Wiener Stadt-Bibliothek
24188 A
1766

A24188



Nr. 7628/7

N. I.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 1 JANVJER 1766.

*D'*AVIGNON *le 5 Decembre.*

Les Conſuls, après avoir aſſiſté avec le Vice Légat à la Benediction du *Saint Sacrement*, qui, à l'occaſion de la maladie de Monſeigneur le Dauphin, fut expoſé pendant trois jours dans la Chapelle du Bienhenreux *Pierre de Luxembourg* chez les *Celeſtins* & dans l'Egliſe de St. *Martial* chez les *Benedictins* de *Cluny* ont prié l'Archevêque de permettre qu'à tous ces actes de piété & prieres publiques on ajoutât l'expoſition du Chef de St *Agricol*, premier Patron de la Ville. Le Prélat ayant conſenti à la réquiſition, les Conſuls, le Gouverneur, le Magiſtrat & le Peuple ſe rendirent Dimanche dernier à l'Egliſe Collegiale & Paroiſſiale, où le Chef de ce *Saint* étoit expoſé. On y chanta les *Vêpres*, on y donna la Benediction du St. *Sacrement*, & l'on y célebra le Lundi une Meſſe pour la guériſon du Prince, à la ſanté duquel tous les Sujets du Royaume s'intéreſſent avec tant d'ardeur.

De TOULON, *le 4 Decembre.*

On a mis ſur les chantiers depuis quelques jours une Frégate de 26 piéces de canon, qui n'eſt pas encore nommée, & l'on continuë de travailler à la conſtruction des Vaiſſeaux le *Marſeillois*, la *Bourgogne* & le *Languedoc*. On ne travaille pas avec moins d'activité dans les autres Ports du Royaume.

De

De VERSAILLES *le 13 Decembre.*

On célebra, le 6 de ce mois, dans l'Egliſe Paroiſſiale de cette Ville un Service pour le repos de l'ame de feue Madame, Infante, Ducheſſe de *Parme*. Le ſieur *Allart*, Curé de la Paroiſſe, y officia.

De PARIS *le 16 Decembre.*

Il paroît des Lettres-Patentes du Roi, du 29 Juillet dernier, concernant le don gratuit de la Ville de *Boulogne* ſur-Mer; & d'autres, du 28 Aout ſuivant, par leſquelles Sa Majeſté confirme la réunion du Prieuré de *Saint-Aventin-des-Deffens* au College de la Ville de *Fontenay-le-Comte*.

Par d'autres Lettres-Patentes, du 21 Octobre dernier, Sa Majeſté, en conſéquence de la Déclaration du 16 Mai précédent, concernant les limites de *Paris*, nomme les ſieurs *Fermé*, *Mayneaud* de la *Tour* & *Blondeau*, Conſeillers en la Grand'Chambre du Parlement, pour, avec le Procureur Général dudit Parlement, ou l'un de ſes Subſtituts, & conjointement avec le ſieur *Moron* de *Valence*, Préſident, Tréſorier de *France* au Bureau des Finances de *Paris*, & le Prevôt des Marchands, ou, en ſon abſence, le plus ancien des Echevins de ladite Ville, faire en leur préſence poſer une nouvelle borne dans le mur de la derniere maiſon exiſtante à l'extrémité de chaque rue des Fauxbourgs de cette Ville du côté de la campagne.

Il paroît auſſi un Edit du Roi, daté du mois de Septembre dernier, qui ſupprime pluſieurs Offices de Notaires de la Ville de *Chinon*.

De LONDRES, *le 13 Decembre.*

On prétend, que le Duc de *Richmond* a des ordres poſitifs de demander à la Cour de *France* une réponſe categorique au ſujet de l'affaire des Billets du *Canada*, & de quelques autres objets conteſtés entre les deux Puiſſances. On ajoute que ce Seigneur doit repaſſer de *Paris* en cette Capitale, pour vaquer à ſes affaires domeſtiques. Le Roi nommera bientôt un Conſul pour aller réſider dans l'Iſle de *Corſe*: c'eſt une ſuite du Traité conclû dernièrement entre la République de *Gênes* & M. *Stanley* pour nôtre Commerce dans cette Iſle.

Nos Négocians ont reçû par la malle arrivée de la *Nouvelle-Yorck* le 11, plus de cent lettres, qui contremandent les marchandiſes, qu'ils avoient commiſſion d'y envoyer, ce qui pourroit bien determiner le Miniſtére à ſuſpendre l'éxécution de l'Acte du *papier timbré* dans nos Colonies; les circonſtances ſemblent l'éxiger. Ceux qui ſont chargés de l'y faire recevoir, n'y ſont point en ſûreté pour leur vie. La fermentation eſt générale par tout. Les habitans de ces Pays ont tous fait ſerment de ne point ſe conformer à cet Acte.

De HAMBOURG *le 18 Decembre.*

Suivant les lettres de *Stokholm* du 2 de ce mois Comme les Aſſociés des trois Bureaux ſucceſſifs du Change ont déclaré à la grande Députation des Etats, que tout ce qu'ils poſſédent, pris enſemble, ne ſuffit pas pour faire face aux Sommes, que les Etats exigent d'eux, & que par les perquiſitions faites à ce ſujet il ſe touve que tous leurs Biens ne montent qu'à 40. milions 790 mille 72. Thalers, 3. Oer, monnoie de cuivre, le tout mis à la valeur marquée dans les Livres, & les Dettes actives priſes comme elles s'y trouvent couchées; ſurquoi ces Aſſociés ſe trouvent devoir à leurs Créanciers, tant dans le Roiaume qu'en Pays étranger, 25. millions 176. mille 904. Thalers, 19. Oer, monnoie de cuivre, ſans compter les Intérêts accumulés;

en

N. 17169

en sorte qu'il ne resteroit à la disposition de la Couronne que 15. millions 613. mille 167 Thalers, 16. Oer, monnoie de cuivre, outre ce qui pourroit encore revenir des Engagemens qu'avoit pris avec ces Associés le Comptoir de *Petersen* & de *Bedoir*: Les affaires se trouvant, dis-je, dans cette situation, & le concours étant inévitable, la grande Députation a proposé aux Etats, que, pour abreger le cours des procédures, il seroit bon d'etablir un Tribunal du milieu d'entre eux pour procéder immédiatement au concours, & pour le décider (ainsi que le portent les propres termes de l'Avis) *de simplici & plano*. Les Etats y ont acquiescé; & Mr. le Maréchal & les Orateurs des trois autres Ordres ont été chargés de choisir autant de Personnes versées dans le Droit, qu'il faudra pour en composer un Tribunal de cette nature: Et, comme en fait de concours, les Biens Immeubles pourroient décheoir de quelques milliers de leur valeur, les Etats, sur la proposition de la grande Deputation, ont recommandé au Committé Sécret, de prendre tous les arrangemens nécessaires pour que ces Biens ne soient point vendus au-dessous de leur juste-valeur, laissant à la pénêtration du Committé à considérer s'il ne conviendroit pas d'accorder aux Acheteurs la liberté de ne payer en Argent comptant qu'une partie du produit de la vente, moyenant que du reste, qu'on leur permettroit de garder quelques années à leur disposition, ils payassent un Intérêt modique à la Banque & qu'ils donnassent des Cautions suffisantes pour la sureté des Capitaux, qui resteroient entre leurs mains. Par cet arrangement, il paroit que ce qui sera réglé par ce nouveau Tribunal, dont il ne peut y avoir d'Appel, sera définitif; Et qu'après que la Cour & la Banque auront retiré ce qui leur appartient, les Créanciers seront payés en entier, ou au *pro rata* si le reste du produit ne suffit pas.

L'Actuaire *Zetterman*, muni de pleins pouvoirs de la part des Heritiers du feu Baron *Görtz*, Conseiller-Privé & Grand-Maréchal du Duché de *Holstein*, s'est addressé à la Diète, pour obtenir la liquidation des prétensions du défunt à la charge de la Couronne, que l'on a déja sollicitée aux précédentes Diètes; Et il a été renvoïé au Committé Sécret.

Les Habitans de *Norder-* & *Suder-Wedbo*, conjointement avec ceux de *Wirta-Härd n* dans le Fief de *Jönköping*, ont sollicité à la Diète, que l'on ouvre un Canal depuis *Matalastrom* près de *Norköping* jusqu'à *Wettern*, pour qu'on puisse aller par eau jusqu'à *Jönköping*, afin que l'on puisse éviter les longs & coûteux transports par terre à *Gothenbourg*, *Norköping*, & *Westerwick*, qui sont les Villes d'Etape les plus voisines. Dans la Diète de 1756. on avoit déjà jugé nécessaire d'ouvrir un Canal du *Saltzsée* près de *Norköping* jusqu'à *Wettern*, ainsi qu'un autre petit Canal depuis *Smäland* jusqu'à *Lindköping*; Et que l'ont tireroit 15. à 20. mille Thalers, monnoie d'argent, de la Caisse des Etats pour les employer à ces travaux: Mais, la Guerre étant survenue peu après cette Caisse ne se trouva pas en état d'y fournir. Dans la dernière Diète, le Committé Sécret, par ordre des Etats, insista auprès du Roi, que ce Projet fût exécuté, de façon que la Ville de *Norköping* ou les Habitans des environs, qui pourroient profiter de l'exécution de ces travaux, en fissent les avances sous les mêmes suretés qui avoient été données pour la construction de l'Ecluse de *Trolbätte*. Les Particuliers cependant n'ont point voulu faire des avances, que sur des Obligations du Comptoir d'Etat portant limitation de tems & d'Intérêts; & la situation du Roïaume n'a point permis, qu'on entrat dans des Engagemens de cette nature. L'appauvrissement de l'Etat étant allé depuis toujours en accroissant, on s'est trouvé de plus en

pus

plus hors d'état de fournir à l'exécution de cette sorte de Projets. Surquoi les Etats ont arrêté: " Que l'E-
„ tat devoit être à l'avenir dispensé
„ de tous fraix à cet égard; Qu'au con-
„ traire on devoit avoir soin, que ces
„ Projets & autres d'une pareille uti-
„ lité pour le Public devoient être
„ executés par voie d'entreprise par
„ des Particuliers; Et que ceux ci de-
„ voient trouver le rembourſement de
„ leurs fraix & l'entretien de ces Ca-
„ naux dans les Revenus qui en pro-
„ viendroient.

On avoit conseillé au Roi à la Diete de l'an 1756 d'établir une Commission pour travailler à un Systeme de Commerce & d'œconomie conforme à l'état actuel du Royaume. Le Président Baron de *Hermanſon* en avoit été nommé Orateur avec des appointements de 9000 Ecus monoye de cuivre & un Secretaire avec 2250. Comme depuis ce tems les depenſes de cette Commiſſion montent dejaà 121698 Ecus monoye de cuivre, les Etats ont trouvé qu'elle étoit d'autant plus inutile que c'eſt un ouvrage ſuperflu de ſonger à un Syſteme de Commerce & d'œconomie qui ne peut qu'être deſavantageux juſqu'a ce qu'on ait mis en ordre convenable le cours des argents & l'état de la monoye leſquels apportent des empechements inſurmontables à l'amelioration du Syſteme de l'œconomie genérale, & comme on ne peut s'attendre de la part de cette Commiſſion à des lumieres plus grandes que celles que les Colleges Royaux & autres ſont obligés de donner lorsqu'ils en ſont requis, & que d'ailleurs les fonds des manufactures ne peuvent gueres fournir à ces depenſes, les Etats ont jugé qu'il étoit neceſſaire de conſeiller très humblement au Roi la ſuppreſſion de cette Commiſſion.

AVERTISSEMENT.

Le ſieur *Eberl* avertit le Public, qu'ayant donné tous ſes ſoins à la conſtruction des differens verres & miroirs optiques il a porté ſon travail à un tel degré de perfection, qu'il ſe trouve dés à préſent en état de fournir aux Amateurs

1. De bons Teleſcopes tant Neutoniens que Grégoriens de la Grandeur qu'on les ſouhaitera depuis 3 pouces juſqu'à 6 piés.

2. Des Microſcopes qui egalent en bonté & en commodité tout ce qu'on a eu jusqu'ici de meilleur. On en trouvera chez lui de différentes eſpeces.

3 Des Microſcopes ſolaires, des lunettes d'approches de toute eſpece. des Lorgnetes, des boetes optiques, des Chambres obſcures &c.

Le ſieur *Eberl* s'étant auſſi beaucoup appliqué aux autres parties de la phyſique, a formé conjointement avec un de ſes amis, un Cabinet de phyſique experimentale, quoique ce Cabinet ſoit deja conſider ble & aſſez complet, on ſe propoſe de l'augmenter de jour en jour particulierement pour la partie des Mechaniques. S'il ſe trouvoit des perſonnes de l'un ou de l'autre ſexe qui deſiraſſent de voir des experiences phiſiques ſoit de Mechanique d'Hydroſtatique, d'Hydraulique, d'Electricité, ſur la nature & les proprietés de l'air, du feu, de la lumiere & de couleur ou de quelque autre partie de la phiſique, on ſe fera un plaiſir de leur procurer cette ſatisfaction, ſi elles veulent bien prendre la peine de ſe rendre chez le dit ſieur *Eberl*: il demeure dans la maiſon dite *Frey - Oettingiſche - Haus*, ruë dite *Strobgäſſel* à Vienne.

N. 1.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 1. JANVIER 1766.

De BRUXELLES *le 16 Decembre*

Le Chevalier *Gordon*, Ministre de la *Grande-Bretagne*, arriva ici avant-hier pour relever le Chevalier *Porter*, qui a eu son Audience de Congé, & se prepare à retourner à *Londres*.

De HAMBOURG *le 20 Decembre.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 9 de ce mois sur les representations du Committé Secret les Etats ont ordonné qu'à l'avenir il ne seroit etabli aucun tribunal ou judicature extraordinaire aux depens de la Couronne, & que le Senat ne devoit faire aucune avance à cet égard. On cherche par là à decharger la Couronne des depenses qui jusqu'ici ont souvent été pour son compte, tandis qu'elles devoient être à celui de la partie condamnée suivant ce qu'exige la Justice. Ainsi s'il est indispensablement necessaire à l'avenir de faire ou des perquisitions ou d'autres vacations, dans des circonstances particulieres, où le juge competent ne pourroit s'acquitter lui même de ses fonctions, on pourra établir a cet effet des juges extraordinaires: mais ce sera aux depens de la partie qui succombera, & ces depenses ne seront plus avancées par la Couronne à moins d'une necessité urgente: mais elles le seront par le demandeur qui ensuite pourra s'en procurer le rembourſement de la partie succombante au moyen des voyes de droit qui lui sont ouvertes.

De VARSOVIE *le* 18. *Decembre.*

Le Roi vient d'élever à la Charge de Sous-Pannetier de *Litauanie*, le Comte *Scipion*, Staroste de *Lidzk*: & la Staroſtie de *Chweydansk*, a été donnée à Mr le Comte de *Konikier*, Sous Echanson de *Lithuanie*: S. M. a aussi nommé Chambellan de sa Cour, Mr. *Billewicz*, Staroste de *Leyciewsk*.

Le Prince Primat, que les Affaires publiques du Royaume avoient retenu ici pendant plusieurs mois, prit dernierement congé du Roi, pour se rendre à *Skierniewic*, lieu de sa résidence ordinaire.

De BERLIN, *le 17 Decembre.*

Le Roi a nommé Mr. le Comte *de Malzan* son Envoye auprès du Roi d'*Angleterre*.

Sa Majesté voulant récompenser les services de Mr. *Michel*, qui a été pendant pulsieurs années son Ministre à la Cour de *Londres*, vient de le nommer Vice-Gouverneur de la Principauté de *Neufchâtel* & du Comté de *Valangin*.

De VIENNE *le* 1 *Janvier.*

Un Courier depêché à l'Ambassadeur de *France* a apporté avant-hier la triste nouvelle de la mort de Mr. le Dauphin. Ce Prince est expiré le 20 du mois dernier à 8 heures du matin à *Fontainebleau* après une longue agonie. La même piété éclairée & solide qui à toujours formé une partie principale de son Caractére, a accompagné ses dernieres actions, & il a vû arriver sa fin avec une fermeté vrayment chretiene. Aussitôt après ce cruel évenement le Roi & la Famille Royale sont partis pour *Versailles*. Rien ne peut exprimer l'affliction de leurs Majestés. Toute la Cour est plongée dans la douleur, & la Nation qui connoissoit les vertus du Prince qu'elle vient de perdre, le pleure avec cette tendre affection qu'elle a toujours eue pour le sang de ses Maîtres, & que l'approche de l'évenement funeste qui vient de l'accabler, avoit deja fait éclater dans toutes les Provinces du Royaume.

AVERTISSEMENT.

La Deputation du Credit reuni des Provinces héréditaires *Bohèmes* & *Autrichiennes* fait savoir à tous ceux, qu'il appartiendra,

Que les Obligations de 25 fl. contractées par les Etats de dites Provinces le premier Juillet 1761, à raison de 6 pour 100 d'Interet devant, en vertu de la Notification faite par les Représentans de ces mêmes Etats le 30 Juin 1761 & conformement au dispositif de l'Edit Imperial, & Royal du 1 Août de la même année, être éteintes, & retirées de la Circulation au plus tard au bout de cinq années de cours, la susdite Deputation ayant déjà retiré & éteint toute cette partie des dites Obligations de 25 fl. de Principal, dont le remboursement depuis No. 1. jusqu'à & compris No. 180,000 formant la Somme de 4,950,000 fl. avoit été annoncée par la Notification & l'Avertissement du 29 Decembre 1763 & par l'Avertissement du 29 Decembre 1764 declare legalement & sous l'agrément de S. M. Imperiale & Royale, qu'Elle remboursera avant la fin de Juin 1766 le reste des susdites Obligations de 25 fl. de Principal, qui se trouve encore dans la Circulation, formant la Somme de 2,225,000 fl. depuis No. 180,001 jusques & compris No. 269,000 en laissant aux Proprietaires de ces Obligations le choix des Caisses Domaniales de la *Hongrie*, de la *Transylvanie*, de la *Bohème*, & de l'*Autriche*, pour récevoir leur payement, sous condition néanmoins, qu'ils remettent avant la fin du mois de Mars prochain aux dites Caisses. ou à celles des Etats, qu'ils auront préferées, une Note exacte de Numeros, que portent leurs Billets, ceux qui auront negligé cette précaution, ne seront remboursés, qu'à la Caisse Generale de la Deputation de Credit, établie ici à *Vienne*, Elle commencera même dès à présent à faire les remboursemens des dites Obligations, & les continuera jusqu'à la fin de Juin 1766 en payant le Principal, & les Interêts echûs au jour de la présentation de ces Obligations; Lequel terme expiré ces Papiers non seulement ne rendront plus d'Interêts, mais ne seront même plus recus en payement dans aucune de Caisses, soit de la Souveraine. soit des Etats, & perdront par consequence tout prix dans la Circulation; On accorde cependant aux Propriétaires des dites Obligations l'aisance de pouvoir les présenter pendant tout le mois de Juillet de l'année 1766 à la Caisse Générale de la Deputation de Credit établie ici à *Vienne*, Elle remboursera le Principal, mais les Interêts ne seront payés, que jusqu'au dernier Juin. Il dependra du choix des susdits Proprietaires de recevoir le Principal en argent comptant ou en Obligations à Coupons à 5 pour 100 de la dite Deputation; On se flatte, que les Proprietaires de ces Papiers auront soin de les présenter avant que le terme préscrit dans cet Avertissement soit écoulé, pour être en etat de satisfaire à l'engagement, qu'on a contracté d'amortir toutes les Obligations en question au bout de cinq années de Cours.

On accorde cependant à chaque Propriétaire la liberté de convertir en Coupons à 5 pour 100 la Somme, qui devra lui être payée par la Caisse, à la quelle il trouvera à propos de s'adresser, & de replacer par là son Argent dans un des fonds publics, ainsi que le tout est plus amplement detaillé dans la susdite Notification du 29 Decembre de l'année 1763 & qu'il a été pratiqué dans les Amortissemens précedens de cette même Espèce d'Obligations.

Vienne ce 29 Decembre 1765.

N. 2.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 4 JANVIER 1766.

De MADRID *le 3 Decembre.*

Le Roi & le Prince des *Asturies*, ainſi que les autres perſonnes de la Famille Royale, ſont revenus ici du Palais de l'*Eſcurial*, le 28 du mois dernier.

De LONDRES, *le 17 Decembre.*

Le Roi a fait aujourd'hui l'ouverture du Parlement par le Diſcours ſuivant.

MILORDS & MESSIEURS,

„La tranquillité générale qui regne heureuſement dans l'*Europe*, nous a fait penſer que Nous pouvions Nous diſpenſer de convoquer notre Parlement plustot que dans les tems ordinaires de paix : mais des affaires importantes ſurvenuës dans quelques-unes de nos Colonies d'*Amerique* exigent la plus ſerieuſe attention & comme Nous Nous attendons à recevoir de nouveaux avis de ce qui ſe paſſe dans differens endroits de ces contrées, Nous ordonnerons qu'il en ſoit fait un detail exact pour être remis à votre conſideration : en attendant Nous avons crû qu'il étoit à propos de vous aſſembler aujourd'hui pour vous fournir l'occaſion d'expedier entretems, les ordres neceſſaires pour remplir les places devenues vacantes dans les Communes depuis la derniere Séance du Parlement, afin que le nombre des membres qui le compoſent étant com-

complet, on puiſſe procéder immediatement après la retraite ordinaire à l'examen des matieres importantes qui ſeront portées à votre deliberation „

Il ſemble que la Nation ſoit un peu ſurpriſe du contenu de ce diſcours : parcequ'elle s'attendoit que Sa Majeſté y parleroit des affaires qui forment encore quelques difficultés entre cette Cour & celles de *France* & d'*Eſpagne*.

Quoiqu'il en ſoit l'affaire du Timbre paroit plus que ſuffiſante pour occuper ſerieuſement le Gouvernement, les Villes de la *Nouvelle-Yorck*, de *Boſton* & de *Philadelphie* ont fait à cet égard cauſe commune avec les autres Villes du Continent & nous apprennons entre autres de la premiere, (c'eſt à dire de la *Nouvelle-Yorck*) qu'il s'y eſt tenu le 31 Octobre une Aſſemblée générale des Négocians de cette Ville, commerçans avec la *Grande-Bretagne*, dans laquelle les reſolutions ſuivantes ont été priſes.

1. Que quant à ce qui concerne les Commiſſions pour la *Grande-Bretagne* en marchandiſes & effets pour être importés de cette Isle en *Amerique*, les ſuſdits commerçans donneront ordre à leurs correſpondans d'*Angleterre* de n'en faire aucun envoi ou embarquement à moins que l'Acte du Timbre ne ſoit revoqué.

2 Que toutes les Commiſſions deja données ſeront contremandées le plustôt que faire ſe pourra, afin qu'elles ne puiſſent être executées qu'à la condition ci-deſſus.

3. Qu'aucun commerçant ne debitera aucune ſorte de marchandiſes lui envoyées en commiſſion de la *Grande-bretagne*, & qui aura été embarquée poſterieurement au 1 Janvier 1766 à moins de revocation ſuſdite.

4. Que les précedentes reſolutions unanimement agrées ſeront obligatoires, & ne pourront être abrogées que par une Aſſemblée générale qui ſe tiendroit à cet effet.

Ces mêmes reſolutions ont été ſignées par plus de deux cent des principaux commerçans & les marchands en detail y ont accédé par un ecrit de la forme ſuivante.

„ Nous ſouſignés marchands en detail de la Ville de la *Nouvelle-Yorck* promettons & nous obligeons par la preſente de n'acheter de qui que ſoit, aucune marchandiſe qui aura été embarquée dans la *Grande-Bretagne* poſterieurement au 1 Janvier 1766 à moins que l'Acte du Timbre n'ait été caſſé, en foi de quoi &c. „

On prétend en effet qu'il y a deja plus de 700 mille livres Sterling de contre-ordres arrivés ici des Colonies de l'*Amerique*, & l'on compte d'ailleurs qu'il eſt dû aux marchands de *Londres* par ceux de la *Nouvelle-Yorck* plus de 150 mille livres ſur leſquelles ces derniers s'excuſent de faire aucun payement vu la ſituation preſente de ce Pays là qui les empêche de pouvoir faire en *Angleterre* la moindre remiſe.

Les Habitans de *Boſton* pour prouver que leur procédé n'a rien que de juſte, ont de leur côté fait un calcul par lequel il paroît que ſi l'Acte du Timbre avoit lieu, il en couteroit aux ſeuls marchands en detail & aux cabaretiers environ 20 mille livres par an pour le renouvellement de leurs Privileges & que la Province entiere ſeroit chargée par année de 40 mille livres ſterling, Somme qui excéde du double celle des impots ordinaires dans le tems de paix & qui ſurpaſſe peut être tout l'argent qui eſt en cours dans le Pays.

Le Roi a créé Chevalier du *Bain* Mr. *Mitchel*, Miniſtre Plenipotentiaire, de S. M. à la Cour de *Berlin*.

Le Gouvernement a réſolu de mettre inceſſamment en commiſſion pluſieurs Vaiſſeaux de guerre du premier rang, à la place de ceux qui ne ſont

plus

plus en état de servir. On hâte aussi dans les Chantiers du Royaume la construction de quelques Bâtimens de transport.

Le bruit court depuis 3 ou 4 jours à la Bourse que le *Portugal* est sur le point d'accéder au Pacte de Famille établi entre les differentes branches de la Maison de *Bourbon*, & ce bruit paroît d'autant plus fondé que la conduite de la Cour de *Lisbonne* envers la *Grande-Bretagne* semble depuis longtems indiquer de sa part de semblables engagements.

Le bruit est aussi plus commun que jamais que Mr. *Pitt* sera remis à la tête du Ministere : mais on ne par le plus du Lord *Temple*.

Jean *Dixei* Cordonnier est mort depuis peu à *Amney* près de *Cirencester* au Comté de *Gloucester* dans sa 102me année : il a travaillé sans lunettes jusqu'environ 3 mois avant sa mort.

*D'*Amsterdam, *le 20 Novembre.*

On reçut à *Batavia* le 18 Avril dernier deux Lettres, l'une de Mr. *van Eck* Gouverneur & Officier en Chef, datée de *Candie* le 26 Février, & l'autre du Committé-Secret à *Colombo* en date du 6 du mois suivant, contenant diverses particularités des avantages remportés par ledit Gouverneur sur les *Candiens*. En voici le détail.

„ Le 19 Février, la Ville de *Candie* fut autant que prise à l'improviste par nos Troupes. L'Empereur s'enfuit avec les principaux „ Seigneurs de sa Cour, & alla, à ce „ que l'on croit, se réfugier dans les „ Montagnes d'*Oeva*, éloignées d'environ 12 lieues de sa Résidence. Il „ n'emporta que sa couronne & les „ ornemens de sa Souveraineté, abandonnant dans son Palais une grande „ quantité de vaisselle d'or & d'argent, „ un trésor considérable & de précieux „ ameublemens. Aussitôt Mr. *van Eck* entra au Palais, & trouva tous „ les Habitans du lieu disposés à se „ ranger sous l'obéissance de la Compagnie. Il parut avoir dessein de „ garder la Place, qu'il munit de quelques Betaillons, en créa Commandant le premier Marchand Martin „ *Reyn* & lui donna quelques Conseillers pour Assistans. La quantité de „ munitions de bouche y suffisoit pour „ un an entier, & les 40 piéces de canon de tout calibre, dont on s'étoit emparé, dispensoient d'y en „ faire venir de *Colombo*. De plus, Mr. „ *van Eck* éleva, avec l'approbation „ de la Haute-Régence, au grade de „ Colenel Mr. Jean-George *Feber* à „ celui de Lieutenant-Colonel Mr. „ *van Weezebrot*, à celui de Major le „ Capitaine *Frankena*, & nomma premier Marchand le Secretaire Gerard *van Angelbeek*, tant en considération de leurs fideles services, que „ de la bravoure dont ils avoient donné des marques en cette occasion.

„ Au reste, Mr. *van Eck* se proposa, avant de prendre de nouvelles „ mesures pour la conquête d'autres „ Provinces à l'avantage de la Compagnie, de retourner à son Gouvernement de *Colombo*, afin d'y donner les ordres nécessaires. Enfin, „ on ajoute que l'air de *Candie* est fort „ sain, le Climat bienfaisant & propre „ à distiller de l'*Arak*. „

De Hambourg *le 24 Decembre.*

La Compagnie des *Indes*, en obtenant son Octroi en 1746 s'étoit engagée à payer à la Couronne, au retour de chacun de ses Vaisseaux, 50 mille Thalers, monnoie d'argent : Elle l'a fait ponctuellement jusqu'à l'année 1752 qu'elle représenta à la Diète, que, vû la grande décadence du Commerce, il ne lui étoit plus possible de fournir cette Somme. Le Committé Sécret examina l'affaire, & donna son

avis

vis le 29 Mai, en conséquence duquel la Compagnie en fut dispensée par un Rescrit du Roi du 6 Juillet; Et la Compagnie, de son côté, s'engagea à apporter de la *Chine* toutes les matières crues, dont on pourroit se servir dans nos Fabriques Cet arrangement fut agréé & confirmé par une Patente Royale du 21 Mai 1753. Les choses sont demeurées sur ce pié jusqu'en 1762. Le Committé Sécret jugea alors, que les affaires de la Compagnie avoient repris une face plus riante; & qu'elle pourroit bien payer la Somme à laquelle elle avoit acquiescé en 1746. La Compagnie pour finir cette affaire, offrit la Somme de 100 mille Thalers, monnoye d'argent, une fois pour toutes; Mais on ne put convenir de rien. Depuis ce tems-là, la Compagnie est allée jusqu'à 200 mille Thalers; Et enfin, sur les Propositions, qui lui ont été faites par la présente Diete, elle s'est déterminée à payer sur la fin du présent mois de Decembre la Somme de 450 mille Thalers, moyennant quoi elle jouira de toutes les libertés, & immunités, qui lui ont eté jusqu'ici accordées.

Les Etats ont agréé le Plan, que leur a présenté la Députation de la Douane pour la Direction de ce Département, & l'a chargée d'en dresser un Projet détaillé pour être remis au Roi, & de lui nommer 5 Sujets, qui lui paroitroient propres à être chargés de la Direction génerale.

Les Etats ont aussi chargé la Deputation d'œconomie & de commerce de comparer avec le tems moderne l'instruction donnée anicennement aux Arpenteurs ainsique l'ordonnance qui a été faite a leur sujet, & de donner leur avis à cet l'égard.

Les Etats ont donné leur consentement à ce qu'on expediat au Chambellan *Uglas* le Privilege de l'établissement d'une manufacture d'Alun dans la Province de *Nercicie* : mais ils ont en même tems exigé qu'on ajoûtat les conditions suivantes à l'Octroi

1. Que pour la rafinerie on ne se serviroit que de tourbes & nullement de bois.

2. Qu'aucun terrein de la Couronne ou autre contribuable ne seroit employé à cet ouvrage,

3. Que les Habitans des villages voisins ne pourroient être molestés, où obligés à faire de nouveaux chemins ou autres corvees pour le service de la manufacture.

Sur la très gracieuse recommandations du Roi les Etats ont resolu non seulement d'augmenter la pension qui avoit été accordée à la precedente Diete a Mr. d'*Arckenholtz* Conseiller & Bibliothequaire du Landgrave de *Hesse-Cassel* & cela eu egard à ses talens & sa science: mais aussi de requerir. Sa Majesté de le charger d'ecrire l'histoire du Roi *Frederic* de Glorieuse memoire, en cas que sa santé & son âge avancé le lui permissent.

De VIENNE *le 4. Janvier.*

Mercredi dernier jour de l'an L. L. M M. I reçurent les Compliments des Ministres de cette Cour, des Ambassadeurs & Ministres etrangers & de la principale Noblesse ainsi que de quantité de personnes de distinction, à qui Elles donnerent leur main à baiser.

L'Imperatrice Reine les reçut également dans ses appartements, où Elle donna publiquement sa main à baiser pour la premiere fois depuis la mort de l'Empereur.

François *Domastri* Coureur de la Cour est mort le 2 de ce mois dans l'un de Fauxbourgs de cette Ville à l'âge de 102 ans.

N. 2.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 4. JANVIER 1766.

De LISBONNE, *le 29. Novembre*

On a reſſenti ici le 13, vers les ſix heures & demie du ſoir, une ſecouſſe de tremblement de terre, qui heureuſement n'a cauſé aucun dommage & dont la durée a été très-courte.

Le 15, on ſoutint chez les Peres de l'Oratoire de cette Ville des Theſes, concernant le ſuprême pouvoir des Rois ſur leurs ſujets Eccléſiaſtiques, dédiées à Sa Majeſté par le Pere Antoine *Pereira* qui en etoit le Préſident. On établit dans ces Theſes que le pouvoir des Rois vient de Dieu qui eſt leur ſeul ſupérieur dans l'adminiſtration du Civil & du Temporel; que le Pape ne peut, ni directement ni indirectement, les priver du droit, de l'autorité, de la poſſeſſion & de l'adminiſtration du Temporel; qu'ils peuvent employer l'autorité & la ſévérité de leurs loix non-ſeulement pour la conſervation de l'Etat, mais encore pour le maintien de la Religion, pour l'exécution des ſacrés Canons, l'extirpation & le châtiment des abus même Eccleſiaſtiques; qu'on peut, quand on eſt opprimé par les Juges Eccleſiaſtiques, recourir aux Souverains, & que c'eſt ce qu'on a appellé dès les premiers ſiecles de l'Egliſe *recours au Prince*, en *Eſpagne*, & *appel comme d'abus*, en *France*; qu'il eſt defendu par la Loi Divine de rien entreprendre ni exécuter contre les Rois les plus pervers, ſous quelque prétexte que ce ſoit; que c'eſt un ſacrilege d'oſer violer leurs perſonnes ſacrées; que tous les biens des Eccleſiaſtiques ſont ſujets aux contributions, & que l'exemption dont ils jouiſſent, n'eſt pas de Droit Divin. L'Auteur a joint à la fin de ces Theſes, qui forment un Volume de 57 pages, une proteſtation par laquelle il les ſoumet à la déciſion de l'Egliſe Romaine, & déſavoue de cœur & d'eſprit tout ce qu'elle y trouveroit de contraire à la Foi Orthodoxe.

De ROME *le 21. Decembre.*

Le Pape s'étant levé ſans precaution la nuit de Samedi à Dimanche dernier fut ſaiſi d'un froid, qui lui cauſa beaucoup d'agitation. Le Cardinal *Rezzonico* & les autres Neveux de Sa Sainteté furent appellés ainſi que le Cardinal Sécrétaire d'Etat, le Major d'homme & le Maitre de Chambre de S. S. qui fut ſaignée de l'avis des Medecins & garda le lendemain la Chambre: cependant cette incommodité n'a eu aucune ſuite. & le lundi ſuivant le Saint Pere a donné ſes audiences comme à l'ordinaire.

Le même jour lundi on a celebré dans la Chapelle Papale les obſeques ſolemnelles pour le repos de l'ame de feuë Sa Majeſté l'Empereur *François I.* de T. G. M. Le Cardinal *Serbelloni* y a chanté la Grand Meſſe & 24 Cardinaux y ont aſſiſté ainſi qu'une foule nombreuſe de Prelats & perſonnes de la premiere diſtinction. L'oraiſon fnnebre de S. M. I. a été prononcée par l'Abbé Comte de *Straſoldo* & generalement applaudie.

Le Cardinal *Acciajuoli* a été frappé d'apoplexie & ſe trouve dans un état à tout faire craindre pour ſes jours.

Le Baron de St. *Odile* Miniſtre de Mgr. l'Archiduc Grand Duc de *Toſcane* ſe diſpoſe à partir pour *Florence* & a deja pris congé du St. Pere.

AVERTISSEMENT.

La Deputation du Credit reuni des Provinces héréditaires *Bohèmes* & *Autrichiennes* fait ſavoir à tous ceux, qu'il appartiendra,

Que les Obligations de 25 fl. contractées par les Etats de dites Provinces le premier Juillet 1761, à raiſon de 6 pour 100 d'Interet devant, en vertu de la Notification faite par les Repréſentans de ces mêmes Etats le 30 Juin 1761 & conformement au diſpoſitif de l'Edit Imperial, & Royal du 1 Août de la même année, être éteintes, & retirées de la Circulation au plus tard au bout de cinq années de cours, la ſudite Deputation ayant déjà retiré & éteint toute cette partie des dites Obligations de 25 fl. de Principal, dont le rembourſement depuis No. 1. jusqu s & compris No. 180,000 formant la Somme de 4,950,000 fl. avoit été annoncée par la Notification & l'Avertiſſement du 29 Decembre 1763 & par l'Avertiſſement du 29 Decembre 1764 declare legalement & ſous l'agrément de S. M. Imperiale & Royale, qu'Elle rembourſera avant la fin de Juin 1766 le reſte des ſuſdites Obligations de 25 fl. de Principal, qui ſe trouve encore dans la Circulation, formant la Somme de 2,225 000 fl. depuis No. 180,001 jusques & compris No. 269,000 en laiſſant aux Proprietaires de ces Obligations le choix des Caiſſes Domaniales de la *Hongrie*, de la *Tranſylvanie*, de la *Bohème*, & de l'*Autriche*, pour récevoir leur payement, ſous condition néanmoins, qu'ils remettent avant la fin du mois de Mars prochain aux dites Caiſſes. ou à celles des Etats, qu'ils auront préferées, une Note exacte de Numeros, que portent leurs Billets, ceux qui auront negligé cette précaution, ne ſeront rembourſés, qu'à la Caiſſe Generale de la Deputation de Credit, établie ici à *Vienne*, Elle commencera même dès à préſent à faire les rembourſemens des dites Obligations, & les continuera jusqu'à la fin de Juin 1766 en payant le Principal, & les Interêts echûs au jour de la préſentation de ces Obligations; Lequel terme expiré ces Papiers non ſeulement ne rendront plus d'Interêts, mais ne ſeront même plus recus en payement dans aucune de Caiſſes, ſoit de la Souveraine. ſoit des Etats, & perdront par conſequence tout prix dans la Circulation; On accorde cependant aux Propriétaires des dites Obligations l'aiſance de pouvoir les préſenter pendant tout le mois de Juillet de l'année 1766 à la Caiſſe Générale de la Deputation de Credit établie ici à *Vienne*, Elle rembourſera le Principal, mais les Interêts ne ſeront payés, que jusqu'au dernier Juin. Il dependra du choix des ſuſdits Proprietaires de recevoir le Principal en argent comptant ou en Obligations à Coupons à 5 pour 100 de la dite Deputation; On ſe flatte, que les Proprietaires de ces Papiers auront ſoin de les préſenter avant que le terme préſcrit dans cet Avertiſſement ſoit écoulé, pour être en etat de ſatisfaire à l'engagement, qu'on a contracté d'amortir toutes les Obligations en queſtion au bout de cinq années de Cours.

On accorde cependant à chaque Propriétaire la liberté de convertir en Coupons à 5 pour 100 la Somme, qui devra lui être payée par la Caiſſe, à la quelle il trouvera à propos de s'adreſſer, & de replacer par là ſon Argent dans un des fonds publics, ainſi que le tout eſt plus amplement detaillé dans la ſuſdite Notification du 29 Decembre de l'année 1763 & qu'il a été pratiqué dans les Amortiſſemens précedens de cette même Eſpèce d'Obligations.

Vienne ce 29 Decembre 1765.

N. 3.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 8 JANVIER 1766.

De CADIX *le 3 Decembre.*

LE 30 du mois dernier, la Frégate *Françoiſe la Légere* eſt entrée dans cette Baye revenant de *Breſt* avec un chargement de poudre pour le compte de Sa Majeſté & eſcortant la Corvette l'*Hirondelle* & le Navire le *Mercure*, de la même Nation, chargés auſſi de poudre pour la même deſtination.

De VERSAILLES *le 25 Decembre.*

L'état de Monſeigneur le Dauphin étant devenu, depuis la nuit du 18 de ce mois, à chaque inſtant plus dangereux, ce Prince a ſuccombé enfin à la longueur & à la violence de la maladie ; il eſt mort à *Fontainebleau* le 20. vers les huit heures du matin, âgé de trente-ſix ans, quatre mois & ſeize jours, étant né à *Verſailles* le 4 Septembre 1729. Il avoit épouſé, le 25. Février 1745, Marie Thereſe, Infante d'*Eſpagne*, morte en couche le 22. Juillet 1746, après avoir mis au monde une Princeſſe qui n'a vécu que juſqu'au 27 Avril 1748. Le 9 Février 1747, il épouſa en ſecondes nôces Marie-Joſephe de *Saxe*, & il laiſſe de ce mariage Monſeigneur le Duc de *Berry*, Monſeigneur le Comte de *Provence*, Monſeigneur le Comte d'*Artois* & deux Princeſſes. Il avoit accompagné le Roi à la campagne de 1745, & s'étoit trouvé à la bataille de *Fontenoy*,

tenoy, où il avoit donné les plus grandes marques de valeur & d'intrépidité. Ce Prince qui avoit toujours été d'une piété exemplaire, a reçu plusieurs fois pendant sa maladie les Sacremens de l'Eglise. Il joignoit à beaucoup de talens naturels des connoissances très étendues. Les qualités de son attachement & son respect pour Leurs Majestés, sa tendresse pour Madame la Dauphine, pour les Princes ses enfans & les Princesses ses sœurs, sa douceur & son affabilité envers toutes les personnes qui avoient l'honneur de le servir ou de l'approcher, son humanité, sa charité, son application constante à tous ses devoirs, la fermeté inaltérable qu'il a montrée pendant tout le cours de sa maladie & qui s'est soutenue jusqu'au moment de sa mort, ont fait naître dans tous les cœurs les regrets les plus vifs & les plus justes sur la perte d'un Prince si digne du rang auquel il étoit destiné. Toute la Nation a donné, à l'occasion de sa maladie, les témoignages les plus universels & les plus touchans de son amour & de son zèle pour le sang de ses Rois.

Le Roi a donné à Monseigneur le Duc de *Berry* le titre de Dauphin.

Leurs Majestés & la Famille Royale sont revenues ici de *Fontainebleau*.

Aujourd'hui, la Cour a pris le deuil pour six mois à l'occasion de la mort de Monseigneur le Dauphin.

De PARIS *les 20 & 27 Decembre.*

L'Académie Royale des Belles-Lettres de la Ville de *Caen* tint, le 5 de ce mois, sa premiere séance publique dans laquelle l'Académie proposa pour Sujet du Prix qui sera distribué le 4 Décembre *1766* cette question : *quelles sont dans un Etat Monarchique les qualités distinctives qui doivent caractériser le bon Sujet, relativement à l'ordre public* ? Ce Prix consiste en une Médaille de trois cents livres, que donne le sieur de *Fontette*, Intendant de la Province & Vice-Protecteur de cette Académie.

L'Académie Royale d'Architecture s'est assemblée, le 14 de ce mois, pour la distribution de ses Prix, & a adjugé le Prix à l'Ouvrage du sieur *Hurtier*, Eleve du sieur *Lecuyer*, Chevalier de l'Ordre de *Saint-Michel*. Le Sujet qu'elle avoit proposé aux concurrens étoit un Dôme de Cathédrale.

Pierrette *Riviere*, veuve de Gratien *Flichet*, est morte à *Vourles* dans le *Lionnois*, âgée de cent six ans & sept mois.

Eléonore *Fioe*, veuve de Jean-Pierre *Bes*, habitant de *Clausayes*, Diocèse de *Saint-Paul-Trois-Châteaux*, est morte, âgée de cent trois ans, sans avoir eu pendant le cours de sa vie aucune maladie considérable.

De Florence *le 28 Decembre.*

Leurs Altesses Royales ont entendu le 25 la messe de minuit dans l'Eglise de Ste *Felicité*, paroisse de la Cour, où Elles s'étoient renduës par la grande Galerie qui y communique.

Le même jour vers les 10 heures du matin Elles se rendirent en public au Dôme, où Elles entendirent la Grand Messe, qui fut célébrée par l'Archevêque de cette Ville.

Hier 27 Mgr. l'Archiduc, Grand Duc après avoir assisté à l'Office Divin dans l'Eglise de Ste. *Felicité* se promena à cheval dans les environs de cette ville, & revint ensuite diner au Palais.

Le Comte de *Schwalow* & la Comtesse son Epouse sont ici depuis quelques jours, où ils recoivent de L. L. A. A. R. R. l'acueil le plus distingué.

Les lettres de *Rome* nous donnent de la santé du *Pape* des avis qui ne sont rien moins que favorables : elles portent en même tems que les aspirans aux chapeaux vacans se donnent

beau-

beaucoup de mouvements pour que le Saint Pere se determine à y nommer, & que cependant il y a peu d'apparence que cette promotion se fasse de sitôt.

De LONDRES, *le 20 Decembre.*

Les deux Chambres ont presenté le 18 & le 19 au Roi leurs adresses de remerciment. Les Seigneurs s'y sont exprimés ainsi.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN.

„Nous les très humbles & fidelles Sujets de Votre Majesté les Lords Spirituels & temporels assemblés en Parlement lui demandons la permission de lui faire nos humbles remerciments de la gracieuse harangue émanée de son Trône.

Nous manquerions à notre devoir si nous n'assurions pas V. M. que lorsqu'il lui aura plû communiquer à son Parlement les avis deja reçus de l'*Amérique* ainsi que ceux qui pourront en parvenir ulterieurement, nous examinerons avec la plus scrupuleuse attention ces objets importans & avec le ferme propos de prendre les mesures que leur importance exige.

Attentifs à chaque évenement qui interesse V. M permettez nous, Sire! de vous offrir nos Compliments de congratulation sur la naissance d'un Prince. Tout ce qui ajoute à la prosperité domestique & à l'affermissement de Votre Illustre Maison, dont ces Royaumes ont reçu tant de bienfaits, doit être & sera toujours un motif de la plus parfaite satisfaction pour Vos fideles Sujets. Animés des mêmes sentiments de zèle envers V. M. & Sa Royale Famille nous Vous supplions, Sire! de recevoir nos compliments de condoleance sur la perte de feuë S. A. R. le Duc de *Cumberland*, laquelle nous a pénétré de la plus vive douleur. Les qualités éminentes publiques & particulieres de ce Prince, l'étenduë de ses Talents, sa grandeur d'ame, sa tendre affection pour la personne de V. M., les Services signales que ce Prince a rendu à la Patrie, & qui l'ont si singulierement distingué - sont profondement gravés dans le cœur de V. M., & ne s'effaceront jamais de la mémoire de Vos peuples reconnoissans.

Le Roi a fait la reponse suivante à cette Adresse.

MILORDS,

„ Rien ne peut m'être plus agreable que les assurances que vous me donnez de votre fidelité & de votre affection ; je compte sur la resolution où vous êtes de prendre les mesures les plus convenables à la situation presente de mes Colonies d'*Amerique* & je reçois avec une satisfaction veritable les sentiments de zèle & de devoir dont vous êtes pénétrés pour moi & ma Famille, & avec lesquels vous m'exprimez l'interét que vous prennez à la naissance de mon troisieme Fils, ainsi que la part que vous avez prise à la perte que j'ai faite du Feu Duc de *Cumberland*. „

Les Seigneurs s'ajournerent après cela au 14 Janvier prochain, & le lendemain 19 de ce mois les Communes presenterent au Roi l'addresse suivante.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN,

„Nous les Très humbles & fideles Sujets de V. M. les Communes de la *Grande-Bretagne* assemblées en Parlement la supplions de permettre de lui faire les remerciments de la Chambre pour le gracieux discours émané de Son Trône & d'assurer en même tems V. M. que dez que cette Chambre sera complette, nous ne manquerons pas de nous occuper avec toute l'activité & l'attention possible des evenements importans survenus en *Amerique*. Daignez être persuadé, Sire!

que

que nous sommes dans la ferme resolution de deployer tout nôtre zèle & tous nos efforts pour soutenir l'honneur du Gouvernement de V. M. dans toutes les parties de ses vastes Etats ainsi que les veritables interêts de son peuple.

Permettez nous aussi de Vous feliciter sur la naissance du Prince qui a augmenté la Famille de V. M. Sa prosperité & celle de ses peuples sont inséparables & chaque degré d'accroissement de Votre Illustre Maison est consideré par Vos fidelles Communes comme un nouvel affermissement de la Religion & des libertés dont nous jouissons sous le regne heureux de V. M.

Nous Vous supplions encore, Sire! d'agréer nos sinceres compliments de condoleance à l'occasion de la perte que V M. & le Royaume ont faite dans la personne du Duc de *Cumberland*, Prince si distingué par ses vertus publiques & privées, par sa fidelité & son affection envers V. M. & par les Services immortels qu'il a rendu à la Patrie, & dont la posterité la plus reculée gardera un souvenir aussi cher qu'il le fut lui même à la Nation, pendant tout le tems qu'il a vecu „

On a remarqué que le Parti de l'ancien Ministére avoit proposé d'inserer dans l'addresse des Seigneurs au Roi qu'indignés de la conduite dangereuse des Sujets de l'*Amerique-Septentrionale* & de l'opposition qu'on y apportoit à l'exécution des Loix au mepris des Droits du Parlement de la *Grande-Bretagne*, ils embrasseroient avec plaisir la premiere occasion d'établir le juste pouvoir de la Legislature & de forcer à l'obeissance légitime les Colonies qui s'en ecartoient.

Cependant après de longs debats cette proposition a été rejettée à la pluralité de 80 voix contre 24, ce qui doit naturelement faire augurer de la Superiorité du parti du present Ministére sur celui de l'ancien.

Il avoit aussi été proposé le 18 dans la Chambre des Communes de demander au Roi qu'il fit remettre à cette Chambre Copies de toutes lettres & papiers envoyés aux Gouverneurs des Provinces dans l'*Amerique Septentrionale* relativement au droit du Timbre ainsi que de toutes les lettres, ordres & instructions du Conseil du Roi, de ses Secretaires d'Etat, du Departement de la Tresorerie & du Bureau de Commerce & des plantations expediés aux mêmes Gouverneurs ou à aucuns autres Officiers civils ou militaires, concernant l'execution des loix & les mesures pour prevenir ou appaiser les emeutes dans l'*Amerique Septentrionale* & enfin des copies de toutes les lettres & papiers reçus de la part des dits Gouverneurs, Lieutenants Gouverneurs Presidens, Officiers &c. à ce relatifs : mais cette proposition a été rejettée à la pluralité de 70 contre 35 voix,

Thomas *Gibbons* charron est mort depuis a peu à *Kingsbridge* en *Devonshire*, âgé de 104 ans.

On prie ceux qui voudront souscrire pour la presente Gazette pendant les mois de Janvier, Fevrier & Mars, de s'addresser pendant le cours de cette semaine chez J. T. de *Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour au *Schottenhof*.

N. 3.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 8. JANVIER 1766.

De VARSOVIE *le 25. Decembre.*

Le Roi vient de revêtir des marques de l'Ordre de l'*Aigle-Blanc* Mr. le Comte *Branicki*, Sous Pannetier de la Couronne. S. M. a donné il y a quelques jours une Audience particuliere à Mr. de *Howen*, Miniſtre actuel de l'Electorat de *Saxe*. & Chancelier de l'Ordre de l'*Aigle-Blanc*; ainſi qu'à Mr le Comte *Oginski*, Grand Porte-Glaive de *Lithuanie*, arrivé ici depuis peu.

De HAMBOURG *le 28 Decembre.*

Suivant les nouvelles de *Stockholm* le Roi a accordé le 13 au Général-Major de *Törne* Colonel du Régiment de *Tavaſtenhus* & a Mr. de *Liliencberg* Colonel d'un Régiment levé à *Stralſund* la demiſſion qu'ils avoient demandée de leur emploi avec l'agrément de pouvoir neanmoins vendre leurs Régiments.

De BERLIN, *le 26 Decembre.*

On a publié ici, le 18 de ce mois, une Ordonnance de Sa Majeſté, qui renovelle la défenſe des Jeux de hazards dans les Bals, Maiſons publiques & generalement dans toutes les Aſſemblées même particulieres: elle condamne en même tems les perſonnes, qui y contreviendront, à une Amende de 100 & 300 Ducats, ſuivant l'exigence des cas & à être renfermés dans une maiſon de force, ceux qui ne ſeront pas en état de la payer.

De VIENNE *le 8 Janvier.*

Il eſt mort pendant l'année 1765 en cette Capitale & dans les Fauxbourgs 6150 perſonnes: ſavoir 953 hommes, 1022 femmes ou filles, 2259 petits garçons & 1916 petites filles. Dans ce total 64 ſont morts de la petite verole.

Le mois de Juillet eſt celui, où il eſt mort le plus de monde.

Le nombre des morts a été moindre l'année paſſée que celui de l'année 1764 de 327 perſonnes & celui des naiſſances plus fort de 99.

Celui des naiſſances de l'an dernier eſt de 6179, par conſequent il ſurpaſſe de 29 celui des morts.

Le Prince Albert de *Saxe* eſt dernierement parti pour *Presbourg* où il doit avoir été inſtallé hier dans la place de *Locumtenens* du Royaume de *Hongrie*.

Ce Prince a été revêtu Vendredi dernier du grand cordon de l'Ordre de St. *Etienne* par Sa Majeſté l'Empereur, qui le lui a conferé dans l'interieur de ſes appartements.

Jean Guillaume Treſorier Hereditaire du St. Empire Comte de *Sinzendorf*, Chevalier de la Toiſon d'Or, Conſeiller Intime actuel & Chambellan de L. L. M. M. I. & R. A. eſt mort en cette ville le 6 de ce mois à l'âge de 69 ans.

AVERTISSEMENT.

La Deputation du Credit reuni des Provinces héréditaires *Bohèmes* & *Autrichiennes* fait savoir à tous ceux, qu'il appartiendra,

Que les Obligations de 25 fl. contractées par les Etats de dites Provinces le premier Juillet 1761, à raison de 6 pour 100 d'Interet devant, en vertu de la Notification faite par les Représentans de ces mêmes Etats le 30 Juin 1761 & conformement au dispositif de l'Edit Imperial, & Royal du 1 Août de la même année, être éteintes, & retirées de la Circulation au plus tard au bout de cinq années de cours, la sudite Deputation ayant déjà retiré & éteint toute cette partie des dites Obligations de 25 fl. de Principal, dont le remboursement depuis No. 1. jusques & compris No. 180,000 formant la Somme de 4,950,000 fl. avoit été annoncée par la Notification & l'Avertissement du 29 Decembre 1763 & par l'Avertissement du 29 Decembre 1764 declare legalement & sous l'agrément de S. M. imperiale & Royale, qu'Elle remboursera avant la fin de Juin 1766 le reste des susdites Obligations de 25 fl. de Principal, qui se trouve encore dans la Circulation, formant la Somme de 2,225,000 fl. depuis No. 180,001 jusques & compris No. 269,000 en laissant aux Proprietaires de ces Obligations le choix des Caisses Domaniales de la *Hongrie*, de la *Transylvanie*, de la *Bohème*, & de l'*Autriche*, pour récevoir leur payement, sous condition néanmoins, qu'ils remettent avant la fin du mois de Mars prochain aux dites Caisses. ou à celles des Etats, qu'ils auront préferées, une Note exacte de Numeros, que portent leurs Billets, ceux qui auront negligé cette précaution, ne seront remboursés, qu'à la Caisse Generale de la Deputation de Credit, établie ici à *Vienne*, Elle commencera même dès à présent à faire les remboursemens des dites Obligations, & les continuera jusqu'à la fin de Juin 1766 en payant le Principal, & les Interêts echûs au jour de la présentation de ces Obligations; Lequel terme expiré ces Papiers non seulement ne rendront plus d'Interêts, mais ne seront même plus recus en payement dans aucune de Caisses, soit de la Souveraine, soit des Etats, & perdront par consequence tout prix dans la Circulation; On accorde cependant aux Propriétaires des dites Obligations l'aisance de pouvoir les présenter pendant tout le mois de Juillet de l'année 1766 à la Caisse Générale de la Deputation de Credit établie ici à *Vienne*, Elle remboursera le Principal, mais les Interêts ne seront payés, que jusqu'au dernier Juin. Il dependra du choix des susdits Proprietaires de recevoir le Principal en argent comptant ou en Obligations à Coupons à 5 pour 100 de la dite Deputation; On se flatte, que les Proprietaires de ces Papiers auront soin de les présenter avant que le terme préscrit dans cet Avertissement soit écoulé, pour être en etat de satisfaire à l'engagement, qu'on a contracté d'amortir toutes les Obligations en question au bout de cinq années de Cours.

On accorde cependant à chaque Propriétaire la liberté de convertir en Coupons à 5 pour 100 la Somme, qui devra lui être payée par la Caisse, à la quelle il trouvera à propos de s'adresser, & de replacer par là son Argent dans un des fonds publics, ainsi que le tout est plus amplement detaillé dans la susdite Notification du 29 Decembre de l'année 1763 & qu'il a été pratiqué dans les Amortissemens précedens de cette même Espèce d'Obligations.

Vienne ce 29 Decembre 1765.

N. 4.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 11 JANVIER 1766.

De ROME *le* 28. *Decembre.*

Hier vers midi le Chevalier de St *George* autrement le *Pretendant* fut tout à coup surpris de convulsions: on lui porta sur le champ l'extrême onction & l'on ne croyoit point qu'il passat la journée; cependant il se trouve aujourd'hui un peu mieux.

De CADIX *le* 3 *Decembre.*

Hier, les Vaisseaux marchands *Espagnols l'Achille* & *la Conception*, qui faisoient partie de la Flotte sortie de cette Baye le 24 *février* dernier, sont arrivés ici de la *Vera Crux* en quarante cinq jours de traversée. Leur cargaison consiste, pour le compte du Roi, en 4178 arrobes de tabac en feuilles, 18 en rouleaux, 270 en poudre & en 600 quintaux de bois de Campêche; &. pour le compte des Négocians, en 22, 152 piastres; 816 arrobes de jalab, 42 d'achiote, 4 de vanille, 105 d'algodon, 73, 143 de sucre, 18 de carey, 70 de cacao & 32 de copal, & en 3510 cuirs. Ces Bâtimens ont touché à la *Havane* d'où il est aussi arrivé en cette Baye la Tartane *le Grand-Pouvoir*, chargée de 2433 arrobes de sucre, de 100 cuirs en poil & de 75 arrobes de cacao.

Suivant des lettres de *Ceuta*, il est parti de ce Port pour *Tanger* un Chebec de guerre *Espagnol* commandé par un Capitaine des troupes de la Mari-

ne:

ne : deux Religieux & un Officier de la Garniſon de *Ceuta* ſe ſont embarqués ſur ce Bâtiment avec des préſens que Sa Majeſté envoye au Roi de *Maroc*. Ils ont eu ordre de le prévenir que ces préſens ne ſont pour le moment qu'un ſimple témoignage d'amitié, & qu'à la concluſion de la paix il en recevra de plus conſidérables. L'un de ces Religieux, nommé le Pere *Giron*, Ex-Provincial de ſon Ordre, eſt chargé de la négociation de cette paix auprès du Prince *Maure*. Le Chebec eſt arrivé à *Tanger* le 12 du mois dernier. Les Religieux & le Capitaine ont été reçus par le Bacha, Gouverneur de cette Place. lequel eſt allé au devant d'eux à la tête des principaux habitans de la Ville & de quelques troupes reglées, & on a tiré le canon à leur débarquement. Le Roi de *Maroc* a eu l'attention de les faire prévenir que pour leur éviter la longueur & la fatigue du voyage de *Maroc*; il ſe rendroit lui même à *Mequinez* pour y recevoir les préſens qui lui ſont deſtinés. Ils ont été logés chez le Gouverneur de *Tanger* qui leur a fait l'accueil le plus diſtingué & leur a remis pluſieurs préſens, tant pour eux que pour leur ſuite & pour le Gouverneur de *Ceuta*.

Suite des nouvelles de PARIS *du 27 Decembre.*

Il paroît trois Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi.

Par le premier, du 30 Novembre, Sa Majeſté ordonne que les reconnoiſſances délivrées par le ſieur *Nouette*, en exécution des Arrêts des 25 & 29 Août & 1. Septembre 1765, ſeront rapportées au ſieur *Blondel* de *Gagny* qui en délivrera de nouvelles garnies de coupons d'intérêt à cinq pour cent.

Suivant le ſecond, du 6 de ce mois, le Roi ayant jugé à propos d'envoyer dans ſes Provinces, pour le bien de ſon ſervice, pluſieurs Conſeillers d'Etat & Maîtres des Requêtes Ordinaires de ſon Hôtel, & ne voulant pas que leur abſence puiſſe nuire à l'expédition des affaires qui ſont pendantes dans les Commiſſions extraordinaires de ſon Conſeil dont ils ſont partie. Sa Majeſté autoriſe le plus ancien de chacune de ces Commiſſions à appeller au jugement des affaires qui y ſont renvoyees tels des Maîtres des Requêtes Ordinaires de ſon Hôtel, étant actuellement à la ſuite de ſon Conſeil, qu'il jugera à propos, à la place de ceux qui ſont abſens & ſeulement juſqu'à la concurrence du nombre qui ſe trouvera néceſſaire pour le jugement deſdites affaires.

Par le troiſieme, du 17 du même mois, le Roi s'étant fait rendre compte des ſommes actuellement exiſtantes & de celles qui doivent être verſées pour l'année prochaine, dans la Caiſſe d'Amortiſſement établie par ſon Edit du mois de Décembre 1764, Sa Majeſté a fixé à la ſomme de vingt millions de livres les fonds qui ſeront employés au premier des rembourſemens à faire par le Tréſorier de ladite Caiſſe, & dont il ſera appliqué deux millions vingt mille livres aux effets de la premiere des trois claſſes énoncées dans les Lettres-Patentes en forme de Déclaration du 19 Novembre dernier; un million ſix cents ſoixante douze mille livres aux effets de la ſeconde claſſe, & dix neuf millions trois cents huit mille à ceux de la troiſieme claſſe.

De LONDRES, *le 24 Decembre.*

La Cour a encore depuis peu reçu des nouvelles importantes de l'*Amerique* au Sujet de l'Acte du Timbre : on a entre autres appris que les Gazettiers avoient ſuſpendu leurs feuilles pour ne pas être Sujets à ce Droit & que les Juges de *Weſtmohreland* dans la *Nouvelle Angleterre* avoient preſenté au Gouverneur de la *Virginie* un

me-

memoire portant que l'honneur & la vertu les engageoient également à ceſſer au 1 Novembre leurs fonctions de juge, parceque l'etabliſſement du Droit du Timbre devant commencer alors, ils ne pourroient ſans violer le ſerment qu'ils avoient prêté, ſe diſpenſer, s'ils conſervoient leurs emplois de juge, de ſe conformer à l'Acte du Parlement qui établit ce Droit, qu'ils ne pouvoient d'un autre côté ſe charger d'executer ſans devenir les Inſtruments d'un Acte d'oppreſſion contraire aux libertés & aux Droits eſſentiels de leurs compatriotes.

Au reſte il ſemble que l'on penſe ſérieuſement à ôter aux *Américains* ce ſujet de mécontentement & l'on prétend qu'il y a déja ſur le tapis un projet qui équivaudra à l'Acte du Timbre & qui, à ce qu'on eſpere, ne ſouffrira parmi eux aucune difficulté.

Vendredi dernier, l'Orateur des Communes fit Rapport à la Chambre de la Réponſe ſuivante du Roi à ſon Adreſſe de remerciment.

MESSIEURS de la Chambre des Communes.

„ *Je* vous remercie de cette fidele & dévouée Adreſſe. La ſatisfaction, que vous me témoignez de l'accroiſſement de ma Famille, & la part affectueuſe, que vous prenez à la grande perte que Jai faite par le decès du Duc de *Cumberland*, ſont de nouvelles preuves de votre zèle & de votre fidélité. En même tems votre réſolution de maintenir l'honneur de mon Gouvernement & de pourvoir au vrai intérêt de tous mes Peuples ne peut que m'être fort agréable. De mon côté, ma conduite fera toujours connoître que Je conſidére leurs intérêts comme inſéparables des miens propres „

Le même jour, Mr. *Robinſon* rendit compte que le Reine, en recevant le Meſſage des Députés ſur la Naiſſance d'un troiſiéme Prince, y avoit répondu en ces termes.

MESSIEURS,

„ Cette nouvelle marque de votre devoir envers le Roi & d'attention pour ma Perſonne ne ſauroit qu'exciter en Moi des ſentimens les plus ſinceres de reconnoiſſance, & garantir la durée de l'affection que Je porte à cette Nation, dont la proſpérité & le bien-être feront à jamais le principal objet de mes vœux. „

La Chambre a fait expedier 44 Lettres circulaires peur remplir par élection les places qui s'y trouvent vacantes depuis la derniere Séance, & renouvellé le Réglement concernant le maintien de ſon autorité & de ſon indépendence. Le Bill, ayant pour objet de renouveller un Acte à l'effet de tolerer l'entrée libre des proviſions ſalées d'*Irlande* dans la *Grande-Bretagne*, fut lû la ſeconde fois, afin de connoître exactement l'étenduë & l'importance du Commerce entre les Etats du Roi en *Europe* & ſes Colonies en *Amérique*, ainſi que du trafic de celles-ci avec l'Etranger. Enſuite les Communes procéderent à l'Examen de pluſieurs Comptes & Mémoires de la Douane, remis au Parlement depuis une trentaine d'années; ordonnerent qu'il leur en ſeroit exhibé une ſuite depuis la fin de l'an 1761 juſqu'au tems préſent, & s'ajournerent au 14 Janvier prochain.

On prétend, que le Commerce & la pêche que les *François* ont fait cette année ſur les côtes de *Terre-Neuve*, leur ont valu plus de 150 mille Liv. Sterling de profit.

Il s'eſt fait le 20 de ce mois une vente des chevaux de Selle du feu Duc de *Cumberland*: mais il s'en faut bien qu'ils ayent été vendus à un prix auſſi haut que celui auquel on s'attendoit qu'ils le ſeroient: On a achetté le *Nell* 84 Guinées, le *Keeper* 165, le *Milkſop* 100, le *Selim* 83, l'*Herode*

500, le *Sultan* 240, & un cheval *Barbe* 24. En tout 1196 Guinées.

On assure que le Roi va faire imprimer pour les remettre devant le Parlement toutes les Requêtes & tous les mémoires qui sont arrivés de nos Colonies d'*Amerique*.

De HAMBOURG *le 2 Janvier.*

Suivant les lettres de *Stockholm* on y a publié tout récemment une Ordonnance du Roi, que nous rendrons ici mot-à-mot.

NOUS ADOLPHE FREDERIC, par la Grace de Dieu, Roi de *Suede*, des *Goths* & *Vendales*, &c. savoir faisons par la Presente:

„ Que, sur les très-humbles Re-
„ presentations du Commitré Sécret
„ des Etats actuellement assemblés en
„ Diète nous avons pour faire baisser
„ le cours du Change & rétablir la
„ Monnoie du Royaume & ses Fi
„ nances, trouvé bon d'ordonner par
„ la Présente.

Que par tous Contrats & Engagemens, qui se feront pour du Fer & autres Produits du Royaume - que l'on exportera le payement, à compter du commencement de l'année, sera stipulé en Ecus, (savoir des Thalers en Espèces ou de Banque) si les Interessés veullent se conserver leur droit en Justice, & obtenir en cas de besoin la voye d'execution: Surquoi un chacun aura à se regler en toute soumission.

„ En foi de quoi nous avons signé
„ la Presente de notre propre main,
„ & y avons fait apposer notre Sceau
„ Royal.

Donné en Sénat le 29 Novembre 1765.

(Signé) ADOLPHE-FREDERIC.

Plusieurs Fabriquans s'etant plaints aux Etats que le Comptoir des Manufactures calculoit d'une maniere trop modique les prix d'exportation, les Etats pour maintenir leurs resolutions & favoriser l'exportation des Manufactures de *Suede*, ont resolu que les dits Fabriquans doivent recevoir le reste de ce qu'ils peuvent exiger de droit suivant les ordonnances, & que ces prix d'exportation doivent etre à l'avenir payés de la même maniere jusqu'a ce qu'il se fasse peut être un changement à cet egard.

Le Baron Charles *Adlermarck* Conseiller de la Judicature de la Cour a été nommé par le Roi Grand Juge en *Südermannie*.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarck*.

Versuch eines Anhangs zu den Rabnerischen Satiren, 2ter Theil. 8. Franckfurt 1766. 40 kr.

Gömöry (Davidis) Dissertatio inauguralis physico medica, sistens Tentamen de Indole Aeris Hungarici. gr 8 Vindobonæ 1765. 17 kr.

Piccartus (der bey Gefangenschaft seiner entführten Mutter in Irrland gebohrne) nachmaliger entdeckter Mylord von Engeland, nebst dessen seltsamen und gefährlichen Lebenswandel. 8 Dresden 1755. 24 kr.

von Eggers (Jacob) neues Kriegs Ingenieur-Artillerie See- und Ritter Lexicon, worinnen alles, was einem Officier, Ingenieur, Artilleristen, und Seefahrenden, aus der Tactique, der Civil-Militar- und Schiff-baukunst &c. zu wissen nöthig. 2 Theile mit Kupfern. gr. 8. ibid. 1757. 8 fl. 15 kr.

N. 4.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE.

DU 11. JANVIER 1766.

De la HAYE *le 29 Décembre.*

Vendredi dernier, le Conseil d'Etat en Corps remit à l'Assemblée des Etats-Généraux la Pétition de Guerre pour l'année 1766. Mr. de *Kempenaar*, Président dudit Conseil, prononça à cette occasion un Discours, auquel répondit le Comte de *Wassenaer Twichel*, Président à l'Assemblée de L. H. P.

Le Marquis d'*Havrincourt*, Ambassadeur de *France*, a notifié au Président de Semaine la mort de Mgr. le DAUPHIN.

De PRESBOURG, *le 8 Janvier.*

Le Gouvernement ayant donné les ordres necessaires pour la réception solemnelle du sereniſſime Prince Albert, Prince Royal de *Pologne* & Electoral de *Saxe*, les Tireurs & les quatre Compagnies Bourgeoises marcherent le 7 au matin tambours battans & Drapeaux deployés aux lieux ordinaires de leur rendez vous, & se rangerent ensuite depuis la rive gauche du *Danube* jusqu'à la porte nommée *Wederitz-Thor* & depuis cette porte jusques au terrein dependant du château Royal, qui fut occupé par les Bourgeois qui y habitent & qui étoient également sous les armes drapéaux deployés. Le Magistrat & les Bourgeois les plus notables attendirent de leur côté près de la porte de *Wederitz* l'arrivée du Prince; Un Escadron de son Regiment étoit allé à sa rencontre au delà du *Danube*; deux Escadrons du Regiment de l'Archiduc *Leopold* Cuirassiers étoient rangés devant la porte de S. *Michel*, & deux Bataillons de l'Archiduc *Ferdinand* étoient placés en face du Château.

Un peu devant midi on donna le signal qui annonçoit que le Prince approchoit de la rive droite du *Danube*; dez qu'il s'embarqua pour passer ce fleuve, on fit du château une triple decharge de 16 pièces de canon & le Comte Nicolas *Palfy Judex Curiæ* & M. George *Klimo* Evêque de *Cinq-Eglises* le complimenterent à son debarquement.

Le Prince monta ensuite dans son Carosse, & lorsqu'il fut près de la porte, il y fut complimenté par M. *Kaidacsi* Notaire de la Ville, après quoi le Magistrat marcha tête nuë aux deux portieres jusqu'au Chateau, où les Magnats, les differens Departements du Royaume de *Hongrie*, le Militaire & la Noblesse l'attendoient.

Le Comte de *Palfy*, *Judex Curiæ* & les Etats assemblés le reçurent à la descente du Carosse & l'accompagnerent de là jusques au Grand Salon, où il fut de nouveau complimenté par le même Comte de *Palfy*.

Le

Le Prince se retira ensuite dans ses appartements, & après s'y être arrêté quelque tems, il se rendit chez Son Excellence, où il dina à une table de 30 Couverts, à laquelle avoit été invitée la principale Noblesse des deux Sexes, tant celle de *Hongrie* que celle qui étoit venue de *Vienne* à *Presbourg* & l'après midi ainsi que le Soir le Prince fut complimenté par toutes les personnes de distinction des deux Sexes.

De VIENNE *le* 11 *Janvier.*

La neige qui étoit tombée en abondance ayant couvert les campagnes pendant les Fêtes de *Noël*, le Froid commença à se faire sentir assez vigoureusement, & la gelée s'est depuis augmentée successivement de maniere que le jour de l'an le Thermometre de Mr. de *Reaumur* étoit à sept heures & demie du matin à 12 degrés au dessous du terme de congelation, & à dix heures du soir à 9 & demi.

Le 2 Janvier à sept heures & demie du matin il étoit à 10 degrés & demi & le soir à 6.

La neige qui recommença à tomber abondamment les jours suivans, diminua sensiblement le Froid.

Cependant le 7 à huit heures du matin le Thermometre étoit à 12, le soir il neiga encore beaucoup.

Le 8 le Froid du matin & du soir fut à 6 degrés.

Le 9 à huit heures du matin le Mercure étoit à 12 degrés, & à dix heures ou soir à 13.

Hier 10 à huit heures du matin il étoit à 16 degrés : mais à dix heures du soir il n'étoit plus qu'à 8.

Aujourd'hui à huit heures du matin le Mercure n'étoit qu'à 7 degrés.

Le bras du *Danube* qui sépare le *Leopoldstatt* de cette ville, est fortement gelé depuis plusieurs jours, & ce fleuve l'est également dans tous ses autres bras.

AVIS.

Le Sieur Louis *Ringart* possesseur d'une maison & de quelques terres situées à *Heiligenstadt* à portée de *Vienne* s'étant expatrié dez l'an 1747 sans que depuis ce tems on ait pû avoir de ses nouvelles, & sa femme Charlotte Elisabeth auparavant veuve du Sieur *Frezzini* étant morte l'an 1758 dans la pauvreté & avec beaucoup de dettes contractées pour le retablissement de la dite maison de *Heiligenstadt*, qui avoit été détruite par un incendie survenu en 1755, l'Intendance des Finances du Monastere de *Closterneubourg* fait savoir à tous ceux à qui il appartient que le dit Sieur *Ringart* est cité par ajournement à comparoitre ou en personne ou par procureur legitime pendant le terme d'un an, six semaines & trois jours par devant la dite surintendance & à son defaut ses heritiers ou ceux de sa femme & tous creanciers ou autres personnes croyant avoir droit aux biens ci dessus énoncés: avertissant de plus que le susdit terme écoulé on procédera à la vente des dits biens sans qu'on écoute après cela les pretensions de qui que soit. Fait à *Closterneubourg* le 2 Janvier 1766.

N. 5.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 15 JANVIER 1766.

De LISBONNE *le 3 Decembre,*

La Cour fut en gala, le 1 de ce mois, à l'occaſion de l'anniverſaire de l'avenement de Don *Jean* IV, Duc de *Bragance*, au Trône de *Portugal* en 1640 : il y eut Opéra le ſoir.

Le Comte de *Welſperg*, Miniſtre Plénipotentiaire de Leurs Majeſtés Impériales & Royale en cette Cour, ayant obtenu ſon rappel, eut, Samedi dernier, ſes audiences de congé du Roi & de toute la Famille Royale. Le ſieur de *Kail* reſte ici chargé des affaires de la Cour de *Vienne*. Le ſieur *Hay*, Envoyé Extraordinaire de la *Grande-Bretagne*, eut le lendemain une audience particuliere du Roi à qui il remit une lettre par laquelle le Roi ſon Maître notifie à Sa Majeſté la mort du Duc de *Cumberland*. La Cour a pris le deuil à cette occaſion pour quinze jours.

Une partie de la Flotte de la Baye de *Tous-les Saints* a mis à la voile le 29 du mois dernier, & l'on équipe, avec toute la diligence poſſible, un Vaiſſeau de guerre pour convoyer le reſte de cette Flotte, dont le départ eſt fixé à Samedi prochain.

La nuit du 28 au 29 du mois dernier, le Comte d'*Oeyras* a eu une eſpèce d'attaque d'apoplexie qui lui avoit fait perdre la parole. Deux ſaignées qu'on lui a faites, l'une au bras & l'autre à la gorge, lui ont ren-

rendu l'usage de la parole & l'ont beaucoup soulagé ; mais il lui est survenu une fievre tierce, qui laisse encore de grandes inquiétudes sur son état.

De CADIX *le 3 Decembre.*

Il est arrivé ici, depuis le 1 de ce mois, cinquante Bâtimens marchands de différentes Nations, ainsi qu'une Fregate de guerre *Angloise* nommée la *Perle*, commandée par le sieur *Santon* & qui est revenue de *Terre-Neuve* en vingt-cinq jours de traversée.

On est informé par une lettre de *San-Lucar* de *Barrameda*, le 29 du mois dernier, qu'il y a ordre d'y préparer des logements pour douze ou treize cents cents hommes de troupes *Suisses* au service du Roi & pour les bataillons de Milices de *Carmona* & d'*Ezija*. D'autres lettres portent que les mêmes ordres sont envoyés pour les logements de trois Régimens de Cavalerie & d'un de Dragons, & l'on ajoute que trois autres Régimens de Cavalerie, du nombre desquels est celui de *Farnese*, ont ordre de se rendre à *Seville*.

On mande de *Gibraltar* que deux Corsaires *Algériens* ont été forcés par les vents contraires d'entrer de relâche en ce Port, d'où ils remettront à la mer au premier vent favorable pour continuer leur croisiere En conséquence de cette nouvelle, on doit faire sortir d'ici, demain ou après-demain, le Vaisseau de guerre *Espagnol la Galice* qui étoit allé croiser sur les Caps & qui est rentré dans ce Port le 1 de ce mois.

De la ROCHELLE *le 15 Decembre.*

On a appris que 4 Bâtimens, savoir *le Duc de Bouillon*, Capitaine *Martial Caduseau*, venant de la *Martinique* ; *la Nancy*, Capitaine *Arnaud*, venant des *Cayes* ; *la jeune Marie*, Capitaine *Rodrigue*, venant de la *Martinique* & de *Miquelon*, tous trois destinés pour *Bourdeaux*, & *le Solide* de l'Isle de *Ré*, Capitaine *Villeneuve*, qui transportoit des Grains en *Espagne*, se sont entierement brisés près de cette derniere Isle sur les rochers nommés les *Baleines* : leurs Equipages ont eu le bonheur de se sauver, à l'exception de 2 Enfans, qui ont été noyés : mais on craint de ne pouvoir rien retirer des cargaisons.

De VERSAILLES *le 28 Decembre.*

Leurs Majestés, Madame *Adelaïde*, & Mesdames *Victoire Sophie* & *Louise*, ainsi que le Prince de *Lamballe*, assisterent, le 25 de ce mois, Fête de *Noel*, à la Grand'Messe qui fut chantée par la Musique du Roi dans la Chapelle du Château & à laquelle l'Evêque de *Troyes* officia, Elles entendirent après-midi, dans la même Chapelle, le sermon prononcé par le Pere *Cesaire*, Carme Déchaussé, Prédicateur de l'Avent, & assisterent aux Vêpres, pendant lesquelles la Duchesse de la *Rochefoucault* fit la quête. Monseigneur le Dauphin & Monseigneur le Comte de *Provence* entendirent l'Office dans la Tribune de la Chapelle.

Feu Monseigneur le Dauphin ayant désiré que son cœur fût déposé à l'Abbayé Royale de *Saint Denis*, on l'y a transporté, le Jeudi 26 de ce mois, avec les cérémonies ordinaires. Le Prince de *Condé* & le Duc de *Coigny* ont été nommés par le Roi pour l'accompagner.

M. M. *Feydeau* de *Marville*, Conseiller d'Etat, & le sieur *Dupleix* de *Bacquencourt*, Maître des Requêtes, s'étant acquittés de la commission importante dont ils ont été chargés par le Roi auprès de son Parlement de

Na-

Navarre, ſont revenus depuis quelques jours & ont rendu compte de leurs opérations à Sa Majeſté dans le Conſeil des Dépêches qui s'eſt tenu hier. Le Roi, content de leur conduite, a bien voulu leur en témoigner ſa ſatisfaction, & a accordé ſur le champ à M. de *Marville* l'entrée en ſon Conſeil Royal, & à M. de *Bacquencourt* l'Intendance de la *Rochelle* actuellement vacante, avec l'expectative de la premiere Intendance importante qui viendra à vaquer.

De PARIS *le 30 Decembre.*

En rendant compte, des diſpoſitions de l'Arrêt du Conſeil d'Etat concernant les rembourſemens à faire en 1766, on s'eſt mépris en ne fixant qu'à vingt millions les fonds deſtinés au premier rembourſement; ces fonds ſont fixés par l'Arrêt à vingt-trois millions.

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 24. Decembre.*

Les nouvelles de l'*Amerique* nous apprennent qu'on y continuë par tout à refuſer d'accepter l'Acte du Timbre: on apprend entre autres que les Habitans de *Cambridge* ont dit dans le reſultat de leur Aſſemblée, que la diſtance des lieux ne pouvant influer ſur les Droits naturels & conſtitutionaux de tous Sujets *Anglois*, ils ne pouvoient regarder cet Acte que comme une infraction à ces mêmes Droits parce que le Directeur des Timbres eſt revetu d'un pouvoir abſolu ſur le peuple ſur lequel il peut tout à la vie près; parcequ'un Sujet accuſé d'infraction a cet Acte n'eſt point jugé par ſes Pairs, privilege ſi cher à tout Sujet *Anglois*, & dont les *Americains* paroiſſent ne pas devoir être depouillés apres les efforts & le zèle qu'ils ont marqué pendant la derniere guerre, eux ſur tout. qui gemiſſent encore ſous le fardeau enorme d'une dette contractée par cette même guerre; parceque la liberté n'exiſteroit plus alors; parceque le Commerce languiroit & ſeroit anneanti; parceque leur Argent comptant paſſeroit dans l'Echiquier de S M. & parcequ'enfin la pauvreté viendroit comme un homme armé fondre ſur le Pays & l'accabler.

On mande de *New-Caſtle* qu'on y a reſſenti le 4 de ce mois une violente ſecouſſe, qu'on a d'abord attribuée à un tremblement de terre & qu'à *Long-Benton* à 4 milles de cette Ville toutes les maiſons bâties de pierres & ſituées ſur un Rocher ont été fenduës les unes plus, les autres moins: Une ruë entiere s'eſt même ouverte & refermée enſuite & le grand Marais de *Killingwort* ainſi qu'une partie de la campagne & tout un Jardin ſe ſont enfoncés de plus de deux pieds: cette terrible ſecouſſe paroit cependant ne provenir que de la negligence que l'on a euë dans la grande mine à charbon de *Long-Benton* que l'on avoit ſoutenuë par des piliers ſi minces qu'ils ſe ſont rompus & qu'ils ont cauſé l'enfoncement d'un roc de deux milles en quarré & de 76 braſes d'epaiſſeur.

De HAMBOURG *le 4 Janvier.*

Suivant les lettres de *Hanovre* du 28 Decembre tous les Régiments du Pays ſont maintenant ſur le pied de Troupes reglées & l'on a aſſigné à chaque Régiment & même à chaque Compagnie les lieux de rendez-vous en cas de beſoin ou d'allarme.

L'on continue d'ailleurs dans cet Electorat à recruter les Troupes avec toute la vigueur poſſible & le Général-Major de *Freytag* eſt parti dez le 18 pour *Zelle* & *Luneburg*, pour regler

gler la livraiſon des recruës & leur repartition: il doit ſe rendre de là pour le même objet dans les Duchés de *Grubenhagen* & de *Calenberg*, & comme ces levées ſe font avec un extrême ſuccès, l'on ne doute pas que le Corps de Milices ne ſoit completté pour le plus tard à la fin de Janvier. L'Uniforme de ces Troupes eſt rouge avec des parements blancs & doublure de même.

Le 24 du mois dernier il s'eſt élevé vers midi un ſi violent incendie dans le College de la Ville de *Stade* que ce Bâtiment a été reduit en cendres en très peu d'heures: cependant Mr. le Conſeiller intime de *Bodenhauſen* chef du Pays, qui s'eſt rendu lui-même ſur le lieu, a fait de ſi bonnes diſpoſitions, que les maiſons voiſines qui couroient le plus grand risque, ont été preſervées des flammes.

De FRANCFORT, *le 7 Janvier.*

L'on a deliberé pluſieurs fois de la part du Cercle du *Haut Rhin* au congrès qui ſe tient à *Worms* par rapport à l'acceptation de la monnoye ſur le nouveau pié de 24 florins. L'aſſemblée s'eſt neanmoins ſeparée le 23 par rapport aux vacances des Fetes de Noel: mais les Séances ont dû recommencer après les Rois.

De VIENNE *le 15 Janvier.*

Depuis l'ordinaire dernier le Froid a continué de jour en jour à être moins rigoureux & il eſt à preſent très ſupportable.

Laurent *Hueber* marchand de volailles eſt mort le 11 de ce mois dans l'un des Fauxbourgs de cette ville à l'âge de 101 ans.

Le Comte Joſeph de *Colloredo* General Major & Lieutenant de la Garde noble *Allemande* eſt depuis peu revenu ici de *Varſovie*, où il étoit allé complimenter le Roi de *Pologne* de la part de leurs Majeſtés I. & R. A. & le Prince *Poniatowski* Lieutenant General eſt dernierement parti pour s'y rendre.

Mr. de *Moſer* Conſeiller intime du Landgrave de *Heſſe Caſſel* & Envoyé au cercle du *Haut Rhin* eſt arrivé en cette Capitale depuis trois jours pour complimenter de la part de ce Prince Sa Majeſté l'Empereur ſur ſon avenement au Trône Imperial.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Diſpenſatorium pharmaceuticum Auſtriaco-Viennenſe, in quo hodierna die uſualiora medicamenta ſecundum artis regulas componenda viſuntur. Editio noviſſima. Fol. Vindobonæ 1765. 2. fl.

" - en Carton 2. fl. 20. kr,

" - relié 3. fl.

L'Eſprit de M. Nicole, ou Inſtructions ſur les Verités de la Religion, tirées des ouvrages de ce grand Theologien, tant ſur les Dogmes de la Foi & les Myſtéres, que ſur la Morale; & diſtribuées ſelon l'ordre des matieres de la Doctrine chrétienne ouvrage tres utile pour l'inſtruction, l'Edification & la Saintification des fideles. gr. 12. Vienne 1765. 1. fl. 15 kr

N. 5.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 15. JANVIER 1766.

De MADRID *le* 17 *Decembre.*

Mardi 10 de ce mois tous les Conſeils & Tribunaux ſe rendirent, avec les cérémonies accoûtumées, à la Cour pour y féliciter S. M. & la Famille Royale ſur le mariage du Prince des *Aſturies*.

Il y eut *Gala* en uniforme & baiſe main général le lendemain jour deſtiné à commencer les Fêtes, que la Grandeſſe, la ville de *Madrid* & quantité de particuliers avoient préparées à l'occaſion du mariage du Prince avec la Sereniſſime Princeſſe Louiſe-Marie-Thereſe de *Parme*.

Le Roi ſe rendit après midi avec la Famille Royale à Notre Dame *de Atocha* pour y remercier ſolemnellement le Très Haut de cet heureux évenement & S. M. y alla par la ruë des orfevres, par la Grande place, & par Ruë d'*Atocha*.

Toutes les places & ruës par leſquelles la Cour paſſa tant en allant à l'Egliſe que lorsqu'elle en revint, étoient décorées par diverſes perſpectives qui repreſentoient les differens ordres d'Architecture, qui imitoient differentes ſortes de jaſpe. On voyoit en face du Palais la repreſentation d'une grande place, dans le pourtour de laquelle on avoit élevé ſix arcs de Triomphe, qui laiſſoient voir dans leurs intervalles le Temple de la felicité publique & celui de l'Hymen. La fontaine de *la Ville* étoit revêtuë d'une façade ornée de pluſieurs figures repreſentans la Religion, la clemence & les Arts. La fontaine de *la Province* offroit aux yeux le Mont Parnaſſe. On voyoit ſur celle de S. *Jean de Dieu* la Renommée montrant & publiant les actions Hêroïques de nos Monarques & l'on avoit enfin élevé à celle de la place, nommée la *Porte du Soleil*, une grande Pyramide dénotant l'immortalité.

La ruë des orfevres étoit décoré d'une façade ſuperbe; on avoit placé au centre la ſtatuë équeſtre du Roi, & l'on avoit établi à la *Porte du Soleil* une Baluſtrade qui formoit une place reguliere au milieu de laquelle s'élevoient ſur differens piédeſtaux des Trophées & des groupes analogues à l'heureux évenement qu'on célébroit. Toutes ces décorations avoient été dirigées par D. François *Sabatini* Colonel & Architecte du Roi.

S. M. ſe rendit dans l'ordre ſuivant de ſon Palais à l'Egliſe de N. D. de *Atocha*.

Le Magiſtrat de *Madrid* précédé de ſes *Alguazils* ou ſergents de ville à cheval. Trois caroſſes à quatre mules dans leſquels étoient les *Majors-Dome* de ſemaine. La Compagnie des Hallebardiers Royaux avec ſa muſique. Deux Eſcadrons des Gardes du Corps des Compagnies *Eſpagnoles*

&

& *Flamandes* avec leurs Tymbales & Trompettes. Les Tymbales & Trompettes des Ecuries dn Roi.

Huit Berlines dorées & à ſept glaces tirées chacune par quatre mules dans lesquelles étoient les Gentilshommes de la Chambre. Un ſuperbe Caroſſe de reſerve attelé de huit chevaux & accompagné de quatre valets de pied outre pluſieurs garçons d'attelage. Le caroſſe du ſervice attelé de ſix chevaux & accompagné de quatre valets de pied dans lequel étoient le Grand Ecuyer, le Major Dôme Major ou Grand maître d'Hotel, le Grand Chambellan, & le Capitaine des Gardes du corps de Quartier. Quatre Cadets de ces gardes alloient en avant, & étoient ſuivis par douze coureurs & vingt valets de pied du Roi, le Conducteur des Equipages marchant à cheval. Le Caroſſe du Roi dans lequel étoit S. M. avec le Prince & la Princeſſe des *Aſturies* Ce Caroſſe attelé de huit ſuperbes chevaux le plus richement harnachés, étoit de la plus grande magnificence tant par la richeſſe des dorures que par la fineſſe des peintures & le gout des ſculptures. Vingt quatre pages du Roi marchoient aux portieres; & douze Ecuyers tous vêtus de leur grand uniforme l'entourroient avec les Officiers des Gardes du corps, qui étoient ſuivis d'un detachement de ces mêmes gardes. Quatre autres caroſſes, tous de la plus grande beauté, & attelés de ſix chevaux. Dans le premier étoit l'infant D. *Gabriel*: Les Infants D. *Antoine* & D. *Xavier* étoient dans le ſecond, l'Infante D. *Marie-Louiſe* dans le troiſieme, l'Infant D. *Louis* dans le quatrieme & chacun de ces Caroſſes étoit accompagné d'un Exempt & d'un Ecuyer ainſi que de quatre valets de pied. Un Detachement des Gardes du corps de la Compagnie *Italienne* fermant la marche. C'eſt dans cet ordre pompeux & digne de la Majeſté d'un grand Monarque que le Roi s'eſt rendu à l'Egliſe de N. D. de *Atocha*.

Dez que S. M y fut arrivée, le Cardinal Patriarche entonna le *Te Deum*, qui fut chanté par la Muſique de la Chapelle de la Cour & ſuivi d'un *Salve*.

Après cet acte de pieté toute la Cour ſe rendit à la Sale des ſpectacles de *Buen-Betiro*, & y aſſiſta à la repreſentation d'une Pièce intitulée *Le Triomphe de Tomiris*, que la ville de *Madrid* fit donner par les deux Troupes de comediens de cette capitale.

La Cour retourna enſuite au Palais par la Ruë de S. *Jerome*, par la *Porte du Soleil*, par la ruë des charettes, par la grande Place, par le Quartier des orfevres, & par la Ruë des *Conſeils*; qui toutes étoient très bien illuminées & ſur tout la grande place eclairée par 20000 grands pots à feu & par 3000 flambeaux de cire, diſpoſés de maniere qu'ils formoient le coup d'œil le plus agréable.

Le Roi & la Famille Royale étant de retour au Palais, parurent bientôt ſur le Grand balcon, & ſur le champ on tira le feu d'Artifice que la Ville de *Madrid* avoit fait preparer: tout l'Hemiſphere parut dans un inſtant être en feu, & ce fut par là que ſe terminerent les Fêtes de la premiere journée, dont S. M. a daigné marquer ſon contentement à ſa ville de *Madrid* & à ſes habitans, & que l'allegreſſe du peuple a rendu plus brillantes encore.

La Suite l'ordinaire prochain.

N. 6.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 18 JANVIER 1766.

De TOULON *le 16 Decembre.*

On desarme actuellement la Frégate du Roi la *Topaſe*, de retour de ſa croiſiere ſur la Barre de *Salé*. La Frégate *Angloiſe* la *Tamiſe* a débarqué ici l'Ambaſſadeur de cette Nation; rappellé de *Conſtantinople*. Voici l'état des gratifications, accordées par le Roi aux Officiers qui ſe ſont diſtingués dans l'Affaire de *Larrache*. Mrs. de *Beaucouſe*, d'*Apchon*, de *Gabaret*, de *Semerville*, de *Treſſemane*, de *Bargeton*, de *Suffren* & de *Framond* ont reçu chacun 800 livres; Mrs de *Champourcin*, *Damas*, de *Bourguet*, de *Vialis* & de *Beauſſier-Châteauvert*, chacun 600 livres; Mrs de *St. Côme*, de *Caſtellet*, de *Gavoty* & de *Raouſſet*, chacun 500; Mrs. de *Villeneuve*, de *Flogergue*, de *Lavilatelle*, de *Puget* & de *Clavieres* chacun 400; & Mrs. de la *Serre* & de *Clavel* chacun 300 livres.

De CHERBOURG *le 20 Decembre.*

Les thés, provenant de la vente de la Compagnie des *Indes* à l'*Orient*, qui deſormais paſſeront de notre Port en *Angleterre*, jouiront, en vertu d'un Arrêt du Conſeil du 20 Septembre dernier, de l'exemption du Droit de ſix livres par Cent, & la reſtitution de ce Droit ſe fera à la fin de chaque année par le Receveur de la *Romaine* ſur les états de ſortie. L'avantage, qui réſulte de cet Arrêt pour

le

le Commerce, eſt ſenſible, & ſeroit bien plus conſidérable encore, ſi le Conſeil accordoit exemption de Droit ſur les Eaux-de-vie pour le même Royaume. Alors le trafic de cette partie pourroit ſe ſoutenir en concurrence avec les Habitans d'*Aurigny* & les Inſulaires de *Guernesey*, qui par un prodigieux commerce de cette liqueur s'enrichiſſent aux depens de la *France*, d'où ils la tirent, & peuvent la vendre à beaucoup meilleur marché, vû qu'ils n'en payent aucun Droit dans leurs Isles, au lieu que nous ſommes obligés d'en payer un de ſix ſols & 10 deniers pour pot qui font les deux pintes de *Paris*.

De VERSAILLES *le 1 Janvier.*

Hier, le Roi eſt parti d'ici pour aller à *Choiſy*.

On a célébré, le 30 du mois dernier, dans l'Egliſe Paroiſſialle de Notre Dame un Service pour feu Monſeigneur le Dauphin, & le lendemain on en a célébré un autre dans l'Egliſe de *Saint Louis*. Les ſieurs *Allart* & *Baret*, Curés de ces deux Paroiſſes, y ont officié.

De PARIS *le 6 Janvier.*

Après la mort de Monſeigneur le Dauphin, ſon corps eſt demeuré expoſé dans le Château de *Fontainebleau*. Le Roi a ordonné que le Duc d'*Orléans* y reſteroit pour commander les détachemens de ſa Maiſon Militaire & Domeſtique qui devoient faire le ſervice, & pour donner tous les ordres convenables, relativement aux obſe ques & au tranſport du corps de *Fontainebleau* à *Sens*, où feu Monſeigneur le Dauphin à déſiré d'être enterré. Le Samedi, 28 du mois dernier, tout étant prêt pour le départ du convoi, l'Archevêque de *Reims*, Grand Aumônier, fit, à onze heures du matin, la cérémonie de lever le corps qui fut placé dans le Char deſtiné à le porter à l'Egliſe Métropolitaine de *Sens*; le convoi ſe mit en marche, peu après, dans l'ordre ſuivant: deux Gardes du Corps; ſoixante Pauvres portant des flambeaux; pluſieurs carroſſes des perſonnes qui compoſoient le deuil; cinquante Mouſquetaires de la ſeconde Compagnie; cinquante de la premiere; cinquante Chevaux-Légers; deux carroſſes du Roi occupés par les Menins; un autre carroſſe du Roi dans lequel étoient le Duc d'*Orleans*, le Duc de *Treſmes*, le Duc de *Fronſac* & le Marquis de *Chauvelin*; un quatrieme, dans lequel étoient l'Archevêque de *Reims*, un Aumônier du Roi, le Confeſſeur de feu Monſeigneur le Dauphin & le Curé de l'Egliſe Paroiſſiale de *Fontainebleau*; les Pages de Madame la Dauphine, les Pages de la Reine, vingt-quatre Pages du Roi & pluſieurs Ecuyers de Leurs Majeſtés; quatre Trompettes des Ecuries; les Hérauts d'Armes; le Maître des Cérémonies; le Marquis de *Dreux*, Grand-Maître des Cérémonies: quatre Chevaux Légers; le Char Funebre aux deux côtés duquel marchoient les cents *Suiſſes* de la Garde du Roi & qui étoit entouré d'un grand nombre de Valets de Pied de Sa Majeſté Quatre Aumôniers du Roi portoient les quatre coins du poële; les Commandans des Gendarmes, des Chevaux-Légers & des Mouſquetaires marchoient près des roues. Le ſieur de *Saint Sauveur*, Lieutenant des Gardes du Corps, ſuivoit le Char à la tête de ſon détachement qui précédoit cinquante Gendarmes. Toutes les troupes de Sa Majeſté, ainſi que les Pages & les Valets de Pied, portoient des flambeaux. La marche étoit fermée par des carroſſes des perſonnes qui compoſoient le deuil.

Vers les ſept heures du ſoir, le convoi arriva à *Sens*: le Cardinal de *Luynes*, Archevêque de cette Ville, reçut le Corps de Monſeigneur le Dauphin à la porte de l'Egliſe; l'Ar-

che-

chevêque de *Reims* le préſenta au Cardinal ; le Cercueil fut porté dans le Chœur ; on chanta les Prieres ordinaires ; après quoi le Duc d'*Orléans* & toutes les perſonnes qui avoient accompagné le convoi, ſe retirerent. Le Corps de Monſeigneur le Dauphin a été expoſé dans le Chœur de l'Egliſe pendant la nuit, & le lendemain 29 on a fait un Service ſolemnel qui a été célébré par le Cardinal de *Luynes* & où le Duc d'*Orléans* & toutes les perſonnes nommées ci-deſſus ont aſſiſté. Après le Service, le Corps de Monſeigneur le Dauphin a été inhumé dans le caveau qui avoit été conſtruit pour l'y dépoſer.

La Ducheſſe de la *Tremoille* eſt accouchée heureuſement de deux enfans males, le 27 du mois dernier.

On a inſéré dans quelques Gazettes étrangeres un prétendu diſcours de feu Monſeigneur le Dauphin à Monſeigneur le Duc de *Berry*, que ce Prince n'a jamais prononcé. Quelques jours avant ſa mort, Monſeigneur le Dauphin fit appeller le Duc de la *Vauguyon*, & lui dit: „ Je ſouhaite à mes „ enfans toutes ſortes de bonheur & „ de bénédictions: je leur recommande de profiter de la bonne éducation „ que vous leur donnez. Inſpirez-„ leur la crainte de Dieu & le plus „ grand reſpect pour la Religion; qu'ils „ ſoient toujours ſoumis au Roi, & „ qu'ils conſervent toute leur vie pour „ Madame la Dauphine l'obéiſſance „ & la confiance qu'ils doivent à une „ mere auſſi reſpectable. „

De LONDRES, *le 28 Decembre.*

Les avis provenant de l'*Amérique Septentrionale* annoncent de plus en plus la fermentation qu'excite dans ces contrées l'Acte du Timbre: grand nombre d'habitans de la *Nouvelle-Yorck* ſe rendirent entre autres le 1 Novembre au Fort *George*, où ſont depoſés les papiers timbrés. Ils y marcherent précédés de quantité de Torches s'approcherent des remparts du Fort ; forcerent les remiſes d'un certain perſonage, en tirerent ſon caroſſe qu'ils traînerent par les principales ruës de la Ville, & de là allerent aux Communes, où étoit ſuſpendue à un Gibet l'effigie de la perſonne à qui le caroſſe appartenoit, chargée de pluſieurs inſcriptions injurieuſes & accompagnée de la figure d'un demon ſuſpendu avec elle. Le caroſſe, la figure, le demon &c. furent enſuite jettés au feu, après quoi les mutins ſe rendirent à la maiſon d'un autre perſonnage ſoupçonné de favoriſer le Timbre ; en tirerent tous les meubles & les jetterent également au feu.

Le lendemain les choſes ſeroient même encore devenues plus ſerieuſes, ſi le Lieutenant Gouverneur du Fort n'avoit declaré par écrit qu'il ne ſeroit rien fait relativement au Timbre juſqu'à l'arrivée du Chevalier *Moore*. Cette déclaration n'appaiſa même la populace que juſqu'au 5, qu'il fallut pour prevenir de plus grands maux delivrer à la corporation de la Ville de la *Nouvelle-Yorck* tout le papier Timbré pour être depoſé à l'Hôtel de Ville.

Les lettres de *Charles-Town* du 2 Novembre contiennent des nouvelles non moins ſerieuſes : elles rapportent entre autres que le 21 Novembre la populace informée que Mr. *Caleb Lloyd* étoit nommé pour la diſtribution des papiers timbrés, s'étoit renduë devant ſa maiſon, d'où il avoit trouvé le moyen de ſe ſauver ; *que cependant cette même populace menaçant de la forcer pour découvrir les magazins des dits papiers, ſa belle ſœur parvint à la calmer en l'aſſurant qu'il ne s'en trouvoit aucun dans cette maiſon*; que le Tumulte continua neanmoins le lendemain Dimanche : mais qu'il fut encore appaiſé pour le moment par une lettre qui fut affichée dans une place publique & par laquelle Mr. *Caleb Lloyd* - de-

cla-

claroit le plus solemnellement qu'il n'avoit aucune commission de Distributeur de Timbre.

Le 23 le peuple recommença de nouveau son emeute, de sorte que Mr. *Lloyd* fut obligé de quitter la Ville pour se refugier dans le plat pays.

Le 24 au soir sur quelques avis que les papiers timbrés se trouvoient chez le Colonel *Laurent*, le peuple entra en tumulte dans sa maison qu'il visita exactement, & dont il se retira sans avoir rien trouvé.

Le 25 le Lieutenant Gouverneur fit publier, pour prevenir des excès ultérieurs, que ces papiers étoient au Fort *Jonson*. Le peuple vouloit sur le champ s'y rendre : mais il en fut dissuadé par les plus notables de l'assemblée: cependant on avoit fait approcher du Fort le Vaisseau de guerre le *Ketch*, pour contribuër au besoin à sa defense.

Au reste on ne voit actuellement dans toute la ville que des avertissements les plus menacants contre quiconque osera vendre, acheter, distribuer, ou se servir de papier timbré, & ce qu'il y a de pis, c'est que tout commerce & toute autre affaire ont absolument cessé. La Douane est fermée excepté pour les seules marchandises qui entrent; le cours de la justice est interrompu & tout est en un mot dans une confusion qui semble ne pouvoir trouver sa fin que dans un changement de systeme.

Le Prince *Frederic Guillaume*, le plus jeune des freres du Roi après avoir supporté avec la plus grande patience une maladie de plusieurs mois, qui étoit une complication de pulmonie & d'hydropisie, mourut ici le 29 de ce mois, agé de 15 ans, 7 mois & 5 jours.

Mr. *Wilkes* est de retour en cette Ville : il y garde l'*incognito* & voit peu de monde ; il se remettra, dit on, dans les premiers jours du mois prochain sous la garde du Maréchal de la prison du Banc du Roi, pour y attendre la decision des Tribunaux du Royaume sur la légalité de la proscription.

De la HAYE *le 5 Janvier.*

Jeudi dernier, le Marquis d'*Havrincourt*, Ambassadeur de la Cour de *Versailles*, eut avec le Comte de *Heide-Hompesch*, Président de semaine à l'Assemblée des Etats-Généraux de la part de la Province d'*Overyssel*, une Conférence, dans laquelle il notifia à L. H. P. la mort de Mgr. le DAUPHIN. Le même jour à midi, le Président, accompagné de deux Messagers d'Etat, se rendit en Carosse à l'Hôtel du Ministre, auquel il fit au nom de L. H. P. les Complimens de condoléance sur ce triste Evenement.

De HAMBOURG *le 7 Janvier.*

Suivant les lettres de *Coppenhague* du 30 Decembre le Roi de *Dannemarck* s'est trouvé depuis quelque tems indisposé: mais son amour paternel pour ses sujets a fait qu'il leur a caché son indisposition, tandis qu'il a pû vaquer aux affaires du gouvernement: cependant la foiblesse de S. M. s'étant insensiblement augmentée, il ne lui a pas été possible de dissimuler plus longtems son état, qui a plongé dans une extrême affliction la nation entiere. Le 20 de ce mois S. M. a été administrée & a marqué la plus parfaite resignation à la volonté du Tout-Puissant, l'on a commencé depuis à faire des prieres publiques à la chapelle de la Cour & dans toutes les Eglises de la ville pour le retablissement d'un santé aussi precieuse & tous les spectacles ont été suspendus.

De VIENNE *le 18 Janvier.*

Jeudi passé S. M. l'Empereur donna une audience particuliere à Mr. de *Rehboom*, Ministre Plenipotentiaire de la Maison Ducale de *Saxe*, qui presenta à S. M. I. ses lettres de creance de la part de la Duchesse Douairiere Regente de *Saxe Weimar & Eisenac*.

N. 6.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 18. JANVIER 1766.

Suite des nouvelles de MADRID *du 17 Decembre.*

Le 12 après midi Sa Majesté & leurs Alteſſes Royales ſe rendirent à la grande place & y virent des balcons de la *Boulangerie*, une Fête de courſes à cheval connuë ici ſous le nom de *Parejas* que leur donnoit la Grandeſſe & la ville de *Madrid*: Cette Fête étoit diviſée en trois quadriles, chacune de quarante Cavaliers montant des chevaux de la plus grande fineſſe & accompagnés de 120 Domeſtiques richement habillés. La premiere à la tête de laquelle étoit le Duc de *Medina-Cœli*, étoit vêtuë à la *Hongroiſe*. La ſeconde, dont le Duc de *Lerma* etoit chef, à l'*Eſpagnole*, & la troiſieme conduite au nom de la ville de *Madrid* par le Comte d'*Altamira* à la *Mexicaine*. Il n'eſt pas poſſible d'exprimer la magnificence de ces trois quadriles, que la diverſité des vêtements & la richeſſe des habits rendoient les plus brillantes: elles firent toutes trois leurs differens exercices & manœuvres avec une dexterité & une nobleſſe, qui enchanterent les Spectateurs, & leur meriterent les applaudiſſements du Roi & de la Famille Royale. Dès qu'ils furent terminés, S. M. retourna au Palais avec les Princes & Princeſſes: on leur avoit preparé une nouvelle Fête, dont la direction avoit été confiée par la ville de *Madrid* à Don Alphonſe *Ximenes* qui a donné dans cette occaſion une preuve de ſon genie & de ſes Talents. C'étoit une maſcarade heroi-comique: on y voyoit la repreſentation des Nations *Eſpagnoles*, reparties dans les quatre parties du monde: les Dieux de la Fable étoient placés ſur quatre chars de Triomphe & un cinquieme d'une grandeur & d'une magnificence extraordinaire repreſentoit la Monarchie d'*Eſpagne*.

Dèz que cette Fête fut terminée, le Roi & la Famille Royale virent tirer le ſecond feu d'artifice, qui eut un ſuccès auſſi complet que celui de la veille. S. M. daigna donner encore ce jour là de nouveaux témoignages de la ſatisfaction que lui cauſoit le zèle avec lequel ſes Sujets s'empreſſoient à célébrer l'union du Prince des *Aſturies* avec une Princeſſe, dont les heureuſes qualités promettent à la Cour & à la Nation la felicité la plus pure.

S. M. fit le même jour la promotion ſuivante:

GRANDS D'ESPAGNE DE LA PREMIERE CLASSE.

Le Marquis d'*Oſſun*, Ambaſſadeur de *France*. Le Marquis de *Mortara*. Le Comte de *Montezuma*. Le Prince de *Villafranca*.

HON-

HONNEURS ET TRAITEMENTS DE GRANDS.

Au Marquis de *Spaccaforno* & au Comte de la *Roca*.

CHEVALIERS DE LA TOISON D'OR.

Le Comte de *Branicki*, Grand General de *Pologne*. Le Marquis de *Grimaldi*.

CHEVALIER DE L'ORDRE DE St. JANVIER.

Le Cardinal de *Solis*, le Prince de *Butera*, le Duc de *Bournoville*, le Prince de *Belmonte-Pignatelli*, le Prince de *Campofranco*, le Comte de *Fuenclara*, le Marquis de *Squilace*, le Duc de *Granada*.

CONSEILLER D'ETAT.

Le Duc de *Sotomayor*.

CONSEILLER D'ETAT HONORAIRE.

Le Marquis de *Gamoneda*.

Sa Majeſté a auſſi nommé quinze Gentilshommes de Sa Chambre avec exercice, ſept Gentilshommes de la Clef d'or avec les entrées. Deux Gentilshommes de la Clef d'or honoraires & quatre Majors-Dome de Semaine. Elle a de plus donné dix titres de *Caſtille* & Elle a fait dans le Militaire une promotion dans laquelle Elle a accordé 55 brevets de Colonel & 102 de Lieutenant-Colonel. Le Roi a en même tems réintegré dans la jouiſſance des honneurs & dans l'exercice de ſon emploi Don Diego *Tavares*, Maréchal de Camp qui en avoit été ſuſpendu, & S. M. a auſſi nommé à diverſes Commanderies & accordé pluſieurs penſions, parmi leſquelles la Marquiſe de *Gonzales* ci-devant Gouvernante de la Séréniſſime Princeſſe de *Parme* en a eu une de mille piſtolles d'or: Le Comte de *Aſalto* Capitaine des Gardes *Eſpagnoles* Infanterie, Fils de cette Dame a auſſi été pourvû d'une penſion de 100 piſtolles.

Le 13 Sa Majeſté & la Famille Royale ainſi que la Reine Mere admirent au Baiſe-main l'Académie Royale *Eſpagnole* repreſentée par le Duc d'*Alva*, Directeur de cette Académie, & par une Députation de quelques uns de ſes Membres; l'Académie Royale d'Hiſtoire également repreſentée par Don Pierre *Rodriguez Campomanes*, ſon Directeur & differens Membres deputés & l'Académie Royale de *St. Ferdinand* repreſentée par le Marquis de *Grimaldi* ſon Protecteur, par Don Tiburtio de *Aguirre* Vice-Protecteur & par differens Conſeillers & Directeurs des trois Arts de la Peinture de la Sculpture & de l'Agriculture qui la compoſent.

Le Roi a encore accordé le grade & les appointements de Capitaine à Don Pierre *Libert* Lieutenant au Régiment de *Bruxelles* Infanterie & le grade d'Enſeigne à deux Cadets & à un Sergent de ce Régiment, qui s'étoient diſtingués ſous le commandement de Don Vincent *Pignatelli* dans le combat contre les *Algériens*.

N. 7.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 22 JANVIER 1766.

De ROME *le 4 Janvier.*

Le Chevalier de *St. George* eſt mort la nuit du Mercredi à Jeudi dernier à l'âge de 77 ans, 6 mois & 1 jour, & l'on a ſuſpendu ici à cette occaſion les Spectacles juſqu'a Mercredi prochain, tems auquel ſes obſeques ſeront finies. En attendant il a été embaumé & expoſé publiquement dans une Sale de ſon Palais, dans laquelle on célébre continuellement des Meſſes.

De CADIX *le* 10 *Decembre.*

Ces jours derniers, il eſt arrivé ici de *Barcelone* trois Barques *Catalanes* chargées de bombes, de grenades & de boulets de différens calibres. Aujourd'hui, il eſt entré dans ce Port une Frégate de guerre *Hollandoiſe* venant de l'Oueſt avec pluſieurs Bâtimens marchands de la même Nation.

Les Vaiſſeaux de guerre Eſpagnols *la Galice*, commandé par le ſieur *Arigoni*. & *la Princeſſe*, par le ſieur de *Spinola*, appareillerent de cette Baye le 4 de ce mois. Le premier va en croiſiere ſur les Caps, & le ſecond transporte à *Naples* & à *Palerme* cinq cents mille piaſtres dont une partie doit être employée au payement des bleds que la *Sicile* a fournis à l'*Eſpagne*.

Deux Navires *Eſpagnols*, *le nouveau Conſtant* & l'*Aigle*, ont mis à la voile le

le 7 avec un chargement de diverſes marchandiſes qu'ils transportent, l'un à la *Vera-Cruz* & l'autre à la *Havane*. Le même jour, la Frégate de guerre *Françoiſe l'infidelle*, commandée par le ſieur d'*Orves*, partit pour aller en croiſiere : on croit qu'elle ſe rendra à *Madere*.

On mande de *Gibraltar* que les deux Corſaires *Algeriens* qui y avoient relâché, en ſont ſortis pour croiſer dans la Méditerranée, où il en eſt rentré deux autres qui croiſoient dans l'Océan.

De VERSAILLES *le 4 Janvier.*

Les Menins de feu Monſeigneur le Dauphin ont eté préſentés au Roi le 3 de ce mois, & Sa Majeſté leur a accordé les entrées de la Chambre.

On a célébré, le 2, dans l'Egliſe des Peres Récollets un Service pour feu Monſeigneur le Dauphin. Le Pere *Miet*, Provincial, y a officié.

Suite des nouvelles de PARIS *du 6. Janvier.*

Le Roi a écrit à l'Archevêque de cette ville la Lettre ſuivante :

„ MON COUSIN, la mort de mon fils le Dauphin me cauſe une douleur d'autant plus juſte qu'il joignoit à une ſolide piété les qualités & toutes les vertus dignes de ſa naiſſance ; elles avoient paru en lui pendant le cours de ſa vie, & elles lui avoient acquis toute ma tendreſſe & toute mon eſtime ; elles ont encore été plus particulierement reconnues dans la longue maladie à laquelle il a ſuccombé. Ce Prince a montré, juſqu'à ſes derniers momens, ſa ſoumiſſion aux décrets de la Providence & ſa confiance en ſa bonté. Cette perte, qui penetre mon cœur de la plus vive affliction, & que tout mon Peuple partage, ne me permet pas de différer d'unir mes Prieres aux ſiennes pour demander à Dieu le repos de l'ame de ce cher fils & la conſolation dont j'ai beſoin dans une circonſtance auſſi douloureuſe. Ainſi je vous fais cette Lettre pour vous dire qu'auſſi-tôt que vous l'aurez reçue vous faſſiez faire des Prieres publiques dans l'étendue de votre Diocèſe, & que vous ayez à inviter à celles qui ſeront faites dans votre Egliſe, les Corps qui ont coutume d'aſſiſter à ces triſtes cérémonies, en m'aſſurant que vous me donnerez en cette occaſion des marques de votre piété ordinaire. Je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à *Verſailles* le 24 Décembre 1765. „

Conformement aux ordres du Roi, l'Archevêque a fait publier un Mandement, par lequel il ordonne dans toutes les Egliſes de ſon Diocèſe des Prieres publiques pour le repos de l'ame de feu Monſeigneur le Dauphin, & indique, pour le même objet, un Service ſolemnel qui ſera célébré, le 8 de ce mois dans l'Egliſe Métropolitaine de cette Capitale.

L'Univerſité tint, le 20 du mois dernier, une aſſemblée dans laquelle elle propoſa pour le Prix d'Eloquence Latine, fondé par le ſieur *Coignard* & qui ſera diſtribué en 1766, le Sujet ſuivant: *Magiſtrorum in ſuis informandis Diſcipulis præcipuam hanc eſſe curam debere, ut eorum mentibus religionem erga Deum, amorem in Patriam, traditis diſciplinis infundant.*

De LONDRES, *le 3 Janvier.*

Le 26 du mois dernier le Roi tint un Chapitre de l'Ordre de la *Jarretiere*, dans lequel Sa Majeſté diſpoſa des trois Colliers vacans en faveur du Prince de *Galles*, du Prince de *Brunſwick* & du Comte d'*Albemarle*.

Le Lord Lieutenant d'*Irlande* a fait publier la relation d'un meurtre affreux commis depuis peu à bord du Vaiſſeau le *Sandwich* par G. *Gidley* & R. *St. Quentin* tous deux *Anglois* par *Mackenzie Irlandois* & par A. *Zeckermann* mariniers.

Ce Vaiſſeau parti de *Londres* vers

le

le mois de Juillet avoit chargé aux Isles de *Canaries* du Vin, d'autres marchandises & une quantité d'Ecus d'*Espagne* outre plusieurs lingots d'or, quelque Or en poudre & differentes pierreries, le tout estimé 100 mille livres Strrling. Il étoit commandé par le Capitaine *Jon-Cockeran*, & avoit à bord C. *Pinchent*, Pilote P. *Mackenlie*, Sous-Pilote, G. *Gidley*, R. *St. Quentin*, A. *Zeckermann* & J. *Pinchent*, Matelots. A, *Gallispey* mousse & 4 passagers savoir un Capitaine nommé *Glass*, sa femme, sa fille & un jeune Domestique.

Le 30 Novembre vers les 11 heures du soir le Capitaine *Cockeran* s'étant rendu sur le tillac, fut saisi & tenu étroitement par *Mackenlie*, tandis que *Gidley* l'assomma à coups de barres de fer, après quoi il fut jetté à la mer. Les cris du mourant & le bruit qui se faisoit, eveillerent les deux *Pinchent* & le Capitaine *Glass*; les premiers furent d'abord attaqués assommés & jettés à la mer, surquoi le Sieur *Glass* retourna à sa chambre pour y prendre son épée. *Mackenlie* l'attendit à la sortie & profitant de l'obscurité, il le saisit par derriere & le tint jusqu'à ce que ses complices lui arrachassent des mains son épée dont ils lui donnerent plusieurs coups, après quoi ils le jetterent aussi à la mer.

Au bruit qui se faisoit, la Dame *Glass* & sa Fille accoururent sur le tillac : Ces assassins les saisirent; elles implorerent en vain leur pitié & elles furent jettées à la mer au moment qu'elles se tenoient étroitement embrassées. Tout ce qui étoit sur le Vaisseau, ayant ainsi été assassiné à l'exception du Mousse & du jeune domestique, ces miserables revirerent de bord pour faire route du Canal de la *Grande-Bretagne*, où ils etoient, vers l'*Irlande*. Le 3 Decembre ils arriverent à environ dix lieuës du Port de *Watterford* & de *Ross*, & là après avoir embarqué sur la chaloupe tout ce qu'il y avoit d'or & de précieux, ils s'y mirent aux-mêmes, & laisserent sur le Vaisseau, dont ils ouvrirent les bas bords, les deux jeunes gens, dont on vient de parler. L'un d'eux se jetta à la mer & gagna bientôt à la nage la chaloupe : mais comme il vouloit l'atteindre, il fut assommé par ces scélerats ; peu de tems après le Vaisseau coula à fond, & la seule personne qui y restoit, se noya bientôt. La chaloupe étant ensuite arrivée de nuit à l'embouchure du port, ils la conduisirent à force de rames à environ une lieue dans la riviere, & ayant mis pied à terre dans le Comté de *Wexfort*, ils enterrerent du côté de *Broombil* 250 paquets d'or & d'argent monnoyé, emportant avec eux tout ce dont ils purent se charger. Ils arriverent enfin à un lieu nommé *Fisherstown* à 4 mille de *Ross*, où ils entrerent le 4 Decembre & changerent en or 1200 Ecus: ils y acheterent ensuite 3 pairs de pistolets louerent des chevaux & se firent conduire par 2 Guides à *Dublin*, où ils furent rendus le 6. Comme ils avoient cependant depensé beaucoup d'argent à *Ross* & qu'on y apprit peu de tems après leur depart qu'un Vaisseau richement chargé avoit été jetté sur la côte de *Watterford*, sans qu'il s'y trouva personne, on soupçonna qu'il étoit très possible qu'il eut été detruit & pillé par ces miserables. On envoya donc des Exprès à *Dublin*, où se trouvoit le premier Magistrat de *Ross* & le 8 la nuit on y arrêta P. *Saintquentin* & A. *Zeckerman*, qui examinés séparement avouerent leur crime. On apprit aussi d'eux que *Gidley* & *Mackenlie* avoient vendu à un Orfevre de l'or & de l'argent pour la valeur de 300 livres Sterling, qu'ils devoient toucher le lendemain. En effet on y arrêta le soir *Mackenlie*, qui depose que *Gidley* avoit pris la route de *Corke*, d'où il devoit s'embarquer pour l'*Angleterre*, sur quoi on envoya à sa poursuite

des

des hommes qui le trouverent en route, & se saisirent aussi de lui.

On ne doute pas que ces Scélerats ne soient punis conformément à l'atrocité de leur crime.

Des lettres arrivées de *Constantinople* portent qu'on y avoit eu des avis de *Bassora*, que le Nabab avoit remporté dans le *Bengale* des avantages considerables sur les *Anglois*, qu'il avoit même obligé de se retirer à *Calicut*, où il les tenoit bloqués : cependant ces nouvelles ne paroissent rien moins que sûres & le Vaisseau de la Compagnie des *Indes* la *Bretagne* vient de partir d'ici ayant entre autres à bord une couronne enrichie de perles & de pierres precieuses que cette Compagnie envoye au nouveau Nabab.

Suivant les mêmes avis de *Constantinople* deux Vaisseaux *Anglois* dont la cargaison est estimée 150 mille Ecus, doivent avoir été pillés par quelques renegats dans le Detroit de *Bassora*.

De Hambourg *le 7 Janvier.*

Suivant les lettres de *Stockholm* le Roi de *Suede* a rendu le Reglement suivant au sujet des impôts de Douane que payeront dorénavant les Ministres étrangers.

„ Le Roi étant informé qu'on a de tems à autre donné différentes interprétations au Réglement publié par *Charles XI.* en 1671, au sujet des droits de Douane payables pour les effets des Ministres Etrangers, Sa Majesté a jugé à propos, pour prévenir toute difficulté à cet égard, de renouveller & d'expliquer ce Réglement dans la forme qui suit. „

„ 1. Les Ministres Etrangers, de quelque caractere qu'ils puissent être, ne payeront rien à la Douane, lors de leur arrivée, pour les effets, meubles, argenterie & équipages de leur premiere entrée, qui leur appartiendront ou aux personnes de leur suite. Ces Ministres jouïront de la même franchise pour tout ce qu'ils feront venir du dehors dans les six premiers mois après leur arrivée (les mois d'hiver non compris, la navigation étant communément fermée en Décembre, Janvier, Février & Mars) ; mais tout ce qu'ils feront entrer dans le Royaume, après cette époque, sera soumis aux droits ordinaires de la Douane.

„ 2. Les Ministres Etrangers, en arrivant dans le Royaume, ne pourront être retardés dans leur passage ou aux portes des Villes par la visite ordinaire des Commis de Douane, & les coffres qui sont à leur suite, ne seront ouverts & visités que dans leurs Hôtels, en présence de quelqu'un des principaux Commis ; mais tout ce qui entrera, pour leur compte, après les six premiers mois de leur arrivée, soit par terre ou par mer, sera débarqué au Port de la grande Douane pour y être ouvert & visité, ce qui doit se faire avec toute la célérité & l'honnêteté possibles „

„ 3. Les Ministres Etrangers auront à la Douane l'expédition la plus prompte dans la visite des choses qu'ils feront venir pendant leur sejour à *Stockholm*, & pour obvier à tous les inconvéniens qui naîtroient de l'abus qu'on pourroit faire de leur nom à la Douane, inconvénient qui a déjà donné occasion à différentes recherches pénibles & désagréables, Sa Majesté entend que les Ministres Etrangers seront obligés de communiquer au College Royal de Commerce, auquel la Douane est soumise, une liste de tout ce qu'ils voudront faire entrer, & qu'ils présenteront aussi le connoissement du Capitaine sur le Vaisseau duquel les effets déclarés se trouveront chargés, lesquels effets, aussi-tôt après leur débarquement, seront rapportés & délivrés dès qu'on aura satisfait aux conditions ci dessus énoncées & acquitté les droits de la Douane. „

N. 7.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 22. JANVIER 1766.

De MADRID, *le 23 Decembre.*

On devoit donner le 13 un combat de Taureaux, mais la Princeſſe des *Aſturies* ayant eu un leger accès de Fievre, cette Fête a été envoyée à un autre tems: cependant les Ambaſſadeurs & pluſieurs grands du Royaume en ont donné ces jours paſſés des particulieres; celle de l'Ambaſſadeur de *Naples* a commencé dans une ſuperbe Sale par un Opera comique *Eſpagnol*, après lequel on ſervit dans differentes Sales une très grande quantité de tables, où regnoit également la profuſion, la delicateſſe & l'ordre; Tandis qu'on ſoupoit, la Sale du Spectacle fut changée tout à coup en une Sale de Bal éclairée par une quantité innombrable de bougies: ce Bal fut paré, & les Dames y parurent avec la plus grande magnificence.

L'Ambaſſadeur de *France* en a de ſon côté donné une dans le même goût, & qui n'a cédé en rien à celle de l'Ambaſſadeur de *Naples*; la pièce que ſon Excellence a fait repreſenter, étoit *Tancrede* traduite en vers *Eſpagnols*: elle a été ſuivie des *Troqueurs* opera comique traduit de même, & enfin d'une cantate paſtorale, après laquelle 500 convives furent ſervis magnifiquement à differentes tables.

Le Duc de *Medina-Cœli* s'eſt de même extrêmement diſtingué dans celle qu'il a donnée hier: il a fait repreſenter un Drame *Italien*, pour lequel il avoit fait venir d'*Italie* des Chanteurs & des Chanteuſes & il avoit de même fait venir de *Bourdeaux* & de *Paris* des Danſeurs & des Danſeuſes pour les Balets qui accompagnoient ce ſpectacle.

De Florence *le 7 Janvier.*

Le jour de l'an au matin il y eut baiſe- main à la Cour. Vers les 11 heures Mgr. l'Archiduc Grand Duc & ſon Auguſte Epouſe ſe rendirent de la maniere ſuivante à la Metropole de cette ville.

Un archer à cheval précédoit à quelque diſtance le caroſſe à 6 chevaux dans lequel étoient quatre Chambellans. Ce caroſſe étoit ſuivi d'un ſecond attelé de même & occupé par M. M. les Conſeillers. Un ſecond Archer à cheval marchoit enſuite & après lui les Haiduques, Coureurs & valets de pied de la Cour qui précédoient le caroſſe à 6 chevaux dans lequel étoient L. L. A. A. R. R. ſuivies d'un Ecuyer & de leurs pages à cheval. La garde noble marchoit enſuite l'épée à la main, ſuivie de deux autres caroſſes à 6 chevaux dans leſquels étoient les Dames de la Cour & la marche étoit fermée par un detachement de grenadiers. L. L. A. A. R. R. revinrent de la Metropole dans le même ordre qu'Elles s'y étoient renduës; Elles dinerent en public, & il y eut pendant le repas une ſuperbe muſique de voix & d'inſtruments. A 5 heures il y eut cercle chez S. A. R.

Ma-

Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe & enſuite appartement. La Cour porta ce jour là des Diamants.

Les Des. *Caducci* & Comteſſes *Acciajuoli* furent le même jour nommées Dames de Cour, & les Comtes *Alb.rgotti*, Chevalier de *Malth.*, & *Marſili*, Chambellans.

Nos Auguſtes Souverains jouiſſent d'ailleurs d'une parfaite ſanté.

*D'*ALTONA *le 12 Janvier.*

Les Lettres de *Coppenhague* du 7 de ce mois portent que la ſanté du Roi étoit toujours dans un état fort critique.

De VIENNE *le 22 Janvier.*

Dimanche dernier 19 de ce mois vers les 10 heures du ſoir il s'éleva un violent incendie dans un des Fauxbourgs de cette Ville, nommé le Fauxbourg de la *Vienne:* il commença par la maiſon d'un Tanneur, qui dans un inſtant pour ainſi dire, fut en flammes ainſi que ſes différens magazins & ſe communiqua bientôt à un vaſte moulin, dont une grande partie fut de même bientôt en feu. On parvint cependant à force de travail & de bonnes diſpoſitions à arrêter le progrès de l'incendie & à ſauver les autres Bâtiments voiſins, dont il fallut néanmoins abbatre en partie les toits pour empêcher la communication du feu.

Au moment que S. M. l'Empereur fut inſtruit de cet évenement, il ſe rendit lui même ſur les lieux & y reſta jusqu'à 2 heures après minuit donnant ſes ordres avec une preſence d'eſprit admirable, ſe portant par tout & animant les travailleurs par ſa preſence. Il n'eſt heureuſement péri perſonne dans cet incendie.

* * * * * * *

„ Il eſt dit dans le ſupplement de la Gazette de *Leide* du 31 Decem„ bre dernier, Article de *Vienne* ce qui ſuit: „

Depuis quelques jours on a affiché deux Patentes, dont l'une contenant 16 Articles, concerne les Biens Feodeaux, & l'autre les Artiſans & Trafiquans. Comme l'on a obſervé que l'envie de s'enrichir porte bien des Gens à faire pluſieurs entrepriſes de differente nature à la fois & à s'endetter & ſe ruiner en ſe chargeant au delà de leurs forces, il eſt defendu à l'avenir à tout Artiſan & Trafiquant de ſortir de ſa Sphère, ce qui les mettra à même de donner tous leurs ſoins à leurs affaires & de s'y appliquer avec ſuccès. On s'eſt trompé, lorsqu'on a dit que Mr. de *Rieſch* Banquier en cette ville avoit pris à ferme la Comedie *Allemande*, ainſi l'on croit devoir desabuſer le Public à ce Sujet.

„ La fin de cet Article eſt conforme à la vérité: mais le Gazetier „ de *Leide* a été auſſi mal informé à l'égard de ce qui précéde, qu'il a „ voit été mal inſtruit en premier lieu: Les deux Patentes pretenduës affi„ chées, dont il parle, ſont fauſſement ſuppoſées: l'Induſtrie loin d'être „ génée, eſt generalement protegée par notre Souveraine, & il y a des „ loix qui ont ſagement pourvû à la charge de ceux qui ſe ſurchargent mal „ à propos de Dettes. „

N. 8.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 25 JANVIER 1766.

De LISBONNE *le 17 Decembre,*

LE 8 de ce mois, Fête de la Conception & anniversaire de celui où Don *Jean* IV. mit en 1640 son Royaume sous la protection de la Sainte Vierge, Sa Majesté se rendit à l'Eglise Patriarchale où Elle entendit la Grand'Messe qui fut célébrée par le Cardinal Patriarche. Le soir, Leurs Majestés & toute la Famille Royale se rendirent au Théatre public de la rue des Comtes & y virent la représentation d'un Opéra Comique.

Dom Louis da *Cunha*, Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre & des Affaires Etrangeres, a envoyé à tous les Colonels des Régimens du Royaume une lettre circulaire par laquelle il leur demande l'état des Officiers Etrangers qu'ils ont dans leurs Corps & une note des brevets de ces Officiers & de la paie qu'ils reçoivent.

La maladie dont le Comte d'*Oeyras* a été attaqué n'a eu aucune suite fâcheuse : ce Ministre est actuellement en parfaite convalescence.

La Frégate *Françoise* la *Pleyade*, commandée par le Chevalier de *Sommerville*, a mis à la voile le 9 pour retourner à *Toulon* par *Gênes*.

Le Comte de la *Lippe* a donné part à cette Cour de son mariage.

On a appris par deux Bâtiments marchands arrivés de *Rio-Janeiro* que les

ies deux Vaiſſeaux de guerre *Eſpagnols* le *Gaillard* & le *Bon Conſeil* etoient dans ce port pour y faire quelques proviſions & continuër enſuite leur route, & on a été en même tems instruit que notre Flotte s'y diſpoſoit à faire voile pour le *Portugal* de ſorte que nous l'attendons ici, dans le courant du mois prochain.

De Rome *le 11. Janvier.*

Le Teſtament de Jacques *Stuard*, connu ſous le nom du Chevalier de *St. George*, ayant été traduit de l'*Ecoſſois* en *Italien*, on y a trouvé qu'il laiſſoit au Prince ſon Fils aîné tous les Biens qu'il poſſedoit en *France* & 100 mille Ecus de lieues de Mont, outre les Ordres enrichis de Diamants qu'il potoit & differens autres Diamants & Bijoux. Il laiſſe également au Cardinal Duc d'*Yorck* le reſte de ſes Diamants, toute ſon argenterie, ſes meubles & ſes caroſſes & chevaux, il a encore fait par ſon teſtament diverſes penſions aux perſonnes qui lui étoient attachées & quelques legs pieux.

Il avoit auſſi demandé d'être enterré ſans pompe dans l'Egliſe des 12 *Apôtres* ſa Paroiſſe : mais le Pape a cru à cet égard devoir déroger à ſon teſtament & en conſequence ſon Corps a été tranſporté Lundi 6 à l'Egliſe des 12 *Apotres* dans un char mortuaire précédé de 4 valets de pied portans des torches allumées, & entourré de 24 palfreniers portans des flambeaux de cire ainſi que d'une double file de Troupes & ſuivi de ſept caroſſes dans leſquels etoient les perſonnes attachées au defunt Prince.

Le 7 au matin il fut expoſé avec beaucoup de pompe ſur un lit de parade élevé de 5 gradins & il y eut Chapelle Papale, à laquelle S. S. ne put aſſiſter par rapport au Froid rigoureux qu'il faiſoit : mais où ſe trouverent 22 Cardinaux. Le Cardinal J. F. *Albani* chanta la Meſſe ſolemnelle & M. *Mattei* Prelat Domeſtique du S. Pere, prononça en latin une oraiſon funebre fort éloquente.

Le même jour après midi le Corps fut tranſporté dans l'ordre ſuivant de l'Egliſe des 12 *Apôtres* à la Baſilique du *Vatican*.

Les Enfans de l'hopital de *St. Michel* & les orphelins précédes de 6 Grenadiers & de quelques perſonnes avec des flambeaux, les differentes confrairies de cette Capitale, la Croix du Chapitre du *Vatican*, deux de ſes maſſiers & 4 acolites portans des flambeaux, le Clergé regulier, tous portans un Cierge, les Curés de *St. Pierre* & des 12 *Apôtres* avec leurs Vicaires & Chapelains, la Muſique, les Chapelains & le Seminaire de *St. Pierre* ſuivis du Chapitre de cette Egliſe en Chape & portant des Cierges blancs, 500 perſonnes de differentes confrairies marchans 4 à 4 & portans des flambeaux le lit de parade, ſur lequel étoit à decouvert le Corps du Chevalier de *St. George* entourré des penſionnaires des Colleges *Anglois*, *Ecoſſois*. & *Irlandois* au nombre de 500 tous portans des flambeaux.

La Garde *Suiſſe* du St. Pere marchoit ſur les côtés & les 4 coins du Poele étoient ſoutenus par les 4 perſonnes les plus diſtinguées de la Cour du Chevalier de *St. George*. Quelques Chantres de la Baſilique de *St. Pierre* précédoient auſſi le lit de parade ainſi que les Domeſtiques & toutes les perſonnes attachées au feu Prince.

La Cour du Pape marchoit enſuite à cheval, c'eſt à dire le Capitaine de la Garde *Suiſſe* avec ſes Gardes. Les maſſiers portans leurs maſſes d'argent, le Major Dome du Palais Apoſtolique, les Archevêques & Evêques aſſiſtans du Trône, les Prothonotaires Apoſtoliques, les Chapelains ordinaires & les Ecuyers de S. S. tous en habit de cérémonie. La marche étoit fermée par 12 Caroſſes de Deuil.

Le

Le Convoi arriva vers le Soir à la Basilique du *Vatican*, où le Corps fut deposé dans la Chapelle du Chœur, & où on célébra le lendemain 8 des obsèques solemnelles, auxquelles le Cardinal Archi-Pretre chanta pontificalement la Messe.

De COMPIEGNE, *le 7 Janvier.*

Les Officiers Municipaux de cette Ville ont fait célébrer aujourd'hui, dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de *Saint Corneille*, un Service solemnel pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin. Tous les Corps Séculiers & Réguliers y ont assisté, ainsi que l'Etat-Major, les Officiers de la Bourgeoisie, le Bailliage & le Corps de Ville.

De VERSAILLES *le 8 Janvier.*

Hier, le Duc de *Richmont*, Ambassadeur d'*Angleterre*, eut une audience de Leurs Majestés à qui il notifia la mort du Prince *Frederic*, frere de Sa Majesté *Britannique.*

Le même jour, le Comte d'*Argental*, Ministre Plénipotentiaire de l'Infant Duc de *Parme*, fut admis à l'audience de Leurs Majestés & de la Famille Royale & remit à Leurs Majestés ses lettres de créance.

Le Roi vient d'accorder au Duc de *Chartres* les grandes entrées.

De PARIS *le 10 Janvier.*

Samedi dernier, la Faculté de Théologie a fait célébrer, avec beaucoup de pompe, dans l'Eglise de *Sorbonne* un service solemnel pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin; l'Abbé *Xaupi*, Doyen de la Faculté, y a fait la fonction de Célébrant.

Le 8 de ce mois, le Chapitre de l'Eglise de *Paris* fit célébrer un Service solemnel pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin. L'Archevêque de cette Ville y officia. La nef, dans toute sa longueur, étoit tendue de noir avec une grande quantité d'ecussons aux Armes de Monseigneur le Dauphin. Au milieu du Chœur étoit un dais élevé sur une haute estrade garnie d'un grand nombre de cierges, & sous lequel étoit la représentation avec les attributs & les ornemens convenables. Un grand nombre d'Evêques & de Magistrats & plusieurs personnes de la premiere distinction ont assisté à cette cérémonie.

Hier 9, les Six Corps des Marchands firent aussi célébrer, dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire, un semblable Service auquel assisterent le Lieutenant-Général de Police & l'un des Avocats du Roi au Châtelet. Au milieu de l'Eglise, qui étoit entierement tendue de noir, étoit élevé un dais chargé d'écussons aux Armes de Monseigneur le Dauphin, & sous lequel étoit la représentation surmontée d'une Couronne & entourée de soixante cierges.

Il y a eu aussi, aujourdhui dans l'Eglise de *Saint-Roch* un Service solemnel pour le même objet. Les Paroissiens de tous les états se sont rendus en foule à cette cérémonie. L'Eglise étoit décorée d'une maniere simple, noble & convenable à cette triste cérémonie.

Il paroît des Lettres-Patentes du Roi, en date du 21 Octobre 1765, par lesquelles Sa Majesté confirme & autorise les délibérations de l'assemblée générale du Clergé, des 11 Juin & 2 Juillet 1765, au sujet de la somme de douze millions de livres de don gratuit, accordée au Roi par ladite assemblée.

De

De LONDRES, *le 7 Janvier.*

La Cour a reçu ces jours derniers des nouvelles de celle de *Lisbonne* d'après lesquelles on assure que Sa Majesté *Très-Fidele* est determinée à donner satisfaction aux Sujets de la *Grande Bretagne* sur les griefs dont ils se sont plaints concernant leur Commerce dans ses Etats.

On dit aussi qu'après les Vacances du Parlement le Lord Maire & la Borgeoisie de cette Ville présenteront à cette Assemblée une Requête, pour la prier de suspendre la sortie des Grains.

Samedi dernier, le Corps du feu Prince *Frederic-Guillaume* fut inhumé dans l'Abbaye de *Westminster* avec les mêmes Cérémonies qui avoient été observées à la sépulture du feu Duc de *Cumberland*, à l'exception des honneurs militaires. Le lendemain, L. M. reparurent en public, & reçurent, à l'occasion du *Nouvel An*, les Complimens des Ministres d'Etat & Etrangers, des Seigneurs & Dames de la premiere Noblesse, tous en Deuil.

L'Amirauté tint le 4 de ce mois une grande Assemblée, dans laquelle on donna les ordres nécessaires pour l'exécution de quelques résolutions du Conseil. On prétend qu'il y aura cette année une augmentation de forces navales, & une reduction dans les Troupes reglées. On ajoute qu'il sera établi deux Loteries Royales, dont les mises seront chacune ce cinq liv. sterl.. sans aucun retour pour les Billets blancs, afin d'augmenter le nombr des Prix; que l'une se tirera au mois de Mai prochain, & l'autre au mois de Novembre suivant. On parle aussi d'un Acte en faveur des Débiteurs de la Couronne, & dont il ne s'est rendu en Parlement aucun de cette nature depuis le decès de la Reine *Anne*.

On croit que le droit du Timbre en *Amerique* sera incessamment diminué.

Jeanne *Fordyke* est morte ici, il y a quelques jours, âgée de cent deux ans.

De la HAYE *le 12 Janvier.*

Comme le Prince *Stadhouder* paviendra à l'âge de Majorité le 8 Mars prochain, Anniversaire de la Naissance de ce Prince; que ce jour là S. A. S. sera installée comme STADHOUDER, CAPITAINE GENERAL & AMIRAL de cette Province, & prêtera Serment en ces qualités entre les mains de N. S. les Etats de *Hollande* & de *West-frise*, on voit déja paroître une Ordonnance, conçue en ces termes.

„ Le Président & les Conseillers de *Hollande*, *Zelande* & *Westfrise*, conjointement avec le Magistrat de la *Haye*, avertissent tous les Nobles & Suppôts, ainsi que tous les Bourgeois & Habitans, qu'au 8 du mois de Mars 1766, lorsque S. A. S. Mgr. le Prince d'*Orange* & de *Nassau* prêtera serment & sera installé comme *Stadhouder-Héreditaire*, *Capitaine-General* & *Amiral* de cette Province, ils ayent à illuminer leurs maisons depuis les 8 heures du soir jusqu'à 12 heures de nuit. Lesdits Président, Conseillers & Magistrat, pour prévenir toutes occasions de malheur, defendent à toutes personnes, de quelque qualité, âge ou condition qu'elles puissent être, de tirer pendant les illuminations aucun coup de fusil & de faire usage de telles sortes de matieres combustibles, connues sous le nom de feux d'artifice, sous peine d'encourir pour chaque coup une amende de trois florins, à laquelle les parens même seront sujets pour leurs enfans. „

N. 8.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 25. JANVIER 1766.

De MADRID, *le 31 Decembre.*

Le Roi revêtit avanthier du Collier pe la Toiſon d'or le Marquis de *Grimaldi* qui eut pour parrain le Comte de *Fuentes*

Samedi 28 le Duc de *Bejar* cidevant Gouverneur du Prince des *Aſturies* & aujourd'hui Grand Maitre de ſa maiſon donna à l'occaſion du mariage de ce Prince une Fête ſuperbe dans laquelle il traita ſplendidement une très grande quantité de convives. Ses jardins furent en même tems magnifiquement illuminés & on y tira un feu d'artifice de la plus grande beauté, que les Dames virent des balcons & les Cavaliers d'une galerie ornée de Criſtaux & fabriquée exprès à cette occaſion. Ce feu d'artifice fut ſuivi d'une ſerenade *Italienne* dont les paroles ſont du célébre Abbé *Metaſtaſio* & la Fête fut enfin terminée par un grand Bal, qui dura jusques à deux heures après minuit.

L'Academie Royale de *Grenade*, connuë ſous le nom de *Maeſtranza* avoit auſſi célebré le 12 cet heureux évenement dans le champ *Del Triunfo* par une ſorte de courſe de tête connuë ici ſous le nom del *Parmeſano* y *Juego de Cabezas*.

Les portraits du Roi & de L. L. A. A. R. R. étoient placés ſous un Dais & la Compagnie des Grenadiers du Régiment de milices de cette ville fut ſous les armes pendant tout le tems de la courſe, qui ſe fit avec une addreſſe infinie & après laquelle on ſervit quantité de rafraichiſſements exquis dans les maiſons de l'intendant de cette Académie Royale qui étoient illuminées avec beaucoup de goût.

De Florence *le 10 Janvier.*

Mgr. l'Archiduc Grand Duc a depuis peu reçu de l'Imperatrice Reine Son Auguſte Mere la broderie & la Croix de l'Ordre de *Marie Thereſe* formés de Brillans & de pierres précieuſes de differentes couleurs.

S. A. R. vient d'augmenter les appointements de la Garde Noble, de maniere que la paye de chaque Garde ſera deſormais de cinq ſequins par mois.

Le Comte de *Schuwalof* & ſa Famille ſont partis le 4 de ce mois pour *Livourne* après avoir reçu pendant le ſejour qu'ils ont fait ici beaucoup de marques de diſtinction de la part de nos Auguſtes Souverains.

Le 8 le Marquis *Calcagnini*, qui avoit été envoyé ici de la part du Duc de *Parme* pour complimenter Mgr. le Grand Duc, eſt reparti pour retourner à ſa Cour. après avoir été regalé par Son A. R. d'une très belle tabatiere d'or emaillée & d'une magnifique bague de Brillans.

Hier

Hier 9 le feu prit au Palais Royal de *Pitti* à l'appartement destiné au Marquis de *Botta*, où l'on avoit chauffé avec trop de force l'un des poeles: cependant cet évenement n'a eu aucune suite par les sages precautions qu'on à prises d'abord.

De Hambourg *le 14 Janvier.*

Suivant les lettres de *Stockholm* les Etats pour mettre sur un meilleur pié les Revenus de la Douane qui avoient été ci-devant donnés en ferme à une Compagnie, ont resolu de les faire lever à l'avenir pour le compte de la Couronne par une Direction generale & Royale; ils ont choisi d'entre les 4 membres qu'ils avoient unanimement proposés, M. Th. Gust. *Rudbeck* Colonel & Commandeur de l'ordre de l'Epée pour Directeur General & pour Conseillers de la Direction. Mr. C. F. *Tebaldt*, Orateur dans l'Etat des paysans, Conseiller des guerres & Bourguemaitre de cette Capitale. M. J. *Bruseen* Conseiller de Commerce & le Baron *Cederhielm*, Conseiller de la Chambre, qui tous ont deja prêté serment entre les mains de S. M. dans le Senat & ont ensuite commencé l'administration de leurs emplois.

Les Ordres du Royaume ont exempté la Ville de *Lubolm* de tirer toutes ses Laines des Villes d'Etape du pays, en lui permettant d'en faire venir de l'Etranger, & cela en considération du grand nombre de ses Manufactures. Elles sont si florissantes, qu'un seul habitant de cette Ville a pendant la derniere guerre fourni à l'Armée *Suédoise* 24000 paires de bas de laine faits sur ses propres métiers.

On a dit y a quelques tems que les Etats statueroient une peine contre ceux des Deputés qui se chargéroient de quelque Acte & qui ne le remettroient point à la Diete avant qu'elle fut terminée, parcequ'il pouvoit naitre de là de grands domages, & que ce cas n'étoit pas encore contenu dans les reglemens. Voici ce qui a donné lieu à cette ordonnance.

Les Habitans du village de *Cartenning* dans le baillage de *Westeros* s'étoient plaints à la derniere Diete à l'occasion de la construction d'une Eglise: mais cette affaire resta sans être decidée, parceque l'Evêque *Belzerstierna* s'étoit chargé des actes de la Deputation de la Chambre d'Oeconomie & du Commerce dont il étoit membre sans les rapporter, ne les ayant produits qu'à la Diete actuelle. Les Etats ont donc decidé, la dessus & ils ont de plus laissé la liberté aux plaignans de se pourvoir contre l'Evêque pardevant son juge competant pour en avoir satisfaction de ce qu'il les à si longtems arrêtés dans la construction de leur Eglise. Cet Evêque est le même qui d'abord au commencement de la presente Diete a été privé de suffrage.

De Francfort, *le 18 Janvier.*

Suivant les dernieres lettres de *Cassel* on y a publié depuis peu un nouvel Edit concernant la monnoye en vertu duquel on a mis les pièces de *Prusse* dites *ein Drittel Stuck* a 6 Albus & 4 Heller, les demi florins de *Brunswick* marqués d'un cheval a 8 Albus, les autres à 5 Albus & 4 Hellers, les pièces de l'Electeur de *Saxe* dites *ein Drittel Stuck* aux armes de *Pologne* a 4 Albus, les Kopfstucke du *Rhin* (excepté cependant ceux de *Fulde* de l'an 1756) a 6 Albus, & les demi Kopfstucke a 3 Albus.

N. 9.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 29 JANVIER 1766.

De CADIX *le 24 Decembre.*

Hier, le Navire *Eſpagnol* la *Conception* eſt arrivé ici de *Cartagene* des *Indes* avec une cargaiſon de 88 ſurons de quinquina & 828 de cacao ; de 15 balles de coton, 1910 cuirs en poil, 15 pieces de bois des *Indes* & 5400 piaſtres deſtinées à payer l'équipement de ce Navire.

Ces jours derniers, il eſt entré dans cette Baye une Tartane *Françoiſe* venant de *Salé*. Suivant le rapport du Patron de ce Bâtiment, le Grand Corſaire de *Salé* & un grand Chebec du même Port, qui devoient en ſortir par la grande marée de Novembre, n'ayant pu paſſer la barre, ont été déſarmés.

Hier, le Vaiſſeau de guerre *Hollandois* le *Blois*, commandé par le ſieur *Wilde*, a fait voile pour la Méditerranée.

Les deux Frégates de guerre le *Point Fixe* & l'*Aſtrée* ont auſſi mis à la voile pour l'*Amerique Eſpagnole*, ainſi qu'une Hourque *Hollandoiſe*, un Navire *Danois* & un Galion nommé l'*Aigle*, chargé de diverſes marchandiſes pour le *Perou*. Les deux Frégates, ſur l'une deſquelles eſt embarqué le Gouverneur de la *Havane*, tranſportent dans cette Colonie des agrêts & des munitions de guerre : la Hourque *Hollandoiſe* eſt chargée de poudre pour la même Iſle, & le Bâti-

timent *Danois* y transporte deux cents cinquante hommes de troupes, tirés de divers Régimens d'*Espagne*.

La Frégate *Françoise* la *Légere*, & la Corvette l'*Hirondelle*, ont déchargé ici les poudres qu'elles avoient apportées pour cette Place & doivent appareiller aujourd'hui pour retourner à *Brest* : la premiere se propose de relâcher à *Lisbonne* ; le vent de Nord-Ouest est si violent qu'elles ne pourront peut-être pas sortir de cette Baye ou seront obligées d'y rentrer.

Deux petits Navires de la même Nation, le *Marie-Joseph*, de *Dieppe*, venant de *Marans* & de la *Rochelle* avec une cargaison de bled, & le *Duc*. de *Quimper*, aussi chargé de bled pour *Seville*, ont échoué avant-hier, l'un sur les roches qui sont à l'entrée de cette baye & l'autre sur la côte de *Chipione* près de *San-Lucar*. Les équipages ont eu le bonheur de se sauver ; mais le premier Bâtiment & sa cargaison sont perdus sans ressource.

De VERSAILLES *le 15 Janvier.*

Hier, la Chambre de Monseigneur le Dauphin, & celles de Monseigneur le Comte de *Provence* & de Monseigneur le Comte d'*Artois*, ont fait célébrer ici, dans l'Eglise des Peres Récollets, un Service solemnel pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin. L'Evêque de *Limoges* a officeé à cette cérémonie à laquelle Monseigneur le Dauphin & les Princes ses freres ont assisté.

Aujourd'hui, le Corps de la Musique-Chapelle a fait célébrer aussi, pour le même objet, un Service solemnel dans l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame de cette Ville. L'Evêque de *Verdun* y a officié, & les Musiciens ont exécuté un *De profundis* de la composition de l'Abbé de *Gauzeargues* Maître de la Musique du Roi. Plusieurs Seigneurs & Dames de la Cour y ont assisté, ainsi que tous les Corps de la Maison de Sa Majesté.

Leurs Majestés ont pris, le 11 de ce mois, le deuil pour onze jours, à l'occasion de la mort du Prince *Frédéric Guillaume*, frere du Roi d'*Angleterre*.

De PARIS *le 17 Janvier.*

Il paroit quatre Arrêts du Conseil d'Etat du Roi.

Par le premier, du 26 Octobre 1765, le Roi, en deboutant de ses demandes le Fermier des droits domaniaux de *Sierck* & de *Phalsbourg*, lui défend de les percevoir sur les marchandises & denrées qui passent pour le service de Sa Majesté, accompagnées de passeports.

Par le second, du 2 Décembre suivant, il est permis aux Orfevres, Bijoutiers & autres, & à tous Ouvriers, ayant qualité, de faire vendre ou débiter des boîtes d'argent, extérieurement revêtues d'or, d'une ou de plusieurs couleurs, & sur-dorées dans l'intérieur avec charnieres d'or & fermetures garnies d'or; à la charge qu'au fond intérieur de chacune desdites boîtes, ou autre lieu le plus apparent, il sera distinctement gravé le mot *argent*.

Sa Majesté ordonne par le troisieme, du 29 du même mois, que les coupons d'intérets des reconnoissances données où à donner en payement de la liquidation des papiers du *Canada* seront payés à raison de quatre & demi pour cent au mois de Janvier de chaque année, à commencer en 1766, & que les capitaux en seront conservés en entier. Les particuliers porteurs de ces papiers, à l'exception des Sujets de la *Grande Bretagne*, seront tenus, sous peine de nullité, de les faire liquider avant le 1. Mars prochain, & ce terme sera prolongé, en faveur des *Anglois* seulement, jusqu'au 1. Octobre prochain exclusivement. Le quatrieme Arrêt, du 31. du même mois, indique la maniere dont les coupons d'intérêts, joints aux

re-

reconnoissances dont on vient de parler, seront payés, & la forme dans laquelle les capitaux desdites reconnoissances seront remboursés.

Il paroit aussi des Lettres-Patentes du Roi, detées du mois d'Août 1765, par lesquelles Sa Majesté, en confirmant le contrat de vente fait à son profit, de la totalité de la Terre & Seigneurie de *Thiais*, érige & crée au Bourg de *Choisy* un Bailliage ressortissant nuement du Parlement de *Paris*, où il sera connu en premiere instance de toutes les matieres, causes & contestations qui avoient accoutumé d'être portées en la Justice de *Thiais*.

L'Académie Royale des Sciences, Belles Lettres & Arts de *Bordeaux* avoit à distribuer cette année trois Prix pour lesquels elle avoit proposé les trois Sujets suivans.

1. *Quelle est la cause de la formation des montagnes* ?

2. *Si dans la préparation des laines on ne pourroit point trouver un moyen qui, sans alterer leur qualité, pût les preserver pour la suite de la piquure des insectes, ou du moins si dans les differentes teintures qu'on leur donne, on ne pourroit point mêler quelqu'ingredient qui, sans ternir ni endommager les couleurs, pût produire le même effet* ?

3. *S'il seroit possible de trouver dans le genre végetal quelques plantes du nombre de celles qui croissent en* Europe, *autres néanmoins que les plantes legumineuses & les bleds de toute espece qui, soit dans leur état naturel, soit par les préparations dont elles pourroient avoir besoin, pussent suppleer dans les tems de disette au défaut des grains & fournir une nourriture saine* ?

L'Académie n'ayant pas été satisfaite des Ouvrages qu'on lui a adressés sur le premier Sujet, elle a réservé ce Prix pour l'année 1767: elle a aussi jugé à propos de renvoyer sa décision à l'année prochaine sur les Ouvrages qui ont concouru pour les deux autres Prix, en invitant les Auteurs à perfectionner leurs Ouvrages. L'Académie annonce qu'elle aura deux Prix à donner en 1767: elle demande pour Sujet du premier, *Quels sont les principes qui constituent l'argile & les differens changemens naturels qu'elle éprouve, & quels seroient les moyens de la fertiliser*: & pour Sujet du second, *de determiner l'action & l'utilité des bains, soit d'eau douce, soit d'eau de mer* ?

Avis aux gens de Lettres.

Le Sr. *Panckouke* Libraire à *Paris* qui a acquis le fonds du corps complet de l'histoire & des memoires de l'Academie Royale des Sciences en 88 volumes in *4to.* a cru qu'en diminuant le prix ordinaire de ce précieux recueil & donnant des facilités pour le payement, il pourroit déterminer les amateurs & les gens de lettres, à qui principalement il peut être d'un si grand usage, à se le procurer; en conséquence il est parvenu avec beaucoup de frais à former cent corps complets, en y comprenant les six volumes de tables, & les Mémoires des Sçavans étrangers, en 4 volumes; il donnera ces exemplaires complets jusqu'au premier Aout prochain au prix de 700 livres, suivant les conditions ci-après désignées.

Il est à propos d'observer 1. qu'on a fait il y a plus de 16 ans un rabais assez considérable sur cet ouvrage, on l'offrit alors à 660 livres pour 78 volumes, l'avantage qu'on propose aujourd'hui est beaucoup plus considérable, puisqu'on aura 88 volumes pour 700 livres.

2. Sur les représentations qui ont été faites par plusieurs particuliers, on n'a point joint aux corps complets de l'Académie les ouvrages séparés des Académiciens, comme l'Aurore Boréale, l'Astronomie de M. de *Cassini*, le Journal de M de la *Condamine*, le voyage de M. *Chabert*, la méridienne de *Paris*, l'optique de M. *Bouguer*, parce que ces ouvrages n'ont d'autre rapport avec les Mémoires de l'Académie que d'être composés par quelquelques uns de ses membres.

3. On n'y a point joint le recueil des machines, parce que cet ouvrage a encore un rapport plus éloigné, puisqu'il n'eſt pas même des membres de l'Académie.

4. On a joint les Mémoires des Sçavans étrangers, 4 volumes in 4., parce que l'objet & la diſtribution de ce recueil eſt le même que celui des Mémoires qui terminent les volumes de l'Académie.

5. On pourra acquérir ces différens ouvrages ſéparément, en payant néanmoins chacun des volumes, ſur le pied de 105, à cauſe du nombre des figures & du très-petit nombre qu'il en reſte.

6. Comme pluſieurs perſonnes & ſurtout les étrangers deſirent encore de pouvoir acquérir les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, 30 volumes in 4. ſur le pied de 210 livres, au lieu de 360, on continuera à le donner à ce prix, jusqu'audit 1 Aout 1766.

7 On donnera auſſi au prix de 7 liv. tous les volumes ſéparés des Sciences, depuis 1754 à 1762, & les volumes ſéparés des mémoires des Inſcriptions depuis le tome 11 juſqu'au 30.

8. Tous les autres volumes ſéparés ſe vendront ſur le pied de 12 liv. chaque volume en feuille, ainſique l'année 1762 & 1759.

9. Les volumes de 1666 à 1699 ſe vendront 15 livres chaque en feuilles. Ces volumes étant les plus rares & n'y ayant qu'un très-petit nombre d'exemplaires, excédent les Corps complets.

10. Les Mémoires des Sçavans étrangers 4 vol. in 4., ſe vendront 48 liv. & les volumes ſéparés 12 livres en feuilles.

Ordre des payemens & des fournitures.

	Som. vol.
I. En ſe faiſant inſcrire on payera 150 liv. & on recevra les Sçavans étrangers 4 vol. & les Memoires de l'Académie des Sciences 1762, 1761, 1760, 1759, 1758, 1757, 1756, 1755, 1754, 1753, en tout 14 vol. avec une reconnoiſſance & une obligation ſignée du Libraire pour le reſtant de la fourniture - - - - -	150 l. 14
II. Au premier Avril 1766 en recevant 1752, 1751, 1750, 1749, 1748, 1747, 1746, 1745, 1744, 1743, 1742, 1741 - - -	80 12
III. Au premier Juillet 1766, en recevant les années 1740, 1739, 1738, 1737, 1736, 1735, 1734, 1733, 1732, 1731, 1730, 1729	80 12
IV. Au premier Octobre 1766, en recevant les années 1728, 1727, 1726, 1725, 1724, 1723, 1722, 1721, 1720, 1719, 1718, 1717 - - - - -	80 12
V. Au premier Janvier 1767, en recevant les années 1716, 1715, 1714, 1713, 1712, 1711, 1710, 1709, 1708, 1707, 1706, 1705 - - - -	80 12
VI. Au premier Avril. 1767, en recevant les années 1704, 1703, 1702, 1701, 1700, 1699, & les 6 vol. de Table -	80 12
VII. Au premier Juillet 1767, en recevant les années 1698 à 1666, faiſant 11 tom. en 14 vol -	150 14
Total du prix d'un Exemplaire - - -	700
Nombre des vol. qui ſeront délivrés - - -	88

1. On aura ſoin de retirer les volumes aux termes où ils doivent être délivrés, faute de quoi les avances ſeront perdues ſix mois après le terme du mois de Juillet 1767 expiré: condition ſans laquelle cet avantage n'auroit pas été propoſé.

2. Ceux qui voudront payer ladite ſomme de 700 liv. en un ſeul payement recevront en même tems un exemplaire complet en 88 volumes.

N. 9.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 29. JANVIER 1766.

De MADRID, *le 31 Decembre.*

Quelques avis de *Cartagene* portent qu'un Chebec *Eſpagnol*, ayant joint un Pinque *Algérien* de 8 canons & de 72 hommes d'Equipage qui s'étoit emparé d'un Bâtiment de *Valence*, l'avoit attaqué avec tant de violence, qu'à la ſeconde bordée il l'avoit coulé à fond. Tout ſon Equipage, à l'exception de 31 perſonnes, à peri dans cette action, où les *Eſpagnols* n'ont eu que 3 hommes de tués & 30 de bleſſés.

De Florence *le 18 Janvier.*

Le Marquis *Biviani*, Envoyé de Sa Majeſté *Catholique* & faiſant les fonctions de Miniſtre de *Naples* à cette Cour, a préſenté le 11 de ce mois à Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe une Caſſette & deux Vaſes d'ecaille garnis d'or de differentes couleurs & d'un travail exquis.

Le Marquis de *Malaspina*, Chambellan de L. L. M. M. I. & R. A. ainſi que de nos Auguſtes Souverains & Major dans les Troupes de *Toſcane* eſt parti d'ici le 14 pour aller complimenter le Duc de *Parme* de la part de L. L. A. A. R.

Mgr. l'Archiduc Grand Duc vient d'accorder une penſion de 100 ducats d'or au Pere *Jagheman* Auguſtin deſtiné par S. A. R. à être Confeſſeur de la Cour & à y donner des inſtructions dans les myſteres de la Religion.

S. A. R. a pris hier à quelques milles d'ici le divertiſſement de la chaſſe du ſanglier.

Suite des nouvelles de PARIS *du 17 Janvier.*

Le 11 de ce mois, la Paroiſſe Royale *Saint Germain l'Auxerrois* a fait célébrer un Service ſolemnel pour le repos de l'ame de feu Monſeigneur le Dauphin. Il n'y a point eu de tenture, & la Fabrique de cette Paroiſſe, attendu la rigueur de la ſaiſon & le grand nombre de Pauvres qu'elle renferme, a préféré de faire diſtribuer une certaine ſomme aux Pauvres honteux & malades.

Le Marquis de *Sourches*, Prevôt de l'Hôtel du Roi & Grand Prevôt de *France*, & les Syndics Généraux du Corps des Marchands & Artiſans Privilégés du Roi ſuivant la Cour, ont fait célébrer, le 15, pour le même objet, un Service ſolemnel dans l'Egliſe des Peres Auguſtins du grand Couvent. Le Grand Prevôt, les Lieutenans-Généraux, le Procureur du Roi & le Tribunal de la Prevôté de l'Hôtel y ont aſſiſté. Au milieu du Chœur, qui étoit entierement tendu de noir, étoit la repréſentation entourée d'une grand nombre de cierges & ſurmontée d'un dais chargé d'écuſſions aux Armes de Monſeigneur le Dauphin.

L'Académie Royale de Chirurgie n'ayant pas été ſatisfaite des Mémoires qui ont concouru pour un Prix de 1765, a propoſé la même queſtion pour un Prix double. Le Sujet étoit, *de determiner le caractere eſſentiel des tumeurs connues ſous le nom de loupes, expoſer leurs differences & quels ſont les moyens que la Chirurgie doit employer de préference dans chaque eſpece & relativement à la partie qu'elles occupent.* L'Académie diſtribuera, le jour de la ſéance publique, une Médaille d'or de deux cents livres fondée par le ſieur de la *Peyronie*, à celui qui l'aura méritée par un Ouvrage ſur quelque matiere de Chirurgie au choix de l'Auteur. Elle diſtribuera auſſi, le même jour, cinq Médailles d'or à cinq Chirurgiens qui, pendant le cours de

1766, auront fourni le meilleur Mémoire ou trois obſervations intéreſſantes ſur quelques points de Chirurgie.

De LONDRES, *le* 10 *Janvier.*

Le Roi a de frequentes conferences avec ſes Miniſtres, qu'on croit avoir pour objet principal les affaires d'*Amerique* relativement à l'Acte du Timbre: on croit qu'à la rentrée du Parlement S. M. adreſſera un diſcours aux Chambres au Sujet de cette affaire qui doit être portée à leur deliberation, on juge auſſi qu'Elle leur propoſera l'établiſſement de differens magazins publics de grains dans les principales villes du Royaume.

La reduction de la Taille de 4 à 2 chelins par livre ſterling paroît, au reſte ne plus devoir être attenduë & l'on ſemble également avoir perdu toute eſperance au ſujet de la revocation de l'impôt ſur le Cidre & le Poiré, quoique pluſieurs Villes & Bourgs aient chargé leurs repreſentans d'inſiſter ſur cet article ou du moins ſur un changement dans la perception de ce Droit.

Il eſt arrivé dernierement de *Dublin* un exprès par lequel on a appris qu'une troupe nombreuſe d'habitans de cette Ville s'étant aſſemblée en tumulte avoit inſulté les Membres de la Chambre des Communes, & avoit même empêché l'Orateur & pluſieurs Membres de la Chambre d'aller au Parlement. Cette émeute a été occaſionnée par le bruit qui s'étoit répandu que le Parlement d'*Irlande* ſe propoſoit de mettre de nouveaux impôts ſur le Peuple.

De HAMBOURG *le* 19 *Janvier.*

Suivant les nouvelles de *Stockholm* les Etats de *Suede* s'appliquent avec beaucoup de zèle & de vigilance à mettre ſur un meilleur pié les Finances du Royaume & à le liberer le plus qu'il eſt poſſible de ſes dettes tant anciennes que nouvelles: ils ſont en conſequence entrés en negociation avec les Heritiers de feu Charles Auguſte Burgrave & Comte de *Dohna*, en ſon vivant General Major & Capitaine Lieutenant des Trabants au ſujet de la pretention qu'ils ont à charge de la Couronne en vertu de deux obligations contractées par feu la Reine *Chriſtine* les 11 & 16 Juin 1654 envers feu Chriſtophe Burgrave & Comte de *Dohna*. Ces obligations montent à un Capital de 40 mille Ecus non compris les interets. On avoit hypothequé pour leur aſſurance les revenus de la Terre de *Neukloſter* ſituée dans le *Mecklenbourg*: mais les Comtes de *Dohna* n'en n'ont jamais tiré que des Sommes très modiques: comme ils ont cependant declaré aujourd'hui que toutes leurs pretentions ſeroient éteintes au moyen de 75 mille Ecus monnoye d'argent à payer une fois tant pour le dit Capital que pour les interêts échus, cette ſomme leur a été accordée & le comptoir des Etats a eu ordre de la leur delivrer ſur le champ.

De VIENNE *le* 29 *Janvier.*

Le Comte de *Bachoff* Envoyé Extraordinaire de *Dannemarc*, ayant appris le 25 par un Courier de ſa Cour la mort du Roi *Frederic* V. arrivée le 14, ce Miniſtre eût avanthier l'honneur d'en faire au nom du Monarque aujourd'hui regnant la notification formelle à leurs Majeſtés I. & R. A. & de préſenter en même tems ſes nouvelles lettres de créance.

Mr. le Baron *Teufel* de *Pürkenſee*, Conſeiller Intime du Duc de *Mekelbourg-Swerin* & *Güſtrow*, ainſi que du Landgrave de *Heſſe-Darmſtadt*, & leur Envoyé à la Diete de l'Empire à *Ratisbonne* eſt arrivé ici depuis quelques jours pour faire à cette Cour au nom de LL. AA. SS. Les complimens de condoleance & de felicitation, dont il eſt chargé: il a eu dimanche paſſé ſes audiences de LL. MM. I. & le lendemain il a été à celle de S. M. l'Imperatrice Douairiere, Reine de *Hongrie* & de *Boheme*.

N. 10.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 1 FEVRIER 1766.

De MADRID *le 7 Janvier.*

Le Roi ayant fixé au 30 du mois dernier le terme des Fêtes, qui ſe ſont données a l'occaſion du Mariage du Prince des *Aſturies*, la Cour fut ce jour-là en Gala, & le combat de Taureaux que la Ville de *Madrid* avoit preparé, eut lieu le même jour dans la grande place. Dez le matin quatre *Toreadors* avoient agacé avec des bâtons dix de ces animaux feroces, & l'après midi le Roi & la Famille Royale ſe rendirent avec la pompe accoutumée en pareilles occaſions au Palais Royal de la *Boulangerie* pour honorer cette Fête de leur preſence. Au moment que S. M, & L. L. A. A. R. R. occuperent la loge conſtruite ſur les balcons, pour en voir le combat, la Compagnie des Hallebardiers Royaux borda la place, & l'on fit ſortir quatre Cavaliers, ayant chacun une Suite de cent hommes vêtus de verd, de bleu, d'incarnat & de couleur de paille & habillés avec beaucoup de goût. Après avoir combattu, & lancé avec beaucoup de dexterité quantité de Javelots aux Taureaux, ces Cavaliers ſe retirerent; revinrent enſuite combattre à pié; mirent à mort treize des mêmes animaux & meriterent les applaudiſſements du Roi par l'extrême adreſſe qu'ils montrerent.

Cette Fête étant ainſi finie, S. M. & la Famille Royale ſe rendirent à la Sale

Sale des Spectacles de *Buen-Retiro* où elles assisterent à la Comedie intitulée *Don Juan de Espina à Madrid*, & representée par les deux Troupes de Comediens de la Cour. Après cela le Roi & L. L. A. A. R. R. retournerent au Palais. Les ruës par où Elles passerent, étoient decorées avec beaucoup de goût & très bien illuminées, & Elles virent ensuite de leurs Balcons les Feux d'artifice, qui furent tirés avec autant de succès que ceux qui les avoient précédés, & suivis d'une illumination générale par toute la Ville, laquelle termina les Fêtes.

Hier 6 Fête de l'Epiphanie le Roi se rendit en public à la Chapelle Royale. S. M. accompagnée des Grands, des Ambassadeurs, des Majors-dome de Semaine, & des Gentilshommes de sa Cour y entendit la Messe qui fut célébrée pontificalement par le Cardinal Patriarche, entre les mains duquel S. M. qui s'étoit avancée vers l'Autel, remit à l'offertoire trois Calices superbes avec de l'or, de l'encens & de la Mirrhe. Après le Service Divin le Roi retourna à ses appartements dans le même ordre qu'il s'étoit rendu à la Chapelle.

Le Roi & toute la Cour ont pris le deuil pour trois mois à l'occasion de la mort du Dauphin.

Rosendo-Leal natif de la Ville de *Mondonedo* dans le Royaume de *Galice* est mort ici le premier de ce mois âgé de 110 ans & 10 mois ; il n'avoit jamais eu pendant sa vie aucune infirmité & il a été jusqu'à la fin de sa carriere qu'il a achevée dans son plain sens, entrêmement robuste & agile, proportionément à son âge.

Nous avons aussi perdu, il y a quelque tems, le R. P. Emmanuel Bernard de *Rivera* Trinitaire chaussé & Docteur de l'Université de *Salamanque*. il écrivoit également bien en prose & en vers *Latins* & *Castillans*, il possedoit parfaitement ces deux langues, ainsi que la *Grecque*, l'*Hebraique* & l'*Italienne* & il doit être regretté de toute l'*Europe* savante.

De PARIS *le 20 Janvier.*

LETTRES-PATENTES DU ROI, Portant continuation du Parlement de *Bretagne*, par les Officiers de ladite Cour. Données à Versailles le 9 Janvier 1766. regîstrées en Parlement le 16 Janvier 1766.

LOUIS, &c. Ayant été informés qu'il se trouvoit à présent un nombre suffisant d'Officiers de notredite Cour de Parlement de *Bretagne* pour y faire le Service, Nous avons jugé à propos de ne pas attendre que tous les Offices de notredite Cour de Parlement, réservés par notre Edit du mois de Novembre dernier, fussent remplis, pour rappeller auprès de Nous ceux de notredit Conseil, que nous avons députés pour tenir notredite Cour, dont notre intention est que le Service soit continué par ceux des précédens Officiers, dont le zèle & la fidélité nous sont connus, nous réservant de régler la Police & le Service de notredite Cour, lorsque le nombre des Offices d'icelle, fixé par notre Edit, sera rempli. A CES CAUSES & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, nous avons ordonné, &, par ces Présentes signées de notre main, ordonnons que ceux des Officiers de notredite Cour qui n'ont pas signé les Actes de démission des 22 Mai & 12 Novembre derniers, comme aussi ceux dont l'état demeurera attaché sous le contresçel des Présentes. & à qui nous avons ordonné de reprendre leurs fonctions, les autorisant à les exercer sur leurs anciennes Provisions & Réceptions, comme auparavant lesdits Actes de démission, qui seront à leur égard réputés comme non-avenus tiendront notredite Cour, & y rendront la justice en la forme ordinaire; Voulons que, jusqu'à ce qu'il ait été par Nous

pour-

pourvu à la Police intérieure de notredit Parlement, & au Réglement de son Service, nosdits Officiers soient & demeurent autorisés, comme nous les y autorisons par ces Présentes, à juger & expédier, en une seule Chambre, toutes les Causes, Instances, Procès & autres Affaires tant Civiles que Criminelles, dont elle est en droit & possession de connoître, même à juger en première & dernière instance celles dont la connoissance appartient à la Chambre des Requêtes du Palais de notredite Cour, & qui y étoient pendantes; les avons en outre autorisés & autorisons, pour la plus prompte expédition de toutes lesdites Affaires, à se partager, s'il est nécessaire, en plusieurs Bureaux, comme aussi à juger au nombre de sept, en matière Civile seulement; & seront au surplus exécutés, selon leur forme & teneur, nos Edits, Déclarations & Lettres-Patentes enregistrés en notredite Cour, nonobstant tout ce qui y seroit contraire; lui enjoignant expressément d'y tenir la main. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement de *Bretagne*, que ces Présentes ils ayent à faire lire, publier & le contenu en icelles garder, observer & exécuter, selon leur forme & teneur, nonobstant toutes Ordonnances, Edits, Déclarations, Lettres-Patentes, Réglemens, Usages, ou autres choses à ce contraires, auxquelles nous avons dérogé & dérogeons par ces Présentes, pour ce regard seulement, & sans tirer à conséquence. CAR tel est notre plaisir.

Extrait des Regîstres de Parlement.

La Cour, Chambres assemblées par exprès commandement du Roi, pour donner à Sa Majesté la preuve la plus parfaite de son amour pour sa Personne Sacrée & de son obéissance, ordonne que lesdites Lettres Patentes seront enregistrées au Greffe d'icelle purement & simplement. La Cour espère que le meilleur des Rois, touché de sa soumission respectueuse & sans bornes, aura la bonté de rappeller les Membres de ladite Cour, pour concourir à rendre la justice à ses Sujets.

Arrêté du Parlement sur la présentation des Lettres-Patentes pour la continuation de la procedure criminelle contre les Sieurs de la Chalotais, *de* Caradeuc, *de la* Gacherie, *de* Montreuil, *& de la* Coliniere.

La Cour deliberant sur les Lettres Patentes du 9 de ce mois a arrêté qu'attendu que la pluspart des membres qui la composent, ont declaré ne pouvoir connoître de l'execution des dites lettres patentes par des motifs de recusation valables & approuvés par la dite Cour, & que le nombre de ceux qui n'auroient pas des moyens de recusation valables, ne seroit pas suffisant pour proceder aux jugements preparatoire & definitifs du procès ordonné être fait par la dite Cour, le dit Seigneur Roi sera supplié de vouloir bien retirer ses lettres patentes, & que le Premier Président, en lui rendant compte des dits motifs de recusation, sera chargé de faire connoître au dit Sgr. Roi que des raisons si indispensables pouvoient seules mettre la dite Cour dans la necessité de ne pouvoir faire usage en cette circonstance du Droit qui lui appartient de juger ses membres, droit qu'elle eut exercé avec douleur: mais avec la confiance de ne point trouver de coupables & de n'avoir à porter aux pieds du Trône que la justification des cidessus nommés.

De LEIDE *le 20 Janvier.*

Un juif nommé Jacob *David* natif de cette Ville est mort le 14 de ce mois à *Rotterdam* où il étoit allé faire un tour il avoit 101 ans accomplis; il avoit eu trois femmes, dont il avoit eu 22 enfans qui lui ont donné 44 petits enfans, & 24 arriere-petits enfans: de sorte qu'il a vû 90 personnes de sa posterité. Il étoit encore très robuste, & il n'y a pas deux ans

qu'il

qu'il étoit revenu a piè de *Rotterdam* en cette Ville.

De Liege *le 20 Janvier.*

On apprend de la Terre de *St. Hubert* que le nommé Henri le *Pere* y eſt depuis peu mort à l'âge de 108 ans des ſuites d'une Fievre qui n'a duré que 48 heures.

On jouera par Extraction de billets une partie de Vins de Tokay. Voila le plan du jeu:

Il y aura en tout 3000. Lots, chaqu'un á 1 Ducat, dont chaqu'un gagne immediatement une Bouteille de Vin de Tokay pour ſûr.

Outre les 3000. Bouteilles le gros Lot eſt de 10. piéces de Vin de Tokay communement nommé un Anthal, dont chaqu'un contient un Emmer ½ meſure d'Autriche.

De plus 1. Lot à 5. piéces. } 2 Lots chaqu'un á 50. Bouteilles
1. Lot à 3. piéces. } 4. Lots chaqu'un à 25. Bouteilles
1. Lot à 2. piéces. } 3. Lots chaqu'un à 12. Bouteilles
2. Lots chaqu'un à 1. piéce }

Chaque joueur récevra en prenant ſon billet contre le Ducat ſa Bouteille de Vin comme un gain aſſuré, & ſi ſon Lot gagne un des autres prix, il lui ſera delivré aprés l'Extraction en plein ſans rabbat.

Les Collecteurs dans des villes éloignées devront tacher de debiter pour le moins 30. billets, pour qu'on leurs puiſſe faire livrer les 30. Bouteilles, puisqu' avec une plus modique quantité ce ne ſeroit pas la peine de faire les fraix & inconvenient du Transport.

L'extraction ſe fera en préſence des Commiſſaires avec toute le fidelité & exactitude poſſible d' abord que la Lotterie ſe remplira, & les Liſtes ſeront communiquées, Imprimées, authentiques aux Collecteurs.

Les Vins ſont très vieux, excellents & veritables des années 1748. 1754. 1756.

Les Billets de Lot avec les Bouteilles de Vin ſe trouvent à la *Mellgruben* paſſé le Grand Eſcalier, au 4*e*. Etage à main gauche. Item chez Mathias *Helbig* marchand epicier à l'enſeigne de l'oye d'or près de la porte rouge. Item chez *Trethan* Caffetier au Fauxbourg de *Laimgruben* dans la maiſon nommée *Saltz-Küffel.*

Il s'eſt perdu depuis peu dans cette Ville un nœud de Brillans, dont la pierre du milieu eſt de 42 à 43 grains: à chaque côté ſont deux pierres égales peſant enſemble environ 29 à 30 grains, & au bas il y en a une de 19 à 20 grains; ceux qui pouront l'avoir trouvé ou en donner quelques nouvelles, ſont priés de l'adreſſer á la Sacriſtie des P. P. Capucins de cette Ville. On leur promet en même tems une recompenſe convenable.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck.* au prix de 17 kr.

P. Sebaſtian *Sailers* Trauerrede auf FRANCISCUS den Erſten dieſes Namens weiland Römiſchen Kaiſers &c. &c. als Seiner höchſtſeligen Majeſtät Leichenbeſingnis in dem uralten unmittelbaren Reichs-Gotteshauſe *Petersbauſen* den 1 des Weinmondes 1765 gehalten war, in verkürtzten Sätzen geſprochen. Fol. Augſpurg.

N. 10.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 1. FEVRIER 1766.

De LONDRES, *le 20 Janvier.*

On nous mande de *Cadix* qu'on y parle beaucoup du depart d'une Flotte conſiderable, qui doit mettre en mer au printems prochain pour aller former un établiſſement & une Factorie ſur les côtes meridionales de l'*Afrique*, & l'on prétend même que la Compagnie de la *Havane* a offert à la Couronne une Somme très conſiderable pour avoir le privilege excluſif de cet établiſſement.

Suivant les lettres de *Dublin* un detachement de Dragons y a conduit les richeſſes qui étoient à bord du *Sandwich*, dont l'équipage a été maſſacré ainſi que nous l'avons dit, par des malheureux qui cependant paroiſſent ſuivant les regiſtres qu'on a retrouvés ſur le Vaiſſeau, n'en avoir pas enlevé mille livres ſterling de près d'un million de valeur qu'il avoit à bord.

Le 14 de ce mois le Roi s'eſt rendu avec les ceremonies qui ſont d'uſage à la Chambre des Pairs, & les Communes y ayant été mandées, S. M. y a ouvert la rentrée du Parlement par un diſcours émané du Trône, auquel les deux Chambres ont arrêté qu'il ſeroit repondu par une humble addreſſe.

Le Duc de *Grafton* a depuis remis par ordre du Roi à la Chambre des Seigneurs copies de tout papiers & Actes concernant les troubles excités en *Amerique* par l'Acte du Timbre, & le General *Conway* en a auſſi remis à la Chambre des Communes.

Il fut propoſé le 16 de faire imprimer toutes ces pièces : mais la negative l'emporta à la pluralité de 40 contre 25 voix & il fut reſolu de s'en tenir prealablement à l'examen, qui doit ſe faire de tous ces papiers dans un grand committé qui ſe tiendroit le 28.

Il eſt a deſirer que cette affaire ſe termine, car les Lettres de l'*Amerique* au ſujet de l'Acte du Timbre ſont toujours à peu près les mêmes. Un Eccleſiaſtique de *Penſylvanie* en a entre autres écrit la lettre ſuivante :

„ Il s'eſt formé aujourd'hui 7 Novembre 1765 une aſſociation entre grand nombre de nos Commerçants à laquelle les autres accederont vraiſemblablement & dont le principal Article porte. Qu'ils s'engagent à ne faire venir d'*Angleterre* aucune ſorte de marchandiſes jusqu'à revocation de l'Acte du Timbre. Il eſt étonnant de voir combien les plus pareſſeux & les plus prodigues de nos *Americains* donnent les uns dans l'induſtrie, les autres dans la frugalité, les plus opulens, qui donnoient ci devant le ton aux modes, ſont maintenant les premiers à arborer la plus grande ſimplicité : on ne voit plus que des habits dont la laine a été filée & tiſſée ici, & je commence à croire ce que je ne croyois pas poſſible, c'eſt à dire que ce Pays-ci pourra ſans recourir à perſonne, ſe fournir de tout ce qui y eſt neceſſaire à la vie : c'eſt ainſi que l'indignation, qui, dit-on, fit quelque fois des Poetes, fait aujourd'hui dans nos contrées des manufacturiers. „

Une autre lettre de l'*Amerique* s'exprime ainſi. „ Il eſt impoſſible de donner une juſte idée du mépris que nos Peuples montrent aujourd'hui pour tout

tout ce qui vient d'*Angleterre*: c'eſt une eſpèce de manie qui les a ſaiſi, & à laquelle le dernier Acte du Timbre à donné lieu. En un mot autant on étoit fou ici de ce qui venoit de la *Grande-Bretagne*, autant on l'eſt aujourd'hui de ce qui n'en vient pas: C'eſt ſi vous voulez une nouvelle folie: mais la premiere appauvriſſoit les *Americains* & l'autre les enrichera. En vérité vous avez fait des miracles & d'un trait de plume vous avez changé en rebelles un million de Sujets, qui depuis la fondation des Colonies étoient les plus fidelles & les plus affectionnés au Gouvernement de la *Grande-Bretagne*.

On pretend que pendant le mois de Decembre dernier il eſt paſſé d'*Angleterre* à *Paris* au de là de 40 mille livres ſterling pour faire des remiſes aux *Anglois* qui ſejournent dans cette Capitale.

Le célebre Jean Jacques *Rouſſeau* eſt arrivé ici le 13.

Il ſe trouve actuellement dans ce Royaume pluſieurs centenaires: il y a entre autres à *Thorncomb* en *Devonshire* une femme nommée *Allen*, qui à l'âge de 118 ans, jouit de tous ſes ſens; travaille encore fort proprement en linges & lit tous les jours ſans lunettes un Chapitre de la Bible.

Le nommé *King* ci-devant batteur en granges vit maintenant de charités à l'âge de 128 ans en *Nock* en *Oxfordshire* & va tous les ſamedis au marché d'*Oxford*, ce qui fait 4 lieues de chemin.

Le nommé *Curey* qui eſt près de *Ludlow* en *Schrosphire*, & maintenant agé de 106 ans, lit ſans lunettes les plus petits Caracteres & fait deux fois par ſemaine 5 lieues de chemin.

Il eſt mort depuis quelque tems tant ici que dans les Provinces pluſieurs centenaires. Mr. *Hinckford* a entre autres fini ſa carriere à *Springfield* le 27 du mois dernier à l'age de 100 ans. Le Sr. Daniel *Pratt* ci-devant marchand libraire a fini de vivre le 4 de ce mois a *Cavershum* dans la Province d'*Oxford* agé de près de 102 ans, & Thomas *Gibbons*, William *Williams* & André *Farel* ſont morts depuis peu l'un a l'âge de 103 ans, l'autre à l'âge de 106 & le troiſieme à l'âge de 107.

D'ALTENA *le 22 Janvier.*

Le Roi de *Dannemarck* étant mort le 14 de ce mois, les portes de *Coppenhague* furent fermées ſuivant l'uſage qui s'obſerve en ces triſtes occaſions. A onze heures du matin les quatre Conſeillers qui forment le Conſeil intime, parurent ſur le balcon du château de *Chriſtiansbourg*, où le Baron de *Bernſtorf*, le plus ancien d'entre eux, prononça trois fois de ſuite à haute voix *le Roi Frederic eſt mort* & enſuite *vive le Roi Chretien VII*. Des Trompettes & Tymbales ſe firent entendre pendant l'intervalle de chaque proclamation, & le peuple repondit chaque fois à la derniere. *Vive le Roi Chretien VII*. Ce Prince parut enſuite lui même ſur le balcon, & les acclamations redoublerent. Depuis midi juſqu'à deux heures toutes les cloches de la ville ſonnerent, & les Bourgeois ayant relevé les Troupes de la Garniſon, ces dernieres s'aſſemblerent au *Neuen Königs Marck*, où elles prêterent ſerment de fidelité au nouveau Monarque, qui le reçut de même des Troupes de Mer raſſemblées ſur la place d'*Alt-Holm*.

On apprend d'*Odenſée* que par la mortalité des bêtes à cornes, qui regne pour la quatrieme fois en *Fionie*, il en eſt peri dans cette Province 10400 depuis la *St. Jean* derniere, quoique le nombre du betail ne montat pas à la moitié de ce que les Seigneurs en avoient auparavant.

N. 11.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 5 FEVRIER 1766.

De ROME *le 20. Janvier.*

Quoique le St. Pere paroiſſe aſſez bien ſe porter, on a crû qu'il ſeroit bon de tenir ſur l'état actuel de ſa Santé une conſulation à laquelle on a appellé les medecins les plus fameux qui de concert avec le medecin ordinaire de Sa Sainteté ont decidé unanimement qu'elle n'avoit aucun defaut ou vice organique dans la conſtitution du corps : mais que comme on pouvoit craindre un relachement des fibres, il ſeroit bon qu'Elle fit uſage d'eau impregnée d'acier.

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 17. Janvier.*

Lorsque le Roi ſe rendit derniere-ment au Parlement, Sa Majeſté y prononça le diſcours ci après :

MYLORDS & MESSIEURS,

„ Lorsque Je vins ici la derniere fois, Je vous informai qu'il étoit ſurvenu en *Amerique* des Affaires, dont l'importance exigeoit toute l'attention de mon Parlement. En conſéquence, Jai ordonné pour qu'il ne manquât rien de tout ce qui pourroit contribuer à diriger vos Deliberations, qu'on remît au-plutôt devant vous tous les Papiers, propres à répandre quelque lumiere ſur l'origine, les progrès & les motifs des Troubles, arrivés dernièrement dans quelques unes des Colonies *Septentrionales* de l'*Amerique*. Au premier avis de ces deſordres, on n'a

point

point tardé d'expédier aux Gouverneurs de mes Provinces, ainſi quaux Commandans de mes Troupes en *Amérique*, les ordres d'employer toutes les forces du Gouvernement pour étouffer les tumultes & maintenir en même tems efficacement l'Autorité légitime. Je remets à votre ſageſſe tout ce qui reſte à faire en cette occaſion, ne doutant nullement que votre zèle pour l'Honneur de ma Couronne, votre attention pour les juſtes Droits & le Pouvoir legislatif de la *Grande Bretagne*, votre attachement & l'intérêt que vous prenez au bien-être & à la proſpérité de mes Peuples, ne vous guident dans les ſolides & prudéntes Reſolutions que vous prendrès; pour maintenir tout à la fois les Loix & Conſtitutions des Colonies & y rétablir l'harmonie & la tranquillité, dont des émeutes dangereuſes ont derniérement interrompu le cours. S'il s'agit de quelques changemens néceſſaires dans l'Oeconomie du Commerce des Plantations, qui puiſſent augmenter & aſſûrer la mutuelle Correſpondance de mes Royaumes & des Colonies, ces changemens méritent que vous y apportiez une ſérieuſe attention. En travaillant à des Objets, ſi dignes de votre ſageſſe & de votre zèle pour le Bien public, vous pouvez compter que Je ſeconderai vos efforts avec toute la vivacité poſſible. La tranquillité, dont l'Europe jouit heureuſément, vous mettra d'autant plus à portée de ſuivre les Objets de notre Politique intérieure avec une vigilance qui ne ſoit point interrompue. „„

MESSIEURS de la Chambre des Communes.

„ J'ai ordonné qu'on vous remette les Etats pour le ſervice de l'année courante. Quelques que ſoient les Subſides que vous accorderez, ils ſeront dûement employés avec toute l'exactitude poſſible, & diſtribués avec l'épargne la mieux entenduë. „

MYLORDS & MESSIEURS,

„ Je vous recommande ſérieuſement de procéder dans vos Déliberations avec union & unanimité. Les circonſtances le demandent & je ne doute nullement que votre inclination ne vous porte à ces diſpoſitions ſalutaires. Au reſte, Je n'ai rien plus à cœur que l'affermiſſement de l'Autorité légitime, le maintien des Libertés de tous mes ſujets, l'équité & le bon ordre de mon Gouvernement, la concorde & la proſpérité de toutes les Parties qui conſtituent mes Domaines. „

Les Chambres ont repondu au diſcours de Sa Majeſté par les adreſſe ſuivantes.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN,

„ Nous, les très fideles & très ſoumis Sujets de Votre Majeſté les Lords Spirituels &c Nous reconnoiſſons, SIRE, la bonté & la condeſcendance avec laquelle il a plû à V. M. d'ordonner que l'on remit inceſſamment devant nous tout ce qui pourroit nous ſervir de regle dans nos Deliberations ſur les importans objets qu'elle a ſoumis à notre conſidération. Nous ne pouvons nous diſpenſer d'exprimer la ſatisfaction que nous avons du ſoin paternel & de la vigilance de V. M., qui ſans perte de tems, a expédié les ordres néceſſaires pour que les forces du Gouvernement puiſſent aſſoupir les troubles & maintenir en même tems avec efficacité l'autorité légitime. Nous concourrons de bon cœur aux intentions ſalutaires de V. M., & nous employerons volontiers nos derniers efforts pour le ſoutien de la Dignité & de l'Honneur de ſa Perſonne Royale, & pour l'appui de l'Autorité législative de ce Royaume dans ſes Colonies. Nous prendrons également en conſidération les moyens

les

les plus efficaces pour rétablir dans ces Colonies la tranquillité, interrompuë par des émeutes auſſi violentes que dangereuſes. Nous félicitons V. M. de ce que la tranquillité de l'*Europe*, nous donne le loiſir d'apporter toute notre attention aux intérêts mutuels de vos Royaumes & des Colonies. Permettez, SIRE, que nous partagions avec Vous la perte que V. M. & la Famille Royale ont faite par la mort prématurée de S. A. R. le Prince FREDERIC GUILLAUME, dont les qualités, & les vertus acquiſes dans un âge ſi peu avancé, Vous promettoient, un avenir heureux & avantageux à vos Royaumes. „

„ Nous nous flatons, que nos Délibérations ſeront réglées ſur la prudence & l'union que V. M. nous fait la grace de nous recommander. Vous trouverez, SIRE, que nos ſentimens repondront aux gracieuſes intentions de V. M. pour tous vos Sujets, & que toutes les choſes, qui peuvent tendre à rétablir la tranquillité & le bon ordre, ainſi qu'à cimenter les différentes Parties des Domaines de la *Grande-Bretagne* dans une connexion étroite & une dépendance conſtitutionale ſeront les premiers objets de nos ſoins, afin que l'on puiſſe parvenir à établir l'Autorité ſur des fondemens auſſi ſolides, & répandre dans chaque Partie de vos vaſtes Etats une ſatisfaction auſſi générale qu'il eſt néceſſaire pour rendre floriſſant le Gouvernement d'un Prince auſſi ſage, auſſi juſte & auſſi bienfaiſant. „

Le Roi fit à cette Adreſſe la Réponſe ſuivante.

MYLOUDS,

„ Je vous remercie de cette humble & fidele Adreſſe. Votre réſolution en même tems ferme & modérée de maintenir la Dignité de ma Couronne & l'Autorité légiſlative de mon Royaume dans ſes Colonies, votre ſoin pour rétablir l'ordre & la tranquillité, vos égards pour la proſpérité & le bonheur de tous mes Peuples, ſont autant de témoignages des diſpoſitions dignes de votre ſageſſe, & qui ne peuvent manquer de produire les effets les plus ſalutaîres, tant au dedans qu'au-déhors de mes Royaumes. Vous me verrez toujours inaltérablement perſiſter dans les mêmes intentions. Vos affectueux Complimens de condoléance ſur la mort de mon Frere me conſolent en quelque ſorte de ce triſte evenement. „

Le même jour, les Communes en Committé remirent ſur le tapis le Bill pour permettre l'entrée libre des proviſions ſalées d'*Irlande*, & y firent quelques changemens. Elles arrêterent qu'il ſeroit déliberé en grand Committé ſur le prix exceſſif des grains. Enſuite, l'Adreſſe au Roi ayant été motivée & lûe avec une approbation générale, la Chambre en Corps la préſenta à Sa Majeſté le jour ſuivant dans ces termes.

TRES-GRACIEUX SOUVERAIN,

„ Nous, les très ſoumis & fideles Sujets de V. M. les Communes de la *Grande Bretagne* &c. Pénétrés des ſentimens les plus vifs de gratitude, nous reconnoiſſons les ſoins de V. M. pour le bien être de ſes Peuples, & ſa confiance en la fidélité & en l'attachement de ſes fidéles Communes par les ordres qu'elle a expediés de leur donner connoiſſance de tout ce qui pourroit les inſtruire par rapport aux troubles en *Amerique*. La certitude avec laquelle V. M. ſe repoſe ſur la ſageſſe & le devoir de ſon Parlement dans un cas de ſi grande importance, & l'attention qu'Elle fait paroitre en ſoumettant à ſa Déliberation & à ſes Avis les intérêts réunis de ſon Auto-

rité

rité Royale, des Droits de ſon Parlement & de la proſpérité de ſes Sujets, ſont autant d'objets qui excitent notre admiration & notre reconnoiſſance. Le devoir nous oblige, & tel ſera notre ſoin, d'imiter cette égalité d'eſprit qui ſe manifeſte dans la conduite de V. M., en joignant à notre zèle pour l'honneur de ſon Gouvernement & à nos juſtes égards pour la Dignité & l'Autorité du Parlement la plus ſérieuſe attention au Commerce & à la Navigation de ſes Royaumes, & notre ſollicitude la plus tendre pour les intérêts réunis de tous les Sujets de V. M. C'eſt avec une douleur inexprimable que nous nous retrouvons dans le cas de Vous faire, SIRE, des Complimens de condoléance à l'occaſion de la mort d'un autre Prince de la Famille Royale, que ſes qualités aimables & ſes vertus montroient déja digne de l'Illuſtre Race dont il eſt ſorti.

La Paix & la tranquillité générale de l'*Europe*, doit combler la ſatisfaction de quiconque a quelque attachement aux vrais intérêts de ſa Patrie, & à la félicité commune du Genre humain. Jamais nous ne manquerons d'aider V. M. de nos Avis, & d'affermir ſon Autorité pour la durée de cette harmonie que Vous entretenez, SIRE, ſi heureuſement par la ſageſſe de votre Conſeil & par la douce influence de votre Gouvernement. Nous aſſûrons V. M. que nous lui accorderons avec ſatisfaction les Subſides néceſſaires pour le Service de l'année courante, entiérement convaincus de la ſincérité de la promeſſe de V. M. qu'ils ſeront dûement appliqués avec l'épargne que lui dictera ſa ſageſſe & que les circonſtances exigent. L'unanimité & la diligence, qu'il a plû à V. M. de nous recommander, ſont des choſes dont nous tâcherons de faire la regle de nos procedés autant par inclination que par devoir, dans la ferme perſuaſion que rien ne peut donner plus de poids aux Déliberations du Parlement, ni rendre ſes Réſolutions plus efficaces. D'ailleurs, comme la conduite conſtante de V. M. n'a d'autre principe que le bonheur & la félicité de ſes Peuples, nous nous écarterions de notre devoir envers notre Souverain & nous manquerions même à notre honneur, ſi nous negligions un inſtant d'executer toutes les meſures ſages & ſalutaires qui peuvent augmenter la Dignité du Gouvernement de V. M., & établir le bien de ſes Peuples ſur des fondemens, les plus ſolides.

De HAMBOURG *le 25 Janvier.*

Les nouvelles que nous avons reçuës du froid rigoureux qu'il a fait en *Saxe* & dans l'Empire, nous étonnent d'autant plus que celui que nous avons eſſuyé dans ce pays ci, a été fort loin d'être violent: notre fleuve n'a été gelé que pendant deux jours dans quelques endroits ſans l'être même tout à fait, aujourd'hui il charie & le tems eſt ſi doux que s'il continuë, on n'y verra bientôt plus de glaçons.

Sur la Propoſition faite par le Roi de *Suede* s'il ne conviendroit point pour remedier aux embarras dans leſquels les Troupes enregimentées ſe trouvent par rapport aux abus qui ſe ſont gliſſés dans les monoyes & les ſuites qui en ont reſulté, de leur payer leur Solde ſelon les Statuts de l'an 1696, les Etats ont declaré qu'ils n'avoient pas trouvé d'autre moyen d'aider le Soldat que celui que S. M. a très gracieuſement propoſé, & qu'en conſequence il ſeroit payé depuis le commencement de cette année en monoye d'argent courante.

N. II.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 5. FEVRIER 1766.

De PARIS *le 20 Janvier.*

L'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de *Dijon* propoſe pour Sujet du Prix de 1767, de déterminer *ce que c'eſt que les anti-ſeptiques conſidérés dans le ſens le plus etendu; expliquer leur maniere d'agir; diſtinguer leurs differentes eſpeces, marquer leur uſage dans les maladies.* Le Prix eſt une Médaille d'or de la valeur de trois cents livres.

Des Lettres reçuës de différents Ports du Royaume, nous donnent avis des 5 naufrages ſuivans. Le 10 du mois dernier il y a eu ſur les côtes d'*Oleron* 3 Bâtimens qui ont fait côte. Le premier, nommé la *Sarcelle*, étoit chargé de vin de *Marennes* pour la *Bretagne*: tout ſon Equipage a péri, ainſi que le chargeur de vin qui ſe trouvoit ſur ce Bâtiment. Le ſecond, appellé l'*Eſperance*, étoit auſſi chargé de vin pour la même deſtination. Le troiſieme, *le Prince de Croy*, venoit de *Calais* & transportoit à la *Rochelle* des harengs & de l'huile. Les Equipages de ces deux derniers Navires ont eu le bonheur de ſe ſauver. Le 22 du même mois, outre pluſieurs Bâtimens qui ont été maltraités par les vents furieux qui ont regné ſur les côtes de la *Baſſe Normandie*, le Navire *le Neptune*, de *Honfleur*, venant du Banc de *Terre-Neuve*, s'eſt entierement briſé près de *Carenhan*, & le Capitaine a été noyé avec 12 hommes de l'Equipage; le Navire *la Roſe*, du *Havre*, a auſſi eu le malheur d'être jetté à la côte de *Fontenay*, Amirauté de la Hougue, après avoir caſſé quatre cables ſur la Rade; mais ſon Equipage & une grande partie de ſa Cargaiſon, qui conſiſtoit en Sucre, en Caffé, en Coton & autres Marchandiſes ont été ſauvés du Naufrage; on a même quelqu'eſperance de pouvoir remettre le Navire à flot.

*D'*ALTENA *le 25 Janvier.*

Il paroit a *Coppenhague* deux Ordonnances du Roi du 16 de ce mois. Par la premiere il eſt ordonné à toute la Nobleſſe & aux autres Sujets de Sa Majeſté *Danoiſe*, à qui leurs facultés le permettent, de porter le deuil pendant un an entier & de le faire porter auſſi à leurs domeſtiques pendant tout ce tems, pour marquer les regrets qu'ils donnent à la perte du Roi *Frederic V.* de glorieuſe mémoire. Par la ſeconde il eſt enjoint à toutes les Egliſes des Royaumes de *Dannemarck* & de *Norwege*, de ſonner tous les jours leurs cloches à l'occaſion de la mort de ce Monarque, le matin depuis 4 heures juſqu'à 6, & de ſuſpendre toute muſique & jeu d'Orgues pendant les Offices, & ce juſqu'à ce qu'il plaiſe à Sa Majeſté d'en ordonner autrement.

La Princeſſe Royale & la Princeſſe *Louiſe* ſont venuës le 15 à *Coppenhague* pour y ſaluer la Reine douairiere, à qui la Reine a auſſi fait une viſite le 17.

De

De FRANCFORT, *le 28 Janvier.*

Samedi dernier, 25 de ce mois, on publia ici une Ordonnance, par laquelle le cours de l'Argent eſt remis ſur l'ancien pied de 24 florins ; & depuis ce jour, on l'a ſuivie exactement. Il en a été auſſi rendu une ſemblable à *Mayence*, pour y rétablir la circulation des Eſpèces ſur le pied de 24 florins.

De VIENNE *le 5 Février.*

Dimanche dernier 2 de ce mois Sa Majeſté l'Imperatrice Reine *Apoſtolique*, qui, depuis la mort de ſon Auguſte Epoux, ne paroit point encore en public, donna dans la Sale *des Miroirs* à S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie-Anne* les marques de chanoineſſe & le diplome d'Abbeſſe du Chapitre noble des Dames chanoineſſes de *Prague*, fondé par Sa Majeſté il y a quelques années. Cette Ceremoinie (qui avoit été précédée de la nomination de S. A. R. en qualité d'Abbeſſe) ſe fit en préſence de leurs Majeſtés l'Empereur & l'Imperatrice, & de leurs Alteſſes Royales Meſſeigneurs les Archiducs & Mesdames les Archiducheſſes. Les Grandes Maireſſes, & les Dames de la Clef d'or, y aſſiſterent ainſi que les quatre Grands Maîtres, le Prince de *Kaunitz-Rittberg*, Chancellier de Cour & d'Etat, le Comte Rudolphe de *Choteck*, en ſa qualité de Grand Chancellier du Royaume de *Bohème*, & le Comte Adam de *Sternberg* chargé juſqu'à ce jour de l'adminiſtration du Chapitre & qui étoit deſtiné à porter a *Prague* le Diplome de S. A. R. & enfin la Doyenne & les Chanoineſſes de ce même Chapitre qui ſe trouvoient à *Vienne*.

L'Imperatrice Reine prit des mains du Comte de *Choteck*, le Diplome qu'elle donna à ſon Auguſte Fille avec les expreſſions les plus tendres & en lui recommandant de veiller deſormais à tout ce qui pouvoit intéreſſer le bien-être de ſon Chapitre : Madame l'Archiducheſſe baiſa la deſſus la main de Sa Majeſté, dont elle demanda la continuation de la protection tant pour Elle, que pour les Chanoineſſes, & remit enſuite au Comte de *Sternberg*, pour le porter à *Prague*, le Diplome qu'Elle venoit de recevoir.

Une Dame de la Clef d'Or préſenta alors à Sa Majeſté les marques de chanoineſſe, qu'elle remit de même à S. A. R., qui lui baiſa une ſeconde fois la main en la remerciant de nouveau avec toute la tendreſſe poſſible.

Le même jour S. M. l'Empereur dina en public avec S. M. l'Impératrice, avec L. L. A. A. R. R. Meſſeigneurs les Archiducs & Meſdames les Archiducheſſes & avec Mgr. le Prince Albert de *Saxe*.

Le ſoir il y eut grand Appartement au Palais, & la Cour porta ce jour là des Diamants.

L'état du Feld-Maréchal Comte de *Daun*, qui étoit malade depuis environ quinze jours, étant devenu plus inquiétant ; Son Exc. fut dernierement adminiſtrée publiquement, & la maladie s'étant empirée de jour en jour, ce grand homme eſt enfin mort ce matin.

N. 12.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 8 FEVRIER 1766.

De MADRID *le 14 Janvier.*

La Cour à été en gala avant-hier 12 de ce mois & il y a eu baise-main général à l'occasion du jour anniversaire de la naissance du Roi des *Deux Siciles* qui est entré dans la 16*me* année de son âge.

Le Roi a donné a Don François *Maguna* le Régiment de *Navarre*, vacant par la mort de Don Joseph *Guendica* & S M. a fait dans le militaire diverses autres promotions.

Quoique le Roi eut deja daigné accorder à tous les Deserteurs de ses Troupes qui se trouvent dans ses Etats, ou qui sont hors de ses Royaumes une amnistie générale, S. M. a jugé à propos de la rendre plus ample en faveur de l'heureux évenement du mariage du Prince des *Asturies* son très cher Fils, en accordant à tous les Deserteurs de ses Troupes sans exception une amnistie générale sans aucune obligation de servir dans le Corps qu'ils avoient quitté ou dans aucun autre, a condition néanmoins que ceux qui se trouvent dans ses Royaumes, ayent à se présenter dans le terme de deux mois à compter du 1 Janvier, au Commandant militaire, au Corregidor, ou à la Justice des lieux des domiciles qu'ils auront, ou qu'ils voudront se choisir, & qu'ils s'y comportent convenablement; & que ceux qui sont en pays etrangers se présentent egalement dans l'espace de 4 mois

mois a compter de même au Commandant militaire, ou Gouverneur de la premiere Place frontiere qui se trouvera sur leur route, lequel leur donnera les passeports nécessaires pour qu'ils ne soient aucunement molestés pour leur crime de desertion.

De VERSAILLES *le 22 Janvier.*

Le Roi vient d'accorder les entrées de sa Chambre au Maréchal de *Clermont-Tonnerre* & au Marquis de *Durfort* de *Civrac*, Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté auprès du Roi des *Deux-Siciles.*

Ces jours derniers, le sieur le *Telier*, Lunettier de la Reine & Ingénieur en Optique, a eu l'honneur de présenter à Monseigneur le Dauphin, ainsi qu'à Monseigneur le Comte de *Provence* & à Monseigneur le Comte d'*Artois*, un Almanach de son invention, qui contient un verre optique au moyen duquel on distingue en grand tous les objets représentes sur plusieurs petites estampes renfermées dans l'Almanach.

De PARIS, *le 24 Janvier.*

Il paroît un Edit du mois de Novembre dernier, enrégistré au Parlement de *Toulouse* le 20 du même mois, par lequel le Roi, pour satisfaire aux représentations & aux vœux des créanciers viagers de l'Hôpital de *Saint Joseph* de la *Grave* de *Toulouse* & de ses Administrateurs, & pour leur procurer, autant qu'il étoit possible, le payement de leurs rentes & des arrérages qui en étoient dus, sans détruire cet Etablissement nécessaire à la Province, a bien voulu se charger du payement de la moitié desdites rentes viageres jusqu'à la concurrence de 300, 000 liv. & d'une partie de leurs arrérages échus, moyennant la vente qui seroit faite de la plus grande portion des biens dudit Hôpital & sous la réserve de ceux qui étoient nécessaires pour l'acquit de ses fondations ou autres charges. Par cet Edit, il doit rester une somme de 550, 000 liv. pour l'acquit desdits arrérages échus, & il doit être établi des Commissaires, tant pour la vente desdits biens que pour la liquidation desdites rentes, arrérages & frais qui seront payés en argent comptant, en deux termes égaux, avec faculté pour ceux qui auront reçu leur payement, de le convertir, s'ils le jugent à propos, en contrats de rente perpétuelle au denier 25 ou de rentes viageres à 9 pour cent. Le Roi se charge au surplus de faire remettre audit Hôpital une somme de 5000 liv. par mois pour le mettre en état de se soutenir jusqu'à ce qu'il ait été pourvu d'un reglement, tant pour sa subsistance que pour l'administration de ses biens & revenus. Par un Arrêt, du 30 Décembre dernier, le Roi a nommé des Commissaires de son Conseil pour procéder, à *Paris*, à la vente des rentes y designées constituées au profit dudit Hôpital, jusqu'à la concurrence de 850, 000 liv. ainsi qu'à la liquidation des capitaux, arrérages & frais dûs par le dit Hôpital.

M. d'*Ormesson*, Président à Mortier du Parlement de *Paris*, a été nommé à la place d'Académicien Honoraire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, vacante par la mort du Comte de *Caylus.*

Parmi les mandements des Archevêques & Evêques du Royaume pour ordonner des prieres publiques pour le repos de l'ame de Mgr. le Dauphin celui de M. l'Archevêque de *Rheims* a été generalement applaudi. Voici entre autres comment il s'exprime parlant du Prince que nous regrettons si justement. . . . „ Cheri de Dieu & „ des hommes, bon Fils, bon Pere, „ Epoux tendre, les delices de ceux „ qui l'approchoient, l'ami de l'huma-

nité,

„ nité, bienfaisant, juste, genereux, grand sans ostentation, modeste en tout, ennemi de la flaterie, craignant les louanges, même le plus justement meritées, la ressource & l'appui de l'indigent & de l'infortuné, M le Dauphin ne comptoit de jours heureux pour lui que ceux qui étoient marqués par ses bienfaits . . . Il connoissoit le beau & le sublime de notre Sainte Religion, il la savoit, il la pratiquoit, il la protegoit & l'a honorée jusqu'au son dernier soupir. Quelle foi, quelle patience, quelle resignation n'at'il pas fait eclater dans la longue maladie qui a terminé une aussi belle vie ! Fortifié par le plus Auguste de nos Sacrements qu'il a reçu trois fois, & dont il avoit toujours fait un si fréquent usage, entierement detaché des choses de la terre il n'aspiroit qu'au moment qui devoit pour jamais le réunir à son Créateur ! Que ne pouvons nous vous rendre fidellement ce que nous avons vû, ce que nous avons entendu pendant les vingt dernieres heures qui ont précédé une mort si précieuse aux yeux du Seigneur ! Que ne vous at'il été donné d'admirer de près cette fermeté heroique, cette tranquillité vraiment chrêtienne qui ne sauroient étre que le fruit d'une conscience pure & sans reproches. . . . . Pour mourir comme il est mort, il faut vivre comme il a vecu . . . Ne perdons jamais de vuë que quelque distance que son rang eut mis entre lui & nous, il avoit les mêmes passions à reprimer les mêmes obstacles à vaincre, & que son élevation ne servoit qu'à l'exposer d'avantage aux ecueils de la seduction . . . . Conservez Seigneur à l'ombre de vos ailes ces jeunes Princes, restes precieux de celui que nous pleurons. Pour se montrer dignes enfans de *St. Louis* ils n'auront pas „ besoin de recourir à des exemples „ étrangers; les vertus de leur Pere „ leur appartiennent de droit, c'est „ un heritage de gloire & de pieté „ qui leur est transmis par le sang qui „ coule dans leurs veines &c. „

De LONDRES, *les 21 & 24 Janvier.*

On arme actuellement plusieurs Vaisseaux de guerre destinés à aller renforcer le Chef d'Escadre *Byron* dans les *Indes Occidentales.*

Le 17 de ce mois les Aldermans de la Ville de *Londres* présenterent une requête à la Chambre pour demander une défense de la Sortie des grains, elle a été accordé le 20 pour un certain tems & elle paroit d'autant: plus néceſſaire que la chereté avoit deja fait attrouper dans le plat Pays nombre de séditieux, à qui l'on attribuë entre autres l'incendie, qui la nuit du 14 au 15 a reduit en cendres tout le village de *Mitchel-Deaver* dans *Hampshire.*

Le même jour 20. Il fut aussi proposé à la Chambre des Communes, vû l'excessive cherté des grains, d'en permettre par un Bill & pendant un tems limité l'entrée des Colonies de l'*Amérique* avec franchise de tous Droits & Impôts.

Les Seigneurs firent aussi ce jour là deux lectures d'un Bill passé aux Communes pour la continuation de l'entrée des provisions Salées d'*Irlande.*

Quantité de Négocians de cette Ville & de plusieurs autres du Royaume qui ont un Commerce direct avec l'*Amérique*, ont présenté à la Chambre une requête contenant des plaintes améres sur la diminution de leur Commerce avec nos Colonies & par laquelle ils demandent en même tems

qu'-

qu'Elle delibere ſérieuſement ſur les moyens de rémedier à cette décadence & d'ôter les obſtacles qui l'occaſionnent.

Le 21 le Lord *Barrington* Sécrétaire de la guerre a remis à la Chambre divers Etats de depenſes faites pendant l'année derniere pour les Troupes nationales, & ceux de la Marine pendant la même année lui ont auſſi été remis de la part de l'*Amerique*.

Les Agens des Colonies de la *Virginie* & de la *Georgie* ont auſſi preſenté ce jour là des requêtes contre l'Acte du Timbre, & il a été reſolu qu'elles ſeroient miſes en deliberation pour être traitées avec les autres affaires de l'*Amerique* le 28 de ce mois jour auquel le Major *James* doit comparoître devant le Chambre pour y rendre compte d'une partie de la conduite des *Americains*, dont il a été témoin oculaire.

De HAMBOURG *le 28 Janvier.*

Suivant les nouvelles de *Stockholm* les Etats de *Suede* ont pris differentes reſolutions concernant l'inſtruction de la Jeuneſſe à l'Académie de *Lunden* & les epargnes à faire dans les finances de cette même Academie. En conſequence, des quatre chaires extraordinaires de Profeſſeur qui avoient été établies dans la ſuite des tems à charge de l'Etat, on ne conſervera que celle de l'Hiſtoire naturelle laquelle eſt unie avec la Direction des plantations de la partie meridionale du Royaume, le quatrieme Profeſſeur de Theologie ſera ſupprimé, parce que les trois autres Profeſſeurs y compris celui de la Langue grecque ſuffiſent. La chaire de Profeſſeur de Chymie ſera réunie à celle de Profeſſeur de Phyſique experimentale & celle d'Oeconomie à celle d'Hiſtoire naturelle: de ſorte qu'à l'avenir le nombre des Profeſſeurs de cette Académie ſera de 13, dont 3 de Theologie, 1 de Droit, 2 de Medécine & 7 de Philoſophie. La Faculté de Droit qui juſqu'à preſent n'a eu qu'un Profeſſeur, ſera d'ailleurs augmentée des leçons d'un Profeſſeur de Droit naturel & de Morale, qui conſervera en même tems la place qu'il avoit ci-devant dans la Faculté de Philoſophie.

On a auſſi appris de *Stockholm* que le cours du change ſur notre ville étoit baiſſé de 80 marcs à 77. & l'on eſpere que par les peines que les Etats ſe donnent, il baiſſera encore d'avantage & cela d'autant plus que les derniers avis portent que les eſpeces d'argent commencent à circuler.

De FRANCFORT, *le 1 Fevrier.*

Il s'eſt fait depuis peu à *Osnabruck* un vol conſidérable dans l'Egliſe Cathédrale de cette Ville On en a emporté 2 groſſes Lampes d'argent, dont l'une peſoit 80 marcs & l'autre 40, ainſi que 2 Chandelliers & un Encenſoir de même métal. On a pris en même tems la grande Couronne de vermeil qui étoit au-deſſus du Trône Epiſcopal. Malgré les recherches que l'on a faites depuis ce tems, l'on n'a encore pu decouvrir les auteurs de ce vol.

Pendant le Carême prochain le R. P. Dom Pierre *Stendardi* Clerc Regulier Theatin Predicateur très renommé d'*Italie* préchera tous les Dimanches, les Mardis & les Jeudis à quatre heures après midi dans l'Egliſe Imp. de St. *Pierre*.

N. 12.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 8. FEVRIER 1766.

De Florence *le 24 Janvier.*

Nos Auguſtes Souverains continuent de jouir d'une parfaite ſanté.

La Cour a célebré le 20 de ce mois le jour anniverſaire de la naiſſance du Roi d'*Eſpagne*, pere de Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe; il y a eu à cette occaſion baiſe-main, diner public & appartement au Palais.

Le Baron de *Douglaſs* qu'on croit être le fils ainé de feu Jacques *Stuard* connu ſous le nom du Chevalier de St. *George* a paſſé le même jour ſans s'arreter près de cette ville prennant la route de *Rome:* il étoit dans un caroſſe attelé de huit chevaux de poſte, ſuivi de deux autres caroſſes chacun attelés de ſix chevaux & accompagné d'une ſuite nombreuſe.

L'Archiduc Grand Duc a pris à ſes gages huit hommes qui pendant la nuit feront alternativement la ronde au Palais *Pitti*, afin d'y veiller au feu.

De Rome *le 25. Janvier.*

Jeudi 23 de ce mois vers le ſoir le fils ainé de feu Jacques *Stuard* arriva ici à l'improviſte ſous le nom du Baron de *Douglaſs*.

Le S. Siége a expedié les Lettres néceſſaires pour qu'on puiſſe faire d'autorité apoſtolique les recherches & le procès pour conſtater un miracle que Dieu a daigné opérer dernierement par l'interceſſion du Vénérable D. *Palafox* Evêque d'*Osma* en *Eſpagne*.

*D'*Altena *le 27 Janvier.*

Après la proclamation de chretien VII. faite ainſi que nous l'avons dit, au château de *Chriſtiansbourg*, deux Héraultes d'armes à cheval, accompagnés d'un Détechement des Gardes du corps, ſe rendirent dans toutes les places publiques de *Coppenhague* & y repeterent cette même proclamation, Pendant toute la journée les différens Corps de l'Etat & de la Ville vinrent ſucceſſivement au Château rendre hommage à leur nouveau Monarque. Sa Majeſté avoit été complimentée avant midi par la Famille Royale ſur ſon avénement aux Couronnes de *Dannemarc* & de *Norwege*.

La Reine douairiere, *Julie-Marie*, eſt depuis la mort du Roi ſon Epoux, dans la plus grande retraite au Château de *Chriſtiansbourg*. La Reine-Mere du feu Roi, ainſi que les Princeſſes de la Famille Royale, s'y rendent par intervalle pour tâcher de conſoler cette Princeſſe.

On tend d'ailleurs de noir & de blanc les appartements du Château de *Chiſtiansbourg* pour y expoſer d'abord publiquement le feu Roi qui ſuivant l'uſage le ſera enſuite dans la Chapelle du même Château.

De Ratisbonne *le 20. Janvier.*

Il paroit un Edit de l'Electeur de *Baviere*, daté du 20 de ce mois, ſuivant lequel les Eſpèces d'or & d'argent commenceront, le 7 Fevrier pro-

prochain, à avoir cours dans la *Baviere* sur le pied suivant: les Carolins d'or vaudront 10. fl. 42 kr. les Louis d'or neufs 10 fl. 24 kr. les Max d'or 7 fl. 8 kr. les Ducats de l'Empire 4 fl. 48 kr. les Ducats de *Hollande* 4 fl. 45 kr. ceux de *Florence* 4 fl. 52 kr. les Louis d'or, au soleil, 10 fl. 10 kr. les autres Louis d'or anciens, 8 fl. 24 kr. & les Souverains 14 fl. 14 kr. l'Ecu de convention est à 2 fl. 24 kr. l'Ecu neuf de *France* à 2 fl. 40. kr. l'ancien ou Louis blanc à 2 fl. 16 kr. le demi-florin de *Baviere* à 30 kr. le Kopfstucke à 24 kr.

De VIENNE *le* 8 *Février.*

Leopold Comte de *Daun* & du St. Empire, Prince de *Thiano*, Chevalier de l'ordre de la *Toison d'or*, Grand Croix de l'Ordre militaire de *Marie-Therese*, Conseiller Intime actuel, Chambellan, Ministre d'Etat pour les affaires intérieures, Maréchal des Armées de Leurs Majestés I. & R. A., Président du Conseil des Guerres, Colonel proprietaire d'un Régiment d'Infanierie, Directeur en chef de toutes les Academies militaires &c. (dont nous avons dernierement annoncé la mort) a été inhumé hier au soir aux PP. Augustins de cette ville dans le tombeau de ses Ancêtres. Il avoit demandé à être enterré sans pompe & l'on a suivi ses dernieres volontés.

L'Impératrice Reine a donné le Régiment vacant par la mort de ce General au Comte de *Daun* son fils, Capitaine au Régiment de *Plonket*, & maintenant en Garnison à *Luxembourg*.

On jouera par Extraction de billets une partie de Vins de Tokay. Voila le plan du jeu:

Il y aura en tout 3000. Lots, chaqu'un á 1 Ducat, dont chaqu'un gagne immediatement une Bouteille de Vin de Tokay pour sûr.

Outre les 3000. Bouteilles le gros Lot est de 10. piéces de Vin de Tokay communement nommé un Anthal, dont chaqu'un contient un Emmer ½ mesure d'Autriche.

De plus
- 1. Lot à 5. piéces. — 2. Lots chaqu'un à 50. Bouteilles
- 1. Lot à 3. piéces. — 4. Lots chaqu'un à 25. Bouteilles
- 1. Lot à 2. piéces. — 3. Lots chaqu'un à 12. Bouteilles
- 2. Lots chaqu'un à 1. piéce.

Chaque joueur récevra en prenant son billet contre le Ducat sa Bouteille de Vin comme un gain assuré, & si son Lot gagne un des autres prix, il lui sera delivré après l'Extraction en plein sans rabbat.

Les Collecteurs dans des villes éloignées devront tacher de debiter pour le moins 30. billets, pour qu'on leurs puisse faire livrer les 30. Bouteilles, puisqu' avec une plus modique quantité ce ne seroit pas la peine de faire les fraix & inconvenient du Transport.

L'extraction se fera en présence des Commissaires avec toute le fidelité & exactitude possible d' abord que la Lotterie se remplira, & les Listes seront communiquées, Imprimées, authentiques aux Collecteurs

Les Vins sont très vieux, excellents & veritables des années 1748. 1754. 1756.

Les Billets de Lot avec les Bouteilles de Vin se trouvent à la *Mellgruben* passé le Grand Escalier, au 4e. Etage à main gauche. Item chez Mathias *Helbig* marchand epicier à l'enseigne de l'oye d'or près de la porte rouge. Item chez *Tretban* Caffetier au Fauxbourg de *Laimgruben* dans la maison nommée *Saltz-Kuffel.*

N. 13.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 12 FEVRIER 1766.

De LISBONNE *le 31 Decembre,*

Leurs Majestés se rendirent, le 27 de ce mois, au Théatre public de la rue des Comtes & assisterent à la représentation d'un Opéra-Comique: Elles étoient allées deux jours auparavant à celui de *Bairro Alto.*

Le 26, les Ambassadeurs & Ministres Etrangers furent admis à l'audience du Roi, de la Reine & de la Famille Royale, qu'ils complimenterent à l'occasion des Fêtes de Noel. Le même jour, les principaux Seigneurs de la Cour, ainsi que les Magistrats & les Chefs d'Ordres Religieux, furent admis à l'honneur de baiser la main de Leurs Majesté & de Leurs Alteſſes Royales.

Le 25 & le 26, à sept heures du matin, le termometre de *Réaumur* a été à trois degrés & demi au dessus du terme de la glace, ce qui n'étoit pas arrivé ici depuis quatre ans.

De STRASBOURG, *le 19 Janvier.*

Hier, le grand Chapitre de la Cathédrale de cette Ville, en l'absence du Cardinal de *Roban*, Evêque de ce Diocèse, à fait célébrer avec une grande pompe un Service solemnel pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin. Toute l'enceinte intérieure du Chœur & de la Nef de ce vaste édifice étoit tenduë de noir avec des guirlandes & des festons en gaze d'argent. Au dessus du Trône destiné pour l'Evêque étoit l'éffigie de feu Mon-

Monſeigneur le Dauphin enlevée par des Anges & ſoutenuë par la Piété. Vis à-vis du grand Autel étoit placé le mauſolée en marbre feint, du milieu duquel s'élevoit, à la hauteur de cinquante pieds, une pyramide *Egyptienne* ſurmontée d'une Couronne Dauphine en forme de baldaquin. La Grand'-Meſſe a été celébrée par le Comte de *Truchſes*, Chanoine Capitulaire & Grand *Cuſtos* de la Cathédrale. Le Maréchal de *Contades*, Commandant de la Province, a aſſiſté à cette cérémonie avec le Clergé, l'Etat Major, la Nobleſſe, la Magiſtrature & les habitans les plus diſtingués de cette Ville.

De la FLECHE, *le 19 Janvier.*

Le 16 de ce mois, les Adminiſtrateurs du College Royal de cette Ville firent célébrer, avec beacoup de pompe, dans la Chapelle de ce College, un Service ſolemnel pour le repos de l'ame de feu Monſeigneur le Dauphin. L'Abbé *Donjon*, Docteur en Théologie & Principal du College, prononça l'Oraiſon Funebre de ce Prince. Les différens Corps Eccleſiaſtiques & Civils aſſiſterent à cette cérémonie, ainſi que la Milice Bourgeoiſe, qui étoit ſous les armes & formoit une haie autour de l'Egliſe; les Officiers de ce Corps étoient placés devant les Ecoliers externes, que conduiſoient les Profeſſeurs & Régens, & en face des Gentilshommes-Eleves, ſurveillés par le Sous-Principal & les Sous Maîtres, & ayant à leur tête la Nobleſſe de la Ville & l'Inſpecteur du College. L'Ecole d'Equitation, commandée par le Comte de *Villeneuve*, Capitaine de Carabiniers, bordoit les Galeries hautes de l'Egliſe, & augmentoit par ſa préſence la pompe de cette cérémonie.

De VERSAILLES *le 29 Janvier.*

Le ſieur *Nougaret* a eu l'honneur de préſenter, le 22 de ce mois, à Leurs Majeſtés & à la Famille Royale une Ode de ſa compoſition intitulée, *la Parque*, & compoſée à l'occaſion de la mort de feu Monſeigneur le Dauphin.

De PARIS, *le 31 Janvier.*

La Paroiſſe de Saint *Jean en Greve*, l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres & celle des Sciences, l'Academie de *Saint Luc*, & les Syndics Onéraires des Tontines ont fait célebrer en différentes Egliſes de cette Ville des Services ſolemnels pour le repos de l'ame de feu Monſeigneur le Dauphin. Le Régiment *Dauphin*, Dragons, en garniſon à *Thionville*, la Paroiſſe de *Choiſy*, les Chanoines de l'Abbaye Royale de *Saint Jean des Vignes* de *Soiſſons*, les Magiſtrats de la Ville de *Blaye* & les Officiers du Préſidial de *Rion* en *Auvergne*, ont donné les mêmes preuves de leur zèle pour la mémoire du Prince dont toute la *France* déplore la perte. Ces derniers ont fait diſtribuer enſuite une ſomme conſidérable à quinze cents Pauvres qui s'étoient aſſemblées dans la cour du Palais, & l'on a envoyé des vivres aux priſonniers. Le froid exceſſif qui ſe fait ſentir dans cette Province depuis deux mois a réduit un grand nombre d'Ouvriers & de Journaliers à la derniere miſere. Le Corps des Magiſtrats, ſecondé des perſonnes aiſées de la Ville, a établi un Bureau de Charité, où, depuis le commencement de ce mois, on diſtribue chaque jour deux livres de pain à chaque Pauvre qui s'y préſente. Cette diſtribution aura lieu juſqu'à ce que la ſaiſon permette aux Ouvriers de reprendre leurs exercices journaliers.

On mande de *Courtenay* qu'il a paru depuis quelques jours aux environs de cette Ville quelques loups affamés qu'on ſoupçonne être attaqués de la rage. Un de ces animaux, après avoir mordu pluſieurs perſonnes à cent pas de la même Ville, eſt entré dans une ferme & s'eſt jetté ſur un nommé *Lecombe*, Laboureur, qui a ſaiſi ce loup, l'a culbuté dans un foſſé & l'a tenu dans ſes bras juſqu'à l'arrivée du nom-

mé

mé *Blanchet* qu'il avoit appellé à son secours & qui a tué cet animal à coups de hache.

Jean-François de la *Cropte* de *Bourzac*, Evêque. Comte & Pair de *Noyon* Abbé Commendataire de l'Abbaye Royale de *Mons Saint Quentin*, Ordre de *Saint Benoît*, Diocèse de *Noyon*, est mort en son Palais Episcopal, le 23 de ce mois, dans la soixantedixieme année de son âge.

Le sieur *Servandony*, Chevalier de l'Ordre de *Christ* en *Portugal*, Peintre & Architecte de l'Académie Royale d'Architecture, que son génie & ses talens ont rendu célebre dans toute l'Europe est aussi mort le 20 de ce mois.

Il paroît un Edit du Roi, en date de ce mois, par lequel Sa Majesté crée cinq millions de livres actuelles & effectives de rentes viageres, hypothéquées sur le produit des Aides de Gabelles & des cinq grosses Fermes, & constituées à dix pour cent par an, sans distinction d'âge ni de classe, & au choix des acquéreurs. Les arrérages de ces rentes seront sujets à la retenue du dixieme d'amortissement, lequel sera exempt à perpétuité des vingtiemes, deux sols pour livre du dixieme, & de toutes autres impositions. Lesdites rentes ne pourront être moindres de cinquante livres de jouissance annuelle. Les arrérages de ces rentes seront payés de six mois en six mois par les Payeurs des rentes de l'Hôtel de Ville. Toutes sortes de personnes, de quelque âge, sexe & qualité que ce soit, même les Religieux & Religieuses, ainsi que les étrangers non naturalisés & ceux mêmes qui demeurent hors de ce Royaume, pourront acquérir lesdites rentes & faire passer les contrats sous les noms des personnes qu'ils voudront choisir, avec telles réserves de jouissance qu'ils jugeront à propos.

Il paroît aussi un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 16 Décembre 1765, concernant le vin d'exemption des Hôpitaux, Séminaires & Maisons Religieuses de *Paris*. Sa Majesté ordonne par cet Arrêt que les Administrateurs desdits Hôpitaux, ainsi que les Supérieurs, Prieurs, Gardiens & Officiers principaux desdits Séminaires, Colleges & Maisons Religieuses, de l'un & l'autre sexe, remettront au Contrôleur Général des Finances, dans le terme de trois mois, à compter du jour de la notification dudit Arrêt, 1. les titres originaux ou copies d'ceux collationnées, en vertu desquels ils jouissent de l'exemption des droits sur les vins nécessaires à leur consommation; 2. un état du nombre des Religieux ou autres personnes actuellement dans leurs maisons; 3. enfin un état des excédens de consommation occasionnés par la tenue des Chapitres, assemblées, &c. pour être ensuite par Sa Majesté statué ce qu'il appartiendra.

Le Prince de *Löwenstein*, Prince régnant de *Wertheim*, vient d'être reçu à l'Académie Royale des Sciences en qualité d'Associé Honoraire Surnuméraire. Ce Prince a envoyé à l'Académie un Mémoire *sur les différentes propriétés de la mer & sur la nécessité de réiterer souvent les expériences qui peuvent conduire à la connoissance de ces diverses propriétés.*

On écrit de *Nantes* que, la nuit du 16 au 17 de ce mois, le feu prit dans deux magasins situés à *Chesines* vis-à-vis des Chantiers de construction des Navires de cette Ville, & les réduisit en cendres dans l'espace de quatre heures. Les flammes y ont consumé cent soixante barriques de sucre, & ont détruit trois mille fusils destinés pour la traite des Negres. Elles auroient fait de plus grands ravages sans la promptitude des secours qui ont été administrés & la vigilance des Magistrats, des Officiers de la Milice Bourgeoise & des habitans. Il a fallu rompre les glaces de la *Loire* pour avoir de l'eau : les Négocians de *Nantes* ont accordé une récompense aux Pompiers pour les encourager à mon-

trer

trer, en de pareilles occasions, le même zèle & la même activité qu'ils ont fait paroître en celle-ci.

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 24. Janvier.*

Le 20 de ce mois l'Orateur de la Chambre informa l'Assemblée de la Réponse suivante que le Roi avoit daigné faire à son humble Adresse.

MESSIEURS de la Chambre des Communes.

„ La modération & la douceur, avec lesquelles vous êtes resolus de vous occuper des Affaires importantes que J'ai recommandées à vos Déliberations, me donnent une satisfaction d'autant plus grande, que Je m'en repose sur ces dispositions avec une entiere certitude que votre sagesse vous portera à prendre des mesures propres à affermir le bien-être & la prospérité commune de tous mes Etats. Ils seront toujours les objets invariables de mes soins & de mon attention. Je reçois vos Complimens de condoléance sur le triste évenement de la mort de mon Frere, comme une preuve de votre affection & de votre fidélité. Je veillerai à ce que ma conduite justifie la confiance que vous me marquez d'une maniere si affectueuse, en employant convenablement les Subsides que vous trouverez nécessaires pour le Service public.

Des lettres de *Banares* en *Asie* du 10 Fevrier de l'année derniere nous apprennent les operations suivantes des Troupes du Roi & de la Compagnie.

Le Major *Monro* avoit attaqué vers la fin de l'année 1764 un Fort situé sur une montagne escarpée & voisin d'une Riviere : deja la breche y étoit faite, & on vouloit en tenter l'assaut: mais une quantité prodigieuse de grosses pierres & de quartiers de roc qui rouloient du haut en bas de la montagne, empêcherent le Soldat d'y monter : on fit cependant une seconde tentative : mais ce fut avec aussi peu de succès ; l'on perdit beaucoup de monde dans l'une & dans l'autre & le Major *Monro* fut obligé de resserrer ses Troupes qui allerent camper avec le reste de l'armée sous les murs de *Benares* pour y attendre *Surab-Doulab*, qui néanmoins ne s'avança qu'à 15 milles des nous.

Le Chevalier Robert *Fletcher* s'étant alors mis à la tête de l'armée marcha aux Ennemis, qu'il attaqua & qu'il mit enfin en deroute à la troisieme charge : il renvoya ensuite une partie de ses Troupes au Fort qui fut vigoureusement attaqué & dont le Gouverneur lui remit enfin les clefs après une très belle défense. Ces avantages qui ont été remportés dans le mois de Janvier, ont été suivis de la prise d'*Eliabad*, & sont si considerables qu'il ne reste plus au Lord *Clive* que peu de chose à faire pour le retablissement de nos affaires dans ces Cantons.

Les nouvelles de *Lisbonne* portent que les difficultés qui subsistent entre cette Cour & la notre au Sujet du Commerce ne paroissent plus aussi faciles à applanir, qu'on s'en étoit d'abord flatté, & l'on parle aujourd'hui d'y envoyer un Ambassadeur extraordinaire pour tâcher s'il est possible de les terminer.

L'Acte du Timbre continuë toujonrs d'occasionner de grands desordres en *Amerique* : la Cour generale s'étant entre autres rassemblée le 27 Octobre dernier à *Wilmington* dans la *Caroline Septentrionale* la Populace s'ameuta, planta un Gibet devant l'Hotel de cette Cour ; y pendit l'effigie du maître des Timbres & obligea les gens de Loi à boire avec elle à sa destruction & à repeter les imprécations qu'elle vomissoit contre lui & sa posterité : Son effigie fut ensuite vers le soir jettée au feu & brulée avec le Gibet.

N. 13.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 12. FEVRIER 1766.

De HAMBOURG *le 1 Fevrier.*

Les nouvelles de *Dantzig* nous apprennent que le froid y a été si rigoureux au commencement de cette année que plusieurs personnes en sont mortes, & que d'autres en ont eu des membres entierement gélés: le 11 est le jour auquel il a été le plus violent.

Un Berger de *Frauensdorf*, village peu éloigné de *Francfort sur l'Oder*, ayant été éveillé le même jour 11 de grand matin par l'aboyement extraordinaire des chiens, se leva & entr'ouvrit sa porte pour en découvrir la cause. Un loup d'une grosseur prodigieuse se jetta sur lui & le mordit à l'épaule; le payſan se sentant blessé, le saisit aussitôt par le col, & le tenant étroitement serré, le traina dans son poële & appella sa femme à son secours & elle courut toute effrayée chez ses voisins demander de l'aide: cependant le loup employoit toute sa vigueur pour se débarasser des mains du Berger : mais la femme étant arrivée avec son beau-fils, ce dernier enfonça son couteau dans le ventre de l'Animal carnacier & delivra par sa mort le courageux Berger qui en a été quitte pour quelques blessures que le loup lui a faites au bras & à la poitrine.

*D'*ALTENA *le 1 Fevrier.*

Suivant les lettres de *Coppenhague* du 24 Janvier, le Corps du feu Roi ayant été habillé en drap d'argent par les Gens de sa Chambre, les Gentils Hommes le placerent sur un lit de parade élevé à cet effet, où il a été permis à un chacun de le voir le même jour 24 aussi longtems que les cloches ont sonné. Le Comte de *Moltke* Grand-Maréchal de la Cour, M. de *Lübe* Conseiller Intime & Chef des Gentils-Hommes de la Chambre, le Comte de *Moltke* Maréchal de la Cour & un Chambellan ainsi qu'un Gentil Homme & un valet de Chambre ont été continuellement avec les pages & les valets de pied dans la Sale, où S. M. étoit exposée.

Le Roi a fait publier le 20 du mois dernier une ordonnance en langue *Allemande* par laquelle il est défendu aux habitans des Duchés de *Schleswig* & de *Holstein*, de la Seigneurie de *Pinneberg*, du Comte de *Ranzau* & de la Ville d'*Altona* de se servir desormais de bois de chêne pour les cercueils sous peine de 10 Ecus d'amende payables à la Caisse Royale non seulement par ceux, qui s'en serviront ; mais aussi par les menuisiers qui l'auront employé.

LIS-

LISTE

des naissances & morts en différens endroits & Villes de l'Europe pendant l'annee 1765.

	Naissances.	Morts.
Londres	16374	23230
Paris	19439	18034
Vienne	6179	6150
Coppenhague	2548	2973
Baillage de *Dronthem*	5178	5165
Duché de *Sebleswig*	6768	5847
Duché de *Holstein*	4561	4374
District de *Séeland*	7188	7463
- - de *Wibourg*	1815	1453
- - de *Ripen*	3748	3223
- - d' *Aggerhus*	10268	8310
Jutlande & Baillage d' *Arnbus*	3813	3178
Fyonie, Langelande, Laland, Falster & *Aalbourg*	7011	6388
Oldense	200	195
Königsberg	2149	1575
Danzig	2075	1730
Brunswic	1124	891
Leipzig	961	1048
Francfort sur le *Mayn*	923	1064
Cassel	634	416
Giessen	180	103
Stuttgard	638	524
Hanau	491	404
Munich	816	1063
Gotha	300	263
Altena	658	697
	105,039	105,761

Il conste par cette Liste que malgré la grande disproportion des morts & des naissances à *Londres* il n'y a eu pendant l'année 1765 dans ce Total que 722 naissances de moins que de morts.

Il y a eu pendant la même année à *Amsterdam* 4576 Beptêmes & 7725 Morts.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarck*.

Almanach de Gotha contenant diverses connoissances curieuses & utiles pour l'année 1766. á 1 fl. 30 kr.

Le même en allemand & au même prix.

N. 14.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 15 FEVRIER 1766.

De Rome *le* 1. *Fevrier.*

Le Prince *Edouard*, Fils ainé de feu *Jacques Stuard III.* etant arrivé ici à l'improviſte, ainſi qu'on l'a dit en dernier lieu, cet évenement a occaſionné une Congregation particuliere compoſée du Cardinal Sécretaire d'Etat & des Cardinaux *Ferroni*, *Rezzonico* & *Alex. Albani.* Dez qu'Elle fut terminée, le Cardinal Sécretaire d'Etat ſe rendit chez le Cardinal *Cavalchini*, Doyen du Sacré College, avec lequel il eut une longue conference & qui envoya enſuite à tous les Cardinaux un Gentilhomme pour leur faire part que le S. Pere avoit reſolu de ne point reconnoître pour le preſent le Prince *Edouard* dans les titres & qualités, que la Cour de *Rome* avoit reconnuës dans *Jacques III.*, & qu'ainſi Leurs Eminences devoient ſe conformer à cette reſolution.

Le Pape n'aſſiſtera point demain en public à l'office divin ni à la bénédiction des cierges, parceque le tems froid qu'il fait ici & la longueur des cérémonies pourroient nuire à ſa ſanté, qui d'ailleurs n'eſt point dans un état auſſi bon, qu'on le deſireroit.

Quelques lettres de *Corſe* portent que les Troupes *Françoiſes* ont évacué toutes les places de ce Royaume, où elles avoient Garniſon, à l'exception de la *Baſtia*, mais ces nouvelles paroiſſent meriter confirmation.

De

De VERSAILLES *le 1 Fevrier.*

Le 27 du mois dernier, on a célébré, avec beaucoup de pompe, dans la Maison Royale de *Saint Louis* à *Saint-Cyr*, un Service solemnel pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin : l'Archevêque de *Tours* y a officié pontificalement. Les Dames & les Demoiselles de cette Maison, rangées par classes, ont assisté à cette cérémonie ayant chacune un cierge à la main.

L'Abbé de *Villiers* a eu l'honneur de présenter, le 28, à la Reine, à Monseigneur le Dauphin, à Monseigneur le Comte de *Provence* & à Monseigneur le Comte d'*Artois*, *les Instructions de Saint Louis à sa Famille Royale & aux personnes de sa Cour*, dédiées à Monseigneur le Dauphin.

De PARIS, *le 3 Fevrier.*

Les Captifs rachetés par l'Ordre de la *Sainte Trinité*, dit des *Mathurins*, & par la Congrégation de l'Ordre de la *Merci*, ont été conduits, ces jours derniers, en Procession dans les différens quartiers de cette Capitale.

Le 29 du mois dernier, les Receveurs Généraux des Finances ont fait célébrer un Service solemnel pour le repos de l'ame de Mgr. le Dauphin dans l'Eglise des Minimes de la Place Royale. L'Evêque de *Blois* y a officié. Le même jour, les Curé & Marguillers de la Paroisse de *Saint-Cloud* près de cette Ville, en ont fait célébrer un pour le même objet. Trente six Pauvres ont été à l'offrande, & la Fabrique leur a donné à chacun un cierge, une piece de monnoie & un pain, conformément à ce qui s'observe au Service fondé dans la même Eglise pour le Roi *Henri II.* Les Villes de *Bordeaux*, de *Meaux*, de *Beauvais*, d'*Arles* & de *Brest* ont fait célébrer aussi, pour le même objet, des Services solemnels, ainsi que le Régiment de *Royal-Lorraine*, Cavalerie, en quartier dans la Ville de *Pontivy*.

Maurice Comte de *Courten*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Grand'Croix de l'Ordre Royal & Militaire de *Saint Louis*, Colonel d'un Régiment *Suisse* de son nom, ci-devant Envoyé Extraordinaire du Roi à la Cour de *Berlin* & Chambellan du feu Empereur *Charles VII.*, est mort le 29 du mois dernier, dans la soixante-quatorzieme année de son âge.

De LONDRES, *le 28 Janvier.*

Le 24. de ce mois, les *Seigneurs* lurent pour la troisième fois & passerent le Bil, pour *continuer l'entrée libre des* Provisions salées d'*Irlande* dans la *Grande-Bretagne.*

Les *Communes* firent la seconde lecture de trois Bils, l'un pour *interdire l'exportation des Grains*, le second pour *tolerer l'entrée* de ceux de l'*Amérique* ; & le troisième pour *permettre l'entrée de l'Avoine.* La Chambre en Committé entama l'affaire du Subside, & résolut.

„ I. Que 16000 Matelots, y comptis 4287. Marines, seroient emploïés „ sur la Flotte Roïale pendant l'année 1766.

„ II Et que 4. Livres Sterling pour „ chaque Homme par mois seroient „ accordées pour l'entretien des dits „ Matelots & Marines pendant la dite „ année, y compris l'Artillerie pour „ le service de mer, le mois composé „ de 28. jours, & l'année de 13. mois.

Cet Article, qui est le même qu'en l'année 1765. forme un objet de 832. mille Livres Sterling.

Le 27. on remit aux deux Chambres quelques autres Papiers concernant les troubles & les tumultes de l'*Amérique.* Les *Communes* approuvèrent les Résolution prises le 24. sur le *Subside*; ainsi que les trois Bils concernant les *Grains.* On présenta à la Cham-

bre

bre un Mémoire de la part du Congrés, qui s'étoit assemblé à la *Nouvelle-York* le 1. Octobre dernier au nom des Possesseurs de Francs-Fiefs sur le Continent de l'*Amerique* contre l'Acte des *Timbres*. Il s'éleva de vifs débats à cette occasion Mr. *Pitt* parla pendant deux heures en faveur des Colonies; Mais enfin l'affaire fut renvoïée à aujourd'hui, qu'elle doit être discutée dans les deux Chambres.

La chereté des grains est un autre objet de grande importance & la defense de l'exportation paroit cependant à bien du monde devoir être nuisible.

On a supputé qu'il y a environ 5000000 d'Arpens de terres labourées dans ce Royaume, qui produisent, année commune, 14000000 de quartiers de différens grains, dont la moitié est pur froment, ce qui fait 7000000 de quartiers. Notre consommation annuelle est estimée à 5500000 quartiers; & nous avons par consequent 1500000 quartiers de froment qui ne nous sont pas necessaires, & qui peuvent être exportés chez l'Etranger. D'après un autre calcul, on a trouvé qu'il se consommoit chaque semaine en cette Ville environ 14000 sacs de farine & près de 7000 quartiers d'avoine.

Du 31.

Le 27. de ce mois, le Caissier de la Banque d'*Angletere* eut ordre de remettre à la Chambre des *Communes* un Etat de toutes les matières d'or & d'argent monnoïées & non monnoïées, apportées de l'*Amerique Septentrionale* depuis l'année 1748. jusqu'en 1765. inclusivement, en distinguant chaque Colonie & les Vaisseaux, qui ont apporté ces matières; comme aussi un pareil Etat concernant la *Jemaïque*: On présenta à la Chambre de la part de la Douane un Etat de la valeur des Marchandises, Manufactures, & Productions de la *Grante-Bretagne* & de l'Etranger exportées de ce Roïaume aux Colonies *Angloises* de l'*Amerique*, depuis le 25. Décembre 1739. jusqu'à pareil jour de l'année 1764.

Le 28. on remit à la Chambre des *Seigneurs* une Liste des Officiers civils & militaires en *Amérique*. On entama ensuite en Grand-Committé l'affaire importante des troubles survenus dans ce Pays-là au sujet de l'Acte des *Timbres*: On débuta par la lecture des Papiers y relatifs, sur lesquels on fit d'amples observations, & il y eut de vives discussions. La Chambre y travailla jusqu'à 8. heures du soir, & il fut arrêté de reprendre la délibération le lendemain avant une heure après-midi.

Les *Communes* en Grand-Committé travaillèrent à la même affaire jusqu'à 10. heures du soir, & renvoïèrent l'ultérieure délibération au lendemain. L'appel de la Chambre fut renvoïé à la quinzaine.

Le 29. on continua la discussion de l'affaire de l'*Amerique* & l'examen des Papiers y relatifs dans la Chambre des *Seigneurs*; Et, après s'y être occupée jusqu'à 7. heures du soir, elle arrêta de reprendre la matière le sur-lendemain. Le Duc de *Grafton*, Sécrétaire d'Etat, y a remis encore ce jour là, par ordre du Roi, une Liste des Officiers Civils & militaires de la part du Bureau de la Guerre emploïés en *Amérique*.

Les *Communes* en Committé entamèrent l'affaire des *moïens de lever le Subside* & résolurent que *les Droits ordinaires sur la Drèche, le Malt, le Cidre, & le Poiré seroient continués jusquau 24. Juin* 1767. Ces Droits raportent dans l'Echiquier environ 750. mille Livres Sterling par an. La Chambre ensuite reprit la délibération sur l'affaire de l'*Amérique*, & se sépara à 10. heures du soir, en arrêtant de reprendre la matière le sur-lendemain.

Le 30. les deux Chambres assistérent au Service Divin à l'occasion du Martyre

tyre du Roi *Charles* I. les *Seigneurs* dans l'Abbaye de *Weſtmunſter*, & les *Communs* dans l'Egliſe de *Ste. Marguérite*.

Aujourd'hui & demain, les deux Chambres continuëront à s'occuper encore à l'importante affaire de l'*Amerique*, afin d'en accélérer la déciſion autant que la nature de l'objet puiſſe le permettre.

Les Négocians de *Philadelphie* viennent de faire parvenir à ceux de *Londres* un Mémoire ſigné par 280 de leurs principaux Membres; Ils y entrent dans un grand detail de leurs Griefs, & ſollicitent la médiation & les bons offices de nos Népocians en leur faveur auprès du Miniſtére.

On prépare en diligence pour la mer 7. Vaiſſeaux de guerre à *Portsmourth* & 9. autres Vaiſſeaux de ligne à *Plymouth*.

De St. PETERSBOURG *le 20 Janvier.*

Le 3 de ce mois l'Academie Imperiale des Beaux Arts tint ſa troiſieme Séance générale de quatre mois depuis l'epoque de ſon établiſſement. L'Aſſemblée compoſée de tout ce qu'il y avoit de grand dans la Nobleſſe des deux Sexes, ainſi que des Miniſtres Etrangers étoit des plus nombreuſes.

S. A. I. Mgr. le Grand Duc y prit Séance en qualité d'amateur honoraire, au nombre desquels fut reçu d'une voix générale M. le Grand Chambellan Comte de *Cheremetow*. L'on mit au Scrutin celle de M. *Groot* Academicien & Peintre célébre dans le genre d'animaux; il emporta, tous les ſuffrages & fut reçu en qualité de Conſeiller de l'Academie.

M. *Bajenow*, jeune architecte fut reçu Academicien; enſuite l'Aſſemblée procéda par la voye du Scrutin à l'élection d'un nouveau Directeur. Le choix tomba pour la troiſieme fois ſur M. de *Kakorinow*, Profeſſeur de l'Architecture, qui aux talents de l'Art qu'il profeſſe, reunit ceux de regir avec intelligence & dexterité toutes les parties de l'Académie naiſſante.

Après la lecture de diverſes pièces rélatives aux interêts & à l'avantage de l'Academie les Eleves de la troiſieme Claſſe reçurent des mains de M. le Général & Preſident de *Betzky* les prix qu'ils avoient remportés dans le Jugement du Concours pour les quatre derniers mois de l'année.

Le Samedi ſuivant 7 du même mois la même Aſſemblée ſe rendit vers les cinq heures du ſoir au College d'Education dependant de l'Académie. S. A. I. Mgr. le Grand Duc après y avoir été complimenté par un des jeunes artiſtes à l'occaſion du renouvellement d'année daigna faire elle même les honneurs de la Cérémonie en diſtribuant de ſa propre main les huit prix deſtinés aux Eleves qui les avoient mérités.

La diſtribution finie, cet Auguſte Prince auſſi Protecteur, qu'amateur des beaux Arts, & de ceux qui les cultivent, revit avec un contentement toujours égal, les appartemens, claſſes, & dortoirs du Collége, invariablement entretenus dans un ordre des mieux regles, & aſſiſta de même avec toute la Nobleſſe au repas des Eleves dont les vainqueurs avoient la tête ornée d'une Couronne de verdure.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*. Au prix de 10. Kreutzer.

Une Ode en *Allemand* ſur la mort du Maréchal Comte de *Daun* par M. de *Sonnenfels*.

N. 14.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 15. FEVRIER 1766.

De Florence *le 31 Janvier.*

Mgr. l'Archiduc Grand Duc a pris le 24 le divertiſſement de la chaſſe du Faiſan dans les environs de la *Villa del Poggio* & a fait en même tems diſtribuër des aumônes conſidérables à quantité de pauvres, qui s'étoient rendus dans ce canton.

Le Chevalier *Mann* Envoyé Extraordinaire du Roi de la *Grande Bretagne* à notre Cour, a le lendemain notifié à S. A. R. la mort du Prince *Frederic Guillaume*, Frere cadet de S. M. *Britannique.*

Le 26 nos Auguſtes Souverains ont aſſiſté à une repreſentation de *Titus*, Opera du célébre Abbé *Metaſtaſio*, qui a été exécuté par des Gens de condition de cette ville, de même que l'intermede *la ſerva Padrona*, dont il a été ſuivi. Le Théatre de la *Piazza vecchia* où ces pièces ont été repreſentées, étoit élegamment decoré & très bien illuminé.

Le Comte *Ruſomowsky*, Marêchal des Armées *Ruſſes* eſt arrivé ici dernierement avec M. d'*Imalowsky* aide de Camp General & Lieutenant Colonel du Regiment des Gardes Imp., & D. Jos. *Sarra* en eſt parti depuis peu pour ſe rendre à *Rome*, où il va réſider en qualité d'Ambaſſadeur de S.M. *Catholique.*

Le Comte de *Roſemberg*, Chevalier de la *Toiſon d'or*, Conſeiller Intime actuel d'Etat de Leurs Majeſtés I. & R. A. & leur Ambaſſadeur auprès du Roi d'*Eſpagne* eſt arrivé ici de *Vienne* le 28. Son Excellence eſt allée deſcendre au Palais *Pitti*, & y eſt logée dans les appartements nommés: *i mezzanini del Principe Ferdinando.*

De COPPENHAGUE *le 27 Janvier.*

Depuis le 24 que le Corps du feu Roi a été expoſé ſur un lit de parade, il a été permis aux Sujets de le voir chaque jour pendant 4 heures. Le 25 le Corps des cadets nobles & la garde Royale, Cavalerie ont été introduits en ordre dans la Sale, & l'on doit auſſi marquer certains jours auxquels la garniſon de cette Ville & les diviſions des Troupes de mer y ſeront conduites, ayant leurs Officiers à leur tete.

De HAMBOURG *le 1 Fevrier.*

Suivant les lettres de *Stockholm* les Etats de *Suede* ayant appris que les Etats de la *Pomeranie* avoient fait au Roi des plaintes les plus fortes & les plus

plus touchantes contre M. M. d'*Olthof* & le Conſeiller des Finances *Gieſe*, Directeurs de la monoye, font maintenant examiner cette affaire avec la plus grande exactitude par le Committé Secret. Ces Directeurs ſont accuſés.

1. De n'avoir pas frapé la monoye ſur le pied convenu, mais toujours à 12 pour cent de plus bas aloi que les voiſins.

2. D'avoir frapé plus de monoye qu'il n'étoit neceſſaire pour la Solde de l'Armée & d'avoir etabli des depots conſiderables de leur monoye de bas aloi à *Roſtock*, à *Hambourg*, à *Brunswick* & dans autres endroits, ce qui a dû neceſſairement en faire baiſſer encore davantage le cours.

3. Que les Sujets ont encore ſouffert un autre dommage très conſiderable par la maniére dont on a fait la reduction de cette monnoye & par l'echange qui s'en eſt fait au poids.

De BERLIN, *le 1. Fevrier.*

L'Académie Royale des Arts & des Sciences a tenu jeudi dernier ſon aſſemblée publique que le Prince Royal de *Pruſſe* a daigné honorer de ſa preſence. Mr. *Formey*, Secretaire perpetuel de cette Academie en a ouvert la ſéance par le diſcours ſuivant:

MONSEIGNEUR
MESSIEURS.

„ Je ne ſuis embaraſſé ni par l'obligation qui m'eſt impoſée de porter tous les ans la parole en ce jour, ni par celle de vous rappeller le motif qui nous raſſemble, & je ne crains point de vous deplaire en repetant pluſieurs fois la même choſe, quelques triviales même que puſſent être mes expreſſions, parceque je ne doute pas que je n'excite toute l'attention & que je ne reveille toute la ſenſibilité de fideles ſujets, en leur diſant, que les jours de leur Monarque, de leur protecteur ont été prolongés & que, ſuivant leurs vœux, le cours de ſa vie paroît devoir ne pas être encore interrompu de ſitôt. Je me borne donc à vous dire ſimplement *Frederic* vit & j'entens l'echo repeter avec joye du fond de vos cœurs *Il vit!*

Le prix ſur la queſtion *Comment on peut épargner le bois dans les fours à chaux, dans les fours à brigue & dans les fours à poterie*, fut enſuite adjugé au mémoire dont l'auteur eſt M. *Bauſſan Du Bignon*, notaire Royal & Receveur des domaines Royaux à *Suze* dans le *Maine*.

Après cela on lut divers autres mémoires & il fut reſolu qu'on annonceroit au public par un programe imprimé les deux queſtions que le Directoire General propoſe pour l'année prochaine.

Le R. P. *Gianbiaſto* Theatin prêchera tous les Lundis & Vendredis de Carême á 5 heures du ſoir, un ſermon *Italien* dans la Chapelle de la Cour.

N. 15.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 19 FEVRIER 1766.

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 31. Janvier.*

Suivant les lettres du *Danemarck* le Roi defunt doit avoir laiſſé un Treſor immenſe tant en argent comptant, qu'en Diamans & autres pierreries. On croit que le mariage du Roi aujourd'hui regnant avec la Princeſſe *Caroline Mathilde* d'*Angleterre* aura lieu après le deuil qu'il porte pour feu Sa Majeſté.

Toutes les lettres de *Philadelphie* portent qu'on ne ſe ſert abſolument plus dans ces contrées d'aucune choſe venant d'*Angleterre*, & qu'il ſera d'autant plus difficile que cette branche de Commerce reprenne, que les Manufactures y ont été pouſſées à un point de perfection étonnant.

Cependant on marque en même tems que 8 Vaiſſeaux, arrivés dans ces Pays là ſans papier Timbré, ont acquitté comme auparavant ce qui ſembleroit donner quelque eſpoir, ſi l'Acte du Timbre étoit revoqué.

Pluſieurs marchands qui ont des Draps d'*Angleterre*, mandent d'ailleurs des mêmes Pays à leurs correſpondans de la *Grande Bretagne* qu'ils leur ſont à charge & qu'ils les prient de ne plus leur en faire d'envoi.

Il faut au reſte eſperer que la preſente

ſente Seance du Parlement remettra les affaires ſur un pié convenable: on y vaque du moins avec beaucoup d'aſſiduité & jamais les deux Chambres n'ont été ſi nombreuſes que le 28 de ce mois.

Jean-Jacques *Rouſſeau* a quitté cette Capitale pour aller demeurer chez un ami à *Putney*, hameau qui n'eſt eloigné d'ici que de 3 petites lieues de *France*, & y vivre ſans doute comme il vivoit en *France* dans un village à peu près d'égale diſtance de *Paris*.

De HARLEM *le 6. Février.*

La Société des Arts & Sciences, établie en cette Ville, élut derniérement pour l'un de ſes Directeurs Mr. Jean *Hope*, Echevin d'*Amſterdam*, & admit au nombre de ſes Membres Mr. de *la Lande*, Aſtronome en *France*; Mr. Gautier *van Doevern*, Docteur & Profeſſeur en Médecine à *Groningue*, & Mr. Pierre *Bondam*, Licentié en Droit & Profeſſeur à *Harderwyk*.

De HAMBOURG *le 7 Fevrier.*

Le froid rigoureux qui a regné dans presque toute l'*Europe* au commencement de cette année, ne s'étoit point fait ſentir dans nos cantons. Nous y avions au contraire joui dans ce tems d'une ſorte de Printems; mais en revanche l'hyver y eſt depuis quelques jours d'une extrême vivacité, ce qui nous paroît d'autant plus extraordinaire que nous ſommes accoutumés d'avoir dans cette ſaiſon un tems aſſez doux.

On apprend de *S. Petersbourg* qu'un nommé *Tatiſchoff*, Employé à la Chancellerie du Senat, avoit été condamné au *Knut* & à avoir la main droite coupée, pour avoir fait à un marchand ſous le nom de *Wolodimeroff* une fauſſe lettre de change de pluſieurs milliers de *Roubles*: mais que l'Imperatrice avoit commué ces peines en cinq autres plus legeres & qu'en conſequence il ſeroit d'abord expoſé au carcan pendant trois jours, enſuite mis en priſon pour y reſter au pain & à l'eau pendant un mois, de la transferé à ſes terres, pour y être encore enfermé l'eſpace d'une année; banni à perpetuité de cette capitale, & enfin declaré infame & indigne de poſſeder jamais aucun emploi.

On nous mande de *Stockholm* les nouvelles ſuivantes.

Le Committé Secret, ayant examiné depuis quelque tems l'Adminiſtration du Bureau des Etats depuis ſon premier établiſſement juſqu'à la fin de l'an 1737, a trouvé qu'en ce tems-là les Revenus du Bureau montoient à 102 tonnes d'or & à 95 mille, 888 *Thalers*, 13 *Oers* & neuf deniers, monnoye d'argent; que les dépenſes au contraire n'alloient qu'à 101 tonnes d'or & à ſept mille, 422 *Thalers*, 16 *Oers* & huit deniers, monnoye, d'argent, & qu'ainſi il reſtoit, partie dans la Banque de Change partie dans la Caiſſe des Revenus du Pays, une ſomme de 118 mille, 465 *Thalers* & 29 *Oers*. D'où il conſte que l'Adminiſtration a été exercée avec beaucoup plus d'œconomie que depuis 1738 juſqu'au tems préſent.

Le Roi de *Suéde* ayant a la requiſition des Etats du 9 Aout dernier rehabilité le 21 du même mois dans leurs honneurs, dignités & Biens tous ceux qui en avoient été privés par la Diete de l'an 1756. M de *Hagelberg* Conſeiller du Tribunal de la Cour a en conſequence en ſa qualité de Curateur du Comte Pehr *Brahe* fils aîné du feu Colonel Comte Erich *Brahe* condamné par la même Diete, ſupplié

le

le Tribunal Royal de fixer le tems & le lieu, auxquels Madame la Douairiere mere de ſon Pupille & le Chancelier de la Cour & Commandeur de l'Ordre de l'Etoile Polaire Jean Jules Vult de *Steyern* Curateur du Comte Magnus *Brahe* fils cadet du dit Comte *Erico*, devroient comparoitre pour proceder au partage legal de l'heredité leur devoluë. La Comteſſe Douairiere s'y eſt oppoſée, fondée ſur ce que le Roi de l'avis des Etats avoit donné les biens meubles & immeubles du feu Comte alors confiſqués au profit de la Couronne, à ſes enfans pour être legalement partagés entre eux, à condition neanmoins qu'elle douairiere jouit de l'uſufruit ſa vie durante.

La deſſus Mr. de *Hagelberg* a ſupplié les Etats de declarer ulterieurement & une fois pour toutes la maniere dont on devroit en uſer à l'avenir tant a l'égard des biens du feu Comte *Brahe* que par rapport à ceux qui ſe trouvent dans le même cas, afin que deſormais tout obſtacle ſoit eloigné: ſur quoi les dits Etats ont declaré que le Comte *Brahe* ayant été rehabilité ſans reſtriction, ſes biens ne pouvoient plus être regardés comme un don fait: mais comme appartenant de Droit à ſa ſucceſſion, d'où il reſultoit clairement que le partage devoit s'en faire ſelon la teneur des loix, ſans que la reſolution de S. M. du 23 Septembre 1756 pût y apporter aucun obſtacle, & ſauf à la Comteſſe de faire valoir ſes Droits quant a ſon douaire.

Le Baron Jean Guſtav *Rolamb* Maréchal de la Cour, le Comte Ulric de la *Gardie* Maréchal de la Cour, le Comte Charles Jean *Kronſtedt* Surintendant & Maître de cerémonies, le Conſeiller de guerre Magnus Ad. de *Kothen* & les grands Baillifs du Pays Guſtave *Ruthenſchiöld*, Lars *Stierneld*, & Joachim Guillaume *Lilienstahl* ſe ſont plaints aux Etats que S. M. leur a refuſé leur demande de les dedommager au Sujet des Promotions de differentes perſonnes faites à leur prejudice à la derniere Diete.

Les Etats, qui à celle ci, avoient reſolu que lorſque des emplois viennent à vaquer, de ſemblables promotions ne peuvent apporter aucun prejudice à ceux qui auparavant ſe ſont diſtingués par leurs merites, ont opiné que les plaignans devoient jouir de leurs Droits en conſéquence des loix & des merites qu'ils avoient, ſans avoir égard à ce qui a été reglé par la précédente Diette.

De FRANCFORT, *le 11 Fevrier.*

On mande de *Caſſel* que le ſieur *Wilner*, Caiſſier de la Maiſon de force de cette Ville venoit d'y être renfermé avec ſon fils, pour cauſe de mauvaiſe adminiſtration, & que les ſieurs *Zaun*, Greffier du Bureau des Bâtimens, & *Rauſch*, Directeur du Magazin à bois, y étoient auſſi détenus depuis quelque tems pour la même raiſon.

Il a paru à *Ratisbonne* des tabelles imprimées par ordre de l'Archevêque de *Saltzbourg* ſuivant leſquelles les Eſpèces d'or & d'argent commenceront à avoir cours dans cet Archevêché: mais cependant par *interim* ſeulement & jusqu'à nouvel ordre ſavoir.

	fls.	kr.
Les Carolins d'*Allemagne* à	11	-
Les Ducats Imperiaux & de l'Empire à , -	5	-
Les Ducats Kremnitz & ceux de *Florence* à -	5	2

Les

Les Souverains à - -	14	44
Les Louis d'or de *France* a l'Ecuſſon à - -	10	36
Les Louis d'or de *France* à	8	54
Et ceux d'*Eſpagne* auſſi à -	8	54

Les eſpeces d'argent ſont ſur le pié de *Baviere* à l'exception que l'Ecu de *France* à *Palme* eſt mis à 2 43

On dit que l'Evêque de *Bamberg* & de *Würtzbourg* a auſſi fait publier dans ſon Evêché une patente pareille à celle de *Saltzbourg*, cependant le Magiſtrat de *Ratisbonne* a fait intimer à la bourgeoiſie les Tabelles de l'Electeur de *Baviere* auxquelles il accede & qui doivent avoir eu lieu le 7.

De VIENNE *le 19 Fevrier.*

Le Baron de *Vockel* de *Manſchau* Conſeiller de Legation & Réſident du Duc de *Brunswick* à cette Cour a eu ce matin une Audience particuliere de l'Empereur dans laquelle il a remis à Sa Majeſté Imperiale ſes lettres de Créance.

Les Exercices Spirituels en langue *Italienne* pour les Dames commenceront le 24 Fevrier dans la Maiſon Profeſſe des Peres de la Compagnie de Jeſus, à la Chapelle *Italienne*, & continueront pendant ſix jours.

L'heure eſt à dix heures & demie du matin.

Le degel a empêché l'arrivée des nouvelles de *France* & de divers autres endroits.

N. 15.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 19. FEVRIER 1766.

De Florence, *le 6 Fevrier.*

Nos Auguſtes Souverains continuent de jouir d'une parfaite ſanté.

Le Marquis de *Viviani* a depuis peu reçû un Courrier d'*Eſpagne* & il en eſt paſſé deux autres ici, l'un de *France* allant à *Rome*, & l'autre de *Madrid* allant à *Parme*.

Le Marquis de *Maleſpina* qui avoit été envoyé par leurs Alteſſes Royales à cette derniere Cour, en eſt revenu le 3. Le Duc de *Parme* lui a fait preſent d'une bague de brillants d'une valeur conſidérable.

Le Comte de *Thurn*, Grand Chambellan de notre Cour eſt dangereuſement malade.

Les Directeurs de la monnoye de cette ville ont depuis peu fait frapper une medaille qui repreſente d'un côté l'effigie de Mgr. l'Archiduc Grand Duc & de l'autre ou voit l'*Arno* perſonifié & panché ſur ſon urne avec la Ville de *Florence*, dans le Lointain & cette legende *Exultat in Rege ſuo. Aun. Publ. felic. 1765.*

Le Comte de *Roſomowsky*, Feld-Marêchal des Armées *Ruſſiennes* & *Hetman* des Coſaques a eu le 3 Audience de Leurs Alteſſes Royales & a eu l'honneur de diner le même jour avec elles.

De Hambourg *le 9 Fevrier.*

Les Etats de *Suede* ayant reconnu le 19 Novembre dernier, qu'il étoit de l'intérêt public que l'affaire des aſſociés des premier, ſecond, troiſieme & cinquieme comptoirs de change fut examinée par un Tribunal extraordinaire de la Cour qui en même tems la décideroit ſans delai & *de plano* & feroit les arrangements convenables pour partager la maſſe entre les concurrens, après que les membres qui le compoſeroient, auroient reçu leurs Commiſſions de la Cour, ce Tribunal a commencé à tenir ſes ſeances dans la maiſon de *Kiärmann*, où il les continuë tous les jours.

Suivant l'Inſtruction & l'intention des Etats l'on doit procéder à une vente à l'ancan, & en attendant qu'elle ait lieu au terme preſcrit par la pro-

proclamation, les debiteurs devront faire ce qui eſt ordonné par les loix rélativement aux transports & à la ceſſion des biens meubles & immeubles & les pretentions que tous particuliers pourront avoir, devront être décidées dans l'intervalle, au moyen des titres & documents que chaque creancier pourra produire jusqu'au tems fixé pour la vente. Les biens ſeront néanmoins remis à la diſpoſition de la Couronne pour être vendus; mais avec cette clauſe qu'on veillera ſoigneuſement á ce qu'ils ne le ſoient point au deſſous de leur valeur. Tous les protocolles du Tribunal, dont on a parlé, doivent d'ailleurs être imprimés chaque jour après avoir été verifiés, & les appointement des membres & des employés de ce même Tribunal ſeront tirés de la maſſe.

Il eſt entré dans la baye de *Cádix* pendant l'année 1765. 89 Bâtimens *Eſpagnols* dont 30 Vaiſſeaux de guerre; 131 *François* dont 31 Vaiſſeaux de guerre; 4 *Napolitains*, 6 *Suedois*, 2 *Genois*, 7 *Venitiens*, 15 de *Raguſe*, 4 *Maltbois*, 52 *Danois*, 1 *Portugais*, 144 *Hollandois* dont 10 Vaiſſeaux de guerre & 334 *Anglois* dont 13 Vaiſſeaux de guerre. En tout 819 Bâtimens.

Il en eſt entré a *Riga* pendant la même année 604 & il en eſt ſorti 168.

De Vienne *le 19 Février.*

On a appris Samedi dernier 15 de ce mois par un Exprès envoyé de *Florence*, que le Comte François de *Thurn*, Grand Chambellan de la Cour de *Toſcane*, Chambellan, Conſeiller intime actuel de Leurs Majeſtés I & R. A., Lieutenant Général de Leurs Armées, Commandeur de l'Ordre de *St. Etienne* &c. y étoit mort le 9 après une maladie de huit à dix jours.

La place de Préſident du Conſeil de Guerre étant devenuë vacante par la mort du feu Feld Maréchal Comte de *Daun*, & le Maréchal Comte de *Colloredo* ayant, dez le jour même de cette mort, ſupplié l'Imperatrice-Reine de vouloir bien le diſpenſer d'exercer cet emploi, Sa Majeſté I. & R. A. a bien voulu condeſcendre à ſa demande; mais voulant en même tems lui donner de nouvelles marques de la confiance qu'elle a en lui, elle l'a chargé de la direction en chef de toutes les academices militaires.

Sa Majeſté a enſuite élevé le 15 au grade de Feld Maréchal de ſes Armées le Général d'Infanterie Comte de *Lacy*, le lendemain 16 avant midi il a été declaré dans la Sale *du Conſeil* par le Comte d'*Uiſeldt*, premier Grand-Maître de la Maiſon de Leurs Majeſtés I. & R. A., Preſident du Conſeil de Guerre & aujourd'hui 19 il a prêté en cette qualité entre leurs mains, dans l'interieur de leurs appartements, le ſerment qui eſt d'uſage: après quoi S. E. le premier Grand Maitre l'a introduit à l'Hôtel de la Chancellerie de Guerre, où il l'a preſenté dans la Sale du Conſeil & avec les cérémonies accoutumées aux Conſeillers & aux membres de ce departement.

Le 16, le Comte de *Bethlem*, Chancellier de Cour en *Tranſylvanie*, Chevalier de la Toiſon d'or &c. a auſſi été déclaré par S. E. Le Comte d'*Ulfeld*, Grand-Maitre de la Maiſon de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie-Chriſtine*,

N. 16.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 22 FEVRIER 1766.

De ROME *le 8. Fevrier.*

Vendredi dernier on célébra dans la Chapelle papale des obſeques ſolemnelles pour le repos de l'ame de feu Mgr. le *Dauphin*. M. le Patriarche *Mattei* y officia & Sa Sainteté y aſſiſta avec quarante quatre Cardinaux.

De LISBONNE *le 7 Janvier.*

Vendredi dernier, le Comte d'*Oeyras*, Premier Miniſtre d'Etat, parut en public pour la premiere fois depuis le rétabliſſement de ſa ſanté.

De CADIX *le 10 Janvier*

Hier, on a reçu des ordres de la Cour pour l'armement du Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol le Dragon*, qui ſera commandé par le ſieur de *Guiriol*, Major de la Marine de ce Département. Ce Bâtiment tranſportera à la *Vera-Cruz* le Marquis de, *Croix*, Capitaine Général des Armées de Sa Majeſté, & nommé en dernier lieu pour aller remplacer le ſieur de *Cruxillas* en qualité de Vice-Roi du *Mexique*.

Le Navire *Danois l'Egliſe Saint-Nicolas*, qui avoit été accuſé de porter à *Maroc* des marchandiſes de contrebande, & qui avoit été en conſéquence conduit à *Toulon*, a été mis en liberté par ordre de Sa Majeſté *Très-Chrétienne*, & l'on y a rembarqué tous les effets, ſans exception, dont il s'étoit trouvé chargé.

De

De la COROGNE *le 15 Janvier.*

Dimanche dernier, le Régiment d'Infanterie de *Léon* & une compagnie de cent hommes d'Artillerie se sont embarqués ici pour le *Ferrol* sur onze Barques *Catalanes* que l'Intendant du *Ferrol* a fait passer ici pour cet effet. Ces Barques ne tarderont pas à mettre à la mer pour *Porto-Rico*, & seront escortées jusqu'à leur destination par une Flûte *Suédoise*, une autre *Hollandoise* & la Frégate *Espagnole l'Aigle.*

Le Comte de *Taillancourt*, Maréchal de Camp & nommé depuis peu Gouverneur de cette Place, y est arrivé hier avec la Comtésse son épouse. Il exercera par *interim* le Commandement Général de la Province à la place du Comte de *Croix* qui en étoit chargé & qui doit aller commander à *Vigo*. On mande de cette derniere Ville que la Frégate *Françoise la Coulisse*, de trente canons, commandée par le sieur *Dupin* de *Belugard* & partie de *Rochefort* le 29 du mois dernier, a été obligée, par le mauvais tems, de relâcher à *Vigo* le 6 de ce mois. Cette Frégate, qui est chargée de près de cinq cents milliers de poudre pour cette Place & pour le compte de Sa Majesté, mettra à la voile au premier vent favorable pour se rendre ici.

De MARSEILLE, *le 31 Janvier.*

Le Chapitre Noble de *Saint Victor* de *Marseille* a célébré, le 21 de ce mois, un Service solemnel pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin. L'Eglise étoit entierement revêtue dans l'intérieur d'une tenture noire chargée, d'espace en espace, des Armoiries de *France* & de Monseigneur le Dauphin. Le catafalque, qui representoit un grand Autel à quatre faces, en forme d'un tombeau, occupoit l'espace de quatre piliers des deux portes d'entrée: la Couronne, en baldaquin, soutenue par des Dauphins, étoit environ à quatre pieds & demi de la voute: des rideaux blancs & noirs entouroient ce catafalque & ne descendoient que jusqu'à la moitié des quatre piliers, à chacun desquels ils venoient s'attacher. Du milieu de ce catafalque sortoit une pyramide de quatorze pieds de hauteur surmontée d'une urne couverte d'un crêpe. Le catafalque & le tombeau, peints en marbre noir, étoient entourés de cinquante grands chandeliers peints aussi en marbre noir portant chacun un flambeau de douze à quinze livres, & à l'entour étoient vingt-six Pauvres, habillés par le Chapitre, ayant chacun à la main un flambeau de dix livres. La Messe de *Requiem* fut executée par près de trois cents Musiciens qui étoient éclairés de plus de deux cents bougies. Les personnes les plus distinguées de cette Ville & des environs on: assisté à cette triste cérémonie.

De VERSAILLES *le 5 Fevrier.*

Hier, le Baron de *Gleichen*, Envoyé Extraordinaire de *Denamarck*, eut, de Leurs Majestés & de la Famille Royale, une audience particuliere dans laquelle il notifia, en grand manteau de deuil, la mort du Roi de *Danemarck Frédéric V.* Leurs Majestés prendront, à cette occasion, le deuil pour trois semaines, à commencer du 9 de ce mois.

Le Roi vient de nommer Gouverneur Lieutenant Général des *Isles sous le Vent* le Chevalier Prince de *Rohan*, Chef d'Escadre des Armées Navales de Sa Majesté. Il a été présenté au Roi en cette qualité, le 2, par le Duc de *Choiseul*, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Guerre & de la Marine, qui présenta aussi à Sa Majesté le sieur de *Bongars*, Président à Mortier du Parlement de *Metz* en qualité d'Intendant des mêmes Isles.

Le 1. de ce mois, le sieur le *Bel*, Recteur de l'Université, accompagné des Doyens des quatre Facultés, a

pre-

préſenté, ſelon l'uſage, les Cierges de la Chandeleur à Leurs Majeſtés & à Monſeigneur le Dauphin. Les Adminiſtrateurs en charge de l'Archiconfrairie Royale du *Saint Sépulcre* de *Jeruſalem* ont eu le même honneur. Le même jour, le Pere Jean-Jacques *Aubert*, Commandeur de l'Ordre de *Notre Dame de la Mercy*, eut auſſi l'honneur de préſenter un Cierge à la Reine pour ſatisfaire à une des conditions impoſées à cet Ordre, lorſque Marie de *Medicis* en permit l'établiſſement à *Paris*.

Le lendemain, Fête de la Purification de la Sainte Vierge, les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du *Saint Eſprit* s'étant aſſemblés dans le Cabinet du Roi vers les onze heures du matin, Sa Majeſté ſe rendit à la Chapelle, étant précédée du Duc de *Chartres*, du Prince de *Condé*, du Prince de *Conty*, du Comte de la *Marche*, du Comte d'*Eu*, du Duc de *Penthievre*, du Prince de *Lamballe*, & des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Sa Majeſté, devant laquelle les deux Huiſſiers de la Chambre portient leurs Maſſes, étoit en Manteau, ayant le Collier de l'Ordre pardeſſus, ainſi que celui de la Toiſon d'Or. L'Evêque Duc de *Langres*, Commandeur de l'Ordre, célebra la Grand'Meſſe qui fut chantée par la Muſique de la Chapelle & à laquelle la Reine, Madame la Dauphine, Monſeigneur le Dauphin, Monſeigneur le Comte de *Provence* & Monſeigneur le Comte d'*Artois* aſſiſterent dans la Tribune, ainſi que Madame *Adelaide*, & Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louiſe*. Après l'Office Divin, le Roi fut conduit à ſon appartement en la maniere accoutumée. La quête fut faite par la Marquiſe de *Leſcure*, Dame de Meſdames & fille du Marquis de *Durfort*, Ambaſſadeur Extraordinaire du Roi auprès de Sa Majeſté *Sicilienne*. L'après midi, leurs Majeſtés entendirent le Sermon du Pere Martial *Hardy*, Récollet de la Province de *Bordeaux* & Prédicateur du Caréme, & aſſiſterent aux Vêpres qui furent chantées par la Muſique & auxquelles officia l'Abbé *Ducluſeau*, Chapelain Ordinaire de la Grande Chapelle.

On célébra, ſelon l'uſage, le 3 de ce mois, le Service anniverſaire pour les Chevaliers défunts de l'Ordre du *Saint Eſprit*. Les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de cet Ordre aſſiſterent à cette cérémonie à laquelle l'Evêque de *Langres* officia.

Sa Majeſté donna audience, le même jour, aux Etats de *Bretagne*, compoſés de l'Evêque de *Treguier*, pour le Clergé; du Comte de *Guebriant*, pour la Nobleſſe; du ſieur de *Kerlivio*, pour le *Tiers-Etat*; du Comte de *Robien*, Procureur Général Syndic, & du ſieur de *Lalande-Magon*, Tréſorier de la Province, & par le Comte de *Saint-Florentin*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de cette Province, & conduits à cette audience, ainſi qu'à celles de la Reine, de Monſeigneur le Dauphin, de Monſeigneur le Comte de *Provence*, de Monſeigneur le Comte d'*Artois*, de Madame *Adelaïde*, & de Meſdames *Victoire*, *Sophie* & *Louiſe*, par le Marquis de *Dreux*, Grand-Maître des Cérémonies.

Le Roi vient de nommer à la place de Dame du Palais de la Reine, vacante par la mort de la Vicomteſſe de *Beaune*, la Ducheſſe de *Picquigny*.

Sa Majeſté a donné l'Abbaye de *Langonet*, Ordre de Cîteaux, Diocèſe de *Quimper*, à l'Abbé de *Saint-Luc*, Vicaire Général du Diocèſe de *Rennes*; celle de *Saint George ſur Loire*, Ordre de Saint Auguſtin, Diocèſe d'*Angers*, à l'Abbé de *Salles*, Conſeiller-Clerc du Parlement de *Pau* & Théologal de l'Egliſe de *Leſcar*, & celle de *Poulangy*, Ordre de Saint Benoît, Diocèſe de *Langres*, à la Dame de *Vaudrey*, Religieuſe Chanoineſſe de l'Abbaye de *Migette*.

Le Baron de *Magalas*, ancien Capitaine de Dragons, Gouverneur des Pages de la Chambre du Roi & Penſionnaire de feu Monſeigneur le Dauphin, & le ſieur de *Caterby*, Huiſſier Ordinaire du Cabinet de Sa Majeſté, ont fait célebrer, le 30 du mois dernier, dans l'Egliſe Royale de *Baisly*, Paroiſſe du Parc de *Verſailles*, un Service ſolemnel pour le repos de l'ame de feu Monſeigneur le Dauphin.

De PARIS *le 7 Fevrier.*

Le 3 de ce mois, on a célébré dans la Chapelle de la Priſon de l'Abbaye de *Saint Germain* un Service ſolemnel pour le repos de l'ame de feu Monſeigneur le Dauphin. L'Académie Royale d'Architecture en avoit fait célébrer un, le 28 du mois dernier, dans l'Egliſe des Peres de l'Oratoire, & les Religieuſes de l'Abbaye Royale du *Val-de-Grace* en avoient célébré, un pour le même objet, le 9 du même mois.

Le 22, on célébra auſſi dans l'Egliſe Cathedrale d'*Arras* un ſervice ſolemnel, le lendemain les Etats d'*Artois* en firent célébrer un dans l'Egliſe des Récollets de cette Ville, & on en célébra un troiſieme, le 24, dans l'Abbaye de *Saint Vaaſt* de la même Ville.

Les quatre Compagnies des Gardes du Corps du Roi ont fait célebrer auſſi, le mois dernier, chacune dans ſon quartier, un Service ſolemnel pour le même objet, ainſi que les Capucins de *Meudon*, les Officiers Municipaux des Villes de *Saint Dizier* & de *Sainte*, *Menehould* en *Champagne*, de *Maubeuge* & d'*Angoulême*, les Paroiſſes de la Ville & du Fauxbourg d'*Arpajon*, les Doyens & Chanoines de l'Egliſe Collégiale & Royale de *Saint Furſy* de *Péronne*, les Juge & Conſuls des Marchands de la Ville de *Sens*, la Dame de la *Baume de Suze*, Prieure Perpétuelle du Monaſtere Royal de *Saint-Louis* de *Poiſſy*, le Chapitre de *Saint-Florent* de la Ville de *Roye*, & les Chanoînes Réguliers de l'Abbaye & College Royal de *Saint Vincent* de *Senlis*, auxquels la Nobleſſe de la même Ville s'étoit réunie.

De la HAYE *le 9 Fevrier,*

N. S. les Etats de *Hollande* & de *Weſtfriſe* ont réglé la Petition de guerre pour l'année courante ſur le même pied que l'année derniere.

Le Baron de *Cheuſſes*, Envoyé-Extraordinaire de la Cour de *Coppenhague*, ayant notifié formellement aux Etats-Généraux le décès du Roi FREDERIC V. & la Proclamation de CHRISTIAN VII. au Trône de *Dannemarck*, L. H. P. ont ordonné qu'il ſera fait par Lettre en leur nom au Prince Succeſſeur des Complimens de condoléance & de felicitation ſur ces deux Evenemens.

Plus on approche du jour auquel le Prince *Stadhouder Hereditaire* doit être inſtallé dans cette éminente Dignité, & plus les Bourgeois s'efforcent ici à ſe ſurpaſſer par des préparatifs de réjouiſſance. On ſait d'avance qu'après que S. A. S. aura prêté ſerment dans l'Aſſemblée de L. H P., il y aura à la *Vieille-Cour* un ſomptueux Repas, lequel ſera ſervi à deux Tables, l'une de 40, l'autre de 150 couverts, & auquel aſſiſteront les Membres de la haute Régence.

*D'*AMSTERDAM *le 10 Fevrier.*

Les Conſeillers Députés de l'Amirauté de cette Ville ont mis en Commiſſion les Vaiſſeaux de guerre le *Landskroon* & le *Zoo*, chacun de 44 piéces de canon, pour aller croiſer ſous le commandement des Capitaines Jean *Hinlopen* & Quiryn *Dabenis*, lors du retour des Vaiſſeaux de la Compagnie des *Indes-Orientales*.

N. 16.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 22. FEVRIER 1766.

De MADRID, *le 21 Janvier.*

Hier, la Cour célébra au Palais Royal du Pardo l'anniverſaire de la naiſſance du Roi & du Prince des *Aſturies*. Les Grands du Royaume, les Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers, ainſi que les perſonnes de la premiere diſtinction, allerent complimenter, à cette occaſion, Sa Majeſté & la Famille Royale.

Sa Majeſté vient de faire une promotion de pluſieurs Capitaines de Vaiſſeaux & de Frégates.

De VERSAILLES, *le 8 Fevrier.*

Le Magiſtrat & la Bourgeoiſie de *Geneve* n'ayant pu convenir du ſens dans lequel on devoit entendre quelques articles de leur loi fondamentale, le Conſeil de la République a ſupplié le Roi & les Cantons du *Zurich* & de *Berne* d'accorder leurs bons offices pour concilier les deux partis. En conſéquence, Sa Majeſté a nommé pour Plénipotentiaire le Chevalier de *Beautteville*, ſon Ambaſſadeur en *Suiſſe*, & chacun des deux Cantons *Suiſſes* a auſſi nommé pour le même objet, deux de ſes principaux Magiſtrats. Ces trois Plénipotentiaires ne tarderont pas à ſe rendre ſur les lieux pour remplir leur miſſion. On ſçait qu'en 1737, *Geneve* étant prête à périr par ſes diviſions intérieures, la *France* & les Cantons de *Zurich* & de *Berne*, comme anciens alliés de la République, lui offrirent leur médiation qu'elle accepta. Les Plénipotentiaires, laiſſant ſubſiſter tout le fond de ſon Gouvernement, y firent cependant pluſieurs changemens. Le Code, appellé *de la Médiation*, fut accepté par tous les Ordres de l'Etat & garanti par les trois Puiſſances; c'eſt en vertu de cette garantie que le Conſeil de *Geneve* reclame aujourd'hui de nouveau leur ſecours.

De PARIS *le 10 Fevrier.*

Le 6 de ce mois, la fille du Marquis de *Lévis*, Gouverneur Général de la Province d'*Artois*, a été tenue ſur les fonds de Baptême, dans la Paroiſſe de la *Magdelaine* de la *Ville l'Evêque*, par les Etats de cette Province repréſentés par l'Abbé de *Royere*, Vicaire Général d'*Arras*, pour le Corps du Clergé, par le Comte de *Trazegnis*, Brigadier des Armées du Roi, pour la Nobleſſe, & par le ſieur *Camp*, pour le Tiers-Etat: ils l'ont nommée *Marie Gabrielle Artois*: la cérémonie a été faite par l'Evêque d'*Arras*.

De LUNEVILLE, *le 7 Fevrier.*

Hier matin le Roi ſe trouvant ſelon ſa coutume ſeul dans ſon cabinet, le feu prit à ſa robbe de Chambre; Sa Majeſté appella; ſes valets de Chambre étant accourus la trouverent dans les flammes, le ruban du bonnet de nuit étant deja en feu. Ils arracherent avec toute la diligence poſſible tous les vêtemens; cependant S. M. a une brulure conſiderable à la main gauche, dont apparemment. Elle a voulu éteindre le feu, & une autre aſſez large au bas ventre & à la Cuiſſe gauche. Le ſourcil de l'oeil gauche eſt brulé, & la paupiere & le nez ſont legerement touchés.

Au-

Aujourd'hui tout eſt en ſupparation ſans que S. M. ait eu le moindre mouvement de fievre.

De COPPENHAGUE *le 3 Fevrier.*

Le 29 du mois dernier, jour anniverſaire de la Naiſſance du Roi de *Dannemarck*. Mr. *Detlef* de *Reventlau*, Miniſtre du Conſeil, & Grand Chambellan fut créé par S. M. Chevalier de l'Ordre de l'*Elephant*; & Mr. *Niels Krabbe Wind*, Conſeiller privé, Chevalier de l'Ordre de *Dannebrogue*, &c. fut fait Conſeiller intime de Conférence. Sa Majeſté créa en même tems Chevaliers de l'Ordre du *Dannebrogue* Mrs. *Frederic-Auguſte de Finck*, Général d'Infanterie & Député au Directoire general des guerres; *Joachim Otto de Schack*, Chambellan & Envoyé extraordinaire de S. M. à la Cour de *Stockholm* & *Detlef Conrad* de *Reventlau*, Grand Maitre de la Maiſon de la Reine, Mere du feu Roi, & Conſeiller provincial.

Le Comte de *Holtz*, le Baron de *Rantzau*, & Mrs. de *Hoiſtein*, de *Pleſten* & *Juel* furent nommés Chambellans.

La Reine douairiere *Sophie-Madelaine* fit auſſi ce jour-là une nombreuſe création de Chevaliers de l'Ordre de l'*Union parfaite*.

De HAMBOURG *le 12 Fevrier.*

Comme on a établi à portée de *Stockholm* diverſes manufactures dans leſquelles on eſt parvenu à blanchir la cire de maniere à pouvoir en fournir le pays, les Etats ont reſolu d'en defendre l'importation de l'Etranger à l'exception de ce dont la Cour & les perſonnes privilegiées pourront avoir beſoin, & qui ſera cependant chargé d'un droit de 25 pour cent au profit de la caiſſe de la douane & des manufactures: tandis qu'au contraire ceux qui tireront de l'étranger de la cire brute, auront un rabais de 25. pour cent, lorſqu'ils en feront venir 50 mille livres peſant

La pêche étant un autre objet très-important pour le Royaume, on a auſſi pourvû à ce qui peut y être avantageux par des changements faits aux arrangements pris ci-devant, & propres à réunir l'interêt public avec l'interêt du particulier.

Tous les prix qui avoient été promis, & qui n'ont point encore été délivrés, le ſeront entre autres, au 1 Juillet prochain, & tous ceux qui ont à y prétendre, doivent d'ici à ce tems ſe légitimer au College du commerce, qui après l'expiration de ce terme n'admettra plus aucun prétendant.

Parmi les trois Candidats qui avoient été preſentés au Roi pour remplir le poſte de Secrétaire d'Etat au Département des affaires étrangères, Sa Majeſté a choiſi Mr. de *Roſenban*, ci-devant Conſeiller de la Chancellerie.

Mr. le Baron de *Rolamb*, Maréchal de la Cour, a obtenu l'Expectative de la Charge de premier Préſident. Mr. *Yxel*, Secrétaire du Cabinet, vient d'être déſigné pour aller à *Hambourg*, en qualité de Chargé des affaires de *Suéde*.

De VIENNE *le 22 Février.*

L'Ordre militaire de MARIE THERESE a fait celebrer jeudi dernier 20 de ce mois des obſeques ſolemnels dans l'Egliſe de P. P. *Auguſtins* de cette ville pour le repos de l'ame de feu Maréchal Comte de *Daun*.

Sa Majeſté l'Empereur y a publiquement aſſiſté ainſique tous les Grands Croix, Commandeurs & Chevaliers de cet Ordre & les autres Generaux & Officiers qui ſe trouvent dans cette Capitale.

On a appris de *Francfort* que la malle du Courrier ordinaire du *Bas-Rhin* a été volée entre *Cologne* & cette ville.

N. 17.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 26 FEVRIER 1766.

De LISBONNE *le 16 Janvier.*

Le Paquebod d'*Angleterre*, arrivé ici le 11 de ce mois, a, dit on, apporté la confirmation donnée par le Comte *de la Lippe* à la Sentence de mort que le Conseil de guerre avoit prononcée ici contre Mr. *Graveron*, Colonel du Régiment Royal-étranger. Elle lui fut du monis notifiée avanthier matin, & vers les quatre heures après midi on le conduisit au Camp d'*Ourique*, où il fut arquebusé. Selon le bruit public les chefs d'accusation contre lui sont: 1. de s'être dit de la famille de *Graveron* & de s'être fait passer faussement pour tel en cachant qu'il avoit été mis en prison en *France*; 2. d'avoir recruté son Régiment de Déserteurs, quoiqu'il tirât cent Doublons par mois pour lever des *Suisses* & des *Allemands*; 3. d'avoir supposé des places de Soldats qui n'existoient pas; de s'être approprié la Solde des Soldats qu'il tenoit prisonniers &c.

Le Lieutenant-Colonel de ce Régiment a été cassé, ainsi que le Sergent Major. Celui-ci l'a été avec infamie & est encore dans les prisons. Quelques personnes prétendent que le Régiment sera aboli, d'autres veulent qu'il sera mis sur le pied des autres Régimens du Royaume, & que tous ses Officiers seront congédiés pour être remplacés par des *Allemands*. On attend dans peu un autre Général de cette Nation, que le Comte *de la Lippe* doit envoyer pour remplacer Mr. *Rolinzisky*.

De

De CADIX *le 21 Janvier.*

Le 6 de ce mois, il eſt parti d'ici pour *Saint-Domingue* deux Vaiſſeaux *François* qui étoient entrés dans cette Baye avec des cargaiſons de bled pour *Cadix*; trois Galiotes *Eſpagnoles* ont mis à la voile, deux pour *Lima* & une pour la *Vera-Cruz*, chargées de diverſes marchandiſes pour ces Colonies. Le même jour, la Frégate *Françoiſe l'Infidelle*, qui revient de croiſiere & qui eſt commandée par le ſieur d'*Orves*, eſt entrée dans ce Port, ainſi que la Frégate *Angloiſe le Deal Caſtle*, venant de la Méditerranée, & la Frégate *Hollandoiſe l'Andſwalvaren*, qui arrive de *Rotterdam*.

On eſt informé que le Vaiſſeau le *Vigilant*, ſur lequel s'eſt embarqué le ſieur de *Salazar*, Préſident de *Guatemala*, & qui eſt parti d'ici le 24 Juillet dernier, eſt arrivé le 1 Septembre à *Porto-Rico*, d'où il devoit appareiller après l'équinoxe pour ſe rendre à *Honduras*.

Les deux Compagnies du Regiment de *Cordoue* qui ſuivoient celles du même regiment revenu dernierement de la *Havane*, ſont arrivées ici ces jours derniers & en ſont parties le 17 pour aller joindre leurs corps à *Seville*.

La Fregate de guerre *Angloiſe*, la *Perle* commandée par le ſieur *Saxton*, & qui étoit ici depuis quelque tems à mis à la voile le 19 pour l'*Angleterre*.

On a appris dernierement ici la mort du Dauphin. En conſéquence de cette triſte nouvelle, le Corps National des *François* établis en cette Ville a tenu une aſſemblée dans laquelle il a été arrêté qu'on feroit célébrer un Service pour le repos de l'ame de ce Prince. Tous les Sujets de Sa Majeſté Très-Chrétienne qui ſont ici ſous le Pavillon *François* ont commencé à prendre le deuil le *16* : on travaille actuellement à la conſtruction d'un catafalque & aux autres préparatifs de la pompe funebre.

*L'*ORIENT *le 5 Fevrier.*

En conſéquence des ordres de la Compagnie des *Indes*, on célébra hier, dans la Chapelle de ce Port, un Service ſolemnel pour feu Monſeigneur le Dauphin. Tous les Vaiſſeaux & autres Bâtimens qui ſe ſont trouvés dans le Port, avoient leur Pavillon à mi-mât & leurs vergues en pantenne, ſuivant l'uſage obſervé pour ces triſtes cérémonies. Le Vaiſſeau de l'avant garde, qui porte la flamme, tira en deuil, de cinq minutes en cinq minutes, pendant le Service qui fut terminé par un ſalut de vingt quatre coups de canon.

La Compagnie a donné ſes ordres pour faire célébrer un pareil Service dans tous ſes Etabliſſemens.

De VERSAILLES *le 12 Fevrier.*

Le Roi a reçu les Cendres, aujourd'hui, des mains de l'Archevêque de *Reims*, ſon Grand Aumônier, en ſon Château de *Marly*, & la Reine, au Château de *Verſailles*, des mains de l'Abbé de *Sainte Hermine*, l'un de ſes Aumôniers de quartier.

On célébra, le 8, dans l'Egliſe de Notre-Dame de cette Ville un Service anniverſaire pour le repos de l'ame de feu Madame *Henriette* de *France* Madame *Adelaïde*, & Meſdames *Victoire*, *Sophie* & *Louiſe* aſſiſterent à cette cérémonie à laquelle officia le ſieur *Allart*, Curé de la Paroiſſe.

De PARIS *le 14 Fevrier.*

Les différentes Paroiſſes. Corps & Communautés des Villes du Royaume continuent de célébrer ſucceſſivement des Services ſolemnels pour le repos de l'ame de feu Monſeigneur le Dauphin.

Suivant les lettres de *Genes* les *François* établis dans cette Ville en ont fait célébrer, un dans la Chapelle de *Saint Louis* de l'Egliſe de l'Annonciade des Peres Obſervantins. Tous les Nationaux y ont aſſiſté, & les Marins ont fait pendant trois jours dans le Port une décharge d'artillerie. On avoit fait élever dans la Chapelle un catafalque avec l'inſcription ſuivante, compoſée par le Pere *Giuſtiniani*, Bé-

né-

nédictin, Aumônier de Sa Majesté *Très-Chrétienne.*

LUDOVICUM DELPHINUM
Paternæ virtutis non secus ac
Regni Hæredem
Mors immatura Cœlo reddidit
O. P. PR. P. M.
Gallorum Natio
D. N. M. Q. E.
Comm. consc. conlac
Justa persolvebat.
CIↃIↃCCLXVI.

De LONDRES, *le 4 & 7 Fevrier.*

Une grande partie de la Nation étoit dans l'opinion que l'Acte du Timbre dans nos Colonies seroit ou revoqué ou modifié & ceux qui etoient dans ce sentiment, le fondoient sur tout sur ce que Mr. *Pitt* dont le credit paroissoit augmenter tous les jours avoit publiquement demontré, qu'ils pensoit comme eux : ils se sont trompés & voici ce qui s'est passé à cette occasion.

Le Roi ayant fait remettre encore le 31 du mois dernier à la Chambre haute differentes pièces relatives aux troubles qui subsistent en *Amerique*, elle entendit le même jour le Colonel *Mercer* temoin oculaire d'une partie de ce qui s'y est passé & discuta ensuite cette affaire qui fut après cela renvoyée au 2. La Chambre des Communes la renvoya aussi au même jour, auquel elle fut vivement agitée. Les Seigneurs y vaquerent jusqu'à 10 heures du soir & la remirent au lendemain. La Chambre des Communes resta assemblée jusqu'à 3 heures du matin avant qu'elle put prendre aucune resolution, elle ne fut pas même publiée ce jour-là : mais remise au 5. Enfin la Chambre après avoir été assemblée le 5. jusqu'au 6 à 2 heures du matin, arrêta.

Que le soulevement des Colonies dans l'*Amerique* ne peut être envisagé que comme attentatoire au pouvoir du Roi & à la dignité de Sa Majesté & comme une violation manifeste des loix & de l'autorité législative.

Que les tumultes excités & encouragés par des assemblées tenuës à differentes repriſes ne tendoient qu'à se soustraire à la dependance legitime de la Couronne de la *Grande Bretagne.*

Qu'il faut indemniser & dedommager tous ceux, qui pour s'être soumis ou pour avoir voulu executer les loix du Ministere, ont souffert quelque perte & que les dedomagements doivent être pris sur les Colonies mêmes.

Que les Sujets du Roi habitans les Colonies qui ont donné des preuves de leur fidelité & de leur obeissance, soit en se soumettant aux decrets du Gouvernement, soit en aidant à les mettre en execution, se sont conduits en veritables & fidelles Sujets, & qu'ils meritent en consequence la protection de la Chambre des Communes.

Qu'enfin toutes personnes qui avec la volonté d'obeir à l'Acte du Timbre n'ont pû le faire par rapport aux soulements qui sont arrivés, doivent être dechargées des amendes portées contre ceux qui ne se serviroient point de papier timbré, ou être indemnisées par les Colonies de toutes pertes qu'elles peuvent avoir souffertes relativement à l'Acte du Timbre.

Les Seigneurs ne se sont point encore expliqués : mais on sait que leur resolution est semblable à celle de la Chambre, & on leur a encore remis le 6 de nouveaux papiers qui étoient arrivés la veille de l'*Amerique*.

Au reste le credit de Mr. *Pitt* paroit non seulement tombé : mais on l'accuse aujourd'hui d'avoir avancé, en soutenant la cause des *Americains*, des propos qui blessent l'honneur, l'autorité & les prerogatives de la Couronne & paroissent favoriser l'independance à laquelle ils semblent aspirer.

Cependant les affaires de l'*Amerique* ont produit ici differens calculs : On demontre par l'un de ces calculs que toutes les Tailles imposées dans ces Provinces ne vont pas annuellement à plus de 8 Sols par tête, hommes

fem-

femmes & enfans compris, au lieu que celles dont le peuple est ici chargé uniquement pour acquitter l'Interêt des sommes empruntées pour la defense & la protection de ces mêmes contrees, montent par an à 12 Ch lins sur chaque particulier. Il conste par un autre Calcul qui paroît meriter plus d'attention, que nos Provinces d'*Amerique* contiennent environ 800 mille hommes, blancs ou negres en état de porter les armes. Au reste les dernieres lettres qu'on en a reçuës, portent qu'à l'exception de la *Nouvelle Ecosse*, de *Quebec* & de l'Isle de la *Barbade*, tout y montre plus d'animosité que jamais contre l'Acte du Timbre & que dans les endroits même, où l'on s'y est soumis on prétend qu'il en resultera une ruine totale.

A *Boston* on a reçu une lettre anonime écrite sur une ecorce d'arbre fort mince & contenant ce qui suit avec requisition de l'Inserer dans les nouvelles publiques.

„ Ceci n'est ni papier, ni parche-
„ min ni velin, ne seroit-il pas per-
„ mis de se servir de pareilles matie-
„ res pour eviter les Droits du Tim-
„ bre & rendre neanmoins tous Ins-
„ trumens valides? Si cela est, je
„ puis fournir une grande quantité de
„ semblables ecorces. „

Outre les affaires qui concernent l'Acte du Timbre, les Communes ont approuvé la resolution prise le 29 du mois dernier au sujet de la continuation des Droits ordinaires sur la Dreche &c & le 3 elles ont lû pour la dremiere fois le Bill qui y est relatif.

Le Vaisseau de la Compagnie des *Indes* la *Princesse Auguste* est arrivé à *Falmouth*, venant de la *Chine*.

En conséquence des Traités d'amitié, conclus entre les Sujets du Roi & plusieurs Nations Sauvages qui habitent aux environs des Lacs, nos Troupes ont pris possession du Fort *Chartres* & des autres postes, occupés ci-devant par les *François* dans le Pays des *Illinois*. La Chaloupe la *Druide* là aussi pris de l'Isle *Turque* dans les *Indes-Occidentales* au nom de S. M., & en a donné avis au Gouverneur de *St. Domingue*.

Le Roi a été saigné le 1 de ce mois par rapport à un gros Rhume, & S. M. n'a point encore repiru en public.

De HAMBOURG *le 15 Fevrier.*

Mr de *Missin Puschkin* Envoyé extraordinaire de *Russie* au Cercle de la *Basse Saxe* est parti d'ici le 11 de ce mois pour aller resider à *Londres* en qualité d'Envoyé de Sa Majesté Imperiale.

Suivant les nouvelles de *Stockholm* du 4 de ce mois le ci devant Bourguemaitre *Kiärman* a commencé le 21 Janvier à subir la peine qui lui a été infligée: c'est à dire que depuis ce tems il est au pain & à l'eau pour toute nourriture, & gardé étroitement dans la même Chambre qui jusques ici lui à servi de prison.

Quant au sieur le *Febure* son chatiment n'a pas encore commencé, parce qu'il n'est pas encore retabli d'une maladie qui lui est survenue pendant sa detention.

L'année derniere, il est sorti du Port de *Stockholm* des marchandises pour la valeur de 4 millions, 403 mille 204 florins, monnoye de *Hollande*; savoir, 12 mille, 520 tonnes de sel; mille, 239 caques de hareng; 30 mille, 450 planches; 13 mille, 307 tonnes de poix; 68 mille, 649 tonnes de goudron; mille, 630 schippond de cotton, fil d'archal & cuivre jaune; mille, 102 schippond de cuivre travaillé; deux mille, trois schippond d'acier; sept mille, 134 de fer fondu: 204 mille, 611 schippond de perches & de ferrailles.

Suivant les nouvelles de *Bergen* en *Norwege* on a ressenti le 19 Novembre de l'an dernier à *Sundfiord* & dans les environs un tremblement de terre qui a duré 4 à 5 minutes sans cependant avoir causé aucun dommage considerable.

N. 17.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 26. FEVRIER 1766.

De MADRID, *le* 28 *Janvier.*

Le Roi a ordonné que la Cour prendroit le deuil pour neuf jours, á commencer du 24 de ce mois, à l'occaſion de la mort du frere du Roi d'*Angleterre.*

Sa Majeſté a décidé que le Régiment de *Caſtille* ſeroit déſormais nommé *Regiment immémorial d'infanterie du Roi.* Elle a nommé à la place de Lieutenant Colonel du nouveau Regiment d'Infanterie *de la Princeſſe*, Don Dominique *Salazar* qui avoit le même grade au ſervice de l'Impératrice-Reine.

Sa Majeſté vient d'accorder à la Ville de *Covarrubias* la permiſſion de tenir un Marché public le Lundi de chaque ſemaine, afin de faciliter aux habitans des environs le commerce interieur des grains.

Le Marquis de *Cayro*, Vice-Roi, Gouverneur & Capitaine Général du Royaume de *Navarre*, Capitaine & Colonel de Cavalerie, Aide-Major du Régiment des Gardes Royales d'Infanterie *Wallones* ayant le grade de Capitaine du même Corps, Inſpecteur Général de Cavalerie, & ci-devant Commandant Général des Royaumes d'*Arragon* & de *Mayorque*, eſt mort à *Pampelune*, âgé de ſoixante-quatorze ans.

De Florence, *le* 13 *Fevrier.*

Le Comte de *Thurn*, Grand Chambellan de cette Cour &c. étant mort le 9 de ce mois, ſon corps fut expoſé le 11 ſur une eſtrade dans l'Egliſe de Ste *Felicité*. Il étoit revêtu de ſon Uniforme de Lieutenant-Général & avoit à ſes côtés les marques de ſes emplois militaires & celles de l'Ordre de St. *Etienne*. Tous les Chambellans & quantité de nobleſſe ainſi que les Officiers de notre Garniſon & les perſonnes en place ont aſſiſté aux vigiles & à la meſſe ſolemnelle, qui a été chantée pour le repos de ſon ame: au moment de ſon inhumation on a fait une triple decharge du canon qu'on avoit à cet effet placé ſur le vieux pont, & un detachement conſiderable de grenadiers, rangé en face de l'Egliſe, a de même fait une triple Salve de mousqueterie.

De BERNE *le* 13 *Fevrier.*

Le Conſeil ſouverain vient de condamner un Imprimé qui a pour titre. *Verbal d'Experts, nouveau ſyſtéme de Juriſprudence concernant les Tutelles &c. &c. &c. introduit & pratiqué clandeſtinement dans la Ville de Berne &c. &c. &c. enrichi par le Colonel* de Portes, *de Remarques & de pluſieurs pièces originales &c. &c. Avigon* 1765. *in* 8vo. *de* 298 *pages*, à être lacéré & brulé par la main du Bourreau, comme libelle diffamatoire, ſcandaleux & infame,

fame, rempli de fauſſetés & d'injures tant contre le Gouvernement que contre pluſieurs de ſes Membres.

Le Colonel *de Portes* avoit envoyé ici à pluſieurs Magiſtrats de cette République & à d'autres perſonnes, des Exemplaires de ce libelle, dont l'adreſſe étoit de ſa main & le cachet à ſes armes.

De COPPENHAGUE *le 7 Fevrier.*

L'on n'a pas encore fixé le jour de l'enterrement du corps du feu Roi, cependant l'on croit que les preparatifs qu'on fait à cette occaſion, ſeront achevés avant la ſemaine ſainte.

Avant-hier 5 il a fait ſi froid ici que le Thermometre de *Reaumur* étoit à 9 degrés au deſſous de congelation: mais il eſt maintenant à $5\frac{1}{2}$.

Le 2 de ce mois le Magiſtrat de *Hölſingör* a prêté le ſerment de fidelité au Roi entre les mains du Comte de *Knuth*, Conſeillier Intime de Sa Majeſté, qui a élevé au Grade de Miniſtre Intime des conferences Mr. *Henning* de *Qualen* Preſident à *Altena*.

Suivant les dernieres nouvelles qu'on a reçues du ſieur *Niebuhr*, ce Sçavant a parcouru pendant vingt-ſix jours les ruines de *Perſepolis* d'où la mort de ſon interprete l'a obligé de partir malgré lui. Les troubles qui continuent d'agiter la *Perſe*, l'ont retenu quelque tems à *Schiras* & dans l'Iſle de *Careck*, & il n'eſt arrivé à *Baſſora* que vers la fin d'Août: ſa derniere lettre eſt écrite de cette Ville le 30 du même mois: il marque qu'il ſera obligé d'y reſter plus longtems qu'il ne ſe l'étoit propoſé, attendu que les circonſtances rendent peu sûrs les chemins de *Bagdad*, de *Moſul* & de *Diarbekir*.

De HAMBOURG *le 17 Fevrier.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 28 du mois dernier les Etats doivent faire inceſſamment une deputation ſolemnelle au Roi à la Reine & au Prince Royal pour les complimenter ſur le mariage de ce Prince avec la Princeſſe fille ainée du feu Roi de *Dannemarck*.

L'Ambaſſadeur qui doit aller à *Coppenhague* pour faire la demande ſolemnelle de cette Princeſſe, n'eſt point encore nommé: mais on croit que ce ſera le Comte de *Horn* Senateur & Maréchal de la Cour, ou le Senateur *Hyllenſtierna*.

De MAYENCE *le 12 Fevrier.*

Le Baron Charles Guillaume Joſeph de *Breidbach* de *Bürresheim*, Chanoine de cette Cathedrale &c. a été nommé par Son Alteſſe Electorale à la place de Stathalter d'*Erfurt* vacante par a mort du Baron *Sebenk* de *Schmidbourg*.

De FRANCFORT, *le 19 Fevrier.*

Des Lettres particulieres de la *Haye* portent qu'il a été queſtion dans la derniere aſſemblée des Etats de *Hollande* du preſent à faire à Mgr. le *Stadhouder*, lorsqu'il entrera dans ſa Majorité, & l'on prétend qu'il a été reſolu de lui faire un don des 700 mille florins que feuë la Princeſſe ſa mere avoit pris en emprunt de la Province de *Hollande* pour en acheter differentes terres ſituées ſous la domination du Roi de *Pruſſe*. On mande auſſi qu'il s'eſt de même agi du preſent à faire au Prince Louis de *Brunswick* pour lui témoigner la reconnoiſſance de la Republique, & quil a été reſolu de le fixer à 140 mille florins.

N. 18.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 1 MARS 1766.

De ROME *le* 15. *Fevrier.*

Un Brigantin *Venitien* chargé de grains, qui faisoit voile pour *Genes* avec deux autres Vaisseaux de la nation, a dernierement péri dans une très violente tempête, cependant l'Equipage a eu le bonheur de se sauver, & les deux autres Bâtiments se sont refugiés dans le Port de *Civitta-Vecchia.*

Il y a eu ici, passé quelques jours, un ouragan si violent, qu'il a découvert quantité de maisons, brisé leurs vitres, cassé les glaces de diverses Caroſſes & arraché quantité d'arbres: il est tombé en même tems une grêle terrible qui a également causé beaucoup de domages. Il n'y a cependant eu personne de tué ou de blessé.

On apprend de *Corse* que les mécontens de cette Isle se sont emparés de la petite ville de *Bonifazio*, & qu'ils ont fait à cet égard de grandes rejouissances.

De la COROGNE *le* 22 *Janvier.*

La Frégate *Françoise la Coulisse* commandée par le sieur *Dupin de Belugard*, Enseigne de Vaisseau, & chargée de 470,600 livres de poudre pour cette Place, est arrivée ici le 19 de ce mois. Le *Danube*, autre Frégate de la même Nation commandée par le Baron de *Bombelles*, Lieutenant de Vaisseau, a relâché hier en ce Port: elle vient de *Sainte-Croix* de *Ténérif*, d'où elle est par-

partie le 19 du mois dernier avec une partie des agrêts du Vaisseau de Sa Majesté *Très-Chrétienne l'Hébé* qui y a été désarmé & démoli il y a trois ans. Les mauvais tems que cette Frégate a essuyés depuis quinze jours, l'ont démâtée de son beaupré & de ses deux mâts d'hune, & lui ont causé d'autres dommages qui l'ont forcée d'entrer de relâche ici pour se radouber & pour prendre quelques vivres & rafraichissemens dont elle à besoin. Les vents contraires ont aussi obligé le Sénaut *François le Prince Classe*, de *Nantes*, Capitaine *Thibaudau*, d'entrer de relâche en ce Port. Ce Bâtiment, du port de cent cinquante tonneaux, est arrivé de la *Guadeloupe* en soixante-dix-sept jours de traversée avec une cargaison de sucre & de bois de Campêche pour *Nantes*. Il remettra à la mer au premier vent favorable.

De PARIS *le 17 Fevrier.*

Le Roi a bien voulu, pour le soulagement de ses Peuples, suspendre, pendant plusieurs années, la levée des Milices; mais, jugeant qu'un plus long délai pourroit être nuisible à un établissement aussi utile à la sûreté qu'à la gloire de ses Etats, Sa Majesté s'est fait représenter les différens moyens qui peuvent faciliter la levée de ces Milices, en les rendant moins onéreuses aux Provinces; &, après les avoir examinés, Elle a résolu de faire connoître ses intentions sur la maniere dont lesdites Milices seront levées & entretenues à l'avenir; &, en conséquence, Elle a rendu une Ordonnance, datée du 27 Novembre dernier, & contenant cinquante-deux Articles dont voici l'extrait.

Par le premier Article, les cent cinq bataillons de Milice des Provinces & Généralités du Royaume, y compris les quatre des Duchés de *Lorraine* & de *Bar* & celui de la Ville de *Paris*, seront composés de sept cents dix hommes chacun pour former un Corps de soixante-quatorze mille cinq cents cinquante hommes.

Le second Article & les suivans, jusqu'au douzieme inclusivement, déterminent la composition des bataillons & des compagnies, leurs noms, leur rang & leur uniforme, les appointemens & la solde.

Suivant les autres Articles, il ne sera levé chaque année qu'un quart des hommes nécessaires pour compléter les bataillons de Milice. Le premier quart sera levé dans le courant des mois de Février & Mars prochains. Les garçons, ou hommes veufs sans enfans, demeurant actuellement dans les Villes & Villages dépendans des Provinces & Généralités, de l'âge de dix-huit ans & au-dessus jusqu'à quarante, de la taille de cinq pieds au moins sans chaussure, & de force convenable à servir, tireront au sort; &, au défaut de garçons, les jeunes gens mariés, de l'âge de vingt ans & au-dessous, & de préférence ceux qui n'auront point d'enfans, seront assujettis à tirer au sort. Aucun passager & vagabond ne pourra être admis dans les bataillons de Milice & aucun Milicien ne pourra substituer un autre homme à sa place.

La même Ordonnance contient les précautions à prendre contre les engagemens simulés, défend de donner retraite à aucun garçon sujet à la Milice, d'établir aucune contribution ou cotisation en faveur des Miliciens, & d'enrôler les hommes assujettis à tirer. La maniere de tirer au sort, de visiter & d'examiner les hommes sujets à la Milice, avant de procéder au tirage, est indiquée dans les vingt-deuxieme & vingt-troisieme Articles.

Le vingt-quatrieme, qui contient près de dix pages, désigne ceux qui y seront assujettis. Le tems du service des Miliciens est fixé à six années: on fera des recherches sur les Miliciens qui paroîtront sans congé dans leurs Paroisses pendant le tems de leur service.

Le

Le reſte de l'Ordonnance concerne l'aſſemblée des bataillons, l'examen des Miliciens en état de ſervir, la livraiſon de l'habillement, équipement & armement, l'aſſemblée des Régimens de Grenadiers Royaux, les appointemens & ſolde au quartier d'aſſemblée des bataillons, les gratifications pour le départ, le décompte du linge & chauſſure pendant la route, à l'arrivée des bataillons dans les Places, les appointemens & ſolde des Régimens de Grenadiers Royaux au quartier d'aſſemblée, le remplacement des Grenadiers qui viendront à manquer, le rappel des Officiers des bataillons de Milice dans les revues des Régimens de Grenadiers Royaux, le renvoi des Miliciens infirmes, le choix des Officiers, leur traitement, les défenſes faites aux Miliciens de s'engager dans les troupes & aux Officiers de les recevoir, le nombre des congés accordés aux Miliciens pendant l'hiver, les revues des Commiſſaires des Guerres, l'admiſſion des Miliciens aux Invalides, leurs privileges & exemptions, &c.

Par le dernier Article, Sa Majeſté entend que les Miliciens aient la liberté d'aller travailler où bon leur ſemblera pendant la paix, & que les Communautés qui pourront leur fournir de l'occupation, les emploient de préférence à tous autres.

On mande d'*Ambert* en *Auvergne*, Ville très connue par ſes Manufactures de papiers, de camelots & de mercerie, qu'on y a établi depuis le commencement du mois dernier des ſecours contre la rigueur du froid & contre la diſette de denrées où l'interruption du commerce a jetté les ouvriers du Pays. Les habitans aiſés ſe ſont eux-mêmes cotiſés & ont envoyé à l'Hôtel-Dieu une proviſion de bois & de vivres, ſuffiſante pour chauffer & nourrir chaque jour un millier de ces ouvriers: ils ont en même tems fait faire des diſtributions ſecretes à de pauvres familles. Ces bonnes œuvres ont été utilement ſecondées par l'Intendant de la Province & par le Juge & le Curé de la Ville. On a occupé un grand nombre de ces malheureux à rompre les glaces qui arrêtoient les Moulins & les Fabriques.

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 7. Fevrier.*

On attend avec impatience la déciſion en forme ſur l'Acte du Timbre cependant la reſolution priſe d'avance à cet égard par la Chambre des Communes fait faire à bien des gens des reflexions d'autant plus ſérieuſes que les nouvelles que l'on reçoit de toutes nos Colonies d'*Amerique* ſemblent préſager que les habitans de ces contrées ſont peu diſpoſés à ſe ſoumettre de bon gré.

Voici un Extrait de ces nouvelles.

On mande de *Portsmouth* dans la *Nouvelle Angleterre* que depuis que l'Aſſemblée générale a approuvé les procedés du Congrès général de la *Nouvelle Yorck* & nommé un Committé pour ſigner les requêtes & repreſentations à faire, le peuple y eſt à la verité aſſés tranquille: mais que cependant on n'en remarque pas moins dans les eſprits une fermentation qui denote une diſpoſition prochaine à ſe ſoulever à la premiere occaſion de mécontentement.

Le Capitaine *Davidſon* ayant apporté à *Philadelphie* une Gazette imprimée à la *Barbade* ſur du papier Timbré, elle a été brulée dans un Caffé aux acclamations de toute la Compagnie qui s'y trouvoit.

Le ſieur de *Lancey*, venu de *Londres* à la *Nouvelle-Yorck* avec une Commiſſion d'Inſpecteur du Timbre & voyant que cet emploi le rendoit odieux à tous ſes compatriotes, s'en eſt publiquement demis le 27 Novembre dernier, & a été generalement applaudi du Public, le bruit s'étant repandu dans le même endroit que le ſieur *Wood*, Maitre des Timbres pour

Mo-

Maryland & qui avoit été obligé de se sauver de cette Colonie, étoit caché à *Flushing* dans *Rhode-Island* environ 200 personnes l'y ont cherché le 28 & il a été obligé à resigner son emploi & à faire serment par devant le Magistrat que jamais il ne l'exerceroit.

Les choses ont encore été poussées plus loin, puisque sur le refus des licences de mariage au defaut de papier timbré on n'a pas laissé de passer outre & qu'il s'agit même aujourd'hui de travailler fortement à l'entiere abolition de ces mêmes licences qui coûtent tous les ans une somme considérable, & dont on dit qu'on pourroit fort bien se passer.

Enfin le 17 Decembre le peuple s'assembla & traversa les principales ruës de la *Nouvelle Yorck* portant un gibet auquel étoient attachées trois effigies d'Employés ou partisans du Timbre, qui furent ensuite brulées avec le gibet dans un champ, où l'on avoit allumé à cet effet un grand feu.

Quoique le credit de Mr. *Pitt* soit d'ailleurs baissé à certains égards, il ne laisse pas d'avoir un parti très considérable, & le memoire, dont il est muni, signé par 280 marchands de *Pensilvanie*, est une pièce, qui seule devroit suffire pour faire son apologie.

De HAMBOURG *le 15 Fevrier.*

Les Etats de *Suede* ayant été assemblés in pleno à la fin du moisdernier. Aprés l'examen des Documens que la grande Députation leur avoit communiqués rélativement à la nouvelle Association du Change, la Noblesse & les autres Ordres les mirent sur le tapis pour en être deliberé ultérieurement. L'Ordre du *Clergé* a aussi produit à cette Assemblée un long Extrait de son Prothocolle, tendant à exhorter les autres Etats à interdire dans le Pays les Spectacles publics, comme autant d'occasions qui servent à entretenir, l'oisiveté & le luxe.

Les Commissaires, nommés par le Roi pour régler les Affaires des Associés du vieux Change, tant à l'égard de la Couronne que des autres Créanciers, ont recontré des oppositions dès leur première Séance. La plûpart de ces Créanciers, non contens d'avoir requis & obtenu Copie du Consistorial pour en faire l'examen, demanderent non seulement inspection des Régistres & des Inventaires desdis Associés, mais aussi qu'il leur fût permis de nommer d'entre eux des Curateurs qui eussent la direction des Effets de leurs Debiteurs. Cette proposition absolument contraire à l'Instruction desdis Commissaires, n'ayant pû avoir lieu, ils se sont adressés à S. M., sans qu'ils ayent obtenu jusqu'ici l'effet de leur demande.

AVERTISSEMENT.

On croit devoir ajoûter à l'avertissement inseré au sujet d'une lotterie de vins de Tockay dans la Gazette No. 12. que pour obvier à toute fraude qui pourroit se faire, on a pris la précaution de ficeller & cachetter toutes les bouteilles, & que l'extraction se fera sous les yeux de Mrs les Commissaires du Magistrat, quand même le nombre des joueurs ne monteroit qu'à 2000 ou 1500.

De LISBONNE, *le 21 Janvier.*

Leurs Majeſtés ſont revenues ici, le 15 de ce mois, du *Pinhiero*, où Elles étoient allé prendre le divertiſſement de la chaſſe. Le Roi aſſiſta les trois jours ſuivant à la fête que la Nobleſſe *Portugaiſe* fait célébrer chaque année en l'honneur du Saint Sacrement & en réparation du ſacrilege qui fut commis une nuit par des voleurs qui déroberent le Saint Ciboire de l'Egliſe Paroiſſiale de Sainte *Engracie* & profanerent les hoſties conſacrées qu'il renfermoit.

De LONDRES, *le 14 Fevrier.*

Dans la diſcuſſion du 7 touchant les affaires de l'*Amerique*, la Chambre Haute en grand Comité propoſa de preſenter au Roi une Addreſſe en conſequence des réſolutions qu'Elle avoit priſes; & dans laquelle elle devoit.

1.) „ Témoigner l'indignation & la peine que la Chambre reſſentoit à „ l'occaſion des troubles ſurvenus dans les Colonies de l'*Amerique-Septentrio-* „ *nale*, qui tendroient à empêcher l'exécution d'un Acte du Parlement, a- „ néantiroient de plus l'Autorité de S. M., & renverſeroient les Droits „ que la *Grande-Bretagne* a ſur ces Colonies, leſquelles ſuivant les Conſti- „ tutions doivent dépendre d'Elle. „

2.) „ Marquer au Roi l'entiere confiance que la Chambre a toujours „ eüe en lui, & l'eſpoir qu'il uſera de toute ſa fermeté, qu'il donnera les „ ordres néceſſaires & qu'il ſaiſira tous les moiens d'obvier à des atten- „ tats de cette nature dans cette partie du Monde, & d'y faire mettre en „ éxecution tous les Arrêts portés par la Legislature ſuprême de nos trois „ Royaumes. „

3.) „ Recommander à la protection de S. M. les Sujets fidéles & obéiſ- „ ſans de ce Pays, qui ont fait connoitre le deſir qu'ils avoient de ſe con- „ former aux Decrets du Parlement, & principalement à celui de ſa der- „ niere Séance, qui concerne l'*Acte du Timbre*, „

4.) „ Aſſûrer S. M. qu'Elle trouvera dans cette Chambre toute la fer- „ meté requiſe pour maintenir les droits inviolables de ſon Parlement, ra- „ mener à l'obeiſſance les Sujets de ſes Etats qui avoient oſé s'en écarter, „ & rétablir l'ordre qui ſembloit en être banni. „

Ce dernier Article fût vivement débattû; 274 voix l'emporterent ſur 134 pour ordonner au Préſident de ſe retirer; la matiere fût remiſe au 10, & la Chambre ſe ſépara. On luy rappella ce jour-là les réſolutions qu'elle avoit priſes le 3. Les Seigneurs les approuverent, & il fût arrêté d'envoier au Roi une Députation de cette Chambre pour lui preſenter une Addreſſe en conſéquence d'une réſolution, qui regarde le dedommagement, que l'on doit donner à ceux, qui pour avoir été ſoûmis à l'*Acte du Timbre* ont ſouffert dans leurs biens & leurs perſonnes. Cette Chambre approuva encore la réſolution priſe le 5 par la Chambre des Communes, „ qui dé- „ clare fidéles Sujets du Roi tous ceux qui ſe ſont prêtés à l'exécution de „ l'*Acte du Timbre*, & leur annonce toute ſa Protection. „ Elle s'ajourna enſuite au 13 après avoir entendû la lecture de quelques nouveaux papiers, qui lui furent remis le 8 par ordre du Roi.

Les Communes renvoierent auſſi au 13 l'affaire du Subſide & l'examen des moiens propoſés pour le lever. Celle des troubles de l'*Amerique* les occupa tout ce jour-là, mais n'aiant encore rien arrêté, cette diſcuſſion fût encore remiſe au lendemain & depuis elle a été renvoyée à aujourdhui 14,

Le

Le 8 au matin, S. A. R. la Princeſſe de *Brunswick* accoucha d'un Prince, au Palais de *St. James*. Le Roi, la Reine, la Famille Roiale & le Prince de *Brunswick* furent complimentés le lendemain ſur cet heureux événement. S. M. avoit reparû ce jour-là en public, & ſa préſence redoubla la joie de la Cour. Un Courier eſt parti auſſitôt pour porter ces deux agreables nouvelles à *Brunswick*.

De HAMBOURG *le 17 Fevrier.*

Suivant les lettres de *Stockholm* la ville de *Sahla* ou *Sahlberg* l'une des principales de celles qui ſont ſituées à portée des mines du Royaume a fait porter par ſon deputé Erich *Northun* des plaintes aux Etats ſur ce que les marchandiſes que l'on ramenoit de ſes foires devoient payer les droits de la Douane ſelon le reglement du 17 Decembre 1756, ce qui étoit directement contraire à ſes privileges du 5 Decembre 1595 par leſquels elle étoit exempte de tous Droits. Les Etats apres avoir examiné cette affaire ont trouvé que les Droits en queſtion avoient eté établis l'année derniere pour empêcher que ceux qui ne ſont pas employés aux mines d'argent, fiſſent une commerce illicite: mais que le but n'ayant pas été rempli, ils étoient réellement a chargé à la ville de *Sahla*, parcequ' ils empechoient qu'on y conduiſit des marchandiſes, ce qui pouvoit y occaſionner la cherête à bien des egards, ſur quoi les Etats ont prié le Roi de remettre la dite ville dans la jouiſſance de ſes anciens Privileges & d'abolir les peages dont elle ſe plaint.

Mr. *Wallin*, Conſeiller & Député de la Ville de *Falkenberg*, a repréſenté aux Ordres du Royaume que le Port de cette Ville s'étoit comblé par les ſables que les courans y avoient chariés, & leur a demandé 16000 Ecus, monnoie d'argent pour le curer, ainſi que la permiſſion de couper un nombre ſuffiſant de chênes dans les Forêts de la Couronne, pour rétablir ce Port. Le 1. article de ſa demande lui a été refuſé, & il a été arrêté que le ſecond ſeroit ſoumis à l'examen & à la déciſion de Sa Majeſté.

De VIENNE *le 1 Mars.*

Jeudi dernier 27 du mois paſſé le feu prit vers les 5 heures du ſoir à une grange conſidérable de l'Hopital de *St. Marc* ſitué à l'extrêmité d'un des Fauxbourgs de cette Ville, & la reduiſit bientôt en cendres: les Bâtiments de l'Hopital n'ont cependant été que très legerement entamés par la promptitude des ſecours qu'on a apportés à l'incendie, dont on eſt parvenu à arrêter le progrès, malgré le vent qui ſouffloit avec beaucoup de force. Au moment que l'Empereur fut informé de cet evenement il ſe rendit à cheval ſur les lieux. S. M. I. y donna les ordres les plus ſages, ſoit pour transporter les malades en lieu de ſureté, ſoit relativemert à l'incendie & Elle y fit diſtribuër de l'argent aux travailleurs qui ſe diſtinguoient le plus.

La Glace qui couvroit le *Danube* s'étant en partie detachée, & ayant été portée avec impétuoſité par la rapidité du courant contre le grand pont de bois qui traverſe ce fleuve, les poutres qui ſoutiennent ce pont, ont été briſées hier en trois différents endroits.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*. Les deux brochures ſuivantes

Antonii de Haen S. C. R. A. *Majeſtatis Conſiliarii & Archiatri*, *Epiſtola de Cicuta ad Præcell. & Celeb. Virum* Tralles *Medicum Vratislavienſem* &c. 1765. à 15. kr.

Alethophilorum quorundam Viennenſium, *Elucidatio neceſſaria Epiſtolæ de Cicuta*, *quam Celeb.* Haenius *Scripſit ad celeb.* Tralles 1766. à 24 kr.

N. 19.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 5 MARS 1766.

De ROME *le 19. Fevrier.*

On croit que la promotion aux Chapeaux vacans dans le Sacré College aura lieu sur la fin de ce Careme ou tout au plus tard immediatement après Paque.

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 14. Fevrier.*

Suivant les nouvelles de l'*Amerique* l'averſion pour l'Acte du Timbre y eſt parvenuë au point, que les habitans de pluſieurs de ces contrées aimeroient mieux mourir que d'y acquieſcer ; c'eſt du moins le langage d'une lettre de la *Nouvelle Yorck* en date du 21 Decembre dernier, cette lettre contient en même tems le tableau de la triſte ſituation de cette Ville occaſionnée par l'Acte du Timbre. „ Le port en eſt fermé, dit elle, on n'acquitte aucun Vaiſſeau ; la Juſtice eſt ſans activité ; l'argent ſans circulation ; le commerce dans l'anéantiſſement ; le Laboureur & l'habitant de la campagne apportent envain leurs denrées au marché ; à peine peuvent-ils ſe defaire de ce qui eſt même néceſſaire, tout eſt d'ailleurs baiſſé de près de moitié, & ceux qui ont de l'argent, héſitent encore de faire des achats dans la crainte, où ils ſont, que les deniers qu'ils employeroient, ne ſoient deſtinés à faire des remiſes en *Angleterre*, ſoit pour y acquitter

ce

ce qui y eſt dû, ſoit pour en tirer de nouveaux envois.

Il n'en a pas été de même d'une foire qui s'eſt tenuë ici, il y a quinze jours, & où l'on n'a expoſé en vente que le produit des Manufactures de ce pays ci, car tout a été vendu en un inſtant pour ainſi dire. Au reſte quantité de Bourgeois de cette Ville ont nommé un *Committé* qui s'eſt adreſſé au nom de tous au Magiſtrat, pour le ſupplier de continuër les affaires comme de coutume, ſans avoir égard à l'Acte du Timbre.„

A *Windham*, Colonie de *Connecticut*, on a planté dans la place publique un poteau avec le mot *liberté* écrit en grands caractéres & pluſieurs autres inſcriptions, qui menacent de mort quiconque oſera ſe ſervir de Papier Timbré.

Le memoire, dont on a deja parlé, & qui eſt Signé par 280 des principaux marchands de *Penſilvanie*, après avoir demontré combien le Commerce doit languir par les limitations & reſtrictions qu'on y a apportées, après avoir de même prouvé qu'eu égard à l'Acte du Timbre chaque individu paye pour le moins annuelement deux Chelins ſix Sols par livre, & après avoir enfin prié nos Commerçans de tacher d'obtenir le redreſſement de ces Griefs, ſe termine ainſi.

„ On peut raiſonnablement préſumer, que le précédent Miniſtére étoit bien convaincu, que les Légiſlatures reſpectives des Colonies étoient inveſties du Droit de taxer, puiſqu'il appert, que, durant la derniere Guerre, dans un cas de la plus grande importance, où il s'giſſoit, ſous la Divine Providence, de l'exiſtence même des Colonies *Britaniques*, & par conſéquent de tout l'avantage qui en reſultoit à la Mére-Patrie, ce Miniſtère pourſuivit ſagement l'uſage conſtitutionnal de requerir, „ que les „ Sommes néceſſaires dans une criſe „ auſſi importante fuſſent levées par des „ Taxes impoſées par les Repréſentans reſpectifs de chaque Colonie „ convoqués en Aſſemblée Générale; „ Et, par manière d'encouragement, il promit de recommander au Parlement de faire quelque rembourſement des dépenſes, que les Colonies particulieres auroient faites à cette occaſion pour le bien du Service géneral. En conſéquence, le Parlement approuva en quelque façon la meſure ainſi recommandée; Et cette Province reçut la Somme de 66 mille Livres Sterling, ou environ, pour ſubvenir à la groſſe Dette, qu'elle avoit contractée pour faciliter ces meſures, par leſquelles la Domination de la *Grande-Bretagne* en *Amérique* avoit été étenduë, & qui, ſi on en fait un uſage convenable, doivent aſſurer à la *Grande-Bretagne* & à ſes Colonies un Commerce conſidérable & très-lucratif avec les nombreuſes Tribus des *Indiens Occidentaux*.„

D'un autre côté on voit dans nos papiers publics les avis ſuivans, adreſſés vraiſemblablement par ceux qui craignent ici la hauſſe des Taxes, ſi l'Acte du *Timbre* n'a pas lieu, aux Poſſeſſeurs de terres dans la *Grande-Bretagne*.

„ Conſiderez M. M. la condition déplorable de ce pays opprimé & malheureux, chargé d'une Dette de plus de 150 millions, dont 32 ont été employés à la defenſe immédiate & directe de l'*Amerique*, & 40 autres à ſuivre le Syſtême de notre grand Patriote de conquerir l'*Amerique* en *Allemagne*. Pour payer les interêts de cette dette énorme; pourvoir aux beſoins du Gouvernement; ſe procurer toutes les commodités tant de notre crû que de l'Etranger, chaque choſe neceſſaire à la vie eſt taxée à la derniere rigueur: la partie du Peuple qui vit de ſon travail & dans la pauvreté, eſt à peine en état de ſe fournir les choſes les plus preſſantes que la nature exige. A peine par l'induſtrie

la

la plus pénible peut-elle se pourvoir pour elle & les siens de pain & d'eau: ces miserables peuvent-ils en vérité être plus chargés ? & n'est il pas étonnant qu'ils gémissent sous un fardeau aussi insupportable ? Permet, tez qu'on vous exhorte à être sensibles, pour eux, pour vous même & pour votre Patrie. Est-il équitable que ce Royaume paye les interêts des sommes depensées pour la défense de l'*Amerique* ? Pourrez-vous vous resoudre à taxer vos propres terres pour acquitter une dette non contractée pour votre compte ? Je dis plus, pouvez-vous taxer vos terres plus haut ? le prix de chaque Article necessaire à la vie ne hausse, & ne baisse-t'il pas à proportion du prix des grains ? & pouvez-vous charger d'avantage les terres sans augmenter le prix des bleds ? Il seroit aisé de prophétiser l'infaillible ruine de ce pays, si on ajoûte un seul Schelling par livre à la Taxe des terres, & cependant il faudra l'augmenter, si . . . . „

Du 16.

On prétend que dans un Conseil qui s'est tenu hier 15, il s'est pris quelques résolutions definitives concernant les affaires de l'*Amérique*.

On dit maintenant, que le Comte de *Bristol*, sera envoié en qualité d'Ambassadeur du Roi à la Cour de *Lisbonne* pour arranger nos différends avec les *Portugais* touchant le Commerce, & que le Comte de la *Lippe* doit repasser dans peu en *Portugal*, où les Officiers *Anglois*, qui sont actuellement ici, ont ordre de rejoindre au plûtôt leur Régiment.

Les Communes en Comitté sur le Subside ont resolu d'accorder les sommes suivantes.

412983. l. st. 6. 3. pour l'ordinaire de la Marine en 1766 en comprenant la demie paie des Officiers de mer. 277300 livres, pour constructions, reconstructions & réparations de la Flotte Royale pendant la même année; Elles avoient décidé dés le 14 qu'on emploieroit dans la *Grande Bretagne* pour garnisons & autres services pendant l'année 1766, 17386 hommes de Troupes effectives, compris les Officiers à commission & les Subalternes 2513 avec les invalides, qu'on leur accorderoit pour leur entretien 605608 livres 19. 9. & 11291 pour la solde des Officiers Généraux & de l'Etat Major, 392183 livres 6 5. pour l'entretien des forces & garnisons de S. M. dans nos Plantations en *Amérique* & dans l'*Afrique*, compris celles qui sont à *Gibraltar* & à *Minorque*; que l'on approprieroit à l'entretien des Troupes dans l'*Amérique* & dans l'*Afrique*, 2321 livres 14. 10. un 8me d'épargnes faites sur la somme accordée dans la derniere Séance pour 3 Compagnies franches d'Infanterie levées pour servir sur la Côte d'*Afrique*. 7993 livres 11. 4. pour remplir la différence qui se trouve entre la solde des Troupes de la *Grande Bretagne* & celle d'*Irlande*, & entretenir deux Escadrons de Dragons légers & 6 Régimens d'Infanterie, qui servent dans l'Isle de *Man* à *Gibralter*, *Minorque*, & dans les Isles cédées à la Couronne. 1614 livres pour les pensions promises aux Veuves des Officiers réformés dans les Troupes de terre ou de mer, morts sur l'établissement de la demie paie, & qui étoient mariés avant le 25 Décembre 1716. 138674 pour pensions aux Officiers réformés des Troupes de terre ou de mer pendant l'année 1766. 5718 livres. 6. 8 pour subvenir à la dépense de la Solde entiere des Officiers réformés avec dix Compagnies de différens, Bataillons, réduits de dix à neuf Compagnies chacun, & qui étoient demeurés à la demie paie du 24 Décembre 1765. 109875 livres. 16. 8 pour les pensionnaires externes de l'Hôpital de *Chelsea* pendant cette année: 180445 livres 19. 3 pour la dépense du Bureau d'artillerie, ser-

vice

vice de terre pendant ladite année. 35061 6 2. pour les dépenses extraordinaires du même Departement faites en l'année 1765, & auxquelles le Parlement n'avoit point encore pourvû, & 2000 livres pour le *Muſæum Britannique*.

De HAMBOURG *le 22 Fevrier.*

Les principaux Articles que Mr. *Cornet*, Miniſtre de l'Electeur *Palatin*, & Mr. *Manuel Lopes Suaſſo* ont arrêtés & ſignés pour la concluſion de l'affaire qui étoit en litige entre la République des *Provinces-Unies* & la Cour de *Manheim*, ſont: 1. que le Capital de 500000 florins, dû par feu l'Electeur *Jean Guillaume*, ſera rembourſé en deux termes, ſavoir la moitié trois mois après la Ratification de l'accord, & l'autre motié 6 mois après la date de ce premier payement; 2o. que la Ratification ſe fera au plus tard 3 mois après la ſignature de l'accord; 3o. qu'à l'égard des intérêts & arrérages du Capital, les intéreſſés ſe contenteront de ce qui proviendra de la liquidation finale que la Cour Electorale forme à la charge de la République, ſans qu'avant cette liquidation, ladite Cour ſoit tenue à autre choſe; 4o. que le Comte *de Hogendorp*, Receveur Général de l'Union, ſera commis pour recevoir l'argent, & délivera les obligations & les quittances néceſſaires.

Suivant les lettres de *Stockholm* du 7 de ce mois les Etats ont obſervé, „ que les Récompenſes, aſſignées par „ la dernière Diète à l'exportation des „ Harengs ſalés, n'ont pas eu l'effet „ déſiré, parce qu'il s'eſt commis de „ grandes malverſations à cet égard. „ Comme les Récompenſes étoient attachées au nombre des Tonneaux, „ on a eu plus de ſoin de la quantité que de la qualité. " Surquoi on a ſupprimé ces Récompenſes, d'autant plus que pour trouver les Fonds néceſſaires à cet effet, on étoit obligé d'incommoder fort les Habitans; & qu'on n'étoit pas même en état de fournir à ces Récompenſes. Le Fonds de la Pêche a encore à payer 15. Tonnes d'or, ſans compter les Récompenſes de l'exportation pour l'année 1765. Les fraix à tirer de ce Fonds conſiſtent en un Thaler, monnoie de cuivre, pour chaque Tonneau de Sel; 24 Oer, même monnoie, pour chaque Pot de Vin & d'Eau de-vie; & le Droit de Douane ordinaire de 50. mille Tonneaux de Sel par an.

Les Etats ont auſſi réſolu de ne plus encourager par des Subſides la Pêche de la Baleine, &c puisque juſqu'ici, de quelque manière qu'on s'y ſoit pris, elle n'a pu réuſſir.

D'un autre côté, les Etats ont ſupplié le Roi de faire aſſiſter, autant que le permettra la ſituation du Royaume, ceux qui, durant le recès de la Diète, s'offriront pour pêcher en pleine mer du Hareng & de la Merluche, ſaler ſur le champ ce dernier Poiſſon, préparer l'autre comme il faut, & les transporter enſuite dans la *Mediterannee* & en *Amérique*.

On mande de *Riga* en date du 18 Janvier dernier que le froid y étoit exceſſif depuis environ quinze jours, & que la *Dina* étoit ſi fortement gelée, qu'on craignoit beaucoup qu'au degel elle ne cauſat des dommages conſidérables aux fortifications & aux ponts. On ajoûte que quoi que l'on conſumme dans les poëles de ce pays-là environ ſept fois plus de bois qu'on n'en conſume communement en *Allemagne*, les vitres n'en étoient pas moins couvertes de glace à l'épaiſſeur de plus de quatre pouces, & qu'il y avoit d'ailleurs dans toute la contrée près de deux pieds de neige.

N. 19.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 5. MARS 1766.

De Florence, *le 20 Fevrier.*

Il eſt paſſé ces jours derniers par cette Ville pluſieurs Couriers de *Naples* & d'*Eſpagne*, d'où il en eſt arrivé un ici.

Il y a eu près de *Sienne* un combat fort vif entre les gardes & un grand nombre de coutrebandiers : deux de ces derniers ont été tués, & on leur a pris treize bêtes de ſomme chargées de ſel & de tabac.

Le Chevalier Antoine *Serriſtori* a été nommé par Mgr. l'Archiduc Grand Duc pour faire *par interim* les fonctions de Grand Chambellan.

Il n'eſt pour ainſi dire point de jour, auquel S. A. R. ne donne à ſon peuple des marques de ſon amour paternel : deux habitans de la campagne s'étant entre autres dernierement preſentés à Elle, & lui ayant montre le pain, qui s'y faiſoit, & qui étoit très mauvais, ce Prince leur a fait donner quelques ſecours, & leur a promis qu'il ſeroit promptement pourvû à cet inconvenient.

Le prieur du Couvent des Carmes dechauſſés ayant auſſi repreſenté à S. A. R. la triſte ſituation de ſa Communauté, il en a obtenu d'abondantes proviſions en grains & en farine.

Le Baron de *Weveld*, Miniſtre de la Cour *Palatine* eſt arrivé ici de *Rome* le 17 de ce mois.

De Versailles, *le 19 Fevrier.*

Le 15 de ce mois, jour anniverſaire de la naiſſance du Roi, on a chanté à cette occaſion un *Te Deum* dans l'Egliſe de Notre Dame, Paroiſſe du Château. Le Comte de *Noailles*, Gouverneur de cette Ville, y a aſſiſté, accompagné des Officiers du Bailliage : il a enſuite allumé le feu qui avoit été préparé vis-à-vis du Portail de l'Egliſe. La Garde des Invalides qui s'y étoit rendue, a fait pluſieurs décharges de mouſqueterie.

L'Académie Royale des Sciences préſenta au Roi, le 16 de ce mois, un nouveau Volume de ſes *Mémoires*, *pour l'année* 1759 ; c'eſt le troiſieme de ceux que les ſieurs *le Roi*, de la *Lande*, *Tillet* & *Bezout* avoient été charges de rédiger. Le ſieur de la *Lande*, Membre de cette Académie, eut auſſi l'honneur de préſenter à Sa Majeſté *la Connoiſſance des Mouvemens Celeſtes pour l'annee* 1767. Ce Volume contient de nouvelles Tables, un Recueil d'Obſervations, la Vie des Aſtronomes célebres, morts depuis quelque années, & un ample ſupplement au Traité d'Aſtronomie du même Auteur. Le ſieur d'*Apres* de *Mannevillette*, Capitaine des Vaiſſeaux de la

Com-

Compagnie des *Indes* & Correſpondant de la même Académie, a auſſi préſenté au Roi *un Memoire ſur la Navigation de France aux Indes & ſur le retour, avec deux Cartes relatives à cet Ouvrage.*

L'Evêque de *Bazas* a fondé à perpétuité dans ſon Egliſe Cathédrale un Service annuel pour feu Monſeigneur le Dauphin.

Les Chanoines Réguliers de l'Abbaye Royale de *Saint Victor* célébrerent, le 15 de ce mois, la Meſſe ſolemnelle qu'ils ont fondée à perpétuité pour la conſervation des jours précieux de Sa Majeſté & de la Famille Royale.

Jean *Hellot*, de l'Académie Royale des Sciences & de la Société Royale de *Londres*, eſt mort en cette Ville, le 15, âgé de quatre-vingt ans. Il avoit été chargé de la compoſition de la Gazette de *France* depuis 1718 juſqu'en 1732.

De Heſſe-Caſſel, *le 20 Fevrier.*

Le Roi de la *Grande-Bretagne*, & le Landgrave, notre Souverain, viennent de renouveller le Cartel concernant la livraiſon reciproque des Déſerteurs *Hannovriens* & *Heſſois*: les Articles en ſont à peu-près les mêmes que ceux de l'ancien.

De Francfort *le 25 Fevrier.*

Suivant les nouvelles de *Leipzig* les douze Financiers *François* que le Roi de *Pruſſe* avoit fait venir à *Berlin*, vouloient bien, dit-on, prendre à Bail les Fermes de la *Marche* de *Brandebourg*; mais comme on n'a pas voulu y inſérer une des conditions qu'ils demandoient, on ſuppoſe qu'ils retourneront, ſans avoir rien conclu-

De Vienne *le 5 Mars.*

Le Général Comte de *Harſch* a remis de l'Agrément de la Cour au Général Prince *Poniatowsky* le Régiment d'Infanterie, dont il étoit proprietaire, de ſorte que ce Régiment porte maintenant le nom de *Poniatowsky.*

Une partie de la glace qui couvroit le *Danube* s'eſt encore detachée avant hier & a de nouveau briſé les poutres d'une des Arches du pont de ce Fleuve.

AVERTISSEMENT.

On croit devoir ajoûter à l'avertiſſement inſeré au ſujet d'une lotterie de vins de Tochay dans la Gazette No. 12. que pour obvier à toute fraude qui pourroit ſe faire, on a pris la précaution de ficeller & cachetter toutes les bouteilles, & que l'extraction ſe fera ſous les yeux de Mrs. les Commiſſaires du Magiſtrat, quand même le nombre des joueurs ne monteroit qu'à 2000 ou 1500.

N. 20.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 8 MARS 1766.

De ROME *le 22. Fevrier.*

Le Baron de *S. Odille*, Miniſtre de la Cour de *Toscane* auprès du S. Siége, ſe prépare à partir inceſſamment de cette Ville pour ſe rendre à *Florence*, dont le Prince *Doria Panfili* a pris la route Jeudi dernier pour retourner enſuite à *Genes*.

On travaille avec toute la diligence poſſible aux préparatifs néceſſaires à l'entrée publique de D. *Rezzonico* Sénateur de *Rome*, & l'on croit qu'elle aura lieu dans le courant du mois d'Avril prochain, ſi les ſuperbes Caroſſes qu'il fait faire, peuvent être achevés pour ce tems.

De MADRID *le 4 Fevrier.*

Sa Majeſté a nommé au Gouvernement du Château de *Saint Philippe* de *la riviere* du *Ferrol* le Colonel Don *Riato Duchemin*, Gouverneur de la Place de *Monterrey*, qui a été remplacé dans celui-ci par Don Paul *Enriquez*, Capitaine du Régiment d'infanterie de *Brucelas*.

De LIMOGES *le 11 Fevrier.*

On a eſſuyé dans cette Province un des plus rigoureux hivers dont on ſe ſouvienne. La gelée a commencé le 17 Novembre : elle a été interrompue le 27 par un dégel de trois jours & le 5 Décembre par un ſecond qui a duré.

duré jusqu'au 11 : elle a repris ce jour-là avec plus de force & a augmenté jusqu'au 10 Janvier. La riviere de *Vienne* a été entierement prise & glacée de huit à dix pouces, & l'est encore actuellement : le thermometre de *Réaumur* est descendu très-près du 12 degré au-dessous de la congélation, c'est-à-dire, un degré & demi au-dessous du plus grand froid de 1740 à *Paris*. Les arbres de toute espece & de toute grosseur se sont fendus & ont éclaté par la force de la gelée. Le froid a diminué jusqu'au 3 Fevrier; mais le soir, il a recommencé : la nuit du 9 au 10 le thermometre a baissé jusqu'au 10 degré, & a remonté dès le lendemain. Les rivieres & les étangs sont encore glacés : la terre qui a été gelée à plus de deux pieds de profondeur, est encore couverte de neige. On manque absolument de poisson & de légumes verds ; le lait, le beurre, les œufs & l'huile sont si rares, & les grains & légumes secs, d'une cherté si excessive, qu'aux instances des Magistrats & du Corps de Ville, l'Evêque Diocésain a accordé la permission de faire gras les Dimanches, Lundis, Mardis & Jeudis des quatre premieres semaines du Carême.

De LONDRES *le 18 Fevrier.*

Ce ne sont plus les particuliers seuls qui se plaignent en *Amerique* contre l'Acte du Timbre. Cette affaire ayant été agitée dans l'Assemblée générale de la *Caroline Meridionale*, la Chambre des Communes y a fait l'Arrêté suivant le 29 Novembre dernier.

La Chambre pénétrée des sentiments les plus sinceres d'amour & de fidelité envers la personne du Roi & le Gouvernement de Sa Majesté ; attachée inviolablement à l'heureux Etablissement qui subsiste de la succession Protestante, mais profondément penetrée de la triste Situation de cette Province, ainsi que des malheurs qui la menacent encore, juge qu'elle doit indispensablement à ses constituans, à elle même & à la posterité les resolutions suivantes & relatives aux Droits, aux Privileges essentiels & aux Griefs sous lesquels on gémit dans ces contrées par rapport à plusieurs Actes passés par le Parlement.

1. Que les Sujets du Roi dans cette Province doivent à la Couronne de la *Grande Bretagne* la même fidelité que ceux qui sont nés en *Angleterre*.

2. Qu'ils reclament en consequence à juste titre tous les Droits & libertés inhérentes aux Sujets nés libres dans le Royaume de la *Grande-Bretagne*.

3. Qu'il est manifeste que les habitans de cette Province doivent être confirmés dans tous ces Droits & libertés tant en vertu de leur Chartre, qu'en consequence d'un Acte du Parlement de la 13*me* année du Regne de *George II*.

4. Qu'il est inseparablement & essentiellement attaché à la liberté d'un peuple & au Droit incontestable des *Anglois* qu'il ne leur soit imposé aucune Taxe que de leur consentement donné par eux-mêmes ou par leurs représentans.

5. Que le Peuple de cette Province n'est & ne peut être par les circonstances representé dans la Chambre des Communes de la *Grande Bretagne* & qu'au surplus suivant l'opinion de la Chambre ici séante les differens points de legislation en *Amerique* sont même constitués en quelque sorte sur cette impraticabillité.

6. Que les seuls representans de ce Peuple sont des personnes choisies par lui même, & que jamais Taxe ne lui a été imposée & n'a pû l'être que par la legislature de cette Province.

7. Que comme tous les Subsides fournis à la Couronne sont des Dons gratuits du Peuple, on ne peut avec raison & conformément au principe & à l'esprit de la Constitution *Britanni-*

que

que exiger les biens & proprietés des Habitans de cette Province pour le Peuple de la *Grande-Bretagne*.

8. Qu'un jugement par Juré eſt un Droit ineſtimable & inhérent à tout Sujet *Britannique* de cette Province.

9. Que l'Acte dernierement paſſé en Parlement ſous le titre d'*Acte pour accorder & aſſigner certains Drois de Timbre & autres ſur les Colonies & Plantations en* Amerique *&c.* tend manifeſtement au renverſement des Droits & libertés de cette Province, en impoſant des Taxes ſur ſes Habitans, & en étendant ainſi que quelques autres Actes la Juriſdiction des Cours de l'Amirauté au delà de ſes anciennes bornes.

10. Que les Droits impoſés par quelques Actes ſur le Peuple de cette Province ſont extrêmement onereux & ſi enormes qu'il eſt de toute impoſſibilité de les payer, vû la rareté de l'Or & de l'Argent.

11. Que comme tout l'avantage du Commerce de cette Province refluë en *Angleterre*, où il ſe concentre enfin par le payement du produit des Manufactures de la *Grande-Bretagne* que ce peuple eſt obligé d'en tirer, il contribuë ſans ceſſe & très abondamment à tous Subſides qui ſont accordés à la Couronne ; que de plus comme chaque Suiet de cette Province apporte au moins autant d'avantage à l'*Angleterre* que s'il y habitoit réellement, par ce qu'il paye ſa portion dans les Taxes pour le ſoutien du Gouvernement de S M. dans cette Province (leſquelles Taxes à proportion des biens d'un chacun ſont égales ou ſupérieures peut être à celles que nos Concitoyens de la *Grande-Bretegne* y payent) il n'eſt pas juſte qu'on nous demande d'entrer ulterieurement dans les charges du Gouvernement de ce Royaume.

12. Que de tems en tems les Aſſemblées de cette Province ſe ſont empreſſées à contribuer liberalement & en proportion tant en hommes qu'en argent ſur les requiſitions leur faites de la part de S. M. ſoit pour pouſſer les operations militaires, ſoit pour la défenſe particuliere de cette Province, ſoit pour la defenſe de l'*Amerique* en général.

13, Que les repreſentans du Peuple de cette Province ayant reçu les mêmes aſſurances, & ayant les mêmes raiſons que les Peuples des autres Provinces pour eſperer que les charges immenſes ſupportées pour le Service de S. M. dans la derniere guerre ſeroient proportionnellement rembourſées par les différens Subſides accordés en Parlement en faveur de l'*Amerique*, cette Province n'a cependant eu ſa portion que dans le premier de ces Subſides & qu'elle n'a depuis reçu que la modique Somme de 286 Livres Sterling.

14. Que malgré cela, chaque fois que le bien du Service de S. M. demandera le ſecours des Habitans de cette Province & qu'il lui ſera demandé d'une maniere conforme à la conſtitution, Elle ſe fera un devoir indiſpenſable d'accorder avec empreſſement ſa portion, reglée ſur ſon état, en hommes & en argent pour la defenſe, la ſureté & les autres beſoins publics des Colonies *Britanniques* en *Amerique*.

15 Que les reſtrictions miſes au Commerce de ce Peuple jointes aux Droits & aux Taxes impoſés depuis peu par le Parlement ſur les Habitans de cette Province ne peuvent que diminuer neceſſairement la conſommation qu'ils font du produit des Manufactures d'*Angleterre*.

16 Que la Population, la proſperité & le bonheur de cette Province

de-

dependent de la libre & de l'entiere jouiſſance de ſes Droits & libertés & d'une correſpondance parfaite avec la *Grande-Bretagne.*

17. Que les differens Subſides que le Parlement a accordés pour rembourſer en partie les depenſes conſiderables occaſionnées par la derniere guerre en *Amerique*, ſont une preuve de la diſpoſition des Colonies à ſatisfaire aux requiſitions de S. M., & en même tems de leur impuiſſance à ſupporter aucune Taxe au delà de celles qui leur ſont impoſées par leurs legislatures reſpectives.

18. Enfin que les Sujets *Britanniques* de cette Province ſont en Droit de preſenter des requêtes au Roi ou à l'une ou à l'autre Chambre du Parlement.

Il a enſuite été ordonné d'imprimer & de publier ces reſolutions, afin que les Juſtes Idées de liberté & les ſentiments de fidelité des repreſentans du Peuple de cette Province fuſſent connus de leurs conſtituans & puſſent paſſer à la poſtérité.

De LEIDE *le 23 Fevrier.*

Les Profeſſeurs de l'Univerſité de cette Ville, au ſoin desquels eſt confiée une ſomme leguée par feu Mr. *Jean Stolp*, ont propoſé le 15 de ce mois une nouvelle Queſtion, tirée de la Théologie naturelle; ſavoir; *ſi par l'idée d'un Etre néceſſaire, qui poſſede des Attributs ci-devant démontrés, on peut prouver* à priori *qu'ils exiſtent réellement.* Ceux, qui auront envie de concourir au Prix, conſiſtant en une Médaille d'or de la valeur de 250 florins, ſont requis d'envoyer leurs Mémoires, écrits en *Latin* ou en *Hollandois* d'une main liſible & francs de port, avant le 1. Juillet de l'année prochaine 1767, à Mr. *Allamand*, Profeſſeur de la dite Univerſité & Secretaire dudit Legs. On prie auſſi les Auteurs de ne pas déclarer leurs noms, mais de les déſigner chacun dans un Billet cachetté, qui contiendra extérieurement une Deviſe relative au ſujet, laquelle Deviſe ils inſereront auſſi au bas de leurs Mémoires. Celui des Billets, qui aura mérité la préference, ne ſera décachetté que le 31 Octobre de la même année 1767, lorſqu'il s'agira d'adjuger le Prix, & tous les autres Billets ſeront brûlés, ſans avoir été ouverts

---

Les exercices ſpirituels en langue *Italiene* pour les hommes Commenceront le 13. de ce mois à 5 heures après midi dans l'Egliſe du College Academique des Perés de la Compagnie de *Jeſus*.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Ribiny (Johann) gerechte Klagen, welche über den höchſtſchmerzlichen Hintritt des allerdurchläuchtigſten Fürſten und Herrn Herrn Franz des Erſten Römiſchen Kaiſers, in dem Bethhauſe der augspurgiſchen Confeſſions-Verwandten zu Presburg den 25. Octobr. des 1765. Jahrs geführet wurden. Fol. Presburg. 24 kr.

De PARIS *le 24 Fevrier.*

On a commencé, le 27 Janvier dernier, dans la grande Salle de l'Hôtel de Ville, le tirage du rembourſement des dettes de l'Etat qui doit ſe faire cette année, en exécution de l'Edit du mois de Décembre 1764. Ce tirage ſe continue ſans interruption & ſera achevé dans le cours de ce mois: la liſte des effets ſortis paroîtra vers la fin du mois de Mars & les rembourſemens commenceront au mois d'Avril.

On apprend de *Conſtantinople* que la Barque *Françoiſe le Saint-Jean-Baptiſte*, commandée par le Capitaine *Claude-Martin* de *Saint-Tropez* & venant de l'Isle de *Candie*, a péri dans le canal: l'équipage a été ſauvé, ainſi qu'une partie de la cargaiſon qui conſiſtoit en ſavon. Pluſieurs autres naufrages ont été occaſionnés par les tems orageux qu'on a eſſuyés dans l'Archipel.

Suite des nouvelles de LONDRES *du 18 Fevrier.*

Le 14, les Pairs ordonnerent de leur remettre divers Mémoires ſur la valeur des marchandiſes de fabrique Nationale & Etrangere, exportées de la *Grande Bretagne* aux Colonies de l'*Amérique* depuis le 25. Décembre 1739 juſqu'à pareil jour de 1765; ſur celles, importées de cette Contrée en *Angleterre* pendant le même eſpace de tems; ſur les Navires arrivés dans les Ports de ce Royaume, venant deſdites Colonies, depuis le 1er. Novembre dernier; ſur les matieres d'or & d'argent, apportées de là & des *Indes-Occidentales* à la *Banque* depuis 1748 juſqu'à 1765. Après quoi, les Pairs réſolurent de ſupplier le Roi par Adreſſes qu'il leur fût délivré des Liſtes des dépenſes annuelles deſdites Colonies & Isles, de leurs dettes à la fin de la derniere guerre, de celles qui avoient été rembourſées, & des diſpoſitions faites à cet effet. En même tems ils approuverent en Committé les Bils concernant les grains.

Le 17, les Seigneurs paſſerent les trois Bills relativement aux grains, agréerent en Committé celui de la continuation des Droits ſur la drêche, convinrent de ſupplier le Roi par une humble Adreſſe de leur faire encore remettre Copies de pluſieurs autres Mémoires concernant l'inſtitution des Tribunaux de Vice-Amirauté en *Amérique*. Ce jour-là, les Communes, s'étant formées en Committé ſur le Subſide, réſolurent d'accorder en outre 412 mille, 983 liv. ſix ſchel. trois ſols pour l'ordinaire de la Marine, compris la demi-paye des Officiers de mer pendant l'année 1766, & 277 mille, 300 liv. pour conſtructions, reconſtructions & réparations de la Flotte Royale pendant la même année. Elles lûrent pour la premiere fois un Bill, tendant à punir les Mutins & les Déſerteurs dans les Troupes; reprirent en grand Committé la diſcuſſion de l'Affaire des troubles en *Amerique*, & après avoir fait du progrès, elles renvoyerent la matiere au lendemain.

Hier, il ſe tint un Conſeil, dans lequel on prit quelques Réſolutions définitives par rapport à cet objet, & l'on s'attend que demain le Parlement en decidera.

On aſſûre qu'il y a près de cinquante mille Ouvriers en différent genre actuellement ſans occupation. Cette diminution de travail a été occaſionnée en partie par la rigueur de la Saiſon & la cherté des vivres, en partie par la ſuſpenſion de notre Commerce avec les Colonies d'*Ameriques*.

Suivant une lettre de la *Georgie*, un habitant y a dernierement découvert, avec le ſecours de quelques étrangers, un arbriſſeau dont les feuilles lorſqu'elles ſont ſéchées, ont toutes les proprietés du thé verd. On en a fait, dit-on, pluſieurs expériences.

Dimanche prochain, la Cour prendra le Deuil à l'occaſion de la mort de FREDERIC V. Roi de *Dannemarc*. S. M. a écrit de ſa propre main au Prince Succeſſeur une Lettre de condoléance ſur cet Evenement, & de félicitation ſur ſon Avénement au Trône.

De HAMBOURG *le* 25 *Fevrier.*

Les lettres de *Stockholm* portent que Baron nils *Palmſtierna*, Sénateur du Royaume y étoit mort depuis peu. Les ſervices eſſentiels qu'il a rendu à ſa Patrie & la ſupériorité de ſes talents civils & militaires le font extrêmement regretter.

Ces lettres ajoutent qu'on a reſſenti dans la Province de *Halland* la nuit du 27 au 28 Janvier un tremblement de terre qui a été ſi violent qu'il a éveillé tout le monde par l'ebranlement des Lits & par un bruit ſemblable à celui qui ſe fait dans une cheminée, où eſt le feu: ce tremblement a duré plus de deux minutes & il n'a cependant pas été ſi fort que celui du 22 Decembre 1759.

De CLAGENFURTH *le 28 Fevrier.*

La Societé d'Agriculture & des Arts utiles établie en cette Ville par Lettres Patentes de Sa Majeſté l'Imperatrice Reine Apoſtolique en date du 13 Novembre 1764 a tenu ſon Aſſemblée publique le 26 du mois dernier.

Mr. de *Thys* Conſeiller du Commerce de Leurs Majeſtés I & R. & Chancellier de cette Societé ayant fait rapport de l'examen des pièces envoyées au concours pour le prix propoſé l'année derniere par la Societé, on y lut les cinq meilleurs d'entre les memoires qui avoient été preſentées *ſur le Nourri ou maniere actuelle de tenir le Betail en* Carinthie, *ſur celui qui y ſubſiſtoit il y a 50 ans, ſur les cauſes de ſa decadence & ſur les moyens les plus propres à s'en relever.*

La Societé ayant trouvé que la pièce *Allemande* qui avoit pour deviſe: *Dulcis amor Patriæ, ſed dulcior ipſo vincit omnia propria noſtra ſalus* étoit celle qui ſatisfaiſoit le plus aux queſtions propoſées, le prix lui fut adjugé & le Billet contenant le nom de l'Auteur ayant été decachetté, il ſe trouva que c'étoit M. Ch. Ant. V. *Willbourg*, Chirurgien du Comte de *Lodron* à *Gemünd* dans la *Haute-Carinthie.*

Le prix qui a été fondé par Sa Majeſté l'Imperatrice Reine pour être diſtribué tous les ans par la Societé, eſt une medaille d'or de la valeur de 36 Ducats. Cette medaille a d'un côté le Buſte de Notre Auguſte Souveraine avec cette Inſcription MARIA THERESIA AUGUSTA. Le revers préſente un beau payſage avec des campagnes fertiles & bien cultivées. A gauche ſur le devant eſt un Socle de pierre, qui porte le livre d'Agriculture ouvert, ſur lequel repoſe l'oiſeau de *Minerve* & à Droite une charruë, en arriere de laquelle ſont des boeufs qui paroiſſent repoſer. On lit ſur ce revers l'Inſcription ſuivante: ARTI ARTIUM NUTRICI. Et dans l'Exergue PROEMIUM CONSTITUTUM. MDCCLXV.

Sa Majeſté n'a au reſte point borné à ce ſeul prix ſes ſoins & ſa generoſité, Elle a de plus aſſigné des fonds conſiderables deſtinés à des eſſais dans l'agriculture & les arts utiles & à des gratifications pour ceux qui ſe feront le plus diſtingués dans leurs épreuves & dans leurs recherches à ces égards.

De VIENNE *le* 8 *Mars.*

On a appris ici dernierement que le Roi *Stanislas* étoit mort à *Luneville* le 23 du mois paſſé à 4 heures après midi, des ſuites de ſon accident, les playes cauſées par le feu, ſe ſont trouvées plus conſiderables qu'on ne l'avoit d'abord cru, & à l'ouverture du corps on a reconnu que le feu avoit pénétré fort avant dans le bas ventre.

N. 21.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 12 MARS 1766.

De LISBONNE *le 28 Janvier,*

On a licencié le Régiment Royal Etranger, composé de déserteurs de différentes Nations.

La Frégate *Françoise la Legere*, commandée par le sieur de *Briqueville*, est entrée dans ce Port le 23: elle revient de *Cadix* & retourne à *Brest*.

Ces jours derniers, il est arrivé de *Genes* en ce Port un Navire qui avoit à bord trois Capucins *Italiens* qui, à leur debarquement, ont été arrêtés & conduits dans la prison publique par ordre du Tribunal de la *Junta da inconfidencia*.

De PARIS *le 28 Fevrier.*

L'Académie Royale des Sciences & Beaux-Arts de *Pau* tint, le 6 de ce mois, son assemblée publique pour la distribution des Prix qui avoient été proposés l'année derniere. Les Ouvrages qui ont concouru n'ayant pas rempli les vues de l'Académie, elle a reservé le Prix de Prose & celui de Poésie pour 1767; de sorte qu'il y en aura deux de Prose & un de Poésie: le Sujet du premier sera *le moyen le plus propre d'établir un commerce utile en Bearn*; celui du second: *convi ndroit il d'établir des greniers publics en Bearn, & qu'elle en seroit la meilleure régie?* Le troisieme doit avoir pour Sujet: *le Ver à soie.*

On a reçu, le 25, la triste nouvelle de la mort du Roi de *Pologne*, Duc de *Lorraine* & de *Bar*. Après avoir souffert les douleurs inséparables de sa maladie avec une résignation digne de sa piété & de son courage, ce Prince re-

reçut, le 22, les Sacremens de l'Egliſe qui lui furent adminiſtrés par le Cardinal de *Choiſeul*, & rendit les derniers ſoupris, le 23, à quatre heures du ſoir. Stanislas *Leczinski* étoit né le 20 Octobre 1677. Il fut élu Roi de *Pologne* & Grand-Duc de *Lithuanie*, pour la premiere fois, le 12 Juillet 1704, &, pour la ſeconde fois, le 12 Septembre 1733. Il abdiqua la Couronne en 1736 & fut mis en poſſeſſion du Duché de *Lorraine* & de *Bar* au commencement de l'année ſuivante. Il avoit épouſé en 1698 Catherine *Opalinska*, fille de Jean-Charles Comte de *Bnin-Opalinski*, Caſtellan de *Poſnanie*, morte le 19 Mars 1747. La Reine eſt le ſeul fruit de ce mariage. Les vertus & les rares qualités que ce Prince à montrées dans les différentes ſituations de ſa vie, lui ont mérité le reſpect de toute l'*Europe*, & ſa perte excite les regrets les plus vifs & les plus ſinceres dans la Province qu'il gouvernoit & à qui il n'a ceſſé de donner les marques les plus eſſentielles & les plus multipliées de ſa bienfaiſance.

De LONDRES *le 21 Fevrier.*

Hier toutes affaires tant miniſteriales que Parlementaires furent ſuſpenduës par rapport à l'anniverſaire de la naiſſance de la Reine, qui fut célebré au Palais de *St. James*, où l'Aſſemblée fut nombreuſe & brillante, & où il y eut Bal le ſoir avec rejouiſſances publiques.

Mardi dernier 18 de ce mois les Seigneurs lurent pour la troiſieme fois le Bill pour continuer les Droits ſur la Dreche, qu'ils paſſerent enſuite, & ils firent après cela la lecture de quelques copies de Depêches venuës d'*Amerique* & datées des mois de Novembre & Decembre derniers relativement aux troubles ſurvenus dans ces contrées à l'occaſion de l'Acte du Timbre.

Les Communes lurent de leur côté par la premiere fois le Bill pour ſubordonner les Troupes de Marine lorſqu'elles ſont ſur terre, & firent la ſeconde lecture de celui qui concerne la deſertion. Elles approuverent encore les reſolutions priſes la veille au Sujet de la marine, & s'étant formées en grand Committé la diſcuſſion des affaires qui concernent l'*Amerique* furent miſes ſur le tapis, après quoi on fit lecture de differentes Depêches ſur ce qui s'eſt paſſé dans ce Pays-là aux mois de Novembre & Decembre derniers. Cette Séance dura juſqu'à 10 heures du ſoir.

Le 19 le Roi ſe rendit avec les cérémonies, qui ſont d'uſage à la Chambre des Pairs, & les Communes y ayant été mandées S. M. y donna ſon conſentement Royal aux Bills pour continuer les Droits ſur la Dreche &c. Pour permettre l'entrée des grains venant de l'*Amerique*; pour permettre l'importation de l'Avoine du dehors; & pour permettre l'entrée des proviſions Salées d'*Irlande*. S. M. donna auſſi encore ſon conſentement à trois autres Bills publics & au Bill pour faire un canal navigable depuis la petite riviere de *Gwendraeth* dans la Comté de *Caermarthen*, ainſi qu'à celui pour reparer le chemin depuis *Tunbridge* dans le Comté de *Kent*.

Le Roi s'étant après cela retiré, les Communes rentrerent dans leur Chambre, & les Seigneurs firent du progrès dans la lecture de papiers ſur les affaires de l'*Amerique* leur remis les 14 & 17 de ce mois.

Les Communes, en Committé ſur les moyens de lever le Subſide, réſolurent qu'une Taxe à raiſon de quatre ſchelings pour livre ſterl. ſur les terres, biens perſonnes & héréditaires, Penſions & Emplois auront encore lieu pendant l'année courante, de même qu'une contribution proportionnée en *Ecoſſe*, conformement a l'Article IX. du Traité d'*Union* des deux Royaumes, & que dans l'Acte, qui ſta-

tuë-

tueroit cette Taxe, il ſeroit fait une diſpoſition pour lever les doutes, au ſujet des Droits impoſés par l'Acte de la derniere Séance du Parlement ſur les Toiles venant de *Ruſſie* dans ces Royaumes, laquelle Taxe ſur les Terres rapporte annuellement deux millions dans l'Echiquier, dont l'*Ecoſſe* ne paye qu'une modique portion. Enſuite, comme il étoit néceſſaire de mettre au-plûtôt en execution les Actes du Parlement concernant les grains, & de convenir de la Taxe des Terres, les deux Chambres ne purent vaquer ce jour-là à l'Affaire de l'*Amérique*, qui fut renvoyée a aujourd'hui 21. Cependant, on croit qu'elle ſera bientot décidée à la ſatisfaction commune de l'*Angleterre* & des Colonies ce qui eſt d'autant plus à deſirer que les choſes paroiſſent s'aigrir de plus en plus dans ces contrées, d'où l'on a addreſſé les reflexions ſuivantes aux habitans de la *Grande-Bretagne*.

„ Ne vous avons nous pas envoyé „4 mille hommes, qui ſont entierement „ péris, pour vous ſeconder dans l'ex„ pédition ſur *Carthagene*? N'eſt ce pas „ nous qui vous avons autrefois pro„ curé la paix par la priſe du Cap „ *Breton?* Ne vous ſouvient-il pas „ des ſecours que nous vous avons „ en dernier lieu donnés à la *Martini„ que?* Ne nous devez vous pas la „ priſe de la *Havane*, dont vous ne „ vous ſeriez point vraiſemblablement „ emparés, vû la maladie épidemique, „ qui regnoit dans vos Troupes, ſi „ les *Americains Septentrionaux* ne fuſ„ ſent venus remplacer le vuide qu'y „ cauſoit cette maladie?

„ Vous avez pris *Quebec* avec les „ *Americains* Royaux, qui pendant la „ derniere guerre avoient en campa„ gne plus de 15000 hommes. Vous „ dites aujourd'hui que vous avez „ pris le *Canada* pour notre avantage, „ comme ſi vous ne ſaviez pas que „ c'a eté pour le votre. „

„ Comment avez vous cependant „ payé les Services que nous vous „ avons rendus? par des Taxes in„ tolerables, comme Droits de Tim„ bre &c. Par l'envoi que vous nous „ avez fait de vos Malfaiteurs, que „ vous avez tirés de vos priſons pour „ leur faire exercer chez nous l'heu„ reux talent qu'ils ont de voler & „ de maſſacrer, & rendre, comme ils „ ſe ſont, nos grands chemins plus dan„ gereux que ne le fut jamais chez „ vous *Honslow-Heath*. Si vous en „ voulez une preuve, apprennez que „ 15 de ces miſerables, dont vous „ nous avez gratifié le 30 Mars der„ nier, ſont pour notre bonheur tom„ bés entre les mains de la Juſtice: „ Ce ſont là les preuves de tendreſſe „ de la mere Patrie envers nous, & „ ce ſont là les recompenſes des Ser„ vices ſignalés que nous vous avons „ rendus. „

D'un autre côté les principaux negocians des villes les plus conſiderables de l'*Amerique Septentrionale* ont fait parvenir aux Commerçans les plus étoffés de *Briſtol* de *Lewerpool* & des autres villes d'*Angleterre* des mémoires ſignés de 330 d'entre eux par leſquels ils les ſollicitent vivement de s'interpoſer pour obtenir la revocation de l'Acte du Timbre.

De HAMBOURG *le 22 Fevrier.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 11 de ce mois le Baron de *Reuterholm* a préſenté à la Chambre des *Chevaliers* un Mémoire, auſſi élegant que preſſant en faveur de Mrs. *Witford*, Etienne, *Knipper* & *Claſſon*, Aſſociés du nouveau Bureau de Change; avec tant de ſuccès, que d'un commun accord les Chevaliers & les Nobles les ont déclarés entiérement abſous. L'Ordre du *Clergé* s'eſt conformé à un ſentiment auſſi modéré.

Le Committé Sécret eſt d'opinion, que l'on doit chercher la vraie cauſe de la décadence de la Banque & des Finances dans les ſources ſuivantes.

1. Dans les Règlemens faits à la

Die-

Diète de 1734 & amplifiés par celle de 1738 ſuivant leſquels il a été permis de lever à la Banque de l'argent ſur les marchandiſes du Royaume à exporter, à raiſon de 6 & enſuite de 4 pour cent.

II. En ce que la Députation de la Banque & la Commiſſion des Monnoyes ont trouvé bon de jetter les premiers fondemens de l'exportation des plaques de cuivre, dans l'idée que cela procureroit une amélioration dans les Eſpèces : A quoi l'on a encore ajouté la démarche d'encourager par des Recompenſes l'exportation du Cuivre monnoié : Ce qui a comblé le mal.

Le Committé Sécret a expoſé ceci fort amplement aux Etats, & leur a fait entendre à cette occaſion, que la Couronne a perdu plus de 10 Tonnes d'or à la Monnoie de *Pomeranie*, en ce qu'elle a changé tous les mois & qu'elle eſt tombée de 137 & 138 à 437 pour cent à raiſon de l'argent de Banque de *Hambourg* Ceux qui étoient à la ſolde de la Couronne, y ont en outre perdu 133 Tonnes d'or. Les *Plena* des Etats ont agréé les meſures, que le Committé Sécret a propoſées pour remedier à ce deſordre.

De Berlin, *le 18 Fevrier.*

Le but principal des deux Prix propoſés conſécutivement par le Directoire Général ayant été l'épargne du bois ; le même Directoire promet un Prix de cent Ecus à quiconque indiquera, pour quelque genre de conſommation que ce ſoit, *un moyen d'épargner le bois, ſolide, praticable, & non uſité dans ce pays :* bien entendu que cette épargne ne nuiſe en aucune façon à la perfection de l'Ouvrage, & que l'Académie y donne ſon approbation. Les Mémoires ſur ce ſujet ſeront adreſſés à M. le Profeſſeur *Formey*, Sécrétaire perpétuel de l'Académie. On ne fixe aucun terme pour leur envoi, n'étant pas poſſible de déterminer exactement le tems requis pour les expériences qu'ils doivent renfermer.

Le Directoire Général a encore requis l'Académie de propoſer pour ſujet d'un Prix, ſemblable à ceux qu'il a déja donnés & qui deja ont été annoncés, la Queſtion ſuivante.

Faire voir par de nouvelles expériences, exécutées en grand & ſuffiſamment conſtatées, comment, en épargnant autant qu'il eſt poſſible le bois, le tems & les fraix, on peut tirer des cuites ſalines le ſel tellement purifié & préparé, qu'il ait le degré le plus conſiderable de fineſſe & d'une égale granulation.

Comme il s'agit ici tout à la fois de perfectionner la préparation du ſel, & d'épargner le bois, ceux qui prendront occaſion de là de faire des eſſais en grand, ſont priés, en les faiſant & en répondant à la Queſtion propoſée, de ne pas borner leur attention aux nouveaux arrangemens qu'on pourroit prendre par rapport aux chaudières, mais de ſe mettre ſurtout en état de pouvoir déterminer, comment & juſqu'à quel point, en hyver, on pourroit tirer parti du froid, tant pour la graduation que pour la cyſtalliſation & la granulation du ſel ; & au contraire, comment dans les jours lumineux & chauds de l'Eté, dont les climats de l'*Allemagne* jouiſſent, l'action du Soleil pourroit être appliquée aux mêmes uſages; vu qu'il eſt connu que la coction du ſel le plus fin demande à peine un plus grand dégré de chaleur.

Afin d'accorder un eſpace de tems ſuffiſant pour ces travaux, le Prix ne ſera adjugé que dans l'Aſſemblée publique du 31 Mai 1769 & les Pièces doivent être remiſes avant le 1 Janvier de la même année.

N. 21.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 12. MARS 1766.

De Florence, *le 28 Fevrier.*

Il s'eſt élevé dernierement du côté de *Barberino* un vent ſi impetueux qu'il y a deraciné & renverſé les plus gros arbres & endommagé pluſieurs maiſons, dont les toits ont été en partie emportés, & cet ouragan s'eſt terminé par une grêle d'une groſſeur extraordinaire.

On a dernierement fait à l'hôtel des monnoyes de cette ville l'épreuve d'un balancier, travaillé par le ſieur *Moreni* Fondeur de S. A. R. ſous la Direction de Mr. de *Cambraidigni*, au moyen duquel on frappe les plus groſſes pièces en beaucoup moins de tems qu'auparavant & avec l'aide de quatre hommes au lieu de douze qu'on y employoit.

Il a paſſé le 23 de ce mois par cette ville un Courrier d'*Eſpagne*, qui après y avoir remis quelques d'epêches pour Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe a pourſuivi ſa route pour *Naples*.

Le 24, le Marquis de *Capponi*, Chambellan de L. L. M. M. I. & R. A. & de Notre Cour partit pour *Naples*, où il va complimenter le Roi des *Deux Siciles* de la part de Mgr. l'Archiduc Grand Duc, & le Marquis *Renuccini* également Chambellan de la Cour I. & de la notre partit auſſi pour *Madrid* chargé d'une pareille Commiſſion.

S. A. R. a accordé les entrées de Chambellan aux cinq premieres dignités du Chapitre de cette Metropole, ainſi qu'à l'Abbé Marquis *Albergotti*.

Le Baron de St. *Odil* eſt arrivé ici de *Rome* la nuit du 24 au 25. Il eſt allé deſcendre au Palais qui eſt habité par Mr. le Marquis de *Botta* & le même jour 25 il a eu audience de L. L. A. A. R. Il eſt encore arrivé ce jour là un Courrier de *Parme* qui après s'être arrêté ici quelques heures, a continué ſa route vers *Rome*, d'où le Prince *Doria Panfili* eſt arrivé en cette ville lendemain 26.

De LONDRES, *le 25 Fevrier.*

La grande affaire de l'Acte du Timbre eſt enfin terminée : Apres de longs debats pour ſavoir s'il convenoit de *revoquer* où d'*expliquer* & *corriger* cet Acte, le premier a paſſé dans la Chambre des Communes à la pluralité de 275 voix contre 167. & la reſolution y a été priſe en conſequence le 24 après une Seance qui a duré jusqu'à 2 heures du matin.

La mâle eloquence de Mr. *Pitt*, qui a parlé pendant une heure & demie, a beaucoup contribué à cette reſolution.

Le même jour 24 la Chambre des Pairs après une aſſemblée qui a duré jusqu'à minuit, a auſſi ordonné à la pluralité de 240 contre 133 voix de porter un Bill pour *revoquer* l'Acte du Timbre ſans réexaminer en committé la reſolution qui avoit été priſe à cet égard.

On prétend au reſte que le motif principal qui a donné lieu à cette revocation, c'eſt qu'il a été demontré, que les Colonies devoient à l'*Angleterre* plus de 4 millions Sterling, dont elle auroit eu beaucoup de peine à ſe procurer le payement, ſi la reſolution de laiſſer ſubſiſter l'Acte du Timbre avoit eu lieu, ainſi qu'il avoit d'abord ſemblé qu'elle l'auroit.

De la HAYE *le 26 Fevrier.*

Les Députés Directeurs de la Compagnie des *Indes-Orientales*, accompagnés de Mr. *Horeman* Commandant de la derniere Flotte de retour, ſe ſont rendus aujourd'hui à l'Aſſemblée des Etats-Généraux, & ont rendu compte à Leurs Hautes Puiſſances de l'état actuel des Affaires dans les *Indes*.

*D'*ALTONA *le 24. Fevrier.*

Suivant les lettres de *Coppenhague* du 18 de ce mois le Roi a donné au Régiment du *Prince Royal*, le nom de *Regiment du Roi*; Sa Majeſté a en même tems décidé, qu'il auroit à l'avenir le rang immédiatement après les deux Régimens des Gardes infanterie, qui portent les noms de ces deux Royaumes. Suivant le bruit public M. le Comte de *Moltke*, Conſeiller intime, eſt ſur le point de donner ſa demiſſion de la Charge de Grand-Maréchal de la Cour, & Mr. *Schimmelmann*, Conſeiller privé, ceſſera d'être chargé de l'Adminiſtration des Finances.

De Heſſe-Caſſel, *le 20 Fevrier.*

Ces jours derniers, on a publié ici une Ordonnance du Landgrave, pour empêcher la grande conſommation de Caffé qui ſe fait dans ſes Etats. Par le premier Article tous les Marchands de Caffé, qui ſont établis dans les Villages du Landgraviat, ainſi que les Juifs qui en font trafic, n'ont plus que 3 mois pour en vendre, paſſé lequel tems ils doivent ceſſer ce Commerce, ſous peine d'être bannis. Par le ſecond l'uſage du Caffé eſt défendu dans les Villages & Hammeaux. Par le troiſieme tout payſan doit ſe defaire dans l'intervalle de ſix ſemaines des caffetières & autres uſtenciles à l'uſage du caffé. Par le quatrieme il eſt défendu de donner du Caffé aux blanchiſſeuſes, repaſſeuſes & ouvriéres en linge. Par le cinquieme, tous ceux qui contreviendront à ces trois derniers articles, ſeront condamnés à une Amende pécuniaire.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Der Heldentempel Oeſterreichs, zum Nachruhme des K. K. Feldmarſchalls Grafen Leopold v. Daun, beſungen von M. Denis, aus der G. I. Lehrern am K. K. Thereſiano. Mit deſſen Bildnis, in 4to. 1766. 24. kr.

N. 22.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 15 MARS 1766.

De MADRID *le 20 Fevrier.*

Sa Majeſté a été informée par une lettre de Don Antonio de *Barcelo*, Capitaine de Frégate, datée du 27 du mois dernier, que cet Officier & Don Joſeph ſon frere étoient partis d'*Almerie* avec les Chebecs *l'Atrevido* & *le Saint Antoine de Pardoue* pour donner la chaſſe à deux Pinques *Algeriennes* qui infeſtoient cette côte, & que le 25 ils les atteignirent ſur le Cap de *Gate*, s'en rendirent maitres après un combat très-vif & les conduiſirent à *Malaga*. L'une de ces deux priſes avoit à bord 80 hommes, & l'autre ſoixante ſeize. Parmi les premiers, il y en a eu un de noyé & vingt-deux de tués; le reſté, y compris trois bleſſés, a été fait priſonnier: ſur la ſeconde Pinque, le nombre des bleſſés a été de ſix & il y a eu vingt cinq hommes de tués. Cet événement a rendu la liberté à quatre *Catalans* qui avoient été faits eſclaves ſur le Cap d'*Oropeſe*. Les *Eſpagnols* n'ont eu qu'un Matelot de tué & un garçon de Galeres grievement bleſſé.

De CADIX *le 17 Fevrier.*

Ces jours derniers, la Frégate de guerre *le Jaſon* & les deux Navires *la Notre Dame du Roſaire* & *la Conception* ſont arrivés de la *Vera-Cruz* en cette baye avec des cargaiſons très-conſidérables. Ces Bâtimens faiſoient partie de

de la derniere Flotte ſortie d'ici le 24 Février 1765.

Le Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol la Galice*, commandé par le ſieur *Arrigony*, a fait voile il y a quelques jours pour *Larrache* où il doit prendre ſur ſon bord les Eſclaves *Eſpagnols* & *Napolitains* que le Roi de *Maroc* rend à Sa Majeſté.

Il regne ici depuis pluſieurs jours des tems très orageux qui ont fait échouer ſur ces attérages deux de nos Bâtimens marchands & pluſieurs autres de différentes Nations. Le vent ſouffle avec beaucoup de violence & la mer eſt très groſſe : il eſt même tombé de la grêle, ce qu'on regarde ici comme une choſe très-extraordinaire. Il eſt arrivé ici de *Philadelphie* un Paquebot *Anglois* qui a eſſuyé pendant ſa traverſée de violentes tempêtes : dans une de ces bouraſques, un coup de mer lui a enlevé un Matelot qui a été noyé, & un inſtant après, un vague a enlevé deux autres que le même vague a rapportés ſur le pont où ils ſont revenus de leur évanouiſſement au moyen des ſecours qu'on leur a donnés.

De LONDRES *les 25 & 28 Fevrier.*

La revocation de l'Acte du Timbre a été reçuë avec une ſorte de transport par nos principaux commerçans, & ceux de *Briſtol*, de *Liverpool* &c. ont fait de grandes rejouiſſances, lorsque cette nouvelle leur eſt parvenue : ce n'eſt pas qu'il n'y ait eu, & qu'il n'y ait encore un parti conſidérable qui a prétendu, & qui prétend qu'on a avili par là la dignité de la Couronne & ebranlé l'autorité du Parlement par une condeſcendance qui faiſant ſentir aux Colonies ce qu'elles peuvent, pourront occaſionner des ſuites funeſtes pour l'avenir ; mais il ſemble qu'on pourroit oppoſer à ces ſpéculations douteuſes la precaution qu'on prend d'établir par une Acte la dependance inconteſtable des Colonies envers la couronne, le mal réel exiſtoit d'ailleurs & paroiſſoit d'autant plus à redouter, que les lettres arrivées le 11 de l'*Amerique-Septentrionale* & datées du mois de Decembre annoncoient de la part des habitans de ces contrées des diſpoſitions, qui demontroient qu'ils n'étoient rien moins que portés à ſe ſoumettre à l'Acte du Timbre, quelque choſe qui peut arriver : il s'eſt entre autres paſſé à la *Nouvelle-Yorck* un évenement ſingulier dans toutes ſes circonſtances. Grand nombre d'habitans de cette ville inſtruits que depuis la démiſſion de ſon emploi de Diſtributeur des Timbres le Sr. *Ingerſol* avoit entretenu avec l'*Angleterre* des correſpondances rélatives à cet Acte, ont nommé une eſpèce de Committé pour aller lui demander au nom de leurs commettans & du peuple, toutes les lettres qu'il avoit écrites concernant cette affaire & autres affaires publiques, ainſi que les reponſes, qui y avoient été faites. Cette propoſition étonna beaucoup celui auquel on la faiſoit, il offrit cependant de donner un extrait de ſes correſpondances : mais on rejetta cette offre, & enfin il fut contraint par les menaces qu'on lui faiſoit, de faire l'extradition telle qu'on la lui demandoit ; on emporta donc ſes papiers, on établit un Committé pour les examiner, & on s'attend même que leur contenu ſera dans peu rendu public.

A *Boſton* & à la *Providence* dans la Province de *Rhoode-Island* on avoit déja recommencé à faire des Actes Judiciaires ſans ſe ſervir de papier Timbré, & les habitans de l'Iſle de *St. Kitt* avoient brulé & detruit tout ce qui s'en trouvoit chez eux, ce qui s'étoit également pratiqué à l'Iſle de *Nevis*, où deux maiſons avoient en même tems été brulées.

Quoiqu'il en ſoit, depuis l'Acte de revocation les Principaux des Poſſeſ-

ſeurs

seurs de Capitaux de *Londres* ont offert au Gouvernement d'avancer les Sommes qu'il demanderoit pour le Service de l'année presente, & cela aux conditions qu'il proposeroit.

Le 25 on remit à la Chambre des *Seigneurs*, de la part du Conseil d'Etat, divers Mémoires relatifs aux Tribunaux de Vice-Amirauté en *Amerique*; & l'on y remit aussi, de la part du Bureau du Commerce & des Plantations, en conséquence d'une Addresse de la Chambre au Roi, un Etat de la dépense pour l'entretien des Colonies de S. M. en *Amerique*.

Le 26 Mr. *Fuller*, Président du Committé de la Chambre des *Communes* au Département des affaires de l'*Amerique*, présenta à la Chambre un Bil, pour *mieux affermir la dépendance des Etats du Roi dans ces Quartiers là* envers la Couronne & le Parlement de la *Grande-Bretagne* : Mr. *Conway*, Sécretaire d'Etat, en présenta aussi un, pour *revoquer l'Acte* pour imposer certains Droits de Timbre en *Amerique*; Et l'on fit d'abord la lecture de ces deux Bils.

Le Prince de *Galles* sera inoculé de la Petite Verole dans peu de jours.

Une Lettre de *Gibraltar* du 11 de ce mois porte, que le 30 Janvier il y avoit eu un orage des plus terribles. La neige & la grêle y étoient de 7 à 14 piés de profondeur. Nombre de Personnes y avoient péri, même des Familles entières. Les Fortifications en avoient été très-endommagées; & les torrens avoient emporté des piéces de canon de 18 à 24 livres de bale. Les Vaisseaux dans le Port avoient senti une secousse comme d'un tremblement de terre; & ils avoient observé une agitation violente des eaux. On employoit 600 Hommes à débarrasser les Ruës renduës impraticables dans la Place, & à réparer les Fortifications. Le dommage est estimé 80 mille Livres Sterling.

De la HAYE *le 2 Mars.*

Les Etats de *Hollande* & de *Westfrise* continuent le cours de leurs Délibérations. Le Prince *Stadhouder* a assisté à l'Assemblée de L. N. & G. P., ainsi qu'à celle des Etats-Généraux, dans laquelle ont comparu différens Membres du Gouvernement, arrivés de diverses Provinces. On attend aussi de celle de *Gueldre* & d'autres, tant avant qu'après la prochaine Majorité de S. A. S., des Députations aussi solemnelles que celle qui est deja venue de *Zélande*, complimenter ce Prince dans les formes sur la prochaine Installation dans ses Dignités. Cette Députation est composée de Mrs. van *Citters*, *Massis*, *Ossewarde*, *Noey*, *Clyve* & de *Vriend*, Bourguemaitres des Villes de *Middelbourg*, *Ziericzée*, *Goes*, *Tholen*, *Vlissingue* & *Vere*, ainsi que de Mr. le Conseiller, Pensionnaire van *Citters*. Il est aussi arrivé de *Groningue* pour la même occasion des Députés, qui sont le Bourguemaitre A. *Iddekinge*, les Conseillers T. & F. van *Berckhuys*, le Syndic *Tiddens*; & de la part des *Ommelande*, le Baron *Starckenburg*, Seigneur de *Wy*; le Baron *Lewe* d'*Aduart*; le Baron *Rengers*, Seigneur de *Farmsum*, & le Syndic *Opmeyer*.

Avant'hier, jour anniversaire de Madame la Princesse de *Nassau-Weilbourg* qui est entrée dans la 24*me*. année de son âge, le Prince *Stadhouder* & le Prince de *Weilbourg* reçurent à cette occasion les Complimens ordinaires, & dinerent chez le Feld-Maréchal Duc de *Brunswic*. Le soir, S. A. S. le Prince d'*Orange* & de *Nassau* donna dans les Appartemens de la *Vieill Cour* au Prince de *Bade-Dourlach*, aux Prin-

ces

ces de *Hesse-Philipsthal*, au Prince de *Hesse-Cassel*, de *Nassau-Usingue*, au Prince de *Braunfels-Saline*, ainsi qu'à un grand nombre de Personnes de la premiere distinction, un superbe Festin, accompagné d'un Bal, le plus brillant que l'on ait encore vû jusqu'ici.

De HAMBOURG *le 2 Mars.*

Suivant les lettres de *Stockholm* le Committé Sécret ayant observé, que le Bureau des Fortifications n'étoit pas administré comme le requéroit un objet aussi intéressant, a proposé au Roi.

„ I. Que ce Bureau soit à l'avenir l'unique endroit, où l'on déposera toutes les Cartes, Desseins, & les Plans, ainsi que les Actes, qui concernent la défense du Pays.

II. Que l'on puisse y trouver au besoin les Inventaires, les Regîtres, & Traités dont on aura besoin à ce sujet.

III. Que ce Bureau soit pourvu des Cartes & des Desseins, tant de l'intérieur du Pays, que des Pays étrangers, que des Officiers, qui avec la permission du Roi sont au Service de quelques Puissances Etrangères, auront occasion de faire, & que d'autres pourront, s'être procurés, tant dans le Pays, que chez l'Etranger.

IV. Que la Sur-Intendance du Bureau soit confiée au Directeur des Fortifications, auquel on joindra un Officier de la Brigade de *Stockholm*, sur lequel on pourra compter, & qui pour ce service jouira de 200 Thalers monnoie d'argent par an, à tirer des Fonds de ce Bureau.

V. Que le Collége des Guerres soit chargé d'avoir l'oeil sur les opérations de ce Bureau; que deux de ses Membres en dressent un Inventaire toutes les fois qu'il se fera du changement par raport au Directeur & à l'Officier son Adjoint; Et que ce Collége, dans sa Relation à la Diète, soit tenu d'exposer ce qui se sera fait de nouveau à cet égard d'une Diète à l'autre.

Les Etats ont Jugé qu'il convenoit que la petite Escadre de Vaisseaux de guerre qui dans le Siécle passé étoit en Station à *Gothenburg*, & qui depuis quelques annees a été réunie à la grande Flotte à *Carlscron*, retournat à *Gottenburg* & que tout fut remis à cet egard sur l'ancien pied.

L'Evêque de *Drontheim* a reçu depuis peu de *Smölen* dans la prevoté de *Nordmoer* la tête, le cœur & la machoire d'un poisson de mer qu'on appelle dans la langue du Pays *Bruab*; ce poisson est si grand qu'il a fallu 15 hommes pour en transporter du rivage la seule tête & la charger sur un chariot. Un paysan de la prevoté d'*Oreland* lui a aussi apporté une plante marine d'une grandeur très considérable son commencement est rouge & poreux & elle prend ensuite la couleur d'un jaune clair: on la nomme en langue Norwegienne *Grundholz*, & c'est l'*Alcyonium arboreum* du Chevalier de *Linnæus*.

On apprend de *Petersbourg* qu'il est né l'année derniere dans cette Capitale 5136 enfants, & qu'il y est mort 4185 personnes de sorte que le nombre des naissances y a surpassé de 951 celui des naissances.

*D'*ALTONA *le 2. Mars*

Suivant les lettres de *Coppenhague* le Magistrat de cette Ville vient de publier un Rescrit du Roi, daté du 7 Fevrier qui nomme les ruës par lesquelles le Convoi funebre du feu Roi doit passer. Sa Majesté y ordonne à ceux qui demeurent dans les dites ruës, d'éclairer simplement leurs Maisons le soir qui sera fixé pour la pompe funèbre. Elle veut en même tems que la chandelle néceſſaire a cet effet, soit délivrée gratis par la Secrétairie des provisions à toutes les familles qui ne sont pas à leur aise.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 15. MARS 1766.

De VERSAILLES *le 1 Mars.*

La Reine a eu ces jours derniers un rhume accompagné de fievre; une legere saignée a arrêté les progrès de cette indisposition & Sa Majesté se trouve aujourd'hui beaucoup mieux.

De PARIS *le 3 Mars.*

Le Roi a nommé, pour remplir la place vacante d'Adjoint dans la classe de Géometrie à l'Académie des Sciences, le sieur *Jeaurat*, Professeur Royal de Mathématiques à l'Ecole Royale Militaire, ci-devant Adjoint Surnuméraire dans la Classe d'Astronomie.

Les Docteurs de la Faculté de Médecine de cette Ville se sont assemblés les 10, 11, 12 & 14 de ce mois dans leurs Ecoles superieures pour entendre les réponses des Candidats qui ont concourru pour être admis, sans frais, à la Licence en Médecine dans cette Capitale, en conséquence du legs du sieur de *Dieſt*, Docteur-Régent de cette Faculté: le 15, elle adadjugé le Prix au sieur Thomas *Levacher* de la *Feutrie*, Docteur en Médecine de l'Université de *Caen*.

On écrit d'*Amsterdam* qu'un Particulier, qui ne s'est point fait connoître, a déposé chez les sieurs *Horneca*, *Hogguer* & Compagnie, Banquiers de cette même Ville, une somme de treize cents livres tournois, destinée à former quatre Prix, consistant chacun en une Médaille de trois cents vingt-cinq livres & qui seront adjugés à quatre Discours sur *l'esprit de moderation & de paix dans les Particuliers, dans les Souverains, dans les Nations; ces deux vertus étant prises dans toutes leurs acceptions & applications aux objets physiques & intellectuels.* Il desireroit aussi que la Société Royale de *Londres*, l'Académie *Françoise*, l'Académie Royale des Sciences de *Berlin* & la Société Typographique de *Berne* proposassent chacune un de ces Discours dans la langue & suivant la forme qu'elles jugeroient à propos; les Prix seroient ensuite adjugés aux quatre morceaux que chacune de ces Compagnies sçavantes en auroient jugés le plus dignes. Cet inconnu, touché des maux que les passions, les préjugés & les intérêts divers causent parmi les Nations & les particuliers, & persuadé que les bons principes de mo-

morale & d'humanité, préſentés avec éloquence & couronnés avec éclat, ſeroient de bons moyens pour ramener les hommes à la concorde & à la paix générale, invite chaque Nation à fonder un Prix annuel pour des Ouvrages relatifs à cet objet, & il demande l'honneur d'être admis à contribuer pour un quart aux fonds de cet établiſſement.

On écrit de *Madrid* que les toiles de la Manufacture de *Chollet* & de celle de *Rouen*, longtems prohibées en *Eſpagne*, ont actuellement une entrée libre dans ce Royaume.

Charles de *Rohan*, Prince de *Montauban*, Comte de *Rochefort*, Gouverneur des Villes & Citadelles de *Niſmes* & de *Saint Hippolite*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, eſt mort ici, le 25, âgé de ſoixante-douze ans.

De VIENNE *le* 15 *Mars.*

Jeudi dernier 13 de ce mois la Cour fut en *Gala* à l'occaſion du jour anniverſaire de la Naiſſance de Sa Majeſté l'Empereur, qui eſt entré dans la 25 année de ſon âge.

Vers les neuf heures du matin la Compagnie des Gardes *Suiſſes* traverſa en habit d'ordonnance la Grande Cour du Palais; elle avoit ſes Officiers à ſa tête, & le Feld-Marechal Comte de *Colloredo*, Capitaine de cette Compagnie la ſuivoit à cheval.

Les deux Compagnies des Gardes Nobles *Allemande* & *Hongroiſe* dans leur Grand uniforme ayant le Feld-Maréchal Comte de *Linden* & leurs autres Officiers à leur tête & tous portans un crêpe autour du bras, vinrent enſuite ſur la même place, où elles ſe rangerent, chacune en deux lignes en face des appartements de S. M. J. Tous les Gardes deſcendirent après cela de cheval, & conduits par leurs Officiers ils allerent baiſer la main de S. M. J. après quoi ils vinrent remonter à cheval, & retournerent à leur Hôtel; Le Comte Jean de *Palfy* a fait en cette occaſion les fonctions de Capitaine de la Garde Noble *Hongroiſe*, le Prince *Eſterhazy* n'ayant pu paroître par rapport à une maladie, dont il eſt attaqué. Pendant le reſte de la Matinée Sa Majeſté Jmperiale reçut les compliments de ſes Miniſtres, ainſi que des Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers & de la principale Nobleſſe: après le ſervice Divin Elle dina en public avec S. M. l'Jmperatrice & avec Leurs Alteſſes Royales Meſſeigneurs, les Archiducs & Mesdames les Archiducheſſes à l'exception de Madame l'Archiducheſſe *Antoinette*, qu'une legere indiſpoſition obligea de garder la Chambre. Le ſoir il y eut Grand appartement.

Le *Gala* a été célébré de la maniere ſuivante: les Cavaliers ont porté des habits de drap noir à boutons & boutonnieres de foye & doublés d'etoffe de même, des manchettes brodées & des boucles & des épées ordinaires. Les Dames ont porté des Diamants, des habits de gros de tour noir garnis de même étoffe, des coeffures de gaze d'*Italie* blanche & des manchettes de même, le tout à ourlets larges & pliſſés.

Les *Gala* du 19 & du 30 de ce mois ainſi que ceux du 2 Avril & du 13 May ſeront de même: à chaque *Gala* qui ſuivra: on diminuera le deuil à proportion du tems dans lequel on ſe trouvera.

Vorbericht.

Allhier erscheinet zwar zum erstenmale, mit hoher Genehmhaltung, das bereits unter dem 31. Jäner gegenwärtigen Jahrs versprochene österreichische Mercantil-Schema, worinnen sowohl die sammentlichen in- und um die k. k. Haupt- und Residenzstadt Wien befindlichen Künstler, Professionisten, und Manufakturisten, als auch Fabrikanten, samt deren Tauf- und Zunamen, und Wohnungen, mit angezeigten Grund, Gasse, Haus und Schild, enthalten seyn sollen: allein ich muß gestehen, daß es, ungeachtet aller von mir angewendeten Mühe, und zu dessen Ausführung gethanen hohen Vorschubs, dannoch vielleicht so unvollständig erscheinet, daß es vielmehr einen Abrisse zu einem kleinen Verzeichniß anzeiget, als einem vollkommenen Mercantil-Schema ähnlich ist.

Ich lasse mich jedoch hiedurch von meinem Vorhaben so wenig abwendig machen, daß ich vielmehr in Betrachtung, wie aller Anfang schwer, und nichts, so zu sagen, in seiner ersten Geburt den höchsten Grad der Vollkommenheit erhalten kann, mir mit der Hoffnung schmeichle, es werde diese meine Unternehmung von Seiten des geehrten Publici eben so günstig aufgenommen werden, als rein meine Absicht ist, allen denjenigen ersprießliche Dienste zu leisten, welche sich um das in den kaiserl. königl. Erblanden so glücklich aufblühende Commercium sowohl durch ihren Eifer als Geschicklichkeit verdient zu machen, und den allgemeinen Nahrungsstand mit möglichsten Kräften zu befördern trachten.

Es werden dannenhero alle respectivè Herren Künstler, Professionisten, Manufakturisten und Fabrikanten, es mögen sich solche allhier in Wien, oder anderwärts in dem Erzherzogthume Oesterreich sowohl ob- als unter der Ens befinden, abermal dienstfreundlichst ersuchet, zu solcher gemeinnützigen Absicht hülfliche Hand zu bieten, und diejenigen, so sich dermalen in gegenwärtiger Auflage dieses Mercantil-Schema entweder fehlerhaft angegeben, oder vielleicht gar ausgelassen und übergangen finden, solche Fehler und Mängel in die kaiserl. königl. Hof-Buchhandlung des Johann Thomas Edlen von Trattnern allhier in Wien auf dem Kohlmarkt im Eroßerischen Hause franco geneigtest einzusenden; worauf sodann, längstens in Zeit von zweyen Monaten, eine zweyte Auflage mit Verbesserung aller angezeigten Fehler und Mängel wird vorgenommen, und damit von Zeit zu Zeit so lange fortgefahren werden, bis der gemeinnützliche Endzweck dieses Unternehmens vollkommen erreichet werde, nämlich damit sowohl Käufer als Verkäufer sich desselben zu ihrem gewünschten Vortheile bedienen mögen.

Der Preiß ist ungebunden per . . . . . 17. kr.
Im blauen Papier . . . . . 20.
Im Pergament . . . . . 30.

Wien den 12. Merz 1766.

Johann Thomas
Edler von Trattnern.

N. 23.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 19 MARS 1766.

De PARIS *le 3 Mars.*

LE Roi eſt parti le 3 un peu avant dix heures du matin après avoir entendu la meſſe & eſt allé a *Paris* tenir ſon Parlement.

Voici le procès verbal de tout ce qui s'eſt paſſé dans cette Séance tel qu'il a été dreſſé par ordre de Sa Majeſté.

Aujourd'hui trois Mars mil ſept cent ſoixante-ſix, le Roi ayant jugé à propos de ſe rendre à *Paris* pour tenir ſa Cour de Parlement, Sa Majeſté, après avoir entendu la Meſſe en la Chapelle du Château de *Verſailles*, eſt arrivée en habit & manteau violets, à dix heures & demie du matin, dans la Cour du Palais, au bas de l'eſcalier de la Sainte Chapelle, où étoient les ſieurs Comte de *Saint-Florentin*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, *Dagueſſeau*, *Gilbert de Voiſins*, *Berthier de Sauvigny*, & *Joly de Fleury*, Conſeillers d'Etat, auxquels Elle avoit ordonné de l'accompagner. Sa Majeſté ayant monté ledit eſcalier, entourée des Princes de ſon Sang qui étoient deſcendus à ſa rencontre, a trouvé à l'entrée de la premiere Salle du Palais la Députation ordinaire, compoſée de quatre Préſidens & ſix Conſeillers de ladite Cour, qui lui a été envoyée ſans que Sa Majeſté eût fait annoncer ſa venue. Arrivée au Parquet des Huiſſiers, précédée des Princes de ſon Sang, leſquels ſont entrés

trés en la Grand'Chambre pour y prendre leurs places, & suivie de son Capitaine des Gardes en habit ordinaire, du sieur Comte de *Saint-Florentin* en manteau, & desdits sieurs Conseillers d'Etat en robes de deuil, & autres personnes de sa suite, sans plus grand correge, Sa Majesté a ordonné au Capitaine de ses Gardes & à ceux de son Conseil d'entrer à sa suite dans la Grand'Chambre, & à tous autres qui n'avoient entrée & seance en ladite Cour, de rester audit Parquet, & aussi tôt Sa Majesté est entrée dans la dite Grand'Chambre où etoient les Présidens & Conseillers à leurs places ordinaires aux bas siéges, en robes noires. Ayant traversé le Parquet, suivie du Capitaine de ses Gardes, Sa Majesté s'est placée sur un fauteuil qui lui avoit eté préparé dans l'angle des hauts siéges, lesquels étoient déjà occupés par les Princes du Sang & par plusieurs Pairs tant Ecclesiastiques que Laics; & Elle a ordonné au Capitaine de ses Gardes de se tenir derriere son fauteuil où il est demeuré, & à ceux de son Conseil qui étoient montés aux hauts siéges, en passant par la Lanterne du Greffe, de se placer au plus près de sa Personne sur un banc que Sa Majesté avoit ordonné être mis à sa gauche en avant desdits hauts siéges; mais ledit banc ne s'y étant pas trouvé, ils sont descendus dans le Parquet où ils ont pris séance sur le banc le plus proche de Sa Majesté. Alors le Roi a dit: *J'entends qu'aucune séance ne tire aujourd'hui à conséquence.* A quoi Sa Majesté a ajouté: *Faites assembler les Chambres.* Les Chambres ayant pris leur séance ordinaire; le Roi, en se découvrant, puis remettant son chapeau, a dit: *Messieurs, je suis venu pour répondre moi-même à toutes vos Remontrances*, & Sa Majesté a remis sa réponse audit sieur Comte de *Saint-Florentin*, en disant à ceux de son Conseil: *Messieurs, qu'un de vous la lise*; & le dernier d'entr'eux a fait la lecture de la dite réponse dont la teneur s'ensuit.

„Ce qui s'est passé dans mes Parlemens de *Pau* & de *Rennes*, ne regarde pas mes autres Parlemens; j'en ai usé à l'égard de ces deux Cours, comme il importoit à mon autorité, & je n'en dois compte à personne.

Je n'aurois pas d'autre réponse à faire ici à tant de Remontrances qui m'ont été faites à ce sujet, si leur réunion, l'indécence du style, la témérité des principes les plus erronés & l'affectation d'expressions nouvelles pour les caractériser, ne manifestoient les conséquences pernicieuses de ce système d'*unité*, que j'ai déjà proscrit, & qu'on voudroit établir en principe, en même tems qu'on ose le mettre en pratique.

Je ne souffrirai pas qu'il se forme dans mon Royaume une Association qui feroit dégénérer en une Confédération de résistance, le lien naturel des mêmes devoirs & des obligations communes; ni qu'il s'introduise dans la Monarchie un Corps imaginaire, qui ne pouroit qu'en troubler l'harmonie. La Magistrature ne forme point un Corps, ni un Ordre séparé des trois Ordres du Royaume: les Magistrats sont mes Officiers, chargés de m'acquitter du devoir vraiment Royal de rendre la justice à mes Sujets; fonction qui les attache à ma Personne, & qui les rendra toûjours recommandables à mes yeux. Je connois l'importance de leurs services; c'est donc une illusion qui ne tend qu'à ébranler la confiance, par de fausses allarmes, que d'imaginer un *projet formé d'anéantir la Magistrature*, & de lui supposer des *ennemis auprès du Trône*. Ses seuls, ses vrais ennemis, sont ceux qui, dans son propre sein, lui font tenir un langage opposé à ses principes; qui lui font dire, que *tous les Parlemens ne forment qu'un seul & même Corps, distribué en plusieurs classes: Que ce Corps, nécessaire-*

ment

ment indivisible, est de l'essence de la Monarchie, & qu'il lui sert de base: Qu'il est le siege, le tribunal, l'organe de la Nation: Qu'il est le protecteur & le dépositaire essentiel de sa liberté, de ses interêts, de ses droits: Qu'il lui répond de ce dépot, & seroit criminel envers elle, s'il l'abandonnoit: Qu'il est comptable de toutes les parties du bien public, non seulement *au Roi*, mais aussi *à la Nation: Qu'il est Juge entre le Roi & son Peuple: Que gardien du lien respectif, il maintient l'équilibre du Gouvernement, en réprimant également l'excès de la liberté & l'abus du pouvoir: Que les Parlemens coopérent avec la Puissance souveraine dans l'établissement des Loix: Qu'ils peuvent quelque fois, par leur seul effort, s'affranchir d'une Loi enregistrée, & la regarder à juste titre, comme non existante: Qu'ils doivent opposer une barrière insurmontable* aux décisions qu'ils attribuent *à l'autorité arbitraire*, & qu'ils appellent des *Actes illegaux*, ainsi qu'aux *ordres* qu'ils prétendent *surpris*; & que, *s'il en résulte un combat d'autorités, il est de leur devoir d'abandonner leurs fonctions & de se démettre de leurs Offices, sans que leurs démissions puissent être reçuës.*

Entreprendre d'ériger en principes des nouveautés si pernicieuses, c'est faire injure à la Magistrature, démentir son institution, trahir ses intérêts, & méconnoître les véritables Loix fondamentales de l'Etat. Comme s'il étoit permis d'oublier, que c'est en ma Personne seule, que réside la Puissance souveraine dont le caractére propre, est l'esprit de Conseil, de justice & de raison: Que c'est de moi seul que mes Cours tiennent leur existence & leur autorité: Que la plénitude de cette autorité, qu'elles n'exercent qu'en mon nom, demeure toûjours en moi, & que l'usage n'en peut jamais être tourné contre moi: Que c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif, sans dépendance & sans partage: Que c'est par ma seule autorité que les Officiers de mes Cours procédent, non à la formation, mais à l'enregistrement, à la publication & à l'exécution de la loi, & qu'il leur est permis de me remontrer ce qui est du devoir de bons & fidéles Conseillers: Que l'ordre public tout entier émane de moi; que j'en suis le gardien suprême; Que mon peuple n'est qu'un avec moi, & que les Droits & les Interêts de la Nation, dont on ose faire un Corps séparé du Monarque, sont necessairement unis avec les miens, & ne reposent qu'en mes mains.

Je suis persuadé que les Officiers de mes Cours ne perdront jamais de vûe des maximes sacrées & immuables, qui sont gravées dans le coeur de tout Sujet fidele; & qu'ils désavoueront ces impressions étrangéres, cet esprit d'indépendance & ces erreurs, dont ils ne sauroient envisager les conséquences, sans que leur fidélité en soit effraiée.

Leurs Remontrances seront toujours reçuës favorablement, quand elles ne respireront que cette modération, qui fait le caractere du Magistrat & de la vérité; quand le secret en conservera la décence & l'utilité; & quand cette voie, si sagement établie, ne se trouvera pas travestie en des espéces de libelles, où la soumission à ma volonté est présentée comme un crime, & l'accomplissement des devoirs que j'ai prescrits, comme *un sujet d'opprobre*; où l'on suppose que *toute la Nation gemit de voir ses droits, sa liberté, sa sûreté prêts à périr, sous la force d'un pouvoir terrible;* & où l'on annonce *que les lieux de l'obéissance sont prêts à se relâcher.*

Mais si après que j'ai examiné ces Rémontrances, & qu'en pleine connoissance de cause, j'ai persisté dans mes volontés, mes Cours persévéroient dans le refus de s'y soumettre, au lieu d'enregistrer du *très exprès commandement*

du Roi, formule usitée pour exprimer le devoir de l'obéissance: Si elles entreprenoient d'anéantir, par leur seul effort, des Loix enregistrées sollemnellement: Si enfin, lorsque mon autorité a été forcée de se déployer dans toute son étendue, elles osoient encore lutter, en quelque sorte, contre elle, par des arrêts & défenses, par des oppositions suspensives, ou par les voies irregulieres de cessations de service ou de démission, la confusion & l'anarchie prendroient la place de l'ordre légitime; & ce spectacle scandaleux; d'une contradiction rivale de ma Puissance souveraine, me réduiroit à la triste necessité d'employer tout le pouvoir que j'ai reçu de Dieu, pour préserver mes peuples des suites funestes de telles entreprises.

Que les Officiers de mes Cours pésent donc avec attention, ce que ma bonté veut bien encore leur rappeller: Que n'écoutant que leurs propres sentimens, ils fassent disparoître toutes vuës d'association, tous systemes nouveaux, & toutes ces expressions inventées pour accréditer les idées les plus fausses & les plus dangereuses: Que dans leurs Arrêtés comme dans leurs Remontrances, ils se renferment dans les bornes de la raison & du respect qui m'est dû: Que leurs déliberations demeurent secrétes; & qu'ils sentent combien il est indecent, & indigne de leur caractere, de se repandre en invectives contre les Membres de mon Conseil que j'ai chargés de mes ordres, & qui ont si dignement répondû à ma confiance.

Je ne permettrai pas qu'il soit donné la moindre atteinte aux principes consignés dans cette reponse: Je compterois les retrouver dans mon Parlement de *Paris*, s'ils pouvoient être méconnus dans les autres: Qu'il n'oublie jamais ce qu'il a fait tant de fois, pour les maintenir dans toute leur pureté, & que la Cour des Pairs, doit montrer l'exemple aux autres Cours de mon Royaume. „

La dite lecture parachevée, la dite réponse a été remise ès mains de Sa Majesté, & Elle a ajouté de sa bouche: *Les principes que vous venez d'entendre, doivent être ceux de tous mes Sujets; je ne souffrirai pas qu'on s'en écarte. Quant aux affaires de* Pau *&* de Rennes, *je maintiendrai de toute mon autorité tout ce qui s'est fait par mes ordres.* Ensuite Sa Majesté a dit: *Greffier, apportez-moi la minute de l'Arrêté du 11 Fevrier dernier.*

Le Greffier ayant tiré la minute, de son portefeuille, l'a remise au sieur Comte de *Saint-Florentin*, qui l'a présentée au Roi. Sa Majesté l'ayant examinée, a dit: *J'ai annullé dans mon Conseil cet Arrêté, & j'en ai ordonné la radiation.* Puis ayant fait remettre la dite minute audit Greffier, Sa Majesté élevant la voix, lui a dit: *Rayez cette minute, & écrivez à côté qu'elle l'a été par mon ordre & en ma présence, & signez.* Le Greffier ayant exécuté l'ordre du Roi, Sa Majesté s'est fait relire ce qu'il avoit écrit en ces termes: „ Rayé „ par ordre de Sa Majesté & en sa „ présence, toutes les Chambres as„ semblées le trois Mars mil sept cent „ soixante six. „ Après quoi se levant de son fauteuil & descendant dans le Parquet, Sa Majesté a dit au sieur Premier Président: *Voila mes réponses; vous ferez regiſtre de tout ce qui vient de se passer*; & à ceux de son Conseil; *Et vous, Messieurs, vous en dresserez Procès-Verbal que vous me remettrez.* Ce fait, Sa Majesté est sortie dans le même ordre qu'elle étoit venue.

De Vienne *le 19 Mars.*

Henriette Frederique Comtesse de *Bünau* Épouse du Lord Vicomte de *Stormond*, Ambassadeur du Roi de la *Grande-Bretagne* auprès de Leurs Majestés I. & R. A. est morte en cette Ville le 16 de ce mois à l'âge de 29 ans.

Jean *Vitzthum* cordonnier est mort le 17 au Fauxbourg de *St. Ulrich* dans la centieme année de son âge.

N. 23.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 19. MARS 1766.

De Florence *le 6 Mars*

Mgr. l'Archiduc Grand Duc a rendu public le Jardin Royal *Diboboli* & il eſt maintenant fréquenté par quantité de monde, qui va s'y promener.

S. A. R. a accordé une penſion de 200 Ecus à la Signora *Morelli* connue ſous le nom de *Corilla* & célébre par ſon talent d'*improviſare* ou de compoſer ſur le champ & de chanter des vers ſur tous les Sujets qu'on lui done.

Il eſt encore paſſé ici dernierement un Courier d'*Eſpagne* allant à *Naples*.

De Versailles *le 5 Mars.*

La maladie dont la Reine eſt attaquée depuis quelques jours, a pris le caractere d'une fluxion de poitrine. Les redoublemens de fievre & les autres accidens ont obligé les Medecins d'ordonner pluſieurs ſaignées & l'on a eu recours aux remedes les plus efficaces: cependant, la nuit du 3 au 4 de ce mois ayant été plus orageuſe que les précédentes, la Reine a déſiré de recevoir le *Saint Viatique*, qui lui a été adminiſtré hier à ſix heures & demie du ſoir par l'Evêque de *Chartres*, premier Aumônier de Sa Majeſté. Elle s'eſt trouvée plus calme pendant le reſte de la ſoirée: le redoublement eſt venu plus tard que le précédent, & il y a eu pluſieurs évacuations ſalutaires.

La grande Députation du Parlement de *Rouen*, qui avoit été mandée par Sa Majeſté, avec ordre de lui apporter des expéditions des Arrêtés faits par cette cour, les 22 Aout 1765 & 15 Février 1766, au ſujet des affaires de *Pau* & de *Bretagne*, eſt arrivée ici le 4 & a été introduite dans la Chambre du Roi, le même jour à ſix heures après midi. Les Députés, au nombre de treize, ont été préſentés à Sa Majeſté par le ſieur *Bertin*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Province de *Normandie*, & conduits par le ſieur de *Nantouillet*, Maitre des Cérémonies. Le Roi les a reçus dans ſon fauteil, en préſence des Princes du Sang, des Miniſtres de ſon Conſeil & de ſes Grands Officiers, & a dit au Premier Préſident, *remettez-moi vos Arrêtés*; il a ajouté, après qu'ils lui ont été remis, *allez attendre que je vous faſſe ma reponſe*. Les Députes s'étant retirés, le Roi a tenu ſur le champ ſon Conſeil, après lequel Sa Majeſté a fait rentrer les Députés, & leur a prononcé Elle même ſa reponſe en ces termes.

„ J'ai lû toutes vos Remontrances: ne m'en adreſſez jamais de ſembla-
„ bles. Mes Peuples ſont ſoumis & tranquilles; l'agitation que vous ſup-
„ poſez, n'exiſte que parmi vous. Le ſerment que j'ai fait, non pas à la
„ *Nation*, comme vous oſez le dire, mais à Dieu ſeul, m'oblige ſur-tout
„ de faire rentrer dans le devoir ceux qui s'en écartent & qui veulent é-
„ tablir des principes contraires à la conſtitution de mon Etat. Vous n'a-

vez

„ vez pas craint de les mettre en pratique dans des Arrêtés que je ne „ puis laiſſer ſubſiſter; vous allez entendre l'Arrêt par lequel je les ai caſ- „ ſés & annullés dans mon Conſeil. „

Alors le ſieur *Bertin* a lû l'Arrêt de caſſation; &, après cette lecture, Sa Majeſté a dit :

„ Je veux bien encore vous rappeller les vrais principes, en vous „ communiquant la réponſe que j'ai faite à mon Parlement de *Paris*. Qu'el- „ le vous ſerve de regle, & ne me forcez pas à punir ceux qui s'en écar- „ teroient. Vous ferez récit de tout ce qui vient de ſe paſſer. „ En même tems Sa Majeſté à remis au Premier Préſident la réponſe qu'Elle avoit faite la veille au Parlement de *Paris*, & les Députés ſe ſont retirés.

Suite des nouvelles de LONDRES *du 28 Fevrier.*

On croit que l'impôt ſur le Cidre ne ſera plus deſormais levé par les Officiers de l'Acciſe ; mais que la collection s'en fera par les Officiers de chaque paroiſſe, & l'on eſpére que ce temperamment fera ceſſer toutes les plaintes que l'on formoit à cet égard.

Depuis la revocation de l'Acte du Timbre on prétend qu'un particulier a déclaré que pendant pluſieurs années il avoit envoyé en *Amerique* pour la valeur de 5 mille livres ſterling de cloux, & que ſes envois ayant été contremandés par rapport à l'Acte du Timbre, il avoit été obligé de licentier plus de 300 Ouvriers, qui étoient actuellement ſans travail.

On mande de *Philadelphie* que le 19 Decembre dernier le Bâtiment les *Trois Amis* y avoit pris feu : mais qu'on étoit bientôt parvenu à l'éteindre, après quoi ce même Bâtiment ſe mit en rade: ſur les 3 heures du matin le feu y reprit: on ſe hâta encore d'y porter du ſecours, & on y parvint; comme on n'y trouva cependant qu'un ſeul homme qui paroiſſoit yvre, on ouvrit quelques Caiſſes, qu'on avoit ſauvées, & l'on trouva quelles ne contenoient que des babioles : ce qui fit ſoupçonner le Capitaine de ce Vaiſſeau, le proprietaire & un étranger qui s'y diſoit intereſſé, d'y avoir peut être eux mêmes mis le feu: on les conduiſit donc devant le Chef de la juſtice qui après un examen préalable les a fait mettre en priſon, & le Vaiſſeau, qui a été conſiderablement endommagé, a été rammené dans le port.

De VIENNE *le 19 Mars.*

On conduiſit ſamedi dernier aux Ecuries du Feld Maréchal Prince de *Lichtenſtein* un caroſſe attelé de huit chevaux que l'Imperatrice de *Ruſſie* lui a envoyé de *Petersbourg*.

Le Caroſſe qui eſt à l'*Angloiſe*, eſt bien coupé, bien doré, peint avec élégance & aux armes du Prince, & les Chevaux qui ſont des haras de l'Imperatrice, étoient harnachés à la *Ruſſe*.

Ils portoient un collier à peu près comme ceux de nos chevaux de charriot : mais beaucoup plus legers ; ce collier étoit recouvert par une houſſe de velours cramoiſi richement brodée, aux extrémités étoient en bronze doré les armes du Prince & elle s'étendoit jusques vers la croupe du cheval : le cocher à la livrée de l'Imperatrice de *Ruſſie* ne guidoit que les deux chevaux du timon & trois poſtillons auſſi à la livrée Imperiale *Ruſſe* conduiſoient les 6 autres chevaux de l'attelage.

Le Prince Clement de *Saxe*, Evêque de *Freyſing*, *Ratisbonne* &c. eſt dernierement arrivé en cette ville, où le General d'Infanterie Baron de *Loudon* eſt auſſi depuis peu venu de *Bohême*.

N. 24.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 22 MARS 1766.

De MADRID *le 18 Fevrier.*

On a reçu dernierement du *Mexique* des nouvelles très-satisfaisantes. Le sieur *Galvez*, qui a été envoyé par le Roi pour faire exécuter dans ces vastes Royaumes un nouveau réglement de finances, a pris des mesures & des arrangemens qui ont rétabli par-tout l'ordre & la tranquillité, & auxquels les Peuples se sont conformés sans aucune répugnance ; ce qui donne lieu d'espérer que les revenus du Roi s'augmenteront chaque jour sans surcharger les habitans du Pays, dont le commerce avec ceux d'*Espagne* ouvrira nécessairement une nouvelle source de richesses pour les Sujets de Sa Majesté.

Le Roi a ordonné qu'il seroit payé, dans le courant de cette année, quatre pour cent des dettes contractées par les Rois ses prédécesseurs avec leurs Sujets.

La nommée Ignacie *Damian* est morte ici, le 19, âgée de cent trois ans.

De CADIX *le 17 Fevrier.*

Il est dernierement entré de relâche en ce Port trois Vaisseaux de la Compagnie *Françoise* des *Indes*, le *Condé*, le *Duras* & le *Castries* : ils arrivent de l'*Orient* & prendront ici des piastres pour la traite qu'ils doivent faire en différentes parties de l'*Asie*. L'*Ajax*, autre Vaisseau de la même Compagnie, qui avoit aussi relâché dans cette Baye, en a fait voile ces jours derniers pour *Bengale* après avoir embar-

barqué 300000 piastres fortes. La Frégate de guerre le *Landswelvaren*, commandée par le sieur *Prato*, a appareillé le 31 du mois dernier pour *Gothenbourg*.

De VERSAILLES *le 8 Mars.*

La Reine s'est trouvé mieux ces jours derniers. Hier, Sa Majesté fut purgée très-efficacement: le soir, le redoublement fut moindre & la nuit a été bonne. La toux est diminuée & les crachats sont de meilleure espece.

De PARIS *le 10 Mars.*

On célébra, le 1 de ce mois, par ordre du Roi, dans l'Eglise Métropolitaine de Notre-Dame, un Service solemnel pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin. Le deuil étoit conduit par Monseigneur le Dauphin, le Duc d'*Orléans* & le Prince de *Condé*. L'Archevêque de *Paris* officia à la Grand'Messe qui fut chantée en Musique à grande symphonie, & l'Archevêque de *Toulouse* prononça l'Oraison Funebre du Prince défunt. Le Chapitre de l'Eglise de *Paris* assista à cette cérémonie, ainsi que le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Corps de Ville & l'Université. Toute l'enceinte intérieure de la nef étoit tendue de noir jusqu'à la voute avec les Armes & les Chiffres de feu Monseigneur le Dauphin. Le catafalque étoit placé à l'entrée du Chœur & formoit un Temple isolé, d'ordre *Corinthien*, orné de plusieurs Inscriptions: le couronnement de cet édifice servoit de base à un groupe en or, qui représentoit la *France* implorant le Ciel & repoussant la mort, tandis qu'un Ange élevé sur un nuage lui présente une couronne. Le cénotaphe étoit illuminé par deux cents chandeliers d'argent garnis de cierges & portant chacun les Armes de feu Monseigneur le Dauphin & par des pyramides de lumieres placées devant les colonnes. Le Chœur étoit décoré d'une architecture d'ordre Jonique: quinze arcades & vingt-deux pilastres en formoient l'enceinte & étoient garnis de cartouches: le vuide des arcades étoit rempli par de grands cartels qui représentoient les Armes & le Chiffre du Prince, que des Anges soutiennent en pleurant. Le Sanctuaire étoit élevé par trois dégrés, & au fond du Sanctuaire, trois marches conduisoient à l'Autel qui étoit couvert d'un dais en argent dont les pentes, ornées des Armes de feu Monseigneur le Dauphin, étoient garnies de rideaux doublés d'hermine & parsemés de larmes d'argent.

Il a paru, le 13 du mois dernier, un grand nombre de loups affamés du côté de *Mueuil* & de *Pausſac*, Sénéchaussée de *Périgueux*, frontiere de l'*Angoumois*: ils ont déjà-dévoré ou grievement blessé près de vingt personnes. Vingt Paysans étant accourus au secours d'un malheureux qu'un de ces animaux déchiroit, l'animal a quitté sa proie & est venu à eux en poussant des hurlemens affreux. Ces Paysans, qui l'avoient tiré & manqué deux fois, n'ayant plus de poudre pour recharger deux fusils, dont il s'étoient munis, s'en retournoient, lorsqu'un d'entr'eux, âgé de soixante ans, après avoir exhorté vainement ses camarades à le suivre, se determina à aller seul, armé d'une serpe, attaquer, en leur présence, le loup qui étoit retourné à sa proie. L'animal s'elança contre lui en hurlant, mais le Payſan le terrassa & le combattit avec tant de vigueur & d'adresse qu'il le tua sans en avoir été blessé. Le Roi a ordonné qu'on s'informat de l'état de la famille & de la fortune de cet homme courageux à qui Sa Majesté est dans la résolution d'accorder une récompense. On lui a déjà fait sçavoir que ses enfans, s'il en a, seront exempts de la Milice. Les sieurs de *Fayard*, Gentilshommes de ce Canton, ont fait, le 16, une chasse dans laquelle ils ont tué trois loups: un autre chasseur en a aussi tué un.

De

De LONDRES, *le 7 Mars.*

Le 4 de ce mois les Communes ont fait la troiſieme lecture du Bill concernant la dependance des Colonies *Angloiſes* envers la Couronne de la *Grande Bretagne*, celui portant la revocation de l'Acte du Timbre fut auſſi lû le même jour pour la troiſieme fois, & ce ne fut qu'après beaucoup de debats & une très longue Seance qu'il paſſa à la pluralité de 250 contre 122 voix.

Le 5 les Seigneurs firent la premiere lecture de ces mêmes Bills dont la ſeconde fut renvoyée à aujourd'hui 7. En attendant les principaux Négocians de cette ville & de pluſieurs autres leur ont préſenté un memoir pour les ſupplier de donner force de loi au Bill de revocation de l'Acte du Timbre, comme neceſſaire à relever de ſa décadence leur commerce dans l'*Amerique-Septentrionale.*

De VARSOVIE *le 8. Mars.*

Le Roi de *Pologne* fidéle au plan qu'il s'eſt lui-même tracé, partage tous ſes momens entre le ſoin du Trône & l'encouragement qu'il doit aux arts. Les moindres objets, ſitot qu'ils ſe rapportent au progrès des ſciences, touchent vivement l'ame de ce Prince, il continué avec une aſſiduité ſurprenante à veiller ſur l'education publique, ne ſe refuſant à aucun des details qu'il juge néceſſaires pour en aſſurer le ſuccès, déja même il a eu plus d'une fois l'occaſion de remarquer parmi la jeune Nobleſſe de ſes états les premiers Etincelles de cette émulation vive, dont les fruits ſe développant avec les années, tourneront également à la gloire du Monarque & au profit de la Nation. Le 26 Fevrier Sa Majeſté ſe rendit ſur les cinq heures du ſoir dans la grande Salle du College des Jéſuites, pour y être témoin d'un Exercice raiſonné ſur l'Hiſtoire univerſelle, qui fut fait par l'elite des Penſionnaires de ce Collége des Nobles. Un d'entr'eux (le Comte de *Plater*) débuta par un diſcours adreſſé au Roi & dont voici à peu-près le ſens.

SIRE.

„ Votre Majeſté, en nons honorant de ſa preſence vient choiſir „ d'avance la place diſtinguée que „ l'Hiſtoire lui deſtine, parmi le petit „ nombre de grands-hommes, qu'elle „ conſerve à la poſtérité pour lui ſervir d'exemple, Elle a toujours marqué des prédilections pour la mémoire de ſes bien-faiteurs. L'encouragement que vous donnez à „ ceux qui etudient ſes principes, fournit une nouvelle matiere à votre „ éloge & à ſa reconnoiſſance, elle „ regardera deſormais comme un devoir eſſentiel à ſa gloire, celui de „ ſuſciter au ſein de la *Pologne* des „ Ecrivains véridiques & Judicieux, „ tels que parurent dans le beau Siecle de la *Gréce* les *Thucidides* & les „ *Plutarques*; les uns pour embraſſer „ dans un plan vaſte & raiſonné les „ opérations de Votre Regne & les „ ſuccès brillans dont elles ſeront „ couronnées, pour nous peindre le „ Roi tirant tout le parti du caractere „ de ſa Nation, travaillant à ſa félicité „ & cherchant à lui apprendre le ſecret de ſes forces; les autres ſuivront dans le détail la conduite du „ Prince auſſi affable que vrai, ne retenant de ſa dignité que ce qu'il en „ faut pour le rendre aimable, d'un „ abord gracieux & facile qui n'a rien „ de commun: ceux-ci nous deviendront d'autant plus chers, qu'ils „ nous auront repréſenté l'homme tel „ qu'il eſt. „

Comme le Roi de *Pologne* avoit avancé dans les Exercices précedens que *les louanges qu'on a coutume de donner aux Rois ſont moins les éloges de leurs vertus que d'honnetes avis pour les engager à devenir vertueux.* Le Comte de *Plater* a ſaiſi cette propoſition pour en former la partie la plus intereſſante de ſon compliment: C'eſt ainſi qu'elle termine.

„ Il s'eſt rencontré des Princes,

„ eſti-

„ eſtimables à tous égards, lesquels „ ne conſultant que les remords indiſ- „ crets & l'aveu trop humble de leur „ modeſtie, ont pris pour des avis „ donnés avec adreſſe les éloges ſince- „ res que leur accordoit la juſtice, ils „ ne ſentoient pas que le refus des „ louanges les en rendoit plus dignes, „ uniquement occupés du bien qui „ leur reſtoit à faire, ils oublioient les „ grandes choſes qu'ils avoient déja „ faites, & le paſſé ne leur ſembloit „ presque rien, auprès de l'avenir „ dont l'étenduë immenſe ſe decou- „ vroit à leur zéle. Nous conjurons „ Votre Majeſté, qui a reçu de la „ nature le don de perſuaſion, d'effacer „ de l'eſprit de *Stanislas Auguſte* cette „ prevention & cet excès de modes „ tie. Daignez, SIRE, lui faire en- „ tendre que la vertu a retenu l'an- „ cienne habitude de ſe juger mal, „ qu'un parfait Monarque peut ſen- „ tir tout le poids de ſes obligations, „ ſans ſe deguiſer à ſoi même, qu'il „ a tous les talens néceſſaires pour les „ remplir, que le cri unanime d'une „ Nation ſage eſt le cri de l'equité, „ & qu'enfin l'Hiſtoire chargée par „ etat du ſoin d'apprécier le mérite „ des Rois, a déja deſigné le lieu de „ ſa ſtatue entre celles de *Trajan* & „ de *Marc-Aurelle*. „

Les Princes Grand Chambellan de la Couronne & l'Abbé de *Czerwinsk*, Freres du Roi, & pluſieurs autres perſonnes diſtinguées de l'ordre des Senateurs, de la Nobleſſe & du Clergé ſe ſont trouvés à cette Aſſemblée. L'exercice étoit en langue *Françoiſe* & *Polonoiſe*, le Roi qui parle presque toutes les langues de l'*Europe* avec la même élegance & la même facilité qu'il s'exprime dans ſa langue maternelle, propoſa lui même la plus part des queſtions : on remarqua qu'il choiſiſoit les plus utiles, les plus curieuſes & celles qui pouvoient donner lieu aux jeunes gens de développer avec plus d'avantage leurs connoiſſances.

Sa Majeſté parut fort ſatisfaite, Elle recompenſa par ſon témoignage & par ſes éloges ceux qui avoient le mieux repondu aux differentes queſtions, & les exorta à ſuivre, dans l'étude de l'hiſtoire, les principes & la méthode qu'on leur enſeignoit.

De FRANCFORT *le 14 Mars.*

En vertu d'un Decret de Sa Majeſté l'Empereur, adreſſé au vénérable Magiſtrat de cette Ville, le Sénat fit, avanthier, lacérer & bruler par la main du bourreau, deux livres écrits en *François* qui ont paru depuis quelque tems, & dont l'un a pour titre : *la Chandelle d'Arras ; Poëme héroi-comique en XVIII. chants ;* & l'autre eſt intitulé : *Elmire, ou la Fille de la Nature.* Par la Sentence ils ſont qualifiés d'*impies, ſcandaleux & contraires aux bonnes mœurs.*

Le 28 de ce mois, jour du Vendredi Saint, la paſſion ſera préchée en *François* dans l'Egliſe de *Saint Pierre* à 11 heures du matin par Mr. l'Abbé *Baudin.*

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck.*

L'ouvrage ſuivant in 8 & en *Allemand* Tablettes Mercantilles ou detail par ordre Alphabetique des Manufacturiers, Fabricans, Marchands, Ouvriers &c. de la Ville & Fauxbourgs de *Vienne* avec leurs noms & demeures. L'utilité de cet ouvrege paroit demontrée, & l'Editeur qui compte l'augmenter dans la Suite, invite tous ceux qui y ſont intereſſés, à lui donner des Avis ulterieurs & à corriger les fautes qui peuvent s'y être gliſſées. - - - - - - - - - - - à 20 kr.

N. 24.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 22. MARS 1766.

De la HAYE *le 10 Mars.*

Mgr. le Prince d'*Orange* & de *Naſſau* ayant atteint hier ſa dix-huitieme année, tems de Sa Majorité, S. A. S. a été inſtallée dans les dignités de Stadthouder, de Capitaine General & de Grand Amiral de cette Republique.

On avoit placé 21 pièces de canon ſur les ramparts entre le pont des *Scheveningue* & du *Denneweg*: on en fit pendant la journée trois decharges, dont la premiere annonça à 7 heures du matin le commencement de la Cérémonie. Vers les 8 heures toute la Maiſon de S. A. S., les Generaux &c. s'aſſemblerent à la Cour, où les Deputés des différentes Provinces ſe rendirent pour complimenter Mgr. le Stadhouder. A 11 heures S. A. S. fut conduite à l'Aſſemblée de L. H. P.; Elles s'y plaça vis à vis du Préſident dans un Fauteuil; Elle y fut haranguée; Elle repondit à la harangue, & s'etant levée enſuite, Elle prêta ſerment entre les mains du Preſident, ce qui fut notifié aux membres du Conſeil d'Etat, où Elle fut enſuite introduite par les Deputés des Provinces de *Hollande*, de *Zelande* & d'*Utrecht*. De là Elle retourna à ſon appartement accompagnée de quatre Deputés du Conſeil & précédée de toute ſa Cour.

Trois Deputés d'entre les Etats de *Hollande* avec le Conſeiller penſionaire, y vinrent bientôt prendre S. A. S. pour l'introduire dans l'aſſemblée de L. N. & G. P., où Elle fut encore Haranguée par le Conſeiller penſionaire, & où Elle prêta auſſi ſerment, Elle fut après cela également introduite à la Cour de *Hollande* & reçuë à l'eſcalier de la Chambre d'audience par trois Conſeillers & à la porte par le Préſident. Le Prince paſſa enſuite au Role, & y ayant pris place il y eut plaidoyer; on alla aux opinions ſur l'affaire, qui ſe traitoit, & Mgr. le Stadhouder ayant donné ſa concluſion, le Greffier publia ſur le champ la Sentence à l'audience du Role. S. A. S. retourna de là à ſon appartement & vers les deux heures & demie Elle ſe rendit à la vieille Cour, dans l'ordre ſuivant:

Un detachement des Gardes Dragons, un Officier à la tête. Un Sous-Ecuyer à cheval. 6 Caroſſes attelés chacun de 6 chevaux, dans leſquels étoient les Gentils hommes de Mgr. le Stadhouder. Un Sous-Ecuyer & 6 pages à cheval, 4 coureurs & 8 valets de pied Un detachement des Gardes des cent-*Suiſſes*, un Officier à la tête. Un caroſſe de parade attelé de 6 chevaux, dans lequel étoit S. A. S., eſcortée par un Bas Officier & 8 hommes des cent *Suiſſes* & ſuivie d'un Eſcadron des Gardes du corps. Les Caroſſes de L. H. P. précédées des Meſſagers d'Etat. Les membres du Conſeil d'Etat, un detachement des Gardes à cheval fermant la marche.

On avoit élevé à la *place Royale*, un Arc de triomphe ſuperbe, & les Bourgeois ſous les armes bordoient par tout *la Haye*, ſur le paſſage de Mgr. le Stadhouder. S. A. S. arrivée à la vieille Cour y dina à une table

ble de 150 Couverts: Elle avoit à ſa droite L. H. P. placées ſuivant le rang de leurs Provinces reſpectives, & à ſa gauche les membres du Conſeil d'Etat. Vers les 9 heures du ſoir le Prince alla voir dans les ruës principales les illuminations faites à l'occaſion de ſon inſtallation.

Le même jour 8 le Feld-Maréchal Duc de *Brunswick-Wotfenbüttel* prêta ſerment pardevant le Conſeil d'Etat & en préſence de *S.* A. S. en qualité de Colonel & Capitaine Commandant des Gardes du corps, & deux Deputations ſolemnelles de L. H. P. allerent notifier aux Ambaſſadeurs de *France* & d'*Angleterre* l'inſtallation de Mgr. le Stadhouder.

Les décorations de l'Arc de Triomphe ont été trouvées très belles, ainſi que celles dont étoit couvert le Frontiſpice de l'Hôtel de ville, dont l'illumination faiſoit le plus grand effet, de même que les illuminations de la Tour de la Grande Egliſe & de l'Hotel du Prince de *Naſſau-Weilbourg*.

Hier Mgr. le Stadhouder a reçu les compliments des Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers, & aujourd'hui S. A. S. a pris ſans cérémonie ſéance au College des Conſeillers deputés de cette Province, ſaprès quoi Elle s'eſt rendue avec le même cortege que le 8, à la vieille Cour, où Elle a diné avec les membres de l'Aſſemblée des Etats & ceux du Collége des Conſeillers Deputés de la Province de *Hollande* & de *Weſt-friſe*.

La ville d'*Amſterdam* s'eſt entre autres extrêmement diſtinguée par la beauté de ſes illuminations.

De HAMBOURG *le 12 Mars.*

Suivant les lettres de *Stockholm* les Etats du Royaume ont réſolu, qu'on obſervera à l'avenir les anciennes Ordonnances, à l'égard du Droit de Bourgeoiſie & des Corps de Métier; & qu'on n'admettra à la Maîtriſe qu'autant des gens que le fixent ces Ordonnances. Les Etats ont auſſi trouvé bon de ne plus décerner à l'avenir des Députations, des Directions, & des Comiſſions extraordinaires, parce qu'ils jugent, que l'établiſſement d'une partie ou d'une eſpèce d'Aſſemblée d'Etats pendant l'abſence de la Diète ne peut s'accorder avec la Conſtitution du Royaume; & que l'on ne ſauroit ſtatuër une autre autorité que celle du Roi & du Sénat, ainſi que des Colléges & des Pourvus d'Offices, auxquels les Etats, durant leur abſence, ont confié l'adminiſtration du Royaume & de la Juſtice, l'expérience ayant appris, que ſouvent il eſt ſurvenu des conteſtations entre ces Deputations extraordinaires & les Colléges & les Officiers.

Pour remedier aux desordres qui s'étoient introduits dans l'adminiſtration du change, le Roi a rendu depuis peu une ordonnance qui en fixe le cours cette année à 70 marcs monnoye de cuivre par Rixdaler argent de Banque de *Hambourg*, & ainſi à proportion toutes les autres ſortes de monnoyes étrangeres.

De VIENNE *le 22 Mars.*

L'Empereur, l'Imperatrice & Madame l'Archiducheſſe cinquieme ont été complimentés mercredi dernier 19 de ce mois à l'occaſion de la Fête de St. Joſeph dont LL. MM. I. & S. A. R. portent le nom. Ce *Gala* a au reſte été célébré ainſi que celui du 13, & Madame l'Archiducheſſe *Thereſe* Fille de S. M. l'Empereur qui eſt entrée dans ſa cinquieme année, a auſſi été complimentée le même jour à l'occaſion de l'anniverſaire de ſa Naiſſance.

Hier 21 M. de *Ricci*, Commandeur de l'Ordre de *Malthe* & Chambellan de leurs Majeſtés I. & R. A., & Mr. de *Wallau* munis des pleins pouvoirs du Prince *Doria Pamphili* ont pris avec les ceremonies accoutumées au pied du Trône Impérial l'inveſtiture de la Principauté de *Turiglia* appartenant à ce Prince.

N. 25.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 26 MARS 1766.

De LISBONNE *le 28 Fevrier,*

Le Roi ayant été informé qu'on avoit porté atteinte, en différentes circonſtances, à pluſieurs Loix & Ordonnances de ce Royaume, qui défendent, en cas de dettes, d'arrêter & retenir les émolumens dont jouiſſent les Officiers de Juſtice & de Finance, & de faire vendre leurs Offices, Sa Majeſté a jugé à propos de renouveller ces Loix & ces Ordonnances par une Déclaration, du 17 du mois dernier, ſuivant laquelle tous ceux des Miniſtres, Juges ou autres qui y contreviendront, ſans un ordre particulier de Sa Majeſté, perdront leurs Offices ou Emplois.

De VERSAILLES *le 12 Mars.*

Le Roi ayant permis à ſon Parlement de *Paris* de lui faire une grande Députation, le 9 de ce mois, elle a été introduite dans la Chambre de Sa Majeſté le même jour à ſept heures du ſoir. Les Députés, au nombre de quarante, ont été préſentés par le Comte de *Saint-Florentin*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de *Paris*, & conduits par le ſieur de *Nantouillet*, Maître des Cérémonies. Le Roi, dans ſon fauteuil & en préſence des Miniſtres de ſon Conſeil & de ſes Grands Officiers, a écouté le Diſcours que le Premier Préſident avoit été chargé par le Parlement de lui adreſſer; après quoi Sa Majeſté

a dit aux Députés de retourner à la Salle d'audience juſqu'à ce qu'Elle les fît appeller. Le Roi à aſſemblé enſuite ſon Conſeil, à l'iſſuë duquel Sa Majeſté a fait revenir la grande Deputation & lui a fait ſa réponſe.

La Reine eſt mieux depuis trois jours. Elle a été purgée le 10. La nuit derniere a été très bonne ; mais quoique la toux & les autres accidens ſoient calmés, il reſte un petit mouvement de fievre, qui vraiſemblablement durera encore quelques jours.

Le Marquis de *Paulmy*, Miniſtre d'Etat, vient d'être nommé pour remplacer le Comte de *Baſchy* en qualité d'Ambaſſadeur du Roi auprès de la Republique de *Veniſe*. Il a eu l'honneur de remercier, le 9, Sa Majeſté à qui il a été préſenté par le Duc de *Praslin*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département des Affaires Etrangeres.

Le même jour, le Comte de *Beautteville*, Ambaſſadeur du Roi auprès des Cantons *Suiſſes*, a pris congé de Sa Majeſté pour ſe rendre à *Geneve*.

Le ſieur de *Buffon*, Intendant du Jardin du Roi & Membre de l'Académie Royale des Sciences, a eu l'honneur de préſenter, le même jour, à Sa Majeſté le XIV. Volume de l'*Hiſtoire Naturelle*.

De PARIS *le 14 Mars.*

Pluſieurs Membres de la Faculté de Médecine de *Paris*, déſirant favoriſer les progrès de leur Art, propoſent, pour le Sujet d'un Prix qu'ils diſtribueront dans le mois d'Avril 1767 & qui conſiſtera en une Médaille d'or de la valeur de cent écus, *d'expoſer quel etoit l'etat de la Médecine chez les différens Peuples connus par l'Hiſtoire avant le ſiecle d'Hippocrate.* Ils déſirent que les Auteurs, qui voudront concourir, s'attachent ſur-tout à faire connoître, 1. *la Claſſe d'hommes auxquels l'exercice des différentes branches de cet Art étoit confie chez ces différens Peuples :* 2. *les idées que ces hommes s'étoient faites de la nature des maladies, de leur marche & de leur terminaiſon ;* 3. *les méthodes curatives qu'ils ſe propoſoient ;* 4. *les differens moyens thérapeutiques qu'ils employoient*, &c. Les paquets ſeront adreſſés, avant le 1 Mars 1767, francs de port, au ſieur *Boyer*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Docteur Regent & ancien Doyen de la Faculté de Médecine, &c. ruë *Saint-Dominique*, Fauxbourg *Saint-Germain*.

Il paroît une nouvelle comete que le ſieur *Meſſier*, Aſtronome, attaché au Dépôt des Plans de la Marine, à découverte de l'Obſervatoire de la Marine à l'Hôtel de *Clugny*. Le 8 de ce mois, ſur les ſept heures du ſoir, le Ciel étoit très-ſerein, elle paroiſſoit dans la conſtellation des Poiſſons près de l'étoile η du Lien. A 7 heures, 34 minutes, 22 ſecondes du ſoir, elle avoit d'aſcenſion droite 17 degrés, 39 minutes, 46 ſecondes, & 14 degrés, 58 minutes, 11 ſecondes de déclinaiſon boréale. Le lendemain, 9, à 7 heures, 35 minutes, 28 ſecondes, ſon aſcenſion droite étoit de 18 degrés, 44 minutes, 46 ſecondes, & ſa déclinaiſon boréale de 14 degrés, 35 minutes, 3 ſecondes. Le 10, à 6 heures, 59 minutes, 52 ſecondes, la comete étoit en conjonction avec l'étoile η du Lien des Poiſſons, & plus au *Nord* que l'étoile, de 2 minutes, 38 ſecondes. On voit par ces obſervations que le mouvement de cette comete eſt direct & qu'elle s'approche de l'écliptique. Elle eſt petite, & on ne peut pas dire ſi elle augmente en lumiere ou ſi elle diminue, à cauſe de ſa proximité de l'horiſon où il y a toujours beaucoup de vapeurs.

On mande du *Périgord* que, le 21 du mois dernier, les ſieurs de *Fayard* & pluſieurs Gentilshommes, accompagnés d'une troupe de Chaſſeurs,

ont

ont fait plusieurs battues & ont lancé sept loups du *Liteau* ; ils en ont tué deux, l'un mâle & l'autre femelle: on a vuidé la femelle & on l'a empaillée ; elle a quatre pieds de long depuis les oreilles jusqu'à la racine de la queue qui ressemble à celle d'un renard ; il y a un pied de distance depuis les oreilles jusqu'au bout du museau qui est pointu comme celui d'un chien ; elle a une gueule très grande avec un double rang de dents & des crocs aussi tranchans que de l'acier; son poil est d'un gris roux approchant de celui de l'ours ; les pattes, couvertes d'un poil ras & roux, ont beaucoup de rapports avec celles d'un grand chien. Les ravages de ces animaux, qui ont déjà fait périr environ dix-huit personnes, jettent la consternation dans toutes les campagnes voisines.

Suivant les lettres de *Constantinople* il y a eu au mois de Janvier dernier, au Fauxbourg de *Galata* un violent incendie. Malgré la promptitude des secours qui y ont été portés & la presence du Grand-Seigneur qui a fait distribuer beaucoup d'argent aux travailleurs, le feu a réduit en cendres une douzaine de maisons, & ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on a empêché les flammes de se communiquer au quartier des Négocians *Francs*. Depuis cet accident, il s'est passé peu de jours qui n'aient été marqués par des incendies dont on a heureusement arrêté les progrès : comme plusieurs indices ont fait soupçonner qu'ils n'étoient pas l'ouvrage du hasard, on a donné les ordres les plus séveres pour faire arrêter indistinctement toute personne qu'on trouvera sans lumiere dans les rues, après la nuit fermée.

De la HAYE *le* 12 *Mars*,

Les Ambassadeurs de *France* & de la *Grande-Bretagne*, ainsi que les Envoyés & Ministres des autres Puissances Etrangeres, firent avanthier au Baron de *Wassenaer*, Seigneur de *Catwyk*, Président de semaine à l'Assemblée des Etats-Généraux de la part de la Province de *Hollande*, leurs remercimens pour la communication qui leur avoit été faite, au nom de L. H. P., de l'Installation de Monseigneur le Prince d'*Orange* dans les Dignités de *Stadhouder*, de *Capitaine-General* & d'*Amiral* des VII. Provinces.

Ce jour-là, le Prince prit possession de ses Dignités au College des Conseillers Deputés, & reçut les Complimens de félicitation des Députés du Pays de *Drenthe*, de ceux de la Noblesse & des Villes de la *Hollande* & de la *Westfrise*, ainsi que des Conseillers-Députés des Quartiers du *Sud* & du *Nord*, comme aussi du Haut-Conseil en Corps. Vers les 11 heures du matin, le Séréniſſime Prince *Stadhouder*, accompagné d'une nombreuse Suite de Généraux, d'Amiraux & d'autres Officiers du premier ordre, se rendit à pied à la Place de Parade. A midi & demi, deux Députations solemnelles se transporterent chez le Duc de *Brunswich-Wolffenbüttel* pour lui faire des remercimens, l'une de la part des Etats-Généraux, & l'autre de la part du Conseil d'Etat, au sujet des soins infatigables que ce Prince s'étoit donnés pendant la Tutelle de S. A. S. La prémiere de ces Députations étoit composée du Baron de *Bronkhorst*, de Mr. *van Heemskerck*, du Conseiller-Pensionnaire *Stein*, du Bourguemaître *van Citters*, du Baron d'*Ablaing-Gieſſenbourg*, du Comte de *Wassenaer-Twickel*, du Baron *van Voorst-Bergentheim*, de Mr. *Iddikinge* & du Greffier *Fagel*.

A deux heures & demie de l'après-midi, les Etats de *Hollande* & de *West-Frise* se rendirent, avec les Conseillers-Députés, à la *Vieille-*

Cour

Cour pour y assister au Repas que leur donnoit le Prince *Stadhouder*. La pompe fut la même que celle de Samedi dernier, excepté que S. A. S. fut suivie des Membres des Hauts-Colleges de L. N. & G. P. & des Conseillers-Députés, en 56 Caroſſes, précédés de huit Messagers d'Etat & des Huissiers. Cette marche étoit fermée par un nombre égal de Messagers d'Etat, par un Détachement des Gardes à cheval, par les Membres de la Cour de *Hollande*, tous en Caroſſes deux à deux, & précédés de deux Huissiers ordinaires.

A 6 heures du soir, le Prince *Stadhouder* reçut dans la Chambre de *Tréve*, magnifiquement illuminée, les Complimens d'une nombreuse Assemblée de Seigneurs & Dames de la premiére distinction, qui féliciterent S. A. S. sur son Avenément au Stadhouderat.

Le Prince a nommé son Premier-Ajudant-Général Mr. D. J. de *Cronstrom* à la place de feu Mr. *Rouse*: Ajudant-Général l'Ajudant & Colonel Louis de *Maleprade*: Ajudant le Colonel A. F. *van Stöcken*, & élevé au grade de Cornette titulaire des Gardes à cheval le Volontaire Henri-Jean Baron *van Oyen*.

Hier, le Séréniſſime Prince *Stadhouder* assista aux Déliberations de L. H. P., qui, sur la proposition faite par S. A. S., nommerent Mr. & M*tre*. François *Fagel* Greffier de leur Assemblée, pour en partager les fonctions avec Mr son Pere.

L'Ambaſſadeur de *France* ayant notifié, avec les formalités usitées, aux Etats Généraux la mort du Roi de *Pologne*, Duc de *Lorraine* & de *Bar*, le Président de L. H. P. s'est rendu à l'Hôtel de ce Ministre & lui a temoigné la part qu'Elles prenoient à ce triste Evenement.

Don Louis da *Cunha* est arrivé ici pour relever Mr. de *Salema* en qualité d'Envoyé-Extraordinaire du Roi de *Portugal*, & ce Ministre a deja conferé avec quelques Seigneurs de la Regence.

De HAMBOURG *le 15 Mars.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 4 de ce mois pour maintenir la sureté publique & pour arrêter les entrepriſes de gens turbulens le Commité Secret avoit jugé au mois d'Août de l'an dernier qu'il étoit neceſſaire de faire patrouiller pendant la nuit la Cavalerie bourgeoiſe, ce qui a eu en effet tant de succès que la tranquillité a été retablie au point, que le 23 Octobre on crut pouvoir faire ceſſer les patrouilles: mais comme depuis ce tems il s'est commis de nouveau toutes sortes d'excès qui non seulement troublent la sureté publique: mais qui pourroient même avoir de suites très dangereuſes ſi on n'y apportoit à tems les remedes convenables, le Committé secret a de nouveau supplié très humblement le Roi d'ordonner à la Bourgeoiſie de faire marcher pendant la nuit ses patrouilles à cheval jusqu'à ce que la sureté publique soit entierement rétablie. Les Etats ont non seulement approuvé cet arrangement du Committé Secret: mais comme il y a maintenant de circonſtances qui paroiſſent exiger qu'on prenne de plus ſerieuſes reſolutions que celles qu'on a priſes jusqu'ici, on a chargé le Committé Secret de continuer & d'augmenter ses soins à ce sujet & de faire en conſequence les diſpoſitions qu'il jugera les plus convenables aux conjonctures.

N. 25.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 26. MARS 1766.

De Florence *le 14 Mars.*

Il a été depuis peu défendu publiquement par Mgr. l'Archiduc Grand Duc de ſe couvrir deſormais à l'Égliſe dans le tems de l'Office, ou même dans le tems du ſermon, pendant lequel on portoit par un abus qui s'étoit introduit, le chapeau ſur la tête.

S. A. R. a de même défendu à tous les Sacriſtains de laiſſer dire à l'avenir la meſſe aux Prêtres qui porteroient des habits de couleur.

Il y a eu ces jours paſſés pluſieurs conferences ſur les moyens de fertiliſer les terreins marécageux qui avoiſinnent la mer dans le *Siennois* & d'y rendre l'air ſalubre par cette operation. Le marquis de *Botta*, le Comte de *Roſenberg*, le Baron de *St. Odile*. L'Abbé *Pompejo Neri*, le Senateur *Frederighi*, & le Chevalier *Venturini* ont aſſiſté à ces conferences ainſi que Mr. *Bertolini*, Auditeur General de *Sienne*. & Mr. *Miller*, Maître des comptes de cette même ville. Le Comte *Degli Alberti*, & Mr. *Ippolita*, Secretaire du Commerce ſont auſſi dernierement partis d'ici pour *Livourne*, d'où ils ſe rendront à *Porto Ferrajo* pour y examiner par ordre de S. A. R. quelques projets relatifs à ce Port & qu'on dit être fort avantageux.

Hier jour anniverſaire de la naiſſance de l'Empereur il y eut Grand *Gala* à la Cour. Mgr. l'Archiduc y parut en uniforme de Maréchal des Armées *Autrichiennes*, rang auquel il a dernierement été élevé par L. L. M. M. I. & R. A. Leurs Alteſſes Royales dinerent ce jour là en public, une partie des Gardes Nobles étoit rangée dans la Sale, portant un uniforme neuf, gris de fer à boutonnieres d'argent ſurmonté d'une double bandouliere de velours noir richement galonnée d'argent, de même que la veſte & le Ceinturon qui ſont couleur de bufle. Le ſoir il y eut appartement & magnifique illumination dans la grande Sale.

*D'*Altona *le 2. Mars.*

Suivant les lettres de *Coppenhague* du 7 de ce mois le Roi vient de faire une nombreuſe promotion dans le Militaire, par laquelle Mr. *de Sibbern*, Colonel du ſecond Régiment de *Sudenfield* Dragons, a été élevé au garde de Général-Major de Cavalerie, & Mr. *de Schmettau*, Capitaine aux Gardes du corps à pied, a été fait Aide-de-camp Général de S. M.

Le 6 de ce mois, le Roi aſſiſta à l'ouverture du Tribunal ſuprême de Juſtice, accompagné de ſes Miniſtres & Officiers. Mr. *Bang*, Avocat de la Chambre, félicita S. M. ſur ſon avénement au Trône & ſur ſa premiere Entrée à ce Tribunal ſuprême; après ſa harangue il plaida la cauſe de ſa partie. Mr. *Anchersen*, Avocat de cette Cour, prononça enſuite une harangue adreſſée auſſi à S. M., après laquelle il répondit en qualité d'Avocat de la partie ad-

adverſe au plaidoyer de Mr. *Bang*. Le Roi jugea cette cauſe & prononça lui-même a la fin de cette ſéance la Sentence definitive.

Le Roi a ordonné par un reſcript daté du 17 Janvier aux Commiſſaires de S. M. à *Bergue* en *Norwege* de faire comparoître devant eux deux ou trois des Sujets des baillages de *Nordhort* & *Vaſſe* qui ont participé au tumulte du 18 Avril de l'an dernier & de leur declarer que par une grace particuliere S. M. leur avoit pardonné leur crime. Ce reſcript porte encore que quelques uns de ceux qui ont ſuſcité ce tumulte, travailleront aux fortifications pendant un an, & d'autres pendant trois mois : mais que les chefs du tumulte ſeront jugés ſelon les loix par les juges ordinaires.

Suivant les mêmes lettres l'Empereur a accordé à ce Monarque une diſpenſe d'âge pour la Régence du *Holſtein* & des autres Etats de l'*Allemagne*, qui appartiennent à S. M. *Danoiſe*.

De FRANCFORT, *le 18 Mars.*

Suivant les lettres de *Lorraine* le Roi *Stanislas* de *Pologne* laiſſe par ſon teſtament à la Reine de *France*, Sa Fille, ſa Terre de *Commerci*, & ſon argent comptant, montant à 40000 livres. Elle hérite outre cela de 40000 écus de rentes viagéres placées ſur ſa tête, & dont ce Monarque s'étoit reſervé la jouiſſance. Il laiſſe au Roi tous ſes Châteaux meublés, à l'exception de celui de *Jolivet* qu'il avoit aſſuré à Me. la Comteſſe de *Bouflers-Beauveau*, & celui de la *Menagérie* qu'il a donné au Prince de *Beauveau*, Grand-Maître de ſa Maiſon, afin de le dédommager de ſa vaiſſelle d'argent qui devoit lui revenir, & qui avoit été vendue pour acquiter ce qui reſtoit dû des fondations du feu Roi. Il laiſſe au Maréchal de *Berchini* ſon Ecurie, & à ſes domeſtiques deux années de leurs gages. Il avoit ordonné d'avance que ſa Sépulture ſe fit à Nôtre-Dame de *bon ſecours*, Egliſe qu'il a fait bâtir dans un des Fauxbourgs de *Nancy*, & où feuë la Reine, ſon Epouſe, eſt enterrée. Ses Exécuteurs teſtamentaires ſont Mrs. *de la Galaiſiere*, Intendant, & *Alliot*, Fermier-Général de la *Lorraine*, à chacun deſquels il a légué une bague de grand prix.

Des Lettres de *Münſter* portent que les Etats de cet Evêché ont reſolu d'en augmenter la milice & de choiſir à cet effet dans dix villages les jeunes gens les plus propres à porter les armes : ce qui ſouffrira, ajoûte t'on, d'autant moins de difficulté, que les habitans de ce pays ſont presque tous portés d'inclination au metier de la guerre. On mande encore que déja on a demandé des officiers & des bas officiers de la Garniſon de *Juliers* pour exercer du conſentement de l'Electeur *Palatin* ces nouvelles levées.

De VIENNE *le 26 Mars.*

Berthold Baron *Douma* de *Burmannia*, Envoyé Extraordinaire de L. L. H. H. Puiſſances les Etats Generaux des Provinces Unies des Pays-Bas près de Leurs Majeſté I. & R. A. eſt mort en cette ville avant-hier 24 de ce mois dans un âge avancé : il avoit reſidé ici depuis plus de vingt-cinq ans, & il eſt univerſellement regretté.

Hier 25, Sa Majeſté l'Empereur a donné du Trône Imperial avec les ceremonies accoutumées l'inveſtiture de la Principauté de *Trente* aux Plenipotentiaires du Prince Eveque de ce nom.

N. 26.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 29 MARS 1766.

De LISBONNE *le 28 Fevrier.*

LA Cour, qui continue de réſider à *Salvaterra*, ne reviendra ici que le 3. du mois prochain. Le Roi avoit deſſein d'aller paſſer quelques jours à *Almerin*; mais le mauvais tems ne le permet pas. Sa Majeſté ſe propoſe de revenir par le *Pinheiro*, où Elle prendra le divertiſſement de la chaſſe.

Il eſt entré ce matin dans ce Port un Vaiſſeau de la Flotte qu'on attend ici de *Rio-Janeiro*, & dont il a été ſéparé il y a ſept jours par le mauvais tems.

Le Navire *François* le *Prudent*, commandé par le Capitaine *Buchon*; a embarqué cent trente quatre Soldats du Régiment *Royal-Etranger* qui a été réformé. La *Reine des Anges*, autre Navire de la même Nation, en a pris à bord ſoixante & un, & tous les deux viennent d'appareiller pour la *Rochelle*.

M. de *Mendoça*, Secrétaire d'Etat, a été très-dangereuſement malade à *Salvaterra*: il n'eſt pas encore parfaitement rétabli; mais il ſe porte beaucoup mieux.

De VERSAILLES *le 15 Mars.*

Hier, la Reine a été purgée très efficacement & a paſſé une très-bonne nuit: il reſte encore un petit mouvement

ment de fievre qui n'a rien d'inquiétant.

Le 11 de ce mois, le Comte de *Poninski* eut une audience particuliere du Roi, dans laquelle il remit à Sa Majesté une lettre du Primat de *Pologne*, son parent.

De PARIS *le 17 Mars.*

On célébra, le 13 de ce mois, par ordre du Roi, dans l'Eglise Métropolitaine de Notre-Dame, un Service solemnel pour le repos de l'ame de feu S. A, R. Dom Philippe de *Bourbon*, Infant d'*Espagne*, Duc de *Parme*, de *Plaisance* & de *Guastalla*. Le Chapitre de l'Eglise de *Paris* assista à cette cérémonie, ainsi que le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, l'Université & le Corps de Ville. Toute l'enceinte intérieure de la Nef étoit tendue de noir jusqu'à la voûte avec les Armes & les Chiffres du feu Duc de *Parme*. Le mausolée étoit placé à l'entrée du Chœur & formoit un temple isolé, d'Ordre Dorique, orné de plusieurs figures symboliques & des Armes du Prince. Le cénotaphe étoit illuminé par des chandeliers d'argent garnis de cierges & par des pyramides de lumieres placées devant les colonnes. Le Chœur étoit décoré d'une Architecture d'Ordre Jonique; quinze arcades & vingt-deux pilastres en formoient l'enceinte & étoient garnis de cartouches, dont les uns portoient des têtes de mort couvertes d'un voile lacrimatoire; & les autres les Armes & les Chiffres du Duc de *Parme*. Le Sanctuaire étoit élevé par trois degrés, & dans l'enceinte du Sanctuaire trois marches conduisoient à l'Autel qui étoit couvert d'un dais de velours noir dont les pentes, ornées des Armes du Prince, étoient garnies de rideaux doublés d'hermine & parsemés de larmes d'argent. Cette pompe a été ordonnée, ainsi que celle qui s'est faite, le 1 de ce mois, pour feu Monseigneur le Dauphin, par le Duc d'*Aumont*, Pair de *France*, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi en exercice, & conduite par le sieur *Papillon* de la *Ferté*, Intendant & Contrôleur Général de l'Argenterie, Menus-Plaisirs & Affaires de la Chambre de Sa Majesté, sur les dessins du sieur Mic. Ang. *Challe*, Peintre Ordinaire du Roi & Dessinateur de sa Chambre & de son Cabinet.

De LONDRES *le 11 Mars.*

Les Communes s'occuperent dernierement de l'affaire du subside & s'étant formées en suite en committé sur les moyens de le lever après quelques discussions sur les plaintes portées au sujet des Droits sur le Cidre & le Poiré il fut resolu.

1. Que ces Droits tels qu'ils sont imposés par l'acte de la troisieme année du Regne de S. M. actuellement regnante cesseroient d'être payés après le 5 du mois de Juillet prochain.

2. Qu'on y substiteroit un Droit de 6 schelings par Barrique debitée par les revendeurs.

3. Qu'il seroit imposé sur chaque tonneau de Cidre & de Poiré importé du dehors un Droit de 3 livres Sterling.

4. Qu'on imposeroit un Droit de 16 Schelling 8 Sous par Barrique sur le Cidre & le Poiré fabriqués dans le Royaume & envoyés à quelque Agent ou Facteur, ou reçus par eux pour être debouchés, lesquels Droits seroient payables par les dits Agents ou Facteurs.

5. Que tous Cidre & Poiré, destinés à être revendus par les Fabriquans ou Vendeurs de ces boissons, du fruit

de

de leur propre cru, payeroient 6 Schelling par barrique.

6. Que le provenu de ces Droits differens ſeroit approprié aux mêmes uſages & tiendroit lieu des Droits ſupprimés.

Le même jour 10 les Seigneurs en grand Committé approuverent le Bill de la taxe des terres, le Bill de la Marine, & le Bill qui conſtate les Droits payables ſur les toiles apportées de *Ruſſie*. On fit enſuite lecture de quelques papiers, concernant les troubles de l'*Amerique*, lesquels avoient été remis à la Chambre & il fut ordonné de les laiſſer ſur le Bureau.

Le Bill pour la dependance des Colonies fut après cela diſcutté en grand Committé & approuvé au moyen de quelques changements qu'on y fit, & dont la rapport doit être fait aujourd'hui 11.

Les Communes ayant de leur côté deliberé ſur le pouvoir & les procedures des departements chargés de la perception des Deniers publics, reſolurent à la pluralité de 127 voix contre 48, qu'il ſeroit nommé un Committé pour examiner les loix relatives à la perception des Taxes & impôts ſous la regie des Commiſſaires de l'acciſe & même de tous les autres Departements chargés de la recette des revenus publics: ce Committé fut nommé en conſequence & chargé de faire ſon rapport à la Chambre. Les reſolutions ſur l'affaire du Cidre & du Poiré furent encore approuvées, & l'on ordonna d'en dreſſer un Bill. Quant à celle du ſubſide, elle fut renvoyée au lendemain.

La troiſieme Lecture du Bill pour revoquer l'Acte du Timbre a été renvoyée au 17 par les Seigneurs, & les Pairs ont ordre d'aſſiſter à cette Seance, & l'examen ulterieur des troubles de l'*Amerique* & de tous les écrits ou papiers qui y ſont relatifs à été remis par les Communes au même jour.

Le Prince, dont la Princeſſe hereditaire de *Brunswick* eſt dernierement accouchée, a été baptizé avant hier 9 par l'Archeveque de *Canterbury*, & tenu ſur les fonts de Baptême par L. L. M. M. par la Princeſſe Douairiere de *Galles* & par le Duc d'*Yorck* qui l'ont nommé *Charles George Auguſte*.

La Cour prendra le Deuil le 16 de ce mois pour la mort de *Stanislas* Roi de *Pologne* &c.

Les dernieres lettres de l'*Amerique* qui ſont du 29 Decembre de l'année derniere portent, qu'on y attendoit avec la plus vive impatience la deciſion du Parlement au Sujet de l'Acte du Timbre, & qu'en attendant l'agitation y continuoit toujours au point, que la populace s'étoit tranſportée chez differens Officiers prepoſés à la perception des Droits impoſés par cet Acte & les avoit forée de reſigner leurs emplois, ſans les maltraitter cependant, & ſans piller leurs effets.

Une femme, qui depuis ſix ſemaines avoit perdu l'uſage de la parole & étoit attaquée de violentes convulſions, fut électriſée ici le 1 de ce mois, en préſence de beaucoup de monde: elle n'eut pas plutôt reçu trois ou quatre commotions électriques à la bouche, qu'elle recouvra l'uſage de la parole & ſes mouvemens convulſifs n'ont plus reparu.

Un Laboureur, fouillant dernierement la terre aux environs de *Newcaſtle*, près d'une muraille anciennement bâtie par les *Romains*, a trouvé une très-grande quantité de Médail

les

les *Romaines*. On dit qu'il y en a cinq cents d'argent & seize d'or, & l'on prétend qu'il s'y trouve une suite presque complette des Médailles du Haut Empire. On ajoute qu'il y a parmi ces Médailles plusieurs *Othons*.

De la HAYE *le 16 Mars*,

N. S. les Etats de *Hollande* & de *Westfrise* se sont séparés hier jusqu'à nouvelle Convocation, & ont conferé la Charge de Baillif & d'Intendant des Digues d'*Amstelland*, de *Waverveen*, de *Bosbol* & de *Ruyge-Wilnissen*, vacante par la mort de Mr. Pierre *van de Poll*, à Mr. *Calkoen*, Secrétaire de la Ville d'*Amsterdam*, lequel a prêté serment en cette qualité.

Sur une proposition, faite par S. A. S. le Prince *Stadhouder* L. N. & G. P. ont fait la promotion suivante.

LIEUTENANT-GENERAUX DE CAVALERIE.

Les Généraux-Majors C. A. E. Comte de *Rechteren*; *Bouricius*; *Eck van Nergena*; de *Famars*; L. H. *Hœuft van Oyen*: *Zuylen de Nyeveldt*; *van der Beke* & *Bigot*.

LIEUTENANS-GENERAUX D'INFANTERIE.

Les Généraux-Majors *Randwyk*; de *Braeuw*; *Smissaart*; *van Nispen*; J. E. *van Burmania*; *Leusden*; le Comte de *Leyningen*; *Onderwytel*; le Comte d'*Ysembourg*; le Comte L. de *Rechteren*; *Deutz*; *Raeders*, de *Maleprade*; *Majoribanks*; *Lintelo*; *Thierry*; *Tiddinga*; de *Creuznach*; *May*; *van Holstein* & le Prince Héréditaire de *Bade-Durlach*.

GENERAUX-MAJORS DE CAVALERIE.

Les Colonels *van der Dussen*: *Robbertsen*; *Ditsoult*; *Rengers*; *Robwedel*; *Kip Halewyn van Werve*; *Harinxma-Slooten*; *Staveniisse-Pons* & de *Spaan*.

GENERAUX-MAJORS D'INFANTERIE.

Les Colonels *Hertell*; le Baron d'*Aylva*; *Saumaise*; *Bouquet*; le Prince de *Solms*; le Prince d'*Anhalt*; de *Sytzema*; *Mackay*: de *Volbergen*; le Comte de *Nassau*; *Gordon*; de *Lannoy*; *Ruysch*; *Hardenbroek*; *Sommerlatte*; J. F. *van Burmania*; D M. *van Burmania*; *Casembrood*; *van Haasten*; *van der Mast*; de *Maleprade*; C. Comte de *Leyningen*; *Burle*; *Breda*; *Sandoz*; *Wys de Mollens*; *Bellegarde*; S. de *Chamrier*; *Acronius*; de la *Rive*; de *Jacobi*; *Bentinck*; *Carlsveütter*; *Vaillant* & B. L. *Studer*.

Mercredi dernier, le Surintendant & les Conseillers des Digues de *Rhinlande*, *Delfland* & *Schielande*, ainsi que les Officiers de la Bourgeoisie & les Consistoires des Communautés *Hollandoises*, *Wallonnes* & *Angloises*, eurent l'honneur de complimenter le Séréniissime Prince *Stadhouder*. Le même jour, les Députés de l'Université de *Leyde* s'acquitterent également de leurs félicitations envers S. A. S., qui ensuite donna à la *Vieille-Cour* aux Députés de *Gueldre*, de *Zélande*, d'*Utrecht*, de *Frise*, d'*Over-Yssel*, de *Groningue* & du Pays de *Drenthe* un grand Repas, auquel assisterent les Généraux & Amiraux.

N. 26.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 29. MARS 1766.

De Hanovre, *le 9 Mars.*

Le Roi a ordonné que tous les Terreins qu'on avoit pris pendant la guerre pour les employer à augmenter les ouvrages qui servoient à la defense de cette ville, soient remis aux proprietaires & l'on a nommé à cet effet une commission, où chacun d'eux doit s'annoncer le 12 de ce mois.

De Hambourg *le 18 Mars.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 6 de ce mois ensuite de la resolution des Etats le Committé Secret a supplié le Roi d'ordonner à la bourgeoisie de cette ville de patrouiller jusqu'à nouvel ordre pendant la nuit dans la ville & fauxbourgs; de fixer les patrouilles au nombre d'une demie Compagnie de Cavalerie & de 120 hommes d'Infanterie, & pour que la Cavalerie soit d'autant plustot en état de parvenir à la fin qu'on se propose, de la faire munir de cartouches à balles, avec ordre à elle ainsi qu'à l'Infanterie, de veiller le plus soigneusement à tout ce qui pourroit contribuer à la sûreté publique.

Suivant les mêmes lettres Mr. *Erich Borgstrùm*, Conseiller au Département des Mines, a supplié les Etats d'ordonner.

„ Que la Chambre des Rentes appartenantes à l'Academie d'*Upsal* „ ratifie le Dépôt de 100 mille Thalers, monnoie de cuivre, qu'il a fait, „ avec l'agrement du Roi, à la Banque d'Emprunt à 4 pour cent pour „ établir les Appointemens d'un Professeur d'œconomie à cette Univer- „ sité; ainsi que d'une Somme de 3000 Thalers, même monnoie, dépo- „ sée par lui & par l'Avocat Fiscal *Wallstedt* pour l'établissement d'un Ad- „ joint, sur le pié de 6 pour cent, ce qui est le plus fort Intérêt que per- „ mettent les Loix du Royaume, afin que l'Adjoint jouisse du surplus des „ 4 pour cent; Et qu'il lui soit accordé de proposer le second Professeur „ où Adjoint, au décès, au depart, où à la résignation du premier. „

Les Etats lui ont accordé le premier Point; Mais, quant au second, ils l'ont renvoyé au Roi, pour en décider selon bon plaisir.

De

De FRANCFORT, *le 22 Mars.*

On assure que le Magistrat de *Zutphen* a formé le projet de rendre navigable la riviere de *Berkel* qui tombe dans l'*Issel*, si l'execution de ce projet à lieu, elle sera d'une grande utilité à une bonne partie de la *Westphalie* qui doit actuellement tirer d'*Amsterdam* & transporter par terre dans cette ville toutes les marchandises & autres denrées.

Le village de *Bittstade* dans le Duché de *Saxe Gotha* a beaucoup souffert d'un incendie qui y a consumé le 13 de ce mois vingt deux maisons sans compter plusieurs granges, etables &c.

Des lettres particulieres de *Paris* portent que le Roi a fait à la grande Deputation du parlement la reponse suivante; fondée vraisemblablement sur ce que cette Deputation s'étoit plainte qu'on eut rendu aussi public ce qui s'étoit passé au Parlement, lorsque S. M. s'y est renduë.

„ Mes volontés & mes décisions sont faites pour être connues & pu-
„ bliques. Vos délibérations au contraire doivent demeurer secretes. L'hon-
„ neur de mon Parlement n'est point compromis ; c'est pour le lui conser-
„ ver que j'ai pris soin de l'instruire moi-même. Vous n'auriez pas dû,
„ après la démache que j'ai faite, me parler encore de surprise. Je n'agis
„ point par des impressions étrangères, mais par ma propre volonté, avec
„ reflexion & connoissance de cause. Mon Parlement doit compter sur
„ mes Bontés, tant qu'il remplira ses devoirs envers moi & envers mes
„ peuples. „

De VIENNE *le 29 Mars.*

L'Empereur l'Imperatrice & l'Auguste Famille Imperiale & Royale ont assisté à toutes les Ceremonies consacrées par l'Eglise à la semaine Sainte;

Leurs Majestés Imp. Leurs Alteses Royales & toute la Cour ont reçu jeudi dernier dans l'Eglise des PP. Augustins la Communion paschale qui leur a été distribuée par Mr. *Borroméo*, Nonce du Pape en cette Cour & après le service Divin elles ont fait la Ceremonie du Lavement des pieds.

L'Empereur accompagné de Messeigneurs les Archiducs les a lavés à 12 pauvres viellards, qui ont été servis à table par S. M. I, & par L. L. A. A. R. R., & dont les années reunies montoient à 1001 ans; tandis que l'Imperatrice accompagnée de Mesdames les Archiducheses les a de même lavés à 12 pauvres vielles femmes, dont les âges reunis formoient le nombre de 1015 ans, & qui ont egalement eté servies à table par S. M. I. & par L. L. A. A. R. R.

L'Imperatrice Reine a aussi assisté *incognito* dans sa Chapelle à toutes les ceremonies de la semaine sainte.

N. 27.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 2 AVRIL 1766.

De MADRID *le 4 Mars.*

Le Comte de *Creutz*, Miniſtre Plénipotentiaire de *Suede* en cette Cour, & qui doit aller réſider en la même qualité à la Cour de *France*, a eu ſon audience de congé du Roi, le 25 de ce mois.

Sa Majeſté a nommé à la place de Colonel des Bataillons de ſon Artillerie Royale le Comte de *Gazola*, Lieutenant Général de ſes Armées & Commandant & Inſpecteur Général de la même Artillerie. Elle a accordé auſſi le Gouvernement du Château de *Montjuic*, à *Barcelone*, au Colonel Don Bernard *San-Vicente*, Capitaine du Régiment des Gardes, Infanterie *Eſpagnole*: Don Jerôme *Gentilé*, Capitaine du Régiment d'Infanterie de *Naples* avec rang de Colonel, a été fait en même tems Corregidor de *Teruel*, & Don Juan-Antonio *Pardo* a eu la place d'Alcade-Major de *Zeclavin*, Territoire de l'Ordre d'*Alcantara*.

De CADIX *le 25 Fevrier.*

Nous n'avons pas éprouvé depuis bien des années un hiver auſſi rude que celui-ci: on a vu à *Cadix*, ce qui n'eſt pas ordinaire, de la glace & de la neige en aſſez grande quantité & beaucoup plus encore dans les environs. Il y a près d'un mois que nous ſommes expoſés journellement à de violens ouragans qui ont fait beaucoup de ravages dans les campagnes & ont occaſionné la perte de pluſieurs Bâtimens de différentes Nations: le 20 de ce mois, on eſſuya une tempête furieuſe qui dura depuis minuit juſqu'au jour ſuivant & qui fit échouer deux Barques *Catalanes*, deux Bateaux *Andalous*, & deux Navires *Anglois*: deux autres Navires de cette derniere Nation, dont l'un étoit chargé de bled pour cette Place, & l'autre de quelques marchandiſes & fruits pour les

Ca-

Canaries, se sont brisés contre des rochers à l'entrée de cette Baye: heureusement l'équipage s'est sauvé. Plusieurs autres Bâtimens *Anglois* ayant déradé, ont mis à la voile & gagné le large. & on n'en a pas encore eu de nouvelles. Enfin il n'y a eu aucun Bâtiment de ce Port à qui cette bourasque n'ait causé quelque dommage.

De VERSAILLES *le 19 Mars.*

Le Duc de *Fleury*, Pair de *France*, Chevalier de l'Ordre du *Saint Esprit* & premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, prêta serment entre les mains de Sa Majesté, le 18 de ce mois, en qualité de Gouverneur-Lieutenant-Général de la *Lorraine* & du *Barrois*. Le même jour, le Duc de *Nivernois*, Pair de *France* & Chevalier de l'Ordre du *Saint Esprit*, prêta aussi serment pour la Lieutenance-Générale de la *Lorraine* & du *Barrois*.

Le sieur *Bailly*, Garde des Tableaux du Roi en survivance & Membre de l'Académie Royale des Sciences, a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté le 7, un ouvrage de sa composition, intitulé: *Essai sur la Théorie des Satellites de Jupiter.*

L'Abbé de *Boismont* a eu aussi l'honneur de présenter, le 16, au Roi & à la Famille Royale l'Oraison Funebre qu'il a prononcée, le 6, en présence de l'Académie *Françoise*, au Service qu'elle a fait célébrer pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin.

De PARIS *le 21 Mars.*

L'Université de cette Ville a fait célébrer, le 10 de ce mois, dans l'Eglise des Cordeliers, un Service solemnel pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin. L'Archevêque y a officié, & le sieur *Guerin*, ancien Recteur de l'Université & l'un des Professeurs de Rhétorique du College de *Mazarin*, a prononcé en Latin l'Oraison Funebre.

En rendant compte du Service solemnel qui a été célébré, le 13, dans l'Eglise Métropolitaine de Notre-Dame, pour le répos de l'ame du feu Duc de *Parme*, on a oublié de dire que le deuil étoit conduit par le Duc de *Chartres*, le Duc de *Bourbon* & le Comte de la *Marche*. L'Archevêque de *Paris* officia à la Grand' Messe qui fut chantée en Musique & l'Abbé de *Beauvais*, Prédicateur du Roi, prononça l'Oraison Funebre du Prince défunt.

La nuit du 7 au 8 de ce mois, des voleurs se sont introduits dans l'Eglise Paroissiale de *Cusset* en *Bourbonnois*, ont forcé la porte du Tabernacle, y ont pris le Visoir dans lequel étoit l'Hostie Sacramentale, ainsi que deux Ciboires dont l'un étoit rempli d'Hosties pour la Communion, & une lampe de cuivre argenté. Ils sont sortis de l'Eglise & ont versé sur une pierre du cimetiere & au milieu de la boue les Hosties que renfermoient les Ciboires, & celle du Visoir qui étoit encore attachée au croissant. Le sieur *Chabrol*, Curé de cette Paroisse, ayant été averti de cet accident, en est allé prévenir sur le champ les Chanoines de l'Eglise Royale de *Cusset* qui, accompagnés du Curé & des Capucins, se sont transportés en chapes & en Procession sur le lieu de la profanation. Après avoir ramassé les Hosties & les Particules que le vent avoit dispersées ou qui avoient été foulées au pied par les personnes qui avoient passé par cet endroit avant le jour, les Chanoines & le Curé célébrerent la Messe solemnelle *pro reparatione injuriarum Sancto Sacramento illatarum.* L'Après-midi, il s'est fait une Procession générale, à l'issue de laquelle on s'est rendu une seconde fois sur le lieu de la profanation pour y faire amende honorable. Les Officiers du Bailliage Royal & le Corps de Ville ont assisté à ces cérémonies, où il y a eu une grande affluence de Peuple.

De LONDRES *le 14 Mars.*

Un Comité de la Chambre des Communes ayant délibéré sur le Subside, résolut Mardi dernier d'accorder les

som-

ſommes ſuivantes 404, 310. livres ſterlings, 16 ſchellings, 6¾ den. pour ſubvenir aux dépenſes extraordinaires faites jusqu'au 24 Janvier 1766, & auxquelles il n'avoit pas été pourvu.

74777 liv. ſterl. 14 ſchell. d'épargnes reſtant entre les mains du payeur général des troupes, pour être appropriées au payement desdites dépenſes extraordinaires.

1000000 de liv. ſterl. pour rembourſer pareille ſomme circulante en Billets d'Echiquier établis par Acte de la quatrième année du préſent Regne.

800000 liv ſterl. pour rembourſer pareille ſomme circulante en Billets d'Echiquier établis par Acte de la derniere Séance.

45561 liv. ſterl. 7. ſols, 10½. den pour ſuppléer à la non-valeur des impôts ſur les maiſons & les fenêtres.

139342 liv. ſterl, 2 ſchel. 4 den. pour rembourſer au fond d'amortiſſement pareille ſomme qui en a été tirée pour liquider des Billets de la marine & d'approviſionement de la marine, & des Obligations du Bureau d'artillerie, rentrés par Acte de la troiſieme année du préſent Règne.

4898 liv. ſterl. 14 ſchel. 9½. den. pour la dépenſe de la direction desdites annuités pendant deux ans & demi, échus le 29 Septembre 1765.

29211 liv. ſterl. 12 ſchel. 6 den. pour ſuppléer à la non-valeur de l'impôt ſur le Cidre.

4866 liv. ſterl. 3 ſchel. 3 den. pour l'établiſſement civil de la Colonie de la *Nouvelle-Ecoſſe* pour l'année 1766.

8008 liv ſterl. 12 ſchel. 7 den. pour dépenſes faites pour la même Colonie pendant les années 1750, 1751, 1752, 1762 & 1763, & auxquelles il n'avoit pas été pourvû.

3986 liv. ſterl. pour l'établiſſement civil de la Colonie de la *Georgie*, depuis le 24 Juin 1765 jusqu'à pareil jour de 1766.

5250 liv. ſterl. pour l'établiſſement de la *Floride Orientale* pendant le même eſpace de tems.

5300 liv. ſterl. pour celui de la *Floride Occidentale* pendant le même tems.

1784 liv. ſterl. pour continuer l'arpentage des terres dans l'*Amerique-Septentrionale* pendant l'année 1766.

5550 liv. ſterl. pour l'établiſſement civil des Colonies du Roi à *Sénégambie* depuis le Port de *Salé* jusqu'au Cap rouge ſur la côte d'*Afrique* pendant l'année 1766.

En tout 2532847 liv. ſterl. 8 ſchel. 10½ den.

Un Courier envoyé à *Stockholm* le 28 du mois dernier, eſt, dit-on, allé remettre au Roi & au Sénat de *Suede* la Ratification faite par S. M. du nouveau Traité d'Alliance conclu dernierement entre les deux Couronnes.

Suivant les lettres de *Minorque* on a reſſenti depuis peu dans ces environs un tremblement de terre accompagné d'un bruit ſouterrein. Selon les apparences ce tremblement eſt arrivé dans le même tems que le grand ouragan qu'on a eſſuyé à *Gibraltar*, où l'on a auſſi reſſenti un ſecouſſe de tremblement de terre.

L'inoculation du Prince de *Galles* & du Prince *Frédéric* a produit ſon effet. La petite vérole s'eſt manifeſtée, le 10, ſur le ſecond de ces Princes, & le 11 ſur le premier: elle paroit être de l'eſpece la plus benigne.

De la HAYE *le* 19 *Mars*,

Par égard à une propoſition du Prince *Stadhouder*, L. H. P. ont encore élevé au grade de Général-Major d'Infanterie les Colonels *Schimmelpenning van der Oye* & le Comte L. *des Portes*. S. A. S. a auſſi fait une nombreuſe Promotion dans le Militaire. Pluſieurs des Lieutenans-Généraux & Généraux-Majors de la nouvelle création ont prêté ſerment en leurs qualités reſpectives à l'Aſſemblée de L. H. P.

Samedi prochain, le Baron de *Waſſenaer*, Seigneur des deux *Catwyk* & de *Zand*, & Mr. *Cau*, ayant Séance dans l'Aſſemblée des Etats-Généraux de la part des Provinces de *Hollande* &

de

de *Zélande*, iront faire un tour à *Amsterdam* pour y assister à l'Assemblée des *Dix* de la Compagnie des *Indes Occidentales*.

Hier matin, Mr. de *Salema*, qui a rempli ici pendant quatre ans les fonctions de Ministre du Roi de *Portugal*, prit Congé de L. H. P.

De HAMBOURG *le 21 Mars.*

M. M. le Syndic *Faber* & le Sénateur *Wagener* qui ont été nommés par le Magistrat de cette ville en qualité de Deputés pour faire au nom de la ville les compliments de condoleance & de felicitation à la Cour L. & R., sont partis le 19 au matin pour *Vienne*.

Suivant les lettres de *Coppenhague* le Roi de *Dannemarc* a nommé le Prince *Charles* de *Hesse-Cassel* Grand Maître d'Artillerie, & l'a élevé en même tems au Grade de Général d'Infanterie.

S. M. a nommé Conseiller d'Etat, Mr. de *Wainer*, ci devant Conseiller de Justice, & Mr. de *Néergard*, Conseiller à la Chancellerie. Mr. de *Feiguet*, Général-Major & Directeur des Fortifications, a été élevé au Grade de Lieutenant-Général d'Infanterie. L'Evêque de *Séeland* a été choisi pour directeur de la conscience de Sa Majesté qui a donné le 14 Audience aux Députés du *Holstein*, qui lui ont fait les Complimens de condoléance sur la mort du feu Roi son pere, & ceux felicitation sur son avénement au Trône.

Le même jour, on transféra à la Chapelle ardente les Marques de la Royauté.

De Duc de *Schleswic-Holstein* portoit la Couronne qu'il plaça à la tête du cercueil de feue Sa Majeste.

Le Duc de *Schleswic-Holstein Augustebourg* avoit le Sceptre qu'il posa à la droite du cercueil.

Le Prince de *Bevern* tenoit en main le Globe & le mit à la gauche du cercueil.

Le Glaive porté par le Prince *Charles* de *Hesse-Cassel* fut placé sur le milieu du cercueil.

Les Marques de l'Ordre de l'*Elephant*, de celui des *Séraphins*, & de celui du *Dannebrogue*, étoient portées par trois Conseillers privés qui les placèrent à la droite & à la gauche du cercueil.

Le catafalque, élevé dans la Chapelle du Château de *Christiansbourg* consiste au reste en une haute pyramide, symbole de l'immortalité, élevée sur quatre arcades qui se croisent & qui sont accompagnées de quatre palmiers dont les branches, en se réuniſſant, couronnent le cercueil qui est placé au centre de la pyramide. Au dessus des arcades sont quatre médaillons représentant le Chiffre du feu Roi & les Armes du *Danemarck*. celles de *Norwege* & celles d'*Oldembourg* & de *Delmenhorst*, ornées d'inscriptions, ainsi que le Chiffre. Au-dessous du cercueil, éclairé par quatre lampes seulement, on apperçoit, par les ouvertures des arcades, la figure de la mort avec ses attributs. Le sépulchre & la pyramide sont ornés d'un grand nombre de figures symboliques : l'extérieur de cet édifice est de marbre blanc, ainsi que les figures, & l'intérieur est de marbre noir ; les ornemens sont en bronze doré. La Chapelle & ses ornemens répondent à la majesté lugubre du catafalque qui a été construit sur les dessins du sieur *Jardin*, Intendant des Bâtimens du Roi, Membre de l'Académie d'Architecture de *Paris* & de celle des Arts de *Stockholm*.

De FRANCFORT *le 24 Mars.*

Voici le Discours que Mr. le 1 Président a adressé au Roi de *France* le 9 de ce mois, conçu en ces termes: „ Le „ Parlement est pénétré de douleur „ d'être soupçonné d'avoir encouru la „ disgrace de Sa Majesté, comme paroît le prouver la maniere dont Sa „ Majesté l'a traité dans sa réponse. „ Il a vu avec le plus grand chagrin „ qu'une réponse aussi flétrissante & „ aussi faite pour avilir son honneur „ aux yeux du peuple, ait été rendue publique; & par ce que la Religion de Sa Majesté a été surprise „ en cette occasion, il espère de la „ bonté ordinaire de Sa Majesté qu'elle voudra bien le réhabiliter.

N. 27.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 2. AVRIL 1766.

De Florence *le 19 Mars.*

Leurs Alteſſes Royales ayant reſolu de paſſer le Printems prochain à leur Maiſon de *Lappeggi*, on fait ici depuis quelques jours les préparatifs neceſſaires pour leur depart.

Le feu prit le 15 a l'un des magazins qui ſont ſous le refectoire des P. P Jeſuites de la Place de St. *Laurent*: mais il fut bientôt eteint au moyen des prompts ſecours qu'on y apporta.

La Republique de *Lucques* ayant nommé les Senateurs André *Sbarra* & Nicolas *Montecatini* ainſi que M. M. Ferrant *Sbarra* Chevalier de *Malthe* Jean Baptiſte *Santini*, Frederic *Bernardini* & Ferrant *Citadella* pour aller complimenter à *Vienne* S. M. l'Empereur, ces Meſſieurs arriverent ici le même jour 15 avec Mr. Nicolas *Santini* envoyé Extraordinaire de cette Republique auprès de notre Cour, lequel étoit allé à leur rencontre dans un caroſſe à ſix chevaux. Le lendemain 16 ils ont eu audience de Leurs Alteſſes Royales, & ils doivent inceſſamment continuer leur voyage.

M. *Bernardino Onorati* Nonce du Pape en cette Cour a eu hier de Monſeigneur l'Archiduc Grand Duc une Audience, dans laquelle il a remis à S. A. R. les lettres de Créance de ſa Sainteté: ce Prelat a après cela été conduit à l'Audience de Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe par le Duc de *Strozzi*. M. le Nonce avoit envoyé au Marquis de *Botta* Copie de ſes lettres de créance la veille de ſon Audience, & a l'heure qui lui fut donnée par ce Miniſtre, il ſe rendit au Palais en habit court & en caroſſe de parade; il entra dans la grande Cour & il fut par tout ſalué ſur ſon paſſage par les Corps de Garde, & par les ſentinelles (ce qui s'obſerva auſſi à ſon retour) il fut reçû dans la Sale contiguë à l'appartement particulier du Grand Chambellan, & S. A. R. lui a fait, ainſi que Son Auguſte Epouſe, l'accueil le plus gracieux.

Il y a aujourd'hui *Gala*, Baiſe-main, diner public & appartement à la Cour à l'occaſion de Fête de St. *Joſeph*, dont leurs Majeſtés Impériales portent le nom.

De Clagenfurth, *le 24 Mars.*

M. V. *Willourg* (le même qui a remporté le prix d'Agriculture fondé ici par S. M. I. & R. A.) a eſſayé le 10 de ce mois d'extraire le ſuc de l'Erable: il avoit d'abord tenté la methode indiquée par M. *Geoffroi Mat. Med. Tom. 2. Pag.* 128.: mais cette maniere ne lui ayant point reuſſi, il a foré dix Erables à la profondeur de deux travers de doigts dans le bois, & il a inſéré à chacune des ouvertures une cannule du ſureau. En vingt-quatre heures de tems chaque arbre lui a donné trois pots meſure de *Vienne*, de ſeve, qu'il a tout de ſuite fait évaporer. Le produit de deux livres & demie de cette ſeve a été du ſucre brut en quantité d'une livre, & qui paroit être de très bonne qualité: dez que tout l'écoulement de la ſeve aura ceſſé, ce qui arrive au bout de 25 à 28 jours, M. V. *Wilbourg* qui aura ramaſſé quelques quintaux de ſeve, continuëra ſes opérations, & rafinera le ſucre, dont on pourra alors voir le produit net.

De Vienne *le 2 Avril.*

Dimanche dernier jour de Paque L. L. M M. I. & Madame l'Archiducheſſe ainée ſe rendirent en public à la Metropole de St. *Etienne*, où

Elles assisterent à la Grand Messe qui fut chantée pontificalement par le Cardinal Archevêque de cette ville.

Le même jour la Cour fut en *Gala* à l'occasion du jour de la Naissance de l'Imperatrice qui est entrée dans sa 28e. année. S. M. I. reçut à cette occasion les compliments de felicitation des Ministres de cette Cour, des Ambassadeurs & Ministres étrangers & de la principale Noblesse des deux Sexes. Son Auguste Epoux & Elle dinerent en public avec Mgrs. les Archiducs & Mesdames les cinq Archiducheſſes ainées, & le soir il y eut grand appartement.

Le lendemain lundi S. M. l'Imperatrice Reine donna sa main à baiser dans la Sale des miroirs.

Aujourd'hui 2, le Sérénissime Prince *Albert* de *Saxe* accompagné d'une Cour nombreuse s'est rendu à l'audience de leurs Majestés I. & R. A., pour y faire publiquement la demande S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie Chriſtine*, & cette cérémonie s'est passée à la *Retirade*. Le Prince a d'abord adressé la parole à l'Imperatrice Reine Douairiere, Mere de S. A. R., ensuite à l'Empereur, dont il a également demandé le consentement, & après l'avoir obtenu de leurs Majestés, il a présenté son portrait enrichi de Brillans superbes à Madame l'Archiducheſſe ; apres quoi il s'est rendu avec la même suite à l'appartement de S. M. l'Imperatrice pour lui notifier en forme la demande, qu'il venoit de faire.

La Cérémonie du mariage ne devant se farie que la semaine prochaine à *Schloſſ-Hof*, on en a aujourd'hui célébré à la Cour l'evenement comme on l'eut fait le jour des noces même, si elles avoient eu lieu ici. Il y a eu à midi table publique suivant l'usage observé en semblables occasions : c'est à dire que le Sérénissime Prince de *Saxe* & S. A. R. Madame l'Archiducheſſe y ont occupé la premiere place à côté de leurs Majestés Imp. & que le Prince Clement de *Saxe*, qui leur donnera la benediction nuptiale, y a aussi été admis.

Le soir il y aura appartement pendant lequel se feront les compliments de félicitation, que le Cardinal Archevêque de cett Ville, le Nonce du Pape, les Ambassadeurs & les Ministres étrangers feront particulierement aujourd'hui & demain.

Mr. de *Boehmer*, Conseiller de Cour & de legation du Roi de *Pruſſe* a eu hier de Sa Majesté l'Empereur une audience dans laquelle il lui a remis ses lettres de creance en qualité de Resident de S. M. *Pruſſienne* à la Cour Imperiale & Royale.

Les Spectacles qui avoient été suspendus depuis le deuil, ont recommencé lundi dernier.

Il vient de paroître chez J. T. de *Trattnern*, Imprimeur de la Cour un nouvel ouvrage latin intitulé : *Joan. Joſephi Nobilis de* HAUERN *&c. Diſſertatio Apologetica, qua Ænei & unici Veſpaſiæ Pollæ Numi, qui in ejusdem Muſeo aſſervatur, antiquitas & integritas Vindicantur, everſis argumentis quibus ea impugnavit Cl. e S. J. P.* JOSEPHUS KHELL &c. 1. vol. in 4to. à 1 fl. 15 kr.

On peut assurer qu'on n'a rien négligé dans cet ouvrage, soit pour la force des preuves, soit pour la richesse des expressions, soit pour l'élegance & la beauté de l'impression & l'on ose en conséquence se flater, qu'il méritera l'approbation des savans, & sur tout de ceux qui s'appliquent à l'histoire metallique dont plusieurs même en ont paru depuis longtems desirer la publication.

N. 28.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 5 AVRIL 1766.

De CADIX *le 25 Fevrier.*

Les Vaisseaux de la Compagnie *Françoise* des *Indes* le *Duras* & le *Condé* sont partis ces jours derniers pour leur destination respective: le *Castries*, autre Vaisseau de la même Compagnie, est encore dans ce Port & ne tardera pas à mettre à la voile On commence à y embarquer les piastres qu'il est venu prendre en cette Ville Le 15, il en est arrivé un de la Compagnie de *Gothenbourg*, nommé la *Palas de Stockholm*, destiné pour la *Chine*, & qui a relâché ici pour embarquer aussi des piastres.

La Frégate de guerre *Hollandoise le Cheval-Marin*, commandée par le sieur *Sloot*, arriva de *Gibraltar* en ce Port le 14. Le *Lanswalvaren*, autre Frégate de guerre de la même Nation, a fait voile pour *Lisbonne* & non pas pour *Gothenbourg*, comme on l'avoit annoncé précédemment, & *le Dieren*, commandée par le sieur *Van der Aarot*, est partie pour la Méditerranée.

Hier, le Vaisseau de guerre *Espagnol le Triomphant* a été forcé par le vent contraire de mouiller à la vue de ce Port, où il vient d'entrer. Il arrive de *Cartagene* du *Levant* & a sur son bord deux cents hommes de recrue pour le Régiment d'*Ultonia* qui est ici depuis quelques jours & qui remplace celui de *Séville*.

On leve actuellement ici un nouveau Régiment d'Infanterie, nommé le *Régiment de la Princesse*, pour lequel on enrôle indistinctement les *Espagnols* & les Etrangers & qui se réunira au Port *Sainte-Marie*. Les *François* établis dans cette derniere Place firent célébrer, le 17 de ce mois, dans leur Chapelle Nationale, au Couvent des Minimes, un Service solemnel pour

le

le repos de l'ame du Dauphin. L'Oraiſon Funebre fut prononcée par un Minime. Le Gouvernement de la Ville aſſiſta à cette cérémonie, ainſi qu'un grand nombre de perſonnes de tous états.

De PARIS *le 24 Mars.*

On a publié une Déclaration du Roi, du 11 Mars 1766, qui fixe définitivement les délais accordés pour la repréſentation des titres de toutes les rentes & intérêts dûs par Sa Majeſté, de quelque nature que ce ſoit, en exécution de l'Edit du mois de Décembre 1764.

Il paroît auſſi un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 28 Fevrier dernier, par lequel Sa Majeſté ordonne que les Fabricans de toiles de lin, de chanvre ou de coton, d'étoffes de laine, de ſoie, ou mélangées de différentes matieres, ainſi que les Fabricans en bonnetterie, chapellerie & tous autres habitans des campagnes & des lieux, où il n'y a point de Communauté, jouïront pleinement & paiſiblement de la permiſſion accordée par les Lettres-Patentes du 13 Février 1765, de fabriquer les choſes de leur métier, en ſe conformant aux Réglemens, de les expoſer en vente, après avoir été portées au Bureau des Marchands, pour y être viſitées & marquées, conformement aux Réglemens, ſans que les Gardes-Jurés des Fabricans deſdites villes puiſſent prétendre à ladite viſite; & qu'il leur ſera libre d'acheter en tous lieux les matieres, fils, outils & uſtenſiles propres pour toutes eſpeces de fabrication, ſans pouvoir être inquiétés par les Fabricans établis en Communauté.

On écrit d'*Avignon* qu'il a paru dans le *Gevaudan* une nouvelle bête féroce qui a déjà dévoré & bleſſé pluſieurs perſonnes, & qui s'annonce avec les mêmes caracteres que le loup qui a déſolé ſi longtems cette Province.

De LONDRES *le 18 Mars.*

Hier 17 de ce mois, les *Seigneurs* lurent pour la troiſième fois & paſſérent ſans oppoſition le Bil pour *révoquer l'Acte des Timbres* en *Amerique*. Les *Communes* leur renvoyêrent le Bil de la *dépendance des Colonies* en *Amérique*, & leur firent ſavoir qu'elles avoient approuvé les changemens qu'ils y avoient.

Le même jour, les *Communes* rédigèrent en forme le Bil du *Cidre*, l'examen ultérieur des affaires de l'*Amérique* fut renvoyé à demain, & la Chambre en Committé ſur *les moyens de lever le Subſide*, reſolut:

„ Que la Somme de 1800 mille Li-
„ vres Sterling ſeroit levée par Em-
„ prunt ou Billets d'Echiquier, rem-
„ bourſables hors des premiers Sub-
„ ſides de la prochaine Séane du Par-
„ lement. „

Enſuite, les *Communes* en Committé ſur le *Subſide* réſolurent d'accorder.

8708 Livres Sterling, 17 Chelins, 7 Soûs & trois quarts, pour *rembourſer pareille Somme, tirée du Fonds d'amortiſſement pour payement d'Annuités créées par Acte de la troiſiéme année du préſent Régne, en conſéquence de Billets de la Marine, d'approviſionnement, & de Vaiſſeaux de transport, ainſi que d'Obligations d'Artillerie, rembourſés par Acte de la dernière Séance.*

150000 Livres Sterling, pour *Solde & Uniformes de la Milice pendant une année, à compter du 25 Mars 1766.*

Aujourd'hui, le Roi s'eſt rendu à la Chambre des *Seigneurs* avec les cérémonies ordinaires; Et, y ayant mandé les *Communes*, Sa Majeſté a donné ſon conſentement au Bil pour *révoquer l'Acte des* Timbres *en* Amérique, à celui de *la dépendance des Colonies dans ce* Pays-là, au Bil de la *Taxe des Terres*, à celui de la *déſertion des Troupes*, & à quelques autres Bils publics & particullers.

Le Roi trouva par tout ſur ſon paſſage un nombre prodigieux de monde & ſur tout de négocians directement ou indirectement intéreſſés au Commerce de l'*Amerique*, qui donnerent à S. M. mille benédictions ſur la

re-

revocation de l'Acte du Timbre : tous les Vaiſſeaux intereſſés au même commerce ont de leur coté hauſſé leurs pavillons & ont été ornés de banderoles.

Les particularités qu'on reçoit de ce pays là prouvent de plus en plus qu'il ne reſtoit au Miniſtere qu'à s'accomoder aux circonſtances, en maintenant en même tems, comme il l'a fait, la Puiſſance de la Couronne & l'Autorité de ſon Parlement.

Les dernieres nouvelles datées de la *Nouvelle - Yorck*, portent qu'en Janvier dernier les principaux Négocians & les plus Notables de la Ville s'aſſemblerent & prirent unanimement la réſolution, au prix de leurs vies & de leurs Biens, de s'oppoſer à l'exécution de l'Acte des Timbres ; tomberent d'accord que ceux, qui en feroient uſage, ſeroient flétris d'ignominie, & que d'autres, qui exerceroient leurs profeſſions ſans Papiers timbrés, ſeroient portegés de tout leur pouvoir ; que le 12 du même mois, une troupe de gens armés s'étoit rendue à bord d'un Bâtiment, chargé de 10 caiſſes de ces Papiers pour le Pays ; qu'après les avoir emportées à terre & placées dans un eſquif, ces gens y mirent le feu ; qu'enſuite ils ſe diſperſerent, ſans cauſer la moindre allarme ; qu'alors il ſe trouvoit dans le Port 111, tant Vaiſſeaux que Bâtimens marchands, & que le Lord *Colville*, Commandant en Chef les Vaiſſeaux du Roi ſur la répartition de l'*Amérique - Septentrionale*, s'étoit ſagement abſtenu d'arrêter aucun Navire, non muni de Lettres d'acquit & de Papiers timbrés, juſqu'à ce qu'il eût reçu de la Cour des Inſtructions qui lui ſerviſſent de regle de conduite.

A *Neubern* le Chef de la Cour ſuperieure ayant refuſé de faire aucune de ſes fonctions à moins qu'elles ne fuſſent conformes à l'Acte du Timbre, le Peuple eſt entré en foule chez lui ; l'a tiré de ſon lit, & l'ayant fait ſortir de la maiſon, il l'a obligé d'affirmer par ſerment qu'il empêcheroit de toutes ſes forces que l'Acte du Timbre n'eut lieu, & à reprendre les fonctions de ſon Miniſtére.

Dans une des contrées de la *Caroline Méridionale* le Peuple s'eſt transporté tumultueuſement chez le Secrétaire de la Cour qui avoit fait graver un nouveau Sceau pour l'uſage de ſon bureau & qu'on s'imaginoit être le Timbre, en le menaçant de demolir ſa maiſon & de detruire tout ce qui lui appartenoit, & il a eu beaucoup de peine à faire comprendre à cette populace la verité du fait, & lui perſuader qu'il n'avoit rien de commun avec l'Acte qui occaſionnoit cette eſpéce d'emeute.

Le Gouverneur de *Neu-Port* dans *Rhode-Island* ayant ſignifié à Mr. *Johnſon*, que s'il ne reſignoit ſon poſte de Diſtributeur du Timbre toute affaire ſeroit ſuſpenduë, & ce dernier ayant envoyé au Peuple Aſſemblé à la maiſon de Ville un Ecrit portant ſimplement qu'il n'agiroit point en cette qualité à moins que l'Acte du Timbre n'eut lieu de l'agrément du Peuple, plus de deux cent perſonnes que cette declaration ne ſatisfaiſoit point, allerent chez lui ; mais il s'en étoit retiré à bord d'un Vaiſſeau du Roi, où il paſſa cette journée : cependant le Sherif ſe rendit à bord de ce Vaiſſeau ; le reclama & le ramena à terre, les habitans le conduiſirent enſuite à la Secretairerie, où ils tenoient prêt un Acte de reſignation, qu'il fut obligé de ſigner, de jurer, & de lire enſuite lui même à l'Hôtel de Ville, où il fut également conduit.

Toutes les nouvelles des autres contrées de l'*Amerique* ne marquent pas moins d'animoſité, & il y en a, où l'on a indiqué d'autorité publique un jour ſolemnel de jeune & de priere pour implorer le ſecours du Ciel contre les maux dont le Pays eſt menacé : mais rien n'a été pouſſé auſſi loin que ce qui s'eſt paſſé à *Albanie* dans le commencement du mois de Janvier

der-

dernier : un marchand de cette Ville pourvû de l'emploi de distributeur des Timbres ayant refusé de le resigner sans reserve, plusieurs centaines de personnes se rendirent chez lui, où lui ayant passé une corde au col, ils le trainerent par la ville, & l'auroient infailliblement étranglé, s'il n'avoit trouvé le moyen de s'échaper par hazard, & d'entrer dans le Fort, ce qui redoubla la fureur de la populace, qui s'étant de nouveau renduë chez lui, y detruisit tous les meubles & brisa tout ce qu'elle rencontra.

Mr. *Pitt* est fort mal d'un accès de goute, augmenté vraisemblablement par son application assidue aux Affaires importantes qui ont été discutées. On ne doute presque point qu'au premier rallentissement de sa maladie, il ne reprenne son ancienne place dans le Conseil.

Elisabeth *Newman* est morte il y a quelques jours à *Harlaxton*, dans le Comté de *Lincoln*, âgée de cent cinq ans. Elisabeth *Barnes*, femme d'un Cordonnier de *Crudwell*, dans le Comté de *Gocester*, est accouchée dernierement de deux garçons & de deux Filles : les deux garçons se portent très bien, mais les deux Filles sont mortes le lendemain de leur naissance.

D. HAMBOURG *le 26 Mars.*

Suivant les dernieres lettres de *Stockholm* le Committé Secret a non seulement consenti sur la proposition du Roi à faire entrer dans cette Ville pour le maintien de la sureté publique un detachement de 900 hommes tirés des Regiments d'*Upland* & de *Sudermannland* : mais il a en même tems renouvellé les reglemens anciens qui concernent la garnison de cette même ville & en vertu desquels les hommes qui la composent, sont obligés de se retirer dans leurs quartiers au son d'une certaine cloche; On a au reste laissé à la volonté du Roi de faire pour la tranquillité & l'assurance de ce qui appartient à un chacun, les dispositions que S. M. y trouveroit les plus propres, comme par exemple le renouvellement des peines qui seviſſent contre les voleurs, soit pour les punir de mort, soit pour renfermer dans des maisons de force ceux qui ne meritent point le dernier supplice ; de ne recevoir dans les Troupes aucun homme convaincu de vol & de donner comme une recompense à ceux qui decrouvriront des voleurs, une partie du vol qu'ils auront fait.

On apprend des differentes contrées de la *Suede* que les loups y sont en grande quantité, que les chemins y sont peu sûrs, & que plusieurs personnes en ont eté devorées il y en a même beaucoup dans les environs de la capitale, sans qu'on ait pû parvenir jusqu'à present à en tuer aucun : cependant un Metayer de la terre de *Fiholm* dans la Province de *Westmanland*, ayant été attaqué par un de ces animaux qui lui avoit sauté au col, a eu le courage de le soulever ; de le tenir de la main droite; de le saisir ensuite de la main gauche par la nuque & de le jetter par terre : ce combat a duré pendant un quart d'heure & enfin il est heureusement arrivé un des voisins de l'homme attaqué, qui armé d'une cognée, en a tué le farouche animal : ce qu'il y a eu de plus singulier en cette occasion, c'est que le metayer n'a pas eu la moindre blessure.

On prie ceux qui voudront souscrire pour la presente Gazette pendant les mois d'Avril, May & Juin, de s'addresser pendant le cours de la semaine prochaine chez J. T. de *Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour au *Schottenhof*.

N. 28.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 5. AVRIL 1766.

Suite des nouvelles de PARIS *du 24 Mars.*

Le Roi a accordé à titre de penſion à toute la Maiſon du feu Roi de *Pologne*, Duc de *Lorraine* & de *Bar*, les mêmes appointemens dont elle jouiſſoit du vivant de ce Prince.

On dit que le Batonnier des Avocats a reçu depuis peu une lettre de M. le Duc *de Choiſeul*, par laquelle ce Miniſtre le charge de choiſir parmi ſes Confrères 12 bons ſujets qui veuillent aller à *Saint-Domingue* pour y adminiſtrer la juſtice, en qualité de Conſeillers. Leurs honoraires ſeront de 12000 liv. par an; ils ſeront logés par le Roi, & auront la jouiſſance d'une Bibliothéque commune; en outre Sa Majeſté leur accorde des lettres de Nobleſſe.

On prétend que l'Inſtruction & le jugement du procès des priſonniers d'Etat de *Bretagne* ſont renvoyés par devant le Parlement de *Bordeaux*.

Jéan Louis le Beau, Profeſſeur de Rhétorique au Collège des *Graſſins*, & Membre de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, eſt mort ici le 12 de ce mois.

De la HAYE *le 23 Mars.*

Mercredi dernier, une Députation des Directeurs de la grande Pêche de la part des Villes de *Delft*, de *Rotterdam*, de *Schiedam*, de la *Brielle* & d'*Enckhuyſen* ſe rendit en Cérémonie auprès de Mgr. le Prince d'*Orange*, qu'elle eut l'honneur de complimenter ſur ſon inſtallation dans les Dignités de Stadhouder, de Capitaine-Général & d'Amiral des VII. Provinces.

*D'*AMSTERDAM *le 24 Mars.*

Le Margrave *Guillaume Louis* de *Bade*, Lieutenant-Général d'Infanterie au ſervice des Etats-Généraux & Gouverneur d'*Arnhem*, arriva hier au ſoir en cette Ville, S. A. S., étoit accompagnée du Général-Major Marquis de *Bellegarde* & de Mr. *Treuer*, Conſeiller & Reſident de la Cour de *Bade*.

Il partira cette annee pour la pêche de la Baleine 134 Vaiſſeaux *Hollandois* de différens endroits de la Republique, & 28, tant de *Hambourg*, que d'*Altena* & de *Brême*; en tout 162 Vaiſſeaux.

De MAYENCE *le 23 Mars.*

Le Comte de *Wartensleben*, Miniſtre de la République des *Provinces-Unies* auprès des Cercles du *Haut* & *Bas* Rhin, a ſolemnellement notifié à l'Electeur, notre Souverain, l'Inſtallation du Prince d'*Orange* & de *Naſſau*

dans

dans les éminentes Dignités de *Stadhouder*-héréditaire, de Capitaine Général & d'Amiral desdites Provinces. Ce Miniſtre doit s'acquitter de la même Commiſſion auprès des Cours de *Mannheim*, de *Treves* & de *Cologne*.

De RATISBONNE *le* 1. *Avril.*

Suivant les lettres de *Dresde* le Prince *Xavier* de *Saxe*, Adminiſtrateur de cet Electorat, a fait publier depuis peu par un Reſcrit que le 20 de Mai prochain il ſe tiendroit une Diète générale & qu'on y délibéreroit ſur les moyens qu'il convient de prendre pour parvenir à l'extinction des dettes de l'Etat, pour pourvoir à l'entretien du Militaire, & ramener la proſpérité dans l'Electorat.

De VIENNE *le* 5 *Avril.*

Mr. *Boehmer*, Reſident du Roi de *Pruſſe* à cette Cour a eu le 2 de ce mois en cette qualité audience de S. M. l'Imperatrice Reine Apoſtolique.

Ce jour qui étoit celui des fiancailles de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie-Chriſtine*, cette Princeſſe étoit vêtuë d'un ſuperbe habit de dentelles de *Bruxelles*, & le Prince Albert de *Saxe* portoit un habit d'étoffe riche : leurs Majeſtés Imp. ainſi que L. L. A. A. R. R. Meſſeigneurs les Archiducs & Mesdames les Archiducheſſes & toute la Cour étoient en noir comme aux jours de *Gala* qui ont immédiatement précedé: les futurs Epoux ont reçû avant hier les compliments de félicitation à l'occaſion de leur prochain mariage & Madame l'Archiducheſſe a donné à cette occaſion ſa main à baiſer dans ſon appartement.

Le Comte du *Chatelet Lomont*, Ambaſſadeur de *France* ayant notifié a leurs Majeſté I. & R. la mort de *Stanislas*, Roi de *Pologne*, Duc de *Lorraine* & de *Bar* & ce deuil arrivant, ainſi que celui de feuë S. A. R. le Séréniſſime *Dauphin*, dans le tems de celui qu'on porte pendant quatorze mois pour feuë S. M. I. *François I.* de Très glorieuſe memoire & qu'on ne quittera pas même à l'occaſion du prochain mariage de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie-Chriſtine*; Leurs Majeſtés l'Empereur & l'Impératrice Reine Apoſtolique pour témoigner la part qu'Elles prennent à ces triſtes évenements, ont ordonné qu'on portat en même tems le Deuil pour ces Princes ſelon l'ordre établi en cette Cour, & qu'il fut en conſéquence notifié ſuivant l'uſage qui s'obſerve en ſemblables occaſions.

Il y a eu hier vers les huit heures du ſoir a *Ottakrin*, village ſitué près des lignes de cette ville un incendie qui a conſumé huit maiſons : S. M. l'Empereur s'y eſt rendu & c'eſt par ſes ſoins que le feu n'a pas fait plus de progrès.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Lettres ſecretes de M. *Voltaire*. gr. 12 à Geneve au prix de 20. kr.

Vindobona Romana où la ville de *Vienne* en *Autriche* avant & pendant le tems des anciens *Romains*, avec une ajoûte ſur les cinq alouettes des armes d'*Autriche*. 1766. Gr. 8. en allemand à 24. kr.

N. 29.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 9 AVRIL 1766.

De LONDRES *le* 21 *Mars.*

Le 18 on proposa dans la Chambre des Communes de passer le Bill pour supprimer les anciennes impositions sur le Cidre & le Poiré, & en établir de nouvelles. Il s'éleva à ce sujet de grands débats ; mais le Bill passa néanmoins à la pluralité de 145 voix contre 48. La Chambre supplia le Roi par une Adresse de lui faire remettre un Etat du Commerce & des Manufactures des Colonies *Angloises* d'*Amerique*, le plus exact qu'il se pourroit, par le moyen des registres & papiers qui sont entre les mains des Commissaires du Commerce & des Plantations.

Le 19, les Communes firent la première lecture du Bill tendant à lever 1800000 livres sterling par voie d'emprunt. Mr. *Fuller* presenta à la Chambre un Bill pour indemniser ceux qui ont encouru ou qui pourroient encourir des amendes pour s'être servis dans leurs écrits ou imprimés de parchemin ou papier non timbrés, & on en fit la premiere lecture. Le même jour il y eut à la Cour un grand Conseil d'Etat. On croit toujours qu'il y aura du changement dans le Ministere, & que Mr. *Pitt* y rentrera aussi tôt qu'il sera bien rétabli de son attaque de goute.

Les Négocians de cette Ville intéressés au Commerce de l'*Amerique* presenteront incessamment une adresse

se au Roi pour le remercier de la complaisance qu'il a eue de passer en Loi l'Acte qui revoque l'impôt des Timbres en *Amerique*. Ces Négocians tiennent sans cesse des conférences pour trouver les moyens les plus faciles de renouer leur commerce & leurs liaisons avec les Commerçans de ce pays-là. Il part d'ici tous les jours des Vaisseaux chargés de marchandises pour nos Colonies ; la satisfaction est complette à ce sujet, & les fonds publics commencent à hausser. Pour mieux maintenir le crédit des *Américains*, nos Négocians se proposent de leur accorder un terme plus considérable pour faire leurs remises en argent dans ces Royaumes, & de leur donner en même tems des assurances, que leurs Commissions seront ponctuellement exécutées. On écrit de *Bristol*, de *Liverpool* & d'autres endroits du Royaume, où on fait un commerce direct avec les Colonies de l'*Amerique*, qu'on y témoigna par des réjouissances publiques la joie qu'on ressentoit de la revocation de l'impôt du Papier timbré.

Hier la Banque d'*Angleterre* déclara dans une Assemblée générale un dividend de $2\frac{1}{2}$ pour 100 pour le profit de la demie année échéante le 5 Avril prochain & payable le 10 du même mois.

On compte actuellement, en y comprennant les saize Pairs d'*Ecosse*, deux cent vingt sept Pairs, tant Ecclesiastiques que seculiers, ayant droit de siéger & de voter au Parlement de la *Grande-Bretagne* ; de ce nombre cent cinq se sont trouvés à la séance du 11 de ce mois, ce qui est très remarquable, si l'on considére l'âge avancé de différens membres, la minorité de beaucoup d'autres, l'absence de plusieurs qui sont dans les pays étrangers, & enfin la Religion, qui en exclud encore une quantité de l'Assemblée.

On croit que le plan formé pour peupler une Isle avantageusement située sur les côtes d'*Afrique* entre le detroit de *Gibraltar* & le *Cap blanc* sera mis en exécution cet Eté, & l'on assure qu'une partie de l'artillerie & des munitions qu'on embarque à la Tour depuis peu de jours, est destinée pour munir un Fort & une place d'armes, qu'on y construira. On prétend que cette Isle a un très bon Port & une belle rade du côté du Sud-Oueſt.

Nos Princes inoculés ont été jugés par les medecins dès le 15 de ce mois absolument hors de danger.

On mande de *Pembrock*, qu'il y a eu dans ce Comté une si prodigieuse quantité d'oiseaux de proye, qu'elle y detruisoit tout le Gibier & qu'en quelques semaines on y a tué environs 1500 de ces oiseaux rapaces.

On apprend de *Dublin* que les quatre scelerats qui depuis quelque tems avoient massacré le Capitaine *Cochran* & le Capitaine *Glass*, ont été condamnés à mort le 1 du mois dernier & exécutés le 3.

La Chaloupe la *Peggy* Capitaine *Harrison* a essuié en mer des malheurs qui font fremir, & dont voici quelques circonstances.

Se trouvant le 9 Novembre dernier à 39 degrés 10 minutes de Latitude & 32 deg. 5 min. de Longitude, elle essuya un très gros tems qui dechira ou emporta toutes ses voiles & rompit tous ses cordages & dez lors il fallut commencer à ne plus distribuer que par petites portions les vivres à l'équipage : tous furent consommés le 25 Decembre & l'on vecut deux jours de deux paires de pigeons, d'un chien & d'un chat, seuls animaux qui fussent à bord. Du 28 Decembre jusqu'au 9 Janvier on fut absolument sans aucune subsistance, & l'on se trouva enfin alors dans l'horrible necessité de tirer au sort pour faire servir de nourriture à ses compagnons celui de l'équipage sur lequel il tomberoit. Il tomba sur un negre, qui fut bientot la victime de l'affreuse

situa-

ſituation où l'on étoit & qui ſervit pendant 7 jours d'aliments aux malheureux qui étoient reduits à cette dure neceſſité : depuis le 16 juſqu'au 29 Janvier on fut encore ſans avoir abſolument rien à manger, & l'on revint alors au cruel parti de tirer une ſeconde fois au ſort qui tomba ſur un Pilote, à qui l'on donna néanmoins 24 heures pour ſe preparer à la mort. Le 30 comme l'inſtant fatal approchoit, on decouvrit à quelque diſtance un Bâtiment ; mais on ſe trouva hors d'état de le joindre : on fit cependant tous les ſignes poſſibles de detreſſe, & enfin ce Bâtiment, qui les apperçut heureuſement, & qui étoit la *Suſane* de *Londres* commandée par le Capitaine *Evers* & venant de la *Virginie*, recueillit l'équipage de la chaloupe ; le fit paſſer ſur ſon bord, & le traita avec toute l'humanité poſſible. Tous ces miſerables ſont depuis peu arrivés à *Darmuth* dans un état digne de la plus grande pitié : l'un d'eux eſt mort enragé ſur mer ; le premier pilote eſt mort depuis ſon arrivée ; celui ſur lequel le ſort étoit tombé le 29 Janvier, a depuis ce tems perdu tous ſes ſens ; & un matelot eſt encore à la mort.

Le Capitaine d'un Bâtiment de *Newcaſtle* deſtiné pour *Boſton* avoit ſuivant la depoſition de Capitaine *Harriſon*, rencontré ſa chaloupe le 26 Decembre ; mais au lieu de l'aider de quelques proviſions. ainſi qu'il avoit promis, il s'en éloigna bientot ſans lui donner la moindre aſſiſtance.

De COPPENHAGUE *le 21 Mars.*

Le 18 de ce mois le Corps du feu Roi *Frederic* V. a été enterré avec la pompe la plus ſolemnelle.

Tous les Miniſtres, Cavaliers & Officiers invités à cette cérémonie ſe rendirent au Chateau Royal vers les 2 heures après midi, & à 3 heures ils allerent à la Chapelle du Chateau, où 4 Marechaux leur aſſignerent les places qu'ils devoient occuper. Dez que la Famille Royale s'y fut rendue, on commença l'Office Divin par une courte Muſique lugubre, enſuite M. l'Evêque *Harboe* prononça nn diſcours en langue *Danoiſe* ; Mr. *Blum* Predicateur de la Cour un en langue *Allemande*, & Mr. le Profeſſeur *Holm* un en latin.

Après cela le Corps fut porté par 12 Colonels, 4 Chambellans ſoutenant un dais au deſſus du cercueil.

La marche compoſée de 51 differents corps commença alors, & la Bourgeoiſie, la Garniſon, les Artiſans, les Mariniers s'étoient d'vance rangés ſur les places & dans les ruës où paſſa le convoi funebre.

Pendant la marche on ſonna toutes les cloches, la muſique ſe fit entendre de la Tour de l'Egliſe de notre Dame & tous les Vaiſſeaux tirerent un coup de canon à chaque minute ce qui s'obſerva auſſi à l'arſenal & aux batteries des ramparts, de ſorte qu'on en compta en tout 144 coups par minute.

Le convoi ſortit au ſon des trompettes avec des ſourdines & des timballes couvertes de crêpe par la porte nommée *Königsthor*, où il arriva à minuit, & où les Princes & les Miniſtres du Roi trouverent leurs caroſſes rangés en ordre : on ſe remit enſuite en marche & le Corps de feue S. M fut eſcorté par 30 hommes de cavalerie commandés par un Major & un Lieutenant : 24 pafreniers portant des falots le précéderent, juſqu'à *Roſchild*, où il arriva le 19 à 10 heures du matin, & où la Bourgeoiſie étoit ſous les armes : on y ſonna toutes les cloches & on conduiſit le Corps à l'Egliſe Cathedrale, où il fut inhumé : 2 des Compagnies de Cavalerie étoient de garde à cette égliſe.

Après l'enterrement du feu Roi, le Roi regnant ſe rendit au Château

de

de *Roschild*, où il y eut une table, à laquelle mangerent 14 perſonnes de la Famille Royale ou Miniſtres de S. M., qui revint ici entre les 4 & 5 heures après midi avec S. A. R. le Prince *Frederic* & autres perſonnes de la Famille Royale.

*D'*Amsterdam *le 27 Mars.*

Lundi dernier, les Directeurs de la Compagnie des *Indes-Occidentales* à la Chambre des *Dix* entamerent les Conférences de la Chambre Préſidiale en cette Ville, à quelle occaſion Meſſieurs les Députés Baron de *Waſſenaer* & *Cau* ſe rendirent ici le 22 pour aſſiſter à ces Conferences de la part de la Généralité.

De Hambourg *le 30 Mars.*

Les nouvelles de *Stockholm* portent que, vû le nombre des affaires importantes que les Ordres du Royaume ont encore à décider, il n'y a nulle apparence que la clôture de la Diète ait lieu avant la fin du mois de May.

Suivant les mêmes nouvelles le Capitaine *Oerz*, taxé de n'avoir pas aſſez longtems defendu en 1759. le paſſage de *Damgarten*, qu'il avoit rendu aux ennemis après une Capitulation honorable le 1 Janvier de cette même année, n'avoit pû empêcher la publication de ſa Sentence malgre les preuves de l'impoſſibilité, où il étoit de tenir davantage avec 230 hommes & 3 pièces de canon contre toutes les Forces *Pruſſiennes* : mais Sa Majeſté *Suedoiſe* informée de la verité des circonſtances vient d'annuller l'arrêt porté contre lui, & de le rehabiliter entierement.

On peut juger par l'avis ſuivant de l'état actuel du Commerce de la *Suede*.

On a exporté l'an dernier de différens Ports du Royaume pour les pays étrangers des marchandiſes pour la valeur de 4403204 florins de *Hollande* ſavoir 1252 tonnes de ſel, 1239 tonnes de harengs, 30461 douzaines de planches, 13307 tonnes de pois, 68649 tonnes de godron, 1630 quintaux de cuivre rouge & jaune, 1102 quintaux de cuivre travaillé, 2003 quintaux d'acier, 7134 de fer fondu, 204611 de fer en barre.

De Francfort *le 1 Avril.*

Suivant les lettres de la *Haye* une grande Députation des Etats de *Hollande* s'eſt renduë au Palais du Duc de *Brunswick*, accompagnée du Conſeiller-Penſionnaire & aprés avoir remercié ce Prince des ſervices importans qu'il a rendus à l'Etat, elle lui a remis, en ſigne de reconnoiſſance, une Ordonnance de 200000 florins payables au porteur, ſur le Bureau des Finances de la Province ; les 6 autres Provinces doivent ſuivre cet exemple à proportion de l'Etat de leurs Finances, on croit que celle de *Gueldres* ſe taxera à 50000 fl., celle de *Vries* à 40000, celle d'*Over-Yſſel* à 36000, celle de *Zelande* à 30000, celle d'*Utrecht* à 25000, celle de *Groningue* à 25000 & le pays de *Drenthe* à 5000. Ce qui en tout formeroit une Somme de 411000 florins. Ou ajoûte que le Prince Stadhouder vouloit de ſon côté faire un preſent particulier au Prince de *Brunswick* pour lui marquer ſa reconnoiſſance : mais que ce Prince l'a prié de le diſpenſer de l'accepter.

Suivant les lettres de *Dresde* les Commiſſaires du Roi de *Pruſſe* & de *Saxe* continuent avec tant de ſuccès les ſeances, qu'ils ont ouvertes à *Halle* pour le retabliſſement du Commerce des Etats reciproques, qu'il y a tout lieu d'eſperer que cette importante affaire ſera bientôt abſolument terminée à la ſatisfaction de deux cours.

N. 29.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 9. AVRIL 1766.

De VIENNE *le 9 Avril.*

A ſon Avenement au Trône Imperial, l'Empereur jugea à propos, ainſi qu'on l'a dit dans le tems, d'ordonner au Conſeil Imperial Aulique de continuër ſes fonctions jusqu'a nouvel ordre. Il y a quinze jours que Sa Majeſté Imperiale trouva également à propos de donner, ſuivant l'uſage, la demiſſion à tous les membres qui compoſent ce Tribunal, & de fixer leur réintroduction & leur confirmation dans leur employ au 5 de ce mois.

Le Comte d'*Ulfeld*, Grand Maitre de ſa maiſon eut ordre en conſéquence de procéder ce jour là à la réintroduction & confirmation du Conſeil, à quel effet il ſe rendit vers les 11 heures du matin à la Cour, le Comte Ferdinand Bonaventure de *Harrach* nommé de nouveau & confirmé par l'Empereur en ſa qualité de Préſident du Conſeil Imp. Aulique s'y rendit dans le même tems pour y prêter entre les mains de S. M. I. le ſerment, qui eſt d'uſage, ce qu'il fit dans la *Retirade* en preſence du Comte d'*Ulfeld* premier Grand Maitre, du Prince de *Khevenhüller - Metſch*, Co-Grand Maitre & du Comte de *Salm*, Grand Chambellan. Le Prince de *Colloredo*, Vice Chancellier de l'Empire tenoit entre ſes mains le formulaire du ſerment, dont lecture fut faite par M. de *Beck*, Conſeiller & Referendaire de l'Empire.

Le Vice-Chancellier ſe rendit après cela ſeul & d'avance à la Sale du Conſeil Imperial Aulique, & le Comte d'*Ulfeld* avec le Comte de *Harrach* traverſerent la Sale nommée *Ritter-Stuben*, où la Garde Noble *Allemande* & *Hongroiſe* formoit une double haye, pour ſe rendre au Grand Eſcalier, par lequel ils deſcendirent dans la petite Cour du Palais: ils y monterent dans le Caroſſe du Grand Maitre, drappé & attelé de ſix chevaux: En paſſant pour ſe rendre à l'hôtel du Conſeil Imperial Aulique par la Grande place, ils y furent ſalués par la Grand Garde, qui leur preſenta les armes, & le Caroſſe dans lequel ils étoient, entra dans la Cour de cet Hôtel précédé de leurs coureurs & autres gens de livrée tous vetus de noir & marchant à pied & ſuivi de même des officiers de leur maiſon ainſi que du Caroſſe du Préſident lequel étoit attelé de deux chevaux: ils deſcendirent à l'eſcalier, au bas duquel ils furent reçûs à quelque diſtance du Caroſſe par le Vice-Chancellier de l'Empire, par le Vice-Préſident du Conſeil Imperial Aulique, & par les differens Membres de ce Tribunal, qui tous les accompagnerent jusqu'à la Sale du Conſeil.

Le

Le Grand Maître de la Maiſon de S. M. I., le Preſident le Vice-Chancellier, le Vice-Preſident, les Membres du Conſeil & les deux Sécretaires ayant pris dans cette Sale leur place accoutumée, le Comte d'*Ulfeld* y prononça, à portes ouvertes, un diſcours relatif aux ordres, dont il étoit chargé par S. M. l'Empereur, le Preſident y repondit, & le Vice-Préſident & tout le Conſeil prêterent enſuite le ſerment qui eſt d'uſage.

Le Comte d'*Ulfeld* remit après cela au Préſident le Decret, dont il avoit été chargé par S. M. I. pour que lecture en fut faite; Le Comte de *Harrach* l'ouvrit; le donna pour le lire à l'un des Secretaires, & ordonna en même tems au huiſſier de fermer les portes; elles furent ouvertes après la lecture faite, & alors le Comte d'*Ulfeld* ſortit de la Sale & fut reconduit jusques au bas de l'eſcalier & à quelque diſtance de ſon Caroſſe par tous les membres du Conſeil Imperial Aulique.

Sa Majeſté l'Imperatrice Reine accompagnée de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie Anne* eſt partie lundi dernier vers les ſept heures du matin pour ſe rendre à *Schloſs-Hof*, où Elle a eté ſuivie l'après midi par S. M. l'Empereur & enſuite par S. M. l'Imperatrice accompagnée de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie Chriſtine*.

Le Sereniſſime Prince Albert de *Saxe* accompagné du Prince *Clement* ſon Frere, Evêque de *Freyſing*, de *Ratisbonne* &c. eſt également parti pour *Schloſsbof* le lendemain matin mardi, & ſon mariage avec S. A. R. Madame l'Archiducheſſe y a été celebré le même jour.

Le T. R. P. General des Capucins a eu Dimanche dernier audience de S. M. l'Empereur.

Le même jour Sa Majeſté Imp. a admis à ſon Audience MM. les Deputés de la Ville Imperiale de *Hambourg*, qui ſont M. *Faber* Syndic, & *Wagener*, Senateur de la dite Ville, & qui étoient arrivés ici le 30 du mois dernier pour complimenter S. M. ſur ſon avénement au trône Imp. Ces mêmes Députes ont auſſi été conduits après cela à l'audience de Sa Majeſté l'Imperatrice.

„AVERTISSEMENT.

„On notifie au publique, que S. M. l'Empereur voulant donner aux „Habitans de cette Capitale des marques de la très gracieuſe affection qu'il „leur porte, a reſolu & ordonné qu'il ſera deſormais permis à chacun de ſe „promener librement pendant toute l'année & à toute heure du jour dans le „*Bratter* & dans le *Stadt-Gut*, ſoit à pied, à cheval, ou en voiture, & cela non „ſeulement dans la grande allée mais generalement dans toutes les autres ainſi „que dans les prairies & par tout à l'exception des ſeuls endroits ecartés „& du fort des bois, afin d'eviter par là tout desordre & tout excès qui „pourroient ſe commettre, voulant egalement S. M. I. que chacun puiſſe ſans „empêchement y jouer au *balon*, aux *quilles* & à d'autres jeux d'exercice per„mis. On s'aſſure au reſte que perſonne n'abuſera par quelques actions in„dignes de la liberté que S. M. a bien voulu gratieuſement accorder à un „chacun pour la ſatisfaction du public.

„*Vienne le 7. Avril 1766.*

N. 30.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 12 AVRIL 1766.

De ROME *le 29. Mars.*

L'entrée publique de D. *Rezzonico* Senateur de cette ville eſt renvoyée à la ſeconde Fête de la Pentecôte ; les preparatifs qu'elle exige, ne pouvant être terminés avant ce tems.

Le Baron de S. *Odil* Miniſtre de la Cour de *Toſcane* auprès du S. *Siége* eſt revenu ici Dimanche dernier de *Florence* avec le Comte de *Roſemberg*, Ambaſſadeur de L. L. M. M. I & R. auprès du Roi *Catholique* : le Cardinal Alex. *Albani*, le Duc de *Bracciano* & les Princes *Chigi*, *Corſini* & *Ruſpoli* avoient envoyé leurs équipages à la rencontre de ces Miniſtres ; l'Ambaſſadeur de *France* leur a donné le lendemain de leur arrivée un ſuperbe repas, auquel il avoit invité tous les miniſtres Etrangers & quantité d'autres perſonnes de la principale nobleſſe.

Mercredi au ſoir le Pape s'eſt rendu au Palais du Vatican & il y a fait avec une piété exemplaire toutes les fonctions conſacrées par l'Egliſe à la ſemaine ſainte.

De VERSAILLES *le 29 Mars.*

M. *Thomas*, Secrétaire Interprete du Roi auprès de *Suiſſes*, a eu l'honneur de préſenter à Sa Majeſté le 23 de ce mois un *Eloge* de feu Monſeigneur le Dauphin, L'Abbé de *Beauvais*, Prédicateur du Roi, avoit eu auſſi l'honneur de préſenter à Sa Majeſté, le 22, l'Oraiſon de Funebre du feu Duc de *Parme*, qu'il a prononcée, le 13, dans l'Egliſe de Notre-Dame.

Le 22, le ſieur le *Paute*, Horloger du Roi, eut l'honneur de préſenter à Sa Majeſté différentes Pendules

à vaſe, remarquables par la nouveauté des formes & la richeſſe des ornemens.

Le 27, jour du Jeudi Saint, le Roi lava les pieds, ſuivant l'uſage, à douze Pauvres & les ſervit enſuite à table. Le Prince de *Condé*, Grand-Maître de la Maiſon du Roi, étoit à la tête des Maîtres d'Hôtel, conduit par le Marquis de *Dreux*, Grand-Maître des Cérémonies, & par M. de *Nantouillet*, Maître des Cérémonies. Les plats furent portés par Monſeigneur le Dauphin, Monſeigneur le Comte de *Provence*, Monſeigneur le Comte d'*Artois*, & par le Duc d'*Orléans*, le Duc de *Chartres*, le Duc de *Bourbon*, le Prince de *Conty*, le Comte de la *Marche*, le Comte d'*Eu*, le Duc de *Penthievre*, le Prince de *Lamballe*, & par les Seigneurs de la Cour & les principaux Officiers de Sa Majeſté.

La grande Députation du Parlement de *Dauphiné*, qui avoit été mandée par le Roi, avec ordre de lui apporter une expédition de l'Arrêté fait par cette Compagnie le 30 Juillet de l'année derniere au ſujet du Parlement de *Pau*, a été introduite dans la Chambre de Sa Majeſté, le 27 de ce mois, à ſept heures du ſoir. Les Députés, au nombre de ſept, lui ont été préſentés par le Duc de *Choiſeul*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département du *Dauphiné*, après avoir été conduits en la maniere accoutumée. Le Roi les a reçus dans ſon fauteuil; & après s'être fait remettre l'Arrêté, dont ils étoient porteurs, les Députés ont eu ordre de ſe retirer, & Sa Majeſté a tenu ſon Conſeil, après lequel Elle a fait rentrer ces Députés, & leur a prononcé ſa réponſe en ces termes.

„ J'ai lu vos remontrances, & j'ai reconnu, principalement dans celles du 24 Mai dernier, les mêmes erreurs que j'ai proſcrites par la reponſe que j'ai faite moi-même à mon Parlement de *Paris*. Je vous la remets pour qu'elle vous ſerve de regle. Ce n'eſt qu'en vous y conformant que vous mériterez mes bontés. Au ſurplus, je viens de caſſer en mon Conſeil vos Arrêtés des 22 Mars & 30 Juillet derniers par un Arrêt dont vous allez entendre la lecture. „

Alors, le Duc de *Choiſeul* a lû l'Arrêt qui ſuit.

„ Le Roi s'étant fait rendre compte en ſon Conſeil des Arrêtés de ſon Parlement de *Grenoble*, du 22 Mars & du 30 Juillet derniers, S. M. y a reconnu les dangereux effets de cet eſprit de ſyſtême & d'indépendance qui a fait éclore depuis quelque tems les nouveautés les plus condamnables. Par celui du 22 Mars, les Officiers de cette Cour n'ont pas craint d'uſurper le pouvoir légiſlatif & les droits de la Souveraineté, en publiant, dans une forme inuſitée, ce qu'ils avoient arrêté de leur propre mouvement ſur des objets de l'ordre le plus élevé, & ſur leſquels il ne leur étoit pas permis de prononcer. Non contens de déclarer qu'ils tenoient & *continueroient de tenir pour maxime conſtante, inviolable & inhérente à la conſtitution de la Monarchie, qu'il n'eſt qu'un ſeul & unique Parlement de France*, ils ont tiré de ce faux principe les conſéquences les plus téméraires, qu'ils ont entrepris d'ériger en loix dans des matieres, où il n'appartient qu'au Roi de ſtatuer. C'eſt par une ſuite de cette prétendue unité des Parlemens, proſcrite par Sa Majeſté, & qu'il convenoit moins encore au Parlement de *Dauphiné* qu'aux autres d'adopter, que les Officiers de cette Cour ſe ſont cru en droit de délibérer ſur ce qui s'étoit paſſé au Parlement de *Pau*, & qu'à cette occaſion ils ont oſé, dans leur Arrêté du 30 Juillet, traiter *d'oppreſſions, d'attentat, de prévarication réfléchie* ce qui s'étoit fait en exécution des ordres du Roi; faire enviſager une défection inexcuſable comme *le dernier effort de l'obeiſſance & d'une fermeté reſpectueuſe*; ſe répandre en invectives contre des Magiſtrats

qui

qui ont pleinement répondu à la confiance de Sa Majeſté, en rempliſſant un devoir indiſpenſable, & même avancer que *des ſcenes qui épouvantent la Nation, en compromettant ſes droits, relâcheroient peut-être les liens étroits de l'obéiſſance, ſi le ſentiment naturel des* François, *l'amour pour la Perſonne ſacrée du Monarque ne l'emportoit chaque Jour ſur les mouvemens d'une douleur qui n'a plus de bornes :* comme s'il étoit permis de ſuppoſer que le Roi puiſſe méconnoître ce qu'il doit à ſes Sujets, de laiſſer entendre qu'en aucun cas les Sujets puiſſent ſe croire dégagés des liens indiſſolubles de l'obéiſſance & de préſenter, comme n'étant plus que le tribut volontaire de leur amour, ce qui ne peut ceſſer d'être en même tems le devoir inviolable de leur fidélité. Le Roi veut bien ſe perſuader qu'en adoptant ces deux Arrêtés, les Officiers de ſon Parlement de *Grenoble* ſe ſont laiſſés entraîner par des impulſions étrangeres ; mais Sa Majeſté n'en doit pas moins à Elle même, à la conſervation des droits ſacrés de ſa Couronne & à l'honneur de la Magiſtrature d'anéantir des Actes où l'on s'eſt porté à de pareils excès. A quoi voulant pourvoir, ouï le rapport & tout conſidéré. Le Roi étant en ſon Conſeil, a caſſé & annullé, caſſe & annulle leſdits Arrêtés des 22 Mars & 30 Juillet 1765, & tout ce qui s'en ſeroit enſuivi ou pourroit s'enſuivre, comme contraires à la conſtitution de l'Etat, & attentatoires à l'autorité ſouveraine ; fait défenſes aux Officiers de ladite Cour d'en prendre de ſemblables à l'avenir ; ordonne que le préſent Arrêt ſera imprimé & affiché en ſa Ville de *Grenoble* & par-tout où beſoin ſera ; enjoint au ſieur Intendant & Commiſſaire départi par Sa Majeſté en ſa Province de *Dauphiné* d'y tenir la main. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à *Verſailles* le 27 Mars 1766. „

Cette lecture étant achevée, le Roi a dit : „ Ne vous occupez plus d'affaires qui vous ſont étrangeres ; rendez la juſtice à mes Sujets, & donnez-leur l'exemple de la ſoumiſſion. „ Vous ferez regiſtre de tout ce qui „ vient de ſe paſſer. „

Après quoi Sa Majeſté a remis aux Députés une copie de l'Arrêt du Conſeil, & ils ſe ſont retirés.

De PARIS *le* 28 *Mars.*

Pluſieurs perſonnes du *Périgord*, qui ont été bleſſées par les loups qui ont paru depuis quelque tems dans cette Province, ſont mortes de leurs bleſſures avec des ſymptômes qui font conjecturer que ces animaux étoient attaqués de la rage ; heureuſement il y a lieu de croire qu'ils ſont tous détruits ; du moins on n'en a apperçu aucun depuis les chaſſes qu'on a faites & dans leſquelles on en a tué un grand nombre.

François-Louis de *Neufville*, Duc de *Villeroy* & de *Retz*, Pair de *France*, Comte de *Sault* en *Provence*, &c. Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de Camp, Lieutenant-Général au Gouvernement des Provinces de *Lyonnois*, *Foreſt* & *Beaujollois*, Gouverneur Particulier de la Ville de *Lyon*, Capitaine de la premiere Compagnie *Françoiſe* des Gardes du Roi, Capitaine des Chaſſeurs de la Forêt de *Corbeil* & de *Senars*, &c eſt mort ici, dans la nuit du 21 au 22 de ce mois, dans la ſoixante & onzieme année de ſon âge.

Extrait d'une lettre de Conſtantinople *du 15 Fevrier.*

D'après les avis qu'on reçoit de l'Archipel, on ne doute plus ici que la Régence de *Tripoli* de *Barbarie* n'ait rompu le Traité de paix qu'elle avoit conclu avec la République de *Veniſe*. Un Armateur de cette Régence, qui croiſe à l'entrée de l'Archipel, s'eſt emparé, au commencement de ce mois de trois Bâtimens *Vénitiens :* l'un venoit de *Livourne* & de *Meſſine* avec une riche cargaiſon ; les deux autres étoient

des

des Caravaneurs fretés par des Marchands *Turcs* & *Grecs*. On assure que plusieurs autres Corsaires de la même Régence sont répandus dans les Mers du *Levant* pour intercepter tous les Bâtimens *Venitiens* qu'ils pourront rencontrer.

De LONDRES *le* 25 *Mars*.

Le 21 de ce mois les Communes ont renvoyé au 26 l'affaire des moyens de lever le subside & resolu en committé d'accorder.

13000 livres Sterling pour l'entretien des Forts & Etablissements de la *Grande-Bretagne* sur la côte d'*Afrique*.

Le comitté a rédigé ensuite le Bill pour lever par voye d'emprunt ou par Billets de l'Echiquier une somme d'Argent rembourſable au tems de la premiere séance.

Le même jour les Seigneurs ont travaillé à quelques Bills particuliers.

Le 24 la Chambre approuva les résolutions du 21 après avoir fait quelques changements au Bill d'emprunt; & remit l'affaire des troubles de l'*Amerique* à demain 26.

Il s'est tenu le 21 à St. *James* sur la même affaire un grand Conseil avant lequel Mr *Pitt* avoit eu quelques entretiens avec le Roi.

La Chambre haute n'a d'ailleurs encore vaqué qu'à quelques Bills particuliers.

Le Comte de *Guercby* Ambassadeur de *France* à communiqué hier au General *Conway* Secrétaire d'Etat des depêches qu'il venoit de recevoir de sa Cour.

Le Gouvernement a envoyé ordre en *Amerique* de recharger pour l'*Europe* le papier Timbré qui en avoit été envoyé dans ces contrées pour lesquelles il se fait depuis l'abrogation de l'Acte du Timbre des expéditions très considerables, deux seules maisons négociantes de *Londres* en ayant fait entre autres pour environ 90 mille Livres Sterling.

„AVERTISSEMENT.

„On notifie au publique, que S. M. l'Empereur voulant donner aux „Habitans de cette Capitale des marques de la très gracieuse affection qu'il „leur porte, a resolu & ordonné qu'il sera desormais permis à chacun de se „promener librement pendant toute l'année & à toute heure du jour dans le „*Bra ter* & dans le *Stadt-Gut*, soit à pied, à cheval, ou en voiture, & cela non „seulement dans la grande allée mais generalement dans toutes les autres ainsi „que dans les prairies & par tout à l'exception des seuls endroits ecartés „& du fort des bois, afin d'eviter par là tout desordre & tout excès qui „pourroient se commettre, voulant egalement S. M. I. que chacun puisse sans „empêchement y jouer au *balon*, aux *quilles* & à d'autres jeux d'exercice per„mis. On s'assure au reste que personne n'abusera par quelques actions in„dignes de la liberté que S. M. a bien voulu gratieusement accorder à un „chacun pour la satisfaction du public.

„*Vienne le 7. Avril 1766.*

N. 30.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 12. AVRIL 1766.

De Florence *le 28 Mars*

Le Duc d'*Averardo Salviati* Chambellan de Leurs Majestés I. & R. A. est parti ces jours ci pour *Paris*, où il va complimenter le Roi T. C. de la part de Leurs Alteſſes Royales.

Après mûre déliberation sur l'affaire des monnoyes il est sorti le 24. un Decret par lequel Mgr. l'Archiduc Grand Duc declare que les Gros & demi Gros *Florentins* doivent être dans l'espace de 15 jour portés à la monnoye, où on les prendra sans égard à leur legereté, comme s'ils avoient leur valeur entiere, pourvû qu'ils portent encore quelque vestige de leur empreinte: S. A. R. daigne par ce moyen se charger de toute la perte & l'epargner au peuple.

Le 25 il y a eu á la *Via de Bardi* un violent incendie qui a reduit en cendres un Grand magazin de paille: aucun edifice voisin n'a cependant été endommagé par les soins & les précautions qu'on a pris contre le progrès du feu, qui paroissoit d'autant plus à craindre, qu'il souffloit un vent très fort.

Le 27. leurs Alteſſes Royales ont reçû la communion paschale dans l'Eglise de Ste *Felicité* & après le service Divin elles ont lavé les pieds a 12 pauvres hommes & à 12 pauvres femmes, qu'elles ont ensuite servis à table.

On apprend de *Turin* que les Commissaires du Roi de *Sardaigne* & ceux du Duc de *Parme* ont signé le 10 de ce mois à la *Stradella* le traité des limites des Etats respectifs des deux Cours.

*D'*Amsterdam *le 31 Mars.*

L'Assemblée générale des *Dix Sept* de la Compagnie des *Indes-Orientales* en cette Ville laquelle s'est séparée Samedi dernier, a résolu qu'au 12 Mai prochain il se feroit aux Intéressés un Dividende de 20 pour Cent.

Une grande Députation de cette Compagnie partira demain pour la *Haye*, afin d'y remettre au Serénissime Prince *Stadhouder* le Diplôme de Directeur & de Gouverneur-Général de la dite Compagnie.

De Vienne *le 12 Avril.*

L'Imperatrice Reine Apostolique doit partir aujourd'hui de *Schloss-ho* pour se rendre à *Presbourg*, où elle sera suivie demain par S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie Christine* avec le Prince son Epoux.

Leurs Majestés Imperiales reviendront le même jour dans cette Capitale & l'Empereur en repartira lundi pour *Presbourg*, d'où il reviendra ici le 16 avec S. M. l'Imperatrice Reine Son Auguste Mere & S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie Anne*.

AVERTISSEMENT.

La Députation du Credit reuni des Provinces héréditaires *Bohémes*, & *Autrichiennes* fait savoir à ceux à qu'il appartiendra,

Que conformément au §. 1er. de l'Edit Imperial & Royal du 31 Janvier 1763. toutes les Obligations contractées par les Etats des susdites Provinces, sous leur garantie communes, à raison de 6 & 5 pour 100 d'intérêt, devant être successivement retirées de la circulation, pour être annullées & brulées publiquement; comme il a été exécuté à l'égard d'une partie de ces

Obli-

Obligations, formant la somme de 1,400,000 fl. qui ont été brulées solemnellement le 6 Août 1763.

On procédéra de la même manière à la suppression des toutes celles des susdites Obligations, qui depuis ce tems, sont rentrées dans la Caisse Générale du Crédit réuni, le 14 Avril 1766, au quel jour il en sera brulé sur le glacis de cette Ville, à la gauche de la Porte dite *Schotten-Thor*, pour la somme de 18,902,095 fl. selon l'Etat suivant: savoir

En Obligations du 1*er.* Juillet 1761 portans 6 pour 100 d'interêt, delivrées sous la garantie commune des susdits Etats pour acquitter des Prêts faits à ces mêmes Etats.

1565	Obligations de	1000 fl. . .	1,565,000 fl.
5534	. . . . .	500 fl. . .	2,767,000 fl.
11505	. . . . .	250 fl. . .	2,876,250 fl.
			7,208,250.

En Obligations contractées par les susdits Etats le 1*er.* Juillet 1761 à raison de 6 pour 100 d'interêt, pour être données, & reçues en payement par ces mêmes Etats.

20,875	Obligations de	100 fl. . .	2,087,500 fl.
201,147	. . . . .	25 fl. . .	5,028,675
			7,116,175.

Et en Obligations, contractées par les dits Etats le 1*er.* Fevrier 1763 à raison de 5 pour 100 d'interêt, pour être données, & reçues en payement par ces mêmes Etats.

4262	Obligations de	120 fl. . .	511,440 fl.
8500	. . . . .	60 fl. . .	510,000
45291	. . . . .	30 fl. . .	1,358,730
146500	. . . . .	15 fl. . .	2,197,500
			4 577,670.

Total de toutes les Obligations ci-dessus . 18,902,095. fl.

On en agira de même à l'égard du restant de ces papiers, à mesure qu'ils rentreront dans la Caisse générale, jusqu'à leur extinction totale.

Vienne le 4 Avril 1766.

AVERTISSEMENT.

Le Deputation Ministeriale de la Banque de *Vienne* fait savoir à tous ceux, qu'il appartiendra: que les Billets de Banque fabriqués sous la date du 1*er.* Juillet 1762 devant en vertu de la résolution Imperiale, & Royale du 10 Mars de la presente année être retirés de la circulation, entiérement éteints, & brulés publiquement: Il sera procedé solemnellement à la suppression de tous ceux de ces Billets, qui sont rentrés dans la caisse générale de la Banque, le 17 d'Avril de cette année, auquel jour il sera brulé sur le glacis de cette ville, à la gauche de la porte dite *Schottenthor*, pour la somme de 7,843,635. fl. des susdits Billets: savoir:

587,829	billets de	5 fl. . . .	2,939,145 fl.
226,261	. . .	10 fl. . . .	2,262,610
65,980	. . .	25 fl. . . .	1,649,500
13,460	. . .	50 fl. . . .	673,000
3,194	. . .	100 fl. . . .	319,400
			7.843.655 fl.

On en agira de même de tems à autre à l'égard du restant des dits Billets, à mesure, qu'ils rentreront dans la Caisse générale, jusqu'à leur Extinction totale.

Vienne ce 4. Avril 1766.

N. 31.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 16 AVRIL 1766.

De LISBONNE, *le 27 Fevrier.*

Hier, il eſt entré dans le *Tage* un Vaiſſeau de ligne *Portugais* & ſept ou huit Navires de la Flotte de *Rio-Janeiro.* Suivant le rapport du premier, les autres Bâtimens marchands de cette Flotte avoient déjà jetté l'ancre à *Caſcaes* pour ſortir avec la marée du matin, ayant pour arriere-garde un autre Vaiſſeau de ligne. La Frégate de quarante canons doit convoyer juſqu'à la riviere de *Duero* ceux des Navires de la Flotte qui ſont du Département d'*Oporto*,

De CADIX *le 11 Mars.*

On équipe actuellement pluſieurs Vaiſſeaux de tranſport ſur leſquels on embarquera inceſſamment le Régiment de la *Reine* qui eſt en garniſon dans cette Ville & qui doit paſſer à *Panama* avec une centaine d'hommes & quelques Officiers tirés de la Brigade de l'Artillerie.

Le Marquis de *Croix*, Vice-Roi du *Mexique*, arrivera inceſſamment de *Madrid* en cette Ville où il s'embarquera pour ſe rendre à ſa deſtination.

Ces jours derniers, les Vaiſſeaux *Eſpagnols le Bon-Conſeil* & *la Sainte-Anne*, & la Fregate *le Saint Nicolas de Bari*, qui faiſoient partie de la derniere Flotte, ſont arrivés ici, les deux premiers de la *Vera Cruz* & de la *Havane*, & la troiſieme de *Cartagene des Indes.* Leur cargaiſon conſiſte, pour le compte du Roi, en 1300 quintaux de bois de Campêche, 6393 arrobes de tabac en feuilles & 468 de ta-

tabac en poudre; &, pour le compte des particuliers, en 72,255 piaſtres d'argent, 1121 arrobes de coton, 4752 de laine fine, 28045 de ſucre, 3930 de cacao, 175 de jalap, 20 de cevadille & 55 de caſcarille; 500 cuirs tannés, 3228 en poil & 2081 quintaux de boix de Campêche.

On eſt informé que le ſieur de *Bucarly*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur-Général de *Buenos-Ayres* & Commandant par *interim* de la Province d'*Andalouſie*, eſt arrivé depuis quelques jours à l'Isle de *Léon*. Il y attend ſes équipages pour ſe rendre ici avec plus d'éclat. Le Vaiſſeau ſur lequel il doit s'embarquer pour ſon Gouvernement eſt tout prêt, ce qui donne lieu de penſer qu'il ne fera pas un long ſéjour en cette Ville.

De VERSAILLES *le 2 Avril.*

Le 25 du mois dernier, le Bailli de *Froullay*, Ambaſſadeur de *Malte*, a préſenté à Sa Majeſté, en préſence du Marquis d'*Entragues*, Grand-Fauconnier de *France* en ſurvivance du Duc de *Valliere*, ſix fauçons que le Chevalier d'*Argens* a été chargé d'apporter à Sa Majeſté de la part du Grand-Maitre de l'Ordre de *Malte*.

Hier, le Comte de *Loyko*, Envoyé Extraordinaire du Roi de *Pologne*, eut une audience publique du Roi, dans laquelle, après avoir remis ſes lettres de créance, il fit part à Sa Majeſté de l'Election du Roi ſon Maître & de ſon avénement au Trône de *Pologne*. Le Comte de *Loyko* fut conduit à cette audience, ainſi qu'à celles de la Famille Royale, par le ſieur de *la Live*, Introducteur des Ambaſſadeurs.

Sa Majeſté accorda, le même jour, les entrées de ſa Chambre au Prince de *Naſſau-Saarbruck*.

De LONDRES *le 28 Mars.*

Le 25 de ce mois, les *Communes* paſſérent un Bil, pour *lever une Somme d'argent par Emprunt ou Billets d'Echiquier*, & lurent pour la ſeconde fois un Bill, pour *indemniſer ceux qui ſe ſont ſervis de Papier ou de Parchemin non timbrés* dans *l'Amerique*; Et il fut arrêté d'en faire l'examen le 9 Avril prochain.

Le 26 les *Seigneurs* firent la ſeconde lecture du Bil du *Cidre*; & arrêtèrent d'en faire l'examen en Grand-Committé de toute la Chambre le premier jour après la vacation. La Chambre s'ajourna au 7 Avril.

Les *Communes* renvoyèrnnt au 9 du mois prochain l'affaire des *moyens de lever le Subſide*; &, délibérant enſuite en Committé ſur le *Subſide*, Elles, réſolurent d'accorder.

1643 Livres Sterling, 13 Chelins, 8 Sous & un quart, pour *liquider les prétenſions & demandes pour fourniſſemens, faits à l'Armée combinée en* Allemagne *pendant la dernière Guerre, & qui paroiſſent être légitimes ſuivant le rapport des Commiſſaires prépoſés à examiner & à conſtater ces prétenſions & demandes.*

50000 Livres Sterling, pour *le par, fait payement de la Somme de 150 mille Livres Sterling ſtipulée pour être payée au Landgrave de* Heſſe-Caſſel, *pour éteindre toutes prétenſions à titre de ſecours raiſonnable, d'indemnité, ou autrement.*

32725 Livres Sterling *aux Gouverneurs de l'Hôpital des Enfans trouvés, pour les mettre en état d'entretenir les Enfans, qui y ont été admis juſqu'au 25 Mars 1760 depuis le 31 Décembre 1765 juſqu'à pareil jour 1766.*

1167 Livres Sterling, 10 Chelins, *reſtant en Caiſſe des Sommes accordées dans la dernière Séance du Parlement pour l'Hôpital des Enfans trouvés, ſeront de nouveau accordées au même uſage pour en pourvoir d'autant mieux à l'entretien des Enfans.*

Le 27 les *Communes* reprirent l'examen des affaires de l'*Amerique*: Elles

tra-

travaillèrent aux moyens d'améliorer le Commerce entre la *Grande-Bretagne* & ſes Colonies ; Et la continuation de cette matière fut renvoyée au 7 Avril, jour auquel la Chambre s'ajourna.

En vaquant au reſte aux affaires de l'*Amerique* la Chambre examine avec la plus ſcrupuleuſe attention toutes les loix relatives au Commerce de nos Colonies, leurs Billets de Credit, les diſpoſitions faites pour leur circulation & leur rembourſement depuis l'an 1749 & le pié ainſi que les conditions ſur leſquels il ſeroit convenable d'en permettre encore la circulation ulterieure. Les négocians qui ont un Commerce direct avec l'*Amerique* ſont auſſi mandés à la Chambre & Conſultés ſur les moyens de le remettre en vigueur & de lui donner une forme ſolide & durable.

On aſſure que le mariage du Roi de *Dannemarck* avec la Princeſſe *Caroline Mathilde* aura lieu au commencement du mois d'Aout prochain.

Nous apprennons de l'*Orient* que la Compagnie *Françoiſe* a pris à ſon Service 25 Bâtiments deſtinés à faire pendant cette année ſon Commerce dans les *Indes* & à la *Chine*.

Des lettres de *Port-Mahon* marquent qu'un Corſaire *Tripolitain* de 18 canons & de 170 hommes d'équipage s'eſt refugié ſous la protection du canon du Fort *St. Philipe* après avoir été fort maltraité dans un combat qu'il a eu avec un Chebec de *Sardaigne* & dans lequel il a perdu ſon Capitaine & 85 hommes.

On a dit il y a quelque tems, que 33 Membres de la Chambre haute avoient fait & ſigné une proteſtation contre l'abrogation de l'Acte du Timbre en voici la ſubſtance.

„ Le Parlement ayant déclaré ſolemnellement qu'il a le droit, le pouvoir & l'autorité de faire exécuter ſes Loix & Réglemens dans toutes les Colonies ſoumiſes à la *Grande Bretagne*, & ayant déclaré en même tems que les troubles & les ſoulevemens des Colonies de l'*Amérique* à l'occaſion de l'Acte du Timbre attaquoient eſſentiellement la dignité de la Couronne & l'autorité législative du Parlement, la révocation entiere dudit acte, ſur-tout dans le tems où l'eſprit de révolte ſubſiſte encore dans les Colonies, ne peut que produire de très-dangereux effets. Une condeſcendance de cette nature, dans les circonſtances actuelles, porte avec ſoi une apparence de foibleſſe & de timidité qui ne peut que préparer de nouveaux troubles pour la ſuite, en affoibliſſant le reſpect qui eſt dû à l'autorité ſouveraine de la législation, en favoriſant l'eſprit de révolte, en accréditant les principes dangereux ſoutenus par les habitans des Colonies ſur leur prétendue indépendance à l'égard du Parlement de la *Grande-Bretagne* pour l'impoſition des taxes, & en les encourageant à montrer en d'autres occaſions la même réſiſtance à l'exécution des loix du Parlement, dangers preſqu'inévitables & qui, dans un tems de guerre ou dans d'autres circonſtances critiques, peuvent avoir les ſuites les plus funeſtes. „

„ D'ailleurs, comme il eſt juſte que toutes les parties de l'Etat ſupportent une portion du fardeau des taxes à proportion de leurs facultés, exempter les Colonies de l'*Amerique* d'une taxe auſſi juſte & auſſi moderée que celle du timbre, c'eſt rejetter cette charge ſur le reſte de la Nation, exciter de la jalouſie dans les autres parties des domaines de Sa Majeſté & attaquer la ſûreté que tout peuple a droit d'attendre de la législation. On prouve par les raiſons ſuivantes que les Colonies de l'*Amérique Septentrionale* ſont en état de ſupporter, ſans aucun inconvénient, la proportion de taxe qui leur eſt impoſée par l'ac-

te

te du timbre. 1. Le produit de cette taxe eſt évalué à 60,000 liv. ſterlings par an ; cette ſomme répartie ſur 1,200,000 perſonnes, ce qui fait un peu plus de la moitié du nombre des habitans de nos Colonies d'*Amérique*, ſe reduit à un chelin par tête chaque année, c'eſt à dire, au tiers du ſalaire ordinaire d'un Journalier ou d'un Artiſan dans ces contrées. 2. Il paroit par les regiſtres des Commiſſaires du Bureau du Commerce & des Plantations que, dans l'eſpace de trois ans ſeulement, ces Colonies, ayant aſſigné des fonds à prendre en différentes Provinces, ont acquitté 1,750,000 liv. ſterlings faiſant partie de la dette qu'ils ont contractée pendant la derniere guerre, & qu'une grande partie du reſte de cette dette, montant à environ 760,000 liv. ſterlings, ſera payée dans deux ans. „

Le 20 de ce mois, la Société Royale a reçu l'Abbé *Coyer* au nombre de ſes Membres.

De VIENNE *le 16 Avril.*

L'Empereur eſt parti hier pour *Presbourg* d'où S. M. I. eſt attenduë ce ſoir de retour avec S. M. l'Imperatrice Reine.

Il y a eu le 10 de ce mois a *Bruck* ſur le *Leytha* un violent incendie qui à reduit en cendres environ 50 maiſons & granges.

On a brulé avant-hier 14 de ce mois, ainſi qu'on l'a annoncé dernierement, pour 8,902,95 florins d'obligations contractées par les Etats des Provinces héréditaires *Bohèmes* & *Autrichiennes*.

AVERTISSEMENT.

Le Deputation Miniſteriale de la Banque de *Vienne* fait ſavoir à tous ceux, qu'il appartiendra: que les Billets de Banque fabriqués ſous la date du 1*er*. Juillet 1762 devant en vertu de la réſolution Imperiale, & Royale du 10 Mars de la preſente année être retirés de la circulation, entiérement éteints, & brulés publiquement : Il ſera procedé ſolemnellement à la ſuppreſſion de tous ceux de ces Billets, qui ſont rentrés dans la caiſſe générale de la Banque, le 17 d'Avril de cette année, auquel jour il ſera brulé ſur le glacis de cette ville, à la gauche de la porte dite *Schottenthor*, pour la ſomme de 7,843,635. fl. des ſusdits Billets: ſavoir :

587,829	billets de	5 fl. . . .	2,939,145 fl.
226,261	. . .	10 fl. . . .	2,262,610
65,980	. . .	25 fl. . . .	1,649,500
13,460	. . .	50 fl. . . .	673,000
3,194	. . .	100 fl. . . .	319,400
			7,843,655 fl.

On en agira de même de tems à autre à l'égard du reſtant des dits Billets, à meſure, qu'ils rentreront dans la Caiſſe générale, jusqu'à leur Extinction totale.

Vienne ce 4. Avril 1766.

N. 31.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 16. AVRIL 1766.

De MADRID *le 27 Mars.*

Le 2 de ce mois. le Prince & la Princeſſe des *Aſturies*, ainſi que les Infants, ſe rendirent à *Moralega*, Maiſon de campagne du Duc de *Bejar*, Grand Maître de la Maiſon du Prince des *Aſturies*, où, parmi les différens divertiſſemens que ce Seigneur leur avoit preparés, Leurs Alteſſes Royales virent pluſieurs courſes de chevaux & de bague, dont elles parurent très ſatisfaites. Ces courſes furent ſuivies d'un concert après lequel on leur ſervit un magnifique ſouper. Pendant ce repas, on avoit illuminé un jardin que leurs Alteſſes Royales eurent le plaiſir de voir à travers un corridor de cryſtal. Le Duc de *Bejar* avoit invité à cette Fête pluſieurs Grands du Royaume & les Miniſtres Etrangers.

Leurs Majeſtés & toute la Famille Royale revinrent ici du Palais Royal du *Pardo* le 15 de ce mois.

Le Roi a ordonné que la Cour prendroit le deuil pour trois ſemaines à l'occaſion de la mort du Roi de *Pologne*, Duc de *Lorraine* & de *Bar*; le Prince & la Princeſſe des *Aſturies* le porteront pendant ſix mois.

Le 23, il y eût un commencement de tumulte parmi le peuple de cette Capitale à l'occaſion de quelques ſévérités que des Commis ſubalternes avoient miſes dans l'exécution du Ban qui défendoit l'uſage des manteaux longs, & des chapeaux ronds. Une grande troupe de gens ſans aveu ſe porta devant le Palais de S. M. le tumulte ceſſa cependant à la nuit, mais les troupes & les gens de juſtice ayant voulu contenir l'inſolence de la populace qui recommençoit à s'aſſembler, le desordre augmenta conſidérablement, le Roi ne voulut pas qu'on uſât de la force contre un peuple qui n'avoit point de chef, craignant qu'on n'envelopat les innocents dans la punition que méritoient les coupables. S. M. lui fit promettre une amniſtie de tout le paſſé, & quelques autres graces qu'il pouvoit déſirer, ſur quoi le Peuple fit les plus grandes acclamations de *Vive le Roi*, & marcha en petites bandes par les ruës en chantant, avec de palmes, des flambeaux, & des inſtruments de Muſique.

S. M. ayant determiné d'avancer ſon depart pour ſa Royale maiſon de Plaiſance d'*Aranjuez* & étant partie avec la Reine ſa Mere, le Prince & la Princeſſe des *Aſturies* & toute la Famille Royale, le Peuple a paru ſenſible à l'abſence de ſon Souverain, craignant d'une part qu'on n'obſervat ni l'amniſtie ni les autres graces que ſa bonté Royale avoit daigné lui accorder, & d'une autre qu'on ne paſſat à punir ſes excès, regardant déjà comme la plus grande punition l'éloignement de ſon Maître. Pour diſſiper ces frayeurs & achever de calmer les eſprits, on a pris les meſures les plus douces & les plus convenables, & en conſequence le peuple ſe tranquilliſa hier matin ſi pleinement, qu'à peine pourroit on croire qu'il y eût eû la plus legére émotion, qui d'ailleurs n'a été accompagnée d'aucune de ces violences qu'on eût pû craindre d'une populace agitée.

Le

Le Marquis de *Squilace*, Miniſtre de la Guerre & des Finances a démandé au Roi la permiſſion de ſe retirer chez lui, le Roi la lui a accordée avec toute ſorte de demonſtrations de la ſatisfaction qu'a S. M. des ſervices qu'il a rendus pendant ſon Miniſtere, & Elle à nommé pour ſon ſucceſſeur dans la partie des finances D. Miguel de *Muzquiz*, Secretaire du ſuprême Conſeil de Guerre.

De HAMBOURG *le 5 Avril.*

Suivant les lettres d'*Oſter-Dalland* du 13 du mois dernier on a reſſenti le 4 du même mois à 4 heures après midi dans la Paroiſſe de *Groſſen Tuna* un tremblement de terre qui a duré environ une minute & demie, & pendant lequel on a entendu un bruit Souterrein.

Suivant celles du *Danemarck* on arme dans le Port de *Coppenhague* deux Vaiſſeaux de guerre de différente conſtruction, *le Danemarck* & *le Prince Frédéric*, de ſoixante-dix canons chacun; ils mettront dans peu à la mer & on leur fera faire une courſe dans la *Baltique* pour eſſayer leur marche

La Médaille frappée en or à l'occaſion de la mort de *Fréderic V.*, Roi de *Dannemarck*, repréſente d'un côté le buſte de feuë Sa Majeſté, entouré d'un ſerpent, emblême de l'eternité, avec cette inſcription: *Fridericus V. Rex Dan. Norv. Vand. Goth.* on lit au bas, *N. 31. Mart. MDCCXXIII. D 14. Jan. MDCCLXVI.* Sur le revers on voit une Egliſe avec la Piété qui éleve des Enfans & les fait travailler autour de ſoi; elle étend en même tems ſes mains ſecourables à un Enfant malade qui eſt dans un lit; au deſſus on lit: *Vetat mori.* L'on a auſſi frappé une medaille en argent en memoire de ce triſte évenement. Elle repreſente du côté principal le Buſte de S. M. *Frederic V.* de G. M. couronné de laurier avec cette Inſcription FRIDERICUS V. D. G. R. DAN. NORV. VAND. GOTH. & de l'autre le Royaume de *Danemarck* ſous l'emblême d'une femme pleurante aſſiſe au pied d'une pyramide poſée deux ſur globes, aux armes du Royaume de *Danemarck* & de *Norwege* &c. avec cette inſcription: CONSERVATORI SUO. On lit dans l'Exergue. N. 31. Mart. MDCCXXIII. D. 14 Jan. MDCCLXVI.

„AVERTISSEMENT.

„On notifie au publique, que S. M. l'Empereur voulant donner aux „Habitans de cette Capitale des marques de la très gracieuſe affection qu'il „leur porte, a reſolu & ordonné qu'il ſera deſormais permis à chacun de ſe „promener librement pendant toute l'année & à toute heure du jour dans le „*Bratter* & dans le *Stadt-Gut*, ſoit à pied, à cheval, ou en voiture, & cela non „ſeulement dans la grande allée mais generalement dans toutes les autres ainſi „que dans les prairies & par tout à l'exception des ſeuls endroits ecartés „& du fort des bois, afin d'eviter par là tout deſordre & tout excès qui „pourroient ſe commettre, voulant egalement S. M. I. que chacun puiſſe ſans „empêchement y jouer au *balon*, aux *quilles* & à d'autres jeux d'exercice per„mis. On s'aſſure au reſte que perſonne n'abuſera par quelques actions in„dignes de la liberté que S. M. a bien voulu gratieuſement accorder à un „chacun pour la ſatisfaction du public.

„*Vienne le 7. Avril 1766.*

N. 32.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 19 AVRIL 1766.

De Rome *le 5. Avril.*

Le Comte de *Rosenberg* accompagné du Baron de *S. Odil* a été conduit Mercredi dernier à l'Audience du Pape par le Cardinal *Orsini* & Son Eminence leur a donné après cela un superbe repas à sa maison de plaisance : Les Ambassadeurs & Ministres Etrangers y avoient été invités & y ont assisté ainsi que les Princes de *Mecklenbourg Strelitz* & d'*Anhalt Dessau* & plusieurs Cardinaux & les neveux de Sa Sainteté.

En creusant dernierement un terrein dans les environs de *Toscanella* on y a trouvé une Urne remplie de quantité de monnoyes d'or inconnuës & de cent *Paules* d'argent frappés sous le Pape *Eugene* IV.

On parle diversement de la future Promotion de Cardinaux ; les uns pretendent que le S. Pere ne donnera le chapeau qu'à M. *Buffalini* Majordome & M *Boschi* Maitre de Chambre & les autres croïent que la promotion sera générale.

De Geneve *le 28 Mars.*

Le Chevalier de *Beauteville*, Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté *Très-Chrétienne* auprès de la République, est arrivé ici le 19. Une Députation, composée des principaux Magistrats, a été le recevoir & le complimenter à la frontiere. Une partie de la Garnison étoit rangée en haie

sur

ſur ſon paſſage, & au-dedans de la Ville pluſieurs Compagnies de la Bourgeoiſie formoient une haie juſqu'à ſon Hôtel. Il a été ſalué à ſon entrée par une décharge de quarante pieces de canon. Le lendemain, les ſieurs *Heidegger* & *Eſcher*, Plénipotentiaires du Canton de *Zurich*, & les ſieurs *Augsburguer* & *Sinner*, Plénipotentiaires du Canton de *Berne*, ſont auſſi arrivés & ont été reçus avec de grands honneurs. Ces Plénipotentiaires ont déjà tenu pluſieurs conférences ſur les moyens de ramener la tranquillité. Le Chevalier de *Beauteville* a eu, le 24, une audience publique du Conſeil & y a prononcé le Diſcours ſuivant.

„ Magnifiques Seigneurs,

„ Votre ſageſſe ne put vous garantir il y a quelques années des diviſions & des troubles qui agiterent cet Etat. Dans ce moment de criſe tout fourniſſoit des armes aux différens ordres ; chacun, emporté par ſon zèle, mais raſſuré par ſes motifs, travailloit à étendre les bornes de ſes prérogatives ; la confuſion des droits & des prétentions hâtoit le moment de l'anarchie ; &, ſi des hommes vertueux & éclairés ſur leur devoir & leurs intérêts étoient reſtés livrés à eux-mêmes, nous aurions peut-être eu la douleur de voir votre République, un des plus beaux monumens de la liberté, s'armer contre elle-même & devenir la victime de ſes propres diſſentions. „

„ Telle étoit votre ſituation, Magnifiques Seigneurs, lorſque le Code de la Médiation fut unanimement accepté par tous les Ordres de l'Etat. Leurs intérêts avoient été balancés, & leurs droits fixés de maniere à rendre conſtante l'exécution de ce réglement, ſi la légiſlation humaine pouvoit prévenir toutes les contradictions de l'eſprit & du cœur. „

„ De nouvelles diſcuſſions vous agitent aujourd'hui ; mais nous avons la ſatisfaction de les voir ſuivies avec plus d'ordre, parce qu'elles portent ſur une loi fixe que le Roi mon Maître, de concert avec les louables Cantons de *Zurich* & de *Bern*, a aſſurée & honorée de ſa garantie. „

„ C'eſt comme garant de cette Médiation, qui doit également veiller & ſur l'autorité des Magiſtrats & ſur la liberté des Citoyens, que Sa Majeſté m'envoie près de vous, Magnifiques Seigneurs, pour travailler à terminer les conteſtations qui vous diviſent. Je ſens tout le prix d'une commiſſion auſſi honorable, & je me tiendrois aſſuré du ſuccès s'il pouvoit n'être que le fruit du zele. Le mien ne ſera dirigé que par la juſtice, & n'aura d'autre meſure que l'intérêt conſtant que le Roi mon Maître prend à la conſervation & à l'indépendance de votre République. J'emploierai tous mes ſoins à vous rendre cette tranquillité précieuſe à laquelle vous avez dû principalement votre proſpérité. Je chercherai, de concert avec mes illuſtres Collegues, ce juſte équilibre de l'autorité & de la liberté, qui eſt le but de votre ſage conſtitution, & je mettrai au nombre des plus beaux jours de ma vie celui où j'aurai pu contribuer à votre bonheur. „

Le ſieur *Gallatin*, premier Syndic, a fait à ce Diſcours une Réponſe qu'on inſérera dans la Gazette prochaine.

De Versailles *le 5 Avril.*

Quoique les principaux accidens de la fluxion de poitrine dont la Reine a été attaquée, fuſſent calmés depuis quelque tems, la fievre a continué ſans interruption juſqu'à ce jour, & il y a eu un redoublement marqué tous les ſoirs. Comme cette fievre n'a point cédé aux remedes & qu'il y eſt ſurvenu quelques friſſons, on a craint quelque nouvel accident. Il y a cinq jours que la Reine recommença à touſſer beaucoup, & qu'elle rendit des crachats purulents. Depuis que cette expectoration purulente eſt établie, la fievre eſt diminuée.

De

De PARIS *le 7 Avril.*

Il paroît deux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi.

Le premier, du 24 Fevrier 1766, ordonne que les reconnoissances délivrées par le sieur *Nouette*, en exécution de l'Arrêt du 5 Janvier de la même année, seront rapportées au sieur de *Gagny* qui en délivrera de nouvelles, garnies de coupons d'intérêts à cinq pour cent.

Par le second, du 14 Mars dernier, Sa Majesté ordonne que toutes les étoffes de coton, connues sous le nom de velours de coton, seront regardées comme *cotonades* & jouiront des exemptions portées par l'Article VI. de l'Arrêt du Conseil du 19 Juillet 1760.

De LONDRES *le 1 Avril.*

Mercredi dernier, Mr. *Muschin Puschkin*, nouveau Ministre de *Russie*, eut sa premiere Audience du Roi, à laquelle il fut introduit par le Duc de *Grafton*, Secrétaire d'Etat. La Reine, indisposée depuis quelques jours, se porte à présent beaucoup mieux, & le Prince de *Galles*, ainsi que le Prince-Evêque d'*Osnabruck*, sont parfaitement rétablis de la Petite-verole. Samedi prochain, L. A. R. seront transportées à *Richmond* pour y respirer le bon air. Le 30 de ce mois, la Cour reçut d'importantes Depêches du Chevalier *Yorke*, Ambassadeur du Roi à la *Haye*, & d'autres Ministres de S. M., tant en *Allemagne* que dans le *Nord*, rélatives, dit on, aux Engagemens qui se négocient actuellement entre cette Couronne & quelques Puissances du Continent.

La somme, accordée par les Communes le 26 Mars pour liquidation des prétentions concernant les livraisons faites à l'Armée alliée en *Allemagne* pendant la derniere guerre, consiste en 106 mille, 43 livres sterl., 13 schelings & 8½. sols. Cette Chambre a résolu qu'il lui seroit remis des Mémoires exacts & détaillés non seulement de toutes Manufactures établies en *Amérique* depuis l'année 1734 jusqu'au tems présent, mais de celles qui s'établiront dans les Colonies de cette Contrée sous la domination de la *Grande-Bretagne*.

On est informé que le Gouverneur des Lignes de *Saint-Roch* a rétabli la communication avec *Gibraltar*. Les habitans de cette derniere Place, dans le triste état où les a reduits l'ouragan du 30 Janvier dernier, ont reçu, dit-on, de la part des *Espagnols*, toutes sortes de secours en provisions fraîches & autres choses nécessaires à la vie.

De la HAYE *le 6 Avril,*

Les Députés Directeurs & Hauts-Participans de la Compagnie des *Indes Orientales* furent admis le 2 de ce mois à l'Audience du Prince *Stadhouder*, & eurent l'honneur de remettre à S. A. S. le Diplôme de Directeur & Gouverneur-Général de ladite Compagnie, dont le Prince nomma avanthier son Représentant Mr. Thomas *Hope*, Directeur de la même Compagnie à la Chambre d'*Amsterdam*.

On dit que S. A. S. se rendra la semaine prochaine à *Leyde* pour y prendre possession de la Dignité de Rector Magnificentissimus de l'Université de cette Ville.

De HAMBOURG *le 7 Avril.*

Suivant les nouvelles de *Stockholm* du mois dernier, dans un Chapitre extraordinaire de tous les Ordres que le Roi a tenu depuis peu pour juger une question qui s'est élevée à l'égard de l'Ordre de *Saint André*, dont l'Imperatrice de *Russie* a envoyé les Marques au Sénateur *Kaling*, déjà revêtu du grand Cordon de l'Ordre de l'*Epée*. Il s'est agi de décider si le Sénateur *Kaling* pouvoit porter l'Ordre de *Saint André* avec l'Ordre de l'*Epée*, qui est

le second de *Suede*, pour ne porter que celui de *Saint André*, qui est le premier de *Russie*. La pluralité a décidé que la *Suede*, dans l'étendue de ses possessions, ne reconnoissoit rien de plus honorable pour ses Sujets que les dignités & les décorations données par la Patrie. En conséquence, il a été arrêté que le Sénateur *Kaling* conserveroit le grand Ordre de l'*Epée*, qu'il ne pourroit porter l'Ordre de *Russie* que le jour de la Fête de l'institution dudit Ordre, & que, ce jour-là seulement, il lui seroit permis de se dépouiller des Marques de l'Ordre de l'*Epée* pour ne porter que celles de *Saint André*. Le Roi a en même tems proposé au Chapitre de faire une loi qui defendit à tout *Suedois*, déjà revêtu de quelqu'un des Ordres du Royaume, d'accepter, & de porter aucun Ordre étranger. O a nommé sur le champ deux Commissaires de chacun des Ordres pour rediger cette loi. De l'aveu de tous les Chevaliers, aucun d'eux n'a parlé dans le Chapitre avec plus de noblesse, plus de sens & plus de précision sur cette affaire que le Prince Royal; c'est la premiere occasion que ce Prince a eue de parler en public, & il y a montré des sentimens pleins de dignité, de vigueur & de Patriotisme, qui ont mérité les applaudissemens de toute la Noblesse.

De Muskau *dans la Haute Lusace le 4 Avril.*

Avant hier le feu prit ici à la Maison d'un menuisier qui faisoit cuire de la colle: les flammes se communiquerent avec tant de rapidité aux autres Maisons, que toute cette petite Ville appartenante au Comte *de Callenberg*, a été entièrement réduite en cendres. On n'a pu même empêcher que l'Eglise & le Château ne fussent la proye des flammes. Il est aisé de concevoir que cet incendie réduit un grand nombre de personnes à la misère.

„ AVERTISSEMENT.

„ On notifie par la presente à un chacun que Sa Majesté Imperiale a „ resolu ulterieurement qu'à l'avenir tous Cabaretiers & Limonadiers ou „ Caffetiers bourgeois qui voudront traiter, vendre du Vin, de la Bierre, „ du caffé & autres semblables choses dans le *Brater*, & y faire eriger des „ Tentes ou procurer d'autres semblables aisances, en auront gratis la per- „ mission, S. M. I. ayant deja donné les ordres à cet effet à Son Grand „ Veneur de la Cour & du pays, & ayant de plus ordonné non seule- „ ment d'accorder cette permission à tous ceux qui l'ont deja demandée, „ ou qui la demanderont à l'avenir; mais aussi d'en avertir le Public par „ les Gazettes.

„ S. M. I. a encore ordonné que l'eau pour arroser la grande „ Allée du *Brater* sera fournie aux fraix de la Caisse du Bureau de la Ve- „ nerie de la Cour, & l'on notifie en consequence par le present avertisse- „ ment à tous & un chacun la gracieuse resolution que S. M. I. a prise „ pour contribuër à la satisfaction des Habitans de cette Capitale.

Vienne le 17. Avril 1766.

N. 32.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 19. AVRIL 1766.

De Florence *le 4 Avril*

Mgr. l'Archiduc Grand Duc a reçû le 31 du mois dernier l'hommage public des Senateurs & Citoyens qui compoſent le Conſeil des *Deux cents*, lequel repreſente depuis l'an 1532. la Généralité de *Florence*. Cette cérémonie s'eſt paſſée dans le grand Salon du vieux palais. S. A. R. s'étant aſſiſe ſous le dais, on lut d'abord, l'acte ſolemnel par lequel feu l'Empereur FRANCOIS I. de très glorieuſe mémoire à donné au ſecond de ſes Auguſtes Fils le Grand Duché de *Toſcane*; Ainſi que la ceſſion & la renonciation faite & ratifiée à cet égard par l'Empereur JOSEPH *II.*, aujourd'hui regnant en faveur de S. A. R. Mgr. l'Archiduc Grand Duc & de ſes Fils & deſcendans mâles. Le Senateur *Octave Manelli* prononça enſuite un Diſcours rélatif aux circonſtances & promit en ſa qualité de repreſentant le magiſtrat ſuprême & au nom de tout le peuple de reconnoitre pour maitre PIERRE LEOPOLD & de lui rendre la même obeiſſance que le peuple *Florentin* & la *Toſcane* ont renduë aux Grands Ducs ſes prédéceſſeurs.

Le ſerment fut enſuite prêté en conſéquence & tout le Conſeil alla confirmer ſes hommages aux pieds de S. A. R. Elle donna ſa main à baiſer aux Sénateurs, & les ſimples Citoyens lui baiſerent l'habit. Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe a été préſente à cette cérémonie, qui s'eſt faite avec la plus grande pompe, & à laquelle on avoit permis d'aſſiſter à une très grande quantité de perſonnes des deux ſexes.

Leurs Alteſſes Royales ſont parties le 2 de ce mois pour *Lappeggi*, maiſon de plaiſance ſituée à 6 milles de cette Capitale.

Le Duc Charles de *Lorraine* a envoyé de *Bruxelles* à Mgr. l'Archiduc Grand Duc quelques Faucons dreſſés pour le vol.

De COPPENHAGUE *le 2 Avril.*

Le Comte Philippe de *Gyllenstolpe*, Grand Chambellan & Maréchal de la Cour de *Suede* eſt arrivé le 30 du mois dernier en cette ville pour y faire de la part de cette Cour & principalement au nom du Prince Héréditaire la demande ſolemnelle de la Princeſſe Royale *Sophie-Madeleine*, dont le mariage ſera demain publiquement declaré à la Cour, où il y aura

à

à ce ſujet Grand *Gala*. Cette Princeſſe eſt née le 3 Juillet 1746 & le Prince ſon futur Epoux le 24 Janvier de la même année.

De HAMBOURG *le 9 Avril.*

Extrait d'une lettre de Stockholm, *du 30 Mars.*

Enſuite des négociations préalables entre notre Cour & celle de *Copenhague* le mariage de S. A. R. Mgr. le Prince Hereditaire de *Suede* avec S. A. R. *Sophie-Madeleine* Princeſſe de *Dannemarck* a été notifié le 27 de ce mois aux Etats aſſemblés *in plenis* & jeudi prochain 3 Avril il ſera publié avec beaucoup de ſolemnité à la Cour.

Tous les Sujets des deux Royaumes ſont enchantés d'une union ſi conforme à leurs vœux & qui promet au Nord une tranquillité durable.

On prepare en diligence au palais les appartements de leurs Alteſſes Royales, qui pendant l'Eté occuperont le chateau Royal de *Carlsberg*.

La ſureté publique eſt entierement retablie par une ſuite des ſages diſpoſitions que le Committé Secret avoit faites: dez le 19 de ce mois on a ceſſé de patrouiller & toutes les plaintes qu'on portoit ci devant contre les desordres & les violences qui ſe commettoient, ont maintenant ceſſé.

L'on a appris depuis quelque tems qu'en differents endroits du Royaume on avoit eſſuyé diverſes ſecouſſes de tremblement de Terre: Les avis de *Neu-Kupfers-Berg* portent que toute la plaine ou l'Egliſe eſt ſituée, y a été agitée le 20 de ce mois vers les 8 heures du matin; que les ſecouſſes qui ont été legeres, y ont duré environ 30 ſecondes, que pendant ce tems on avoit entendu un grand bruit qui paroiſſoit ſouterrein; que la tour de l'Egliſe avoit paru s'ebranler; & que le vent étoit *Oueſt* & l'air couvert.

Suivant les nouvelles de *Laponie* on ne ſe ſouvient point d'y avoir eu un hyver auſſi doux que celui de cette année: il n'y eſt preſque point tombé de neige, & l'on a remarqué comme quelque choſe de très extraordinaire qu'au milieu de l'hyver le Thermometre s'eſt trouvé deux fois a 6 degrés au deſſus de congelation, pendant que le vent étoit à l'*Oueſt*.

Le Colonel Baron de *Ribbing* a été nommé par le Roy Envoyé extraordinaire & Miniſtre Plenipotentiaire de Sa Majeſté à la Cour Imp. de *Ruſſie*.

De VIENNE *le 19 Avril.*

Leurs Majeſtés l'Empereur & l'Imperatrice Reine ſont revenus de *Presbourg* en cette ville avant hier au ſoir.

On a frappé ici à l'occaſion du mariage de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie-Chriſtine* avec le Sereniſſime Prince Albert de *Saxe* une medaille qui d'un côté repreſente les buſtes de ces Princes avec cette inſcription M. CHRISTINA AUSTRIACA: ALBERTUS SAXONICUS & de l'autre deux Palmiers dont les branches s'entrelaſſent & au milieu desquels eſt l'Hymen qui attache à l'un de ces arbres les Armes d'AUTRICHE & a l'autre celles de SAXE: on y lit cette inſcription: QUO VOTA TRAHUNT, & à l'exergue CONJUNCTI D. IX. APR. MDCCLXVI.

N. 33.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 23 AVRIL 1766.

De VERSAILLES *le 9 Avril.*

LA Reine continue à rendre des crachats purulents qui d'ailleurs n'ont pas de mauvais caractere Le pouls est toujours fiévreux sans augmentation sensible de la fievre Les nuits sont bonnes.

Le Duc de *Praslin*, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant supplié le Roi d'agréer sa démission du Département des Affaires Etrangeres. Sa Majesté en a chargé le Duc de *Choiseul*, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Guerre, & a en même tems donné celui de la Marine au Duc de *Praslin*, sur la démission que le Duc de *Choiseul* en a faite.

Sa Majesté a nommé le Duc de *Praslin* Chef de son Conseil Royal des Finances, place qui n'avoit point été remplie depuis la mort du Duc de *Bethune*; & le Duc de *Praslin* a prêté serment en cette qualité, le 7 de ce mois, entre les mains du Roi.

Le Marquis de *Durfort*, ci-devant Ambassadeur Extraordinaire du Roi à la Cour de *Naples*, vient d'être nommé Ambassadeur auprès de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine de *Hongrie* & de *Bohême*; le Vicomte de *Choiseul*, fils du Duc de *Praslin*, le remplacera à *Naples* avec le même titre d'Ambassadeur Extraordinaire du Roi auprès de Sa Majesté *Sicilienne*. Il a été présenté au Roi en cette qualité, ainsi que le Marquis de *Durfort*, par le Duc de *Praslin*.

Le sieur de *Saint-Foix* a eu l'honneur

neur de préſenter au Roi le V. Vol. de ſes *Eſſais Hiſtoriques ſur Paris.*

De PARIS *le 11 Avril.*

L'arrêté du Parlement du 18 de ce mois & enregiſtré le ſurlendemain 20. fait ici beaucoup de bruit: en voici la teneur.

„ La Cour a arrêté qu'il ſeroit fait au Roi de très humbles & très reſpectueuſes remontrances ſur le contenu de la Réponſe, faite par ledit Seigneur-Roi en la Cour, du 3 du préſent mois, en la Réponſe du 9 aux Repréſentations de ſon Parlement, & en l'Arrêt du Conſeil du 2 du même mois; & cependant ladite Cour, déſirant conſacrer de plus en plus le témoignage de la fidélité, dont elle a toujours été animée pour ledit Seigneur-Roi, pour le maintien des regles qui conſtituent l'eſſence de l'Etat & le Gouvernement François qui en ont fait la gloire dans tous les tems & en garantiſſent la ſtabilité, a arrêté qu'elle continuera de tenir pour maximes inviolables: Qu'au Roi ſeul appartient la puiſſance ſouveraine dans ſon Royaume: Qu'il n'eſt comptable qu'à Dieu de l'exercice du pouvoir ſuprême; que le lien, qui unit le Roi à la Nation, eſt indiſſoluble par ſa nature, que des intérêts & des devoirs réciproques entre le Roi & ſes Sujets ne ſont qu'aſſûrer la perpétuité de cette union, que la Nation a intérêt que les Droits de ſon Chef ne ſouffrent aucune altération; que le Chef a intérêt que ſes Membres ne perdent aucun des Droits eſſentiels qui leur appartienent; que les Peuples jurent obeiſance & fidélité au Roi; que le Roi, Chef Souverain de la Nation & ne faiſant qu'un avec elle, promet à ſes Peuples juſtice & protection ſous la religion du ſerment: Qu'un des Droits les plus précieux des Sujets, puiſqu'il eſt la Sauvegarde de leur fortune, de leur honneur & de leur vie, eſt qu'ils ne ſoient pas diſtraits de leurs Juriſdictions naturelles & livrés à des Juges que leur donneroit un choix arbitraire, qui, arraché par ſurpriſe & par importunité, pourroit ſervir la paſſion de ſes ennemis: Que c'eſt du Roi, comme ſource de toute Dignité & de tout pouvoir dans l'Etat, que les Magiſtrats de ſon Parlement conſtituent ſous ſon Autorité la direction des faits par leſquels eſt policée & entretenue la choſe publique de ſon Royaume, & que d'icelui tous les Miniſtres eſſentiaux (*Ordonnance de* LOUIS *XI.*) comme Membres du Corps dont il eſt le Chef, tiennent, & le titre qui conſtitue le caractere, & le pouvoir qui y eſt eſſentiellement attaché: Que leur devoir eſt de ſe conformer aux Loix, qui ſont les vrais Commandements du Roi, de les garder & de les faire obſerver; de maintenir les Peuples dans l'obeiſſance; de repreſenter au Souverain ce qui eſt utile au bien de l'Etat; de veiller ſans ceſſe à la conſervation des Droits de la Royauté, & de repondre à la confiance du Monarque, en rendant à ſa décharge la juſtice la plus exacte à ſes Sujets & s'occupant du ſoin de les conſerver dans leurs Droits legitimes: Que les Magiſtrats des differentes Cours du Royaume ſont aſtreints à l'obſervation des mêmes Loix, & doivent être animés du même zèle pour le ſervice du Roi; que de ces obligations communes doit réſulter, non une aſſociation ou conféderation de reſiſtance, qui n'exiſte pas & qui ne ſe formera jamais; mais une concorde indéliberée, dont l'effet naturel eſt un concours de demarches toujours reſpectueuſes pour obtenir de la juſtice & de la bonté du Roi ce qui eſt du bien de l'Etat: Que le pouvoir légiſlatif réſide dans la Perſonne du Souverain, ſans dépendance & ſans partage; mais tel eſt cependant l'uſage œconome du Gouvernement *François*, qu'avant que la Loi ait reçu ſa derniere forme & qu'elle puiſſe être exécutée, elle doit être vérifiée en Parlement, qui eſt le vrai Conſiſtoire du

Roi;

Roi ; que cette vérification consiste dans l'examen que font les Magistrats pour comparer la Loi nouvelle avec les anciennes dont ils sont les dépositaires, & à s'assûrer qu'elle ne blesse ni l'ordre public, ni les Droits des Citoyens; que l'enrégistrement, deliberé par le Parlement, est tout à la fois, & le témoignage, & l'effet de cette vérification, que de là nait l'obligation où sont les Magistrats de remontrer au Roi les inconveniens des Edits & Déclarations où Lettres-Patentes qui leur sont adressées; que s'ils se portent à enrégistrer du très exprès Commandement du Roi ce qui ne présenteroit que des inconveniens particuliers & ne seroit pas d'une conséquence majeure, il est de leur devoir, & les Ordonnances le leur prescrivent de ne pas donner leurs Suffrages à ce qui porteroit atteinte aux Loix fondamentales & aux Maximes essentielles de la Monarchie, ou qui pourroit occasionner un préjudice notable à l'Etat; que de là encore, lorsque le Roi, déployant tout l'appareil de son Autorité, fait publier en sa présence les Edits, Déclarations ou Lettres-Patentes contre le vœu des Magistrats, nait l'obligation, où ils sont, de réclamer par des voyes toujours respectueuses contre une exécution inconciliable avec le bien de l'Etat; que c'est ainsi que de quelque maniere que puissent se varier les devoirs des Magistrats dans l'exercice de leurs fonctions différentes, ils se rapportent sans exception & essentiellement à la Personne du Roi; qu'en effet la conservation des Maximes du Royaume, le maintien des Loix publiques, l'intérêt des Citoyens, le bonheur & le bien de l'Etat, sous tous les aspects possibles, ne font qu'un avec les intérêts réels & essentiels du Roi.„

Il paroît une nouvelle Comete que le sieur *Cassini* de *Thury*, de l'Académie Royale des Sciences, a découverte, le 8 de ce mois, dans la constellation du Belier, près de l'Etoile appellée dans *Flamstead Clarior informium*, dont l'ascension droite étoit d'environ 39 degrés 33 minutes, & la déclinaison boréale de 25 degrés 20 minutes: cette Comete paroissoit à 7 heures comme une Etoile de la troisieme grandeur, & à 7 heures & demie sa queue occupoit dans le Ciel un espace de près de 5 degrés. Le même jour, le sieur *Messier* à découvert de l'Observatoire de la Marine cette même Comete, qui est différente de celle qu'il a découverte le 8 Mars dernier; il l'a comparée à une Etoile de la troisieme grandeur, qui est l'Etoile la plus brillante de la constellation de la *Mouche*. Voici ses observations: le 8 Avril, à 8 heures 33 minutes 54 secondes, l'ascension droite de la Comete étoit de 39 degrés 29 minutes 56 secondes, & sa déclinaison boréale, 25 degrés 12 minutes 16 secondes: à 6 heures 6 minutes 43 secondes, son ascension droite étoit de 39 degrés 24 minutes 41 secondes, & sa déclinaison boréale de 25 degrés 13 minutes 22 secondes.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres tint, le 8 de ce mois, son assemblée publique d'après Pâques. La séance fut ouverte par la distribution du Prix qui avoit été adjugé à l'Abbé *Ameilhon*, Censeur Royal & Sous-Bibliothécaire de la Ville. Le Sujet proposé étoit d'examiner, 1. *Quelles étoient les marques extérieurs, les ornemens & l'appareil de la Royauté chez les Egyptiens* ? 2. *Quel étoit l'état de la Milice Egyptienne, les grades, les habillemens, les armes & les exercices de l'Ordre Militaire* ? Le sieur le *Beau*, Secrétaire Perpétuel, annonça ensuite que l'Académie proposoit pour le Prix de la *Saint Martin* 1767 l'examen de cette question : *Quels furent les noms & les attributs divers de Saturne & de Rhée chez les différens Peuples de la Grece & de l'Italie : quelles peuvent être l'origine & les raisons de ces attributs* ? Le Prix est une Médaille d'or de la valeur de cinq cents

li-

livres. Après cette annonce, on lut les Mémoires suivans : *l'Eloge Historique du Comte de Caylus*, par le sieur le *Beau* ; 2. *Essais sur les moyens qu'on pourroit employer pour lire les Hyroglyphes Egyptiens*, par le sieur de *Guignes* ; 3. *une Traduction d'un morceau de Timee de Locres*, par l'Abbé *Batteux* ; 4 *un Memoire sur les causes de l'abolition de la servitude en France & de l'etablissement du droit municipal*, par le sieur *Dupuy*.

De Londres *le 4 Avril.*

Hier, la Reine parut à la Cour pour la premiere fois depuis sa convalescence, & reçut à cette occasion les complimens de la Haute-Noblesse.

Le Général *Conway*, Ministre & Secrétaire d'Etat au Département du *Sud*, & le Comte de *Guercby*, Ambassadeur de *France* ont signé depuis quelques jours un Accommodement touchant les Billets du *Canada*, en conséquence duquel les Propriétaires & les Porteurs de ces Billets ont remis au Ministere, des Comptes des sommes qu'ils ont à prétendre à la charge de la Couronne de *France*. On ne sait point encore sur quel pied s'en fera le remboursement ; mais on prétend que les Propriétaires recevront 70 pour Cent de leurs créances, & que les conditions seront encore plus avantageuses pour ceux qui consentiront à les constituer à un certain intérêt. La Cour a expédié à *Paris* un Courier au Lord *Lenox*, chargé des Affaires de la *Grande-Bretagne* pour lui remettre la Convention, afin de régler definitivement cette Affaire.

Les Dépêches, nouvellement reçues du Comte de *Rochefort*, Ambassadeur du Roi auprès de la Cour de *Madrid*, portent que le Démêlé, survenu entre le Gouverneur de *St. Roch* & celui de *Gibraltar*, étoit ajusté ; la communication rétablie entre les deux Places, & l'affaire de l'enlevement d'un Bâtiment *Espagnol* par un Corsaire *Algérien*, & conduit à *Gibraltar*, réglé d'une maniere équitable à la satisfaction des Parties interessées. Le Prince de *Masserano*, Ambassadeur d'*Espagne*, eut ces jours ci avec le Général *Conway* une longue Conférence sur ces différens objets, ainsi que sur le payement des Billets pour la rançon de *Manille*. Cette discussion, quoiqu'en meilleur train que ci devant, ne tire point encore à sa conclusion finale.

Mr. *Pitt*, continue toujours d'être fort indisposé dans sa terre de *Hayes*, où il reçoit de fréquentes visites, tant des Ministres du Roi que de nombre de Seigneurs & de Négocians. L'état chancelant de sa santé fait qu'il s'est excusé de rentrer dans le Conseil en offrant néanmoins ses avis dans les Déliberations, aussi longtems qu'il s'y agiroit de l'honneur & des intérêts de la Patrie.

De Leide *le 9 Avril.*

Comme le Séréniſſime Prince *Stadhouder* doit se rendre en cette Ville le 15 de ce mois, & que les Membres de l'Université se proposent de faire tirer un superbe Feu d'artifice, le Vénérable Magistrat, pour prévenir toute sorte de malheurs, a rendu une Ordonnance, par laquelle il est défendu aux Habitans d'illuminer ce jour-là leurs maisons, de faire usage d'aucunes matieres combustibles, de s'obliger les uns les autres à porter des rubans couleur *Orange*, & d'exiger de l'argent de personne, sous quelque prétexte que ce soit, à peine, en cas de contravention, d'être punis suivant l'exigence des cas. Il est aussi signifié aux Bourgeois de paroître sous les armes en habits propres, chacun à proportion de ses facultés, & de se rendre aux postes qui leur seront assignés par le Vénérable Magistrat.

N. 33.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 23. AVRIL 1766.

De COPPENHAGUE *le 4 Avril.*

On a publié hier avec beaucoup de ſolemnité le futur mariage de S. A. R. le Prince Heréditaire de *Suede* avec la Princeſſe Royale *Sophie-Madeleine.* A une heure après midi tous les Seigneurs & Gentilshommes de la Cour ſe raſſemblerent dans l'Antichambre du Roi & les Dames ſe raſſemblerent de même chez la Reine à ſix heures du ſoir. Le Comte de *Gyldenstolpe*, Grand Chambellan & Grand Maréchal de la Cour de *Suede*, avoit eu prèalablement du Roi une audience dans laquelle il lui avoit remis les lettres de ſa Cour & preſenté à S. M. les marques de l'Ordre du *Seraphin*, qu'elle porte depuis ce jour-là. Les Cavaliers & Dames de ce pays ont été en Grand Gala ce même jour 3. mais les Miniſtres des Cours Etrangeres qui ſont en grand deuil, n'ont point quitté le noir. Le Roi a diné à une table de 16 couverts, & le Prince Royal héréditaire à une de 12. il y a eu de plus diverſes autres tables & le ſoir appartement & *Gala.*

Le Prince Royal héréditaire avoit donné la veille en préſence du Conſeil du Roi des preuves des progrès qu'il a faits dans la Theologie, dans toutes les parties de la Metaphiſique, dans l'hiſtoire univerſelle & dans celle du *Dannemarck*, S. A. R. ayant repondu à toutes les queſtions qui lui ont eté faites avec une netteé & une préciſion, qui n'ont pû qu'augmenter les hautes eſperances qu'on a depuis longtems conçuës d'elle.

Sa Majeſté a ordonné dans les Royaumes de *Dannemarck* & de *Norwege* un jour de Prieres publiques pour implorer la bénèdiction du Ciel ſur ſon Regne, & ce jour a eté fixé au Dimanche de la Trinité qui ſera le 25 May prochain.

De Clagenfurth *le 19 Avril.*

La Societé d'Agriculture établie en cette ville a tenu le 14 de ce mois une ſéance dans laquelle elle a propoſé pour ſujet du prix de cette année la queſtion ſuivante : *Quelle proportion faut il déterminer entre les prairies & les terres labourables pour la plus grande utilité de l'Agriculture en Carinthie ?*

Ceux qui voudront concourir ſont priés d'adreſſer avant la fin du mois de Decembre prochain leurs Mémoires : *A la Societé d'Agriculture & des arts à Clagenfurth.*

Les auteurs ne mettront point leur nom à leurs ouvrages : mais ſeulement une ſentence ou deviſe, & y joindront un billet ſeparé & cacheté par eux, où ſeront leur nom, leurs qualités & leur adreſſe, lequel billet ne ſera ouvert par la Societé qu'en cas que la pièce ait remporté le prix. Ces mémoires peuvent au reſte être écrits au choix de auteurs en *Allemand* en *François* en *Italien* & en *Latin.* Le prix fondé par Sa Majeſté l'Impératrice Reine eſt une médaille d'or, du poids de trente ſix Ducats.

De RATISBONNE *le 18. Avril.*

Suivant les lettres de *Halle* du 10 de ce mois les conferences ſur le retabliſſement du commerce entre les Etats du Roi de *Pruſſe* & ceux de l'Elec-

l'Electeur de *Saxe* s'y continuoient avec succès : cependant M. de *Muguſch* Commiſſaire & Conſeiller intime des guerres de S. M. *Pr.* avoit eté rappellé à *Berlin* : mais M. *Urſinus* Conſeiller intime des Finances étoit arrivé à *Halle* pour le remplacer.

De VIENNE *le 23 Avril.*

Dimanche paſſé le P. Denis *Romedelli*, de l'Ordre de *St. Dominique*, Envoyé de la Republique de *Raguſe*, auprès de cette Cour, a eu ſes audiences de congé de Leurs Majeſtés Imperiales & Royales.

Le même jour Meſſieurs les Deputés de la Ville Imperiale de *Hambourg*, ſavoir Mr. *Faber* Syndic, & Mr. *Wagener* Senateur de la dite Ville, qui ſont envoyés, pour complimenter S. M. ſur ſon avenement au Trône Imperial, ont auſſi eu audience de Sa Majeſté l'Imperatrice Reine Apoſtolique.

„ AVERTISSEMENT.

„ On notifie par la preſente à un chacun que Sa Majeſté Imperiale a
„ reſolu ulterieurement qu'à l'avenir tous Cabaretiers & Limonadiers ou
„ Caffetiers bourgeois qui voudront traiter, vendre du Vin, de la Bierre,
„ du caffé & autres ſemblables choſes dans le *Brater*, & y faire eriger des
„ Tentes ou procurer d'autres ſemblables aiſances, en auront gratis la per-
„ miſſion, S M. I. ayant deja donné les ordres à cet effet à Son Grand
„ Veneur de la Cour & du pays, & ayant de plus ordonné non ſeule-
„ ment d'accorder cette permiſſion à tous ceux qui l'ont deja demandée,
„ ou qui la demanderont à l'avenir ; mais auſſi d'en avertir le Public par
„ les Gazettes.

„ S. M. I. a encore ordonné que l'eau pour arroſer la grande
„ Allée du *Brater* ſera fournie aux fraix de la Caiſſe du Bureau de la Ve-
„ nerie de la Cour, & l'on notifie en conſequence par le preſent avertiſſe-
„ ment à tous & un chacun la gracieuſe reſolution que S. M. I. a priſe
„ pour contribuër à la ſatisfaction des Habitans de cette Capitale.

Vienne le 17. Avril 1766.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Gombos (Michael) Rede, welche bey Gelegenheit des den 3*ten* April 1766. gehaltenen feyerlichen Einzugs in die Königl. freye Krönungsſtadt Presburg I. K. Hoheit der K. K. Princeſſin Erzherzog. von Oeſterreich verm. Herzog. von Sachſen Maria Chriſtina wie auch höchſt Dero Gemahls Albert Auguſt K. Prinzen von Pohlen und Lithauen in Namen des Raths u. der Burgerſchaft. 4. Presburg. 7 kr.

Wurz (Ignaz) Trauerrede auf den Hochw. H. Herrn Berthold *Staudinger* der regulirten Chorherren des h. Auguſtinus zu *Kloſterneuburg* würdigſten Praelaten, als deſſen Leichenbegaengnis in der Stiftskirche zu *Kloſterneuburg* den 21. April 1766. feyerlich gehalten wurde. gr. Fol. Wien 1766. 21 kr.

N. 34.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 26 AVRIL 1766.

De LISBONNE, *le* 11 *Mars.*

LE Roi, voulant étendre de plus en plus la culture des grains dans le Royaume, vient de rendre une nouvelle Ordonnance par laquelle il eſt enjoint aux habitans des Bourgs de *Torres-Vedras*, d'*Alemquer*, d'*Anadra*, de *Mogofores*, d'*Arcos*, d'*Avelans*-de-*Caminho* & de *Fermentelos*, dans la Province d'*Eſtramadure*, d'arracher ſans delai toutes les vignes qui ſont au bas des côteaux de leurs Territoires, & de ſe conformer, à cet égard, au Réglement du 26 Octobre de l'année derniere.

Par une autre Ordonnance, il eſt enjoint à tous les Adminiſtrateurs, Fermiers, Rentiers, Tréſoriers & Receveurs des biens confiſqués, tant de ceux qui ont été reconnus coupables de l'attentat commis contre Sa Majeſté en 1758, que des Jéſuites, qui on été renvoyés du Royaume, de porter dorénavant au Tréſor Royal & d'y délivrer, au Tréſorier en chef, tous les produits de leur recette, dont ils tiendront des comptes ſéparés, conformément à ce qui ſe pratique au même Tréſor à l'égard des biens de toute autre nature. La régie des biens dont il eſt queſtion, avoit été jusqu'ici ſubordonnée au Secrétaire d'Etat ayant le Département des Affaires de l'intérieur du Royaume.

De ROME *le* 12. *Avril.*

Le Comte de *Roſenberg* eſt reparti la nuit du 6 au 7 de ce mois pour *Florence* extrêmement ſatisfait des marques de diſtinction avec leſquelles il a été ici reçû par tout.

Le ſurlendemain 8 le Baron de *S. Odil*, Conſeiller Intime de Monſeigneur l'Archiduc *Leopold* Grand Duc de *Toſcane* a remis à Sa Sainteté dans une

Au-

Audience qu'il a euë d'Elle, ſes nouvelles lettres de Créance en qualité de Miniſtre Plénipotentiaire de Son Alteſſe Royale.

Les Recteurs des Colleges *Anglois* & *Ecoſſois* de cette ville le Prieur de S. *Sixte le vieux* & de S. *Clement* & le Gardien de S. *Izidore* ayant jugé qu'ils devoient accorder au Prince *Stuard* dans leurs maiſons reſpectives un traitement contraire aux intentions du S. Pere; Sa Sainteté les a privés de leurs emplois, & leur a fait ordonner de partir de *Rome*.

Les lettres de *Corſe* portent que *Paoli* a fait défendre à tous les habitans de l'Isle d'entretenir à l'avenir aucun commerce avec les Troupes *Françoiſes*, en ordonnant en même tems à toute la nation de s'armer & de ſe tenir prête à marcher. On croit que le mécontentement de *Paoli* vient de ce qu'on a fait exécuter de la part des *Genois* à *Ajaccio* deux perſonnes (le pere & le fils) comme coupables de crimes capitaux, & de ce qu'il prétend que les *François* ont donné les mains à cette exécution.

De VERSAILLES *le 12 Avril.*

L'état de la Reine eſt à peu près le même qu'il étoit ces jours derniers.

Le 8 de ce mois, le Roi chaſſa le vol en allant à ſon Château de *Choiſy* d'où Sa Majeſté eſt revenue ici le lendemain.

Le Marquis de *Barbantane*, l'un des Chambellans du Duc d'*Orléans* & nommé Miniſtre Plénipotentiaire du Roi auprès du Grand-Duc de *Toſcane*, a eu l'honneur d'être préſenté à Sa Majeſté, en cette qualité, par le Duc de *Praslin*.

De PARIS *le 14 Avril.*

Le ſieur *Gallatin*, premier Syndic de la République de *Geneve*, a fait la Réponſe ſuivante au Diſcours du Chevalier de *Beauteville*.

„ TRES-ILLUSTRE ET TRES-EXCELLENT SEIGNEUR, „

„ L'Intérêt que le Roi daigne prendre à nos diſſentions, ſon deſir de voir rétablir au milieu de nous une paix durable, & les aſſurances que V. E. vient de nous donner d'une maniere ſi touchante des ſentimens de Sa Majeſté pour cet Etat, portent la conſolation dans nos cœurs & les pénetrent de la plus vive & de la plus reſpectueuſe reconnoiſſance. „

„ Depuis que cette République exiſte, elle a conſtamment été honorée de la bienveillance des Rois *Très-Chrétiens*; mais elle n'en a jamais reçu des marques plus éclatantes, que de l'Auguſte Monarque auquel la voix de ſon Peuple a déféré le nom de *Bien-Aimé*. La bonté de ce grand Prince ne ſçauroit être bornée par les limites de ſon Royaume; il daigne encore s'occuper du bonheur de ſes voiſins, & loin de leur rendre ſa puiſſance formidable, il ne la déploie que pour gagner leurs cœurs par ſes bienfaits. „

„ Dans le tems où notre Patrie étoit en proie aux horreurs d'une guerre civile, c'eſt à la médiation du Roi, & à celle des Louables Cantons de *Zurich* & de *Berne*, que nous fûmes redevables d'un Réglement qui établiſſoit ſur les fondemens les plus ſolides les droits reſpectifs des différens Ordres qui compoſent le Gouvernement de cet Etat; & Sa Majeſté, pour rendre notre bonheur inaltérable, voulut bien en garantir l'exécution, conjointement avec ſes illuſtres Co-Médiateurs. „

„ Nous avions goûté pendant-vingt-cinq ans les doux fruits de ce Réglement ſalutaire: la proſpérité publique & particuliere, caractere ſûr d'une adminiſtration légale & modérée, ſembloit être parvenue à ſon comble, lorſque nous avons vu la diviſion naître & s'accroître par un progrès qui étonnera notre poſtérité. Occupés à maintenir le dépôt ſacré que la Loi nous avoit confié, nous avons eu la douleur de voir une partie de nos Concitoyens méconnoître la pureté

de

de nos intentions. Bleſſés de la maniere la plus ſenſible pour des Magiſtrats vertueux, & craignant que la conſtitution ſur laquelle repoſent la liberté & le bonheur de tous les Membres de l'Etat ne fût renverſée, nous avons été forcés de recourir aux Puiſſances qui l'ont garantie. „

„ Dans le cours de ces triſtes conjonctures, nous avons reçu les preuves les plus touchantes de la bonté du Roi. Dès le mois d'Avril dernier, Son Excellence Monſieur le Duc de *Praslin* nous fit donner les aſſurances les plus affectueuſes de l'intérêt que Sa Majeſté daignoit prendre à nos troubles & au maintien de notre conſtitution. Ces aſſurances nous ont été réïtérées à l'arrivée de M. *Hennin*, Réſident de Sa Majeſté auprès de notre République, & toute la conduite de ce Miniſtre a été une preuve continuelle de la bienveillance du Roi. Enfin, Sa Majeſté a mis le comble à ſes bienfaits & à notre reconnoiſſance, en acquieſçant à la demande que nous lui avions faite de maintenir le Réglement de l'illuſtre Médiation, & en choiſiſſant pour cet effet un Miniſtre auſſi diſtingué par ſes vertus que par ſa naiſſance & par la caractere éminent dont il étoit revêtu. „

„ Qu'il eſt heureux pour nous, très Illuſtre & très-Excellent Seigneur, de voir réunir dans votre perſonne tout ce qui peut contribuer au ſuccès de la commiſſion dont vous êtes chargé, cet eſprit d'impartialité ſi propre à vous concilier la confiance de tous les Ordres de l'Etat, cette noble franchiſe qui eſt la véritable politique du Négociateur appellé à traiter avec des hommes libres, cette dextérité qui ſçait perſuader les eſprits les plus prévenus ! „

„ C'eſt avec de tels avantages que V. E. travaillant de concert avec les dignes Miniſtres de nos généreux Alliés, diſſipera les illuſions, vaincra les préjugés, ramenera tous les Citoyens aux vrais principes de la conſtitution & fixera pour jamais parmi nous la paix & le bonheur. Nous prions V. E. d'être convaincue de notre déference pour ſes ſages conſeils, & nous ne ſçaurions aſſez la remercier des favorables diſpoſitions qu'elle vient de nous manifeſter. „

„ Vivement touchés des bienfaits du Roi, c'eſt dans l'effuſion la plus ſincere & la plus reſpectueuſe de nos cœurs, que nous renouvellons à V. E. nos vœux ardens pour la gloire & la proſpérité du regne de Sa Majeſté, pour la conſervation de ſa Perſonne ſacrée, pour celle de la Reine ſon auguſte épouſe, de Monſeigneur le Dauphin & de toute la Famille Royale. „

„ Nous n'oublierons jamais les bons & généreux offices de S. E. Monſieur le Duc de *Praslin* ; veuille le Ciel conſerver à la *France* un Miniſtre auſſi reſpectable & couronner ſon adminiſtration des plus heureux ſuccès. „

„ En faiſant des vœux pour vous, très-Illuſtre & très Excellent Seigneur, nous croyons en faire pour nous mêmes. Veuille le Tout-Puiſſant fortifier la ſanté de V. E. répandre ſur ſon illuſtre perſonne ſes plus précieuſes faveurs, & qu'après avoir glorieuſement rempli le miniſtere de paix dont elle eſt chargée, comblée des bénédictions d'un Peuple auquel elle aura appris à ſçavoir être heureux, elle jouiſſe pendant une longue ſuite d'années d'une conſtante proſpérité. „

De LONDRES *le 8 Avril.*

Hier, les deux Chambres reprirent leurs Délibérations. Les Pairs en Committé approuverent les Bills du Cidre & & de la lavée d'une ſomme par Emprunt ou Billets d'Echiquier. De leur côté, les Communes lûrent pour la premiere fois un Bill, tendant à appliquer 150 mille liv. ſterl. à la Solde & aux Uniformes de la Milice pendant cette année, ouirent & conſulterent quelques Négocians ſur les moyens d'améliorer & d'étendre

le

le Commerce entre la *Grande Bretagne* & l'*Amérique*; firent des progrès ſur cet objet & réſolurent qu'il en ſeroit délibéré ulterieurement dans la huitaine.

La liquidation des Comptes pour livraiſons à l'Armée Alliée pendant la derniere guerre en *Allemagne*, fait plaiſir au Gouvernement & à la Nation. Au-lieu de 7100 mille livres ſterl., non compris 1800 mille liv. de dédommagement au Landgrave de *Heſſe*, & qui faiſoient à la charge de la Nation une prétention de 8900 mille liv. la Commiſſion Royale, en diſtinguant ce qui eſt légitimement dû d'avec ce qui eſt exorbitamment exigé, a réduit ces prétentions, l'une à 1100 mille, & l'autre à 150 mille liv.; de ſorte que les ſommes, accordées avant la derniere ſéparation du Parlement, ſervent à éteindre toutes demandes quelconques ſur l'article de la derniere guerre en *Allemagne*, leſquelles ſommes on compte pouvoir être payées ſur la fin de l'année courante.

Le Miniſtere va redoubler d'activité pour engager l'*Eſpagne* à convenir du payement des Billets touchant la rançon de *Manille*, & l'engager à proceder à cette operation à l'exemple de la *France* avec laquelle on a réglé le payement des Billets du *Canada*.

Les Négocians de *Briſtol* ont adreſſé au Duc de *Grafton*, au Général *Conway*, au Marquis de *Rockingham* & à d'autres Miniſtres des Lettres de remerciment pour avoir contribué de leurs ſoins à la révocation de l'Acte des Timbres; revocation ſi favorable au Commerce de ce Royaume & de ſes Colonies.

Les Vacations de *Pâques* ſe ſont paſſées, ſans qu'il y ait eu dans le Miniſtere aucun des changemens, auxquels on s'étoit attendu, & il n'eſt pas probable qu'il s'en faſſe pendant cette Séance du Parlement.

*D'*AMSTERDAM *le 14 Avril.*

Jeudi dernier, Mr. Thomas *Hoope* fut introduit dans toutes les Chambres de la Compagnie des *Indes-Orientales* en qualité de repréſentant de S. A. S. le Prince *Stadhouder*. Le ſoir, il reçut à cette occaſion les Complimens d'un grand nombre de perſonnes du premier rang.

Les Directeurs & Principaux-Participans de la Compagnie des *Indes-Occidentales* ont nommé une Députation, qui partira d'ici demain pour la *Haye*, où elle aura l'honneur le 17 ou le 18 de ce mois de remettre au Séréniſſime Prince *Stadhouder* le Diplôme de Directeur & Gouverneur-Général de la dite Compagnie. Cette Députation eſt compoſée; de la part d'*Amſterdam*, de ſix perſonnes: de la part de *Zelande*, de deux: de la part de la *Meuſe*, d'une: de la part du Quartier du *Nord*, d'une; de la part de *Groningue*, d'une, de la part des Principaux-Participans d'*Amſterdam*, de cinq; de la part de *Zelande*, de deux; de la part de la *Meuſe*. d'une; de la part du Quartier du *Nord*, d'une en tout de 20 & elle ſera accompagnée de l'Avocat-Général de la Compagnie.

On apprend de *Dort* que Mr. *Thierry Roos*, Lieutenant-Amiral de *Hollande* & de *Weſtfriſe* au College d'Amirauté de la *Meuſe*, y étoit mort le 8 de ce mois dans la 75*me.* année de ſon âge.

De VIENNE *le 26 Avril.*

Madame l'Archiducheſſe *Marie Chriſtine* & le Prince ſont Epoux ſont venus ici de *Presbourg* Mercredi dernier au matin & y ſont retournés le même jour après avoir dîné à la Cour.

On a gravé ſur une plaque de marbre l'inſcription ſuivante dans la Chapelle de *Schloſs-hoff*.

IN RELIGIOSISSIMO HOC SACRARIO
MARIA CHRISTINA AUSTRIACA
MAGNANIMA PRINCEPS REGIA
PRINCIPI ITEM REGIO
ALBERTO AUGUSTO SAXONICO,
AUSPICATISSIMIS DUCEBATUR TAEDIS.
D. VIII. APR. MDCCLXVI.

N. 34.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE DU 26. AVRIL 1766.

Suite des nouvelles de MADRID *du 27 Mars.*

Voici quelques circonſtances ulterieures de l'emeute, dont on a déja parlé.

Le 23, ſur les quatre heures après-midi, une troupe de mutins parut dans les ruës de cette Ville avec des chapeaux détrouſſés & des manteaux longs. Après avoir forcé la garde qui avoit voulu les arrêter, ils inſulterent la maiſon du Gouverneur du Conſeil & celle du Marquis de *Squillace*, Miniſtre des Finances: ils caſſerent toutes les lanternes & obligerent toutes les perſonnes qu'ils rencontroient, ſoit à pied ſoit en voiture, à rabaiſſer les ailes de leurs chapeaux. Vers les neuf heures du ſoir, on détacha du Palais du Roi quelques patrouilles de Cavalerie & d'Infanterie qui diſſiperent peu à peu les mutins, & à minuit la tranquillité fut entierement rétablie dans tous les quartiers de la Ville.

Le lendemain, à ſept heures du matin, le Peuple s'ameuta de nouveau & plus de trente mille ſéditieux, tant hommes que femmes, marcherent vers le Palais en criant *vive le Roi*. Le ſieur *O-Reilly*, Maréchal de Camp, à qui le Roi avoit donné le commandement de toutes les troupes qui étoient à *Madrid*, propoſa à Sa Majeſté de diſſiper cette populace en employant contr'elle les voies de force & de rigueur; mais Sa Majeſté témoigna la plus grande répugnance à répandre le ſang de ſes Sujets: il y eut cependant quelques coups de fuſil de tirés qui tuerent ſix à ſept perſonnes. Le Roi jugea enfin à propos de ſe faire voir, vers les cinq heures, ſur un grand balcon placé au milieu de ſon Palais. Les mutins y coururent en foule en criant toujours *vive le Roi*: ils demanderent la révocation de la défenſe des manteaux longs & des chapeaux rabattus, la diminution du prix du pain & de l'huile, & la ſuppreſſion de la Compagnie qui a entrepris la fourniture des vivres néceſſaires pour l'approviſionnement de *Madrid*. Sa Majeſté daigna leur accorder ce qu'ils demandoient & ils ſe retirerent avec les plus vives démonſtrations de joie & de ſoumiſſion. Tout étant ainſi pacifié, le Roi jugea à propos de partir le 25 au matin pour *Aranjuez*. Dès que le Peuple en eut été informé, il ſe mutina de nouveau ſous prétexte que ſa fidélité étoit devenue ſuſpecte & demanda que le Roi revint dans ſa Capitale, Sa Majeſté fit répondre qu'Elle ne doutoit point de la fidelité de ſes Sujets, mais qu'Elle ne rentreroit dans *Madrid* qu'après que l'ordre & la tranquillité y ſeroient entierement rétablis. Cette reponſe du Roi ayant été communiquée au Peuple le 26 au matin par le Secrétaire du Conſeil de *Caſtille*, tous les mutins ſe ſéparerent ſur le champ après avoir remis les armes, dont ils s'étoient emparés & dès ce moment tout a été tranquille.

Le Marquis & la Marquiſe de *Squillace* ſont partis pour *Catagene*, d'où ils doivent ſe rendre à *Naples* avec leur famille. Le Roi a chargé du Miniſtere des Finances Don *Miguel Mouzquiz*, premier Commis de ce Département & Secrétaire du Conſeil Souverain de la Guerre.

De

De COPPENHAGUE *le 7 Avril.*

Le Roi vient de défendre de transporter aucun nègre hors des Isles que S. M. posséde en *Amérique*, sans en avoir obtenu la permission du Gouverneur des dites Isles; ceux qui enfreindront cette défense, payeront une Amende de 300 Ecus & seront en même tems contraints à la restitution du nègre transporté, ou d'un autre à sa place.

Jean Albrecht Baron de *Korff*, Chevalier des Ordres de *St. André*, de *St. Alexandre Newski* & de *Ste. Anne* de *Russie*, Conseiller privé & Chambellan de l'Impératrice de toutes les *Russies*, son Ministre Plénipotentiaire auprès de cette Cour, est mort ici aujourd'hui dans la 70. année de son âge.

De HAMBOURG *le 15 Avril.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 4 Avril Mr. *Brandel*, Secretaire du Consulat de *Suéde* à *Alger*, a mandé en date du 8 Fevrier que le nouveau Dey après son avenement au Gouvernement avoit renouvellé & confirmé le plus solemnellement les Traités qui subsistent entre cette couronne & Regence: de sorte que les nouvelles qu'on a publiées que le Dey avoit rompu la paix avec la *Suede*, sont absolument destituées de fondement.

Suivant les mêmes lettres L. L. M. M. & la Famille Royale ont reçu le 3 les compliments de félicitation à l'occasion du mariage de S. A. R. le Prince Héréditaire, & diné ce jour-là en public: un grand nombre de Deputés des Etats qui étoient venus complimenter L. L. M. M., ont diné à la Cour à differentes tables, & y avoient eté invités par les Chambellans.

De FRANCFORT, *le 19 Avril,*

Suivant les lettres de la *Haye* du 8 de ce mois, L. H. P. ont nommé le Comte de *Degenfeld* pour remplacer feu Mr de *Burmannia* en qualité de leur Ministre-Plenipotentiaire à la Cour I. & R.

De RATISBONNE, *le 23 Avril.*

En consequence du Rescript de l'Empereur du 18 Mars de cette année portant que S. M. I. à l'exemple de ses predecesseurs demandoit pour le maintien de ses droits & de ceux du St. *Empire* l'homage de la ville de *Ratisbonne* ainsi que des autres villes, la ceremonie en a eté fixée ici au 28 de ce mois & l'on apprend qu'elle aura lieu à *Francfort* le 14 du mois prochain.

„ AVERTISSEMENT.

„ On notifie par la presente à un chacun que Sa Majesté Imperiale a „ resolu ulterieurement qu'à l'avenir tous Cabaretiers & Limonadiers ou „ Caffetiers bourgeois qui voudront traiter, vendre du Vin, de la Bierre, „ du caffé & autres semblables choses dans le *Brater*, & y faire eriger des „ Tentes ou procurer d'autres semblables aisances, en auront gratis la permission, S. M. I. ayant deja donné les ordres à cet effet à Son Grand „ Veneur de la Cour & du pays, & ayant de plus ordonné non seulement d'accorder cette permission à tous ceux qui l'ont deja demandée, „ ou qui la demanderont à l'avenir; mais aussi d'en avertir le Public par „ les Gazettes.

„ S. M. I. a encore ordonné que l'eau pour arroser la grande „ Allée du *Brater* sera fournie aux fraix de la Caisse du Bureau de la Venerie de la Cour, & l'on notifie en consequence par le present avertissement à tous & un chacun la gracieuse resolution que S. M. I. a prise „ pour contribuër à la satisfaction des Habitans de cette Capitale.

Vienne le 17. Avril 1766.

N. 35.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 30 AVRIL 1766.

Suite des nouvelles de PARIS *du 20 Avril.*

L'Académie Royale des Sciences tint, le 9 de ce mois, son assemblée publique. Le sieur de *Foucby*, Secrétaire Perpétuel, ouvrit la séance par annoncer que le Prix de deux mille cinq cens livres, proposé pour 1766, avoit été adjugé au sieur de la *Grange*, & que l'Académie proposoit pour Sujet du Prix de 1768, *de perfectionner les methodes sur lesquelles est fondée la Theorie de la Lune, de fixer par ce moyen celle des équations de cette Planete qui sont encore incertaines, & d'examiner en particulier si on peut rendre raison par cette theorie de l'equation seculaire du mouvement moyen de cette Planete.* Le sieur de *Foucby* annonça ensuite que parmi les Pieces qui avoient été envoyées pour concourir au Prix de deux mille livres, proposé par le sieur de *Sartine*, Lieutenant-Général de Police, *pour la meilleure maniere déclairer pendant la nuit les rues d'une grande Ville*, aucune n'ayant presenté des moyens assez généralement applicables, l'Académie avoit cru devoir les distinguer en deux classes, les unes remplies de discussions Physiques & Mathématiques qui conduisent à differens moyens utiles dont elles exposent les avantages & les desavantages, & les autres contenant des tentatives variées & des épreuves assez longtems continuées pour mettre le Public en état de comparer differens moyens d'éclairer, dont on pourra peut être faire usage; que, dans ces circonstances, l'Académie, de concert avec le Lieutenant-Général de Police, avoit cru devoir couvertir, en faveur de ceux de la derniere classe, le Prix de deux mille livres en trois gratifications qui ont été accordées aux sieurs *Bailly*, *Bourgeois* & le *Roi*, & qu'enfin l'Académie avoit distingué dans la premiere classe la Piece du sieur *Lavoisier* auquel le

Lieu-

Lieutenant-Général de Police a fait accorder par le Roi une Médaille d'or qui lui a été remiſe publiquement par le Préſident. Après cette annonce, le ſieur de *Fouchy* rendit compte des trois Deſcriptions d'Arts publiés depuis Pâques 1765, qui ſont : *l'Art du Chapelier*, par l'Abbé *Nollet* ; *l'Art du Mégiſſier*. par le ſieur de la *Lande*, & *l'Art du Couvreur*, par le ſieur *Duhamel*. Il lut auſſi l'Eloge du ſieur *Hellot* ; après quoi le ſieur *Caſſini de Thury* annonça l'apparition d'une Comete qu'il a découverte dans la conſtellation de la Mouche. Le ſieur de *Chabert*, Capitaine de Frégate, lut enſuite un Mémoire ſur un nouveau voyage qu'il va faire, par ordre du Roi, dans la partie Orientale de la Méditerranée & dont l'objet eſt de continuer ſon entrepriſe pour la rectification des Cartes Marines de cette mer ; le ſieur *Duhamel* en lut un *ſur les différens ſels qu'on peut tirer des mêmes végétaux crus en différens terreins* ; le ſieur *Tillet* lut *des Eſſais ſur le rapport des poids étrangers avec le marc de France*. Le ſieur de la *Lande* termina la ſéance par la lecture d'un Ecrit *ſur la cauſe qui produit l'aſcenſion des liqueurs dans les tuyaux capillaires*.

La nommée Suſanne *Vananſton*, femme en ſecondes nôces d'un Soldat Garde-Suiſſe eſt morte, ces jours derniers, à *Neuilly-ſur-Seine*, dans la cent unieme année de ſon âge.

Le Prix que l'Abbe *Ameilhon* vient de remporter à l'Academie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres ne rouloit point *ſur les Egyptiens*, comme on l'a annoncé par erreur ; il conſiſtoit à examiner : *Quelle éducation les Athéniens donnoient à leurs jeunes gens dans les beaux jours de la République ?* C'eſt le troiſieme Prix que l'Auteur a obtenu dans la même Académie.

De LONDRES *le 11 Avril.*

Le 8. les *Seigneurs* lurent pour la troiſième fois & paſſérent, ſans oppoſition, le Bil du *Cidre*, & celui de la *levée d'une Somme d'argent par Emprunt ou par Billets d'Echiquier*. Les *Communes* lurent pour la ſeconde fois le Bil, pour *approprier une Somme d'argent à la ſolde & aux Uniformes de la Milice*.

Le 9. les *Seigneurs*, après avoir délibéré ſur des Bils particuliers, ſe ſont ajournés à aujourd'hui. Les *Communes* redigèrent le Bil pour la *ſubordination* des Troupes en *Amérique* ; Et, après avoir remis au 14. l'affaire des *moiens de lever le Subſide*, la Chambre en Committé ſur le *Subſide* reſolut d'accorder.

1200000 Livres Sterling, pour *aider à rembourſer partie des Annuités à 4. pour cent, créés en conſéquence des Billets de la Marine, &c. cancellés en vertu d'un Acte du préſent Régne.*

Le 10. les *Communes* approuvèrent cette Réſolution. Elles travaillèrent enſuite en Committé au Bil de la *Milice*, y firent du progrès, & arrêtèrent de rependre leurs délibérations ſur cette matière le 14. de ce mois.

Aujourd'hui, le Roi eſt venu avec les cérémonies accoutumées au Parlement pour donner ſon conſentement Roïal au Bil pour *ſupprimer certaines Taxes ſur le Cidre, & en impoſer d'autres mieux entenduës*, au Bil pour *lever* 1800. *mille Livres Sterling par Emprunt ou Billets d'Echiquier*, & à quelques autres Bils publics & particuliers. Sa Majeſté, en allant & revenant du Parlement, a eu la ſatisfaction d'être accuellie par de vives acclamations de joie de la part du Peuple.

Ce matin, le Prince Héréditaire de *Brunſwick*, eſt parti pour *Douvres*, accompagné des Barons de *Bebr* & du *Teil*. Ce prince traverſera la *France*, d'où le Chef d'Eſcadre *Hariſon* a ordre de tranſporter S. A. S. à tel Port qu'Elle jugera à propos de débarquer en *Italie*, dont Elle a réſolu de parcourir les principales Villes.

Lundi dernier, les Négocians de *Briſtol*, de *Liverpool* & de *Lancaſtre* propoſerent aux Communes par Mémoires ſi, eu égard à l'avantage du

Com-

Commerce & de la Navigation en *Amérique*, il ne seroit point nécessaire d'etablir un Port-franc dans l'Isle *Dominique*, la plus convenable par sa situation, pour l'entrée libre de productions étrangeres dans le Pays, qui y viendroient indistinctement à bord de tous Vaisseaux. Les Negocians de cette Ville furent consultés sur la proposition, & suivant toute apparence, elle sera goutée par les Communes.

Il conste, par un calcul exact, que, depuis 10 ans, nous avons tiré de l'*Amerique Angloise*, en retour de nos importations, tant du produit de la *Grande-Bretagne* que de celui des autres Puissances, pour 2 millions d'effets chaque année (ce qui donne un total de 20 millions) & que nous n'avons dû en rendre qu'environ un tiers à l'Etranger.

Extrait d'une lettre de Montreal *en* Canada *du 18 Janvier 1766.*

Les Troupes ayant reçu ordre d'entrer le 2 de ce mois dans des barraques qu'on avoit construites ici pour les y loger, ces barraques furent mises en feu le 1 au soir, & brulées raiz terre, & si les maisons n'avoient pas alors été aussi couvertes de neige, qu'elles l'étoient, la ville entiere auroit vraisemblablement été reduite en cendres.

Pendant l'Incendie les Soldats empêchoient en éclatant de rire tous les secours qu'on pouvoit apporter pour empêcher le progrès des flammes, & s'écrioient à haute voix. *Voyons maintenant comment ces coquins nous barraqueront.* Cependant on a marqué une autre maison pour y placer les Troupes: mais à juger par la crainte qu'on a de ce qui s'est passé, il n'est pas probable, qu'on les contraigne de l'occuper, car si le feu y étoit mis, rien ne seroit capable de sauver la ville, & plustôt que de s'exposer à ce danger les Habitans aimeront mieux avoir chez eux les Soldats que de courir le risque de voir leurs maisons reduites en cendres & de périr ou par les flammes ou par la rigueur du froid, dont on ne pourroit plus être à couvert independamment d'un autre risque qu'on courroit encore, si le magazin à poudre sautoit en air, ce qui seroit d'autant plus à redouter, qu'il n'est fermé que par une simple porte de bois.

L'esprit de mutinerie continuë d'ailleurs au point qu'un Lieutenant passant hier dans les ruës & disant qu'il voudroit voir 200 pièces de canon braquées contre la ville, coupa le visage à deux bourgeois qui trouvoient à redire à ce repos; b'essa un troisieme & menaça de hacher en pieces le *Connetable* qui venoit pour mettre ordre à ces excès

De la Haye *le 16 Avril.*

Le Prince d'*Orange*, comme *Stadhouder* Héréditaire &c. a fait la Promotion suivante dans la Marine.

Lieutenant-Amiral de la Province de *Hollande* & de *West-Friſe* au Département du Collége de l'Amirauté sur la *Meuse*, le Vice Amiral *Henri Lynslager* à la place du feu Lieutenant-Amiral *Thierri Roos*: *Vice-Amiral*, le Contre-Amiral *Guillaume* Baron de *Wassenaer*: *Contre-Amiral*, le Capitaine *Adrien-David vander Gon.*

Vice-Amiral au Département du Collége de l'Amirauté, le Contre-Amiral *Jean vander Waeyen*: *Contre Amiral* le Capitaine *Roemer Vlak.*

Vice-Amiral au Département du Collége de l'Amirauté au Quartier du *Nord*, le Contre-Amiral *Nicolas Houttingh*: *Contre-Amiral*, le Capitaine *Jean Hoeuft.*

De Leide *le 16. Avril,*

Mgr. le Prince *Stadhouder* est venu hier passer la journée ici, tant pour témoigner son affection à la Ville, que pour répondre à l'invitation que la Régence lui avoit faite.

Son Alt. Sér. est arrivée à environ 11. heures & demie du matin au bruit d'une triple décharge du canon de nos Remparts, au son des cloches, &c. Elle a trouvé les 8. Compagnies Bourgeoi-

geoiſes ſous les armes & rangées en double haie depuis la Porte de la Ville jusqu'a l'Hôtel de Ville.

Son Alteſſe Séréniſſime a été recuë par une Députation du Magiſtrat à ſon arrivée ſur le territoire de la ville, par une autre Deputation au bas de l'Escalier de l'Hôtel de Ville, & par une troiſiéme Députation à lintrée de l'Hôtel Conduite à la Chambre du Grand-Conſeil, M. *Jean van Royen*, Penſionaire de la Ville l'a complimentée au nom de tout le Corps de la Régence. l'Univerſité en Corps, & les différens Conſiſtoires ſont venus enſuite faire leurs compliments à Mgr. le *Stadhouder*.

Après cette cérémonie, Son Alt. Sér. s'eſt renduë avec Mrs. les Curateurs de l'Univerſité, la Régence de la Ville, &c. à l'Académie, près de laquelle Mrs. les Etudians des quatre Facultés s'étoient rangés en double haie, ayant à leur tête cinq Députés, dont le Chef a complimenté Mgr le Prince, qui a été recu à l'entrée de l'Académie par Mr. le Recteur Magnifique & le Sénat en corps, & conduit à la place qu'occupe le *Stadhouder* en pareille circonſtance.

Lorsque tout le monde ſe fut placé, Mr, *Andre Weiſs*, Docteur & Profeſſeur en Droit public & privé, a prononcé un Discours en *Latin*, pour feliciter Son. Alt. Ser. ſur ſon Inſtallation dans les Dignités de *Stadhouder*, &c Et ce Discours a été ſuivi d'un Poëme en la même Langue, qu'a recité Mr. *Adrien von Royen*, Docteur & Profeſſeur en Medecine.

Cette ſolemnité finie, Mgr. le *Stadhouder* a été conduit au *Hoele*, où Mrs. de la Régence lui ont donné un grand Repas : Et le ſoir, Son Alt. Sér. a vu tirer un très-beau Feu d'artifice, qu'une partie de la Jeuneſſe Académique avoit fait préparer à cette occaſion.

Après quoi Mgr. le Prince eſt parti, ſur les 10. heures du ſoir, pour retourner à *la Haie*, au bruit de l'Artillerie de nos Rémparts.

AVIS.

Le Sieur Louis *Ringart* poſſeſſeur d'une maiſon & de quelques terres ſituées à *Heiligenſtadt* à portée de *Vienne* s'etant expatrié dez l'an 1747 ſans que depuis ce tems on ait pû avoir de ſes nouvelles, & ſa femme Charlotte Eliſabeth auparavant veuve du Sieur *Frezzini* étant morte l'an 1758 dans la pauvreté & avec beaucoup de dettes contractées pour le retabliſſement de la dite maiſon de *Heiligenſtadt*, qui avoit été détruite par un incendie ſurvenu en 1755, l'Intendance des Finances du Monaſtere de *Cloſterneubourg* fait ſavoir à tous ceux à qui il appartient que le dit Sieur *Ringart* eſt cité par ajournement à comparoître ou en perſonne ou par procureur legitime pendant le terme d'un an, ſix ſemaines & trois jours par devant la dite ſurintendance & à ſon defaut ſes heritiers ou ceux de ſa femme & tous creanciers ou autres perſonnes croyant avoir droit aux biens ci deſſus énoncés : avertiſſant de plus que le ſuſdit terme écoulé on procédera à la vente des dits biens ſans qu'on écoute après cela les pretenſions de qui que ſoit. Fait à *Cloſterneubourg* le 2 Janvier 1766.

On trouve chez Herman Joſeph *Krüchten*.
Extrait du Catéchiſme Romain par ordre S. E. Mgr. le Cardinal Archevêque de *Vienne* &c. fait pour toutes les écoles, a l'uſage commun des enfans, &c. En blanc 20 kr. relié 32 kr.

N. 35.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 30. AVRIL 1766.

De LISBONNE, *le 28 Mars.*

Le 13 de ce mois la Compagnie de *Fernambouc* a vendu à l'enchere une partie de ſes ſucres, le blanc ſur le pied de 1830 reis l'arrobe, (*poids de 32 livres de* France) & le brun 1100, le tout franc des droits d'expedition de Douane.

Hier le Vaiſſeau Garde-côte qu'on avoit envoyé au devant de la Flotte de *Rio-Janeiro* eſt rentré dans ce Port; il a tenu la mer pendant quelque tems pour attendre deux Bâtiments de cette Flotte, qui n'ont pas paru à l'arrivée des autres, & dont on n'a point encore de nouvelles certaines.

De MADRID *le 1. Avril. 1766.*

Le Roi & toute la Famille Royalle ſont encore à *Aranjuez.*

Hier, on celebra à la Cour l'anniverſaire de la naiſſance du Roi de *Portugal.*

La Ville de *Tolede* a envoyé des Députés au Roi pour lui offrir la vie & les biens de tous ſes habitans & lui préſenter une ſomme de trois cens mille réaux. Le Chapitre de l'Egliſe Cathédrale de la même Ville a envoyé auſſi une Députation à Sa Majeſté & lui a préſenté une ſomme de trois cens ſoixante mille reaux. Il paroît que toutes les autres Villes du Royaume ſuivront cet exemple; pluſieurs ont déjà nommé des Députés à cet effet, & toute la Nation s'empreſſe de donner au Roi les témoignages les plus éclatans de reſpect, d'amour & de zele.

Du 7.

La tranquillité & le bon ordre ſont entierement rètablis dans cette Capitale, & les ſages meſures que le Miniſtere a priſes pour l'avenir, nous aſſurent ſa durée.

Le Roi a nommé Secretaire d'Etat au Departement de la Guerre D. Juan Gregorio *Muniain*, Lieutenant-Général de ſes Armées & Commandant Général de la Province d'*Eſtramadura.*

De VERSAILLES *le 16 Avril.*

Depuis quelques jours, l'état de la Reine eſt plus ſatisfaiſant: la toux eſt moins forte, & les crachats, quoique toujours purulents, ſont en moindre quantité. La fievre eſt diminuée; les nuits ſont plus tranquilles, & Sa Majeſté commence à reprendre des forces.

Le Parlement de *Paris* ayant arrêté de faire des repréſentations au Roi ſur l'exécution d'un Arrêt du Conſeil d'Etat, du 22 Mars dernier, rendu à l'occaſion d'un conflit de Juriſdiction qui s'élevoit entre ce Parlement & celui de *Bretagne*, Sa Majeſté a reçu de la Députation ordinaire ces repréſentations, le 13 de ce mois, & y a fait la réponſe ſuivante.

„Il n'y a rien dans ce qui vient de ſe paſſer qui puiſſe mettre en dan-
„ger l'état, la fortune & l'honneur de mes Sujets. Mon Parlement ne
„ peut ignorer l'attention avec laquelle je maintiens l'exécution des Ordon-
„ nances à cet égard.

„ J'ai voulu dans un procès important prévenir un conflit qui s'ele-
„ voit entre deux de mes Cours & ſur lequel il n'appartenoit qu'à moi de
ſtatuer.

„ ſtatuer. Les ordres que j'ai été obligé de donner, n'ont eu d'autre objet „ que la plus prompte exécution de l'Arrêt de mon Conſeil.

„ C'eſt ce que j'ai déjà bien voulu faire connoître à mon Parlement, „ & il ne doit lui reſter aucune inquiétude à ce ſujet. „

De PARIS *le 18 Avril.*

Il paroît une Déclaration du Roi, datée du 27 Février 1766, qui fixe les délais dans lesquels les Receveurs Généraux des Finances & les Receveurs des Tailles compteront de leurs exercices des années 1762, 1763, 1764 & 1765; ordonne la maniere dont il ſera compté des vingtiemes & des deux ſols pour livre & de l'augmentation de la capitation, dont la prolongation a été ordonnée par la Déclaration du 16 Juin 1761, & regle les taxations & frais de recouvrement deſdites impoſitions.

De GENEVE, *le 9 Avril.*

Les Plénipotentiaires de la Médiation, voulant ſe mettre en état de procéder avec connoiſſance de cauſe à la diſcuſſion des différends qui diviſent la République, ont jugé qu'il ſeroit convenable d'inviter tous les Citoyens & Bourgeois, ayant droit de ſuffrage, à leur donner toutes les informations & à leur faire toutes les repreſentations rélatives à l'objet de leur miniſtere; & pour cet effet, ils ont deſiré que cette invitation fut rendue publique. En conſéquence les Syndics & Conſeil ont fait afficher un Placard par lequel ils autoriſent tout Citoyen ou Bourgeois ayant droit de ſuffrage, à profiter de l'invitation des Plénipotentiaires & à leur adreſſer les obſervations & repréſentations qu'ils jugeront convenables, ce qu'ils pourront faire ſeuls ou pluſieurs enſemble de vive voix ou par écrit.

De VIENNE *le 30 Avril.*

L'ambaſſade que la Republique de *Lucques* a envoyée à cette Cour pour y faire à Sa Majeſté l'Empereur ſon compliment de condoléance ſur la mort de feuë S. M. I. FRANCOIS I. de très glorieuſe memoire, & le feliciter en même tems ſur ſon avenement au Trône Impérial, eſt compoſée de M. M. les Sénateurs *Andre Sbarra Francietti* & *Nicolas-Montecattini Gigli*, qui ſont accompagnés de quatre Gentilshommes & d'un Secretaire de Légation.

Dimanche dernier 27 de ce mois vers les dix heures du matin ces Meſſieurs ſe rendirent en Deuil à la Cour avec un cortege nombreux, ils y eurent avec les cérémonies accoutumées une audience publique de leurs Majeſtés Impériales & le lendemain lundi ils ſe rendirent encore à la Cour avec le même cortege & ils furent admis à celle, que leur donna Sa Majeſté l'Impératrice Reine en qualité de Reine regnante de *Hongrie* & de *Bohême*, après laquelle ils eurent auſſi audience de leurs Alteſſes Royales Meſſeigneurs les Archiducs & Mesdames les Archiducheſſes.

Le même jour 27, il y eut, mais ſans quitter le noir, *Gala* à la Cour à l'occaſion de la demande ſolemnelle de la Sereniſſime Princeſſe *Marie Beatrix* de *Modene* faite à *Milan* au nom de Monſeigneur l'Archiduc *Ferdinand*: Leurs Majeſtés Imperiales dinerent en public avec S. A. R. & l'Auguſte Famille I. & R. Il y eut pendant le repas une ſuperbe Muſique inſtrumentale & le ſoir Grand appartement.

---

*On trouvera demain après midi, à l'Imprimerie de la Gazette Françoiſe deux pieces qui doivent ſervir de ſupplement à celle de Samedi prochain 3 May; de ſorte qu'elles pourront partir par le premier ordinaire d'*Italie *ſans attendre celui du lundi 5. May.*

N. 36.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 3 MAY 1766.

De LISBONNE, *le 25 Mars.*

Il y eut grand Gala à la Cour, le 19 de ce mois, à l'occaſion de la Fête de *Saint Joſeph* dont le Roi porte le nom. Leurs Majeſtés & la Famille Royale reçurent les complimens des Miniſtres Etrangers & de la principale Nobleſſe, & admirent les Chefs d'Ordres Religieux & les premiers Magiſtrats de la Ville à l'honneur de leur baiſer la main. L'ouverture du College des Nobles ſe fit le même jour. Le Roi, la Reine & toute la Famille Royale, ainſi que le Cardinal Patriarche, les Miniſtres & Conſeillers d'Etat, les Miniſtres Etrangers & pluſieurs autres Perſonnes de la Cour, ſe rendirent l'après-midi dans ce College, où le ſieur *Schiara*, Préfet des Etudes, prononça, en leur préſence, un Diſcours ſur la néceſſité de faire revivre les Sciences & les Arts en *Portugal* & ſur les avantages que tous les Etats retirent de la culture des Belles-Lettres; après quoi le Vice-Recteur, le Préfet & les Profeſſeurs, ainſi que les vingt quatre Penſionnaires qui ſont déjà dans le College, firent ſerment de ſoutenir toute leur vie l'immaculée Conception de la Vierge, ſous l'invocation de laquelle ce College eſt établi. Les Penſionnaires y ſeront admis au nombre de cent jusqu'à l'âge de quatorze ans ſeulement & moyennant une penſion de ſept cens vingt cinq livres dont le capital doit être hypothéqué au College. Ils portent une Médaille repré-

préſentant l'Image de la Vierge. Leur Maître de Latin eſt chargé de leur enſeigner en même tems le *François* & l'*Anglois*; & le Profeſſeur de Rhétorique leur donnera auſſi des leçons de Logique. Tous les Profeſſeurs ſont Italiens, excepté celui de Rhétorique qui eſt *Portugais* & ceux de *Grec* & de *Latin* qui ſont *Irlandois*.

De CADIX *le 25 Mars.*

En conſéquence des ordres arrivés ici de *Madrid* il y a quelques jours, on a équipé, avec toute la diligence poſſible, une Tartane d'avis pour porter des paquets de la Cour à la *Vera-Cruz*. Ce Bâtiment a appareillé le 18, & l'on juge, par la promptitude de cette expédition, que les paquets ſont de la plus grande importance.

Le Vaiſſeau de guerre *la Galice*, qui eſt parti d'ici depuis quelque tems pour aller prendre à *Larrache* les Eſclaves *Eſpagnols* & *Napolitains* que le Roi de *Maroc* rend à Sa Majeſté, eſt rentré le 14 en cette Baye où il a été mis en quarantaine : il a ſur ſon bord quatre-vingt-quinze de ces Eſclaves dont cinquante-cinq ont été pris par les Corſaires de *Maroc* : les autres ſont des transfuges de *Ceuta* ou d'autres Préſides d'*Afrique*. Il y avoit auſſi parmi eux une femme très-âgée, Eſclave depuis quarante cinq ans, qui mourut, le jour même de ſon arrivée en ce Port, par une ſuite de la révolution que lui a cauſée la joie de revoir ſa Patrie. Le Bâtiment eſt parti ce ſoir pour aller paſſer à la mer ſa quarantaine. Le *Triomphant*, autre Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol*, arrivé dernierement ici de *Cartagene* du *Levant* avec quatre cens hommes de recrue pour le Régiment d'*Ultonia*, appareilla de cette Baye, le 22 de ce mois, pour retourner à ſon Département.

Le ſieur de *Buccaveley*, Commandant de cette Province par *interim*, & nommé dernierement Gouverneur de la Colonie & de la Ville de *Buenos Ayres*, arriva ici le 17, & fut reçu au bruit du canon & avec tous les honneurs dus à ſon rang. Il doit s'embarquer inceſſamment ſur une Frégate de guerre *Eſpagnole* pour ſe rendre à ſon Gouvernement.

De TOULON *le 13 Avril.*

On equipe & l'on arme actuellement dans ce Port dix demi-Galéres, deſtinées, à ce qu'on croit, à une expédition ſecrete.

De VERSAILLES *le 19 Avril.*

Hier, le Roi chaſſa le vol dans ſon Parc.

L'état de la Reine ſe ſoutient toujours tel qu'on l'a annoncé l'Ordinaire dernier & continue de donner les meilleures eſpérances.

L'Abbé de *Petity*, Prédicateur de la Reine, Auteur des *Etrennes Françoiſes*, a eu l'honneur de préſenter aujourd'hui au Roi un Ouvrage en trois Volumes in 4. intitulé : *Bibliotheque des Artiſtes & des Amateurs*, ou *Tablettes Analytiques & Méthodiques ſur les Sciences & les Beaux-Arts.*

De PARIS *le 21 Avril.*

L'Académie Royale de Chirurgie a tenu, le 10, ſa ſéance publique. Le ſieur *Louis*, Secrétaire Perpétuel, en a fait l'ouverture par un Diſcours *ſur les contre-coups dans les léſions de la tête*. Le Prix propoſé ſur cette Queſtion a été remporté par le ſieur *Grima*, premier Chirurgien de la Religion à l'Iſle de *Malte*. C'eſt une Médaille d'or de cinq cens livres, fondée par le feu ſieur de la *Peyronie*. La Médaille de deux cens livres, nommée *Prix d'emulation*, a été accordée au ſieur *Saucerotte*, Maître en Chirurgie

à

à *Luneville*. Les cinq petites Médailles ont été distribuées aux sieurs *Capdeville*, Académicien Libre ; *Colon*, Chirurgien à *Bicêtre* ; *Come* d'*Angerville*, Chirurgien à l'Hôtel-Dieu de *Paris* ; *Chambon*, Maître en Chirurgie à *Brevane* près *Langres*, & *Bouriene*, Chirurgien-Major des Hôpitaux des troupes du Roi dans l'Isle de *Corse*. Le sieur *Louis* a prononcé ensuite l'Eloge du sieur *Molinelli*, Associé étranger à *Bologne* en *Italie*. Le sieur *Levacher* a lu un Mémoire *sur les contusions attribuées à l'air mû par un boulet de canon* ; le sieur *Pipelet*, l'aîné, en a lu un *sur la réunion de l'intestin qui a souffert une grande perte de substance dans une hernie avec gangrene*, & la séance a été terminée par la lecture d'un Mémoire du sieur de la *Martiniere*, premier Chirurgien du Roi & Président de l'Académie, *sur l'opération du trépan au sternum*.

De LONDRES *le* 18 *Avril*.

Le 12 de ce mois, le Prince Héréditaire de *Brunswick* s'embarqua à *Douvres* pour *Calais* avec les Personnes de sa Suite, où S. A. S. arriva le même jour en parfaite santé.

Hier, les Communes, en Committé sur le Subside, résolurent d'accorder 292 mille, 828 livres sterling, quatre sols & demi pour suppléer à la non-valeur des Subsides de l'année derniere. En même tems, il fut ordonné qu'il seroit remis à la Chambre une Liste de toutes les Dettes publiques à la charge de l'Echiquier jusqu'au 5 Janvier de l'année courante.

La santé de Mr. *Pitt*, est si bien rétablie, qu'il peut assister aux Déliberations du Parlement. On s'attend que les Communes conviendront demain des moyens de lever le Subside, & que l'Affaire de la légalité des ordres de prise-de-Corps, émanés de l'autorité des Secrétaires d'Etat, sera discutée & finalement décidée en Parlement dans le cours de cette semaine.

On a remis à la Chambre des Copies de plusieurs Dépêches, reçuës dernièrement par le Général *Conway*, Sécrétaire d'Etat, de la part du Gouverneur de la *Nouvelle-Angleterre*, relativement aux troubles excités dans cette Province à l'occasion de l'Acte du Timbre, & des dispositions faites pour prévenir qu'il n'en résulte des suites funestes, en attendant que l'on y soit instruit des Décisions du Parlement sur cette affaire.

Le même jour 14 les *Seigneurs* firent la premiere lecture du Bil, pour *punir la desertion* en *Amerique*. Les *Communes* approuverent la Résolution du 11 & renvoyèrent à la huitaine l'examen des Papiers, concernant l'*Amérique*, Elles travaillèrent ensuite en Committé au Bil, pour *approprier* 150 *mille L. St. pour la Milice*, & arrêtèrent de le reprendre le sur-lendemain.

La Chambre des Communes ayant égard aux remontrances de nos Tisserands & voulant encourager les fabriques en soie qui sont établies dans ce Royaume, se propose dit-on d'empêcher l'entrée de toutes celles qui viendront de l'étranger, a l'exception de celles de l'*Inde*, de *Perse* & de la *Chine*.

On croit que le Duc de *Marlborough* ira, de la part du Roi, complimenter le Roi de *Dannemarck* sur son avénement au Trône & qu'il reglera en même tems les articles concernant le mariage de S. M. *Danoise* avec la Princesse *Mathilde*, Soeur du Roi,

Le Vaisseau du Roi, l'*Essex*, arrivé depuis peu à *Portsmouth* & venant de la *Jamaique*, a apporté 400000 piastres en espéces pour le compte de nos Négocians.

Un Détachement du Corps de *Génie* est parti de *Woolwich*, pour *Gibraltar* le 16 où il conduit beaucoup d'artillerie, & autres munitions, pour suppléer aux pertes que l'ouragan du 30 Janvier dernier y a causées.

De

De la HAYE *le 20 Avril.*

Jeudi dernier, les Directeurs Députés & principaux Participans de la Compagnie des *Indes Occidentales* eurent du Prince *Stadhouder* une Audience ſolemnelle, dans laquelle ils préſenterent à Son Alteſſe Séréniſſime avec les formalités requiſes de Diplôme de Directeur & Gouverneur-Général de ladite Compagnie, après quoi Mrs. les Députes eurent l'honneur d'être admis à un ſuperbe Repas que leur donna ce Prince.

Mr. *Vereiſt*, Envoyé Extraordinaire & Miniſtre Plénipotentiaire des Etats-Généraux à la Cour de *Berlin*, eſt arrivé ici pour y régler quelques affaires domeſtiques.

*D'*AMSTERDAM *le 21 Avril.*

Mr. le Repréſentant du Séréniſſime Prince *Stadhouder* & les Directeurs de la Compagnie des *Indes-Orientales* en cette Ville ont reçu aujourd'hui l'a nouvelle que le Vaiſſeau le *Lycoghton* étoit heureuſement arrivé le 18 de *Batavia* au *Texel*, pour le compte de la Chambre de *Hoorn*, & qu'à ſon départ du Cap de *Bonne-Eſperance*, il y avoit laiſſé huit Vaiſſeaux, qui devoient retourner inceſſamment en *Europe*.

De HAMBOURG *le 25 Avril.*

*Extrait d'une lettre d'*Upſal *du 8 Avril.*

Hier à 8 heures & demie du ſoir on a decouvert à l'obſervatoire de cette Ville une Comete dans la Conſtellation de la Mouche, près de l'horizon a l'Oueſt Nord Oueſt; mais la lumiere qui étoit encore trop forte & les Vapeurs de la terre, empêcherent de voir diſtinctement les petites etoiles qui étoient à portée de cette Comete, & de pouvoir determiner ſa ſituation auſſi exactement qu'on l'auroit ſouhaité, avant les dix heures & demie qu'elle diſparut de notre Horizon. On put cependant determiner ſon aſcenſion droite ſur le 39 ou 40. degré & ſa declinaiſon boreale ſur le 26. Cette Comete paroiſſoit à la vuë plus grande qu'une des planetes & on eſtimoit à 5 degrès la longueur de ſa queuë qui ſembloit quelque fois etincelante, & dont le milieu étoit 3 ou 4 fois plus large que le diametre de la Comete. Au moyen d'un Teleſcope de 5 pieds on apperçut que cette Etoile etoit fort brillante & que ſon diametre étoit du double plus grand que celui de Jupiter.

Extrait d'une lettre de Stockholm, *le 11 Avril.*

L'on a vû auſſi ici Avant-hier au ſoir la Comete qu'on a decouverte dans d'autres endroits. A 10 heures & 22 minutes elle étoit à environ 2 degrés de l'Etoille la plus brillante dans la Mouche, conſtellation que les *François* nomment *Fleur de Lys*. Son aſcenſion droite eſt d'environ 38½ degrés & ſa déclinaiſon boreale eſt de 24½. Si l'on compare cette obſervation avec celle qui s'eſt faite à *Upſal*, il en reſulte que cette Comete eſt retrograde, & que ſon cours eſt dirigé ſur l'Equateur de l'Orient vers l'Occident & du Nord vers le midi, en s'approchant toujours plus du ſoleil, de ſorte qu'on ne pourra la voir que peu de jours.

De VIENNE *le 3 May.*

L'Imperatrice Reine eſt allée jeudi dernier après midi à *Presbourg* & Sa Majeſté I. & R. A. en eſt revenuë hier au ſoir en cette Capitale.

La Cour part ce ſoir pour *Luxembourg*.

On a changé le 1 de ce mois le Deuil que l'on porte pour feuë S. M. l'Empereur : les hommes portent maintenant des habits de Drap noir à boutons de Drap & boutonnieres de même, & les Dames ont pris le Gros de Tours noir.

N. 37.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 7 MAY 1766.

De MADRID *le 8 Avril.*

Le Roi a reçu une lettre du Marquis de *Real Tesoro*, Préſident de la Contractation de *Cadix*, par laquelle il donne avis à Sa Majeſté que le Vaiſſeau de regiſtre la *Sainte-Anne*, de la Compagnie de *Caraque*, eſt arrivé de la *Guayra* à *Cadix* le 24 du mois dernier. Son chargement conſiſte en 11028 piaſtres fortes, 3014 meſures de cacao ; 19842 arrobes de tabac en feuilles, & 10372 cuirs en poil.

De CADIX *le 25 Mars*

Hier, le Vaiſſeau marchand l'*Orient*, qui fait partie de ceux de la Flotte qui vient de la *Vera-Cruz* & de la *Havane*, eſt arrivé ici de ce dernier Port en quarante-trois jours de traverſée avec une cargaiſon de fruits.

La Frégate de guerre *Angloiſe* le *Deal-Caſtle*, commandée par le ſieur *Digby Dent*, appareilla de cette Baye le 14 pour *Gibraltar* d'où la *Guadeloupe*, autre Frégate de la même Nation, commandée par le ſieur *Courwel*, arriva ici le même jour. La Frégate de guerre *Hollandoiſe* le *Cheval-Marin*, commandée par le ſieur *Sloot*, partit dernierement de cette Baye pour *Amſterdam*.

Le bruit court que le ſieur de *Villalva*, Capitaine Général de l'*Andalouſie*, eſt mort dernierement au *Mexique* où il s'étoit rendu l'année derniere pour

pour y commander en chef les troupes de Sa Majesté. Cet Officier étoit, dit-on, âgé de plus de quatre-vingt ans.

De VERSAILLES *le 23 Avril.*

L'état de la Reine devient tous les jours de plus en plus satisfaisant. Madame la Dauphine a eté attaquée, ces jours derniers, d'une toux opiniâtre à la suite de laquelle est survenu un crachement de sang. Cette Princesse a été saignée deux fois & se trouve actuellement beaucoup mieux.

Le 18 de ce mois, l'Abbé *Maury* a eu l'honneur de présenter au Roi & à la Famille Royale l'*Eloge de Stanislas le Bienfaisant, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar.* Le Sieur le *Monnier* a eu aussi l'honneur de présenter à Sa Majesté, le 20, un Livre de sa composition intitulé : *Abrégé du Pilotage, divisé en deux parties, où l'on traite des amplitudes des loxodromies dans la sphere & le spheroide des marees, & de la méthode de trouver les longitudes à la mer.*

De PARIS *le 25 Avril.*

Le 5 du mois prochain, les Professeurs & Démonstrateurs Royaux du College de Chirurgie feront deux cours complets des études de toutes les parties de l'art & science de la Chirurgie, conformément aux Lettres-Patentes du Roi, du mois de Septembre 1724, à l'Arrêt du Conseil, du 4 Juillet 1750, & au Réglement du 19 Mars 1760.

Charles-Maurice de *Broglie*, ancien Agent Général du Clergé d *France*, & Abbé Commendataire de l'Abbaye du *Mont Saint-Michel*, Diocèse d'*Avranches*; de celle des *Vaux* de *Cernay*, Diocèse de *Paris* & de celle de *Baume les Moines*, Diocèse de *Besançon*, est mort en cette Ville, le 21 de ce mois, dans la quatre-vingt-quatrieme année de son âge.

Voici en substance l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi rendu, le 22 Mars 1766, qui contraint le Parlement de cette Ville à remettre toutes les piéces qui ont rapport au procès commencé contre les cinq accusés du Parlement de *Bretagne*, & dont les Membres de la Cour de *Rennes* doivent seuls prendre connoissance.

Vû par le Roi, étant en son Conseil, les Lettres-Patentes addressées à son Parlement de *Bretagne*, le 16 Novembre 1765, enrégistrées le 26 dudit mois; par lesquelles S. M. auroit ordonné, „ qu'il seroit procédé „ en son dit Parlement en la forme „ prescrite par les Ordonnances, à „ l'Instruction & au Jugement du Procès criminel qu'Elle vouloit être „ fait aux Sieurs de *la Chalotais*, de „ *Caradeuc*, de *Montreuil*, de *la Gacherie*, de *la Colinière*, & à tous autres, qui seroient prévenus des délits énoncés dans les dites Lettres & à leurs Complices, Fauteurs, „ Participes, & Adhérens, en quelque lieu que les dits délits eussent „ été commis; évoquant en tant que „ de besoin, & renvoiant en ladite „ Cour toutes poursuites & procédures, qui auroient été commencées „ en autres Cours & Jurisdictions, „ pour raison desdits délits, circonstances, & dépendances; à l'effet „ de quoi toutes charges, informations, & procédures, qui auroient „ pû être faites à ce sujet, & les Piéces servant à conviction, seroient „ apportées au Greffe de ladite Cour, „ & les prisonniers, si aucuns y avoit, „ transférés dans les prisons d'icelle „ nonobstant toutes Lettres, & attributions contraires, auxquelles il a „ été dérogé par lesdites Lettres. „

Vû aussi les Lettres-Patentes du 14 Février dernier, enrégistrées le 17 dudit mois, par lesquelles S. M. auroit ordonné aux dits Officiers de ladite Cour, de *continüer, sans différer, à parachever & parfaire ladite instruction criminelle, circonstances, & dépendances,*

jus-

jusqu'au Jugement définitif inclusivement, nonobstant toutes choses à ce contraires, auxquelles il a encore été dérogé par les dites Lettres, & en conséquence ordonné, „ que les charges, informations, „ pièces & procédures de la dite inf- „ truction seroient envoyées au Gref- „ fe criminel de ladite Cour incessam- „ ment, par tous Greffiers, qui s'en „ trouveroient saisis, à quoi faire ils „ seroient contraints par toutes voies „ dües, & raisonnables, même par „ corps, en vertu des Arrêts, qui se- „ roient rendus à cet effet par ladite „ Cour &c. „

Le service solemnel, qui devoit se faire dans ce mois pour le feu Roi de *Pologne*, Duc de *Lorraine*, a été retardé a cause de la maladie de la Reine: on n'a pas même travaillé au Catafalque & celui qui avoit été dressé pour le service de l'Infant, subsiste encore à *Notre-Dame*

M. le Marquis de *Marigny*, Frére de feuë la Marquise de *Pompadour*, Ordonnateur des Bâtimens du Roi, est dangereusement malade.

De LONDRES *le* 18 *Avril.*

Le 15. de ce mois. les *Seigneurs* approvèrent en Committé le Bil, pour *interdire l'entrée des Gands, Mitaines & Bas des Fabriques etrangères, & pour mieux encourager celles du Roiaume.* Les *Communes* rédigèrent un Bil, qui a pour objet de *mieux conserver les Arbres, Plantes, & Arbustes dans ce Roïaume*, & ordonnèrent de le mettre au net.

Le 16. les *Communes*, après avoir renvoïé au 18. l'affaire des *moiens de lever le Subside*, examinèrent le Raport d'un Committé, chargé de délibérer sur ceux de *mieux encourager les Fabriques des Etoffes de Soie dans ce Roïaume, & de prévenir les importations de ces Etoffes de l'Etranger, à l'exception de celles de l'*Inde, *de* Perse, *& de la* Chine, sur les très humbles Représentations des Tisserands de cette Ville, &c.

Le 17, les Seigneurs approuvèrent en Committé le Bil, pour *punir la Désertion des Troupes en* Amérique. Les Communes ne s'occupèrent que d'objets particuliers.

On est enfin parvenu à regler avec la Cour de *Lisbonne* des arrangemens, en vertu desquels les Sujets commerçans du Roi jouiront en *Portugal* des Privileges & Immunités, stipulés dans les Traités, qui subsistent entre les deux Nations.

On mande de *Gibraltar* qu'on y avoit depuis peu arretté un Juif, accusé d'avoir seduit plusieurs ouvriers de sa Maj. pour les faire passer au service du Roi de *Maroc*.

Nos lettres de *Toulon* portent, que les neuf vaisseaux de guerre, que l'on y equippe, sont uniquement destinés à faire differentes observations sur les ports, bayes & rades des côtes de *Barbarie*.

Les deux Chambres du Parlement, se separeront, dit-on, le 17 du mois prochain.

Il est mort tout récemment à *Douglas*, dans l'isle de *Mann*, une Personne, qui étoit parvenuë à sa 117*me.* année, & qui n'avoit jamais eu la curiosité de sortir de cette Isle.

De VIENNE *le* 6 *May.*

L'Imperatrice Reine a fait le 3 de ce mois la promotion suivante dans l'Ordre de la Croix etoilée.

S. A. R. MADAME MARIE-ANTOINE ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE.

S. A. S. MADAME MARIE-BEATRIX PRINCESSE DE MODENE.

La Comtesse de *Canal* Dame de la Cour I. & R.

La Comtesse d'*Oettingen* Dame de la Cour I. & R.

Magdeleine Marquise de *Riccardi*,

née

née *Gerini*, Dame de la Cour de *Toscane.*

La Comteſſe de *Schlick* Dame de la Cour I. & R.

Cajetane *Antinori* née *Pitti-Gaddi*, Dame de la Cour de *Toſcane.*

La Comteſſe d'*Attems* Dame de la Cour I. & R.

La Marquiſe *Albizzi* née *Bini* Dame de la Cour de *Toſcane.*

La Comteſſe de *Brandis* Dame de la Cour I. & R.

La Marquiſe *Tempi* née Marquiſe *Capponi* Dame de la Cour de *Toſcane.*

La Comteſſe d'*Argenteau* Chanoineſſe à *Mons.*

Catherine *Aldobrandini* née Marquiſe *Bourbon-del-Monte* Dame de la Cour de *Toſcane.*

La Comteſſe de *Seey* née Comteſſe de *Gramont.*

La Comteſſe d'*Acciajuoli* née *Acciajuoli* Dame de la Cour de *Toſcane.*

La Ducheſſe de *Telzi-Caraffa* née *Caracioli.*

La Princeſſe d'*Alliano-Colonna* née Marquiſe d'*Avalos-del. Vaſto.*

La Comteſſe d'*Attems* née Comteſſe *Straſoldo.*

La Comteſſe *Waldſtein* née Comteſſe d'*Ulfeld.*

La Comteſſe de *Wallis* née Comteſſe de *Coloredo.*

La Comteſſe *Bathyan* née Comteſſe *Illeshazy.*

La Princeſſe de *Liſtenois* née Princeſſe de *Liſtenois*

La Comteſſe de *Buquoy* née Comteſſe de *Paar.*

La Comteſſe *Czaky* née Comteſſe *Erdödy.*

La Comteſſe *Czaky* née Comteſſe *Engel.*

La Marquiſe de *Coutourille* née Barone de *Vignacourt.*

La Comteſſe de *Franckenberg* née Barone de *Haugwitz.*

La Comteſſe *Szapary* née Comteſſe *Bathyan.*

La Comteſſe *Szunyogh* née Princeſſe *Sulkowsky.*

La Comteſſe *Morsztinowa* née Comteſſe *Wielopolska.*

La Princeſſe *Sulkowska* née Comteſſe de *Dzialinska.*

La Comteſſe de *Goes* née Comteſſe *Chriſtalnig.*

La Marquiſe Douairiere de *Touſtain* & *Viray*, née Comteſſe de *Gurey.*

La Comteſſe de *Kornis*, née Comteſſe *Palfy.*

La Comteſſe de *Luzaw*, née Comteſſe de *Sternberg.*

La Comteſſe de *Lodron*, née Comteſſe de *Khüenburg.*

La Comteſſe *Visconti*, née Marquiſe de *Sanſecondo.*

La Comteſſe *Truchſes* de *Friedberg*, née Comteſſe *Fugger* de *Stettenfels.*

La Comteſſe de *Herberſtein*, née Comteſſe de *Zierotin.*

La Comteſſe *von der Leyen*, née Barone de *Dalberg.*

La Comteſſe d'*Oſtein* née Barone de *Dallberg.*

La Comteſſe *Glatz d'Althaus* Doyenne du Chapitre des Chanoineſſes de *Prague.*

La Comteſſe de *Sternberg*, Vice-Doyenne du même Chapitre.

La Ducheſſe *Cigola*, Princeſſe de *Gernaldi*, née Princeſſe de *Drioli.*

La Comteſſe de *Patachich*, née Comteſſe de *Rindsmaul.*

La Comteſſe *Kazianer*, née Comteſſe d'*Attems.*

La Baronne de *Terzi*, née Baronne de *Neilan.*

La Comteſſe *Penci*, née Barone *Terzi*

La Marquiſe *Meli-d'Arragona-Sforza-Foglioni*, née Marquiſe *Barbazzi.*

La Comteſſe de *Pattatich*, née Comteſſe de *Keglewicz.*

La Comteſſe d'*Andraſſy*, née Barone de *Jablonbacza.*

La Comteſſe *Pereniy*, née Comteſſe de *Viczay*

La Comteſſe *Berlichingen*, née Comteſſe de *Forgatſch.*

N. 37.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 7. MAY 1766.

De la HAYE *le 23 Avril.*

N. S. les Etats de *Hollande* & de *Weſtfriſe* ont repris aujourd'hui leurs Délibérations.

Le Baron Barthold *van Haaſten*, Seigneur de *Wadenoyen*, s'étant démis volontairement de la Charge de Baillif de *Bommel*, &c., le Prince *Stadhouder* en a diſpoſé en faveur du Baron Jean-Walrave de *Coeq van Haaſten*.

Vendredi prochain, les Chevaliers de la Confrairie de *St. George* tiendront ici une aſſemblée, à laquelle aſſiſtera Son Alteſſe Séréniſſime en ſa qualité de Grand Maître. Il y aura le ſoir grand Souper au *Doele*, vis-à-vis duquel il ſera tiré un Feu d'artifice.

Le Prince Regnant de *Waldeck* arriva ici Lundi dernier, & doit diner aujourd'hui avec le Séréniſſime Prince *Stadhouder*.

De HAMBOURG *le 28 Avril.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 6 de ce mois pour témoigner la joye que leur cauſe le mariage de S. A. R. le Prince hereditaire avec la Princeſſe Hereditaire de *Danemarck*, differents membres de l'Etat des Payſans ont fait illuminer toute l'Hotelerie des trois Couronnes a portée de la place nommée *Ritterhaus Marckte* & ont placé à quatre differentes fenetres les emblemes ſuivans. Le premier repreſentoit les Chifres couronnés des Epoux, C. S M. & en bas les côtes de *Scanie* & de *Jutland* ainſi que les Havres & fortereſſes de *Helſinburg* & *Helſingör*, avec cette Inſcription *Vicinorum Felicitas*. Le ſecond repreſentoit le Dieu *Mars* allant à la rencontre de *Minerve* & portant trois couronne dans ſa main avec cette inſcription *reviviſcenti felici connubio*. Le troiſieme repreſentoit la *Paix* tenant d'une main, une branche d'olivier & de l'autre un caducée, ſur la tête une couronne & s'approchant de *Junon* aſſiſe : avec cette inſcription : *Et maneat nexu Copula firma Sacro*. On voyoit enfin ſur le quatrieme le Caducée de *Mercure* aux côtés duquel étoient deux cornes d'abondance ſurmontés de deux banderoles aux armes de *Suede* & de *Dannemarck* avec l'inſcription ſuivante *redeunt Saturnia Sæcla*.

Le Baron de Wolmar Rheinhold *St kelberg* General Major & Commandeur de l'Ordre de l'Epée a été nomme par le Roi au grade de Lieutenant General, & Mr. Thure Gu taf *Rud eck* Colonel & Commandeur de l'Ordre de l'Epée a été nommé General Major.

Les avis qu'on reçoit de la *Lapponie* confirment toujours que le dernier Hyver y a été extrem ment doux & qu'il n'y eſt tombé que tres peu de neige, ce qui a été très prejudiciale à pluſieurs égards aux Habitans.

De

De VIENNE *le 7 May.*

Lundi dernier 5 de ce mois la Cour fut en *Gala* à *Laxembourg* à l'occaſion du jour anniverſaire de la Naiſſance de S. A. R. Monſeigneur l'Archiduc *Leopold*, Grand Duc de *Toſcane*, qui eſt entré ce jour là dans la vingtieme année de ſon âge.

Le Régiment de *Poniatowsky*, Infanterie qui étoit ici en garniſon, en eſt parti le même jour, & y a été remplacé par le Régiment de *Karoli*, Infanterie *Hongroiſe*.

Mgrs. les Archiducs *Ferdinand* & *Maximilien* ont depuis deux jours la petite verole volante, & leurs Alteſſes Royales ſe portent auſſi bien qu'on puiſſe le deſirer dans cet état. Mesdames les Archiducheſſes *Charlotte* & *Antoine* ont été attaquées de la même maladie & ſont dans leurs convalescence.

Madame l'Archiducheſſe *Marie-Chriſtine*, les Princes *Clement* & Albert de *Saxe* ſont allés paſſer quelques jours à la Campagne du Maréchal Prince *Batthyany* à *Trautmandorff*, où L. L. A. A. R. & S. ont été reçues au bruit des canons, Trompettes, & Timbales, & où les Jardins, & les Terraſſes étoient illuminés en Deſſein avec leurs Chiffres, le tout accompagné d'une petite Serenade. Le lendemain il s'eſt fait un jubilé de mariage d'un Couple d'habitans de *Trautmansdorf* habillés à l'ancienne: leur nombreuſe poſterité y a aſſiſté & la ceremonie s'eſt paſſée ſous une grande Tente *Turque*: Le reſte de la journée L. L. A. A. R. & S. ſe ſont amuſées à voir une pièce comique payſanne, & divers autres divertiſſemens Champêtres. Le troiſiéme jour les fêtes ont été terminées par une Comedie *Françoiſe* avec une petite illumination allegorique à l'heureuſe Union de Madame l'Archiducheſſe avec le Prince *Albert*.

S. M. l'Empereur a daigné honorer deux jours de ſuite de ſa preſence ces amuſements champêtres & y a par la ajouté un nouveau luſtre.

Les experiences de Phyſique, où Colleges de Phyſique experimentale commenceront Lundi 26 de ce mois dans la Salle de Phyſique & de Mathematiques du College de la Compagnie des *Jéſus* deſtinée à cet effet.

Ces Colleges ſe tiendront les Lundis & Vendredis; on les commençera ſuivant l'ordre, & l'uſage établis en 1745 à 4 heures & demie après midi pour finir à 6 & l'on donnera enſuite une demie heure pour propoſer, & reſoudre les doutes, & repeter en même tems les expériences rélatives à celles, qui auront été faites.

Quant aux Billets, ils ſeront diſtribués pendant les huit jours, qui précederont le 26, par le R. P. *Franz* en ſa qualité de Preſêt de la dite Salle de Phyſique & de Mathematiques.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Abrégé de la Theorie militaire a l'uſage de ceux qui ſuivent le parti des Armes, ou ſont detaillées les maximes principales de la Guerre avec Figures. gr. 8. Vienne 1766. 45. kr.

Decret an den Kaiſerl. Reichs-Hof-Rath d d. Wien den 5ten April 1766. 24 kr.

N. 38.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 10 MAY 1766.

De CADIX *le 4 Avril.*

LE Vaisseau de guerre *Espagnol le Guerrier*, commandé par le sieur *Ruiz-Puente*, est arrivé ici du *Ferrol*, le 30 du mois dernier, en neuf jours de traversée, ainsi que deux Barques de la même Nation: ces Bâtimens sont chargés de munitions de guerre qui consistent principalement en poudre, boulets & bombes & en vingt-quatre canons de différens calibres, destinés, à ce qu'on dit, tant pour le service de la Marine de ce Département, que pour l'*Amerique Espagnole*.

Aujourd'hui, le Vaisseau de guerre *Espagnol la Galice*, commandé par le sieur *Darrigony*, est revenu en cette Baye, d'où il avoit appareillé il y a quelques jours pour aller passer une partie de sa quarantaine à la mer & convoyer jusqu'à la côte de *Galice* quelques Bâtimens de sa Nation: il n'aura l'entrée libre que lorsqu'il aura achevé sa quarantaine. Les quatre-vingt quinze Esclaves qu'il a ramenés de *Larrache*, font la leur au *Lazaret*, où ils ont été débarqués.

Le 26 du mois dernier, la Frégate de guerre *Espagnole l'Emeraude*, commandée par le sieur de *Siarra*, fit voile de cette Baye pour le *Ferrol*. La Frégate de guerre *Angloise la Guadeloupe* appereilla le lendemain, faisant route à l'*Ouest*.

Ces jours derniers, le Marquis de

Croix

Croix, Capitaine-Général des Armées de Sa Majesté & nommé Vice Roi du *Mexique* à la place du sieur de *Cruxillas*, est arrivé ici, & il doit s'embarquer incessamment sur le Vaisseau de guerre *le Dragon* qui le transportera à la *Vera-Cruz*.

On avoit craint, il y a quelque tems, que plusieurs des Bâtimens qui transportoient des troupes & des munitions de guerre à *Buenos Ayres*, n'eussent péri; mais on vient de recevoir ici des nouvelles certaines que tout le convoi est heureusement arrivé à *Monte Video*.

Le Marquis de *Crillon*, Lieutenant-Général, & Commandant par *interim* des Lignes & du Camp de *Saint Roch*, pendant l'absence du Comte de *Wanemarck*, Commandant en titre, qui y est de retour, en est parti ces jours derniers & a passé ici pour retourner à *Madrid*.

Hier, le premier baitallon du Régiment d'infanterie de *Victoria* est arrivé en cette Ville où le second est attendu demain: ce Régiment, qui étoit à *San-Lucar*, vient ici en garnison, & il y a apparence qu'il y remplacera le Régiment de la *Reine* qui doit partir incessamment pour l'*Amérique*.

De PARIS *le 28 Avril.*

Voici les Représentations, que le Roi reçut, le 13 de ce mois, de la Députation ordinaire, du Parlement & aux quelles S. M. fit la Réponse que l'on a deja donnée. (*)

„ Quelques affligeantes que soient pour le Parlement les marques de mécontentement, qu'il reçoit du Seigneur Roi, son Parlement, au lieu de s'en occuper dans ce moment, croit devoir fixer d'abord toute l'attention dudit Seigneur Roi sur des objets essentiels à la sécurité publique & au bien du service dudit Seigneur Roi; lui faire considérer les inconveniens qu'il y auroit pour la sûreté de tous ses Sujets, que les titres qui assurent l'état, la fortune & l'honneur des Citoyens, fussent exposés à être enlevés d'un dépôt inviolable, en vertu d'ordres particuliers contre lesquels *les Rois eux mêmes ont averti plus d'une fois leur Parlement d'être en garde, comme pouvant être l'ouvrage de la surprise ou de la prévention*, ordres bientôt désavoués par le retour naturel du cœur des Princes équitables, à la justice & à la vérité. „

„ Son Parlement convaincû que pour l'avantage de l'autorité dudit Seigneur Roi, cette autorité souveraine ne sauroit se montrer sous des caractéres trop respectables dans les Actes qui en émanent & surtout dans les Actes de rigueur, croit devoir supplier encore ledit Seigneur Roi de péser attentivement dans le silence de sa haute sagesse, combien il pouroit devenir prejudiciable à son autorité de la faire agir par des moyens dépourvus des formes solemnelles, qui sont en possession d'être révérées comme l'ouvrage de la Loi & le gage de l'Equité.

Depuis ce tems, c'est à dire le 18 de ce mois, les Chambres assemblées ont décidé *qu'il seroit fait des remontrances au Roi sur sa réponse aux représentations & sur l'enlevément des pièces de chés M.* Goeslard, *Rapporteur de l'affaire évoquée à la* Tournelle *par Lettres Patentes du 18 Juillet 1765.* En outre les Gens du Roi fûrent chargées *de prendre, la semaine suivante, leurs conclusions sur ce qui manque au Greffe, du procès verbal du 24 Novembre 1751, au sujet de ce qui s'étoit passé à* Versailles, *lorsque le Roi se fit apporter les minutes des Arrêts & Arrêtés relatifs à l'Hôpital Général*, & qui fûrent supprimés par un Arrêt du Conseil.

On apprend de l'*Archipel* par la

voye

(*) *V. la Gaz. du 30 Avril No. 35 Art. de Versailles.*

voye de *Conſtantinople* qu'un gros Bâtiment d'*Alexandrie*, chargé de riz & de caffé pour cette Capitale, a péri en débouquant le canal de *Scio*, & qu'il ne s'eſt ſauvé que deux hommes de tout l'équipage qui étoit fort nombreux.

De LONDRES *le 22 Avril.*

Les Communes en Grand-Committé mirent le 18 de ce mois en délibération l'affaire des *moyens de lever le Subſide*, & prirent à ce ſujet les Réſolutions ſuivantes.

„ Que, pour aider à remplir le Subſide accordé pour le Service de „ l'année courante, la Somme de 1500 „ Liv. Sterl. ſera levée de la manière „ qui ſuit: Savoir 900 *mille Liv. St. par Annuités à 3 pour cent à compter du 5 Janvier dernier, & 600 mille Liv. St. par une Lotterie, qui conſiſtera en 60 mille Billets, dont les Blancs ſeront de la valeur de 6. Liv. St. chacun, & les Primes & les Blancs porteront auſſi des Annuites à 3 pour cent par an, à commencer au 5 Janvier 1767 leſquelles Annuites ſeront transférables à la Banque, & payables de 6 en 6 mois hors de la Caiſſe des Amortiſſemens, & portees au Fonds général des Annuités à 3 pour cent conſolidées par Actes des 25 & 28 années du Regne du feu Roi* George II.

„ Que chaque Contribuant aux 900 „ mille Liv. St. d'Annuités aura pour „ chaque Somme de 60 Liv. St. droit d'avoir 4 Billets de Loterie en payant „ 10 Livres Sterling pour chaque Billet; & que chaque contribuant à la „ dite Somme de 900 mille Liv. St. „ payera pour le 8 Mai prochain „ 15 pour cent de ſa Souſcription entre les mains des Caiſſiers de la „ Banque; & les autres payemens ſe „ feront ainſi: Savoir

10 pour cent pour ou avant le 10 Juin.
10 - - - - - - 15 Juillet.
15 - - - - - - - 15 Aout.
15 - - - - - - 15 Sept.
15 - - - - - - 15 Octob.
20 - - - - - - 15 Nov.

„ Les payemens à la Loterie ſe „ feront.

25 pour cent pour ou avant le 20 Juin,
35 - - - - - - 15 Juillet.
40 - - - - - - 15 Sept.

„ Toutes les dites Sommes ſeront „ recuës par les Caiſſiers de la Banque, & payées dans la Recette de „ l'Echiquier; Et chaque contribuant „ qui fera ſon parfait payement des „ dites Annuités aux tems ſpécifiés „ dans la Réſolution, jouira d'un Intérêt pour tel payement de 3 pour „ cent.

Il fut enſuite propoſé, que *les Taxes actuelles ſur les* Maiſons *& les* Fenêtres *dans la* Grande-Brétagne *ceſſeroient du 10 Octobre prochain*. Ceci donna lieu à des débats; Mais la choſe ayant éte remiſe à la pluralité, l'affirmative l'emporta de 162 contre 112 Voix; Et l'on prit les Réſolutions ſuivantes.

„ Que du 10 Octobre prochain, il „ ſera payé pour chaque *Maiſon* habitée en *Angleterre* 3 Chelins, & un „ Chelin ſur chaque *Maiſon* en *Ecoſſe*.

„ Que les Taxes ſur les *Fenêtres* „ ceſſeront dans la *Grande Bretagne* „ apres le 10 Octobre prochain. „

„ Que pour chaque *Maiſon*, ayant „ 7 *Fenêtres*, il ſera payé actuellement pour chaque *Fenêtre* 2 Sols. „

Pour une de	8 Fenêtres		6 Sols.
- - -	9 - - -		8 - -
- - -	10 - - -		10 - -
- - -	11 -	1 Ch. -	- -
- - -	12 -	1 -	2 - -
- - -	13 -	1 -	4 - -
- - jusqu'à	19 -	1 -	6 - -
- - -	20 -	1 -	7 - -
- - -	21 -	1 -	8 - -
- - -	22 -	1 -	9 - -
- - -	23 -	1 -	10 - -
- - -	24 -	1 -	11 - -
- - -	25 -	2 Chelins -	-

„ Que du provenu de ces Taxes il „ ſera payé au *Fonds aggrégé* la Somme de 91 mille 485 Livres Sterling, „ 6 Sols trois quarts, pour y rem-

pla-

„ placer une pareille Somme, qui fut „ déclarée applicable au dit Fonds „ par Acte de la 20*me* année du regne „ du feu Roi hors des Taxes sur les „ Fenêtres imposées par le dit Acte. „

„ Que, hors des Taxes sus-dites, „ la Somme annuëlle de 93 mille „ 217 Livres Sterling, 10 Chelins, 1 „ Sol & un sixiéme sera appropriée „ au payement des Annuités créées „ par Acte de la 31*me* annee du Regne „ du feu Roi ; & que le restant du „ provenu des dites Taxes sera por- „ té au *Fonds d'amortissement* pour „ payement des 1500 mille Livres „ Sterling d'Annuités créées par les „ Résolutions sus-mentionnées. „

„ Que, pour remplir les Subsides „ accordés pour le Service de cette „ année la Somme de 2 millions 150 „ mille Livres Sterling sera tirée du „ *Fonds d'amortissement*. „

Le 21 ces Résolutions furent rapportées à la Chambre : On y proposa d'examiner encore la première en Committé ; Mais elle fut approuvée, après des débats, à la pluralité de 179 contre 114 Voix. On approuva aussi les 4 autres Résolutions suivantes : La 6*me* rencontra de vives oppositions ; Mais enfin elle passa à la pluralité de 169 contre 85 Voix ; Et les autres ayant été approuvées, il fut ordonné d'en dresser un Bil.

Un Exprès, venu de l'*Inde*, a apporté à la Compagnie des Dépêches de la derniere importance. Elles portent qu'à son arrivée au *Bengale*, le Lord *Clive* y avoit trouvé les Affaires dans un grand desordre, occasionné par la mort récente du *Nabab*, mais que ce Lord ayant par ses soins & son crédit placé sur le Trône le fils du Défunt, la Paix & la concorde s'étoit rétablie dans cette Partie de l'*Inde*, d'une maniere extrêmement avantageuse pour la Compagnie, dont les Actions, depuis ces nouvelles, ont haussé de 10 pour Cent.

Le Lord *Dillon*, Colonel d'un Régiment *Irlandois* au service de *France*, est arrivé ici depuis quelque tems pour ses affaires particulieres & a été présenté au Roi le 14.

Environ sept cens habitans de *Westminster* ont signé des Requêtes, en faveur du public en général & des pauvres en particulier, pour demander la protection du Gouvernement contre les Régratiers & Revendeurs, dont le monopole augmente la cherté des provisions de toute espèce.

On va, dit on, établir un Gouvernement régulier & un Tribunal d'Amirauté dans les Etablissemens que nous avons sur la côte de *Mosquito*. On dit aussi qu'il y aura, cet Eté, à *Plaisance*, dans l'*Amérique-Septentrionale*, un Congrès entre quelques uns des Officiers du Gouvernement dans les Colonies, & les *Indiens* de *Labrador*. On y a envoyé des présens pour être distribués parmi les Chefs de ces *Indiens*, & l'on croit qu'il en résultera des arrangemens très avantageux pour notre commerce.

Suivant quelques avis, qu'on a reçus par la voie de *Hollande*, le Chef d'Escadre *Byron* a mis à la voile de *Madras* avec quelques Vaisseaux de guerre pour aller donner la chasse à un Pirate Renégat qui a ramassé des forces assez considérables dans la riviere de *Bassora* & s'est emparé de quelques Navires marchands du Pays.

On écrit de la *Jamaïque* que, sur la demande du Gouverneur de l'Isle, le Chef des *Negres* libres qui habitent dans les *Montagnes*, a renvoyé cinquante Esclaves fugitifs qui ont eu part à la derniere révolte & dont la plûpart ont été vendus aux *Espagnols*. Par d'autres lettres, on mande de cette Isle que les *Negres* y sont toujours très-inquiets & qu'on a de la peine à s'assurer d'eux.

N. 38.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 10. MAY 1766.

De COPPENHAGUE *le 18 Avril.*

Le 16 de ce mois, vers les 3 heures du ſoir, le feu prit à un Bâtiment ſitué hors de la porte d'*Oueſt*. Le Roi ayant été averti de cet accident, ordonna qu'on ouvrit cette porte, & ſe tranſporta ſur les lieux accompagné du Gouverneur & de pluſieurs Officiers. Sa Majeſté donna les ordres les plus ſages pour préſerver des flammes les deux Maiſons contigues à ce Bâtiment qu'on ne pût ſauver, ils furent exécutés & Elle ne s'en retourna à la Cour que lorsque le danger fut paſſé, & qu'après avoir donné des marques de ſa bienfaiſance aux particuliers qui venoient d'eſſuyer ce malheur.

On dit qu'au mois de Juillet prochain, il y aura aux environs de *Pinneberg* un Camp compoſé de tous les Régimens *Danois* qui ſont en quartier dans les Duchés de *Schleswic* & de *Holſtein*, & dans le Comté de *Rantzau*, & que Sa Majeſté ira les paſſer en revuë. Tous les Officiers de ces Régimens, qui ſont en ſémeſtre, ont du moins déja reçu ordre de rejoindre promptement leurs drapeaux.

De VERSAILLES *le 26 Avril.*

L'état de la Reine devient meilleur de jour en jour.

Le Roi chaſſa le vol, le 14 de ce mois, à *Choiſy* où Sa Majeſté a reſté deux jours.

Le Prince Héréditaire de *Brunswick-Lunebourg* arriva ici d'*Angleterre* le 22 de ce mois, & fut préſenté le même jour à Sa Majeſté & à la Famille Royale.

Le Lord *Dillon*, qui eſt de retour d'*Angleterre*, a eu l'honneur d'être préſenté au Roi le 26.

De la HAYE *le 27 Avril.*

Le Prince *Stadhouder* vient de faire une nouvelle promotion d'Officiers en différens Régimens, tant d'Infanterie que de Cavalerie & de Dragons.

Avant-

Ayanthier, l'illuſtre Confrairie de *St. George* tint ici au *Vieux-Doele* une Aſſemblée générale, dans laquelle elle élut S. A. S. pour ſon Préſident & s'aſſocia de nouveaux Chevaliers. Après cette Cérémonie, on tira un beau Feu d'artifice, qui fut ſuivi d'un ſomptueux Souper.

De VIENNE *le* 10 *May.*

On a depuis peu imprimé en *Allemand* le Decret, que S. M. l'Empereur a adreſſé le 5 Avril dernier au Conſeil Imp. Aulique, & dont voici le Préambule.

JOSEPH II. &c. &c.

A Nôtre Conſeiller intime Actuel M. Ferdinand Bonaventure de *Harrach* de *Rorau*, Preſident du Conſeil Imp. Aulique & Chevalier de la Toiſon d'or, à M. Jean Hugues Baron de *Haagen* Notre Conſeiller actuel Intime, Vice Preſident du Conſeil Jmperial Aulique & à M. M. les Conſeillers Jmp. Auliques Salut & Notre Grace Jmperiale.

En prennant les renes de l'Empire S. M. J. a conſideré que l'adminiſtration de la Juſtice eſt la baſe ſolide de tout Gouvernement & que ſans elle la paix ne peut être maintenuë dans aucune Monarchie : c'eſt d'aprés ces principes qu'elle a jugé que le premier devoir de ſa dignité Jmperiale étoit d'aſſurer à la juſtice diſtributive un cours également libre, exact & prompt & l'execution également prompte des jugements qui auront été portés.

C'eſt ce que S. M. J. enjoint ſerieuſement à ſon Conſeil Jmp. Aulique d'avoir pour regle, en ne perdant jamais de vuë, dans l'accompliſſement des devoirs dont il eſt chargé, ſa capitulation Jmperiale, le Reglement du Conſeil Jmp. Aul. les differents decrets Jmperiaux, les Recès de l'Empire, les paix de Religion & profanes & les Traités de *Munſter* & d'*Osnabrugg*, de même que les Privileges dûment allegués & prouvés, les louables ordonnances & coûtumes de chaque Etat, pays, lieu & Tribunal & à leur defaut les droit, uſages & coutumes Jmp. voulant ſur tout S. M. J. que pour terminer & juger d'autant plustot les affaires de Religion on obſerve le plus exactement les ordonnances de feu S. M. l'Empereur ſon Très honoré pere de G. M. en date du 13 Decembre 1759 & du 20 Octobre 1761 & qu'on ſe conforme également aux points contenus dans les Articles ſuivans:

Ces Articles, tous fondés ſur les Recès & conſtitutions de l'Empire, ſont au nombre de 18 & tendent à abréger la déciſion des procès, ſoit en empêchant la multiplicité de leur communication entre les parties, ſoit en etabliſſant des regles qui concernent les juges ou les agens, ſoit enfin en prevenant les abus qui pourroient peut-être s'introduire dans l'adminiſtration de la juſtice &c.

Le Lord *Stormond*, Ambaſſadeur d'*Angleterre* auprès de leurs Majeſtés I. & R. A. eſt parti hier pour *Londres*, où le Roi ſon maître lui a permis de faire un voyage par rapport à ſes affaires particulieres.

N. 39.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 14 MAY 1766.

De MADRID *le 15 Avril.*

LE Roi a nommé Préſident du Conſeil de *Caſtille* le Comte d'*Aranda*, Capitaine-Général de ſes Armées. Cette charge éminente, qui n'avoit été exercée depuis longtems que par commiſſion, rend celui qui en eſt revêtu, Chef de tous les Tribunaux & de la Grande Police du Royaume. Sa Majeſté a donné en même tems au Comte d'*Aranda* le commandement général des troupes qui ſeront à *Madrid* & dans la *Nouvelle-Caſtille*

On dit qu'à cette occaſion S. M. lui a écrit dans les termes ſuivants.

„ Par la ſatisfaction, que j'ai de „ votre perſonne, & la certitude du „ zèle, avec lequel vous continue„ rez de me ſervir, je vous ai nom„ mé Préſident de mon Conſeil. Vous „ prendrez demain poſſeſſion de cette „ place & je compte que vous rem„ plirez les dévoirs de votre emploi „ de façon, que vous dechargeréz „ pleinement ma conſcience & la „ votre „

Les lettres de *Saragoſſe* portent qu'il y a eu dans cette ville le 6 vers les deux heures de l'après-midi un commencement d'émeute cauſé par la plus vile populace, ſous le pretexte de la chereté des Vivres. Cette populace effrenée a pillé & mis le feu à pluſieurs maiſons, & comme ces deſordres menaçoient la ville entiere, la

Bour-

Bourgeoiſie a prié le Commandant Général de lui laiſſer le ſoin de diſſiper ces mutins. Sur la permiſſion qui lui en a été accordée après des Inſtances reiterées, vingt-ſept braves Citoyens les attaquerent en effet vers les dix heures du ſoir, & parvinrent vers une heure après minuit à retablir la tranquillité.

Ces vingt ſept braves Citoyens ont depuis été joints par un nombre conſiderable d'autres, & tous patrouillent & gardent eux mêmes la ville, Ils ont déja arrêté & fait empriſonner une centaine de ces ſéditieux obſcurs: & parmi leſquels il ne s'en trouve pas un ſeul qui ſoit natif de *Saragoſſe*, ou qui y ſoit même connu.

La Nobleſſe & le Clergé ont de leur côté donné en cette occaſion au Général les preuves les moins équivoques de leur fidelité & de leur zèle.

Sa Majeſté a nommé au Gouvernement Militaire & Civil de la Place d'*Alcantara*, vacant par la promotion du Marquis de *Camarena*, le Brigadier Don Martin de *Mayorga*, Capitaine du Régiment des Gardes *Eſpagnoles*, Infanterie, & à celui de la Ville de *Gate* Don Fernand-Marie *Ulloa*, Lieutenant du Régiment de Dragons de *Belgia*.

De CADIX *le 11 Avril.*

Les quatre-vingt-quinze Eſclaves *Eſpagnols* & *Napolitains* que le Vaiſſeau *la Galice* a ramenés de *Larrache*, ayant achevé leur quarantaine, ſont ſortis depuis quelques jours du Lazaret.

Les Vaiſſeaux marchands *la Nouvelle-Eſpagne* & *la Conſtance* ſont partis d'ici, le 7 de ce mois, l'un pour la *Vera-Cruz* avec un chargement de vif-argent, de vin & d'eau-devie, l'autre pour *Cartagene des Indes*, chargé de diverſes marchandiſes.

Ces jours derniers, le Navire *Eſpagnol le Saint-Etienne*, de la Compagnie de *Barcelone*, arriva de *Porto-Rico* & de *Saint-Domingue* en cette Baye, en quatre-vingt ſix jours de traverſée, avec un chargement de productions de ces Colonies pour *Barcelone*.

On apperçoit ici depuis pluſieurs jours une Comete qui ne paroît pas être celle que le ſieur *Meſſier* a découverte à *Paris* le 8 du mois dernier : on la voit au Nord Oueſt à peu près depuis ſept heures & demie du ſoir juſqu'à neuf.

De LONDRES, *le 25 Avril.*

Les Communes en Committé acheverent le 22 de rediger le Bill pour pourvoir à la ſolde & aux uniformes de la milice & il fut inſeré dans ce Bill, une clauſe pour obliger les Provinces qui non pas fourni leurs contigents en levées, de payer à l'Echiquier leur quote part de la depenſe annuelle.

Le même jour la Chambre delibera ſur la légalité des Decrets de priſe-de corps émanés des Secrétaires d'Etat, & il fut propoſé à ce ſujet de ſtatuer *que les ordres généraux donnés pour arrêter l'auteur, l'imprimeur, ou l'editeur d'un libelle, ſont contraires aux Loix du Royaume, & qu'etant executés ſur la perſonne d'un membre de cette Chambre, ils ſont en outre des infractions à ſes privileges.* Cette propoſition fut long tems diſcutée; mais après bien des raiſonnemens elle paſſa enfin à la pluralité de 173 voix contre 71, & en conſéquence il fut arrêté, *que la ſaiſie ou l'enlevement des papiers de l'auteur, l'imprimeur ou editeur ſuppoſés d'un libelle, eſt illegale; & qu'un tel enlevement ou ſaiſie de papiers d'un Membre de cette Chambre eſt une infraction à ſes privileges.* On ne doute pas que Mr. *Wilkes* ne profite de cette deciſion, pour de-

man-

mander la Révocation de la Sentence qui l'a proscrit ; & en ce cas il est vraisemblable que toutes les procédures faites contre lui seront déclarées nulles.

Le 23 on lut pour la premiere fois à la Chambre des Communes le Bill pour imposer de nouvelles Taxes sur les fenêtres.

Le 24, on fit dans cette même Chambre la seconde lecture du Bil pour lever 1500 mille livres sterling par emprunt & pour changer les Taxes sur les tenêtres. La Chambre resta assemblée jusqu'à 9 heures du soir & après des debats fort vifs il fut arrêté que cette affaire seroit examinée aujourd'hui en grand Committé.

Les ratifications d'une convention finale par rapport au payement des billets du *Canada*, ont été échangées le 22 entre le Comte de *Guerby* Ambassadeur de S. M. T. C. & le Général *Conway*, Ministre & Secretaire d'Etat; & les proprietaires de ces billets s'assembleront le 28 pour produire & faire liquider leurs prétentions.

La Cour est partie aujourd'hui pour aller passer l'Eté à *Richmond*.

On a imprimé ici un extrait du Traité conclu dernierement entre la *Grande-Bretagne* & la *Suede*. Ce Traité porte en substance que les deux Puissances jouiront réciproquement, dans les Villes, Ports, Havres & Rivieres de leurs Etats respectifs, de tous les droits, avantages & immunités qui ont été ou seront à l'avenir accordés aux Nations les plus favorisées; excepté dans le cas mentionné dans le III. Article du Traité préliminaire de commerce conclu le 25 Avril 1741, entre les Cours de *France* & de *Suede*, concernant les droits à payer dans le Port de *Wismar*. Il est stipulé aussi que le nouveau Traité ne sera préjudicable à aucune autre Puissance, particulierement à celles qui sont amies ou alliées des parties contractantes, mais servira seulement à cimenter & fortifier la bonne harmonie, la confiance & l'amitié réciproques entre les Souverains des deux Etats, & à procurer en même tems le bien-être de leurs Sujets respectifs.

On a frappé ici une Médaille relative à la revocation de l'acte du timbre & sur laquelle est gravée la tête de M. *Pitt*; sur le revers on lit une Inscription dont voici le sens. *A l'homme qui apres avoir sauvé la mere, a plaidé avec succès pour les enfans.*

D'Amsterdam *le* 1 *May.*

On a reçu de *Batavia* l'Extrait suivant d'une Lettre, écrite de *Banda* le 7 May 1765.

„ Vers les 11 heures, le Volcan de l'Isle *Neyra* commença à exhaler du côté du *Sud-Est*, un peu au-dessous du sommet, une vapeur sulphureuse, accompagnée d'un effroyable bruit souterrain, qui dura jusqu'à minuit, que des gouffres de feu sortirent tout à coup du même endroit & formerent une fournaise ardente. Un vent de *Midi* chassa la vapeur vers le *Nord*. Au jour, le feu disparut, & les vapeurs en gros volumes percerent à travers de différentes issuës. Effrayés de cet aspect, plusieurs des Hâbitans crurent devoir prendre le parti de se retirer ailleurs ; ce qui obligea la Régence d'arrêter l'émigration par un Placard. Le 20, on découvrit au Volcan du côté du *Sud-Est* un endroit d'où s'exhaloit une fumée noire & épaisse Sur le soir, elle se convertit en flammes, qui roussirent tous les arbres des environs.

rons. En même tems, on remarqua qu'un amas de pierres s'étoit détaché de la montagne, & à six heures du matin on apperçut pour la premiere fois que quantité de pierres, poussées de la nouvelle ouverture, s'élançoient fort au-dessus du sommet, non sans de violentes explosions, semblables à des coups de canon. Ces circonstances continuerent jusqu'au 21, & la nuit de ce jour au 22 fut encore bien plus terrible, tant par les bruits souterrains, que par l'augmentation des flâmes, l'abondance d'exhalaisons & l'éruption de pierres enflammées, autant de présages qui sembloient annoncer que le Volcan alloit se detruire & entrainer la ruine de l'Isle; & cela d'autant plus que deuis la nouvelle ouverture jusqu'aux deux tiers vers le bas, on ne distinguoit que pierres brulantes, entassées les unes sur les autres. Le 23, il y eut de nouvelles éruptions près du sommet du côté du *Sud-Est* à deux endroits peu éloignés l'un de l'autre; mais avec des bruits si extraordinaires, que la plûpart des Habitans craignirent qu'ils ne fussent le prélude d'un tremblement de terre. Le 24 s'écoula dans cette inquiétude, & chacun aspiroit à un vent d'*Orient* pour être garanti de maladies contagieuses que les vapeurs infectes ne pouvoient manquer d'occasionner dans l'Isle. On n'éprouva aucun changement favorable les jours suivans; au contraire le mal ne fit qu'empirer. Le 29, tems pluvieux, il parut que la pluye ajoutoit à la fureur du Volcan, & comme le feu, concentré dans l'abyme, ne pouvoit s'évaporer par les ouvertures tout à la fois, vers le soir il se répandit une fumée épaisse près d'une vallée par-de-là la maison du Premier-Chirurgien *Nieuwmark*; de sorte que quelques minutes après, une partie du terrein parut embrasée. Jusqu'aux caillous furent déterrés par l'impetuosité du choc, les racines des arbres ébranlées avec beaucoup de bruit, & les environs parsemés d'étincelles bleues & brillantes. Ces rédoutables phénomenes se succéderent jusqu'au 3 du mois suivant, qu'une fumée plus forte encore, des matieres bitumineuses, pierres calcinées & autres sortirent des deux ouvertures du Volcan avec grand fracas, & acheverent de rendre le terrein de l'Isle impraticable, tant par la chaleur que par l'odeur étouffante de bitume. Tous les arbres du côté de *Negory*, ci-devant si fertiles, sont partie brulés, partie renversés. Enfin, la Régence a notifié par Billets aux Habitans de se pourvoir d'eau dans leurs maisons en cas d'incendies, trop à craindre par des éruptions de si longue durée, & qui continuoient encore au départ de cette Lettre. „

De la HAYE *le 30 Avril.*

Mgr. le Prince *Stadhouder* a nommé pour son Représentant à la Compagnie des *Indes-Occidentales* Mr. Ferdinand *van Collen*, Seigneur de *Gunterstein* & de *Tienhoven*, Conseiller & ancien Echevin d'*Amsterdam* &c.

Tous les Régimens, qui sont ici en garnison, ainsi que les quatre Compagnies des Gardes-Dragons, repartis, tant à *Leyde* qu'en *Nord-Hollande*, doivent passer en Revûe devant S. A. S. le 2 du mois prochain.

N. 39.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 14. MAY 1766.

De LIVOURNE, *le 26 Avril.*

Nous avons appris avec une extrême satisfaction, que Monseigneur l'Archiduc Grand Duc de *Toscane* & Son Auguste Epouse doivent honorer notre ville de leur presence vers le 20 du mois prochain, & l'on fait ici en conséquence tous les préparatifs nécessaires pour témoigner à L. L. A. A. R. R. la joye que nous inspire cet heureux évenement.

On decore avec soin l'Eglise des Cordeliers, où il y aura à l'arrivée de leurs Altesses Royales un *Te Deum*, chanté par tout ce qu'il y a de musiciens les plus fameux de ces pays-ci, on prépare d'ailleurs de très beaux uniformes pour un jeu ou joute connus dans les Etats de *Toscane* sous le nom de *Calcio*; il y aura aussi des Courses de chevaux & de chars, & toutes ces Fêtes se donneront sur la grande place; elle sera décorée en forme d'Amphithéatre, & plus de cent boutiques qu'on y construit, y seront illuminées pendant la nuit, & serviront à une foire qu'on y tiendra pendant le séjour de L. L. A. A. R. R. Il y aura encore dans le port une espèce de combat entre plusieurs Fregates, que la Cour verra d'un palais artificiel & superbe qu'on y érige, ainsi que diverses autres loges: enfin il y aura pendant trois jours Opera & Bal au Grand Théatre, qui chaque fois sera superbement décoré & illuminé.

De Florence *le 28 Avril*

On croit que le voyage de la Cour pour *Pise* & *Livourne* est fixé au 14 du mois prochain leurs Altesses Royales jouissent en attendant d'une parfaite santé à *Lappeggi*.

Le Baron de *Reischach*, Chambellan de leurs Majestés I. & R. A. & Colonel d'un Régiment de Cuirassiers à leur service, qui étoit arrivé ici le 19 de ce mois pour donner part à leurs Ateses Royales du mariage de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie-Christine* avec S. A. R. le Prince Albert de *Saxe*, en est reparti pour *Rome* le 24.

M. *Eder*, Conseiller & Inspecteur des mines de *Transilvanie*, un Ingenieur, un Essayeur & deux autres personnes de la même profession sont depuis quelques jours arrivés en cette ville, où ils ont été envoyés par S. M. l'Impératrice Reine Apostolique, à qui S. A. R. les avoit demandés pour leur faire examiner les mines de ce grand Duché.

De VERSAILLES *le 30 Avril.*

Hier, le Duc *Salviatti*, Ministre Plénipotentiaire du Grand-Duc de *Toscane*, eut une audience particuliere du Roi dans laquelle, après avoir remis

remis ſes lettres de créance à Sa Majeſté, il notifia l'avenement de l'Archiduc *Pierre-Léopold*, frere de l'Empereur, au Grand Duché de *Toſcane*. Le Duc *Salviatti* fut conduit à cette audience, ainſi qu'à celle de la Famille Royale, par le ſieur de la *Live* de la *Briche*, Introducteur des Ambaſſadeurs.

Le ſieur le *Cointe*, Capitaine du Régiment de *Conty*, Cavalerie, a eu l'honneur de préſenter à Sa Majeſté un Livre de ſa compoſition, intitulé: *Commentaire ſur la Retraite des Dix-Mille, ou nouveau Traité de la guerre à l'uſage des jeunes Officiers.*

De PARIS *le* 2 *May*,

L'Académie Royale des inſcriptions & Belles-Lettres, dans ſon aſſemblée du 22 de ce mois, élut pour Académicien Aſſocié l'Abbé *Ameilhon*, Cenſeur Royal & Sous-Bibliothécaire de la Ville.

De BERLIN *le* 29 *Avril.*

Le Roi a diſpoſé du Régiment d'*Itzenplitz*, vacant par la mort du Général de même nom, en faveur de M. *Rentzel*, Colonel du Régiment de *Königsberg* & Sa Majeſté a donné ce dernier à M. *Bork*, Lieutenant-Colonel de celui d'*Jung-Stutterheim*, infanterie.

De VIENNE *le* 14 *May.*

Leurs Majeſtés l'Empereur & l'Impératrice & leurs Alteſſes Royales Mesdames les Archiducheſſes *Marie-Anne*, *Eliſabeth* & *Amelie* ſont revenuës de *Laxembourg* à *Schönbrunn* Dimanche dernier 11 de ce mois, & Sa Majeſté l'Impératrice Reine eſt partie le même jour de *Laxembourg* pour *Presbourg*.

Hier 13, la Cour a été en grand *Gala* à *Schönbrunn* à l'occaſion du jour anniverſaire de la naiſſance de Sa Majeſté Impériale & Royale Apoſtolique, qui eſt entrée dans ſa 50. année; & de celui de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Ducheſſe de *Saxe*, qui a eu ce jour-là 24 ans accomplis.

Leurs Majeſté l'Empereur & l'Impératrice ont diné en public avec Leurs Alteſſes Royales Mesdames les Archiducheſſes *Marie-Anne*, *Eliſabeth* *Amelie* & *Joſephe* & dez que le repas a été fini, on a ſervi dans la Galerie une table de 130 couverts, à laquelle la principale Nobleſſe des deux ſexes avoit été invitée. Le même ſoir il y a eu grand appartement au château, dont la Galerie a été magnifiquement illuminée.

Pour célébrer ce *Gala*, les hommes ont porté des habits de ſoye noire & des dentelles; & les Dames en ont porté de même avec les rubans & garnitures en couleur.

Sa Majeſté l'Empereur eſt parti aujourd'hui pour *Presbourg*.

Le Comte de *Roſenberg*, Ambaſſadeur de leurs Majeſtés I. & R. A. à la Cour de *Madrid* eſt depuis peu arrivé ici de *Florence*.

N. 40.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 17 MAY 1766.

De Rome *le 3. May.*

Suivant les nouvelles de *Naples* on a encore découvert depuis peu dans les ruines de l'ancienne Ville de *Pompeia* plusieurs morceaux de peinture & une statue de marbre. Les peintures représentent des Galeres à plusieurs rames; & la statue, une femme vêtue à l'*Egyptienne* & couronnée de fleurs dorées: elle a quatre palmes de hauteur & on lit sur son piédestal l'Inscription suivante.

L. Cœcilius
Phœbus
Posuit I. D. D. D.

De Saragosse *le 15 Avril.*

Le Marquis de *Castelar* notre Général Commandant vient de recevoir une lettre du Roi dans laquelle S. M. donne les plus grands, éloges à la fidelité & au courage des 27 Citoyens qui ont dissipé les mutins la nuit du 6 de ce mois, en demandant en même tems une Liste de leurs noms. Les bontés que le Roi leur temoigne dans cette lettre que le Général leur à luë, les a pénétré de la plus vive réconnoissance.

La tranquillité paroît retablie. Les Bourgeois continuënt à patrouiller & à garder la ville avec tant de succès, qu'ils ont déjà fait arrêter quelques centaines des mutins, qui sont renfermés dans des cachots, & qu'ils ont decouvert plusieurs des endroits, où ils avoient caché partie des effets volés. La valeur de ce qu'on a retrouvé, monte à plus de 80 mille Piastres. On a fait cette semaine quelques exécutions dans la Place publique de cette Ville, où l'on a entre autres pendu 8 des principaux chefs de la revolte.

De Paris *le 5 Mai.*

Le Roi a donné à Mr. *Renard*, ancien Docteur de la Faculté de Mèdecine, des Lettres de Noblesse & le Cor-

Cordon de l'Ordre de *St. Michel* avec deux mille Ecus de penſion, en conſideration de ſes ſoins & de ſon ſuccès dans la maladie dont la Reine a été attaquée. Sa Majeſté a envoyé à *Lion* une Somme de 800 mille Livres pour être diſtribuée aux ouvriers que le deuil, qui regne preſque par toute l'*Europe*, à laiſſé ſans ouvrage.

Par un Edit du Roi, en date du mois de Mars dernier, Sa Majeſté ordonne la fabrication de ſix cens mille marcs en ſols, demi ſols & liards, à la Monnoie d'*Aix*.

Il paroit ſix arrêts du Conſeil d'Etat du Roi

Le premier, du 15 Février 1766, permet, dans toute l'étendue du Royaume, de fabriquer des porcelaines à l'imitation de la *Chine*, tant en blanc que peintes en bleu & blanc & en camailleu d'une ſeule couleur, & confirme les privileges de la Manufacture Royale de porcelaine de *France*.

Sa Majeſté ordonne par le ſecond, du 21 Mars dernier, que les affaires qui ſe portoient dans les Conſeils du feu Roi de *Pologne*, Duc de *Lorraine* & de *Bar*, ſeront portées dans les différens Conſeils du Roi.

Le troiſieme, du 24 du même mois, regle le payement des amendes encourues par les parties qui ſuccomberont dans leurs appels au Conſeil de Sa Majeſté.

Par le quatrieme, du 8 Avril dernier, le Roi proroge juſqu'au 1 Juillet prochain le délai accordé par l'Arrêt du 30 Décembre 1765 aux créanciers de l'Hôpital de *Saint Joſeph* de la *Grave* de la Ville de *Toulouſe*, pour la remiſe de leurs titres de créance.

Le cinquieme, du 11 du même mois, concerne le rembourſement des reconnoiſſances données en échange des billets de la Loterie Royale établie par l'Arrêt du 11 Novembre 1755, ſortis à la derniere ſéance du tirage fait au mois de Janvier 1765

Le ſixieme, du 13 dudit mois d'Avril, fixe la ſomme à laquelle ont monté les dettes du Département de la Guerre, de l'Artillerie, du Génie, de la Marine & des Colonies, liquidées en vertu des Arrêts des 25 & 29 Août, & 1. Septembre 1765, & 5 Janvier 1766.

De LONDRES, *le 29 Avril.*

Le 25 de ce mois, on reprit dans la Chambre des *Communes* l'affaire des *ordres de Priſe de corps émanés des Sécrétaires d'Etat*, & l'on propoſa la Queſtion ſuivante : Savoir ; „ Si un „ ordre général de Priſe de corps „ pour ſaiſir & enlever quelques Perſonne ou Perſonnes, étant illégal, „ n'eſt point, s'il eſt exécuté envers „ un Membre du Parlement, une „ violation du Privilége de cette „ Chambre ? „ Après quelque diſcuſſion, cette Propoſition fut poſée en ces termes. „ Qu'un ordre général de „ Priſe de corps pour ſaiſir & enlever quelque Perſonne ou Perſonnes, „ étant illégal, *à l'exception des cas auxquels il eſt pourvu par Acte du Parlement*, lorſqu'il eſt exécuté à l'égard d'un Membre de cette Chambre, eſt une violation du Privilége „ de cette Chambre. „ Ce changement fut enfin approuvé & arrêté ; Et, comme il étoit déjà aſſez tard, on renvoya au 28 & au 29 l'affaire des *moyens de lever le Subſide*, celle de l'*Amérique*, & le Bil pour *impoſer de nouveaux Droits ſur les Fenêtres.*

Le 28 les *Communes* paſſérent le Bil de la *Milice*, & firent la première lecture d'un Bil, pour *rembourſer* 870 *mille* 888 *Livres Sterling*, 5 *Sols & demi d'Annuités à* 4 *pour cent, créées pour Billets de la Marine & d'approviſionnement & par obligations d'Artillerie.* La Chambre, délibérant enſuite ſur *les moyens de lever le Subſide*, réſolut :

„ Que la Somme de 80 mille Livres „ Sterling, reſtant dans l'Echiquier de „ la Somme, accordée l'année dernière pour Solde & Uniformes de „ la Milice, ſeroit appropriée au Subſide de cette année, de même que „ la Somme de 180 mille Livres Sterling, que la Cour de *France* s'eſt en-

„ ga-

„ gagée de payer pour l'entretien des Prisonniers de guerre *François* en *Angleterre* : & les Sommes restant dans l'Echiquier du provenu des Gommes du *Senegal* & l'*Arabique*.

„ Que la Somme de 60 mille Liv. Sterling, restant dans l'Echiquier à la disposition du Parlement, du provenu des Droits levés par Acte de la quatrième année du présent Régne, seroit appropriée à l'entretien des Troupes dans les Plantations de l'*Amerique*, &c. en 1766.

„ Et enfin qu'il seroit fait un Réglement pour déclarer, que les nouveaux Droits accordés par Acte de la troisième année du présent Regne sur les Vins importés de l'Etranger, sont entendus par cet Acte devoir être payés sans aucune déduction à l'importation, & sans aucun rabais à la réexportation.

La Chambre en Committé rédigea ensuite le Bil, pour *lever 1500 mille Livres Sterling, par des Annuités & une Loterie, & pour imposer des nouvelles Taxes sur les Fenêtres.*

Aujourd'hui 29 les *Communes* ont approuvé les Résolutions prises la veille. Elles ont fait ensuite la seconde lecture du Bil, pour *rembourser 870 mille 888 Livres Sterling, 5 Chelins, 5 Sous & demi d'Annuités de la Marine* &c. Le Bil, pour *restreindre l'émanation de quelque ordre pour saisie de Papiers, à l'exception des cas de trahison ou de félonie sans Bénéfice du Clergé, sous certains Réglemens*, a été remis sur le tapis; & l'on a arrêté, qu'il en seroit dressé un Bil. On a ensuite proposé, „ de porter un „ Bil, pour *déclarer tous les ordres généraux, de Prise de corps pour la saisie ou enlèvement de quelque Personne ou Personnes illégaux, sinon dans les cas, auxquels il est pourvu par Acte du Parlement :* „ Mais cette Proposition a passé à la négative. On a fait ensuite raport des changemens faits au Bil, concernant *l'Emprunt de 1500 mille Liv. Sterling, & les nouvelles Taxes sur les Fenêtres :* Ces changemens ont été approuvés à la pluralité de 130 contre 78 Voix; & l'on a proposé de convenir de quelques autres changemens, qui ont pour but d'*imposer une Taxe de 2 Sols par Fenêtre sur les Maisons ayant 7 Fenêtres*, ce qui a été fait & arrêté à la pluralité de 130 contre 75 Voix. Après quoi on a ordonné de mettre le Bil au net. Comme il étoit déjà assez tard, l'affaire de l'*Amérique* a été renvoyée à demain.

Du 2 Mai.

Le 30 du mois dernier, le Roi se rendit avec les cérémonies ordinaires à la Chambre des *Seigneurs*, & y manda les *Communes*. Sa Majesté donna son consentement Royal aux Bils suivans

Acte, pour punir la désertion des Troupes de l'Amérique.

Acte, pour encourager les Manufactures des Gands, en interdisant l'importation de ceux de l'Etranger.

Le Roi consentit à 20 autres Bils publics & autant de particuliers : Après quoi S. M. se retira, & les *Pairs* délibérêrent sur plusieurs Bils particuliers.

Les *Communes* approuvèrent en Committé le Bil, pour *rembourser certaines Annuités de la Marine*, &c. L'*Affaire des moyens de lever le Subside* fut renvoyée à aujourd'hui ; Mais la Chambre reprit en Committé la discussion des affaires de l'*Amérique* ; Elle s'attacha aux *moyens d'étendre & améliorer le Commerce* entre ce Royaume & l'*Amerique Britanique* ; Et, après avoir travaillé à cette affaire jusqu'au soir assez tard, la Chambre arrêta de reprendre la matière le 5 du présent mois de Mai.

Hier les deux Chambres n'ont délibéré que sur des Bils particuliers.

Depuis le 29 du mois dernier, le Gouvernement a fait supprimer l'entrée libre de l'Avoine venant de l'Etranger dans le Port de *Londres* ; & cette tolérance a dû cesser en même tems dans tous les autres Ports de ce Royaume.

On

On voit dans nos feuilles publiques l'Extrait d'une Lettre qu'on prétend être de M. de *Voltaire*, & qu'il à, dit-on, adreſſée au célebre J. J. *Rouſſeau* pour tourner ſes paradoxes en ridicule.

Après lui avoir dit entre autres, qu'il peut devenir en *Angleterre* plus fameux que George *Fox*; il lui propoſe, quand il ſe ſentira près de ſa fin, d'adreſſer à ceux qu'il aura perſuadés de brouter l'herbe de *Hyde-Parck*, ou de manger les glands de la forêt de *Windſor*, un diſcours en forme de teſtament, dont voici différens paſſages.

„ J'ai travaillé pendant longtems mes enfans à vous rendre également fous & ignorans; & je meurs avec la douce ſatisfaction d'y avoir parfaitement réuſſi. J'ai erigé des maiſons, où vous puiſſiez vous entretenir & noyer votre raiſon: mais je me ſuis bien gardé d'établir des academies, où vous puſſiez la cultiver; parcequ'un homme yvre eſt plus heureux que vingt philoſophes . . . . . ſouvenez vous que le vin & l'ignorance ſont la ſomme totale de ma doctrine, & gardez vous ſoigneuſement des embuches du *Savoir*; il eſt le pere de tous les vices & de tous les crimes; il cherchera à s'introduire inſenſiblement parmi vous, & peut-être n'êtes vous pas éloignés de ces tems, où le luxe, les arts, & la Philoſophie viendront vous corrompre & renverſer tous mes travaux. Vertu ſacrée detourne ces malheurs, & fais que mes enfans perſeverent dans l'ignorance & la ſtupidité; car être ſtupide, c'eſt être vertueux . . . . . Le veritable bonheur de l'homme eſt de vivre ſeul, de manger ce que la terre produit d'elle même, d'avoir pour lit ou l'herbe, ou le creux d'un arbre & ſurtout de ne jamais penſer . . . . Tout *Européen* eſt un animal feroce ou un fripon, les humains qui s'entraident ne le font que dans le deſſein de faire du mal, ils ſe haïſſent mutuellement, & ce ne ſont que leurs vices qu'ils cheriſſent . . . . . Le ſeul ſage eſt celui qui vit ſolitaire au milieu des forêts & s'y nourrit de glands; tout le reſte du monde eſt un compoſé de fous & de miſerables, & la ſocieté eſt l'origine de tous les crimes . . . Reſtez donc dans vos forêts, azile unique de la vertu, je vous donne pour mon ſucceſſeur un diſciple que j'ai formé ſelon mon cœur (*Emile*) & à qui j'ai appris à lire, à écrire & à beaucoup parler . . . . . La Religion que je vous laiſſe, eſt au reſte très ſimple. Adorez Dieu: mais n'en parlez jamais à vos enfans, qu'ils ne ſoient en âge d'en avoir eux mêmes, fuyez ceux qui prétendent guerir l'ame, autant que ceux qui prétendent guerir le corps, tous ſont des impoſteurs: Le desordre de l'ame ne peut ſe guerir, & j'ai déja demontré clairement que le retour à la vertu eſt une choſe impoſſible . . . . Vous trouverez dans mes Ecrits pluſieurs paſſages contradictoires: mais cela n'eſt d'aucune conſéquence . . . . Je finis en vous repetant pour la derniere fois, la grande leçon que je vous ai tant de fois donnée: Ecartéz de vous la raiſon & la philoſophie avec autant de ſoin, qu'elles ſe trouvent bannies de mes ouvrages: ſoyez vertueux par mechanique, & tâchez de plus en plus de reſſembler aux bêtes, c'eſt là votre état naturel. „

De VIENNE *le 17 May.*

S. M. l'Empereur & S. M. l'Imperatrice Reine Son Auguſte Mere ſont revenuës le 15 de *Presbourg* à *Schönbrunn*, où la Cour eſt maintenant.

Le Comte de *Mercì-Argenteau*, ci-devant Ambaſſadeur en *Ruſſie* & en *Pologne*, eſt deſigné Ambaſſadeur de Leurs Majeſtés I. & R. A. auprès du Roi T. C.

N. 40.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 17. MAY 1766.

De MILAN, *le 30 Avril.*

La ceremonie des fiancailles de S. A. R. Mgr. l'Archiduc *Ferdinand*, & de la Seréniſſime Princeſſe *Marie-Richarde Beatrix d'Eſte* Petite fille unique de S. A. S. le Duc de *Modene* a été celébrée le 26 de ce mois avec la plus grande pompe en cette ville, où Mgr. le Duc de *Modene* tient ſa Cour en qualité d'Adminiſtrateur du Gouvernement du *Milanois*, & où les Séréniſſimes Prince & Princeſſe, Pere & Mere de la Séréniſſime future Epouſe, s'étoient également rendus.

Le Comte de *Firmian* nommé par S. M. l'Imperatrice Reine & par S. M. l'Empereur, en ſa qualité de Co Regent, leur plenipotentiaire extraordinaire à effet de faire la demande ſolemnelle de la Sereniſſime Princeſſe s'étoit rendu le 25 à l'Abbaye de *Chiaravalle* pour faire de là ſon entrée publique à *Milan*. Don Nicolas *Lunati* avoit été chargé par Mgr. le Duc de *Modene* de la direction de toutes les fonctions relatives à cet acte public & S. A. S avoit nommé à la place de ſon Grand Maitre le Chevalier d'*Eſte Selvatico*, & le Comte *Vezzani* à celle de ſon Grand Chambellan.

M. Le Comte de *Firmian* envoya de *Chiaravalle* en cette ville le Comte de *Wilczeck* pour notifier ſon arrivée à L. L. A. A. S. S. qui renvoyerent ſur le champ le Marquis de *Covarruvias* pour complimenter de leur part Son Excellence.

Le 26 Vers les 5 heures après midi M. le plenipotentiaire fit par la *Porte-Romaine* ſon entrée publique. Deux compagnies de milice de la ville avec leur muſique de Campagne étoient ſous les armes à cette porte & l'entrée ſe fit dans l'ordre ſuivant:

Un Poſtillon marchoit en avant, enſuite venoient un detachement de Houſſars; un de Dragons; ſix poſtillons: Deux Maitres des poſtes: Deux Courriers: La livrée de S E & celle de S. A S. Le premier Caroſſe de Parade du Sereniſſime Duc dans lequel étoit le Comte de *Firmian* avec deux Chambellans de ce Prince, deux de ſes pages marchans à cheval aux portieres: Le Caroſſe de S. E. attelé de huit chevaux: le ſecond caroſſe de parade de S. A. S. dans lequel étoient les Gentils-hommes de M. le Plenipotentiaire. Un Caroſſe de S. E. dans lequel étoit ſon Secrétaire, ſeul: un autre Caroſſe dans lequel étoient ſon aumonier & ſon Maitre des cerémonies & un autre encore avec quatre valets de chambre: Tous ces caroſſes étoient attelés de ſix chevaux & ſuivis de la voiture de voyage de M. le Plenipotentiaire de differentes chaiſes de poſte & de pluſieurs caroſſes de la Nobleſſe *Milanoiſe*: Deux maitres des poſtes, ſix poſtillons & un Detachement de Dragons fermoient la marche.

Dez que S. E. fut arrivée à Son Hôtel, elle y fut complimentée par la principale Nobleſſe & elle envoya dans le même tems D. Nicolas *Lunati* pour faire part de ſon arrivée à L. L. A. A. S. S. qui la firent de nouveau complimenter par le Marquis de *Bagneſi* avec lequel elle ſe rendit à la Cour dans un caroſſe à deux chevaux. M. le Plenipotentiaire y eut une audience particuliere de L. L. A. A. S. S. & il y eut enſuite grand appartement auquel elle aſſiſta.

Le 26 S. E. ſe rendit vers les 11 heures du matin & dans le même ordre que la veille au Palais Ducal, où elle fut reçuë avec les plus grandes

des marques d'honneur & conduite à l'audience du Sereniſſime Duc, à la quelle ſe trouverent le Prince hereditaire & la Princeſſe ſon Epouſe ainſi que la Princeſſe leur fille, dont M. le Plenipotentiaire fit d'abord la demande ſolemnelle par un diſcours qu'il adreſſa à L. L. A. A. S. S. en remettant en même tems ſes lettres de créance. Après avoir obtenu leur conſentement & remis à la Sereniſſime Epouſe le portrait de S. A. R. Mgr. l'Archiduc *Ferdinand* enrichi de brillans ſuperbes; D. Joſeph *Caſa nuova*, notaire de la chambre dreſſa l'acte de ce qui venoit, de ſe paſſer; M. *Troger* Secretaire de legation le remit à M. *Puebla* Evêque de *Mantouë* en ſa qualité de delegué de ſon Eminence M. le Cardinal Archevêque de *Milan* & ce prelat le preſenta avec le *St. Evangile* au Sereniſſime Duc, à M. le Plenipotentiaire, au Prince hereditaire, à la Princeſſe ſon Epouſe & enfin à la Princeſſe leur Fille, qui tous prêterent en conſequence le ſerment relatif entre les mais de M. l'Evêque & en touchant l'évangile. Quantité de Nobleſſe fut preſente à cette ceremonie, après laquelle M. le plenipotentiaire s'approcha de la Sereniſſime Epouſe à qui il baiſa la main, honneur qui fut auſſi accordé au Feld-Maréchal Comte de *Serbelloni*, à la Princeſſe *Melzi*, aux Dames de la Cour, à celles qui avoient été invitées à cet acte ſolemnel & à quelques autres perſonnes de diſtinction qui s'y trouverent.

L. L. A. A. S. S. accompagnées de M. le Plenipotentiaire & ſuivies de la Cour ſe rendirent enſuite à la Tribune de l'Egliſe Ducale de *S. Gotthard*, où M. l'Evêque de *Mantouë* aſſiſté de trois autres Evêques, de tout le chapitre Royal de *S. Maria della Scala* & de deux Maitres des Ceremonies entonna le *Te Deum* qui fut chanté au ſon des Trompettes & Tymbales au bruit continuel du canon de la Citadelle & aux ſalves de deux Bataillons du Regiment de *Baaden-Baaden* rangés ſur la grande place du Palais. A midi la Cour dina en particulier à une table de 18 couverts à laquelle M. le Cardinal Archevêque fut admis & la journée fut terminée par un grand Bal paré qui ſe donna dans la Galerie du Palais.

Le matin du Dimanche 27 M. le Plénipotentiaire ſe rendit encore en grand cortege à la Cour pour y complimenter le Prince Héréditaire & la Princeſſe ſon Epouſe. La Princeſſe leur Fille reçut le même matin les compliments des Evêques, du chapitre Royal, & des Officiers Généraux & autres Officiers auxquels elle donna ſa main à baiſer. La Cour devoit aſſiſter l'après midi à une courſe de chevaux: mais elle ne put avoir lieu, par rapport à la pluye, qui ne diſcontinua point. Le ſoir il y eut Opera & enſuite Bal maſqué.

Le lendemain 28 le Prince Héréditaire fit le matin une contre-viſite à M. le Plenipotentiaire, & la Princeſſe fille de S, A. S fut complimentée par les Tribunaux & autres départements: il y eut à diner à la Cour une table de 152 couverts, à laquelle le Cardinal Archevêque & quelques Evêques eurent l'honneur d'être admis: ſur le ſoir le Séréniſſime Duc de *Modene* alla rendre à M. le Comte de *Firmian* une contreviſite particuliere & cette journée fut terminée par l'Opera.

Le 29 M. le Plénipotentiaire ſe rendit en pompe à la Cour, où il prit ſon audience de congé de L. L. A. A. S. S.; & S. Ex. partit le même jour de cette ville; la Cour aſſiſta le ſoir à une repreſentation de l'Opera qui fut ſuivie d'un Bal maſqué; ce qui aura encore lieu aujourd'hui.

Le Deuil a été ſuſpendu à l'occaſion de ces Fêtes depuis le 25 juſqu'au 30: elles ont toutes été des plus brillantes, & l'affluence du monde qui y a aſſiſté, a été extrême: la premiere ſoirée entre autres, on à compte dans l'Avant-Cour du Palais Ducal au dela de 700 Caroſſes.

N. 41.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 21 MAY 1766.

De MADRID *le 21 Avril.*

On apprend de *Barcelone* qu'on y avoit affiché quelques Placards par lesquels on annonçoit une révolte qui devoit éclater le 20 de ce mois à trois heures après midi, si l'on ne baissoit pas le prix de certaines denrées. Quoique le Marquis de la *Mina*, Capitaine Général des Armées du Roi & de la Principauté de *Catalogne*, fût persuadé que cette menace n'avoit aucun fondement réel, il jugea cependant à propos de prendre, à tout événement, les mesures nécessaires pour prévenir cette prétendue sédition ou pour en châtier les auteurs. Les Chefs de tous les Corps de Métiers se sont assemblés en conséquence, & ont pris une déliberation que le Marquis de la *Mina* leur a permis de faire imprimer & afficher. En voici la teneur.

Avec la permission de Son Excellence le Marquis de la Mina, *Capitaine Général de l'Armée & de la Principauté de* Catalogne, *&c.*

„ Les Corps & Communautés d'Ouvriers & d'Artisans, &c de la Ville de *Barcelone*, voulant continuer de faire éclater les preuves de l'attachement & de la fidélité qu'ils doivent, à si juste titre, au Roi leur Souverain & dont ils ont toujours été animés; désirant aussi d'assurer la tranquillité publique & d'écarter toute espèce de soupçons, que pourroient faire naître

sur

ſur leurs ſentimens & leur conduite certaines meſures qu'on a été obligé de prendre pour prévenir les deſſeins pernicieux de quelques mal intentionnés, nationaux ou Etrangers, mais en petit nombre ſans doute leſquels ont depuis peu affiché clandeſtinement des Placards tendans à exciter une ſédition & injurieux à pluſieurs perſonnes en place, font ſçavoir qu'ils promettent mille écus de récompenſe à quiconque découvrira l'auteur ou les auteurs de ces Placards ou d'une partie d'iceux & donnera des preuves valables & ſuffiſantes de ſa déclaration, avec l'aſſurance de ne jamais réveler ou faire connoître par aucune eſpèce d'indice le nom du dénonciateur, à qui d'ailleurs on promet ſa grace du Roi, dans le cas, où il ſeroit lui-même complice. „

„ La ſomme promiſe ſera dépoſée entre les mains de douze Commiſſaires que les Corps & Communautés de cette Ville viennent de nommer pour recevoir les déclarations ſur les objets dont il s'agit. „

A BARCELONE *le 20 Avril 1766.*

„ Je ſouſſigné, Secrétaire de la Capitainerie Générale de cette Armée & de la Principauté, certifie que Son Excellence a permis aux Communautés de publier le préſent Avis & les Aſſurances y contenues.

Signé. DON MANUEL DE VADILLO. „

De VERSAILLES *le 7 Mai.*

Le Prince de *Beauffremont Liſtenois*, Lieutenant-Général des Armées Navales, a pris congé du Roi, le 4 de ce mois, pour ſe rendre à *Toulon*, où il va prendre le commandement de l'Eſcadre que Sa Majeſté y fait armer. Il a été préſenté au Roi par le Duc de *Praslin*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Marine.

Le même jour, l'Académie Royale des Sciences préſenta à Sa Majeſté & à la Famille Royale le Volume de ſes Mémoires pour l'année 1763, & les Deſcriptions des Arts qu'elle a publiées depuis quelque tems, ſçavoir, *l'Art de rafiner le ſucre*, *celui de ratiner les etoffes*, & *celui de faire les tapis de pied*, par le ſieur *Duhamel*: *l'Art du Tanneur*, par le ſieur de la *Lande*, & *l'Art du Tonnelier*, par le ſieur *Fougeroux*. Le ſieur *Pingré*, de l'Académie des Sciences, & le ſieur *Meſſier*, Aſtronome attaché au Dépôt de la Marine, eurent auſſi l'honneur de préſenter au Roi une grande Carte Céleſte ſur laquelle étoient marqués non ſeulement les lieux où les deux Cometes de 1766 ont été obſervées, mais encore la route apparente que la ſeconde de ces deux Cometes doit tenir en ſortant des rayons du Soleil, pendant les mois de Mai & de Juin. Cette Carte a été deſſinée par le ſieur *Meſſier*, d'après une éphéméride & une théorie de la route de la ſeconde de ces deux Cometes, que le ſieur *Pingré* avoit déduites des obſervations de cet Aſtronome.

Dom *Sutil*, Chanoine Régulier de l'Ordre de Prémonté, Prieur-Curé du Château de la Ville de *Château Thierry* & Prédicateur du Roi, a eu l'honneur de préſenter à Sa Majeſté & à la Famille Royale une Paraphraſe du *Cantique d'Ezechias*, relative à la mort chrétienne de feu Monſeigneur le Dauphin.

De PARIS *le 5 Mai.*

On a reçu les détails ſuivans par une lettre particuliere écrite de l'*Inde* le 3 Septembre 1765. Le Baron *Law* de *Lauriſton*, Commiſſaire pour le Roi & Commandant Général des Etabliſſemens *François* aux *Indes*, a fait avec le Lord *Clive*, Commandant des troupes *Angloiſes* dans le *Gange*, une convention particuliere ſuivant laquelle il pourra y avoir dans le Fort de *Chandernagor* cinq Officiers *François*, quelques Soldats *Européens* & cent *Cipays*; il y a eu des arrangemens à peu près ſemblables pour *Patna*, *Caſſimbazard* & autres Forts.

Le ſieur *Cadet*, ancien Apothicaire-

Ma-

Major des Armées du Roi & Membre de l'Académie Impériale des Curieux de la Nature, a été nommé, le 23 du mois dernier, par l'Académie Royale des Sciences pour remplir la place vacante dans la Classe de Chymie par la mort du sieur *Hellot*.

De LONDRES, *le* 29 *Avril.*

Le 2. de ce mois, les *Communes* en Committé sur les *moiens de lever le Subside* examinèrent le rapport d'un Committé de la Chambre, chargé de reviser les Loix prêtes à expirer, & d'indiquer celles qu'il conviendroit de renouveller; & la Chambre prit à ce sujet les Résolutions suivantes.

„ I. Que la Cause d'un Acte des 9*me.* & 10*me.* années du Regne du Roi „ *Guillaume* III. relative au rabais du „ Droit à accorder à l'*exportation des* „ *barres* de *Cuivre*, *importées dans ce* „ *Roiaume*, seroit renouvellée

„ II. Que partie d'un Acte de la „ 8*me.* amée de *George* II. qui a rapport „ à l'*encouragement*, *des Manufactures de* „ *Soie de ce Roiaume*, seroit renouvellée.

„ III. Que partie d'un Acte de la „ 2*de.* année de *George* II. qui concerne „ les *Primes à donner sur les Mats*, *Vergues* & *Beauprés*, *le Goudron*, *la Poix* „ *& la Terebenthine du crû de la Manufacture de l'*Amérique *ou de l'*Ecosse, „ seroit renouvellée.

„ IV. Qu'un acte de la 5*me.* année „ du Régne de *George* II. pour *encourager la culture du Caffe dans* les Plantations du Roi en *Amérique*, seroit renouvellé.

„ V. Q'un Acte de la 19*me.* année „ de *George* II. pour *garantir le paiement* „ *des Droits payables sur la Toile étrangère à faire des Voiles de Navires*, *importée dans ce Roiaume*, seroit renouvellé.

„ VI. Qu'il seroit permis d'exporter „ du Charbon de la *Grande Brétagne* „ annuëllement aux Isles de *Guernsey*, „ de *Jersey*, & d'*Alderney*, avec exemtion du Droit imposé par acte de „ la dernière Séance sur le Charbon „ exporté, & qui en exceptoit uniquement celui pour la *Grande. Bretagne*, „ *l'Irlande*, & les Colonies *Angloises* en „ *Amerique* en certaines proportions.

La Chambre ordonna aussi de dresser un Bil sur le rapport du dit Committé, pour renouveller un Acte de la quatrième année du présent Régne pour *tolérer l'importation du Sel de l'*Europe *dans la Province de* Quebec.

Mr. *Grenville* présenta à la Chambre un Bil, qui a pour but de *restreindre la saisie des Papiers des Particuliers*: On en fit la première lecture; & il fût ordonné de l'imprimer à l'usage des Membres de la Chambre.

Le Chevalier *Yonge* aïant fait rapport des sentimens du Committé prépposé à discuter les Mémoires des Habitans de *Westmunster* & de ceux du Quartier des Tisserands sur la *chereté des Vivres*, la Chambre ordonna qu'il fût porté un Bil, pour *expliquer*, *corriger & mettre en vigueur les Loix qui existent contre les Regratiers & Revendeurs*, *qui par leurs monopoles sont cause de la chereté.*

Le 5. on proposa dans da Chambre d'y porter un Bil, pour *supprimer la Jurisdiction sommaire des Commissaires de l'Accise & des Juges de Paix dans tous les cas auxquels une Amende de* 500 *Liv. St. seroit recouvrable*, *ou qu'il seroit infligé une punition corporelle*, *ou rendu une Sentence d'empriſonnement pour des offenses commises contre les dites Loix d'Accise*, *en retablissant en pareil cas les Procès par des Jurés*, *& en reglant mieux le Jugement des informations pour des Amendes infligées par les dites Loix.* Cette Proposition fut mise à la pluralité des Voix: Il y en eut 95. pour la négative, & seulement 48. pour l'affirmative; ainsi cette affaire, tant désirée du Peuple, n'aura point lieu.

La Chambre examina plusieurs Négocians de cette Ville sur les moiens d'augmenter le Commerce avec l'*Amerique*, & de rendre de plus en plus utiles les liaisons entre l'*Angleterre* &

ce

ce Pays-la ; & aujourd'hui ces Négocians ont tenu une Assemblée sur ces objets.

De la HAYE *le 9 May.*

On voit ici une longue relation des avantages remportés en 1765 contre le Roi de *Candy* par les *Hollandois* sous les ordres du Baron *van Eck*.

Une lettre de *Batavia* du 22 Octobre 1765, en a appris à la Compagnie les particularités suivantes.

„ Pendant la Campagne, qui a commencé à s'ouvrir contre le Roi de *Candea* vers la mi Janvier de cette année, il s'est donné neuf Batailles, dans lesquelles les Ennemis ont été totalement defaits. Dès que nos gens eurent gravi les Montagnes inaccessibles & se furent emparés des Forteresses dont elles étoient munies, ils réduisirent la Résidence de *Candea*, chasserent le Roi jusqu'aux Montagnes les plus reculées du Royaume d'*Oova*. du côté de *Batticalo*, & obligerent la Famille Royale de s'enfuir de *Mandamanoere*, Château dans le Royaume de *Matale* ; tellement que la fierté de la Cour de *Candea* fut tout à coup humiliée, le sang de nos Compatriotes, ci-devant inhumainement répandu, justement vengé, l'honneur & le lustre de la Compagnie non seulement rétablis, mais augmentés dans toute la Partie *Occidentale* des *Indes*. Néanmoins à peine le brave Gouverneur Baron *van Eck* revint de son Expédition à *Colombo*, qu'il mourut après 10 jours de maladie. La Direction des Affaires d'Etat & de Guerre est confiée à Mrs. *Burnat*, *Feber*, *Maens* & *Angelbeck*. Mr *Delave Bouwert* étant aussi décédé par les fatigues excessives que lui avoient causées les transports à *Goeneville*, Mr. *Rein*, qui étoit parti pour *Candea*, a eu contre-ordre de feu Mr. *van Eck* ; mais à cause des pluyes de la saison, il n'est attendu de retour à *Colombo* qu'au mois d'Août ; de sorte que le maniment des Affaires n'est par sur un pied avantageux, d'autant plus que Mr. *Moyaart*, Commandant de *Jaffanapatname*, étant déja avancé en âge, ne pourra que difficilement se rendre à *Colombo*. „

Mgr. le Stadhouder a ecrit à la Diete de l'Empire la lettre suivante pour lui notifier sa Majorité & son Installation dans le Stadhouderat.

„ Nous GUILLAUME, par la grace „ de Dieu, Prince d'*Orange* & de *Nas-* „ *sau*, &c. &c. Stadhouder-Héréditaire „ Capitaine & Amiral-Général des *Pro-* „ *vinces-Unies*, Chevalier de l'Ordre „ de la *Jarretiere*, &c. &c. Salut.

MESSIEURS,

Nous n'avons pû Nous dispenser d'informer Vos Excellences par la Présente qu'étant parvenus à la 18*me*. année de notre âge, Nous sommes entrés en Majorité, non seulement en conséquence du Privilege gracieusement octroyé à notre Séréniſſime Maison par feu S. M. Imperiale, mais en vertu d'une semblable Sanction émanée des *Etats-Généraux* de cette République, & qu'en même tems Nous avons pris en mains sous la Protection-Divine l'Administration de nos Etats-Héréditaires de *Nassau*, ainsi que l'Exercice de nos Dignités comme Stadhoutder-Héréditaire, Capitaine & Amiral Général des Provinces-Unies. Or comme Nous avons & aurons toujours fort à cœur de contribuer aux Déliberations & Résultats de la Louable Diéte pour l'honneur, le bien-être & l'avantage du *St. Empire-Romain*, Nous ne doutons nullement aussi que vous, Messieurs, ne vous montriez disposés, dans les cas qui se présenteront, à veiller au maintien des Droits & Prérogatives qui Nous appartiennent & à notre Seréniſſime Maison, & qu'en cela vous ne Nous donniez des preuves de vos bonnes intentions ; de sorte qu'en toutes occasions Nous vous en témoignions notre reconnoissance, & vous marquions l'estime, l'affection & la bienveillance avec lesquelles Nous sommes, &c. (Signé) Guillaume, *Prince d'*Oranage & de *Nassau*.

N. 41.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 21. MAY 1766.

De Florence *le 9 May.*

Leurs Alteſſes Royales Mgr. le Grand Duc & Madame la Grande Ducheſſe ſont revenus le 2 de ce mois de leur maiſon de Campagne de l'*Appeggi* dans cette ville.

Le même jour le Chevalier *Bertelet*, Conſul de *France* à *Livourne*, en vint ici pour y complimenter LL. AA. R. au nom de S. M. T. *Chretiene* à l'occaſion des Fiancailles de S. A. R. Mgr. l'Archiduc *Ferdinand* avec Marie Richarde Beatrix Princeſſe hereditaire d'*Eſt*. Le Comte de *Wilzeek*, Chambellan de L. L. M. M. I. & R. A. eſt venu donner part de cet évenement à nos Auguſtes Maîtres.

Lundi 5 jour anniverſaire de la naiſſance de Mgr. le Grand Duc, qui eſt entré dans ſa vingtieme année, la Cour a été en grand *Gala*. L. L. A. A. R. ont donné leur main à baiſer à la principale Nobleſſe. Il y a eu grand diner public, pendant lequel il y a eu une muſique inſtrumentale ſuperbe & après l'appartement, qui s'eſt tenu le ſoir, L. L. A. A. R. ſe ſont renduës au Theatre de la ruë del *Cocomero*, où il y avoit une magnifique illumination.

Le Marquis de *Corſi* Chevalier de *Malthe* & Chambellan de L. L. M. M. I. & R. A. attaché au ſervice de L. L. A. A. R. eſt parti le 6 pour *Milan* afin d'y complimenter de leur part la Princeſſe Marie Beatrix d'*Eſt*.

De Coppenhague *le 2 May.*

Le 29 du mois dernier, le Roi, accompagné de ſon Grand Chambellan & de pluſieurs autres Seigneurs de la Cour, alla viſiter les ouvrages de la Citadelle de *Frederichshaven*. Sa Majeſté en entrant & en ſortant fut ſaluée par une décharge de toute l'Artillerie de cette Forteresſe.

De Hambourg *le 12 May.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 25 Avril la chereté des vivres devient de jour en jour plus conſidérable en cette ville; pour ſoulager le peuple, le Comité ſecret a ſupplié très-humblement le Roi d'ordonner que l'on tirat des Magaſins Royaux 500 tonnes de bon grain de la derniere recolte, & que le Magiſtrat fut chargé d'en faire la diſtribution aux habitans qui en ont le plus beſoin, par portions de 16 à 32 livres, ſelon qu'il eſt d'uſage. On leur livrera ce bled à un prix raiſonnable, tel cependant que la Couronne n'y perde rien. Les Membres du Comité ſecret ne pourront pas l'avoir à un plus bas prix que celui auquel il aura été fixé pour le public.

Sui-

Suivant les mêmes lettres le Comitté Secret a été inſtruit par des rapports lui faits, que le Commerce du fer & d'autres marchandiſes ſouffroit beaucoup des droits de ſortie, qui ſuivant la nouvelle ordonnance devoient être payés en plaques de cuivre monnoyées ou en eſpèces d'argent qu'on ne pouvoit ſe procurer en ſuffiſante quantité, & là deſſus il a très humblement conſeillé au Roi d'ordonner au college du commerce & à la Direction générale de la Douane d'informer les commerçans qu'au cas que les ſusdites eſpèces leur manquaſſent, ils pourroient à de certaines conditions payer en Billets de change.

De BERLIN *le 6 May.*

Hier, le Roi revint ici dans la matinée de *Potsdam*, accompagné du Prince *Henri de Pruſſe*, du Prince *Ferdinand de Brunswick*, ainſi que de pluſieurs Officiers Généraux. Sa Majeſté paſſa en revue près de la porte de *Halle* les Gardes du corps, les Gens d'armes, le Régiment de *Ziethen*, houſſards, avec ceux du Prince *Frederic de Brunswic*, du Comte de *Lottum* & de *Puttkammer*, infanterie, dont elle parut extrêmement ſatisfaite. Après la revue le Roi ſe rendit au Château, où il y eut grand dîner, à l'iſſue duquel S. M. alla viſiter les nouvelles Caſernes qu'elle fait conſtruire.

Aujourd'hui dans la matinée quatre autres Regimens d'Infanterie ont paſſé en revue devant Sa Majeſté.

De FRANCFORT *le 13 May.*

L'Empereur ayant chargé le Comte *de Pergen*, Miniſtre accrédité de Leurs Majeſtés Imp. & R. A. auprès de pluſieurs Cours Electorales, & Commandeur de l'Ordre de *Saint-Etienne*, de recevoir du Magiſtrat & de la Bourgeoiſie de cette Ville le Serment de fidélité, ce Miniſtre y fit hier ſon Entrée publique au bruit de l'Artillerie de nos Remparts & de la Mouſqueterie des Bourgeois qui, leurs drapeaux à leur tête, formoient une double haye depuis la porte d'entrée jusqu'à l'hôtel où il eſt allé deſcendre. Une Députation de notre vénérable Magiſtrat étoit allée le recevoir à une demie lieue de la Ville. Demain S. Exc. exécutera la Commiſſion, dont elle eſt chargée.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Nähere Beleuchtung derjenigen Scheingründen, ſo in denen bishero in Betreff der Osnabrückiſchen Sach herausgekommenen Chur Braunſchweigiſchen Schriften, unter denen Titlen: Kurze und vorläufige Abfertigung der ſowohl in facto irrigen, als in jure höchſt-unbegründeten Vorlegung &c. dann kurze Anzeig der Gründe, worauf die von Sr. Königl. Majeſt. von Grosbrittanien genommene Maasregeln gebauet ſeynd, und Widerlegung der von dem Dom Capitul zu Osnabruck herausgegebenen Prüfung des Chur Braunſchweigiſchen pro memoria &c. vorgebracht worden, fol. 1766. à 54 kr.

Daſſelbe auf gros Schreib-Papier. à 1 fl. 8 kr.

Herrn von S*** Schreiben an einen Freund in Klagenfurt über die Herabſetzung der Intereſſe. à 12 kr.

N. 42.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 24 MAY 1766.

De Geneve *le 24 Avril.*

Les Bourgeois de cette ville ayant droit de ſuffrage & qui enſuite d'une patente affichée de la part des Syndics & du Conſeil avoient ete invités à communiquer, ſoit en commun, ſoit en particulier, à Meſſieurs les Mediateurs ou leurs remarques ou des eclairciſſements ſur les differents qui ſubſiſtent entre le Magiſtrat & la bourgeoiſie, n'ont pas été contents de cette invitation, puiſqu'aucun d'eux n'a paru: ſur quoi les mediateurs ont conſenti qu'ils fiſſent choix de 24 d'entre eux en qui ils auroient le plus de confiance.

Ce choix s'eſt fait tout de ſuite à la pluralité des ſuffrages par environ 900 bourgeois: les Députés qui ont été elus, ſe ſont rendus enſemble chez les mediateurs, & Mr. *Chappius* l'un des Deputés a prononcé à cette occaſion chez eux un diſcours extrêmement touchant.

De Soleure *le 1 Mai.*

Il s'eſt commis, le 26 du mois dernier, à trois lieues d'ici, un crime dont l'Hiſtoire de la *Suiſſe* ne fournit point d'exemple. Un Payſan, amoureux d'une très-jolie fille qui habitoit dans la même Paroiſſe que lui, après avoir cherché vainement les moyens de la ſéduire, l'attendit le ſoir ſur le chemin de la Ville, d'où elle revenoit de faire quelques emplettes, &

vou-

voulut vraiſemblablement l'obliger de répondre à ſa paſſion. Quelques perſonnes virent de loin cette Payſanne courir à travers un bois pour ſe ſouſtraire ſans doute à la violence du Payſan ; celui ci l'atteignit dans l'intérieur du bois, & n'ayant pû vaincre ſa réſiſtance, il lui donna pluſieurs coups de couteau ; mais comme il vit que cette infortunée reſpiroit encore, il l'étrangla, après l'avoir déshabillée. Il coupa enſuite un grand nombre de branches de ſapin ſous leſquelles il cacha le corps nud de celle qu'il venoit de faire périr, ainſi que les habits dont il l'avoit dépouillée, & retourna le même ſoir à ſon Village. La malheureuſe fille a été cherchée pendant trois jours, & ſon aſſaſſin a feint lui-même de faire des recherches. Dès que le corps a été découvert, un des notables Payſans de la Paroiſſe, ayant remarqué des indices qui lui faiſoient ſoupçonner le véritable auteur du meurtre, eſt venu lui même en donner avis au Magiſtrat de *Soleure*, & en conſéquence le coupable a été ſaiſi hier : il s'eſt laiſſé conduire ici ſans la moindre réſiſtance, & a avoué ſur le champ ſon crime. Son procès ne tardera pas à être inſtruit & jugé.

De VERSAILLES *le 10 Mai.*

Le Comte de *Loyko*, Envoyé Extraordinaire du Roi & de la République de *Pologne*, eut, le 6 de ce mois, une audience particuliere du Roi dans laquelle il prit congé de Sa Majeſté. Il fut conduit à cette audience & à celle de la Famille Royale par le ſieur la *Live* de la *Briche*, Introducteur des Ambaſſadeurs.

De PARIS *le 12 Mai.*

Le Parlement, à qui le Roi, par ſes Lettres-Patentes des 12 Janvier & 1 Avril 1764, avoit renvoyé l'inſtruction & le jugement du Procès-criminel intenté contre le Comte de *Lally*, Lieutenant Général des Armées du Roi, Grand'Croix de l'Ordre Royal & Militaire de *Saint Louis*, ci-devant Colonel d'un Régiment *Irlandois* de ſon nom, Commiſſaire du Roi & Commandant en chef dans l'*Inde*, l'a fait transferer la nuit du Dimanche au Lundi, de la *Baſtille* à la priſon de la *Conciergerie*. Quoiqu'il ne fût qu'une heure après minuit, M. le Comte de *Lally* n'étant point préparé à ce changement de lieu ne voulût pas ſe coucher. Sur les 7 heures du matin, il fût mandé en la Grand'Chambre, qui étoit inveſtie de tous côtés par des Gardes du Parlement ; & lorſqu'il comparût devant ſes Juges, on lui demanda ſon *Cordon rouge* & ſa plaque qu'il fit détacher de ſon habit avec un air fort déconcerté ; enſuite il fût mis ſur la ſellette pour être interrogé & il ſubit un interrogatoire de 6 heures, pendant lequel s'étant trouvé fatigué, on lui fit apporter un verre de vin & d'eau. Son interrogatoire recommença à 3 heures après-midi, & M. le Marquis de *Buſſi* & M. le Comte d'*Aché* lui fûrent ſucceſſivement confrontés. Ils reſterent fort peu de tems à la Grand'Chambre, & en ſortant ils furent reconduits par des Huiſſiers. L'audience ne fût levée qu'à 9 heures du ſoir. A cette même heure M le Comte de *Lally* fût ramené, par ordre des Juges, à la *Baſtille* eſcorté de pluſieurs Compagnies du *Guet* & des Gardes du Parlement. Le lendemain, 6 les Juges fûrent aux opinions, depuis 6 heures du matin juſqu'à près de 4 heures après-midi, & enfin ils rendirent l'Arrêt ſuivant, „ la Cour, „ la Grand'Chambre aſſemblée, déclare Thomas-Artur de *Lally* duement „ atteint & convaincu d'avoir trahi „ les intérêts du Roi, de ſon Etat & „ de la Compagnie des *Indes*, d'abus „ d'autorité, vexations & exactions „ envers les Sujets du Roi & Etran-

„ gers

„ gers habitans de *Pondichery* ; pour „ réparation de quoi & autres cas ré„ sultans du Procès, l'a privé de ſes „ état, honneurs & dignités, l'a con„ damné & condamne à avoir la tête „ tranchée par l'Exécuteur de la „ Haute Juſtice ſur un échafaud qui, „ pour cet effet, ſera dreſſé en la „ Place de Greve ; déclare tous ſes „ ſes biens acquis & confiſqués au „ Roi, ſur iceux préalablement pris „ la ſomme de dix mille liv. d'amende „ applicable au pain des priſonniers „ de la Conciergerie du Palais, & „ trois cens mille liv. applicables aux „ pauvres habitans de *Pondichery*, ainſi „ qu'il en ſera ordonné par le Roi. „ Cet Arrêt a été exécuté le 9.

L'Ecole Pratique de Chirurgie, établie par Arrêt du Conſeil du 4 Juillet 1750, a reçu ſa derniere forme par un Réglement du Roi du 19 Mars 1760. Sa Majeſté, pour rendre ces exercices plus utiles & éviter la confuſion, ordonne qu'on n'y admettra chaque année que vingt Sujets ; deux à la nomination de chaque Profeſſeur, du nombre des Eleves ſeulement, qui, natifs de quelques-unes des Villes des Provinces du Royaume, ſe deſtineront à y retourner pour y exercer leur profeſſion. Le ſieur *Houſter*, ancien Directeur de l'Académie Royale de Chirurgie & chargé de l'inſpection des Ecoles, touché de l'émulation des Etudians & rempli du deſir de faire éclore des talens utiles à la Patrie, a fondé à perpétuité quatre Médailles d'or, de la valeur de cent liv. chacune, pour être diſtribuées annuellement aux quatre Etudians qui auront le plus profité des exercices & des inſtructions de l'Ecole Pratique. Elle ſe tient pendant les mois de Décembre, Janvier, Février & Mars. On n'y eſt admis qu'après des examens publics qui conſtatent le fruit qu'on a retiré de la fréquentation des Ecoles. Il faut enſuite juſtifier, par de nouveaux examens, qu'on a mérité le Prix de l'habileté dans les opérations Anatomiques & Chirurgicales. Les quatre Eleves couronnés cette année, ſont les ſieurs *Francard*, *Terrel*, *Deſchamps* & *Bourbier*.

La Société Royale des Sciences de *Montpellier* tint, le 23 du mois dernier, une aſſemblée publique dans laquelle elle annonça que le Sujet du Prix que vient de fonder le ſieur *Saunier*, Maître des Requêtes & Aſſocié libre, doit être, *de donner la meilleure maniere de faire l'huile d'olive, d'expliquer chymiquement comment cette huile ſe rancit & de fournir les moyens de corriger & de prévenir ce défaut.* Le Prix, qui conſiſte en une Médaille d'or de la valeur de trois cens livres, ſera diſtribué le 30 Avril prochain.

De LONDRES, *le 9 Mai.*

Avant-hier, les *Seigneurs* paſſérent le Bil, pour *rembourſer des Annuités de la Marine.* Les *Communes*, après avoir travaillé aux affaires de l'*Amérique* le 6 le 7 & le 8 ont pris les Réſolutions ſuivantes.

„ Que les Droits ſur la *Melaſſe* étrangère apportée dans l'*Amerique* ceſſeront, & qu'on n'en payera qu'un Soû par Gallon : Qu'on ne payera plus à l'avenir les Droits, impoſés par Acte de la 5*me* année de *Charles* II. ſur le *Sucre dans* les Plantations : les Droits, impoſés par Acte de la 4*me* année du préſent Règne ſur les *Etoffes de ſoie pure* & *melée* des Manufactures de *Perſe* & des *Indes Orientales* ; le Droit, impoſé par le même Acte ſur les *Cambrais* & les *Batiſtes* de *France*, apportés dans les Colonies *Britaniques*, à la place duquel il ſera impoſé un autre Droit ; & le Droit, que le même Acte avoit impoſé ſur le *Caffé* & le *Poivre* du crû des Plantations *Britaniques*, qui en ſeront exportés à la place duquel on impoſera 7 Che-

lins

lins par cent Livres pesant sur le *Caffé*, & un demi Soû par Livre pesant sur le *Poivre*, excepté le *Caffé* & le *Poivre* destinés à l'exportation: Que le *Coton* & l'*Indigo* transportés aux Isles *Occidentales* sera exempt de Droits: Qu'il sera avantageux au Commerce & aux Manufactures du Royaume d'établir dans les Etats du Roi en *Amerique* un ou plusieurs Ports pour l'importation ou l'exportation plus libres de certaines Marchandises & Effets sous des Réglemens & restrictions convenables: Que le provenu des Droits à imposer suivant ces Résolutions soit approprié à la défense des Colonies *Britaniques* en *Amerique*: Et qu'il ne sera payé aucun Droit à l'importation du *Caffé*, du *Sucre*, ou de l'*Indigo* étrangers dans les Colonies, qui sont destinés à être ré-exportés „

Il se tint avant'hier une grande Assemblée des Ministres du Roi sur des Dépêches reçuës cette semaine de l'*Amerique* & sur des propositions à faire au Parlement à ce sujet & à quelques autres égards. Comme l'on n'a apporté que 37 Certificats à la Banque pour les nouvelles Annuités viagères avec bénefice de survivance, il a été nécessaire de changer le Projet de l'Acte, & d'en former un Capital d'Annuités rembourſables par le Parlement, qui ne se séparera que lorsqu'il aura été informé des effets qu'auront produit en *Amérique* ses Décisions sur l'Acte des *Timbres*, &c. En attendant, le Régiment de *Keppel*, réparti à *Salisbury*, a reçu ordre de se rendre au plutôt à *Portsmouth*, afin de s'y embarquer pour l'*Amerique*; & l'on y fera passer encore d'autres Troupes de l'*Angleterre* & d'*Irlande*.

Nous apprennons par des lettres de *Madrid* du 8 du mois passé que le Gouvernement d'*Espagne*, à donné ordre à 6 Regimens d'Infanterie & à 2 de Cavallerie de s'embarquer avec toute la diligence possible pour l'*Amérique* & des nouvelles qui viennent d'arriver, portent qu'il y a quelques troubles non seulement dans le *Mexique*, mais qu'il s'en est aussi éleyé dans la ville de *Quito* au *Perou*.

Une lettre de la *Nouvelle York* datée du 24 Mars marque, que le Capitaine *Hamilton*, qui venoit d'y arriver de la Baye de *Honduras*, avoit rapporté qu'il y avoit lors de son depart environ 40 vaisseau de la *Grande-Bretagne* dans cette Baye, & que les *Espagnols* se comportoient fort bien avec les *Anglois*; qu'il regnoit une très bonne harmonie entre les *Espagnols* & les *Anglois*.

Extrait d'une lettre de Philadelphie *du 29 Mars.*

„ Le Capitaine *Marshall*, arrivé en 8 jours de la *Caroline Méridionale*, nous apprend, que la Navigation est assujettie au *Timbre* en *Georgie*. Ce qui a si fort indisposé les Peuples de la *Caroline*, qu'ils ont résolu de ne plus envoyer du Ris en *Georgie*, ayant même ordonné qu'on dechargeât plusieurs Bâtimens, qui se disposoient à en transporter dans cette Colonie. „

„ Le 24 de ce mois, nous reçumes la très-agréable Nouvelle, qu'il étoit arrivé en 40 jours de traversée de *Cork* à *Oxford* dans la Province de *Maryland* un Vaisseau, dont le Capitaine avoit apporté une *Gazette* de *Corck*, dans laquelle il est dit; Que *tout ce qui concernoit l'*Amérique, *est réglé*; Que *l'Acte du* Timbre *est revoque*; Et que *l'on feroit des Réquisitions aux Colonies pour le support & le maintien des* Etablissemens *Américains*. Cette bonne Nouvelle a répandu ici une joie universelle: On a sonné les cloches, il y a eu des Feux de joie, & toute la soirée s'est passée en Réjouissances. „

N. 42.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 24. MAY 1766.

De FRANCFORT *le 16 May.*

Mardi dernier, jour anniverſaire de la naiſſance de l'Impératrice-Reine une Députation du Magiſtrat de cette ville, compoſée des deux Bourguemaitres actuels & du Syndic *Schadt*, ſe rendit à l'Hôtel du Miniſtre plénipotentiaire de L. L. M. I & R. A. pour complimenter à ce ſujet Son Exc. qui leur donna, ainſi qu'à pluſieurs perſonnes de diſtinction, un diner ſplendide. L'après midi les premières Dames de la Ville firent viſite à Madame la Comteſſe, ſon Epouſe, chez qui il y eut jeu & concert.

Le lendemain, jour déſigné pour la preſtation du Serment de fidélité, les Bourgeois de cette ville, diſtribués en 14 diviſions ou quartiers, ſe rendirent en manteau & dans le meilleur ordre, ſur la place du *Römerberg*, entre 9 & 10 heures du matin. Une demie heure après, une Députation du vénerable Magiſtrat, compoſée de 9 de ſes Membres, alla prendre à ſon Hôtel le Miniſtre plénipotentiaire de l'Empereur qui en ſortit vers les 11 heures pour venir à l'hôtel de-ville avec un Cortège des plus brillants. Il y fut reçu à la deſcente de caroſſe par le Magiſtrat en corps, qui le conduiſit avec les Gentilshommes de ſa ſuite, dans la Salle de l'Election. Ce Miniſtre, après s'y être arrêté quelques minutes, deſcendit dans la grande Salle du raiz de chauſſée, où s'étant aſſis ſur un Trône qu'on lui avoit préparé & ſous le Dais duquel étoit le Portrait en grand de S. M. l'Empereur, il fit un très-beau diſcours relatif à la Commiſſion dont il étoit chargé: le Syndic *Rumpel* y répondit au nom du Magiſtrat qui prêta alors le ſerment de fidélité entre les mains de S Exc. Ce Seigneur, précédé de Mrs. les Députés du Magiſtrat & des Gentilshommes de ſa ſuite, paſſa delà, la tête couverte, ſur une eſtrade fort élevée conſtruite en face de l'Hôtel-de-ville & où étoit un Trône ſemblable à celui qui étoit dans la grande Salle. Après que S. Exc. y eut pris ſéance, Mr. *de Nagel*, Conſeiller de légation, lut la formule du Serment qui fut répétée par toute la Bourgeoiſie laquelle fit retenir l'air des cris repetés *Vive Joſeph II.* Cette cérémonie finit par une décharge de 100 pièces de canon. Vers les deux heures le Magiſtrat fit ſervir à S. Exc. un ſuperbe repas à une table de 20 couverts, à laquelle ſe trouvèrent M. le Baron de *Groſchlag*, Vice-Grand Maréchal de la Cour Ele&orale de *Mayence*, & M. de *Rœdlein*, Réſident de l'Empereur. Les ſantés furent bues au bruit de pluſieurs pièces de canon qu'on avoit placées ſur le *Römerberg*, & à celui des timballes & trompettes. Il y eut pendant tout le diner une ſuperbe Muſique tant vocale qu'inſtrumentale. Le repas fini, S. Exc. retourna à ſon Hôtel dans le même ordre qu'elle en étoit venue; & trouva à ſon paſſage tant en allant que retournant toute la Garniſon ſous les armes.

Hier,

Hier, vers les 11 heures du matin, une nouvelle Députation du Magistrat se rendit à l'Hôtel du Ministre plénipotentiaire, pour le complimenter sur son départ & lui faire le présent d'usage dans les Villes impériales, qui consiste en Argenterie, en Vin & Avoine. Le même jour, à 4 heures après-midi, S. Exc. est repartie avec la même pompe que celle avec laquelle elle a fait son Entrée. La Bourgeoisie étoit sous les armes, ainsi que la Garnison; en sortant de la Ville S. Exc. a été saluée de 100 coups de canons. Le peuple l'a reconduit avec des acclamations sans nombre.

De VIENNE *le 24 Mav.*

M. M. le Sindic *Faber* & le Senateur *Wagener* Députés de la Ville Imperiale de *Hambourg* ont eu jeudi dernier 22 de ce mois leurs audiences de congé de L. L. M. M. Imperiales, de S. M. l'Imperatrice Reine & de l'Auguste Famille I. & R. & comptent partir incessamment de cette Capitale pour retourner à *Hambourg*.

La Cour est partie jeudi 22 pour *Laxembourg* & doit en revenir mercredi prochain au chateau de *Schönbrunn*, où leurs Alteffes Royales Mgrs. les Archiducs & Mesdames les Archiducheffes *Thereſe*, *Charlotte* & *Antoine* sont allées ce matin pour y passer l'Eté.

M. *Gerard*, Secrétaire de l'Ambassade de *France* à cette Cour en est parti aujourd'hui pour *Versailles*, où il va remplacer dans l'emploi de premier commis des affaires étrangeres M. de*Buffy*, qui a demandé & obtenu sa retraite.

Des Lettres de *Naples* portent que le Marquis de *Squillace* y est heureusement arrivé d'*Espagne* avec Mad. son Epouse & toute sa famille.

AVERTISSEMENT.

Comme des Lettres & des bruits repandus dans le Public annoncent, que contre toute attente & malgré la teneur de l'Avertissement précédent plusieurs Créanciers de la Banque de *Vienne* sont dans l'opinion que les Capitaux placés sur elle & reduits de cinq à quatre pour cent d'interêts, ne devront plus être remboursés au Choix des Creanciers, après qu'ils auront subi la reduction; & attendu que si cette fausse opinion continuoit à s'accréditer, elle seroit très prejudicable à la dite Banque, qui n'a jamais eu intention de traiter ses Créanciers avec tant de dureté; la Deputation Ministeriale de la Banque pour détruire ces mauvaises impressions, a jugé à propos de declarer de la maniere la plus solemnelle à tous & un chacun regnicoles & étrangers à savoir; Que toutes les obligations quelconques de la Banque à quatre pour cent, soit celles constituées à prix d'argent, soit celles qui de 5 pour cent auront été converties en obligations à quatre pour cent, auront & jouiront des mêmes avantages & prérogatives attribués ci devant aux obligations à cinq pour cent, à l'exception seulement du denier des interêts: en conséquence de quoi lorsqu'à l'avenir les porteurs desdites Obligations à quatre pour cent, soit nouvellement constituées ou converties, trouveront bon de repeter leurs Capitaux, ils seront remboursés dans les mêmes delais & de la même maniere qu'il a été pratiqué à l'égard des obligations à cinq pour cent avant la reduction des interêts. C'est ce qu'on a cru devoir publier par le present Avertissement pour l'information & l'appaisement d'un chacun. Fait à *Vienne* le 22 Mai 1766.

N. 43.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 28 MAY 1766.

De BATAVIA, *le 22 Octobre 1765.*

LE Baron *Lubbert-Jean d'Eck*, Conseiller Extraordinaire des Etablissemens dans l'*Inde* de la dépendance de la République des *Provinces-Unies*, Gouverneur & Directeur de l'Isle de *Ceylon* & de ses dépendances, étant mort le 1 Avril de cette année, son Corps a été enterré le 5 à 6 heures de l'après-midi avec toute la pompe convenable à la Dignité, dont il avoit été revêtu, suivant le Projet qu'en avoient formé Mrs. *Pierre-Liebert Schmidt* & *Jean-Henri Borwater*, à la réquisition de la Régence de cet Etablissement, dont ils sont Membres.

L'éruption du volcan dans *Banda-Neyra*, l'une des Isles *Moluques* a des suites funestes. La Montagne, suivant les avis que nous en avons reçus le 18 de ce mois, est actuellement toute embrasée, & lance son feu & son odeur à une grande distance, de manière que les Habitans, n'y pouvant plus tenir, se voient dans la nécessité de se retirer ailleurs.

De VERSAILLES *le 14 Mai.*

Les Secrétaires du Roi de la Grande Chancellerie eurent l'honneur, de présenter le 11 au Roi, suivant l'usage, une bourse de jettons à l'occasion de la Fête de *Saint Jean Porte-Latine*. Le sieur le *Begue*, Syndic de la Compagnie, porta la parole.

Les

Les sieurs *Joly de Fleury* & *Bourgeois de Boynes*, Conseillers d'Etat, qui avoient été nommés par le Roi en qualité de Commissaires pour assister au Chapitre tenu à *Saint Denis* par les Bénédictins, ont eu l'honneur d'être présentés à Sa Majesté, le 13 de ce mois, & lui ont rendu compte de la mission dont ils avoient été chargés.

De PARIS *le 14 Mai.*

Le 7 de ce mois, le Maréchal Duc d'*Estrées*, Chevalier Commandeur des Ordres du Roi & Ministre d'Etat, revêtu du Manteau & du Collier des Ordres de Sa Majesté, se rendit au Couvent des Cordeliers pour y présider en qualité de Commissaire du Roi au Chapitre de l'Ordre de *Saint-Michel* qui se tient ordinairement le 8, jour de la Fête de l'Apparition du Patron de l'Ordre, mais qui a eu lieu cette année la veille à cause de la Fête de l'Ascension Il n'y a point eu de réception de nouveaux Chevaliers, & la cérémonie s'est bornée à la Grand'Messe que l'Ordre fait célébrer annuellement pour la conservation des jours de Leurs Majestés & de la Famille Royale.

Il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 18 Avril 1766, par lequel Sa Majesté ordonne que les actions, souscriptions d'actions & billets de reconnoissances des actions de l'ancienne Compagnie de Commerce de *Lorraine*, seront rapportés avant le 1 Octobre prochain, au sieur *Bremont*, premier Commis du Bureau des Finances & de la Chancellerie de *Lorraine*, qui donnera en échange, à ceux qui en seront porteurs, ses reconnoissances, conformément au modele annexé audit Arrêt qui indique en même tems la maniere dont il sera procédé à son exécution.

Par des Lettres-Patentes du Roi, datées du 12 Fevrier dernier, Sa Majesté permet à la Ville de *Lyon* de faire les réparations nécessaires à la partie du rempart qui regne le long des bâtimens de l'Hôpital Général de cette ville.

Il paroît aussi d'autres Lettres-Patentes de Sa Majesté, du 15 du même mois, concernant l'élection & nomination du Maire de la Ville de *Saint-Denis*; & une Déclaration du Roi, du 24 Mars dernier, portant réglement pour la Faculté de Droits de *Poitiers*.

De LONDRES, *le 9 Mai.*

Le 6 de ce mois, les *Communes* lurent pour la seconde fois le Bil, pour *restreindre l'usage des ordres pour saisir des Papiers, sinon dans le cas de trahison ou de felonie, sans bénéfice du Clergé sous certaines restrictions.*

Le 7 les *Seigneurs* firent la seconde lecture d'un Bil, pour *changer la forme du ferment d'Abjuration que les Membres du Parlement sont tenus de prêter à leur admission.*

Les *Communes* lurent pour la premiere fois un Bil, pour *lever 1500 mille Liv. Sterling, par des Annuites & une Loterie*, & un Bil pour *approprier au Subside plusieurs Sommes en caisse au Fonds d'Amortissement*, suivant des Résolutions antérieures de la Chambre, qui prit en Committé sur *les moyens de lever le Subside* les Résolutions suivantes.

„ Que les dispositions, faites par
„ un Acte de la 2e année du présent
„ Règne, relatives aux cas auxquels
„ les Boissons fortes pourront être re-
„ tirées des Magasins, auront unique-
„ ment lieu quant aux Essences ti-
„ rées du Blé, de la Drêche, ou de
„ la *Melasse*. „

„ Qu'un Droit de 17 Chelins, 6
„ Sous, soit imposé sur les Crépes &
„ les Gazes importés du dehors. „

„ Qu'il soit permis d'exporter an-
„ nuellement en *Irlande* une certaine
„ quantité de Gomme du *Senegal* & de

Gom-

„ Gomme *Arabique*, avec exemption
„ de tout Droit. „

„ Que le grain de Collier de ver-
„ re, importé dans l'Isle de *Mann*
„ avant le 1 Mars 1765 puisse être
„ importé de-là dans ce Royaume,
„ en payant une moitié seulement de
„ l'ancien Subside. „

Les Proprietaires des Billets du *Canada* & autres Interessés ont fait remettre par un Committé au Général *Conway* la lettre suivante.

MONSIEUR!

Nous avons reçu le Message dont vous nous avez honoré le 22 de ce mois, accompagné d'une Copie d'une Convention finale concluë au sujet des Billets du *Canada*; & nous les avons remis devant une Assemblée générale des Propriétaires & autres interessés au Commerce & à la prospérité du *Canada*. Ils s'estiment heureux, d'avoir trouvé, Monsieur, dans votre zèle pour la dignité de cette Nation, les moyens de liquider leurs pretensions, & de conclurre avec la Cour de *France* une Convention pour leur liquidation finale; & ils nous ont chargé de vous prier respectueusement, en leur nom & de leur part, d'agréer leur reconnoissance.

Ils n'ignorent pas, Monsieur, que vos vuës se sont étendues au-delà des intérêts des Parties immédiatement intéressées: Cependant, se considérant, soit comme *Bretons*, soit comme Gens qui profitent en particulier de votre interposition genereuse, ils croient avoir de grands motifs de reconnoissance, de ce qu'ils ont été supportés par un Ministre, dont l'affection pour le bien public, ainsi que la sagesse & l'activité, ont soutenu & assuré tout à la fois l'honneur de la Nation & les Interêts des individus.

Les nouveaux Sujets de Sa Majesté en *Canada* ont ressenti un support réel & efficace sous votre conduite & sous votre protection; Et ils ne manqueront pas de se sentir animés de ces sentimens de gratitude & d'affection, qui seront toujours les meilleurs Garants de leur fidelité & de leur obeissance.

Ce sont là, Monsieur, les sentimens, que nous sommes chargés de vous presenter, auxquels nous ajouterons les assurances de gratitude générale pour la promptitude de l'accès que vous nous avez accordé & pour l'attention obligeante qu'il vous a plu de temoigner à ceux des Membres de notre Assemblée, qui ont eu l'honneur & le plaisir de s'entretenir avec vous en cette occasion.

Pleins de sentimens de respect & d'estime, nous sommes. &c. „

Suivant l'Etat des dettes Nationales, qui a été remis au Parlement, il y a peu de jours, ces dettes montoient, le 5 Janvier dernier, à 130213901, 4, 6, & 3 quarts & les interêts annuels à 4 98656, 15, 5, l'emprunt de 1500 mille liv. sterl. pour le service de cette année fait encore une augmentation au Capital de cette dette.

Le 9, les *Communes* en Commité rédigerent le Bill pour lever ces 1500 mille liv. sterl. par des Annuités & une Loterie. La Chambre approuva les résolutions prises le jour précédent sur les affaires de l'*Amerique*, & en remit cependant quelques unes à l'examen du Commité qui est chargé des moiens de lever le Subside. On y fit quelques changemens qui furent approuvés, le 10, & il fût ordonné ce jour là de mettre au net *le Bill de l'emprunt de 1500 mille liv. sterl.* Le 12, la Chambre des *Seigneurs* en grand Committe donna son consentement *au Bill pour la Milice* & au Bill *pour encourager les Manufactures de soie.* Les *Communes* de leur côté passerent le même jour le Bill de l'*emprunt*; celui *du changement de taxe sur les fenêtres* souffrit de grandes difficultés & occasionna de grands débats; mais il passa enfin à la pluralité de 104 voix con-

tre

tre 51. Cette Chambre demeura séante fort avant dans la nuit, par rapport à l'affaire *de la saisie des papiers*. Dès le 9 quelques Membres voulurent en suspendre la décision à deux mois, quoiqu'on en eût excepté les cas de haute trahison & de félonie; mais enfin après quelques changemens, ce Bill fût redigé & mis au net.

Dans une Assemblée, qui se tint ces jours-ci en présence du Duc d'*Yorck*, du Duc de *Glocester*, des Archevêques de *Canterbury* & d'*Yorck*, des Sécretaires d'Etat & de plusieurs Officiers-Généraux, on approuva un projet de pourvoir à l'entretien & à l'éducation des enfans des Soldats qui perdroient la vie au Service de la Patrie. Le Roi s'est déclaré Protecteur de ces Orphelins, & l'on travaille à mettre le projet en exécution.

Extrait d'une Lettre de Kingston *dans la* Jamaïque *du 23 Décembre.*

„ Il ne s'agit plus ici que de Servi-
„ ce militaire. Des sept jours de la
„ semaine nous en passons trois sous
„ les armes; Et l'ardeur du Soleil est
„ telle, qu'il n'en faut pas davantage
„ pour crever. Le grand nombre de
„ *Nègres* rebelles nous force à cette
„ vie pénible. Ces Misérables se faufi-
„ lent avec les *Nègres* nouvellement
„ débarqués, & les entrainent dans leur
„ parti. Ils ont déjà massacré de la
„ manière la plus cruelle nombre de
„ *Blancs* en diverses Plantations.

De Portsmouth, *dans la* Nouvelle Hampshire, *le 3 Mars.*

Ce matin entre les 2 & 3 heures on a ressenti une rude secousse de tremblement de terre, tant ici quen plusieurs autres endroits de notre voisinage.

*D'*Altona *le 18 May.*

Suivant des lettres de *Dantzig* le Comte de *Tottleben*, ci-devant Lieutenant-Général au service de *Russie*, ayant paru dans notre Ville avec les marques d'un Ordre de Chevalerie que le Résident de *Russie* a prises pour celles de *Saint-Alexandre-Newsky*, ce Ministre a requis notre Magistrat de les lui faire ôter par un Détachement d'un Officier & de six Soldats, accompagnés d'un Secrétaire de la Ville. En conséquence, le Détachement s'est rendu à la maison du Comte de *Tottleben*, mais ne l'y trouvant point, il en est revenu sans les marques de l'Ordre. Dès le lendemain le Comte *de Tottleben*, irrité de l'affront, a présenté Requête au Sénat, & le Résident de *Russie* lui a remis un Mémoire au même sujet. Ce dernier en a aussi écrit à sa Cour.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarck*.

Ode auf den Prater, 4. Wien 1766. 7. kr.

Home, Franz, von den Grundsätzen des Feldbaues und des Wachsthumes der Pflanzen. Eine zu Edinburg im Jahr 1755 gecrönte Preisschrift. 12. Wien 1766. 12 kr.

N. 43.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 28. MAY 1766.

De Florence *le 15 May.*

Le 6 de ce mois vers les 7 & 10 heures du matin on a reſſenti à *San-Gimignano* & dans les environs ainſi qu'entre *Gambaſſi* & *Montajone* trois ſecouſſes de tremblement de terre aſſez violentes. Une maiſon en a été renverſée & pluſieurs autres ébranlées.

Toutes les lettres de *Livourne* ne font mention que de préparatifs immenſes qu'on y fait pour la reception de nos Auguſtes Maîtres : on y a entre autres expoſé le 11 en public avec beaucoup d'appareil, les prix qui doivent être diſtribués aux vainqueurs, des courſes qui s'y feront.

Le 14 vers les 9 heures du matin L. L. A. A. R. R. ſont parties au bruit du canon pour *Piſe*, où Elles ſont arrivées le même ſoir vers les ſix heures & demie après avoir dîné à leur maiſon de campagne *dell' imbrogiana.*

On ne peut exprimer l'allegreſſe que les Habitans de *Piſe* ont montrée à cette occaſion, toute la route depuis l'*imbrogiana* juſqu'à cette ville étoit bordée d'une quantité innombrable de monde & tranſformée pour ainſi dire en un jardin par les roſes & autres fleurs dont elle étoit jonchée ainſi que par les arbriſſaux odoriferans qu'on y avoit amenés & dont elle étoit ornée.

Mr. *Bindo Panciaſichi* preſenta au nom des Citoyens à Mgr. le Grand Duc les clefs de la ville à l'arrivée de S. A. R. qui ſe rendit enſuite au Palais au milieu des acclamations d'un peuple innombrable.

Le 15, vers les 8 heures du ſoir il y a eu *Te Deum* ſolemnel dans l'Egliſe Primatiale laquelle a été ſuperbement illuminée tant intérieurement qu'exterieurement.

De Paris *le 14 May,*

Le Clergé de *France* a fait célébrer, le 12 de ce mois, dans l'Egliſe des Grands Auguſtins de cette Ville, un ſervice ſolemnel pour le repos de l'ame de feu Monſeigneur le Dauphin. La Nef étoit tendue de noir, ainſi que le Chœur à l'entrée duquel étoit placé le catafalque orné des Armes de feu Monſeigneur le Dauphin & décoré de pluſieurs figures ſymboliques. La Meſſe a été célébrée pontificalement par l'Archevêque de *Reims* aſſiſté d'Eccléſiaſtiques du ſecond Ordre, Membre de l'Aſſemblée, & l'Oraiſon Funebre a été prononcée par l'Evêque d'*Auxerre.*

Hier 13 le Duc de *Luynes*, fils du Duc de *Chevreuſe*, Gouverneur de *Paris*, & Demoiſelle d'*Egmont*, fille du feu Comte d'*Egmont*, Grand d'*Eſpagne* de la premiere Claſſe, ont poſé les premieres pierres à deux Chapelles de l'Egliſe de *Saint-Roch.* L'Archevêque de *Tours* en a fait pontificalement la bénédiction, & pluſieurs Prélats ont aſſiſté à cette cérémonie.

Extrait d'une Lettre de Conſtantinople, *du 2 Avril*

Le Grand Seigneur a fait dans les places du Gouvernement les changements ſuivants.

Reſmi

Reſmi Ahmet Effendi, ci-devant Envoyé à la Cour de *Vienne* & à celle de *Berlin*, à été deſtitué de la place de *Tchaouch Bachi* que Sa Hauteſſe a conférée à Jenicherlu Oſman Effendi; & Iſmael Bey, Taraphana Emini, ou Intendant de la Monnoie, a été auſſi deſtitué & remplacé par le Jadſigi Effendi, ou Secrétaire Privé de l'intérieur du Serrail. Ahmet Effendi, qui étoit Kyaya Bey lorsqu'il fut relégué l'année derniere à *Lemnos*, a été nommé Batch Mohace Begi; Rakim Effendi a été fait Teſter Emini, Ahmet Bey, frere du Grand Viſir, a été nommé Rouſnamgi Ewel, & Ibrahim Effendi Terſana Emini. La place de Grand Ecuyer, qu'occupoit Kalil Bey, a été donnée à Selim Aga, & celle de Mutback Emini ou Surintendant des Cuiſines, à Latif Bey. Suleiman Aga a été déclaré Sipahilar Agaſſi; Aly Bey, Silhadar Agaſſi; Mouſtapha Aga, Topigi Bachi, & Arpa Emini Ali Aga, Vaivode de Galala. Boſnack Mehemet Pacha, l'un des beaux-freres du Grand Seigneur & Gouverneur de *Boſnie*, remplacé à *Widin*, Moldowandgi Aly Pacha qui va à *Kuluya* en qualité de Beyler Bey. Caimacan Mehemet Pacha, qui étoit pourvu de ce Gouvernement paſſe à celui de *Romelie*, & le Pacha de *Romelie* à *Negrepont*, Iſmael Pacha à la *Vallone*, a obtenu le Gouvernement de *Boſnie*; Sary Adhulraman Pacha celui d'*Aidin*, & Ghul Aly Pacha celui de *Diarbekir*. Le Prince de *Moldavie* a été confirmé dans cette Principauté.

Le Major *Zigelin* eſt arrivé le 16 Mars en cette Capitale, où il vient relever le ſieur de *Rexin* en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Roi de *Pruſſe*.

Le 31 Mars dernier vers les dix heures du ſoir, il y eut au quartier d'Aly Pacha Jamiſſi un incendie qui dura fort avant dans la nuit & fit de grands progrès. Sa Hauteſſe s'y transporta pour donner les ordres néceſſaires.

De HAMBOURG *le 18 May.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 6 de ce mois le Roi, le Prince Héréditaire & toute la Famille Royale ſont partis le 1 pour le Chateau de *Drotningholm*.

Le Chevalier Charles *Hierta* Lieutenant Colonel a été nommé par le Roi Colonel du Régiment de *Jemteland*.

Le Comte de *Scheel* Chambellan du Roi de *Dannemarck* a eu le 29 du mois dernier audience de L. L. M. M. de S. A. R. le Prince Héréditaire & de toute la Famille Royale, & il a remis dans cette audience les lettres du Roi ſon Maitre par leſquelles il eſt nommé ſon Envoyé Extraordinaire pour ce qui concerne le mariage conclu entre le Prince Héréditaire de *Suéde* & la Princeſſe Héréditaire de *Dannemarck*.

Le Baron Frederic Ulric *Frieſendorf* Chambellan du Roi a auſſi été nommé par S. M. *Suedoiſe* ſon Envoyé Extraordinaire a la Cour d'*Eſpagne*.

Il y a eu le 30 du mois dernier un violent incendie à *Upſal*, qui y a reduit en cendres 97 maiſons: on a cependant, ſauvé les Egliſes, l'Académie & pluſieurs autres batiments publics.

Suivant les mêmes lettres il a été enfin ordonné d'ajouter une Aile à la grande Maiſon des Orphelins dont le nombre s'eſt tellement accru, qu'il deviendroit dangereux, en cas de Petite-Vérole & de Rougeole, de les tenir ſi ſerrés: La choſe avoit été déjà agitée à la Diète en 1756 les Etats ayant dès-lors jugé à propos d'y pourvoir, de façon que les Maîtres puſſent loger ſous le même toit, par ce que leur préſence continuelle ne pouvoit manquer d'influër ſur les mœurs de cette Jeuneſſe, point des plus importans pour former de bons Sujets.

De VIENNE *le 29 May.*

La Cour revient aujourd'hui de *Laxembourg* à *Schönbrunn*.

N. 44.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 31 MAY 1766.

De PARIS *le 19 Mai.*

IL paroît un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 21 Avril 1766, par lequel Sa Majesté ordonne qu'aucuns Marchands, Négocians, Financiers, Bourgeois & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'ils soient, qui auront obtenu des lettres de répit, fait faillite ou contrat d'atermoiement, ne pourront être admis à la Bourse pour y faire aucunes négociations de quelque espece que ce soit.

Le 13 de ce mois, on suppléa les cérémonies du Baptême, dans l'Eglise Collégiale & Paroissiale de *Saint Merry*, au Prince de *Tarente*, fils aîné du Duc de la *Tremoille* : il eut pour parreins les Etats de *Bretagne*, représentés par l'Evêque de *Tréguier*, pour le Clergé ; par le Comte de *Guébriant*, pour la Noblesse, & par le Comte de *Robien*, Procureur-Syndic, accompagnés de toutes les personnes de distinction de *Bretagne* qui se trouvoient à *Paris*, & pour marreine la Princesse de *Salm* sa Grand'Mere maternelle. Il a été nommé *Charles-Bretagne Marie-Joseph*. La cérémonie a été faite par le Prince *Colonne*, Nonce du Pape en presence du Sieur de *Saint-Pons*, Chefcier Curé de la Paroisse.

De LONDRES, *le 16 Mai.*

Vendredi dernier 9 de ce mois la Chambre des Communes délibéra encore

core ſur les moiens de lever le Subſide, & prit à ce ſujet les réſolutions ſuivantes.

I. Que les Droits, actuëllement payables à l'importation du *Coton* en laine dans ce Royaume, ceſſeroient.

II. Qu'un Droit de 3 *Chelins* ſeroit impoſé ſur chaque Pièce de *Toile* de *Cambrai* & de *Batiſte* de *France*, exportée de la *Grande Bretagne* aux Colonies de l'*Amerique*.

III. Que les Droits, impoſés par Acte de la dernière Séance ſur l'importation des *Etoffes* de *Soie* & des *Toiles* de *Coton*, de *Perſe*, de la *Chine* & des *Indes Orientales*, ceſſeroient.

IV. Qu'on payeroit 12 *Souls* par livre peſant ſur ces ſortes de *Toiles* débouchées aux Ventes publiques de la Compagnie des *Indes*.

V. Que pareille Taxe ſeroit levée ſur les mêmes eſpèces de Marchandiſes aux autres Ventes publiques.

VI. Que le provenu de ces Taxes ſeroit approprié aux mêmes uſages, auxquels ſont applicables les précédentes.

VII. Que les *Sucres*, apportés du Continent de l'*Amerique* dans ce Royaume, ſeroient ſujets aux mêmes Droits que le ſont les *Sucres* apportés de *France*.

L'affaire de *Manille* ne ſera vraiſemblablement pas encore ſitôt terminée. Les derniers troubles de *Madrid* ont dérangé, ſelon les apparences, les meſures qu'on y avoit priſes à cet égard & empêché le Miniſtére *Eſpagnol* d'y prêter toute ſon attention.

Les Communes occupées du même objet prirent le lendemain 10 les reſolutions ſuivantes.

I. Qu'il ſeroit impoſé un nouveau Droit de 6 *Souls* par Gallon ſur l'*Eau de vie ſimple*, les *Eſſences*, & l'*Eau-forte*, importées dans la *Grande Bretagne*, qui ne ſeroient point du produit des Colonies & Plantations *Britaniques*.

II. Qu'on payeroit *un Chelin* pour chaque Gallon d'*Eau de-vie double*, d'*Eſſences*, ou d'*Eau forte*.

III. Qu'on ceſſeroit de percevoir le Droit de 6 *Souls* par Gallon ſur le *Rum* & les *Eſſences*, impoſé par Acte de la 33*me* année du Roi *George* II.

IV. Que les dits Droits de 6 *Souls* & d'*un Chelin* par Gallon ſur l'*Eau de-vie*, &c. ſeroient appropriés aux mêmes uſages que l'étoient les Droits de la 33*me* année de *George* II.

V. Qu'il ſeroit accordé une *Gratification* de 2 *Chelins*, 4 *Souls* & *trois quarts*, pour 100 livres peſant de cordage exporté.

VI. Que le rabais de 2 *Chelins*, 10 *Souls* & *demi*, pour 100 livres peſant ſur le *Chanvre étranger* exporté au dehors n'aura plus lieu.

VII. Que les Droits ſur le *Sucre* & le Droit de 3 Chelins par Pièce ſur les *Toiles* de *Cambrai*, &c. impoſés par Réſolutions du 9 de ce mois, ſeroient payés dans l'Echiquier, pour y être à la diſpoſition du Parlement.

Avant-hier, le Roi ſe rendit au Parlement, & y donna ſon conſentement au Bil, pour *ſolder certaines Annuités de la Marine*; au Bil, pour *ſubvenir à la Solde & aux Uniformes de la Milice*; au Bil pour *mieux encourager les Manufactures de ſoie en ſupprimant l'entrée de Etoffes de Manufactures étrangeres*, & à 23 autres Bils publics, & à 31 Bils particuliers.

Sa Majeſté, en allant & revenant du Parlement, fut ſuivie de pluſieurs milliers de Tiſſerands, précédés de Muſique, Tambours battans, & Drapeaux déployés, faiſant retentir l'air de *Vive le Roi*.

Dez que S. M. ſe fut retirée, les *Communes* firent la troiſième lecture du Bil, pour *reſtreindre la ſaiſie des Papiers*: Il y eut des débats; Mais enfin on le paſſa, à la pluralité de 55 contre 16 Voix.

Hier, la Chambre lut pour la premiere

mière fois le Bil concernant le Commerce de l'*Amerique*, de même que celui de l'établissement d'un Port-franc dans ce Pays là; Et, en Committé sur *les moyens de lever ce Subside*, Elle résolut:

I. Qu'il seroit payé 1 Livre Sterling, 10 Chelins sur chaque *Nègre*, exporté de la *Jamaique* sur Navire étranger: 1 Liv. St. 10 Ch. sur chaque *Nègre*, importé dans l'Isle de la *Dominique*; 6 Soûs par Barril de *Boeuf* ou *Porc salés*; 6 Soûs par Barril de *Beurre*; 6 Soûs par 100 livres pesant de *Sucre*, 2 Chelins par 100 livres de *Cacao*, 6 Soûs par 100 livres de *Caffé*, importés dans cette Isle.

II. Que le provenu de ces Droits seroit approprie à subvenir à la dépense d'établir des Ports-francs dans les dites Isles pour la plus libre importation ou exportation des Marchandises & Effets.

III. Qu'il ne seroit payé autre Droit à l'exportation d'aucunes Marchandises étrangères de l'*Amerique* en tel Port de l'Isle de la *Dominique*.

IV. Que toutes Marchandises de l'*Amérique*, importées dans ce Royaume, venant de la *Dominique*, seroient censées être étrangères & sujettes aux Impôts payables à l'importation des Marchandises venant des Plantations *Françoises* de l'*Amérique*.

V. Que les dits Droits seroient appropriés aux mêmes usages, auxquels sont applicables les Droits actuëllement imposés sur telles Marchandises étrangères.

Le Parlement d'*Irlande* a resolu de supplier le Roi par une humble Addresse de donner son agrément à une Loi pour *limiter la durée du Parlement*.

Le Sr *Jean Wilkes*, dont l'affaire a fait tant de bruit, est, dit-on, de retour ici depuis le 13 de ce mois.

On écrit des *Barbades* que l'Amiral *Tyrrel* a dépêché la Chaloupe le *Speedwell* pour reconnoître ce que les *Espagnols* faisoient à *Porto Rico* & pour demander en même tems qu'on renvoyât un certain nombre de Negres qui s'étoient enfuis des Isles *Britanniques* & s'étoient refugiés aux *Barbades*.

Les lettres de la *Jamaique* portent que la Cour suprême de Justice de *St. Jago de la Vega* qui à fait l'ouverture de ses Seances le 25 Fevrier dernier, y a tracé dans une adresse presentée au Gouverneur le 1 Mars suivant le Tableau le plus effrayant de la misére actuelle de cette Isle, qu'elle prétend destituée d'argent, absolument ruinée dans son Commerce & à la veille d'être enfin reduite aux dernieres extremités. En repondant a cette addresse le Gouverneur a dit qu'il croyoit que ce tableau avoit été fait d'après des informations peu exactes & hazardées & que de son côté cependant il travailleroit toujours avec tout le zèle possible à ce qui pourroit contribuer à l'avantage du Pays & à adoucir les calamités auxquelles il pourroit se trouver exposé.

Le Duc de *Guildford*, Vaisseau commandé par le Capitaine *Martin*, venant de l'*Afrique*, a echoué sur les côtes d'*Hispaniola*. Le Capitaine avec 236 esclaves est arrivé à la *Jamaique* à bord d'une chaloupe *Françoise* & dans un pitoiable état.

James *Mackay*, Marchand est mort dans la principauté de *Galles*, à quelques lieues de *Cardigan*, agé de 120 ans.

De HAMBOURG *le 23 May.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 9 de ce mois les Etats ayant examiné leur Trésorerie, & trouvé que les Dettes les plus onéreuses sont celles qui ont été faites dans les derniers tems, en ce que les Obligations portant gros Intérêt sont la plûpart entre les mains des Etrangers, ont ordonné que le Fonds du Comptoir des Etats

ne

ne ſervira qu'à leur extinction jusqu'à la prochaine Diète. Le College de la Chambre & le Comptoir d'Etat continuëront cependant de concert à procéder à la liquidation des Dettes qui ſont plus anciennes, avec cette reſtriction cependant que le payement ne s'en fera que lorsque les Etats dans leur prochaine Aſſemblée auront examiné toutes les Liquidations & ordonné le payement.

Mrs *Duwal*, *Sandel* & *Biörling* ont accommodé avec les Etats l'affaire de Mrs. *Kierman*, *Gril*, *Le febvre*, *Peterſen* & *Bedoir*, moyenant 40 Tonnes d'or monnoie de cuivre payables en certains termes, & les fraix des Procès.

Le Sénat n'a pas cru pouvoir ſe diſpenſer de ſoumettre au Comité Secret la déciſion du Roi & du Chapitre des Ordres du Royaume touchant l'Ordre de *Saint-André* envoyé par l'Impératrice de *Ruſſie* au Sénateur *Kaling*. Le Comité Secret, ayant pris cet objet en conſidération, a déſapprouvé le ſentiment du Chapitre, & a prononcé que le ſieur *Kaling* accepteroit & porteroit l'Ordre de Saint *André*, qu'il ſe dépouilleroit des Marques de Commandeur de celui de l'*Epée* jusqu'à ce qu'on eût réglé avec l'Impératrice de *Ruſſie* la maniere dont on porteroit dans ſes Etats l'Ordre de Saint *Alexandre*, appellé en *Ruſſie* le ſecond Ordre. Le Comité Secret, conſidérant ſous la même dénomination l'Ordre de l'*Epée*, conſent que le ſieur *Kaling* porte penduës au col les Marques de cet Ordre, & celles de Saint *André* ſuivant l'uſage ordinaire, dans le cas où Sa Majeſté Impériale promettra que ceux de ſes Sujets, qui recevront du Roi l'Ordre du *Séraphin* & ſeront decorés de celui de Saint *Alexandre*, porteront pareillement cu col les Marques de ce dernier. Le Roi a proteſté contre ces réſolutions & a remis au Sénat la Déclaration ſuivante ſur cet objet.

„ Je perſiſte dans la réſolution que „ j'ai priſe au Chapitre, & je n'accor- „ de au Sénateur *Kaling* la permiſſion „ d'accepter l'Ordre de *Ruſſie* qu'aux „ conditions portées par cette même „ réſolution. Je n'ai rien exigé au- „ delà de ce qui m'appartient, de l'a- „ veu même des Etats, ni conſulté „ d'autre motif que la dignité de la „ Couronne. Quelque ſoit le parti „ que le Sénat prenne à cet égard en „ conſéquence de la lettre du Comité „ Secret, mes droits & mes vuës n'en „ ſont ni moins légitimes, ni moins „ conſtatés. Voilà la derniere Déclara- „ ration que je donne ſur cette affai- „ re : quelles qu'en ſoient les ſuites, „ elles ne me cauſeront aucun regret „ perſonnel. Les Souverains ne con- „ noiſſent que trop l'inconſtance des „ choſes humaines & ne ſont pas plus „ à l'abri des revers que les particu- „ liers. S'il faut en éprouver, il eſt „ eſſentiel de n'avoir rien à ſe repro- „ cher. Dans tous les cas, ma ſeule „ & ma plus douce ſatisfaction ſera „ toujours de ne m'être point écarté „ de ce que je dois à l'Etat & à moi- „ même. „

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Stackhauſens, Johann Chriſtoph, Grundſätze wohleingerichteter Briefe, nach den beſten Muſtern der Deutſchen und Ausländer, nebſt beygefügten Erläuterungen und Exempeln, gr. 12. Wien 1766. 34 kr.

e Sammlung vermiſchter Briefe, 2. Theile, gr. 12. ibid. 1766. 1 fl.

N. 44.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 31. MAY 1766.

De ROME *le 17. May.*

Le Pape qui a été saigné par precaution passés quelques jours, jouit maintenant d'une très bonne santé. Sa Sainteté vient de renouveller plus serieusement que jamais les defenses contre le *Pharaon* & autres jeux de hazard.

On a des avis qu'un Corsaire *Barbaresque* a depuis peu fait plusieurs prises dans la *Méditerranée*, où un petit Bâtiment de la *Bastia* qui transportoit en *Corse* quarante paysans *Lucquois* pour y travailler aux champs, a aussi été attaqué par une Galiote infidelle entre les Isles de la *Capraja* & de la *Gorgona* & s'est defendu avec une vigueur memorable. Le Batiment *Lucquois* n'avoit que dix fusils mais: il s'en est servi si à propos ainsi que des instruments d'Agriculture, qu'il a transformés en armes, que la Galiote ennemie n'a pu l'approcher & qu'elle a enfin été contrainte à le quitter.

Le Cardinal *Conti* a été attaqué d'apoplexie & l'on doute qu'il en revienne.

Le Cardinal *Acciajuoli* est aussi dangereusement malade dans son Evêché d'*Ancone*.

De PARIS *le 19 May.*

Le lendemain de l'exécution de M. de *Lally*, ses Juges procéderent à faire droit aux accusations intentées contre les trois pour lesquels il avoit été sursis jusqu'après l'exécution. Le Sieur *Fretard* de *Gadeville* ci-devant Maréchal des Logis de l'Armée du Roi dans l'*Inde*, le Sieur *Chapponay* Capitaine au Régiment de *Lally* ont été blâmés étant à genoux dans la Grand-Chambre & condamnés en 100 livres d'amende chacun envers le Roi; & M. de *Pouly* ci-devant Prevôt de la même Armée a été admoneste étant debout derriere le Barreau & condamné à aumôner la Somme de 3 livres au pain des prisonniers de la conciergerie. L'Arrêt sera publié & envoyé dans les Colonies ainsi que celui de *Lally*.

M. *Astruc* médecin consultant du Roi, premier medecin d'*Auguste* II. Roi de *Pologne* Electeur de *Saxe*, Docteur Régent de la Faculté de Medecine de *Paris* & Ecrivain très savant dans son Art, est mort âgé de 83 ans.

De LEYDE, *le 18 May.*

Mercredi dernier à 10 heures du matin, le Prince *Stadhouder*, accompagné d'une petite Suite, arriva *incognito* en cette Ville, & alla descendre à la maison de feu Mme. de le *Court* pour y voir le fameux Cabinet de peintures. Après s'y être arrêtée quelque tems, S. A. S. se rendit chez le Professeur *Gaubius*, de là à la Foire, & repartit pour la *Haye* vers les trois heures de l'après-midi.

De

De la HAYE *le 19 May.*

Vendredi dernier, le Prince *Stadhouder* assista à l'Assemblée des Etats-Généraux & à celle du Conseil d'Etat. En même tems, S. A. S. prit congé de ces deux Hauts-Colleges pour se rendre Mardi prochain dans la Province de *Zelande* avec le Feld-Marêchal Duc de *Brunswick*, les Gardes du Corps & les *Cent-Suisses* ayant déjà pris les devants.

Le même jour Mr. de *Salema*, Ministre de la Cour de *Lisbonne*, prit aussi Congé du Président de semaine.

De COPPENHAGUE *le 12 May.*

Le 7 de ce mois, le Roi, accompagné de M. *de Reventlau*, Conseiller privé & Grand Chambellan, ainsi que du Grand-Maréchal de la Cour, se rendit à la Salle d'Assemblée du Collège de la Chambre, où tous les Membres de ce College l'attendoient. Sa Majesté visita successivement les différens Comptoirs, ainsi que la Chambre générale des Douanes.

Avant'hier, le Roi alla diner à *Freudenlund*, d'où Sa Majesté revint le même jour.

Le Comte de *Holck*, Général-Major de Cavalerie, ayant obtenu sa démission du Commandement en chef du Régiment de *Seeland*, Dragons, ce Régiment a été donné à M. d'*Eickfeldt* qui en étoit Lieutenant Colonel.

Le nombre des Vaisseaux qui ont passé & repassé le Sund l'an dernier, monte à 6393, savoir 1174 *Danois*. 1013 *Suédois* 1351 *Anglois*. 2132 *Hollandois*. 147 *Prussiens*. 30 *Russiens*, 205 de *Danzig*, 30 de *Rostock*, 106 de *Breme*, 7 *Courlandois*, 43 de *Lubeck*, 38 de *Hambourg*, 12 *Imperiaux* de *Toscane*, 6 *Francois*, & 2 *Espagnols*.

D'ALTONA *le 23 May.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 13 de ce mois M. de *Schack*, Envoyé de Sa Majesté *Danoise* à cette Cour a eu le 11 ainsi que M. le Chambellan Comte de *Scheel* une audience du Roi de *Suede*, dans laquelle ils ont remis au Prince Héréditaire l'ordre de l'*Elephant*, que S. A. R. a tout de suite porté.

De BERLIN *le 20 May.*

M. de *Plotho* Conseiller d'Etat &c. & Envoyé du Roi à la Diete de *Ratisbonne* ayant demandé son rappel, S. M. le lui a accordé & a nommé pour le remplacer M. de *Schwarznau* Envoyé de *Baaden-Durlach*, qu'Elle a nommé en même tems Son Conseiller Intime de Guerre.

De VIENNE *le 31 May.*

Jeudi dernier Leurs Majestés Imperiales accompagnées de leurs Altesses Royales Mesdames les Archiduchesses *Marie-Anne*, *Elisabeth* & *Amelie* & suivies de toute la Cour ont assisté en cette Ville à la procession de la *Fete Dieu*. S. M. l'Empereur portoit l'uniforme de Feld-Maréchal & par dessus les grands colliers des ordres de la *Toison d'or* & de S. *Etienne* ainsi que le Grand cordon de l'Ordre militaire de *Marie-Therese*.

S. A. R. Madame l'Archiduchesse *Marie Christine* & le Prince son Epoux sont attendus au Château de *Hetzendorf*, qu'ils viennent occuper pendant quelque tems.

N. 45.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 4 JUIN 1766.

De VERSAILLES *le 21 Mai.*

Le 18 de ce mois, jour de la Pentecôte, les Chevaliers-Commandeurs & Officiers de l'Ordre du *Saint Esprit* s'étant assemblés dans le Cabinet du Roi vers les onze heures du matin, Sa Majesté sortit de son appartement pour aller à la Chapelle. Elle étoit accompagnée du Duc d'*Orléans*, du Duc de *Chartres*, du Prince de *Condé*, du Prince de *Conty*, du Comte de la *Marche*, du Comte de *Clermont*, du Comte d'*Eu*, du Duc de *Penthievre* & du Prince de *Lamballe*, ainsi que des Chevaliers-Commandeurs & Officiers de l'Ordre, Sa Majesté, devant qui les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses, étoit en Manteau ayant le Collier de l'Ordre par dessus, ainsi que celui de la *Toison d'Or*. L'Evêque Duc de *Langres*, Commandeur de l'Ordre, officia à la Grand'Messe qui fut chantée par la Musique du Roi & après laquelle Sa Majesté fut reconduite à son appartement en la maniere accoutumée. Madame la Dauphine & Monseigneur le Dauphin ainsi que Monseigneur le Comte de *Provence*, Monseigneur le Comte d'*Artois*, Madame *Adelaide* & Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louise*, entendirent l'Office dans la Tribune. Après-midi, le Roi & la Famille Royale assisterent aux Vêpres, après avoir entendu le Sermon prononcé par l'Abbé *Pommyer* de *Rougemont*, Chanoine de *Reims*. La Princesse de *Ghistelle*, Dame pour accompagner Madame la Dauphine, fit la quête. Le même jour, la Reine entendit la Messe à la Chapelle pour la premiere fois.

Les Députés des Etats d'*Artois* eurent, le 19, une audience du Roi à qui

qui ils préſenterent la Cahier de la Province. Ils furent préſentés à Sa Majeſté par le Marquis de *Levis*, Gouverneur de la Province, & par le Duc de *Choiſeul*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Guerre & des Affaires Etrangeres. Ils étoient conduits par le Marquis de *Dreux*, Grand-Maître des Cérémonies, & par le ſieur *Deſgranges*, Maître des Cérémonies. La Députation étoit compoſée, pour le Clergé, de l'Abbé de *Royere*, Archidiacre & Vicaire Général du Diocèſe d'*Arras*, qui porta la parole ; pour la Nobleſſe, du Comte de *Trazegnies*, Brigadier des Armées du Roi, & pour le Tiers-Etat, du ſieur *Camp*, Echevin de la Ville d'*Arras*.

Hier, l'Univerſité de *Paris* eut l'honneur de remercier le Roi à l'occaſion d'une augmentation de cent treize mille livres que Sa Majeſté a bien voulu aſſigner ſur les Poſtes, tant pour l'entretien du Chef-Lieu de l'Univerſité que pour les penſions & appointemens des Profeſſeurs.

Le Pere *Favereau*, Religieux Cordelier, Docteur de Sorbonne, Procureur Général de la Province de *Touraine* & Supérieur du Grand Couvent de ſon Ordre de *Paris*, a eu l'honneur de préſenter au Roi & à la Famille Royale l'Oraiſon Funebre de feu Monſeigneur le Dauphin, prononcée dans l'Egliſe Collégiale de *Beaupreau* par l'Abbé *Favereau*, Docteur en Théologie, Doyen des *Mauges* & Curé de *Jallais* en *Anjou*.

De PARIS *le 23 Mai.*

Il paroît un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, en date du 9 Mai 1766, par lequel le Roi voulant pourvoir à l'exécution de la convention ſignée à *Londres*, le 29 Mars dernier, entre Sa Majeſté & le Roi de la *Grande-Bretagne*, au ſujet des papiers du *Canada*, de propriété *Angloiſe*, ordonne que tous les billets de monnoie, lettres de change & titres de créance du *Canada*, pour leſquels les porteurs juſtifieront avoir rempli les formalités preſcrites par ladite convention, ſeront admis à la liquidation ordonnée par les Arrêts du Conſeil des 15 Décembre, 29 Juin & 2 Juillet 1764. Suivant cette convention, du 29 Mars dernier, dont la copie eſt imprimée à la ſuite du préſent Arrêt, le Général *Conway*, Secrétaire d'Etat de Sa Majeſté *Britannique*, a accepté, pour les propriétaires & porteurs *Britanniques* du papier du *Canada*, & en leur nom, la réduction dudit papier, ſur le pied de cinquante pour cent pour les lettres de change & telle partie des certificats qui y ſont aſſimilés, & de ſoixante-quinze pour cent pour les Ordonnances, Cartes, & le reſtant des certificats, & de recevoir pour les cinquante & vingt-cinq pour cent des capitaux réduits, des reconnoiſſances ou contrats de rente portant quatre & demi pour cent d'intérêt par an, ſujet au dixieme, à compter du 1 Janvier 1765, en autant de reconnoiſſances qu'il conviendra aux porteurs de diviſer leurs capitaux liquidés, pourvu que chaque reconnoiſſance ne ſoit pas au-deſſus de mille livres tournois; leſquelles reconnoiſſances ſuivront, pour le rembourſement, le ſort des autres dettes de l'Etat, & ne ſeront aſſujetties à aucune réduction quelconque ; le tout conformément aux Arrêts du Conſeil rendus en *France* les 29 Juin, 2 Juillet 1764, 29 & 31 Décembre 1765. Pour conſtater la propriété *Britannique* de ce papier, à l'époque & ſelon le ſens de la Déclaration annexée au dernier Traité de paix avec la *France*, tout proprietaire ou porteur ſera tenu d'en faire une déclaration ſous ſerment, dans les formes & termes preſcrits par le préſent Arrêt, dans le nouveau délai accordé par Sa Majeſté *Très-Chrétienne* juſqu'au 1 Octobre 1766 ; après l'expiration duquel ceux deſdits papiers qui n'auront pas été déclarés & pro-

duits

duits pour être liquidés demeureront prescrits, nuls & de nulle valeur.

Par un autre Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, daté du 24 Mars 1766, Sa Majesté ordonne que les lettres de change, tirées de la *Martinique* en 1763 & substituées à celles de 1759, seront converties en reconnoissances du sieur de *Vaudesir*, Trésorier Général des Colonies.

Voici le dispositif de l'Arrêt du Conseil d'Etat du 21 Mars concernant les affaires de *Lorraine* & de *Bar*.

I. Les différentes Affaires, qui étoient portées au Conseil d'Etat du Roi de *Pologne*, seront traitées & décidées, soit au Conseil des Dépêches, soit au Conseil Privé, suivant la nature des objets qu'elles concerneront.

II. Les Matieres & Affaires, qui se portoient au Conseil des Finances & de Commerce de *Lorraine*, seront pareillement portées, soit au Conseil Royal des Finances, soit à celui du Commerce.

III. Il sera procédé dans lesdits Conseils des Dépêches, Privé, des Finances & de Commerce au Jugement des Affaires pendantes dans les différens Conseils du Roi de *Pologne* dont l'instruction se trouvera entiérement remplie, en l'état qu'elles sont, & sans qu'il soit besoin de donner de nouvelles Requêtes, ni de former de nouvelles Demandes, à moins que les Parties ne le jugent convenable pour leurs intérêts respectifs.

IV. Les Affaires, dont l'instruction n'est point entiérement faite, continueront d'être instruites & suivies suivant les derniers erremens, & en se conformant, pour l'instruction qui restera à faire, au Réglement du Conseil.

V. Les minutes des Arrêts, les Régistres & autres Pièces, qui sont dans le Dépôt de la Chancelerie & dans les Greffes des Conseils de *Lorraine*, seront incessamment remis dans les différens Dépôts & Greffes du Conseil de S. M., sur les inventaires sommaires qui en seront faits doubles sous les ordres du Sr. Intendant & Commissaire départi dans les Duchés de *Lorraine* & de *Bar*, que S. M. a commis & commet à cet effet, ainsi que pour donner aux Dépositaires & Gardiens, au pied de ces inventaires, toute décharge valable & suffisante. Enjoint S. M. au Sr. de la *Galaisiere* Intendant & Commissaire departi dans les Duchés de *Lorraine* & de *Bar*, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, qui sera lû, publié & affiché par-tout où il appartiendra.

De GENEVE *le 2 Mai.*

Le Discours que M. *Chappius* l'un des Deputés de la Bourgeoisie de de cette ville a fait depuis peu aux Mediateurs (& dont nous avons parlé dans la Gaz. du 24 May) étoit de la teneur suivante.

Très-illustre & très-excellent Seigneur, Son Excellence Mr. le Chevalier de *Beauteville*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de *St. Louis*, Gouverneur de *St. Omer*, Ambassadeur de S. M. *Très Chretienne* près le Corps *Helvetique*, *Ligues Grises*, & République de *Valais*, & son Ministre Plénipotentiaire à *Geneve*.

Illustres & Magnifiques Seigneurs *Henri Escher* de *Keffiken*, Stadthalter; & *Jean Conrad Heidegger*, Trésorier; tous deux du Petit-Conseil de la République de *Zurich*, & ses Ministres Plénipotentiaires à *Geneve*.

Illustres & Magnifiques Seigneurs *Beat Sigismond Augspurger*, Ancien Banderet & Trésorier du Pays de *Vaud*; & *Frederic Sinner*, Banderet; tous deux du Petit-Conseil de la République de *Berne*, & ses Ministres Plénipotentiaires à *Geneve*.

„ Il est bien consolant pour nous, au milieu des dissensions qui nous affligent, de voir les généreux Alliés de cette République s'intéresser vivement à notre situation. „

„ Leur bienveillance, dont nos Pé-

res

res ont si souvent éprouvé les heureux effets, se manifesta particulierement, lorsque, près de succomber à une agitation parvenuë à son comble, ces Puissances Bienfaitrices daignèrent nous tendre une main secourable. „

„ Si le Règlement, que nous devons à leur sagesse, n'a pas rendu la paix permanente dans notre Patrie, il renferme néanmoins tout ce qui étoit nécessaire pour parvenir à ce but important; & ces Augustes Médiateurs veulent bien encore employer leurs bons & communs offices pour nous aider à l'atteindre. „

„ C'est ce que la Déclaration de Vos Excellences, renduë publique par le *Magnifique Conseil*, nous a annoncé; elle est un témoignage bien touchant des éminentes Vertus, qui rendent S. M. *Très-Chrétienne* si chère à ses Peuples; ainsi que de la profonde sagesse & de la grande bonté, qui caractérisent les Louables Cantons de *Zurich* & de *Berne*. „

„ Nos cœurs, pénétrés de la plus vive reconnoissance, se livrent tout entiers au seul moyen qu'ils ont de l'exprimer; ils font les vœux les plus ardens pour le bonheur de ces Hauts Alliés, qui méritent à tant de titres notre respect & notre amour. „

„ Vos Excellences, dignes Dépositaires des volontés de leurs Augustes Souverains; ont commencé leur Ministére au milieu de nous, en déclarant de concert, qu'*elles veulent travailler avec zèle au bien de tous*: bien qui ne peut-être fondé que sur l'*autorité légitime des Magistrats, la juste liberté des Citoyens, & l'independance de l'Etat*. „

„ Le Citoyen découvre déjà le terme de ses inquiétudes. Vos Excellences annoncent un examen, dont l'impartialité sera la base. Elles n'ont point craint de s'exposer aux détails les plus pénibles: &, en ouvrant à tous un accès libre & égal, Elles nous invitent à leur faire telles Representations rélatives aux objets de leur Ministére, que nous jugerons convenables. „

„ C'est pour correspondre à cette gracieuse invitation, que nous avons l'honneur de nous présenter à Vos Excellences, & de leur exposer avec un profond respect, que, réunis par les mêmes sentimens, nous n'aurions à tenir qu'un même langage. Mais la multiplicité des mêmes informations, en même tems qu'elle fatigueroit Vos Excellences, jetteroit sur les objets la plus grande obscurité. „

„ D'ailleurs, le plus grand nombre d'entre nous est indispensablement obligé de donner ses soins assidus au soutien du Commerce & des Manufactures, seules resources de cet Etat. „

„ Ces considérations & beaucoup d'autres, qui n'ont pas échappé à Vos Excellences, nous ont obligés de jetter les yeux sur quelques Personnes qui ont bien voulu se charger du soin de leur représenter, soit de vive voix, soit par écrit, tout ce que nous jugerons convenable relativement au ministére de Vos Excellences; nous leur presentons très-humblement ces Personnes, dont nous prenons la liberté de leur remettre les noms; Nous vous supplions, *Très Illustres & très-Excellens Seigneurs* de les écouter avec bonté & de recevoir ce qu'elles auront l'honneur d'exposer à Vos Excellences, comme l'expression des sentimens de nous tous. „

„ Cependant, sensibles à l'invitation que Vos Excellences ont bien voulu faire à chaque Individu, nous leur témoignons notre respectueuse gratitude, disposés à en profiter lorsque l'occasion s'en presentera. „

„ *Très-Illustres & très-Excellens Seigneurs*, le succès des travaux de Vos Excellences nous intéresse trop pour ne yas désirer ardemment qu'il plaise à la divine Providence de les accompagner de sa bénédiction. Veuille le Ciel combler de ses plus précieuses faveurs Vos Excellences, dont la bonté à déjà gagné nos cœurs! „

N. 45.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 4. JUIN 1766.

De la HAYE *le 21 May.*

Les Etats-Généraux, ſur la propoſition de Mgr. le Prince *Stadhouder*, ont déclaré le Prince Régnant *Frederic* de *Waldeck* Général-Major d'Infanterie.

Mgr. le Prince *Stadhouder*, accompagné du Feld-Maréchal Duc de *Brunswic*, eſt parti hier à 7 heures du matin pour la *Zélande*, où S. A. S. ſera inſtallée dans les hautes Dignités, dont Elle eſt revêtuë. Ce Prince a pris ſa route par *Delft*, *Rotterdam* & *Dordrecht*. A ſon retour, Son Alt. Sér. paſſera par *Berg Op-Zoom*, *Breda*, & *Bois-le-Duc*.

Avant ſon depart S. A. S. a fait publier les ordres ſuivans relativement à la garniſon.

I Tous les jours à 10 heures du matin, le Major de la Cour ira prendre la Parole au College des Conſeillers-Commiſſaires Députés, & lorſqu'ils ne ſeront point aſſemblés, il s'adreſſera au Préſident dudit College Enſuite, il communiquera la Parole à l'Officier Commandant de l'un des quatre Régimens des Gardes, qui, en conformité de l'Ordre émané le 8 Mars dernier, commande la Garniſon; après quoi, le Major de la Cour ſignifiera la Parole aux Ajudans des différens Régimens.

II. Si le cas ſe préſente que les Regimens ayent à demander l'avis au Collége, on lui donnera connoiſſance de quelque execution à faire, le Major de la Cour en ſera inſtruit à propos, afin qu'il puiſſe conſulter la-deſſus L. N. & G. P

III. Pendant l'abſence de S. A. S., la Grand' Garde préſentera les armes, une fois par jour, au Préſident du College de L. N. & G. P., ainſi qu'au Conſeiller-Penſionnaire; ce qu'obſerveront les autres Corps-de Garde.

IV. S'il eſt queſtion que les Régimens tiennent Conſeils de Guerre, ils en donneront avis par Lettres à S. A. S., & lui enverront les Sentences prononcées pour en avoir ſon approbation.

V. Le Capitaine de la Grand Garde ne ſera pas tenu d'y reſter, mais il devra lui faire monter & deſcendre la Garde. Quant aux deux Officiers ſubalternes, ils ne pourront quitter leur poſte qu'au bout de 24 heures. Néanmoins en cas d'allarme, ou d'incendie, le Capitaine ſera obligé de s'y rendre ſur le champ.

VI. On retranchera de la Grand'Garde 8 hommes & 2 Sergens d'Ordonnance; de ſorte qu'elle ne conſiſte qu'en un Capitaine, un Lieutenant, un Enſeigne avec ſon Drapeau, 2 Tambours, un Fiffre, 4 Caporaux & 24 Soldats.

VII. Aucun Officier ne montera la Garde avec Grenadiers, & la Garde de ceux-ci ne ſera formée que d'un Sergent, d'un Caporal & de 16 hommes. *(Signé)* GUILLAUME, Prince d'*Orange*. Et plus bas: Par ordre de S. A. S. contre-ſigné, T. J. de LARREY.

De ROTTERDAM, *le 21 May.*

Hier environ midi, le Prince *Stadhouder* arriva à portée de cette Ville, S. A. S. fut ſaluée d'une décharge de 21 piéces de canon des Remparts, ainſi qu'à ſon approche de la Porte de *Delft*, & à ſon Entrée par la Porte de l'*Eſt*, où Elle reçut les Complimens d'un Bourguemaitre, accom-

compagné de deux Echevins & du Secretaire *Bisdom*. Celui-ci prononça une courte Harangue, après laquelle le Bourguemaitre & les Echevins conduisirent le Prince entre une double haye de la Bourgeoisie rangée sous les armes, au College de l'Amirauté. Le Conseil en Corps, précédé du Huissier de la Chambre & de huit Messagers, le chapeau bas, l'y attendoient. Il passa par un double rang d'Officiers de Marine dans l'un des Appartemens du College. On y servit des rafraichissemens au Prince, que le Magistrat eut l'honneur de complimenter, & auquel le Secretaire de *Back* porta la parole. Ensuite, le Conseiller-Pensionnaire *Meerman* le harangua au nom des Bourguemaitres & Echevins; après quoi S. A. S. donna Audience aux différens Colleges.

Vers les deux heures après-midi, deux Présidens du Conseil, allerent prendre S. A. S. & l'introduisirent dans leur Chambre, où le Prince, s'étant placé sur le Siége Présidial, fut complimenté par Mr. *van der Sluys* de la part de la Ville de la *Brille*, il assista aux Déliberations du Conseil, à l'issue duquel, précédé de toute sa Suite & des Officiers de Marine & suivi des Membres du Conseil, il se rendit vers les trois heures, avec le Duc de *Brunswich*. au Chantier de l'Amirauté, dont il visita tout ce qui y a rapport, ainsi que le Vaisseau de guerre la *Princesse Caroline*. S. A. S. & sa Suite assisterent après cela à un superbe Repas. auquel avoient été invités le Grand-Officier, le Magistrat, le Conseiller-Pensionnaire & le premier Secretaire de la Ville, de même que les Officiers de Marine & les deux Colonels de la Bourgeoisie, qui étoient de garde au Chantier. De là, le Prince, accompagné des Bourguemaitres, se porta au *Doele*, les Bourgeois rangés en ligne sur son passage. S. A. S. y fut reçue par le Grand-Officier, les Bourguemaitres & Echevins, qui la menerent à la Chambre du Conseil de Guerre, superbement ornée & illuminée. On y avoit préparé une somptueuse Collation & il y eut une très belle symphonie qui dura jusqu'à près de neuf heures, qne S. A. S reconduite par le Magistrat, alla se rembarquer sur le Yacht qui mouilloit vis à-vis l'Amirauté. Dès qu'on eut levé l'ancre, il se fit au départ du Prince une salve d'autant de piéces de canon qu'à son arrivée.

De Hesse-Cassel, *le 16 May.*

Le 10 de ce mois, le Landgrave, notre gracieux Souverain, passa en revue plusieurs de ses Régimens, tant d'infanterie que de cavalerie. Le lendemain S. A. S. partit pour *Wabern*, où différens autres Régimens passèrent aussi en revue devant elle.

On parle d'une nouvelle discipline militaire qui doit au premier jour être introduite dans les Troupes de ce Landgraviat.

De Vienne *le 4 Juin*

Un Bâteau à péri Dimanche dernier sur le *Danube* à une demie lieuë au dessous de cette ville. On ne sait pas encore au juste le nombre de personnes qui se sont noyées; mais on l'évaluë à environ cent, tant hommes que femmes & enfans. On est après à faire les recherches necessaires pour decouvrir à qui ou à quoi cet accident doit être attribué, afin de parer à l'avenir à de pareils malheurs.

Madame l'Archiducheſſe *Marie* & le Prince son Epoux sont arrivés le même jour au Château de *Hetzendorf*.

La procession de la Fête-Dieu instituée à *Schönbrunn* par S. M. l'Imperatrice Reine Apostolique, n'a pû avoir lieu lundi dernier par rapport à la pluye continuelle qui est tombée ce jour-là: mais elle s'est faite aujourd'hui & toute la Cour y a assisté.

N. 46.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 7 JUIN 1766.

De Rome *le 24. May.*

Le Pape étant allé le 19 de ce mois à la Basilique du *Vatican* pour y vénérer le B. Simon de *Roxas* nouvellement béatifié; Sa Sainteté y fut surprise d'une oppression, qui lui ôta la respiration: mais elle fut bientôt soulagée par les prompts secours qu'on lui donna: cependant comme Elle retournoit au *Quirinal*, Elle fut de nouveau attaquée de la même incommodité, & il fallut la saigner dans son Carosse; ce qui produisit un si bon effet, que le S. Pere vaqua le même jour à ses occupations ordinaires, ce qu'il a depuis continué de maniere qu'il a même donné le 21 audience aux Prélats Ministres.

On a dit dernierement qu'une Galiote *Barbaresque* avoit été prise entre la *Sardaigne* & la *Corse*; on a depuis appris qu'il y en avoit quatre & que le *S. Boniface* qui a fait ces prises, étoit à la poursuite d'un cinquieme Bâtiment infidele, dont un sixieme a encore été pris par une Barque *Génoise*,

De Madrid *le 6 Mai.*

Le Roi a nommé Grand Alcade de la Ville de *Caceres* Don Juan d'*Elgueta* y *San-Juan*.

De Versailles *le 24 Mai.*

Le Prince de *Starhemberg*, Ambassadeur de Leurs Majestés Impériales & Royale, eut, le 20, une audience particuliere du Roi, dans laquelle il prit congé de Sa Majesté après lui avoir remis ses lettres de rappel. Il fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine & de la Famille Royale, par le sieur *la Live* de la *Briche*, Introducteur des Ambassadeurs.

De

De PARIS *le 20 Mai.*

Voici la convention concernant les papiers du *Canada*, dont on a fait mention l'ordinaire dernier.

„ Pour terminer les discussions, qui durent depuis trop longtems au sujet de la liquidation de ce Papier, appartenant aux Sujets de la *Grande Bretagne*, les deux Cours ont nommé & constitué leurs Ministres Plénipotentiaires respectifs : savoir ; Sa Majesté *Très-Chrétienne*, le Sieur Comte de *Guerchy*, Chevalier de ses ordres, Lieutenant-Général de ses Armées, Colonel-Lieutenant de son Regiment d'Infanterie, & son Ambassadeur près de Sa Majesté *Britanique* ; & S. M. *Britanique* le Sieur Henry Seymour *Conway*, Lieutenant-Général de ses Armées, & son Secrétaire d'Etat, aussi autorisé à cet effet par les Propriétaires de ce Papier ; lesquels, après s'être dûment communiqué leurs Pleins-Pouvoirs & autorités en bonne forme, dont les Copies sont transcrites à la fin de la dite Convention, sont convenus des Articles suivans.

I. Son Excellence M. le Général *Conway*, revêtu des Pleins-Pouvoirs & Autorités ci-dessus mentionnés, accepte pour les Propriétaires & Porteurs *Britaniques* du Papier du *Canada*, & en leur nom, la réduction du dit Papier, sur le pié de *Cinquante pour cent* pour les *Lettres de change* & telle partie des Certificats, qui y sont assimilés, & de *soixante-quinze pour cent* pour les *Ordonnances*, *Cartes*, & le restant des Certificats, & de recevoir pour les *Cinquante* & *vingt-cinq pour cent* des Capitaux réduits, des Reconnoissances ou Contrats de rente, portant *quatre & demi pour cent* d'intérêt par an, sujet au Dixième, à compter du 1 Janvier 1765 en autant de Reconnoissances, qu'il conviendra aux Porteurs de diviser leurs Capitaux liquidés, pourvu que chaque Reconnoissance ne soit pas au-dessus de mille Livres tournois ; lesquelles Reconnoissances suivront, pour le remboursement, le sort des autres Dettes de l'Etat, & ne seront assujéties à aucune reduction quelconque, le tout conformément aux Arrêts du Conseil rendus en *France* les 29 Juin, 1 Juillet 1764. 29 & 31 Décembre 1765.

II. Pour constater la propriété *Britanique* de ce Papier, à l'époque & selon le sens de la Déclaration annexée au dernier Traité de paix avec la *France*, tout Propriétaire ou Porteur sera tenu d'en faire une Déclaration sous serment dans les formes & termes qui seront ci après préscrits, dans le nouveau délai accordé par Sa Majesté *Très-Chrétienne* jusqu'au 1 Octobre 1766 après l'expiration duquel ceux des dits Papiers, qui n'auront pas été déclarés & produits pour être liquidés, demeureront préscrits, nuls & de nulle valeur.

III. Ces Déclarations, de la part des Propriétaires & Porteurs de ce Papier, se feront sous serment, qui sera administré par-devant le Lord Maire de la Ville de *Londres*, ou tel autre Magistrat en personne, qu'on nommera à cet effet, dans un lieu & dans des tems, qui seront indiqués, & en présence de Commissaires ou Députés prépposés, tant de la part de la Cour de *France*, que de celle des Proprietaires de ce Papier, auxquels Commissaires ou Députés, il sera loisible de faire, par l'entremise du Magistrat, qui administrera le serment, à celui qui viendra le prêter, telles questions qu'ils jugeront nécessaires, relativement à l'objet du serment.

IV. Chaque Déclaration ne contiendra que ce qui appartient à un seul Porteur, soit comme Propriétaire en propre, soit comme Dépositaire pour compte d'autrui ; il y sera fait mention de son nom, qualité & demeure ; &, pour cette Déclaration, on se conformera au Modéle joint à la présente Convention.

V. Ces Déclarations seront faites doubles, certifiées véritables, signées des Porteurs des dits Papiers, & re-

mises

mises d'avance aux Commissaires ou Députés *François* & *Anglois*, qui, trois jours après la reception de ces Déclarations, seront obligés d'assister à la prestation du serment devant le Magistrat proposé à cet effet.

(Le reste l'ordinaire prochain.)

De LONDRES, *le 20 Mai.*

Le 16 de ce mois, les *Communes* lurent pour la seconde fois le Bil, pour l'*etablissement* de *Ports-francs* dans les Isles de la *Jamaique* & de la *Dominique*; ainsi que le Bil, qui a pour objet de revoquer plusieurs Taxes & Impôts sur les Marchandises & Manufactures exportées aux Colonies *Britaniques* en *Amérique*. Les Résolutions prises la veille par rapport à l'établissement de Ports francs aux *Indes Occidentales*, furent ensuite approuvées; & il fut ordonné de dresser un Bil en conséquence. La Chambre en Committé rédigea le Bil, pour *indemniser les Personnes en* Amérique, *qui auront convenu à l'*Acte du Timbre *de la derniere Séance*. On présenta & lut pour la première fois un Bil, pour *assigner une Gratification à l'exportation du cordage* de Manufacture *Britanique*, & pour *discontinuër les Primes sur l'exportation au Chanvre de production étrangère*. Le Bil, pour *changer la forme du Serment d'abjuration*, fut approuvé par la Chambre en Committé, en y faisant des changemens. Il fut ordonné de porter un Bil, pour *permettre le transport de certaines Marchandises & des Bestiaux de* Southampton *& de* Portsmouth *à l'Isle de* Wight, *sans les passer à la Douane*. Enfin, la Chambre, après avoir lu pour la troisième fois, & passé un Bil pour *la conservation des Arbres de haute-futaye, des Bois, des Plantes, & Arbustes*, s'ajouta au 22 de ce mois.

Le Duc de *Grafton* s'étant démis volontairement de la Charge de Secrétaire d'Etat au Département du *Nord*, le Roi en a revêtu le Comte d'*Egmont*, Premier Commissaire de l'Amirauté.

Les Taxes, imposées le 15 sur certaines denrées & marchandises par Résolutions du Parlement, seront uniquement employées à la dépense des Ports francs qu'il est question d'établir. Ces Taxes non seulement sont très modiques; mais de nature à plaire aux Colonies de l'*Amérique*, vû que le Ministere concourant en même tems à abolir les Droits sur plusieurs espèces de marchandises qui entrent dans cette Contrée, ces Réglemens ne peuvent qu'y produire un changement favorable au Commerce.

Le *Middlesex*, Vaisseau de la Compagnie, est arrivé de *Madras* à l'Isle de *Wight*, avec avis que les Navires de la Compagnie, partis d'*Europe* l'année derniere & destinés pour différentes Parties de l'*Inde* & la *Chine*, se trouvoient tous à *Madras* ou à *Bombay*, à l'exception de deux. Depuis les nouvelles des grands succès du Lord *Clive* dans l'*Indostan*, les Etrangers seuls ont acquis pour plus de 400 mille livres d'Actions dans cette Compagnie. D'ailleurs ses Affaires sont aujourd'hui sur un pied si florissant, qu'à l'avenir le Gouvernement se dispensera, dit-on, d'entretenir une Escadre dans l'*Inde*, & que la Compagnie subviendra elle-même à toutes les dépenses nécessaires pour la protection & la sûreté de ces vastes possessions.

De HAMBOURG *le 24 May.*

Suivant les nouvelles de *Stockholm* comme la Banque n'avoit autrefois que six Directeurs, connus sous le nom de Députés des trois Ordres (de la Noblesse du Clergé & de la Bourgeoisie). A la Diete de 1762, les Etats en nommerent douze, c'est-à-dire, quatre de chaque Ordre, avec cette clause, qu'à toutes les Dietes les deux plus anciens Députés de chaque Ordre se démettroient de leurs emplois & seroient remplacés par six nouveaux Députés. Le Comité Se-

cret

cret de la Diete actuelle qui, depuis qu'elle eſt ouverte, s'eſt particulierement occupé des affaires de la Banque, a pretendu trouver, dans la conduite des douze Députés employés à la Banque depuis la derniere Diete, des raiſons ſuffiſantes pour leur ôter leur emploi & les déclarer indignes de la confiance des Etats. Dans l'aſſemblée qui s'eſt tenue à cette occaſion, l'Ordre du Clergé & celui de la Bourgeoiſie ont adhéré, ſans plus ample information, à l'avis du Comité Secret; mais dans l'Ordre de la Nobleſſe, le Parti Patriotique a pris la défenſe des quatre Députés Nobles & a demandé qu'on allât aux voix ſur l'Arrêté du Comité Secret. & ſon ſuffrage a prévalu de ſeize voix en faveur des Députés. En conſéquence, il a été décidé que les deux moins anciens reſteroient, ſuivant la loi de 1762, & que quant aux autres qui, conformément à la même loi, ſeroient obligés de ſe démettre de leur place, ils méritoient, à tous égards, l'eſtime & la confiance des Etats. Il a été décidé auſſi à la pluralité des voix qu'il n'y auroit dorénavant que ſix Députés à la Banque.

De WETZLAR, *le 19 May.*

On fait ici les plus grands préparatifs pour la réception du Comte de *Spaur*, que S. M. l'Empereur a nommé pour recevoir en ſon nom les hommages du Magiſtrat & des habitans de cette Ville.

De FRANCFORT *le 31 May.*

Mr. *Rätblein*, Conſeiller actuel de LL. MM. I. & R. A. & leur Réſident en cette Ville, ayant été nommé par Sa Majeſté l'Empereur, pour recevoir en ſon nom le Serment de fidélité des Juifs établis ici; la preſtation s'en fit en conſéquence entre ſes mains, à l'Arſenal, le 28 de ce mois. MM. le Syndic *Schuldt* & le Sénateur *Siegner*, Députés de notre vénérable Magiſtrat, ont accompagné M. le Réſident dans cette cérémonie.

De VIENNE *le 7 Juin.*

Le 4 de ce mois après la Proceſſion de la Fête Dieu qui s'eſt faite à *Schönbrunn* le Comte *Merci-d'Argenteau*, Chambellan Conſeiller Intime, ci-devant, Ambaſſadeur de LL. MM. I. & R. à la Cour de *Ruſſie* & deſigné (ainſi qu'on la dit dernierement) Ambaſſadeur à celle de *France* a été déclaré en cette qualité par S. E. le Comte d'*Ulfeld* premier grand maitre de la maiſon de LL MM. I. & R. A. le Comte Gundacre de *Colloredo* Chambellan & Conſeiller du Conſeil Imp. Aulique ayant en même tems été declaré par Son Exc. Ambaſſadeur de LL. MM. I. & R. à la Cour d'*Eſpagne*.

L'Empereur a aſſiſté jeudi dernier avec toute la Cour à la proceſſion de l'Octave de la *Fête-Dieu* qui s'eſt faite en cette ville.

Le même jour le Comte du *Chatelet Lomont*, Ambaſſadeur de *France* a eu ſon Audience de congé de S. M. I. qui a auſſi donné avec les cérémonies accoutumées l'inveſtiture de la Principauté de *Basle* à M. de *Weſſenberg*, Baron d'*Ampringen* Chanoine de la Cathedrale de *Spire* munis des pleins pouvoirs du Prince Evêque de *Basle*.

Eve-veuve de N. *Berger* eſt morte le 3 de ce mois dans un des fauxbourgs de cette ville à l'âge de 100 ans.

L'Ambaſſadeur de *France* étant au moment de ſon départ pour retourner à ſa Cour, fait ſavoir à un chacun, qui peut avoir quelque choſe à pretendre ſoit ſur lui même, ſoit ſur quelqu'un des gens de ſa Suite, d'avoir à ſe préſenter dans le courant de la ſemaine prochaine & juſqu'à Dimanche 15 de ce mois munis du titre de leur créance, paſſé lequel tems leſdits titres & demandes ne ſeront plus reçus.

Il ſe trouve dans ſon Hôtel pluſieurs attelages de poſte, Chevaux de monture, & différens Meubles & Effets qui ſont à Vendre, & qu'on fera voir aux Perſonnes qui deſireroient d'en faire l'acquiſition.

N. 46.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 7. JUIN 1766.

De Florence *le 14 May.*

Leurs Alteſſes Royales ſont arrivées le 14 de ce mois à *Piſe*, ainſi qu'on l'a déja dit. Le lendemain au matin Elles donnerent leur main à baiſer aux Chevaliers de l'Ordre de *St. Etienne* ainſi qu'à M. l'Archevêque, aux Officiers de l'Etat Major de la Garniſon, au Magiſtrat de la Ville portant ſes habits de cérémonie, au Chapitre de la Métropole, à l'Univerſité en Corps, au nom de laquelle l'Abbé *Cametti* porta en latin la parole à Mgr. l'Archiduc Grand Duc, & en *Italien* à Son Auguſte Epouſe.

Après-midi Leurs Alteſſes Royales allerent au Jardin Botanique; Elles monterent à l'obſervatoire, où Elles virent les nombreux Inſtruments d'Aſtronomie qui y ſont; Elles paſſerent de là à la Sale de Phiſique, où l'on fit en leur preſence quantité d'experiences les plus rares, & enfin après avoir vû encore differentes Fabriques Elles retournerent à leur Palais. Après s'y être repoſées environ une demie heure Elles aſſiſterent à la Metropole au *Te Deum* ſolemnel, qui y fut entonné par M. l'Archevêque, & auquel le Magiſtrat en corps ſe trouva. Le ſoir Elles allerent au Spectacle, & ce fut par là que ſe termina cette journée.

Le 16 au matin Mgr. l'Archiduc Grand Duc & Madame l'Archiducheſſe Grand Ducheſſe allerent voir les Haras, & les differentes Fabriques qui ſont dans ces environs. L'après midi Elles ſe rendirent aux Bains, monument fameux de la munificence de feuë S. M. I. FRANCOIS I. de T. G. M. Elles en revinrent vers les 9 heures du ſoir & trouverent toute la ville magnifiquement illuminée. La Tour penchante de la Metropole l'étoit juſqu'au Faite, & d'un autre côté le Corps des Marchands s'étoit extrêmement diſtingué à cette occaſion.

Le 17 Leurs Alteſſes Royales partirent vers les 8 heures du matin pour S. *Roſſore*, d'où Elles s'avancerent juſqu'au rivage de la mer; Elles donnerent à leur retour audience à 12 Cavaliers, qui compoſent le Conſeil nommé *dell'ordine*, & qui leur preſenterent un Poeme Drammatique qui ſervit le ſoir de Cantate, & fut chanté au Théatre public dans une Fête qu'y donnerent les mêmes 12 Cavaliers. Mgr. l'Archiduc monta l'après diné ſur la grande Tour pour en examiner la Structure interieure, & de là vers les 8 heures du ſoir il aſſiſta avec Son Auguſte Epouſe à la Fête dont on vient de parler.

Le 18 jour de la Pentecôte ces Princes aſſiſterent le matin au Service Divin. La Nation juive voulant également ſignaler ſon zèle, leur donna après midi une Fête tres bien entenduë, & une courſe de chevaux barbes. L. L. A. A. R. ſe promenerent enſuite aux courſes & toutes les maiſons qui y avoiſinent, étoient tenduës de tres beaux tapis. Le ſoir Elles aſſiſterent encore au Spectacle.

Le 19 Elles partirent pour *Livourne*, où Elles arriverent le même jour. On compte avoir inceſſamment le detail des Fêtes qui s'y ſont données.

On apprend de *Paris* que le Duc *Salviati* qui a été envoyé à la Cour de *France* par Mgr. l'Archiduc Grand Duc, a été reçu avec beaucoup de diſtinction par le Roi *Très-Chrétien*.

De

De DORT *le 23 May.*

Le Prince *Stadhouder* arriva avant-hier en cette Ville. Dès que l'Yacht, à bord duquel étoit S. A. S., s'en fut approché, il se fit trois décharges d'Artillerie, chacune de onze piéces de canon, & toutes les cloches sonnerent pendant une heure, au bruit des trompettes, des cors-de-chasse & de différens Instrumens de musique. A la descente du Yacht, le Prince reçut les Complimens d'une Députation de la Régence, & se rendit à pied à l'Hôtel-de-Ville, conduit par les Députes & les Capitaines de la Bourgeoisie, précédé des Huissiers de la Chambre, tête nue, Verge à la main, & suivi des Caroſſes de tous les Membres de la Régence. S. A. S. & sa Suite passèrent par une double haye de Bourgeois, rangés depuis le *Groot-Hoofd*, le long du *Wyn-straat*, jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, où le Conseil étoit assemblé, & vis-à-vis duquel le Prince fut reçu par deux Membres de la Régence, ainsi qu'au premier Escalier du Perron, dans le Vestibule & à la porte de l'ancienne Chambre du Conseil. S. A. S. y ayant été introduite, le Conseiller-Pensionnaire *Bosschaert* prononça, au nom de la Magistrature, un Discours approprié au sujet. Ensuite, le Prince donna Audience aux Differens Colleges & Consistoires. De là S A. S., accompagnée des Députés, alla visiter la Grande-Egliſe, les Magazins du Pays & l'Hôtel de Monnoye; & trouva par tout sur son passage la Bourgeoisie sous les armes. Après quoi, les Députés, 45 Sergens des Compagnies Bourgeoises & deux de leurs Officiers, l'épée nue à la main, escorterent le Prince jusqu'au *Doele* de *St. George*, où l'on servit à S. A. S un superbe Repas, auquel assisterent Mrs. de la Régence avec le Duc de *Brunswich Wolff n. Buttel* & les Personnes de la premiere distinction. A l'issue de ce Repas, pendant lequel on exécuta une très-belle symphonie, le Prince fut encore reconduit par lesdits Députés & avec la même escorte au *Groot-Hoofd*, où étoit l'Yacht. De haut des Tours de l'endroit, l'air retentit d'un nouveau Concert de musique, & au départ du Yacht l'on fit encore trois decharges de l'Artillerie & les cloches, sonnerent comme à l'arrivée de S. A. S.

De Middlebourg, *le 23 May.*

Mgr. le Prince *Stadhouder* arriva ici heureusement hier à 4 heures & demie après midi. Son Alteſſe Séréniſſime a été reçuë avec toutes les marques d'honneur duës à sa naissance & à ses Dignites. Elle a fait la promotion suivante dans la Marine. Mr. *Salomon Reynders*, qui étoit Contre-Amiral, a été fait Vice-Amiral au Département de l'Amirauté de cette Province; & les Capitaines *Corneille Vis*, & *Martin Haringman* ont été nommés Contre-Amiraux.

De HAMBOURG *le 27 May.*

Suivant les nouvelles de *Stockholm* par une Résolution des Etats du 22 Septembre 1668, il étoit défendu aux Caissiers de la Banque, sous peine de cassation, de *changer les Espèces*. Cette Loi avoit été renouvellée à la Diéte de 1738. Et, par le Réglement que les Etats firent alors pour la Banque, il fut même défendu aux Caissiers de *changer des Espèces pour leur propre compte & de leur propre Caisse*. Cependant de l'avis de la Députation de la Banque, *ce change leur fut permis à la Diéte de 1743 sur ce qu'on s'étoit flatté, que par ce moyen on empêcheroit que les cours des Espèces ne hausſât;* Mais à la présente Diéte, les Etats ont trouvé que, bien loin que l'événement eût justifié l'attente, la Banque y avoit perdu & avoit été exposée à bien des risques: Surquoi il a été de nouveau défendu aux Caissiers de *se prêter au change des Espèces, soit pour le compte de la Banque, soit de leurs propres Fonds, sous peine de Cassation.*

N. 47.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 11 JUIN 1766.

De CADIX *le 6 May.*

Il eſt arrivé ici un Paquebot avec les lettres des Colonies *Eſpagnoles* en *Amerique*, par leſquelles on a appris que tout y étoit dans la plus grande tranquillité, ce qui prouve la fauſſeté des bruits que des perſonnes mal intentionnées ont affecté de debiter à ce ſujet.

De VERSAILLES *le 28 Mai.*

Le Roi a nommé Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de *Saint Louis* le Comte de *Marbeuf*, Maréchal de Camp & Commandant des troupes *Françoiſes* en *Corſe*.

Sa Majeſté ayant nommé Chevaliers des Ordres Royaux, Militaires & Hoſpitaliers de *Notre-Dame* du *Mont-Carmel* & de *Saint Lazare* de *Jeruſalem*, le ſieur *Mſnard* de *Cleſſe*, Meſtre de Camp de Cavalerie, Exempt des Gardes du Corps du Roi & Chevalier de *Saint Louis*, & le Comte de *Wargemont*, Meſtre de Camp & Colonel Lieutenant de la Légion de *Soui ſe* & Chevalier de *Saint Louis*, ils furent reçus, le 24 de ce mois, dans l'appartement & en préſence de Monſeigneur le Dauphin, Grand Maître deſdits Ordres, & firent leur profeſſion & l'émiſſion de leurs vœux entre les mains du Comte de *Saint-Florentin*, Gérent & Adminiſtrateur Général de ces Ordres pendant la minorité da Monſeigneur le Grand-Maître. Le même jour, le Comte de *Bombelles*, Colonel d'Infanterie, Capitaine au Régiment des Gardes *Françoiſes* & Chevalier deſdits

Or-

Ordres, que Sa Majesté a nommé à la place de Prevôt & Maître des Cérémonies de ces Ordres, en survivance du sieur de *Breget*, prêta serment en cette qualité entre les mains du Comte de *Saint-Florentin* qui lui remit le Bâton de Cérémonie desdits Ordres; après quoi les nouveaux Chevaliers & le Comte de *Bombelles* furent admis à l'honneur de baiser la main de Monseigneur le Grand-Maître, en signe d'obédience. Les Chevaliers-Commandeurs-Grands Officiers, & plusieurs autres Chevaliers & Commandeurs-Ecclésiastiques, ont assisté à cette cérémonie.

De PARIS *le 30 Mai.*

Le Roi, s'etant réservé de faire connoître, d'une maniere plus expresse, ses intentions ultérieures sur les objets importans renfermés dans les Actes publiés dernierement au nom de l'assemblée du Clergé, & Sa Majesté étant informée des diversités d'opinions, des interprétations litigieuses & des réclamations auxquelles la seconde partie desdits Actes a donné lieu, & voulant empêcher qu'on agite dans son Royaume des questions téméraires ou dangereuses, a résolu d'apporter à ce mal naissant le remede le plus prompt & le plus capable d'affermir l'union qui doit régner entre le Sacerdoce & l'Empire. Dans cette vue, Sa Majesté a rendu dans son Conseil d'Etat un Arrêt, daté du 24 Mai 1766, par lequel, après avoir rappellé les principes invariables qui sont contenus dans les loix du Royaume, concernant la nature, l'étendue & les bornes de l'autorité spirituelle & de la puissance séculiere, Elle ordonne que les Ordonnances, Edits, Déclarations & Lettres-Patentes, donnés précédemment sur cet objet important, seront exécutés selon leur forme & teneur: Sa Majesté impose, de nouveau & par provision, un silence général & absolu sur ces matieres, & se réserve à Elle seule de prendre les mesures les plus convenables pour conserver les droits inviolables des deux Puissances & maintenir entr'elles l'union qui doit y regner pour le bien commun de l'Eglise & de l'Etat.

Il paroît un autre Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, daté du même jour, par lequel Sa Majesté supprime un Imprimé contenant le Discours en forme de Réquisitoire fait par l'un de ses Avocats Généraux en son Parlement de *Provence* sur les Actes de l'assemblée du Clergé.

Par un troisieme Arrêt du Conseil d'Etat, du 25 Mai 1766, le Roi, étant informé qu'il s'est introduit dans les Monasteres des différens Ordres Religieux établis dans son Royaume, plusieurs abus préjudiciables au bien de la Religion & de l'Etat, a résolu de choisir & nommer dans son Conseil & dans l'Ordre Episcopal des Commissaires qui s'assembleront incessamment sous les yeux de Sa Majesté pour conférer ensemble sur tous ces abus, & sur les moyens les plus efficaces d'y remédier & de rappeller dans les Monasteres le bon ordre & la discipline la plus réguliere.

Le nommé *Toulouse*, Domestique du sieur de Cecconi, est mort ici, le 24, sur la Paroisse de *Saint Sulpice*, âgé de cent huit ans.

De LONDRES, *le 23 Mai.*

Fin de la Convention concernant les Papiers du Canada.

VI. Comme depuis le dernier Traité de paix, ce Papier peut avoir passé par trois différentes Classes de Propriétaires; savoir, les *Propriétaires actuels*, les *Intermédiaires*, & les *Originaires*, on prescrira, dans les trois Articles suivans, des formules de serment convenables pour chacun de ces ordres de propriété

(La formule de ces serments est contenuë dans les Art. VII. VIII. IX. & X.)

XI.

XI. Après le ſerment prêté & dans l'espace de trois jours, il ſera délivré à chaque Propriétaire ou Porteur actuel un Certificat, qui ſera viſé & ſigné par les Commiſſaires ou Députés reſpectifs, & contiendra un etat de chaque eſpèce de Papier, dont il aura prouvé la propriété *Britanique*, afin que, muni de ce titre, il aille préſenter ſes effets au Bureau de la Commiſſion, à *Paris*, pour y être examinés, viſés, liquidés, & convertis en Reconnoiſſances ou Contrats de rente, ſuivant la réduction fixée & convenuë; le tout ſe fera avec toute l'expédition poſſible & ſans frais quelconques pour les Porteurs de ces Effets.

XII. Dans le cas, ou quelque accident imprévu auroit privé aucun des Propriétaires actuels de ce Papier d'une preuve intermédiaire entre lui & le premier Propriétaire, qui l'a reçu du *Canada*, de maniére que les preuves qui précédent & ſuivent celle, qui doit les lier, & qui manqueroit, paruſſent ſe rapprocher & s'appartenir; dans ce cas ſeulement, les Commiſſaires ou Députés reſpectifs auront pouvoir d'admettre le Papier qui en fera l'objet, comme propriété *Britanique*, s'ils le jugent à propos, nonobſtant le défaut, qui auroit interrompu la chaine des preuves; &, s'il arrivoit que les Commiſſaires ou Députés reſpectifs fuſſent d'avis différents, la déciſion de l'objet en queſtion ſeroit déférée à l'Ambaſſadeur de S. M. *Très Chrétienne*, & au Sécrétaire d'Etat de S. M. *Britanique*

XIII En faveur de l'arrangement ci deſſus, la Cour de *France* accorde aux Propriétaires *Britaniques* de ce Papier une indemnité ou *proemium* de trois millions tournois, payables de la maniére ſuivante; ſavoir, la Somme de 500 mille livres tournois qui ſera remiſe en argent à l'Ambaſſadeur de S. M. *Brit.* à *Paris* dans le courant du mois d'Avril prochain & celle de 2 millions 500 mille livres tournois en Reconnoiſſances ou Contrats de rentes de même nature que ceux, qu'on donnera pour les cinquante & vingt-cinq pour cent des Capitaux des Lettres de change, Cartes, Ordonnances, &c. mais dont les intérêts ne courront que du 1 Janvier 1766 laquelle Somme de deux millions & demi tournois ſera délivrée au même Ambaſſadeur, auſſitôt après la Ratification & l'échange d'icelles, en Reconnoiſſances de mille livres tournois chacune, ſous la condition expreſſe, que tous les Papiers de *Canada* de propriété *Britanique*, non liquides, ſuivront pour le rembourſement le ſort des Papiers *François*, & entreront en conſéquence dans la liquidation des Dettes de l'Etat, dont les Reconnoiſſances ou Contrats de rente ſeront payés comme les autres Dettes, ſans être ſujets à aucune reduction quelconque; & de plus, ſous la condition que tous les *Anglois*, propriétaires du dit Papier, renonceront à toute indemnité particulière pour quelque cauſe & prétexte que ce ſoit.

XIV. Les Ratifications ſolemnelles de la préſente convention expédiées en bonne, & duë forme ſeront échangées en cette ville de *Londres* entre les deux Cours dans l'eſpace d'un mois, ou plustôt s'il eſt poſſible à compter du jour de la Signature de la préſente convention.

En foi de quoi Nous Sous-ſignés Miniſtres plénipotentiaires desdites deux Cours, avons ſigné de notre main en leurs noms & en vertu de nos pleins pouvoirs la préſente Convention & y avons fait appoſer le cachet de nos armes. Fait à *Londres* ce 29 Mars 1766

(L.S) *Signé* Guerchy
(L.S.) *Signé* H. S. Conway.

La Chambre des Communes ayant repris ſa Seance hier 22 de ce mois on y préſenta un Bil pour lever certains droits pour ſubvenir à la depenſe d'établir des Ports francs dans les

Is-

Isles de la *Jamaique* & de la *Dominique*. On en fit la premiere lecture ainſi que d'un Bil pour impoſer certaines Taxes ſur les eſſences, l'eau de vie &c. Le Bil pour tirer certaines Sommes du fonds d'amortiſſement fut lû la troiſieme fois & on le paſſa. Après quoi on rédigea le Bil pour changer le ſerment d'abjuration & celui dont l'objet eſt d'indemniſer ceux qui n'ont point fait uſage du papier timbré en *Amerique*.

Les ſommes provenuës de la vente des terres dans les Isles qui nous appartiennent aux *Indes-Occidentales*, ont été portées au fond d'amortiſſement & on les appliquera au Subſide de cette année.

On prépare pluſieurs Vaiſſeaux pour aller charger en *Amérique* du bois de conſtruction, des mats & autres proviſions pour la Marine *Britannique* Le Gouvernement a en vuë un projet tendant à augmenter la culture du bois de conſtruction tant dans ce Royaume qu'en *Amérique*, d'autant que la conſommation en eſt bien augmentée depuis quelques années. En conſéquence des ordres de la Cour on a commencé à réparer & augmenter les fortifications des places annexées à la Couronne ſur la Côte d'*Afrique*, & on ſe diſpoſe à y envoier des renforts de Troupes & des munitions de guerre. On embarque auſſi quelques Régimens en *Irlande* pour paſſer en *Amerique*.

Le *Mercure*, Paquet Bot de la Compagnie des *Indes*, eſt déja parti d'ici, pour aller remettre aux Préſident & Conſeil à *Calcotta*, des Inſtructions rélatives à la Pacification que le Lord *Clive* a opérée dans l'*Indoſtan*. La Compagnie confère des Dignités, des Honneurs; & des Emplois aux Perſonnes dans l'Armée & dans l'Adminiſtration de ſes affaires, qui ont le plus contribué a effectuer cette Pacification, & à porter ſes affaires à un dégré d'opulence, où elles ſe trouvent actuellement; & elle a nommé des perſonnes pour faire la perception, & pour avoir la régie des déniers, dont elle a actuellement la propriété dans cette vaſte partie de l'*Inde*, &c.

De la HAYE *le 22 May.*

Il eſt entré au *Texel*, le 18 de ce mois, trois Vaiſſeaux de la Comgagnie des *Indes Orientales* établie à *Amſterdam*. Ils arrivent de *Batavia*; les deux premiers ſont deſtinés pour la Chambre d'*Amſterdam* & le troiſieme pour celle d'*Enkhuyſen*.

On mande de *Rotterdam* que le départ des Bâtimens qui iront cette année à la pêche du hareng eſt fixé au 16 Juin prochain. Le nombre de ces Bâtimens monte à cent ſoixante-ſept, & celui des Navires qui partiront pour la pêche du cabillau, dans les Mers d'*Islande*, à cent ſoixante.

De HAMBOURG *le 31 May.*

On vient de recevoir avis par la poſte de *Suede* que le bruit qui s'étoit repandu ici depuis quelques jours que les Payſans s'étoient ſoulevés dans quelques Provinces meridionales du Royaume & dans l'Isle de *Rugen*, n'étoit pas abſolument ſans fondement: mais on eſt inſtruit à n'en pouvoir douter que ce ſoulevement a été entierement terminé par les ſages & bonnes diſpoſitions du Roi & du Gouvernement & que les chefs des ſoulevés ont été arrêtés. Nous comptons avoir inceſſamment des details plus prècis à cet egard.

Dans la Gazette No. 37 du 7 du Mois de Mai dernier Liſte de la promotion faite le 3 dans l'Ordre de la Croix etoilée au lieu de la Marquiſe de *Coutourille* liſez la Marquiſe de *Couturelle* née Baronne de *Vignacourt*

N. 47.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 11. JUIN 1766.

De Florence *le 28 May.*

Mgr. l'Archiduc Grand Duc & ſon Auguſte Epouſe étant arrivés le 19 vers les 11 heures du matin à la vuë de *Livourne*, L. L. A. A. R. R. y furent ſaluées de l'Artillerie de la nouvelle Forteresſe. Deux Bataillons ſous les armes les attendoient en partie en dehors de la porte de *Piſe* & bordoient en partie les ruës ſur leur paſſage jusqu'au pont *del Maggio* : il y avoit des Troupes également rangées ſur la grande place & le concours de monde étoit immenſe : Le Gouverneur leur preſenta les clefs de la ville à la porte dont on vient de parler. Toutes les cloches ſonnerent & le Magiſtrat en habit de ceremonie les reçut au palais. Elles virent après midi la premiere courſe de chevaux. Le ſoir elles aſſiſterent au ſpectacle dont la Sale étoit illuminée & Elle traverſerent tant en allant qu'en revenant la grande place qui l'étoit également. Quantité d'inſtruments de muſiques & de flambeaux à la *Venitienne* marcherent d'ailleurs toujours devant Elles.

Le 20 au matin Mgr. le Grand Duc alla voir ſes vaiſſeaux de Guerre qui le ſaluerent de toute leur Artillerie, ce que firent également les navires étrangers qui ſe trouvoient dans le Port : Leurs Alteſſes Royales ſe rendirent enſuite à l'Egliſe Collegiale où Elles aſſiſterent au *Te Deum* ſolemnel qui y fut chanté & après cela il y eut baiſe-main au Palais. La nation *Angloiſe* donna l'après midi avec toute la magnificence poſſible l'eſpece de combat ou fête connu ſous le nom *del Calcio*, après lequel L. L. A. A. R. R. firent le tour de la place où la Foire avoit commencé ce jour là. Le ſoir Elles allerent encore au ſpectacle.

Le 21, Mgr. le Grand Duc s'embarqua le matin & fut faire un tour ſur mer à 5 ou 6 milles de diſtance du port, le Vaiſſeau qu'il montoit, étoit ſuivi de plus de cent petits Bâtiments dont l'équipage donnoit ſans relache les marques de la plus grande allegreſſe.

Après leur diner LL. AA. RR. allerent au Grand Palais qui étoit ſuperbement decoré & en virent une courſe de Fregates donnée par les *Hollandois* laquelle reuſſit parfaitement.

Le 22, au matin LL. AA. RR. ſe rendirent au Chantier qui étoit orné de diverſes decorations ; elles y mirent le premier Clou à deux Vaiſſeaux de Guerre qui vont y être conſtruits, elles allerent de là viſiter l'emplacement d'un nouveau bâtiment deſtiné à la marine & Mgr. l'Archiduc Grand Duc deſcendit dans les fondations & y poſa de même la premiere pierre. Après midi la nation *Françoiſe* donna aux Princes le ſpectacle d'une courſe de chars repreſentant les *Jeux Olympiques*. La marche étoit ouverte par un char attelé de quatre chevaux ſur lequel étoit le juge de la Courſe richement vêtu à la *Grecque* ayant à ſes cotés deux ſubalternes vêtus de même & un page portant la couronne deſtinée au vainqueur : quantité de joueurs d'inſtruments auſſi habillés à la *Grecque* accompagnoient ce char qui étoit ſuivi d'un char de *Cretois* vêtus en verd & or, d'un char de *Perſans* vêtus en jaune & argent, d'un char de *Liburniens* vêtus rouge & or & enfin d'un char d'*Atheniens* vetus en bleu céleſte & argent : ce ſpectacle

tacle eut tout le succès qu'on pouvoit s'en promettre. LL. AA. RR. en montrerent leur satisfaction: elles se promenerent le soir à pied à la foire qui étoit magnifiquement illuminée & se rendirent de là & toujours à pied au Théâtre.

Le 23. Mgr. l'Archiduc Grand-Duc se rendit le matin à Notre Dame de *Monte Nero* & il alla ensuite avec Son Auguste Epouse voir les Fabriques de Corail appartenante, au fameux Juif *Franco Leone Aghib*. L'après diné la Nation *Angloise* continua la superbe Fête del *Calcio*, à laquelle les Princes assisterent encore; Mgr. le Grand Duc se rendit ensuite à bord d'une Galiote à la tour du Fanal & fit un tour sur la Mer, salué par le Canon du mole & par celui de tous les Navires. Le soir L. L. A. A. R. R. se promenerent sur la place qui étoit encore magnifiquement illuminée & se retirerent de là dans leurs appartements.

Le 24 au matin Mgr. le Grand-Duc alla voir les Lazareths de *S. Roch* & de *S. Laurent* & les fabriques d'étoffes de Soye & de velours du Fauxbourg *St. Jacques*: après midi il fit un tour sur mer, où il y eut une pêche. Il vit après cela avec Son Auguste Epouse une superbe course de chevaux que donna la nation juive & une representation du Triomphe des anciens Romains. Le soir la Cour assista au Spectacle.

Le 25 Leurs Altesses Royales allerent entendre la Messe à l'Eglise des *Armeniens* qui etoit magnifiquement decorée & illuminée. L'après-midi elles virent sur la place l'espèce de Triomphe du vainqueur des courses qui paroissoit couronné de laurier sur un char Triomphal superbe attelé de six chevaux blancs & entourré de Soldats vêtus à l'antique portans au bras une couronne de Laurier. Les Princes se promenerent aussi le même jour sur mer; ils furent le soir à l'Opera dont la Sale étoit plus decorée qu'elle ne l'avoit été les jours precedents & l'illumination plus superbe: au sortir du Spectacle L. L. A. A. R. R. retournerent à leur Palais précedées de quantité de lumieres & d'une multitude de differents instruments de Musique.

Le 26 au matin Mgr. le Grand-Duc alla voir le bâtiment de l'Académie des *Jeroſili*, le nouveau batiment des Ecoles pieuses & differents autres edifices & magazins & il entendit ensuite avec Madame la Grande Duchesse la Messe à l'Eglise du rit *Grec*. L L. A. A. R. R. se transporterent de là à la Maison des Orphelines & enfin elles partirent l'après midi au bruit du canon & au grand regret de toute la ville pour retourner à *Pise* ou elles furent renduës vers les 6 heures du soir: elles s'en remirent en route le lendemain 27 a dix heures du matin & elles sont heureusement arrivées le même jour vers les 8 heures du soir en cette capitale aux acclamations d'un peuple innombrable qui avoit été privé pendant 13 jours de Leur Auguste presence.

De VIENNE *le 11 Juin.*

L'Ambassade de *Lucques* eut Dimanche dernier à *Schönbrunn* son audience publique de congé de S. M. l'Empereur.

S. M. I partit le même jour vers les 11 heures & demie du soir pour aller à *Moldau-Thein* en *Bohême* au camp d'Artillerie qu'on y a formé ainsi que les années precédentes, & où le Feld-Maréchal Prince de *Lichtenſtein* s'est rendu d'avance. Elle fera ensuite une tournée dans ce Royaume.

Le Prince Albert de *Saxe*, le Comte de *Dietrichſtein* Grand Ecuyer, le Feld-Maréchal Comte de *Lacy*, & les Chambellans Comte de *Colloredo* & de *Noſtitz*, sont partis avec S. M. I.

Le Général des Capucins est mort Samedi dernier en cette ville, âgé de 75 ans & y a été inhumé hier dans l'Eglise des P. P. Capucins.

N. 48.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 14 JUIN 1766.

De MADRID *le 18 Mai.*

On écrit de *Cadix* qu'on y avoit reçu des lettres du *Mexique* datées du 28 Fevrier qui assurent que tout étoit dans la plus grande tranquillité dans ce Royaume, & dans tous les autres Pays de l'*Amérique Espagnole*.

Ces lettres, qui ne peuvent pas être plus recentes, detruisent les bruits qui ont couru de la proclamation d'un nouveau Roi à *Quito*, évenement qui est évidemment faux ainsi que toutes les circonstances dont on l'a orné.

De LONDRES, *le 27 Mai.*

Le 23 de ce mois, les *Communes* lurent pour la troisième fois & passèrent le Bil, pour *indemniser les Personnes en* Amérique, *qui n'ont point fait usage du Papier timbré*; ainsi que le Bil, pour *changer la forme du serment d'abjuration.* On lut pour la seconde fois celui qui concerne l'établissement des *Ports-francs* à la *Jamaique* & à la *Dominique*; ainsi que celui des nouveaux Droits sur les *Eaux de-vie*, les *Essences*, & les *Eaux-fortes*. La Chambre en Committé approuva un Bil, pour *accorder une prime à l'exportation du cordage* de Fabrique *Britanique*. On présenta un Bil, pour *expliquer corriger, & mettre en vigueur les Loix contre les Regratiers & les Monopolaurs de Bestiaux & de Vivres:* On en fit d'abord la première lecture; & il fut ordonné de le faire im-

imprimer. L'affaire des *moyens de lever le ſuſſider* fut renvoyée à demain.

Le 26, les Seigneurs, qui avoient repris leurs délibérations, lurent pour la premiére fois le Bil, pour *tirer une Somme d'argent du Fonds d'Amortiſſement*, & de celui qui concerne la ſuppreſſion des Droits ſur certaines Marchandiſes importées dans les Colonies de l'*Amérique*. Les Communes rédigérent le Bil des *Ports-francs* à la *Jamaique* & à la *Dominique*, & celui des Droits ſur les *Eaux-de-vie*, &c.

Le 23, le Roi en ſon Conſeil déclara le Duc de *Richmond* un de ſes Sécrétaires d'Etat; & ce Seigneur, après avoir prêté les ſermens, prit ſéance au Conſeil. Il aura le Département du *Sud* & le Général *Conway* celui du *Nord*. Il eſt certain, que le Comte de *Rochefort* paſſera de l'Ambaſſade de *Madrid* à celle de *Paris*;

Il y a depuis quelque tems des mecontentements en *Irlande* qui, ont pris leur origine dans la froideur ou la repugnance que la Cour a fait paroître au ſujet du Bil, propoſé pour *limiter la durée du Parlement dans ce Royaume* dont les marchands, trafiquans, Frecholders &c. établis à *Dublin* ont fait remettre l'adreſſe ſuivante à leurs repreſentans en Parlement.

„ Meſſieurs, ſur l'avis authentique que nous avons, que le Bil, dont dépendent en grande partie l'intérêt *Proteſtant* & la liberté de ce Royaume, a échoué dans la *Grande-Bretagne*, & trouvant que toute tentative faite par les *Communes* d'*Irlande*, quoique ſecondée & ſoutenuë par la voix réunie & générale des *Proteſtans* de tout rang & de toute dénomination, pour obtenir une Loi, qui limite la durée du Parlement, a été infructueuſe juſqu'à préſent, nous ne ſaurions nous imaginer qu'on desapprouve la conduite des *Communes* de ce Royaume, ſi elles ſuivent l'exemple que tinrent en pareille occaſion celles d'*Angleterre* à la dernére glorieuſe Révolution, cette grande époque de la Liberté *Britanique*. „

„ C'eſt pourquoi nous Citoyens & Freeholders de cette Métropole, nous croyant obligés de donner l'exemple dans toutes les meſures Nationales, prenons la prémiere occaſion de déclarer nos ſentimens ſur cet évènement ſi intéreſſant, & de vous prier de *ne jamais donner votre conſentement à aucun Bil pecuniaire pour plus de trois mois, juſqu'à ce qu'on ait paſſé une Loix pour la limitation Septenniale du Parlement dans ce Royaume*. „

Les Actions de notre Compagnie des *Indes* continuent de hauſſer dans l'eſpérance que le Dividende de la Compagnie ſera conſidérablement avancé. On a reçu de toutes parts des Commiſſions conſidérables pour acquérir des Actions.

A la nouvelle de la Révocation de l'*Acte de Timbre*, il a été arrêté à *Quebec* 1.) d'y conſtruire & d'y entretenir aux depens de la Province deux Bâtimens armés qui ſeront deſtinés à la Garde des Côtes. 2.) D'ouvrir des chemins publics de cette Ville à la *Nouvelle-Angleterre* & d'y travailler inceſſamment.

Du 30 Mai.

Le Roi, accompagné des Princes ſes Frères, des Ambaſſadeurs de *France*, d'*Eſpagne*, & de *Danemarck*, ainſi que de pluſieurs Officiers-Généraux, fit le 26 ſur la Lande de *Wimbleton* la Revuë des Régimens de Cavalerie légére d'*Elliott* & de *Burgoyne*, qui firent leurs Exercices & leurs Evolutions avec tant de dexterité que Sa Majeſté en a été extrêmement ſatisfaite; qu'Elle a honoré ces deux Régimens du Titre de *Régimens du Roi* & de la *Reine*: Ils porteront à l'avenir un Uniforme plus leſte, & ſeront de la Garde ordinaire du Roi.

Le 27 de ce mois, les *Seigneurs* lurent pour la ſeconde fois le Bil pour *tirer une Somme d'argent du Fonds*

d'a-

d'amortiſſement, celui des *Droits ſur les Vins*, & celui qui concerne l'*exportation des Eſſences*, &c. Les *Communes* devant, ſuivant l'ordre du jour, examiner en Committé le Bil, pour *revoquer certains Droits anterieurs dans les Plantations de l'*Amérique, *pour en ſupprimer d'autres impoſés par un Acte de la derniere Séance ſur certaines ſortes de Marchandiſes apportees en* Amerique, *& pour y en ſubſtituër d'autres* on propoſa d'y inſérer une Clauſe, pour permettre l'*exportation du Coton en laine des Colonies de l'*Amerique *avec exemption de Droits.* Surquoi Mr. le Chancelier de l'Echiquier, par ordre du Roi, informa la Chambre, „ que, quoique „ le Droit de S. M. de 4 & demi „ pour cent ſur le Coton ſoit un Re- „ venu croiſſant, le Roi, voulant „ contribuer à l'avancement des Manu- „ factures de ce Royaume, étoit diſ- „ poſé à renoncer à ce Revenu, & „ conſentoit que la Chambre en agît „ à cet égard comme Elle le jugeroit „ à propos. „ En conſéquence, on inſéra cette Clauſe dans le Bil avec d'autres ſtipulations avantageuſes au Commerce de l'*Amérique* La Chambre ſe forma enſuite en Committé ſur ce Bil, & le rédigea en forme. Après quoi il fut réſolu de préſenter au Roi une Addreſſe, pour *remercier S. M. de cette nouvelle preuve, qu'Elle venoit de donner, de ſa grande attention à l'avancement du Commerce & des Manufactures de ce Royaume en renonçant à ſon Revenu croiſſant de 4 & demi pour cent ſur le Coton.*

Le 28 les *Seigneurs* ayant fait la ſeconde lecture du Bil de la *Taxe ſur les Fenêtres*, on propoſa de l'examiner en Committé. On fit des objections à cette Propoſition : Pluſieurs Membres déclarèrent les motifs, qui les portoient à s'oppoſer à ce Bil. Après des débats, la Propoſition fut miſe à la pluralité, & approuvée de 57 contre 16 voix. On lut enſuite pour la première fois le Bil, pour *limiter la ſaiſie des Papiers des Particuliers* ; & il fut arrêté d'en faire la ſeconde lecture aujourd'hui ; & que tous les Pairs ſeroient ſommés d'y aſſiſter, ainſi que les Juges du Royaume. On paſſa alors à la ſeconde lecture du Bil pour *lever* 1500 *mille Livres Sterling par des Annites & une Loterie* ; & on lut pour la première fois le Bil pour l'établiſſement des Ports-francs à la *Jamaique* & à la *Dominique*, le Bil des nouveaux Droits ſur les Eaux de vie &c. & le Bil pour aſſigner des primes ſur le cardage de fabrique *Britanique*.

Les Communes, qui venoient de paſſer ces trois derniers Bils, approuverent celui qui concerne le Commerce de l'*Amérique* & elles s'ajournerent à aujourd'hui.

Le 29 les Seigneurs lurent pour la ſeconde fois le Bil concernant les Eaux de vie & celui touchant les Ports-francs. La Chambre en Committé approuva enſuite le Bil des Fenêtres & celui de la levée de 1500 mille liv. Sterling, ſans y faire aucun changement les changements faits par les Communes au Bil touchant le ſerment d'abjuration furent auſſi approuvés.

On mande d'*Elgin* province de *Murray* en *Ecoſſe*, qu'un certain *Donaldſon*, Laboureur, qui étoit ſourd depuis 20 ans, étant à travailler dans les champs, y a été renverſé d'un coup de tonnere, qui loin de lui nuire, lui a rendu l'ouïe.

De COPPENHAGUE *le 26 May.*

Le Roi vient de faire préſent au Prince héréditaire, du Château de plaiſance de *Sorgenfrey* ; qui étoit occupé par feuë la Princeſſe d'*Ooſt-Friſe*. S. A. R. reçut avanthier Viſite de leurs Majeſtés & de la Famille Royale.

Heyman Iſaac Bergel & *Jacob Moſes Seeleſinger*, Députés de peuple Juif d'*Altona*, eurent, le 16 de ce mois, l'honneur d'être préſentés au Roi à

Fre-

Frederichsberg, & après avoir fait à Sa Majeſté, au nom de leur nation, les Complimens de condoléance ſur la mort de ſon Auguſte Père, & ceux de félicitation ſur ſon avénement au Trône, ils la ſupplièrent de vouloir bien confirmer à la nation, les Privilèges que les Rois, ſes prédéceſſeurs, lui ont accordés dans ſes Etats.

Le 17 de ce mois la Députation du Magiſtrat de cette ville compoſée de M. de *Lübe*, Conſeiller de conference & chef Preſident, de M. *Schröderſee*, Conſeiller d'Etat & premier Bourguemaître & d'autres principaux membres de la Magiſtrature eut une audience du Roi, dans laquelle elle remercia S. M. de la confirmation qu'elle à accordée à la ville de tous ſes privileges.

De BERLIN *le 3 Juin*

A l'occaſion de la revue de differens Regiments le Roi a fait la promotion ſuivante. Les Colonels Baron de *Loſſau*, de *Brieske*, de *Puttkammer*, de *Steinkeller* & de *Renzel* ont été nommés Généraux - Majors : M. M. de *Schwartz*, Lieutenant Colonel du Regiment de *Stechow*, & de *Rothkirch*, Lieutenant Colonel de celui de *Leſtwitz* ont été nommés Colonels & M. M. les Colonels d'*Alvensleben*, d'*Apenbourg*, de *Möhring* & de *Loſſow* ont été nommés Généraux-Majors de Cavalerie.

De VIENNE *le 14 Juin.*

Le R*me*. Pére Général des Capucins mort ici le 7 de ce mois, ainſi qu'on l'a dit, ſe nommoit Paul de *Colindres*, & étoit de l'Illuſtre maiſon de *Uragna Calderon* de la *Barca*. Il étoit Docteur de l'Univerſité de *Salamanque*, & avoit été Chanoine doctoral de cette ville : *Ferdinand* VI. Roi d'*Eſpagne* l'avoit nommé à l'Evêché de *Barcelone* : mais il avoit conſtamment refuſé cette dignité par l'humilité qui faiſoit ſon partage. Les Religieux de tous les ordres qui ſe trouvent dans cette Capitale, ont accompagné le 10 ſon convoi funebre ayant tous un cierge à la main. Le R*me*. Abbé de *Seittenſtetten*, précédé de la Muſique de la Cour marchoit immédiatement avant le Corps qui étoit porté par les Superieurs de la Province, & qui fut béni par ce Prélat à l'entrée de l'Egliſe, dans laquelle il a été inhumé.

L'Oraiſon funebre a été prononcée par le R. P. *Kilien* Capucin du Couvent de cette ville & M. M l'Ambaſſadeur d'*Eſpagne* & le Miniſtre Plenipotentiaire de *Naples* ont aſſiſté à cette lugubre cérémonie ainſi que quantité de perſonnes de la premiere diſtinction.

Hier Fête de S. *Antoine*, dont Madame l'Archiducheſſe VII*e*. porte le nom, la Cour fut à *Schönbrunn* en *Gala*: mais toujours en deuil, & S A. R. y reçut les Compliments de félicitation des Miniſtres de cette Cour, des Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers & de la principale Nobleſſe des Deux Sexes.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Kieſewetter A. F. Noviſſima de Bola Experimenta. 8 Viennæ, 1766. 10 kr.

Principes Généraux & Raiſonnés de la Grammaire françoiſe, avec des obſervations ſur l'orthographe, les accents, la ponctuation, & la prononciation, par Mr. Reſtaut. gr. 12. à Vienne 1766. 1 fl.

N. 48.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 14. JUIN 1766.

De Ter-Verre, *le 29 May.*

Hier à une après-midi, le Prince *Stadhouder* arriva en cette Ville; pendant que la Garniſon, compoſée de ſix Compagnies du Régiment d'*Orange-Gueldre*, ſous la conduite du Comte de *Styrum*, étoit rangée en double haye hors la Porte de *Zandyck*. S. A. S. y reçut les ſalutations du Magiſtrat & du Conſeil en Corps, qui lui remirent les Clefs de la Ville. Enſuite, accompagnée d'un Cortege, ſemblable à celui qu'Elle avoit eu à *Middelbourg*, Elle paſſa par un Arc-de-triomphe décoré de toutes ſortes d'Emblêmes.

Dans le *Wyngaardſtraat* Elle rencontra nn ſecond Arc de-triomphe. Sur le Quai au delà du grand Pont un troiſiéme. Plus loin ſur le même Quai près de la *Gruë*, un quatrieme & enfin ſur le marché un très beau feu d'artifice.

Lorsque le Prince avec ſa Suite & le Cortege de la Régence arriva à l'Hôtel-de-Ville, S. A. S. y fut reçue au premier Eſcalier du Perron par le Magiſtrat & introduite dans le Conſeil, où le Penſionnaire *Reynos* prononça un Diſcours, auquel Elle répondit en termes gracieux: le Prince reçut enſuite l'hommage de la Bourgeoiſie, & préta ſerment ſur le maintien des Prérogatives de la Ville; ce qui fut ſuivi d'acclamations. En même tems, S. A. S. donna Audience aux Députés des differens Conſiſtoires, & Elle aſſiſta à un ſomptueux Repas que le Magiſtrat lui fit ſervir au ſon d'une harmonieuſe ſymphonie, & jetta à cette occaſion de l'argent au Peuple.

De la Haye *le 1 Juin.*

Des Lettres de *Middelbourg* du 27 du mois dernier portent que le Prince *Stadhouder*, s'étant rendu le 26 à l'Aſſemblée des Etats, éleva le Bourguemaitre van *Citters* à la Dignité de Premier Noble de la Province, & le Bourguemaitre *Steengragt* à l'Emploi de Conſeiller-Penſionnaire; qu'enſuite S. A. S. aſſiſta ſucceſſivement à l'Aſſemblée des Conſeillers-Députés & à celle de l'Amirauté; que vers les trois heures après-midi, la Régence lui donna un ſomptueux Repas à l'Hôtel-de-Ville; qu'après un Feu d'artifice, tiré ſur la grande Place par ordre de Madame van *Citters*, le Prince lui fit l'honneur de ſouper chez elle; que le lendemain, Son Alteſſe Séréniſſime paſſa aux Isles voiſines, dina à une Maiſon de plaiſance de Mr. van *Citters*, & réſolut de partir le lendemain pour *Ter-Veere*.

D'Altona *le 26 May.*

On publia hier un Placard, par lequel le Roi de *Danemarc*, notre Souverain, défend à ſes Sujets d'employer des Gens de métier *Hambourgois*, auſſi longtems qu'il ne ſera point permis aux *Danois* de travailler pour des Bourgeois de *Hambourg*.

De Hambourg *le 4 Juin.*

Les Corps des Bouchers de cette Ville a enlevé depuis peu 65 Agneaux des Quartiers, qu'occupent ici 2 Bouchers d'*Itzeho*: On craint, que cette entrepriſe n'ait de mauvaiſes ſuites, puiſque le Roi de *Danemarc* a le pouvoir & eſt d'intention de maintenir ſes Sujets dans leurs anciens Priviléges.

Suivant les lettres de *Stockholm* du 20. Mai dernier les Etats du Royaume ont trouvé, que la Ferme des Domaines en *Poméranie* & dans

dans l'Isle de *Rugen* comprend la plus grande partie des Revenus de ces Pays là, sans répondre à beaucoup près à la nature & à la valeur de ces Biens. Les hypothéques, dont ils se trouvent chargés, montent à 514 mille 79 Ecus, 25 Escalins & deux tiers. On retire de la Ferme 53 mille 952 Ecus, 32 Escalins: De sorte que, déduisant de cette somme les Interêts des Hyothécaires à 5 pour cent & quelques autres petits fraix, lesquels vont à 27 mille 166 Ecus, 42 Escalins & un sixième, il ne reste à la Couronne que 26 mille 785 Ecus, 41 Escalins & cinq sixiemes, à quoi l'on doit ajouter 42 mille 754 Ecus, 10 Escalins & deux tiers, qu'on retire des Biens non hypothéqués. Cette somme totale cependant ne va pas à la moitié de ce qu'une bonne administration œconomique pourroit raporter. Surquoi les Etats ont prié le Roi d'en agir à cet égard, à l'expiration des Contrats de la Ferme, de la même manière que cela s'est pratiqué à l'égard du Bailliage de *Neuklöster* dans la Seigneurie de *Wismar*, où la Ferme à été donnée aux plus offrans. Les Etats, en examinant cette affaire, ont de plus reconnu, que les Procès entre les Hypothécaires & le Procureur des Domaines, étant portés au Tribunal de *Wismar*, sont préjudiciables, tant aux sujets qu'à la Couronne; Et ils sont d'opinion, que l'on doit insérer dans les nouveaux Contrats, que ces Procès doivent être jugés en premiére instance par la Régence de *Poméranie*, & décidés définitivement par le Roi en Sénat.

La Maison du Prince Royal, telle qu'elle doit être après son mariage, est toute formée. Le Baron d'*Ehrencrona* en a été déclaré Grand-Maréchal, & le Comte de *Gyllenstolpe* Grand-Chambellan.

Voici ce qu'on a appris jusqu'ici du soulevement, dont on a parlé l'ordinaire dernier.

Le 16 & le 17 de ce mois il arriva deux Estaffettes depêchées d'*Yönköping* par le Baron Clas Erich *Silverbielm*, Commandant de la Province avec avis que les paysans s'étoient attroupés & soulevés dans les baillages de *Wedensbäradt* & d'*Elfborgs* ayant pour chef un cavalier nommé *Hofman* qui avoit été licentié du Régiment dans lequel il servoit: on recut ensuite de semblables avis de plusieurs autres endroits. Dez que le Roi eut appris cette nouvelle, il renvoya ordre à M. de *Silverbielm* de faire rassembler de la Cavalerie & de l'Infanterie pour marcher aux Soulevés & repousser la force par la force en cas qu'ils ne voulussent point se separer de bon gré & retourner chacun chez eux, aprés avoir livré leurs Chefs & les auteurs du tumulte.

On expedia aussi des ordres au Comte *Spens* Général Major de rassembler des Troupes dans la Province de *Nerike* & de s'opposer aux Rebelles à *Bodarne*, & au Comte *Axel Wrede Sparre*, Général-major de faire les mêmes dispositions dans le *Westergothland* & au cas qu'il ne put parvenir à calmer le tumulte dans la province même, de suivre les rebelles par le chemin qu'ils prendroient, ou par *Yönköping* ou par *Bodarne* & d'agir en tout de concert avec le General Major Comte de *Sparre* & avec le Capitaine Baron *Silverbielm* pour les enfermer dans un de ces endroits: les obliger à se separer, soit par representations soit par force, & sur tout pour se saisir des chefs. Cependant on fit marcher de *Gothenbourg* un detâchement d'Infanterie avec du canon, & un autre detachement du Régiment d'*Elborgs* ayant marché aux soulevés, on s'est saisi de leur chef *Hofman*, qui a été conduit à *Borochs*, où il est maintenant empriſonné avec plusieurs autres qui ont participé à la rebellion. Tous les Commandans & subalternes de l'Etat militaire & Civil ont rempli leur devoir dans cette occasion avec le zele le plus marqué & la vigilance la plus grande & le danger de cette revolte qui paroissoit menacer l'Etat, à été heureusement dissipé dans son principe.

N. 49.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 18 JUIN 1766.

De MADRID *le 20 Mai.*

LE Roi vient de faire une promotion de pluſieurs Officiers dans le Régiment des Gardes *Eſpagnoles*, Infanterie.

Le 7 de ce mois, Sa Majeſté a vu, d'un endroit du Palais Royal d'*Aranjuez*, l'entrée du bataillon des Gardes *Wallones* qui a relevé, le même jour, celui qui étoit de garde auprès de ſa Perſonne. Ce bataillon a défilé devant le Roi après avoir fait les différentes évolutions militaires.

De CADIX *le 6 May.*

Le Vaiſſeau de guerre le *Dragon*, commandé par le ſieur de *Guirior*, Capitaine de Vaiſſeau, la Frégate de guerre l'*Induſtrie*, le Vaiſſeau marchand la *Vengeance*, appartenant à la Compagnie nouvellement établie ici pour la traite de Negres, & le Vaiſſeau de guerre la *Galice*, appareillerent de cette Baye le 3 de ce mois.

Le premier tranſporte à la *Vera-Cruz* le Marquis de *Croix*, ci-devant Capitaine Général de la Province de *Galice* & Vice-Roi actuel du *Mexique*, à la place du ſieur de *Cruxillas*. Le Marquis de *Croix* fût reçu à bord de ce Vaiſſeau au bruit d'une ſalve d'artillerie du Vaiſſeau de guerre la *Galice*, ce que le *Dragon* ne put exécuter à cauſe des embarras qu'occaſionnoient ſur ſon bord les apprêts de ſon départ. Le nouvel Archevêque

du

du *Mexique* s'eſt auſſi embarqué ſur le *Dragon* qui ramenera en *Europe* le ſieur de *Cruxillas*.

Le ſecond Bâtiment, commandé par le ſieur *Cotilla*, tranſporte à *Buenos-Ayres* le ſieur de *Bucarelly*, Lieutenant Général des Armées du Roi & Gouverneur de cette Colonie, où il va remplacer le ſieur de *Cevallos*. Comme le ſieur de *Bucarelly* étoit Commandant par *interim* de la Province d'*Andalouſie*, on lui a rendu ici à ſon départ les mêmes honneurs qu'il avoit reçus à ſon arrivée en cette Ville.

Le troiſieme eſt deſtiné pour l'Iſle des *Idoes* à la côte de *Guinee*, où il va faire la traite des Negres qu'il tranſportera delà à *Porto-Rico* & dans d'autres Colonies de l'*Amerique Eſpagnole*.

Le quatrieme, après avoir convoyé les trois premiers juſqu'à une certaine hauteur, les quittera pour établir une croiſiere.

Du 13.

Hier, le Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol* la *Galice*, commandé par le ſieur *Arrigony*, eſt rentré dans ce Port, d'où il étoit ſorti le 3, pour eſcorter, juſqu'à une certaine hauteur, les Vaiſſeaux qui ſont partis d'ici le même jour pour différens Ports de l'*Amerique*; il a laiſſé à ſoixante-dix lieues de cette Ville le convoi qui faiſoit route avec un vent favorable.

La Frégate de guerre *Hollandoiſe* l'*Amazone*, commandée par le ſieur Gedéon *Braack*, eſt arrivée ici de *Marſeille* & de *Malaga*.

Suivant des lettres de *Gibraltar* du 10 de ce mois, il a paru à l'entrée de cette Baye deux Corſaires *Algériens*, & l'on a eu avis que les Corſaires de *Maroc* mettroient inceſſamment à la mer.

De VERSAILLES *le 4 Juin.*

Le Roi partit d'ici, le 1 de ce mois, pour aller coucher à la *Muette*. Le lendemain, à trois heures après-midi, Sa Majeſté fit dans la Plaine des Sablons la revue des Gardes *Françoiſes* & des Gardes *Suiſſes*. Sa Majeſté paſſa devant la ligne, & les deux Regimens défilerent enſuite devant Elle après avoir fait l'exercice. Monſeigneur le Dauphin, Monſeigneur le Comte de *Provence*, Monſeigneur le Comte d'*Artois*, Madame *Adelaïde*, & Meſdames *Victoire*, *Sophie* & *Louiſe*, ont aſſiſté à cette revue, ainſi que le Duc de *Chartres*, le Prince de *Condé* & le Prince de *Lamballe*.

Le même jour, le ſieur *Lattré*, Graveur, a eu l'honneur de préſenter au Roi la *Carte Generale de la Géorgie & de l'Armenie*, dreſſée à *Petersbourg* en 1738, d'après les Cartes, Mémoires & Obſervations des gens du Pays, par le ſieur *Delisle*, Doyen des Profeſſeurs Royaux, Membre de l'Académie Royale des Sciences & premier Géographe de la Marine.

De PARIS *le 6 Juin.*

Suivant une lettre écrite de *Metz*, le tonnerre eſt tombé, la nuit du 27 au 28 du mois dernier, ſur les caſernes de la Ville neuve & a parcouru, avec rapidité, les charpentes de ces grands corps de bâtimens, qu'il a preſqu'entierement réduites en cendres avant qu'on ait eu le tems d'y porter du ſecours. On n'a pu ſauver qu'une très-petite partie des équipages du Régiment *Dauphin* & de la Légion de *Conflans* qui logeoient dans ces caſernes. L'incendie a duré juſqu'au lendemain fort avant dans la journée. La perte occaſionnée par cet accident eſt évaluée à 200000 liv.

André *Gallas* eſt mort à l'Hôpital des Petites Maiſons, le 9 du même mois, âgé de cent ans accomplis.

Magdeleine du *Carroy*, tante du Curé du *Guerchville* près de *Nemours*, eſt morte dernierement dans cette Paroiſſe, âgée de cent quatre ans.

De

De LONDRES, *le 3 Juin.*

On passa à la Chambre haute, le 30 du mois dernier, plusieurs Bils qui avoient été rédigés en forme à la Chambre basse, comme le Bil *pour lever 1500 mille liv. sterl. par des Annuites & une Loterie &c.* Le Bil *pour renouveller les Loix prêtes à expirer*, mais le Bil, *concernant la saisie des papiers chés des particuliers*, étant lû pour la seconde fois, souffrit bien des difficultés, & après mille débats l'éxamen en fut renvoié à deux mois, & comme l'on scait qu'on ne l'y passera pas, malgré l'approbation de la Chambre des *Communes* pour limiter ces ordres concernant cette saisie des papiers, on en murmure beaucoup icy.

Le Bil de l'Etablissement des *Ports-francs* en *Amérique*, lû hier pour la troisieme fois & passé d'une voix unanime à la Chambre haute, à répandû la joie parmi nos Négocians, qui se préparent à faire les envois les plus considérables en marchandises nécessaires au Commerce des *Espagnols* aux *Indes-Occidentales*; mais il y a cependant encore un peu de jalousie, en ce que les Vaisseaux étrangers sont autorisés à y trafiquer comme les Sujets de la *Grande-Bretagne*. La Compagnie des *Indes* de son côté redouble son Commerce dans ses nouvelles possessions & fait un grand nombre de recruës pour les envoyer dans ce pays là.

On a publié un Réglement concernant l'établissement du Port franc de la *Dominique*, qui contient les 9 Articles suivans.

1. L'importation & l'exportation du rum & de toutes les liqueurs fortes, provenant de l'étranger, seront prohibées dans la *Dominique*.

2. Toutes les productions de possessions étrangeres dans les *Indes Occidentales* pourront y être introduites sur toute espece de Vaisseaux & de Bâtimens.

3. Les laines, le coton, les cuirs & les drogues de teintures n'y payeront aucun droit d'entrée & ne pourront en être exportés que pour la *Grande Bretagne* seulement, sont les conditions prescrites pour les Articles énoncés dans l'Acte de navigation.

4. Tous les sucres importés de la *Dominique* dans la *Grande-Bretagne* seront reputés étrangers & sujets aux mêmes Réglemens que s'ils eussent été embarqués dans l'*Amérique Septentrionale*, & ils payeront les mêmes droits que les sucres *François* s'ils restent dans la *Grande-Bretagne* pour y être consommés.

5. Tous les sucres & melasses qui seront exportés pour l'*Europe*, excepté pour les parties situées au Sud du *Cap Finistere*, ne pourront être débarqués ailleurs que dans la *Grande-Bretagne*, où ils seront reçus sous condition pour être réexportés.

6. Toutes les Manufactures quelconques, provenant des Possessions étrangeres en *Europe*, ne pourront être importées à la *Dominique*, excepté quand elles viendront d'*Angleterre* & sur des Vaisseaux *Anglois*, & alors elles pourront y être reçues aux mêmes conditions ci-dessus.

7. Toutes les marchandises importées de la *Grande-Bretagne*, de l'*Irlande* & de l'*Amérique-Septentrionale* dans l'Isle de la *Dominique*, sous les conditions prescrites, pourront en être réexportées sur quelque espèce de Bâtiment que ce soit.

8. Aucun Vaisseau, ayant chargé à la *Dominique* telle espece de productions que ce soit, ne pourra relâcher dans aucune des autres Isles *Angloises*.

9. Aucun Vaisseau, venant d'*Europe*, ne sera reçu à la *Dominique*, à moins qu'il ne soit parti de la *Grande-Bretagne* ou de l'*Irlande*.

Le Comte de *Stormond*, Ambassadeur du Roi auprès de la Cour de *Vienne*, & le Chevalier *Porter*, Ministre à *Bruxelles*, sont de retour en cette Ville, & eurent le 28 du mois dernier l'honneur de rendre leurs respects à S. M. au Palais de *St. James*.

On

On écrit de *Briſtol* qu'on y a apporté dernierement d'*Afrique* une certaine quantité de bois de teinture qui a été eſtimé d'une auſſi bonne qualité que celui de *Honduras*.

De HAMBOURG *le 7 Juin.*

Suivant les dernieres nouvelles de *Suede* l'eſpèce de revolte dont on a dernierement parlé, n'a eu ſa ſource que dans les inſinuations ſiniſtres, calomnieuſement repanduës par le nommé *Hoffman*, Soldat licentié, ce miſerable avoit fait tout ſon poſſible pour ſe faire deputér à la préſente Diette: mais en ayant été exclu tant par le chef juge du lieu, que par les payſans de ſon canton par rapport à ſa mauvaiſe conduite, il a voulu s'en vanger en allumant le feu de la ſédition par de fauſſes craintes, qu'il a tâché d'inſpirer à divers eſprits, qui en étoient les plus ſuſceptibles, & qui malheureuſement ont ajoûté foi à ſes diſcours. Ayant enfin ſéduit quelques centaines de perſonnes, & leur ayant même fait accroire qu'elles auroient de puiſſans ſecours, il a cru pouvoit lever le maſque; mais ces mêmes perſonnes qu'il avoit abuſées, ayant reconnu le piege qu'il leur avoit tendu, lui en ont fait les plus ſanglans reproches & l'ont livré elles mêmes, au moment qu'il vouloit prendre la fuite, à un Detachement de Cavalerie de la Garniſon de *Borohs*. Dans les examens qu'il a deja ſubis, il a avoué qu'il n'avoit été engagé à la revolte par qui que ce put être; qu'il en étoit le ſeul chef, & que l'eſprit de vengeance l'avoit uniquement guidé dans ſa coupable entrepriſe: le Roi a nommé une commiſſion extraordinaire pour juger ce miſerable & examiner les diverſes circonſtances qui ont accompagné le ſoulevement qu'il a occaſionné: en attendant la tranquillité eſt, graces à Dieu, parfaitement retablie.

Selon les nouvelles de *Coppenhague* le Roi a nommé Grand-Maître de l'Académie de *Sorõe* Mr. de *Reitzenſtein*, Conſeillier Privé.

Sa Majeſté a décidé dernierement en faveur des Payſans de ſes Terres dans le Bailliage de *Coppenhague*, qu'ils ſeroient dorénavant libres & habiles à poſſéder des biens-fonds en propriété ſur le même pied que les Payſans du Bailliage d'*Hirſcholm* à qui la Reine-Mere accorda cette prérogative il y a quelques années.

Le Comte de *Gyldenſtolpe*, Grand-Chambellan de la Reine de *Suede*, s'étant acquitté de la commiſſion dont il étoit chargé par Sa Majeſté *Suédoiſe*, relativement au mariage du Prince Royal de *Suede* avec la Princeſſe Royale de *Danemarck*, a eu ſes audiences de congé du Roi, des Reines & de la Famille Royale: il ſe diſpoſe à partir ces jours-ci pour *Stockholm*.

S. M. *Danoiſe* a donné le 24 du mois dernier audience aux Deputés de la ville de *Hambourg* qui ſont venus pour la complimenter de la part de cette ville ſur ſon avenement au Trône.

Les 27, 28, & 29 Elle a fait la revuë de ſes Gardes à cheval & de différens Régiments qui compoſent la garniſon de *Coppenhague*.

On croit que le couronnement de Sa Majeſté *Danoiſe* ſe fera au prochain mois d'Octobre, en même tems que la célébration de ſon Mariage avec la Princeſſe Royale de *Suede*.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Decret an den Kaiſerl. Reichs-Hof-Rath, d, d. Wien den 5*ten* April 1766. à 24 kr.

N. 49.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 18. JUIN 1766.

Extrait d'une lettre de Malte *du 10 Mai.*

Nos Galères arriverent ici Mardi dernier 6 de ce mois avec un gros Chebec *Algerien* qu'elles avoient pris à quelques milles de la côte. Ces Galères étant parties le 30 Avril de *Cagliari*, rencontrerent le même jour le Bâtiment ennemi vers les 4 heures après midi ; elles le joignirent vers les 8 heures, la Capitaine commandée par le Général *Bailly* de *Belmont* lui tira une bordée de canons chargés à mitrailles, dont la tête du Reis fut d'abord emportée. Pendant ce tems une autre Galère commandée par le Chevalier de *S. Germain* s'approcha pour l'abordage & lui jetta ses Grappins : mais la nuit etant survenuë, & ces mêmes grappins ayant été detachés, on resta jusqu'au jour à portée l'un de l'autre, & il se fit des deux côtés un feu continuel de mousqueterie. 38 Infideles en furent tués ; nous eumes un homme blessé sur la Capitaine, 6 morts & 16 blessés sur la Galère aux ordres de M. de *S. Germain* ; 3 tués & autant de blessés sur celle commandée par M. le Chevalier *Fulcis* & il n'y eut sur celle que commandoit le Chevalier *Fiaschi* ni mort ni blessé : enfin le Bâtiment fut pris au jour naissant ; on y fit 112 prisonniers, dont 16 blessés & on y trouva 7 Esclaves Chrêtiens dont six de *Trapano* & un *Napolitain*.

De Florence *le 5 Juin.*

Mgr. l'Archiduc Grand Duc toujours attentif au Bien de ses sujets fait ouvrir une route depuis *Pistoja* jusqu'aux confins de l'Etat de *Modene*. Cette entreprise fait d'autant plus d'honneur à S. A. R qu'elle a été commencée plusieurs fois sans jamais avoir été poussée à sa fin : il s'en étoit agi dez l'an 1225. On y travailla de nouveau l'an 1698, l'an 1732 & l'an 1743 : mais divers obstacles en ont toujours empêché l'exécution : cinq cens ouvriers y sont employés aujourd'hui : cette nouvelle route se fait au travers des montagnes d'après les desseins de Mr. *Anastagi* Ingenieur, & passera par les environs de S. *Marcello* & par les forges de *Mammiano* jusqu'à *Sestajone*, d'où elle sera continuée jusqu'à *Boscolongo* & aux confins de la *Toscane*. Le travail est déja au reste fort avancé depuis le mois de Mars qu'il a été commencé, & la route achevée sera de vingt huit milles.

La Cour a été en Gala le 30 du mois dernier à l'occasion de la Fête de S. *Ferdinand*, dont le Roi des *Deux Siciles* porte le nom, & a celébré en même tems le jour anniversaire de la naissance de S. A. R. Mgr. l'Archiduc *Ferdinand* d'*Autriche*.

On a pris ces jours derniers dans l'*Arno* un *Eſturgeon* peſant plus de 100 livres & il a été preſenté à Mgr. le Grand Duc, qui l'a fait mettre dans un des grands baſſins des jardins Royaux de *Boboli*.

La Cour eſt partie le 31 Mai pour la *Villa dell' Imperiale*.

On mande de *Piſe* que la nommée Françoiſe *Mazini* eſt morte à l'âge de 105 ans dans le village de *Pettori* à peu de diſtance de cette ville. Elle n'avoit jamais été malade; elle a conſervé ſon bons ſens jusqu'au dernier inſtant de ſa vie, & ce qui eſt plus extraordinaire encore, c'eſt que née pauvre payſane & ayant paſſé ſes jours conformement à ſa naiſſance, elle a trouvé le moyen d'amaſſer ſix mille *Scudi*, qu'elle laiſſe à ſes heritiers.

Deux Couriers arrivés depuis peu à *Livourne* y ont rapporté qu'il s'étoit donné un combat ſanglant ſur les mers qui ſont entre la *France* & la *Savoye*, entre une groſſe barque *Genoiſe* & un Chebec *Barbaresque* qui a été pris après avoir perdu environ 250 hommes. Le Bâtiment *Genois* qui a auſſi beaucoup ſouffert, a fait de plus ſur celui des ennemis 150 priſonniers.

De la HAYE *le 4 Juin.*

On apprend que ſur la propoſition du Séréniſſime Prince *Stadhouder* les Etats de *Zélande* avoient nommé Secrétaire de L. N. P. Mr. & Mtre. Jean-Martin *Chalmers*, à la place de Mr. & Mtre. Adrien *Steengragt*, actuellement Conſeiller-Penſionnaire: Sécrétaire de la Chambre des Comptes Mr. & Mtre. Adrien-Iſaac *Hargronje*, Penſionnaire de la Ville de *Zirickzée*; Conſeiller au Collége d'Amirauté du Quartier du *Nord* Mr. Martin-Jean de *Jonghe*, Bourguemaitre de ladite Ville, à la place de feu Mr. van *Schuylenborgh*; conferé à Mr. & Mtre. Adrien *Bodt*, Penſionnaire-honoraire de *Zirickzée*, l'Emploi de Greffier de la Cour de *Hollande*, *Zélande* & *Weſtfriſe*, vacante par la démiſſion volontaire de Mr. & Mtre. *Ryer van Pieyſwyk*, & le poſte de Subſtitut-Greffier du Haut-Conſeil à Mr. & Mtre. Adrien-Nicolas *Mollerus*, à la place de Mr. & Mtre. *Herman* van *Hees*, Membre du même Conſeil.

Suivant les avis de la *Zélande*, le Prince *Stadhouder* reçut en qualité de Marquis l'hommage de la Ville de *Ter-Verre* le 28, & le 30 celui de la Ville de *Fleſſingue*. Ces avis ajoutent que Son Alteſſe Séréniſſime devoit en partir le 3 pour *Berg-op-Zoom*, où l'on fait de grands préparatifs pour ſa réception.

Suivant les nouvelles de *Louvain* du 1 de ce mois Mr. *Nicolas Bacon* ſoutint le 26 du mois dernier, ſa Thèſe de Licentié ès Loix en l'Univerſité de cette Ville. Ce jeune Homme, natif de *Bruxelles*, a perdu la vuë dés l'âge de 8 ans. Cependant, aidé d'un Maitre, il n'en a pas moins continué ſes Etudes; & il a preſque toujours remporté les premiers Prix dans ſes Humanités. Il a un diſcernement ſi vif & ſi exact, & une mémoire ſi facile & ſi heureuſe, qu'il peut citer les pages d'un Livre, où ſe trouve telle ou telle Propoſition que ſes Maitres lui ont enſeignée. Il a répondu aux diverſes Queſtions, qui lui ont été faites, avec tant de juſteſſe & d'érudition, qu'il a mérité l'applaudiſſement univerſel de tous ceux qui y ont aſſiſté. Mgr. le Duc *Charles* de *Lorraine*, Gouverneur Général de ce Pays, ayant bien voulu, qu'il lui dédiat ſa Théſe, avoit député à cet Acte le Comte de *Woeſtenraed*, Chambellan & Capitaine des Hallebardiers. La Salle de la Diſpute n'a jamais été ſi remplie; & l'on peut aſſurer, que tout le monde a admiré l'erudition & la perſpicacité du Candidat.

N. 50.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 21 JUIN 1766.

De MADRID *le 20 Mai.*

La Société Royale *des Amis de la Patrie* tint le 13 du mois dernier son Assemblée annuelle dans la Ville de *Vittoria*. La Séance s'ouvrit par la lecture d'un Discours sur le *bon goût de la Littérature*. Enfuite, on y lut une Dissertation sur l'*Histoire des trois Provinces associées*, une seconde sur l'*Architecture intérieure des Maisons*, une troisiéme sur la *Construction des Chemins*, une quatriéme sur les *Mines de fer de* Soromostro, & une cinquiéme sur le *Commerce*. Après quoi, on examina séparément cinq jeunes Eleves, depuis l'âge de 11 jusqu'à 14 ans, sur la Géographie d'*Espagne*, sur la Physique Expérimentale, sur l'Histoire des Belles-Lettres, sur l'Histoire d'*Espagne* & sur la Chronologie. Cette Société offre pour Prix une Médaille d'or de la valeur de 500 Réales à quiconque indiquera la *Methode la plus facile & la moins frayeuse de battre le bled*.

De ROME *le 7. Juin.*

Le Pape a ordonné des prieres publiques dans toutes les Egliſes de cette Ville pour demander à Dieu la ceſſation de l'intemperie de la ſaiſon & un tems propre à faire la prochaine moiſſon.

Ce matin le Cardinal Alexandre *Albani* en qualité de Miniſtre Plénipoten-

tentiaire de S. M. l'Empereur à effet de demander au S. Pere l'indult des *premieres prieres* s'eſt rendu à l'audience que Sa Saintété lui a donnée, avec les mêmes formalités, qui s'étoient obſervées en 1746, en préſence de ſix Cardinaux, de deux Archevêques & de deux Protonotaires. Les Cardinaux appellés à cette audience étoient M. M. *Serbelloni*, *Caſtelli*, *Colonna*, *Ghigi*, *Torregiani* & *Negroni*.

De PARIS *le 9 Juin.*

Le ſieur le *Roux*, Eleve du ſieur *Potain*, Architecte du Roi, a été nommé, le 4 de ce mois, Adjudicataire de tous les Bâtimens que Sa Majeſté, d'après les deſſins de ſon premier Architecte, a ordonné de faire à l'Ecole-Royale-Militaire.

On a eſſuyé, le 24 du mois dernier, à *Jonzac* en *Saintonge*, un orage qui a ravagé les bleds & les vignes de dix ou douze Paroiſſes, aux environs de cette Ville & a réduit pluſieurs Payſans à la néceſſité d'aller chercher ailleurs leur ſubſiſtance.

Philippe *Lagau*, Chevalier de l'Ordre de *Saint Lazare* & Commiſſaire de la Marine de *France*, Réſident à *Hambourg*, y eſt mort, le 24 du mois dernier, âgé de ſoixante-quatorze ans. Il rempliſſoit les fonctions de Commiſſaire de la Marine en cette Ville depuis cinquante ans.

Des lettres de *Bagdad*, en date du 7 Février dernier, portent que *Mirmahana*, fameux Brigand qui exerce ſes pirateries dans le Golfe *Perſique*, a ſurpris & enlevé aux *Hollandois* l'Iſle de *Kareck*, dont ils s'étoient eux-mêmes emparés il y a environ quinze ans. La Garniſon du Fort & les Officiers du Comptoir ont été, dit-on, envoyés à *Bender-Boacher*, & l'on évalue à pluſieurs millions le butin que ce Pirate a fait à *Kareck*.

Les lettres de *Turin* portent que le Roi de *Sardaigne* ſe propoſe de faire publier inceſſamment un Edit pour défendre abſolument la mendicité dans toute l'étendue de ſon Royaume; qu'il ſera ordonné à tous les mendians & gens ſans aveu de ſe retirer dans les Paroiſſes reſpectives où ils ſont nés; qu'on fournira de l'occupation à ceux qui ſeront en état de gagner leur vie par leur travail, & qu'on pourvoira à la ſubſiſtance & à l'entretien des autres.

De LONDRES, *le 6 Juin.*

Le 30 du mois dernier la Chambre Haute approuva encore le Bil pour impoſer de nouveaux droits ſur l'eau de vie & ceux du cordage, & du fonds d'amortiſſement ainſi que les Bils rélatifs aux Eſſences, à l'entretien des arbres & des plantes & à la tolerance de l'entrée du Sel étranger dans *Quebec*.

Les *Communes* lurent pour la troiſième fois & paſſérent le Bil pour *revoquer pluſieurs Droits en* Amérique, *& encourager le Commerce entre ce Pays-là & ce Royaume*, & le Bil pour *libérer de toute pourſuite ceux qui n'ont pas fait uſage* du Papier timbré en *Amérique*.

Le 2 du préſent mois de Juin, les Seigneurs lurent pour la troiſième fois & paſſèrent quelques-uns des Bils, dont on a parlé ci-deſſus; Et ils approuverent en Committé le Bil du *Commerce* de l'*Amérique* & célui qui regarde les Perſonnes qui n'y ont pas fait uſage du *Papier timbré*. Les *Communes* n'ont fait rien d'eſſentiel ce jour-là.

La Compagnie des *Indes* fait préparer au-de-là du double des Marchandiſes & Manufactures de ce Royaume qu'elle a coutume d'envoyer dans ſes Etabliſſemens & Poſſeſſions dans l'*Inde*: & elle fait lever dans ces Royaumes un grand nombre de Recrues pour les faire paſſer dans ce Pays là.

On remit le 3 de ce mois, aux deux Chambres un Meſſage du Roi conçû en ces termes: „ Comme à l'ouver-„ ture de la derniere Séance du Par-

„ le-

lement, je vous fis part du mariage de la Princeſſe *Caroline-Mathilde*, ma Sœur, avec le Roi de *Danemarck*, qui devoit ſe conclure avant cette Séance : ne pouvant douter aujourd'hui que cette Alliance avec un Prince *Proteſtant* ne ſoit agréable à toute la Nation, je me promets votre aſſiſtance & votre concours pour donner à mon auguſte Sœur une dot convenable à l'honneur & à la dignité de la Couronne. Je m'étois outre cela propoſé de remettre à votre examen ce qui pouvoit être accordé pour l'entretien honorable de mes Frérés chéris, les Ducs d'*Yorck*, de *Glocester* & le Prince *Henri-Frederic* : mais comme il eſt tems d'accorder à mon Parlement un peu de relache, je laiſſe cette déliberation à la Séance prochaine, trop perſuadé de ſon attachement pour moi, lorſqu'il reprendra ces différens objets. . .

GEORGE Roi.

Il fut auſſitôt réſolu dans les deux Chambres „ de faire des remerciemens „ au Roi ſur ſon gracieux Meſſage & de „ l'aſſurer qu'Elles mettront S. M. en „ état de donner à ſon auguſte Sœur „ une dot qui caractériſera leur zèle „ & leur devoir, ſans être moins diſpoſées a pourvoir à l'entretien des „ Princes ſes Freres. On propoſa „ dans la Chambre des *Communes*, de „ preſenter au Roi une Addreſſe, pour „ le prier de continuer encore ſon „ Parlement, juſqu'à ce qu'il fut inſtruit poſitivement, que tous les „ ſujets de S. M. dans les Colonies „ étoient rentrés dans le devoir, ſurtout dans la perſuaſion où tous les „ Membres ſe trouvent, que les ſuites funeſtes de cet eſprit de revolte dans ces quartiers-là euſſent été „ prévenuës, ſi ſon Parlement eût „ été convoqué, auſſitôt que le Miniſtére en eut la premiere nouvelle. „ On vouloit y ajouter un autre Article ſur la diſpoſition de la Chambre à maintenir l'autorité de la Couronne &c. mais il ne paſſa point. On remit hier au Roi les Addreſſes des deux Chambres, qui fûrent très bien reçuës, & aujourd'hui S. M. s'étant renduë à la Chambre des *Pairs*, y a prononcé un diſcours, comme voulant terminer cette Séance; mais elle l'a prolongé juſqu'au 12 de Juillet, après y avoir donné ſon conſentement royal aux Bills pour l'*établiſſement des Ports francs* & le *Commerce en Amerique*, au Bill d'*indemnité pour ceux qui y ont ſouffert à cauſe de leur obéiſſance à l'Acte du Timbre*, & autres Bills.

Quoiqu'on garde un profond ſilence ſur les depêches que l'on reçoit d'*Irlande* on n'en eſt pas moins inſtruit qu'il s'en faut bien que les troubles y ſoient pacifiés, quelques ſoins que ſe donne à cet égard le Comte de *Herford* Vice-Roi de ce Royaume pour calmer les eſprits echauffés par la non réuſſite du projet qu'ils avoient formé de limiter la durée des Parlements d'*Irlande*.

En creuſant il y a environ 3 Semaines a *Donfermline* en *Ecoſſe* un terrein où étoit ci-devant ſituée l'Egliſe principale de cette Ville; on a trouvé un cercueil de pierre dans lequel étoit le corps d'une femme extremement bien conſervé avec un Crucifixe à la main. On croit que c'eſt le corps de feue la Reine *Marguerite* epouſe du Roi *Malcolm-Kenmore* laquelle a été canoniſée après ſa mort.

De HAMBOURG *le 4 Juin.*

Suivant des lettres de *Stockholm* il s'eſt élevé à *Upſal* le 21 du mois dernier ſur les trois heures de l'après-midi, un furieux orage, mêlé de pluye, de tonnerre, & d'éclairs. L'Egliſe Cathédrale, qui ſe trouvoit remplie de monde à l'occaſion du Sermon de l'après-midi, fut tout-à-coup remplie de vapeur, de fumée, & de feu, ce qui répandit une ſi grande allarme, que le Sermon fut interrompu, & chacun s'em-

preſ-

preſſa à ſortir de l'Egliſe : Cependant, malgré la foule & la confuſion, il n'y a eu perſonne de bleſſé ; Mais on a trouvé l'Egliſe endommagée en divers endroits. On reçut avis le même ſoir, que la foudre avoit fendu une Montagne à *Wakſala*, & réduit en cendres un Bâtiment ſolide à *Wändels*.

*D'*ASCHAFFENBOURG *le 12 Juin.*

Le 9 de ce mois, nous eſſuyames ici un orage des plus furieux, accompagné d'éclairs, de tonnère & de grêle, qui dura depuis 3 heures après midi juſqu'à 5. La nue, qui creva à un quart de lieue d'ici, étoit ſi conſidérable, que l'eau qui en ſortit, entra comme une vague dans la Ville & s'y répandit dans les rues à la hauteur de 5 pieds & quelques pouces. Les trains de Bois flotté, qu'elle entraîna avec elle, étant pouſſés avec violence contre les Maiſons, en endommagèrent pluſieurs. L'Hôtel du Comte de *Schœnborne* & la Maiſon de M. *Jargenſen*, Marchand, ont beaucoup ſouffert. L'Hôpital de *Ste. Catherine* eſt le Bâtiment qui a été le plus maltraité. on évalue à près de 15000 florins la perte que cet accident a cauſé dans la ville.

Le même orage a fait de grands ravages dans les environs où il a entraîné pluſieurs maiſons, granges & Ecuries. A un quart de lieue d'ici trois moulins ont été ſubmergés & cinq meuniers ont été noyés. A *Ammorsbach* qui eſt éloigné de 4 lieues de cette ville, le tonnère eſt tombé ſur un arbre ſous lequel la mere, la fille & le fils s'étoient mis à couvert, & a tué ce dernier, les deux autres ſont reſtées à démi mortes, & l'on doute qu'elles en reviennent.

Tous les bleds & fruits, qui promettoient la plus belle recolte, ſont entierement abîmés. Le dommage que les campagnes ont ſouffert, eſt inexprimable.

De BERLIN *le 7 Juin.*

Le 5 de ce mois après midi l'Académie Royale des Sciences tint ſon Aſſemblée publique. Mr. le Profeſſeur *Formey* en qualité de Secrétaire perpetuel ouvrit la ſeance en annoncant que la Claſſe de Mathematique avoit adjugé le prix propoſé pour cette année au Memoire qui a pour deviſe *Onus quod leve fertur, bene fertur.* en decachettant le billet on trouva que Mr. Jean Frederic *Hennert* Profeſſeur de Mathematique à *Utrecht* en étoit l'Auteur. La Diſſertation qui a pour deviſe *invitat parvis animos & præmia ponit*, a été jugée approcher le plus du memoire qui a été couronné.

La Claſſe de Phyſique qui avoit propoſé cette année une ſeconde fois la queſtion de l'année derniere a adjugé le prix au memoire portant pour Deviſe *ſimilia ſimilibus gaudent*, dont M. *Durade* de *Paris* s'eſt trouvé être l'Auteur

La Claſſe des Sciences & Belles-Lettres a propoſé pour Sujet du prix de l'an 1768 l'Eloge du feu Baron de *Leibnitz*. Enſuite M. *Bitaube* a prononcé un diſcours à l'occaſion de ſa reception, auquel M. le Profeſſeur *Formey* Secrétaire perpetuel a repondu & M. *Touſſaint* a terminé la Seance par un diſcours ſur les avantages de la vertu.

Le Chevalier *Mitchel* Envoyé du Roi de la *Grande Bretagne* à cette Cour eſt arrivé ici de *Londres* Samedi dernier 7 de ce mois.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Lebens- und Regierungs-Geſchichte des Allerdurchlauchtigſten Kaiſers Franz des Erſten, aus zuverläſſigen Nachrichten und Urkunden zuſammen getragen von Johann Friedrich Seyfart, 8 Nürnberg 1766. 1 fl.

N. 50.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 21. JUIN 1766.

De BERG OP ZOOM, *le 7 Juin.*

Le Prince *Stadhouder*, arriva en cette Ville le 4 au bruit de 21 piéces de canon, la Garniſon étant ſous les armes. S. A. S., après avoir été complimentée par le Gouverneur & le Commandant de la Fortereſſe, fut conduite au Gouvernement, où Elle reçut les Complimens ultérieurs de la principale Nobleſſe. Le même jour, le Prince paſſa les Troupes en Revuë & examina les Fortifications de la Place. Il y eut le ſoir des illuminations dans toute la Ville.

De la HAYE *le 8 Juin.*

On mande de *Breda* que le Prince *Stadhouder* y arriva de *Berg-op-Zoom* Vendredi dernier; qu'à quelque diſtance de la Ville S A. S. fut reçue par le Gouverneur & le Commandant, & complimentée à ſon entrée par quatre Membres du Magiſtrat; que les Troupes de la Garniſon & ſix Compagnies Bourgeoiſes furent rangées ſous les armes; qu'en pluſieurs endroits de la Ville il y eut des Arcs de triomphe, & des illuminations dans toutes les rues.

Don Pedro da *Coſta* de *Almeyda* de *Salema*, Miniſtre de S. M. *Très-Fidèle*, a pris Congé des Etats-Généraux par le Mémoire ci après daté du 26 du mois dernier.

HAUTS & PUISSANS SEIGNEURS,

Sa Majeſté, en me rappellant, m'ordonne de renouveller à V. H. P. les aſſûrances de ſon amitié & les diſpoſitions ſinceres où Elle eſt de ſaiſir avec empreſſement tout ce qui pourra contribuer à entretenir entre Elle & V. H. P. une intelligence parfaite: diſpoſitions qu'Elle ne ceſſera de prouver par le vif intérêt qu'Elle prend toujours à tout ce qui pourra concourir à la gloire & à l'avantage de la République. Je me félicite d'être chargé de cette Commiſſion avec d'autant plus de plaiſir, qu'en terminant les fonctions de mon Miniſtere, Elle me donne occaſion de prier V. H. P. d'agréer mes ſentimens d'une parfaite reconnoiſſance pour les marques de bonté dont il leur a plû m'honorer pendant mon ſéjour ici, & d'une ſincere vénération, tribut néceſſairement dû au Zèle vraiment patriotique que j'ai admiré dans tous les Membres de Votre auguſte Sénat, dont tous les projets formés & dirigés par une ſaine politique, toutes les Réſolutions dictées par la ſageſſe, tous les moyens choiſis par la prudence, tendent invariablement à procurer l'ordre, l'abondance, la ſecurité dans l'Etat, la tranquillité & la félicité du Citoyen. Daignez auſſi agréer les vœux que je forme pour la conſtante proſpérité de Votre République & la conſervation d'un Prince, les délices & l'eſpoir de Votre Nation, en

qui

qui brillent les plus heureuſes qualités, qui, en Vous rappellant les ſervices qui Vous ont été rendus par tant de Héros ſes Ayeux, fondent vos plus flatteuſes eſperances & juſtifient ces acclamations avec leſquelles je l'ai vû admis dans vos Conſeils, commencer les fonctions de Protecteur & Défenſeur d'une Liberté que Vous Vous faites gloire d'avouer dûe à l'affection, au zèle, à l'héroïque valeur & au ſang de ſes Illuſtres Ancêtres.

Sur le rapport de quelques lettres venues des *Indes Orientales* à *Amſterdam*, la Ville de *Goa* eſt bloquée par les *Maures* & autres peuples du voiſinage, ce qui apporte un grand préjudice au Commerce des *Portugais* dans leurs poſſeſſions. L'on parle beaucoup d'une Eſcadre qui doit partir du *Teſſel* pour la *Mediterranée* avec la commiſſion de chatier ſur les Côtes d'*Afrique* quelques Puiſſances *Barbaresques*, dont les Sujets ont inſulté le Pavillon de la République, & de renouveller avec Elles les Traités qui ſubſiſtoient Entre elles & les *Provinces-Unies*.

De FRANCFORT *le 3 Juin.*

On apprend de *Hannovre* qu'il y a eu depuis peu dans le baillage de *Rothenbourg* un orage ſi violent que la pluye a formé un torrent lequel a entrainé un moulin & noyé quantité de beſtiaux pendant que beaucoup de même batail a été tué par la forte grêle qui eſt tombée en même tems.

De VIENNE *le 21 Juin*

S. M. l'Imperatrice Reine accompagnée de S. M. l'Imperatrice & de L. L. A. A. R. R. Mesdames les Archiducheſſes *Marie-Anne*, *Eliſabet* & *Amelie* eſt partie jeudi dernier de *Schönbrunn* pour *Presbourg* & doit en revenir lundi prochain.

Les nouvelles qu'on a de *Bohême*, portent que S. M. l'Empereur jouit d'une parfaite ſanté dans la tournée qu'il fait en ce Royaume.

S. M. I. & R. A. doit partir le 25 pour *Laxembourg* avec leurs Alteſſes Royales Mesdames les trois Archiducheſſes ainées & Sa Majeſté l'Imperatrice pour *Baaden*, où elle va prendre les bains: ce voyage durera environ un mois.

On a reçu dernierement de *Conſtantinople* la facheuſe nouvelle que cette ville avoit eſſuyé le 22 du mois dernier au matin un tremblement de terre extrêmement violent: Pluſieurs moſquées en ont été renverſées; d'autres ont beaucoup ſouffert; une partie des quais s'eſt écroulée tant par les ſecouſſes que par les flots de la mer qui étoit extrêmement agitée; le grand Serrail a été fort endommagé & l'Hôtel des monnoyes y a entre autres été renverſé; differens autres edifices ont ſouffert de même, les uns plus les autres moins; & au depart du Courrier qui a apporté l'avis de ce triſte évenement, le Grand Seigneur campoit avec ſes femmes & ſa Cour dans les Jardins du ſerrail: le même tremblement de terre s'eſt auſſi fait ſentir à *Pera* mais avec beaucoup moins de violence; il y a cependant abbattu beaucoup de cheminées: on n'a point encore de detail circonſtancié de ce malheur: tout ce qu'on ſait par les lettres qui en donnent la premiere nouvelle, c'eſt que lorsqu'elles ſont parties, on comptoit deja environ mille perſonnes enſevelies ſous les ruines & que la terre n'étoit point encore raffermie en ce moment: dans ce deſaſtre on doit regarder comme un bonheur qu'il ſoit arrivé dans un tems, où tout le monde étoit deja ſorti des Moſquées & des Bains, ſans quoi tout ce qui s'y ſeroit trouvé, auroit peri ſous leurs ruines.

N. 51.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 25 JUIN 1766.

De ROME *le 10. Juin.*

Trois Commissaires chargés de veiller à la Cuisson des pains ayant manqué à leur devoir ont été suspendus de leur emploi.

C'est par erreur que de nos rapports particuliers ont annoncé, que le Cardinal *Alex. Albani* dans l'audience qu'il a eue dernierement de Sa Sainteté, lui a demandé de la part de l'Empereur l'Indult pour les *premieres prieres*.

De LONDRES, *le 6 Juin.*

Aujourd'hui, le Roi s'est rendu avec les cérémonies accoutumées au Parlement, & y a donné son Consentement aux Bils du *Fonds d'Amortissement*, de la *Loterie*, des *Fenêtres*, des *Ports-Francs*, du *Commerce* en *Amérique*, de la *libération de poursuite au sujet du Timbre*, & à plusieurs autres Bils, qui ont passé aux deux Chambres. Après quoi S. M. a terminé la Séance par le Discours suivant.

MILORDS & MESSIEURS,

C'est avec la plus grande satisfaction que j'ai observé la sagesse, & la modération, qui vous ont uniformément guidés dans les différentes delibérations importantes, dans lesquelles vous avez été engagés durant le cours de cette longue & intéressante Séance. Je me persuade qu'il doit naturellement résulter des délibérations, conduidui-

duites sur ces principes, les effets les plus salutaires.

MESSIEURS *de la Chambre des* Communes,

Je vous remercie des Subsides, que vous avez donnés avec tant d'empressement pour les différents Etablissemens, & pour le maintien du crédit public : & vous pouvez vous assurer, qu'on ne manquera point d'économie pour les rendre efficaces dans ces parties du service pour lesquelles on les a accordés.

MILORDS & MESSIEURS,

La disposition générale, dans laquelle se trouvent actuellement toutes les Puissances de l'*Europe*, paroit annoncer la continuation de la Paix; &, de mon côté, mon désir le plus sincère est, de maintenir la tranquillité générale, en remplissant tous les Engagemens dans lesquels je suis entré par des Traités. Sur ce fondement, je puis raisonnablement espérer & m'attendre, que les autres Puissances rempliront exactement ceux qu'elles ont pris envers ma Couronne.

Les différents règlemens, que vous avez faits pour étendre & avancer le Commerce & les Manufactures de la *Grande-Bretagne*, & pour établir la mutuëlle correspondance entre mes Royaumes & mes Plantations, de façon à pourvoir à l'accroissement des Colonies sur un Plan de juste subordination aux intérêts du commerce de la Mère Patrie, sont les preuves les plus fortes de votre attention équitable & refléchie au bien de mes Etats: Objet vraiment digne d'un Parlement *Britanique*.

J'aurai soin que l'on prenne les arrangemens réquis pour assurer & augmenter, les avantages que l'on peut se promettre de dispositions si sages & si salutaires.

Je n'ai plus rien à vous recommander, si ce n'est de faire dans vos Provinces respectives vos efforts pour donner de la vigueur à l'exécution des Loix, & pour l'encouragement des bonnes mœurs & le maintien du bon ordre parmi mon Peuple, dont la constante & vraye félicité sera toujours l'objet invariable de mes soins, & sur l'affection duquel je me reposerai toujours fermement. „

Le mariage de la Princesse *Caroline-Mathilde* avec le Roi de *Danemarc* aura lieu au mois d'Octobre prochain.

La Cour a été avant-hier nombreuse & brillante à *St. James*, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Roi, qui entroit dans sa 29. année. Le soir il y eut Bal, dont le Duc d'*Yorck* & la Princesse *Louise-Anne* firent l'ouverture. Les Ambassadeurs de *France* & d'*Espagne* se sont distingués par des Illuminations superbes & des Repas magnifiques à cette occasion.

La Compagnie des *Indes* vient de nommer 24 Vaisseaux pour passer cette année dans ses Possessions & Etablissemens dans l'*Inde* & à la *Chine*.

Du 10.

Le Parlement a été prorogé jusqu'au 12 Juillet prochain. Les moyens pour remplir les Subsides de cette année montent à la Somme de 8609099 Liv. St. 8 Ch. 10 Sous & un huitième.

Les Subsides ne montent qu'à 8196181 Liv. St. 2. Ch. 3 Sous & demi.

Par conséquent les moyens excèdent des Subsides de 412918 Liv. St. 6 Ch. 6 Sous & cinq huitiemes.

La Dot de la Princesse *Caroline-Mathilde*, fiancée au Roi de *Danemarck*, sera payée hors des Revenus ordinaires de la Couronne. On dit, qu'elle sera de 190 mille Livres Sterling; Que le Roi est autorisé d'avancer cette Somme; & que le Parlement la remboursera à l'ouverture de la prochaine Séance.

Quant à l'entretien des Maisons du Duc d'*York*, du Duc de *Gloceſter*, & du Prince *Henri-Fréderic*, il sera aussi réglé dans la prochaine Séance du

Par-

Parlement. Les 45000 Livres Sterling, dont jouiſſoit le feu Duc de *Cumberland*, ſeront partagés entre L. A. Royales : & les deux aînés ſeront pourvus, l'un d'une Charge conſidérable dans la Marine, & l'autre d'un Poſte éminent dans l'Armée : De ſorte qu'il n'en coûtera rien de plus au Peuple pour cet article ; Mais on parle de porter l'année prochaine à un Million Sterling la Somme annuëlle de 800 mille Livres Sterling deſtinée à l'entretien de la Maiſon Royale.

Le Comte de *Malzahn* eſt arrivé ici le 7 de ce mois en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Roi de *Pruſſe* ; Et le Géneral *Conway* l'a déjà préſenté au Roi, qui lui a fait un accueil très-gracieux.

Le Chef d'Eſcadre *Palliſer*, montant le Vaiſſeau de guerre, le *Guernſey* de 50 Canons, fit voile le 5 de *Portsmouth* pour *Terre-Neuve*. L'Amiral *Durell* s'eſt auſſi embarqué à *Portsmouth* à bord du *Launceſton* : Il doit ſe rendre à *Halifax* dans la *Nouvelle-Ecoſſe* avec une Eſcadre, deſtinée à croiſer le long de la Côte de l'*Amérique Septentrionale* pour protéger le Commerce & la Navigation, & faire des recherches pour en augmenter les avantages.

Les Troupes, deſtinées pour l'*Amérique*, s'embarquent actuellement. Selon pluſieurs avis de ce Pays-là, la Nouvelle de la révocation de l'*Acte du Timbre* y avoit occaſionné des Réjouiſſances, qui répondoient à la vivacité des marques d'averſion qu'on y avoit données lorſqu'on voulut mettre cet Acte en vigueur. On y paroiſſoit même diſpoſé à fournir trois fois autant, que n'auroit raporté le *Timbre*, moyenant que ce ſoit d'une maniére moins oppreſſive & plus conſtitutionnaire.

Des Lettres de *Madras* du 4 Octobre 1765 apportées par le *Middleſex*, Vaiſſeau de la Compagnie des *Indes*, portent, que les Troupes de la Compagnie ſe diſpoſoient à marcher contre le Roi de *Tanjour* ; Que la Fregate du Roi le *Solebay* & le Navire de la Compagnie le *Beckenham* avoient transporté des Troupes de *Bencola* à *Madras* ; Et que la Compagnie abandonnoit ſon Etabliſſement à *Bencola*, qui lui eſt maintenant comme inutile. Les Actions de la Compagnie n'ont pu ſe ſoutenir au prix, où, à la faveur des premières impreſſions, on les avoit fait monter.

Suivant les lettres de la *Caroline-Meridionale* datées du 18 Mars dernier D. Antoine d'*Ulloa* s'étoit embarqué pour le *Miſſiſſipi* avec les Troupes qu'il commandoit & avoit pris poſſeſſion de la Ville & de l'Isle d'*Orleans* ainſi que de la Province de la *Louiſiane*, dont les Troupes *Françoiſes*, qui étoient dans cette Colonie, avoient de l'agrément du Roi *Très-Chrétien* paſſé au Service d'*Eſpagne*.

De la HAYE *le 11 Juin.*

On a reçu de *Berg-op-zoom* le detail de la reception, qui a été faite dans cette ville au *Stadhouder*. La Garniſon de la Place étoit rangée ſous les armes depuis l'endroit du débarquement de S. A. S., le long du Port & des rues, juſqu'au Gouvernement, où le Prince reçut les Complimens des Officiers-Généraux, des Membres de la Régence & des Deputés des Claſſes de *Tholen* & de *Berg-op-Zoom*, des Conſiſtoires des Egliſes *Hollandoiſes* & *Françoiſes*. Le ſoir, S. A. S parcourut les rues, décorées d'Arcs-de-triomphe & remarquables par leurs illuminations, ſur tout la grande Tour, que l'on avoit entourée d'un grand nombre de lanternes. Au coin des rues de *Notre-Dame* & de la *Fortune*, on remarquoit une ſuperbe Arcade, éclairée par une infinité de lampions & chargée d'Inſcriptions en *Hollandois*. Le lendemain matin, la Garniſon fit hors la Ville ſes Evolutions militaires en préſence du Prince, qui en témoigna publiquement ſa ſatisfaction.

A midi, S. A. S. alla examiner les trois Forts, & le soir, on tira un beau Feu d'artifice près du Gouvernement. Le 5, le Régiment de *Nassau-Weilbourg* & les deux Bataillons *Suisses* du Lieutenant-Général *Sturler* exécuterent leurs manœuvres, dont le Prince fut également satisfait. Le lendemain, il partit de *Berg-op-Zoom*, déjeûna à *Rosendaal* chez le *Drossard Métman*, & arriva vers les sept heures du soir à *Breda*, dont le Gouverneur *van der Duyn*, Seigneur de *Maasdam*, & le Général *van der Beek*, Commandant de la Ville, vinrent à la rencontre de S. A. S. avec un Détachement de Cavalerie, les *Cent Suisses* ayant pris les devants jusqu'au Village le *Haagje*. Après une salve d'Artillerie, le Prince fut complimenté par une Députation du Magistrat hors la Porte d'*Anvers*, d'où six Compagnies Bourgeoises s'étendoient en double haye jusqu'au Marché. La Garnison, disposée en forme de Bataillon, occupoit le terrain depuis la Grand'-Garde jusqu'au Château, & le long de la route on avoit construit des Arcs-de-triomphe. S. A. S. entra ainsi dans la Ville, accompagnée du Prince de *Nassau Weilbourg* & de plusieurs Personnes de la principale Noblesse, qui à cheval escortoient de près le Carosse du Prince. Le Comte de *Byland*, avec le Régiment de *Lindeman* sous les armes, avoit pris poste dans la Basse-cour du Château, vis-à-vis duquel se trouvoient les principaux Arcs-de-triomphe, quoiqu'inferieurs en beauté à celui érigé sur la grande Place, où se voyoient six Génies tutélaires, & du haut du balcon duquel on jetta, au son d'une harmonieuse musique, quantité de fleurs sur le Carosse de S. A. S. A son arrivée à la Cour, le Prince y fut reçu par le Drossard Comte de *Randwyk*, par tous les Officiers Généraux, les Maires des Villages voisins, les Pasteurs des Communautés *Hollandoise*, *Françoise*, *Luthérienne* &c. Après quoi S. A. S. vit défiler la Garnison. Le 7, Elle admit à son Audience le Magistrat, les dix Conseillers, & les Officiers de la Garnison, ainsi que la Bourgeoisie, ayant à sa tête le Colonel *Damisse*, Stadhouder de *Breda*, qui représentoit le Drossard Comte de *Randwyk*. Enfin, le Prince parut sur la Place de parade, & se promena par toute la Ville, dont les maisons furent le soir magnifiquement illuminées.

De St. Petersbourg *le 13 Mai.*

Hier 12 de ce mois l'Académie Imperiale des Beaux Arts tint sa quatrieme Séance de 4 mois à compter de l'époque de son établissement. S. A. Imperiale Mgr. le Grand Duc, dont le goût pour les Arts & les Sciences augmente avec l'âge, honora, comme ci-devant, l'assemblée de sa presence qui d'ailleurs étoit composée de tout ce qu'il y a de plus distingué dans la Noblesse des deux Sexes, de même que du Clergé & des Ministres étrangers.

M. de la *Live*, Introducteur des Ambassadeurs à la Cour de *France* connu par son goût & & son attachement pour les Beaux Arts & desirant d'être associé à l'Académie y fut reçu dans cette Séance en qualité de Membre honoraire.

On y aggréga de même M. *Perfinoli* Peintre d'Architecture dont les ouvrages avoient été soumis au jugement de l'Académie, ensuite de quoi l'on procéda à l'Election d'un nouveau Directeur.

Mr. *Gillet*, Professeur de la Classe de Sculpture emporta pour la seconde fois les faveurs du Scrutin, & prit place en cette qualité.

La Séance terminée S. A. Imperiale suivie de toute l'Assemblée parcourut derechef les Sales & Galeries de l'Academie, examina avec attention les nouvelles productions & se retira très satisfaite des progrès des Eleves, ainsi que de l'ordre & de l'arrangement qui regnent par tout.

N. 51.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 25. JUIN 1766.

De Florence *le 12 Juin.*

Tout se dispose ici pour l'homage qui sera rendu à S. A. R. Mgr. l'Archiduc Grand Duc par les villes, terres &c. du Grand Duché de *Toscane.*

Leurs Altesses Royales sont venues ici le 8, & se sont rendues à l'Eglise des Religieuses de St. *Jacques*, où l'on a exposé un Crucifix miraculeux, ce qui ne s'étoit point fait depuis 16 ans, & fait des prieres publiques pour demander à Dieu qu'il daigne bénir la prochaine recolte.

L. L. A. A. R. R. assisterent ensuite au Spectacle & retournerent de là à leur maison de Campagne dell'*Imperiale.*

Suivant une lettre de *Livourne* on y a eu avis qu'une Felouque armée en Course portant pavillon *Corse* avoit pris dans le voisinage *della Torre* di *S. Vicenzio* sept petites barques de pêcheurs munies de patentes de la Republique de *Genes* & qu'elles avoient été conduites dans le port de *Ballagna.*

Suivant les mêmes lettres les deux Vaisseaux de guerre de Mgr. le Grand Duc, dont l'un nommé l'*Aigle*, la *Notre-Dame*, de *Monte-Nero* & *S. Leopold* & l'autre le *Lion* ont mis à la voile le 9: mais on ignore leur destination.

De Versailles *le 11 Juin.*

Le sieur *Durand*, qui vient d'être nommé Ministre Plénipotentiaire du Roi à la Cour de *Londres*, pris congé de Sa Majesté le 8 de ce mois, & a eu l'honneur de lui être présenté, en cette qualité, par le Duc de *Choiseul*, Ministre & Sécrétaire d'Etat ayant le Département des Affaires Etrangeres.

Le sieur *Déformeaux* a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale les deux premiers Volumes de l'*Histoire de Louis II, Prince de Condé, surnommé le Grand.*

De Paris *le 13 Juin.*

On a ouvert il y a déjà quelque tems un nouveau chemin dans la forêt de *Dreux* faisant partie du Domaine du Comte d'*Eu.* Un particulier, traversant un jour cette forêt par la nouvelle route, y apperçut de loin une fumée qui lui parut extraordinaire. Cependant, comme elle n'étoit

pas

pas alors assez considérable pour donner l'allarme, il n'y fit pas une plus grande attention; mais dès le lendemain elle étoit tellement augmentée que plusieurs voyageurs qui avoient passé par le même endroit, crurent devoir en avertir dans le lieu le plus prochain. Sur ces avis, le principal Officier de la forêt partit avec un certain nombre d'ouvriers, & étant arrivé à l'endroit indiqué, il vit que la fumée augmentoit de moment à autre & que la superficie du sol étoit déjà presque brûlante. Tout cela ne pouvant être que l'effet d'un incendie souterrein, il se hâta d'empêcher la communication par le moyen d'un fossé profond circonscrit autour du lieu d'où sortoit le tourbillon de fumée. On ouvrit ensuite le sol, & l'on trouva qu'en effet le feu avoit pris dans les racines d'arbres, qui étoient restées en grande quantité sous le nouveau chemin.

De HAMBOURG *le 14 Juin.*

Suivant les lettres de *Suede*, quoique la revolte paroisse appaisée, on n'en à pas moins redoublé les Gardes & donné ordre à tous les chefs des Regiments & Gouverneurs des Provinces qui assistoient à la Diete, de partir pour leurs Provinces & leur Troupe respectives, ce qu'ils ont fait après avoir reçu des Etats les instructions necessaires.

De VIENNE *le 25 Juin.*

Sa Majesté l'Imperatrice Reine part aujourd'hui de *Schönbrunn* pour se rendre à *Laxembourg* avec leurs Altesses Royales Mesdames les Archiduchesses *Marie-Anne*, *Elisabet* & *Amelie*.

Sa Majesté l'Imperatrice part aussi de son côté pour les eaux de *Baden*.

AVERTISSEMENT.

De tous tems les Décorations ont été, & sont les premiers & principaux mobiles des incendies dans les spectacles. Pour prévenir ces funestes accidents, on a trouvé le Secret de préparer les toiles de maniere qu'elles ne prennent ni feu ni flammes. Au feu le plus violent elles se consument en cendres dans le seul endroit, où le feu fixe porte, sans s'étendre plus loin.

En faisant usage de cette toile pour les decorations, on s'assureroit que ces decorations ne pourroient jamais mettre le feu dans les Theatres; Quand même on voudroit l'y mettre de dessein prémédité, on ne pourroit réussir qu'à faire un trou, où le feu fixe porteroit. Cette preparation n'est point couteuse: on peut à très peu de fraix éviter de grands malheurs: on peut aussi préparer les décorations déja peintes sans endommager la peinture.

Ceux qui voudront en avoir le Secret, pourront commettre quelqu'un à *Vienne* & s'adresser à M. de *Trattner*, Editeur de cette Gazette, on leur donnera toute la satisfaction qu'ils pourront desirer à cet égard.

N. 52.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 28 JUIN 1766.

De MADRID *le 1 Juin.*

Presque toutes les Villes du Royaume se sont empressées de donner au Roi, à l'occasion de l'émeute arrivée dernierement en cette Capitale, des preuves de leur amour & de leur fidélité par l'offre que les habitans ont faite à Sa Majesté, de leur vie, de leurs biens & de sommes d'argent très-considérables. Sa Majesté a remercié ses Peuples en faisant réponse à leurs offres respectueuses, Voici la traduction de la lettre qu'Elle a écrite à la Ville de *Barcelone*, Capitale de la Principauté de *Catalogne*.

„ Moi, le Roi, &c. A nos biens-„ aimés & fidéles Sujets. Les expres-„ sions de votre Lettre, du 21 du „ mois d'Avril, & les offres que vous „ m'y faites, me causent une véritable „ satisfaction & j'y trouve avec plaisir „ de nouvelles preuves de l'amour & „ de l'obeissance que vous avez tou-„ jours conservés pour ma Personne. „ Ce témoignage de votre fidélité mé-„ rite ma reconnoissance, & je vous „ en donnerai des preuves convain-„ cantes toutes les fois que l'occasion „ s'en présentera. „

A Aranjuez, le 12 Mai 1766. LE ROI.

Et plus bas, Emanuel de Roda.„

De CADIX *le 20 May.*

La Nation *Françoise* établie en cette Ville a donné, à l'occasion de la mort du

du Dauphin, les preuves les plus touchantes & les plus ſinceres de ſon zèle, de ſon reſpect & de ſon attachement pour Sa Majeſté *Très-Chrétienne* & pour toute ſon auguſte Famille.

Voici quelques détails du Service ſolemnel qu'elle fit célébrer pour le repos de l'ame du feu Prince, le 6 Mars dernier, dans l'Egliſe des Carmes Déchauſſés de cette Ville. Toute l'Egliſe étoit tendue de noir : on y avoit dreſſé un catafalque de ſoixante pieds de hauteur ſur une baſe de vingt quatre pieds de largeur, ſoutenue ſur pluſieurs rangs de colonnes & de pilaſtres, accompagnés d'un grand nombre de pyramides ornées de figures ſymboliques dont les principales repréſentoient la *Religion*, la *France* & le *Dauphiné*. Le Service fut annoncé la veille par toutes les cloches de la Ville & par une ſalve de dix neuf coups de canon du Vaiſſeau *François* de la Compagnie des *Indes le Marquis de Caſtries*, qui mouilloit à l'entrée de la Baye, & par une ſalve de douze Vaiſſeaux marchands de la même Nation, qui tous avoient leurs vergues en croix, ainſi que le *Caſtries* ; après ces différentes ſalves, ce dernier tira un coup de canon de deuil, auquel tous les autres Vaiſſeaux de la Nation répondirent, & ils continuerent ſucceſſivement d'une minute à l'autre, jour & nuit, juſqu'au lendemain à une heure après-midi. Ce jour-là, l'Evêque de cette Ville, accompagné de ſon cortege & de pluſieurs Dignitaires de ſon Chapitre, ſe rendit à l'Egliſe des Carmes où l'on chanta en Muſique les Vigiles auxquelles ce Prélat officia, ainſi qu'à la Meſſe qui fut célébrée le lendemain avec la même ſolemnité & au bruit d'une décharge du canon des Vaiſſeaux dont on vient de parler. Après la Meſſe, l'Oraiſon Funebre fut prononcée par Don Joſeph Martin de *Gusman*, Théologal de cet Evêché ; les obſéques ſe firent enſuite & furent terminées par une ſalve de dix-neuf coups de canon du *Caſtries* & par celle de l'artillerie de tous les Vaiſſeaux *François* qui ſe trouvoient dans le Port. Le Gouverneur de cette Ville & Don *Regio*, Lieutenant-Général & Commandant de la Marine, ont aſſiſté à cette cérémonie, ainſi que tous les Chefs de la Ville, tant Civils que Militaires. La Nation *Françoiſe* a fait diſtribuer des aumônes à mille pauvres mendians qui ont reçu chacun une piece de dix ſols & un pain d'une livre. Independamment de ces aumônes, on a reparti entre les pauvres, tant *François* que Nationaux, la tenture de l'Egliſe & la bayette du catafalque, qui conſiſtoient en quinze cens aulnes environ. Le 8, la Nation *Françoiſe* fit célébrer, pour le même objet, par les Religieux Carmes, un Service particulier auquel le Conſul & tout le Corps National ont aſſiſté.

De TURIN, *le 4 Juin.*

On a publié un Edit du Roi concernant l'entiere extirpation des fainéans, vagabonds, gens ſans aveu, filoux, mendians, &c. dans toutes les Provinces, Villes & Villages de la Domination de Sa Majeſté.

Entr'autres diſpoſitions de cet Edit, compoſé de quarante Articles, il en eſt une qui porte que tous ceux qui n'ont ni bien ni revenus capables de ſuffire à leur entretien & qui ne pourront y ſuppléer par une profeſſion quelconque, ſeront bannis du Royaume, s'ils ſont etrangers, & renvoyés à leurs Paroiſſes, s'ils ſont Sujets du Roi. On ne permettra la mendicité qu'au petit nombre de vrais pauvres & impotens, reconnus pour tels, qui, n'ayant aucun moyen de gagner leur vie, ne pourront pas être placés dans

les

les Hôpitaux ; mais il leur eſt défendu de quêter dans les Egliſes ; ils ne pourront mendier que de jour & dans le Diſtict de leur Paroiſſe, & ils ſeront obligés d'être munis de certificats, tant du Curé que du Juge du lieu, vérifiés par le Bureau de Police de cette Ville. Sa Majeſté a pourvu par le même Edit à l'éducation des enfans abandonnés, ou que leurs parens ne ſeroient pas en état d'entretenir.

De PARIS *le 16 Juin.*

On célébra, le 12 de ce mois, par ordre du Roi, dans l'Egliſe Métropolitaine de *Notre-Dame*, un Service ſolemnel pour le repos de l'ame du feu Roi de *Pologne*, Duc de *Lorraine* & de *Bar*. Le deuil étoit conduit par Monſeigneur le Dauphin, le Duc de *Chartres* & le Prince de *Conde*. L'Archevêque de *Paris* officia à la Grand'-Meſſe qui fut chantée en Muſique à grande Symphonie, & l'Evêque de *Lavaur* prononça l'Oraiſon Funebre du Roi défunt. Le Chapitre de l'Egliſe de *Paris* aſſiſta à cette cérémonie, ainſi que l'aſſemblée du Clergé, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, l'Univerſité & le Corps de Ville. Toute l'enceinte intérieure de la Nef étoit tendue de noir juſqu'à la voûte avec les Armes & les Chiffres du feu Roi de *Pologne*. Le mauſolée, qui formoit un parallelograme, étoit placé à l'entrée du Chœur, dont l'Architecture étoit d'Ordre Jonique, & ornée de pluſieurs Figures ſymboliques & de diverſes Inſcriptions. Cette pompe funebre a été ordonnée, de la part de Sa Majeſté, par le Duc d'*Aumont*, Pair de *France*, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & conduite par le ſieur *Papillon* de la *Ferté*, Intendant & Contrôleur Général de l'Argenterie, Menus-Plaiſirs & Affaires de Sa Majeſté, ſur les deſſins du ſieur Mic Ang. *Challe*, Peintre Ordinaire du Roi & Deſſinateur de ſa Chambre & de ſon Cabinet.

De BREDA *le 14 Juin.*

Le Prince *Stadhouder* & le Duc de *Brunſwich* continuent de jouir ici d'une parfaite ſanté, & l'on remarque dans la Ville une magnificence extraordinaire. Le 8 de ce mois, après avoir entendu le Service-Divin dans l'Egliſe *Hollandoiſe*, S. A. S. ſe rendit à pied à *Valkenberg*. Le 9, la Garniſon marcha de bon matin aux Bruyeres de *Tetering*, où l'on avoit dreſſé des Tentes pour le Prince & des Arcs-de triomphe garnis de verdure. S. A. S. y arriva avec ſa Suite vers les neuf heures, & aſſiſta aux manœuvres des Troupes juſqu'à une heure après-midi. Le 10, Elle ſe trouva ſur la Place de parade, donna Audience, & honora le ſoir de ſa préſence un ſplendide Souper & Bal chez le Gouverneur *vander Duyn*. Le lendemain, les Régimens de *Lindman* & de *Smiſſaert* firent leurs Evolutions militaires en préſence du Prince, & le 12 S. A. S. ſe tranſporta à la Seigneurie d'*Oſterhout*, où Elle dina chez le Droſſard *Hallungius*.

De Bois-le-Duc *le 14 Juin.*

Le Prince *Stadhouder* eſt attendu ici Mardi prochain, 17 de ce mois, avec le Duc de *Brunswich-Wolffenbuttel*, les Princes de *Naſſau Weilbourg*, de *Bade-Dourlach*, de *Heſſe*, de *Waldeck* & pluſieurs autres Perſonnes de rang. A l'arrivée de S. A. S., il y aura le ſoir des Illuminations dans toute la Ville, au Gouvernement & par tout ailleurs, ainſi que des Arcs-de-triomphe érigés en ſon honneur.

De

De LONDRES, *le 13 Juin.*

Le Duc d'*York* & le Prince *Henri-Frederic* ont assisté aux courses de Chevaux d'*Ascot* à 20 milles de cette Capitale: Le dernier de ces Princes se promenant à cheval avec le Duc son Frere & quelques Personnes de qualité le long de la carrière après la course qui s'étoit donnée le 9 de ce mois, mit son Cheval au galop: Comme il ne s'étoit pas apperçu d'une chaine qui traversoit la carrière pour empêcher un trop grand concours de Spectateurs, son Cheval donna avec tant de vélocité contre la Chaine, qu'elle se rompit; & le Cheval s'abattant jetta par-dessus sa tête le Prince, qui resta à terre quelques minutes sans pouvoir parler. Il ne se trouva point de Chirurgien; de sorte qu'il fallut se servir d'un Barbier pour saigner S. A. Royale, qui peu après rendit beaucoup de sang. On fit venir un Carrosse, qui la transporta à la Loge du Duc au Parc de *Windsor*, où le Prince passa la nuit assez tranquillement: Ainsi, l'on commençoit le 10 au matin à se flatter, que sa chute n'auroit point de mauvaise suite; Mais avant-hier & hier il ne se trouvoit pas aussi bien qu'on auroit pu l'esperer: On craint, qu'il ne soit rompu quelque vaisseau intérieur.

Le 11, le Roi, accompagné des Ducs d'*York* & de *Gloceſter*, ainsi que des Ambassadeurs de *France* & d'*Espagne*, & de plusieurs Généraux, fit dans *Hyde Parc* la Revuë du Régiment Royal d'Infanterie, dont le Général *Stanwix* est Chef. Après quoi il y eut Cercle à *St. James*, & ensuite Grand-Conseil, à l'issuë duquel S. M. retourna à *Richmond*.

Le Comte de *Rochefort* est de retour de *Madrid*, où le Prince de *Masseran* se dispose à aller faire un tour.

De COPPENHAGUE *le 9 Juin.*

Le 5 de ce mois, le Roi, accompagné de S. A. R. le Prince *Frederic*, ainsi que de plusieurs Seigneurs, se rendit à l'endroit, où la Compagnie d'Arquebusiers de cette Ville a coutume de tirer l'oiseau une fois par an. Sa Majesté, après avoir tiré 3 où 4 coups, partit pour son Château de *Charlottenlund*. Le Prince *Frederic* prit ce divertissement un peu plus longtems & donna des marques d'une adresse extraordinaire.

Le Prince *Charles de Hesse-Cassel*, Grand-Maître d'Artillerie, fera faire, dans le courant de cette semaine, différentes manœuvres à ce Corps Royal; elles seront ensuite répétées en présence du Roi.

Les Frégates de guerre, le *Dannemarck* & le *Prince Frederic*, commandées par MM. *Hanson* & *Fischer*, sont revenues hier dans ce Port de retour de la croisière qu'elles ont faite pendant 2 mois sur la Mer *Balthique*.

Nous apprenons que le 6 du mois dernier il s'est élevé une tempête affreuse sur les deux mers qui baignent nos côtes, & qu'un grand nombre de Bâtimens y ont fait naufrage.

De VIENNE *le 28 Juin.*

Le Comte du *Chatelet Lomont* Ambassadeur de *France* auprès de Leurs Majestés I. & R. A. est parti d'ici Jeudi dernier extrêmement regretté: ce Ministre qui va directement à *Paris*, avoit eu peu de jours avant son depart ses audiences de congé de S. M. l'Impératrice Reine, de S. M. l'Imperatrice & de toute l'Auguste Famille I. & R.

Le Comte d'*Argenteau-Merci* Ambassadeur de cette Cour à celle de *France* est aussi parti hier pour se rendre à sa destination.

N. 52.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 28. JUIN 1766.

RELATION
du Tremblement de terre arrivé à Conſtantinople

Le 22 Mai troiſieme Fête du *Bairam* on entendit vers les 5 heures & demie du matin un bruit ſouterrein horrible, qui courroit dans la ligne du Sud au Nord, & presqu'auſſitôt la terre commença à trembler avec la plus grande violence : les ſecouſſes tenoient la même direction que le mugiſſement & ſe ſuccédoient avec une rapidité qui ne laiſſoit aucun intervalle entre elles.

Cette premiere agitation dura ſans diſcontinuer environ deux minutes, pendant lesquelles *Conſtantinople* diſparut à la vûë, étant envelopé dans un nuage épais, que formoient la terre & la pouſſiere des édifices qui s'écrouloient.

Il n'eſt pas poſſible de donner un état exact des ravages que ce triſte accident a cauſé. La coupole de la Moſquée Impériale de Sultan *Mehemet*, la même que ce Conquerant de *Conſtantinople* éleva en mémoire de la priſe de cette ville, s'eſt abîmée; une autre Moſquée près de la porte d'*Andrinople* s'eſt écroulée; celles d'*Aly-Baſſa* & de *Ciorlu Baſſa* ſont endommagées dans leurs corps & dans dans les Hopitaux & Colleges qui en dependent; nombre de Minarets renverſés ou degradés; les *Tcharchis* & *Bezeſteins*, qui ſont de grands marchés voutés en pierre, qui par leur étenduë peuvent être comparés à une ville de mediocre grandeur, ont tellement ſouffert de l'ébranlement que dans quelques-uns les voutes ſont tombées & dans d'autres tellement ouvertes & affoiblies, qu'on eſt obligé de les abbattre. *Viſir-Han* l'un des plus vaſtes monuments de cette capitale, l'azile d'une quantité de marchands, qui y ſerroient leurs richeſſes, & les *Hans* des confituriers & des marchands de verre ont été presqu'entierement renverſés, & ce qui eſt plus déplorable, beaucoup de monde y a perdu la vie. Pluſieurs autres *Hans* ont endommagés : mais moins conſiderablement. Quantité de bains publics ſont tombés; une des ſept Tours s'eſt écroulée & les murailles de la ville, ſur tout dans la partie du midi & du couchant ont été tellement ébranlées par la chute des differentes Tours qui les flanquoient, qu'en beaucoup d'endroits il faudra les reprendre par le pied.

La Cloture du vieux Serrail eſt ouverte & ruinée en pluſieurs endroits: celle du Serrail, où le Grand Seigneur reſide, a été moins maltraitée : mais l'Hôtel de la monnoye qui ſe trouve dans l'enceinte, a été fort endommagé, & l'on prétend même que les appartements de Sa Hauteſſe & ceux des Femmes ont eſſuyé quelque dommage. Enfin ſuivant tous les rapports publics & particuliers, exceptés la Moſquée de *Ste. Sophie*, *Valide-Han* & *Yeni-Han*, il n'eſt preſqu'aucun édifice de pierre public & particulier qui n'ait ſouffert dans cette Cataſtrophe. Il eſt aſſez probable que le ſort de *Conſtantinople* n'auroit pas été moins rigoureux, que l'a été, il y a près de 11 ans, celui de *Lisbonne*, ſi cette Capitale y etoit bâtie auſſi ſolidement que l'autre : mais les maiſons en général n'étant que de bois & peu élevées, elles réſiſtent mieux aux tremblements de terre, auſſi peu ont été renverſées & la plus part par la chute des edifices de pierre qui les avoiſinoient: mais beaucoup ont été endommagées dans la maçonnerie & dans la charpente par la chûte des cheminées, dont il eſt tombé un très grand nombre.

On doit regarder comme un bienfait ſignalé de la Providence que le feu n'ait point augmenté la calamité publique, la confuſion qui regnoit, n'auroit pas permis que les ſecours fuſſent prompts & effectifs. Il eſt plus aiſé de ſe repreſenter que de décrire la conſternation & l'effroi, qui dans ce bouleverſement général s'étoient emparés des eſprits : mais le Gouvernement a pourvû à tout avec beaucoup de courage & de prudence : il a donné de ſi bons ordres & a tenu ſi ſoigneuſement la main à leur exécution, qu'il n'eſt ſurvenu aucun deſordre : ſa premiere attention a été de faire evacuer les endroits qui menaçoient ruine, & d'en faire garder les avenuës pour empêcher que perſonne ne s'y compromit témérairement : on a fait enſuite fouiller par tout, où l'on ſuppoſoit qu'il pouvoit y avoir du monde, ſoit pour donner du ſecours à ceux, qui étoient en état d'en recevoir, ſoit pour procurer la ſepulture à ceux qui étoient privés de la vie.

On ne peut ſavoir au juſte le nombre des morts : les calculs les plus moderés l'évaluent de 8 à 9 cent : mais on peut dire que l'heure, à laquelle le tremblement s'eſt fait ſentir, a epargné la vie à bien du monde : lorſqu'il a commencé, la priere du matin étoit finie, & les devots hors des Moſquées ; les Maîtres & les Etudians n'entroient point ce jour-là dans les Colléges à cauſe de la Fête ; Les hommes ſortoient des bains publics pour faire place aux femmes, qui n'avoient point encore eu le tems d'y arriver. Enfin les boutiques des *Tcharchis* & *Bezeſteins* n'étoient point encore ouvertes & il n'y avoit aucune affluence dans ces endroits, qui ſont ordinairement remplis d'une ſi grand foule de peuple, que ce n'eſt pas ſans peine qu'on y paſſe.

Les Fauxbourgs qui ſont au Nord du port, n'ont pas été tout à fait auſſi maltraités que la ville ; cependant *Galata* & le Quartier de l'Arſenal ont beaucoup ſouffert dans les parties qui avoiſinent la mer : les murailles & la plus part des magazins de pierre qui s'y trouvent, ont été abbattus ou crevaſſés ; quelques murailles fenduës, & pluſieurs cheminées renverſées forment tout le dommage que *Pera* a eſſuyé. Pluſieurs villages du Canal & des environs ont pareillement ſouffert, & l'on ne ſait pas encore au juſte juſqu'où le tremblement de terre a étendu ſes redoutables effets.

On a obſervé pendant la plus grande violence des ſecouſſes que la mer s'étant élevée conſiderablement vers *Galata*, eſt retombée enſuite avec impetuoſité ſur *Conſtantinople*, dont elle a ſubmergé les Quais, & deraciné pluſieurs des Echelles qui y étoient attachées pour la commodité de l'abordage. La même choſe a été obſervée dans le Canal, & l'on prétend qu'elle eſt arrivée aux environs de *Mudania* qui eſt le port de *Brouſſe* & que pluſieurs villages en ont été très incommodés.

La grande agitation paſſée la terre n'a pas ceſſé pendant toute la journée de trembler par intervalles ; mais avec moins de violence, & une oreille attentive diſtinguoit facilement le bruit ſourd, qui continuoit ſans interruption dans les entrailles de la terre. Depuis il ne s'eſt paſſé aucun jour ſans qu'on n'ait ſenti une ou pluſieurs ſecouſſes, dont quelques unes ont été aſſés conſiderables pour précipiter la chute de pluſieurs édifices deja ébranlés, qui ont fait périr quelques perſonnes. Le Grand Seigneur voulant obvier à de pareils malheurs, a donné ordre qu'on abatit tout ce qui paroît menacer ruine, & depuis le 28 les maçons & les charpentiers ne ſont occupés qu'à detruire.

Sa Hauteſſe eſt ſous des Tentes dans ſes jardins avec ſa Maiſon ; beaucoup de perſonnes de diſtinction dont la préſence n'eſt point indiſpenſable à la ville, ſe ſont refugiées à la Campagne, & beaucoup de peuple s'eſt retiré dans les Cimetieres & dans les champs.

N. 53.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 2 JUILLET 1766.

De LIMOGES *le 9 Juin.*

LE 5 de ce mois ; jour de l'Octave de la Fête du Saint Sacrement, le barometre étant à vingt-sept pouces une ligne, le tonnerre est tombé sur l'Eglise Paroissiale de *Saint-Michel-des-Lions*, d'où le Peuple étoit heureusement sorti pour suivre la Procession. Il a fait un trou d'un pied de diametre dans la voûte d'une Chapelle dont il a enlevé une partie de la maçonnerie, & a tué un gros chien de campagne qui étoit à côté d'un mendiant & qu'il a emporté à vingt-cinq pieds de distance ; après quoi il a paru en globe de feu, qui s'est divisé en deux parties, dont l'une est sortie par la porte du côté de l'Intendance, sans causer aucun dommage sensible, & l'autre a fracassé la voûte du clocher, & en a dérangé les pierres ; cette portion de la foudre a détaché une pierre au haut de la fleche du côté du Nord & cassé en deux une barre de fer de trois pouces d'épaisseur ; elle a brûlé l'habit d'une Paysanne sur l'épaule & le chapeau d'un jeune garçon sur sa tête, sans lui faire aucun mal ; elle a coupé la gance & brûlé aussi une partie du chapeau d'un autre garçon qui le tenoit à la main en prenant de l'eau-bénite. L'autre portion est tombée au même instant sur une maison du Fauxbourg des *Arenes*, à trois cens toises de l'Eglise de

Saint

Saint Michel, a briſé en deux une poutre de ſeize pouces en quarré, a déplacé & renverſé un lit, a rompu en deux une broche de fer, a fendu auſſi en deux, ſur toute ſa longueur, un bâton d'un pouce de diametre & a découpé trois ſolives en différens morceaux dont les plus gros n'ont que ſix ou ſept pouces. Elle eſt entrée dans un baquet rempli de charbons qu'elle a pulvériſés & diſperſés dans tout le bas de la maiſon, ſans en allumer un ſeul; enfin, elle a tellement ébranlé l'eſcalier, qu'elle lui a fait perdre trois pouces de ſon niveau & que toutes les pieces en ſont déboîtées.

De VERSAILLES *le 18 Juin.*

La Grande Députation du Parlement de *Beſançon*, qui avoit été mandée par le Roi, avec ordre de lui apporter des Expéditions des Arrêtés faits par cette Cour les 14 Mars & 21 Avril 1766, a été introduite dans la chambre de Sa Majeſté, le 14 de ce mois, à huit heures du ſoir, a l'iſſue du Conſeil que Sa Majeſté avoit tenu après s'être fait remettre les Arrêtés. Les Députés, au nombre de ſept, lui ont été préſentés par le Duc de *Choiſeul*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Province de *Franche Comte*; ils étoient conduits par le Marquis de *Dreux*, Grand-Maître des Cérémonies. Le Roi, aſſis dans ſon fauteuil, les a reçus en préſence des Miniſtres de ſon Conſeil & de ſes Grands Officiers, & leur a prononcé ſa Réponſe en ces termes:

„ Je ſuis très-mécontent de la conduite de mon Parlement. Il ne devoit pas me faire des Remontrances ſur ce qui s'eſt paſſé à *Pau* & en *Bretagne*, après que je lui avois fait connoître qu'il ne lui étoit pas permis de s'en occuper. Il devoit encore moins entreprendre d'altérer les principes conſignés dans ma Réponſe du 3 Mars dernier. Je vous ordonne de l'inſcrire ſur vos regiſtres ſans retardement, & je ne ſouffrirai pas que l'on s'en écarte. Vous allez entendre l'Arrêt par lequel j'ai caſſé vos Arrêtés. „

Alors le Duc de *Choiſeul* a lû l'Arrêt qui ſuit.

„ Vu par le Roi, étant en ſon Conſeil, les Arrêtés de ſa Cour de Parlement de *Beſançon*, des 14 Mars & 21 Avril derniers, par leſquels les Officiers de ladite Cour, après que la Réponſe de Sa Majeſté du 3 Mars précédent, qui venoit de leur être communiquée par ſes ordres, leur avoit fait connoître qu'ils ne pouvoient, ſans contrévenir à ſes volontés, s'occuper de ce qui s'étoit paſſé à l'égard des Parlémens de *Pau* & de *Rennes*, ont oſé néanmoins délibérer de faire & d'envoyer à Sa Majeſté d'itératives Remontrances ſur l'état actuel de ces deux Parlemens; &, au lieu de faire regiſtre de ladite Réponſe, comme la regle obſervée par toutes les Cours, l'uſage ancien du Parlement de *Beſançon* & le reſpect dû à tout ce qui émane de la Perſonne du Roi, l'exigeoient, ſe ſont contentés d'arrêter qu'elle ſeroit remiſe au dépôt de leur Greffe: Vu auſſi leſdites Remontrances, dans leſquelles leſdits Officiers n'ont pas eu ſeulement pour objet de juſtifier des démarches qui ont mérité l'animadverſion de Sa Majeſté, mais ſe ſont même propoſé de dénaturer les principes conſignés dans ſa Réponſe, & de ſe maintenir dans les faux ſyſtêmes qu'Elle à proſcrits, juſqu'à faire entendre par une réticence téméraire, qu'il y auroit des cas, où ils ſe croiroient autoriſés à les mettre en pratique; Une conduite ſi répréhenſible ne pouvant être tolérée, Sa Majeſté auroit réſolu de la réprimer & de faire rentrer leſdits Officiers dans leur devoir. A quoi voulant pourvoir; Oui le rapport & tout conſidéré: LE ROI ETANT EN SON CONSEIL, a caſſé & annullé, caſſe & annulle

les.

lesdits Arrêtés des 14 Mars & 21 Avril 1766, comme contraires au respect dû à Sa Majesté & à sa Réponse du 3 Mars dernier: Fait très expresses inhibitions & défenses aux Officiers de ladite Cour de prendre à l'avenir de semblables délibérations, & de s'occuper d'affaires qui leur sont étrangeres & qui n'intéressent pas sa Province de *Franche-Comté :* Et sera le présent Arrêt imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera. Ordonne au sieur Intendant & Commissaire départi dans la Province de *Franche-Comte* d'y tenir la main. „

Cette lecture étant achevée, le „ Roi à dit : Vous ferez à mon Parlement le récit de tout ce que vous venez d'étendre. Je veux qu'il en soit fait regiſtre: & vous, M. le premier Président, vous me rendrez compte de l'exécution de mes volontés. „ Après quoi Sa Majesté a remis aux Députés une copie de l'Arrêt du Conseil, & ils se sont retirés.

De PARIS *le 20 Juin.*

Il paroît un Edit du Roi, daté du mois d'Avril 1766 par lequel Sa Majesté ordonne qu'il sera incessamment fabriqué dans la Monnoie de cette Ville quatre mille deux cens cinquante marcs de nouvelles especes d'argent pour ses Colonies étables aux Isles *du Vent* de l'*Amérique.*

On a reçu les détails suivans par une lettre écrite de *Chandernagor* le 31 Août 1765 & adressée à la Compagnie des *Indes* par le Baron *Law* de *Lauriston*, Commissaire pour le Roi & Commandant Général des Etablissemens *François* aux *Indes.*

Les *Seyques*, Peuple Idolâtre qui habite les environs de *Labors* & de *Cachemire*, & dont on connoissoit à peine le nom il y a deux ans, ont battu *Abdaly* & les *Patanes* qu'il commandoit; ils se sont emparés ensuite de *Labors* & viennent de faire la conquête de *Delby*, avec une armée de plus de deux cens mille hommes : on assure qu'ils ont massacré tout ce qui restoit des descendans de *Tamerlan.* Les *Seyques* forment une Caste particuliere, ainsi que les *Rajipouter*, les *Djattes*, &c. mais ils sont moins superstitieux ; car il paroît qu'ils n'excluent personne de leur société: Chrétiens, Mahométans, Idolâtres, tous y sont indifféremment admis. Ils portent la barbe & les cheveux longs, & mangent sans scrupule de toute sorte d'alimens. Ils n'ont point de Chef, ou pour mieux dire, de Despote ; mais ils sont gouvernés par quatre des plus distingués de la Caste, choisis par le Peuple tous les ans, ou peut-être tous les trois ans. Leur Roi ou Législateur est représenté par un Livre qu'ils placent au milieu de l'assemblée sur un tabouret, avec un sabre, un bouclier & un poignard pardessus. Les quatre Conseillers ouvrent le Livre, lisent ou feignent de lire, déliberent ensuite & annoncent les ordres du Roi au Peuple, qui est obligé de s'y soumettre sous peine d'encourir la disgrace de la Divinité. Les *Seyques* n'ont pas suivi cet usage à *Delby*; car ils ont placé, dit-on, sur le Trône du *Mogol* un Prince nommé *Gobinesingue*, & il y a eu déjà des roupies frappées en son nom.

De LONDRES, *le 17 Juin.*

Le Comte de *Hertford*, Vice-Roi d'*Irlande*, après y avoir terminé la Séance du Parlement le 7 de ce mois, est parti le 9 de *Dublin*, & arrivé le 14 en *Angleterre.* On l'attend ici incessamment, pour rendre compte au Roi de l'état des affaires en *Irlande*, ainsi que des dispositions du Peuple au sujet du Bil, qui avoit pour objet de *limiter la durée des Parlemens*, & auquel le Roi n'a pas jugé à propos de donner son consentement. La Réponse de Sa Majesté, qui fut remise le 5 à la Chambre des *Communes* à ce

su-

sujet, portoit entre autres, ce qui suit.

Sa Majesté aura toujours la plus entière satisfaction à se conformer aux souhaits de ses fidèles Communes ; *Mais nulle considération ne sauroit porter S. M. à se départir du devoir indispensable, que la Constitution lui prescrit, de concourir uniquement aux dispositions, qui, après une mure délibération, & de l'avis de son Conseil, lui paroîtront en leur tems formées pour l'avancement du vrai interêt & du bonheur réel de son Peuple.*

L'Amiral *Pocock*, Vaisseau de la Compagnie des *Indes*, est enfin arrivé aux *Dunes* avant-hier au soir avec une riche cargaison de la *Chine*. L'Assurance sur ce Vaisseau étoit montée à 75 pour cent.

Notre Commerce augmente considérablement en *Afrique*, où nos affaires sont sur un si bon pié, que les *Nègres* se débouchent dans nos Isles en *Amérique* à 10 pour cent moins qu'à l'ordinaire.

Une Lettre de la *Nouvelle-York* du 3 Avril dernier porte, que le Patron *Tuder*, arrivé de *Curaçao*, y avoit apporté avis, qu'à son départ de cette Isle, le Vice-Roi du *Mexique* avoit été tué dans un massacre général des *Espagnols*, exécuté par les *Indiens*.

Des Lettres de divers endroits de la Côte d'*Afrique* portent que le Colonel *O Hara*, fils du Lord *Tyrawley*, Gouverneur de *Senegambie* & Plénipotentiaire auprès des Princes qui habitent le long de cette Côte, s'étoit concilié leur amitié par des Présens; qu'il avoit déja conclu avec eux des Traités de Paix & de Commerce, établi des Comptoirs & construit des Forts pour leur sûreté.

On mande de la *Nouvelle-Yorck* que l'on y avoit fixé un Jour solemnel d'Actions de graces à l'occasion de la révocation de l'Acte des timbres, & que cet exemple de gratitude envers le Ciel seroit suivi dans toutes les autres Provinces du Continent.

De Hambourg *le 14 Juin.*

Suivant les nouvelles de *Stockholm* les Etats du Royaume ont enjoint à la Députation, qui reçoit les Mémoires pour les remettre aux différents Départemens, de n'en point admettre, dont l'objet seroit d'établir de nouvelles Forges ou d'augmenter les anciennes Fabriques. Ils ont aussi arrêté, que les Provinces de *Scanie*, de *Bohns-Lehn*, & de *Bleekingen* payeroient comme autrefois leurs Contributions en argent comptant, en conformité des Loix du Pays & des Priviléges de ces Provinces, puisque ce seroit renverser l'ordre de la Répartition, si ce payement se faisoit en produit du Pays. Enfin les Etats ont supplié le Roi d'accorder à *Christ. May*, & *Gottfr. Gauel* le Privilége d'une Manufacture de toile & de coton en cette Ville, lequel le Collége de Commerce leur a promis.

Comme par l'examen exact du Protocolle du Sénat & des Actes de sa Chancélerie, il a paru que le Comte de *Lieven* & le Baron de *Hiärne*, Sénateurs, n'ont pas eu part à toutes les délibérations, qui ont eu de mauvaises suites, les Etats, considérant que la magnanimité convient au Pouvoir suprême autant que la manutention rigide des Loix, ont donné à connoître au Roi, qu'ils avoient rendu leur confiance à ces deux Sénateurs.

On prie ceux qui voudront souscrire pour la presente Gazette pendant les mois de Juillet, Août & Septembre de s'addresser pendant le cours de cette semaine chez J. T. de *Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour au *Schottenhof*.

N. 53.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 2. JUILLET 1766.

De Rome *le 16 Juin.*

Le 9 de ce mois jour fixé par le S. Pere a D. *Abondio Rezzonico* pour prendre ſolemnellement poſſeſſion de l'emploi de Sénateur de *Rome*, Son Excellence après avoir prété entre les mains de Sa Sainteté le ſerment accoutumé & reçu d'Elle le ſceptre d'Yvoire, fit ſon entrée publique en cette Ville ſaluée du canon du château de S. *Ange* ainſi que de celui du Capitole.

On ne peut rien ajouter à la magnificence de cette entrée qui a rappellé les tems des Triomphes des anciens *Romains*. Le ſoir la ville a été illuminée & on a fait couler pluſieurs fontaines de vin pour le peuple au bruit de diverſes ſymphonies.

Le lendemain 10 le nouveau Sénateur ſe rendit avec un train de 4 caroſſes précédé de ſa livrée & de ſes pages à la Baſilique de S. *Pierre*, il fut de la faire viſite au Cardinal *Cavalchini* Doyen du Sacré College & ſe rendra de même ſucceſſivement chez tous les autres Cardinaux.

De Florence *le 19 Juin.*

Le 13 de ce mois la Cour a été en Gala à la *Villa dell' Imperiale* à l'occaſion de la Fête de S. *Antoine*, dont S. A. R. Madame l'Archiducheſſe VII. porte le nom.

Le 16 S. A. R. ſe rendit au *Caſino de S. Marco* & y vit ſa Garde Noble à cheval, qui fit devant Elle l'exercice à pied & à cheval. Les Gardes portoient ce jour là pour la premiere fois leur grand Uniforme neuf; l'habit eſt de drap d'écarlate galonné d'argent à la *Bourgogne*, & avec des larges *Brandebourgs*, la Veſte & parements ſont bleu-celeſte & galonnés de même. L'Equipage du cheval eſt auſſi bleu celeſte & également galonné avec les armes de S. A. R. en broderie. L'Uniforme du Maréchal des Logis & des quatre Brigadiers eſt galonné ſur toutes les coutures & celui des trois Officiers de l'Etat Major eſt brodé.

Suivant les lettres de *Piſe* le concours d'Etrangers qui y prennent les Eaux, y eſt cette année extrêmement conſiderable.

On continuë de travailler ici avec toute la vivacité poſſible à des preparatifs immenſes pour l'entrée de Mgr. l'Archiduc Grand Duc, qui doit avoir lieu le 24 de ce mois.

*D'*Abbeville, *le 15 Juin.*

Des jeunes gens nobles ou de très bonnes Familles de *Picardie*, ayant fait un excès de debauche l'année derniere, pouſſerent l'abomination juſqu'à proférer des blaſphémes horribles contre ce qu'il y a de plus ſacré en notre ſainte Religion & commirent les plus grandes impiétés ſur un Crucifix expoſé, ici, à la vénération des Fideles. La Juſtice s'en étant emparée, ils ont été condamnés ſelon la rigueur des Ordonnances pour de pareilles profanations. Les parens s'étoient flattés qu'on ne puniroit pas ſi ſéverement un accès de fureur occaſionné par le vin, & ils en avoient appel-

pellé au Parlement de *Paris*; mais le premier jugement a été confirmé: l'éxécution se fera en cette Ville, lieu du délit. Les coupables subiront différens genres de supplices: les uns auront la langue percée, le poing coupé, la tête tranchée & seront jettés au feu; d'autres seront roués vifs & brûles.

De BREDA. *le 17 Juin.*

Vendredi dernier, le Prince *Stadhouder* examina les Troupes rangées sur la Place de parade, donna ensuite Audience, vit défiler le Régiment d'*Orange-Gueldre* qui précisément en ce tems-là passoit par cette Ville, & fit distribuer quelques rafraîchissemens aux Soldats. Le soir, S. A. S. donna un splendide Souper & Bal aux Officiers de la Garnison, aux Habitans & Etrangers. Le lendemain, le Prince se rendit encore à la Place de parade: mais le tems pluvieux empêcha S. A. S. d'assister l'après midi aux Evolutions du Régiment d'*Orange-Gueldre*, qui se trouvoit encore dans la Ville. Aujourd'hui, le Prince, après avoir entendu le Service-Divin dans la grande Eglise, s'est transporté à *Meersel*, d'où S. A. S. est revenue avant midi. Ce soir, le Duc de *Brunswich-Wolfenbuttel* est parti pour son Gouvernement de *Bois-le-Duc*, afin d'y recevoir le Prince, que l'on dit devoir en prendre demain la route.

De la HAYE *le 18 Juin.*

Nos Seigneurs les Etats de *Hollande* & de *Westfrise* reprendront le 25 de ce mois le cours de leurs Déliberations ordinaires, les Lettres de Convocation ayant deja été expédiées aux Villes respectives de la Province.

On attend ici de retour de *Bois-le-Duc* le Prince *Stadhouder* le 24 de ce mois, & la Bourgeoisie se dispose à recevoir sous les armes en double haye Son Altesse Séréniſſime.

De COPPENHAGUE *le 13 Juin.*

Sa Majesté, accompagnée du Prince *Frederic*, son frère, se rendit, hier, au Chantier du nouveau *Holm*, où elle vit lancer à l'eau avec les cérémonies ordinaires 3 Bâtimens; savoir le Vaisseau de ligne *la Caroline-Mathilde* de 70 canons, la Frégate *Christ anse* de 30, & un *Hukkert* de 20 canons. A l'arrivée de Sa Majesté, ainsi qu'à sa sortie du Chantier, la Batterie du *Sextus* fit deux décharges chacune de 27 canons. Le Corps des Cadets de la marine parada devant le pavillon sous lequel étoit le Roi, dont les avenues étoient garnies de 2 divisions des Matelots. Après cette cérémonie Sa Majesté monta le Vaisseau de guerre *le Dannemarck*, à bord duquel elle dina avec les Ministres & Seigneurs de sa suite, & fit ensuite faire voile vers *Nivaae*, où elle descendit pour se rendre par terre à *Sophienbourg*, Château de plaisance, où elle soupa.

Le Roi est parti aujourd'hui l'après-midi pour le Château de *Hirschholm*, où Sa Majesté restera jusqu'à la fin de la semaine prochaine.

De VIENNE *le 2 Juillet.*

La Cour continuë son séjour à *Laxembourg*, où elle jouit d'une parfaite santé, ainsi que S. M. l'Impératrice, qui prend les bains de *Baden*.

Les nouvelles de *Bohème* nous apprennent que S. M. l'Empereur continuë à s'y porter parfaitement bien.

Depuis le depart de Mr. le Comte du *Chatelet Lomont*, Ambassadeur de *France*, Mr. *Berenger* qui est arrivé ici de *Versailles* depuis quelques semaines, est chargé des affaires du Roi *Très-Chretien* auprès de la Cour Imperiale & Royale.

N. 54.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 5 JUILLET 1766.

De MADRID *le 3 Juin.*

Le 18 du mois dernier, la Jointe Royale de l'Hôpital général & de celui de la *Paſſion* diſtribua les trois Prix annuels fondés pour les Eleves de Chirurgie qui réuſſiroient le mieux à réſoudre les queſtions propoſées par le Profeſſeur ſur les différens objets de cet Art. Le premier Prix, de la valeur de 40 Ecus, fut adjugé à François *Maldonado*; le ſecond de 30 à Philippe *Samozi*, & le troiſiéme de 20 à Julien *Matet*. La partie, dont il a été traité cette année, eſt l'*Angiologie*, ou la connoiſſance des vaiſſeaux du corps humain.

Vendredi dernier, la Cour fut en gala à *Aranjuez* à l'occaſion de la Fête du Roi de *Naples* & de l'Infant Duc de *Parme*.

De ROME *le 21. Juin.*

Le Chevalier *Erizzo* nouvel Ambaſſadeur de *Veniſe* à cette Cour eſt arrivé ici depuis quelques jours.

Suivant les lettres de *Corſe* cette Nation a tenu depuis peu une Aſſemblée générale, il y a, dit-on, été queſtion de former une République, à la tête de laquelle on auroit mis *Paoli* en qualité de Doge, mais cette propoſition doit avoir été rejettée à la pluralité des voix, ſur ce qu'on a cru qu'il convenoit de ne prendre aucun parti avant que la liberté fut ſolidement etablie dans toute l'Iſle.

De

De TURIN, *le 18 Juin.*

Le Sénat de cette Ville vient de faire publier un Manifeste dont l'objet est d'empêcher que les faineans étrangers & Nationaux, dont les uns conformément à l'Edit du 20 Mai, ont été obligés de sortir du Royaume & les autres ont eu ordre de se rendre au lieu de leur naissance, ne prennent le parti de s'attrouper & d'infester les campagnes & les grands chemins. Par ce Manifeste, il est enjoint en conséquence à tous les gens de Justice de veiller exactement dans les différens Territoires qui leur sont confiés, à l'exécution des mesures que le Sénat a cru devoir prendre pour prévenir ces attroupemens; &, en cas de négligence, ils seront responsables des vols qui seront faits aux particuliers & seront tenus de les en dédommager. Il leur est prescrit en même tems de demander, en toutes occasions, main-forte aux Gouverneurs & aux Commandans des Villes & Provinces, aux Corps Militaires & aux Officiers, lesquels ont reçu ordre du Roi de seconder à cet égard les opérations des Syndics, Conseillers, Agens & Secrétaires des Communautés.

De LONDRES, *le 20 Juin.*

Le Prince *Henri-Frederic* est déjà si bien rétabli de la chûte de cheval, qu'il avoit faite aux courses d'*Ascot*, qu'il revint ici le 13 de ce mois de la Loge de *Windsor*: Et le 15 Son Alt. R. reparut pour la première fois à la Cour.

La Frégate le *Dauphin* se dispose à remettre à la voile avec un Equipage composé de gens d'élite & quantité de marchandises: Sa Commission est d'établir une correspondance avec les *Patagons* au Détroit de *Magellan*. L'Equipage de cette Frégate aura double paye, à condition qu'il remette au Gouvernement tous les Plans & autres Papiers, propres à donner des éclaircissemens sur l'état de l'Isle, que l'on dit être abondante en Mines.

Le Comte de *Hertford* Vice-Roi d'*Irlande* a eu l'honneur d'être presenté au Roi le 18, & de lui rendre compte des dispositions actuelles de son peuple d'*Irlande*. Ce Seigneur a été présent au Conseil qui s'est tenu ce jour là. Voici les Discours qu'il a prononcé avant son depart de *Dublin*.

MYLORDS & MESSIEURS,

„ Votre zèle ardent & les peines infatigables que vous vous êtes données, ont par une suite nécessaire porté cette Séance au-delà du terme ordinaire. Il est tems que vous vous reposiez de vos travaux pour vous refaire à la faveur d'une tranquille intermission, & que vous retourniez dans vos Provinces respectives pour recevoir les remercimens de vos Compatriotes dûs à votre grande & fructueuse attention au bien public. „

„ Vos longues & vos assiduës délibérations ont été pleinement recompensées par les différentes Loix utiles & importantes, auxquelles vous venez de recevoir le consentement Royal, & qui seront des monumens perpétuëls & la grande bonté de Sa Majesté, ainsi que de la sagesse & de la vigilance de son Parlement. Les arrangemens faits pour conserver la santé & soulager les infimités des Sujets de S. M. dans ce Royaume par l'établissement d'Hôpitaux dans les Provinces; le dessein plein de sagesse & d'humanité d'encourager l'agriculture par l'Acte pour la conservation des Grains, auquel effet salutaire il sera payé des Sommes considérables par la Trésorerie; le consentement, que le Roi a donné à divers égards durant cette Séance, à la diminution de ses Revenus Héréditaires pour l'avancement de votre Commerce, des Manufactures, & de l'Agriculture; mais bien particulièrement l'Acte pour l'en-

cou-

couragement de ce dernier article, ne ſauroient manquer de faire ſur vos eſprits les impreſſions les plus profondes & les plus durables des tendres égards de Sa Majeſté & de ſon affection paternelle pour ſon Peuple d'*Irlande*. „

„ Je me flatte, que la tranquillité publique a été efficacement aſſurée, non ſeulement par la punition exemplaire qu'on a infligée à quelques-unes des Perſonnes impliquées dans les outrages téméraires & dangereux, par leſquels pluſieurs parties de ce Royaume ont eté ſi longtems troublées, mais encore par l'Acte pour découvrir & punir les Coupables, qui vient d'être muni du Conſentement Royal. Souvent, dans d'autres Contrées, la Liberté en a ſouffert, lorſqu'on y a appaiſé des émeutes populaires; Nous au contraire, nous voyons, dans cette Séance expirante. notre Conſtitution affermie, amplifiée, & étenduë, même aux Procès en cas de hautetrahiſon: Preuve bien mémorable de la juſte confiance de S. M, en l'affection & la fidélité de ſes fidèles Sujets de ce Royaume. „

Messieurs *de la Chambre des* Communes,

„ J'ai ordre du Roi de vous remercier, en ſon nom, des Subſides ordinaires, que vous lui avez accordés avec votre unanimité accoutumée; & de vous témoigner combien S. M. eſt ſatisfaite, que vous ayez ſoulagé vos Compatriotes par la réduction de l'intérêt d'une partie de la Dette Nationale. Je dois auſſi vous remercier, de la part du Roi, de ce que vous avez concouru avec tant d'empreſſement aux meſures propres à la diſpoſition & à l'aiſance des Troupes du Roi, de façon à les rendre les plus utiles à la ſureté & à la défenſe de ce Royaume, choſe de la derniére importance. Votre zèle & votre unanimité ſur ce ſujet, & la confiance que vous mettez en moi, exigent toute ma reconnoiſſance & mes remercimens. Je ne puis aſſez louer les peines, les ſoins, & l'attention, que vous avez eus, de pourvoir à la conſtruction & à la réparation des Egliſes, en quoi vous pouvez vous aſſurer que je vous aſſiſterai de mon mieux & de tout mon cœur. „

„ Je dois particulièrement vous remercier de la marque de confiance & d'eſtime, que vous m'avez donnée, ſans que je l'aie réquiſe, en m'autoriſant à lever de l'argent au cas que le Gouvernement en eut beſoin; pouvoir, dont je ne ferai aucun uſage, à moins que la néceſſité la plus évidente n'en juſtifie l'exécution. Le Pays ne peut manquer d'être heureux, où la confiance mutuëlle & un échange réciproque d'affection & de gratitude ont ſubſiſté depuis tant de tems & ſi uniformément entre le Roi & ſon Peuple. „

Mylords & Messieurs,

„ Les Addreſſes affectionnées & réitérées de deux Chambres du Parlement me ſont des témoins trop honorables de l'approbation que vous donnez à ma conduite, pour ne point me permettre d'eſpérer, que je n'ai pas été Serviteur tout-à-fait inutile au Roi mon Maître, & à ſon Peuple, dans le Poſte difficile, où il a plu à S. M. de me placer. Je tâcherai de mériter la continuation de votre opinion favorable, en faiſant paroitre en toute occaſion les égards les plus marqués au vrai intérêt de ce Royaume & l'attention la plus forte à la juſte prérogative du Roi, & aux libertés du Peuple. Agréez en attendant, que je vous recommande très-ſincérement, d'inculquer, dans vos différentes ſtations, par précepte, par autorité, & par exemple, l'amour & la vénération pour les Loix, & une ſoumiſſion reſpectueuſe aux Droits conſtitutionaux de la Couronne comme la ſu-

reté

reté la plus solide de la Liberté civile, & la barrière la plus forte qu'on puisse opposer au desordre & à l'anarchie; de donner de la vigueur à l'exécution de la Justice; d'exciter & fortifier l'obéissance duë à la Magistrature; de developper au Peuple l'excellence de notre heureuse Constitution; de reveiller & affermir dans son esprit une juste idée des grandes bénedictions dont il jouït, & les sentimens les plus reconnoissans de la justice, de la modération, & de la bénignité du Gouvernement du Roi; & particuliérement de lui remettre sous les yeux les grands avantages, que le Royaume a obtenus dans cette Séancë du Parlement par la bonté que S. M. a euë de donner son consentement à tant de bonnes & utiles Loix. „

„ Je vois avec beaucoup de satisfaction, que l'Acte pour *defendre l'exportation du grain pendant un tems limité* a eu l'effet desiré, en détournant la terrible calamité d'une famine. J'ai fait tout ce qui dépendoit de moi pour remplir le but qu'on s'y proposoit en encourageant l'importation de cette Denrée, dont j'ai fait baisser le prix pour les Pauvres dans ces endroits, où, suivant les Representations qui m'ont été faites à ce sujet, j'ai trouvé que cela étoit très-necessaire. L'apprehension d'une pareille calamité a occasionné une Loi de la même nature dans la *Grande-Bretagne*, mais avec réserve en faveur de ce Royaume, preuve de l'attention la plus affectionnée de la part de nos Compatriotes dans ces Quartiers-là, dont j'en suis persuadé, nous conserverons un souvenir des plus reconnoissans. „

„ Je ne puis prendre congé de vous, sans vous assurer, que je me sens obligé en justice, par intérêt, & par reconnoissance, de représenter votre conduite à Sa Majesté sous le point de vuë le plus favorable; de continuër, dans quelque situation que je puisse me trouver, mes efforts constans pour l'avancement de votre commerce, l'assistance de vos Manufactures, & l'encouragement de votre agriculture; de maintenir l'honneur & la dignité de la Couronne; & d'augmenter la prospérité & le bonheur du Peuple d'*Irlande*. „

Après ce Discours, le Chancelier déclara, que c'étoit le bon plaisir de Son Excellence le Vice-Roi, que ce Parlement fût prorogé au Jeudi 10 Juillet prochain: En conséquence, le Parlement fut prorogé à ce jour-là.

Le Comte de *Hertford* a donné 100 Livres Sterling à être distribuées en Prix parmi les Etudians de l'Université de *Dublin*, pour tels Exercices & à telles proportions que le Principal & les Membres le jugeroient convenable. Son Excellence a aussi donné 200 Liv. St. à la Corporation des Tisserands pour la construction d'une Maison de charité. Elle a aussi contribué 100 Liv. St. à l'Asyle qu'on se propose d'établir pour y recevoir les Débauchées pénitentes. La Comtesse de *Hertford* y a aussi souscrit 50 Liv. Sterling: & Elle a donné une pareille Somme à l'Hôpital d'accouchement.

La veille de la prorogation du Parlement, la Chambre des *Communes* résolut de remercier Mr. Jean *Ponsonby*, son Orateur, des fidèles & éminens Services, qu'il avoit rendus dans son Poste au Public durant la présente Séance.

Il est depuis peu mort dans ces Royaumes 10 personnes (parmi lesquelles 4 femmes) qui étoient parvenuës, depuis l'âge de 100 jusqu'à 111 & 120 ans.

Le *St. James Cronicle* porte l'Article suivant „ La Souscription ouverte depuis quelques Semaines chez différens Banquiers de cette Ville pour eriger au feu Duc de *Cumberland* une Statuë equestre monte à six Guinées & demie.

Tempora mutantur & nos mutamur in illis.

N. 54.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 5. JUILLET 1766.

De PARIS *le 23 Juin.*

Le Roi, par un arret du 27 du mois de Mai a caſſé un Arrêt du Parlement de *Dijon*, du 30 Avril dernier, & ordonné l'exécution des Arrêts du Conſeil des 24 Avril & 4 Mai 1766, & qu'en conſéquence les droits réſervés, ainſi que ceux de *Petits-Scels* & des Greffes, continueront d'être perçus ſur les Sentences, Jugemens & autres Actes des Mairies & autres Juriſdictions Royales de la Province de *Bourgogne*.

Sa Majeſté a ordonné par des Lettres-Patentes, du 3 de ce mois, qu'il ſeroit établi à perpetuité dans la Faculté des Arts de l'Univerſité de cette Ville ſoixante places de Docteur Agrégés dont un tiers ſera attaché ſpécialement à l'enſeignement de la Philoſophie, un tiers à l'enſeignement des Belles-Lettres, & l'autre tiers à l'enſeignement de la Grammaire & des Elémens des Humanités. Suivant ces Lettres Patentes, il ne ſera pourvu, quant à préſent, qu'à la nomination de trente deſdites places ; & chaque année il ſera pourvu à ſix autres juſqu'à ce que le nombre entier ſoit rempli. Les Docteurs Agrégés ſeront tenus de réſider à *Paris*, d'aſſiſter aux aſſemblées de la Faculté, de l'aider dans les exercices, &c. & de ſuppléer aux Profeſſeurs & Régens qui ſe trouveront hors d'état de vaquer à leurs Claſſes. A compter du 1 Octobre prochain, on ne choiſira de nouveaux Profeſſeurs ou Régens que parmi les Docteurs Agrégés affectés à la Claſſe vacante, & actuellement en exercice ou ayant conſervé l'éligibilité. Les places de Docteurs Agrégés ſeront données au concours, dont le premier ſera ouvert au mois d'Octobre prochain : Les Lettres-Patentes indiquent la maniere dont on procédera au choix des concurrens : elles fixent auſſi les honoraires annuels les Docteurs Agrégés à la ſomme de 200 liv. pour chacun, laquelle ſera priſe ſur les ſommes que Sa Majeſté ſe propoſe d'accorder à la Faculté des Arts, outre & pardeſſus celle qu'elle touche actuellement ſur la Ferme Générale des Poſtes & Meſſageries de *France* ; & ſur ces mêmes ſommes il ſera formé une augmentation de fonds pour le payement des appointemens des Recteur, Syndic, Receveur, Greffier, Bibliothécaire, &c. pour les penſions des Profeſſeurs Emérites & pour d'autres dépenſes extraordinaires relatives au ſervice de l'Univerſité.

La Compagnie des *Indes* a eu avis que deux de ſes Vaiſſeaux, *le Duc de Choiſeul* & *la Paix*, étoient arrivés, le 15 de ce mois, au Port de l'*Orient* ; ils reviennent de la *Chine* d'où ils ſont partis le 25 Janvier dernier.

On apprend par une lettre écrite de l'Iſle de *France*, en date du 10 Janvier 1766, que le ſieur le *Gentil*, de l'Académie Royale des Sciences, qui étoit parti de *France* pour aller aux *Indes* obſerver le paſſage de Vénus ſur le Soleil & qui n'avoit pas pu faire cette obſervation, étoit ſur le point de paſſer aux Iſles *Philippines*, pour y obſerver le paſſage de Vénus, qui doit ſe faire le 3 Juin 1769. Il doit s'embarquer ſur un Vaiſſeau *Eſpagnol* qui a été obligé de relacher à l'Iſle de *France* & qui va à *Manille*.

De

De Limoges, *le 9 Juin.*

Des Ouvriers ont trouvé, le mois dernier, dans la démolition d'un vieux mur de cette Ville, bâti depuis quatre ou cinq cens ans, un fromage incrusté dans du mortier. Il est de la forme de ceux qu'on fait actuellement dans le Pays & a conservé sa blancheur, sa fraîcheur & son goût, suivant le témoignage de plusieurs Curieux qui en ont voulu goûter. Ce qui reste se durcit de jour en jour depuis qu'il a pris l'air.

De Nancy, *le 24 Juin.*

La Société Royale des Sciences & Belles-Lettres de cette Ville, n'ayant pu, selon l'usage, célébrer la Fête du Saint *Stanislas*, le 8 du mois dernier, à cause de la Fête de l'Ascension, elle l'a remit au Dimanche suivant. Ce jour là, à dix heures du matin, elle se rendit à l'Eglise des *Cordeliers* & y entendit la Grand' Messe & le *Panégyrique* du Saint. L'après-midi, elle tint son assemblée publique dans laquelle le Chevalier de *Solignac*, Secrétaire Perpétuel, prononça l'Eloge Historique du feu Roi de *Pologne*, Duc de *Lorraine* & de *Bar*.

Le 11 de ce mois, la même Société a fait célébrer, dans la même Eglise, pour le repos de l'ame de ce Prince, un Service solemnel auquel assisterent les personnes de la Ville les plus distinguées. L'Abbé *Guyot*, Aumônier du Duc d'Orléans, Prédicateur du Roi & Membre de cette Société, prononça l'Oraison Funebre du Monarque défunt.

De Bois-le-Duc *le 14 Juin.*

Mardi dernier, vers les trois heures après-midi, le Prince *Stadhouder* arriva ici de *Breda* au bruit du canon. Le lendemain, S. A. S. se rendit à la Place de parade & y vit une partie de la Garnison défiler & monter la Garde. Le soir, on tira sur le *Plein* un superbe Feu d'artifice, préparé aux dépens des Officiers, & auquel le Prince assista avec sa Suite sous des Tentes que l'on y avoit dressées. Les illuminations dans la Ville commencerent à 10 heures & durerent jusqu'à une heure du matin ; mais dont l'éclat fut relevé par des milliers de lampions qui garnissoient les frontispices de l'Hôtel-de-Ville, du Gouvernement, de la Maison de la Société, des Edifices publics & de la Grand'Garde.

Le 19, S. A. S. vit les Régimens d'Infanterie exécuter leurs Exercices au feu, & examina la Verrerie le jour suivant. Le soir, il y eut au Gouvernement Souper & Bal, auxquels participerent la principale Noblesse des deux Sexes & les Officiers de la Garnison. Ce matin, la Bourgeoisie occupera les postes aux Portes de la Ville, pendant que les Troupes marcheront à 10 heures au Camp, tracé sur les Bruyeres de *Vugt*, pour y faire leurs Evolutions en présence du Prince, qui ce soir ira entendre le jeu des Orgues de la grande Eglise. On donnera à cette occasion un grand Concert, & le 23 au matin, Son Altesse Séréniſſime repartira d'ici pour la *Haye*.

De Wetzlar *le 26 Juin.*

L'Entrée du Comte de *Spaur* dans cette Ville est fixée au 7 du mois prochain ; la prestation du Serment de fidélité qu'il doit recevoir de la Bourgeoisie, au nom de l'Empereur, se fera le lendemain, & le surlendemain ce Ministre s'en retournera. Les préparatifs que l'on fait pour cette cérémonie, déposent en faveur de l'amour & du respect que nous avons pour le Chef suprême de l'Empire.

N. 55.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 9 JUILLET 1766.

De TOULON *le 10 Juin.*

LEs deux Vaiſſeaux l'*Altier* & le *Protecteur*, ainſi que les Frégates la *Sultane* & la *Chimere*, en rade depuis quelque tems, mirent ces jours-ci à la voile ſous les ordres du Prince de *Beaufremont-Liſtenoy*, Lieutenant Général des Armées du Roi. On croit que ces Bâtimens ſont deſtinés à paroître dans divers Ports de la *Barbarie* & à parcourir enſuite les *Echelles* du *Levant*.

De GENES *le 21 Juin.*

Nos apprennons par les lettres de *Marſeilles* qu'un de nos batiments chargé de vin a été pris dans les Mers de *Provence* par un Corſaire *Barbaresque*; mais que cependant l'equipage a eu le bonheur de ſe ſauver à terre.

Suivant les avis d'*Eſpagne* on y travaille avec beaucoup de vivacité dans tous les chantiers du Royaume à la conſtruction de pluſieurs Vaiſſeaux de guerre & il y en avoit actuellement dans les ſeuls ports de *Cadix*, du *Ferrol* & de *Cartagene* quinze tout prêts à faire voile outre ſept Frégates.

De LONDRES, *le 24 Juin.*

Les dettes nationales ſe trouvoient monter le 5 Janvier à 130213901 Livres, 14 Schellins $6\frac{3}{4}$ deniers, dont l'in-

l'interest annuel est 4698656 Livres 15 Schellins 5 deniers.

Sommes votées dans cette Session du Parlement, pour le Service de la couronne.

Marine.

	L.	S.	D.
Le 27 Janv. pour 16000 hommes pour le Service de la Marine, y compris 4287 Mariniers.	832000	-	-
Le 18 Fev. Pour le payement ordinaire de la Marine, & la demie paye	412983	6	3
Pour la construction & reparation des Vaisseaux	277300	-	-
Le 10 Avr. Pour le payement des dettes de la Marine	1200000	-	-

Pour l'Artillerie.

Le 15 Fevr. Pour l'Artillerie, au Service de terre	180445	19	3
Pour le même Service, encore à y pourvoir	35061	6	2

Service de terre.

Le 15 Fevr. Pour 17306 hommes Gardes &c. y compris 2513 Invalides	605608	19	9
Pour les Généraux & Officiers de l'Etat général	11291	8	6½
Pour les Forces dans les plantations &c.	392183	6	5½
Pour 3 Compagnies Franches sur les Côtes d'*Affrique*	2321	14	10½
Pour la difference du payement de deux corps de chevaux legers, l'un *Irlandois*, l'autre *Anglois*, & six Régimens d'Infanterie en Service dans l'Isle de *Man*.	7993	11	4
Pour les Pensions des veuves d'Officiers reformés	1614	-	-
Pour des Officiers reformés, soit de terre soit de marine	138674	-	-
Pour le payement entier de plusieurs Officiers reformés	5718	6	8
Pour les Pensionnaires de *Chelsea*	109875	16	8
Le 14 Mars. Pour des depenses extraordinaires des troupes de terre jusqu'au 24 Janv. 1766 auxquelles on n'avoit pas pourvû	404310	16	6¼
Le 18. Pour le payement & l'habillement de la milice	150000	-	-
Pour acquitter plusieurs prétentions en *Allemagne*, pour des depenses faites dans la derniere guerre	106043	13	8¼
Au Landgrave de *Hesse Cassel* pour completter les 150000 livres, stipulés par des traités	50000	-	-

Pour differens Services.

Le 15 Fevrier. Aux Directeurs du Musæi *Britanici*	2000	,	-
Le 13 Mars. Pour le payement des billets de la banque, de l'Echiquier	1000000	-	-
Pour payer des billets de l'Echiquier			

en ſuivant un Acte de la derniere Seſſion	800000	-	-
Pour la *Nouvelle Ecoſſe*	4866	3	5
Pour differentes depenſes pour la même dans les années 1750, 1752, 1762 & 1763 auxquelles on n'a pas encore pourvû	8008	12	7
Pour la *Georgie*	3986	-	-
Pour la *Floride Orientale*	5250	-	-
Pour des depenſes à faire dreſſer des plans généraux de l'*Amerique Septentrionale*	1784	4	-

Pour Senegambie.

Le 24 Mars: Pour ſoutenir les Forts &c. *Anglois* ſur les côtes d'*Afrique*	13000	-	-
Le 27 Pour l'Hopital des enfans trouvés	32735	-	-
Le 10 Avril. Pour payer un tiers des annuités accordées	870888	5	5½
Pour differentes nullités en differens articles	520550	15	6
Total	8117914 L.	3 S.	5⅜ D

Le même jour, il ſe tint une Aſſemblée générale de la Compagnie des *Indes*, dans laquelle on fit la lecture des Dépêches reçuës de la part du Lord *Clive*; & l'on y reconnut, que ce Seigneur, en aſſurant la tranquillité dans le *Bengale*, avoit obtenu de très-grands avantages pour la Compagnie. En conſéquence, on propoſa d'augmenter les Dividendes de la Compagnie de 2 pour cent par an, à commencer le 25 Décembre prochain: Mais les Directeurs ne pouvant convenir ſur ce ſujet, l'affaire fut renvoiée à un autre tems. Il a été démontré, que les avantages procurés par le Lord *Clive* ſont un objet de 1500 mille Livres Sterling par an, excluſivement de toutes dépenſes & déductions, en outre la Somme de 500 mille Livres Sterling. Les Proprietaires de la Compagnie ne ſont rien moins que contens, de ce que, nonobſtant ces grands avantages, la propoſition d'augmenter les Dividendes de deux pour cent ait été rejettée. On fait à ce ſujet des reflexions très-amères ſur la conduite des Directeurs, à qui l'on ſuppoſe des vuës & des deſſeins, qui ſeroient incompatibles avëc l'intérêt des Propriétaires. On a, en attendant, fait inſtruire les intéreſſés, qui ſont en *Hollande*, de ce qui s'eſt paſſé à cette occaſion.

Suivant le rapport des Vaiſſeaux, arrivés de la *Chine*, les *François* ſont en état de déboucher les Draps, & les autres Etoffes de laine dans ce Pays-là à un prix bien plus modique que ne le font les *Anglois*.

Le reſte du 79. Régiment d'Infanterie eſt arrivé depuis 8 à 10 jours, à l'Hôpital de *Chelſea* ſous la conduite du Capitaine *Babkouſe*. Il s'étoit embarqué à *Manille* le 1. Avril 1764. Dans ſa traverſée, qui a été de près de deux ans, il a perdu preſque la moitié des hommes qui le compoſoient. Sa derniere relâche a été au Fort *Saint George* ſur la côte de *Coromandel*, & il en eſt parti le 20 Octobre 1765. C'étoit tout ce qui reſtoit dans l'*Inde* des troupes de Sa Majeſté.

De HAMBOURG *le 28 Juin.*

Suivant les Lettres de *Stockholm* le Committé-Sécret a préſenté aux Etats du Royaume un Mémoire, dans

le-

lequel il fait un ample détail de l'état délabré de la Banque.

Suivant ſon opinion, „ la principale „ cauſe de ce mal eſt, que depuis la „ Diête de 1738 on a allié l'Intérêt „ de la Banque avec celui de la Cou„ ronne, là où par leur nature ce „ ſont deux choſes très-différentes; „ Et il croit, que les deux dernières „ Guerres, dont l'iſſuë a été ſi fatale „ à la *Suéde*, n'auroient pas eu lieu, „ ſi la Banque n'eût été à la libre „ diſpoſition de la Couronne.

A l'égard des Débiteurs particuliers de la Banque, le Committé Sécret obſerve dans ce Mémoire, „ que l'a„ bus illimité des Hypothèques doit „ avoir d'autant moins échappé à l'at„ tention des Deputés de la Banque, „ que pluſieurs d'entre eux, nommé„ ment le feu Comte *Frederic* de *Gyl„ lenborg*, Préſident du Collége des „ Mines, le ci-devant Bourguemai„ tre *Kierman*, & le feu Bourguemai„ tre *Thomas Plumgren* ont été les „ plus conſidérables Débiteurs de la „ Banque; & que, durant leur admi„ niſtration, ils ont dirigé le tout ſe„ lon leurs vuës particuliers.

Le Committé-Sécret termine ſon Mémoire, en faiſant voir, „ que le „ réſultat de toutes ces Opérations a „ été de tirer de la Banque; & con„ vertir en Billets les Sommes ſui„ vantes: Savoir

„ 89. mille 868. *Ducats en Eſpèces.*

„ 594. mille 798 *Ecus en Eſpèces.*

„ 3. millions 407 mille 679 *Tha„ lers en Carolines.*

„ 1. million 899 mille 695 *Tha„ lers en Monnoie courante.*

„ 19. millions 121 mille 376 *Tha„ lers en Cuivre monnoié.*

„ Ce qui fait en tout 47 millions „ 764 mille 681 *Thalers, monnoie de „ cuivre*, ou 159 *Tonnes d'or* 21 mille „ 560 *Thalers monnoie d'argent.*

Entre autres moyens d'augmenter les Revenus, le Committé-Sécret a propoſé celui *de doubler les ports de Lettres dans toute l'étenduë du Royaume.* La *Nobleſſe* y paroît aſſez diſpoſée; Mais on ne ſait, ſi les trois autres Ordres y donneront aiſément les mains. Ceux qui s'en reſſentiroient le plus, ſeroient les Banquiers, les Négocians, & toutes les autres Perſonnes, qui ont des correſpondances réglées, ſoit dans le Royaume, ſoit en Pays étranger.

L'Académie Royale des Sciences, établie ici, a adjugé à Mr. de *Struſſenfeld*, Colonel du Génie, & Chevalier de l'Ordre de l'*Epée*, le ſecond Prix qu'elle avoit propoſé pour l'année dernière, & dont le ſujet étoit d'indiquer *la manière de faire de bonnes briques de terre ſans les cuire par le feu.* L'Abbé *Ventura*, Mathématicien à *Veniſe*, a remporté le Prix de 40 Ducats, que l'Académie avoit propoſé en 1764 ſur cette Queſtion: *Quelle eſt la meilleure méthode de faire entrer un air frais dans le bas des Vaiſſeaux?*

Suivant les mêmes lettres parmi les Navires, qui ont échoué ou péri dans le *Sund* pendant les orages qu'on y a eſſuyés depuis peu, ſe trouve celui de *Martin Marlau*, qui alloit de *Königsberg* à *Drontheim*: On n'en a pu ſauver que l'Equipage. Un Navire *Anglois*, & deux autres dont on ignore les noms, la Nation, & la deſtination, ont auſſi échoué; & l'on apprend par un Vaiſſeau *Suédois*, qui a rapporté le malheur des deux derniers, qu'il avoit vu flotter quantité de Barriques & de débris.

N. 55.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 9. JUILLET 1766.

De VERSAILLES *le 25 Juin.*

Le Prince Héréditaire de *Brunswick*, qui réſidoit ici, depuis environ deux mois, ſous le nom de Comte de *Blanckenbourg*, prit congé, le 19, de Leurs Majeſtés & de la Famille Royale, & partit, le 23, pour aller voyager en *Italie*.

L'Abbé *Carpentier* eut l'honneur de préſenter au Roi, le 22, un *nouveau Gloſſaire des Ecrivains du moyen âge*.

De LEIDE *le 27 Juin.*

Nous avons reçu la fâcheuſe Nouvelle d'un incendie arrivé avant-hier à *Hilverſum*, à 2 lieuës & demie d'*Utrecht*, où l'Egliſe & 2 à 300 Maiſons, Granges, ou autres Bâtimens ont été conſumés. Le feu avoit pris chez un *Juif* qui fondoit du ſuif.

De la HAYE *le 25 Juin.*

Mgr. le Prince *Stadhouder* eſt de retour de ſa tournée en *Zélande*. Son Alteſſe Séréniſſime, qui étoit partie d'ici le 20 du mois dernier à 7 heures du matin, avoit déjeuné à *Delft*, & dîné à *Rotterdam*, d'où Elle étoit arrivée le 21 au matin à *Dordrecht*. Le ſoir, Mgr. le Prince s'y embarqua, & arriva, à *Middelbourg* le 22 à 5 heures du ſoir. Le 28 il prit poſſeſſion de ſon Marquiſat de *Veere*, & le 31 de celui de *Fleſſingue*, d'où S. A. S. retourna à *Middelbourg*. Le 3 de ce mois, Elle arriva à *Berg-Op-Zoom*, d'où Elle partit le 6 pour ſa Baronnie de *Breda*. Le Prince y a paſſé 11 jours, & s'eſt rendu le 17, à *Bois-le-Duc*, d'où il eſt parti avant-hier ſur les 6 heures & demie du matin; & le même jour à 6 heures du ſoir, Son Alteſſe Séréniſſime arriva à *Orange-Zaal*, ſa Maiſon ſituée dans notre Bois. Elle étoit accompagnée du Prince de *Naſſau-Weilbourg* & du Baron de *Wülcknitz*. Madame la Princeſſe de *Naſſau-Weilbourg* la reçut au bas de l'Eſcalier avec beaucoup de tendreſſe. Deux heures après, Mgr. le *Stadhouder*, ſe rendit ici, & y fut reçu par la Bourgeoiſie ſous les armes & rangée en double haie. Son Alteſſe Séréniſſime a aſſiſté hier aux délibérations des *Etats-Généraux*, & enſuite à celles du Conſeil d'Etat: Et, à cette occaſion, Mgr. le Prince a été complimenté par les Membres de ces deux Aſſemblées.

Le Feld-Maréchal Duc de *Brunswich-Wolfenbuttel* s'eſt arrêté dans ſon Gouvernement de *Bois le Duc*, d'où il reviendra dans peu de jours.

De HANOVRE *le 21 Juin.*

Le Roi a nommé Chefs de Régimens, le Lieutenant Général de *Poſt*, le Général-Major de *Hauſs*, le Lieutenant-Général de *Grote*, & le Général-Major de *Stralenheim*; le 1er. du Régiment de *Hamelſch*, le ſecond de celui de *Rienburg*, le 3 de celui de *Stadt*, & le 4. de celui de *Harburg*.

De

De COPPENHAGUE *le 23 Juin.*

Le 20 de ce mois le Roi a donné l'Ordre de l'*Elephant* à S. A. S. le Prince Charles de *Heſſe-Caſſel* Grand-Maitre de l'Artillerie.

Le 21 S. M. s'eſt renduë à la Chancelerie de *Danemarck*, dont Elle a examiné l'arrangement.

Le même jour le Corps des Cadets a eu l'honneur de faire ſes exercices & evolutions militaires devant S. M., qui étoit accompagnée du Prince *Frederic* & de pluſieurs autres Princes, & Officiers Généraux. S. M. en a témoigné ſa ſatisfaction & fait differentes promotions dans ce Corps.

Le Pinque *Ruſſe Nargina*, armé en guerre & commandé par M. *Gotloff*, Capitaine-Lieutenant, eſt arrivé de *Cronſtadt* à la Rade de cette Ville, d'où il ira à *Archangel*, après avoir pris les rafraichiſſemens néceſſaires.

De BERLIN *le 26 Juin.*

Le Général de *Nugent*, Miniſtre Plénipotentiaire de la Cour Imp. & R. auprès de cette Cour eſt parti d'ici dernierement pour ſe rendre à *Carlsbad*.

La nuit de ſamedi à Dimanche dernier. Il y a eu au village de *Wilmersdorf* a portée d'ici un incendie qui y a reduit en cendres l'Egliſe, la maiſon du paſteur & cinq fermes.

De FRANCFORT *le 1 Juillet.*

Des lettres de *Paris* portent que l'Aſſemblée du Clergé ſe ſéparera, le 29 du mois prochain, & que les Prélats, qui la compoſent, n'avoient pu obtenir du Roi qu'elle fut prorogée juſqu'au 15 du mois ſuivant, comme ils l'avoient demandé à Sa Majeſté. Ces mêmes lettres aſſurent que l'affaire des *portions congrues* y a été enfin terminée à l'avantage des poſſeſſeurs de ces Cures, qui dorénavant auront 500 livres par an, au lieu de 300 qu'ils recévoient; cette augmentation ſera à la charge des gros décimateurs.

De VIENNE *le 9 Juillet.*

Les dernieres nouvelles de *Conſtantinople* en date du 16 Juin continuent d'être très affligeantes & portent que depuis le 22 May il y avoit eu presque tous les jours des ſecouſſes de tremblement de terre plus ou moins ſenſibles mais que celle du 10 avoit egalé par ſa violence la premiere qu'on y avoit eſſuyée, de ſorte qu'elle avoit renverſé quantité d'édifices deja ébranlés: cette ſecouſſe qui a duré 9 à 10 ſecondes, a été ſuivie le 14 d'une autre encore, qui de même a été aſſez forte, & qui s'eſt fait ſentir dans le tems que le Sultan étoit à la Mosquée où la confuſion s'eſt repanduë parmi la foule. Suivant les mêmes Lettres ſa Hauteſſe avoit nommé ſix commiſſaires chargés de veiller aux reparations qui demandent le plus de promptitude, de faire deblayer les decombres qui apportent les plus d'incommodité, & de donner du ſoulagement aux plus neceſſiteux, à quel effet Elle leur avoit fait remettre à chacun une ſomme de 40 mille piaſtres.

N. 56.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 12 JUILLET 1766.

De LISBONNE, *le 3 Juin.*

On a reçu avis de la *Baye de Tous-les-Saints* qu'au mois de May dernier la Flotte de retour étoit prête à en partir avec une Cargaiſon, conſiſtant entre autres en 14 mille caiſſes de ſucre.

De TURIN, *le 18 Juin.*

Sa Majeſté a ordonné aux Evêques & aux Juges de ſes Etats de prendre les meſures néceſſaires pour qu'on veille dans leurs Diocèſes & Départemens reſpectifs, à l'entiere exécction du Manifeſte du Sénat, relativement aux attroupemens des fainéans & gens ſans aveu. Le Préfet de cette Capitale a déjà écrit en conſéquence une lettre circulaire aux Syndics, Conſeillers & autres, de l'Hôtel de Ville de cette Communauté; & le Cardinal *Rovero*, nôtre Archevêque, a fait publier un Mandement par lequel il eſt ordonné à tous les Curés, Recteurs, Sacriſtains, Chapelains & Prêtres Séculiers ou Réguliers de ce Diocèſe d'empêcher abſolument qu'on ne mendiât dans leurs Egliſes.

De NICE, *le 8 Juin.*

Un Forçat des Galeres qui ſont dans le Port de *Villefranche*, ayant été atteint & convaincu d'avoir jetté par terre l'Hoſtie conſacrée qu'il avoit reçue à la Communion, a été condamné par le Sénat de cette Ville à être pendu & jetté enſuite au feu. Le Roi a confirmé ce Jugement qui a été exécuté ici hier. Un autre Forçat avoit retenu le bras du criminel au moment que celui-ci ſe diſpoſoit à ramaſſer l'Hoſtie dans le deſſein d'y donner des coups de couteau, pour en faire, diſoit il, ſortir du ſang. Sa Majeſté, ayant été informée du zèle de celui qui avoit empêché cette nouvelle profanation, a ordonné qu'on le fit ſortir de la chaîne à laquelle

il

il avoit été condamné pour fait de contrebande.

De CADIX *le 6 Juin.*

Le Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol la Princeſſe* & la Frégate de guerre *Angloiſe le Deal-Caſtle* arriverent dernierement en cette Baye : le premier vient de *Cartagene du Levant* & l'autre de *Gibraltar*. L'*Amazone*, Frégate de guerre *Hollandoiſe*, appareilla, le 3, pour la *Hollande*.

On mande d'*Algeſiras* que l'Ambaſſadeur du Roi de *Maroc* y eſt arrivé avec ſa ſuite & les préſens deſtinés au Roi. Ces préſens conſiſtent en quatre chevaux, autant de chameaux & un pareil nombre de dromadaires : il devoit y avoir auſſi un lion ; mais on dit, que cet animal, ayant briſé ſa cage à *Tanger*, s'eſt échappé & a gagné la campagne. L'Ambaſſadeur *Maure* a reſté quelques jours à *Algeſiras* d'où il eſt parti pour *Madrid* eſcorté d'un détachement que lui a donné le Commandant des Lignes de *S. Roch*.

De PARIS *le 30 Juin.*

Adrien-Maurice Duc de *Noailles* Pair & premier Maréchal de *France* : Chevalier des Ordres du Roi & de la Toiſon d'Or ; Gouverneur & Capitaine-Général des Comtés & *Vigueries* de *Rouſſillon*, *Conflent* & *Cerdagne* ; Gouverneur des Villes & Citadelle de *Perpignan* ; Miniſtre d'Etat ; ci-devant Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps du Roi ; Gouverneur & Capitaine des Chaſſes de *Saint-Germain-en Laye* & Capitaine-Général des Troupes de Sa Majeſté *Catholique*, eſt mort, le 24 de ce mois, dans la quatre vingt-huitieme année de ſon âge, étant né le 29 Septembre 1678. Le Maréchal de *Noailles* a ſervi pendant ſoixante-quatorze ans le Roi, dans ſes Conſeils, dans les négociations & dans les armées ; & en toute occaſion il s'eſt diſtingué par ſes lumieres, ſon zèle, ſon déſintéreſſement & ſa capacité.

De LONDRES, *le 24 Juin.*

Le 19 de ce mois, le Roi, étant en ſon Conſeil, ſigna 20 Octrois pour des Terres dans la *Floride Orientale* en faveur de quelques Perſonnes de rang & de fortune, qui ſe propoſent d'y former inceſſamment des Etabliſſemens, vû qu'il appert que l'air y eſt pur, le terroir fertile & propre à cultiver du Sucre, du Coton, & de l'Indigo, outre les productions ſpontanées du Pays. On continuë à faire dans les trois Royaumes des envois très-conſidérables de Marchandiſes & de Manufactures pour l'*Amerique Septentrionale* & les *Indes Occidentales*. D'un autre côté, on apprend, que les *Eſpagnols* ont enlevé 7 Bâtimens *Anglois* dans ce Pays-là, partis de la *Barbade* & de la *Providence* pour la *Nouvelle-Eſpagne* ; & que nos Amiraux dans cette partie du monde avoient détaché des Frégates pour s'inſtruire du fait & en demander ſatisfaction.

Hier, il arriva une Malle de la *Nouvelle-York*. Suivant les Lettres des Provinces du *Continent* des derniers jours d'Avril & des premiers de Mai, qu'elle nous a apportées, la révocation de l'Acte du *Timbre* n'étoit pas encore généralement connuë dans toutes les Colonies ; Mais dans celles où elle étoit parvenuë, on avoit fait de grandes Réjouiſſances publiques. Les affaires du Commerce avec la *Grande-Bretagne* & l'*Irlande* s'y rétabliſſoient ſur un pié plus étendu que jamais. On y regardoit Mr. *Pitt* comme *le Libérateur de la Patrie* : Dans pluſieurs endroits on avoit établi des Souſcriptions deſtinées à élever des Monumens pour éterniſer ſa mémoire.

Aujourd'hui, les Propriétaires des Billets du *Canada* ont tenu une Aſſemblée, dans laquelle il a été queſtion de produire & atteſter leurs créances afin de les envoyer en *France* pour être liquidées.

Du 27

Quelques Dépêches, arrivées de l'*Amerique Septentrionale* le 23 de ce mois, ont donné lieu à pluſieurs entretiens entre les Miniſtres du Roi.

La

La Chaloupe, dépêchée à la *Nouvelle-Yorck* par les Négocians de *Londres*, & qui fit voile de *Plymouth* le 20 Mars dernier, ayant fait un voie d'eau au 29*me.* dégré de latitude & au 51*me.* de longitude *Occidentale*, fut assistée le 13 Mai par un Navire, qui l'a conduit le 21 à *Bristol*. C'est pourquoi la Nouvelle de la revocation de l'Acte du *Timbre* n'étoit pas généralement connuë dans tout le Continent au départ du Paquet *Bot*, qui fit voile de la *Nouvelle York* le 7 du même mois de Mai, & qui arriva à *Falmouth* le 22 du présent mois de Juin. Les Dépêches, expédiées aux Gouverneurs de ces Colonies en consequence de cette révocation, ne leur étoient pas encore parvenuës au départ de ce Baquet-Bot ; en sorte que le Peuple étoit toujours dans l'impatience d'apprendre de source une Nouvelle si agréable pour l'*Amerique* & si propre à rétablir l'amitié & la bonne harmonie entre la *Grande Bretagne* & ses Colonies de l'*Amerique*. Les Dépêches des Gouverneurs portent, dit-on, entre autres, que dans plusieurs Provinces le Peuple avoit prémédité des desseins dangereux à la tranquillité publique & aux liaisons intimes, qui doivent naturellement subsister entre l'*Angleterre* & ses Colonies, au cas que l'Acte en question n'eût pas été révoqué ; Et il paroit, que toutes les précautions des Gouverneurs n'auroient pas été capables de mettre des bornes aux voies de fait, auxquelles ce Peuple se fût certainement livré : Mais maintenant il n'y a plus rien à craindre par raport à l'Acte du *Timbre*. Il reste seulement à savoir, si les *Américains* se feront conformés volontairement & sans répugnance à toutes les stipulations de l'Acte pour assurer leur dépendance de la Couronne *Britanique*. La prochaine Malle de la *Nouvelle-York* nous apprendra leurs disposition à cet égard. L'*Egmont*, Frégate du Roi, arrivée le 24 de cette Colonie à *Portsmouth*, a aussi apporté des Dépêches de la part des Gouverneurs des différentes Provinces de l'*Amérique-Septentrionale*.

Le 22 le Gouvernement expédia la Frégate, l'*Avanture*, avec des Dépêches à Mr. *Lyttleton*, Gouverneur de la *Jamaique*, & aux Commandans des Vaisseaux du Roi aux *Indes Occidentales*. Mr. *Lyttleton* est, dit-on, rappellé. Les Amiraux sont chargés de faire d'exactes recherches au sujet de l'enlevement de plusieurs Bâtiments *Anglois* dans ces Mers-là par les *Espagnols*. On assure, que le Duc de *Richmond*, Sécretaire d'Etat, a fait au Prince de *Masseran*, Ambassadeur d'*Espagne*, de sérieuses Représentations sur ce sujet, & sur l'affaire de la Rançon de *Manille* dans une Conférence, qu'ils ont euë avant hier.

Le Comte de *Guerchy*, Ambassadeur du Roi de *France*, est parti pour aller passer quelque tems à *Paris*. Mr. *Durand*, qui fait par *interim* les fonctions de Ministre de S. M. *Très-Chretiénne*, a déjà eu quelques entretiens avec les Ministres du Roi.

Le Général *Pultney* résigna hier le Poste de Gouverneur de *Hull*, & celui de Colonel du 13*me.* Régiment d'Infanterie. Le Roi a conféré le Régiment au Duc de *Glocester* ; & le Gouvernement est reservé au Général *Irwine*, Gouveur de *Gibraltar*, qui s'est acquis beaucoup de reputation par sa conduite dans le dernier démêlé avec le Gouverneur *Espagnol* de St. *Roch*.

Le Colonel *O-Hara*, Gouverneur de *Sénégambie* sur la Côte d'*Afrique*, a envoyé à la Cour des Copies de quelques Traités de paix & de commerce, qu'il a conclus avec les Princes de cette partie de la Côte. On dit, qu'ils sont très-avantageux à l'*Angleterre* ; & que les *Maures*, qui apportent les Gommes de l'interieur du Pays, auront le libre passage jusqu'aux Forts & Etablissemens *Anglois* sur les Côtes de ce Pays là. Il part aujourd'hui un Exprès, pour aller remettre des Instructions à Mr. *O-Hara*.

Les

Les Partisans de la Compagnie des *Indes* travaillent à justifier la conduite qu'ont tenuë les Directeurs dans l'Assemblée générale le 18 de ce mois: Ils insinuent, qu'il est à propos d'attendre des Dépêches mieux détaillées & plus decisives de la part du Lord *Clive*, avant que de convenir d'une augmentation de Dividendes, &c. En attendant, ses Directeurs sont vivement censurés, & les Actions de la Compagnie sont dans un état variable.

De HAMBOURG *le 2 Juillet.*

Suivant les Lettres de *Stockholm* du 17 Juin le Committé Sécret a donné à connoître aux Etats du Royaume, qu'on en a agi quelque fois assez particulièrement à l'égard de la collation des Emplois. Le Baron Gustave *Reuterholm* avoit été entre autres nommé le 19 Mai 1762. Commissaire de la Banque avec plein Appointement. Cette nomination s'étoit faite sur un fondement singulier. Le Maréchal du Pays avoit fait connoître à la Députation de la Banque, que le Baron *Reuterholm*, se disposoit à porter à la Dictature de l'Ordre *Equestre* quelques Représentations contre l'économie de la Banque: Surquoi la Députation, pour empêcher que par ces Représentations les esprits déjà divisés, ne le fussent davantage, avoit résolu de gratifier le Baron *Reuterholm* de cette façon; Et, pour que la Banque ne s'attirat du chagrin à ses propres fraix, en mettant au nombre de ses Officiers actuëls le Baron *Reuterholm*, qui ne lui paroissoit pas des plus affectionnés, la Députation trouva bon de lui assigner l'Appointement complet, en l'affranchissant entièrement du service, à la reserve de l'inspection des Terres hypothéquées à la Banque dans telle Province, qu'il choisiroit pour sa résidence.

Le Committé Sécret a de plus donné à connoître aux Etats, que l'état des Salaires à la Banque s'est extraordinairement accru.

En 1739 lorsque la Banque, en conformité de sa fondation, n'étoit pourvuë que d'argent comptant, ou du moins qu'il ne rouloit point de Billets au delà des Espèces qu'elle avoit en caisse, l'état des Salaires étoit bien modique en comparaison de ce qu'il est aujourd'hui. Ce changement a été produit par l'augmentation des Officiers, & l'habitude qu'on a prise de payer les Appointemens en Ecus.

En 1739 il en a coûté à la Banque 20626 Thalers, 17 Oer & un tiers, monnoie de cuivre.

En 1764 les Salaires ont absorbé la Somme de 875 mille 349 Thalers, 29 Oer, monnoie de cuivre.

Sur le même principe, les Honoraires des chargés de plein pouvoir de la Banque ont monté en 1739 à 1728 Ecus en Carolines, & en 1764 à 70500 Thalers, monnoie de cuivre.

Les fraix, qu'ont occasionnés les petits Billets de Banque, mis en vogue en 1745, ont été en 1746 à 17865 Thalers, 8 Oer, monnoie de cuivre; & depuis jusqu'en 1764 ils sont montés à 4 millions, 64 mille, 961 Thalers, 28 Oer.

Pour maintenir ce Systême, la Banque a établi à ses fraix un Moulin à papier, qui lui coûte.

106 Ducats.
4224 Ecus, 23 Escalins.
2000 Florins, argent de *Hollande*,
896824 Thalers, Monnoie de cuivre,
O a payé du vieux Linge à *Hambourg* 2600 Ecus en Espèces.
384447 Thalers, 17 Oer, en Lettres de change & cuivre.

En outre, la Députation de la Banque a jugé à propos de se pourvoir d'un Magasin en propre pour le vieux Linge; Et ce Magasin lui a coûté 24000 Thalers, monnoie de cuivre.

De cette façon, dit le Committé Sécret en finissant son Mémoire, *& si l'on continuë la même économie, tout le gain de la Banque sera bien-tôt absorbé.*

N. 56.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 12. JUILLET 1766.

De Florence *le 26 Juin.*

Mgr. l'Archiduc Grand Duc & Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe étant partis mardi 24 de bon matin de la *Villa dell' Imperiale*, arriverent vers les 8 heures & demie à la porte *Romaine* & furent ſalués de 101 pièces de canon.

Leurs Alteſſes Royales y étoient attenduës par quantité de Nobleſſe & firent leur entrée en cette Capitale de la maniere ſuivante.

Un Archer à cheval ouvroit la marche, & étoit ſuivi d'un detachement de 100 Dragons.

Enſuite venoient un Officier des Ecuries Royales en Uniforme bleu galonné d'or : 12 chevaux de main de S. A. R. conduits par autant de palfreniers : la livrée de M. M. les Chambellans, Conſeillers d'Etat & Grands Officiers de la Cour : celle de L. L. A. A. R. R : les Officiers de leur maiſon les uns en Uniforme ecarlate, veſte de ſoye verde galonnée d'or, les autres en uniforme bleu garni d'un double galon d'or ; Leurs Pages vêtus de velours cramoiſi galonné d'or ſur toutes les coutures ; les Trompettes & Tymballes de la Garde Noble; Deux Fouriers en uniforme gros bleu richemént galonné d'or : M. M. les Chambellans & autres poſſedans des emplois de la Cour marchant en deux files : S. A. R. Mgr. le Grand Duc en habit de Drap d'or, couvert de Diamans & d'autres pierres précieuſes, ayant le bâton de commandement à la main & montant un ſuperbe, cheval d'*Eſpagne*, dont l'équipage étoit auſſi chargé de pierreries : Le Grand Ecuyer marchoit à pied à ſa gauche, le Vice Grand-Chambellan à ſa droite & chacun d'eux étoit accompagné d'un Ecuyer. La Garde Noble à cheval ſuivoit immediatement, ayant ſes Officiers à ſa tête.

Après cela venoient un ſecond Archer à cheval, précedant un Caroſſe de la Cour attelé de ſix chevaux, dans lequel étoit le Grand Maître de la Maiſon de Madame la Grande Ducheſſe & celui dans lequel étoit S. A. R. toute brillante de Diamans avec Sa Grande Maîtreſſe ſur le devant. Ce caroſſe étoit ſuivi de deux Ecuyers, de deux Pages à cheval & de 6 Gardes Nobles ainſi que de 4 autres Caroſſes tous attelés de 6 chevaux dans leſquels etoient les Dames de la Cour & enfin d'un cinquieme de parade. La marche étoit fermée par une Compagnie de Grenadiers avec ſa muſique militaire.

Arrivé ſur la Place nommée *Place du Grand Duc*, Mgr. l'Archiduc *Leopold* accompagné du Feld-Marechal Marquis de *Botta* alla s'aſſeoir au bruit du canon des deux Forteresſes ſur un Siége d'argent maſſif, relevé d'or, orné de pierres précieuſes & placé ſous un Trône, élevé à l'arcade qui forme le milieu de la place ; Le Marquis de *Botta*, M. M. les Conſeillers d'Etat, Chambellans &c. ſe rangerent ſur la Droite & au bas de ce Trône, & le Vice Grand-Chambellan ainſi que le premier Magiſtrat & les plus anciens Membres de ce Corps ſur la gauche.

Madame l'Archiducheſſe étoit avec toute ſa Cour ſur une terraſſe du vieux Palais, d'où Elle vit la cerémonie.

Mgr. le Grand-Duc s'étant placé comme on vient de le dire, un Heraut lut à haute voix l'ordre par lequel S. A. R. intimoit aux Sujets, Vaſſaux, Feudataires & lieux ſoumis au Grand Duché de *Toſcane* de venir prêter

ter pendant la matinée du 24 l'obeiſſance, l'homage & le Tribut, ſuivant l'ordre dans lequel ils ſeroient appelés.

Le premier qui le fut, étoit un homme à cheval, vêtu de velours cramoiſi, l'équipage dé même, & qui repreſentoit la ville de *Piſe*, & portoit à la main un petit Drapeau aux armes de cette ville & un autre drapeau envoyé par les Comtes de *Maremma*. Il fut immédiatement ſuivi par 130 hommes auſſi à cheval, qui repréſentoient les Villes, Terres, Châteaux &c. du Domaine de *Florence*, auquel celui de *Piſe* eſt annexé. Ils étoient diviſés en deux lignes au milieu desquelles paroiſſoient les Feudataires ou hommes à cheval, envoyés par les Poſſeſſeurs de terres Fiefs &c. avec des Eſtaffiers portans des Banderoles de ſoye blanche ſur leſquelles on liſoit en grand Caractere les noms de ces differens lieux & Terres &c. Des Trompettes marchoient à leur tête.

Quatre Chars extrêmement bien decorés & envoyés des Terres de *Barga*, de *Fucecchio*, di *Monte Catini* & de *Montopoli*, anciennes conquêtes du peuple *Florentin*, leſquels avoient ſervi autrefois à porter à Saint *Jean-Baptiſte* un Tribut de Cierges, paſſerent enſuite devant S. A. R. ainſi que le ſuperbe char donné autrefois par la monnoye de *Florence* & conſacré au même uſage: ce dernier char au haut duquel eſt l'effigie du Saint, étoit tiré par 6 chevaux harnachés à l'antique, les Conducteurs vêtus de même, & ſuivis de quelques priſonniers delivrés des priſons *delle Stinche*, qui portoient à la main une branche d'olivier.

L'Etat de *Siene* étoit repréſenté par un homme à cheval envoyé par la ville de ce nom, vêtu de velours blanc & noir, portant ſur ce vêtement les armes de la même ville, il tenoit d'une main un petit drapeau auſſi de ſemblable velours & de l'autre un grand Vaſe d'argent, où étoit ſculptée une Louve allaitant *Romulus* & *Remus*.

Après lui paroiſſoient deux Etendards précédés de Trompettes: on voyoit ſur l'un une Brébis qui forme les armes de nos manufactures de Laine, & ſur l'autre une Porte, qui forme celles de nos manufactures de ſoye. Ces Etendards étoient portés par deux hommes à cheval magnifiquement vêtus. Les Feudataires du Domaine *Sienois*, tous à cheval marchoient après eux, accompagnés chacun d'un homme de livrée & de differens hommes à cheval en caſque noire portans près de 100 Etendards ou Banderoles de velours blanc bordés de noir avec les Armes de *Siene* & les noms de differents lieux, Terres &c. Enfin on voyoit le chariot attelé de 3 chevaux, ſur lequel de jeunes Gens vêtus à l'antique ſoutenoient la Baniere de Saint *Jean*, après laquelle marchoit celle deſtinée à la courſe qui doit avoir lieu le jour de St. *Pierre*.

Tout ce qui compoſoit les differentes Troupes, dont on vient de parler, alla ſe ranger enſuite ſur la place de St. *Jean* & après que la ceremonie fut finie, leurs Alteſſes Royales ſe rendirent à pied à l'Egliſe de ce nom, où Elles préſenterent au Saint Précurſeur une offrande de Cierges, après quoi Elles retournerent à *la Villa dell' Imperiale* dans le même ordre qu'elles en étoient venuës.

De VIENNE *le* 12 *Juillet.*

La Cour a été en *Gala* à *Laxembourg* avant-hier 10 de ce mois à l'occaſion de la Fête de Ste. *Amelie*, dont Madame l'Archiducheſſe IVe. porte le nom, & S. A. R. a reçu à cette occaſion les compliments des Miniſtres de cette Cour, des Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers & de la principale Nobleſſe des deux Sexes.

Hier la Cour a encore été en *Gala* à l'occaſion du jour anniverſaire de la naiſſance du Prince *Albert* de *Saxe*.

N. 57.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 16 JUILLET 1766.

De VERSAILLES *le 2 Juillet.*

LE Comte de *Guerchy*, Ambaſſadeur du Roi auprès de Sa Majeſté *Britannique*, ayant obtenu un congé pour venir paſſer quelque tems en *France*, eſt arrivé ici le 1 de ce mois, & a eu l'honneur d'être préſenté au Roi, le même jour, par le Duc de *Praslin*, en l'abſence du Duc de *Choiſeul*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département des Affaires Etrangeres.

Le 28 du mois dernier, le Duc de *Noailles*, le Comte d'*Ayen*, la Comteſſe de *Teſſé*, la Comteſſe de *Guiche*, le Comte & la Comteſſe de *Noailles*, le Marquis & la Marquiſe de *Duras*, le Duc de *Villars*, le Comte & la Comteſſe de la *Marck*, ont eu l'honneur de faire leurs révérences à Leurs Majeſtés & à la Famille Royale, à l'occaſion de la mort du Maréchal de *Noailles*.

Le 29, l'aſſemblée du Clergé de *France* eut une audience du Roi à qui elle fut préſentée par le Comte de *Saint-Florentin*; Miniſtre & Secrétaire d'Etat chargé des Affaires du Clergé. Elle fut conduite par le Marquis de *Dreux*, Grand-Maître des Cérémonies, & par le ſieur de *Nantouillet*, Maître des Cérémonies. L'Archevêque de *Bourges* porta la parole.

De PARIS *le 4 Juillet*,

Il paroît deux Déclarations du Roi.

La premiere, du 15 Avril 1766, défend à ceux qui font profeſſion de la Religion Prétendue Réformée d'aliéner leurs biens, ſans une permiſſion de Sa Majeſté.

La

La seconde, du 16 Mai, concerne les Poids & Mesures : en voici le préambule.

„ LOUIS, par la Grace de Dieu &c. Quoiqu'il soit fort désirable pour le Commerce que l'uniformité des poids & mesures établisse entre l'acheteur & le vendeur une bonne foi qui sera toujours l'ame la plus active du commerce, les tentatives inutiles qui ont été faites en plusieurs tems pour y parvenir, peuvent faire douter du succès des nouveaux efforts que l'on feroit à cet égard ; cependant, il nous a paru que ce seroit pourvoir, du moins en partie, à la sûreté & à la facilité des opérations du commerce & diminuer considérablment les inconvéniens que la diversité des mesures lui occasionne, que de lui présenter un tarif exécuté avec précision, dans lequel il pût trouver les rapports & les proportions de tous les poids & mesures d'usage, dans les différentes Villes & lieux de notre Royaume, avec les poids & mesures matrices dont on auroit fait choix, & desquels le dépôt autentique seroit fait de l'autorité de nos Cours & Conseils Supérieurs. Comme l'once & la livre poids de marc, la toise six pieds de Roi, & l'aulne, mesure de *Paris*, sont adoptées dans beaucoup d'endroits & connues généralement partout, nous avons pensé qu'elles devoient être préférées pour être la base du tarif de proportion que nous nous proposons de faire exécuter &c.„ En conséquence, Sa Majesté ordonne par la présente Déclaration qu'il soit incessamment envoyé au Châtelet de *Paris* & aux Bailliages & Sénéchaussées de *Beauvais*, *Sens*, *Dreux*, *Amiens*, *Saint-Quentin*, *Soissons*, *Arras*, *Boulogne*, *Calais*, *Orléans*, *Chartres*, *Villefranche* en *Beaujollois*, la *Rochelle*, *Poitiers*, *Clermont-Ferrand*, *Riom*, *Limoges*, *Châteauroux*, *Bourges*, *Tours*, *Blois*, *Angers*, le *Mans*, *Laval*, *Chollet*, *Reims*, *Sedan* & *Bar-le Duc*, des étalons matrices de la livre poids de marc, de la toise de six pieds de Roi, & de l'aulne mesure de *Paris*, avec les divisions de chacun desdits poids & mesures, pour être lesdits poids & mesures déposés aux Greffes desdits Bailliages & Sénéchaussées, &c.

Le Roi a fait publier aussi un Edit, daté du mois de Juin dernier, pour baisser l'intérêt de l'argent. Sa Majesté jugeant que rien ne seroit plus utile à l'Agriculture & au Commerce du Royaume que de fixer pour l'avenir l'intérêt de l'argent sur le pied du denier vingt-cinq du Capital, a été déterminée à cette opération par l'exemple des Rois ses prédécesseurs & par la nécessité de rétablir plus de proportion entre l'argent & les objets qui tombent dans le commerce. En conséquence, Elle ordonne, par le présent Edit, qu'à compter du jour de son enrégistrement le denier de la constitution sera fixé, dans toute l'étendue du Royaume, à raison du denier vingt-cinq du capital ; défend à tout Notaire, Tabellion, &c. de passer à l'avenir aucuns actes portant intérêt sur un pied au-dessus du denier vingt-cinq, & declare nulles les promesses qui pourroient être dorénavant passées sous signature privée, avec un intérêt plus fort.

On va établir ici, sous l'inspection de M. le Lieutenant-Général de Police, des Ecoles gratuites de dessin, en faveur des arts, rélatifs aux métiers. Le nombre de ces Ecoles sera proportionné aux besoins du Public. On y enseignera les principes élémentaires de la Géométrie-pratique, de l'Architécture, &c. Chaque Ecole sera ouverte depuis 7 heures du matin jusqu'à midi, & depuis 3 jusqu'a 8 heures du soir, & sera divisée en 5 Exercices de 2 heures. Dans chaque Exercice le nombre des Eleves sera de 100. Pour exciter l'émulation, le Gouvernement a fondé 126 prix pour chaque année, lesquels seront remportés au concours ; il y aura aussi des distinctions de places : outre cela

on payera tous les ans plusieurs Maitrises & apprentissages à ceux qui se seront distingués par des succès réiterés.

Dans la nouvelle forme qui a été donnée à la Compagnie des *Indes*, il a été réglé que le Roi se chargeroit des Isles de *France* & de *Bourbon*. En conséquence le Ministère travaille à y faire passer des Sujets dignes de confiance pour y desservir les Employs de Magistrature & de Police. On y établit un Conseil supérieur, qui se forme d'Avocats pris au Barreau, comme il a été fait pour nos Colonies de *Saint Domingue*.

On mande de *Moulins* que les pluyes continuelles occasionnées par des orages, ont fait deborder si considérablement l'*Allier*, que les lits qui s'en sont formés, ont ruiné la plus grande partie de la Recolte dans les campagnes qui avoisinent cette rivière. Les mêmes avis portent que *Pouilly*, *Nevers*, *St. Pierre le-moutier*, & *la Charité*, sur *Loire*, avoient été totalement ravagés par une grêle d'une grosseur extraordinaire, qui y étoit tombée le 29 du mois de Mai dernier.

Extrait d'une Lettre écrite de GIVET *le 20 Juin.*

Mgr. le Prince de *Condé* arriva hier dans cette Ville, accompagné de Mrs. les Comtes & Marquis de la *Tour du Pin*, de *Crussol*, d'*Amboise* & de *Melfort*, Maréchaux de-Camp, ainsi que de Mrs. les Comtes & Marquis de *Chamborant*, de *Comméras* & de *Vargemont*, Colonels de Troupes légères, de plusieurs Lieutenans-Colonels, Majors & autres Officiers qui venoient de *Philippeville*, où le Prince avoit passé en revue sa Légion ; il étoit escorté de 100 chevaux de cette garnison.

Les Troupes de celle de *Givet*, composée du Régiment d'*Artois*, de la *Légion Royale* & de celle du *Hainault*, marchèrent au-devant du Prince avec 4 pièces de canon & se mirent en bataille sous les ordres de Mrs. le Marquis de *Saurant*, le Baron de *Vioménil* & le Chevalier de *Ludre*, qui avoient détaché un poste de Dragons au pont de *Remedene*, pour être instruits a tems de l'arrivée de S. A. S. Dès que ce Prince parut, les Tambours battirent au champ, les Troupes présentèrent les armes, les Officiers saluèrent & le canon tira. S. A. S. fit la revue d'un bout de ligne à l'autre. Après quoi, la Garnison se partagea en 2 troupes égales, tant Infanterie, que Dragons & Artillerie, pour donner à S. A. S. le plaisir d'une petite Bataille simulée. Mrs. les Marquis de *Saurant* & de *Commeras* commandoient celle de ces 2 troupes qui devoit être victorieuse ; & l'autre étoit aux ordres de Mr. le Baron de *Viomenil* & du Chevalier de *Ludre*, qui après le combat fit sa retraite en colonne jusqu'aux portes de la Ville ; & alors commença la Fête que Mr. le Marquis de *Crussol* d'*Amboise*, Commandant des Villes de *Givet* & de *Charlemont*, ainsi que de la frontière, avoit fait préparer pour S. A. S. La place verde du *Petit Givet* en fut le théâtre. Une table ronde, ou le Prince & les Officiers soupèrent, entouroit toute la fontaine de marbre noire, qui est au centre de cette place, dont le frontispice composoit une fleur de lis d'or & dont chacune des 4 façades étoit ornée de belles fleurs & couverte de lampions ; il sortoit de ces façades 4 jets d'eau qui alloient se perdre dans autant de bassins de marbre noir. La table étoit posée sur une platteforme de 4 pieds de haut, d'où le Prince pouvoit voir souper toute la Garnison à 4 tables qu'on avoit placées dans les 4 allées qui environnent en quarré la fontaine. Toute la place, toutes les maisons voisines étoient illuminées ; & il y avoit à chaque arbre qui formoit le quarré, au centre duquel se trouvoit le Prince, quantité de lampions depuis le pied jusqu'au sommet. Les Armes du Prince

&

& un Trophée d'Armes faiſoient face à la table de S. A. S.

La Garniſon a répété pluſieurs fois, *Vive le Roi*, *Vive le Prince de Condé*, aux ſons des tambours & des autres inſtrumens de muſique guerrière, & a porté, à diverſes repriſes, la ſanté de S. A. S. qui, pour lui en témoigner ſa reconnoiſſance, s'eſt levée de table & eſt allée boire à la ſanté des Grenadiers : ce qui a fait redoubler les cris de joie. Un ſeul coup de tambour a fait retirer enſuite la Garniſon dans ſes quartiers. Après quoi, S. A. S. eſt partie aux acclamations du peuple & a traverſé la place de la Maiſon de Ville qui étoit illuminée, ainſi que toutes les Maiſons voiſines.

De HAMBOURG *le 20 Juillet.*

Suivant les nouvelles de *Stockholm* le Conſtructeur de Vaiſſeaux *Schelton* a repréſenté aux Etats, que le Collége de l'Amirauté à *Carelscroon* a réduit la Compagnie de Travailleurs, qu'il avoit formée, & dont il étoit le Chef : Suppliant la Diète, qu'il lui plût d'en ordonner le rétabliſſement & le maintien ; Mais les Etats, vû l'épuiſement, le lui ont refuſé.

Le Committé Sécret a pareillement rejetté la réquiſition, que le Profeſſeur *Gatte*, Directeur des Plantages, avoit faite aux Etats, d'être exemt des fraix de Poſte & de transport d'Inſtructions imprimées & de ſemences de jardinage, qu'il devoit répandre dans le Pays.

On a appris de *Boras*, que le Tribunal Royal extraordinaire, qui y a été établi pour la recherche de la Sédition que *Sven Hofman* y a excitée, y a fait le 3 de ce mois l'ouverture de ſa Séance après le Service-Divin ; Et qu'il a depuis continué ſes opérations tous les jours dans la matinée & l'après-midi.

Lorsque *Hofman*, à la tête des Séditieux, ſe fut approché de *Boras* le 14 du mois dernier, il envoya au Magiſtrat de cette Ville la Déclaration ſuivante.

Salut au Très-louable Magiſtrat à Boras *& à tous les Habitans de la Ville en général.*

„ Que jamais aucun Sujet de la Couronne de *Suéde* ne s'imagine, que la Communauté ſe ſoulève dans la vuë de mépriſer ſes vrais Supérieurs, moins encore de piller ou de voler ſes Confrères. Cette idée jamais n'entra dans l'eſprit d'une Communauté du Seigneur : Elle craint Dieu, & honore le Roi, Ceci donne ſuffiſamment à connoître au Louable Magiſtrat, dans quelles diſpoſitions le Peuple ſe promet un acquieſcement *Chretien*, en déclarant par la Préſente, qu'il profeſſe toute la franchiſe qui convient à un bon Concitoyen. „

Suivant les mêmes Nouvelles le Committé Sécret s'étoit déterminé à faire exécuter la réſolution des Etats, au ſujet du payement des Troupes en Eſpèces d'argent ; Mais ce Projet a rencontré bien des obſtacles, pluſieurs particuliers, qui s'étoient aſſociés, ayant fait hauſſer le cours de ces Espèces. A l'effet cependant d'aſſurer à l'Etat militaire la jouiſſance de la bonne volonté des Etats, le Committé Sécret a ſupplié humblement le Roi de faire payer les Troupes en Billets de transport à la Banque ſuivant leur cours, jusqu'à ce que la Caiſſe de l'Etat ſe trouve ſuffiſamment pourvuë d'Eſpèces pour liquider la ſolde & les appointemens en monnoie d'argent.

Sur ce que le Committé Sécret a obſervé, que les affaires, qui lui venoient de la part du Sénat, lui étoient remiſes purement & ſimplement, il a déſiré, que Mrs. les Sénateurs, en les remettant à l'avenir, les accompagnaſſent de leurs avis & obſervations, afin que le Committé pût profiter des lumières qu'ils pourroient répandre ſur des matières, dont la crudité ſouvent ne pouvoit qu'abſorder bien du tems, & trainer inutilement les choſes en longueur.

N. 57.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 16. JUILLET 1766.

Suite des nouvelles de Florence *du 26 Juin.*

A l'occaſion de l'homage public rendu le 24 de ce mois à Mgr. l'Archiduc Grand-Duc, la Nation juive pour ſignaler ſon zèle envers S. A. R. avoit fait eriger à l'entrée de la ruë nommee *Lo Sdrucciolo de' Pitti* un Arc de Triomphe ſuperbe, d'architecture Romaine & orné de quantité de ſtatuës ſymboliques. Les armes de S. A. R. couronnoient l'Edifice & étoient ſoutenuës par des Genies; Un peu plus bas on voyoit le Fleuve *Arno* perſonifié & la *Toſcane* également perſonifiée. Les principales Inſcriptions étoient d'un côté.

PETRO LEOPOLDO I. *Domino. noſtro. antiquae. virtutis. æmulatori. omnia. felicia. ejus. que. Regiae. Conjugi.* ALOYSIAE. BORBONIAE. *cuncta. fauſta. felix. Connubium.*

Et de l'autre:

PETRO LEOPOLDO I. *Regio. Hungariae. &. Bohemiae. Principi. Archiduci. Auſtriae. Magno. Etruriae. Duci. &.* ALOYSIAE. BORBONIAE. *Regiae. Conjugi. Piis. Felicibus. Optimis. Florentiam. inſperatae. felicitatis. incremento. beatam. &. in. ſpem. novam. erectam. Deo. Auſpice. Etruria. plaudente. proſperis votis. ſolenni. pompa. ingredientibus. lætitiae. &. Fidei. Argumentum. Judaeorum Natio.*

Le Concours d'Etrangers qui ſont arrivés en cette ville pour aſſiſter à la cérémonie du 24, a été immenſe, & l'on en a compté en un ſeul jours plus de quatorze mille.

Le même jour vers le ſoir il y a eu une ſuperbe courſe de *Barbes* dans laquelle celui de Mr. *Gondi* a remporté le prix & les Théatres ont été enſuite illuminés ainſi que l'Arc de Triomphe.

De Livourne, *le 25 Juin.*

Le 19 de ce mois les deux Vaiſſeaux de guerre de S. A. R. qui étoient allés en courſe, revinrent dans notre Port: ils s'étoient ſaiſis de deux Bâtiments ſuſpects, mais qui ayant été examinés & trouvés hors de ſoupçon, ont enſuite été relachés.

Le lendemain 20 une Barque de Pêcheurs a condit ici une Tortue d'une grandeur demeſurée & qui eſt la premiere qu'on ait vû de cette eſpèce: elle peſe environ 14 cent livres; L'écaille en eſt très belle, & elle a été priſe à l'oueſt à une trentaine de milles de ce port.

De

De LONDRES, *le 1 Juillet.*

Le 27 du mois dernier, on décida à la Chancellerie le procès intenté contre M. *Pitt* à l'occasion d'un legs de 10000 livres sterl. que le feu Chevalier *Guillaume Pynsent* lui avoit fait. Les parens du Testateur ont été déboutés de leur demande. Les dernieres lettres de l'*Inde* en date du 7 Novembre dernier portent „ que les affaires de la Compagnie y étoient „ dans l'état le plus florisant, & que le Roi de *Tanjaor* instruit des succès „ des *Anglois* dans cette partie du Monde, ainsi que de leur marche vers „ ses états, s'étoit déterminé à payer les arrérages du tribut qu'il leur doit, „ & qu'il paroissoit vouloit leur refuser. „

De la HAYE *le 2 Juillet.*

Par Résolutions du 25 du mois dernier, le Conseil d'Etat a créé une 49*me.* Loterie de la Généralité, de deux millions, 634 mille, 600 florins, consistant en 45 mille Billets, 23 mille, 200 Prix & 502 Primes, divisée encore en six Classes, dans lesquelles la mise & les fournissemens respectifs sont de 5, 10, 14, 16, 20 & 10, avec deux florins de Prime pour le Pays, que ceux, qui payeront en une fois la mise entiere, n'auront pas besoin d'acquitter. Les six Prix les plus considérables dans ces Classes montent à 20 mille, 30 mille, 40 mille, 50 mille, 60 mille & 100 mille florins.

Le Duc d'*Albe*, Grand d'*Espagne* de la Premiere Classe, est arrivé ici depuis peu.

*D'*AMSTERDAM *le 3 Juillet.*

Jacqueline *Gautié*, Veuve de Théodore Trainqué, est morte ici la semaine derniere, à l'âge de cent ans & quatre jours.

*D'*ALTONA, *le 4 Juillet.*

On voit ici une Médaille, que les Etats du Royaume de *Suéde*, conformément à leur Resolution du 22 Octobre de l'année dernière, ont fait frapper en l'honneur du Conseiller Samuel *Ackerhielm*, comme un témoignage de leur reconnoissance pour les services distingués qu'il a rendus à la Couronne. D'un côté paroit le Buste de ce Sénateur avec son nom & ses titres, & de l'autre la représentation de la Banque, au-dessus de laquelle on lit ces mots *Veritas visu & mora valescit.*

De VIENNE *le 16 Juillet.*

Sa Majesté l'Imperatrice Reine & Leurs Altesses Royales Mesdames les Archiducheſſes *Marie-Anne*, *Elisabeth*, *Amelie* & *Josephe* sont revenuës hier en parfaite santé de *Luxembourg* à *Schönbrunn* ainsi que S. M. l'Imperatrice qui y est également de retour des eaux de *Baden*.

N. 58.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 19 JUILLET 1766.

De MADRID *le 24 Juin.*

LE Roi, & Leurs Alteſſes Royales les Infants, & Infantes jouiſſent d'une parfaite Santé au château d'*Aranjuez*, & ſont dans la plus grande triſteſſe, par la maladie de la Reine Mere qui augmente de jour en jour : Jeudi 19 du courant on lui adminiſtra le Saint-Viatique, qu'elle reçût avec une fermeté d'ame, & une dévotion exemplaire, le Roi a ordonné auſſitôt des prieres publiques dans tous les Diocèſes de ſon Royaume.

Le Roy ayant été informé que l'Empereur de *Maroc* lui envoyoit une Ambaſſade ſolemnelle avec des preſents magnifiques, & qu'il avoit nommé à cet effet *Sidi Hamet Elgazel*, Seigneur des plus qualifié de ſa Cour, qui à l'honneur de ſa confiance & un des Sujets principaux de la Loy. S. M. à auſſitôt expédié les ordres néceſſaires, pour que le dit Ambaſſadeur fut reçu par tout avec les honneurs dûs à ſon Caractere, & defrayé généralement aux depens du Tréſor Royal. On a fait partir auſſitôt un Vaiſſeau de 70 Canons, & une Eſcadre de Chebecs pour *Ceuta*, afin d'y recevoir ce Miniſtre & le tranſporter à *Algeciras*, où il debarquera. Il ſera Eſcorté dans tout ſon voyage par un Détachement de Carabiniers Royaux ſous les ordres du premier Lieutenant Don Paulo *Aſſenſio*, & on lui à préparé un hotel à *Madrid*, où il ſera logé & ſervi aux depens de la Cour.

Le 22 May. Mr. l'Ambaſſadeur eſt arrivé à *Ceuta* accompagué de *Sedi*

Ama.

Amera Venmuſa, parent de l'Empereur & Capitaine Général de ſa Cavallerie; de *Sidi Elias Mahemet Eſſiles* parent de Mr. l'Ambaſſadeur, d'un Secrétaire, & d'un grand nombre d'Officiers & Domeſtiques; il à avec lui pluſieurs religieux, & Captifs *Eſpagnols*. A ſon arrivée il a été reçu par le Gouverneur, & la principale Nobleſſe, & les Officiers, & conduit à un hôtel magnifiquement meublé pour ſa réception: on lui a procuré toutes ſortes de divertiſſemens pendant les 7 jours qu'il y a reſté.

Le 29 au matin l'Ambaſſadeur n'ayant point voulû attendre les Navires qu'on avoit envoyés de nos ports, s'embarqua ſur un Chebec de la même ville, & ſe rendit à *Algecira*, où il debarqua, & où il fût reçû avec tous les honneurs dûs a ſon Caractere, le Marquis de *Vanmarck* Commandant Général du Camp de *Gibraltar* ayant pris tous les précautions imaginables, pour lui rendre ſon ſéjour agréable; Le 3 de Juin, il partit d'*Algeciras*, & arriva le ſoir à *Tarifa* Eſcorté par un Détachement de Volontaires à cheval, vû que les Carabiniers n'etoient point encore arrivés, il s'y arrêta un jour.

Le 6 Mr. l'Ambaſſadeur continua ſon voyage juſqu'a *Medina Sidonia*, où il trouva Don *Paulo Aſſenſio*, qui lui déclara que S. M. lui avoit fait l'honneur de le nommer pour l'accompagner juſqu'à *Madrid*: à quoi Mr. l'Ambaſſadeur répondit de la façon la plus obligeante. Comme il dût s'arreter 3 jours dans cette ville, à cauſe d'une indiſpoſition ſurvenûe à un de ſes pages, la principale Nobleſſe lui procura toutes ſortes de Divertiſſemens. Entre autres des Fêtes de Taureaux, des Bals publics &c. M. l'Ambaſſadeur aſſiſta à toutes ces Fêtes, & en marqua beaucoup de ſatisfaction.

Le 9 au matin l'Ambaſſadeur eſt parti de *Medina Sidonia* pour *Xérez*, en arrivant au pont qui ſe trouve à l'Entrée de cette ville. Il y rencontra une grande partie de la Nobleſſe avec leurs Equipages, pour l'accompagner à l'hôtel qui lui étoit preparé, l'Ambaſſadeur mit pied à terre, pour monter dans un Caroſſe Magnifique qui l'attendoit, en entrant dans la ville, il trouva une Compagnie du Regiment des Dragons royaux qui bordoit la rûe, & en arrivant à l'hôtel, il fût reçû par M. le Gouverneur de la ville les Echevins & les Officiers qui le felicitérent ſur ſon arrivée, il y avoit une Garde de 50 Dragons à ſa porte. Après un petit intervalle M. l'Ambaſſadeur dina à une table de 24 Couverts; le ſoir on lui ſervit toutes Sortes de rafraichiſſemens, & on lui donna une Serenade à laquelle toute la Nobleſſe aſſiſta, ce qui fut réiteré les 10 & 11. Très ſatisfait des honneurs qu'on lui rendoit, il alla avec toute ſa Suite rendre en ceremonie Viſite à au Gouverneur & la principale Nobleſſe.

Le 12 Mr. l'Ambaſſadeur étoit encore dans cette même ville.

Le 11 de Juin. Il eſt entré dans le port de *palamos* une galiotte du Roi, Commandée par Don Jean Felix de *Jexada* avec un chebec *Algerien* de 4 Canons & 52 hommes d'Equipage, pris dans nos parages par une Galliote du Roi, aux ordres de Don Emanuel de *Bilbao*, lequel après un combat très vif l'a abordée, cette priſe Nous à Couté 7 hommes morts, & 6 dangereuſement bleſſés & les *Algeriens* ont eu 4 mort & 15 dangereuſement bleſſés, on a débarque avec toutes les precautions neceſſaires les Eſclaves, & ceux qui avoient beſoin d'être panſés, après quoi les Galiotes du Roi ont pourſuivi leur Voyage au levant.

De PARIS *le 7 Juillet.*

La continuité des tems pluvieux a occaſionné, dans pluſieurs Provinces du Royaume, des allarmes ſur la récolte prochaine, qui ont produit, ſurtout en *Auvergne* une augmentation aſſez conſidérable ſur le prix du bled; mais ce renchériſſement momentané a

bien-

bientôt été détruit par un effet naturel de la liberté du commerce des grains. Les Marchands de bled, trouvant un débit avantageux de cette denrée dans les différens marchés de cette Province, y en ont porté sur le champ une quantité suffisante pour en rétablir le prix à un taux modéré.

On a reçu par la voye de *Constantinople* les nouvelles ci-après.

„ Suivant des lettres de *Bassora*, du 12 Avril dernier, l'Escadre *Angloise*, expédiée à *Bombay* pour forcer le Scheick Soliman à rendre les Vaisseaux *Anglois* dont il s'est emparé, est arrivée devant cette Ville le 26 Mars; elle est composée de six Vaisseaux de différentes grandeurs. Les mêmes lettres portent que le Scheick Soliman avoit envoyé plusieurs Galvettes pour tâcher de surprendre quelques Galeres & autres Bâtimens *Turcs* sortis de *Bassora* & commandés par le Capitaine Pacha de cette Place, mais que ces Galvettes s'étant trop engagées, les Bâtimens *Anglois* les avoient attaquées, en avoient pris trois & coulé une à fond & avoient massacré les *Arabes*, qui s'étoient jettés à l'eau pour gagner la terre. On ajoute que les *Anglois* avoient été informés que trois autres Bâtimens de renfort étoient arrivés à *Boucher*, ce qui donne lieu de penser que, lorsqu'ils seront réunis, ils pourront bien tenter de s'établir dans l'Isle de *Karec*. „

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 4 Juillet.*

Avant-hier, la Cour fut nombreuse à *St. James*. Le Comte de *Rochefort* qui passe à l'Ambassade de *France*, & le Chevalier Jaques *Gray* que le Roi a nommé pour lui succéder à celle d'*Espagne*, eurent l'honneur de baiser la main à S. M. à cette occasion. Le dernier se dispose à partir, pour se rendre à *Madrid*. Le Roi a aussi nommé Mr. Jaques *Wright* son Résident à *Venise*; & il se dispose à partir incessamment, pour s'y rendre.

Le 27 la Cour reçut des Dépêches du Général *Irwine*, Gouverneur de *Gibraltar*: Elles portent, dit-on, entre autres, que les troubles en *Espagne* étoient presqu'assoupis; & qu'il s'y prenoit des arrangemens, pour rétablir & maintenir la tranquillité dans toute la Monarchie *Espagnole*, &c. La Cour a aussi reçu hier des Dépêches de *Lisbonne* & des *Indes-Occidentales*, dont le contenu & quelques autres circonstances hâteront le départ du Chevalier *Gray*. Le bruit s'est répandu ici, que deux de nos Vaisseaux de guerre ont enlevé aux *Indes Occidentales* quelques Bâtimens *Espagnols* par représailles à l'occasion de la saisie de 7 Bâtimens *Anglois* par les Gardes-Côtes *Espagnols*.

On a appris par une lettre de *Philadelphie* les détails de l'aventure suivante. Une Chaloupe partit, au mois d'Octobre de l'année derniere, d'*Antigoa* pour la *Caroline Septentrionale*: elle étoit commandée par le sieur *Jones*, qui avoit à bord le sieur *Williams*, propriétaire du Navire, un Contre-Maître, trois Matelots, trois Negres & vingt à vingt-cinq Negresses ou Négrillons. Ils eurent dans le commencement de leur traversée des tems si contraires que le vent déchira toutes leurs voiles, desorte que le Navire se trouvant incapable de marcher, fut abandonné à la merci des vagues. Les provisions furent bientôt épuisées: des gens de l'équipage, pressés par la faim, prirent le parti de manger le corps d'un Négrillon qui venoit de mourir; ce qui irrita les Negres au point qu'ils se jetterent sur les Blancs & tuerent le sieur *Williams* & le Contre Maître, qu'ils jetterent à la mer, après les avoir mis en pieces: ils blesserent dangereusement le Capitaine & un des Matelots; les deux autres échapperent à leur fureur en se cachant à fond de cale. Lorsque la rage des Negres fut un peu calmée, ils appellerent l'un de ces deux Matelots à qui ils dirent de prendre le commandement du Navire: heureusement ils se trouverent

près

près de l'Isle de *Bermude*, où ils aborderent le lendemain. Tous ceux qui étoient restés sur ce Bâtiment, se trouverent, par le défaut de nourriture, dans un si grand état de foiblesse qu'ils ne purent descendre à terre & qu'on fut obligé de les transporter dans leur logement. Il y avoit quinze semaines qu'ils étoient à la mer, & depuis quarante jours ils n'avoient eu aucune espece de provisions. Le Matelot blessé est mort presqu'aussi-tôt qu'on l'eut mis à terre ; mais on espere que le Capitaine guérira de sa blessure.

On a enfin reçu les avis suivans des marques d'allegresse que nos Colonies ont données à l'occasion de la revocation de l'Acte du Timbre.

De Charles-Town *dans la* Caroline-Méridionale *le 13 May.*

Le *Speedwell*, Brigantin commandé par le Capitaine *Redman*, que les Négocians de *Londres*, intéressés au Commerce de cette Colonie, avoient dépêché pour nous porter la Nouvelle de la révocation de l'Acte du *Timbre*, eut avant hier sur les 4 heures du matin le malheur d'être jetté sur la côte de la Terre de *Personne* (*No-Man's-Land*) près de notre Barre, le vent, qui étoit à l'*Est*, étant impétueux, & l'air fort épais. L'Equipage se jetta dans l'Esquif, & arriva heureusement ici.

La Nouvelle du tour qu'a pris l'affaire du *Timbre* a rétabli la tranquillité & la bonne harmonie dans toute notre Colonie; & nous ne doutons nullement, qu'il n'en soit de même dans toutes les Provinces du *Continent*. Du moins, on écrit de toutes parts, qu'on s'y dispose à ériger des Statuës à l'honneur de Mr. *Pitt*, dont le patriotisme a brillé dans cette occasion.

Extrait de la Gazette de la Nouvelle-Yorck.

„ Le Brigantin, la *Minerve*, commandé par le Capitaine *Thomas Wise*, est arrivé avant-hier matin de *Poole*, & a apporté l'Acte de la révocation de celui du *Timbre*, lequel a été muni du consentement Royal le 18 Mars dernier. „

„ Cette Nouvelle si agréable & si longtems désirée a répandu d'abord une joie universelle par la Ville. Tout le monde s'est entre-felicité. On s'est mis à sonner toutes les cloches, ce qui a continué jusqu'au soir fort tard, recommencé hier matin, & continué toute la journée jusqu'à 9 heures du soir. „

„ Les *Fils de la Liberté*, qui s'assemblèrent avant hier au soir, firent publier hier matin un Avertissement, par lequel ils annonçoient une Assemblée générale pour aujourd'hui chez Mr. *R. Howard*. „

„ En conséquence de cette notification il s'est assemblé un grand nombre de gens dans les champs, où l'on a fait à une heure après-midi une décharge de 21 Pièces de canon. Le soir, il y a eu deux grands Feux de joie dans les champs ; & la Ville a été plus généralement & plus magnifiquement illuminée qu'on l'ait jamais vu ci-devant dans aucune occasion. Le tout s'est fait & s'est terminé avec les plus grandes marques de joie, & sans le moindre desordre. „

Mr. *Bernard*, Gouverneur de la *Nouvelle-Angleterre* a convoqué le 29 Mai l'Assemblée générale de la Province, en l'exhortant à rétablir le calme & la confiance dans les esprits ; il a déclaré que bientôt il auroit à s'ouvrir sur des Instructions qu'il attendoit de la Cour ; qu'en attendant, il pouvoit s'étendre sur les considérations qui avoient porté à révoquer l'Acte des timbres ; qu'il s'attendoit que les *Américains* n'abuseroient point de l'indulgence du Parlement, & qu'ils réaliseroient les assûrances que les Auteurs de cette révocation avoient données publiquement qu'elle seroit reçue avec reconnoissance & soumission ; mais qu'il réservoit à une autre occasion de s'expliquer sur ces différens objets.

N. 58.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 19. JUILLET 1766.

De Rome *le* 5. *Juillet.*

Le Pape n'a point officié le jour de la Féte de St. *Pierre* & de St. *Paul* ſuivant qu'il eſt d'uſage, parce que la chaleur qu'il faiſoit, a fait craindre que cela ne derangeat ſa ſanté: il a cependant aſſiſté à la meſſe qui a été chantée par le Cardinal *Cavalchini* Doyen du Sacré Collége.

Il y a eu vendredi dernier une Congrégation particuléire compoſée des Cardinaux *Cavalchini*, J F. *Albani*, *Terroni*, *Rezzonico* & *Roſſi* & de M. M. *Forti* & *Petrucci*. On croit qu'elle a eu pour objet les affaires concernant les immunités Eccléſiaſtiques.

De Livourne, *le* 2 *Juillet.*

Les Vaiſſeaux de guerre de S. A. R. l'*Aigle* & le *Lion* ont mis à la voile la nuit du 26 au 27 du mois dernier. On ignore leur deſtination: mais on croit que leur voyage ſera de deux mois. Le Senaut l'*Hyrondelle* armé en courſe eſt auſſi en rade & prête à partir au premier jour.

Depuis le 25 du mois paſſé il eſt entré dans ce port 58 Bâtiments avec des cargaiſons conſiderables & dont 12 étoient chargés de grain.

De Florence *le* 3 *Juillet.*

Il y a eu dans les derniers jours du mois paſſé à *Valle Santa* à portée du *Mont dell' Alvernia* pluſieurs orages qui ont cauſé des dommages conſidérables. La foudre y a entre autres tué une Payſane, qui étoit groſſe de 8 mois: ſes vêtements n'étoient aucunement endommagés & on ne lui a trouvé ſur le corps qu'une petite tâche rouge à la poitrine.

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſé a donné aujourd'hui à la *Villa dell' Imperiale* ſa main à baiſer aux Seigneurs & Dames de la Cour qui s'y étoient rendus en habit noir, mais en Diamants & en dentelles pour la féliciter ſur le bon état dans lequel elle ſe trouve après la ſaignée qu'on lui avoit faite le matin.

De

De HAMBOURG *le 9 Juillet.*

Suivant les nouvelles de *Stockholm* comme le Roi, à la réquisition des Etats de *Drottningholm*, s'étoit rendu au Palais de cette Ville, on proposa à S. M., pour remplir la place vacante de Sénateur, trois Sujets; savoir, le Colonel Baron Fréderic de *Ribbing*, le Secretaire d'Etat Baron de *Duben* & le Chambellan Baron d'*Essen*, d'entre lesquels. Elle choisit le premier. Dès que l'Ordre de la Noblesse eut été Informé de cette élection, le Baron de *Ribbing* témoigna à l'Assemblée par un éloquent Discours combien il étoit sensible à la confiance que l'on avoit en sa personne, & alla ensuite se présenter au Roi, de la bouche de qui il reçut la confirmation de sa nouvelle Dignité.

Au reste, la Diète aussi empressée à redresser les abus en différentes choses qu'attentive à étendre le Commerce, eu égard à l'extrême abondance de poissons sur les Côtes du Royaume, tâche d'engager les Députés de la pêche à obtenir des Etats l'érection d'un College à *Gottenbourg*, qui ait l'œil sur cette branche de Commerce. On s'occupe aussi du projet de construire à *Carlscrona* un Bassin utile à la Flotte Royale. Autrefois, c'étoit l'usage de nommer des Députations pour ces sortes d'entreprises; mais à présent il est résolu de laisser celle-ci au Directeur *Thunberg* sous la direction du Département de l'Amirauté, ainsi qu'au Lieutenant *Fellers*, & d'en confier le soin dans le Conseil au Conseiller d'Etat Comte de *Lieven*. On a fait aussi, pour l'avantage de la Flotte, de grands arrangemens dans le Corps des Cadets, dont le nombre, composé jusqu'ici de 50, sera desormais porté à cent jeunes gens, lesquels seront entretenus *gratis* & instruits dans la Navigation.

De ROTTERDAM, *le 6 Juillet.*

Jeudi dernier, la premiere Barque du *Signal Bleu* arriva à *Vlaardingue* vers les 11 heures du matin, ayant à bord 25½ tonnes de harengs, dont on envoya une partie en présent au Prince *Stadhouder*, suivant l'usage. Ensuite, on en vendit à l'enchere la premiere tonne pour 216 florins, & le reste au prix de 103. La Flotte continue de pêcher aux environs de l'Isle de *Boekenis*, d'où la premiere Barque mit à la voile pour la *Hollande* le 26 du mois dernier.

De la HAYE *le 6 Juillet.*

Le Séréniſſime Prince *Stadhouder* assista hier à la Déliberation de Nos Seigneurs les Etats de *Hollande* & de *Westfrise*, après laquelle Leurs Nobles & Grandes Puissances se séparerent jusqu'à nouvelle Convocation.

Son Alteſſe Séréniſſime partira d'ici après-demain pour se rendre à *Utrecht*, d'où Elle se transportera à *Loo*, & y fera quelque séjour.

Le Comte de *Salema*, ci-devant Ministre de la Cour de *Lisbonne* auprès de la République, s'embarqua le 2 de ce mois pour l'*Angleterre* d'où il passera en *Portugal*.

De VIENNE *le 19 Juillet.*

S. M. l'Empereur est attenduë demain en cette Capitale de retour du voyage qu'Elle a fait en *Bohème*.

N. 59.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MEERCRDI 23 JUILLET 1766.

De MADRID *le 24 Juin.*

TOutes les différentes classes des habitans de cette Ville ont fait par écrit & adressé au Roi, de très-humbles prieres pour engager Sa Majesté à vouloir bien revoquer toutes les graces, sans exception, qu'Elle avoit daigné leur accorder dans le tems de l'émeute populaire qui s'éleva ici au mois de Mars dernier. En conséquence, le Roi a annullé par un Décret la plûpart des graces dont il s'agit; mais Sa Majesté n'a pas jugé à propos de révoquer le pardon général qu'Elle avoit accordé, & n'a pas voulu non plus que la Junte, appellée d'*Abastos*, chargée des approvisionnemens de cette Capitale, fût continuée. Ce Décret ayant été communiqué à tous les ordres des habitans de cette Capitale, par le Comte d'*Aranda*, Président du Conseil de *Castille*, ils ont nommé des Députés pour porter aux pieds de Sa Majesté la respectueuse reconnoissance dont ils sont pénétrés pour cet acte généreux & magnanime de sa clémence & de sa justice.

De CADIX, *le 13 Juin.*

Le Régiment de *Vittoria*, dont on a ci-devant annoncé le départ pour *Seville*, en est revenu depuis plusieurs jours, & remplace ici le Régiment de la *Reine*, Infanterie. On a aussi renvoyé de *Seville* d'autres troupes qu'on y avoit fait passer à l'occasion de quelques

ques troubles qu'y avoit ſuſcité la mutinerie d'une partie du Régiment de *Cordoue* & qui aujourd'hui ſont entierement appaiſés.

De VERSAILLES *le* 9 *Juillet.*

Le Comte de *Fuentes*, Ambaſſadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de Sa Majeſté *Catholique*, eut, le 8 de ce mois, une audience particuliere du Roi, dans laquelle il préſenta à Sa Majeſté le Duc de la *Villa-Hermoſa*, Grand d'*Eſpagne*.

Leurs Majeſtés & la Famille Royale ſignerent, le 6 de ce mois, le contrat de mariage du Prince de *Bouillon*, fils du Prince de *Turenne*, Grand Chambellan de Sa Majeſté, avec la Princeſſe de *Heſſe*, Chanoineſſe des Chapitres Impériaux d'*Eſſen* & de *Thorn*, fille du Landgrave de *Heſſe*, Prince de *Hirſchfeld*.

Le ſieur *Feſſard*, Graveur ordinaire du Cabinet du Roi, a eu l'honneur de préſenter, le même jour, à Sa Majeſté les Fables de la *Fontaine* avec des figures gravées en taille douce.

De PARIS *le* 11 *Juillet.*

Victoire-Marie-Anne de *Savoie* veuve de Victor-Amedée de *Savoie*, Prince de *Carignan*, premier Prince du Sang de *Sardaigne*, eſt morte ici, le 8 de ce mois, dans la ſoixante dix-ſeptieme année de ſon âge; elle étoit née le 9 Février 1690, & réſidoit en *France* depuis 1720, ſous le nom de Marquiſe de *Buſque*.

L'Arrêt du Parlement qui confirme la ſentence du Baillage d'*Abbeville* contre les jeunes gens qui ont blaſphéme contre la divinité & fait pluſieurs profanations ſur un crucifix, a été ſigné: en conſéquence, la nuit du 26 au 27 du mois dernier, ils ont été reconduits ſous bonne eſcorte en cette derniere Ville.

De LONDRES *le* 4 *Juillet.*

Les nouvelles de l'*Amérique* continuent de parler des rejouiſſances qui ſe ſont faites & qui doivent ſe faire dans toutes les parties de cette contrée à l'occaſion de la revocation de l'Acte du Timbre; on illumine par tout les villes; on y tire le canon des Forts & des Vaiſſeaux; on y delivre des debiteurs inſolvables detenus dans les priſons; on y voit des feux d'artifice, des emblemes &c. en un mot il n'eſt ſorte de demonſtration de joye qu'on n'y faſſe paroitre.

Des Lettres de *Boſton* dans la *Nouvelle-Angleterre* portent qu'en conſéquence des Réſolutions du Parlement, on avoit arrêté de dreſſer des Liſtes des pertes & dommages ſoufferts, tant par les Officiers civils & militaires que par d'autres perſonnes dans la Province, qui, à l'occaſion de l'Acte des timbres, avoient été expoſés à la fureur de la populace, leſquelles Liſtes ſeroient remiſes à la prochaine Aſſemblée Provinciale pour en obtenir du dédommagement, & que l'on ſe diſpoſoit à ſuivre cet exemple dans les autres Parties de l'*Amerique-Septentrionale*.

Nous Sommes informés qu'il ſe fera dans peu de jours une grande promotion d'Officiers Généraux, & que S. A. R. le Duc de *Glocester* ſera du nombre. Ce Prince baiſa hier la main de S. M. ayant été declaré Colonel du 13*eme* Regiment d'Infanterie que poſſedoit auparavant le Général *Pultney*, qui a reſigné étant âgé de 80 ans, & S. A. R. eſt partie pour *Plymouth* afin d'y faire la revuë de ſon Régiment.

On prétend que le changement ſui-

vant

vant du Miniſtere pourra avoir lieu.

Mr. *Pitt* ſera Sécrétaire d'Etat à la place de Seymeur *Conway*, qui ſera créé pair.

Le Comte de *Northumberland* ſera premier Treſorier.

Et Georges *Greenville* Chancellier de l'Echiquier.

On aſſure qu'il ſe trouve actuellement dans le Port de *Breſt* plus de 70 Vaiſſeaux de guerre, dont pluſieurs du premier rang, & entre autres 6 de 112 canons chacun.

D'un autre côté ſuivant, les lettres que nous avons d'*Eſpagne*, l'état exact de la Marine de cette Puiſſance eſt de 14 Vaiſſeaux de ligne au *Ferrol*, dont 9 avec tous les agrets & en état de ſervir, de 11 à *Carthagene* dont 6 en etat de mettre en mer, & de 23 à *Cadix* dont 17 en bon ordre : ce qui ſans parler des Fregattes ni des Vaiſſeaux qui ſont ſur les chantiers, forme un total de 48 Vaiſſeaux, dont 32 en etat de Service.

Un Corſaire *Saletin* de 14 canons a échoué près de *Gibraltar*, & le Gouverneur en a pris l'équipage ſous ſa protection, pour le renvoyer dans ſa patrie.

On écrit de *Petersbourg*, qu'une Compagnie de Marchands *Anglois* s'établira dans peu de l'aveu de l'Imperatrice à *Aſtracan* ſur la riviere de *Wolga*, ou l'on ſe propoſe de faire un Commerce très conſidérable des Manufactures *Angloiſes* dans la *Perſe*, le *Dagheſtan* & les autres Pays ſur le bord de la Mer *Caſpienne*.

Le Commandeur *Biron* doit avoir decouvert une Isle habitée par des Geans, ils n'ont, dit'on, aucune arme offenſive, ils ſont couverts de peaux, ils portent généralement des bracelets d'or à leurs bras, chacun d'eux eſt accompagné d'un chien d'une hauteur extraordinaire.

Les conteſtations ſont toujours les mêmes, entre les Propriétaires & les Directeurs de nôtre Compagnie des *Indes*, depuis que les derniers ont refuſé une augmentation de deux pour cent, dans les dividendes de la dite Compagnie.

D'UTRECHT, *le 9 Juillet.*

Hier vers les trois heures après midi, une Députation, compoſée de Mr. Jean-Daniel d'*Abluing*, Seigneur de *Gieſſenbourg*; de Mr. Jacob van *Utenbove*, Seigneur de *Bottenſteyn*; de Mr. & Mtre. Cyprien *Berger*, l'un des deux Bourguemaîtres de cette Ville, accompagnée du Baron de *Milan Visconti*, Secrétaire de N. S. les Etats de la Province, ſe rendit à la premiere Ecluſe ſur le chemin de *Leyde*, où le Prince *Stadhouder* arriva bientôt après. S. A. S. y fut complimentée par leſdits Députés, qui en Caroſſes, attelés chacun de ſix chevaux, reprirent enſuite le chemin d'*Utrecht*, ſuivis de l'Equipage du Prince. A ſon approche, toutes les cloches ſonnerent, & les Troupes de la Garniſon, ainſi que les Compagnies Bourgeoiſes, en Uniforme bleu, cocarde & nœud d'épée orange, ſe rangerent ſur le paſſage de S. A. S., pendant que les Etudians de l'Académie allerent former une double file dans l'Allée d'arbres hors la Porte de *Ste. Catherine*.

Les Echevins, ayant à leur tête le Grand-Baillif Comte de *Naſſau-la Leck*, y reçurent le Prince au nom du Vénérable Magiſtrat, & les Députés ſe mirent en marche dans l'ordre ſuivant. I. Trois Huiſſiers, tête nue & la Verge à la main. II. Le Grand-Baillif, ſeul dans ſon Caroſſe, entouré de Meſſagers de Ville & ſes Domeſti-

ques

ques aux portieres. III. Les Echevins en Equipages aux Ecuſſons de leurs Armes, environnés de même. IV. Les Secrétaires du Venérable Magiſtrat, auſſi en Caroſſes, & V. un Meſſager de Ville qui fermoit le Cortege.

Dès que S. A. S. eut atteint l'Allée que bordoient les Etudians, Elle en fut ſaluée de l'épée. A quelque diſtance de la Porte de la Ville, le Grand-Baillif & les Echevins deſcendirent de leurs Caroſſes, & eurent l'honneur de féliciter le Prince ſur ſon heureuſe arrivée, tandis que les Etudians, tous l'épée nue à la main & ſuperbement vêtus, vinrent ſe placer au-devant du Prince, qui entra alors dans la Ville, précédé des Caroſſes des Députés de L. N. P. & de ceux des Députés du Vénérable Magiſtrat, auxquels ſuccédoient deux Caroſſes des Gentilshommes qui avoient accompagné S. A. S. depuis la *Haye*, outre deux Détachemens des Gardes du Corps, dont une partie dévançoit, & l'autre ſuivoit l'Equipage de S. A. S. A l'entrée du Prince dans la Ville, la moitié de l'Infanterie de la Garniſon ſe trouva en haye à la Porte de *Ste. Catherine*, & l'autre moitié, Drapeau déployé, formoit un double rang ſur le *Jans Kerkhof*. De ſon côté, la Cavalerie paradoit ſur la Place du *Neude*, & un Détachement, Drapeau déployé, faiſoit face à la Porte de l'Hôtel des Chevaliers de l'Ordre *Teutonique*. Lorſque S. A. S. arriva à cet Hôtel, les Députés du Magiſtrat ſe retirerent vers l'Hôtel-de-Ville, & ceux de L. N. P., avec le Comte de *Rechteren*, Seigneur de *Weſterveld*; Mr. Jean *Peſters*, Seigneur de *Cattenbroek*; le Grand-Baillif Comte de *Naſſau la Leck*, Mr. de *Tuyl* de *Seroosskerken*, Seigneur de *Zuylen*; Mr. de *Reneſſe*, Seigneur de *Ter-Aa*; Mr. le Comte de *Naſſau-la Leck*; Seigneur de *Beverweerd*; Mr. & Mtre. Corneille-Jean *van Royen*, l'un des deux Bourguemaîtres; Mr. & Mtre Nicolas *Kien*, Membre du Sénat, & Mr. & Mtre. *Loogen*, Bourguemaître d'*Amersfort*, conduiſirent le Prince à ſon Appartement, où, après leurs Complimens de félicitation, S. A. S. ſoupa avec le Duc de *Brunswick-Wolffenbuttel*.

Aujourd'hui, vers les 11 heures du matin, le Comte Jacob de *Rechteren*, Mrs. Jean *Peſters*, de *Zuyglen*, de *Reneſſe*, van *Royen* & *Kien* ſont allés prendre le Prince en Caroſſe à ſix chevaux, & l'ont conduit de l'Hôtel des Chevaliers de l'Ordre *Teutonique* à la Maiſon des Etats. S. A. S dont le paſſage étoit occupé à différentes hauteurs par la Garniſon, fut reçue, tambour battant, au pied de l'Eſcalier par le Grand-Baillif; par M. *Pitt*; par le Comte de *Naſſau-la Leck*, Seigneur de *Beverweerd*; par le Comte de *Boetzelaer-Aſperen*, Seigneur de *Langerach*; par Mrs & Mtres François *van Valdhuiſen* & Barthélemy de *Graiter*, Seigneur de *Groenewoude*. Enſuite, S. A. S. ayant été introduite dans l'Aſſemblée de L. N. P., y prit ſéance avec les formalités uſitées, & prêta ſerment en ſes qualités de *Stadhouder*-Héréditaire, Capitaine & Amiral Général de la Province. De là le Prince, accompagné de ces Députés, ſe rendit à la Cour Provinciale de Juſtice, y prit place & entendit le plaidoyer d'une cauſe. Après quoi, les mêmes Députés ont reconduit S. A. S. à l'Hôtel de l'Ordre *Teutonique*. Demain, le Prince ſera complimenté par les trois Ordres de l'Etat, par les Officiers de tout grade, par l'Univerſité en Corps, par les Miniſtres & Conſiſtoires des Egliſes de différentes Communions. Ce Soir, il y aura des illuminations dans toute la Ville, & le jour ſuivant un Feu d'artifice aux dépens des Etudians.

N. 59.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 23. JUILLET 1766.

De Conſtantinople *le 1 Juillet.*

Depuis le 14 du mois dernier nous n'avons, graces au ciel, plus eſſuyé de ſecouſſes de tremblement de terre: dans ce terrible fléau qui nous a accablés nous avons trouvé dans la généroſité & dans la magnanimité du Grand Sultan toutes les conſolations & tous les ſecours que nous pouvions attendre d'un Monarque qui s'eſt en effet montré le pere de ſes ſujets.

Depuis le 22 May, epoque du malheur qui nous eſt arrivé, ſes bontés, ſon attention, ſa compaſſion pour les malheureux & ſon activité infatigable n'ont pas ceſſé un inſtant: c'eſt par ſa vigilance & par ſa preſence d'eſprit que dans une conſternation & une confuſion auſſi generales l'ordre s'eſt néanmoins trouvé établi par tout; Les decombres ont été deblayés avec une promptitude admirable, & l'on n'a pas moins apporté de diligence à la reparation des Moſquées, des remparts, des bains, aqueducs, Ecoles publique & autres édifices, auxquels on travaille avec une ardeur qui ſeconde les ſoins paternels de ſa Hauteſſe: Elle ne les a point bornés à ces ſeuls objets, ſa main Liberale a verſé ſur les neceſſiteux des bienfaits multipliés qui forment des ſommes très conſiderables. En un mot Elle nous a montré à cette occaſion tout l'amour & la tendreſſe qu'on peut attendre d'un Souverain qui aime ſon peuple.

De Copenhague *le 23 Juin.*

Les Vaiſſeaux *la Reine Sophie Magdelaine* Capitaine *Dickſen*, & *la Reine Julie Marie* Capitaine *Schmidt* appartenant à notre Compagnie *Aſiatique*, partis de *Canton* dans la *Chine* le 8 Janvier dernier ſont arrivés en bon etat dans notre rade avec une riche cargaiſon.

Nous avons appris de l'*Aſie* que le Lieutenant *Niebuhr* étoit vers la fin du mois de Fevrier dernier à *Bagdad*, d'où il devoit ſe rendre à *Alep*.

De Lisbonne, *le 10 Juin.*

Le Roi vient de faire dans ſes troupes une promotion d'Officiers de terre & de mer. qu'on aſſure paſſer le nombre de deux cent.

En conſéquence d'un ordre de Sa Majeſté on arrête tous les garçons qui ne ſont pas employés en ſervice, & on les envoye avec un billet à notre

notre arſenal : dans lequel on leur enſeignera à ſervir & à travailler pendant huit ans au profit du Roi; après lequel tems on les mettra en liberté pour qu'ils puiſſent exercer chez eux le métier qu'ils auront appris.

De Livourne, *le 5 Juillet.*

Une Felouque du Roi de *Sardaigne* venant de *Nice* & ayant à bord une Troupe d'Archers nommés *Barbetti*, a relaché dans notre Port, d'où elle doit continuer ſa route vers *Civitta Vecchia* & ramener enſuite de *Rome* un Criminel, ſujet de S. M. *Sarde*, qui y a été arrêté.

De Florence *le 10 Juillet.*

L'Abbé de *Condilliach*, Precepteur de l'Infant Duc de *Parme* a été preſenté le 6 à Leurs Alteſſes Royales par le Marquis de *Viviani*, Envoyé du Roi *Catholique* à cette Cour,

Le Prince de *Mecklenbourg - Strelitz* eſt arrivé ici depuis peu & s'eſt rendu le 8 à la *Villa dell' Imperiale* accompagné du Chevalier *Mann*, Envoyé extraordinaire de S. M. *Britannique*.

*D'*Abbeville, *le 8 Juillet.*

En conſéquence de l'Arrêt du Parlement du 4 Juin, donné à *Paris*, & qui confirme une ſentence renduë par la Sénéchauſſee de *Ponthieu*, le jeune homme détenu à la Conciergerie, a été transféré en cette Ville, où il a été exécuté, le 1 de ce mois. Il a fait amende honorable en déclarant, „ que „ méchamment & par impiété, il a paſſé de propos délibéré devant le *St.* „ *Sacrement*, ſans ôter ſon chapeau & ſans ſe mettre à genoux, & proféré „ des blaſphémes contre Dieu, la Ste. Euchariſtie, la Ste. Vierge, la Re„ ligion & les Commandemens de Dieu, & de l'Egliſe, mentionnés au pro„ cès, & chanté les deux chanſons remplies de blaſphémes éxecrables & „ abominables contre Dieu, la Ste. Euchariſtie, la Ste. Vierge, & les Saints „ & Saintes, mentionnées au procès, & à rendu des marques de reſpect & „ d'adoration à des Livres infames, & profané le Signe de la Croix, le „ miſtére de la Conſécration du vin, & les bénédictions en uſage dans l'E„ gliſe & chés les *Chrétiens*, dont il ſe repent & demande pardon à Dieu, „ au Roi & à la Juſtice. „ Ce jeune homme a eu la langue & le poing coupés, la tête tranchée & jettée au feu dans un bucher ardent, ainſi que le corps, dont les cendres ont été jettées au vent. Le Bourreau a jetté auſſi dans le même bucher le *Dictionnaire Philoſophique portatif*, faiſant partie des Livres infames, qui ont été portés au Gréffe de la Cour & reportés au Gréffe criminel de cette Sénéchauſſée. Il a été ſurſis au jugement de l'autre jeune homme détenu priſonnier, & ſurſis pareillement à faire droit ſur les accuſations intentées contre deux des trois autres, qui ſe ſont évadés, & dont le troiſiéme a été éxécuté en effigie.

De Vienne *le 23 Juillet.*

L'Empereur a paſſé Dimanche dernier vers midi par cette Capitale venant de *Moravie*, d'où il eſt arrivé à *Schönbrunn* en parfaite ſanté.

N. 60.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 26 JUILLET 1766.

De CADIX, *le 13 Juin.*

LE Navire *le Diligent* eſt arrivé ici de la *Guayra*, le 7 de ce mois, en ſoixante treize jours de traverſée, avec un chargement de cacao, & la Frégate de guerre *la Galga*, chargée de fruits, eſt arrivée, le 10, de *Cartagene des Indes*, d'où l'on attend un Vaiſſeau de guerre qui doit en rapporter de l'argent.

Ces jours derniers, il entra dans cette Baye une Frégate de guerre *Angloiſe*, & hier, il en arriva une *Hollandoiſe*, venant toutes les deux de la Méditerranée.

Il eſt parti ce matin pour différens Ports de l'*Amérique Eſpagnole* un convoi, compoſé de la Frégate de guerre *Eſpagnole la Soledad*, chargée de deux mille quintaux de poudre & de quelques autres munitions de guerre pour *Cartagene des Indes*; de la Barque le *Saint-Jean*, de la même Nation, & de cinq Bâtimens marchands *Suédois*, frêtés pour le compte du Roi; ces derniers ont à bord le Régiment de *la Reine*, Infanterie, qui étoit en garniſon ici & qu'ils débarqueront à *Porto Bello* & à *Panama*, où ils transportent auſſi des munitions de guerre. Une Polacre deſtinée pour la *Havane*, un Paquebot, nommé *la Notre Dame d'Afrique*, pour *Maracaibo*, & le Vaiſſeau de regiſtre *le Portobelena*, pour *Cartagene des Indes*, font auſſi partie de ce convoi, qui ſera eſcorté juſqu'aux

Is-

Isles *Canaries* par le Vaiſſeau de guerre *la Galice* qui eſt parti en même tems, commandé par le ſieur *Valcaſſer*.

De VERSAILLES *le* 12 *Juillet.*

Le Lord George Henry *Lenox*, Miniſtre Plénipotentiaire de la Cour de *Londres*, eut, le 8 de ce mois, une audience particuliere du Roi, dans laquelle il remit à Sa Majeſté ſes lettres de créance. Il fut conduit à cette audience, ainſi qu'à celles de la Reine & de la Famille Royale, par le ſieur de la *Live*, Introducteur des Ambaſſadeurs.

De PARIS *le* 14 *Juillet.*

Il paroît trois Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi.

Par le premier, du 4 Mai 1766, Sa Majeſté nomme le ſieur de *Boullongne*, Conſeiller d'Etat & Intendant des Finances, pour procéder, conjointement avec les autres Commiſſaires, à la vente & adjudication des rentes appartenantes à l'Hôpital de *Saint-Joſeph de la Grave* de la Ville de *Toulouſe*.

Le ſecond, du 15 Juin ſuivant, concerne les biens appartenans au dit Hôpital de *Saint Joſeph de la-Grave*.

Sa Majeſté, par la troiſieme, du 21 du même mois, proroge juſqu'au 1. Janvier 1767, le délai accordé par celui du 28 Avril 1766 pour la repréſentation des actions de l'ancienne Compagnie du commerce de *Lorraine*.

On mande de l'*Orient* que le Vaiſſeau *le Montmartel* en eſt parti le 26 du mois dernier, ayant à bord de Chevalier *Law* qui retourne dans l'*Inde* en qualité de Major Commandant des troupes *Françoiſes* dans cette partie du monde.

De LONDRES *le* 11 *Juillet.*

L'Amiral *Parry* eſt arrivé le 3 de ce mois à *Portsmouth* & ſe diſpoſe à faire voile à bord du Vaiſſeau de guerre, le *Preſton*, pour aller relever l'Amiral *Burnaby* à la *Jamaique*.

La Cour reçut de la Régence d'*Irlande* des Dépêches qui annoncent que les difficultés, y ſurvenues depuis quelque tems, paroiſſoient être autant qu'applanies; de ſorte qu'attendu les meſures que prend le Gouvernement, on ne doute nullement que la tranquillité publique ne ſoit bientôt entiérement rétablie & affermie dans le Pays. Il s'y trouve quelques Perſonnes de rang, qui ſollicitent des conceſſions de terrein en *Amérique*, où elles ſe propoſent de former des Etabliſſemens, leſquels ſeront compoſés des gens, nés dans leurs propres terres.

Les nouvelles de *Philadelphie* portent que la révocation de l'acte du timbre a produit ſur les principaux habitans des effets de joye ſi marqués, qu'ils avoient reſolu pour témoigner leur zèle & leur reconnoiſſance, de s'habiller de neuf & d'étoffes des manufactures d'*Angleterre* le 4 Juin prochain, jour anniverſaire de la Naiſſance du Roi, & de diſtribuer le même jour aux pauvres les habits qu'ils avoient de manufacture *Americaine*.

L'enlevement de quelques Bâtimens *Anglois* aux *Indes Occidentales* par les Gardes-Côtes *Eſpagnols* n'aura point de mauvaiſes ſuites: Les deux Cours, qui ſe ſont fait inſtruire des circonſtances du fait, travaillent à accomoder cette affaire, en faiſant donner ſatisfaction aux Perſonnes lévées. L'affaire de *Manille* eſt auſſi en très bon train.

Le nouveau Traité de Commerce, conclu entre la *Grande-Bretagne* & la *Ruſſie*, promet des avantages ſi marqués aux deux Nations, que pluſieurs de nos Négocians ſe diſpoſent à aller s'établir à *Petersbourg* & en d'autres Ports de *Ruſſie*.

On parle de quelques Reformes dans les Penſions: Il eſt certain, qu'on ſe recrie beaucoup contre cet Ar-

ſe

ticle, qui ne monte à guères moins de deux Millions Sterling par an, tant sur l'établissement de la *Grande-Bretagne* que sur celui d'*Irlande*.

Les Pensions, assignées sur l'*Irlande* depuis 1706 qu'elles ont commencé jusqu'au mois d'Octobre 1763, montent par an à 72002 L. St. 5 Ch. Sous

Les Pensions *Françoises*, durant le même tems à	920	17	6
Les Pensions sur l'Etablissement militaire en *Irlande* aussi pendant ce tems-là - -	2400	3	4
Les Officiers à la demi-paie & les Veuves d'Officiers ne sont point compris dans ce dernir Poste. Les Pensions, accordées depuis 1763 jusqu'au tems présent vont à	13250		
Ce qui fait en tout	88573 L. St.	5 Ch.	10 S.

On a commencé à *Plymouth* la construction d'un Vaisseau de 74 Canons, qui sera bâti entièrement de bois de l'*Amérique*, dont nos Magasins sont actuellement bien pourvus, en conséquence des Primes accordées à cet effet par le Gouvernement.

Nous apprenons de *Terre-Neuve*, que la *Gaspée*, Frégate du Roi, avoit détruit 4 Etages dressés furtivement par les *François* dans l'Isle du *Cap-Breton* pour saler & préparer leur Moruë.

Suivant des Lettres de la *Jamaique*, le Gouverneur de *Cuba* avoit refusé aux *Anglois* la liberté d'importer des *Nègres* de l'*Afrique* à la *Havane*; Et les *François* y jouissoient de ce Privilege, à l'exclusion de toute autre Nation.

Le *Talbot*, Vaisseau de la Compagnie des *Indes*, est arrivé sur nos Côtes venant de la *Chine*. Le *Glocester*, parti de *Ste. Helene* 5 jours avant le *Talbot*, est attendu à tout moment; & l'on attend aussi bien tôt le *Hardwicke*, qui a dû partir de *Bombay* au mois de Février.

Il paroit que le Lord *Clive* passera encore l'année courante dans l'*Inde* pour achever d'y rétablir tout sur un pié solide & avantageux à la Compagnie. Il y a cependant des Lettres qui disent, que ce Seigneur partira de *Bengale* au mois de Juillet prochain pour revenir par terre en *Europe*.

Extrait d'une lettre de Bridge-Town *dans l'Isle de* Barbade *du 24 Mai.*

„ Nous avons essuyé ici un terrible incendie le 14 de ce mois. Il a commencé à la Maison du Procureur-Général Jonathan *Bleuman*. Le vent, qui étoit au *Nord-Est* & violent, les poussa avec la plus grande rapidité par *Philips Alley* vers la *Grand-Ruë*, la Ruë du *Cigne*, & le Chantier; &, dans l'espace d'environ 4 heures, toutes les Maisons & Magasins jusqu'au Cimetière de la vieille Eglise ont été consumés. Le vent alors se tourna au *Sud*, & ramena les flammes par les Ruës derrière celles qu'on vient de nommer, & tout ce qui s'y trouvoit, fut aussi réduit en cendres. Cet incendie a duré jusqu'au Jeudi 15 qu'on eut enfin le bonheur d'en arrêter le progrès à environ 9 heures du matin.

Nombre d'Habitans ont perdu non seulement leurs Habitations, mais aussi la plus grande partie de leurs meublemens & de leurs Effets. Nous n'apprenons pas, qu'il ait péri personne, si ce n'est le Capitaine David *Frearson*, Commandant du Vaisseau, le

Jean

Jean & Marie, de *Leverpole*, qui logeoit dans la Maison, où le feu a pris. Les principales Maisons, qui ont été consumées, y compris la Douane & autres Bureaux publics, montent à environ 440, qui rapportoient aux Proprietaires 16421 Livres, sans compter un grand nombre de Magasins & d'Appentis.

Heureusement nous avons dans la partie *Orientale* de la Ville de gros Magasins bien remplis de Provisions, qui ont échappé à l'incendie ; Et il ne s'est depuis passé aucun jour, qu'il ne soit arrivé un & quelque fois plusieurs Vaisseaux, chargés de Provisions : Ce qui nous a préservé d'une disette immédiate, qui auroit mis le comble à l'infortune.

On a déjà levé des Contributions en tout genre pour le soulagement de ceux que ce funeste accident a ruinés ; & nos Corps législatifs s'assemblent tous les jours pour délibérer sur les moyens de rebâtir la Ville & de pourvoir à sa sureté pour l'avenir.

Notre Gouverneur, qui avoit fixé son départ au 20 de ce mois, l'a différé jusqu'au 27 par compassion, & pour concourir autant qu'il est en son pouvoir au soulagement des Habitans. On se flatte, qu'à son arrivée à *Londres*, il représentera notre calamité au Roi, dans un point de vuë qui portera Sa Majesté à étendre sa bienfaisance naturelle sur cette Colonie affligée.

Mrs. Thomas *Wharton* & Guillaume Thorpe *Holder* ont remis avant-hier au Committé établi pour recevoir les Dons, la Somme de 302 Livres, qu'ils avoient collectée dans la Paroisse de *St. Philippe* en faveur de ceux qui ont souffert par l'incendie. „

De HAMBOURG *le 16 Juillet.*

Suivant les lettres de *Stockholm* le Committé Sécret a de nouveau supplié le Roi, qu'il plaise à Sa Majesté d'ordonner sérieusement au Général d'*Ehrenschwerd* d'exhiber sans délai un Mémoire spécifié, revêtu des Comptes & Quittances y relatifs, touchant les Fortifications de *Finlande*, dont il a eu la direction. Le motif, qui porte le Committé à faire cette réquisition, est, que, dans le Mémoire de ce Général du 20 Mai dernier, il n'a pu voir autre chose, si ce n'est que par diverses circonstances Mr. d'*Ehrenschwerd* s'est vu obligé d'employer une Somme bien plus considérable que celle qu'on y avoit destinée : de sorte qu'il lui avoit fallu contracter des Dettes au Bureau des Revenus de *Helsingfors*, à la Caisse d'Artillerie, & à quelques Particuliers, lesquelles formoient en tout la Somme de 100 mille Ecus, monnoie d'argent, tandis qu'il paroissoit actuellement qu'elles montoient à 296026. Thalers, 20 Oer, monnoie d'argent. Le Committé Sécret a en même tems remarqué, que le Sr. *Jean Sederholm*, Négociant à *Helsingfors*, est un des principaux Créanciers, sa pretension allant à 72775 Ecus, 11 Oer, monnoie d'argent ; Et, comme ce Négociant a supplie très-humblement, que, pour le mettre en état de maintenir son Commerce, & pour prévenir sa ruine totale, on lui paye du moins quelque chose à compte, s'offrant de donner des suretés, que ses Comptes examinés à la rigueur seront trouvés justes, le Committé Sécret a supplié le Roi d'ordonner au Comptoir Royal & d'Etat de payer à compte au dit *Sederholm* 50 mille Ecus, monnoie d'argent, à l'effet que ce Négociant ne trouve dans son infortune des raisons trop suffisantes de se répentir du zèle qu'il a témoigné pour le bien de la Patrie.

*D'*AMSTERDAM *le 14 Juillet.*

Les Conseillers Députés de l'Amirauté en cette Ville ont mis en Commission le Vaisseau de guerre le *Raven* de vingt pièces de canon, & en ont donné le Commandement au Capitaine *Franc van der Goes*.

N. 60.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 26. JUILLET 1766.

De ROME *le* 12 *Juillet.*

Le Cardinal J. F. *Albani* a eu vendredi dernier une Audience particuliere du Pape, dans laquelle il a préſenté à Sa Sainteté le Marquis *Antici* en qualité de chargé des affaires de *Pologne* auprès du S. Siége.

Les Lettres de la *Marche* portent qu'il y a eu de terribles orages dans ces cantons, que la foudre y eſt tombée en pluſieurs endroits, & qu'elle a entre autres cauſé de grands dommages à l'Egliſe des P. P. Barnabites de *Macerata*.

Suivant les dernieres avis d'*Ancone* le Cardinal *Acciajuoli* y étoit ſi mal, qu'on y regardoit ſa gueriſon comme abſolument impoſſible: de ſorte qu'on s'attend à tout moment à apprendre la nouvelle de ſa mort, qui fera vaquer un chapeau de plus dans le Sacré Collége. Cependant on ne parle point du tout de la promotion qu'on avoit cru devoir s'y faire.

De COPPENHAGUE *le* 4 *Juillet.*

Hier, le Roi nomma Gouverneur de la Ville & Citadelle de *Rendsbourg* le Prince *Charles-Ferdinand de Brunswick-Lunebourg-Bevern*, Général d'Infanterie. En même tems S. M. créa Conſeillers-Intimes de Conférence le Lieutenant-Général Comte Schack Charles de *Rantzau* & le Comte Chriſtophe *Knuth* de *Knuthenborg*, Chevalier & Baillif de *Seelande*. Mr. de *Huth*, Lieutenant-Général, & le Chambellan *Sperling* ont obtenu, l'un les Marques de l'Ordre de *Dannebrog*, & l'autre celles de l'Ordre de l'*Union parfaite*.

Jeudi dernier, jour anniverſaire de la Naiſſance de la Princeſſe *Sophie-Madeleine*, il y eut interruption de Deuil & grand *Gala* au Palais de *Hirſchholm*. Le Roi y déclara le prochain Mariage de la Princeſſe *Louiſe* avec le Prince *Charles* de *Heſſe-Caſſel*, Colonel au ſervice de S. M.

*D'*UTRECHT, *le* 10 *Juillet.*

Le Prince *Stadhouder* a reçu ce matin les Complimens des trois Ordres de l'Etat, des Conſeillers de la Cour Provinciale, des Membres de la Chambre des Eaux & Forêts, des Députés des Chapitres, des quatre Colleges des Inſpecteurs des Digues, des Profeſſeurs & Etudians de l'Univerſité, ainſi que des Conſiſtoires des différentes Egliſes. N. S. les Etats, qui

s'étoient

s'étoient assemblés hier pour la réception solemnelle de ce Prince, ont repris aujourd'hui leurs Séances, & continueront de s'assembler jusqu'au départ de S. A. S., qui, comme Président du Corps des Nobles, a assisté aux Déliberations de ce jour. Elle vient de nommer Echevin de cette Ville Mr. Mtre Guillaume-Jean *van der Does*, à la place de place de feu Mr. & Mtre. Hercule van *Hoornbeek*, Seigneur de *Werkhoven*, & déclaré Commissaire du Bureau pour la perception des Droits sur les grains moulus & sur la biere Mr. & Mtre. Adrien *van Romond*, à la place de Mr. & Mtre. *van der Does*.

Il seroit trop long de donner un détail de la magnificence des Illuminations qui ont distingué le zèle des Personnes les plus remarquables de cette Ville & de ses Habitans ; il suffit de dire qu'il seroit difficile de renchérir sur ces marques publiques de réjouissances, lesquelles ont fait l'admiration d'un prodigieux concours d'Etrangers.

Du 13.

Vendredi dernier, le Prince *Stadhouder*, accompagné de tous les Ordres de l'Etat, se rendit à l'Eglise du Dôme & y entendit une Harangue *Latine*, prononcée par Mr. Jean Fréderic *Reitz*, Docteur en Médecine, Professeur en Histoire & en Eloquence. Cette Harangue, qui fut précédée & suivie d'une très-belle Musique, étoit divisée en trois Parties, l'une analogue à la *nature du Stadhoaderat*, la seconde aux *heureuses circonstances du tems present*, & la troisiéme aux *qualités personnelles de Son Altesse Sereniss.e*.

Le soir, le Prince honora de sa présence un Bal paré que lui donna Mr. d'*Ablaing*, Seigneur de *Giessenbourg*. Le lendemain, S. A. S admit à son Audience les Membres de la Régence, reçut les Complimens des Officiers-Généraux, ainsi que d'autres Personnes du premier rang, & partit pour *Loo* au son de toutes les cloches, aux acclamations du Peuple & parmi de nouveaux témoignages de zèle des Etudians de l'Académie, qui en double haye se formerent sur le passage jusqu'au-delà des murs de la Ville.

De FRANCFORT *le 18 Juillet.*

Les lettres de *Genéve* portent que les affaires dont les illustres Médiateurs sont occupés, s'y traitent avec beaucoup de secret, & qu'il y a toute apparence qu'elles ne se termineront pas sitôt qu'on l'avoit espéré, parcequ'il y a plusieurs objets qui demandent beaucoup de discussion & l'examen le plus refléchi. Suivant les mêmes lettres, le Mémoire dressé par les 24 Commissaires que la Bourgeoisie a nommé, contient tous ses griefs, sur lesquels ils doivent encore fournir aux Médiateurs de nouveaux éclaircissemens. Au reste, ajoute-t-on, tout y est tranquille, & il ne résulte aucun inconvenient de la division qui existe entre les Magistrats & les Citoyens. Pour ce qui est du Clergé de la République, il continue de se tenir dans les bornes du silence & de l'impartialité, & il ne s'est encore déclaré pour aucun parti.

De VIENNE *le 26 Juillet.*

La Cour est aujourd'hui en *Gala* à *Schönbrunn* à l'occasion de la Fête de *Ste. Anne* dont S. A. R. Madame l'Archiducheſſe ainée porte le nom.

N. 61.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 30 JUILLET 1766.

De MADRID, *le 1 Juillet*

La santé de la Reine-Mere est toujours dans un état très-inquiétant.

Le Roi a nommé Capitaine Général des Armée & Royaume de *Valence* & Président de l'Audience Royale de la Capitale du même Royaume, le Comte de *Sayve*, Capitaine-Général des Armée & Province de *Caſtille*, & a donné les mêmes places dans le Royaume de *Galice*, au Lieutenant-Général Don Maximilien de la *Croix*, Commandant & Inſpecteur-Général du Corps des Ingénieurs, qui a été remplacé par le Lieutenant-Général Don Juan-Martin *Cermeño*. Don Diego-Marie *Oſorio*, Gouverneur Civil & Militaire de *Ceuta*, a été fait Commandant-Général des Armée & Province de *Caſtille*: il a eu pour ſucceſſeur à *Ceuta* le Marquis de *Caſatremañes*, Maréchal de Camp & Inſpecteur Général des Régimens de Milices des Provinces, & celui-ci a été remplacé par le Brigadier Don Martin *Alvarez*, Adjudant-Général d'Infanterie.

L'Intendant de *Tolede* s'eſt rendu, le 13 Mai dernier, dans la Ville d'*Alcazar* de *Saint Jean*, Chef-Lieu des Grands Prieurés du Royaume, & y a pris poſſeſſion, au nom de l'Infant Don *Gabriel*, de la dignité de Grand-Prieur. Cette cérémonie s'eſt faite avec beaucoup de pompe & de ſolemnité.

L'Am-

L'Ambaſſadeur de *Maroc*, qui avoit ſéjourné les 12, 13 & 14 du mois dernier, à *Xerez*, en partit le 15, & arriva le 17, vers midi, à *Seville*. Il fit ſon entrée, accompagné d'un piquet de Cavalerie qu'on avoit envoyé à ſa rencontre, & d'un grand nombre de perſonnes des deux ſexes de la premiere diſtinction qui étoient allées l'attendre dans leurs carroſſes, hors des portes de la Ville. Il deſcendit au Palais Royal où on lui avoit préparé un logement magnifique; ce Miniſtre, à qui on propoſa de prendre un moment de repos, préféra d'examiner d'abord les beautés & les curioſités de ce ſuperbe édifice. Il dîna à une table de ſoixante couverts & alla voir enſuite la fameuſe Tour connue ſous le nom de la *Giralda*, & la promenade *Alameda* où s'étoit rendue une multitude de perſonnes de différens états, ainſi que pluſieurs voitures. Le lendemain, l'Ambaſſadeur alla faire viſite, en cérémonie, aux différens Corps de la Ville & reçut enſuite la leur, & celle du Cardinal Archevêque. L'après-midi, on fit devant lui la manœuvre de ſéparer & de réunir le pont, & il ſe rendit au magaſin Royal du vif-argent. Les deux jours ſuivans, il viſita l'Egliſe Cathédrale, la Manufacture de tabac, l'Hôtel de la Monnoie, le College de Saint *Telmo*, la Fonderie de l'artillerie & d'autres établiſſemens publics. Le 19 au ſoir, il y eut dans ſon appartement un ſouper ſplendide, après lequel les convives ſe rendirent dans les jardins qui étoient magnifiquement illuminés: on donna enſuite un concert, & un bal qui dura toute la nuit. L'Ambaſſadeur partit de *Seville* le 21, & il arriva le 23 à *Fuentes* de la *Campana*.

De CADIX, *le 24 Juin.*

Hier, le Régiment de la *Princeſſe*, créé & levé depuis peu, eſt arrivé en cette Ville pour y reſter en garniſon. Il n'a pas encore tous ſes drapeaux & n'eſt pas même complet.

Un Bateau Pêcheur de cette côte ayant rapporté avant hier que le Gallion *Eſpagnol* le *Pruſſien*, venant du *Perou*, avec une riche cargaiſon qui conſiſte principalement en trois millions de piaſtres & onze mille charges de cacao, étoit ſur le Cap *Sainte-Marie* & contrarié par le vent d'Eſt, on fit partir hier le Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol* le *Guerrier* pour aller à ſa rencontre & l'eſcorter juſqu'en cette Baye: ils y ſont entrés l'un & l'autre, cette après-midi, par un vent favorable, ainſi que le Vaiſſeau le *Saint-Charles*, de la Compagnie de la *Havane*, qui revient de ce Port avec une cargaiſon de ſucre. Le Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol* la *Galice*, qui croiſoit ſur les Caps, ayant rencontré ce Navire, l'a eſcorté juſqu'à l'embouchure de cette Baye & a enſuite viré de bord pour retourner à ſa croiſiere.

La Frégate de guerre *Angloiſe* le *Deal-Caſtle*, commandée par le ſieur *Digby Dent*, appareilla, le 18 de ce mois, pour l'*Angleterre*.

Le Régiment de *Vittoria* eſt revenu de *Seville* & remplace ici le Régiment de la *Reine*, Infanterie. La mutinerie, qui s'étoit élevée dans le Régiment de *Cordoue* en garniſon dans ladite Ville, eſt entiérement appaiſée, & l'on en a renvoyé le Renfort de Troupes que l'on y avoit expédié pour contenir les Mutins.

De LIMOGES *le 2 Juillet.*

Le 24 du mois dernier, Fête de Saint *Jean-Baptiſte*, qu'on célebre avec beaucoup de ſolemnité à *Juillac*, gros Bourg de l'Election de *Brive*, à quatre lieues de cette Ville, cette Egliſe étant très remplie & la Grand'-Meſſe commencée, une groſſe poutre qui ſoutient une tribune ſur laquelle étoient plus de quatre cens perſonnes, baiſſa ſenſiblement de pluſieurs

ſieurs pouces. Quelques aſſiſtans, ayant remarqué cet effet, donnerent auſſi-tôt l'allarme par leurs cris ; le peuple s'empreſſa de ſortir ; un grand nombre de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe furent foulées aux pieds, bleſſées & eſtropiées au point que deux hommes moururent de leurs bleſſures le lendemain, & cinq femmes enceintes firent des fauſſes-couches. Les perſonnes du dehors, étant accourues, empêchoient celles du dedans de ſortir, & par-là augmentoient la preſſe, ce qui fit durer le tumulte pendant près de trois heures & ne permit pas d'achever le Service Divin. Quelque tems auparavant, une ſolive près de la porte de l'Egliſe étoit tombée ſur un homme du Bourg, qui fut tué ſur le champ : il s'étoit auſſi détaché une portion conſidérable de l'enduit de la voûte, mais elle n'a bleſſé perſonne.

De PARIS *le 18 Juillet.*

Le Roi ayant ordonné, par ſon Edit du mois de Juin dernier qui fixe à 4 pour 100 l'intérêt de l'argent, qu'il ne ſeroit rien innové aux contrats de conſtitution, billets portant promeſſe de paſſer contrats de conſtitution & autres actes faits juſqu'au jour de la publication de cet Edit ; Sa Majeſté a conſidéré, à l'égard des promeſſes de ce genre, faites ſous ſignature privée, que la date des écrits ſous ſeing privé n'étoit point reconnue en juſtice ; en conſéquence, Elle a ordonné, par une Déclaration du 1. Juillet 1766, que les promeſſes de paſſer contrats à un denier plus fort que le denier vingt-cinq, & tous les écrits ſous ſignature privée, dont il peut réſulter un intérêt plus fort que le denier vingt-cinq, ſeront contrôlés, ſçavoir, ceux faits à *Paris*, avant le 1 Août prochain, & ceux faits dans les différentes Provinces du Royaume, avant le 1 Septembre ſuivant ; les intérêts continueront ainſi d'en être payés conformément à ce qui ſera porté par leſdites promeſſes & écrits qui, ſans ce contrôle, ne produiront plus d'intérêt que ſur le pied du denier vingt-cinq, à compter du jour de l'expiration du délai ci deſſus. Ces promeſſes & écrits, & même les contrats pardevant Notaires, dans leſquels ils pouront être convertis dans le délai fixé par ladite Déclaration, ſeront exempts des droits & frais ordinaires de contrôle.

Le mariage du Prince de *Bouillon*, fils du Prince de *Turenne*, Grand-Chambellan de *France* en ſurvivance, avec la Princeſſe de *Heſſe*, a dû être célebré hier à *Bouillon*.

De LONDRES *le 15 Juillet.*

Le Roi a déclaré le Duc d'*York* Garde des Forêts, Parcs, & Garennes de S. M. à *Windſor*, & Lieutenant de cette Forêt à la place du feu Duc de *Cumberland* : Le Roi a auſſi accordé au Duc d'*York* la jouiſſance de la Loge & des Promenades de *Cranburn-Caſe* dans la Forêt de *Windſor*, de même que des Tableaux, fournitures, & Meubles y appartenans ; Et S. M. a conféré au Prince *Henri Fréderic* la Charge de Veneur du grand Parc de *Windſor* & de toutes le Terres y appartenantes.

La Cour paroit fermement réſoluë de maintenir la dépendance des Colonies, en même tems qu'Elle prend des arrangemens pour l'avancement du Commerce entre elles & les trois Royaumes, & que l'on accorde aux Colonies tous les Priviléges & Franchiſes néceſſaires pour pouſſer avec ſuccès leur Commerce dans les autres parties de l'*Amérique*. Les envois qu'on y fait, & qui montoient à quatre Millions par an, iront au double & au-delà par la confiance mutuelle qui eſt rétablie plus que jamais. Les *Américains*, en attendant font des diſpoſitions pour liquider le reſte de leurs Dettes créées pendant la dernie-

re

re Guerre, & pour rembourser ce qu'ils doivent en *Angleterre* pour des envois faits avant l'*Acte du Timbre*.

Le 11 de ce mois, il se tint un grand Conseil, dans lequel le Roi prorogea jusqu'au 16 Septembre prochain le Parlement, qui l'étoit au 12 de ce mois. Il fut question, dans le même Conseil, des Personnes qui doivent remplir les Emplois dans le Ministére, à l'occasion des changemens qui s'y font actuellement.

Le 12 Mr. *Pitt* revint ici, & alla d'abord à *Richmond* saluër le Roi, avec qui il eut un long entretien. Il est certain, que ce Ministre a été nommé Sécretaire d'Etat au Département du *Sud*. Le choix des autres Personnes, qui doivent avoir part à la nouvelle Administration fut arrêté avant-hier, & ne tardera pas à être déclaré.

On prétend, qu'en conséquence de ce changement, le Parlement sera rompu; & qu'on en élira un nouveau. La Ville de *Londres*, en ce cas là, se propose de soll citer Mr, *Pitt* de vouloir bien être l'un de ses Membres dans cette Assemblée Nationale.

Il y a eu beaucoup d'agitation parmi les Grands depuis quelques jours; Mais on ne doute point de la voir bien-tôt appaisée au moyen des dispositions faites pour former le nouveau Ministére.

Le Comte de *Bothmar*, Envoyé Extraordinaire du Roi de *Danemarc*, conféra hier avec le Général *Conway*, qui occupe encore le Poste de Sécrétaire d'Etat; Mais il se retire demain, que la nouvelle Administration sera déclarée. Le changement, à ce qu'il paroit, sera général. Mr. *Pitt*, qui depuis son retour a eu de fréquens entretiens avec plusieurs Personnes de distinction, est fort incommodé de la Goute.

Le Vaisseau de la Compagnie des *Indes*. le *Glocester*, est revenu de l'*Inde* à *Falmouth*. Par le Traité, que le Lord *Clive* a conclu dans l'*Indostan*, la Compagnie acquiert un Revenu annuel de 2 Millions 400 mille Livres Sterling, indépendamment de 812 mille Livres Sterling par an allouées par le *Nabob* pour l'entretien de l'Armée *Angloise*, & de 30 mille Liv. St. de Pension annuelle payable au Lord *Clive*; en sorte que notre Compagnie a un Revenu annuel *netto* égal à 75 pour cent de son Fonds capital de 3 millions 200 mille Liv. Sterling, exclusivement de son Commerce, qui peut être supputé à 8 pour cent de profit au moins.

Le Gouvernement se propose d'envoyer des secours aux habitans de l'Isle de *Barbade*, dont on estime à 130 mille livres sterling les pertes & dommages qu'ils ont soufferts par un incendie le 14 Mai dernier. De leur côté, les Negocians de cette Ville vont y ouvrir une Souscription pour le soulagement de ces malheureux Insulaires.

Le 8 de ce mois, les Seigneurs des Appels, Membres du Conseil-Privé, s'assemblerent à *Whiteball*, & confirmerent en dernier Ressort les Jugemens, rendus par le Tribunal de l'Amirauté sur la légalité de plusieurs prises de Bâtimens lors de la derniere guerre.

Bey Johann Thomas Edlen von *Trattnern* sind Avertissements von Formularien zu Führung einer wohleingerichteten Haus-Rechnung zu haben, wodurch den vor einiger Zeit bekannt gewordenen verbesserten Cammeral-Rechnungsfus noch verschiedene wesentliche Vollkommenheiten hinzugesetzet worden. 15 kr.

N. 61.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 30. JUILLET 1766.

De Florence *le 18 Juillet.*

Nos Auguſtes Princes continuent de jouir d'une parfaite ſanté à la *Villa dell' Imperiale* & LL. AA. RR. ont aſſiſté le 15 en cette ville à la repreſentation de l'Opera d'*Artemi e.*

Le Prince de *Mecklenbourg Strelitz* eſt traité avec beaucoup de diſtinction à la Cour : Le Lord *Couper* a donné le 16 à *Villa Palmuri* une Fête ſuperbe à S. A. S.

De Livourne, *le 16 Juillet.*

Nous avons eſſuyé aujourd'hui ici un terrible Orage avec des coups de tonnere affreux, & la pluye a été ſi forte, que toutes les campagnes des environs ont été inondées, ce qui a occaſionné un dommage conſidérable.

Depuis le 9 jusqu'au 15 de ce mois il eſt entré dans notre Port 45 Bâtiments de diverſes nations, dont 5 avoient de très riches chargements.

Suite des nouvelles de Londres, *du 15 Juillet.*

On voit ici la Liſte ſuivante des Vaiſſeaux conſtruits à *Genes* pour le Service de la *France*, depuis le dernier traité de *Verſailles.*

4 Vaiſſeaux de ligne conduits à *Toulon* par des Matelots *Genois* ſans canons ; 2 Vaiſſeaux de 64. une Frégatte & 2 Galliottes à bombes, conduits en *France* par des Matelots *François*, ſans canons. 3 Vaiſſeaux de 70 & un de 60 & 4 Frégattes qui ſont à *Rochefort.* Outre pluſieurs Vaiſſeaux de transport chargés de bois de charpente pour les Arſenaux de la Marine.

Suivant les lettres de l'*Amerique* on y conſtruit actuellement dans pluſieurs Colonies plus de deux cens trente Bâtimens dont la plûpart ſeront frétés pour l'*Europe* ou doivent y être vendus.

Une ſeule maiſon de commerce a fait, dit-on, acheter plus de dix mlle chapeaux, bordés en or, deſtinés pour les Isles de l'*Amérique.*

De Coppenhague *le 8 Juillet.*

Hier, le Corps Royal d'Artillerie réitera dans la Plaine du *Nord* ſes Evolutions militaires en préſence de S. M., après leſquelles il paſſa en Revûe devant le Général Comte d'*Ahlefeld* & le Lieutenant-Général de *Hauch.*

Le même jour, la Reine *Sophie Madelaine* & deux des Princeſſes Royales dinerent chez la Reine *Julie Marie* au Palais de *Chriſtiansbourg*, & ſouperent le ſoir avec le Roi au Château de *Friederichsberg.*

De Hanovre, *le 11 Juillet.*

Le 27 du mois dernier, la Régence reçut de *Londres* entre autres une Liſte d'Officiers, à qui le Roi de la *Grande Bretagne*, notre Souverain, avoit con-

conféré 20 Compagnies de Cavalerie & d'Infanterie, qui ſe trouvoient vacantes. Le Prince *Louis de Waldeck*, Frère du Prince Régnant, en a obtenu une dans le Régiment d'*Eſtorf*, Dragons; Et le commandement de celui de la Milice de la Principauté de *Calenberg* a été conféré à Mr. *Kaufman*, Major dans le Régiment de *Linſing*.

De Hambourg *le 19 Juillet.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 4 de ce mois en reglant l'acquit des Dettes de la Couronne, les Etats avoient arrêté le 23 Septembre 1765 que l'on payeroit 30 & 25 pour cent des Capitaux & Intérêts placés ſous les *Numeros* 8, 9, 10 & 11: mais ils n'avoient point marqué le terme auquel ce règlement commenceroit à avoir lieu. La Caiſſe militaire de l'Amirauté ayant demandé depuis peu au Comptoir d'Etat 138255 Thalers, 25 Oer, monnoie d'argent, & ce Comptoir ne ſachant point ſi ce Capital devoit être payé conformément au Règlement des Etats de 1752 ſavoir ſur le pié de 50 pour cent du Capital & de 30 pour cent de l'Intérêt, ou ſuivant le nouvel arrangement, s'eſt adreſſé aux Etats pour en être éclairci; Cette Queſtion a été renvoiée au Committé Sécret, qui l'a décidée en prononçant que toutes les Dettes de la Couronne marquées ſous les ſus-dits *Numeros*, qui ont été liquidées jusqu'à la fin de l'année 1765, ſeront payées ſuivant l'arrangement du Committé Sécret du 3 Juin 1752 & les autres de la manière que le Committé Sécret l'a régle le 23 Septembre 1765.

Le Joailler *Zetterholm* a ſollicité à la Diété un Privilége excluſif de 20 ans pour préparer des Pierreries fauſſes & du Fil d'archal, de cuivre & de laiton argenté. Le Committé Sécret, à qui cette réquiſition a été remiſe pour en juger, a accordé le Privilége, mais ſimple & non excluſif.

Quoique le Committé Sécret reconnoiſſe la liberté de la Preſſe comme une prérogative attachée à un Peuple libre & bien policé, il ne peut cependant ſe réſoudre à voir cette liberté dégénérer en licence effrénée. Dans ces ſentimens, il a prié le Roi d'ordonner au Fiscal du Tribunal de la Cour de pourſuivre le Sr. *Kielberg*, ſur ce qu'il a publié des Brochures, contenant des fauſſetés groſſières contre les Etats.

De Mayence, *le 19 Juillet.*

Le Baron *de Breidbach de Bürresheim*, Capitulaire de l'Egliſe Métropolitaine de cette Ville, ainſi que de pluſieurs Collégiales, Stadhouder d'*Erfort*, partit, avanthier, d'ici pour la *Thuringe*, où il va prendre poſſeſſion de ſa nouvelle Dignité.

De Francfort *le 22 Juillet.*

Suivant les lettres particulières de *Turin*, M. *de la Grange*, Profeſſeur de Mathématique aux Ecoles de génie, établies en cette Ville, paſſe avec l'agrément de S. M. *Sarde* à *Berlin*, pour y remplacer Mr. *Euler*. S. M. *Pruſſienne* ne s'eſt, dit-on, déterminée à l'appeller auprès d'elle, que d'après l'idée que Mr. d'*Alembert* lui a donnée des talens de ce Profeſſeur.

De Ratisbonne, *le 26 Juillet.*

Il y a des lettres de *Berlin* qui portent le Prince Ferdinand de *Brunswick* a remis ſes emplois entre les mains du Roi de *Pruſſe* & quitté le ſervice de ce Monarque.

De Vienne *le 30 Juillet.*

Le Comte de *Maboni* Ambaſſadeur d'*Eſpagne* à cette Cour y a notifié hier avec les cérémonies accoutumées la mort de la Reine Douairiere d'*Eſpagne* mere de S. M. *Catholique* aujourd'hui regnante.

N. 62.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 2 AOUT 1766.

Suite des nouvelles de MADRID *du 1 Juillet.*

LE Roi a reçu avis par un Courier du Marquis de *Real-Teſoro*, Préſident du Commerce des *Indes* à *Cadix*, que les Vaiſſeaux de régître, la *Concorde* & le St. *Chriſtophe*, y étoient arrivés, le premier de *Callao de Lima* & le ſecond de la *Havane*. La *Concorde*, qui avoit fait voile de *Callao de Lima* le 29 Janvier de l'année courante a à bord, pour le compte du Roi, 82 mille 785 Piaſtres fortes en or & en argent; &, pour le compte des Particuliers, 2 millions 123 mille 489 Piaſtres fortes, 41 mille 622 Arrobes de Cacao, 2792 Quintaux de Cuivre, 816 Arrobes de Coquillage, & différents Fruits. La cargaiſon du *St. Chriſtophe*, parti de la *Havane* le 1 Mai dernier, conſiſte en 19 mille 800 Piaſtres fortes, 25 mille 575 Arrobes de Sucre, & 1500 Quintaux de Bois de *Campéche*.

Don François-Antoine de la *Riva Mizo*, nouvel Archevêque de *Santa-Fé* de *Bogota* en *Amérique*, fut ſacré ici, le 11 du mois dernier, dans l'Egliſe des Carmelites Déchauſſées par l'Archevêque de *Pharſale*, Inquiſiteur Général du Royaume, aſſiſté des Evêques de *Conſtance* & de *Botra*: il eut pour Parrein le Marquis d'*Alcanizas*.

De TOULON *le 1 Juillet.*

On apprend que le Prince de *Beaufremont* étoit arrivé à *Alger* le 10 du mois

mois dernier avec les Vaisseaux qu'il commande ; que le lendemain il avoit eu une Audience du Dey, & qu'au premier vent favorable il devoit partir pour *Tunis*. On continue de pousser ici vigoureusement les travaux des Fortifications, auxquels cent Ouvriers sont actuellement occupés.

De VERSAILLES *le* 19 *Juillet.*

Le Roi, accompagné de Monseigneur le Dauphin & de Monseigneur le Comte d'*Artois*, ainsi que de Madame *Adelaide*, & de Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louise*, fit, le 16 de ce mois, la revue des deux Compagnies des Mousquetaires de sa Garde. Après avoir passé dans les rangs, Sa Majesté vit faire l'exercice aux deux Compagnies qui défilerent ensuite devant Elle. Le Roi reçut, à cette revue, Capitaine-Lieutenant de la seconde Compagnie, le Comte de *Montboissier*, & fit recevoir le Marquis de *Nedoncel* Enseigne, & le Marquis d'*Anieres* Cornette de la premiere Compagnie ; le Marquis de *Janson* Sous-Lieutenant, le Marquis de *Pimodan* Enseigne, & le Marquis de *Saint-Contest* Cornette de la seconde.

Le Roi a accordé une place de Commandeur dans l'Ordre Militaire de *Saint Louis* au Marquis de la *Sône*, Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté & Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes *Françoises*, qui a eu l'honneur de remercier à cette occasion Sa Majesté le 18 de ce mois.

La Comtesse de *Fuentes*, Ambassadrice d'*Espagne*, fut présentée, le 17, à Leurs Majestés & à la Famille Royale avec les formalités accoutumées. Le Prince de *Ligne* fut présenté au Roi le même jour.

De PARIS *le* 21 *Juillet*,

La Compagnie des Gendarmes de *la Reine* a fait célébrer, à *Yfoire* en *Auvergne*, une Messe solemnelle en actions de graces de l'heureux rétablissement de la santé de la *Reine*. La Compagnie a pris les armes & a fait distribuer des aumônes après la Messe.

On a publié, hier, l'Arrêt de la Cour du Parlement du 8 de ce mois, „ portant condamnation des Actes „ d'adhésion aux *Actes de l'Assemblée du* „ *Clergé de France*, tenüe en 1765, „ intervenus en différens Diocéses ; „ défenses à toutes personnes de donner aucun effet auxdits Actes d'adhésion, ou d'en faire de nouveaux : „ injonction à tous Ecclésiastiques de „ se conformer aux Canons & aux „ Loix, notamment aux Déclarations „ des 2 Septembre 1754, 10 Décembre 1756, & Arrêts d'enregistrement. „

De LONDRES *le* 18 *Juillet.*

Dans le Grand-Conseil, qui s'est tenu à *St. James* le 11 de ce mois, le Roi a rendu une Ordonnance pour l'élection d'un des 16 Pairs d'*Ecosse* pour avoir voix & séance dans la Chambre des *Seigneurs* à la place du feu Comte de *Sutherland*. Cette élection aura lieu à *Edimbourg* le 21 du mois d'Août prochain.

Les changemens dans le Ministére, dont on a parlé l'ordinaire dernier, n'ont pas encore eu lieu. La journée du 16 s'est passée, sans que l'on ait pu tomber d'accord d'aucune nomination. Mr. *Pitt* eut ce jour-là un entretien avec le Comte de *Temple* & quelques autres Seigneurs. Hier, il y a encore eu de grandes Conférences à la Cour entre les Ministres actuëls & ceux qui les ont précédés ; Mais on n'a pu encore rien décider. Mr. *Pitt*, en attendant, est si incommodé de sa Goute, qui ne lui donne guéres de relâche, que l'on n'ose pas

mê-

même se flatter de jouir longtems de sa personne.

L'agitation dans le Ministére est très-préjudiciable au Commerce : il n'y a que les Agioteurs, qui savent en tirer parti. Ils ont si bien manœuvré, que les Actions de la Compagnie des *Indes* sont montées hier à 200 & demi pour cent, sans que l'on voye aucun motif, qui ait pu les hausser si fort ces jours ci.

Nos Vaisseaux de retour de la pêche de *Groenlande* n'ont rien fait : quelques uns sont rentrés avec un seul poisson. Un d'entre eux se trouvant avec 170 voiles de différentes Nations fût informé, qu'elles n'avoient pris entre elles que neuf poissons.

Suivant les lettres de *Bengale* du mois de Décembre 1765. „ A l'arrivée du Lord *Clive* les *Carnatics* étoient menacés d'une invasion par le *Souba* de *Decan*, qui, à la tête d'une Armée de 80 mille hommes, demandoit un Tribut de 70 ans de notre *Nabab*. Dans une situation si critique tout ce qui étoit en état de porter les armes fut mis sur pié, Et, ce qu'on auroit bien de la peine à croire si ce n'étoit un fait, la petite Armée *Angloise* alla au-devant du *Souba*, l'attaqua & le poursuivit au-delà des confins de la Province : Mais le vrai est, que la Nouvelle de l'arrivée du Lord *Clive* a beaucoup contribué à la retraite de cette grande Armée.

Quelques-uns des petits Princes de la côte d'*Afrique* ont refusé, dit-on, les présens que leur a offerts, de la part du Gouvernement *Britannique*, le Colonel *O-Hara*, Gouverneur du *Sénégal*.

On assure que le Lord *Clive* se proposoit de quitter le *Bengale* dans le mois prochain & de revenir en *Europe*, mais que notre Compagnie des *Indes Orientales* lui a donné cent mille livres sterlings pour l'engager à rester encore un an dans ce Pays-là.

De DUBLIN, *le 8 Juillet.*

Le Parlement de ce Royaume, qui étoit prorogé jusqu'au Jeudi 10 de ce mois, l'a été de nouveau jusqu'au Mardi 19 du courant.

On mande de *Wicklow*, que nombre d'Habitans de cette Ville ont enlevé par force d'un Moulin dans les environs une quantité de Grains, & de Farine, dans la supposition qu'on l'y avoit déposée pour en faire hausser le prix ; Et ils vendirent ensuite cette Denrée en Ville à un prix modéré.

Nous apprenons de *Carlow*, que le 17 du mois dernier, 31 tant Hommes que Femmes, passant la Rivière *Barrow* près de *St. Mullin*, la Barque dans laquelle ils étoient fut malheureusement renversée ; Et que, de ces 31 Personnes, il ne s'en étoit sauvé que 4 les autres 27 ayant été noyées.

De GALWAY *en* Irlande *le 3 Juillet.*

Deux Séditieux, qui avoient été à la tête d'une troupe laquelle avoit insulté & maltraité le Colonel *Eyre*, un des Gouverneurs & Magistrats du Comté, qui tâchoit de l'appaiser, ayant été mis sous la garde d'un Détachement du Régiment de *Carpenter*, ces Soldats furent attaqués par quelques mille Séditieux dans la Ville de *Longrbéa*. Les Soldats les exhortèrent d'abord à se retirer, & tirèrent ensuite en l'air ; Mais la multitude s'opiniâtrant dans le dessein de sauver les deux prisonniers, les Troupes firent feu sur les Séditieux, dont 3 furent tués & plusieurs autres blessés.

De LEVERPOLE *le 11 Juillet.*

Le 6 de ce mois, sur les 2 heures de l'après-midi, il s'éleva un violent

ora-

orage, mêlé d'éclairs, de tonnerre, de grêle, & de pluye, à *Sutton* prés de *Frodsham* dans la Province de *Cheſter*. Le tonnere tomba ſur une maiſon proche de *Frodsham-Bridge*, laquelle fut conſumée. Pluſieurs Arbres furent fendus du même coup, qui tua un Taureau dans les champs.

De Northampton *le 14 Juillet.*

Nous avons eu depuis quelques jours dans ces Quartiers-ci, & dans les Provinces voiſines, de très groſſes Pluyes, qui ont cauſé de grands dégâts au Foin, &c.

De St. Euſtache *le 4 May.*

Le jour anniverſaire de la Naiſſance du Séréniſſime Prince *Stadhouder* fut annoncé ici le 8 Mars dernier par des décharges du canon du Fort & de toutes les Batteries. Ces ſalves recommencerent à midi, & furent réiterées au coucher du Soleil. L'Artillerie de tous les Bâtimens dans le Port y répondit, ainſi que celle des Vaiſſeaux en rade, décorés de leurs Pavillons & Banderoles. Les Bourgeois, qui la nuit avoient eu la Garde, allerent ſe ranger vis-à-vis l'Hôtel du Gouverneur, qu'ils ſaluerent d'une triple décharge de leur mouſquetterie, après laquelle l'Officier commandant le complimenta à l'occaſion de cet heureux jour. Tous les Capitaines des Vaiſſeaux *Hollandois* & la plûpart des Négocians de la Ville ſe rendirent auſſi en Corps chez le Gouverneur, qui les reçut avec beaucoup de politeſſe au pied de l'*Eſcalier* du Gouvernement. Dès qu'ils y furent introduits, l'un d'eux, portant la parole, prononça le Diſcours ſuivant.

MONSIEUR,

„ Ce jour eſt pour nous la plus agréable Epoque, puiſque nous apprenons que le Tout Puiſſant a daigné conſerver juſqu'ici la Perſonne du Séréniſſime Prince *Stadhouder Héréditaire* pour être revêtu des hautes & éminentes Dignités qui lui appartiennent. Son Inſtallation eſt fixée à cette année, & aujourd'hui que nous célebrons le jour anniverſaire de la Naiſſance de S. A. S., nous avons l'honneur de vous en faire des Complimens de félicitation. Puiſſent les vertus, dont ce Prince eſt doué, faire fleurir, comme autrefois, l'Adminiſtration de Mrs. les Directeurs de cette Compagnie ſous l'heureuſe Régence de L. H. P., ainſi que la Navigation & le Commerce de cette Colonie ſous l'appui de votre Gouvernement; contribuer à reparer les dommages qu'elle a ſoufferts, & à rendre les VII. PROVINCES participantes des avantages qui en réſulteront; de ſorte que la conſtante attention & les ſoins de S. A. S. ayent pour objets la défenſe de notre précieuſe Liberté, la proſpérité de la République & le bien-être de ſes Colonies; Puiſſe encore la longueur des jours de ce Prince éloigner de nous nos inquiétudes & combler notre félicité! Recevez en même tems, Monſieur, les aſſûrances de nos reſpects en général, & de la haute eſtime que chacun de nous à pour vous en particulier. „

De BERLIN *le 21 Juillet.*

La Barone Douairiere de *Kannenberg* née Comteſſe de *Finkenſtein* a été nommée Grande Maitreſſe de la Reine & remplace dans cet employ feuë la Comteſſe de *Cammas*.

M. de *Verelſt* Miniſtre des Etats Generaux à cette Cour y eſt depuis peu arrivé de *Hollande* où il étoit allé faire un voyage.

N. 62.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 2. AOUT 1766.

De LISBONNE, *le 24 Juin.*

Le Roi vient de gratifier le Marêchal Marquis d'*Avito*, Gendre du Premier Miniſtre & quelques autres Seigneurs, en leur cédant certaines portions de terre, qui appartenoient ci-devant aux *Jéſuites*. *S.* M. a fait mettre auſſi en commiſſion trois Vaiſſeaux de guerre, dont deux iront établir leurs croiſiéres contre les Corſaires de *Salé*.

De ROME *le 19 Juillet.*

Dans le tems qu'on ſembloit avoir perdu de vûë la promotion aux chapeaux vacants dans le ſacré College il eſt décidé, qu'elle aura lieu à l'égard de deux ſujets dans le conſiſtoire qui ſe tiendra le 21 de ce mois: ce ſont M. *Buffalini* M. Major-Dome & M. *Boſchi* Maître de Chambre de Sa Sainteté & ils en ont déja été inſtruits par un Billet du Cardinal *Rezzonico*. L'Emploi de Major-Dome, qui deviendra vacant, ſera donné à D. Jean Baptiſte *Rezzonico* neveu du St. Pere. Le public nomme pluſieurs perſonnes pour occuper celui de Maître de la Chambre: mais il eſt vraiſemblable que M. *Borgheſe* en ſera pourvû. On aſſure auſſi que M. M. *Colonna* di *Stigliano* & de *Gregory* ſeront déclarés clercs de la Chambre, dont M. *Ghigi* ſera nommé Préſident.

La premiere feuille du Miſſel *Arabe* qui s'imprime à l'Imprimerie de la Congregation de la *propaganda* ſous la direction du Patriarche de cette Nation, a paru ces jours ci & a mérité l'applaudiſſement des ſavants par la beauté des caracteres & la netteté de l'impreſſion.

Il eſt arrivé ici depuis peu ſept archers du Roi de *Sardaigne*, qui viennent y prendre un criminel ſujet de S. M. pour le conduire par terme à *Civitta Vecchia*, d'où il ſera transporté par mer en *Piemont*.

Mardi dernier il s'eſt tenu ſur les vivres une Congregation compoſée du Cardinal Sécrétaire d'Etat & des autres Cardinaux & Prelats, à qui cet objet important eſt confié, elle a duré pluſieurs heures, pendant leſquelles on a déliberé ſur les moyens les plus propres à approviſionner cette capitale. Il n'y a eu cependant rien de déterminé encore, la reſolution finale a été renvoyée à la prochaine aſſemblée.

Le Baron de S. *Odil* Miniſtre de *Toſcane* a reçu un Courrier de ſa Cour, chargé, à ce qu'on dit, de Depêches rélatives à la demande que fait

Mgr.

Mgr l'Archiduc Grand Duc, que les criminels avec effusion de sang ne puissent à l'avenir jouir dans ses Etats d'aucune immunité Ecclésiastique.

De Coppenhague *le 14 Juillet.*

Le Prince *Charles* de *Hesse-Cassel* a obtenu, comme Général d'Artillerie, le rang parmi les Généraux de Cavalerie. Mr. *Antoine-Henri* de *Moltke*, Maréchal de Cour, a été déclaré Grand Maitre de la Maison de la Reine *Julienne-Marie*.

De Hambourg *le 19 Juillet.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 8 de ce mois le Banquier Jean *Wittfoth* a été arrêté le 5 du même mois par ordre du Committé Secret & il a été conduit dans la prison du *Castel-hof*, on a aussi cherché le Banquier *Isaac Clason* dans sa maison & dans sa metaire: mais apparemment qu'il s'est mis en lieu de sureté.

Le Roi a fait expédier au Comte de *Lieven*, Conseiller d'Etat, Chevalier & Commandeur de ses Ordres, un Diplôme par lequel Sa Majesté le déclare Chancelier de l'Académie-Royale d'*Abo*.

Il y a quelque tems que Mr. de *Brédal*, Ministre Plénipotentiaire du Duc de *Holstein*, a fait arrêter ici, par ordre de la Cour de *Petersbourg*, les nommés le *Roi* & *Meunier* de *Précourt*, deux Chefs des enrôlemens qui se font pour les Colonies *Russes*. Ce Ministre doit les faire embarquer pour *Petersbourg* où ils seront livrés à la Justice. Le crime qu'on leur impute, est d'avoir fait un trafic des Colons engagés aux dépens de la *Russie*. On prétend qu'ils ont vendu à diverses Puissances plusieurs de ces Colons, qu'ils portoient ensuite sur leurs états comme déserteurs.

De Cassel, *le 15 Juillet.*

S. A. S. Mgr. le Landgrave toujours portée à favoriser le commerce a ordonné de construire dans la ville neuve, où se tient la foire, un nombre de boutiques plus considerable que celui qui y étoit deja, & les Charpentiers ont commencé à y travailler, de sorte qu'en peu de semaines elles seront achevées.

*D'*Amsterdam *le 14 Juillet.*

Le Vaisseau de guerre *Hollandois* le *Castor* est sorti de la *Meuse* le 10 de ce mois & il a mis a la voile pour *Alger* sous les ordres du Contre-Amiral Adriain David de *Gou*.

De Ratisbonne, *le 30 Juillet.*

Suivant les dernieres Lettres de *Leipzig* les conferences qui se sont tenuës a *Halle* en *Saxe* au sujet du Commerce entre les Etats du Roi de *Prusse* & ceux de l'Electeur de *Saxe*, n'ont pas eu le succès qu'on sembloit s'en promettre & les Negociateurs se sont separés sans avoir rien conclu.

N. 63.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 6 AOUT 1766.

De Grenoble, *le 14 Juillet.*

On reſſentit à *Briançon*, le 8 de ce mois, vers les trois heures après midi, deux ſecouſſes de tremblement de terre dans l'intervalle de trois minutes. La premiere ſecouſſe a été légere. La ſeconde, qui a été beaucoup plus forte, a fait éprouver dans les Maiſons un ébranlement & un bruit tels qu'en auroit pu occaſionner l'éboulement d'une partie de ces maiſons; elle n'a cependant cauſé aucun dommage, ce qu'on attribue à l'égalité du mouvement dont la direction étoit du Nord au Midi. Ces ſecouſſes, qui n'ont été précédées ni ſuivies d'aucun ouragan, ſe ſont fait ſentir auſſi à *Mont-Dauphin*, à cinq lieues de *Briançon*.

De Versailles *le 23 Juillet.*

La Reine, accompagnée de Madame la Dauphine, de Madame *Adelaïde* & de Meſdames *Victoire*, *Sophie* & *Louiſe*, ſe rendit, le 17 après midi, à la Chapelle de *Sainte Geneviève* de *Nanterre*, pour y rendre à Dieu de ſolemnelles actions de graces de ſa convaleſcence. Sa Majeſté fut reçue par les Chanoines Réguliers du College Royal & complimentée par le Pere *Bernard*, Prieur de *Nanterre*. Elle aſſiſta au Salut & à la Bénédiction du Saint Sacrement & fit diſtribuer enſuite des aumônes aux Pauvres.

La Cour prendra le deuil, le 25 de ce mois, pour ſix ſemaines à l'occaſion de la mort de la Reine Douairiere d'*Eſpagne*.

Le Roi a nommé Coadjuteur de l'Archevêché de *Reims* l'Abbé de *Talley*.

leyrand, l'un de ſes Aumôniers, qui a eu l'honneur de remercier Sa Majeſté, le 17, à cette occaſion.

De PARIS *le 25 Juillet,*

Par une Ordonnance du Roi, du 21 Mai 1766, Sa Majeſté vient de créer quatre compagnies de Canonniers-Invalides & a changé la compoſition de quelques compagnies d'Invalides actuellement ſur pied.

Il paroît trois Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi.

Sa Majeſté ordonne par le premier, du 1 Juin 1766, qu'il ſoit procédé à l'établiſſement des Offices de Gouverneurs & de Lieutenans-de Roi, créés par l'Edit de Novembre 1733 en chacune des Villes cloſes du Royaume & auxquels il n'a pas encore été pourvu. Le même Arrêt porte que les pourvus en jouiront pendant leur vie ſeulement, conformément à la Déclaration du Roi du 4 Mai dernier; Sa Majeſté ſe réſervant la pleine & entiere diſpoſition de ces Offices lorsqu'ils viendront à vaquer.

Le ſecond, du 6 Juillet ſuivant, confirme les Bulles & Lettres-Patentes d'érection de la Congrégation de *Saint-Maur*, & ordonne l'exécution proviſoire des Déclarations ſur la regle, & des conſtitutions de la dite Congregation.

Par le troiſieme, Sa Majeſté ordonne qu'à compter du 1 Avril 1767, les dividendes de bénéfice joints aux actions des Fermes ſeront éteints & de nulle valeur; Voulant Sa Majeſté que le Tréſorier de la Caiſſe des Arrérages, continue ſeulement de payer au 1 Octobre & au 1 Avril prochains, les dividendes échus au 1 Octobre 1765 & au 1 Avril 1766; & qu'en outre les dividendes qui écherront au 1 Octobre 1766 & au 1 Avril 1767 ſoient payés au 1 Avril 1767.

Le 11 de ce mois, vers les quatre heures après-midi, le tonnerre tomba ſur la cheminée d'une maiſon du Village de *Choiſy* en *Brie*, Diocèſe de *Meaux*. Après avoir briſé & réduit en une poudre impalpable les vitres d'une petite croiſée, ſur laquelle étoit une bouteille de verre qui ne fut point endommagée, il fit une legere contuſion au pied de Propriétaire de la maiſon & gagna la maiſon voiſinne à travers une piece de bois de chêne du mur mitoyen, qu'il tortilla & réduiſit en morceaux à peu près ſemblables à des brins de chanvre: il fendit régulierement & en pluſieurs morceaux les pieds d'un bois de lit & tranſporta, dans le plus grand déſordre, en différens endroits de la maiſon, les matelats, couvertures, & autres effets & uſtenſiles qui s'y trouvoient: il tua enſuite une femme qui filoit près de la porte de cette maiſon, dans laquelle étoient deux autres femmes, dont l'une filoit auſſi; le tonnerre, ſans toucher celle-ci, briſa & diſperſa les bois de ſon rouet. Les ſabots de la femme tuée ſe ſont trouvés hachés en petites pieces & le fond de ſa coeffure étoit entierement déchiqueté: en examinant la partie de la tête que couvroit ce fond, les cheveux s'en ſont détachés & ſont tombés d'eux-mêmes: on n'y a remarqué d'ailleurs ni cicatricce ni excoriation. Le tonnerre n'a mis le feu à aucun endroit de la maiſon.

De LONDRES *le 22 Juillet.*

Le Comte de *Temple* arriva ici de *Stowe* le 14 de ce mois, & le 15 il alla à *Richmond* ſaluër le Roi. Le 16 il rendit viſite à Mr. *Pitt* à *Hampſtead*, chez qui il dîna; & le ſoir, il revint en Ville. Le Comte d'*Oxford* prêta le même jour le ſerment à *St. James* pour la Charge de Lord-Lieutenant du Comté de *Hertford*, à la place du feu Vicomte *Bateman*.

Le Duc de *Grafton* revint ici de ſes Terres le 15 de ce mois. Le Chevalier *Jean Cuſt*, Orateur de la Chambre des *Communes*, arriva le même jour de *Lincolnshire*.

Le Comte de *Rochefort*, nouvel Ambaſſadeur de S. M. à la Cour de *Verſailles*, n'ira remplir ſon Poſte que

vers le tems du retour du Comte de *Guerchy*, Ambaſſadeur de S. M. *Très-Chrétienne*, qui eſt allé faire un tour en *France*. On eſt cependant ſur le point de régler tout ce qui eſt encore indécis entre les deux Nations.

On a envoyé ordre en *Irlande* d'y réparer inceſſamment quelques Forts & Châteaux. Cette ſemaine on a déclaré à la Douane 1000 livres peſant de poudre à canon pour le *Portugal*, & 12000 pour le ſervice de la Compagnie des *Indes*, dont les Actions, qui ſe ſont venduës pour 116 en 1759 ſont actuëllement à 200.

La Négociation pour un changement conſidérable dans le Miniſtére n'a encore rien produit; Et l'on commence à douter, qu'il ſoit auſſi général qu'on l'avoit d'abord preſumé. Il y a cependant toujours de grandes Conférences à la Cour & de fréquens entretiens entre les Perſonnages de l'ancien & du préſent Miniſtére ſur cet objet. On croit, que les changemens, qui ſe feront, auront lieu dans le cours de cette ſemaine, & que la plûpart des Miniſtres demeureront dans leurs Poſtes: mais que Mr. *Pitt* aura la direction ſuprême des affaires Nationales. L'un de ceux qui preſſent la Révolution dans le Miniſtére a déclaré nettement, „ qu'il falloit abſolument y venir, ſans quoi tout „ tomberoit dans la confuſion: Que „ certaines Négociations ſécrettes, le „ peu d'influence de nos Conſeils, „ les prétenſions formées par des Puiſſances étrangéres, le mécontentement du Peuple en général. la ſituation deſeſpérée des Pauvres, étoient tout autant de circonſtances, „ qui concouroient à rendre ce changement abſolutement néceſſaire & „ indiſpenſable. „ Le cri général d'une certaine Nation eſt le renouvellement de la Guerre contre les *Anglois*; Mais le Souverain eſt très-éloigné de vouloir rompre la Paix. Le Syſtême politique en *Europe* paroît ſur le point de changer conſidérablement.

Quoiqu'il en ſoit, de notre côté, on eſt très-occupé dans tous les Départemens du Gouvernement; & dans ceux de la Marine il ſe fait des diſpoſitions, qui indiquent que la Cour veut être prête à tout évènement. Quelque puiſſe être le tour que prennent les Négociations en *Europe*, on ne doute point, qu'Elle n'évite ſoigneuſement toutes celles, qui pourroient nous entrainer, comme Partie principale, dans des querelles ſur le Continent. Ce ſyſtême eſt trop ruineux pour nous; & la Cour ſemble perſuadée, qu'Elle doit ſe borner, auſſi étroitement qu'il eſt poſſible, à ce qui regarde directement ce Royaume & ſes Poſſeſſions au-dehors.

Quatre Vaiſſeaux, chargés de Proviſions & de Munitions de guerre, font voile d'ici aujourd'hui pour les *Dunes*: Ils doivent ſe joindre aux Vaiſſeaux de guerre deſtinés pour la nouvelle Terre découverte par le Lord *Byron*: Ils ſeront ſuivis dans un mois d'un autre Navire, chargé de toutes ſortes de Proviſions. Nul des Officiers & Matelots, qui ont été du premier voyage, n'eſt de celui ci, à l'exception du Commandant de la Frégate, le *Dauphin*.

Il ſe tiendra dans peu de jours une Aſſemblée générale des Commiſſaires du Commerce & des Plantations, pour mettre en exécution divers arrangemens, arrêtés en Conſeil, concernant les Colonies du Roi en *Amérique* relativement à leur Commerce, qui par ce moyen recevra un nouveau dégré d'opulence & d'accroiſſement. On examinera auſſi dans cette Aſſemblée certaines Dépêches, reçuës dernièrement de ces Colonies, pour étendre & améliorer le Commerce entre elles & la *Grande Bretagne*.

On a des avis de différentes Provinces de ce Royaume, où le cidre eſt la principale boiſſon, que le 5 de ce mois, jour auquel le dernier Impôt ſur cette liqueur fut ſupprimé, il y avoit eu de grandes réjouiſſances,

ac-

accompagnées de marques de gratitude, tant pour les bontés de S. M. que pour le zèle de ceux qui s'étoient intéressés à cette révocation.

Extrait d'une Lettre de Brigde-Town *dans l'Isle de* Barbade *du 27 Mai.*

Le terrible incendie, que nous avons essuyé la nuit du 14 au 15 de ce mois, a été occasionné par la négligence d'un Jeune-Homme qui s'étoit endormi sans éteindre sa Chandelle, dont une étincelle mit le feu à du Coton; Et les flammes se répandirent avec tant d'impétuosité, que, dans l'espace d'environ 7 heures, elles dévorèrent 440 Maisons, avec une grande quantité de Sucre, de Rum, de Coton, de Provisions, Marchandises sèches, &c.

On n'a point encore dressé l'état de toute la perte; Mais on suppose, qu'elle ne va pas à moins de 300 mille Livres, argent courant. On avoit démoli plusieurs Maisons & pris tous les arrangemens possibles pour arrêter le progrès des flammes; Mais les Ruës étant étroites & le vent violent, les toits des Maisons avoient pris feu par les étincelles comme si c'eût été de la mêche

On a déjà ramassé parmi nous des Contributions assez considérables pour le soulagement immédiat de ceux qui ont souffert par ce funeste accident; & notre Legislature fait tout ce qu'elle peut pour adoucir leur déplorable situation. Pour prévenir de pareilles calamités, la Ville sera rebâtie sur un plan régulier; Et l'on établira des Compagnies, pour veiller à l'extinction du feu.

De Hambourg *le 26 Juillet.*

Extrait d'une lettre écrite de Carlscroon *le 26 Juin.*

„ En conséquence des gracieux ordres du Roi, le Collège Royal d'Amirauté vient de faire construire à *Vidingen* dans le *Cattegat* une Tour de 15 aunes de haut, dont le toit est enduit de godron & peint en rouge. Dans cette Tour se trouve placée une Cloche de métal, du poids d'environ onze Schiff-pfund (*poids de 300 livres*) pour servir aux usages suivans.

1.) Dans un tems obscur & nébuleux, cette Cloche sonnera nuit & jour, pendant toute l'année, quatre coups les uns après les autres, & quatre fois de demi en demi-heure; mais de manière qu'on puisse les distinguer par une pause entre chacun, pendant laquelle on ait le tems de compter jusqu'à 20.

2.) Le Collège Royal avertit ultérieurement les Mariniers, sur-tout ceux qui, en entrant dans la Mer *Baltique* & connoissant bien le Pays, sont obligés, à cause des vents du *Midi*, de croiser au *Sud* de *Vidingen*, qu'ils peuvent en un gros tems relâcher dans quelque Port près d'*Onzala*, lorsqu'ils apperçoivent la Tour de *Vidingen*, que l'on découvre assez aisément en mer à environ deux milles de distance quand le ciel est serein; qu'ils dirigent leur course vers ladite Tour jusqu'à ce qu'ils voyent la Maison de pierre & la Côte de *Vidingen*, & manœuvrent de telle sorte qu'ils en soient éloignés d'un tiers de mille ou environ à leur bas bord, pour passer le Banc de sable qui s'étend vers l'*Est*, & que l'on nomme la *Petite Terre* Par conséquent, il faut naviger au *Nord* & au *Nord-Est*, ou même faire voile pour le *Spierbank* à la pointe de *Hollstens*, d'où ils recevront à propos un Pilote au premier signal qui sera donné. Mais supposé que le mauvais tems ne pût permettre au Pilote de mettre en mer, en ce cas on doit laisser au bas bord le Fanal sur la pointe de *Hollstens*, ainsi que la Marque sur *Fiolschier*, qui d'un bras montre l'*Est* au bas bord, & celle de *Ramnö*, peinte en blanc du côté du *Midi*, au haut bord, lorsqu'on tient le milieu de l'eau vers la Rivière de *Kongsbacka* & que l'on ancre au dessous de *Gastbial*, de même que vis-a vis l'Eglise d'*Onzala*, où il y a 10, 12 à 16 brasses d'eau, & fonds de bon ancrage. „

N. 63.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 6. AOUT 1766.

De Livourne, *le 21 Juillet.*

On a trouvé du côté de l'endroit appellé *Torre del Marrocone* ſitué à environ 7 milles de notre ville un berger qui y a été ſubmergé avec tout ſon troupeau par l'orage du 15 de ce mois.

Depuis le même jour 15 jusqu'au 20 il eſt entré dans notre port 39 Bâtiments dont 4 ſont richement chargés.

*D'*Arnhem *le 21 Jaillet.*

Le Prince *Stadhouder* jouit d'une parfaite ſanté à ſa Maiſon de plaiſance de *Loo* dans le voiſinage de cette Ville. Son Alteſſe *Séréniſſime* a créé Mr. & Mtre. D. W. A. *Brantſen* ſecond Greffier de la Cour Provinciale de *Gueldre*, & Directeur Mr. Pierre *Engelen*.

On travaille ici à de grands préparatifs pour la réception de ce Prince, entre autres à de ſuperbes illuminations, Arcs-de-triomphe, Temples de gloire & à d'autres Marques de réjouiſſance publique. Son Alteſſe Séréniſſime, à ce que l'on apprend, ſe propoſe de ſe rendre en cette Ville le 12 du mois prochain, jour auquel doit s'ouvrir la Diéte de la Province. Elle s'y arrêtera quelques jours, & en partira pour *Nimegue* & *Zutphen*.

Les eaux du *Rhin* & du *Vabal* ſe ſont ſubitement enflées à un tel dégré de hauteur, qu'elles ſe trouvent préſentement à 15 pieds d'élevation ſur le poteau qui ſert de marque. Cette crûe réduit les Habitans des fonds à d'étranges circonſtances.

De Metz, *le 19 Juillet.*

Les grandes pluies ayant conſidérablement groſſi la *Moſelle*, cette riviere a cauſé beaucoup de dégâts dans tous les Villages, depuis cette Ville jusqu'à *Pontamouſſon*. Mercredi dernier, le carroſſe public qui venoit de *Nancy* à *Metz*, paſſant ſur la chauſſée de *Pontamouſſon*, que la riviere couvroit entierement, les ſix chevaux qui y étoient attelés s'écarterent un peu du chemin; la voiture verſa & fut abîmée ſous l'eau; les deux Cochers qui la conduiſoient, périrent, ainſi que les ſix chevaux, ſans qu'il fut poſſible de leur porter aucun ſecours. Une Demoiſelle qui étoit dans le carroſſe fut ſauvée heureuſement à la faveur d'une Nacelle, qui n'arriva cependant que longtemps après cet accident.

De

De la COLOGNE *le 29 Juillet.*

On apprend de *Brunswick* que le Prince *Fréderic-George* de *Brunswick* & *Luneb*urg-*Bevern* eſt mort le 16 de ce mois à 8 heures du matin, au Château Ducal de *Bevern*: il étoit agé de 43 ans 3 mois & 16 jours, étant né le 21 Mars 1723.

De VIENNE *le 6 Aout.*

Le 31 Juillet, S. M. l'Impératrice, accompagnée de L. L. A. A. R. R. les Archiducs *Ferdinand*, *Maximilien* & l'Archiducheſſe *Amelie* ſe rendit à l'Académie de *Savoye*, & y aſſiſta à un Carrouſel, qu'y donnoit la jeune Nobleſſe de cette Académie, S. M. & L. L. A. A. R. R. y furent reçues à la deſcente du Caroſſe par Mr. le Comte Maximilen *Cavriani*, Grand-Maître de S. A. R. l'Archiducheſſe *Amelie*, & Directeur Suprême de la dite Academie & enſuite complimentées par le Comte Michel *Sztaray* de *Nagy-Mihaly*, les Cavaliers ſuivants firent enſuite en double rang les exercices accoutumés:

1. Le Comte Michel *Sztaray* de *Nagy-Mihaly*.
2. Le Comte Gaſpar *Kinigl*, Baron d'*Ehrenbourg* & de *Warth*.
3. Le Comte François Antoine *Monte l'Abbate*.
4. Le Comte Chrêtien *Clam-Gallas*.
5. Le Comte Gundacre *Starhemberg*.
6. Charles *Janowsky* de *Janowytz*.
7. Le Comte François *Liebſteinsky* de *Kollowrath*.

1. Le Comte Eraſme *Zucker*, Baron de *Tamfeld*.
2. Le Comte Jean *Vrſini* de *Sollobub*.
3. Jacques de *Schickh*.
4. Le Comte François d'*Oettingen Wallerſtein*.
5. François de *Born*.
6. Le Comte Craton Erneſt d'*Oettingen-Wallerſtein*.
7. Le Comte Maximilien *Sedlnizky* de *Choltitz*.

Le Comte d'*Oettingen-Wallerſtein* remercia S. M. I. & L. L. A. A. R. R. de l'honneur qu'Elles avoient fait à l'Académie & il y eut après cela baiſe-main dans la grande Sale.

Le Comte de *Maboni* Ambaſſadeur de la Cour d'*Eſpagne* ayant, ainſi qu'on la deja dit, donné part a L. L. M. M. I. & R. A. de la mort de la Reine Douairiere d'*Eſpagne* Eliſabeth Farneſe née Princeſſe de *Parme* dans les audiences que S. E. a eues à ce Sujet de Leurs Majeſtés I. I. & R. A., la Cour a repris Dimanche dernier 3 de ce mois à l'occaſion de cette mort & ſuivant le Réglement etabli, un Deuil plus grand que celui qu'elle portoit, & il ſera enſuite confondu avec le deuil qu'on continuera de porter pour feuë S. M. l'Empereur de Très Glorieuſe Memoire.

On a reſſenti ici hier à ſix heures & demie du matin deux Secouſſes de tremblement de terre peu violentes & qui n'ont cauſé aucun dommage.

Les lettres de *Conſtantinople* du 15 du mois dernier portent que cette Ville infortunée en avoit encore eſſuyé la veille une conſidérable, laquelle s'étoit annoncée par un mugiſſement & avoit renverſé à l'extrêmité de l'Arſenal des Vaiſſeaux un *Kiosque* du Grand-Seigneur.

N. 64.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 9 AOUT 1766.

De MADRID *le 8 Juillet.*

Le Roi a nommé à l'Evêché de *Tarazona* Don Joseph *Laplana* y *Castillon*, Proviseur & Vicaire Général du Diocèse de *Salamanque*, & à l'Echêvé de *Barbastro* Don Philippe Antoine de *Perales*, Ministre Civil de l'Audience du Royaume d'*Aragon*. Sa Majesté a nommé en même tems Président de la Chancellerie de *Grenade* Don Fernand-Joseph de *Velasco*.

L'Ambassadeur de *Maroc* arriva, le 23 du mois dernier, à *Ecija*, où on lui donna le divertissement d'une course de taureaux. Il en partit le 25 & arriva le 26 à *Cordoue*. L'Intendant de cette derniere Ville & plusieurs autres personnes de considération, qui étoient allés à sa rencontre, le conduisirent à l'Hôtel de l'Intendance où l'on avoit préparé son logement. Cet Ambassadeur alla voir, pendant son séjour à *Cordoue*, l'Eglise Cathédrale & d'autres monuments antiques & curieux ; le Corrégidor & la Noblesse de la Ville lui donnerent plusieurs fêtes magnifiques : il partit le 29 au matin & arriva le lendemain à *Andujar*.

De CADIX, *le 1 Juillet.*

Le Navire *Espagnol* la *Sainte-Gertrude* arriva dans cette Baye, le 25 du mois dernier, venant de *Buenos-Ayres*, d'où il est parti le 15 Février précédent. Sa cargaison consiste, pour le

le compte du Roi, en 79 arrobes de tabac du *Bréſil* & du *Paraguay*; &, pour le compte du commerce, en 187000 piaſtres fortes, 13050 cuirs en poil, 150 peaux de tigre & 10 ſacs de laine de Vigogne peſant 1607 livres.

Ces jours derniers, un Navire *Danois*, venant de la Méditerranée avec une cargaiſon de bled pour cette Place, a fait naufrage ſur le Cap *Trafolgar* & s'eſt briſé ſur des rochers: pluſieurs gens de l'équipage ont été noyés.

Le Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol* le *Guerrier*, commandé par le Capitaine *Ruiz Puente*, appareilla le 24 du mois dernier, pour retourner au *Ferrol*, lieu de ſon département.

De Rome *le 26 Juillet.*

Dans le Conſiſtoire Secret que le Pape tint lundi dernier Sa Sainteté créa & déclara Cardinaux Prêtres de la S. E. R. Mr. Jean Octave *Bufalini* Archevêque de *Calcedoine in partibus* Major-Dôme des ſacrés Palais Apoſtoliques, & Jean Charles *Boſchi* Archevêque d'*Athenes*, Maitre de la Chambre de Sa Sainteté.

Après cette promotion D. Jean Baptiſte *Rezzonico*, Neveu du S. P. fut nommé à la place de Major Dome & M. *Borgheſe* à celle de Maître de la Chambre. M. M. *Colonna di Stigliano* & de *Gregori* furent auſſi declarés Clercs de la Chambre & M. *Ghigi* en fut nommé Préſident.

Le Commiſſariat des Armes qui étoit poſſedé par M. *Rezzonico* & qui eſt deſtiné à M. *Salviati* Vice-Legat d'*Avignon* ſera exercé par *interim* par M. *Aquaviva* Commiſſaire Général de la marine.

Le Pape a tenu conſiſtoire publique jeudi dernier & y a donné le chapeau aux deux nouveaux Cardinaux avec les ceremonies qui ſont d'uſage.

On a reſſenti dans diverſes villes de la *Marche* & nommément à *Fabriano* & S. *Severino* une forte ſecouſſe de tremblement de terre, qui n'a cependant cauſé aucun dommage & l'on continuoit encore au depart de ces nouvelles à en reſſentir quelques legeres.

De Versailles *le 26 Juillet.*

Les Préſident & Conſeillers du Parlement de *Dauphiné*, qui ſe ſont rendus à *Verſailles*, en conſéquence des ordres que le Roi avoit adreſſés à cette Compagnie, ont été introduits hier dans le Cabinet de Sa Majeſté qui, après les avoir entendus, leur a dit: „ J'ai demandé la Minute d'un „ Arrêté qui intéreſſe mon autorité. „ La ſûreté de vos Regiſtres n'eſt pas „ compromiſe quand vous me les ap„portez. Retournez, & dites à mon „ Parlement que je lui ordonne de „ m'envoyer, par une Députation „ ſolemnelle, le Regiſtre qui contient „ cet Arrêté. Que cette Députation „ ſoit rendue auprès de moi le 20 du „ mois prochain. „

Avant-hier, le Comte de *Fuentes*, Ambaſſadeur de Sa Majeſté *Catholique*, notifia à Leurs Majeſtés & à la Famille Royale la mort de la Reine Douairiere d'*Eſpagne*.

Le Comte du *Châtelet-Lomont*, cidevant Ambaſſadeur du Roi auprès de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine de *Hongrie* & de *Bohéme*, arriva ici, le 24 de ce mois, & eut l'honneur d'être préſenté à Sa Majeſté par le Duc de *Choiſeul*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département des Affaires Etrangeres.

Le même jour, le Duc de *Noailles*, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ſes Armées & Capitaine de la Compagnie *Ecoſſoiſe* des Gardes du Corps, prêta ſerment entre les mains de Sa Majeſté pour le

Gou-

Gouvernement du *Rouſſillon* dont il avoit la ſurvivance.

Le ſieur de *Croismare*, Lieutenant-Général des Armées du Roi & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de *Saint-Louis*, eut l'honneur d'être préſenté au Roi, le 17, par le Duc de *Fleury*, Premier Gentilhomme de la Chambre, & de remercier Sa Majeſté, à l'occaſion du Gouvernement de l'Hôtel de l'Ecole Royale Militaire dont il a été pourvu.

Le ſieur du *Tillet*, de l'Académie Royale des Sciences, a eu l'honneur de préſenter au Roi un Ouvrage intitulé : *Eſſai ſur le rapport des poids étrangers avec le marc de France*, qu'il avoit lû à la derniere aſſemblée publique de l'Académie.

De PARIS *le 28 Juillet,*

Le Roi, par un Arrêt de ſon Conſeil d'Etat, du 30 Juin 1766, ordonne que les rentes de l'emprunt fait par les Magiſtrats des Chefs-Colleges de la *Flandre Maritime*, en exécution de l'Arrêt du 13 Novembre 1759, ſeront compriſes dans les diſpoſitions de l'Edit du mois de Décembre 1764.

Il paroît un autre Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, accompagné de Lettres-Patentes enrégiſtrées au Parlement, & daté du 17 Juillet, par lequel Sa Majeſté permet à ceux de ſes Sujets qui, en exécution de l'Edit du mois de Juin dernier, placeront à l'avenir leur argent au denier vingt-cinq par des contrats de conſtitution, ou par des billets portant promeſſe de paſſer contrat, & autres actes portant convention dudit intérêt, de ſtipuler volontairement l'exemption de la retenue des impoſitions Royales.

On apprend par des lettres particulieres que le Prince de *Beauffremont* eſt arrivé à *Alger*, le 10 du mois dernier, avec les Vaiſſeaux qu'il commande : il a eu, le lendemain, une audience du Dey, & il a dû partir pour *Tunis* au premier vent favorable.

De LONDRES *le 25 Juillet.*

Le 22 de ce mois, jour Anniverſaire de la Naiſſance de la Princeſſe *Caroline-Mathilde*, future Epouſe du Roi de *Dannemarck*, & qui eſt entrée dans la ſeizième année de ſon âge, Leurs Majeſtés & la Maiſon Royale reçurent les Complimens des Perſonnes de la premiere diſtinction. Le Comte de *Bothmer*, Envoyé-Extraordinaire de la Cour de *Coppenhague*, donna à cette occaſion un ſomptueux Repas à la principale Nobleſſe, aux Ambaſſadeurs & Miniſtres des Puiſſances Etrangeres.

L'agitation à la Cour eſt toujours la même ; &, quoiqu'elle ait déjà duré quelques jours, on n'en eſt pas plus éclairci encore ſur ce qui en ſera du Miniſtére ; s'il ſera tout refondu, ou ſi l'on n'en changera que quelques Membres. Mr. *Pitt*, qui a de fréquens entretiens avec pluſieurs Miniſtres à ce ſujet, eut avant-hier une longue Audience du Roi.

La Compagnie des *Indes* vient de recevoir, par la voie de terre, des Lettres de l'*Inde*, de la part du Lord *Clive*, en date du mois de Décembre dernier. Elles portent entre autres, que ce Seigneur avoit fait à la *Chine* des Remiſes pour la Somme de 300 mille Liv. Sterling pour les cargaiſons des Vaiſſeaux de la Compagnie, qui iroient y charger ; Et qu'il avoit rembourſé à peu près une pareille Somme, pour laquelle la Compagnie payoit huit pour cent d'Intérêt.

Ex-

Extrait de la Gazette de la Caroline-Méridionale.

De Charles-Town *le 23 Mai.*

„ La Chambre des *Communes* de notre Assemblée Provinciale a unanimement résolu d'accorder une Somme pour faire tailler en *Angleterre* une Statuë de marbre, représentant le Très-Honorable Guillaume *Pitt*, Ecuyer qu'on se propose d'ériger en cette Province, comme un monument de la grande vénération & du profond respect que ses Habitans ont pour sa Personne, en reconnoissance des obligations qu'ils lui ont en commun avec les autres Sujets *Américains* de Sa Majesté, tant pour les services en général qu'il a rendus au Roi & à la Patrie, que pour l'assistance noble, desintéressée & généreuse qu'il leur a prêtée en particulier à l'effet d'obtenir la révocation de l'*Acte du Timbre*; Et le Committé de correspondance a été chargé d'envoyer ordre le plûtôt possible à notre Agent à *Londres* de faire travailler incessamment à cette Statuë, & d'avoir soin que ce soit une Pièce achevée.„

Extrait d'une lettre de Burlington, *dans la* Nouvelle-Jersey, *du 27 May.*

„Nous avons reçu de *Hertford* dans la Province de *Connecticut* la Nouvelle de la revocation de l'Acte du *Timbre*, on s'étoit pourvu d'environ 3 demi-Barrils de Poudre, que l'on avoit placés dans une Chambre de plein-pié de l'Ecole de cette Ville. Après en avoir pris 16 à 18 livres de Poudre, on y avoit enfermé le reste. Nombre de Personnes s'étant assemblées dans un Appartement d'en-haut de cet Edifice, qui étoit un Bâtiment de pierre, s'y occupèrent à faire des feux d'artifice pour les Réjouissances qu'on se proposoit de faire le même soir.

Pendant qu'ils étoient occupés, un Garçon *Négre*, voyant de la Poudre répanduë à terre, la rassembla, & y mit le feu, qui par hasard se communiqua à la Poudre dans la Chambre basse: Ce qui causa une terrible explosion, & démolit toute la Maison en faisant sauter une partie en l'air, & réduisant le reste en un monceau de Ruines.

De 22 Personnes, qui travailloient aux Feux d'artifice, 2 ont été jettés apparemment par les Fénêtres à une distance considérable de la Maison: Et, ce qui est très surprenant, il y a apparence que ceux-ci se rétabliront. Tous les autres, qui se sont trouvés ensévelis sous les ruines, sont bien plus maltraités: Plusieurs ont les os cassés, & l'un d'eux les jambes au dessous du genou. Ils étoient tous encore en vie lorsqu'on les a tirés de dessous les ruines, mais il en mourut trois immédiatement après: Il y en avoit plusieurs qu'on jugeoit ne pouvoir leur survivre longtems, & la plûpart des autres sont en grand danger. Ce funeste accident a rempli la Ville de consternation: & ce jour, destiné à la joie, est devenu un jour de lamentation & de deuil.„

Bey Johann Thomas Edlen von *Trattnern* in seinem Buchgewölbe auf dem Kohlmarkt ist zu haben:

Unterricht wie mit Verkohlung des Torfs sowohl in der Grafschaft Wernigerode, als auch in Witgenstein unweit dem Hatzfeldischen verfahren wird. 7 kr.

N. 64.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 9. AOUT 1766.

De Florence *le 26 Juillet.*

Notre Académie d'Agriculture s'eſt aſſemblée le 18 de ce mois : Le Rev. Pere D. Ubalde *Montelatici* Inſtituteur de cette Academie y a lû un diſcours *ſur la maniere de perfectionner la culture des Mûriers qui ont été plantés par ordre de S. M. l'Impératrice Reine dans différents Jardins des Fauxbourgs de Vienne.*

On a communiqué à la même Academie la propoſition d'un prix qui conſiſtera en une Medaille de 12 Sequins pour celui qui ſatisfera le mieux à la queſtion ſuivante. *A quelles cauſes doit on principalement attribuer la diſette des fourrages pour les Beſtiaux ; & quels ſont les moyens les plus propres a les accroître & à les multiplier ſuivant les diverſes qualités des terreins ?*

Agh Abadamante Aga Envoyé de *Tripoli* pour complimenter S. A. R. Mgr. l'Archiduc Grand-Duc de la part de cette Cour eſt arrivé ici le 22 avec une Suite nombreuſe.

La Cour a appris le 21 de ce mois par un Courrier depêché de *Madrid* la triſte nouvelle de la mort de la Reine Douairiere d'*Eſpagne* Ayeule de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe. Sa Majeſté eſt décédée le 11 à *Aranjuez* à l'âgé de près de 74 ans étant née le 23 Octobre 1692.

Leurs Alteſſes Royales ont pris le Grand Deuil à l'occaſion de cette mort & les ſpectacles ont été ſuſpendus à la *Villa dell' Imperiale.*

Le 23 & le 24 Elles ont aſſiſté avec toute leur Cour aux vigiles & aux obſeques ſolemnelles, qui ont été célébrées pour le repos de l'Ame de feuë Sa Majeſté dans l'Egliſe de S. *Felicité*, laquelle étoit tenduë de noir, & où on avoit érigé un ſuperbe Catafalque éclairé par une très grande quantité de flambeaux & de cierges.

De Sienne, *le 19 Juillet.*

Les quatre profeſſeurs publics de cette Univerſité qui étoient allés à *Florence* pour y complimenter Mgr. l'Archiduc Grand Duc, en ſont revenus ici depuis peu extrêmement ſatisfaits des marques de bonté, qu'ils ont reçuës de S. A. R. ainſi que de Son Auguſte Epouſe.

De COPPENHAGUE *le 18 Juillet.*

Le Roi & la Reine *Sophie-Magdelaine*, accompagnés du Prince *Frédéric* & des deux Princeſſes, ſont arrivés aujourd'hui de *Walloë* au Château de *Fréderichsberg*, où le Roi a tenu à ſon arrivée Conſeil-Privé.

La Reine *Julienne Marie* s'eſt renduë avant-hier à *Friedensbourg*, & delà à *Friderikſbourg*, où S. M. a diné ; Et le ſoir, Elle eſt revenuë au Château de *Chriſtiansbourg.*

De

Le Roi a conféré le Gouvernement de *Rendbourg* au Prince *Frederic-Charles-Ferdinand* de *Brunswic Bevern*, qui a été en même tems nommé Inspecteur des Régimens d'Infanterie levés dans les Duchés de *Sleswic* & de *Holstein*.

La Reine *Sophie Magdeleine* a honoré de l'Ordre de l'*Union-Parfaite* Mr. le Chambellan *Chriſtien* de *Hſtein*, Comte de *Lethrabourg*, Co-Directeur du Bureau Général des Postes Royales, & Sécrétaire des Fiefs.

D'après les ſollicitations de pluſieurs Fabriquans du Royaume, le Collège général d'économie & de commerce vient de publier un Placard, en date du 18 de ce mois, par lequel le Roi permet de porter de la broderie d'or & d'argent ſur les draps & étoffes fabriqués dans ſes Etats, à commencer au 1. Janvier 1767. Sa Majeſté renouvelle en même tems les Ordonnances contre le luxe qui défendent de porter des pierreries, des étoffes riches &c.

De HAMBOURG *le 26 Juillet.*

Suivant les lettres de *Petersbourg* du 1 Juillet le 24 du mois dernier, on lança à l'eau 2 Vaiſſeaux neufs percés pour 64 Canons chacun : l'Impératrice, le Grand Duc, les Miniſtres Etrangers, & pluſieurs Seigneurs & Dames de la Cour y ont aſſiſté, ainſi que nombre d'autres Perſonnes de diſtinction : Après quoi on a diné à pluſieurs Tables dans l'Hôtel de l'Amirauté.

Suivant celles de *Stockholm* du 15 Juillet le Roi, aux inſtances des Etats, a nommé une Commiſſion pour examiner ce qui concerne les Biens Dominaux hypothéqués en *Poméranie* : Les Perſonnes, qui compoſent cette Commiſſion, ſont le Baron *Suerin*, Préſident du Tribunal de *Wismar* ; le Colonel de *Blixen* ; Le Comte *Putbus*, Maréchal Héréditaire du Pays ; & le Baron d'*Eſſen*, Chambellan.

Les Etats qui avoient ſuſpendû leur Aſſemblée pendant 10 jours, ont repris depuis 2 jours leur premiere activité, & l'on eſpére que la Diéte finira bientôt. Le Collége Royal de la Chancellerie a ordonné aux Gardes des Antiquités du Roi d'y faire raſſembler & enchaſſer les oſſemens de *Sainte-Brigitte*, morte & enterrée à *Waldſtena* en *Oſtrogothie*, leſquels ſe trouvoient juſqu'à preſent diſperſés & expoſés à être emportés par les paſſans.

L'Inoculation de la Petite-Vérole, dont le Profeſſeur *Schultz* a fait l'épreuve ſous les auſpices de la Commiſſion Royale, a très bien réuſſi : Vingt pauvres Enfans ont ſubi cette Opération, & ſont tous rétablis ſans qu'il leur en ſoit reſté rien de fâcheux.

De la HAYE *le 27 Juillet.*

Mahomet El Rezziny eſt attendu ici dans peu en qualité d'Envoyé de l'Empereur de *Maroc* : Il eſt déja arrivé au *Texel* ; & Mr. *Ockerſe*, Maître d'Hôtel de la République, l'eſt allé recevoir à *Amſterdam*.

De VIENNE *le 9 Aout.*

Le tremblement de terre qu'on a reſſenti ici, Mardi dernier 5 de ce mois, s'eſt fait ſentir avec plus de violence à Ste. *Marguerite* vers les frontieres de *Hongrie* & dans les autres endroits qui les avoiſinent il n'y a cependant point occaſionné de dommage & l'on n'apprend point d'ailleurs qu'il en ait cauſé plus loin.

N. 65.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 13 AOUT 1766.

De MADRID *le 15 Juillet.*

Immédiatement après la mort de la Reine-Mere, le Roi & la Famille Royale se sont rendus, pour quelques jours, au Monastere Royal de l'*Escurial*. Sa Majesté a chargé le Marquis de *Montealegre*, Grand-Maître de Sa Maison, des dispositions relatives à la cérémonie du convoi & de la pompe funebre. La feue Reine sera enterrée à l'Eglise Collégiale de *Saint Ildephonse*, à côté du feu Roi son époux, Fondateur de cette Eglise. Sa Majesté a ordonné qu'on portat le deuil pendant six mois, à commencer du jour de la mort de cette Princesse

Le Bataillon des Gardes *Wallones*, destiné à la garde ordinaire de Sa Majesté, est arrivé ici, le 6 de ce mois, & a repris son ancien quartier.

L'Ambassadeur du Roi de *Maroc* a voyagé à petites journées, depuis *Andujar* jusqu'à *Illescas* d'où il partit le 11 de ce mois : il arriva, le même jour au matin, aux environs du passage des *Delices* près des murs de *Madrid* & y trouva le carrosse des écuries du Roi, que Sa Majesté lui a fait envoyer pour son service pendant le séjour qu'il fera ici. Cet Ambassadeur entra dans la Ville par la porte d'*Atocha*, suivi d'un nombreux cortege & d'un grand nombre de personnes de tout état qui étoient allées à sa rencontre. Il descendit au Palais Royal de *Buen Retiro* où l'on

l'on avoit préparé ſon logement & où il eſt ſervi, depuis ſon arrivée par les Officiers de la Maiſon du Roi.

De CADIX, *le 8 Juillet.*

On fit venir, ces jours derniers, des mouſquets & des bayonnettes pour le nouveau Régiment de la *Princeſſe*, qui eſt en garniſon dans cette Ville.

Avant hier, il arriva ici de la *Havane* une Barque *Eſpagnole* chargée de ſucre. Suivant le rapport de ce Bâtiment, le ſieur *Ydiaquez*, Commandant de la Flotte de la *Vera-Cruz*, avoit expédié à la *Havane* un *Aviſo* pour y faire équiper le Vaiſſeau de guerre *le Saint-Charles* & le tenir prêt, dans le mois de Juin, à ſe joindre, comme *Almiranta*, à la Flotte de la *Vera-Cruz*, lors de ſa relâche à la *Havane*; ce qui donne lieu de croire que cette Flotte arrivera ici dans le courant du mois prochain.

De Toulouſe, *le 23 Juillet.*

Le 13 de ce mois, l'Académie Royale de Peinture, Sculpture & Architecture de cette Ville tint ſon aſſemblée publique pour la diſtribution des Prix. Elle en a adjugé onze à différens Ouvrages, parmi leſquels on a diſtingué le Tableau qui a remporté le grand Prix, pour le Sujet duquel l'Académie avoit propoſé *les regrets de la France ſur la mort de feu Monſeigneur le Dauphin*, & avoit demandé que l'allégorie de ce Tableau rendit cette penſée : *la vertu n'eſt point entraînée par la mort dans l'obſcurité du tombeau; elle ne fait alors que rentrer dans la gloire d'où elle prenoit ſon origine.* Le ſieur *Cammas*, fils, Auteur du Tableau couronné, a rempli cet objet à la ſatisfaction de l'Académie. Le Sujet du Prix d'Architecture étoit *le tombeau d'un grand Prince, décoré de tout ce que cet Art a de plus grand & de plus magnifique, ſans cependant ſortir de la noble ſimplicité qui en fait la perfection.* Ce Prix a été adjugé au ſieur *Benazet*, qui a ajouté à ſon Sujet un mauſolée d'ordre Corinthien, au milieu duquel étoit placé le tombeau.

De PARME *le 30 Juillet.*

La Secheresſe qui dure depuis longtems dans ce Pays-ci, faiſant beaucoup craindre pour les fruits de la terre, on a ordonné ici des prieres publiques pour obtenir du Ciel de la pluye.

De GENES *le 26 Juillet.*

Suivant les lettres de *Veniſe* l'Eſcadre que le Sénat a fait armer & équiper depuis quelque tems, qui eſt compoſée de ſix Vaiſſeaux de différente grandeur & qui a mis à la mer le 4 de ce mois doit ſe rendre à la vue du Port de *Tripoli* en *Barbarie*, pour demander ſatisfaction de l'inſulte faite par les Corſaires de cette Régence au Pavillon de la République dont ils ont enlevé quelques Navires.

Suivant les mêmes lettres on y attendoit inceſſamment le ſieur *Valſamaki*, Conſul de la République à *Patraſſo*, pour y ſubir le châtiment que mérite ſa perfidie. Il avoit obtenu du Sénat, ſous prétexte de quelques affaires, la permiſſion de ſe rendre à *Conſtantinople*, & dès qu'il y fut arrivé, il préſenta au Grand-Seigneur, lorſqu'il alloit à la Moſquée, une Requête où, après avoir formé ſes plaintes contre la République, il offroit à Sa Hauteſſe de lui livrer l'importante Isle de *Corfou* avec le Château, pourvû qu'en récompenſe de ce ſervice, elle voulût lui conférer le Gouvernement de la *Morée*; témoignant en même tems être prêt à embraſſer la Religion de *Mahomet*. *Muſtapha* III. a montré en cette occaſion ſa grandeur d'âme & ſon équité: au lieu de prêter l'oreille à cette propoſition, il a fait remettre au Grand Viſir le Mémoire du perfide Conſul, avec ordre de l'arrêter & de le livrer entre les mains de l'Ambaſſadeur de la République. Peu de jour après, ce Miniſtre l'a fait conduire lié & garoté à

Tenedos, où un Vaiſſeau de la nation l'a pris ſur ſon bord pour le transporter à *Veniſe*.

On mande de *Turin* que le mariage de la ſeconde Fille du Prince de *Carignan* avec le Prince *Doria-Pamfili* y a été declaré depuis peu & doit ſe célébrer dans le terme d'une année.

De PARIS *le 28 Juillet*,

Il paroit un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 18 Juillet, qui ſupprime un Ouvrage intitulé : *De l'autorité du Clergé, & du pouvoir du Magiſtrat politique ſur l'exercice des fonctions du Miniſtere Eccleſiaſtique.*

Le Roi étant informé qu'il ſe répand dans le public un Ouvrage intitulé : *De l'autorite du Clergé, & du pouvoir du Magiſtrat politique ſur l'exercice des fonctions du Miniſtere Eccleſiaſtique* : & S. M. ayant reconnû que ſi le titre ſeul du livre annonce une contravention manifeſte à l'Arrêt de ſon Conſeil du 24 Mai dernier, les faux principes que l'Auteur y a raſſemblés, les queſtions dangereuſes qu'il traite, les écarts qu'il ſe permet, la témérité avec laquelle il parle des perſonnes & des Aſſemblées les plus reſpectables, ne peuvent faire regarder ledit Ouvrage que comme un libelle capable d'émouvoir les eſprits & de renouveller des conteſtations ſur leſquelles S. M. a expliqué ſes intentions : Et que le maintien de l'ordre & de la tranquillité publique, le bien de la Religion & celui de l'Etat, exigent que le cours d'un Ecrit ſi dangereux ſoit arrêté promptement. A quoi voulant pourvoir ; Le Roi étant en ſon Conſeil, de l'avis de M. le Vice-Chancelier, a ordonné & ordonne que ledit Ouvrage intitulé : *De l'autorité du Clergé, & du pouvoir du Magiſtrat politique ſur l'exercice des fonctions du Miniſtere Eccleſiaſtique*, imprimé ſans permiſſion, ſera & demeurera ſupprimé : Fait S. M. trés expreſſes inhibitions & défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs & autres, de quelque état, condition & qualité qu'ils ſoient, d'imprimer, vendre & débiter, ou autrement diſtribuer ledit Ouvrage, à peine de punition exemplaire : Enjoint S. M. au Sieur Lieutenant-Général de Police de la Ville de *Paris*, & aux Sieurs Commiſſaires départis dans les Provinces du Royaume, pour l'exécution de ſes ordres, de tenir la main à celle du préſent Arrêt, qui ſera imprimé & affiché par tout où beſoin ſera, & tranſcrit ſur le Régitre de la Chambre Syndicale. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à *Verſailles le 18 Juillet 1766.*

Signé. PHELYPEAUX.

L'Aſſemblée du *Clergé* a fait, avant ſa ſéparation, des Remontrances dont le contenu ne tranſpire point dans le Public.

Dans ſes dernieres Déliberaions, cette Aſſemblée, ſur l'expoſition des malheurs de la Famille *Calas*, arrêta qu'il ſeroit accordé à *Louis Calas* une Penſion, outre une gratification de cent Louis d'or. Elle aſſigna auſſi 200 mille livres pour le rachat des Captifs, détenus à *Maroc* depuis la malheureuſe affaire de *Larrache*.

De LONDRES *le 25 Juillet.*

L'Evêque de *Salisbury*, Chancelier de l'Ordre de la Jarretiere, eſt mort ici le 20.

L'Amiral *Tyrrell*, qui revenoit ici à bord du Vaiſſeau de Guerre, la *Princeſſe Louiſe*, mourut des ſuites d'une attaque d'Apoplexie le 27 Juin, 9 jours après avoir fait voile d'*Antigua* ; Et le 28 on coula, avec les cérémonies uſitées, ſon corps en mer ainſi qu'il l'avoit déſiré.

Le 21 de ce mois, il arriva des Iſles *Sous-le-Vent* à *Portsmouth* les Vaiſſeaux du Roi la *Princeſſe-Louiſe* & le *Leoſtoffe*, ſur le premier deſquels eſt mort cet l'Amiral, qui ſera remplacé dans ſa repartition par l'Amiral *Barry*, actuellement en route à bord du Vaiſſeau de guerre le *Jerſey*. La Frégate

la

la *Tamer*, après avoir fait avec le *Dauphin* le tour du Globe, eſt auſſi rentrée d'*Antigoa* à *Portsmouth*.

Le même jour le Général *Murray* arriva ici de ſon Gouvernement de *Quebec*. Le 23 au matin, le Duc de *Grafton* revint en Ville & ſe rendit d'abord à la Cour. Mr. *Pitt* eut le même jour au Palais de la Reine une Conférence particulière avec le Roi : Elle a duré depuis 10 heures & demie du matin juſqu'à une heure & demie après-midi. Il y eut Cour ce jour-là à *St. James*, où Mr. *Pitt* ne ſe rendit point : Il n'y eut que l'ancien Miniſtère. Il ſe tint enſuite un Conſeil Privé, qui dura juſqu'à 5 heures & demie : & le Roi retourna immédiatement après à *Richmond*. On a dépêché un Exprès au Lord *Camden*, qui fait ſa tournée ſemeſtrale pour l'adminiſtration de la Juſtice : Il eſt réquis de revenir en Ville inceſſamment.

On eſt toujours dans l'attente d'un changement conſiderable dans le Miniſtère, on le dit même à peu près reglé : mais rien n'eſt encore declaré. On aſſure auſſi qu'on changera tout de ſuite les Miniſtres du Roi en Pays étrangers, les Gouverneurs, & nombre d'Officiers & Employés dans pluſieurs Départemens. Mr. *Pitt* a tous les jours de longs entretiens particuliers avec le Roi, & enſuite avec pluſieurs des Perſonnes, que l'on parle de faire entrer dans le Miniſtère. Il n'a point accepté la Pairie, parce qu'il veut continuër d'avoir ſéance à la Chambre des *Communes*. Madame ſon Epouſe a le Titre de Baronne de *Chatham*, qui eſt reverſible à ſon Fils.

On ne penſe ici à rien qui puiſſe troubler la Paix, mais à ſe mettre en état d'agir avec vigueur s'il le faut, à ſoutenir l'honneur & la réputation de la Couronne dans toutes les Parties du Monde, & à maintenir la Souveraineté dans nos Colonies en *Amerique*. Le Colonel *Frederic*, ſecond Maître d'Artillerie, eſt allé viſiter toutes les Places en *Ecoſſe*, & donner ſes ordres pour réparer & augmenter les Fortifications qui en ont beſoin. On prend les mêmes précautions en *Irlande*.

On a reçu avis d'un incendie à *Port-Royal* dans la *Martinique*, où il y a eu le 20 Mai dernier plus de 70 Maiſons réduites en cendres.

Les Actions de la Compagnie des *Indes* montèrent hier de 230 à 233 ce qui a donné lieu à l'envoi de pluſieurs Exprès aux Propriétaires & aux Intéreſſés au-dedans & au de hors du Royaume.

Le 23 cette Compagnie arrêta que non compris les Vaiſſeaux qu'elle a actuellement en différentes Parties de l'*Inde*, on y employeroit l'année prochaine 22 Navires à ſon ſervice. En même tems elle fixa leurs deſtinations reſpectives ; ſavoir, deux pour la *Chine* en droiture ; un pour *Ste. Helene* & la *Chine* ; un pour *Bencola*, *Coromandel* & la *Chine*. un pour *Madere*, la Côte & la *Chine* ; quatre pour la Côte & la *Chine* : deux pour *Madere*, la Côte & la Baye ; un pour les *Canaries*, la Côte & la Baye ; un pour *Ste. Helene* & *Bencola* ; un pour *Madere* & *Bombay* ; un pour *Bombay* & la *Chine* ; trois pour *Bombay*, & un pour *Bombay* & *Macao*.

De FRANCFORT *le 4 Août.*

On mande de la *Haye* qu'on y a reçu du Vice-Conſul de la Republique qui reſide à *Sale*, des lettres par leſquelles il donne avis que l'Empereur de *Maroc* l'avoit mandé à ſa Cour à *Mequinez* & lui avoit fait connoître que comme il s'étoit propoſé de rétablir le Port & les ouvrages de *Larache* & de peupler cette place il ſeroit bien aiſe ſi lui, Vice Conſul, ainſi que les Miniſtres d'autres Puiſſances *Européennes* vouloient y établir leur demeure, & y bâtir en conſéquence des habitations, ſur quoi il le prioit d'écrire à ſes maîtres & de s'en procurer une reponſe dans le terme de quatre mois.

N. 65.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 13. AOUT 1766.

De LISBONNE, *le 3 Juillet.*

Un Bâtiment d'avis venant de la Baye de *Tous les Saints*, arriva, Vendredi dernier, dans notre Port. Il a apporté la nouvelle de la mort du Comte *de Luzan*, nouveau Vice Roi de *Goa*, arrivée dans le trajet entre le Cap de *Bonne Eſperance* & l'Isle de *Moſambique*. Son Epouſe & ſes 7 enfans qui s'étoient embarqués avec lui à *Lisbonne* au mois d'Avril 1765 pour aller habiter la côte de *Malabar*, ſont retournés ſur leurs pas, après ce triſte événement.

De Florence *le 31 Juillet.*

On mande de *Siene* que la femme du nommé Antoine *Piccini* étoit accouchée dans les terres de l'Abbaye de S. Sauveur de deux filles qui étoient attachées enſemble depuis le commencement de la poitrine juſqu'au Nombril : elles ont été baptizées & ſont mortes peu de tems après.

A l'ouverture de leurs corps on a trouvé deux cœurs dans un ſeul pericarde, un ſeul foye, une ſeule ratte, deux poulmons, & un ſeul diaphragme.

Mgr. l'Archiduc Grand Duc toujours porté à favoriſer le Commerce vient de faire publier un édit portant exemption de tous droits & Gabelles pendant une année pour toutes les etoffes de laine fabriquées dans nos manufactures & teintes ou non teintes, qui ſeront exportées du Grand Duché par la voye de *Livourne*.

Le 28 vers les 5 heures du ſoir le Marquis *Della Sambuca*, fils du Prince de *Campo-Reale* Gentil Homme de la Chambre du Roi de *Naples* & Son Envoyé extraordinaire à cette Cour compliimenta S. A. R. de la part du Roi ſon Maître ſur ſon avenement au Grand Duché de *Toſcane*.

Depuis le 23 juſqu'au 30 il eſt entré dans le Port de *Livourne* 38 Bâtiments de differentes Nations, dont 5 avec de très riches cargaiſons.

De la HAYE *le 1 Août.*

L'Ambaſſadeur de *Maroc*, *Mahomet El Rezzini*, arriva ici, avant'hier à 8 heures du ſoir, avec toutes les perſonnes de ſa ſuite. M. *Ockerſe*, Maitre d'Hôtel de la République étoit allé au devant de lui juſqu'à *Amſterdam*, & lui a fait prendre ici ſon logement dans un Hôtel que les *Etats Généraux* lui avoient fait préparer. On ignore encore le jour auquel S. E. aura ſa premiere audience de L. H. P.

L'Am-

L'Ambaſſadeur d'*Angleterre* vient de porter des plaintes contre les habitans de St. *Euſtache*, qui avoient arrêté une Barque de ſa Nation, ſous prétexte qu'Elle faiſoit la contrebande.

De HAMBOURG *le 2 Août.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 15 Juillet le différend ſurvenu entre l'ancienne & la nouvelle Compagnie des *Indes-Orientales* ſur la queſtion ſi celle-ci étoit en droit d'expédier des Vaiſſeaux à la *Chine* avant le 17 Juin dernier, jour auquel l'effet de ſon Octroi pouvoit ſeulement avoir lieu, vient d'être décidé par Jugement du Roi, qui a declaré que quoique la nouvelle Compagnie ne fût point autoriſée à anticiper l'époque, néanmoins il lui étoit libre, comme à l'ancienne, de faire vers cette Contrée 20 expéditions d'une année à l'autre pendant le cours de 20 ans, pourvû que leurs Vaiſſeaux réciproques n'y ſéjournaſſent pas au-delà du terme fixé dans leurs Octrois, & fuſſent de retour avant ſon expiration. La nouvelle Compagnie n'a guères été ſatisfaite de ce Jugement, eu égard au tems que ſon Contract avec la Couronne doit commencer & finir, comme ſi par l'expreſſion de 20 *expéditions à la Chine* il étoit reſtreint non ſoulement par rapport au nombre des Vaiſſeaux, mais rapport au lieu de leur deſtination, tandis qu'en vertu du Privilège accordé à cette Compagnie en 1762, il dépend d'elle d'envoyer dans tous les Ports & les Rivières par-delà le Cap de *Bonne-Eſperance*, autant de Navires qu'elle eſtime néceſſaires pour remplir ſes fins, & où les autres Nations de l'*Europe* ont la liberté de commercer. Auſſi les Etats du Royaume ont cru devoir repréſenter à S. M. que la choſe ne pouvoit s'entendre que ſuivant le Diſpoſitif de l'Octroi.

La Députation du Commerce & des Manufactures ayant préſenté à l'Aſſemblée générale un Projet contre la ſomptuoſité, les Etats ont trouvé bon, en défendant proviſionnellement à toutes perſonnes l'uſage de plumets, à l'exception des Chevaliers d'Ordres & des Hérauts d'armes, de charger le Committé-Secret d'interdire les galons d'or & d'argent ſur les Uniformes, les habits, les ſelles & les houſſes.

Suivant les lettres de *Petersbourg* un Seigneur diſtingué par ſa naiſſance, qui réſidoit à *Moſcou*, s'eſt coupé la gorge au milieu d'un ſouper où il avoit raſſemblé ſes parens & ſes amis. Il avoit fait d'avance ſon teſtament & avoit mis en regle toutes ſes affaires.

De VIENNE *le 13 Aout.*

L'Empereur eſt parti de *Schönbrunn* Lundi dernier 11 de ce mois pour aller faire un tour ſur les frontieres de *Hongrie* & S. M. I. en eſt demain attendue de retour.

Le lendemain 12 S. M. l'Imperatrice Reine eſt allée a *Schloſs-hof*, d'où Elle doit revenir Samedi prochain.

La Cour eſt aujourd'hui en *Gala* à l'occaſion du jour anniverſaire de la naiſſance de Leurs Alteſſes Royales Meſdames les Archiducheſſes *Eliſabeth* & *Charlotte*. La premiere de ces Princeſſes eſt entrée dans la 24*me* année de ſon âge, & l'autre a 14 ans accomplis. On n'a point quitté le noir pour ce *Gala*, qui eſt en Soye: mais la Garde Noble & la Garde *Suiſſe* ont pris pour ce jour leur grand Uniforme.

N. 66.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 16 AOUT 1766.

De Rome *le 2 Août.*

On apprend d'*Ancone* que le Cardinal *Acciajuoli* Evêque de cette Ville y est mort le 24 du mois dernier à l'âge de 65 ans: Il avoit été créé en 1759, par le Pape aujourd'hui regnant, Cardinal prêtre de la S. E. R.

On prend ici toutes les précautions possibles pour y entretenir l'abondance ; il a entre autres été défendu par un Edit publié depuis peu d'exporter dans aucun autre endroit qu'en cette Capitale tout le grain qui sera recueilli dans la campagne de *Rome* & l'on croit qu'on a d'un autre côté contracté avec la *Pouille* pour six mille mesures de grains qui seront transportées dans nos magazins.

Il s'est tenu Vendredi dernier une Congregation particuliere composée des Cardinaux *Cavalchini*, J. F^s. *Albani*, *Ferroni*, *Rezzonico*, & *Negroni* & l'on croit qu'il s'y est agi de l'affaire des immunités Ecclésiastiques en *Toscane*.

De Grenoble, *le 23 Juillet.*

A l'occasion de la réponse du Roi, du 27 Mars dernier, à la grande Députation du Parlement mandée à *Versailles*, cette Cour a fait l'Arrêté suivant :

La Cour, les Chambres assemblées, délibérant en exécution de son Arrêté, du 14 Avril dernier, ordonne qu'il

sera

ſera fait de très humbles & très reſpectueuſes remontrances au Roi ſur aucuns des Articles contenus en la tranſcription ci-deſſus ; & cependant dans l'objet de concilier avec les droits ſacrés de la vérité, de l'honneur & du devoir, le tribut d'adhéſion & de ſoûmiſſion eſſentiellement dû à la voix du Souverain, a arrêté qu'elle continuera de tenir pour maximes inhérentes à la Conſtitution du Gouvernement *François* faites pour en aſſûrer le bonheur & la gloire ;

1. Que le Roi n'eſt comptable qu'à Dieu de l'autorité ſouveraine qu'il éxerce dans ſon Royaume, dont le caractére propre eſt l'eſprit de *Conſeil*, de *Sageſſe* & de *Raiſon*, & la régle, de gouverner par la Juſtice & les Loix.

2. Par la dépendance abſolüe & immediate des peuples à l'égard du Souverain, qui porte de ſa nature l'obligation & le devoir de Juſtice & de protection de la part du Monarque envers ſes Sujets, dont un des droits le plus précieux & le plus inviolable eſt, que lorſqu'il s'agit de leur honneur & de leur vie, ils ne puiſſent être diſtraits des Tribunaux établis par le Roi & la Loi pour en connoître, & livrés à des Juges commis, qui, même avec de l'intégrité & des lumieres, n'aiant pas le caractére de permanence requis par la Loi, ne ſçauroient répondre à la confiance publique, ni raſſûrer le bon droit & l'innocence.

3. Que le Gouvernement *François*, à l'exemple de toute Monarchie bien ordonné, eſt fondé *ſur un Roi, des Loix & des Juges*, & que c'eſt à l'action & à la progreſſion combinées de ces différens mobiles, le Roi, la Loi & les Miniſtres de la Loi, qu'il doit & ſa ſplendeur & ſa ſtabilité.

4. Qu'au Roi ſeul appartient, comme Législateur ſuprême, *l'inſtitution de la Loi ſans dépendance & ſans partage*, & qu'un des devoirs les plus ſacrés des Miniſtres de la Loi eſt de vérifier, ſi elle n'a pas d'inconvénient général ou local ; qu'ils doivent ſans délai faire *promulguer* & exécuter toute Loi qui réunit les caractéres de la juſtice & de l'utilité ; mais qu'ils ne peuvent, ſans manquer à la fidélité qu'ils doivent au Roi, ſans abuſer du pouvoir qu'ils tiennent de lui, ſans trahir le ſerment qu'ils ont fait de garder ſes vrais commandemens, *enregiſtrer* ce qu'ils croient ſurpris à ſa Religion & évidemment inconciliable avec le bien public.

5. Que dans ces douloureuſes circonſtances, ſe retirant en eux mêmes, & pénétrés de toute l'importance d'un pénible Miniſtére, qui les expoſe aux plus dures épreuves, même au péril *d'encourir la diſgrace du Roi*, afin de le mieux ſervir, ils ne doivent ceſſer d'exciter & de ſolliciter ſa juſtice, par les voies reſpectueuſes que les Loix & les maximes du Royaume ont conſacrées, pour être l'aſſûrance & le gage de leur fidélité.

6. Que de l'évidence & de la ſolidité de ces principes, auxquels la voix des Ordonnances rappelle ſans ceſſe les Miniſtres des Loix, nait ce cri général, ce mouvement *premier* de la Magiſtrature entiere, lorsque l'intérêt du Roi & de l'Etat eſt menacé, cette prompte unanimité, ces demarches uniformes, bien que ſans concert, pour reprimér tout ce qui bleſſe l'Autorité Royale, tout ce qui donne atteinte aux maximes du Royaume, toute innovation capable de troubler la Religion & l'Etat.

7. Que cette concorde indélibérée des Magiſtrats dans les differens reſſorts, ou ils rendent la juſtice au nom du Roi, le témoignage réuni des mêmes devoirs, ne ſçauroit dégénérer *en conféderation de reſiſtance* ; qu'elle ſort, comme d'une ſource pure, de l'exercice des mêmes fonctions, de la communication des mêmes pouvoirs & des privileges communs, de l'uſage des

mê-

mêmes maximes, de l'admiſſion des mêmes règles & d'une tendance égale vers le même bien. Qu'enfin la Magiſtrature, réunie par le lien étroit du zèle & de la fidélité qu'elle a voués au meilleur & au plus juſte des Rois, ſe fera toujours gloire d'être *Une* ſous ce point de vûe, ſi digne de fixer ſes regards & ſon attention. *Fait en Parlement, les Chambres aſſemblées, le 21 Juin 1766.*

De PARIS *le 2 Août.*

Le Parlement ayant eu connoiſſance des dernieres Lettres-Patentes du Roi envoyées au Parlement de *Bretagne*, concernant l'affaire des criminels de *St. Malo*, a arrêté qu'il ſeroit fait à ce ſujet des repréſentations à S. M. qu'elle a bien voulu recevoir le 31 du mois dernier.

De Gibraltar *le 12 Juillet.*

Le Chef d'Eſcadre *Spri*, que nous attendons ici, où il doit relever l'Amiral *Harriſon* dans le Commandement de l'Eſcadre que nous avons dans la *Méditerranée*, ſe rendra peu de tems après ſon arrivée, à *Alger* pour y convenir avec le Dey du renouvellement des paſſeports à fournir à nos Batimens & des moiens de prévenir les abus qui ſe commettoient dans l'uſage de ces paſſeports.

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 29 Juillet.*

Les Ducs d'*Yorck* & de *Gloceſter* ſont maintenant de retour de différens endroits du Royaume.

Le 24 de ce mois, il y eut grande Cour & Cercle à *Saint James*; mais il ne s'y tint point de Conſeil. Leurs Majeſtés dinèrent au Palais de la Reine, & retournèrent le ſoir à *Richmond*. Le Comte de *Shelburne* avoit eu l'honneur de s'entretenir avec le Roi au Palais de la Reine. Il y eut ce jour-là grand Lever chez le Marquis de *Rockingham*.

Le 25 Mr. *Pitt* eut de nouveau une conférence avec le Roi au Palais de la Reine, avant que ce Monarque ne ſe rendit à *St. James*, où le Comte de *Hilsborough*, qui venoit d'arriver de *Paris*, alla ſaluër Sa Majeſté. Le Comte de *Briſtol* revint le même jour de ſa Terre ſituée dans le Comté de *Suffolck*.

Le 27 Mr. *Pitt* eut encore un entretien particulier avec le Roi au Palais de la Reine : Cet entretien dura plus de 2 heures ; Et S. M. ne fut point à la Chapelle.

Le Roi étant revenu le 28 vers les 10 heures du matin de *Richmond* au Palais de la Reine, il y eut une longue conférence, à laquelle ſe trouvèrent le Chancelier Comte de *Northington*, le Lord *Camden*, Mr. *Pitt*, & le Procureur-Général, qui s'étoient rendus en Ville pour cet effet.

Du 1 Août.

Avant-hier matin, le Roi revint de *Richmond* à *St. James*, où il y eut un nombreux concours de Miniſtres. Le Comte de *Northington* fut nommé pour remplacer le Comte de *Waldegrave* comme Préſident du Conſeil; & il fut remplacé lui-même par le Lord *Camden*. Le Duc de *Newcaſtle* ſe démit de ſa Charge de Garde des Sceaux, laquelle fut conférée à Mr. *Pitt*, qui fut en même tems déclaré *Comte* de *Chatham*, Vicomte *Pynſent* de *Burton-Pynſent*. Le Lord *Townshend* a été fait Chancelier de l'Echiquier, le Lord *Howe* Tréſorier de la Marine; Mrs. Jaques *Grenville*, *Oswald* & *Barré*, Adjoints Tréſoriers d'*Irlande*.

Le Duc de *Grafton* ſera premier Tréſorier, le Comte de *Shelburne* un des Sécrétaires d'Etat, & Mr. *Conway* conſervera l'autre Poſte de Secrétaire d'Etat.

Mr.

Mr. *Hans Stanley* ſera revêtu du caractére d'Envoyé-Extraordinaire du Roi à la Cour de *Petersbourg* à la place du Chevalier *Macartney* : Mais Sa Majeſté ne s'eſt pas encore décidée ſur le Miniſtre, qu'Elle enverra à celle d'*Eſpagne* avec le caractère de ſon Ambaſſadeur. En attendant, Mr. Jean *Brusby* a été nommé Conſul à *Madrid*.

Les Actions de notre Compagnie des *Indes* ſont dans un état à ne pouvoir ſe fixer depuis l'arrivée de quelques avis reçus de l'*Inde* par terre le 29 du mois dernier. Néanmoins il ſe fait des paris, que ces Actions monteront à 300 avant la fin du préſent mois d'Août. Ce qu'il y a de plus certain eſt, que depuis huit jours elles ont baiſſé de 20 pour cent.

Suivant les lettres de *Tobago* du mois de Mai dernier on y avoit déja vendu 14000 *Acres* de terre & il paroiſſoit que toutes celles qui ſont dans cette Isle, le ſeroient inceſſamment : Elles ſont pour la vente diſtribuées en lots ou portions de 500 *Acres* chacune ; & il n'eſt permis à qui que ce ſoit d'en acquerir plus d'une portion : les achetteurs ſont pour la plus part des Colons des Isles voiſines qui ſe propoſent de faire à *Tabago* des plantations de Sucre, le Sol y eſt très fertile & l'Acre n'y coutant que 20 à 25 Schellings il eſt très vraiſemblable que cette Isle ne tardera pas à devenir peuplée & très commerçante.

De Hambourg *le 2 Août.*

Suivant les nouvelles de *Stockholm* la Diéte redouble d'activité pour parvenir enfin à ſa clôture Les Députations travaillent le matin & l'après-midi : La Commiſſion des Etats s'aſſemble tous les jours ; & les *Plena*, dont l'ouverture ſe faiſoit d'ordinaire à 10 heures du matin, commencent dès les 7 heures.

Le Sr. *Witfoth* eſt gardé plus étroitement qu'il ne l'a été d'abord ; Mais on n'a pu encore découvrir où le Sr. *Claſſon* s'eſt retiré.

Le Senateur Comte de *Lieven* a été nommé Chancelier de l'Univerſité d'*Abo* en *Finlande* à la place du Sénateur Comte d'*Eckebladt*. Mr. *Pierre-Adrien Gadd*, Profeſſeur de Chymie en cette Univerſité, qui a remporté deux fois le ſecond Prix de l'Académie Royale des Sciences de *Suéde*, a propoſé de donner ces deux Prix, qui conſiſtent en deux Médailles d'argent, à quiconque fera parvenir à l'Univerſité, avant le 1 Janvier prochain, des Réponſes ſatisfaiſantes ſur les deux Queſtions ſuivantes.

I. *Quelle ſeroit la meilleure manière & la moins coûteuſe de préparer le Nitre en* Finlande ?

II. *Comment les Rennes, qu'on feroit venir de* Laponie, *pourroient ſubſiſter & être employées dans les autres Provinces du Royaume* ?

Le Committé-Secret, à qui les Etats avoient remis le ſoin de réprimer le luxe, non ſeulement a défendu de porter des habits, ſoit brodés, ſoit galonnés d'or ou d'argent ; mais interdit l'entrée du Caffé, Chocolat, d'Arac, de Rum, de toutes Liqueurs fortes, d'Eaux diſtillées & odoriferantes, ainſi que de toutes ſortes de Vins, à l'exception de ceux du *Rhin*, de *Portugal* & de Vins ordinaires de *France*, rouges & blancs. Derniérement, la grande Députation des Etats communiqua audit Committé certaines circonſtances rélatives à la Banque. De leur côté, les Etats ont fait des arrangemens qui tendent à établir une meilleure adminiſtration dans les Douanes.

N. 66.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 16. AOUT 1766.

De GENEVE, *le 26 Juillet.*

Hier, on a publié ici la Déclaration ſuivante, relative aux affaires actuelles de la République.

„ Nous, ſouſſignés Miniſtres Plénipotentiaires de Sa Majeſté *Très-Chrétienne* & des Républiques de *Zurich* & de *Berne*, envoyés auprès de la République de *Geneve*, en vertu de l'Acte de Garantie de 1738 ; ſçavoir faiſons, que le Magnifique Petit-Conſeil de cette Ville nous ayant préſenté, peu après notre arrivée dans cette Ville un Mémoire dans lequel, après l'énumération des motifs qui l'ont déterminé à recourir à la garantie des Puiſſances Médiatrices, il expoſe : „

„ Qu'il a été bleſſé de la maniere la plus ſenſible par les imputations injurieuſes & outrageantes qui lui ont été faites dans divers Ouvrages, répandus tant au dedans qu'au dehors par la voie de l'impreſſion, & notamment dans un Livre intitulé : *Réponſe aux Lettres écrites de la Campagne* : & ledit Magnifique Conſeil nous ayant requis, tant par ledit Mémoire que verbalement, de vouloir bien examiner les Repréſentations des Citoyens & Bourgeois & les Réponſes, rechercher qu'elle a été toute ſa conduite ; voir s'il mérite ſes imputations qui lui ont été faites, & déclarer de la maniere la plus authentique & la plus ſolemnelle nos ſentimens à cet égard : laquelle réquiſition, encore renouvellée dernierement, nous ayant paru fondée ſur la juſtice la plus exacte : A CES CAUSES, Nous déclarons auſſi ſolemnellement que faire ſe peut : „

„ Qu'après avoir examiné attentivement les Repréſentations des Citoyens & Bourgeois, & les Réponſes du Conſeil, ainſi que les divers Mémoires qui nous ont été remis à ce ſujet, & pris les informations néceſſaires ſur la conduite du Magnifique Conſeil depuis la Médiation de 1738, nous avons clairement reconnu ; „

La Suite l'ordinaire prochain.

De PARIS *le 4 Août.*

Il parut, le 11 Juin dernier, aux environs de *Sarlat*, un loup d'une grandeur prodigieuſe qui, dans une heure de tems, parcourut les Paroiſſes de *Saint-Julien* & de *Groſejac*, & bleſſa cinq perſonnes dans la premiere, & douze dans la ſeconde. Il attaquoit les hommes de préférence, & ſe dreſſoit ſur ſes pieds de derriere pour les ſaiſir au viſage ou aux autres parties de la tête. Le lendemain, vers les onze heures du matin, le ſieur *Dubex* de *Deſcamps*, Bourgeois de *Saint-Julien*, aſſembla environ cent Payſans du lieu, auxquels ſe joignirent quelques habitans du *Mareuil*, pour donner la chaſſe à ce loup qu'ils lancerent dans une montagne couverte de bois. Il fut tiré, ſans effet, par deux particuliers ſur leſquels il courut & qu'il bleſſa. L'un d'eux auroit été dévoré ſans le ſecours du nommé l'*Eſpitalié*, du Bourg de *Saint Julien*, qui repouſſa l'animal à coups de hallebarde ; mais, ſoit que la pointe de cet arme fût émouſſée ou que la peau

fût

fût assez dure pour y résister, la hallebarde plia sans pouvoir la percer. La bête gagna la plaine, & le sieur *Dubex* de *Descamps* la suivit au galop du cheval qu'il montoit & la dépassa pour la prendre en tête. Arrivé seul dans un pré, il la vit courir à lui de toute sa force. Il l'attendit de pied ferme jusqu'à ce que l'animal l'ayant joint & s'étant dressé sur ses pieds pour sauter sur lui, le sieur de *Descamps* lui tira son coup de fusil à bout portant & le tua: la bale étoit entrée par le col & sortie par les fausses côtes. La hauteur de ce loup extraordinaire est de deux pied & demi: il est mâle &, autant qu'on en peut juger, il n'avoit que douze ou quinze mois: la longueur entiere est de quatre pieds quatre pouces: ses jambes de derriere sont un peu plus longues que celles de devant, il a les oreilles grandes & larges, la tête quarrée & assez ressemblante à celle d'un renard, le museau pointu, la gueule large & garnie de quarante-deux dents tranchantes & affilées, dont quatre en forme de crochet. Il a quelques parties ressemblantes à celles d'un levrier: son poil, mêlé de gris & de fauve, est moins rude que celui d'un loup ordinaire & approche assez de celui du renard. Quatre des personnes blessées par cet animal sont mortes avec tous les symptomes de la rage & l'on traite les autres avec les frictions mercurielles qui ont déjà eu du succès en pareille occasion. On ne peut trop louer le zele, le courage, le jugement & l'activité qui ont accompagné l'action du sieur *Dubex* de *Descamps*, qui a délivré le Pays d'un animal si redoutable.

De Coppenhague *le 28 Juillet.*

Dans le voyage que la Reine *Sophie-Magdelaine* fit dernierement au Couvent des Demoiselles de *Wallœ*, S. M. conféra les Marques de l'Ordre de l'*Union parfaite* à Mlle. *Helle Pallena Trolle*. Le Chambellan Comte de *Haxthausen* fut aussi décoré ce jour-là des Marques dudit Ordre.

Le Roi voulant suivre le projet de feu son auguste Pére de bâtir une Maison des pauvres, l'a fait exécuter la premiere année de son règne, & le Baron de *Bernstorff* en a posé, hier, la premiere pierre, sur la place d'*Amalienbourg*.

Les Députés de la Ville de *Hambourg* eurent, le 11 & le 14 de ce mois, leurs Audiences de congé du Roi, des deux Reines & de la Famille Royale, & ils reprirent, avanthier, la route de *Hambourg*.

Le Roi a fait publier le 21 de ce mois une ordonnance par laquelle il est defendu a tous matelots allant de *Danemarck* & de *Norwege* dans la *Grande Bretagne* & en *Irlande* de faire aucun trafic de The sous peine d'être condamnés aux travaux publics pendant un an dans la forteresse la plus prochaine de l'endroit où ils se trouveront avoir contrevenu à cette ordonnance.

De Boitzenbourg, *le 26 Juillet.*

Les quatre Baillages de *Mecklenbourg*, *Vittenbourg*, *Gammelien* & *Zarrentin* ont été hier restitués au Duc de *Mecklenbourg Schwerin*, avec toutes les formalités requises. Tous les Officiers de ces Baillages & des Forêts qui en dépendent, se rendirent ici à cet effet, par ordre de la Régence de *Hannovre*, par-devant Mr. *de Warnstadt*, Grand-Intendant, & Commissaire de S. A. S. Et les Troupes *Hanovriennes*, qui étoient en quartier à *Wittenbourg*, en sont parties hier & ont été remplacées par celles de S. A. S.

De Vienne *le 16 Aout.*

Toute la Cour est maintenant réunie à *Schönbrunn*.

S. M. l'Empereur a donné avant-hier avec les cérémonies accoutumées aux Plénipotentiaires du Cardinal de *Roban* Prince-Evêque de *Strasbourg* l'investiture de la Principauté de ce nom.

N. 67.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 20 AOUT 1766.

De MADRID *le 22 Juillet.*

Le corps de la feue Reine Douairiere a été transporté, le 3 de ce mois, du Palais d'*Aranjuez* à l'Egliſe Collégiale de *Saint-Ildephonſe*. Le convoi étoit compoſé de deux Alguazils ; de quarante-deux Religieux à Cheval, portant chacun un flambeau ; des quatre Ordres Mendians ; de deux Alcades de Cour avec leur ſuite ; des timbales & clairons de la Cavalerie Royale ; de la Chapelle Royale, avec la Croix, qui étoit accompagnée de deux Pages portant un flambeau à la main ; des deux claſſes des Gentilshommes de la Maiſon du Roi ; de quatre Majordomes de ſemaine ; de quatre Gentilshommes de la Chambre ; de quatre Cadets des Gardes du Corps nommés *Batidores*. Marchoit enſuite le char où étoit le corps, & aux deux côtés duquel étoient quatre Ecuyers du Roi à cheval & les Eſtafiers de Sa Majeſté à pied, huit Pages du Roi à cheval avec des flambeaux, un Officier Major & un Exempt des Gardes du Corps. Derriere le char étoient le Marquis de *Montealegre*, Grand-Maître de la Maiſon du Roi, & le Grand Inquiſiteur, tous les deux à cheval, & la marche étoit fermée par un Eſcadron des Gardes du Corps. La premiere ſtation ſe fit à *Villaverde* : la ſeconde, à *Galapagar* ; la troiſieme, à *Cercedilla* ; la quatrieme, à *Balſain*, &, le 17 au matin,

le

le convoi arriva au Palais Royal de *Saint-Ildephonse*. Le corps de la feue Reine fut placé dans l'Eglise Collégiale où l'Abbé célébra pontificalement la Messe de *Requiem*, qui fut chantée par la Musique de la Chapelle du Roi, & après l'Office Divin, il fut déposé dans le tombeau qui avoit été préparé à côté de celui du feu Roi *Philippe* V. Cette céremonie fut dirigée par le Marquis de *Montealegre*. Le Marquis de *Gamoneda*, Secrétaire de la feue Reine Douairiere, fut présent à l'enlevement & à la déposition du corps de feu Sa Majesté pour en rendre témoignage en qualité de Notaire du Royaume.

Sa Majesté a fait expédier à la Ville de *Guadalaxara*, par le Conseil de Finance, un brevet Royal, daté du 8 de ce mois, par lequel Elle accorde à cette Ville, à perpétuité, une Foire franche qui durera quinze jours chaque année, à compter du 14 Septembre jusqu'au 28 du même mois.

De VERSAILLES *le* 6 *Aout.*

Le Roi est allé coucher aujourd'hui à son Château de la *Muette*, d'où Sa Majesté partira demain pour se rendre à *Compiegne*, ainsi que Madame *Adelaide*, & Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louise*. La Reine est partie d'ici aujourd'hui pour *Compiegne*. Monseigneur le Dauphin, Monseigneur le Comte d'*Artois* y sont arrivés hier.

Les sieurs de *Cassini*, *Camus* & de *Montigny* ont eu l'honneur de présenter au Roi les 77e & 78e Feuilles de la Carte Générale de *France*, qui contiennent *Tours* & *Neuf-Brisac*, ainsi que le premier Cahier de l'*Itinéraire de la France*, contenant la route de *Paris* à *Calais*, en neuf petites Feuilles. Le sieur *Duvaucel* a eu l'honneur de présenter aussi à Sa Majesté la Carte de l'Eclipse de Soleil qui s'est faite hier.

De PARIS *le* 8 *Août.*

Le 5 de ce mois, on fit au Château de Bellevue l'observation de l'Eclipse du Soleil. On en vit le commencement à 5 heures 44 minutes 6 secondes du soir, & 45 minutes après, on observa que la plus grande quantité éclipsée étoit de 4 doigts & 75 centiemes. Le Roi a honoré de sa présence les observations, qui ont été faites avec une lunette acromatique de *Dollond*, de 10 à 11 pieds.

Avant l'observation de l'Eclipse, le Sr. *le Roi*, Horloger de Sa Majesté & fils du feu sieur Julien le *Roi*, eut l'honneur d'expliquer à Sa Majesté la construction d'une montre qu'il a inventée & dont l'objet est de servir à déterminer les longitudes en mer.

Le 22 du mois dernier, on essuya à *Verdun-sur-Garonne*, Généralité d'*Auch*, Sénéchaussée de *Toulouse*, un orage des plus violens : la grêle tomba avec tant de force & d'abondance que, dans l'espace d'une démi-heure, tout ce qui restoit de récolte dans la campagne, fut ravagé & entraîné par les torrens : un petit ruisseau qui traverse la Ville, se déborda tout-à coup avec tant d'impétuosité que plus de cent maisons furent inondées, quelques-unes totalement renversées, & la plûpart très-endommagées ; le torrent entraîna ou gâta les meubles & les provisions qu'elles renfermoient & plusieurs personnes furent noyées. L'impetuosité des vents opposés a enlevé la plûpart des toits, tant à la Ville que dans les Paroisses voisines, a déraciné plus de dix mille pieds d'arbres, &, pour surcroît de malheur, a entierement détruit les mûriers qui donnoient déjà les plus belles espérances & dont les plantations sont très considérables dans ces cantons. L'Eglise de la Communauté de *Pilleport* a été renversée par le vent & a enseveli sous ses ruines douze personnes.

Sur

Sur les repreſentations faites le 31 du mois dernier au Roi par ſon Parlement de *Paris* au Sujet des Lettres Patentes adreſſées au Parlement de *Bretagne* S. M. a répondu. „ Qu'Elle étoit allée, une premiere fois, ſignifier en perſonne à ſon Parlement, que ſon intention étoit qu'il ne prit point connoiſſance des affaires de *Bretagne*, & que ſe renfermant dans les bornes de la partie d'autorité qui lui eſt confiée, il ne s'expoſât pas à forcer S M. de venir, une ſeconde fois, lui intimer ſes ordres.

Suite des nouvelles de LONDRES *du 1 Août.*

Le 28 du mois dernier, la Princeſſe *Amelie* revint de la viſite, qu'Elle étoit allée faire au Comte de *Temple* à *Stowe* & au Duc de *Marlborough* à *Blenheim*. La Patente, qui crée Mr. *Guillaume Pitt* Pair de la *Grande Bretagne*, ſous les Titres de *Comte* de *Chatham*, *Vicomte Pynſen* de *Burton Pynſent* au Comté de *Sommerſet* paſſa le 29 aux Sceaux. Le Comte d'*Egmont* arriva le même jour de ſa Terre d'*Eumore* dans *Somerſertshire* à ſon Hôtel à l'Amirauté : Et le 30 il fut du cercle à *St. James*, & aſſiſta enſuite au Conſeil, dans lequel le Comte de *Northington*, après s'être demis des grands Sceaux, que le Roi donna au Lord *Camden*, baiſa la main de Sa Majeſté, pour avoir été nommé Préſident du Conſeil à la place du Comte de *Winchelſea*. Mr. *Pitt* remercia auſſi le Roi de ſon élevation à la *Pairie*, & de ce que S. M. l'avoit nommé Garde des Sceaux à la place du Duc de *Newcaſtle*. Mr. *Jean Cavendish* ſe démit le même jour de ſa place d'un des Commiſſaires de la Tréſorerie ; Et il eſt remplacé par Mr. *Price Campbell*.

La rentrée du Comte de *Chatham* dans les affaires, ainſi que la nomination du Lord *Camden* à la Dignité de Chancelier, repandent une ſatisfaction générale dans le Public. Leurs lumières & leur patriotisme le raſſurent ſur le maintien de la Paix générale, & ſur le rétabliſſement de l'union & de l'harmonie dans nos Conſeils, du calme & de la confiance dans l'eſprit des Peuples, & enfin de l'honneur & du crédit de la Nation au-dedans & au dehors. On parle de pluſieurs arrangemens Il y aura, à ce qu'on dit, une réduction dans les Troupes réglées ; la Milice Nationale ſera miſe ſur le pié réglé par Acte du Parlement, & la Marine ſera augmentée conſidérablement. Déjà les ordres ſont envoyés en pluſieurs Ports & Chantiers du Royaume d'y entretenir les Vaiſſeaux en bon état, de radoubler ceux qui en ont beſoin, d'achever ceux que l'on conſtruit actuëllement, & de completter les Equipages des Navires en commiſſion.

Mr *Guillaume-Henri Lyttelton* eſt arrivé ici depuis quelques jours de ſon Gouvernement de la *Jamaïque* ; & le 29 du mois dernier, il eut une conférence avec le Général *Conway*, l'un des Sécretaires d'Etat. On dit, qu'il retournera bien-tôt à ſon Gouvernement ; & qu'il ſera muni des pleins pouvoirs pour terminer les diſſenſions civiles, ſurvenuës dans cette Isle par la mesintelligence entre lui Gouverneur & l'Aſſemblée générale. Le Roi a donné le Gouvernement de la *Nouvelle-Ecoſſe* au Lord *Guillaume Campbell*, celui de la *Nouvelle-Hampshire* à Mr. *Jean Wentworth*, & celui de la *Floride Occidentale* à Mr. *Alexandre Duncan*.

Le Comte de *Talbot*, Grand-Maitre de la Maiſon du Roi, & le Duc de *Portland*, Grand-Chambellan, ſont continués dans leurs Emplois.

De la HAYE *le 6 Août.*

Lundi dernier, l'Ambaſſadeur de *Maroc* eut avec le Baron de *Waſſenaer*, Seigneur de *Catwyk*, Préſident

de

de semaine à l'Assemblée des Etats-Généraux de la part de la Province de *Hollande*, une Conférence, dans laquelle ce Ministre lui remit ses Lettres de *Créance*.

On apprend de *Nimegue* que le Prince *Stadhouder* y étoit attendu le 15 de ce mois, & qu'après avoir examiné les Troupes qui en composent la Garnison, S. A. S. reprendroit le chemin de *Loo*. Le Prince Héréditaire de *Nassau-Saarbruck* est parti d'ici pour s'y rendre.

De COPENHAGUE *le* 28 *Juillet.*

Le Roi vient d'élever le Prince de *Hesse-Cassel* à la Dignité de Vice Roi de *Norwegue*.

La premiere pierre, qui ainsi qu'on l'a dit a été posée à la maison des pauvres le 25 de ce mois, étoit couverte d'une Médaille de cuivre, dont voici l'Inscription : *Deo Autore & Datore. Quod* FRIDERICUS V. *Rex, postquam Pueritiæ egenæ, ut Rei-publicæ adolesceret, vaganti Desidiæ, ne Civibus gravis esset, prospexisset, Aegrotis vero medelas & solamina Paterna & Regia Munificentia parasset, Senectuti & Paupertati erigere decreverat Asilum,* CHRISTIANUS VII. *Rex, Populi sui Spes & Deliciæ, Anno Imperii Primo Exstr. F. Primum Lapidem P. P. Res Pauperum Jussu Ejus Curantes Joh. Hartw. Ernst de Bernstorff. Guilielmus de Berregaard. Joh. Frid. Friis, Joh. Haesecher, Frid. Horn, Frid, Quist, Directores. M. Julio A. O. R.* MDCCLXVI.

De HAMBOURG *le* 8 *Août.*

Suivant les dernieres lettres de *Stockholm* le Grand-Baillif Baron de *Lantingshausen* ayant informé le Roi que malgré toutes les recherches, faites dans la Ville pour savoir ce qu'étoit devenu le Banquier Isaac *Classon*, il n'avoit pas été possible de découvrir le lieu de sa retraire, le Committé-Secret, dans l'opinion qu'il se tient caché, soit ici ou ailleurs, a très humblement supplié le Roi d'ordonner qu'il soit repeté en cette Capitale au son du tambour, & par Avertissemens publics dans les Provinces du Royaume; qu'au cas qu'il vienne à être saisi, on le conduise sous bonne Escorte pour être livré à ses Juges, & que s'il se trouve hors du Royaume, S. M. daigne le faire réclamer par tel de ses Ministres qui réside dans le Pays où il pourroit s'être réfugié.

De Bialystock *en* Pologne *le* 30 *Juillet.*

Le Comte *Branicky* Castellan de *Cracovie* & Grand Général de la Couronne a été revetu ici le 25 de ce mois du Collier de l'Ordre de la Toison d'or, qui lui avoit été apporté de la part du Roi d'*Espagne* par M. de *Las Casas* Secrétaire de l'Ambassade de S. M. *Cath.* à *Vienne*. Le Prince *Jablonowsky* Castellan de *Nowogrod*, muni des pleins pouvoirs du Roi d'*Espagne* a donné le Collier au Comte *Branicky*, & M. de *Las Casas* a fait les fonctions de Chancellier de l'Ordre.

Le Marquis de *Conflans* Envoyé du Roi T. C. auprès du Roi de *Pologne* a assisté à cette cérémonie, ainsi que quantité de Noblesse *Polonoise* & *Lithuaniene* qui s'étoit renduë ici.

Cette journée a été célébrée par differentes Fêtes; on a diné au château à plusieurs tables & il y en a eu une de 118 couverts servie sous une magnifique tente : il y a eu aussi Spectacle, & la Sale en a été superbement decorée & illuminée ainsi que les Jardins & l'hôtel où se donne l'Opera. Ces Fêtes ont continué ici durant plusieurs jours, & elles ont été suivies de différentes autres, qui ont été données dans nos environs, & qui toutes ont joint le goût a la magnificence.

N. 67.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 20. AOUT 1766.

Suite de la Declaration que les Plenipotentiaires des Puiſſances Mediatrices ont fait à Geneve.

„ Que le Magnifique Conſeil, ayant entendu & exécuté les Loix conformement à ce qui s'etoit pratiqué avant 1738, n'a fait que ſuivre la regle qui étoit preſcrite par l'Article XL de la Mediation. „

„ Que, loin d'avoir donné des ſujets de plaintes légitimes par des innovations, il nous paroît au contraire ne s'être point écarté des devoirs ſacrés d'un Magiſtrat fidele; que ſon adminiſtration a été légale, integre, modérée & paternelle; qu'il s'eſt montré conſtamment animé du deſir le plus ſincere de procurer le bien public & particulier; ce qui eſt évidemment prouvé par la proſpérité & l'état floriſſant dans lequel nous avons trouvé cette République. „

„ En conſéquence, nous déclarons que toutes les imputations injurieuſes faites aux Magnifiques Conſeils, tant des Vingt-Cinq que des Deux-Cens, dans les differentes Brochures, & notamment dans le Livre intitulé: *Réponſe aux Lettres ecrites de la Campagne*, ſont injuſtes, dictées par la prévention & la paſſion; & que ledit Conſeil, n'ayant rien fait qui dût le priver de la confiance de ſes Concitoyens, c'eſt à tort & ſans raiſon qu'ils ont refuſé de choiſir dans le Corps du Magnifique Conſeil les Chefs de la République. „

„ Nous declarons en outre que les ſuſdits Ouvrages ſont repréhenſibles en ce que, pour rendre le Conſeil odieux, ils ont renouvellé la mémoire des vieilles diſſentions, au mépris de l'Article XXXVIII du Réglement de la Médiation. „

„ Nous déclarons encore que les imputations faites au Conſeil des Vingt Cinq & à celui des Deux-Cens, dans un Livre intitulé: *Lettres écrites de la Montagne*, ſont des calomnies atroces; qu'on ne doit ajouter aucune créance à cet Ouvrage inſpiré par l'eſprit de vengeance. „

„ Nous eſpérons que cette Déclaration, faite après un mûr examen, ſervira efficacement à diſſiper des préventions injuſtes, qui malheureuſement ne ſe ſont que trop accréditées, & qu'elle engagera les Citoyens & Bourgeois Repréſentans à rendre au Conſeil une confiance qu'il n'a jamais ceſſé de mériter. „

„ Dans cette perſuaſion, nous allons travailler aux arrangemens propres à éteindre toutes les difficultés; à en étouffer les germes, & à rétablir ſur une baſe invariable la tranquillité, l'harmonie & la confiance. Nous aſſurons au ſurplus que la préſente Déclaration ne portera aucun préjudice aux divers éclairciſſemens ou modifications que nous jugerons convenable & néceſſaire de faire aux Articles qui en ſeront ſuſceptibles & que nous pro-

proposerons en son tems au Conseil Général : ouvrage qui va faire le grand objet de notre Ministere & de nos soins les plus empressés. En foi de quoi nous avons fait expédier la présente Déclaration pour la rendre publique. A *Geneve*, le 25 Juillet 1766. *(Signé)* le Chevalier de *Beauteville*. *Escher* de *Kessiken*. *Heidegger*. *Augspurger*. *Sinner*. „

De Florence *le 7 Août.*

Monseigneur l'Archiduc Grand Duc ne perd point de vûë tout ce qui peut contribuer à l'avantage & à l'embelissement du cette Capitale : S. A. R. a ordonné en conséquence par une patente du 23 Juillet dernier la démolition de tous les petits murs, auvents, baraques &c. qui barroient, pour ainsi dire, les vuës & incommodoient beaucoup les passans. On a commencé aujourd'hui a exécuter ces ordres, qui ne peuvent qu'être très agréables à tous les Citoyens.

Le Duc de *Strozzi* Grand Maître de la Maison de S. A. R. Madame la Grande Ducheſſe vient de donner un exemple, qu'il est à desirer que d'autres suivent. On fait ordinairement ici pour les noces une depense très considérable en sucreries & en confitures : A la veille de marier sa fille ainée ce Seigneur a sagement pensé qu'il seroit mieux de repartir entre les pauvres cette depense superfluë, mais accreditée par le préjugé & il a fait publier à sa paroisse qu'au lieu de suivre cette coûtume, il feroit donner 1260 livres de notre monnoye pour être distribuées par portions égales en forme de dot à 12 pauvres filles de bonnes mœurs, qui seroient nommées par le Curé & huit Lits pour être également distribués à des pauvres familles de la paroisse, aussi à la nomination du Curé. Le Duc de *Strozzi* fera de plus distribuer le jour du mariage du pain & des vivres à tous les necessiteux de la paroisse ; il delivrera un certain nombre de prisonniers detenus pour debtes & leur fera à chacun un don pecuniaire ; il remettra à tous les habitans de ses terres la moitié de leur redevance ordinaire ; il étendra ces bienfaits sur les locataires necessiteux & enfin il fera distribuer à chacune des familles qui ne doivent rien, une gratification de 35 Livres.

De Vienne *le 20 Aout.*

Samedi dernier 16 de ce mois vers les 10 heures & un quart du soir on a ressenti ici & dans les environs une secousse de tremblement de terre assez violente, qui a duré cinq à six secondes & a été accompagnée d'un bruit souterrein & sourd ; cette secousse a été suivie vers une heure après minuit d'une seconde moins violente & moins longue, & l'une & l'autre n'ont, graces au ciel, causé aucun dommage. L'air a été pendant ce tems extrêmement calme.

Dimanche 17 leurs Majestés l'Empereur & l'Imperatrice se sont rendus après midi de *Schönbrunn* en cette Capitale pour y assister aux vigiles, qui ont été chantées dans l'Eglise des PP. Augustins à l'occasion de l'anniversaire de la mort de feue S. M. l'Empereur FRANCOIS I de Très Glorieuse Mémoire, & le lendemain leurs Majestés Imp. & Leurs Alteſſes Royales ont assisté dans la même Eglise au service solemnel qui y a été célebré pour le repos de l'ame de ce Monarque. Toutes les cloches de la ville & des fauxbourgs ont sonné pendant ces lugubres cérémonies.

N. 68.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 23 AOUT 1766.

De MADRID *le 24 Juillet.*

Le Roi vient d'accorder à Don *Pedro Martinez de la Mata*, premier Officier du Secrétariat d'Etat & des Dépêches générales des Finances, la place de Secrétaire du Conseil des Finances au Bureau des Millions & de la Compagnie Royale du Tabac. Le Brigadier Don *Joseph Vanderdirst y San Vitores*, Capitaine du Régiment des Gardes *Wallones*, a été nommé Lieutenant de Roi de la Place de *Tortose*, & Don *Henrique Stefani*, Lieutenant-Colonel du Régiment de Dragons du Roi, a obtenu le Gouvernement Militaire & Civil de *Puigzerda*.

De CADIX, *le 18 Juillet.*

Plusieurs Vaisseaux *Espagnols* sont partis d'ici, le 13 de ce mois, avec des cargaisons de diverses marchandises destinées pour differens endroits de l'*Amerique*. Deux de ces Bâtimens vont à *Buenos-Ayres*, un autre à *Cartagene des Indes*, & un quatrieme aux *Isles Canaries*, sous l'escorte du Vaisseau de guerre *le Guerrier*, qui relâchera à ces Isles pour prendre des fonds appartenans au Roi & les transporter en droiture au *Ferrol*.

Le Vaisseau de guerre *Espagnol la Princesse* appareilla aussi, le même jour, pour aller croiser sur les Caps, mais il reparut hier avec le Navire *Espagnol le Victorieux*, nouvellement construit

truit à *Campêche* & venant de ce dernier Port & de la *Havane*, avec un chargement de bois de Campêche & de ſucre, ſous l'eſcorte du Vaiſſeau de guerre *la Galice* qui croiſoit dans les atterrages de *Cadix*: ces deux derniers entrerent le ſoir en cette Baye, & la *Princeſſe* vira de bord, faiſant route au large pour aller continuer ſa croiſiere.

La Frégate de guerre *Angloiſe le Montréal*, commandée par le ſieur *Coſby* & venant de *Madere*, relâcha en cette Baye, d'où la Flûte *Françoiſe la Porteuſe*, commandée par le ſieur de *Trobriand*, appareilla, le 15, pour *Toulon*.

Il eſt arrivé hier de la *Havane* deux petits Bâtimens *Eſpagnols* chargés de ſucre. Les nouvelles qu'ils ont apportées, confirment la prochaine arrivée de la Flotte de la *Vera Cruz*.

De GENEVE, *le 28 Juillet.*

On a publié ici le 23 de ce mois la pièce ſuivante.

Ordonnance de la part de nos Magnifiques & Très Honorés Seigneurs Syndics, Petit & Grand-Conſeils.

Meſſeigneurs n'ont pu voir qu'avec la plus vive indignation un Libelle déteſtable, intitulé *Dictionnaire des Negatifs*, dans lequel les Auteurs attaquent nommément, par les traits de la calomnie & de la plus noire méchanceté, la réputation d'un nombre conſidérable de Citoyens & de Bourgeois; injurient & outragent le Conſeil; &, pouſſant l'inſolence à ſon comble, oſent s'exprimer avec une licence effrénée & de la manière la plus criminelle & la plus inſidieuſe contre la Haute Médiation, & particulièrement contre un Miniſtre auſſi reſpectable par ſes qualités perſonnelles que par l'éminent caractére dont il eſt revêtu, & ce dans le but odieux d'entretenir la défiance, d'aigrir les eſprits, de perpetuër nos malheureuſes diviſions, & d'apporter des obſtacles aux ſuccès des généreux ſoins que ſe donnent, pour rétablir la paix dans le ſein de notre Patrie, le très-illuſtre & très-excellent Seigneur & les illuſtres & magnifiques Seigneurs Plénipotentiaires des Puiſſances Médiatrices.

Mes dits trés-honorés Seigneurs, déſirant ardemment de découvrir les Auteurs de ce Libelle, & ayant été réquis, par les dits très-illuſtre & très excellent Seigneur & illuſtres & magnifiques Seigneurs, de continuër à ce ſujet les recherches les plus exactes, invitent tous & un chacun à concourir avec eux dans ce but, perſuadés qu'ils ſont qu'ayant à cœur l'honneur de l'Etat, tous ſe porteront avec zèle à faire les recherches néceſſaires pour découvrir ceux qui, par de tels Ouvrages, des honorent la Patrie & en ſont les véritables Ennemis.

En conſéquence, ils enjoignent à tous ceux qui connoîtront ces Auteurs de les révéler à la Juſtice, promettant le ſecret & 2000 Ecus de récompenſe au Révélateur qui donnera des indices ſuffiſans pour leur conviction: Ils promettent auſſi l'impunité, le ſecret & 1000 Ecus à tous Imprimeurs, Diſtributeurs, & à tous Révélateurs, qui même ſeroient complices, & qui fourniroient des preuves ſuffiſantes pour la conviction des Auteurs.

Mes Seigneurs enjoignent encore, à tous ceux qui auroient des Exemplaires du dit Libelle de les rapporter, dans 3 jours, en Chancellerie, ſous peine de 500 Florins d'amende: mandant au Seigneur Lieutenant & à tous ceux auxquels appartiendra, chacun dans ſon Emploi, de veiller à l'exécution des Preſentes: renouvellant les défenſés portées par la Publication du Petit Conſeil du 30 Avril dernier; &, pour que perſonne n'en prétende cauſe d'ignorance, les Préſentes ſeront imprimées, publiées & affichées aux lieux accoutumés.

Par Mes dits Seigneurs Syndics, Petit & Grand Conſeils.

Donnée le 23. Juillet 1766.

(Signé.) LULLIN.

Lé

Le 26. Leurs Excellences Mrs. les Miniſtres Plenipotentiaires remirent aux 24 Commiſſaires de la Bourgeoiſie la Note ſuivante avec la *Juſtification du Conſeil.*

„Nos Souverains reſpectifs nous ont chargé de remettre au Conſeil, pour la publier, une Déclaration qu'il étoit de leur juſtice de rendre.

Nous y donnons des aſſurances poſitives qu'elle n'apportera aucun obſtacle aux vuës de conciliation & de pacification qui nous occupent.

Nous déſirons ardemment, que les arrangemens auxquels nous allons travailler avec la plus grande attention & la plus exacte impartialité puiſſent extirper, juſqu'à leur racine, les differends qui agitent depuis ſi longtems la République. Nous ne ſouhaitons pas moins, que ces arrangemens ſoient acceptés par tous les Ordres qui la compoſent.

Nos Maîtres préferent à la qualité de Garants celle de Conciliateurs ; & ce ſeroit pour eux une triſte néceſſité que celle qui les obligeroit d'exercer la première.

Ces diſpoſitions ſi remplies d'égards pour votre République doivent être ſenties par tous les bons Patriotes ; & vous avez un intérêt particulier à ce qu'elles ne ſoient point infructueuſes. Travaillez fortement à en inſpirer à vos Concitoyens, qui répondent aux nôtres ; nous ne ſaurions trop vous le recommander. „

De Compiegne, *le 9 Août.*

Mardi dernier, Monſeigneur le Dauphin, Monſeigneur le Comte de *Provence* & Monſeigneur le Comte d'*Artois* ſont arrivés, à dix heures du matin, dans l'Abbaye & College Royal de *Saint Vincent* de *Senlis*, où ils ont été reçus par les Chanoines Réguliers accompagnés de leurs Penſionnaires. Le ſieur *Deſſombs* de *Fajac*, l'un de ceux ci, a eu l'honneur de complimenter Monſeigneur le Dauphin & de lui préſenter, ainſi qu'à Monſeigneur le Comte de *Provence* & à Monſeigneur le Comte d'*Artois*, les Programmes des Exercices qui doivent être ſoutenus dans ce College le 10 de ce mois & les jours ſuivans. Les Princes ſont partis de *Senlis* à cinq heures du ſoir pour ſe rendre ici.

Suite des nouvelles de LONDRES *du 5 Août.*

Les changemens, arrivés dans le Miniſtére, ont été publiés de la part du Roi. M. Guillaume *Pitt*, qui a été élevé à la Dignité de *Comte* de *Chatham* & de *Vicomte Pitt* de *Burton-Pynſent*, a été déclaré Garde du Sceau-Privé, le Comte de *Northington* Préſident du Conſeil, le Lord *Camden* Chancelier, le Comte de *Shelburne* Sécrétaire d'Etat ; le Duc de *Grafton*, Mr. Charles *Townshend*, Mr. Thomas *Townshend*, Mr. *Onslow*, & Mr. *Campbell*, Commiſſaires de la Tréſorerie ; & Mr. Thomas *Townshend* Chancelier de l'Echiquier. Mr. *Pitt*, autrefois l'idole du Peuple, eſt aujourd'hui, ou peu s'en faut, l'objet de ſon averſion. On le compare à feu Guillaume *Pulteney*, ce célèbre Antagoniſte de feu Robert *Walpole*, depuis Comte d'*Oxford*, qui ceſſa d'être Patriote du moment qu'il fut créé Comte de *Bath* ; Et l'on s'attend à voir à la première Séance du Parlement l'oppoſition la plus vive & la plus opiniatre que l'on y ait jamais vu. Le Comte de *Chatham*, en attendant, a toujours de fréquens entretiens particuliers avec le Roi.

On a expedié des lettres en *Amerique* pour y annoncer ces changemens & ordonner des diſpoſitions en conſequence.

Sept *Indiens* ſavoir 4 hommes, Chefs de la Tribu de *Mohawk*, & 3 femmes partis de *Boſton* le 23 Juin comme paſſagers à bord du Vaiſſeau le *Lion* Capitaine *Binney*, ſont arrivés ici depuis peu, ils ſont munis de lettres de recommandation du Chevalier *Johnſon* ; ils viennent, dit-on, porter plainte de

ce

ce que des personnes de la *Nouvelle-York* ont pris possession d'une partie de leurs terres & la Cour les defraye jusqu'à ce que leur affaire soit examinée & decidée en Conseil.

Le Tableau de l'état des affaires de la Compagnie des *Indes*, dressé par ceux qui justifient les Directeurs dans leur refus d'augmenter les Dividendes de 2 pour cent, présente ce qui suit.

La Compagnie doit aux Proprietaires pour 32 Millions de Livres Sterling à 220 Livres Sterling .	7040000	L.St.
Aux Porteurs d'Annuités de la Compagnie . .	3100000	
Aux Porteurs d'Obligations	2000000	
A ses Artisans, &c. en Europe & dans l'Inde	1700000	
Pour assistance pendant les deux dernieres Guerres	3160000	
Total	17000000	
La Compagnie possède *son Fonds Capital à la charge du Gouvernement* . . .	3200000	
Un Prêt au Gouvernement en 1744. . .	1000000	
pour lesquelles avances la Compagnie reçoit 3 pour cent d'intérêt	4200000	
De sorte qu'elle doit au-delà de ce qu'elle possède .	12800000	

Or, si les Effets de la Compagnie en *Europe*, en *Asie*, ou sur Mer, peuvent valoir 12800000 Livres Sterling, les Biens de la Compagnie égaleroient le montant de ses Dettes ; & elle seroit autorisée d'augmenter ses Dividendes: Sinon il est juste de suspendre cette augmentation jusqu'à ce que la présente situation favorable de ses affaires la mette en état de le faire avec honneur.

Du 8.

Le 26 du mois dernier, il arriva de *Petersbourg* un Courier, qui apporta le Traité de Commerce entre la *Grande-Bretagne* & la *Russie*, signé à *Petersbourg* le 20 Juin 1766 vieux stile ; Et le 5 de ce mois, on y renvoya un Courier avec la Ratification du Roi.

Nous apprenons de *Honiton* & de *Crediton* dans le Comte de *Somerset*, que le Peuple s'y est soulevé à cause de la chereté des Denrées. La même fureur est sur le point d'éclater en d'autres parties, si l'on ne trouve promptement les moyens de faire cesser ce fléau.

On a reçu cette semaine des Lettres de *Bengale* du 26 Février. Le Lord *Clive* travailloit avec le *Mogol* & tous les autres Princes du Pays à affermir la tranquillité & assurer les avantages de la Compagnie. C'est tout ce qu'on en publie. Les Actions, en attendant, recommencent à hausser.

Mr. *Murray*, Ambassadeur du Roi auprès de la *Porte Ottomane*, a informé la Cour qu'ayant eu le 26 Juin & le 1 Juillet dernier ses Audiences du Grand-Visir & du Sultan, il avoit reçu de S. H. des assûrances d'estime toute particuliere pour S. M. *Britannique*, dont Elle étoit résolue de maintenir dans la jouissance de leurs Privileges les Consuls, Négocians, Interprêtes & généralement tous les Sujets établis dans l'Empire.

Le Roi a remis à la tête du département du Commerce & des Plantations le Comte d'*Hilsborough*, qui avoit été auparavant pourvû de cet emploi. M. *Cooke*, l'un des Membres du Parlement pour *Midlesex* est nommé l'un des Tréforiers d'*Irlande*, à la place du Lord George *Sackville*, & le Lord *North* est nommé Paieur Général des Troupes, à la place de M. Charles *Townshend*. M. de *Grey* fût déclaré, le 6, Procureur Général du Roi, & M. *Willes*, Solliciteur Général de S. M.

N. 68.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 23. AOUT 1766.

De ROME *le 9 Août.*

Quatre Gentils-hommes de *Caſtello*, & quatre de *Faenza* ont été députés au Pape pour remercier Sa Sainteté de ce qu'Elle a bien voulu élever à la pourpre les Cardinaux *Bufalini* & *Boſchi* leurs compatriotes.

Dans un Conſiſtoire tenu mardi matin le S. Pere leur a, ſuivant l'uſage, fermé & ouvert la bouche & il a donné au premier le titre de l'Egliſe de *Se. Marie des Anges*, & au ſecond celui des *SS. Jean & Paul.*

Il a été reſolu par le Sacré Collége de tirer du treſor du Château S. *Ange* une Somme de 500 mille Ecus pour en acheter du Grain & en diminuer la rateté qui deja ſe fait ſentir en cette Capitale.

De VERSAILLES *le 9 Août.*

Le 5 de ce mois, le Duc *Salviati*, Miniſtre Plénipotentiaire du Grand-Duc de *Toſcane*, prit congé de Leurs Majeſtés & de la Famille Royale.

De HAMBOURG *le 8 Août.*

La Loi ſomptuaire établie par le Roi de *Suede*, & dont on a dernierement parlé, contient 18 Articles portans en ſubſtance.

Que tout deſſert, caffé, tout uſage du tabac pour fumer, ou autrement eſt defendu: toute perſonne au deſſus de 21 an, qui voudra continuer à fumer du tabac, doit en obtenir la permiſſion qu'on lui accordera, moiennant un *dabler* qu'il paiera chaque année; Qu'il ſera faite une liſte de ceux qui l'auront obtenuë: mais que les perſonnes au ſervice de la Couronne n'y ſeront point aſtreintes, comme exemptes de tout impôt. Que les garnitures des habillemens pour les Dames ſeront de la même étoffe que leurs habits, qu'on leur interdit les panniers, les dentelles au delà d'un pouce de large. Que la ſoie eſt défendüe dans le petit peuple, excepté pour les bonnets, ainſi que les gazes, mouſſelines & toiles de *Cambray*. Que les hommes ne pouront porter des plumets, du velours & des étoffes de ſoie pour habits ou doublure, des manchettes à dentelles ou à entoilage. Que les domeſtiques & autres ſemblables n'auront aucune garniture à leurs chemiſes. Qu'on ne poura tenir carroſſe avant l'âge de 30 ans. Que tout luxe dans les ameublemens ou équipages eſt pareillement interdit: Que tous perruquiers, gouverneurs ou gouvernantes étrangers, coureurs, hayducs, porcelaines des *Indes*, tableaux, à moins que ces derniers ne ſoient pour ſervir de modéles à l'Académie de peinture, ſont egalement defendus &c.

De

De RATISBONNE, *le 30 Août.*

Suivant les lettres de *Freyſing* du 13 de ce mois, en conſéquence de la diſpenſe d'Age accordée par le Pape au Prince Clement de *Saxe*, Evêque de cette ville, l'Evêque d'Augsbourg s'y eſt rendu le 8 pour procéder le 10 à la cérémonie du Sacre de ce Prince. M. le Prince l'Evêque d'*Augsbourg* a trouvé à *Freyſing* toute la bourgeoiſie ſous les Armes: il avoit été reçû à un quart de lieuë de la ville par un détachement de 24 hommes de Cavallerie bourgeoiſe & complimenté ſur la frontiere par M. le Chambellan *Bugniet*.

L'Electeur & l'Electrice de *Baviere*, la Margrave Douairiere de *Baden-Baden* & la Princeſſe Epouſe du Prince Clement de *Baviere* arriverent de leur côté à *Freyſing* le lendemain 9 & y trouverent auſſi toute la bourgeoiſie ſous les armes 40 hommes de Cavallerie les attendoient en dehors de la ville, & deux Chambellans du Prince Evêque les avoient reçus à la frontiere.

Le 10. jour fixé pour le ſacre, toute la Cour du Prince Evêque vetuë en *Gala* ſe raſſembla dans les Antichambres du Palais, ſe rendit avec ce Prince à l'appartement de M. l'Evêque d'*Augsbourg* & de là dans l'ordre ſuivant à la Cathedrale en traverſant la grande place.

La Livrée du Prince Evêque; le Fourrier de ſa Cour. Ses Officiers & Conſeillers, ſes Chambellans & Miniſtres. Le Baron d'*Adelmann* & M. de *Wolfsramsdorf* ſuffragans d'*Augsbourg* & de *Ratisbonne*. M. l'Evêque d'*Augsbourg* & le Prince-Evêque de *Freyſing* qui fut reçu à l'entrée de l'Egliſe & conduit juſqu'au Grand Autel par ſon Chapitre en Corps. La Cérémonie du Sacre, dont on n'a point encore le detail, ſe fit enſuite avec beaucoup de magnificence.

De VIENNE *le 23 Aout.*

Le tremblement de terre, dont on a dernierement parlé, s'eſt fait ſentir avec plus de violence qu'ici dans les endroits qui avoiſinnent la *Hongrie*, & à *Presbourg* même: mais les ſecouſſes n'ont cauſé aucun dommage notable. Dans un village peu éloigné de *Laxembourg* il a fendu en divers endroits mais peu conſidérablement quelques voutes & detaché le platre des murs & l'on y prétend que les ſecouſſes, dont il a été fait mention, y ont été ſuivies de differentes autres, mais très legeres.

Le Baron de *Penkler* a ſoutenu le 19 de ce mois au Collége Royal *Thereſien* des Theſes publiques ſur la Phyſique ſur les Mathematiques & ſur l'Hiſtoire, l'Imperatrice Reine lui avoit permis de dedier ces Theſes à Sa Majeſté, qui a été repreſentée à cet exercice public par le Comte Michel d'*Althann* Chevalier de la Toiſon d'Or, & Grand d'*Eſpagne* de la premiere Claſſe, lequel rémit enſuite au nom de l'Impératrice Reine au Défendant une chaine d'or avec un medaillon à l'effigie de Sa Majeſté Impériale & Royale Apoſtolique.

Les lettres de *Conſtantinople* du 1 de ce mois portent que la terre y ſembloit raffermie, & que du moins on n'y avoit depuis le 14 Juillet reſſenti aucune Secouſſe de tremblement de terre.

N. 69.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 27 AOUT 1766.

De MADRID *le 29 Juillet.*

Il y eut gala à la Cour, Vendredi & Samedi derniers, à l'occaſion de l'anniverſaire de la naiſſance de l'Infant *Don Louis* & de la Fête de la Reine de *Portugal*.

Hier au matin, le Roi & toute la Famille Royale ſe ſont rendus du Palais de *Saint Laurent* à celui de *Saint-Ildephonſe*.

Le 6 de ce mois, on baptiſa dans l'Egliſe Paroiſſiale de *Saint-Pierre* de cette Ville une fille nommée Marguerite *Nolar*, de la ſecte des *Anabatiſtes* & de Nation *Angloiſe*. Elle a eu pour parreins les Comtes d'*Oſona* & a été nommée *Marie Joachine de la Soledad*.

De TURIN, *le 6 Août.*

Le Sénat de cette Ville a rendu publique, par un Manifeſte du 2 de ce mois, la convention qui ſubſiſte depuis 1750 entre les Etats de Sa Majeſté & la *Lombardie Autrichienne*, relativement à l'extradition réciproque des bandits & des gens de mauvaiſe vie. Cette convention, dont le terme eſt de cinq ans, a été renouvellée, avec les formalités accoutumées, le 26 Juillet, & elle aura ſon effet à commencer du 5 du mois courant : la derniere étoit datée du 14 Juillet 1761.

De Compiegne *le 13 Août.*

Les Régimens *Suiſſes* d'*Erlach*, de *Caſtella* & de *Jenner* ſe ſont rendus,

le

le 1 de ce mois, à *Soiſſons* où ils ont campé juſqu'au 8, le 9 à *Jauſy* & le 10 au Village de la *Croix* près de *Compiegne*; ces trois Régimens, commandés par le ſieur de *Caſtella*, Lieutenant-Général des Armées du Roi & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de *Saint-Louis*, ont fait, le 12, en préſence de Sa Majeſté, le maniement des armes, après quoi ils ont exécuté, avec la plus grande préciſion, différentes manœuvres preſcrites par l'Ordonnance de l'exercice. Ces troupes ont enſuite défilé devant le Roi, qui a témoigné ſa ſatisfaction, tant de la maniere dont elles ſont tenues, que de celle dont elles ſont exercées.

De PARIS *le 11 Août.*

Il paroit un Arrêt du Conſeil d'Etat au ſujet de la réformation des *Religieux*, dont voici le contenu:

Le Roi s'étant fait répréſenter en ſon Conſeil l'Arrêt rendû en icelui, le 23 Mai dernier, par lequel, entre autres diſpoſitions, S. M. auroit ordonné que ceux qu'Elle jugeroit à propos de choiſir dans ſon Conſeil & dans l'Ordre *Epiſcopal*, s'aſſembleroient pour conférer ſur les abus qui ſe ſont introduits dans les Monaſtéres des différens Ordres Religieux de ſon Royaume; & ſur les moyens les plus efficaces d'y remedier, & de rétablir le bon ordre & la diſcipline réguliere; à l'effet de quoi les Statuts, Conſtitutions, Réglemens, Titres, Mémoires & Inſtructions, qui ſeroient jugés néceſſaires par leſdits Srs. Commiſſaires, leur ſeroient remis ainſi & dans le tems qui ſeroit par eux réglé & ordonné, leur permettant d'ordonner que l'un d'eux, ou autre par eux commis, ſe transporteroit eſdits Monaſtéres, à l'effet d'y prendre les connoiſſances, dont ils auroient beſoin; pour, après avoir pris tous leſdits éclairciſſemens, être par eux propoſés à S. M. tels réglemens, ou autres voies & moiens qu'ils aviſeroient pour le bien de la Religion, de l'Etat & deſdits Ordres; & ſur le compte qui lui en ſeroit rendu, être ſtatué, réglé & ordonné ce qu'il appartiendroit: Et S. M. voulant connoître inceſſamment leſdits abus, & diſtinguer *ceux qui pourront être détruits par ſon autorité, ou celle des Evêques de ſon Royaume, & ceux ſur leſquels il conviendroit de recourir au St. Siege*, Elle auroit fait le choix deſdits Srs. Commiſſaires; & pour prevenir tout ce qui pouroit retarder l'exécution dudit Arrêt, Elle auroit réſolû d'expliquer ſes intentions à ce ſujet. A quoi voulant pourvoir: Ouï le rapport, & tout conſidéré; le Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne que par les Srs. Archevêque de *Rheims*, Pair de *France*, d'*Argueſſeau*, Conſeiller d'Etat ordinaire, *Gilbert* de *Voiſins*, Conſeiller d'Etat ordinaire, d'*Ormeſſon*, Conſeiller d'Etat, *Joly* de *Fleury*, Conſeiller d'Etat, *Bourgeois* de *Boiſnes*, Conſeiller d'Etat, les Archevêques d'*Arles*, de *Bourges*, de *Narbonne* & de *Toulouſe*, que S. M. a commis & commet à cet effet, il ſera au rapport dudit Sr. Archevêque de *Toulouſe* procédé inceſſamment à l'exécution dudit Arrêt; autoriſant leſdits Srs. Commiſſaires à rendre, au nombre de cinq au moins & en la forme portée par les Reglemens, tous jugemens ou ordonnances, & à faire généralement tous actes qui pouront être à ce requis & néceſſaires; leur attribuant audit effet toute Cour, Juriſdiction & Connoiſſance, qu'Elle a interdite à toutes ſes Cours & autres Juges. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, S. M. y étant, tenu à *Verſailles* le 31 Juillet 1766. *Signé Phelypeaux.*

De LONDRES *le 8 Août.*

Dans la derniere Seſſion du Parlement, Sa Majeſté a donné ſon conſentement Royal à quarante-huit Bill. dont l'objet étoit de partager & d'enclorre les Communes de pluſieurs endroits & particuliérement des Provinces du Nord.

Le

Le Lord *Breadalbane* a donné ſa démiſſion de la place de Garde du Sceau-Privé d'*Ecoſſe*, & a été remplacé par le ſieur *Stuart Mackenzie*, frere du Comte de *Bute*, & qui avoit déjà exercé le même emploi. Le Comte de *Darmouth* s'eſt auſſi démis de la place de premier Lord du Bureau du Commerce & des Plantations ; on ne ſçait point encore par qui il ſera remplacé.

On mande des différentes Provinces de ce Royaume que de mémoire d'homme on n'y a jamais vu tomber une ſi grande quantité de pluie que pendant le printemps dernier & une partie de l'Eté. Les pommiers ont été tellement endommagés par la bruine, dans les Provinces à cidre, qu'on a tout lieu de craindre que la récolte du cidre ne ſoit trés-médiocre.

Le Général *Murrai*, Gouverneur du *Canada*, & qui en eſt de retour ici, a eû l'honneur d'être préſenté au Roi & de lui rendre compte de la ſituation de cette vaſte partie de l'*Amérique*. Le Lord *Ligonier*, qui a ſervi la Couronne pendant plus de 30 ans, étant parvenû du grade de Lieutenant d'Infanterie à celui de Feld-Maréchal des Armées du Roi, a obtenû la demiſſion de ſes emplois qu'il avoit demandée à S. M. qui la remercié de ſes longs & fidéles ſervices. On reçût hier ici la nouvelle que le Sieur *Jean Wilkes* étoit mort à *Paris*, le 6 de ce mois, après une maladie de deux jours. Aujourd'hui la Cour eſt en *Gala* pour l'anniverſaire de l'avenement de l'illuſtre Maiſon de *Hanovre* à la Couronne de la *Grande-Bretagne*, arrivé en 1713. On y célébre auſſi le jour de la naiſſance du Prince de *Galles* qui entre dans ſa cinquieme année.

On aſſure qu'un Negre libre d'*Antigoa* a découvert une teinture de cramoiſi, très ſolide & plus brillante que toutes celles qu'on a faites juſqu'à préſent Elle eſt tirée d'une préparation du fruit de l'arbre appellé *Manchenille*r.

On a envoyé ici de *Philadelphie*, pour la premiere fois depuis l'Acte du Parlement qui permet l'importation libre des grains de nos Colonies de l'*Amérique*, huit cens quarters de bled qui ſont entrés dans la *Tamiſe* au mois de Juin dernier.

On mande de *Briſtol* qu'on y a reçu de la *Nouvelle-Angleterre* quelques eſſais de ſucre de l'*Amérique* tirés du jus d'Erable. On remarque très-peu de différence pour la qualité entre ce ſucre & celui des *Barbades*.

Extrait du Journal de l'Aſſemblée Générale de la Nouvelle-Yorck *du 20 Juin 1766.*

La Chambre prenant en conſideration les bienfaits innombrables & ſinguliers reçus de la part de notre très gracieux Souverain depuis le commencement de Son Glorieux Regne, ſous lequel nous avons été preſervés de la fureur d'un Ennemi cruel, impitoyable & ſauvage, & en dernier lieu de la derniere confuſion & detreſſe, par la revocation de l'Acte du *Timbre*, a reſolu pour en temoigner ſa gratitude & la veneration duë à la perſonne Sacrée de S. M. & à ſon Caractére.

„ Que la Chambre pourvoira à la „ depenſe d'une Statuë Equeſtre de „ Sa Majeſté notre très gracieux Sou„ verain pour être érigée dans la Vil„ le de la *Nouvelle-Yorck* à l'effet de „ perpetuer à la derniere poſterité la „ profonde reconnoiſſance de cette „ Colonie des benédictions éminentes „ & ſingulieres qui ſont derivées de „ S. M. durant ſon très heureux „ Regne. „

Mr. *Cruger* a propoſé qu'en conſidération des Services éminens & eſſentiels rendus aux Colonies *Septentrionales* par le très hon. Guillaume *Pitt* & particulierement en ce qu'il a procuré la revocation de l'Acte du *Timbre*, & pour perpétuer à la poſterité la plus reculée les ſentiments de reconnoiſſance, que cette Colonie con-

ſer-

ſerve à ce Sujet, on devoit pourvoir à la depenſe de l'érection d'une belle Statuë de bronze qui le repreſentat: Sur quoi il a été reſolu que la Chambre pourvoiroit en conſequence aux moyens de procurer le neceſſaire pour une Statuë à l'honneur du très hon. Guillaume *Pitt*.

Marie *Cantle* eſt morte, il y a quelques jours, à *Freshford* dans le Comté de *Bath*, agée de cent quatre ans.

De VARSOVIE *e 26. Juillet.*

Le Roi ne laiſſe paſſer aucune occaſion d'inſpirer à la Nation le gout des ſiences, dont il tache de procurer l'avancement avec le plus grand zèle. S. M. s'eſt-rendue hier ſur les 7 heures du ſoir dans la Sale Académique du College des Ieſuites, accompagnée d'un grand nombre de Miniſtres d'Etat, de Sénateurs, d'Officiers d'Artillerie & du génie pour y honorer de ſa préſence un Exercice, que M. M le Prince *Radziwill* Chevalier de l'Ordre de *St. Hubert*, le Comte *Tyſskiewicz*, & le Comte *Plater* ont fait ſur l'attaque des Places. Le Prince *Radzivill* a débuté par un diſcours addreſſé à S. M. dans lequel il a fait voir en peu du mots que l'éclat ou le mépris des ſiences dans tout Etat dépend ſur tout du génie du Souverain porté à les favoriſer où à les négliger, & que l'on a tout à ſe promettre de l'encouragement que S. M. veut bien leur donner. Le Roi a eu la complaiſance de faire lui même un grand nombre des queſtions à ces trois Meſſieurs ſur tout ce qu'il y a de plus intereſſant & de plus curieux dans cette matiére. Pour faire briller leur eſprit & developper leurs connoiſſances, aux queſtions du Programme. S. M. en a ajouté beaucoup d'autres, qui donnoient lieu d'étendre, d'éclaicir, d'approfondir les premieres réponſes. Toute l'aſſemblée prêtoit une attention ſinguliere & prenoit le plus vif intéret à cet exercice, admirant d'un côté cette bonté, ce zèle ſoutenus du Roi, & de l'autre la vivacité, la préſence, la maturite d'Eſprit des jeunes Cavaliers qui ſatisfaiſoient à tout. S. M. leur a donné à la fin de la Séance les temoignages les plus marqués & les plus flateurs de ſon contentement.

Le Sieur Louis *Ringart* poſſeſſeur d'une maiſon & de quelques terres ſituées à *Heiligenſtadt* à portée de *Vienne* s'étant expatrié dez l'an 1747 ſans que depuis ce tems on ait pû avoir de ſes nouvelles, & ſa Femme Charlotte Eliſabeth auparavant veuve du Sieur *Frezzini* étant morte l'an 1758 dans la pauvreté & avec beaucoup de dettes contractées pour le retabliſſement de la dite maiſon de *Heiligenſtadt*, qui avoit été détruite par un incendie ſurvenu en 1755 l'Intendance des Finances du Monaſtere de *Cloſterneubourg* fait ſavoir à tous ceux à qui il appartient que le dit Sieur *Ringart* eſt cité par ajournement à comparoître ou en perſonne ou par procureur legitime pendant le terme d'un an, ſix ſemaines & trois jours par devant la dite ſurintendance & à ſon defaut ſes heritiers ou ceux de ſa femme & tous creanciers ou autres perſonnes croyant avoir droit aux biens ci deſſus énonces : avertiſſant de plus que le ſuſdit terme écoulé on procédera à la vente des dits biens ſans qu'on écoute après cela les pretentions de qui que ſoit. Fait à *Cloſterneubourg* le 2 Janvier 1766.

N. 69.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 27. AOUT 1766.

De Florence *le 14 Août.*

Mgr. l'Archiduc Grand Duc a confirmé pour tout le mois de Juillet l'exemption de tous Droits & Gabelles pour les Grains étrangers & du cru du Pays, telle qu'elle avoit été accordée l'année derniere par feu S. M. I. son Auguste Pere de très glorieuse memoire. Dans l'incertitude où l'on est sur la prochaine recolte des bleds & chataignes, S. A. R. a aussi accordé la même exemption par rapport à leur importation dans ce Grand Duché conformement à l'Edit du 7 Avril de cette année & Elle a aussi accordé la franchise à tous Fabriquans de fayance pour l'exportation de leurs marchandises.

En demolissant une boutique attenante à des masures au coin de la ruë de *Baccano* on a trouvé dans le mur un Ecusson tres bien conservé aux armes de *Florence*, posées au milieu de quatre Lys avec cette Inscription en caracteres *Gothiques*: *Hác viá fiéi fecit nobls potés vir Maths de Ternibili de Amelia Execut. Ordinis Justitie PP. Flor. sub. añs Dñi M. CCC. VII. Ind. V.*

Ce *Maths* de *Ternibili* est cité dans l'Histoire de *Florence* comme ayant beaucoup contribué à la sureté & à l'embelissement de cette ville.

On a presenté à S. A. R. l'Ecaille de la Tortuë extraordinaire qui a été prise dans les mers de *Livourne* & dont on a parlé il y a quelque tems.

Le Pere *Ximenes* Geomêtre célebre a été examiner du côté de *Monte Pulciano* le canal *della Chiane* & les autres rivieres ainsi que les campagnes qui depuis longtems sont sous l'eau, & l'on espére qu'il rendra à ces plaines leur ancienne fertilité.

Depuis le 6 jusqu'au 10 de ce mois il est entré dans le Port de *Livourne* 51 Bâtiments, parmi lesquels 5 avec des cargaisons fort riches.

La Cour a été en *Gala* le 13 de ce mois à l'occasion du jour anniversaire de la naissance de leurs Altesses Royales Mesdames les Archiduchesses *Amelie* & *Charlotte*, & il y a eu le soir appartement à la *Villa dell' Imperiale*.

De Modene *le 13 Août.*

Pour travailler avec plus de vigueur au nouveau chemin qui doit communiquer avec la *Toscane* S. A. Ser. a envoyé ces jours ci du côté de *Fiumalbo* un Corps de Troupes qui sera employé à cet ouvrage sous les ordres de M. *Giardini* Commandant le Régiment d'Artillerie.

De

De COPPENHAGUE *le* 8 *Août.*

Hier dans la matinée le Roi accompagné du Prince Charles de *Hesse* alla à *Sillerœdt* faire une visite au General Comte de *Saint Germain*, qui a été dernierement indisposé. Sa Majesté après s'y être arrêtée quelques heures retourna au chateau de *Hirschholm* d'où elle étoit venue. Pendant le tems de l'indisposition de ce General Elle lui a envoyé differentes fois un de ses Aides de camp pour s'informer de l'Etat de Sa Santé.

Toute la Famille Royale est rassemblée aujourd'hui à *Hirschholm*.

Le Vaisseau la *Pomme de Grenade* Capitaine *Hans Larsen Hiörring* arriva hier des *Indes Occidentales* à la rade de cette ville.

De la HAYE *le* 13 *Août.*

Le Prince & la Princesse de *Nassau Weilbourg* sont attendus aujourd'hui de retour de *Loo*. On mande de *Campen* que le Prince *St dholder* devoit s'y rendre le 26 de ce mois; que le lendemain S. A. S. y prendroit Séance dans l'Assemblée des Nobles & des Villes de la Province, & qu'à cette occasion le Magistrat avoit rendu un Placard, par lequel il est enjoint aux Habitans d'illuminer leurs maisons à l'arrivée du Prince.

De HAMBOURG *le* 15 *Août.*

La mortalité des bestiaux continuë d'affliger quelques Provinces des Etats du Roi de *Prusse* & comme l'Epidemie est de trois espèces, ce Monarque a fait publier que celui qui indiquera un remede assuré & infaillible pour la guerison même d'une seule espèce, recevra une recompense de 1000 Ducats.

Suivant les dernieres Lettres de *Stockholm* du 1 de ce mois comme l'argent destiné aux fraix du mariage du Prince Royal ne rentre que successivement, les Etats ont ordonné que la Banque en fit l'avance jusqu'à la fin de cette année moyennant l'interêt ordinaire.

Les Etats ont pris des arrangements pour assurer le fonds destiné à l'avancement des manufactures & pour le rendre plus considerable en diminuant les fraix d'administration par la reduction de quelques Employés, qui cependant conserveront leurs salaires jusqu'à ce qu'on les ait pourvûs de quelques autres Emplois convenables.

Les Etats de la *Pomeranie Suédoise* s'étant plaint au Roi qu'il y avoit trop de Troupes dans ce Pays S. M. a ordonné que le Regiment de *Sprengport* passat en *Suede* & a reformé celui de *Cronhielm* comme étant le moins ancien. Les soldats & Bas Officiers de ce dernier Corps seront incorporés dans d'autres Regiments & les Officiers seront à la pension jusqu'à ce qu'ils ayent obtenu de l'emploi.

De BERLIN *le* 10 *Août.*

Le Roi a conferé le Regiment de *Beckwied* Infanterie à M. *Eichmann* ci devant Colonel Commandant de celui de *Rosenschen*.

De VIENNE *le* 27 *Aout.*

Lundi dernier, Fête de St. *Louis* dont Madame l'Archiducheſſe, Grande Ducheſſe porte le nom, il y eut *Gala* & appartement à la Cour, & la Groſſeſſe de S. A. R. fut declarée.

N. 70.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 30 AOUT 1766.

De GENEVE, *le 4 Août.*

LEs Commiſſaires de la Bourgeoiſie de *Genève*, informés que les Seigneurs Médiateurs avoient réſolu de juſtifier le Magnifique Conſeil, leur firent le 24 Juin la Repréſentation ſuivante.

Les Citoyens & Bourgeois repréſentans expoſent avec un très-profond reſpect à vos Excellences, „ que „ déjà depuis pluſieurs jours le bruit „ public leur annonçoit, que le Mag„ nifique Conſeil avoit réquis d'Elles „ un Acte préalable à toute eſpèce „ d'arrangement, „ Acte par lequel la conduite du Magnifique Conſeil envers les Citoyens & Bourgeois, de même que ſes Réponſes aux Repréſentations, ſeroient approuvées, & qui par conſéquent couvriroit de blâme la conduite & les Repréſentations des Citoyens & Bourgeois.

Ils n'ont pas cru devoir d'abord ajouter foi à un tel bruit ; mais comme, bien loin de ſe diſſiper, il augmente, & qu'on aſſure même, que les louables Cantons de *Zurich* & de *Berne* ſont actuëllement occupés de cette demande, ils ne peuvent plus différer de venir témoigner à Vos Excellences les vives inquietudes, que ces bruits leur cauſent, puiſqu'ils ne conçoivent pas, comment cet Acte, qui ſeroit contraire au Règlement de l'Illuſtre Médiation, peut avoir été demandé.

Ce

Ce Réglement, dans les cas mêmes où il y auroit lieu à garantir un des Corps de l'Etat contre l'autre, poſe les bons & communs offices des H. P. Garantes comme un préalable néceſſaire ; A plus forte raiſon les Citoyens & Bourgeois doivent-ils aujourd'hui s'attendre à voir ſuivre la même marche, puisque n'étant ſortis en aucune manière, des limites de leurs droits dans le cours des diſcuſſions qui nous agitent, & le Magnifique Conſeil ayant toujours fait ce qu'il a voulu, il n'eſt aucun objet, ſur lequel il puiſſe requérir d'être garanti.

D'ailleurs Vos Excellences ſont arrivées dans notre Patrie dans le généreux deſſein d'y travailler au retabliſſement de la Paix, & cette demande du Magnifique Conſeil ne pourroit que traverſer un but auſſi ſalutaire : L'invocation, que le Magnifique Conſeil a faite de la garantie, eſt pour les Citoyens & Bourgeois un juſte ſujet de plainte : Cependant leur attachement au bien général a dirigé toutes leurs vuës vers le but de conciliation, que V. E. ont annoncé : Quelle ne ſeroit donc pas leur douleur, ſi le Magnifique Conſeil ſuivoit des vuës ſi différentes, & qui mettroient un obſtacle invincible à tout retour de confiance !

Cependant la confiance publique fait ſeule le véritable objet du Magiſtrat, c'eſt dans le cœur de ſes Concitoyens, qu'il doit chercher ſa juſtification : L'importance & la vérité de cette Maxime ſont ſi évidentes, qu'on ne ſauroit trop s'étonner, ſi le Magnifique Conſeil s'en écartoit : Auroit-il pu croire, qu'une Déclaration, qui auroit pour but de le juſtifier en inculpant les Citoyens & Bourgeois repréſentans, lui concilieroit leurs cœurs, & lui rendroit leur confiance ? ou bien, après avoir reconnu à la face de la Patrie, que *la force & la vie du Gouvernement réſident uniquement dans la confiance publique*, ſe ſeroit-il determiné à ſe paſſer de la confiance & de l'affection de ſes Concitoyens ? Sacrifieroit-il les biens, qui doivent lui être précieux, au déſir d'une réputation extérieure, dont il ſe ſeroit fait une idée peu juſte, s'il la croioit indépendante de l'amour des Citoyens ? ou ſe ſeroit il perſuadé, que l'amertume, dont il rempliroit les cœurs, ſeroit un effet paſſager ? Enfin n'auroit-il point reflêchi, que la République ne peut ſubſiſter avec ce mur de ſéparation entre lui & la majeure partie de ſes Concytoiens ?

Quand le Magnifique Conſeil parut offenſé de quelques expreſſions, dictées par le zèle patriotique, les Citoyens & Bourgeois allèrent de concert lui déclarer, qu'ils n'avoient jamais eu intention de manquer au reſpect qui lui eſt dû ; & le Magnifique Conſeil, ſatisfait de cette démarche, le témoigna publiquement.

Que s'eſt il paſſé dès lors, dont le Magnifique Conſeil ait pu ſe plaindre? Le Conſeil-Général légitimement convoqué pour les Elections, après avoir ouï la lecture de la Loi, en vertu de laquelle il s'eſt conſervé le droit de rejetter le tout ou la partie des Sujets, qui lui ſont préſentés, n'a pas élu ceux qu'il n'avoit pas pour agréables.

Le Magnifique Conſeil peut-il ſe plaindre, parce qu'une Loi fondamentale a eu ſon effet ? Qu'il nous ſoit permis de la retracer à Vos Excellences telle qu'on la lit au Conſeil-Général avant l'Election. *Le Dimanche, que le Conſeil Général ſoit aſſemblé, auquel les 8 nommés en Petit-Conſeil & Deux-cent ſeront préſentés, afin que le Peuple par la plus grande loix en retienne 4, ſinon qu'il avint, qu'il ne les eût pour agreables, au quel cas il ſera en liberté de refuſer tant le nombre total qu'une partie, auquel refus ſera procédé à nouvelle election pour le nombre refuſé, &c. tellement que nul ne ſoit receu, qu'il n'ait été approuvé du Peuple.*

Les Citoyens & Bourgeois croient

eſſen-

essentiel au bien de la Patrie d'exposer toutes ces reflexions à Vos Excellences, convaincus de leur impartialité & de leur désir de nous rendre solidement heureux. Ils se persuadent, qu'Elles jugeront devoir écarter tout ce qui seroit contraire au Réglement de l'Illustre Médiation, & qui pourroit tendre à détruire, même à diminuer les dispositions nécessaires aux arrangemens, qui mettront fin à nos dissensions.

Une autre considération, non moins importante à faire, c'est que la Déclaration, que le Magnifique Conseil demande, produiroit un effet contraire au but, pour lequel il la désire, puisque, si elle avoit lieu, les Citoyens & Bourgeois ne pourroient demeurer dans le silence, au lieu que, si les bonnes dispositions du Conseil étoient prouvées par un arrangement convenable, les Citoyens & Bourgeois auroient alors des motifs de lui rendre leur confiance & leur amour.

Ils supplient Vos Excellences d'envoyer incessamment à leurs Augustes Souverains cette très-humble Représentation.

La Reponse de la part de la Cour de France *à la représentation ci-dessus, contient ce qui Suit.*

„ Le Roi a été indigné de l'indécence de la Représentation du 24 „ Juin. Les Compilateurs de cet Ecrit mériteroient sans doute, que „ S. M. fit demander contre eux une „ punition exemplaire, capable de „ contenir ceux qui pourroient être „ tentés à l'avenir de manquer au respect & à la reconnoissance qu'ils lui „ doivent à tant de titres ; Mais, toujours disposée à user de bonté, Elle „ veut bien suspendre l'effet de son „ juste ressentiment, & faire dépendre „ sa résolution à ce sujet de leur conduite. „

De Compiegne *le 16 Août.*

Hier, Fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, le Roi accompagné de Madame la Dauphine, de Monseigneur le Dauphin, de Monseigneur le Comte de *Provence* & de Monseigneur le Comte d'*Artois*, ainsi que de Madame *Adelaide*, & de Mesdames *Victoire*, *Sophie* & *Louise*, se rendit à l'Eglise Paroissiale de *Saint Jacques*, où Sa Majesté entendit la Grand' Messe, à laquelle l'Evêque de *Soissons* officia.

L'après-midi, le Roi, accompagné de la Famille Royale se rendit à l'Eglise de l'Abbaye Royale de *Saint Corneille*, où Dom *Delrue*, Superieur Général de la Congrégation de *Saint Maur*, à la tête de la Communauté, eut l'honneur de recevoir & de complimenter Sa Majesté, qui assista aux Vêpres & à la Procession générale qui se fait le même jour dans tout de Royaume pour l'accomplissement du Vœu de *Louis* XIII. L'Evêque de *Soissons* officia pontificalement, assisté des Religieux de l'Abbaye. Après le Salut, Sa Majesté fut reconduite, avec les cérémonies ordinaires, par le Supérieur Général & la Communauté.

De Paris *le 15 Août.*

Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 1 Aout 1766, Sa Majesté ordonne que les billets de monnoie, lettres de change & titres de créance du *Canada*, de propriété *Angloise*, seront admis à la liquidation ordonnée par l'Arrêt du Conseil du 15 Décembre 1764, après que les formalités prescrites, tant par la convention du 29 Mars dernier que par les Art. joints au présent Arrêt, auront été observées.

Il paroît aussi une Ordonnance du Bureau des Finances de la Généralité de *Paris*, du 15 Juillet 1766, qui ordonne que les routes construites, par ordre du Roi, seront terminées chacune dans la largeur respective qu'elles doivent avoir, & par-tout où elles ne le seroient pas encore, par des fossés, berges, talus, ou de telle autre maniere certaine & apparente qui sera indiquée aux Entrepreneurs ; Fait très-expresses inhibitions & défenses à tous Particuliers, Laboureurs ou autres, d'entreprendre sur ladite largeur,

par

par labours, semailles, plantations, ou de quelqu'autre maniere que ce soit; de combler les fossés, détériorer les berges, talus, ou autres marques indicatives de la largeur; à peine de voir les grains, vignes, légumes, ou autres productions quelconques, semés ou plantés au delà desdites limites, coupés & arrachés & d'être en-outre poursuivis, à la requête du Procureur du Roi pour la condamnation en l'amende, & au retablissement desdits fossés, berges & talus, &c. Enjoint aux Entrepreneurs, aussi tôt après la prochaine récolte, de faire couper & arracher tout ce qui seroit semé par la suite ou qui se trouveroit planté au delà des susdites limites.

Suite des nouvelles de LONDRES *du 12 Août.*

Les nouveaux Ministres s'occupent assidûment des Affaires de leurs Départemens respectifs. Ils travaillent entre autres à l'exécution de certains Points du dernier Traité de Paix, jusqu'à présent non accomplis de la part de quelques Puissances Etrangeres; à des dispositions pour l'affermissement de l'union & de la bonne correspondance entre ce Royaume & les Colonies en *Amerique*; au rétablissement de la tranquillité dans les esprits inquiets & défians, en redressant plusieurs griefs qui sont le motif des plaintes du Peuple, & à la Négociation de quelques Traités d'Alliance, que l'on dit être actuellement sur le tapis. De son côté, Mr. *Pitt*, Comte de *Chatham*, dont les conseils influent maintenant sur toutes les Déliberations, se prépare à donner de son zèle pour l'avantage de la Nation des marques sensibles & propres à lui rendre l'amour & la confiance du Peuple, qui sans cesse se livre à des extravagances outrées, uniquement parce qu'il vient d'être élevé à la Dignité de Pair par faveur spéciale de son Souverain.

S. M. vient d'accorder des Concessions de plusieurs milliers d'arpens de terrein dans la *Floride* à des Personnes de condition, qui se proposent d'y envoyer des Colonistes & d'engager trois mille *Negres* pour être employés à la culture de plusieurs Articles de Commerce dont le terroir est susceptible.

De LONDRES *le 15 Août.*

Le Comte de *Shelburne*, Sécretaire d'Etat, a reçu de plusieurs Provinces de l'*Amerique Septentrionale*, des Adresses de remerciment au Roi au sujet de la revocation de l'Acte du *Timbre*: Ces Adresses sont conçuës dans des termes si expressifs, que S. M. a témoigné être très-satisfaite des sentimens de ses Sujets *Américains*.

Le Roi continuë de s'entretenir fréquemment en particulier avec le Comte de *Chatham*. L'animosité contre ce Seigneur augmente plutôt qu'elle ne diminuë. Il se forme un puissant parti, pour traverser ses vuës & ses desseins dans le Cabinet & dans le Parlement. Le Comte d'*Egmont* & presque tous les autres Commissaires de l'Amirauté se sont démis de leurs Emplois; Et l'on prévoit bien d'autres changemens dans tous les Départemens du Gouvernement.

Au milieu de ces tracasseries, les troubles augmentent tous les jours en plusieurs Provinces de ces Royaumes à l'occasion de la chereté du Grain & de toute sorte de Denrées. La populace a commis de grands excès en divers dndroits; & l'on s'est vu contraint de faire marcher des Troupes pour faire cesser ces excès & pour rétablir l'ordre & la tranquillité.

Si les *Européens* n'ont point à se louër cette année de la Pêche en *Groenlande*, nos Colonistes *Américains*, de leur côté, ont été plus heureux dans la Baie de *Hudson*, où la Pêche a été très-abondante. Les Provinces de *Massachuset*, de *Connecticut*, & de *Jersey*, sont convenuës d'indemniser les Personnes qui ont souffert à l'occasion de l'Acte du *Timbre*.

Nos Papiers publics revoquent en doute la nouvelle de la mort du Sieur Jean *Wilkes*.

N. 70.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 30. AOUT 1766.

De ROME *le 16 Août.*

Outre les 500 mille Ecus qu'il a été resolu de tirer du Trésor du Château S. *Ange*, & dont une partie a été deposée lundi matin avec les cérémonies accoutumées entre les mains des proviseurs du Mont de pieté, le Pape doit tenir dans peu un nouveau Consistoire pour aviser aux moyens ultérieurs de prévenir la disette de grains dans ces contrées.

Les lettres de la *Marche* portent qu'on ressent dans cette province de fréquentes secousses de tremblement de terre, sur tout dans les villes qui avoisinnent l'*Appenin*. Les lettres ajoûtent qu'on entend sous la montagne de S. *Eustache*, située entre S. *Severino* & la *Muccia*, un bruit Souterrain, & qu'il s'exhale de tems en tems des vapeurs sulfureuses des differentes ouvertures qui s'y trouvent.

On recommence à parler d'une promotion générale aux chapeaux vacans dans le Sacré College: on dit même qu'elle aura lieu vers la mi-Septembre & l'on prétend qu'on va envoyer en conséquence les ordres, qui sont d'usage en pareil cas, au Nonce de Pape près de S. M. T. C.

On a depuis quelque tems reçû tant d'*Espagne* que des *Indes* de nouveaux eclaircissements sur le procès envoyés aux Evêques de ces Pays là par rapport à la béatification de D. J *Palafox* Evêque d'*Osma*, & ils doivent être rapportés le 23 à la congregation general des Rites.

Suite de Nouvelles de PARIS *du 15 Août.*

Le Parlement ayant été assemblé plusieurs fois au sujet de la derniere réponse du Roi, il a été arrêté des Remontrances tant sur le contenu en ladite réponse, que sur ce que S. M. a refusé d'entendre les gens du Roi, le jour qu'ils ont été députés vers elle de la part de sa Cour de Parlement, & les gens du Roi ont été chargés de se rendre à *Compiegne*, pour savoir quand S. M. voudra recevoir les dites Remontrances.

Le Duc *de Praslin*, Ministre de la Marine, partit, le 9, pour *Brest*, où plusieurs Vaisseaux doivent faire sous ses yeux à la Rade différentes évolutions & se livrer de petits combats.

La Compagnie des *Indes* a tenu dernierement son Assemblée publique: il y a été rendu compte aux actionnaires des progrès de la Compagnie dans les divers objets de son Commerce, qui produiront à la vente prochaine une rentrée de 17 millions.

*D'*ARNHEM, *le 14 Août.*

Avant hier après-midi, le Prince *Stadhouder* fut reçu en cette Ville avec beaucoup d'éclat. La Bourgeoisie sous les armes, en Uniforme bleu, veste de soie blanche-moirée, culotte de velours noir & bas de soie blancs, étoit rangée sur deux lignes depuis la Porte de *Velper* jusqu'à la Maison du Drossard *Schimmelpenninck*. Environ les cinq heures, arriva

va S. A. S. D'abord, Elle paſſa éntre une double haye que formoient des Soldats au delà de la Porte. Le Magiſtrat en Corps, accompagné des Secretaires, eurent l'honneur de ſaluer le Prince en avant de la Barriere, au bruit du canon des Remparts & au ſon de toutes les cloches. La Suite dirigea ſa marche le lond des files de la Bourgeoiſie, qui avec ſes Officiers rendit à S. A. S. les honneurs militaires. Les Bourgeois reitererent ces ſaluts à *Ste. Walburge*, où le Prince les vit défiler. Hier, S. A. S., après avoir pris Séance dans la plûpart des Colleges, ſe promena à pied dans les principales rues de la Ville pour y examiner les Arcs-de triomphe, érigés à ſon honneur. Le ſoir, toute la Ville fut ſuperbement illuminée, & aujourd'hui le Baron de *York* donne à ſa terre de *Rozendael* un ſomptueux Souper, lequel ſera ſuivi d'un Bal, & que le Prince *Stadhouder* honorera de ſa préſence. Demain, S. A. S. ſe rendra à *Nimegue* pour y paſſer en Revûe les Troupes qui en compoſent la Garniſon. Il y aura le ſoir dans cette Ville des illuminations, ainſi que dans tout le Quartier.

De la HAYE *le 15 Août.*

Les dernieres lettres de *Londres* portent, que le Prince d'*Orange* & de *Naſſau* y étoit attendû dans peu, qu'il ſeroit accompagné dans ce voyage du Comte de *Bentinck* & de quelques autres perſonnes de diſtinction : elles ajoutent que le bruit public eſt que ce Prince epouſera la Princeſſe *Louiſe*, ſeconde Soeur de S. M. *Britannique* & que certains preparatifs, qui ſe font à cette Cour, ne peuvent être deſtinés qu'à la célébration de ce mariage.

De HAMBOURG *le 15 Août.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 5 de ce mois les Etats, qui ont fort à cœur l'avancement de la Pêche dans la Mer du *Nord*, ayant conſidéré, que le Sel, quand il eſt vieux & ſec, convient mieux à la ſalaiſon, que lorsqu'il eſt nouveau, parce qu'il contient alors encore beaucoup de particules aqueuſes, ont accordé aux intereſſés à la Pêche la permiſſion de faire des amas de Sel d'*Eſpagne* & de *Portugal*, moyenant que les clefs de ces Magaſins ſoient dépoſées à la Chambre de la Douane, & que les Propriétaires ſoient obligés de donner caution à ce Bureau, qu'ils ne feront ſous certaines peines aucun commerce de ce Sel en Pays étranger.

De BERLIN *le 16 Août.*

Le Roi partit, le 13 de ce mois de grand matin, pour la *Sileſie*, accompagné des deux Princes de *Brunſwick* ainſi que de pluſieurs Généraux.

De VIENNE *le 30 Aout.*

Le Prince de *Stahremberg* ci-devant Ambaſſadeur de Leurs Majeſtés I & R. A. à la Cour de *France* en eſt arrivé ici avant-hier 28 de ce mois & a eu hier audience de Leurs Majeſtés qui lui ont fait l'accueil le plus gracieux.

Le Comte de *Roſenberg* eſt auſſi depuis peu de retour de *Spa* en cette ville & doit en partir dans une quinzaine de jours pour *Florence* où il eſt deſtiné á ſucceder au Marquis de *Botta* dans ſa place de Grand Maitre de la Maiſon de S. A. R. Mgr. l'Archiduc Grand-Duc.

Suivant les dernieres lettres de *Conſtantinople* il y a encore eu en cette ville le 5 de ce mois une violente ſecouſſe de tremblement de terre qui a renverſé diverſes Moſquées & abbatu ou ebranlé differents autres edifices : cette ſecouſſe s'y eſt fait ſentir à peu près à la même hnure que celle qu'on a reſſentie ici le même jour 5.

N. 71.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 3 SEPTEMBRE 1766.

De Valenciennes le 19 Aout.

LA femme de chambre d'une Dame de distinction, qui demeuroit seule avec elle en cette ville, vient de commettre en sa personne un meurtre des plus horribles, dont voici les circonstances. Le 3 de ce mois entre midi & une heure, cette fille engagea sa maîtresse à aller voir quelque chose a l'entrée de sa cave. Dès que la Dame y arriva, elle la poussa avec violence au bas de l'escalier, la suivit promptement, se jetta sur elle, lui enfonça une main dans la bouche pour l'empêcher de crier, se saisit d'une brique qui se trouva sous sa main, & lui en frapa la tête jusqu'à ce qu'elle lui eût ôté la vie. Cela fait, elle la deshabilla & la laissa ainsi nue avec ses hardes à côté d'elle. Etant remontée, elle changea d'habillement, sortit de la maison, alla à Vêpres, & ensuite se promena le reste de l'après-midi, disant à ceux qui lui parloient, que sa Maîtresse étoit allée seule à la dédicace chez le Curé d'*Onnain*, village éloigné d'une lieue de cette ville, qu'elle avoit dû prendre son chemin le long de l'*Escaut*, & que le lendemain elle devoit aller la rejoindre pour lui porter sa montre & ses bijoux. Le soir elle rentra dans la maison, descendit à la cave, découpa le corps par pièces, en séparant la tête, les bras & les jambes. Le lendemain matin elle porta dans l'*Escaut* à un quart de lieue de la ville, dans un sac sous sa cape, la tête, les bras & le corps; & le même jour vers le soir elle y porta de même les autres parties.

Cependant le 4 elle alla porter chez le Curé d'*Onnain* la montre & une partie des bijoux de sa Maîtresse comme si elle eût dû l'y trouver. Elle témoigna beaucoup d'inquiétude de ce qu'elle n'y étoit pas, & sortit sous prétexte de l'aller chercher, laissant là la montre & les bijoux. Le Mardi 5, elle alla les reprendre, & les porta chez la Sœur de sa Maîtresse, témoi-

moignant de grandes allarmes sur ce qu'elle étoit devenue. Le même jour on trouva dans l'*Escaut* un partie du tronc & une jambe du cadavre, & cette misérable fut la première à dire que *ce devoit être celles de sa maîtresse, qui sans doute avoit été assassinee en allant à Onnain.* Cependant les juges la firent venir & la questionnerent ; des Commissaires se transporterent dans la maison, y reconnurent plusieurs indices de meurtre ; surquoi la fille interogée de nouveau & vacillant dans ses réponses a avoué son crime avec des circonstances si conformes au corps du délit & à l'état des lieux, qu'il n'y aucune apparence qu'elle ait eu des complices. On a trouvé successivement les autres parties du cadavre.

De Compiegne *le 20 Août.*

Hier, le Roi a fait la revue des Régimens de *Champagne*, *Royal*, *Dauphin*, *Hainault* & *Lamarck*, formant seize bataillons, commandés par le Marquis d'*Armentieres*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres & Commandant pour Sa Majesté dans la Province des trois Evêchés, ayant sous ses ordres le Marquis de *Boufflers*, Maréchal de Camp. Ces Régimens avoient eu ordre de venir camper à *Soissons*, d'où ils se sont rendus ici, le 17, pour camper dans la Plaine de *Royal Lieu*. Sa Majesté, après avoir parcouru toute la ligne du camp, a fait exécuter en sa présence, par les seize bataillons ensemble, le maniement des armes & différentes manœuvres prescrites par l'Ordonnance. La précision avec laquelle toutes ces manœuvres ont été exécutées, le silence & l'immobilité du Soldat sous les armes n'ont rien laissé à désirer au Roi, qui, pour mieux s'assurer de la maniere dont les différens mouvemens s'exécutoient, s'est porté de sa personne, pendant le cours des manœuvres, dans le centre & sur le flanc des troupes. Les manœuvres étant finies, les Régimens ont défilé en présence de Sa Majesté, qui a témoigné être contente du travail que ces différens Régimens avoient fait depuis la paix, ainsi que de la maniere dont ils sont tenus, conformément à ses Ordonnances. Le Marquis d'*Armentieres* a eu l'honneur, ce même jour, de donner à souper au Roi sous sa tente.

Sa Majesté a marqué sa satisfaction en accordant au Marquis de *Boufflers*, après la manœuvre, l'Inspection Générale d'Infanterie, qui vient de vaquer par la mort du Comte de la *Serre*, Lieutenant-Général & Gouverneur de l'Hôtel Royal des Invalides.

Le Roi a accordé une place de Commandeur dans l'Ordre Royal & Militaire de *Saint Louis* au sieur de la *Serré*, Lieutenant de Roi de *Metz*, en considération de ses anciens services, & pour le récompenser du zele & de l'application avec lesquels il a fait servir les seize bataillons qui ont campé devant Sa Majesté & qui composoient ci-devant la garnison de cette Place. Le Marquis d'*Ericourt*, Lieutenant-Colonel du Régiment du Roi, a obtenu aussi une place de Commandeur dans le même Ordre.

Le Roi a disposé du Régiment vacant par la mort du Comte de *Rothe*, Lieutenant-Général, en faveur du Lord *Roscomon*, Brigadier & Lieutenant-Colonel du même Régiment.

On a été fort effraié, ces jours derniers, d'un danger que Mgr. le Dauphin a couru ici de se blesser. Comme il regardoit par une fenêtre du Chateau, le balcon sur lequel il étoit appuié, est tombé. Heureusement on s'est apperçû que le balcon chanceloit, & l'on a retenû le Prince.

De Paris *le 18 Août.*

Le Conseil du Roi a jugé insuffisantes les autorités des Jurisconsultes, dont les avis étoient d'évoquer l'Affaire de Mr. de la *Chalotais* au Parlement de *Bordeaux*. Il a été décidé qu'il n'y avoit point lieu à évocation, & l'on a expédié à cette occasion des Lettres-

Pa-

Patentes, portant attribution au Parlement de *Rennes*.

Le Gens du Roi ont rendu compte mercredi aux Chambres assemblées que S. M. recevroit les remontrances de son Parlement Dimanche 17 à *Compiegne* par Mr le Premier Président & deux Présidens à mortier.

L'Académie *Françoise*, lors de sa Séance particuliere dans laquelle il s'étoit agi d'examiner les Pieces qui lui avoient été envoyées pour le concours du Prix, qui sera adjugé le jour de la *St. Louis*, a decidé que ce prix étoit dû à un Ouvrage en Vers de Mr. de la *Harpe*, Auteur de quelques Tragédies.

On a dit que l'Administration de la Compagnie des *Indes* avoit tenû une Assemblée générale, dans laquelle elle avoit rendû compte aux *Actionnaires* des progrès dans les differens objets de son Commerce, *dont le produit peut procurer, à la vente prochaine, une rentrée de 17 millions;* mais elle a démontré, *qu'après avoir prélevé ce qui est destiné à acquitter les dettes & les dépenses necessaires, il ne restera que 12 millions pour l'expedition de 1766 à 1767;* sur quoi il a été arrêté, *que l'Administration seroit chargée d'employer cette somme par toutes les voies qu'elle jugeroit convenables, pour donner une augmention graduelle au Commerce de la Compagnie, sans altérer son crédit.* Il a été question ensuite des Règlemens & Statuts, qui doivent être communiqués aux *Actionnaires*; & comme il seroit difficile d'en délibérer dans une grande Assemblée, à cause de l'étenduë des objets, on est convenû „ qu'à la prochaine Assemblée, il seroit nommé „ des Commissaires & Deputés, pris „ parmi les *Actionnaires*, pour les examiner de concert avec Mrs. de l'Administration, qui sont chargés de les „ rédiger. „ Cette Assemblée s'est terminée par des réflexions sur le danger qu'il y avoit que „ sous prétexte d'armemens faits pour le compte du „ Roi, on ne fit passer des vivres & „ des munitions aux Troupes des Isles de *France* & de *Bourbon*, rétrocédées à S. M., ce qui attaqueroit „ le privilege exclusif du Commerce „ de la Compagnie „; mais l'Administration a assûré l'Assemblée, „ qu'on „ avoit prévenû ses allarmes, en s'addressant au Ministére qui avoit promis que les Vaisseaux du Roi, chargés de passer les Troupes à ces Isles, ne reviendroient point en *France*, & qu'ils seroient destinés à faire „ la traite que la Compagnie autoriseroit. „ Les *Actionnaires* ont insisté néanmoins sur de nouvelles représentations au Ministère à cet égard, & l'on a arrêté *qu'il seroit fait une Deputation sur cet objet important.*

Il paroît quatre Ordonnances du Roi.

Par la premiere, du 21 Mars 1766, Sa Majesté a décidé que le Régiment des Volontaires de *Soubise* portera à l'avenir le titre de *Légion de Soubise*, & aura la même composition que les autres Légions.

La seconde, du 29 Juin suivant, porte réglement sur le chauffage des troupes, dans les Provinces où il est d'usage de le payer en argent des fonds de l'Extraordinaire des Guerres.

Le Roi regle par la troisieme, du 6 Juillet, la fourniture du chauffage aux troupes, dans les Casernes des Villes, Places, Citadelles & Forts du Département de la *Flandre* & de l'*Artois*, ainsi que le chauffage & la lumiere pour les corps de-garde des troupes en garnison dans lesdites Places.

Sa Majesté explique par la quatrieme, du 25 Juillet, ses intentions sur le traitement qui sera fait aux Régimens d'Infanterie de *Champagne*, *Navarre*, *Royal*, *Dauphin*, *Hainault*, *Erlack*, *Castella*, *Jenner* & *Lamarck*, & au détachement de Houssards de la Légion de *Conflans*, destinés à camper sous *Compiegne*, pendant tout le tems qu'ils demeureront à ce camp. La même Ordonnance prescrit les moyens

par

par lesquels ils sera pourvu à ce que ces troupes y vivent en bonne discipline & police.

La Commission tant Laique qu'Ecclesiastique, établie pour la reformation des Religieux, a commencé de s'assembler le 1 de ce mois chez Mgr. l'Archevêque de *Toulouse* l'un des Prelats Commissaires, où se tiendront les Bureaux qui doivent correspondre aux Provinces.

De Hambourg *le 24 Août.*

On a rendu publique à *Halle* la Convention suivante du 18 Juin

„ Comme les Cours de *Berlin* & de „ *Dresde* ont trouvé bon, en vertu de „ l'Article VI. du Traité de Paix de „ *Hubertsbourg*, de tenir à *Halle* sur la „ *Sala* des Conférences pour établir la „ bonne intelligence dans le Commerce, les Soussignés Commissaires Plénipotentiaires desdites Cours, après „ l'Echange de leurs Pleins-pouvoirs, „ sont convenus des 3 Art. suivans:

I. Dans tous les endroits, où se tiennent des Foires, on observera les Réglemens & Arrangemens qui y subsistent actuellement, sans exception de personnes, ou prohibition d'aucune espece de marchandises, à la réserve de celles, dont l'entrée à la Foire de *Francfort sur l'Oder* est absolument défendue, & dont le débit est même interdit aux Sujets de S. M. *Prussienne*; savoir, les velours étrangers, la pluche, le syrop, le tabac, soit à fumer ou en poudre, &c. Ces sortes de marchandises ne peuvent être introduites à *Francfort*, bien que la *Saxe* juge convenable que rien ne soit excepté de l'Octroi de liberté de Foire. Au reste, les Sujets des Parties Contractantes seront en droit, sur le pied de même équité & égalité, de trafiquer avec les Marchands étrangers. Il n'y aura desormais entre eux & ceux-ci aucune différence par rapport au tems qu'il leur sera permis d'exposer leurs marchandises en vente; au contraire ils pourront s'en défaire dans les Foires de telle maniere qu'ils trouveront à propos, y introduire les Effets non-prohibés, dont on se sert communément dans le Pays, & les débiter, tant en gros qu'en détail, aux Etrangers & Habitans, comme marchandises légales; mais à l'égard de celles prohibées, elles ne pourront être vendues par pièces. Toutes les autres seront réputées pour marchandises autorisées & admissibles aux Foires, pour y être négociées pendant leur durée, il n'importe qu'elles arrivent aux lieux plutôt au plus tard.

II. Quant aux Impôts & Droits de Douane, la *Saxe* a volontairement déclaré qu'afin de donner plus d'étendue au Commerce avec les Peuples voisins, elle vouloit que pendant tout le tems, stipulé par la Convention, les Sujets *Prussiens* ne fussent assujettis, ainsi que les Marchands étrangers, qu'à l'acquittement des Impôts les moins considérables. En conséquence, la *Saxe* promet de produire une Liste fidele des Réglemens actuellement suivis aux Foires de *Leipzig* & de *Naumbourg*, contenant un détail d'Impôts onereux perçus jusqu'ici & de mauvaises Coutumes de Douane. De son côté, la *Prusse* s'engage à la même chose, sous condition seulement de régler, selon sa propre convenance, les Droits ordinaires qui sont en usage à la Foire de *Francfort*, en les mettant sur le pied de ceux de *Leipzig*, sans rien exiger de plus, ou en faisant une différence entre la *Saxe* & les autres Etrangers. De plus, la *Prusse* s'oblige de communiquer à la *Saxe* une Liste réciproque & exacte de tous les Arrangemens actuels concernant la Foire de *Francfort sur l'Oder*, & des Droits que l'on a coutume d'y acquitter.

III. La présente Convention, approuvée par les deux Cours Contractantes, aura lieu pendant cinq ans, à commencer de cette date. En foi de quoi, les Commissaires respectifs ont muni de leur propre seing & du Cachet de leurs Armes ladite Convention.

(Signé) Ursinus. Rose. Hainz & Just.

N. 71.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 3 SEPTEMBRE 1766.

De Florence *le 24 Août.*

Mgr. l'Archiduc Grand Duc a daigné confirmer pour l'eſpace de trois ans la permiſſion que feu l'Empereur avoit accordée l'année derniere à la Communauté de *Lari* de tenir les 7 8 & 9 Septembre une foire de beſtiaux.

On a publié par ordre de S. A. R. que le Deuil, que l'on porte pour feuë S. M. I. & pour la Reine Douairiere d'*Eſpagne*, ſeroit terminé le 14 du mois d'Octobre prochain.

Le 18 de ce mois on a célébré avec beaucoup de pompe à l'Egliſe de Ste *Felicité* l'anniverſaire de la mort de feu S. M. l'Empereur FRANCOIS I. de Très Glorieuſe mémoire : toute l'Egliſe étoit tenduë de noir & l'on y avoit élévé un ſuperbe Catafalque avec cette Inſcription :

A. & Ω. IMP. CAES. FRANCISCO PIO FELICI AVGVSTO, MAGNO ETRVRIAE DVCI, OENIPONTE, ANN. PVB. SAL. CIↃ. IↃ. CC. LXV., SVBITA ET IMMATVRA MORTE PRAEREPTO, RELIQVAE EXPIATIONIS, INDVLGENTIAM, A DEO OPT. MAX. PRAECANTES, ARCHID. PETRVS LEOPOLDVS AB AVSTRIA, MAGNVS DVX ETRVRIAE, PATRI PIENTISSIMO, MARIA ALOISIA BORBONIA CONIVX, SOCERO BENEMERENTI, ANNIVERSARIAS INFERIAS, XV. KL. SEPTEMBRES, DIE EMORTVALI, RITE ET MORE MAIORVM, FERVNT.

Toute la Cour a aſſiſté à cette lugubre Ceremonie.

Le même jour à cinq heures du ſoir la célébre Académie *della Cruſca* a tenu une ſéance publique dans laquelle. Elle à de ſon côté rendu un juſte tribut à la memoire de S. M. I. L'Abbé Marquis *Niccolini* a prononcé l'éloge de ce Monarque en préſence de quantité de perſonnes de la plus grande diſtinction, parmi leſquelles étoient le Prince de *Mecklenbourg-Strelitz*, le Nonce du Pape, l'Archevêque de *Florence*, l'Archevêque de *Piſe*, l'Evêque de *Fieſole* & tous les Miniſtres Etrangers.

On apprend d'*Arezzo* que cette ville a eſſuyé le 12 de ce mois un orage terrible accompagné de grêle d'une groſſeur extraordinaire, laquelle y a cauſé un dommage très conſidérable ainſi qu'aux campagnes des environs.

M. *Viali* Miniſtre de *Genes* arrivé ici le 15 a eu le 17 ſa premiere audience de leurs Alteſſes Royales.

De LONDRES *le 15 Août.*

Le Roi a conferé au Lord *Guillaume Campbell* le poſte de Capitaine & Gouverneur-Général de la Province de la *Nouvelle-Ecoſſe*, & nommé Mr. *Wentworth* Gouverneur & Commandant en Chef de celle du *Nouveau-Hampshire* dans l'*Amerique-Septentrionale.*

Le Duc d'*York*, qui étoit parti pour *Tunbridge* le 8 de ce mois, en revint avant-hier, après y avoir pris les eaux. Le Marquis de *Granby* baiſa

ſa le même jour la main du Roi pour remercier S. M. de ce qu'Elle l'avoit nommé Capitaine Général de ſes Armées à la place du Lord *Ligonier* qui a obtenu ſa demiſſion. Le Comte d'*Egmont* qui étoit revenu de la campagne en ville le ſoir precedent, ſe rendit avant-hier à la Cour & y reſigna ſon poſte de premier Commiſſaire de l'Amirauté. Le Chevalier Charles *Saunders* a auſſi quitté ce Departement,

De COPPENHAGUE *le 9 Août.*

Quoique le tems n'ait guères été propre à obſerver l'Eclipſe de Soleil arrivée le 5 de ce mois; cependant on l'a remarquée aſſez diſtinctement à l'Obſervatoire Royal. Son commencement ſe fit à ſix heures, 15½ minutes; ſa fin à ſept heures, 47 minutes, & la plus grande partie éclipſée fut de 11½ du Diſque du Soleil.

Madame de *Pleſſen* a été nommée par le Roi à la place de Grand-Maitreſſe de la Princeſſe future Epouſe de Sa Majeſté.

De BERNE, *le 8 Août.*

Il s'eſt répandu ici depuis quelque tems un petit Ouvrage in 8. ſous le titre d'*Abrégé de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de* Fleury, *traduit de l'*Anglois à Berne 1766. Cet Ouvrage étant rempli de principes contraires aux Dogmes de la Religion & à la Doctrine des Hiſtoriens ſacrés, le Conſeil a jugé néceſſaire d'en defendre le débit dans toute l'étendue du Canton, à peine de 50 Ecus d'amende, payables par l'Acheteur & le Vendeur, & de déclarer en même tems que ledit Ouvrage porte fauſſement le nom de cette Capitale, comme l'endroit où il auroit été mis ſous preſſe.

De la HAYE *le 20 Août.*

La cérémonie de l'Inſtallation du Prince d'*Orange* dans les Dignités de *Stadhouder*, Capitaine-Général & Amiral de cette République, s'eſt faite avec beaucoup de pompe à *Arnhem* le 13 de ce mois: Son Alteſſe Séréniſſime y avoit fait ſon Entrée la veille, & y avoit été reçuë avec des marques d'honneur, de diſtinction, & d'affection, qui ne cédent en rien à celles que les autres Provinces ont données à pareille occaſion. Le 13 au ſoir, le Baron *Tork* donna à Mgr. le *Stadhouder*, à ſa Terre de *Roſendael*, une grande Fête, qui ſe termina par un Bal. Le 15 Son Alteſſe Séréniſſime eſt allée faire la revûe de la Garniſon de *Nimegue* où ainſi que dans tout le Quartier il y a eu de très belles Illuminations le ſoir. Le 18 Mgr. le Prince s'eſt rendu à *Zutphen*, d'où il eſt retourné hier à *Loo*.

De VIENNE *le 3 Septembre.*

S. M. l'Empereur part demain pour ſe rendre aux camps qui ſont raſſemblés en *Bohême* & en *Moravie*, & la Nobleſſe prend aujourd'hui à *Schönbrunn* congé de S. M. I.

Le Prince de *Stahremberg* a été nommé par leurs Majeſtés I. & R. A. Miniſtre des conferences & d'Etat & a pris hier ſéance en ces qualités. Le Le Comte de *Roſenberg* a auſſi été déclaré Miniſtre d'Etat & il a de même pris ſeance en cette qualité.

Quelques avis publics ont porté que le Comte de *Hoensbroek*, Chancellier du Prince Evêque de *Liege* & Chanoine de la Cathedrale de cette ville, qui étoit venu ici pour prendre l'inveſtiture de la Principauté du même nom, avoit pris audience de congé de LL. MM. I. & R. A. pour retourner dans ſa Patrie; mais ces nouvelles ſont deſtituées de fondement, & une audience particuliere que S. M. l'Empereur a en effet accordée à M. de *Hoensbroek*, y a donné lieu.

N. 72.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 6 SEPTEMBRE 1766.

De LISBONNE, *le 22 Juillet.*

LA Cour a rendu un rigoureux Edit contre les Ecléſiaſtiques, qui par des menées ſecrettes s'efforcent de plus en plus à s'enrichir des ſucceſſions des Particuliers par Diſpoſitions teſtamentaires qu'ils extorquent en leur faveur, & à ſupplanter par-là non ſeulement les vrais Héritiers, mais à les réduire, eux & leurs familles, à un état de miſere.

Par une autre Ordonnance, il eſt ſtatué qu'à l'avenir les Actions des Compagnies de *Maragnan* & de *Fernambuc*, ainſi que celles de la culture des Vignobles *alto Duro*, ne ſeront fournies & acceptées dans le Négoce qu'en argent comptant, à proportion de leur valeur; mais le pied, ſur lequel cette valeur eſt fixée, donne lieu à ceaucoup de conteſtations.

De CADIX, *le 1 Août.*

On a publié, cette après-midi, avec beaucoup de pompe & d'appareil dans toutes les places & principales rues de cette Ville, le deuil, qui doit être porté pendant ſix mois à l'occaſion de la mort de la Reine Douairiere. On tire à chaque quart d'heure un coup de canon de la Baye & du Rempart, ce qui continuera ainſi ſans interruption pendant trois jours.

Le Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol le Triomphant*, commandé par le ſieur *Cantin*, eſt arrivé ici de *Cartagene* du *Levant*, le 24 du mois dernier. Il a apporté des uniformes pour le Régiment d'*Ultonia* qui eſt en garniſon dans cette Place.

Le

Le lendemain, le Vaiſſeau de guerre *Anglois le Centurion*, commandé par le ſieur *Harriſon*, eſt entré de relâche en cette Baye, ainſi que les deux Frégates de la même Nation *l'Aquilon* & *la Guadeloupe*, commandées par les ſieurs *Onslow* & *Ruthwen*, venant de *Minorque* & de *Gibraltar*. Cette derniere Frégate doit aller à *Marſeille* & à *Gènes*, où l'on aſſure que l'*Aquilon* ſe rendra auſſi quelque tems après: le *Centurion* a appareillé pour l'*Angleterre*. Le même jour, le Brigantin *Eſpagnol le Saint-François-Xavier* eſt arrivé ici de la *Havane* d'où il étoit parti le 25 Mai dernier. Il eſt chargé de ſucre, de cuirs & de bois de campêche.

Ces jours derniers, il eſt entré dans ce Port un Bâtiment *François* & deux *Suédois*, avec des cargaiſons de chanvre pour le compte de Sa Majeſté.

De Rochefort *le 11 Août.*

Les travaux ſe pouſſent avec beaucoup d'activité dans ce Port : on y équippe maintenant pluſieurs Frégates, qui doivent prendre à bord quelques centaines d'hommes de Troupes reglées, pour les trarſporter dans nos Isles en *Amérique.*

De Nantes, *le 14 Août.*

Comme il a été aiſé de remarquer pendant la derniere guerre, que la Baye de *Quiberon* ſervoit très ſouvent de retraite aux Armateurs *Anglois*, qui y entroient impunément pour ſe rafraichir, & s'y refaire de leurs fatigues, nous apprenons que le Miniſtére *François* eſt dans la détermination de faire conſtruire quelques Forts dans cette Baye là, afin d'ôter ce refuge aux *Anglois*, ſi on avoit une nouvelle guerre à ſoutenir contre eux.

De Paris *le 25 Août.*

Le 5 de ce mois, il y eut au Bourg de *Rollot*, près de *Mondidier* en *Picardie*, un incendie qui réduiſit en cendres cinq maiſons & qui fut ſuivi, le 8, d'un ſecond qui en conſuma trente. Ces deux accidens étant arrivés dans l'après-midi, les Laboureurs & Moiſſonneurs, qui étoient occupés dans la campagne à faire leur récolte, ne purent porter des ſecours aſſez prompts pour empêcher le progrès des flammes. Le même Bourg avoit déjà eſſuyé en 1754 un incendie conſidérable qui avoit conſumé cent maiſons.

Les Gens du Roi ayant, ainſi qu'on l'a dit dernierement, rendu compte aux Chambres aſſemblées que le Roi recevroit les Remontrances de ſon Parlement, le 17, à *Compiegne*, par M. le Premier Préſident & deux Préſidens à mortier, ces trois Magiſtrats ſe rendirent en conſéquence, ce jour-là, près de Sa Majeſté, & lundi dernier, M. le Premier Préſident rendit compte au Parlement que ce Monarque, avoit fait la réponſe ſuivante : *Je ferai examiner les Remontrances de mon Parlement, & je lui ferai ſavoir mes intentions.*

De Londres *le 22 Août.*

Les Officiers des Garniſons de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*, auſſi bien que ceux dont les Corps ſe trouvent en différents endroits de l'*Amérique-Septentrionale*, ont reçu ordre de joindre leurs Drapeaux ſans délai : Non que l'on craigne aucun évènement fâcheux au nouveau Monde, mais parce qu'on veut qu'il ſe faſſe des diſpoſitions pour réparer toutes les Fortifications des Places, &c. On prend au reſte des arrangemens pour cimenter l'union entre la *Grande Bretagne* & ſes Colonies, en ſerrant plus étroitement les liens de Commerce & d'amitié entre ces différens Sujets du Roi.

Les Directeurs de la Banque d'*Angleterre* ont donné avis, „ qu'ils ſont „ convenus avec les Commiſſaires de „ la Tréſorerie de faire rouler des „ Billets d'Echiquier en vertu de „ quelques Actes de Parlement pen„ dant une année, qui expirera le 5 Août 1767. „ On dit, que la Compagnie du *Sud* a deſſein de propoſer au Parlement à la prochaine Séance, „ qu'il lui ſoit accordé quelques nou„ veaux priviléges excluſifs, qui au„ roient pour objet de lui procurer

„ cer-

„ certains avantages en fait de com-
„ merce, qui soient capables de main-
„ tenir & d'augmenter le crédit de
„ cette Compagnie. „

Le Dey d'*Alger* a fait avertir les Consuls étrangers, qu'on ait à se garder de tout abus relativement aux Passeports, puisque tout Vaisseau qui seroit surpris en fraude à cet égard, seroit saisi & l'Equipage fait esclave. Cette Déclaration & la découverte qu'on a faite des menées de quelques Officiers du Roi à *Gibraltar*, qui vendoient des Passeports depuis 200 jusqu'à 1300 Dollars, sont cause que le Gouvernement a pris des mesures pour empêcher qu'on ne donne lieu à une rupture entre ce Royaume & les *Algériens*.

Le Vaisseau de la Compagnie des *Indes*, le *Grenville*, est arrivé a l'Isle de *Wight*: Il vient de *Bengale* & de la Côte de *Coromandel*. On a reçu avis à cette occasion, que le Lord *Clive*, après avoir mis tout en règle, partiroit au mois de Décembre prochain, pour retourner en *Europe*.

Il se tiendra le 24 du mois prochain une Assemblée générale, dans laquelle on délibérera de nouveau sur la Proposition d'augmenter son Dividende de 2 pour cent. Quoiqu'il ne soit guères sûr que cette Proposition soit agréée, & que tout ce que l'on publie de la situation des affaires de la Compagnie, soit encore très vague, ses Actions ne laissent pas de hausser de jour en jour.

Le 18 le Duc de *Gloceſter* revint ici de *Canterbury*. S. A. R. est si satisfaite de la reception, qne les Maire, Echevins & Communauté de cette Ville lui ont faite, que, sur son rapport, le Roi leur a accordé pour toujours une Foire le Mécredi de chaque semaine, avec exemption de péage, pour la vente & l'achat du Houblon; & les Maire, Jurats & Communauté de la Ville de *Maidſtone* ont obtenu une pareille Foire pour le Jeudi de chaque semaine, à la recommandation du même Prince en considération des honneurs qu'ils lui ont aussi rendus. Le Prince *Henri-Frederic* sera, dit-on, créé dans peu Duc de *Lancaſter*.

Le 20, le Chevalier *Jean-Eardley Wilmet* baisa la main du Roi, pour avoir été nommé Lord Chef de Justice de la Cour des Communs-Plaidoiers à la place du Lord *Camden*, qui est actuëllement Chancelier.

Le Roi a déclaré Mrs. *Samuel Mead*, *Edouart Hooper*, *Henri Pelham*, *Jean Frederic*, & *Henri Banks*, le Chevalier-Baronnet *Guillaume Musgrave*, Mrs. *Joſeph Pennington*, *Corbyn Morris*, & *Jaques Jeffreys*, Commissaires de la Douane en *Angleterre*, & dans la Principauté de *Galles*: le Comte de *Hillsborough*, Mrs. *Soame Jenyus*, *Edouard Elliot*, *George Rice*, *Jean Roberts*, *Jéremie Dyſon*, & *Guillaume Fitzherbert*, ainsi que le Vicomte *Palmerston*, Commissaires du Commerce & des Plantations: le Lord *North* & Mr. *Cooke* Adjoints Payeurs Généraux des Troupes dans la *Grande-Bretagne*, à la place de Mr. *Charles Townsbend*, avec exception des Troupes de S. M. emploiées en *Irlande*, ainsi que des Régimens de Marine, & autres Corps sous la direction de l'Amirauté.

Le Roi a élevé à la Dignité de *Comte* le Lord Vicomte *Ligonier* en considération des longs & éminens services qu'il a rendus à la Couronne. Ce Seigneur a accompagné le Duc de *Gloceſter* dans les tournées que ce Prince a faites dans nos Provinces; Et S. A. R. a témoigné par tout le plaisir qu'Elle se fait d'apprendre la Théorie militaire d'un Général si consommé. Sa Maj. a nommé le Colonel *Fitzroy*, Frère du Duc de *Grafton*, & le Colonel *Amberſt*, Neveu du Chevalier *Jeffrey Amherſt*, ses Aides de Camp.

Extrait d'une lettre de Kingston *dans la* Jamique *du 14 Juin.*

„Le 11 de ce mois, nous ressentimes à environ minuit une très violente secousse de tremblement de terre, qui dura une minute & demie, & jetta les

Ha-

Habitans dans la plus grande consternation. Les Maisons furent ébranlées au point quon s'attendoit à tout moment à leur entière destruction: mais elles n'ont souffert aucun dommage considérable.

„Nous apprenons de *Port Royal* que la secousse y a été bien plus violente: Les Habitans ont été debout toute la nuit dans la crainte d'une Catastrophe pareille à elle qu'essuya cette Ville le 7 Juin 1692 lorsque les deux tiers de cette Place furent engloutis, & un grand nombre d'Habitans ensévelis sous les ruines. Les avis de *Spanish-Town* & de *Liguanea* sont à peu près conformes à ceux de *Port-Royal*.„

De HAMBOURG *le 16 Août.*

Suivant les dernieres lettres de *Danzig* la Régence de cette Ville a rendu un Edit en date du 1 de ce mois, tendant à remédier au haussement préjudiciable du cours du Change, ainsi qu'aux abus & desordres qui se commettent à divers égards en ce genre de Négoce. Il est statué par cet Edit: Que d'ici au 1 Octobre prochain, il ne sera négocié aucune traite sur *Amsterdam* qu'a 40 jours & 420 Gros pour six florins de *Hollande*, argent de Banque, ou une livre de Gros, & sur *Hambourg* à trois semaines & 168 Gros pour un Dahler Banco de *Hambourg*; qu'ensuite après ledit 1 Octobre, on ne conclura aucune partie de Change sur *Amsterdam*, sinon à 40 jours & 400 Gros, & sur *Hambourg* à trois semaines & 160 Gros: Qu'en conséquence de l'Edit du 8 May de l'année courante, il ne sera permis à l'avenir de conclure aucunes parties de Change les jours de Poste après l'heure de midi, ni d'exercer aucun Commerce spéculatif en Change, ni d'acheter des Lettres-de-Change, à l'exception de ceux qui auront des payemens à faire pour marchandises reçues de l'Etranger, ou des Ducats en autres Especes à remettre, non plus que de négocier ici des Lettres à d'autres; mais qu'au cas que quelqu'un ait pris de ces Lettres, il sera tenu de les envoyer à leur destination; qu'ainsi toutes Lettres-de-Change devront desormais se négocier par Courtiers jurés; que s'il arrive qu'il s'en négocie & paye au-dessus du cours fixé, sans la participation de Courtiers sous serment, le Tireur & le Rémettant seront punis, bien entendu aussi que si ces sortes de Lettres reviennent avec Protest, elles seront censées de nulle valeur & destituées de tout droit en Justice; Que dans huit jours après la publication du présent Edit, tous payemens de Lettres-de-Change ne s'acquitteront plus en Assignations, mais en argent comptant; que le Tireur sera obligé de faire recevoir du Remettant la valeur de la Lettre avant le départ de la premiere, ou au plus tard, de la seconde Poste; faute de quoi, il encourra l'amende d'un pour cent du montant de la somme négociée: Que de ce jour au 1 Octobre prochain, les Ducats auront un libre cours; mais qu'ensuite le Ducat à cordon & de poids ne vaudra que 11 Florins & 12 Gros, ou tout au plus 11 Florins, 15 Gros, permis néanmoins aux Acheteurs & Vendeurs de s'entendre ensemble sur l'appréciation du Ducat au-dessous de cette valeur: Que dans les échanges d'Especes, l'argent à changer sera encaissé sur le champ: Qu'enfin, tout Caissier, lorsqu'on lui présentera quelque Assignation, aura clairement à s'expliquer s'il la payera ou non; qu'au premier cas, il faudra qu'il y specifie la date, & que quand il s'agira du payement auquel il se sera engagé, il l'effectue sans autre retardement que de trois à quatre jours de délai, non par Assignation ou par écrit de sa main, mais en argent comptant.

C'est de quoi, la Régence a jugé à propos de donner connoissance au Public, en avertissant que quiconque aura agi contre la teneur de cet Edit, soit en l'un ou l'autre point, subira les peines auxquelles le Magistrat jugera équitable de le condamner, &c.

N. 72.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 6 SEPTEMBRE 1766.

De Rome *le 23 Août.*

Suivant les nouvelles de *Corse* l'assemblée générale de cette Nation aura, dit on, lieu dans le courant du mois prochain & l'on y deliberera sur les propositions qui doivent y être faites de la part de la *France.*

Les tristes circonstances dans lesquelles on se trouve ici relativement à la disette, ont engagé le pape à suspendre l'ouverture des theatres, les spectacles paroissant à Sa Sainteté incompatibles avec les calamités presentés.

La Congregation des Vivres prend cependant toutes les precautions possibles pour empecher du moins à l'avenir ce fleau & comme il paroît qu'il est entre autre occasionné par le peu de soin qu'on apporte à la culture des terres, Elle a ordonné que tous proprietaires de terreins labourés qui seront renoncés par les colons devront à leur defaut les faire ensemencer eux mêmes sous peine d'une amende considerable : il y aura de plus quelques Cavaliers qui seront nommés pour veiller aux semailles.

Comme on craint d'ailleurs que les habitans des endroits voisins de cette Capitale ne viennent y commettre du desordre on croit qu'on en fermera quelques portes & que les autres seront bien gardées & garnies de Herses : cependant on fait toutes les dispositions convenables pour leur procurer du grain ainsi qu'à la Province de la Marche, ou M. *Spinelli* doit se rendre en qualité de Commissaire Apostolique.

De Livourne, *le 20 Août.*

Jeudi dernier les deux Vaisseaux de Guerre de Monseigneur l'Archiduc Grand Duc sont rentres dans ce Port sans avoir decouvert aucun Corsaire pendant leur course.

Le senon l'*Hirondelle* est parti le même jour pour servir d'escorte à differens petits bâtimens, chargés de diverses denrées, & après les avoir accompagnés jusqu'à certaine hauteur, il est arrivé ici de retour ce matin. Trois Galères *Napolitaines* y sont aussi arrivées pour transporter à *Naples* le Marquis de *Sambuca* qui retourne en cette ville, après s'être acquitté à *Florence* de la Commission, dont il étoit chargé près de Leurs Alt. Royales.

Depuis le 13 jusques compris le 19 il est entré dans notre Port 60 Bâtimens de diverses Nations, dont 8 sont chargés de 34850 sacs de Grains adressés à différens particuliers de cette ville ainsi que de 2500 sacs de Gruau & de 1200 de fexes.

De Salonique, *le 25 Juin.*

Hier la nuit il se commit ici un assassinat dans la personne de M. *Louis Emmanuel Haldimand*, Consul de *Dannemare* ; forfait qui intéresse particuliérement les Ministres des Puissances *Chrétiennes* qui résident au *Levant.* En voici les circonstances.

„ De-

„ Depuis peu de jours, le Conſul avoit ajourné pardevant *Achmet Bey*, „ *Muſſelin* de cette Ville ; *Seid Achmet Effendi*, Directeur de la Douane, „ & *Abdurraman* Aga, l'un d'entre les plus Notables de la Province, un „ certain *Samuel Moliano*, *Juif* ici établi & fort bien connu à *Conſtantinople*, „ pour l'obliger à rendre compte de quantité de marchandiſes à lui livrées. „ M. *Haldimand* comparut & produiſit aux Juges les Billets & Obligations „ de *Moliano* en dûe forme & en ſtyle requis par la Loi *Judaïque* ; mais „ ceux-ci les rejetterent, ſous prétexte qu'un Tribunal *Turc* ne pouvoit „ prendre connoiſſance de Papiers concernant les *Juifs*, & que malgré la „ ſignature du Débiteur, ils n'étoient d'aucune force en Juſtice de leur com- „ pétence, Le Conſul, comprenant à quel incident les Juges vouloient ac- „ crocher l'Affaire, ſe retira chez lui, ſans répondre à l'objection, & refu- „ ſa de comparoître une ſeconde fois, quoiqu'aſſigné. Il ſe contenta de „ leur faire ſavoir qu'en conſéquence des Capitulations & en vertu des Pri- „ viléges attachés à ſon Conſulat, ſuivant leſquels aucun Miniſtre n'eſt ac- „ tionnable en cette Ville pour une prétention au-deſſus de quatre mille „ *Aſpres*, il ſe rendroit à *Conſtantinople*, & y interjetteroit Appel au *Divan*, „ tant pour refus d'examiner ſes Comtes que pour déni de Juſtice. Ce par- „ ti étoit d'autant plus néceſſaire, que les trois Juges avoient mandé auprès „ d'eux pluſieurs vils & miſérables *Juifs*, vraiſemblablement ſubornés pour „ atteſter, comme ils firent en effet, que Mr. *Haldimand* devoit à *Moliano* „ une ſomme d'environ 70 mille Ecus, quoique tous les Négocians *Chré- „ tiens*, *Arméniens*, *Juifs* & *Turcs* de cette Ville ſûſſent qu'au contraire le „ Conſul avoit beaucoup à prétendre de lui. Cependant, le *Molla* envoya „ dire à Mr. *Haldimand* qu'il lui expédieroit un *Ham*, ou lettre de recom- „ mandation pour la *Porte*, pourvû qu'il lui en payât 600 Piaſtres, qui lui „ avoient été offerts par le *Juif*. Le Conſul, faiſant atrention à la Digni- „ té du Roi ſon Maître, ainſi qu'au Caractere dont il étoit lui-même re- „ vêtu, s'excuſa d'accepter la propoſition & s'en tint au deſſein d'avoir re- „ cours au Tribunal du Grand Seigneur.

„ De leur côté les trois juges & le *Molla* qui avoient interêt d'empê- „ cher le voyage de Mr. *Haldimand*, ordonnerent à l'un des *Chiobadans* de „ *Muſſelin Achmet Bey* & à deux Gardes de s'aſſurer de ſa perſonne, ce qui „ fut exécuté avant-hier au moment que le Conſul entroit chéz ce lui de *Fran- „ ce*. Ils le conduiſirent de là à ſa maiſon, où on lui donna pour ſurveil- „ lans l'Aga des Janiſſaires & quelques hommes.

„ On ignore les particularités ultérieures de cet attentant ; mais on ſait „ qu'hier Mr. *Haldimand* fut trouvé mort dans ſon lit, le corps percé d'ou- „ tre en outre en pluſieurs endroits, les bras & les mains tailladés de coups „ de ſabre. Auſſitôt, Mr. *Guyenet*, ſon Secrétaire, fit prier Mrs. *Stevenſon* „ & *Delon*, Conſuls reſpectifs du Roi de la *Grande-Bretagne* & des Etats Gé- „ néraux des *Provinces-Uniés*, de ſe rendre ſur les lieux & de donner té- „ moignage de cet horrible aſſaſſinat, & ils en expédierent ſur le champ un „ Détail aux Ambaſſadeurs de leurs Nations, qui réſident à *Conſtantinople*. „

De COPPENHAGUE *le* 18 *Août.*

La cérémonie du Mariage de la Princeſſe *Louiſe* avec le Prince *Charles de Heſſe Caſſel* ſe fera en cette Capitale le 30 de ce mois. On fait de grands préparatifs pour les Fêtes qui ſe donneront à cette occaſion.

De VIENNE *le 6 Septembre.*

S. M. l'Empereur eſt partie Jeudi dernier à 5 heures du matin pour ſe rendre au camp de *Moravie*.

N. 73.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 1766.

De Compiegne *le 27 Août.*

LA Grande Députation du Parlement de *Dauphiné*, qui avoit été mandée par le Roi, avec ordre de lui apporter la Minute de l'Arrêté fait par cette Cour le 21 Juin dernier, a été introduite dans la Chambre de Sa Majeſté le 22 de ce mois, à ſept heures du ſoir. Les Députés, au nombre de ſept, lui ont été préſentés par le Duc de *Choiſeul*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département du *Dauphiné*, après avoir été conduits en la maniere accoutumée. Le Roi les a reçus dans ſon fauteuil, a entendu leurs repréſentations & leur a dit: „J'ai caſſé „ votre Arrêté du 21 Juin, & j'en ai „ ordonné la radiation. Je ne laiſſerai „ rien ſubſiſter de ce qui pourroit „ donner la moindre atteinte à ma ré„ ponſe du 3 Mars dernier.„ Enſuite Sa Majeſté a dit au Duc de *Choiſeul* de lire l'Arrêt dont la teneur s'enſuit.

„ Le Roi étant informé que les Officiers de ſon Parlement de *Dauphiné*, délibérant ſur le récit des Députés de ladite Cour, que Sa Majeſté avoit mandés pour recevoir ſes ordres, après avoir arrêté de faire des Remontrances ſur aucuns des objets dudit récit, auroient en outre, de leur propre mouvement, & dans une forme déjà réprouvée par Sa Majeſté, déclaré, *qu'ils continueroient de tenir pour maximes inviolables, inhérentes à la conſtitution du Gouvernement François*, pluſieurs Articles relatifs à la réponſe faite par le Roi tenant ſon Parlement de *Paris*, le 3 Mars dernier; Sa Majeſté auroit jugé à propos de ſe faire rendre compte en ſon Conſeil, dudit Arrêté en date du 21 Juin 1766, & Elle y auroit reconnu que leſdits Officiers n'ayant pas craint de faire entendre que les principes retracés

par

par Sa Majesté dans sadite réponse, dont elle leur avoit enjoint, de sa propre bouche, de faire la regle de leur conduite, avoient besoin d'être *concilies avec les droits sacrés de la vérité, de l'honneur & du devoir*, auroient entrepris d'altérer lesdits principes, & d'y substituer des expressions tendantes à faire revivre les systêmes proscrits par Sa Majesté ; & ne voulant pas souffrir qu'il soit donné la moindre atteinte à sadite réponse, Elle auroit jugé nécessaire de ne laisser subsister aucun Acte qui y seroit contraire. A quoi voulant pourvoir ; oui le rapport & tout considéré : „

„ Le Roi étant en son Conseil a cassé & annullé, casse & annulle, comme attentatoire à son autorité & contraire au respect & à la soumission dus à sa réponse du 3 Mars dernier, ledit Arrêté du 21 Juin 1766, & tout ce qui s'en est ensuivi ou pourroit s'ensuivre. Fait très-expressés inhibitions & défenses aux Officiers de son Parlement de *Grenoble* de prendre à l'avenir de pareilles délibérations; ordonne que la Minute dudit Arrêté sera cancellée en sa présence, & qu'en marge d'icelle il sera fait mention que ladite Minute a été rayée en exécution du présent Arrêt, lequel sera lû & publié par tout où besoin sera. Enjoint au sieur Intendant & Commissaire départi par Sa Majesté en sadite Province de *Dauphiné* d'y tenir la main. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, à *Compiegne*, le vingt deux Août mil sept cens soixante-six. „

Le Duc de *Choiseul* ayant achevé la lecture de l'Arrêt, le Roi lui a dit: „ Rayez la Minute de l'Arrêté, & écrivez en marge qu'elle a été rayée de mon ordre & en ma présence, en exécution de mon Arrêt de ce jour. „

Ce qui ayant été exécuté, Sa Majesté a fait rendre aux Députés leurs Registres, & leur a dit : „ Les Registres de mes Cours sont le dépôt des Actes de ma justice ; & personne ne doit être inquiet, lorsque je me les fais représenter. Il dépendra de mon Parlement que je ne fasse jamais usage de cette voie ; son obéissance m'assure qu'elle ne sera plus nécessaire & que je n'aurai à lui donner que des marques de ma bienveillance. „

Le Roi a accordé une place de Grand-Croix dans l'Ordre Royal & Militaire de *Saint-Louis*, au sieur de *Croismar*, Commandeur dudit Ordre, Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté & Gouverneur de l'Ecole-Royale-Militaire.

Leurs Majestés souperent à leur grand couvert, le 24 de ce mois, veille de la Fête de *Saint-Louis*. Les Musiciens du Roi exécuterent pendant le repas différens morceaux de Symphonie. Le lendemain, Leurs Majestés & la Famille Royale se rendirent à la Paroisse Royale de *Saint-Jacques* & y assisterent à la Grand'-Messe, à laquelle l'Evêque de *Soissons* officia.

Il s'est fait avant-hier, au College Royal de cette Ville, un Exercice pour la distribution solemnelle des Prix accordés par le Roi. Le sieur *Matthieu*, Principal du College, eut l'honneur de présenter le Programme de l'Exercice au Roi & à Monseigneur le *Dauphin*, ainsi qu'à Monseigneur le Comte de *Provence* & à Monseigneur le Comte d'*Artois*, qui honorerent cet Exercice de leur préseuce & en furent très satisfaits : Monseigneur le Comte de *Provence* étant indisposé ne put y assister. Les Ecoliers qui remporterent les Prix, eurent l'honneur d'être couronnés des mains de Monseigneur le *Dauphin*. Ce Prince eut la bonté d'accorder un Prix particulier au sieur *Herbert*, qui, par les soins du sieur *le Comte*, Professeur de Rhétorique, soutint l'Exercice avec beaucoup d'applaudissement. Le sieur *Scellier* récita ensuite un Compliment adressé au Roi, & le sieur *Dalmas* termina la séance par un Remerciment à Monseigneur le Dauphin. Les jeunes

Prin-

Princes furent reçus à leur arrivée par les Administrateurs du Bureau, ayant à leur tête l'Evêque de *Soissons*. Hier, le Principal, le sieur le *Comte*, Professeur de Rhétorique, & les Ecoliers couronnés, furent présentés aux Princes pendant leur dîner.

De PARIS *le 29 Août.*

Sa Majesté ordonne, par des Lettres-Patentes, du 28 du mois dernier, que les Commissaires nommés par celle du 21 Octobre 1765 procéderont dans six mois au plus tard au recensement & récollement des limites des Faubourgs de *Paris*, posées en vertu des Déclarations de 1724, 1726, & 1728.

Le 25, jour de la Fête de *Saint-Louis*, la Procession des Carmes du Grand Couvent, à laquelle le Corps de Ville assista, se rendit, selon l'usage, à la Chapelle du Palais des *Tuileries* où ces Religieux chanterent la Messe.

L'Académie *Françoise* célébra cette Fête dans la Chapelle du *Louvre* ou l'Abbé *Vammalle* prononça le Panégyrique de *Saint-Louis*, après la Messe qui fut chantée en Musique. La même Fête fut célébrée par l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres & celle des Sciences, dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire; le sieur *Blanchot*, Prêtre de la Paroisse de Sainte *Marguerite*, prononça le Panégyrique du Saint.

Après midi, l'Académie *Françoise* tint son assemblée publique. Le Directeur de l'Académie annonça que le Prix de Poésie avoit été adjugé à un Poëme du sieur de la *Harpe*, qui a pour titre *le Poëte*, & que l'Académie avoit accordé l'*Accessit* à deux Poëmes dont l'un est une *Epître aux Malheureux*, dont l'Anteur ne s'est pas nommé; l'autre une *Epître sur la rapidité du tems*, composée par le sieur *Fontaine*. Le sieur d'*Alembert* fit ensuite la lecture du Poëme couronné; après quoi le sieur *Marmontel* lut des extraits des deux Poëmes qui ont eu l'*Accessit*, ainsi que de quelques autres ouvrages qui ont concouru. Le sieur *Duclos*, Secrétaire Perpétuel de l'Académie, termina la séance en annonçant que le Sujet du Prix d'Eloquence pour l'année prochaine sera l'*Eloge du Roi Charles V, surnommé le Sage.*

On a appris de *Lisbonne* que l'Infant Dom *Emmanuel*, oncle du Roi de *Portugal*, étoit mort dans cette Ville, le 3 de ce mois, après une maladie de trois jours. Ce Prince étoit dans la soixante-huitieme année de son âge.

De LONDRES *le 22 Août.*

Le Marquis de *Granby*, Lieutenant-Général, a été fait Commandant en chef de toutes les Armées du Roi à la place du Lord *Ligonier*; Mais S. M. a, dit-on, reservé le premier Régiment des Gardes à pié pour le Duc de *Glocester*; Et Mr. le Marquis conserve son Poste de Colonel du Régiment des Gardes bleues à cheval.

On a dépêché un Exprès au Chevalier *Edouart Hawke*, pour le faire revenir de sa Terre: Il doit arborer dans peu son Pavillon à bord du *Triomphe*, Vaisseau de guerre de 74 Canons, nouvellement construit; Mais on ne sait pas au vrai sa destination.

On se plaint par-tout de la chereté, que l'on attribuë particulièrement à l'excès des Taxes. Le Grand-Shérif, le Grand-Juré & autres Francs-Tenanciers du Comté de *Northampton*, en tenant les Assises d'Eté, sont convenus unanimement de dresser à ce sujet des Instructions pour leurs Représentans en Parlement: Ces Instructions contiennent ce qui suit.

Au Chevalier Edmond Isham, *Baronnet, & à* Guillaume-Cartwright, *Ecuyer, Membres du Parlement pour le Comté de* Northampton.

„Nous les Grand Sheriff, Membres du Grand-Juré, & autres, assemblés aux Assises d'Eté, tenuës à *Northampton* pour le Comté de ce nom le 26 Juillet 1766 prenons cette occasion de vous communiquer nos sentimens & ceux de vos autres Constituans.

Le

Le zèle, que vous avez toujours témoigné pour le ſervice de votre Pays, & de cette Province en particulier, exigeant de notre part que nous reconnoiſſions nos obligations, nous encourage à nous attendre à la continuation de votre aſſiſtance & de votre protection.

Le peſant fardeau des Taxes, ſous lequel nous gemiſſons, & que nous ſupportons avec peine, dans un tems que tout ce qui eſt neceſſaire à la vie eſt fort rencheri, nous oblige à recourir à vous, à vous préſenter ces Inſtructions, & à déſirer que vous faſſiez vos efforts dans la prochaine Séance du Parlement, pour procurer une réduction de la *Taxe des Terres*, afin de nous mettre mieux en état de porter le dit fardeau; & que nous puiſſions avoir lieu de nous rejouir des effets de la Paix, rétablie depuis quatre ans. „

Il y a des avis de l'*Inde*, qui portent, que le Vice-Roi de *Manille* a actuellement ſur pié une Armée, ou plutôt une Milice noire à la Solde du Roi d'*Eſpagne* ſon Maître: Ces Troupes, qui ne ſont pas mal diſciplinées, conſiſtent en 15000 Hommes d'Infanterie & 6000 de Cavalerie.

De Zutphen *le 19 Août.*

Le Prince *Stadhouder* étant arrivé hier de *Loo* à une petite diſtance de cette Ville, le Drapeau couleur orange fut arboré au haut de la Tour de la grande Egliſe. Auſſitôt toutes les cloches commencerent à ſonner & continuerent de même pendant deux heures. On avoit poſté près de la Porte, en arriere du dernier pont ſur l'*Yſſel*, un Détachement de l'Eſcadron du Regiment de *Rechteren*, qui précéda & conduiſit le Prince, au-devant duquel s'étoit avancé le Baron de *Lintelo*, Lieutenant-Général d'Infanterie & Commandant de la Place, avec le Baron de *Schimmelpenninck van der Oye* en qualité de Grand Major. Au-delà du Principal pont, toute la Cavalerie de *Rechteren*, complettée par la réjonction des trois autres Eſcadrons, venus la veille de *Nimegue* & d'*Arnhem*, rendirent à S. A. S. les honneurs militaires. A l'entrée de la Ville, Elle fut complimentée par le Magiſtrat en Corps & les Secretaires, accompagnés d'un nombreux & brillant Cortege. Enſuite Elle paſſa, au bruit du canon, entre une double haye de Bourgeois, rangés ſous les armes depuis là jusqu'au s'*Gravenhof*, pour ſe rendre à l'Hôtel du Baron de *Heekeren*, Seigneur d'*Enckhuyſen*, Droſſard Provincial & Préſident des Deputés des Etats du Comté de *Zutphen*. Le Prince deſcendit de Caroſſe vis-à-vis cet Hôtel, qui lui étoit deſtiné pour logement. Il y reçut de nouveau les Complimens du Magiſtrat, à qui il donna Audience, ainſi qu'au Corps de la Nobleſſe, aux Députés des Villes de *Doesborg*, *Deutichem*, *Lochem* & *Groenlo*, aux Conſiſtoires de différentes Communions, aux Officiers de la Garniſon & de la Bourgeoiſie. L'après-midi, des Députés de la Regence vinrent prendre S. A. S. & la conduiſirent à l'Hôtel de-Ville, où Elle aſſiſta à un ſplendide Repas avec le Duc de *Brunſwich*, les Princes de *Bade-Dourlach* & de *Heſſe-Philipſdal*, les Gentilshommes de ſa Suite & nombre d'autres Perſonnes de rang, parmi leſquelles le Bourgrave *van Lynden* de *Nimegue*, les Droſſards de *Zutphen* & de *Veluwe*, les Députés des Etats, quelques Membres du Corps de la Nobleſſe & pluſieurs Officiers-Généraux. Il étoit environ ſept heures du ſoir, lorſque le Prince *Stadhouder* fut introduit dans la Chambre du Conſeil. Son Alteſſe Sereniſſime s'y arrêta quelque tems, retourna à l'Hôtel du Baron de *Heekeren*, & alla, après le Souper, voir les illuminations, dont Elle parut très ſatisfaite. Le jour ſuivant, entre les neuf & dix heures du matin, le Prince ſe tranſporta ſur la Bruyere de *Gorſel*, y vit manœuvrer la Garniſon, la paſſa en Revûe, dina à la Maiſon de *Dorth*, & partit le ſoir pour retourner par *Deventer* à celle de *Loo*.

N. 73.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 10 SEPTEMBRE 1766.

De Florence *le 28 Août.*

Lundi dernier Fête de *St. Louis*, dont S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe porte le nom, ainſi que S. A. R. Madame la Princeſſe des *Aſturies*; Il y eut Grand *Gala*, Baiſe-main & dîner public à la Cour. Madame la Grande Ducheſſe, qui avance heureuſement dans ſa groſſeſſe, donna par cette raiſon ſa main à baiſer, aſſiſe dans ſon Fauteuil, & le ſoir la Cour retourna à la *Villa dell' Imperiale.*

L'Archevêque de cette Ville a ordonné par un mandement de faire des prieres dans toutes les Egliſes à l'occaſion de la groſſeſſe de S. A. R.

De Milan *le 27 Août.*

Le Prince Héréditaire de *Brunſwick* eſt arrivé lundi dernier en cette Capitale venant de *Turin* & en dernier lieu de *Pavie*, & le Séréniſſime Duc de *Modene* lui a donné hier un ſuperbe repas au Palais Ducal.

De Livourne, *le 27 Août.*

Le 22 de ce mois les deux Vaiſſeaux de guerre de S. A. R. ſont partis pour aller en courſe & doivent ne revenir ici que dans deux mois.

Hier au ſoir nous avons eſſuyé ici un orage très-conſiderable qui a fait beaucoup de degât dans nos Environs & ſur tout à *Monte-Nero*, où il eſt tombé de la grêle d'une groſſeur extraordinaire.

Depuis le 20 juſqu'au 26 de ce mois il eſt arrivé dans ce Port 68 Bâtiments etrangers, qui nous ont entre autres apporté 15300 Sacs de Grain & de Riz.

De Genes *le 26 Juillet.*

Les lettres d'*Eſpagne* nous apprennent que le Miniſtere de S. M. *Cath:* continuë à faire travailler avec ſoin à l'augmentation de la marine. Elle monte deja actuellement à 48 vaiſſeaux de ligne, repartis en différens Ports, & il y en a 15 autres du premier rang, outre 7 Fregates, prêts à être lancés à l'eau, ſur les chantiers de *Cadix* du *Ferrol* & de *Carthagenes*, ſans compter ceux que l'on conſtruit à la *Havane.* Suivant les nouvelles de *Lisbonne.* Le Roi de *Portugal* augmente auſſi de ſon côté conſiderablement ſa Marine.

Le Comte *Durazzo* Ambaſſadeur de Leurs Majeſtés I. & R. A. auprès de la Republique de *Veniſe* après avoir paſſé ici environ 4 mois avec la Comteſſe ſon Epouſe en eſt parti mardi dernier pour retourner à ſa deſtination.

De Coppenhague *le 22 Août.*

Le Roi alla viſiter, le 14 de ce mois, la Fonderie de Canons, établie à *Friederichswerk*, où S. M. fut reçue au bruit d'une décharge de 100 piéces d'Artillerie; elle ſe rendit, le 16, à *Cronenbourg* pour examiner les Fortifications de cette place. Toute la Famille Royale ſe raſſembla, le 18, au Château de *Friedrichsbourg*, où il y eut ce jour-là de grandes réouiſſances. Le Roi retourna, le 19, à *Hirſchholm*, d'où S. M. eſt partie aujourd'hui pour revenir au Château de *Friedrichsbourg.*

De Hambourg *le 30 Août.*

Suivant les nouvelles de *Stockholm* les Etats ont préſcrit les arrangemens ſuivans pour dégager le Fonds de leur Comptoir en conformité des Réglemens faits à ce ſujet & à la maniére accoutumée: Savoir que l'on dreſſera un état ſommaire; I. *De toutes les Liquidations faites par la Chambre:*

ou

ou autre Collége avant l'année 1766 & rangées en classes au Comptoir des Etats pour être payées: II. *De toutes les Obligations des Etats, que leur Commission a classifiées & dont elle a agreé le payement:* III. *De toutes les piles de Billets d'assurances trouvés justes:* IV. *De tous les Billets d'assurances donnés à Interêts par les Etats, & qui ne sont pas encore payés:* Le tout devant être remboursé sur le pié de 70 mille *Thalers*, monnoie d'argent, par an jusqu'à la prochaine Diète.

Les Etats ont aussi remis au Roi un Projet, pour changer les Règlemens faits relativement aux Forges en 1649 & 1763 au moyen dequoi ils se persuadent que l'œconomie des Mines sera mise sur un meilleur pié.

De FRANCFORT, *le 2 Septembre*

Sa Majesté *Prussienne*, voulant faciliter le Commerce qui se fait entre les Provinces situées en deçà & au-delà du *Rhin*, a ordonné qu'il soit établi un pont volant sur ce fleuve, près du village d'*Essenberg*, à peu de distance des Villes de *Duisbourg* & de *Rœroort*.

AVERTISSEMENT.

„ La Deputation du Credit réuni des Etats des Provinces héréditaires *Bohèmes* & *Autrichiennes* fait savoir à tous ceux, qu'il appartiendra:

Que, quoiqu'en vertu de la Notification des Etats des susdites Provinces, & de l'Avertissement du 29 Decembre 1763 ainsi que selon les Avertissements posterieurs du 29 Decembre 1764, du 29 Juillet, & 29 Decembre 1765 toutes les Obligations contractées par ces mêmes Etats en date du 1 Juillet 1761 où Coupons tant de 25 que de 100 fl. de principal, & portant 6 pour cent d'Interêt, ayent été successivement denoncées pour être retirées entiérement de la Circulation, & que par l'Avertissement même du 29 Decembre 1765 le dernier jour de Juillet de l'année courante ait été fixé comme terme peremtoire, il se trouve néanmoins, que quelques Propriétaires des susdits Papiers, quoique denoncés solemnellement n'ont pû être determinés de les raporter selon la teneur, & la disposition des denonciations faites de-tems à autre pour en recevoir ou le remboursement en argent comptant, ou en Coupons à raison de 5 pour 100 d'Interêt, de façon, que de chaque Espece de ces Obligations denoncées il en reste encore un petit nombre dans la Circulation; Mais comme en conséquence du dispositif du §. 16. de la Notification des susdits Etats du 30 Juin 1761. toutes ces Obligations, ou Papiers doivent être entiérement retirés de la Circulation au bout de cinq années, & que le terme préscrit sous peine de n'en plus recevoir le remboursement, est actuellement écoulé, cependant la Deputation du Credit réuni par un surcroit d'indulgence, & de complaisance pour les porteurs des dites Obligations, qui ayant été denoncées, & annullées, ne donnent plus de Droit à aucun remboursement, veut bien accorder aux dites porteurs ou proprietaires la faveur extraordinaire de pouvoir encore s'en procurer le remboursement jusques, & inclusivement le 16 du mois d'Octobre prochain, lequel jour on assigne ici, comme terme final & sous la clause peremtoire, de façon que jusqu'à ce jour la Caisse Generale du Credit remboursera argent comptant, ou convertira en Coupons à raison de 4 pour 100 d'Interët tous ceux à six pour cent, qui se trouveront encore dans la Circulation; lequel terme peremptoire étant écoulé ces Obligations ne donneront plus de droit ni à leur remboursement, ni à leur échange, mais elles resteront absolument eteintes, & amorties.

C'est de quoi l'on a voulu avertir un chacun, pour qu'on puisse s'y conformer, & se garder des peines portées par les présentes. Vienne ce 5 Septembre 1766. „

Bey Johann Thomas Edlen von Trattnern, Kaiserl. Königl. Hofbuchdruckern und Buchhändlern auf dem Kohlmarkte im Großerischen Hause, wie auch in dessen Buchhandlung in Prag in der Altstädter-Jesuiter-Gasse, sind nebst andern folgende Bücher um beygesetzte Preise zu haben.

Wien den 3. September. 1766. Nro. XXXII.

	fl.	kr.
Matani (A.) Wahrnehmungen von Pulsadergeschwülsten der Herzgehend, 8. Frankfurt 1766.	—	20
Pfeils (C. V. L. B.) Abhandlung von den Verdiensten des herzoglichen Hauses Würtenberg um das deutsche Reich, 4. Frankfurt und Leipzig 1765.	—	34
Die Kunst junge Leute zu bilden, welche solche aus Briefen vom neuesten Geschmacke aus anderen moralischen und lehrreichen Gedanken erlernen können, 8 Frankfurt und Leipzig 1766.	—	34
Kapfii (S. F.) commentatio de curatorum consensu ad ultimas voluntates subinde necessario, 4. Tibingæ 1766.	—	6
Canones (Centum) ascetici in gratiam eximiorum ecclesiasticorum elucubrati, 12. Francof. 1766.	—	6
Reflexiones sanctæ pro singulis diebus mensis salubriter ponderandæ, 12. Pragæ, 1766.	—	10
Reinharts (D.) verletzte Leber, 8. Glogau, 1761.	—	4
Leben und Thaten verschiedener berühmter Feldherren nebst den Leben des M. P. Cato und T. P. Atticus, 8. Frankfurt. 1766.	—	24
Chymica, Schmelzkunst (ganz neu entdeckte) wie bey Schmelzung derer Metallen und Hüttenwerker alle mercurialische, arsenialische und sulphurische Theile können erhalten und genutzet werden, 4. Dreßden, 1766.	—	9
Lewis (W.) Zusammenhang der Künste philosophisch praktisch abgehandelt; 2ten Theils 2ter Band, mit Kupf. Zürich, 1766.	2	30
Beurtheilung (freye) die neueste Litteratur betreffend, 2ten Bandes 2tes Stück, 8. Jena, 1766.	—	9
Leben, und Begebenheiten des Engländers Joseph Tompsons 5ter Theil, 8. Frankfurt 1766.	—	12
Briefe über Merkwürdigkeiten der Litteratur, erste Sammlung, 8. Schleßwig, 1766.	—	15
Hirsch (J. C.) Schlüssel zu der Deutschen Reichs-Münz-Archiv, 4. Nürnberg 1766.	—	18
Lexicon, kurzgefaßtes Cameral-Lexicon der in der Kaiserlichen und Reichskammergerichtsordnung recipirten terminorum juridico-technicorum, gr. 8. Frankfurt und Leipzig, 1766.	—	20
Spineto (A. de) politische Schnupftobacksdose vor die wächserne Nase der Justiz in sich fassend juristische Streitsagen in Handel und Wandel, 8. Jena, 1766.	—	45
Berkenmeyers (P. L.) geographische Fragen, worinen die nothwendigsten Stücke der Erdbeschreibung gewiesen werden, 8, Hamb., 1766.	—	24
Rolleri (C. N.) oratio solemnis metri legibus adstricta Reg. Ser. Potentissimi atque invictissimi Roman. nunc Imperatoris Josephi II. 4. maj. Bremæ, 1765.	—	12
Schorch (C. F. I.) delineatio Historiæ jur. civil. rom. & Germanici, 8. Gothæ, 1766.	—	18
La Géographie universelle par Jean Hubner 6. Tom. 8. a Basle, 1761.	5	—
Deutsch-französisch- und italiänisches Wörterbuch, worinen die gebräuchlichsten Wörter enthalten, herausgegeben von J. J. Schatzen, gr. 8. Augsburg. 1766.	—	45
Mémoires & avantures d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde, VII. part. 12. 1766.	2	—
Reygeri (G.) tentamen Florae Gedanensis Tomus IIdus. 8. Dantisci, 1766.	—	24
Trilleri, Dan. Wilh. opuscula medica ac medio-philologica Vol. 1. 4. Francof. 1766.	2	15
Die geprüfte Pockeninoculation ein physikalisch Gedicht 4 ibid. 1766.	—	45
Olenschlagers (Joh. Dan. v.) neue Erläuterung der guldenen Bulle Kaisers Karl des IV. mit Kupfern gr. 4 Frankf. 1766.	4	30

	fl.	kr.
The history of Ladi Julia Mandeville By the translator of Ladi Catesbi's Lettres gr. 12 London 1765.	3	—
Le Spectateur ou le Socrate moderne où l'on voit un portrait naif des Mœurs de ce Siecle traduit de l' Anglois gr. 12. VII. Tomes, à Amsterdam 1754.	8	—
Spectacles de la nature, ou Entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle, qui on paru les plus propres à rendre les Jeunes Gens curieux & à leur former l' Esprit VIII. Tomes 12. à Paris 1755.	14	—
Histoire des Empereurs Romains, depuis Auguste jusqu'à Constantin, par Mr. Crevier, 6. Tom. gr. 4. Paris 1750.	18	30
Dictionnaire d' Anecdotes, traits singuliers & caractéristiques, historiettes, bons mots, naïvetés, saillies, reparties ingenieuses, &c. 8. 2. vol. Paris 1766.	2	—
Discours sur la Métaphysique par Mr. Merian 8. Basle. 1766.	—	24
La femme qui a raison, comédie en trois actes par Mr. de Voltaire gr. 8. Amsterdam 1760.	—	24
Principes du Droit de la nature & des Gens. Extrait du grand ouvrage latin de M. Wolff. par Mr. Formey gr. 4. Amsterdam. 1758.	2	30
Science du Gouvernement, par St. Real gr. 4. 8. vol. Paris.	42	—
Cabinet des Fées. 12. 8. vol. Fig. avec Amsterdam 1754.	9	—
Recueil historique d' Actes, Négotiations, Mémoires & Traités depuis la paix d' Utrecht jusqu'au second congrès de Crambrais inclusivement par Mr. Rosset 8. 21. vol. Haye 1728.	34	30
Oeuvres (toutes les) de Ciceron traduites en François par différens Auteurs gr. 12. 32. vol.	40	—
Les Voyages de Cyrus François & Anglois gr. 12. London 1760.	1	30
L'Année du Chrétien, contenant des Instructions sur les Mysteres & les Fêtes, gr. 12. 18. vol. Paris 1748.	16	—
Recueil de Pieces d' Eloquence, présentées à l' Académie Françoise gr. 12. 4. vol. Amsterdam 1750.	4	—
Histoire de Miss Honora, ou le Vice dupe de lui-même gr. 12. 4. vol. Paris, 1766.	3	—
Abrégé de la nouvelle méthode pour apprendre facilement & en peu de tens la langue grecque 8. Amst. 1730.	—	30
Droit de la Guerre & de la Paix par Hugues Grotius nouvelle traduction, par Jean Barbeyrac gr. 4. 2. vol. Leide 1759.	10	40
Essais historiques sur Paris de Mr. de St. Foix 5. Tomes gr. 12 Paris 1766.	4	30
Méchanisme de l' Electricité, & de l' Univers par M. J. C. F. de la Perriere 2. Tom. gr. 12. Paris 1765.	2	30
Office divin abrégé pour toues les tems de l' Année gr. 8. Sens 1763.	1	50
Des Semis & Plantations des Arbres & de leur Culture par Mr. Du hamel du Monceau avec fig. 2. Tom. gr. 4. Paris 1760.	6	40
L' exploitation des Bois ou moyen de tirer un parti avantageux des Taillis, demi Futages, par Mr. Duhamel du Monceau 2. Tom. gr. 4. Fig. Paris 1764.	12	—
Manuel historique, géographique & Politique des Négotians ou Encyclopédie portative de la Théorie & de la Pratique du Commerce 3. Tom. 8. Lyon 1762.	6	—
Sermons pour l' avent, le Carême & les principales Fêtes de l' Année 4. Tom. gr. 8. Liege 1766.	6	—
Dictionnaire raisonné d' Anatomie, & de Physiologie 8. 2. vol. Paris 1766.	4	15
—— portatif de Santé, par M. L*** 2. vol. 8. Paris.	3	40
Art du Couvreur par M. Duhamel du Monceau gr. Fol. 1766.	1	50
Bibliotheque choisie en XXVIII. vol. avec les tables générales des Auteurs & des Matieres, par Jean le Clerc 12. 28 vol. Amst. 1718.	21	—
Supplément (second) aux six volumes de Recueils des Médailles de Rois; de Villes publiés en 1762. 1763. & 1765. gr. 4. Paris 1766.	4	50
Dictionnaire Royal François-Anglois, & Anglois-François par. M. A. Boyer gr. 4. 2. Tom. Amsterdam. 1752.	12	—
Architecture hydraulique ou l' art de conduire, d' élever & de ménager les eaux pour les différens besoins de la vie, par M. Belidor 4. Tom. gr. 4. Paris 1739.	45	—

N. 74.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 13 SEPTEMBRE 1766.

De LISBONNE, *le 5 Août.*

Le Corps de l'Infant Dom *Emanuel* mort ici le 3. de ce mois fut transporté hier à l'Eglise de *St. Vincent* de *Fora* & déposé dans le Caveau de la Famille Royale, au son de toutes les cloches & au bruit de l'Artillerie, tant du Château que des Forts & des Vaisseaux de guerre. La Cour a pris à cette occasion un Deuil de deux mois.

L'Edit, rendu depuis peu contre les Ecclésiastiques, qui par de coupables stratagêmes parviennent à s'emparer des Successions des Particuliers, est conçu en ces termes.

„ Nous, Don JOSEPH, par la grace de Dieu, Roi de *Portugal* & des *Algarves*, &c. A tous ceux, à qui il appartiendra, Salut. Faisons savoir qu'ayant appris de notre Grand-Conseil les irrégularités & les abus qui se commettent dans nos Etats par nombre de personnes, lesquelles se glissent dans les maisons & y employent toutes sortes d'artifices pour engager les Malades à disposer de leurs Biens par derniere volonté ; de sorte que la plûpart des Testateurs, fort avancés en âge, ou épuisés de maux, & pour mieux dire, vaincus par les persuasions de ces rusés Trompeurs, qui osent même se couvrir du voile de la Religion & de l'amour fraternel, font des Testamens qui privent de leur patrimonie les Héritiers légitimes, réduis-

duiſent les peres de famille & leurs enfans à un tel dégré d'indigence, que voyant leurs héritages en des mains étrangeres, ils ſe portent à tous les deſordres que le déſeſpoir leur ſuggére. Une choſe, plus déplorable encore, c'eſt qu'il ſe trouve parmi eux des Eccléſiaſtiques & des Religieux, qui, abuſant pernicieuſement des Droits de l'Egliſe & de la Diſcipline Eccléſiaſtique, s'empreſſent à faire dreſſer des Teſtamens avec plus d'ardeur que de zèle pour le ſalut des ames, juſques là que la plûpart de ces Diſpoſitions teſtamentaires, répugnent aux Droits de l'Egliſe, aux Inſtitutions & Regles Eccléſiaſtiques, aux Ordonnances de pluſieurs Empereurs, & ſur-tout aux ſentimens des Peres de l'Egliſe, approuvés par le *St. Siége.* Néanmoins, ce ſcandaleux abus, malgré les Loix & les Ordonnances des Princes, n'eſt devenu que trop commun dans les Etats *Catholiques* de l'*Europe*, & principalement dans notre Royaume, quoique *Philippe IV.*, à la réquiſition de ſes Peuples, ſe fût donné tous les ſoins poſſibles pour extirper cet abus par l'exécution d'un Décret, dont l'un des principaux Articles défendoit à tous Ordres Religieux de ſe faire inſcrire dans les Teſtamens, ſoit comme Heritiers, ou Légataires, ou d'accepter aucuns Legs en faveur de leurs Communautés; laquelle Défenſe fut confirmée le 2 Mars 1647 en préſence du Roi notre Biſayeul. „

„ A ces cauſes, de l'Avis de notre Conſeil & de pluſieurs autres de nos Miniſtres, Nous ordonnons, tant par amour pour la Religion que pour le bien-être de nos Sujets, ſoit Eccléſiaſtiques ou Civils, de même que pour le maintien deſdits Décrets, on ait déſormais à ſe conformer aux Articles ſuivans.

Article premiére.

„ Tous Teſtamens de Succeſſion univerſelle ou de Legs, écrits de la main d'un Eccléſiaſtique, ou d'un Laïc en faveur de ſes Proches juſqu'à la quatriéme génération incluſe, ou à l'avantage d'une Confrairie ou d'une Communauté Religieuſe, de quelque nature qu'elles puiſſent être, & quand même ces Teſtamens ſeroient munis du ſeing de quelque Moine au profit de ſon Couvent, ou de telle autre Communauté dont il auroit la direction, ſeront tenus pour nuls & de nulle valeur. Enjoignons à tous Officiers de Juſtice de n'intenter aucun Procès à cette occaſion, mais d'obſerver ponctuellement notre préſent Edit; de maniere que les Biens, tant meubles qu'immenbles, délaiſſés & legués, ſoient reſtitués aux Proprietaires, ſans aucune oppoſition, ou à défaut d'Héritiers, remis à la Chambre Royale, à laquelle ils ſeront dévolus. Tous Magiſtrats & autres Employés dans les Tribunaux, qui contreviendront à l'Edit, ſeront punis de la perte de leurs Charges & de leurs Dignités, & condamnés aux dépens du Procès qui aura empêché les Héritiers de jouir de leurs Héritages ou Legs. Tous Notaires & autres Officiers, qui auront paſſé de ſemblables Teſtamens, ou qui y auront eu part, ſeront ſur le champ dépoſés de leurs Emplois, s'ils les occupent à titre de propriété; ſi non, contraints d'en payer la valeur. „

„ II. Voulons ultérieurement que l'Edit ſoit exécuté dans ſa forme & teneur rélativement aux Biens hérités, & legués aux Communautés de Confeſſeurs & Directeurs de conſcience des Teſtateurs, ainſi qu'aux proches parens des Avocats ou Procureurs, du Conſeil deſquels ils ſe ſeront ſervis en teſtant, il n'importe que ces Teſtamens ayent été ſignés par les Teſtateurs eux-mêmes, n'y ayant aucune différence entre la ſignature de ceux-ci & celle d'autres qui leur auront conſeillé de diſpoſer ainſi de leurs Biens. „

III.

„ III. Le préſent Edit ſera & demeurera indiſſoluble quant aux Teſtamens & Codecilles, faits de bouche ou par écrit, de même qu'à tous autres Actes de derniere volonté, au ſujet deſquels nous banniſſons toutes conteſtations judicielles, chicanes & ſubterfuges en vertu de la Concluſion de notre Conſeil de *Lisbonne* & d'autres Loix qui y ont rapport, notre intention étant que ledit Edit ſoit obſervé à la lettre, & non autrement. „

La Suite l'ordinaire prochain.

Suite de Nouvelles de PARIS *du 29 Août.*

M. le Bailly de *Froullay*, Ambaſſadeur Extraordinaire de la Religion de *Malthe*, eſt mort le 26 âgé de 72 ans & 6 mois. Son convoi funebre s'eſt fait hier au ſoir en l'Egliſe de St, *Sulpice*, ſa paroiſſe, & le tranſport s'eſt fait enſuite en l'Egliſe de *Ste. Marie du Temple*, lieu de ſa ſépulture.

De LONDRES *le 26 Août.*

Le Duc de *Gloceſter* eſt parti hier pour *Windſor*.

Le Comte de *Rochford*, nouvel Ambaſſadeur du Roi à la Cour de *Verſailles*, partira le mois prochain. Le Comte de *Guerchy*, à ce qu'on dit, ne reviendra point ici; Mais il ſera remplacé par le Duc de *Nivernois* avec le caractére d'Ambaſſadeur de *France*,

La moiſſon eſt très-avancée dans la *Grande-Bretagne*, & en *Irlande*: Comme elle eſt très-abondante, le prix des Grains a baiſſé aux Marchés publics: ce qui a fait ceſſer les troubles, que la chereté des Grains avoit occaſionnés en divers endroits.

Suivant les Lettres arrivées hier par une Malle de la *Nouvelle-York*: écrites depuis le 30 Juin jusqu'au 12 Juillet dernier on jouit d'une tranquillité parfaite dans toute l'*Amérique-Septentrionale*.

Des Depêches du Lord Colville, Commandant de l'Eſcadre Royale ſur les Côtes de l'*Amérique-Septentrionale*, portent qu'à la vérité les Bâtimens *François* s'étoient abſtenus de pêcher à *Terre-Neuve* au-delà des bornes qui leur ſont preſcrites par les Traités; mais qu'ayant eſſayé de faire un Commerce illicite dans pluſieurs Colonies dépendantes de la Couronne, les Vaiſſeaux du Roi avoient porté obſtacle à leur entrepriſe: on parle d'établir dans ces quartiers ſous les auſpices de Sa Majeſté une Compagnie de la Pêche de la morue, & d'en exclure toutes Nations qui n'y ont point de Droit acquis par les Traités, à moins qu'elles ne conſentent au payement d'une certaine redevance annuelle.

Le *Horſenden*, Vaiſſeau de la Compagnie des *Indes*, eſt arrivé à *Portsmouth*, venant de la *Chine*, d'où l'on attend encore avant la fin de l'année trois Vaiſſeaux, autant de *Bengale*, un de *Madras* & cinq de *Bombay*.

Les Obligations & Billets de *Canada* à la charge de la Couronne de *France*, ont été produits au Miniſtère & certifiés par les Miniſtres des deux Cours de *Verſailles* & de *Londres*. On les a enſuite envoyés au Miniſtère de *France*, & on ne doute pas qu'on ne procède inceſſamment à leur liquidation.

Du 29.

Le 27 de ce mois, il y eut Cercle à la Cour. Le Comte de *Chatham*, ne s'y trouva point: parce qu'il étoit attaqué de la Goute. Le Roi nomma ce jour-là le Chevalier *Saunders* Premier-Commiſſaire de l'Amirauté à la place du Comte d'*Egmont*. L'Amiral *Keppel* rentra auſſi dans le même Département.

La

La défenſe d'exporter des Grains étant expirée le 26 de ce mois, on en a chargé dès le lendemain 3 Bâtimens; & l'on continuë d'en charger d'autres. Le Prix en a depuis hauſſé & hauſſera encore, ſi l'exportation continuë, parce que, quoique la moiſſon ait été abondante, le Grain en général n'eſt pas bien nourri.

Trois Yachts ont descendu la *Tamiſe*, & attendent à *Graveſend* l'ordre ultérieur de la Cour.

Nous apprenons de *Toulon*, que l'on y travaille à la marine avec toute la diligence poſſible, & que 1500 hommes, ſont continuellement occupés aux fortifications de cette place.

Pluſieurs avis d'*Eſpagne* portent auſſi qu'on n'a jamais vû travailler, avec plus d'aſſiduité dans les differens ports de ce Royaume, à la conſtruction, ou à l'équippement des Vaiſſeaux de guerre.

L'Amiral *Hawke* eſt depuis peu arrivé ici de ſes terres, pour prendre, dit-on, le commendement de l'Eſcadre qui accompagnera S. A. R. le Prince d'*Orange*, dans ſon trajet en *Angleterre*.

Les deux Chambres du Parlement s'aſſembleront, à ce qu'on croit, au mois de Novembre prochain, & les ſeſſions en finiront au mois de Mars 1767, de ſorte qu'il reſtera aſſez de tems aux membres actuels pour être à l'élection des Membres du Parlement futur, laquelle ſe fera au mois de Mai.

Thomas *Dobſon* riche fermier eſt depuis peu mort à *Halfield* à l'age de 109 ans. Ils a laiſſé 6 fils & 7 filles, tous mariés, qui avec leurs enfans & petits enfans montant à 91 perſonnes, ont aſſiſté à ſon enterrement.

Dans le jardin Botanique de l'Univerſité de *Cambridge* un ſeul grain de froment a produit 2000 epis, chacun de 30 grains, c'eſt à dire en tout 60000 grains.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Fables choiſies miſes en vers par J. de la Fontaine imprimées & ornées de figures en taille douce d'après l'Edition de Paris, 2 tomes. gr. 8. Dresde. 1758. fl. 20

Etat ou Tableau de la Ville de Paris 8. 1 vol. Paris. 1762. fl 1. kr. 30.

Eſſai ſur l'horlogerie, dans lequel on traite de cet art relativement à l'uſage civil, à l'Aſtronomie & à la Navigation, par Mr. Ferdinand Berthoud 2 Tomes. fig. gr. 4. 1763. fl. 15.

Contes des Genies, ou les charmantes leçons d'horam fils d'asmar, par Sir Charles Movel. 8. 3 vol. fig. Amſterdam 1766. fl. 3. kr. 30.

Cauſes célébres & intéreſſantes, avec les Jugemens qui les ont decidées, recueillies par M. Guyot de Pitaval. 22 Tomes 8. Amſterdam. 1764 fl. 24.

Camps Topographiques de la campagne de 1757 en Weſtphalie, commencée par M. le Maréchal d'Eſtrées, continuées par Mr. le Duc de Richelieu & finie par Mr. le Comte de Clermont: avec le Journal de ſes operations, par le Sr. du Bois avec les Cartes. 4. La Haye 1760. fl. 10.

N. 74.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 13 SEPTEMBRE 1766.

De ROME *le 30 Août.*

L'arrivée journaliere de quantité de grains qui ſont transportés par Mer dans ces Pays ci & les differens contracts faits au même égard font eſpérer qu'on évitera la diſette dans cette Capitale ainſi que dans les Provinces. Pour plus de précaution on a renouvellé l'Edit de l'an 1764 portant defenſe de laiſſer ſortir du pain de *Rome* à l'exception du ſeul pain bis, deſtiné à la nouriture des ouvriers qui travaillent aux vignes ou à la campagne.

Il y a deja eu cependant quelques desordres occaſionnés dans les Provinces par la rareté du grain & ſur-tout à *Macérata*, où les mutins ont pris les armes & où l'on a envoyé 40 ſoldats.

Dans la crainte de pareils tumultes éventuels tous les Gouverneurs & autres Officiers militaires ont eu ordre de ne point raſſembler cette année les Milices provinciales pour en faire ſelon l'uſage la revûë, parce-qu'étant alors armées, il pouroit s'en former peut être quelques troupes de mutins.

La Congrégation des Vivres vient encore de contracter avec divers marchands *Anglois* & *Hollandois* pour 30 milie meſures (*rubbia*) de grain, qui doivent être conduites a *Civita-Vecchia*.

Dans la derniere Congregation des Rites le Cardinal *Galli* a rapporté la Reviſion des nouveaux Ecrits, concernants le venerable Don Jean *Palafox* Evêque d'*Osma*, & il y a été decreté de pourſuivre ulterieurement cette affaire.

De HAMBOURG *le 3 Septembre.*

On doit dans peu faire partir d'ici pour *Dantzig* quantité de Canons & de Munitions de guerre, ainſi que pluſieurs petits Bâtiments; mais on ignore pour quelle Puiſſance ces Envois ſont deſtinés.

On aſſure que l'Empereur de *Maroc*, ainſi que les Régences d'*Alger*, de *Tunis* & de *Tripolis* ont de concert pris la réſolution de ne plus payer à l'avenir aucune ſorte de Tribut au Grand Seigneur.

Les Etats de *Suede* ont ordonné, que tous les Députés de la Banque, tant anciens que nouveaux, ſeront démis, en tant que Députés de la Banque; & qu'ils ſeront cenſés reſponſables des dommages qu'a ſoufferts la Banque ſous leur adminiſtration. Ces Députes ſont Mr. *Carl'on*, Préſident du College de Commerce, & Commandeur de l'Ordre de l'*Etoile Polaire*; Mr. *Benzelſtierna*, Conſeiller de la Chambre; le Paſteur & Docteur *Hauswolff*, le Paſteur *Werander*, le Négociant *Claſſon*; le Baron *Löwen*, Général-Major; Mr. *Appelbom*, Conſeiller de Chancelerie; le Docteur *Schröder*, Premier-Prédicateur de la Cour; le Docteur & Paſteur *Aſſius*, & le Négociant *Hans Witfoth*.

Le Baron de *Schimmelman*, Miniſtre du Roi de *Dannemarck* auprès du Cercle de la *Baſſe-Saxe* a donné le 30 du mois dernier à l'occaſion du mariage

ge de la Princeſſe Louiſe de *Danemarck* avec le Prince Charles de *Heſſe* un ſuperbe repas, auquel ont aſſiſté la Ducheſſe regnante de *Mecklenbourg*, la Princeſſe *Ulrique*, les Miniſtres étrangers, la Nobleſſe de cette ville & les Deputés de notre Magiſtrat.

De FRANCFORT, *le 6 Septembre*

Suivant quelques lettres particulieres de *Berne* en date du 20 Août dernier le terme du Traité d'Alliance & d'amitié, qui ſubſiſtoit depuis ſi longtems entre la République de *Veniſe* & celle des *Griſons*, étant expiré, le Gouvernement *Venitien*, bien loin d'être dans l'intention de renouveller ce Traité, vient de rendre un Decret, par lequel il ordonne que tous les Privileges, Droits &c. accordés aux *Griſons* expireront avec la préſente année.

AVERTISSEMENT.

„ La Deputation du Credit réuni des Etats des Provinces héréditaires *Bohêmes* & *Autrichiennes* fait ſavoir à tous ceux, qu'il appartiendra:

Que, quoiqu'en vertu de la Notification des Etats des ſusdites Provinces, & de l'Avertiſſement du 29 Decembre 1763 ainſi que ſelon les Avertiſſements poſterieurs du 29 Decembre 1764, du 29 Juillet, & 29 Decembre 1765 toutes les Obligations contractées par ces mêmes Etats en date du 1 Juillet 1761 où Coupons tant de 25 que de 100 fl. de principal, & portant 6 pour cent d'Interêt, ayent été ſucceſſivement denoncées pour être retirées entiérement de la Circulation, & que par l'Avertiſſement même du 29 Decembre 1765 le dernier jour de Juillet de l'année courante ait été fixé comme terme peremtoire, il ſe trouve néanmoins, que quelques Propriétaires des ſusdits Papiers, quoique denoncés ſolemnellement n'ont pû être determinés de les raporter ſelon la teneur, & la diſpoſition des denonciations faites de tems à autre pour en recevoir ou le rembourſement en argent comptant, ou en Coupons à raiſon de 5 pour 100 d'Interêt, de façon, que de chaque Eſpece de ces Obligations denoncées il en reſte encore un petit nombre dans la Circulation; Mais comme en conſéquence du diſpoſitif du §. 16. de la Notification des ſusdits Etats du 30 Juin 1761. toutes ces Obligations, ou Papiers doivent être entiérement retirés de la Circulation au bout de cinq années, & que le terme préſcrit ſous peine de n'en plus recevoir le rembourſement, eſt actuellement écoulé, cependant la Deputation du Credit réuni par un ſurcroit d'indulgence, & de complaiſance pour les porteurs des dites Obligations, qui ayant été denoncées, & annullées, ne donnent plus de Droit à aucun rembourſement, veut bien accorder aux dites porteurs ou proprietaires la faveur extraordinaire de pouvoir encore s'en procurer le rembourſement juſques, & incluſivement le 16 du mois d'Octobre prochain, lequel jour on aſſigne ici, comme terme final & ſous la clauſe peremtoire, de façon que juſqu'à ce jour la Caiſſe Generale du Credit rembourſera argent comptant, ou convertira en Coupons à raiſon de 4 pour 100 d'Interët tous ceux à ſix pour cent, qui ſe trouveront encore dans la Circulation; lequel terme peremptoire étant écoulé ces Obligations ne donneront plus de droit ni à leur rembourſement, ni à leur échange, mais elles reſteront abſolument eteintes, & amorties.

C'eſt de quoi l'on a voulu avertir un chacun, pour qu'on puiſſe s'y conformer, & ſe garder des peines portées par les préſentes. Vienne ce 5 Septembre 1766. „

N. 75.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 1766.

FIN de l'Edit du Roi de Portugal *contre les Eccleſiaſtiques, qui s'emparent des Succeſſions des Particuliers.*

ART IV. „ De plus, pour prévenir tous les préjudices qui réſultent de Teſtamens que des Religieux de différens Ordres ont ſû fabriquer, & au moyen deſquels ils ſe ſont approprié les Biens des Teſtateurs au ſcandale d'un chacun, enjoignons qu'en conſéquence des Canons de l'Egliſe, Conſtitutions Apoſtoliques, Ordonnances & Statuts de ce Royaume, toutes diſpoſitions teſtamentaires en faveur, tant de Moines d'Ordres Mendians que d'autres Communautés, ſeront nulles & de nulle valeur. A quel égard déclarons ceux-ci incapables de remplir les devoirs d'Exécuteurs d'aucun Teſtament, en chargeant nos Officiers & Juges d'y avoir attention, à peine d'être dépoſés de leurs Charges & de ſubir les châtimens ſtatués ci-deſſus. „

„ V. Afin d'obvier une fois pour toutes aux ruſes & artifices dont on s'eſt ſervi auprès des Teſtateurs, qui, hors d'état d'avoir pû, à cauſe de leur âge avancé, ou de la violence de leurs maladies, diſpoſer de leurs Biens avec préſence d'eſprit, ſelon la raiſon & avec choix, ont prêté aveuglément l'oreille aux ſuggeſtions de ces bons & pieux Donneurs de conſeil, Fabricateurs de Teſtamens à leur guiſe, voulons que tous Teſtamens, Codicil-

cilles & autres Actes de derniere volonté, faits de bouche ou par écrit dès les premiers accès de maladie, soit que les personnes soient allitées ou non, seront réputés pour nuls & de nulle valeur, les Biens restitués sur le champ aux Héritiers légitimes, à condition qu'ils fassent prier Dieu pour le repos des ames des Testateurs, leur donnent convenablement la sépulture à leurs propres dépens, payent au Prêtre les Droits qui lui appartiennent & n'excédent point les bornes de la raison, au cas qu'ils soient arbitraires & non-fixés. Ces Héritiers pourront aussi faire prier Dieu pour les Défunts, à Proportion de leur amour & de leur humanité.

„ VI. Sous cette Loi sont compris, sans exception, tous les Testateurs qui sont attaqués de dangereuses maladies, communément désignées en Médecine par le nom de *Fièvres chaudes*, lesquelles ordinairement emportent à l'improviste & plongent tout d'un coup le Malade dans le tombeau. Nous excluons néanmoins de la même Loi tous les Testateurs, affligés de maladies de langueur & d'autres pareilles incommodités, lesquels peuvent vivre encore long-tems & conserver leur bon sens, ces maux n'étant point sujets à des Apoplexies, ou à des suites, qui la plûpart troublent l'esprit & affectent le cerveau, au lieu que les autres Malades viennent communément & soudainement à mourir, au grand étonnement des personnes qui les veillent & demeurent chez eux.

„ VII. Quant aux Héritiers, à qui, en vertu de la Loi, appartiennent les Biens délaissés, Nous leur permettons de les prétendre en Justice, pourvû qu'ils agissent de bonne foi, & qu'ils ne s'opposent ni directement à la volonté des Testateurs. Si au contraire l'on découvre la moindre fraude dans leur conduite, ils seront punis, conformément à l'Edit.

„ VIII. En premier lieu, Nous exceptons de notre Défense les cas où un Testateur, au défaut de pere, de mere ou d'hoirs, auroit disposé de ses Biens en faveur de ses neveux & nièces. „

„ IX. En second lieu, Nous exceptons tous Legs & Dons, faits aux Communautés Ecclésiastiques & Civiles, pourvû qu'ils ne surpassent pas la valeur de cinq Messes, ou celle des Aumônes ordinaires pour chaque Prêtre de la Communauté, ou celle des Offrandes suivant les sages arrangemens & les louables usages des Fondations Religieuses. En ces cas, les Héritiers seront tenus, comme il est raisonnable, d'accomplir ces sortes de Legs. „

„ X. En troisiéme & dernier lieu, Nous exceptons les Legs & Dons que les Testateurs feront pour l'entretien de leurs fils, freres ou neveux, Membres de quelques Communautés Ecclesiastiques ou Civiles; mais à condition que ces Legs & Dons ne seront que viagers, & qu'ils ne monteront pas au delà de 50 mille réaux dans la Province d'*Estramadure* ou d'*Alentejo*, de 20 mille réaux dans les autres Provinces du Royaume de *Portugal*, les *Algarves* & les Isles qui en dépendent, & de 60 mille réaux dans nos Domaines en *Asie*, en *Afrique* & en *Amérique*. „

„ XI. En outre, convaincus que le bien-être général & la concorde en notre Royaume exigent ce présent Edit, eu égard à la multitude de plaintes continuelles qui pénetrent jusqu'au pied de notre Trône, & attendu les prejudices considérables que souffrent nos Sujets, Nous déclarons que cette Loi s'étend à tous Héritages & Donations en écrit, soit par voye de Testament ou d'autres Actes de derniere volonté, faits contre ce qui est statué ci dessus, il n'importe que lesdits Héritages & Dons ayent déja été légalisés & confirmés par Sentence de Ju-

ge;

ge ; quoiqu'encore celui-ci ait eu ou doive avoir connoiſſance de ces Succeſſions, mais qui pourroient n'être point payées en entier, & dont les Héritiers & Légataires n'ont point donné juſqu'ici de quittance valable, ni décharge ſuffiſante. Ordonnons finalement à tous nos Officiers & Suppôts de Juſtice de terminer promptement par Arrêt, en conformité de ce notre Edit perpétuel & irrévocable, tous les litiges, ſurvenus ou à ſurvenir au ſujet deſdits Teſtamens.

De MADRID *le 19 Août.*

Le Roi a accordé à perpétuité à la Ville de *Carbajales* d'*Alba* le privilege de tenir un marché public le Mercredi de chaque ſemaine.

Le Comte d'*Aranda*, Préſident du Conſeil, ayant repréſenté à S. M. que le nombre des Miniſtres de ce Tribunal n'étoit pas ſuffiſant pour l'exacte & prompte expédition des affaires qui y ſont portées, & que le grand âge & les infirmités de pluſieurs des Membres qui y ſont attachés les mettant dans l'impoſſibilité d'y aſſiſter tous les jours, il étoit fort difficile de compléter les cinq Chambres dont le Conſeil eſt compoſé, ce qui apportoit, au préjudice du bien public, un retardement conſidérable dans l'adminiſtration de la Juſtice ; le Roi a rendu en conſéquence un Décret, daté du 9 de ce mois, par lequel Sa Majeſté a créé cinq nouvelles places de Miniſtres du Conſeil.

De Compiegne *le 30 Août.*

Le 27 de ce mois, le Roi s'eſt rendu dans la Plaine de *Venette*, pour paſſer en revue le Régiment de *Navarre*, qui y étoit campé depuis le 24 : Sa Majeſté, après avoir parcouru tout le front de ce Régiment & examiné la manière dont il eſt tenu, a fait exécuter en ſa préſence le maniement des armes, & différentes manœuvres qui ont été commandées par le Comte *de Guines*, Brigadier d'infanterie & Colonel de ce Corps. Sa Majeſté a marqué à cet Officier ſa ſatisfaction, après avoir vu défiler le Régiment.

De PARIS *le 5 Septembre.*

Il paroit une Déclaration du Roi, du 4 Mai, portant Réglement pour la Comptabilité & les pourſuites du Contrôleur Général des Reſtes, & Amniſtie en faveur des Comptables.

Sa Majeſté a fait publier des Lettres-Patentes, du 24 Juillet, par leſquelles Elle fixe à une ſomme de douze mille livres la dotation accordée à la Chapelle de l'Ecole-Royale-Militaire, par l'extinction du titre de l'Abbaye de *Saint Jean de Laon*, & l'union de la menſe qui en depend à la dite Chapelle.

Le Roi voulant encourager le défrichement des terres incultes, & Sa Majeſté étant informée que pluſieurs familles étrangéres déſireroient de ſe rendre dans le Royaume pour ſe livrer à ces ſortes de travaux, il vient de paroître une Déclaration, du 13 Août, par laquelle Sa Majeſté ordonné que ceux qui défricheront les terres incultes & qui auront rempli les formalités préſcrites par cette Déclaration, jouiront, pour raiſon de ces terreins, de l'exemption des dixmes, tailles & autres impoſitions généralement quelconques, même des vingtiemes, tant qu'ils auront cours, pendant l'eſpace de quinze années, à compter du mois d'Octobre qui ſuivra la Déclaration qu'ils ſeront obligés de faire, de la quantité des terres qu'ils voudront défricher ; le tout cependant à la charge de ne point abandonner la culture des terres actuellement en valeur, dont ils ſeroient propriétaires, uſufruitiers ou fermiers, ſous peine d'être déchus deſdites exemptions. Suivant la même Déclaration, les étrangers actuellement occupés auxdits défrichemens ou deſſéchemens, ou qui ſe rendront en *France* pour cet

ob-

objet & y établiront leur domicile, ſeront réputés Régnicoles & jouiront comme tels de tous les avantages dont jouiſſent les Sujets du Roi.

Claire *Rocher* eſt morte à *Clavieres*, Paroiſſe de *Polminhac*, Election d'*Aurillac*, dans la *Haute-Auvergne*, âgée de cent ſept ans. Elle étoit fille & n'avoit jamais été malade.

De LONDRES *le 2 Septembre.*

Le Roi a nommé le Comte de *Briſtol* Vice-Roi d'*Irlande* à la place du Comte de *Hertford*, qui remplace le Duc de *Rutland* comme Grand Ecuyer; & le Chevalier *Younge* a été déclaré un des Commiſſaires de l'Amirauté.

Les Miniſtres, s'appliquent avec une aſſiduité conſtante aux affaires de leur Département, & entre autres à préparer pluſieurs Articles, qui doivent être remis à la diſcuſſion du Parlement, qui s'aſſemblera certainement au mois de Novembre prochain, diverſes raiſons donnant lieu à accélérer cette Aſſemblée. La dot de la future Reine de *Danemarck*, le règlement définitif concernant l'*Amérique*, l'état actuël des affaires de la Compagnie des *Indes*, enfin la néceſſité preſſante de détourner la fermentation du Peuple, en lui donnant des preuves irréfragables de la droiture & de l'intégrité du Comte de *Chatham*, exigent qu'on ne perde point de tems.

Quant a la Compagnie des *Indes*, ſes affaires en *Bengale* ſont à tous égards de nature à exciter une attention générale, ſur tout celle du Gouvernement. Auſſi les Directeurs de cette Compagnie reçurent-ils le 29 du mois dernier un Maſſage de la part des Sécrétaires d'Etat, pour leur annoncer que le Parlement s'aſſembleroit au commencement de Novembre prochain; qu'il ſe feroit dans cette Aſſemblée un examen de la régie des affaires de la Compagnie; & qu'il avoit été jugé à propos de leur donner cet avis, pour qu'ils euſſent le tems de préparer les Mémoires & autres Papiers, dont le Parlement pourroit leur demander la communication. Ce Meſſage cauſa d'abord une grande révolution dans les Actions de la Compagnie, qui tombèrent de 210 à 196 mais on les a fait remonter depuis à 205.

Le Colonel *Thomas Winslœ* mourut dernièrement dans le Comté de *Tipperary*, âgé, de cent quarante ſix ans. Il avoit été Capitaine ſous le Règne de l'Infortuné *Charles I.* & il étoit paſſé en *Irlande*, avec *Cromwel* en qualité de Lieutenant-Colonel. Il a toujours vecu fort ſobrement; il ne s'eſt point marié, & il a laiſſé tous ſon bien aux pauvres.

De la HAYE *le 3 Septembre.*

On mande de *Campen* que le Prince *Stadhouder* y arriva le 28 du mois dernier & reçut les Complimens des Députés de la Nobleſſe & des Villes; qu'à deux heures après midi, S. A. S. fut introduite dans l'Aſſemblée des Etats; qu'enſuite Elle aſſiſta à un ſomptueux Repas, & qu'environ les neuf heures du ſoir, Elle parcourut les principales rues de la Ville pour en examiner les illuminations, dont ce Prince parut fort ſatisfait; que le lendemain il vit manœuvrer les Troupes de la Garniſon, dina avec le Magiſtrat, & partit le 30 à ſept heures du matin pour *Zwolle*.

*D'*ALTONA, *le 6 Septembre*

Suivant les lettres de *Coppenhague* on a apperçu le 12 du mois paſſé vers les huit heures & demie du ſoir, au *Nord Oueſt* de cette Ville, un de ces météores, connus ſous le nom de *Dragons*, ou *Ignes lambentes*. Ce phénomène fut d'abord apperçu à la hauteur de 30 degrés au deſſus de l'horiſon, en forme d'un long trait de feu; à meſure qu'il s'abaiſſoit ſa partie ſupérieure diminuoit & ſa partie inférieure augmentoit, juſqu'à ce qu'enfin il ſe terminât en un globe de feu très brillant & d'un diamettre aſſez conſidérable; &, à la hauteur de 6 degrés, il ſe diſſipa ſans exploſion comme une fuſée volante.

N. 75.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 17 SEPTEMBRE 1766.

De GENES *le 30 Août.*

Mercredi dernier il eſt parti d'ici pour *Bonifazio* en *Corſe* une Galiote chargée de farine & d'argent pour les Troupes.

Les nouvelles d'*Eſpagne* portent que le Roi *Catholique* a reſolu de recevoir dans les Provinces les moins peuplées de ſes Etats des colons étrangers auxquels il accordera pour s'y établir differens privileges. Les mêmes nouvelles ajoûtent qu'il étoit parti depuis peu du *Ferrol* pour *l'Amerique* quatre Vaiſſeaux de transport avec des Troupes & des Munitions & qu'ils étoient eſcortés par deux Frégates.

De MILAN, *le 3 Septembre.*

Le Prince Héréditaire de *Brunswick* eſt parti d'ici mardi matin pour ſe rendre par *Crémone* à *Florence* : Ce Prince a vû pendant le peu de ſéjour qu'il a fait en cette ville, tout ce qui s'y eſt trouvé mériter ſa curioſité, & tout le monde s'eſt empreſſé á faire à S. A. S. une reception digne de ſa naiſſance & de ſon rang.

De HAMBOURG *le 6 Septembre.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 20 du mois dernier M. *Tilas*, Gouverneur de Province, Conſeiller des Mines, Chevalier de l'Ordre de l'Etoile & Membre de l'Académie Royale des Sciences de cette Ville, avoit demandé au Roi la permiſſion d'aller voyager en *Dannemarc* & en *Allemagne*; mais Sa Majeſté la lui a refuſée, dans la crainte de perdre ce Savant à qui quelques Puiſſances étrangères ont déja fait les propoſitions les plus avantageuſes pour l'attirer auprès d'elles. S. M. voulant récompenſer ſon mérite & le fixer dans le Royaume, l'a créé Baron, & a écrit de ſa propre main au Sénat, à ce ſujet, la lettre ſuivante.

„ Dans la perſuaſion où nous ſommes que, ſi M. *Tilas* obtenoit la „ permiſſion de ſortir du Royaume, il ſeroit auſſitôt attiré au ſervice de „ quelque Puiſſance étrangère, ce qui ſeroit pour notre Royaume une perte „ réelle qu'il ne ſeroit plus tems de réparer, nous voulons par tout ce „ qui depend de nous prevenir cet événement ; c'eſt pourquoi nous nous „ ſommes déterminés, afin d'encourager le zèle & les ſervices de M. *Tilas* „ dans ſa Patrie, à le créer Baron avec tous les droits attachés à cette „ dignité; & nous ne doutons pas que cette grace ne le porte à ſe déſiſter „ du projet qu'il pourroit avoir de ſortir du Royaume.

De VIENNE *le 17 Septembre.*

Avant hier 15 de ce mois Leurs Alteſſes Royales Meſſeigneurs les Archiducs ſoutinrent à *Schönbrunn* en préſence de S. M. l'Impératrice Reine

&

& des perſonnes qu'elle avoit nommées à cet effet, un examen ſur les Elements de la langue Latine & ſur differents Auteurs Claſſiques. Ces jeunes Princes ont montré dans cette occaſion un jugement & une pénétration qui donnent pour l'avenir les eſperances les plus flateuſes & les mieux fondées.

Aujourd'hui 17 la Cour a pris à l'occaſion de la mort de l'Infant D. Emmanuel de *Portugal* un deuil de quatorze jours : on le portera juſqu'au 23 conformément au Reglement établi par cette Cour, & il ſera enſuite confondu avec celui que l'on continuera de porter pour feuë Sa Majeſté Imperiale de Très Glorieuſe Memoire.

AVERTISSEMENT.

„ La Deputation du Credit réuni des Etats des Provinces héréditaires *Bohèmes* & *Autrichiennes* fait ſavoir à tous ceux, qu'il appartiendra :

Que, quoiqu'en vertu de la Notification des Etats des ſusdites Provinces, & de l'Avertiſſement du 29 Decembre 1763 ainſi que ſelon les Avertiſſements poſterieurs du 29 Decembre 1764, du 29 Juillet, & 29 Decembre 1765 toutes les Obligations contractées par ces mêmes Etats en date du 1 Juillet 1761 où Coupons tant de 25 que de 100 fl. de principal, & portant 6 pour cent d'Interêt, ayent été ſucceſſivement denoncées pour être retirées entiérement de la Circulation, & que par l'Avertiſſement même du 29 Decembre 1765 le dernier jour de Juillet de l'année courante ait été fixé comme terme peremtoire, il ſe trouve néanmoins, que quelques Propriétaires des ſusdits Papiers, quoique denoncés ſolemnellement n'ont pû être determinés de les raporter ſelon la teneur, & la diſpoſition des denonciations faites de tems à autre pour en recevoir ou le rembourſement en argent comptant, ou en Coupons à raiſon de 5 pour 100 d'Interêt, de façon, que de chaque Eſpece de ces Obligations denoncées il en reſte encore un petit nombre dans la Circulation ; Mais comme en conſéquence du diſpoſitif du §. 16. de la Notification des ſusdits Etats du 30 Juin 1761. toutes ces Obligations, ou Papiers doivent être entiérement retirés de la Circulation au bout de cinq années, & que le terme préſcrit ſous peine de n'en plus recevoir le rembourſement, eſt actuellement écoulé, cependant la Deputation du Credit réuni par un ſurcroit d'indulgence, & de complaiſance pour les porteurs des dites Obligations, qui ayant été denoncées, & annullées, ne donnent plus de Droit à aucun rembourſement, veut bien accorder aux dites porteurs ou proprietaires la faveur extraordinaire de pouvoir encore s'en procurer le rembourſement juſques, & incluſivement le 16 du mois d'Octobre prochain, lequel jour on aſſigne ici, comme terme final & ſous la clauſe peremtoire, de façon que juſqu'à ce jour la Caiſſe Generale du Credit rembourſera argent comptant, ou convertira en Coupons à raiſon de 4 pour 100 d'Interët tous ceux à ſix pour cent, qui ſe trouveront encore dans la Circulation ; lequel terme peremptoire étant écoulé ces Obligations ne donneront plus de droit ni à leur rembourſement, ni à leur échange, mais elles reſteront abſolument eteintes, & amorties.

C'eſt de quoi l'on a voulu avertir un chacun, pour qu'on puiſſe s'y conformer, & ſe garder des peines portées par les préſentes. Vienne ce 3 Septembre 1766. „

N. 76.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 20 SEPTEMBRE 1766.

De CADIX *le 15 Août.*

LA Frégate de guerre *Hollandoise le Dierem*, venant de *Gênes* en treize jours de traverſée & retournant à *Amſterdam*, relâcha ici le 7 de ce mois.

Hier, le Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol la Princeſſe*, commandé par le ſieur *Clarebut*, & qui croiſoit ſur les Caps depuis un mois, eſt rentré en cette Baye ayant ſous ſon eſcorte un petit Navire de la même Nation qui vient de la *Havane* avec une cargaiſon de ſucre. Suivant le rapport de ce Navire, la Flotte qu'on attend ici de la *Vera-Cruz* n'avoit pas encore paru, le 2 Juillet, à la *Havane*, où elle doit relâcher.

Le même jour, la Gâbarre *Françoiſe la Force*, commandée par le ſieur de *Proiſſi* & partie de *Bayonne* le 1 de ce mois, eſt entrée de relâche en ce Port avec un chargement de mâtures pour les Arſénaux de *Toulon*.

Le Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol le Triomphant*, commandé par le ſieur *Cantein*, appareilla, le 7, pour ſe rendre à *Naples* où il tranſporte 200000 piaſtres fortes que Sa Majeſté y envoie. Quelques jours après, la Frégate de guerre *Angloiſe l'Aquilon*, commandée par le ſieur *Honslow*, partit, pour *Marſeille* & pour *Gênes*, chargée auſſi de piaſtres pour ces deux Places. La *Guadeloupe*, autre Frégate de la même Nation, qui eſt dans ce Port depuis quelque tems, doit en partir vers la fin de ce mois, avec des piaſtres pour la même deſtination.

De BREST *le 31 Août.*

Mr. le Duc de *Praslin* a annoncé en arrivant, ici, que le Roi avoit accordé

dé la Grand'Croix de l'Ordre Royal & Militaire de *Saint Louis*, à M. le Comte d'*Aché*, le titre de Commandeur dudit Ordre, à M. le Comte de *Courbon Lénac*, Lieutenant Général des Armées Navales, & élevé au grade de Lieutenant Général, Mr. le Comte de *Roquefeuil*, Chef d'Eſcadre & Commandant de cette Ville.

Suite de Nouvelles de PARIS *du 5 Septembre.*

Voici les 3 Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi du 18 Août, relatifs aux Papiers du *Canada* de propriété *Britannique*.

Le Roi voulant donner aux Porteurs de Papiers du *Canada*, de propriété *Britannique*, qui réſident en *France*, les moyens de ſatisfaire à la preſtation du ſerment, réquiſe par l'Article II. de la Convention, ſignée à *Londres* le 29 Mars 1766 entre Sa Majeſté & le Roi de la *Grande-Bretagne* au ſujet des dits Papiers.

„ Oui le raport ; *Le Roi étant en ſon Conſeil*, a ordonné & ordonne, que les dits Particuliers prêteront le dit ſerment entre les mains du Sieur de *Sartine*, Maître des Requêtes, Lieutenant Général de Police à *Paris*, que Sa Majeſté a commis & commet, tant à l'effet de recevoir le dit ſerment, que pour en délivrer un Certificat à chaque Propriétaire, & ce conformément, à la dite Convention & aux Inſtructions particulières que Sa Majeſté fera remettre au dit Sieur *Sartine*. „

Le Roi ayant, en exécution de la Convention ſignée à *Londres* le 29 Mars 1766 entre Sa Majeſté & le Roi de la *Grande Bretagne*, nommé le Sieur de *Sartine*, Maître des Requêtes, Lieutenant-Général de Police, pour recevoir le ſerment réquis, de la part des Porteurs de Papiers du *Canada* de propriété *Britannique*, qui réſident en *France*: Et Sa Majeſté jugeant néceſſaire, conformément à la dite Convention, de nommer un Député de ſa part, pour aſſiſter à ce ſerment, & faire, conjointement avec le Député *Anglois*, les diſcuſſions indiquées par la dite Convention.

„ Oui le rapport ; *Le Roi étant en ſon Conſeil* a commis & commet le Sieur de *Marolles*, pour faire aux dits Particuliers, par l'entremiſe du Sieur de *Sartine*, telles Queſtions qu'il jugera néceſſaires, relativement à l'objet du ſerment, conformément à la dite Convention & aux Inſtructions Particulieres, que Sa Majeſté fera remettre au dit Sieur de *Sartine*, & qui lui ſeront communiquées. „

Le Roi jugeant néceſſaire de faire connoître aux Porteurs de Papiers du *Canada*, de propriété *Britannique*, qui réſident en *France*, les différentes formalités qu'ils ont à remplir pour faire admettre les dits Papiers à la liquidation ordonnée par les Arrêts des 24 Juin & 2 Juillet 1464.

„ Oui le rapport ; *Le Roi étant en ſon Conſeil*, a ordonné & ordonne que la Note ci-après de ces formalités, qui demeurera annexée au préſent Arrêt, ſera communiquée par les Commiſſaires ou Députés reſpectifs à *Paris* & à *Londres*, & par les Bureaux de la liquidation, aux dits Particuliers qui ſeront tenus de s'y conformer. „

Les Particuliers, qui ſeront dans le cas de prêter le ſerment, ſont tenus.

„ I. De donner une Déclaration des Papiers dont ils ſont Porteurs, conformément à l'Article III. de la dite Convention, & de la faire remettre, par leurs Correſpondans à *Londres*, aux Commiſſaires reſpectifs qui y ſont établis, avec les Pièces qui peuvent ſervir de preuves de la propriété *Britannique* des dits Papiers. Ces Pièces ſont les Bordereaux ou Déclarations, dont l'enregiſtrement a été fait en *France* ou en *Canada* & à défaut de ces bordereaux ou declarations qui ſuffiroient, il faudra produire les Lettres d'envoi, Factures, Connoiſſemens, &c. „

„ Ces Pièces, & les obſervations

aux-

auxquelles elles auront donné lieu de la part des Commissaires respectifs à *Londres*, seront remises par les dits Commissaires au Ministre du Roi auprès de S. M. *Britannique*, qui les addressera sans délai à M. de *Sartine*, lequel les communiquera aux Députés respectifs de *France* & *d'Angleterre* à *Paris*. „

„ II. Dans quinzaine de la remise, qui aura été faite à *Londres* des dites Pièces aux Commissaires respectifs, les Particuliers qu'elles concerneront pourront se présenter, aux jours ci-dessus indiqués, devant M. de *Sartine*, pour répondre aux Questions qui seront jugées nécessaires, prêter le serment réquis, & en retirer de lui une Attestation qui sera mise au bas de leur Déclaration. „

„ III. Ils renverront ensuite le tout à *Londres*, pour obtenir le Certificat de proprieté *Britannique* de la part des Commissaires respectifs. „

„ IV. Dès-qu'ils seront munis de ce Certificat, ils n'auront plus qu'à le remettre, avec les Bordereaux qui y auront rapport, & les Billets & Lettres de change y compris, aux Bureaux de la Commission à *Paris*, où il sera procédé à leur liquidation, après les vérifications & opérations nécessaires. „

De LONDRES *le 5 Septembre.*

Mercredi dernier, le Roi revint de *Richmond* au Palais *St. James*, où il y eut Cercle & grand Conseil. La Reine ne paroîtra en public qu'après ses couches, qui sont prochaines. Le Comte de *Chatham*, quoiqu'encore indisposé de la goute, n'en vaque pas moins aux Affaires générales, jusquelà qu'il ne se décide rien sans sa participation & son approbation.

Le Peuple continuë de murmurer par tout de ce que le pain a renchéri immediatement après la moisson.

Le Ministere a fait citer les Imprimeurs & Colporteurs des Satyres qui ont paru contre le Comte de *Catham* pour savoir les noms de ceux qui les ont composé.

Il est parti d'ici pour *Petersbourg*, la semaine derniere, un courier chargé de la ratification du Traité de commerce qui a été conclu entre cette Cour & celle de *Russie*. On assure que l'Impératrice de *Russie* a consenti à l'établissement d'un Comptoir *Anglois* sur le *Volga*, dont l'objet sera de tirer de *Perse* de la soie crue & d'exporter les productions de nos Manufactures dans les Pays qui avoisinent la Mer *Caspienne*.

Les affaires de la Compagnie des *Indes* sont toujours l'objet des entretiens. Ses Actions recommencent à hausser; Mais il y a apparence, que cela ne durera pas longtems.

Les Chefs des Sauvages de l'*Amérique* ont été conduits, aujourd'hui, à l'audience des Commissaires de Commerce, chargés d'examiner leurs plaintes sur l'enlevement, qui leur a été fait de quelques terres qu'ils avoient aux environs des Lacs de l'*Amérique Septentrionale*. Ces Chefs, qui ont servi avec nos Troupes dans la derniere guerre, sous le Chevalier *Johnson*, parlent l'*Anglois*, & sont en état de se faire entendre en cette langue. On doit les reconduire dans leur Patrie après la décision de leur affaire.

Des avis de *Boston* dans la *Nouvelle-Angleterre* portent que l'on y avoit reçu des ordres de la Cour de recharger pour l'*Europe* tous les Papiers timbrés, & que les *François*, à l'exemple des *Anglois*, qui avoient établi un Port-franc à la *Martinique*, en avoient aussi établi un dans l'Isle de *Ste. Lucie* aux *Indes Occidentales*, dans l'esperand'y attirer une partie du Commerce des *Espagnols*.

Extrait d'une lettre de Charles-Town *du 4 Juillet.*

Le Lord Charles *Greville Montagu* Gouverneur de cette Province donna avanthier son consentement à un Acte pour lever & accorder au Roi la Somme de 35529 Liv. St. 17 ch. & 1 s.

ainsi

ainſi que la Somme de 35675 Liv. St. 8 ch. 7 ſous & demi, qui eſt la balance de differens fonds du Treſor public formant enſemble la Somme de 71205 Liv. St. 5 ch. 8 ſous & demi, pour defrayer les charges du Gouvernement depuis le 1 Janvier juſqu'au 31 Decembre 1765 incluſivement, & à d'autres Services y mentionnés. Après quoi Son Excellence prorogea la Chambre des Communes de l'Aſſemblée juſqu'au 2 Novembre prochain.

Dans l'Acte de la Taxe il eſt ſtipulé une reſerve de 700 Liv. St. pour faire préparer à *Londres* une Statuë à ériger dans cette Province à l'honneur de Guillaume *Pitt*, Ecuyer.

De la HAYE *le 7 Septembre.*

Le Prince *Stadhouder* revint ici avanthier, vers les ſix heures du ſoir, de ſon voyage en *Gueldre* & *Over-Yſſel*. S. A. S. deſcendit & ſoupa à l'Hôtel du Prince & de la Princeſſe de *Naſſau-Weilbourg*. Hier, Elle reçut ſur ſon retour les Complimens des Membres du Gouvernement, des Miniſtres Etrangers & d'un grand nombre de Perſonnes de diſtinction.

De HAMBOURG *le 10 Septembre.*

Suivant les nouvelles de *Stockholm* le Comte de *Horn*, chargé d'aller prendre & de conduire ici la Princeſſe *Sophie-Madelaine* de *Dannemarc*, partira pour *Coppenhague* vers le 1. ou le 2 du mois prochain. On ne ſait point encore juſqu'où le Prince *Guſtave* ira au-devant de cette Princeſſe; mais il eſt probable que la rencontre de L. A. R. ſe fera à *Elſeneur*, plutôt que dans une Place fortifiée. Il eſt également apparent qu'Elles s'arrêteront quelques jours à une Maiſon de Campagne, voiſine de cette Capitale, avant qu'Elles y faſſent leur Entrée, & que la Cérémonie de leur Mariage n'aura lieu qu'au mois de Novembre prochain.

Les Etats du Royaume ont déliberé ſur la ſuppreſſion de l'Ordonnance concernant les rangs & prééminences, laquelle donnoit matiere à tant de conteſtations parmi les familles. A l'égard des Nobles, à qui le pas eſt dû par leur naiſſance, il n'y aura certainement aucune difficulté, & l'on ſe flatte que l'opinion des Membres les plus raiſonnables, qui compoſent les autres Ordres, prévaudra de maniere que toutes les ennuyeuſes diſputes ſur la préſéance ſeront bannies pour toujours du cours des Affaires. On s'attend auſſi qu'il y aura bientôt des changemens dans le Département des Correſpondances Etrangeres & quelques nouveaux arrangemens dans les Colleges civils. L'Affaire du Négociant *Withfort*, actuellement détenu en arrêt, languit, d'où l'on conjecture qu'il n'eſt point auſſi coupable qu'on l'avoit cru.

On apprend de *Coppenhague* que 3 des principaux ſéditieux qui avoient excité l'émeute à *Bergue* le 18 Avril 1765, ont été condamnés par le Magiſtrat de *Coppenhague* à perdre la vie, l'honneur & les biens. Un 4*me* rebelle, qui n'a pas porté les mains ſur les perſonnes revêtues de l'autorité publique, a été condamné à un eſclavage perpétuel & à la perte de l'honneur & des biens.

Suivant les lettres de *Danzig* du 20 Août le commerce maritime de cette ville eſt depuis quelque tems très-diminué; il l'eſt ſurtout par rapport à la ſortie du bois de conſtruction. Pluſieurs Négocians en avoient fait des amas conſidérables pour les pays étrangers; mais ils ne trouvent point d'occaſions de s'en défaire.

Cette langueur y donne lieu à des Banqueroutes, & il s'en eſt fait une fort éclatante qui paroît être frauduleuſe. Celle-ci a engagé le Magiſtrat à envoyer dans les Etats du Roi de *Pruſſe* des Lettres réquiſitoriales, par leſquelles il réclame le Banqueroutier qu'on croit s'y être réfugié. On eſpére que ſi on parvient à découvrir le lieu de ſa rétraite, il ſera livré à ſes Juges qui ſe propoſent de lui infliger une punition exemplaire.

N. 76.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 20 SEPTEMBRE 1766.

De ROME *le 6 Septembre.*

M. *Salviati*, Vice-Legat à *Avignon* a été nommé par le Pape Commissaire Général des Armes & rappellé en consequence en cette ville par la Secretairerie d'Etat. L'Archevêque d'*Avignon* y fera en attendant les fonctions de Vice-Legat jusqu'à ce que S. S. en ait nommé un autre, qu'on croit devoir être M. *Vicentini* Secretaire du Gouvernement.

L'Ambassadeur de *Venise* a depêché vendredi dernier un Courrier extraordinaire à sa Republique, à laquelle il porte à ce qu'on assure la nouvelle que l'Escadre *Venitienne* étant arrivée devant *Tripoli* M. *Nani*, qui la commande, avoit demandé la restitution de tous les Bâtiments de sa nation qui avoient été pris contre la foi des traités, ce qui lui avoit été accordé avec toutes les satisfactions, qu'il pouvoit desirer.

Dans la visite qui s'est faite dans la campagne de *Rome* par les Commissaires nommés à cet effet, il s'est trouvé qu'elle fournira cette année environ 10 mille mesures (Rubbia) de grains au dessus de ce qu'on croyoit, & deduction faite de celui qu'on a mis à part pour les semailles.

De Livourne, *le 4 Septembre.*

Il est encore arrivé ici depuis le 27 Aout jusqu'au 3 de ce mois 27 Bâtiments de differentes nations, dont quelques uns nous ont de nouveau apporté 13930 sacs de grains.

Lundi dernier on ouvrit en cette ville deux endroits publics, où par ordre de S. A. R. on vend au prix de 4 sols une sorte de fort bon pain, pesant trois onces de plus que celui qui se debite par les boulangers. Cette munificence attire à Mgr. l'Archiduc Grand Duc mille benedictions de la part du peuple. Les lettres d'*Angleterre* arrivées hier portant d'ailleurs que la recolte y a été abondante, nous espérons en tirer de quoi nous mettre à l'abri de la disette qui sembloit nous menacer.

De COPPENHAGUE *le 1 Septembre.*

Le mariage de S. A. R. la Princesse *Louise* avec le Prince Charles de *Hesse Cassel* a été celebré le 30 du mois dernier au Château de *Christiansbourg* en presence du Roi & de la Reine *Magelaine*, & de leurs Altesses Royales le Prince *Frederic*, les Princesses *Sophie - Magdelaine* & *Charlotte Amelie*. La Reine *Juliene Marie* a assisté *incognito* à cette Ceremonie.

Aujourd'hui tous les Ministres étrangers se sont rendus à la Cour pour y faire à cette occasion leur compliments de felicitation & il y a eu grande table chez le Roi.

*D'*ALTONA, *le 10 Septembre*

Suivant les lettres de *Petersbourg* du 15 Août, plusieurs milliers d'Emigrans destinés à peupler les Colonies *Russes* se sont rassemblés à *Oranienbaum*

baum & dans les environs; comme il regne parmi eux une épidemie si contagieuse que tous les jours il en meurt plusieurs, la Cour a quitté *Petershof*, d'où l'Impératrice s'est renduë à *Czarsko-Zelo* & le Grand Duc est retourné à *Petersbourg*.

Suivant les lettres de *Stockholm* du 28 Août la Grande Deputation, dont l'établissement a eu pour principal objet la réformation des Loix, a fait connoître, depuis peu *in Plenis*, que le résultat de ses travaux à cet égard est qu'il faut encore restreindre l'aurorité Royale. En consequence, elle est d'avis, " 1) que le Roi qui jouissoit du droit de se faire présenter „ trois Sujets pour chaque emploi vacant dans le Militaire, ne le conserve „ dorénavant que pour le grade de Lieutenant-Colonel & ceux qui sont „ au dessus ; que les grades inférieurs, jusqu'à celui d'Enseigne inclusivement, „ soient donnés sur le simple Mémoire du Colonel, sans que les Officiers „ qu'on y élevera, puissent être pris ailleurs que dans le Régiment où ces „ grades seront vacans, & suivant leur ancienneté dans le même Corps. „

„ 2) Que le Roi & le Sénat nomment dorénavant aux Régimens, sans „ égard à l'ancienneté, mais uniquement suivant le mérite des Sujets, & que „ les plaintes des Officiers qui prétendroient avoir été lésés par quelques „ passe-droit de la part du Sénat, ne puissent plus être admises par les „ Etats, „

„ 3) Que si let Etats trouvent bon de placer dans le Sénat, après „ une troisieme présentation, un Sujet qui auroit déjà été proposé au Roi „ pour cet effet & exclus deux fois, Sa Majesté ne puisse, cette troisieme „ fois, se dispenser de le nommer Sénateur. „

„ 4) Que le poste important de Chancelier de Justice, qui n'étoit amo- „ vible qu'à la volonté du Possesseur, soit désormais une place dont l'exer- „ cice n'ait de durée que l'intervalle des Dietes. „

Ces quatre propositions sont restées sur le Bureau dans l'Ordre de la Noblesse où le Parti Patriotique a demandé qu'elles fussent imprimées & rendues publiques avant d'être mises en délibération : l'Ordre de la Bourgeoisie a adopté cet avis, & celui des Payſans n'a pris encore aucun parti. Quant à l'Ordre du Clergé, il a sur le champ consenti à tous les changemens projetrés par la Grande Députation.

La Cour Extraordinaire de Justice, établie à *Boras* pour juger le Rebelle *Hoffmann* & ses complices, a terminé ses séances. Elle a condamné ce Rebelle, & quarante & un des plus coupables parmi les séditieox, à perdre la vie, l'honneur & les biens. Ce jugement a été porté devant la Commission que les Etats ont établie a *Stockholm* pour juger définitivement cette affaire & le chef des criminels a été transferé dimanche dernier dans les prisons de cette Capitale, où il a deja été examiné par la Commission des Etats.

*D'*Amsterdam *le 8 Septembre.*

Mr. *Maillet* du *Clairon*, nommé par Sa Majesté *Très-Chretienne* Commissaire de la Marine & du Commerce de *France* en *Hollande*, est arrivé en cette Ville Samedi dernier, & y a commencé aujourd'hui à remplir les fonctions de sa Place.

De Munich *le 6 Septembre.*

Il vient d'être défendu à tous les Couvens d'hommes & de filles, établis dans les Etats de Son Alteſſe Electorale, de vendre à l'avenir aucune sorte de drogues au public, sous peine de 100 ducats d'amende.

N. 77.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 1766.

De MADRID *le 26 Août.*

Hier, la Cour fut en gala au Palais Royal de *Saint-Ildephonſe* pour la Fête de *S. Louis* dont la Princeſſe des *Aſturies*, l'Infante Ducheſſe de *Toſcane* & l'Infant Don *Louis* portent le nom. Les Grands du Royaume, les Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers, ainſi que pluſieurs autres perſonnes de la premiere diſtinction, ſe rendirent au Palais pour y complimenter à cette occaſion Leurs Alteſſes Royales.

Ahmet Elgazel, Ambaſſadeur du Roi de *Maroc* en cette Cour, s'eſt rendu d'ici au Palais Royal de *Saint-Ildephonſe* où il a eu, le 21. une audience particuliere du Roi & a été préſenté le lendemain aux Infants. Il a été conduit dans ces audiences par le Marquis d'*Ovieco*, Introducteur des Ambaſſadeurs.

Sa Majeſté vient de faire une promotion de quelques Officiers dans le Régiment des *Gardes Wallones*, Infanterie, & a nommé à des emplois vacans dans pluſieurs autres Corps. Elle a diſpoſé du Régiment de Milice de *Badajoz* en faveur de Don Juan de *Quevedo*, Lieutenant Colonel du même Corps; celui de *Bujalance* a été donné à Don François-Xavier de *Ribas* qui en étoit auſſi Lieutenant-Colonel, & celui de *Toro*, au Lieutenant Colonel Don Antoine *Maldonado*, Capitaine du Régiment de Cavalerie de *Saint Jacques*. Le Roi a accordé en même tems le grade de Colonel d'Infanterie au Lieutenant-Colonel Don Gregoire *Olay*, Major du Régiment de Milice de *Siguenza* dans le Royaume de *Caſtille*.

De Florence *le 11 Septembre.*

Mgr. l'Archiduc Grand Duc a dernierement achetté au prix de 250. Sequins du Sr. *Boninſegni* Artiſte fort habile de notre ville une Table de marbre blanc incruſtée en deſſeins de toute la ſuite de pierres dures & de marbres qui ſont connus au nombre de 252 eſpèces: cette Table eſt pareille à celle qui a été envoyée en

1763

1763 à feuë S. M. I. à *Vienne*, & qui y a fait l'admiration des connoiſſeurs. Le Sr. *Boninſegni* a en même tems été declaré Marbrier de S. A. R.

Le dommage qui avoit été occaſionné il y a quelque tems par un incendie à la fonderie Royale, eſt totalement reparé, & l'on a déja recommencé à y fondre.

Madame la Comteſſe Douairiere de *Thurn* Grande Maitreſſe de la Maiſon de Madame la Grande Ducheſſe a tenu le 9 ſur les fonts de Bapteme au nom de S. A. R. une fille du Marquis de *Medicis* & de Madame Marguerite *Tornaquini* ſon Epouſe : cette cérémonie s'eſt faite avec beaucoup de pompe à l'Egliſe de St. *Jean*.

De BREST *le 21 Août.*

Le Duc de *Praslin*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Marine, viſita le 14 les Magazins de notre Port où les Gardes de la Marine étoient ſous les armes, ainſi que les Régimens de *Vermandois* & *Dauphiné* qui longeoient la grande ruë qui y mène ; la Brigade d'Artillerie étoit de même ſous les armes dans le Parc. Après avoir examiné le Port & être entré dans quelques Vaiſſeaux, il alla voir la Batterie Royale ; les Vaiſſeaux en rade le ſaluèrent tous de leur canon. Le 15 au matin, ce Seigneur fut en rade à bord du Vaiſſeau l'*Union* : toutes les Frégates étoient ſous voile. Lorſque l'*Union* fut ſur le point d'appareiller, le Miniſtre ſe mit dans ſon canot ; alors ſe donna le combat ſimulé qui dura 2 heures ; lorſqu'il fut ceſſé, le Duc qui pendant ce tems étoit demeuré dans ſon canot à la rade, remonta dans l'*Union* où il reſta près d'une heure ſous voile. Le 16, il vit manœuvrer le Corps d'Artillerie ; parcourut les Salles des Gardes de la Marine, qui y firent l'exercice ; viſita les Caſernes : examina les anciennes & nouvelles corderies, & ſe promena dans la *Bagne*, Bâtiment où ſont les Galéries. Le 17, le Miniſtre fit une promenade au Château & y fut ſalué de tous les Forts. Le 18, on mata la Ville de *Paris* en ſa préſence ; lorſque cette opération fut finie, il aſſiſta à un Conſeil de Conſtruction. Le 19, il vit caréner le *Royal Louis*, que l'on abbatit ſur l'eau en caréne M *des Roches* donna ce jour-là une ſuperbe Fête au Miniſtre à bord de l'*Union*, où il y eut Bal à l'iſſue du Souper. Le 20, on hâla ſur la cole le Vaiſſeau le *Zodiaque*.

De Compiegne *le 10 Septembre.*

Le Nonce du Pape eut, le 7 de ce mois, une audience particuliere du Roi, dans laquelle il prit congé de Sa Majeſté. Il fut conduit à cette audience, ainſi qu'à celle de la Reine & de la Famille Royale, par le ſieur la *Live de la Briche*, Introducteur des Ambaſſadeurs. Le Nonce préſenta enſuite à leurs Majeſtés & à la Famille Royale l'Abbé *Sozzifanti*, Auditeur de la Nonciature, comme chargé par *interim* des affaires du Saint *Siege* auprès du Roi.

De PARIS *le 12 Septembre.*

L'Académie Royale des Sciences, Belles Lettres & Arts de *Bordeaux* tint, le 25 du mois dernier, ſon aſſemblée publique. Elle annonça qu'elle avoit adjugé au ſieur Lazare *Sieuve*, Négociant à *Marſeille*, le Prix propoſé dès 1763 ſur cette queſtion : *Si dans la preparation des laines on ne pourroit pas trouver un moyen qui, ſans altérer la qualité, pût les préſerver pour la ſuite de la piquure des inſectes, ou du moins ſi dans les différentes teintures qu'on leur donne, on ne pourroit point mêler quelque ingrédient qui, ſans ternir ni endommager les couleurs, pût produire le même effet ?* L'Académie avoit auſſi propoſé un Prix ſur cette autre queſtion : *S'il ſeroit poſſible de trouver dans le genre végétal quelques plantes du nombre de celles qui croiſſent en Europe (autres néanmoins que les plantes légumineuſes & les bleds de toute eſpece) qui, ſoit dans leur état naturel, ſoit par les préparations dont elles pourroient avoir beſoin, puiſſent ſuppléer dans les tems de diſette au défaut*

des

des grains & fournir une nourriture saine; mais elle a jugé à propos de remettre sa décision à l'égard de ce dernier Prix à l'ouverture prochaine de ses séances. Quant aux deux Prix proposés pour cette année, les Ouvrages qui ont concouru n'ayant pas rempli les vues de l'Académie, elle a reservé pour 1768 le premier qui avoit pour Sujet: *Que l'on établit le genre & qu'on développât le caractere essentiel des maladies épidémiques qu'occasionnent ordinairement le dessechement des marais dans les cantons qui les environnent; qu'on indiquât les précautions necessaires pour prévenir ces maladies & les moyens d'en garantir les travailleurs, & qu'on donnât une method curative fondée sur l'expérience, que l'on put mettre en pratique avec succès;* le second, dont le Sujet étoit: *Quelles sont les causes des differentes coagulations*, sera réuni au premier. L'Académie a annoncé de nouveau qu'elle aura à distribuer en 1767 deux Prix dont le premier doit avoir pour Sujet: *Quels sont les principes qui constituent l'argile & les differens changemens naturels qu'elle éprouve & quels seroient les moyens de la fertiliser*, & le second: *De déterminer l'action & l'utilité des bains, soit d'eau douce, soit d'eau de mer.* Enfin, elle a proposé pour Sujet du Prix courant qu'elle distribuera en 1768: *Quelle est la meilleure maniere d'analyser les eaux minérales, & si l'analyse suffit seule pour pouvoir en déterminer exactement la vertu & les propriétés?*

Jean Paris de *Montmartel*, Marquis de *Brunoy*, Conseiller d'Etat, est mort le 10 de ce mois, à *Brunoy*, âgé de soixante seize ans.

Suite des nouvelles de LONDRES *du 5 Septembre.*

Avanthier, les Négocians de cette Ville, qui trafiquent avec le *Portugal*, se rendirent chez les Commissaires du Commerce & des Plantations, à qui ils exposerent divers inconvéniens auxquels ils sont assujettis, en les suppliant de vouloir bien s'intéresser en leur faveur & leur procurer un redressement convenable de leurs griefs. Il fut ordonné en Conseil que l'on transcriroit tous les Traités de Commerce qui subsistent actuellement entre les deux Nations, pour, après un mûr examen, être proposé à la Cour de *Lisbonne* des Réglemens propres à lever les obstacles.

Le nommé Robert *Webber*, ayant été arrêté pour crime de vol, fût jugé aux derniers assises de *Midstone*, dans le Comté de *Kent*, & condamné à été pendu. Il y eut sursis à l'exécution de la Sentence, & le Roi commua la peine de mort en celle d'être transporté dans les Colonies pour y servir, comme esclave, pendant quatorze ans. Robert *Webber*, ayant été amené devant les Juges pour y entendre son nouveau jugement, adressa au Président du Tribunal le Discours suivant.

„ Mylord, je demande la permission de dire quelques mots. Je suis amené ici pour y recevoir le bienfait de la clémence du Roi: ce bienfait seroit agréable à beaucoup de gens; mais pour moi, la mort est tout ce que je demande. Mylord, je suis jeune; j'ai vécu dans l'aisance à *Londres*; des pertes que j'ai faites dans le commerce, m'ont réduit à la misere & m'ont fait commettre la faute pour laquelle je suis ici. J'ai une femme enceinte, & plusieurs amis riches; mais je suis abandonné de tout le monde; & depuis douze ans je souffre d'une infirmité de corps qui me met hors d'état de supporter les travaux de l'esclavage.

Je vous prie donc Milord de ne pas prendre ma resolution pour un mépris de la grace qui m'est offerte à ce Tribunal & de ne l'attribuer qu'aux motifs, que je viens d'exposer: je vous supplie humblement d'ordonner l'exécution de ma premiere sentence & si je l'obtiens, je déclarerai avant de sortir d'ici quelques affaires dont la connoissance est importante. „

Le

Le Président du Tribunal lui repondit que ce qu'il demandoit n'étoit pas au pouvoir de ses juges. En conséquence *Webber* a adressé une requête au Roi dans laquelle il supplie S. M. de lui accorder la mort & promet à cette condition de découvrir trois affaires graves, pour lesquelles plusieurs innocens ont été arrêtés & ont failli à perdre la vie. On ne sçait pas ce que le Roi décidera sur cette requête extraordinaire.

De COPPENHAGUE *le 5 Septembre.*

Le Roi a dispensé les habitans de cette Ville d'illuminer leurs maisons à l'occasion du Mariage de la Princesse *Louise* avec le Prince *Charles de Hesse-Cassel.*

Il est survenu un grand changement dans le Département du Militaire. L'ancien Directoire des guerres ne subsiste plus, & le nouveau, sous le nom de *Grand Conseil de Guerre*, a pour Président le Prince de *Hesse Cassel*, & pour Vice-Président le Gouverneur Comte d'*Ablefeld*. Les appointemens de ces Charges sont augmentés de 4000 écus.

De HAMBOURG *le 13 Septembre.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 28 Août les Villes, qui ont des prétensions à la charge du Comptoir des Etats, à titre d'avances faites pour les Fondations & autres Maisons publiques, ont supplié les Etats de vouloir bien ordonner, qu'on les remboursât des Sommes employées à cette occasion, & dont elles n'avoient pu disposer depuis plusieurs années qu'elles avoient été obligées de s'en passer; Mais, vû l'épuisement de la Caisse, les Etats ont jugé à propos de ranger cette sorte de Dettes dans la classe de celles dont ils ont déjà reglé le payement, à la reserve des prétensions concernant les Hôpitaux, qui seront remboursées en entier en conformité de ce qui a été réglé le 17 Août 1762 moyenant que l'on prouve la validité de ces Dettes.

Le Roi a déclaré Maréchal de la Cour Charles-Guillaume Comte de *Leyonstedt*, Chambellan & Chevalier de l'Ordre de l'*Etoile polaire*. On fait déjà de grands preparatifs pour la reception de la Princesse future Epouse du Prince Royal.

De Dantzig *le 26 Août.*

La Société Académique de cette Ville tint le 19 de ce mois son Assemblée publique en présence de la Princesse *Jablonowska* & de plusieurs Personnes de distinction. Mr. de *Rosenberg*, Directeur actuel de cette Société & Conseiller-Intime de Guerre, ouvrit la Séance par un Discours laconique, après lequel il annonça que l'on avoit adjugé le Prix d'Histoire à Mr. Auguste-Louis *Schlözer* de *Hohenlob*, Professeur Ordinaire de l'Académie des Sciences de *Petersbourg*, & Auteur du Mémoire qui portoit la Dévise : *Illa se jactet in Aula* &c. Ensuite, le Docteur *Schleffer*, Secrétaire de la Société, ayant lû le Mémoire couronné, Mr. Godefroid *Reyser*, Membre Ordinaire, fit lecture d'une Dissertation Astronomique de sa composition, & Mr. le Directeur *Rosenberg* congédia l'Assemblée par une Harangue de remerciment.

De FRANCFORT, *le 16 Septembre*

Suivant quelques lettres de la *Silésie*, les Troupes *Prussiennes* y forment un camp de 50000 hommes, & y font chaque jour différentes nouvelles manœuvres en présence du Roi. On fixe au 7 de ce mois le départ de S. M. de *Breslau*, pour retourner à *Potzdam*, où elle veut être rendue le 9.

De VIENNE *le 24 Septembre.*

Messeigneurs les Archiducs ont encore soutenu les 20 & 22 de ce mois à *Schönbrunn* deux examens, le premier sur l'histoire & l'autre sur l'Arithmetique, la Géometrie & l'Algebre; & leurs Altesses Royales ont donné dans ces occasions de nouvelles preuves des progrès qu'Elles font dans les Sciences.

AVERTISSEMENT.

„ La Députation du Credit réuni des Etats des provinces héréditaires Bohêmes, & Autrichiennes fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra.

Qu'en vertu du §. 14 de la Notification de ces mêmes Etats du 30 Juin 1761. les Obligations à raison de 250. 500. & 1000. fl. de Principal, & de 6. pour 100. d'intéret, delivrées par les Etats des susdites provinces, pour acquiter les Emprunts faits par eux en date du prémier Juillet de la dite année, donnant réciproquement aux parties contractantes le droit d'en offrir, & d'en exiger le rembourſement au bout de deux années à compter de la date des dites Obligations, c'eſt à dire après le premier Juillet 1763 moyennant une dénonciation préalable faite ſix mois auparavant; on declare aujourd'hui, qu'on procédera à l'entier rembourſement de toutes ces Obligations à 250. 500. & 1000. fl. de Principal, qui ſe trouvent encore dans la circulation, à commencer du 1er Octobre de cette année juſques & inclusivement le dernier de Mars 1767. de façon, que pour plus grande commodité des propriétaires, on laiſſe à chacun d'eux la liberté de choiſir entre toutes les Caiſſes de la Chambre Imperiale & Royale ou de la Contribution dans tous les pays heréditaires de Hongrie, Tranſilvanie, Bohême, & Autriche, ainſi que dans le Tirol, & l'Autriche anterieure, de même qu'entre toutes les Caiſſes des Etats des Provinces Bohêmes, & Autrichiennes, celle, où ils voudront recevoir leur payement, à condition toute fois, qu'ils remettront avant la fin du mois de Decembre prochain aux Caiſſes qu'ils auront préferées une note exactte des Numeros que portent leurs Obligations, faute de quoi ils ne pourront être rembourſés qu'à la Caiſſe générale de la Députation du Crédit etablie ici, près de la quelle il eſt libre dès a preſent à chaque propriétaire des Obligations denoncées par le préſent avertiſſement de ſe faire payer argent comptant la valeur de ſes Obligations avec les intérêts échüs au jour du rembourſement, ce qui ſera continué juſques, & au plus tard à la fin du ſuſdit mois de Mars 1767. on laiſſe cependant à chaque propriétaire la liberté de convertir la Somme qui lui eſt duë en Obligations à 4. pour 100. d'intéret, leſquelles lui ſeront delivrées par la Caiſſe, qu'il aura choiſie, pour ſe faire rembourſer, après avoir compenſé, & balancé les Intérêts reſpectifs. Et quoique telle ſoit la nature de pareilles Obligations payables au porteur, qu'après avoir été denoncées à l'échéance du terme fixé pour leur rembourſement, elles ne donnent plus de droit à exiger ni Intéret, ni Capital, neanmoins la Députation du Crédit réuni veut bien par un ſurcroit d'indulgence pour les porteurs desdites Obligations leur accorder la faveur extraordinaire de pouvoir s'en procurer le rembourſement encore au delà du dernier Mars 1767. qui eſt le terme fixé pour cet éffet juſques, & incluſivement le dernier de Juin 1767. de façon pourtant, que pendant ce délai de faveur ces Obligations ne ſeront plus reçuës qu'à la Caiſſe générale de la Députation du Crédit, qui en rembourſera argent comptant le ſeul Capital ſans Intérets ulterieurs, où le convertirà en Obligations à 4. pour cent.

Ce terme peremptoire étant expiré, ces Obligations ne donneront plus de droit ni à leur payement, ni à leur échange, mais elles reſteront abſolument éteintes, & amorties; & c'eſt de quoi on a voulû avertir le public, pour qu'il ſache s'y conformer, & ſe garder des peines portées par les préſentes. A *Vienne* le 19 Septembre 1766. „

AVERTISSEMENT.

„ La Députation du credit réuni des Etats des Provinces héréditaires *Bohêmes*, & *Autrichiennes* fait ſavoir à tous ceux, qu'il appartiendra. „

„ Qu'en vertu du §. 3 de l'Edit Imp. & Royale du 31 Janvier 1763 & de la Notification de ces mêmes Etats en date du 26 du dit-an, & mois, S. M. Imp. & R. ayant daigné ſe charger du rembourſement des obligations à raiſon de 15. 30. 60. & 120. fl. de principal, & de 5 pour cent d'intérêt contractées en date du 1. Fevrier 1763 ſous la garantie commune des Etats des ſusdites provinces *Bobèmes* & *Autrichiennes*, & ayant donné les plus fortes aſſûrances, qu'après le rétabliſſement de la Paix, il ſeroit éteint chaque année au moins pour un million des dites obligations, en conſéquence de quoi, non ſeulement il en a deja été effectivement retiré de la circulation, & brulé publiquement pour la ſomme de 4,577,670 fl., ainſi qu'il eſt plus amplement ſpecifié par l'Avertiſſement publié à ce ſujet le 4 Avril de la préſente année; mais auſſi il vient d'être aſſigné par Sa Majeſté Imp. & R. Apoſtolique un fonds ſuffiſant pour rembourſer, & éteindre entierement toutes ces Obligations à 5 pour cent d'interêt, qui ſe trouvent encore dans la circulation. „

„ On déclare donc par les préſentes, qu'à commencer du premier d'Octobre 1766 on procedera au rembourſement de toutes ces Obligations de 15. 30. 60. & 120. fl. de principal & de 5 pour cent d'interêt, qui ſont encore dans la circulation, de façon, que, quoique par l'Edit Imp. & R. du 31 Janvier 1763, & par la Notification des Etats du dit an & mois, il ne ſoit fixé aucun terme pour dénoncer ces dites Obligations, & qu'il ait été arrêté, que dans le courant de l'année ces obligations ne ſeroient données, & reçues en payement, que pour la valeur ſeule du Capital, ſans tenir compte de la Valeur du jour, c'eſt à dire ſans compter les interêts courants; cependant pour la plus grande commodité des porteurs de ces Obligations, on laiſſe à chacun d'eux la liberté de choiſir entre toutes les caiſſes de la chambre Imperiale & Royale en *Hongrie*, *Tranſilvannie*, *Bobème* & *Autriche*, & entre toutes les caiſſes des Etats de Provinces *Bobèmes* & *Autrichiennes*, celles, où ils voudront recevoir leur payement, à condition toute fois, qu'ils remettront, avant la fin du mois de Novembre prochain une note exacte des Numeros que porte leurs Obligations, aux caiſſes, qu'ils auront preferées; faute de quoi ils ne pourront être rembourſés, qu'à la caiſſe générale de la Députation du credit établie en cette ville, laquelle commencera dès á preſent à rembourſer argent comptant, non ſeulement le principal de ces Obligations denoncées, mais auſſi les interêts echus au jour du rembourſement, ce qui ſera continué jusques, & au plus tard à la fin de Décembre 1766. On accorde d'ailleurs à chaque propriétaire des ſusdites Obligations la liberté de les convertir en d'autres Obligations à 4 pour cent, qui lui ſeront delivrées par la caiſſe, qu'il aura choiſie pour ſe faire rembourſer, après avoir compenſé & balancé les interêts reſpectifs. „

„ Enfin quoique ces Obligations ſoient payables au porteur, on veut bien en les dénonçant aujourd'hui, ainſi qu'on l'a fait ci-devant, accorder aux proprietaires la faveur particuliere, & qui n'eſt point d'uſage en pareil cas, de pouvoir s'en procurer le rembourſement, encore au-de-là du terme de trois mois expirant au dernier de Décembre prochain, juſques, & au plus tard à la fin du mois de Mars 1767, auquel cas cependant les ſusdites Obligations ne ſeront plus reçuës qu'à la caiſſe générale de la Députation du credit établie ici, laquelle en payera le principal ſeul ſans interêts, ou en argent comptant, ou en Obligations à 4 pour cent d'interêt. „

„ Ce terme peremptoire étant expiré, ces obligations ne donneront plus de droit, ni à leur payement, ni à leur échange, mais elles reſteront abſolument éteintes, & amorties. Et c'eſt de quoi l'on a voulu avertir le public, pour qu'il ſâche s'y conformer, & ſe garder des peines portées par les préſentes. „

A Vienne le 19 Septembre 1766. „

N. 78.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 27 SEPTEMBRE 1766.

De Florence *le 13 Septembre.*

L'Archevêque de cette ville a fait publier & afficher ici une Lettre paſtorale adreſſée à tous les Fideles de ſon Dioceſe par laquelle il les exhorte à invoquer pendant huit jours de prieres ſolemnelles qui ont commencé le 7 de ce mois, la bénédiction du Ciel ſur S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe en ſuppliant le Très Haut de daigner lui accorder une heureuſe délivrance au terme de ſa groſſeſſe. Ce Prélat termine ſa lettre paſtorale en rapellant à ſes Dioceſains toutes les obligations qu'ils ont à S. A. R. Mgr. l'Archiduc Grand Duc, dont les ſoins paternels pourvoyent dans les circonſtances, où l'on ſe trouve, aux beſoins Généraux & particuliers de cet Etat & en leur recommandant d'adreſſer à Dieu leurs vœux les plus ardents pour la longue conſervation d'un Prince qui fait ſon bonheur de celui de cette Nation &c.

L'Evêque de *Piſe* & de *Prato* a également adreſſé pour les mêmes fins une lettre paſtorale à ſes Dioceſains.

De Livourne, *le 10 Septembre.*

Le Senon l'*Hirondelle*, qui étoit parti le 29 du mois dernier de ce port ſervant d'Ecorte à differens petits bâtiments, y eſt rentrée Jeudi dernier & a remis le lendemain en mer ſans qu'on ſache ſa deſtination.

Depuis le 3 jusques compris le 9 de ce mois il nous eſt arrivé 54 Bâtiments de diverſes nations, dont quelques-uns nous ont apporté encore 13410. Sacs de grains de differente eſpèces.

De Compiegne *le 13 Septembre.*

Hier, le Comte de *Mercy-Argenteau*, Am-

Ambaſſadeurs de Leurs Majeſtés Impériales & Royales, eut une audience particuliere du Roi dans laquelle il préſenta à Sa Majeſté ſes lettres de créance. Il fut conduit à cette audience, ainſi qu'à celle de la Reine & de la Famille Royale, par le ſieur *la Live de la Briche*, Introducteur des Ambaſſadeurs.

Il ſe tint, le 8, un Conſeil extraordinaire, où tous les Conſeillers d'Etat furent convoqués à l'occaſion de l'affaire de M. de la *Chalotais*. Ce fut en ce moment que M. *Decalone* préſenta ſon Mémoire au Roi, dans lequel il ſe juſtifie des prétendues noirceurs & trahiſons qui lui ſont imputées dans le Mémoire que l'on a publié clandeſtinement ſous le nom de M. de la *Chalotais*. S. M. le lut & y mit de ſa main l'apoſtille ſuivante: „ Je vous autoriſe à faire imprimer „ ce Mémoire : vous n'aviez pas be„ ſoin de juſtification auprès de moi. „ Je rends juſtice à vos talens & à la „ droiture de votre conduite. Comp„ tez ſur toute ma protection. „ Son Mémoire que l'on s'arrache des mains, a été imprimé par ordre du Miniſtère à l'imprimerie Royale.

De PARIS *le 12 Septembre.*

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de *Beſançon* propoſe pour 1767 trois Prix différens, le premier pour un Diſcours dont le Sujet ſera : *Combien le courage d'eſprit eſt néceſſaire dans tous les états* ? le ſecond, pour une Diſſertation ſur ce point d'Hiſtoire, *Quels ſont les Princes & Seigneurs de Franche-Comté qui ſe ſont diſtingués dans les Croiſades* ? & le troiſieme, pour un Mémoire ſur cette queſtion: *S'il ſeroit plus utile en Franche Comté de donner à chacun la liberté de clorre ſes héritages pour les cultiver à ſon gré, que de les laiſſer ouverts pour le vain pâturage, après la récolte des premiers fruits?*

Dans la nuit du 3 au 4 de ce mois, le feu a pris dans le Bourg pe *Rollot* près de *Mondidier* en *Picardie*, qui a déjà eſſuyé deux incendies le mois dernier. Les flammes ont fait des progrès ſi rapides qu'en moins de deux heures elles ont conſumé vingt-huit maiſons & tout ce qu'elles renfermoient. Ces trois accidens conſécutifs ont reduit les habitans de ce Bourg dans la plus triſte ſituation.

Le Parlement, les Chambres aſſemblées, rendit, le 2 de ce mois, un Arrêt, par lequel il eſt défendu à tous Notaires de paſſer aucun Contract d'Emprunt en faveur des Corps & Communautés, lorſqu'on ne leurs produira pas des Lettres-Patentes regiſtrées en la Cour, qui autoriſent ces Emprunts.

On écrit de *Rochefort* que les dernieres Lettres du *Cap François* portoient que le Chevalier de *Roban*, parti de *Breſt* le 29 Avril dernier, y étoit arrivé le 26 Juin ſuivant ; qu'il avoit viſité la *Martinique* & la *Guadeloupe*, que le 1 Juillet il avoit été inſtallé Gouverneur Général des Iſles de l'*Amérique*, & qu'enſuite le Comte d'*Eſtain* s'étoit chargé du Commandement de l'Eſcadre, qui devoit appareiller le 19 du même mois pour repaſſer en *France*, & dont les lettres de *Breſt* annocent l'arrivée. On mande auſſi de cette derniere ville que le Duc de *Praslin* en eſt parti, le 26 du mois dernier, pour l'*Orient*, accompagné du Comte de *Rocquefeuil*, Commandant de la Marine, & de M. de *Clugni*, Intendant.

De LONDRES *le 5 Septembre.*

Le 7 de ce mois, il ſe tint à *St. James* un grand Conſeil, auquel aſſiſtèrent le Lord *Northington*, Préſident, qui étoit revenu en Ville exprès, l'Archevêque de *Canterbury*, le Lord Chancelier, les deux Sécrétaires d'Etat, & pluſieurs autres Membres du Conſeil-Privé. Ce Conſeil a duré juſqu'à 5 heures de l'après-midi. Le Céremonial des Nôces prochaines du Roi de *Danemarc* avec la Princeſſe *Caroline Mathilde*, Soeur du Roi notre Souverain,

rain, lesquelles demeurent fixées au 1 du mois prochain à *St. James*, y a été, dit on, entre autres réglé, & les ordres ont été donnés en conséquence. La Dot de cette Princesse, jointe à l'augmentation à faire aux Revenus affectés à l'entretien de la Maison du Roi, & aux dispositions à faire au Parlement pour l'entretien des autres Frères & Soeurs de Sa Majesté, seront un accroissement de 500 mille Livres Sterling aux dépenses générales de l'année prochaine.

Le Lord Maire de cette Ville, qui est très entendu au Commerce des Grains, a remis au Ministere un Mémoire, par lequel ce Magistrat représente *la cherete des Blés & la disette réelle qui pourroit resulter de la grande exportation, qui s'en fait actuellement, vu que les Magasins de l'année derniere sont presqu'epuises, & que le nouveau Grain, à l'occasion des pluyes successives pendant l'Eté, est très-mince & moins nourri que depuis plusieurs annees.* Ces Représentations, les plaintes du Peuple en général, & les gémissemens des Pauvres en particulier ont produit un bon effet. Le Roi, dans un grand Conseil tenu hier à *St. James*, a rendu une Ordonnance „ pour mettre en exécution un „ un Acte du Parlement des 5. & 6. „ années du Régne d'*Edouard* VI. com- „ me aussi un Acte de la 5. année du „ Règne de la Reine *Elisabeth* contre „ les Regratiers & les Monopoleurs de „ Blés, &c. & pour enjoindre aux Ju- „ ges, Justiciers de la paix, Maires, „ Aldermans, &c. en *Angleterre* & dans „ la Principauté de *Galles*, de mettre „ en exécution les dits Actes, comme „ aussi tous autres Actes de concer- „ nans, sous peine d'encourir les pu- „ nitions portées par les Loix pour „ contravention à son Autorité Ro- „ yale. „

Le même jour, le Roi rendit une autre Ordonnance, par laquelle le Parlement, qui délibérera ultérieurement sur l'affaire des Grains & l'exportation des Blés, est prorogé du 16 du présent mois au 11 Novembre prochain, jour auquel cet Auguste Corps s'assemblera pour travailler aux affaires Nationales.

On présentera cette semaine à S. M. quelques *Chinois*, arrivés de leur Pays à bord d'un Vaisseau de la Compagnie des *Indes*. Cette Compagnie consentira à renoncer à un million de sa Dette à la charge de la Couronne, à condition que son Octroi soit renouvellé sur le pié qu'elle le proposera. Une Brochure, qui a pour but de justifier l'importance de la Compagnie, assure, „ qu'elle emploie à son Commerce „ près de 7 Millions de son Capital, „ un bon nombre de Navires grands „ & petits, beaucoup de Matelots; & „ qu'en un mot chaque Individu dans „ ces Royaumes & plus ou moins af- „ fecté de sa prosperité par des rela- „ tions, des liaisons, & mille autres „ combinaisons. „ Néanmoins, les Adversaires de la Compagnie s'efforcent à faire goûter au Ministére le projet de rendre le Commerce de l'*Inde* & de la *Chine* général à tous les Sujets de la Couronne.

Le départ de la Princesse *Caroline-Mathilde*, future Reine de *Danemarck*, est fixé au 2 du mois prochain.

L'Amiral *Keppel* a été nommé pour aller prendre, sur un Vaisseau du Roi, le Prince de *Nassau*, *Stadhouder* des Provinces Unies, & le transporter en *Angleterre*.

On vient d'apprendre que le Chef d'Escadre *Harrison*, qui a été relevé dans la Méditerranée par le Chef d'Escadre *Spry*, est arrivé de *Gibraltar* à *Plymouth* sur le Vaisseau de guerre le *Centurion*.

Un *Ecossois* a découvert un moyen pour faire du savon avec de l'algue au lieu d'huile, à 50 pour cent meilleur marché que le savon ordinaire.

On fait venir de *Savannah* en *Georgie*, une certaine quantité de cocons de soie, qui ont été faits dans cette Colonie, & qui doivent être présentés à la Société des Arts.

La

La veuve *Boubane* eſt morte il y a peu de tems près de *Corke* en *Irlande*, âgée de cent-dix-ſept ans.

De HAMBOURG *le 16 Septembre.*

Les Etats ont ſupplié le Roi d'abolir les Récompenſes, accordées par les Règlemens du 22 Fevrier 1762 pour l'augmentation des Fabriques & l'amélioration des Terres. Ils ont repris en conſidération les arrangemens concernant de Sel deſtiné à l'apprêt des Harengs; & il a été réſolu d'accorder auſſi l'exemption de Droits à ceux qui ſe ſerviront de Sel pour ſaler des Harengs à *Asbholmen* & au Fort *Neuelsborg* près de *Gothenbourg*, moyenant que les Propriétaires de la Pêche s'engagent à ne point vendre du Sel à d'autres Particuliers, & à payer les Employés de la Douane pour les peines qu'ils prendront à cet égard.

Un certain Docteur en Théologie, qui a été Paſteur d'une de nos Egliſes, a eu des liaiſons avec le Chef des Séditieux *Hofman*: Surquoi il a été conduit ici de *Weſteros* pour lui être confronté. Ce Docteur, accuſé d'hétérodoxie, a été dépoſé il y a quelque tems; & l'on ſuppoſe, que par eſprit de vengeance, il a tâché d'exciter des troubles & de la confuſion.

De VIENNE *le 27 Septembre.*

La Majeſté l'Impératrice a nommé les Dames ſuivantes Dames de l'Ordre de la Croix étoilée dans la promotion qui s'eſt faite dernierement à l'occaſion de la Fête de l'*Exaltation de Sainte Croix.*

La Comteſſe de *Mansfeld*, née Comteſſe de *Regal*. La Comteſſe de *Sauer*, née Comteſſe de *Regal*. La Comteſſe de *Hennin*, née Baronne de *Schauenbourg*. La Marquiſe *Borbon del Monte*, née *Apignano*. La Princeſſe de la *Tour & Taxis*, née Comteſſe de *Lodron*. La Baronne de *Witterbach*, née Comteſſe de *Welsperg*. La Comteſſe de *Tolvay*, née Baronne de *Peterfy*. La Comteſſe de *Colloredo*, née Comteſſe de *Maniago*. La Comteſſe de *Lamberg*, née Comteſſe de *Monté Labate*. La Comteſſe de *Taufkirchen*, née Baronne *Huber* de *Mauer*. La Comteſſe de *Lichterwelde*, née de *Jogny* de *Pamele*. La Barone de *Herold*, née Baronne de *Daxberg*. La Baronne de *Blümegen*, née Comteſſe de *Herberſtein*. La Comteſſe de *Bribbia*, née Comteſſe de *Lunati*. La Marquiſe *Cuſani* née Marquiſe *Litta*. Madame *Hianfigliazzi*, née *Gondi*. La Comteſſe *Bereny*, née Baronne de *Haller*. La Baronne *Sennyey*, née Baronne de *Szent-Ivany*, La Comteſſe *Erdödy*, née Comteſſe *Nadasdy*.

Sa Majeſté l'Empereur eſt revenu jeudi dernier au ſoir à *Schönbrunn* des camps de *Boheme* & *Moravie*.

Suivant les dernieres lettres de *Conſtantinople* cette ville a encore eſſuyé le 18 du mois dernier une violente ſecouſſe de tremblement de terre.

On apprend par les mêmes lettres que le Baron de *Benckler* Internonce de L. L. M. M. I. & R. A. à la Porte y a eu ſon audience de congé avec la plus grande diſtinction. On donnera inceſſamment le detail de cette audience.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Haanemanns (W.) verwunderlich Engliſcher Wahrſager oder ausführliches Prognoſticon des 1767 Jahres, ſammt der allerneueſten Genealogie jetzt-lebender allerhöchſten Standsperſonen, wie auch dem neu vermehrten aſtrologiſchen Calender-Schlüſſel, deſſen man ſich bey dem engliſchen Wahrſager bedient 24. Augsburg. 45 kr.

AVERTISSEMENT.

„ La Députation du Credit réuni des Etats des provinces héréditaires Bohêmes, & Autrichiennes fait ſavoir à tous ceux qu'il appartiendra.

Qu'en vertu du §. 14 de la Notification de ces mêmes Etats du 30 Juin 1761. les Obligations à raiſon de 250. 500. & 1000. fl. de Principal, & de 6. pour 100. d'intéret, delivrées par les Etats des ſuſdites provinces, pour acquiter les Emprunts faits par eux en date du prémier Juillet de la dite année, donnant réciproquement aux parties contractantes le droit d'en offrir, & d'en exiger le rembourſement au bout de deux années à compter de la date des dites Obligations, c'eſt à dire après le premier Juillet 1763 moyennant une dénonciation préalable faite ſix mois auparavant; on declare aujourd'hui, qu'on procédera à l'entier rembourſement de toutes ces Obligations à 250. 500. & 1000. fl. de Principal, qui ſe trouvent encore dans la circulation, à commencer du 1er Octobre de cette année juſques, & incluſivement le dernier de Mars 1767. de façon, que pour plus grande commodité des propriétaires, on laiſſe à chacun d'eux la liberté de choiſir entre toutes les Caiſſes de la Chambre Imperiale & Royale ou de la Contribution dans tous les pays heréditaires de Hongrie, Tranſilvanie, Bohême, & Autriche, ainſi que dans le Tirol, & l'Autriche anterieure, de même qu'entre toutes les Caiſſes des Etats des Provinces Bohêmes, & Autrichiennes, celle, où ils voudront recevoir leur payement, à condition toute fois, qu'ils remettront avant la fin du mois de Decembre prochain aux Caiſſes qu'ils auront préferées une note exacte des Numeros que portent leurs Obligations, faute de quoi ils ne pourront être rembourſés qu'à la Caiſſe générale de la Députation du Crédit etablie ici, près de la quelle il eſt libre dès à preſent à chaque propriétaire des Obligations denoncées par le préſent avertiſſement de ſe faire payer argent comptant la valeur de ſes Obligations avec les intérêts échus au jour du rembourſement, ce qui ſera continué juſques, & au plus tard à la fin du ſuſdit mois de Mars 1767. On laiſſe cependant à chaque propriétaire la liberté de convertir la Somme qui lui eſt duë en Obligations à 4. pour 100. d'intéret, leſquelles lui ſeront delivrées par la Caiſſe, qu'il aura choiſie, pour ſe faire rembourſer, après avoir compenſé, & balancé les Intérêts reſpectifs. Et quoique telle ſoit la nature de pareilles Obligations payables au porteur, qu'après avoir été denoncées à l'échéance du terme fixé pour leur rembourſement, elles ne donnent plus de droit à exiger ni Intéret, ni Capital, neanmoins la Députation du Crédit réuni veut bien par un ſurcroit d'indulgence pour les porteurs desdites Obligations leur accorder la faveur extraordinaire de pouvoir s'en procurer le rembourſement encore au delà du dernier Mars 1767. qui eſt le terme fixé pour cet effet juſques, & incluſivement le dernier de Juin 1767. de façon pourtant, que pendant ce délai de faveur ces Obligations ne ſeront plus reçuës qu'à la Caiſſe générale de la Députation du Crédit, qui en rembourſera argent comptant le ſeul Capital ſans Intérets ulterieurs, ou le convertira en Obligations à 4. pour cent.

Ce terme peremptoire étant expiré, ces Obligations ne donneront plus de droit ni à leur payement, ni à leur échange, mais elles reſteront abſolument éteintes, & amorties; & c'eſt de quoi l'on a voulu avertir le public, pour qu'il ſache s'y conformer, & ſe garder des peines portées par les préſentes. A *Vienne* le 19 Septembre 1766. „

AVERTISSEMENT.

„ La Députation du Credit réuni des Etats des Provinces héréditaires Bohêmes, & Autrichiennes fait ſavoir à tous ceux, qu'il appartiendra. „

„ Qu'en vertu du §. 3 de l'Edit Imp. & Royal du 31 Janvier 1763 & de la Notification de ces mêmes Etats en date du 26 du dit an, & mois, S. M. Imp. & R. ayant daigné ſe charger du rembourſement des obligations à raiſon de 15. 30. 60. & 120. fl. de principal, & de 5 pour cent d'intérêt contractées en date du 1. Fevrier 1763 ſous la garantie commune des Etats des ſusdites provinces *Bobèmes* & *Autrichiennes*, & ayant donné les plus fortes aſſûrances, qu'après le rétabliſſement de la Paix, il ſeroit éteint chaque année au moins pour un million des dites obligations, en conſéquence de quoi, non ſeulement il en a deja été effectivement retiré de la circulation, & brulé publiquement pour la ſomme de 4,577,670 fl., ainſi qu'il eſt plus amplement ſpecifié par l'Avertiſſement publié à ce ſujet le 4 Avril de la préſente année; mais auſſi il vient d'être aſſigné par Sa Majeſté Imp. & R. Apoſtolique un fond ſuffiſant pour rembourſer, & éteindre entiérement toutes ces Obligations à 5 pour cent d'intérêt, qui ſe trouvent encore dans la circulation. „

„ On déclare donc par les préſentes, qu'à commencer du premier d'Octobre 1766 on procedera au rembourſement de toutes ces Obligations de 15. 30. 60. & 120. fl. de principal & de 5 pour cent d'interêt, qui ſont encore dans la circulation, de façon, que, quoique par l'Edit Imp. & R. du 31 Janvier 1763, & par la Notification des Etats du dit an & mois, il ne ſoit fixé aucun terme pour dénoncer ces dites Obligations, & qu'il ait été arrêté, que dans le courant de l'année ces obligations ne ſeroient données, & reçues en payement, que pour la valeur ſeule du Capital, ſans tenir compte de la valeur du jour, c'eſt à dire ſans compter les interêts courants; cependant pour la plus grande commodité des porteurs de ces Obligations, on laiſſe à chacun d'eux la liberté de choiſir entre toutes les Caiſſes de la Chambre Imperiale & Royale en *Hongrie*, *Tranſilvannie*, *Bobème* & *Autriche*, & entre toutes les Caiſſes des Etats des Provinces *Bobèmes* & *Autrichiennes*, celles, où ils voudront recevoir leur payement, à condition toute fois, qu'ils remettront, avant la fin du mois de Novembre prochain une note exacte des Numeros que portent leurs Obligations, aux Caiſſes, qu'ils auront préferées; faute de quoi ils ne pourront être rembourſés, qu'à la Caiſſe générale de la Députation du Crédit établie en cette ville, laquelle commencera dès à preſent à rembourſer argent comptant, non ſeulement le Principal de ces Obligations denoncées, mais auſſi les interêts echus au jour du rembourſement, ce qui ſera continué jusques, & au plus tard à la fin de Décembre 1766. On accorde d'ailleurs à chaque propriétaire des ſusdites Obligations la liberté de les convertir en d'autres Obligations à 4 pour cent, qui lui ſeront delivrées par la Caiſſe, qu'il aura choiſie pour ſe faire rembourſer, après avoir compenſé & balancé les interêts reſpectifs. „

„ Enfin quoique ces Obligations ſoient payables au porteur, on veut bien en les dénonçant aujourd'hui, ainſi qu'on l'a fait ci-devant, accorder aux propriétaires la faveur particuliére, & qui n'eſt point d'uſage en pareil cas, de pouvoir s'en procurer le rembourſement, encore au-delà du terme de trois mois expirant au dernier de Décembre prochain, juſques, & au plus tard à la fin du mois de Mars 1767, auquel cas cependant les ſusdites Obligations ne ſeront plus reçuës qu'à la Caiſſe générale de la Députation du Credit établie ici, laquelle en payera le Principal ſeul ſans interêts, ou en argent comptant, ou en Obligations à 4 pour cent d'interêt. „

„ Ce terme peremptoire étant expiré, ces obligations ne donneront plus de droit, ni à leur payement, ni à leur échange, mais elles reſteront abſolument éteintes, & amorties. Et c'eſt de quoi l'on a voulu avertir le public, pour qu'il ſache s'y conformer, & ſe garder des peines portées par les préſentes. „ *A Vienne le 19 Septembre 1766.* „

N. 79.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 1 OCTOBRE 1766.

De MADRID *le 2 Septembre.*

LE Marquis de *Real Teſoro*, Préſident de l'Audience de la Contractation des *Indes* à *Cadix*, a informé le Roi, par une lettre particuliere, que le Vaiſſeau de Regiſtre *le Gaillard* étoit entré dans ce Port, le 22 du mois dernier, venant de *Lima* d'où il étoit parti le 16 Mars précédent. Sa cargaiſon conſiſte, pour le compte de Sa Majeſté & pour celui des particuliers, en 3, 102, 025 piaſtres fortes en or & en argent; 10, 444 charges de cacao; 1020 quintaux de cuivre, 219 d'etaim, 23, 550 livres de caſcarille & autres marchandiſes du Pays.

De Compiegne *le 17 Septembre.*

Le Roi a accordé une place de Grand-Croix dans l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis au Comte de *Coëtlogon*, Lieutenant Général des Armées de Sa Majeſté, & a nommé Commandeurs dans le même Ordre le ſieur de *Guibert*, Brigadier & Lieutenant pour le Roi à *Perpignan*, & le ſieur de *Saint Victor*, Brigadier & Lieutenant pour le Roi à *Strasbourg*:

Le Comte d'*Eſtaing*, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ſes Armées ſur Terre & ſur Mer, & ci-devant Gouverneur des Iſles Sous le Vent de l'*Amérique*, fut préſenté à Sa Majeſté, le 14 de ce mois, par le Duc d'*Aumont*, Pair de *France*, Chevalier des Ordres du Roi & Premier Gentilhomme de ſa Chambre. A ſon retour de *Saint-Domingue*, il avoit été chargé du commandement d'une Eſcadre compoſée des Vaiſſeaux réunis de *Breſt* & de *Rochefort* qui ſe ſont trouvés dans ces Iſles; après avoir exécuté une croiſiere d'évolutions. il en a détaché le Vaiſſeau *le Hardy*, de ſoixante-ſix canons, pour aſſurer contre les *Barbaresques* l'entrée du Port de *Cadix* au Vaiſſeau de regiſtre *Eſpagnol le Gaillard*.

Suite des nouvelles de LONDRES *du 12 Septembre.*

Le Roi a conferé la Dignité de *Ba-*

ro-

vonnet de la *Grande Brétagne* à *George Thomas*, de *Yapton-Place* dans le Comté de *Suſſex*, Ecuyer, Capitaine-Général & Gouverneur en chef des Iſles *Sous-le-Vent*; Et ce Titre, après ſa mort, eſt reverſible à ſes Descendans mâles. Le Juge *Wilmot*, le Chevalier *Saunders*, & le Colonel *Barré*, qui eſt l'un des Adjoints-Tréſoriers d'*Irlande*, ont été admis par le Roi comme Membres de ſon Conſeil-Privé.

L'exportation des Grains ſe continuë toujours avec une eſpèce de fureur. Le 9 de ce mois on diſoit comme une choſe certaine, que depuis le 3 on avoit embarqué juſqu'à 1500 Quartiers de Blé; Et l'on prétendoit dans les Papiers publics, que, ſi l'on ne mettoit inceſſamment un Embargo, la plus grande partie de la Récolte de cette année ſeroit hors du Royaume dans moins de quinze jours. En attendant, la diſette a déjà cauſé des troubles dans le Comté d'*Exeter*, & l'on ne doute nullement que l'on ne reçoive de pareilles Nouvelles de quelques autres Provinces, ſi l'on ſouffre que le prix des Vivres augmente, ou même ſi l'on ne trouve les moyens de le faire baiſſer. L'allarme eſt d'autant plus grande, & il en ſera d'autant moins facile de contenir le Peuple, que la diſette eſt extrême en *Italie*, où l'on compte de faire venir des Grains d'*Angleterre*.

La Cour a fait annoncer aux Propriétaires & Porteurs de Billets du *Canada* de propriété *Britannique* que le 1 Octobre prochain, jour fixé, par la Convention, pour Epoque à laquelle le Commiſſaire *François* doit avoir reçu toutes les déclarations avec les preuves requiſes, celui-ci avoit jugé devoir ne laiſſer aux Intéreſſés aucun lieu d'alleguer leur ſurpriſe à l'échéance du terme, & de les avertir que pour ſatisfaire au beſoin qu'ils ont de ſes ſervices, il donnera à la verification les quinze derniers jours qui précéderont le 1 Octobre, ſans en prendre aucun de relâche. En conſéquence de cet avis, les Intéreſſés ont remis leurs prétentions au Committé *Anglois*, chargé de la recette de ces déclarations; mais on dit qu'il y en a bien d'autres au-de là des mers, qui ne ſont point encore rentrées.

La Requête que Robert *Webber* (dont on a parlé dans la Gazette du 24 du mois dernier) a preſentée au Roi, etoit conçuë en ces termes.

„ A Sa Majeſté repréſente avec ſoumiſſion l'humble Requête de *Robert Webber*: Que votre Requerant a été jugé aux dernières Aſſiſes hiemales à *Maidſtone* dans le Comté de *Kent* pour un vol commis à bord du *Medway*, Vaiſſeau de Votre Majeſté; & qu'il a été trouvé coupable de mort. L'exécution de votre Requérant fut ſurſiſe par le Juge avant ſon départ de la Ville; & aux Aſſiſes qui viennent de finir, votre Requérant a été conduit à la Barre, pour recevoir la Sentence de transportation pour 14. ans. Votre Requérant y a refuſé d'accepter l'effet de votre Clémence Roïale; Et, ſi Votre Majéſte veut bien donner ſes ordres pour l'exécution de la premiére Sentence, votre Requérant découvrira trois affaires très-importantes, pour leſquelles pluſieurs Sujets innocens de Votre Maj. ont été mis en priſon, & ont couru risque de perdre la vie, particulièrement à l'occaſion d'une affaire arrivée dans la Ville de *Londres* il y a environ huit ans, & que votre Requérant developpéra, à condition qu'on lui accorde la mort, comme étant toute la récompenſe que demande votre Requérant. „

(Signé) ROBERT WEBBER.

Bien des gens croyent que l'affaire arrivée ici il y a 8. ans, & dont parle *Webber*, eſt l'incendie du Pont proviſionnel, qui fut brûlé environ dans ce tems-là, & dont on n'a jamais découvert les Auteurs.

De Bruxelles, *le 20 Septembre.*

On a publié ici l'Ordonnance ſuivante,

te, contenant quelques directions nouvelles relatives à l'Instruction de la Jeuneſſe, particulièrement à la méthode d'enſeigner les Humanités dans ce Pays.

MARIE-THERESE, *par la Grace de Dieu, Impératrice Douairière des* Romains, *Reine de* Hongrie, *de* Bohème, *de* Dalmatie, *de* Croatie, *d'*Eſclavonie, *&c. Archi-Ducheſſe d'* Autriche, *Ducheſſe de* Bourgogne, *de* Lothier, *de* Brabant, de *Limbourg*, de Luxembourg, *de* Gueldres, &c. &c.

„ L'Education de la Jeuneſſe & la culture des bonnes Etudes étant un objet eſſentiel de nos attentions, nous avons jugé devoir les porter ſur les Colleges & autres Ecoles deſtinées à l'enſeignement public des Humanités. Il nous a été repreſenté à cet égard, qu'en comparant leur état préſent avec celui où ils ont été autrefois, il étoit aiſé d'appercevoir un déchet conſiderable dans les Etudes, ce qui doit principalement être attribué à la multiplication ſucceſſive de ces établiſſemens, & à la difficulté de trouver un nombre ſuffiſant de Profeſſeurs, capables d'enſeigner avec fruit, dans cette multitude d'Ecoles, toutes les parties des Humanités, nommement celles dont la connoiſſance eſt plus intimement liée avec les Sciences ſupérieures. A quoi voulant pourvoir, pour le bien de nos Provinces des *Pays-Bas*, & la meilleure inſtruction de la Jeuneſſe deſtinée à y remplir les Charges de l'Egliſe & de l'Etat, nous avons, de l'avis de nos très-chers & féaux, les Chef & Préſident & Gens de notre Conſeil-Privé, & à la déliberation de notre très cher & très-aimé Beau Frère & Couſin, *Charles Alexandre*, Duc de *Lorraine* & de *Bar*, Adminiſtrateur de la Grand'Maîtriſe en *Pruſſe*, Grand-Maître de l'Ordre *Teutonique* en *Allemagne* & en *Italie*, notre Lieutenant, Gouverneur & Capitaine Général des *Pays-Bas*, ordonné, & ſtatué, ordonnons & ſtatuons les Points & Articles ſuivans. „

ART. I. Nous confirmons de nouveau à la Faculté des Arts de notre Univerſité de *Louvain* le droit, qui lui a été accordé par les Princes nos Prédeceſſeurs, de pouvoir ſeule, & à l'excluſion de tous autres, enſeigner publiquement la Philoſophie dans nos Provinces des *Pays-Bas*.

II. Nous ſupprimons & aboliſſons tout enſeignement public de la Dialectique, en forme de Cours ſéparé dans toutes les Provinces, Pays & Terres de notre obéiſſance, tant dans les Villes qu'à la Campagne, ſans exception de Colléges ou d'autres Ecoles publiques; voulant que dans les Colléges ou Ecoles, où il y aura un nombre ſuffiſant de Profeſſeurs, ſur le pié ſtatué ci après Art. V il ſoit ſubſtitué à la Dialectique un cours de Rhétorique, qui devra durer une année entière.

III. Les avantages deſtinés ci-devant pendant le cours de la Philoſophie aux Sujets, qui s'étoient diſtingués dans le Cours de la Dialectique au College de la *Trinité* à *Louvain*, ou ailleurs, ſeront accordés deſormais, ſur le même pié, à ceux qui ſe ſeront diſtingués dans la Rhétorique.

IV. Et, voulant continuër à encourager particulierement les Etudes au dit College de la *Sainte Trinité*, nous déclarons que tous ceux qui, dans le concours général & annuel de la Rhétorique, y auront obtenu une place entre les douze premières, & qui enſuite feront un cours entier de Philoſophie, ſeront diſpenſés d'une année de l'habitation à *Louvain* preſcrite par les Ordonnances, ſoit pour la Théologie, le Droit, ou la Médecine.

V. Comme la Poëſie & la Rhétorique exigent une application particulière, nous ordonnons & ſtatuons, qu'après le 1. Octobre de l'année 1767. elles ne pourront plus etre enſeignées publiquement, ſinon dans les Colléges ou autres Ecoles, dans leſquels il y aura un Profeſſeur particulier

pour

pour la Poëſie, & un autre pour la Rhétorique, donnant chacun un cours d'une année entière, & qui ne ſeront chargés de l'enſeignement d'aucune autre partie des Humanités.

VI. Perſonne ne ſera admis après le même jour 1. Octobre 1767. à l'Etude publique de la Philoſophie à *Louvain*, qu'après avoir fait conſter à la Faculté des Arts, par des Certificats en bonne forme, qu'il a fait un cours de Rhétorique d'une année entière dans un Collége ou autre Ecole publique, où il y a un Profeſſeur particulier pour cette partie conformément à ce qui eſt ſtatué par l'Article précédent.

Finalement Nous defendons d'enſeigner dans les Colléges ou Ecoles deſtinés à l'étude des Humanités les principes d'aucune des matiéres, qui ſont ou qui feront déſormais partie de la Philoſophie, telle qu'elle ſera enſeignée à *Louvain*.

„ Le tout à peine contre les Régens, Profeſſeurs ou autres Inſtructeurs, ſoit Eccléſiaſtiques ou Laïques, Séculiers ou Réguliers, des Colléges & autres Ecoles publiques, qui auront contrevenu à notre préſent Edit, d'une Amende de mille Florins, recouvrable ſolidairement, ſoit à la charge du Profeſſeur contrevenant, ou à celle du Supérieur du Collége, ou autre Ecole publique où la contravention aura été commiſe, & à répartir ſuivant les Ordonnances. „

„ Si donnons en Mandement, &c.

De la HAYE *le 17 Septembre.*

Aujourd'hui, le Comte de *Waſſenaer*, Seigneur de *Twickelo*, & le Baron *Sloet de Haar*, Députés à l'Aſſemblée des Etats-Généraux de la part des Provinces de *Friſe* & d'*Over-Yſſel*, ſe ſont rendus en Caroſſe attelé de ſix chevaux, ſuivi de deux autres Equipages, chacun à quatre chevaux, & accompagnés de Meſſagers d'Etat, au Logement de l'Ambaſſadeur de *Maroc*, pour l'introduire à l'Audience de L. H. P. L'Ambaſſadeur, ayant prononcé à l'Aſſemblée une Harangue, le Premier-Préſident y a repondu en termes laconiques; après quoi, Son Excellence a été reconduite à ſon Hôtel avec la même Cérémonie.

L'objet de ſa miſſion eſt de conclure un Traité de Commerce, entre le Roi ſon Maître & la République des *Provinces-Unies*; & c'eſt dans ce deſſein que ce Miniſtre doit ſe rendre bientôt à *Amſterdam* pour y conférer avec nos principaux Négocians. Les Etats de *Hollande* ſe ſéparent demain, ſans avoir rien arrêté ſur les propoſitions qui leur ont été faites. La Séance extraordinaire que le Comité ſecret des *Etats-Généraux* tint, Samedi dernier, eût pour objet l'évaſion du Gouverneur de *Coromandel*, dont il a été queſtion dans notre Feüille précédente: il y a été réſolu de le réclamer auprès de la Cour de *Londres*, depuis que l'on ſçait qu'il s'eſt réfugié à *Madras*, qui eſt ſous la domination *Britannique*.

Pour prévenir les inondations que le débordement du *Leck* occaſionne, on dit que Leurs Hautes Puiſſances ordonneront la conſtruction d'un canal de communication entre cette branche du *Rhin* & la *Meuſe*.

On prie ceux qui voudront ſouſcrire pour la preſente Gazette pendant les mois d'Octobre, Novembre & Decembre de s'addreſſer pendant le cours de cette ſemaine chez J. T. de *Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour au *Schottenhof*.

N. 79.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 1 OCTOBRE 1766.

De Florence *le 18 Septembre.*

Le Marquis *Rinuccini* Chambellan &c. eſt arrivé de *Madrid*, où il avoit été envoyé par leurs Alteſſes Royales. Il y a été traité comme Ambaſſadeur de Famille ; le Roi *Catholique* l'a en conſéquence reçu dans ſon Cabinet & lui a fait préſent, à ſon depart, de ſon portrait richement garni de Brillans.

Le Prince de *Mecklenbourg-Strelitz* après avoir fait en cette ville un ſéjour de près de deux mois, en eſt parti le 15 pour ſe rendre à *Rome*.

Mgr. le Grand Duc vient de nommer une Deputation particuliere pour veiller à l'obſervation d'un Reſcript, par lequel il a fait diverſes diſpoſitions qui concernent le Gouvernement & l'adminiſtration des Biens des Monaſteres des deux Sexes.

S. A. R. pour obvier le plus qu'il eſt poſſible aux inconveniens que la rareté du Grain peut entrainer, & pour ſoulager ſur tout les Pauvres de cet Etat, vient d'ordonner par un Edit du 15 de ce mois, que toute perſonne quelconque des Villes & Communautés de la *Toſcane* aura la faculté de faire cuire & vendre du pain ſans payer à cet égard aucun droit dérogeant à cet effet à toute ordonnance & coutume qui pourroit être contraire à cette liberté qui eſt accordée pour l'eſpace d'un an, à compter de la date du préſent Edit, & qui ne tombe cependant que ſur le pain ordinaire, le pain de fine farine n'y étant point compris.

Pour ſoulager d'autant plus encore les pauvres habitans de la Campagne S. A. R. les exempte de tout droit de mouture, voulant également que tous grains & avoines aient une libre circulation dans l'interieur de toute la *Toſcane* & ordonnant enfin qu'on choiſiſſe dans chaque Communauté deux perſonnes des plus aiſées pour verifier le beſoin de leurs Habitans, & pour veiller à ce que les Compagnes ne reſtent point ſans être enſemencées.

De Livourne, *le 17 Septembre.*

Les Vaiſſeaux de guerre de S. A. R. l'*Aigle* & le *Lion* ont mis à la voile le 15, & doivent à ce qu'on aſſure, eſcorter divers Bâtiments chargés de grain, qui nous viennent du *Levant*.

Les lettres de *Londres* portent d'ailleurs, que le Gouvernement en a accordé pour la *Toſcane* l'exportation pour une certaine quantité, que l'on chargeoit ſur differens Navires. Il nous en eſt de plus arrivé encore depuis le 10 jusqu'au *16* de ce mois pluſieurs milliers de ſacs.

De Parme, *le 16 Septembre.*

En accompliſſement du Traité établi entre ce Gouvernement & celui de la Republique de *Genes* pour former un Grand Chemin qui communique aux deux Etats, S. A. R. en a ordonné l'expedition la plus prompte, & le Marquis *Manara*, nommé Commiſſaire à cette fin, s'eſt porté ſur les lieux pour y examiner les travaux, qui ont été commencés depuis quelques jours.

De

De MILAN, *le 17 Septembre.*

Dimanche 14 de ce mois & Fête du nom de la *Vierge*, dont la Séréniſſime Princeſſe de *Modene*, Epouſe de S. A. R. Mgr. l'Archiduc *Ferdinand* porte le nom, les Officiers Generaux & autres, les membres des Tribunaux, les Corps publics & la Nobleſſe ſe rendirent pour la premiere fois vers midi au Palais Ducal, où ils eurent l'honneur de complimenter cette Princeſſe, qui le fut également le ſoir par les Dames. Les appartements du Palais ont été ſuperbement illuminés à cette occaſion.

De Compiegne, *le 18 Septembre.*

La Reine ſe rendit, le 15, au Couvent des Religieuſes de la Congrégation de cette Ville, &, après y avoir entendu un Diſcours prononcé par l'Abbé *Poulle*, Prédicateur du Roi, Abbé de *Nogent ſous Coucy*, aſſiſta à la Priſe d'Habit de la Demoiſelle *Charlot*, de cette Ville, Sa Majeſté lui donna le Voile blanc & la nomma *Marie-Xavier*. L'Evêque de *Soiſſons* officia à cette cérémonie.

Le même jour, le Baron de *Houze*, Miniſtre Plénipotentiaire du Roi à la Cour de *Parme*, prit congé de Leurs Majeſtés & de la Famille Royale pour ſe rendre à ſa deſtination.

Extrait d'une Lettre de Conſtantinople *du 16 Août.*

La ſecouſſe de tremblement de terre qui s'eſt fait ſentir en cette Capitale le 5 de ce mois a été plus forte & plus ſenſible le long de la *Propontide* & dans l'intérieur des terres. Suivant le rapport des voyageurs, *Selivrée*, *Rodoſto*, *Gallipoli* & tous les Bourgs & Villages intermédiaires ſont dans l'état le plus déplorable : tous les édifices de pierre & même les fours à cuire le pain, y ont été renverſés ou extrêmement endommagés. On mande d'*Andrinople* que la ſecouſſe y a fait tomber ſept Minarets : pluſieurs Moſquées y ont été dégradées ou détruites, & les murs de la Ville, ainſi qu'un grand nombre de bains publics, ont beaucoup ſouffert. Au départ du courrier, la conſternation y étoit générale & tous les gens un peu aiſés campoient dans les jardins. On aſſure que la Ville de *Brouſſe* en *Bithynie* a eſſuyé auſſi quelques dommages & que le mouvement de la terre a été ſenſible juſqu'à *Aidin*.

De COPPENHAGUE *le 5 Septembre.*

Le Grand-Maréchalat de la Cour a fait expédier des Lettres circulaires pour inviter tous les Chevaliers de l'Ordre de l'*Elephant* & de celui de *Dannebrog* à venir aſſiſter à l'Entrée publique de notre future Reine.

Le Baron de *Sprengporten*, Envoyé Extraordinaire de la Cour de *Stockholm* auprès de cette Cour, partira demain pour *Helſingör*, où il doit recevoir le Comte de *Horn*, Sénateur de *Suède*, Grand Maréchal, Ambaſſadeur de cette Couronne & chargé d'y conduire S. A. R. Madame la Princeſſe *Sophie Magdeleine*, future Epouſe de S. A. R. le Prince *Guſtave* de *Suède*; S. E. eſt attenduë dans ce pays pour le 10 de ce mois. La Galére Royale & la double Chaloupe, deſtinées à tranſporter cette Princeſſe à *Landskroon*, en *Scanie*, ſont allées croiſer juſqu'à ſon départ.

De HAMBOURG *le 16 Septembre.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 5 Septembre le Miniſtre de *Dannemarck* remit, le 1 de ce mois, le Portrait de la Princeſſe *Sophie-Magdeleine* au Prince Royal, qui ſe trouve avec toute la Cour à *Drottningholm*.

N. 80.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 4 OCTOBRE 1766.

De MADRID *le 2 Septembre*

Dona Antonia d'*Heraſo y Bejarano*, Dame d'Honneur de la Reine & Dame des Villes de *Plaſenzuela*, *Guijos* & *Abilillas*, a obtenu de Sa Majeſté un titre de *Caſtille* avec la liberté d'en diſpoſer à ſa mort en faveur de qui bon lui ſemblera : cette Dame a pris le nom de Marquiſe d'*Heraſo*.

Sa Majeſté a nommé Don François-Gabriel *Herrans* y *Torres* à la place d'Auditeur de la Chancellerie de *Grenade*, & Don François de *Milla* y de la *Penna* à celle de Corrégidor de la Ville d'*Antequera* : Don François-Xavier *Gaſcon* & Don Michel Jerôme *Bernabeu* ont auſſi été nommés Corrégidors, l'un à *Saint-Dominique* de la *Calzada* & l'autre à *Siſante* & à *Varaderey*.

De Rochefort, *le 15 Septembre.*

On leve actuellement en cette Ville une nouvelle Légion. Ce Corps conſiſtera en 44 Compagnies, chacune de 100 hommes avec 4 Sergens, 8 Caporaux, 8 Grenadiers, & un canon de la Fonderie de *Suéde*, ainſi que deux piéces de Campagne. M. de *St. Victor* en aura le commandement en chef, & on croit qu'il eſt deſtiné pour les établiſſemens que nous poſſédons en *Amérique*.

De Compiegne *le 20 Septembre.*

On a baptiſé deux cloches, le 18 de

de ce mois dans le Couvent des Carmelites de cette Ville. La premiere a été tenue par Monseigneur le Dauphin & Madame *Adelaïde* & a été nommée *Louise-Marie-Adelaïde*, la seconde a été tenue par Monseigneur le Comte de *Provence* & Madame *Victoire* qui l'ont nommée *Louise-Stanisla Victoire*.

Le même jour, le Baron de *Choiseul*, Ambassadeur du Roi à *Turin*, a pris congé de Leurs Majestés & de la Famille Royale : il a été présenté au Roi par le Duc de *Choiseul*, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le Département des Affaires Etrangeres.

Le sieur de *Riocourt*, Premier Président de la Chambre des *Comptes de Lorraine*, à eu l'honneur d'être présenté hier à Sa Majesté par le Vice-Chancelier.

Aujourd'hui, l'Evêque de *Soissons* a fait l'Ordination dans la Chapelle du Château de *Compiegne*, en présence de Leurs Majestés & de la Famille Royale.

De PARIS *le 22 Septembre.*

L'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de *Toulouse* avoit proposé pour Sujet du Prix de cette année : *les moyens de reconnoître les contre coups dans le corps humain & d'en prevenir les suites* ; mais, comme aucun des Ouvrages qui ont concouru n'ont rempli ses vues, elle propose le même Sujet pour le Prix de 1769, qui par-là sera de 1000 liv. Le Sujet du Prix de 1769, qui sera double, est, comme l'Académie l'a déjà annoncé il y a deux ans, *de déterminer l'origine & le caractere des Tectosages, l'étendue & l'état de la partie de la Celtique qu'ils occuperent jusqu'à l'entrée des Romains dans leurs Pays, & les excursions qu'ils firent avant cette époque* Le Prix de 1768 a pour Sujet, *de déterminer les loix du retardement qu'eprouvent les fluides dans les conduits de toute espece.*

Suite des nouvelles de LONDRES *du 16 Septembre.*

La Cour fut nombreuse à *St. James* le 11 de ce mois ; & il se tint un Conseil au *Cockpitt* le même jour. Le 12 après-midi, Leurs Majestés rendirent visite à la Princesse de *Galles* à l'Hôtel de *Carlton* ; & sur le soir, Elles revinrent au Palais de la Reine. Les trois jeunes Princes continuent leur séjour à *Richmond*, où Leurs Majestés iront faire un tour le Lundi, le Jeudi, & le Samedi de toutes les semaines, aussi longtems que l'état de la Reine le permettra. Il se fait de grands préparatifs à la Cour pour celebrer le 1 du mois prochain le mariage du Roi de *Dannemarck* avec la Princesse *Caroline-Mathilde*, & pour le voyage de S. A. R. pour *Copenhague* : Cette Princesse partira le 2 & le Comte de *Talbat*, Grand-Maître de la Maison de Roi, a ordonné au Convoi, qui doit la transporter en *Hollande*, de se tenir prêt à *Harwich* pour le 6 du même mois.

Le Roi continuë de s'occuper assidûment, avec ses Ministres, des grands objets, qui doivent être remis à la délibération du Parlement, ainsi que des affaires, qui sont sur le tapis entre cette Cour & quelques autres Puissances de l'*Europe*. Le 10 on expédia un Exprès au Chevalier *André Mitchell*, Ministre Plénipotentiaire & Envoyé Extraordinaire du Roi à la Cour de *Berlin*. Le 12 on reçut, par la voie de la *Haye*, quantité de Dépêches, qui ont occasionné des entretiens entre les Ministres. On en reçut aussi le même jour de *Lisbonne*, en conséquence desquelles les Conférences se coutinuent entre nos Ministres & Mr. de *Mello*, Ministre du Roi de *Portugal*, au sujet des Règlemens à faire par raport au Commerce entre les deux Couronnes. Le 13 Mr. *Stanley* partit d'ici pour son Ambassade à la Cour de *Russie*, où Son Excellence

est,

eſt, dit-on, chargée de quelques Commiſſions importantes.

Le Comte de *Chatham* a été fort mal d'un froid qu'il avoit pris le 9 de ce mois. Près de 100 Meſſagers ſont venus hier s'informer de ſa ſanté. Il ſe portoit beaucoup mieux: Le Lord Chancelier a eu même ce jour-là un entretien de quelques heures avec ce Seigneur, qui s'entretient de plus avec d'autres Membres du Conſeil, a qui il donne ſes avis.

L'Ordonnance, rendue par le Roi en ſon Conſeil le 11 de ce mois contre le monopole des bleds, ne ſuffit pas pour en prevenir l'exportation. Elle continue toujours dans les Ports de ce Royaume avec la même ardeur, & il eſt bien apparent qu'elle ſe ſoutiendra juſqu'a ce que le Parlement puiſſe l'interdire par Acte formel, ou du moins la tolerer auſſi longtems que le prix du bled n'excédera pas les 8 ſchelings par quartier dans les Marchés publics. On dit que les Chambres ſupprimeront le payement de la gratification ſur les grains exportés au-dehors.

Les Affaires de la Compagnie des *Indes* intriguent fort les intéreſſés. Il paroit une Liſte, qui n'applaudit pas aux démarches des Directeurs. Selon elle, les Revenus de *Babar* pour cette année montent à 700 mille livres ſterl.; ceux de *Bengale* à un million, 875 mille; ceux de *Boundouan* à 625 mille; Droits à *Calicota* à 18 mille, 750; Droits ſur le ſel, tabac, &c. à 112 mille, 500; Total trois millions, 331 mille, 250 liv.. duquel ſi l'on déduit deux millions, 37 mille, 250 liv. pour depenſes au *Bengale* pendant le cours de l'année préſente, reſte à la Compagnie un million, 293 mille, 750 liv. *Souja Doula* lui doit 562 mille, 500 liv., leſquelles deux ſommes combinées font un million, 856 mille, 250 liv. d'où en ſouſtrayant un million, 162 mille, 500 liv. dont la Compagnie eſt redevable dans l'*Inde*.

Reſte a la Compagnie	693750 liv.
Le Nabab d'*Arcadi* lui doit	450000
La *France* pour entretien des priſonniers	250000
Reſte en Caiſſe à la *Chine* - - -	200000
Effets chargés à *Londres* par la Compagnie	650000
Depenſes pour Fortifications &c. -	3000000
Total des Effets de la Compagnie -	5243750

Ce Calcul, dit celui qui en eſt l'Auteur, démontre l'état floriſſant de la Compagnie, & l'on peut juger de là ſi le refus des Directeurs d'augmenter les Dividendes eſt juſte ou non. Il ſuppoſe encore que les Revenus de *Bengale* & des Provinces voiſines, dont la Compagnie a acquis la poſſeſſion, augmenteront dans la ſuite d'un demi-million par an, & qu'alors elle jouira d'un Revenu annuel de deux millions de livres ſterling, toutes déductions faites pour Fortifications, Gouvernement Civil, &c.

Les *François*, ayant renoncé au deſſein de former un Etabliſſement au *Cap Verd*, ont reconduit à *Gorée* l'Artillerie & les munitions dont ils s'étoient pourvûs à cet effet. Ils ont auſſi ceſſé d'inquiéter les *Anglois* pour ne s'attacher qu'à leur propre Commerce, ſans aſpirer à étendre leurs Colonies dans cette Partie.

Le bruit court que l'Amiral *Hawke* s'eſt démis de tous ſes emplois; parce qu'ayant aſpiré à la charge de premier Commiſſaire de l'Amirauté, cet emploi a été conféré au Chevalier *Saunders*.

La

La Cour a reçu de Mr. *O - Hora*, Gouverneur des forts & établiſſemens de cette Couronne ſur la côte d'*Afrique*, des Léttres par leſquelles il marque qu'il a conclu des traités d'amitié & de commerce avec les principaux Souverains de ce pays-là depuis *Salé* juſqu'au *Cap-rouge*. En conſéquence on ſe diſpoſe à lui envoyer encore des préſens pour les diſtribuer à ces Princes *Afriquains*.

Nous apprenons de la *Nouvelle Jerſey*, par une lettre du 10 Juillet, que depuis le commencement du même mois il y tomboit des pluies ſi abondantes qu'on ne ſe ſouvenoit pas d'y en avoir vu de pareilles, & qu'elles continuoient encore ; que les courans avoient déja entraîné quatorze écluſes de moulins, & que la recolte qui promettoit beaucoup, couroit riſque d'être perdue.

Le nommé Matthieu *Richardſon* eſt mort la Semaine derniere à *Ogle* en *Northumberland* à l'âge de 111 ans.

Il y a actuellement en vie dans un village nomme *Alceſton* en *Worceſterſhire*, un nommé Georges *Moore*, cordonnier de profeſſion, qui eſt âgé de 109 ans. Il a eu neuf femmes, & la derniere, qui vit actuellement avec lui, à 77 ans.

De COPPENHAGUE *le 16 Septembre.*

Le Roi a conféré l'Ordre de l'*Elephant* au Prince Régnant de *Naſſau-Weilbourg*, Général d'infanterie au ſervice de Leurs *Hautes Puiſſances*, Gouverneur de la *Flandre Hollandoiſe*, Colonel d'un Régiment d'infanterie & Général Major du Cercle du *Haut Rhin*.

Le Comte de *Horn*, Ambaſſadeur Extraordinaire de *Suede*, eſt arrivé ici avec une ſuite très-brillante. Le Baron de *Sprengpoorten*, Miniſtre accrédité de la même Couronne auprès de cette Cour, étoit allé à ſa rencontre à *Elſeneur*.

De HANOVRE, *le 18 Septembre.*

La Princeſſe *Caroline-Mathilde d'Angleterre*, future Epouſe du Roi de *Dannemarck*, ſe rendra à *Coppenhague* par la *Hollande*, la *Weſtphalie* & la *Baſſe-Saxe*. Pluſieurs Valets de pied ont pris, hier, la route de la *Hollande*, où ils conduiſent deux Caroſſes de la Cour deſtinés pour S. A. R. ; un Chambellan de Sa Majeſté doit auſſi ſe rendre, dans peu de jours, avec des Valets de Chambre à *Wildelhauſen*, pour y attendre S. A. R. qu'ils ont ordre d'accompagner juſqu'à *Harbourg*.

De FRANCFORT *le 27 Septembre.*

On écrit de *Soleure* qu'il y eſt arrivé un Miniſtre du Roi d'*Eſpagne*, chargé de la part de ce Monarque de demander aux Cantons *Catholiques* du Corps *Helvetique* la permiſſion de lever 4 nouveaux Régiments de cette Nation pour le ſervice de cette Couronne ; mais que juſqu'à préſent ce Miniſtre n'avoit eu aucune réponſe ſatisfaiſante ſur cette propoſition.

On a des avis de quelques troubles ſurvenus dans la République des *Griſons* à l'occaſion de la tenuë de Diète générale qu'un parti ſemble vouloir empêcher. Il eſt arrivé même une ſcène tragique dans certain diſtrict où l'on s'eſt oppoſé à l'Election des Députés qui devoient être nommés pour aller à cette Diète. Il y a eu 3 perſonnes de tuées & plus de 8 bleſſées.

N. 80.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 4 OCTOBRE 1766.

De Genes *le 15 Septembre.*

Le Gouvernement voulant remedier à differens abus & inconveniens, qui troubloient également la Capitale & le pays, vient de faire publier & afficher un Edit, en vertu duquel tous Etrangers, vagabonds & ſans profeſſion, qui y demandoient l'aumone au prejudice des veritables pauvres, devront ſortir de cet Etat dans l'eſpâce de huit jours. Il eſt en même tems enjoint aux neceſſiteux de la nation de porter à l'avenir une marque qui ſera couſuë ſur leur habit, & de ne demander l'aumone que dans les limites de la Jurisdiction à laquelle ils ſont ſoumis.

De Boulogne *le 16 Septembre.*

Le Prince Heréditaire de *Brunswick* eſt arrivé ici le 10 de ce mois, & il y a été ſuperbement regalé par le Feld-Maréchal Comte *Pallaviccini.* Ce Prince a vû tout ce que cette Ville offre de curieux & de rare : mais ce qui a paru le frapper d'avantage, a été notre célebre Inſtitut. S. A. S. eſt partie ce matin pour *Veniſe.*

De Mantouë *le 19 Septembre.*

Le Baron de *Cavalieri* Général d'Infanterie au Service de Leurs Majeſtés I. & R. A. & Commandant de cette Ville y eſt mort le 12 de ce mois à l'âge de 70 ans.

*D'*Amsterdam *le 22 Septembre.*

Les Conſeillers Députés de l'Amirauté ont mis en Commiſſion, avec l'agrément du Prince *Stadhouder*, deux Vaiſſeaux de guerre, chacun de 36 piéces de canon; ſavoir l'*Alphen* & le *Hector*, l'un ſous le Commandement du Capitaine Everard François van *Reetraat*, & l'autre ſous les ordres du Capitaine *Everard Biſſom.*

De Hambourg *le 25 Septembre.*

Suivant les dernieres lettres de *Stockholm* le Baron de *Frieſendorf*, nommé Ambaſſadeur du Roi auprès de S. M. Cath., ſe diſpoſoit à partir pour *Madrid.* L'Envoyé Extraordinaire du Roi de *Dannemarck* à la Cour de *Suede* étoit auſſi ſur le point de prendre la route de *Coppenhague*, où ſes affaires domeſtiques l'appellent.

De

De VIENNE *le 4 Octobre.*

L'Imperatrice Reine eſt partie Mercredi dernier pour *Presbourg*, & Sa Majeſté en eſt depuis hier de retour à *Schönbrunn*, d'où leurs Alteſſes Royales Meſſeigneurs les Archiducs & Mesdames les Archiducheſſes *Thereſe*, *Joſephe*, *Charlotte* & *Antoine* ſont revenuës en cette ville hier 3 de ce mois.

Quoique la *Porte* ne ſoit point dans l'uſage d'envoyer de cortége aux Miniſtres du ſecond ordre, lorsqu'ils prennent leur audience de Congé, mais qu'ils s'y rendent ordinairement ſur leurs propres chevaux, & avec leur ſuite ſeule, & qu'après avoir traverſé le Canal tout leur monde marche à pied jusqu'au Palais du Grand Vizir; Le Grand Sultan à voulu que l'Audience de Congé du Baron de *Penckler*, Internonce de Leurs Majeſtés I. & R. A. ſe paſſât d'une maniere différente: ce qui a été notifié à l'interprête que ce Miniſtre avoit envoyé le 26 Aout de *Pera* à *Conſtantinople* pour y demander l'heure, laquelle a en même tems été fixée au lendemain 27 à midi.

Le *Chiaouslar-Baſchi* ſe trouva donc ce jour là à l'heure indiquée avec ſa Barque au bord du Canal pour y prendre le Baron de *Penckler*; il avoit avec lui le *Chiaouslar-Chiatibi*, le *Chiaouslar-Emini* & quarante Chiaous deſtinés à accompagner M. l'internonce à ſon audience; & lorsqu'on eut traverſé le canal, on lui fournit, non ſeulement pour lui, mais même pour toute ſa ſuite, des chevaux des Ecuries du Grand Sultan; ce fut ainſi qu'il ſe rendit à l'Audience du Grand Vizir.

Le Baron de *Penckler* fit à ce premier Miniſtre un Diſcours rélatif aux circonſtances, auquel le Grand Vizir repondit de la maniere la plus cordiale, en l'aſſurant entre autres que la *Porte* voyoit avec la plus grande ſatisfaction la bonne harmonie qui regnoit depuis ſi longtems entre les deux Empires. & en lui ajoutant que de ſon côté Elle n'y donneroit aucune atteinte, dans l'intention ferme & ſincere, où Elle étoit d'obſerver le plus religieuſement les traités qui ſubſiſtoient heureuſement.

Après ces Diſcours le *Reiſs Effendi* ſe retira ainſi que les autres Miniſtres qui étoient preſents à l'Audience, & revint cependant bientôt précedé du *Chiaous-Baſchi* avec les lettres de récreance du Grand Sultan.

Le Grand Vizir ſe leva alors (ce que fit auſſi le Baron de *Penckler*) & alla ſuivant l'uſage à la rencontre du *Reiſs-Effendi* pour en recevoir les lettres de ſa Hauteſſe: il revint enſuite à ſa place, & s'y tenant debout, il les remit au Miniſtre de leurs Majeſtés I. & R. A. ainſi que celles qu'il leur écrivoit lui-même & celles qu'il adreſſoit à leurs deux principaux Miniſtres.

Le Baron de *Penckler* prit après cela congé du Grand-Vizir, qui lui donna encore dans ce moment des marques particulieres de ſon amitié & le regala d'un cheval ſuperbement équippé, tandis qu'on diſtribuoit aux perſonnes de ſa ſuite pluſieurs Kaffetans. Ce Miniſtre doit être parti de la *Porte* le 11 de ce mois, de ſorte qu'on l'attend inceſſamment en cette Capitale: M. *Brognard* lui ſuccéde en qualité d'internonce & il a deja eu en cette qualité ſes premieres audiences avec les ceremonies accoutumées.

AVERTISSEMENT.

„ La Députation du Credit réuni des Etats des provinces héréditaires Bohêmes, & Autrichiennes fait ſavoir à tous ceux qu'il appartiendra.

Qu'en vertu du §. de la Notification de ces mêmes Etats du 30 Juin 1761. les Obligations à raiſon de 250. 500. & 1000 fl. de Principal, & de 6. pour 100. d'intéret, delivrées par les Etats des ſuſdites provinces, pour acquiter les Emprunts faits par eux en date du prémier Juillet de la dite année, donnant reciproquement aux parties contractantes le droit d'en offrir, & d'en exiger le rembourſement au bout de deux années à compter de la date des dites Obligations, c'eſt à dire après le premier Juillet 1763. moyennant une dénonciation préalable faite ſix mois auparavant; on declare aujourdh'ui, qu'on procedera à l'entier rembourſement de toutes ces Obligations à 250-500. & 1000 fl. de Principal, qui ſe trouvent encore dans la circulation, à commencer du 1er Octobre de cette année juſques, & inclusivement le dernier de Mars 1767. de façon, que pour plus grande commodité des propriétaires, on laiſſe à chacun d'eux la liberté de choiſir entre toutes les Caiſſes de la Chambre Imperiale & Royale ou de la Contribution dans tous les pays héréditaires de Hongrie, Tranſilvanie, Bohême, & Autriche, ainſi que dans le Tirol, & l'Autriche anterieure, de même qu'entre toutes les Caiſſes des Etats des Provinces Bohêmes, & Autrichiennes, celle, ou ils voudront recevoir leur payement, à condition toute fois, qu'ils remettront avant la fin du mois de Decembre prochain aux Caiſſes qu'ils auront préferées une note exacte des Numeros que portent leurs Obligations, faute de quoi ils ne pourront être rembourſés qu'a la Caiſſe générale de la Députation du Crédit etablie ici, près de la quelle il eſt libre dès à preſent à chaque propriétaire des Obligations denoncées par le préſent avertiſſement de ſe faire payer argent comptant la valeur de ſes Obligations avec les intérêts échus au jour du rembourſement, ce qui ſera continué juſques, & au plus tard à la fin du ſuſdit mois de Mars 1767. On laiſſe cependant à chaque propriétaire la liberté de convertir la Somme qui lui eſt duë en Obligations à 4. pour 100 d'intéret, leſquelles lui ſeront delivrées par la Caiſſe, qu'il aura choiſie, pour ſe faire rembouſer, après avoir compenſé, & balancé les Intérêts reſpectifs Et quoique telle ſoit la nature de pareilles Obligations payables au porteur, qu'après avoir été denoncées à l'échéance du terme fixé pour leur rembourſement, elles ne donnent plus de droit à exiger ni Intéret, ni Capital, neanmoins la Députation du Crédit réuni veut bien par un ſurcroit d'indulgence pour les porteurs des dites Obligations leur accorder la faveur extraordinaire de pouvoir s'en procurer le rembourſement encore au delà du dernier Mars 1767. qui eſt le terme fixé pour cet éffet juſques, & inclusivement le dernier de Juin 1767. de façon pourtant, que pendant ce délai de faveur ces Obligations ne ſeront plus reçuës qu'à la Caiſſe générale de la Députation du Crédit, qui en rembourſera argent comptant le ſeul Capital ſans Intérets ulterieurs, ou le convertira en Obligations à 4. pour cent.

Ce terme peremptorie étant expiré, ces Obligations ne donneront plus de droit ni à leur payement, ni à leur échange, mais elles reſteront abſolument éteintes, & amorties, & c'eſt de quoi l'on a voulu avertir le public, pour qu'il ſache s'y conformer. & ſe garder des peines portées par les préſentes. A *Vienne* le 19 Septembre 1766. „

AVERTISSEMENT.

„ La Députation du Credit réuni des Etats des Provinces héréditaires Bohêmes, & Autrichiennes fait ſavoir à tous ceux, qu'il appartiendra. „

„ Qu'en

„ Qu'en vertu du §. 3 de l'Edit Imp. & Royal du 31 Janvier 1763. & de la Notification de ces mêmes Etats en date du 26 du dit an, & mois, S. M. Imp. & R. ayant daigné se charger du remboursement des obligations à raison de 15. 30. 60. & 120. fl. de principal, & de 5 pour cent d'intérêt contractées en date du 1 Fevrier 1763 sous la garantie commune des Etats des susdites Provinces *Bohèmes* & *Autrichiennes*, & ayant donné les plus fortes assûrances, qu'après le rétablissement de la Paix, il seroit éteint chaque année au moins pour un million des dites obligations, en conséquence de quoi, non seulement il en a deja été effectivement retiré de la circulation, & brulé publiquement pour la somme de 4,577,670 fl., ainsi qu'il est plus amplement specifié par l'Avertissement publié à ce sujet le 4 Avril de la présente année ; mais aussi il vient d'être assigné par Sa Majesté Imp. & R. Apostolique un fond suffisant pour rembourser, & éteindre entierement toutes ces Obligations à 5 pour cent d'intérêt, qui se trouvent encore dans la circulation. „

„ On déclare donc par les présentes, qu'à commencer du premier d'Octobre 1766 on procedera au remboursement de toutes ces Obligations de 15. 30. 60. & 120 fl. de principal & de 5 pour cent d'interêt, qui sont encore dans la circulation, de façon, que ; quoique par l'Edit Imp. & R. du 31 Janvier 1763, & par la Notification des Etats du dit an & mois, il ne soit fixé aucun terme pour dénoncer ces dites Obligations, & qu'il ait été arrêté, que dans le courant de l'année ces obligations ne seroient données, & reçues en payement, que pour la valeur seule du Capital, sans tenir compte de la valeur du jour, c'est à dire sans compter les interêts courants ; cependant pour la plus grande commodité des porteurs de ces Obligations, on laisse à chacun d'eux la liberté de choisir entre toutes les Caisses de la Chambre Imperiale & Royale en *Hongrie*, *Transilvanie*, *Bohème* & *Autriche*, & entre toutes les Caisses des Etats des Provinces *Bohemes* & *Autrichiennes*, celles, ou ils voudront recevoir leur payement, à condition toutefois, qu'ils remettront, avant la fin du mois de Novembre prochain une note exacte des Numeros que portent leurs Obligations, aux Caisses, qu'ils auront préferées ; faute de quoi ils ne pourront être remboursés, qu'à la Caisse générale de la Députation du Crédit établie en cette ville, laquelle commencera dès à present à rembourser argent comptant, non seulement le Principal de ces Obligations denoncées, mais aussi les interêts echus au jour du remboursement, ce qui sera continué jusques, & au plus tard à la fin de Décembre 1766. On accorde d'ailleurs à chaque propriétaire des susdites Obligations la liberté de les convertir en d'autres Obligations à 4 pour cent, qui lui seront delivrées par la Caisse, qu'il aura choisie pour se faire rembourser, après avoir compensé & balancé les interêts respectifs. „

„ Enfin quoique ces Obligations soient payables au porteur, on veut bien en les dénonçant aujourd'hui, ainsi qu'on l'a fait ci devant, accorder aux proprietaires la faveur particuliére, & qui n'est point d'usage en pareil cas, de pouvoir s'en procurer le remboursement, encore au delà du terme de trois mois expirant au dernier de Décembre prochain, jusques, & au plus tard à la fin du mois de Mars 1767, auquel cas cependant les susdites Obligations ne seront plus reçuës qu'à la Caisse générale de la Députation du Credit établie ci, laquelle en payera le Principal seul sans interêts, ou en argent comptant, ou en Obligations à 4 pour cent d'interêt. „

„ Ce terme peremptoire étant expiré, ces obligations ne donneront plus de droit, ni à leur payement, ni à leur échange, mais elles resteront absulement éteintes, & amorties. Et c'est de quoi l'on a voulu avertir le public, pour qu'il sache s'y conformer, & se garder des peines portées par les présentes. „ *A Vienne le 19 Septembre 1766.* „

N. 81.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 8 OCTOBRE 1766.

De CADIX *le 2 Septembre.*

Il eſt entré dans cette Baye, depuis le 13 du mois dernier juſqu'à ce jour, cinquante Bâtimens de différentes Nations. Le Vaiſſeau *l'Elephant*, de la Compagnie *Françoiſe* des *Indes*, y relâcha, le 16, venant de l'*Orient*, & appareilla, le 24, pour ſe rendre à *Mahé*, lieu de ſa deſtination.

Le Vaiſſeau de regiſtre *le Gaillard*, qui eſt arrivé ici du *Perou* le 22 du mois dernier, a rapporté qu'il avoit renconté ſur les Iſles *Terceres* l'Eſcadre *Françoiſe*, commandée par le Comte d'*Eſtaing*, qui, après l'avoir eſcorté pendant quelques jours, avoit détaché le Vaiſſeau *le Hardi*, commandé par le ſieur de la *Touche-Treville*, avec ordre de convoyer *le Gaillard* juſqu'à *Cadix*, ce qui fut éxécuté de la part de cet Officier qui le remit à l'embouchure de cette Baye, ſous la protection du Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol la Galice*. Le Vaiſſeau *le Hardi* diſparut, le 22 au ſoir, de la vue de *Cadix*, cingland vers le Détroit, avec un vent favorable, pour ſe rendre à *Toulon* où il va déſarmer, & la *Galice* remit à la mer, le 30, pour aller en croiſiere.

La Gabare *Françoiſe la Forte*, commandée par le ſieur de *Proiſſy*, qui étoit depuis quelques jours de relâche

en

en avoit appareillé la veille pour *Gibraltar*, *Marſeille* & *Gênes*.

Avant-hier, le Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol la Ferme*, commandé par le ſieur de *Vintuiſſen*, partit d'ici pour la *Vera-Cruz* avec deux Hourques *Suédoiſes*, chargées de vif argent & de munitions de guerre pour cette partie de l'*Amérique Eſpagnole*.

On baptiſa, le 28 du mois dernier, dans l'Egliſe Cathédrale de cette Ville, un enfant qui eſt né avec ſix doigts à chaque pied, & ſix à chaque main, & avec trois oreilles, mais ſans marque apparente d'aucun ſexe.

De PARIS *le 26 Septembre.*

Mgr le Dauphin, Mgr le Comte de *Provence* & Mgr. le Comte d'*Artois* ſont partis le 24 de *Compiegne* pour ſe rendre à Verſailes la Reine s'y eſt renduë hier; Madame la Dauphine, Madame *Adelaide* & Meſdames *Victoire*, *Sophie* & *Louiſe* y arriverront demain. Le Roi partira auſſi demain de *Compiegne* & ira coucher à la *Muette* d'où ſa M. ſe rendra à Verſailles le lendemain.

De LONDRES *le 19 Septembre.*

Le Roi a nommé Commiſſaires de l'Amirauté le Chevalier *Saunders*, l'Amiral *Keppel*; Mr. Charles *Townshend*, le Chevalier *Meriditz* Mr. *Buller*, le Vicomte de *Palmerſton* & le Chevalier *Yorke*. Avanthier 17 & hier 18 il ſe tint au Palais de *St. James* en préſence de S. M. deux grands Conſeils, auxquels aſſiſta le Comte de *Chatham*, dont la ſanté eſt toujours chancelante, & qui ſe diſpoſe à partir pour aller prendre les eaux de *Bath*. On lui ſuppoſe le deſſein de faire défricher & cultiver en ce Royaume les *vaſtes Landes*, Communes & Terres de *Chaſſe Royale*, qui actuellement ſont, d'un rapport très modique. On dit auſſi que le Gouvernement eſt réſolu de propoſer aux deux Chambres, entre autres arrangemens pour le bien public, de reduire à trois pour Cent les intérêts de tous les Capitaux de quatre & de trois & demi pour Cent, & de prendre des meſures au moyen deſquelles on puiſſe acquitter dans la ſuite une partie des Dettes publiques.

Le Comte de *Rochefort*, nommé Ambaſſadeur à la Cour de *Verſailes*, partira d'ici avant la fin du mois. On dit que ce Miniſtre eſt chargé de mettre la derniere main à l'Affaire concernant le Papier de *Canada* en tant que rélative aux Sujets de S. M., & de coopérer à une Accommodement entre la République de *Gênes* & les Inſulaires de *Corſe*. On ajoûte que le Roi & le Sénat de *Suéde* ont déclaré au Miniſtere que les nouveaux Engagemens, pris récemment entre L. M. *Suédoiſe* & *Britannique* ne prejudicioient en rien au Traité d'amitié & d'alliance conclu dernierement entre L. M. *Suedoiſe* & *Britannique*.

Le *Vrai-Breton* & le *Glocester*, Vaiſſeaux de la Compagnie des *Indes*, ſont rentrés dans la *Tamiſe*, l'un venant de *Bombay*, & l'autre de la *Chine*. Le *Tilbury* eſt auſſi arrivé de la *Chine* à *Ste. Helene*. Les Intéreſſés à ladite Compagnie ſe propoſent d'inſiſter fortement ſur une augmentation de Dividende dans l'Aſſemblée générale, indiquée au 24 de ce mois.

On fait monter à plus de 20. mille le nombre des Soldats, qu'on a enrôlés dans ce Roïaume pour le ſervice de cette Compagnie depuis le commencement de la dernière Guerre. Ce qui nous enlevant une quantité extraordinaire de mains laborieuſes & induſtrieuſes, eſt une perte d'autant plus réelle pour la Nation, qu'à peine de 400. il en revient un dans le Pays.

On parle d'établir encore un Port-franc dans l'isle de *Bermude*, Colonie qui pour ainſi dire, eſt au milieu de toutes nos poſſeſſions de l'*Amérique*.

Trois Yachts, accompagnés d'un navire d'approviſionnement, ont ordre ſe rendre à la rade de *Harwich*, le 26 de ce mois, pour y prendre *S. A. R.* la Princeſſe *Caroline-Mathilde*

d'*An-*

d'*Angleterre*, future Epouse du Roi de *Dannemarck*.

De la HAYE *le 24 Septembre.*

Le Général Feld Maréchal Duc de *Brunswich* a donné hier un magnifique Souper, auquel ont assisté le Prince *Stadhouder*, le Prince & la Princesse de *Nassau Weilbourg*, ainsi que nombre de Personnes du premier rang.

Le Baron Rudolphe-Ulric de *Spörke*, Chambellan & Envoyé-Extraordinaire du Roi de la *Grande-Bretagne*, comme Electeur de *Hannovre*, mourut ici Dimanche dernier dans la 71*me* année de son âgé.

De COPPENHAGUE *le 19 Septembre.*

Il est survenu un changement dans le Département de la Marine, suivant lequel le Roi a aboli la réunion qui existoit du Collége de l'Amirauté au Commissariat général de l'Etat de Mer, & en a fait deux Départemens séparés. Sa Majesté a nommé Membres du College de l'Amirauté les Amiraux *Frédéric Hoppe* & *Gaspard-Frederic* de *Fontenay*; les Vice-Amiraux *Christian Conrad* Comte de *Daneskiold-Laurwigen*, & *Henri Rœmeling*, ainsi que le Conseiller d'Etat *Christian Fleischer*. Le Chambellan *Fréderic-Christian Raas*, & le Capitaine *Christian Rumohr*, ont été faits Assesseurs de ce Collège. Les Chambellans Comte de *Haxthausen* & *Christian-Frederic de Hollstein*, ainsi que le Conseiller de Justice *Wium*, ont été nommés Députés au Commissariât général de l'Etat de Mer.

De HAMBOURG *le 30 Septembre.*

Les Etats de *Suede* ont dressé le Mémoire suivant, relativement aux Manufactures & aux encouragemens qu'il paroît convenable de donner pour leurs progrès.

„ En examinant de prés & avec attention ce qui, dans les circonstances actuelles, peut empêcher les progrès des Manufactures & des Arts Mechaniques, & ce qui pourroit contribuer à les faire fleurir, les Etats ont trouvé que l'embarras, où l'on est à cet égard, résulte des restrictions que d'anciens Réglemens & Privileges y ont apportées; qu'un Pays ne parviendra jamais à sa plus grande force, qui consiste dans le nombre de bons Ouvriers, si l'on contraint les Manufacturiers à travailler à d'autres métiers que ceux qui leur sont propres, si on ne leur laisse pas la liberté d'exercer librement l'Art pour lequel on leur remarque un penchant naturel & auquel ils se sont appliqués dès leur bas âge. Si on leur fait éprouver ces obstacles, ils auront de la répugnance pour une profession qui ne leur laisse aucun lieu d'espérer que jamais ils puissent recueillir le fruit de leur industrie. Delà doit résulter une extinction d'émulation & d'assiduité; l'amour de la Patrie se refroidit; l'Ouvrier se voit obligé de s'expatrier, & l'Etranger profite du bénéfice que l'Etat pourroit retirer du travail de ses Citoyens. Si au contraire les Manufacturiers peuvent être assurés qu'on leur laissera la liberté de parvenir à leur but, sans détour, sans perte de temps, & sans obstacles, cette liberté encouragera & nourrira l'émulation, excitera la diligence & répandra cette sorte de jalousie utile, & nécessaire pour pousser les Arts à leur perfection. Enfin, il est aussi dangereux de gêner les Manufacturies, qu'il est avantageux & nécessaire que chacun puisse apprendre à fond la partie de ces Manufactures qu'il veut exercer. Delà résulte que ceux qui en ont la direction doivent veiller attentivement à ce qu'il ne se glisse point parmi les Ouvriers des ignorans qui trompent les Citoyens en leur vendant des choses qui n'ont pas une juste valeur & accréditent, par-là, ce qui vient de l'Etranger. D'après ces considérations, les Etats ont jugé à propos de fixer le temps d'apprentissage & celui des Compagnons à proportion de celui qu'il faut pour se perfectionner dans les différentes professions; d'observer le génie

&

& la ſituation d'un apprentif & de s'aſſurer s'il eſt en état d'exercer ſon Art; de ne donner des Lettres de Maîtriſe qu'après un chef-d'œuvre bien examiné, & de permettre enſuite à celui qui y ſatisfait, de s'établir par-tout où il jugera à propos. Les Etats ſe confirment d'autant plus dans cette réſolution que l'expérience leur fait voir que les récompenſes mêmes ne ſervent de rien pour relever les Manufactures en cas de décadence, puiſque, depuis l'Ordonnance du Roi, du 22 Février 1762, il ne ſe trouve que quatre Manufacturiers qui en aient profité. En conſéquence, les Etats jugent néceſſaire de ſupprimer dès à-préſent toutes les récompenſes fixées par cette Ordonnance pour l'augmentation des Manufactures, mais en même temps de permettre à l'avenir, ſans aucune formalité, à tout Maître qui aura prouvé ſa capacité pardevant les Corps de Métier reſpectifs, ou pardevant le Magiſtrat des Villes où il n'y a point de Corps de Métier; d'exercer ſa profeſſion dans telle Ville qu'il aura choiſie pour ſon établiſſement, ſans être obligé de ſolliciter aucune permiſſion pour cet effet, formalité qui entraîne toujours des frais, obſtacles & une perte de temps. Les Etats ont cependant réſolu de communiquer ce projet au College Royal de Cemmerce „

De RATISBONNE *le 6 Octobre.*

Les dernieres lettres de *Coire* portent que les troubles ſurvenus parmi les *Griſons* occaſionnent beaucoup d'embarras; qu'on y eſt fort occupé à l'examen de ce qui les à excités & qu'on jugera par Contumace ceux qui ſe ſont evadés, s'ils ne reparoiſſent au tems qui a été fixé par un Edit publié à cet égard.

On pretend au reſte que ces troubles ſont nés des cauſes ſuivantes.

Il y a 2 à 3 ans que dans une aſſemblée generale dans laquelle la Nobleſſe ſe trouva avoir le deſſus par la ſuperiorité du nombre, on fit un Reglement en vertu duquel toutes terres & poſſeſſions tant actuelles que futures appartenant à des nobles ſeroient libres & affranchies de tous cens, tailles, & autres charges que la nobleſſe avoit auparavant ſupportées pour ſubvenir avec le reſte de la nation aux beſoins publics: Depuis ce tems il s'eſt ſucceſſivement & ſourdement formé dans les villes & communautés une eſpèce de confédération tendante à faire caſſer & annuller ce reglement par la Diete qui ſe tient tous les ans: mais la nobleſſe inſtruite enfin de ce projet a trouvé le moyen d'en empecher l'execution en empechant par differentes voyes la tenuë de la Diete de l'an 1765, dans laquelle le coup devoit ſe frapper, jusques la même qu'on pretend que dans la crainte qu'elle n'eut lieu cette année, certaines familles en ont eloigné à main armée les preparatifs.

Voici auſſi ſuivant les mêmes lettres, ce qui a donné lieu à l'eſpèce de brouillerie entre la Republique de *Veniſe* & les *Griſons*. Ces derniers, diſent ces lettres, pouvoient en vertu d'un Traité non ſeulement trafiquer librement avec les Etats de *Veniſe* mais ils avoient à l'égard des Douanes & des peages plus de liberté que les *Venitiens* même; ce qui avoit attiré dans leur Pays au dela de 16 mille perſonnes ſur tout de l'*Engadine* ou Vallée de l'*Inn* lesquelles s'y étoient établies.

Cependant les *Venitiens* jugeant que ces privileges exceſſifs apportoient à leur commerce & à l'induſtrie de leurs ſujets beaucoup de deſavantage, ils ont trouvé à propos de les revoquer ſans qu'une deputation leur envoyée par les ligues ait pu leur faire changer de parti, à cet égard.

N. 81.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 8 OCTOBRE 1766.

De Florence *le* 25 *Septembre.*

Monſeigneur l'Archiduc Grand Duc eſt parti dernierement pour *Piſe* avec le Comte de *Thurn*, Capitaine de ſes Gardes, le Prince *Corſini* ſon Grand Ecuyer & le Marquis *Capponi* ſon Vice-Grand Chambellan: S. A. R. prendra dans ces environs le divertiſſement de la chaſſe, & ira en ſuite à *Livourne*. Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe continuë, graces au ciel, d'avancer heureuſement dans ſa groſſeſſe.

Mr. *Allegrini* qui a pris le ſoin de raſſembler les portraits de hommes illuſtres de la *Toſcane* & de les faire graver par Fr. *Allegrini* ſon fils en ajoutant à chacun des portraits un eloge de celui qu'il repreſente, vient de donner au public ſous les auſpices de S. A. R. Monſeigneur le Grand Duc le premier Tome de cet ouvrage, lequel contient 30 portraits & autant d'eloges des plus celebres profeſſeurs de ce pays-ci: l'Edition en eſt fort belle & les eloges ont été écrits par différentes perſonnes dont les talents ſont connus: on travaille deja actuellement au ſecond Tome du même ouvrage.

De Piſe, *le* 22 *Septembre.*

Monſeigneur l'Archiduc Grand Duc eſt arrivé ici hier 21 à la grande ſatisfaction des habitans de cette ville, S. A. R. a pris ce matin du côté de *S. Roſſore* le divertiſſement d'une chaſſe, dans laquelle on a tué au delà de cent pieces de Gibier, tant ſangliers que daims & chevreuils.

De Livourne, *le* 24 *Septembre.*

Hier 23 de ce mois de bon matin il nous arriva une Brigade de la Garde Noble de Mgr. le Grand Duc. Vers les dix heures S. A. R. entra dans notre ville aux acclamations d'un peuple innombrable, & fut deſcendre au Palais Royal, où Elle fut reçuë & complimentée par la Nobleſſe, qui l'y attendoit. L'après midi Elle alla voir differentes manufactures, & s'étant enſuite embarquée, Elle ſe rendit à la Tour *del Marjocco* & de là à celle de *Cavalleggieri*: après quoi Elle rentra en ville. Ce matin après avoir vû monter la Garde & defiler les Troupes, Elle a donné audience à différens commerçans de cette Nation & à diverſes autres perſonnes.

Depuis le 17 jusques compris le 23 de ce mois, il eſt arrivé dans notre Port 57 Navires grands ou petits, dont quelques-uns avoient à bord 6940 ſacs de Grains de différente eſpèce.

De Vienne *le* 8 *Octobre.*

Avant-hier 6 de ce mois la Cour fut en *Gala* à *Schönbrunn* à l'occaſion du jour anniverſaire de la Naiſſance de Madame l'Archiducheſſe *Marie-Anne* qui a eu 28 ans accomplis. S. A. R. a reçû à cette occaſion les compliments des Miniſtres de cette Cour, des Ambaſſadeurs & Miniſtres étrangers & de la principale Nobleſſe des deux Sexes. Il y a eu diner public au château & le ſoir appartement. On a pris pour cette journée le velours noir.

Sa Majeſté I. & R. A. eſt partie hier pour *Schloſs-hof* & ſera abſente jusqu'au 17.

On a reçu de *Rome* la Liſte ſuivant de la promotion faite le 26 du mois dernier dans le Sacré Collége.

Mr.

Mr. *Calino*, Patriarche d'*Antioche*.

Mr. *Serra*, Archevêque de *Metelin*, Auditeur General de la Chambre *Apoſtolique*.

Mr. *Oddi*, Archevêque de *Ravennes*.

Mr. *Paracciani*, Archevêque de *Fermo*.

Mr. *Borromei*, Archevêque de *Thebes*, Nonce à la Cour Imperiale & Royale.

Mr. *Pamfili*, Archevêque de *Coloſſe*, Nonce à la Cour de *France*.

Mr. *Pallavicini*, Archevêque de *Lepante*, Nonce à la Cour de *Madrid*

Mr. *Branciforti*, Archevêque de *Theſſalonique*. Preſident d'*Urbin*.

Mr. *Simonetti*, Archevêque de *Petra*, Sécretaire de la Congregation des Evêques & Réguliers.

Mr. *Pirelli*, Archevêque de *Damas*, Sécretaire de la Congrégation du Concile.

Mr. *Veterani*, Aſſeſſeur du St *Office*.

Mr. *Canale*, Treſorier General de S. S.

Mr. *Picolomini*, Gouverneur de *Rome*.

La Societé I. & R. d'Agriculture de *Styrie* fait ſavoir au public que S. M. I, & R. A. accorde pour l'année courante 1766 un prix conſiſtant en une medaille d'or de la valeur de 150 florins à celui qui ſatisfera le mieux à la queſtion ſuivante.

Pourquoi dans differens Environs de la Styrie l'eſpèce du bétail eſt elle auſſi petite & auſſi foible ? & quels ſont les moyens les plus propres à la rendre plus vigoureuſe & plus forte ?

Et pour l'année 1767 un prix égal, à celui qui de même ſatisfera le mieux à la queſtion ci après.

Par quels moyens peut-on préſerver le bétail des differentes maladies, auxquelles il eſt ſujet, & en cas qu'il en ſoit attaqué quels ſont les remedes les plus propres à le guerir ?

Un patriote de cette Province donnera d'ailleurs une medaille de la valeur de 12 Ducats à l'auteur du mémoire ſur cette derniere queſtion, lequel approchera le plus de la pièce qui aura été couronnée, & qui devra être adreſſé, ainſi que les autres, à Mr. le Comte de *Purgſtall*, Directeur de la Societé à *Gratz* en obſervant de mettre ſur le deſſus des lettres ces mots CONCERNANT L'AGRICULTURE. Les prix accordés par S. M. I. & R. ſeront diſtribués à la Caiſſe du Commerce de *Gratz* & celui propoſé par le patriote dont on vient de parler, le ſera par M. le Comte de *Purgstall* Directeur.

Les pieces pour l'année 1766 ne ſeront reçuës au concours que juſqu'au 31 Janvier 1767 & celles pour l'année 1767 que juſqu'au 1 Novembre de la même année. On recevra cependant les mémoires qui pourroient être adreſſés après ces termes expirés; mais ils ne concourreront point aux prix, reſervés aux ſeuls mémoires qui ſeront fournis dans l'eſpâce de tems preſcrit ci deſſus.

Ceux qui jugeront à propos d'envoyer des pièces, ſeront les maîtres d'y mettre leur nom, ou de cachetter dans un billet ſéparé une deviſe à leur gré; laquelle deviſe devra auſſi être écrite en dehors du dit billet: On ne rompra le cachet que du memoire auquel le prix ſera adjugé, les autres ſeront, ſuivant l'uſage, brulés ſans avoir été ouverts.

Les Etrangers ainſi que les ſujets de la Province ſeront admis au concours, & on invite en conſéquence tout le monde à travailler à un ouvrage auſſi notoirement avantageux au bien public.

N. 82.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 11 OCTOBRE 1766.

De Rome *le 27 Septembre.*

Le Pape a disposé de la maniere suivante des emplois qui sont devenus vacans par la promotion faite dans le Sacré Collége.

Gouverneur de *Rome* M. *Casali*, Auditeur de la Chambre M. *Delci*, Treſorier M. *Braschi*, Secretaire des Evêques & Reguliers M. *Garaffa-Trajetto*, Secretaire du Concile M. *Zelada*, Aſſeſſeur du St. Office M. *Antonelli*, Sécrétaire de la Sacrée Conſultation M. *Forbi*, Secretaire du Bon-Gouvernement M. *Guidi*, Des Chiffres M. *Garampi*. Clerc de la Chambre & Commiſſaire des Armes M. *Salviati*. Prefet des Vivres M. de *Vechis*. Preſident du Tribunal des Vivres M. *Spinelli*. De la Monnoye M. *Altieri*. Commiſſaire de la Mer M *Marescotti* Clerc de la Chambre M. *Livinani*. Commiſſaire du St. Eſprit *Potentiani*. Gouverneur de Lorette M. *Savorgnano*. Prefet de *Norcia* M. Ange *Altieri*.

M. *Acquaviva* a de plus été nommé Préſident d'*Urbin* & M. *Vincentini* Vice-Legat d'*Avignon*.

Le Prince de *Mecklenbourg-Strelitz* eſt revenu Vendredi dernier dans cette ville.

Il s'eſt tenu dernierement une Congregation particuliere compoſée des Cardinaux *Cavalchini*. I. F. *Albani*, *Ferroni*, *Negroni*, *Roſſi* & *Rezzonico* avec M. *Petrucci* pour Secretaire & l'on croit qu'elle a eu pour objet l'affaire des

des immunités Ecclesiastiques en *Toscane*.

Il est arrivé ces jours ci un Courier extraordinaire de *Venise* à l'Ambassadeur de cette République lequel a repris ensuite la route de *Naples*, pour aller porter, à ce qu'on assure, à M. *Nani* la Nouvelle qu'en consideration de l'accommodement fait avec les *Tripolitains* il avoit été créé Cavalier de l'Etole d'Or.

De LISBONNE, *le 26 Août.*

Le Roi, voulant prévenir les desordres qui se commettent de plus en plus dans les Isles *Açores* par la mauvaise conduite des Officiers à qui la direction en est confiée, a résolu d'y créer un Gouverneur-Général. En conséquence, S. M. vient de nommer à cet Emploi D. Antoine d' *Almeida*, qui fixera sa résidence à *Angra*, Capitale de l'Isle *Tercère*. Il aura à ses ordres deux Régimens d'Infanterie, chacun de sept Compagnies de 60 hommes lesquels seront repartis dans ces Isles, pour qu'il soit en état de se faire respecter, d'y rétablir & maintenir le bon ordre.

Le Roi n'a point encore disposé de la Dignité vacante de Vice-roi de *Goa*; mais on la dit destinée à D. Bernard de *Mello*, Gouverneur d'*Elvas*. En attendant, on assûre que le titre de Vice-roi sera converti en celui de Capitaine Général, afin d'ôter aux Héritiers & Successeurs de ceux, qui ont été ou seront revêtus de cette Charge, la jouissance des Droits & Privileges qu'ils ont coutume de s'approprier.

De LONDRES *le 23 Septembre.*

La chereté des bleds continuant toujours, on va faire partir d'ici un grand nombre de Bâtiments, qui iront en chercher dans nos Colonies de l'*Amerique*. Quelqu'abondante qu'ait été la moisson, le grain est en effet ici a un prix si ecxessif que la populace est pour ainsi dire, forcée de s'en procurer par force, ce qui occasionne des desordres considerables dans les Provinces: elle s'est attroupée du côté de *Salisbury* & y a brulé diverses maisons appartenantes à des personnes qu'elle supposoit ne vouloir point vendre à un prix raisonable & vouloir exporter cette denrée. La même chose est arrivée dans les environs de *Gloceſter*, où des magasins ont été ruinés & pillés & les choses vont enfin si loin, qu'il sera nécessaire que le Gouvernement prenne dans la conjoncture presente des arrangemens pour calmer la fermentation, qui est presque générale: On avoit dit, que la Cour feroit mettre un embargo dans tous les Ports du Royaume sur tous les bâtimens chargés de grain pour le dehors: mais cela n'a pas eu lieu: cependant le mal est pressant & les Magistrats de la plus part des Villes & places font à cet égard les representations les plus vives. En attendant le Comte de *Chatham* a envoyé ordre à ses terres d'y vendre publiquement le bled à raison de sept chelins le boisseau, & cet exemple a éte suivi pur plusieurs autres Seigneurs.

Au moment que le même Comte de *Chatam* alloit prendre la route de *Bath*, il lui est survenu un accès de goute si violent qu'il l'a empeché de partir.

Les Propriétaires & Porteurs d'Actions de la Compagnie des *Indes* se disposent à assister demain à son Assemblée générale, & à appuyer leurs intérêts contre toutes les tentatives, qui seroient mises en usage pour s'opposer à l'augmentation des Dividendes. Outre les Propriétaires, les Directeurs de la Compagnie ont d'autres puissans Adversaires à combattre. On ne sauroit croire l'agitation, que cause cette affaire. Plusieurs Exprès n'attendent

que

que le réſultat de l'Aſſemblée, pour en aller porter la Nouvelle en Pays étranger. Ceux qui veulent faire monter les Actions débitent, que le Dividende ſera porté à 8. ou 10. pour cent.

Le Roi a reçu hier les complimens de la Nobleſſe, des Miniſtres d'Etat, de ceux des Puiſſances Etrangères, & de nombre d'autres Perſonnes de diſtinction, à l'occaſion de l'anniverſaire du Courronement de Leurs Majeſtés; & le ſoir, il y a eu de grandes Réjouïſſances publiques.

On apprend que la tentative qu'on avoit faite cet Eté pour naviger du Fleuve St. *Laurent* au *Mexique* par *Miſſiſſipi*, a été abſolument infructueuſe par les obſtacles invinibles qu'on y a rencontrés

Suivant les lettres de *Penſacola*, on a commencé à planter, dans les différentes parties de la Province, du riz, du tabac & des cannes de ſucre, & l'on attend de cette épreuve le plus grand ſuccès. On eſpere auſſi que le terrein produira de la cire neuve, de l'indigo & d'auſſi bon jalap que celui qu'on exporte aujourd'hui de la *Vera-Cruz.*

De HAMBOURG *le 1 Octobre.*

Voici les dernieres nouvelles que nous avons reçuës de *Stockholm.*

Le 26. Juillet 1752. le Roi de *Suede* rendit une Ordonnance, par laquelle il étoit enjoint aux Gouverneurs des Provinces, & aux Magiſtrats des Villes, de veiller à ce qu'il ne s'introduiſit comme Repréſéntant de la Bourgeoiſie aucun Sujet, qui, en négligeant ſes propres affaires, pourroit entrependre au mépris des arrangemens de la Diète la défenſe de prétendus Droits, & mettre ſur le tapis des innovations inadmiſſibles: &, au cas qu'il ſe préſentât un tel Sujet, de l'éloigner. Cette Ordonnance n'a été publiée en bien des endroits, que lorsqu'il y eſt ſurvenu un cas où l'on croyoit devoir l'appliquer. Il en eſt réſulté des abus, dont la Bourgeoiſie a cru devoir repréſenter les ſuites aux Etats; Et ceux-ci aïant conſidéré l'affaire ſous toutes ſes faces, ont ſupplié le Roi de revoquer cette Ordonnance.

Le Prince Roïal, après avoir reçu la Princeſſe ſon Epouſe, la conduira d'abord au Chateau de *Drottningholm*, d'où L. A. R. feront leur entrée ſolemnelle en cette Capitale.

L'affaire du Paſteur *Rudſtröm*, dont nous avons parlé dernièrement, & qui ſe trouve impliqué dans la ſédition des Payſans, prend un mauvais tour: On doute qu'il puiſſe s'en tirer. Cependant la \commiſſion qui a été nommée pour inſtruire le procès du ſéditieux *Hofmann*, l'a fait appliquer pluſieurs fois à la queſtion pour le forcer à déclarer les inſtigateurs & les complices de ſa revolte, mais les douleurs de la torture ne lui ont rien arraché qui ſoit à la charge de qui que ce ſoit, & il perſiſte conſtamment à affirmer que perſonne ne l'a porté à exciter aucun ſoulevement. L'Ordre de la *Bourgeoiſie* a exclu deux des principaux Membres de ſa Chambre.

Le Mémoire, que la Grande Députation a préſenté à tous les Ordres du Royaume ſur les changemens qu'elle jugeroit convenable de faire dans la conſtitution du Gouvernement, vient d'être imprimé, conformément à l'avis de la Nobleſſe.

Ce Mémoir a été diſcuté dans les *Plena* du 30 du mois dAoût. Ceux du Parti Patriotique, dans la Chambre des Nobles, ſe ſont oppoſés avec la plus grande chaleur à l'exécution de ſon contenu, & il n'a été inſcrit au Protocole qu'avec leur proteſtation

for-

formelle pour eux & pour leurs descendans de ne pouvoir jamais être responsable des suites fatales qui peuvent résulter de cette innovation aux Loix fondamentales. L'Ordre du Clergé, celui des Bourgeois & celui des Paysans ont adopté ces nouvelles institutions sans aucune restriction, elles contiennent seize articles, dont voici la substance.

1. Comme les mœurs ont une influence essentielle sur la vigueur des Loix & prennent leur source dans l'éducation qu'on donne à la jeunesse, il sera créé dans chaque College un Censeur chargé de veiller à la pureté & au maintien des bonnes mœurs.

2. Quiconque ne sera pas en état de soutenir un examen rigoureux sur les affaires du Département dans lequel il demandera de l'emploi, ne sera admis dans aucune Cour de Justice, ni dans aucun College Royal.

3. Il sera défendu, sous les peines les plus séveres, aux trois Parlemens établis dans le Royaume, d'admettre à l'exercice de Juge-Vicaire aucune personne au-dessous de l'âge de vingt-cinq ans, & à celui de Juge-Territorial quiconque n'aura pas atteint sa trentieme amée.

4. Le Réglement du 20 Octobre 1756, relatif aux avancemens dans les emplois Civils sera anéanti, &, afin d'encourager la recherche de ces emplois, d'empêcher qu'ils ne soient mal exercés & d'y faire renaître l'émulation on présentera, pour, chaque place vacante, les Sujets que les Supérieurs jugeront les plus habiles, sans égard à l'ancienneté de service. Quant à la nomination, on confirmera l'Article par lequel le Roi ne pourra refuser un Sujet qui aura été présenté trois fois pour le même emploi.

5. A l'égard des emplois Militaires on renouvellera l'Ordonnance du 6 Nouvembre 1716, suivant laquelle tous les Officiers, depuis le grade d'Enseigne jusq'à celui de Lieutenant-Colonel, doivent avancer dans leur propre Régiment, par l'antériorité de service. Quant aux grades supérieurs, les trois plus anciens Lieutenans-Colonels, soit d'Infanterie, soit de Cavalerie, seront désormais présentés pour être nommés aux places de Colonels, & le Sénat présentera pour les grades d'Officiers Généraux les trois plus anciens Officiers, qu'il choisira indistinctement dans l'Infanterie, la Cavalerie, l'Artillerie & le Corps du Génie, selon qu'il le jugera convenable : il en sera de même pour les grades de Gouverneurs Militaires des Provinces.

6. Les ne emplois ou places, appelés *de confiance*, seront conservés conformément à la résolution des Etats du 29 Juin 1756.

7. Les Etats ne recommanderont jamais aucun Sujet, & ne nommeront point aux places & aux survivances.

8. Le Réglement, appelé *de rang*, sera aboli comme absolument inutile dans un Etat Républicain & ne servant qu'à faire aspirer les jeunes gens à de faux honneurs qui flattent leur amour propre dans la société, sans être d'aucun avantage réel pour le bien du service.

9. Ce qui émanera directement des Etats, ou ce qui sera ordonné de leur part, doit être désormais promptement exécuté ; mais il sera nécessaire, avant tout, de tarir la source des clameurs & du mécontentement général sur la mauvaise administration des Juges.

La Suite l'ordinaire prochain.

N. 82.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 11 OCTOBRE 1766.

De PARIS *le 29 Septembre.*

Il paroit deux Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi, du 1 Juillet 1766, dont l'un ordonne qu'il ſera procédé à l'établiſſement des Offices de Gouverneurs & Lieutenans de Roi créés par l'Edit de Novembre 1733 dans les Villes qui pourroient avoir financé pour la réunion de ces Offices. Sa Majeſté regle par le ſecond ce qui doit être obſervé relativement auxdits Offices.

Par un autre Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 18 Août dernier, Sa Majeſté fixe definitivement au 1. Janvier 1767 le delai pour l'échange des annuités de 1757, ordonné par l'Arrêt du 19 Juin 1763.

Un quatrième Arrêt du même Conſeil, du 11 Septembre, ordonne qu'à l'avenir les Généralités de *Rouen, Caen* & *Alençon* ſeront pendant le cours de deux années ſeulement ajoutées à celles qui compoſent le reſſort de la Commiſſion établie à *Reims* par Lettres-Patentes, du 21 Novembre 1765.

En exécution de l'Article XIII. des Lettres-Patentes, du 3 Mai 1766, concernant un établiſſement d'Agrégés dans la Faculté des Arts de l'Univerſité de *Paris*, il a été fait au Conſeil du Roi un Réglement dont Sa Majeſté ordonne l'exécution par des Lettres-Patentes, du 10 du mois dernier.

Le ſieur *Virbès*, Maître de Claveſſin & Organiſte de l'Egliſe Royale & Paroiſſiale de *Saint Germain l'Auxerrois*, a compoſé un claveſſin par lequel il imite le jeu de diverſes ſortes d'inſtrumens. L'Académie Royale des Sciences a nommé, pour examiner ce claveſſin, des Commiſſaires qui en ont trouvé l'effet agréable & le méchaniſme ingénieux.

De COPPENHAGUE *le 22 Septembre.*

Le Comte de *Horn*, Conſeiller d'Etat & Ambaſſadeur de S. M. *Suédoiſe*, eſt arrivé ici le 16. au matin avec une nombreuſe & brillante Suite, accompagnée de onze Caroſſes. Parmi les Préſens, que ce Miniſtre doit remettre à la Princeſſe Royale, future Epouſe du Prince *Guſtave*, ſe trouvent le Portrait de ce Prince, une tabatiere d'or artiſtement travaillée, une montre d'un goût extraordinaire, quelques précieux colliers de perles & autres bijoux Comme il eſt réſolu que la Princeſſe ſe rendra d'*Elſeneur* à *Helſinborg*, on y a dépêché un Officier de Marine, avec ordre de préparer le terrein ou rivage de maniere à faciliter l'embarquement de Son Alteſſe Royale ſur une Galère, qui ſera eſcortée de 20 Chaloupes.

M. le Comte de *Horn* a eu aujourd'hi audience du Roi, des deux Reines, du Prince *Frederic* & des Princeſſes Royales. Il s'y eſt rendu de

la

la maniere ſuivante conduit par le Comte de *Raben*, Chambellan & Maitre des Ceremonies de la Cour. Un caroſſe de parade du Roi dans lequel étoit M. l'Ambaſſadeur precedé de 6 valets de pied de la Cour, la livrée de Son Excellence marchant aux portieres. Trois caroſſes de M. l'Ambaſſadeur attelés de 6 chevaux & deux autres attelés de deux, dans leſquels étoient les Gentils hommes & autres perſonnes de l'Ambaſſade, leurs livrées marchant aux portieres. Ce cortege a traverſé les rues principales de cette ville pour ſe rendre au Palais, où M. l'Ambaſſadeur a été reçu à la deſcente du Caroſſe par deux Chambellans accompagnés de deux Gentils hommes de la Cour & ſuivis de quelques pages. S. Exc. a touvé après cela M. de *Pleſſen* Conſeiller intime des conferences & Grand Maitre des ceremonies avec divers autres Officiers de la Cour, qui l'a introduit à ſes audiences: Elle a diné enſuite à la Table de Sa Majeſté & a été reconduite après le repas à ſon hôtel avec les mêmes cérémonies qui avoient été obſervées lorsqu'elle s'étoit rendue à la Cour.

*D'*ALTONA, *le 1 Octobre*

Suivant les lettres d' *Irlande* le Mont *Hecla* ſitué dans la partie meridionnale de cette Isle vers la ville de *Schalholt* & qui depuis plus de 70 ans n'avoit point vomi de flammes, a recommencé le 5 Avril de cette année ſes exploſions après un tremblement de terre arrivé dans ce tems. Il a jetté quantité de pierres d'une groſſeur extraordinaire, de cendres & de ſable, du côté du *Sud*. Neuf terres en ont été conſiderablement endommagées mais ce dommage n'eſt rien en comparaiſon de celui que ces eruptions ont cauſé à *Stegefiords* & à *Hunevands-Syſſeln* du côté du *Nord*. Le vent qui étoit au *Sud-Oueſt* y ayant pouſſé le ſable & les matieres enflammées & ces matieres s'étant melées avec la neige & ayant enſuite infecté les paturages quantité de beſtiaux en ſont morts depuis, ce qui a reduit à la derniere miſere beaucoup d'habitans dont les Troupeaux forment en ce pays la principale richeſſe: il n'en eſt pas à la verité autant peri dans d'autres environs, mais on n'a pu en tirer aucun profit, & la diſette de l'ait & de beurre y eſt extraordinaire.

Il paroit ſingulier que lorsque cette montagne vomit des flammes d'un côté, la neige qui la couvre de l'autre, ne ſe fond point, quoique le feu ſoit ſi violent qu'il calcine les plus groſſes pierres.

De VIENNE *le 11 Octobre.*

Leurs Majeſtés l'Empereur & l'Imperatrice qui avoient ſuivi Sa Majeſté l'Imperatrice Reine à *Schloſſhof*, en ſont revenues hier diner au chateau de *Schönbrunn*.

On a appris de *Dresde* que l'Electrice Douairiere de *Saxe* y a la petite verole.

Le Deuil que l'on a porté depuis le mois de Septembre de l'année derniere pour feuë Sa Majeſté Imperiale de très glorieuſe mémoire, finira le 15 de ce mois fête de Ste. *Thereſe*, dont notre Auguſte Souveraine porte le nom.

N. 83.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 15 OCTOBRE 1766.

Fin du Mémoire de la Grande Deputation &c.

ART. 10. On penſe qu'un moyen de parvenir à ce but eſt de confier au Chancelier de Juſtice l'autorité néceſſaire pour veiller à l'exécution des Loix Civiles ; mais, comme les vertus, les talens & les connoiſſances profondes qu'exige une place ſi importante, ne pourroient pas toujours vraiſemblablement ſe trouver réunis dans la perſonne de celui qui ſeroit le plus ancien pour la préſentation, il ſera indiſpenſable de rendre amovible cette place, qui jusqu'ici a été permanente comme toutes celles qu'on ne pouvoit donner que par la mort ou la démiſſion de celui qui les occupoit ; en conſéquence, elle ſera changée en place *de confiance*, à la nomination des Etats mêmes, qui y procederont par des Electeurs choiſis dans le quatre Ordres. Cette nomination n'aura d'effet que pour l'intervalle d'une Diete à l'autre, & celui qui ſera pourvu de la place, ſera obligé de rendre compte de ſon adminiſtration aux Etats aſſemblés à la Diete poſterieure à ſon élection. Les Etats pourront alors le confirmer de nouveau dans la même place pour trois ans, ou lui donner un ſucceſſeur. Le Chancelier de Juſtice ne pourra être Membre d'aucun College Royal, ni recevoir aucune commiſſion autre que celle qui lui ſera confiée par les Etats & qui conſiſtera à revoir les Actes de Judicature & à faire directement

ment

ment au Roi & au Sénat ſes repréſentations ſur ce qu'il aura obſervé de contraire aux Loix. Si, pendant l'abſence des Etats, le Chancelier de Juſtice venoit à mourir, le Roi nommera, conjointement avec le Sénat, un Subſtitut qui exercera la charge par *interim*.

11. Le projet remis aux Etats par la Grande Députation, ſur la liberté de la preſſe, ſera confirmé dans touts ſes points.

12. On recommandera d'abréger dans les Cours de Juſtice & des Colleges Royaux toutes les formes de procédure, & d'adopter le ſtyle le plus précis, le plus court & le plus clair dans la rédaction des Arrêts & le contenu des Protocoles.

13. Il ſera permis de dreſſer, dans une Diete, des projets de réforme ſur la conſtitution & de les rendre publics; mais ce qu'on y propoſera, ne pourra être reconnu & converti en Loi, qu'à la Diete ſuivante. Cette précaution a paru néceſſaire pour donner aux Citoyens le tems de réfléchir, de ſang froid, ſur les projets propoſés, & de communiquer leurs réflexions & leurs obſervations par la voie de l'impreſſion. Alors apres un examen approfondi, diſcuté à loiſir & en toute liberté, les Etats ſe trouveront à portée d'extraire, de ces obſervations générales & particulieres, tout ce qui pourra former une bonne Loi fondamentale, laquelle ſera rédigée & confirmée par le ſuffrage unanime des quatre Ordres, pour être à jamais immuable.

14. Les Etats ne s'attribueront plus la connoiſſance & le jugement des affaires des particuliers, telles que celles qu'on apelle *de préjudice*; le Roi & le Sénat en connoîtront, & les jugeront excluſivement d'aprés les Ordonnances établies à ce ſujet. Les Etats ſe réſerveront ſeulement le droit d'évoquer à eux les jugemens qui ſeront rendus dans les affaires criminelles & dont on portera plainte devant eux, ainſi que tous ceux qui auront rapport au Gouvernement en general.

15. On diminuera le nombre des perſonnes employées dans les affaires, à meſure que les Ordonnances qui y ſeront relatives, ſe perfectionneront.

16. Enfin, comme l'exercice de la Puiſſance légiſlative réſide dans le Corps du Sénat & dépend de ſon activité, autant que de ſa droiture, il eſt néceſſaire de remplir les places qui y ſeront vacantes par des Sujets éclairés & imbus de principes conformes à la Religion établie dans le Royaume; ainſi, les Electeurs, avant que de propoſer des Sujets à la préſentation, auront ſoin de s'aſſurer s'ils ont les vertus & les lumieres requiſes. De plus, la place de Sénateur étant une place de confiance de la part des Etats, ils doivent regarder comme conforme à l'eſprit de la conſtitution & à la dignité du Roi de nommer pour Sénateur du Royaume celui qui aura été préſenté trois fois pour l'être; de maniere que, ſi les Etats jugent à propos de le comprendre une quatrieme fois dans la préſentation, il ſera ſeul préſenté pour la place vacante.

A Stockholm, le 15 Août 1766.

Signé à l'Original, B. G. Froelich. J. Amneli. J. Collin. J. Carlson

De Londres *le 26. Septembre.*

On prétend qu'il y a encore actuellement dans la *Tamiſe* ſeule environ 120 Bâtiments chargés de Grain pour l'Etranger: cependant nous avons du moins l'eſperance qu'il faudra bien que l'exportation ceſſe d'elle même, le grain qu'on a recueilli cette année ne pouvant point être battu avant la nouvelle aſſemblée du Parlement qui ſuivant toute probabilité portera un Bill pour le retenir dans le Royaume.

La cherté continuë d'occaſioner des troubles & de l'agitation parmi le

Peu-

Peuple: On a été obligé de faire marcher en divers endroits des Troupes réglées & d'apposter de la Milice de maniére à prévenir les excès. Le 23. de ce mois, il fut résolu dans une Assemblée du Lord Maire & des autres Magistrats de cette Capitale: „ Que, vu les Lettres de plainte re- „ çuës des Provinces, & la nécessité „ où l'on étoit de renchérir le Pain à „ *Londres* les Aldermans seroient dé- „ putés pour remettre aux Ministres „ du Roi une Représentation, au su- „ jet des suites facheuses qu'on a lieu „ d'apréhender des troubles survenus „ à l'occasion des tristes cinconstances „ où l'on se trouve à cet égard: & „ pour solliciter qu'il soit pris à ce „ sujet des mesures propres à rétablir „ la tranquillité dans ce Roïaume.

Cette affaire, fut agitée le 24. dans un grand Conseil, qui demeura assemblé fort tard: On y examina plusieurs Personnes intelligentes au Commerce des Grains: Et, aprés une longue déliberation, il fut enfin décidé qu'*il seroit essentiel au bien public de mettre un embargo sur tous les Vaisseaux & Batimens chargés de Blé ou de Farine dans les Ports du Roïaume;* Et l'on croit, qu'il sera rendu aujourd'hui une Ordonnance du Roi en son Conseil pour cet effet. En attendant on assure. que le Ministére a envoïé des ordres à ce sujet dans nos Ports, & des Instructions à la Régence d'*Irlande* pour expédier de pareils ordres dans ceux de ce Pays-la.

L'Assemblée générale de la Compagnie des *Indes*, qui s'est tennë avant hier, a été trés-nombreuse; La proposition d'augmenter le Dividende à 5. pour cent pour la demie année, qui commencera le 25. Décembre prochain & finira le 24. Juin 1767. y a donné lieu à de vives contestations; Et il fut enfin décidé, que la proposition seroit remise à la pluralité des Voix; & que le Ballot commenceroit aujourd'hui. Dans la discussion de cette affaire on fit remarquer, " qu'il ne seroit pas „ prudent d'admettre cette augmenta- „ tion, vu les intentions du Gouver- „ nement d'examiner à fond les affai- „ res de la Compagnie: Que, quoi- „ qu'elle ait importé pour 3 Millions „ d'Effets depuis 3 mois, & obtenu la „ possession de beaucoup de Territoi- „ res & des Sommes considerables d'ar- „ gent, il n'étoit rien moins que cer- „ tain, que le Gouvernement envisa- „ geât ces Acquisitions comme compâ- „ tibles avec l'Octroi de la Compag- „ nie; Que d'ailleurs il seroit essen- „ tiel de rembourser toutes les Dettes „ de la Compagnie au dedans & au „ dehors, & de voir, si, après la dis- „ cussion Parlementaire & toutes li- „ quidations faites, la Compagnie peut „ réaliser des profits assez considéra- „ bles pour autoriser l'augmentation „ proposée. " La Compagnie a dessein de tenter le renouvellement de son Commerce à *Bassora* au Golfe *Persique*, au moyen du Traité de Commerce conclu dernièrement entre notre Cour & celle de *Petersbourg*.

Le Comte de *Chatham* continuë d'être fort incommodé: Il n'a pas été en état d'assister aux Conseils, qui se sont tenus cette semaine à St. *James*; Mais ce Seigneur a été consulté dans toutes les affaires, qui y ont été traitées.

On a appris de la *Havane*, qu'on a ressenti dans la Ville de *Cuba*, le 11 Juin dernier Vers minuit, une violente secousse de temblement de terre, qui a duré 6. a 7. minutes, & qui y a abimé entièrement les carières de chaux & de pierres-de-taille, tous les habitans se sont refugié, les uns en pleine campagne, les autres dans des barraques construites dans les grandes places de la Ville, le nombre des morts qu'on avoit découverts jusqu'au 16 du même mois, etoit de 40 tant hommes que femmes & enfans, mais celui des

bles-

bleſſés etoit beaucoup plus conſiderable.

Dame Eleonore *Price* eſt morte depuis peu dans la paroiſſe de *Mary-Bone* à l'âge de 108 ans. Elle s'étoit mariée fort jeune : mais ſon mari étant mort le jour de ſes noces, elle n'a pas pris depuis d'autre engagement.

Du 30.

Le Roi a declaré le Comte de *Briſtol* Vice-Roi d'*Irlande*.

Le 26 de ce mois il a été arrêté une augmentation de Dividende pour les Proprietaires de la Compagnie des *Indes*.

Le Comte de *Chatham* eſt parti le même jour pour *Bath*.

Hier 29 la Reine accoucha heureuſement d'une Princeſſe.

De HAMBOURG *le 5 Octobre.*

Il paroit qu'il s'en faut encore beaucoup que la *Courlande* ſoit tranquille puiſque l'Imperatrice de *Ruſſie* y a fait publier le 10, du mois dernier par ſon Miniſtre une Declaration qui porte en Subſtance que S. M. I. indignée qu'une partie de la nobleſſe de ce Duché ait oſé citer perſonnellement par devant les Tribunaux de relation de *Pologne*, le Duc *Erneſt Jean*, ſe trouve obligée pour retablir le bon ordre & terminer les troubles qui ſubſiſtent depuis trop longtems dans le Duché de mettre en uſage des moyens, capables de prévenir la ſubverſion totale du pays ordonnant en conſequence à ſon Miniſtre de ſignifier aux Nobles & Etats du Duché, que Sa Majeſté Impériale ne peut ni conſentir que les Officiers, démis de leurs poſtes, y ſoient remplacés, ni dédommagés conformément à leurs précédens Mémoires, d'autant plus que s'étant attirés cette diſgrace par leur opiniâtreté & leur deſobéiſſance, ils n'éprouvent que ce qu'ils ont juſtement mérité : Qu'au cas que tous ceux, qui ont participé ou participeront à l'avenir aux troubles & diſputes, s'ils ſe repentent de leur faute, ils ne s'abſtiennent de leurs mutineries, s'ils ne cooperent inceſſamment au retabliſſement de la tranquillité & de la concorde interieures, s'ils ne prêtent au Duc ſerment de fidelité & de ſoumiſſion ; Si enfin ils ne ſe comportent comme vrais & bons Enfans de la Patrie dans le terme de quatre ſemaines à compter du jour de la publication de la preſente, S. M. Imperiale eſt fermement reſoluë de faire marcher en *Courlande* un Corps de Troupes pour y vivre à diſcrétion dans les biens des mal-intentionnés juſqu'à ce que la tranquillité & l'union interieures ſoient entierement retablies dans le Pays.

S. M. J. ajoute cependant à la fin de la même declaration qu'Elle a chargé ſon Miniſtre, au cas qu'on inſiſtat auprès de lui pour un accommodement, d'y donner les mains, & de contribuer de tout ſon pouvoir à reunir les Eſprits pendant la durée du terme preſcrit.

Les deux Princes Royaux de *Suede* ſe promenant dernierement en voiture, les chevaux s'effaroucherent & s'emporterent de maniere à leur faire courir le plus grand danger, ſi Mr. *Wattrang* Ecuyer de la Cour ne s'étoit au risque de ſa vie mis au devant, & ne les eut arrêtés. Le Roi en faiſant part de cet évenement aux Etats, leur a mis en conſideration s'il ne convenoit point de recompenſer l'Ecuyer proportionnement au ſervice qu'il avoit rendu en ſauvant vraiſemblablement la vie des deux Princes ſes fils, & la reponſe des Etats à S. M. a été que quoiqu'ils fuſſent perſuadés que M. *Wattrang* étoit payé du ſervice important qu'il avoit rendu en faiſant ſon devoir de ſujet, par la ſatisfaction interieure qu'il en reſſentoit, les Etats ne laiſſeroient point de lui donner des marques les plus conſiderables de leur gratitude, ſi la caiſſe étoit en état d'y fournir, que cependant pour la lui témoigner autant que les circonſtances le permettoient, ils lui accordoient, d'ici au tems de la premiere Diette une ſomme annuelle de 2000 Ecus monnoye d'Argent.

N. 83.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 15 OCTOBRE 1766.

De LIEGE *le 4 Octobre.*

On apprend de *Stavelot* que le Prince Abbé de ce monaſtere & de celui de *Malmedi* y eſt mort le 2 de ce mois dans la 71 année de ſon âge.

De la HAYE *le 1 Octobre.*

Aujourd'hui, le Chevalier *Yorke*, Ambaſſadeur-Extraordinaire du Roi de la *Grande-Bretagne*, part pour *Hellevoet-Sluys*, afin d'y recevoir la Princeſſe *Caroline-Mathilde*, future Epouſe de S. M. *Danoiſe*, que ce Miniſtre acompagnera juſqu'à une certaine diſtance.

De BERLIN *le 4 Octobre.*

Le grand Chapitre de *Magdebourg* ayant élu pour Doyen le Prince *Ferdinand de Brunſwick*, le Roi a confirmé cette Election. Sa Majeſté a donné aux Chanoines de la Collègiale de *St. Sebaſtien* de la même Ville, dont S. A. S. eſt Prévôt, le droit de porter une croix d'or émaillée en blanc, ſurmontée d'une couronne de méme métal, & ſur laquelle ſeront 4 houlettes noires; au centre il y aura l'Aigle de *Pruſſe*, d'un côté, & de l'autre, le Patron de la Collégiale. Les grands Chanoines la porteront ſuſpendue au col avec un ruban gris de lin dont les liſiéres ſeront en or, & les autres l'auront attachée à la boutonnière de l'habit.

M. *de Rexin*, Conſeiller intime, ci-devant Envoyé Extraordinaire à la *Porte*, eſt depuis peu de retour de *Conſtantinople*.

On apprend que M. *Wallenrodt*, Miniſtre actuel d'Etat & de la Guerre, Grand-Maréchal du Royaume de *Pruſſe*, Préſident du Conſiſtoire & Membre de la Régence de *Kœnigsberg*, y eſt mort, le 10 de ce mois, à l'âge de 71 ans. Ce Seigneur avoit été chargé de pluſieurs Ambaſſades, & étoit depuis 32 ans dans le Miniſtère.

Au commencement de la Semaine derniere le Roi vint avec ſa Suite ordinaire de *Potzdam* au Château de *Charlottenbourg*, où Sa Majeſté ſoupa avec les Princes & quelques Officiers Generaux.

Hier 3 Elle ſe rendit encore de *Charlottenbourg* au Parc de cette ville, où Elle vit monter la Garde aux deux Regiments d'Infanterie de Frederic de *Brunswick* & de *Renzel*. Le Roi fit après cela une viſite à la Princeſſe Royale

Royale *Amelie*; Il retourna enſuite à *Charlottenbourg*, où il y eut grande Table & le ſoir il aſſiſta à une repreſentation de l'Opera de *Fabricius*, après lequel il y eut encore grand ſouper.

De FRANCFORT *le 7 Octobre.*

Les lettres du Pays des *Griſons* en date du 23 du mois dernier nous apprennent les nouvelles ſuivantes relatives aux troubles qui ſe ſont élevés dans ce pays.

Une trentaine de Payſans ayant pour chef le nommé *Simeon Raguth Tſcharners* de *Scheit* avoient projetté de forcer le château de *Paſiels* appartenant au Général de *Travers* & de l'y maſſacrer avec toute ſa famille; ils s'étoient même déja raſſemblés à cet effet armés de groſſes maſſuës & munis de pierres; mais ce General ayant été inſtruit du complot, ſortit du château & marcha à leur rencontre ayant avec lui huit hommes bien armés. Les ayant rencontrés, il leur demanda d'abord avec beaucoup de douceur la cauſe de leur attroupement, à quoi ils ne repondirent que par des injures les plus groſſieres & en lui envoyant une grêle de pierres, dont l'une l'atteignit à la tête & le renverſa par terre; le Baron de *Travers* Capitaine, qui étoit avec lui, eut de ſon côté un doigt de la main gauche caſſé, & fut legerement bleſſé au viſage. Cependant les mutins qui avoient vû tomber le General, accoururent pour l'achever à coups de maſſuës; mais ſon monde fit ſur eux une decharge de mouſquetterie qui leur tua trois hommes & en bleſſa un, ce qui empêcha les effets de leur fureur. Le General de *Travers* revenu à lui, eut l'humanité d'envoyer un Chirurgien pour panſer le bleſſé avant même de ſe faire panſer, eſperant de calmer par là ſes ennemis, ſur leſquels il n'avoit pas même tiré, il ſe retira de plus à quelques trente pas d'eux, pour parlamenter encore; & voyant cependant qu'il n'étoit pas poſſible de leur faire entendre raiſon, il prit le parti de ſe rendre à *Coire*, où les acharnés le ſuivirent, & où ils ont eu l'audace de vouloir le faire paſſer pour aſſaſſin. Mr. de *Travers* doit faire imprimer un detail de cet évenement, qui lui ſervira de juſtification, & pour ſe mettre à couvert des embuches de ſes Ennemis, il s'eſt en attendant retiré à *Feldkirch*.

De VIENNE *le 15 Octobre.*

Dimanche dernier 12 de ce mois & Fête de St. *Maximilien*, dont un de Meſſeigneurs les Archiducs porte le nom, la Cour fut en *Gala* & S. A. R. reçut à cette occaſion au Palais de cette ville les compliments des Miniſtres & de la Nobleſſe. Il y eut le même jour cercle à *Schönbrunn* chez Sa Majeſté l'Imperatrice.

Aujourd'hui Fête de Ste. *Thereſe*, dont Sa Majeſté l'Impératrice Reine Apoſtolique porte le nom, la Cour eſt en grand Gala à *Schönbrunn*.

Suivant les nouvelles de *Saxe* Madame l'Electrice Douairiere ſe portoit auſſi bien qu'on put le deſirer, & l'on avoit même chanté Dimanche dernier dans toutes les Egliſes de *Dresde* le *Te Deum* pour remercier Dieu de l'avoir ſauvé du danger dans lequel elle s'eſt trouvée.

Bey Johann Thomas Edlen von Trattnern, Kaiserl. Königl. Hofbuchdruckern und Buchhändlern auf dem Kohlmarkte im Großerischen Hause, wie auch in dessen Buchhandlung in Prag in der Altstädter-Jesuiter-Gasse, sind nebst andern folgende Bücher um beygesetzte Preise zu haben.

Wien den 8. October. 1766. Nro. XXXVII.

	fl.	kr.
La Pipe caffée poëme par Mons. Vade, gr. 12. a Paris.	—	20
Science des Ingénieurs dans la conduite des travaux de fortification & d'Architecture civile par M. Belidor 4. av. Fig. Paris 1739.	12	—
Bible (la Sainte) contenant l'ancien & le nouveau Testament avec un commentaire literal inséré dans la traduction Françoise par le R. P. de Carrieres, VI. Tom. gr. 12. a Paris, 1750.	21	—
Telemachs Begebenheiten aus dem Französischen des Herrn von Fenelon in deutsche Verse gebracht, und mit Anmerkungen von B. Neukirch, 2. Theile mit Kupfern, gr. 8 Nürnberg 1762.	4	—
Lexicon, (Krackherr C. F.) nützliches Handlexicon, in welchem die Wörter, Redensarten, Namen und Titel aus fremden Sprachen ꝛc. erkläret sind, gr. 8 Nürnb. 1766.	1	30
Schazens (J. F.) deutsch-französisch und Italiänisches Wörterbuch, worinnen die allergebräuchlichsten Wörter befindlich sind, zu sonderbarem Nutzen der deutschen Jugend, gr. 8. Augsb. 1766.	1	—
Greffarme (M. T.) Grundriß oder Entwurf en squellette, wie ein Regent ohne Beschwerde seiner Landes-Einkünfte, weder einiger Anlagen seiner Unterthanen, eine ewige Recrouten-Colonie anlegen und errichten könne, gr. 8 Bamberg 1766.	—	14
Lebensbeschreibung des Marquis von Langallerie, General-Lieutenant der Französischen Armeen, und General-Feld Marschall-Lieutenant in Diensten Kaiser Karls des VI. worinnen sehr viel geheime Nachrichten enthalten, von ihm selbst in seinem Gefängniß zu Wien aufgezeichnet, 8. Gotha 1747.	—	24
Anti-Maquignonnage pour éviter la surprise dans l'emplette des chevaux: par le Baron d'Eisenberg, fol. avec Fig. Amsterdam, 1764.	5	15
Mémoires de Mad. Staal écrits par elle-même ou anecdotes de la Régence. 8vo. 3. vol. Amsterd. 1756.	1	45
Oeuvres de François de la Motte le Vayer. gr. 8. 7. vol. Dresde, 1756.	21	—
L'Art de se tranquilliser dans tous les événemens de la vie; tiré du Latin du célebre Antoine Alphonse de Sarasa. 8. Strasbourg, 1764.	—	45
Amours de Paliris & Dirphé. 8. Francfort, 1766.	—	30
La Philosophe par amour ou lettres de deux Amans passionnés & vertueux. 2. part. 8. Francfort, 1766.	1	15
Missel Romain Latin-François. gr. 12. Paris, 1761.	1	30
Essai sur l'homme par Pope traduit en cinq Langues. 8. Strasbourg, 1762.	1	—
Le nouveau Secrétaire François-Allemand par Poitevin. 8. Strasbourg, 1763.	—	51
Paulini (a S. Josepho) Orationes XXIII. habitæ in Archigymnasio Romanæ sapientiæ de ingenio oratorio 8 Ulmæ 1756.	—	40
Beer (Johann Christoph) das gebrochene Brod der Kleinen, d. i. Erklärung der Christenlehr, nach der Ordnung des kleinen Catechismi abgetheilet in die 5. Hauptstücke, auch zu sonderbarem Behülf der Christenlehrer, und Prediger 4. Augspurg 1760.	1	30
—— historische Zeitvertreibung bestehend in siebenhundert auserlesenen, und anmuthigen Geschichten mit angehengten Sittenlehren, 8 Augspurg 1761.	1	15
Neumayer (Franz.) geistliche Schaubühne, oder die Barmherzigkeit Gottes, durch den verlohrnen Sohn in vier Betrachtungen vorgestellet med. 8 Augspurg 1766.	—	36
—— geistliche Schaubühne, oder das Gebot der Liebe GOttes durch fünf heilige Franciscus in eben so vielen Betrachtungen vorgestellet med. 8. Augspurg 1760.	—	45
Les Avantures de Télemaque fils d'Ulysse par feu Messire François de Salignac de la Motte Fenelon &c. &c. nouvelle édition 8 Ulm 1766.	1	15

	fl.	kr.
Elbel (P. Fr. Benjamin) Theologia Moralis Sacramentalis Tripartita per modum conferentiarum casibus practicis applicata & illustrata ad usum tum Curatorum, tum præsertim pro cura animarum Examinandorum 8 X. Tomi Augustæ 1755.	7	—
von Erb (Caspar Lucas) die in Kindesnöthen seufzende Bauernfrau oder kurze, und gründliche Unterweisung, wie eine Hebamme auf dem Land einer Frauen in der Schwangerschaft, währender Geburt, und Kindbett geschicklich abwarten solle, nebst Beschreibung einiger dargegen dienenden sicheren Arzneyen, 8 Costanz 1766.	—	12
Sailer (Sebastian) Marianisches Oracel d. i. heilsame Räthe Mariä von dem guten Rath 8. Augspurg 1766	1	20
Fleury (Claudii) Historia Ecclesiastica latine reddita & notis illustrata 8 21. Tomi. Augustæ Vindel. 1758.—64.	31	30
Claus (Josephi Ignatii) Spicilegium Concionatorum, hoc est, Conceptus morales pro cathedra, in fide Christiano - Catholica fol. 4 Tomi Augustæ Vind. 1760.	8	30
—— Ejusdem spicilegium Catechetico-Concionatorium, id est, Conceptus Exegetici fol. 2. Tomi 1750. Augustæ.	8	—
—— Universale Sacro - profanum de Deo, & Christo Domino fol. 1762. August. Vind.	6	15
Deutscher, Auszug der merkwürdigsten Begebenheiten, und Wunder von der gnadenreichen Bildniß Mariä vom guten Rath 8. Costanz 1764. aus dem Wälschen von Mr. d'Origo übersetzt.	—	7
Sennhauser (Anselmus) Tugendschul unter dem göttlichen Lehrmeister Jesus Christus zum Unterricht einer christlichen Seel 8. Costanz 1765.	—	36
Wagner (R.P. Francisci) Phraseologia germanico - latina omnibus stili bene latini Candidatis, maxime Tironibus 4. Tugy 1766.	1	30
Loder (Carolo) Biblische Historien aus dem alten, und neuen Testament mit schriftmäßigen Erklärungen vorgestellet 8. 16. Thl. Costanz 1765.	12	—
Diotalevi (Alexandri) Marianische Kirchengespräche zu Beförderung der Liebe und des Dienstes zu der seeligsten Jungfrau und göttlichen Mutter Maria 5. Thl. 4. Augspurg. 1766.	3	—
Lechner (Johann Baptista) sehr leichter Unterricht, und Lehrart der höchst - nothwendigen, und nutzbarsten Rechenkunst mit allen nothwendigen Regeln, und Exempeln bestens versehen, 8. Augs. 1763.	—	20
Peickart (Francisci) Christliche Andachtsübungen, das ist Morgens - Abends - Beicht - und Communion - wie auch Meßgebeter zum Nutzen, und heilsamen Gebrauch frommer Christen 8. Costanz 1766.	—	14
Suitens (Rudolphi) Vernunft - Trutz an alle Atheisten, Machiavellisten, gefährliche Romanen, und falsch politische Weltkinder zu einem Zweykampf auf den Plan kurzweiliger Dichtung mit dem Schwert der sonderbaren Beweisthümer 8. 3. Thl. Augspurg. 1749.	2	30
Merz (Aloysii) Frag ob es einem Wunder gleiche, daß Luther in kurzer Zeit sich so viele Anhanger zugezogen habe. 4. Augspurg 1766.	—	8
Sales (Francisci) Philothea oder je länger je lieber, das ist, Einleitung zum andächtigen Leben 8. Augspurg 1761.	—	35
Rudimenta historica, oder kurze, und leichte Weise die katholische Jugend in der Historie, zu unterrichten 6. Stücke 8. Costanz 1761.	1	30
Mayr (Gallus Paulus) geistliche Einöde, oder jährliche Uebungen des Geistes auf acht, oder auch zehn Tage nach Einleitung des heil. Ignatii 8. Augspurg. 1766.	1	15
Ladvocat (des Herrn Abts) historisches Wörterbuch, worinnen von den Patriarchen, Kaisern, Königen, Fürsten, großen Feldherren, heidnischen Gottheiten, und andern dergleichen mehr Nachricht ertheilet wird 8. Ulm 1760. 4. Thl.	7	30
Sammlung kürzerer Gedichte aus den neuern Dichtern Deutschlandes zum Gebrauche der Jugend 8. Augspurg 1766.	—	34
Steinner (Joannes) auserlesene Lobreden an verschiedenen hohen Fest - und Ehrentägen gehalten 4. Augspurg 1766.	1	15
Cartier (Germani) Biblia Sacra vulgatæ editionis jussu Sixti V. Pontif Max. recognita, locupletibus SS. Patrum & aliorum probatorum S. Scripturæ interpretum commentariis illustrata fol. cum figuris 4. Tomi Constantiæ 1763.	18	—

N. 84.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 18 OCTOBRE 1766.

De MADRID *le 16 Septembre*

LE Marquis de *Paolucci*, Envoyé Extraordinaire de *Modene* en cette Cour, eut, le 10 de ce mois, une audience du Roi à qui il préſenta ſes lettres de récréance; il fut enſuite conduit aux audiences des autres perſonnes de la Famille Royale.

L'Académie de St. *Ferdinand* tint, le 3 du mois dernier, pour la diſtribution des Prix, ſon Aſſemblée ſous la Préſidence du Vice-Protecteur *D. Tiburce Aguirre*. Le 24 du même mois, le Protecteur Marquis de *Grimaldi*, accompagné du Marquis de *Villafranca*, du Marquis de *Santa Cruz*, du Comte d'*Aguilar* & du Marquis de *Tavara*, eut l'honneur de préſenter au Roi une Rélation circonſtanciée des progrès de l'Académie. Le 29, ils remirent aux Infants des Exemplaires de cette Relation, leſquels furent reçus avec des témoignages de bienveillance, tant de la part de Sa Majeſté que de leurs Alteſſes Royales.

De St. Ildephonſe, *le 17 Septembre.*

Mr. de *Bougainville* a apporté ici de *Paris* la Ratification du Traité de Ceſſion des isles *Malouines* à l'*Eſpagne* par la *France*; il ne tardera pas à s'embarquer au *Ferrol* pour ces isles avec un Commiſſaire & des Colons *Eſpagnols* auxquels il en remettra formellement la poſſeſſion.

De

De Gibraltar *le 29 Août.*

Le Chef d'Eſcadre *Spry*, qui vient relever le Chef d'Eſcadre *Harriſon* pour le commandement de l'Eſcadre *Angloiſe* dans la Méditerranée, & dans ſa miſſion auprès de la République de *Genes*, eſt arrivé ici, la ſemaine derniere, muni de lettres de créance par leſquelles le Roi de la *Grande-Bretagne* l'a nommé ſon Ambaſſadeur auprès du Roi de *Maroc* & des autres Régences de *Barbarie*. Il a envoyé un exprès à la Cour de *Fez* pour y notifier ſon arrivée, & l'on croit qu'il ne tardera pas à avoir ſes audiences, dans leſquelles il remettra les préſens dont il eſt chargé. On mande de *Sale* qu'il en eſt parti pour l'*Angletrre* un Ambaſſadeur du Roi de *Maroc*, à bord d'un Vaiſſeau de Guerre de trente pieces de canon. Le ſieur *Patiſiuty*, Conſul des Etats Généraux, ayant notifié au Prince *Maure* la mort du ſieur *Colleti*, Conſul Général de la République des Provinces Unies, ce Monarque lui a fait répondre qu'il le verroit avec plaiſir chargé des affaires des Etats Généraux juſqu'à ce que Leurs Hautes Puiſſances nommaſſent un nouveau Conſul.

D'Altorff *en Suiſſe le 15 Septembre 1766.*

Il y a eu, ces jours derniers, dans le Village *d'Andermatt*, le plus conſidérable du *Val d'Urſer*, un incendie qui a réduit en cendres environ ſoixante maiſons & tout ce qu'elles renfermoient. L'état où ſe trouvent les habitans, eſt d'autant plus déplorable, qu'il n'y a point de bois dans toute la vallée pour conſtruire de nouvelles maiſons, & qu'on ne pourra s'occuper à en rebâtir que l'Eté prochain; de ſorte que ceux dont les maiſons ont été brûlées, ſont obligés de ſe refugier dans les lieux voiſins pour y mendier leur vie ou chercher un aſyle pendant l'hiver.

De Versailles *le 4. Octobre 1766.*

Les Députés de *Languedoc* furent admis à l'audience du Roi, le 29 du mois dernier. Ils furent préſentés à Sa Majeſté par le Comte *d'Eu*, Gouverneur de *Languedoc*, & le Comte de *Saint-Florentin*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Province, & conduits par le ſieur de *Nautouillet*, Maître des Cérémonies. La Députation étoit compoſée, pour le Clergé, de l'Evêque *d'Aleth* qui porta la parole; pour la Nobleſſe, du Duc *d'Uzés*, Baron de *Florenſac*, & pour le Tiers-Etat, du ſieur de *Guilleminet*, Député de *Montpellier*; du ſieur de *Boiſſet*, Député *d'Uzés*, & du ſieur de *Joubert*, Syndic-Général.

Hier, le Roi donna une audience particuliere au Lord George *Lenox*, Miniſtre Plénipotentiaire de la Cour de *Londres*, qui prit congé de Sa Majeſté aprés lui avoir remis ſes lettres de rappel.

De Paris *le 6 Octobre.*

Marie-Victoire Sophie de *Noailles*, veuve de Louis-Alexandre de *Bourbon*, Comte de *Toulouſe*, Prince légitimé de *France*, mourut ici le 30 du mois dernier. Cette Princeſſe étoit née le 9 Mai 1688. Ses vertus & ſon éminente piété lui avoient mérité l'eſtime univerſelle, & ſa perte excite les regrets les plus ſinceres. La Cour prendra le deuil, à cette occaſion, pour trois ſemaines, à commencer du 5 de ce mois.

Il y eu, le 5 du mois dernier, au Village de *Soupire*, à trois lieues de *Soiſſons*, un incendie qui a réduit en cendres trente maiſons & dix granges, où étoient renfermées les récoltes de l'année, qui faiſoient toute la fortune des meilleurs & des plus riches Laboureurs du lieu.

Le ſieur *Hardion*, l'un des Quarante de l'Académie *Françoiſe*, Membre

de

de celle des Inſcriptions & Belles Lettres, & Garde des Livres du Cabinet du Roi, eſt mort à *Verſailles*, la nuit du 1. au 2 de ce mois, âgé d'environ quatre-Vingt-un ans.

Suivant les lettres de *Rennes* il a été permis à M. de la *Chalotais* de prendre l'air & de ſe promener ſur une terraſſe de ſa priſon,

Extrait d'une Lettre du Cap François, *à Saint Domingue, du 15 Juillet 1766.*

„ Le Chevalier Prince de *Roban*, notre Gouverneur-Général, eſt arrivé ici, le 26 du mois dernier, ainſi que le ſieur de *Bongars*, Intendant, & le Baron de *Saint-Victor*, Brigadier d'Infanterie & Commandant-Général des Troupes du Roi dans nos Isles. Le nouveau Gouverneur fit ſon entrée publique dans cette Ville, le 30, & fut reçu à la Place d'Armes par le Comte d'*Eſtaing* qui le fit reconnoître en cette qualité, & qui ordonna, le ſoir, à cette occaſion, des réjouiſſances publiques & un feu d'artifice. Le 1 de ce mois, le Conſeil Supérieur tint une aſſemblée extraordinaire pour l'inſtallation du nouveau Gouverneur & du nouvel Intendant. Celui ci y prononça un Diſcours auquel le ſieur de *Kerdizien* de *Tremais*, premier Conſeiller des deux Conſeils, répondit au nom de la Compagnie. Le Chevalier Prince de *Roban* adreſſa auſſi à l'aſſemblée un Diſcours, auquel le ſieur de *Bongars* répondit en ſa qualité d'Intendant. „

De Londres *le 28. Septembre.*

La Princeſſe *Caroline-Mathilde*, dont le mariage avec le Roi de *Danemarck* ſera ſolemniſé par procuration demain à 7 heures & demie au ſoir, partira le lendemain 2 Octobre, pour aller s'embarquer à *Harwich*, d'où Elle paſſera en *Hollande*, & de-là par terre à *Coppenhague*.

Le Roi, ſéant en Conſeil, rendit le 26 une Ordonnance, portant qu'il ſera mis juſqu'au 14 Novembre prochain un embargo ſur tous Vaiſſeaux & Navires, chargés de bled ou de farine & deſtinés pour les Pays étrangers. En conſéquence, on expédia le lendemain des Exprès aux Ports & Places du Royaume, avec ordre d'y mettre l'Ordonnance en exécution. Un ſecond Edit du même jour défend de diſtiller juſqu'au dit 14 Novembre aucuns petits vins, ou d'extraire des eſſences, ſoit de bled, de farine & de Son, ou de tout mêlange de grains quelconques

On eſt informé que l'Amiral Durell eſt arrivé à *Halliſax* dans la *Nouvelle-Ecoſſe*, où il eſt allé relever l'Amiral *Colville*, qui commandoit l'Eſcadre du Roi dans cette ſtation & qui s'eſt embarqué pour revenir en *Angleterre*.

On aſſûre que le traité de commerce conclû dernierement entre notre Cour & celle de *Ruſſie*, occaſionnera l'envoi d'une perſonne caractériſée en *Perſe*, pour travailler à renouveller le commerce entre cette nation & la notre ſur le pied qu'il étoit en 1738. La Compagnie des *Indes* ſe propoſe dit on auſſi par ce moien de renouveller ſon commerce à *Baſſora* dans le *Golphe-Perſique*,

Suivant les lettres de *St. Marie* dans la *Jamaïque* datées du 20 Juin le 11 de ce mois entre les 10 & 11 heures du ſoir on y a eſſuyé une ſecouſſe de tremblement de terre, qui a duré 3 à 4 minutes; cette ſecouſſe a été ſi violente, que toutes les maiſons ont vacillé & que la terre a été agitée de ſorte qu'on pouvoit à peine s'y tenir debout: cependant tous les habitans ſe ſont ſauvés de leurs maiſons & la plûpart n'y étoient même pas encore rentres au depart de ces nouvelles parceque la premiere ſecouſſe avoit été ſuivie pendant la nuit du 11 de pluſieurs autres moins violentes à la verité, mais toujours très effrayantes, & parcequ'il ne s'étoit point juſqu'au 20 paſſé de jours, où la terre n'ait tremblé avec plus ou moins de force: Ces avis n'apprennent cepen-

dant

dant point qu'il ſoit arrivé de dommage par cet évenement.

De HAMBOURG *le 6 Octobre.*

Suivant les nouvelles de *Suede* le Négociant *Withfort*, qui depuis quelque tems a été empriſonné à *Stockholm*, pourroit bien avoir le même ſort que le Bourguemetre *Kiärmann*: & les membres de la Commiſſion de la *Pomeranie* étoient d'ailleurs partis depuis peu pour *Stralſund* afin d'y travailler à l'examen de l'état des biens domaniaux de cette Province.

Suivant les mêmes lettres le Roi a renouvellé, par Lettres Patentes du 11 Août, l'Amniſtie accordée précédemment, à tous ceux d'entre les Sujets de Sa Majeſté, tant de l'Etat militaire que de l'Etat civil, qui ſont ſortis clandeſtinement du Royaume; le tout néanmoins ſous la condition expreſſe, qu'ils aient à revenir dans l'eſpace d'une année, à compter du jour, auquel cette nouvelle Amniſtie de S. M. aura été renduë publique aux lieux & endroits de leur demeure actuelle.

Les Payſans de la Province de *Wermland* ont fait repréſenter par leur Deputé aux Etats de *Suede* que les Ouvriers, qui travaillent aux Mines, manquent très-ſouvent de pain; ce qui cauſe du préjudice à ces travaux; Suppliant les Etats, " que, dans le cas " de diſette, on leur fourniſſe des " Grains des Magaſins de la Couronne " les plus voiſins, qu'ils rendront en " nature, où qu'ils payeront au prix " courant d'alors.

De VIENNE *le 18 Octobre.*

Mercredi dernier Fête de Ste *Thereſe* dont Sa Majeſté l'Imperatrice Reine porte le nom, la Cour fut, ainſi qu'on l'a dit, en Grand *Gala* à *Schönbrunn* où leurs Majeſtés Imp. reçurent à cette occaſion les compliments des Miniſtres, des Ambaſſadeurs, des Miniſtres Etrangers & de la principale Nobleſſe.

Vers les onze heures du matin la Cour ſe rendit à la Chapelle du Chateau; l'Empereur traverſa pour y aller les grands Appartements & la Galerie dans laquelle les Gardes Nobles formoient une double Haye & deſcendit par l'Eſcalier des Ambaſſadeurs accompagné de ſes Grands Officiers. S. M. I. revetuë de l'uniforme de Feld-Maréchal étoit precedée par les Chambellans, par les Conſeillers d'Etat & immediatement par les Chevaliers & Grands Croix de l'Ordre militaire de MARIE THERESE, marchant deux à deux ſuivant l'ancienneté de leur reception & après le Service Divin Elle revint de la chapelle dans le même ordre, qui avoit été obſervé en s'y rendant.

Leurs Majeſtés Imperiales dinerent enſuite en public avec: L. L. A. A. R. R. Meſſeigneurs les Archiducs & Mesdames les Archiducheſſes *Eliſabeth, Amelie* & *Joſephe*. La Table fut ſervie en vaiſelle d'or; Il y eut pendant le repas une tres belle muſique de voix & d'Inſtruments, & un Jeune *Anglois* âgé de douze ans y exécuta entre autres ſur le violon un concert de ſa compoſition, qui merita les applaudiſſements de Leurs Majeſtés.

Dez qu'Elles furent levées de table, on en ſervit une de 120 Couverts dans la grande Galerie pour la principale Nobleſſe des deux Sexes, & dans un Salon attenant une autre pour les Grands Croix & Chevaliers de l'Ordre militaire de MARIE THERESE. Le ſoir il y eut grand appartement.

Le même jour 15 Madame l'Archiducheſſe *Thereſe*, fille de S M l'Empereur reçut auſſi au Palais de cette ville les compliments des Miniſtres des Ambaſſadeurs & de la Nobleſſe.

Sa Majeſté l'Imperatrice Reine eſt revenuë avant hier à *Schönbrunn*.

Les nouvelles de la convaleſcence de Madame l'Electrice Douairiere de *Saxe* continuent d'être très favorables.

N. 84.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 18 OCTOBRE 1766.

De LISBONNE, *le 2 Septembre.*

Les chaleurs ſont ſi exceſſives depuis le 20 de ce mois, que preſque perſonne n'a le courage de ſortir de jour. Le Thermomètre eſt à un dégré plus haut qu'il ne l'étoit au *Sénegal* en 1758. On craint, que cette intemperie n'annonce quelque fatal accident.

De ROME *le 4 Octobre.*

On aſſure que le Cardinal *Panfili* ci devant Nonce en *France* a demandé & obtenu du Roi T. C. dans ſon Audience de Congé une traite de dix miles meſures (*Rubbja*) de Grains, qui ſeront envoyés de *Marſeille* en cette Capitale. Cette nouvelle cauſe ici beaucoup de ſatisfaction: cependant on y a en même tems appris que les Deputés nommés par S. M. T. C. continuent de viſiter avec beaucoup d'attention toutes les maiſons Religieuſes de *Paris*; qu'il leur eſt enjoint de veiller à ce que chacune d'elles ſe conforme à l'exacte obſervation des regles de l'Ordre, dont elle eſt, & qu'ils prennent en même tems connoiſſance des biens & revenus de toutes; l'intention du Roi étant, dit-on, d'employer leur ſuperflu au ſoulagement des pauvres paroiſſes. On ajoute même qu'il s'agit de ſupprimer quelques maiſons de *Celeſtins*, comme tout à fait inutiles à la culture ſpirituelle des peuples.

On mande de *Naples* que la Régence y a fait publier un Edit tendant à prevenir les troubles que la rareté des grains pourroit peut-être y occaſionner.

De Mantouë *le 4 Octobre.*

Le Prince héréditaire de *Brunswick* eſt arrivé ici le 1 de ce mois, & après y avoir vû tout ce qui étoit digne de ſa curioſité, il en eſt reparti avant hier pour *Boulogne*. On s'eſt empreſſé ici de donner à ce Prince toute ſorte de marques d'attention & de reſpect.

De GENES *le 30 Septembre.*

D. Jean *Cornejo* Miniſtre d'*Eſpagne* a été declaré par Sa Majeſté *Cath.* Son Miniſtre plénipotentiaire auprès de ce Gouvernement; & il a en conſéquence preſenté en cette nouvelle qualité ſes lettres de créance à Sa Sérénité dans une Audience qu'il a eue d'Elle.

Suivant les lettres de *Madrid* le Roi d'*Eſpagne* avoit fait une nombreuſe promotion militaire, & l'on recrutoit d'ailleurs beaucoup dans ſes Etats, l'in-

l'intention de S. M. étant de mettre ſes toupes ſur le pied le plus reſpectable.

Les mêmes lettres portent que le Prince de *Beaufrem nt* Commandant l'Eſcadre *Françoiſe* avoit obtenu des *Tuniſiens*, des *Tripolitains* & des *Algeriens* tout ce qu'il avoit demandé à ces Régences, & qu'il étoit parti de là, pour *Alexandrie*, *Smirne* & *Raguſe*, afin d'y executer d'autres Commiſſions dont il étoit chargé par ſa Cour.

De COPPENHAGUE *le 30 Septembre.*

Le Comte de *Horn* Ambaſſadeur de *Suede* a hier ſigné au nom de ſa Cour dans un Conſeil ſecret qui s'eſt tenu au Palais à cet effet, le Contract de Mariage entre leurs Alteſſes Royales *Guſtave* Prince Héréditaire de *Suede* & *Sophie Magdelaine* Princeſſe de *Dannemarck*.

De HANOVRE *le 30 Septembre.*

On eſt actuellement occupé de l'excution d'un projet qui a été adopté, de concert avec les Régences de *Brunſwick*, & de *Hildesheim* & au moyen duquel on ſe propoſe de conduire les eaux de la *Leyne* depuis *Eiſchsfeld* juſqu'à l'*Aller*. Cette opération, non-ſeulement garantira le Pays des inondations de la premiére de ces rivieres, mais facilitera beaucoup le tranſport du bois. On travaille auſſi à rendre plus commodes les grands chemins : la plûpart ſeront pavés : &, comme les pierres ſont très-rares en quelques endroits, on a promis une récompenſe de vingt-quatre rixdales à quiconque découvrira une cariere à portée des chemins.

De la HAYE *le 5 Octobre.*

Jeudi dernier, un Gentilhomme de la Cour du Prince *Stadhouder* alla prendre l'Ambaſſadeur de *Maroc* dans un des Caroſſes de S. A. S., attelé de ſix chevaux, & ſuivi d'un autre à deux, pour le conduire à l'Audience du Prince. Dès que l'Ambaſſadeur approcha du *Binnenhof*, la Grand'Garde le ſalua de l'eſponton & du Drapeau & le tambour battit. Parvenu à l'entrée de l'Hôtel Stadhoudérien, il y fut reçu par S. A. S. dans les Appartemens, qui étoient occupés par un grand nombre de Gentilshommes & d'Officiers, par les Gardes du Corps & les *Cent Suiſſes*. L'Ambaſſadeur, ayant fait ſon Compliment au Prince, retourna à ſon logement de la méme maniére dont il en étoit venu.

Le même jour, Mr. *Bigot*, Chambellan & Grand-Echanſon de S. A. S., partit pour *Hellevoet-Sluis*, où il attendra la Princeſſe *Caroline Mathilde*, future Epouſe du Roi de *Dannemarc*. On y tient un Exprès, qui, dès qu'il verra paroître les Yachts de S. M. *Britannique*, a ordre d'annoncer ici l'arrivée de S. A. R. au Prince *Stadhouder*, au Prince & à la Princeſſe de *Weilbourg*, leſquels ſe rendront à *Delfshaven* pour la recevoir.

N. 85.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 22 OCTOBRE 1766.

De MADRID *le 23 Septembre*

Le Comte de *Limingbe*, Maréchal de Camp, Capitaine de Grenadiers du Régiment des Gardes *Wallones*, Infanterie, a obtenu le Gouvernement Militaire & Civil de la Place de *Jaca*, vacant par la mort du Lieutenant-Général Don *jayme* de *Silva*. Sa Majesté a nommé en même temps à plusieurs places dans le même Régiment & dans quelques autres Corps.

De VERSAILLES *le 4. Octobre 1766.*

Le Vicomte de *Laval* eut l'honneur de remercier le Roi, le 6 de ce mois, à l'occasion du Gouvernement de *Compiegne*, dont il a été pouvu. Le même jour, le Chevalier de la *Billarderie* fut présenté à Sa Majesté par le Duc de la *Vauguyon*, en qualité de Gentilhomme de la Manche de Monseigneur le Dauphin, de Monseigneur le Comte de *Provence* & de Monseigneur le Comte d'*Artois*.

De PARIS *le 10 Octobre.*

Il paroît trois Arrêts du Conseil d'Etat du Roi.

Le premier, du 27 Août dernier, porte réglement pour les travaux publics qui se feront désormais dans la Province de *Languedoc*, comme construction à neuf de ponts & de nouveaux chemins, leur entretien & la réparation des anciens : le même Arrêt indique ce qui doit être observé par rapport à l'adjudication & aux baux d'entretien desdits ouvrages, tant ceux qui sont à la charge de la Province que ceux qui sont à la charge des Sénéchaussées où des Diocèses, & ce à

quoi

quoi ſeront tenus les Entrepreneurs, Inſpecteurs & autres.

Suivant le ſecond, du 10 Septembre ſuivant, il ne ſera payé aucun droit de contrôle pour tous les Actes & Contrats qui auront pour objet des rentes ou effets de la nature & qualité déſignées par l'Edit du mois de Décembre 1764; & ceux d'inſinuation des donations où legs deſdites rentes ou effets continueront d'être perçus, comme par le paſſé, conformément au tarif du 29 Septembre 1722.

Par le troiſieme, du 20 du même mois, Sa Majeſté proroge juſqu'au 1. Janvier 1767 le délai fixé au 1. Avril 1766 par l'Arrêt du 2 Octobre 1765, pour la repréſentation des titres des Créanciers des Colonies, pour dépenſes antérieures au 1. Janvier 1760.

Il paroît auſſi des Lettres Patentes du Roi, datées du 29 Mai 1766, contenant Réglement ſur la régie & perception du droit ſur les cuirs & peaux, établi par l'Edit du mois d'Août 1759.

Les établiſſemens ordonnés dans le Port de *Rochefort* pour y recevoir de forçats, ſont actuellement en état d'en contenir 800, qu'on ſe propoſe d'y faire paſſer inceſſamment & les Officiers à la garde de ces forçats, y ſont déjà arrivés. L'on conſtruit encore dans ce Port une nouvelle Frégate nommée l'*Envieuſe*.

Extrait d'une Lettre de Conſtantinople *du 1 Septembre.*

Les avis qu'on a reçus du Canal, confirment ce qu'on à déja annoncé touchant les dégâts qu'y a occaſionnés le tremblement de terre du 5. Août. Le Bourg des *Dardanelles* en *Aſie* a conſidérablement ſouffert. La plus grande partie des manufactures de fayance, qui y ſont en très-grande quantité, un nombre conſidérable de maiſons, tous les minarets & preſque toutes les cheminées ont été renverſés, ainſi que vingt deux moulins, de vingt-trois qui couronoient la montagne; en un mot, il n'y a aucun édifice de pierre ou de bois, qui n'ait été endommagé. *Gallipoli* a été plus maltraité encore, & plus de la moité de la Ville ne forme actuellement qu'un amas de ruines. A *Cora*, gros Bourg ſitué à l'entrée de la *Propontide* ſur la rive Septentrionale, & compoſé de plus de huit cens maiſons, il n'en reſte plus qu'un petit nombre ſur pied, & la plûpart des habitans ont été enſevelis ſous les ruines. L'Iſle de *Tenedos* & la Ville d'*Enos* ont auſſi beaucoup ſouffert, & l'agitation de la terre a été très-ſenſible à *Smyrne* & à *Salonique*, où cependant elle n'a cauſé aucun dommage.

De Londres *le 3 Octobre.*

Le 1 de ce mois, le Roi reçut au Palais *St. James* les complimens de félicitation ſur la Naiſſance de la Princeſſe, dont la Reine eſt heureuſement acouchée. Le même jour vers le huit heures du ſoir, l'Archevêque de *Cantorbery* fit dans la Chambre du Conſeil la Cérémonie du Mariage de la Princeſſe *Caroline-Mathilde* avec le Roi de *Dannemarc*, qui fut repreſenté par le Duc d'*Yorck*. S. M. *Britannique*, la nouvelle Reine & toute la Maiſon Royale furent enſuite complimentées à cette occaſion par la Nobleſſe, les Miniſtres Etrangers & les Perſonnes qui avoient aſſiſté à la Cérémonie. Le lendemain matin, la nouvelle Reine, partit d'ici pour ſe rendre à *Coppenhague*, accompagnée de quelques Dames & Officiers de la Cour, ainſi que du Comte de *Bothmer*, Envoyé-Extraordinaire de *Dannemarc*. Dès le 26 Septembre, ce Miniſtre avoit dépêché un Courier à ſa Cour, & le jour du Mariage, on y expédia un autre, chargé du Contract, avec ordre de notifier l'Evenement à la Régence de *Hanovre* & au Réſident d'*Angletere* à *Hambourg*.

On croioit que l'Embargo, mis par ordre du Roi ſur la ſortie du bled ferroit ceſſer les troubles que la chereté des denrées a fait naître dans les Provinces: mais tous les avis, que l'on reçoit de *Briſtol*, de *Norwich*, de *Saliſ-*

bury

bury & de divers autres endroits, ne contiennent que des détails de nouvelles violences commises par la Populace, entre autres à *Norwich* & à *Coventry*, où elle a enlevé ou détruit des Magasins de bled, brulé ou démoli nombre de Moulins, ravagé & pillé les maisons des Boulangers &c. ce qui a obligé le Gouvernement d'y envoyer des Troupes pour mettre les mutins à la raison, & de charger les Officiers Civils de prendre les mesures les plus efficaces pour rétablir la tranquillité. Dans un Conseil tenu hier, il fut question de convenir d'une Ordonnance propre à prevenir les suites funestes qui pourroient résulter de ces troubles.

Quoique les Directeurs de la Compagnie des *Indes* ayent cédé aux instances des Intéressés & que les difficultés sur les Dividendes soient applanies ; la conduite du Lord *Clive* envers quelques Employés de la Compagnie donnera cependant lieu à de nouveaux démêlés, parce que ces Employés ont reçu des Nababs, à l' occasion de la derniere Révolution & du Traité de Paix, des présens considérables, dont les Directeurs leur contestent la propriété. Cette Affaire devoit être discutée hier dans une Assemblée générale, mais elle a été renvoyée à un autre jour, afin d'avoir le tems de se procurer les éclaircissemens nécessaires. Le résultat de la précédente Assemblée fut rapporté & approuvé dans celle-ci eu égard à l'augmentation des Dividendes.

Dimanche prochain, la Cour prendra un Deuil de huit jours pour la mort de l'Infant *Don Emanuel de Portugal*.

Le lord Vicomte de *Stormont* doit partir dans peu de jours pour retourner à son ambassade de *Vienne*.

Les lettres de *Quebec* nous apprennent que M. *Brand* Evêque de la Religion Cath. *Romaine* y est arrivé d'*Angleterre* le 28 du mois d'Aout dernier vers les 11 heures du soir, ce qui a causé une joye extrême aux habitans de cette ville, qui pour la plus part sont *Catholiques*, le lendemain à 5 heures du matin toutes les cloches des Eglises ont sonné & le peuple a couru en foule à la Cathédrale pour y remercier Dieu, & y voir le nouveau pasteur que la bonté du Roi lui a accordé, aussi at'il marqué de cette faveur une reconnoissance qui donne lieu de croire avec raison, que cette nation s'attachera de plus en plus à l'*Angleterre*.

Les Marchands de notre Nation, qui sont à *Petersbourg*, ont engagé nombre de charpentiers pour les envoyer à *Astracan*, afin d'y travailler à la construction de differens Vaisseaux propres au Commerce qui se fait dans les Ports de la Mer *Caspienne*.

Ces jours derniers, le Docteur *Lowth* a remercié le Roi pour l'Evêché d'*Oxford* dont il vient d'être pourvû.

D'AMSTERDAM *le 9 Octobre.*

On apprend que M. *Nani* Commandant de l'Escadre de la Republique de *Venise* a obtenu à *Tripoli* en compensation des dommages causés aux Négocians de sa Nation, 10, 000 sequins en sel & 3800 en marchandises, indépendamment de 200 sequins pour le radoub des Vaisseaux de son Escadre.

On apprend de *Goerée* que la nouvelle Reine de *Dannemarc* & sa Suite étoient arrivées à *Hellevoet-Sluys* le 7 de ce mois à bord de quatre Yachts de S. M. *Britannique*, sous l'escorte de trois à quatre Vaisseaux de guerre.

De LEIDE, *le 9 Octobre.*

La Princesse *Caroline-Mathilde*, dont le mariage avec le Roi de *Dannemarc* a été célébré à *Londres* le 1 de ce mois, a debarqué ce matin à *Rotterdam*, & cet aprés midi à 4 heures, Elle a passé ici, au bruit du canon, pour continuër son voïage de *Copenhague*.

De

De COPPENHAGUE *le 3 Octobre.*

Mardi dernier, M. de *Scheven*, Secrétaire de Legation de la Cour de *Suede*, eſt parti pour *Stockholm*, où il va porter le Contract de Mariage entre la Princeſſe *Sophie-Magdelaine* & le Prince *Guſtave*, ſigné, le 29 du mois dernier, dans le Conſeil privé par le Comte de *Horn*, Ambaſſadeur de *Suede*.

La Cérémonie de ce Mariage s'eſt faite par procuration le 1 de ce mois dans la Chapelle du Château, le Prince Héréditaire de *Suede* y a été repreſenté par le Prince *Frederic*, Frere de la Princeſſe, & l'Evêque de *Seeland* y a donné la Bénédiction nuptiale. La Chapelle étoit ſuperbement illuminée, & on y avoit placé une très belle muſique de voix & d'inſtruments.

Leurs Majeſtés, leurs Alteſſes Royales & toute la Cour ont aſſiſté à cette cérémonie, ainſi que l'Ambaſſadeur de *Suede*, les Miniſtres Etrangers & quantité de Nobleſſe des deux Sexes: Elle s'eſt faite avec beaucoup de pompe, & l'on y a ſur tout admiré la magnificence de M. l'Ambaſſadeur de la Cour de *Stockholm*, qui a donné le même jour aux Miniſtres de celle de *Dannemarck*, à ceux des autres Puiſſances & à pluſieurs Seigneurs & Dames un ſplendide repas à une table de 140 couverts: le 6. S. E. en doit donner un autre à toute la Famille Royale.

Le 2 au ſoir il y a eu grand couvert à la Cour & le repas a été ſuivi d'un Bal Aujourd'hui 3 il y aura de même grand couvert & enſuite Comedie *Danoiſe*.

La Flotille deſtinée à accompagner la Princeſſe, future Epouſe du Roi, de *Helſingör* à *Helſingbourg*, conſiſte en une Galère, en une grande chaloupe de Sa Majeſté & en 20 autres chaloupes. Cette flotille qui eſt prête à partir, forma hier 2 dans cette rade differens ordres, & fit diverſes manœuvres en préſence du Comte de *Danneskiold* Vice Amiral & de quantité de perſonnes de diſtinction. On croit qu'elle mettra en mer le 8.

En mémoire du mariage de la Princeſſe *Sophie-Magdelaine* & du Prince *Guſtave* & de celui du Roi, la Dame de *Pleſſen*, Grande-Maitreſſe de la Maiſon de la future Reine, a réſolu de donner à chaque couple de perſonnes du bailliage de *Hirſchholm*, qui ſe marieront le même jour, une Dot de 30 Rixdalers, outre dix Ecus de gratification.

De HAMBOURG *le 13 Octobre.*

Le Prince Héréditaire de *Suede* eſt parti de *Stockholm* le 26 du mois dernier au matin pour aller à la rencontre de la Princeſſe Héréditaire *Sophie-Magdelaine* de *Dannemarck*. M. M. les Senateurs, Chevaliers & Commandeurs des Ordres du Roi, Comte *Lieven* & Baron *Hierta*, Madame la Comteſſe de *Stromberg*, le Comte de *Bielke*, Commandeur de l'Ordre de l'Etoile polaire, le Comte de la *Gardie* & le Baron d'*Ehrenkrona* Maréchaux de la Cour ſont auſſi partis avec pluſieurs autres Seigneurs & Dames pour recevoir Son Alteſſe Royale.

Voici la route que ſuit le Prince Héréditaire: le 26 il logera à *Nyköping*, & le 27 à *Sturefors*, où il reſtera le 28. Le 29 il continuera ſon voyage par *Linköping* juſqu'à *Mantorp*, où il paſſera la nuit. Le 1 Octobre il arrivera à *Merlo*, le 2 à *Chriſtianſtadt*, le 3 à *Lund*, le 4 à *Landſcrona*, & le 5 à *Helſingbourg*.

*D'*ALTONA, *le 13 Octobre*

Le vent ayant depuis pluſieurs jours été favorable, on croit que la Reine de *Dannemarck* pourroit bien arriver ici le 17 ou le 18. Deux cents hommes du corps des carabiniers, Gardes *Danoiſe*, ſont ici depuis le 7 & y ſerviront de Garde à S. M.

Le Magiſtrat de *Hambourg* a donné ordre à tous ſes Bâtiments d'arborer leur pavillon le jour que cette Princeſſe paſſera l'*Elbe*; & ſe propoſe d'ailleurs de régaler magnifiquement l'Equipage des Vaiſſeaux, qui l'accompagnent.

N. 85.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 22 OCTOBRE 1766.

De Florence *le 10 Octobre.*

Le Sr. Cosme *Siries* Directeur de la Gallerie Royale a eu l'honneur de préſenter le 28 du mois dernier à Monſeigneur l'Archiduc Grand Duc une medaille, que cet habile artiſte a gravée, & qui repreſente d'un côté le buſte de ce Prince avec cette inſcription; *Leopoldo, Archiduci Auſtriæ, Principi Regali Hungariæ & Bohemiæ, Magno Duci Etruriæ, Optimo Principi;* & de l'autre l'Effigie en pied de S. A. R., les Cheveux flotans, couronnée d'olivier, revetuë d'une cotte de mailles, portant le manteau Ducal & relevant la *Toſcane* perſonifiée qui eſt à genoux devant Elle, couronnée d'Epics & tenant une rame à la main: ſur le champ de la medaille on voit des fruits, des legumes, un ſoc &c. & aux pieds du Prince une corne d'abondance, qui verſe des pieces d'or. Dans le lointain on apperçoit d'un côté un Vaiſſeau qui vogue ſur Mer; de l'autre une tour; & on lit ſur ce revers la legende ſuivante: *Reparatio felicium temporum.*

L'Evêque de *Chiuſi* dans le *Siennois* a adreſſé à ſes Dioceſains une lettre Paſtorale, dans laquelle il leur rappelle les bienfaits & la magnanimité de Mgr. le Grand Duc dans les preſentes Calamités, les exhortant en même tems à offrir au Très Haut les vœux les plus ardens pour la conſervation de ce bon Prince, ainſi que pour celle de Son Auguſte Epouſe, & à le prier qu'il daigne dans le tems lui accorder une heureuſe delivrance.

Le Feld-Maréchal Marquis de *Botta* après avoir été le 3 de ce mois quelque tems en conférence avec Mgr. l'Archiduc Grand Duc & le Comte de *Roſenberg*, ſortit vers midi du Cabinet du Prince & declara publiquement dans l'antichambre que S. A. R. daignoit lui permettre de ſe rendre à *Pavie* pour y exercer ſon emploi de Commiſſaire Plenipotentiaire Imperial, & nommoit grand maitre de ſa Cour, chef des Secretaireries d'Etat, des Guerres & des finances, & ſurintendant des fabriques & jardins Royaux. Son Excell. le Comte *Orſini* de *Roſenberg*, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'or, Conſeiller Intime actuel & Miniſtre d'Etat de leurs Majeſtés I. & R. A., voulant S. A. R. qu'il fut en ces qualités reconnu par tous & un chacun &c. M. le Marquis de *Botta* étant après cela rentré dans le cabinet de Mgr. le Grand Duc, le Comte de *Roſenberg* y prêta entre les mains du Prince le ſerment accoutumé; & la declaration de S. A. R. fut enſuite promulguée & affichée dans toutes les places & autres endroits publics de cette Ville.

Le Prince Héréditaire de *Brunſwick* eſt arrivé ici le 5 de ce mois & le lendemain 6 il s'eſt rendu à la *Villa dell' Imperiale*, accompagné du Che-

valier

valier *Mann*, Envoyé Extraordinaire de S. M. *Britannique* à cette Cour: S. A. S. y a été reçuë par le Grand Maitre de la Maiſon de S. A. R. Madame la Grande Ducheſſe & par le Vice Grand Chambellan de Mgr. le Grand Duc, chez lequel Elle a été ſur le champ introduite.

Haggi Abdil Rahaman Aga Envoyé de *Tripoli* accompagné de toute ſa ſuite ainſi que de M. M. *Ipoliti* Sécrétaire du Commerce, & *Samne* Interprête des langues *Orientales* au ſervice de S. A. R., a été le 8 complimenter le Comte de *Roſenberg* ſur les nouveaux emplois, dont il eſt revêtu: Le Miniſtre *Tripolitain* a été conduit à cette Audience dans un des Caroſſes à ſix chevaux du Marquis de *Botta*.

Le Prelat D. Paul *Manzoni* eſt arrivé en cette ville le 9 allant porter la Barrette à M. *Borromeo* Nonce du Pape à la Cour de *Vienne*.

Le même jour on a donné par ordre de S. A. R. au Prince de *Brunrwick* une ſuperbe Academie de Muſique, dans laquelle on a exécuté le Drame d'*Alcide al Bivio*.

Mr. *Eder* Inſpecteur General des Mines de *Hongrie* au ſervice de S. M. l'Impératrice Reine s'eſt depuis peu rendu à *Piſtoja*, & après avoir examiné dans ces environs quelques mines d'argent & de plomb, il en a rapporté ici différens eſſais.

De Livourne, *le 8 Octobre.*

Depuis le 1 jusques compris le 7 de ce mois il eſt entré dans notre rade & dans notre port 79 Bâtiments de différentes Nations, dont trois chargés de moruë, venant de *Terre-Neuve*, & 19 ayant à bord 32400 ſacs de Grain, 200 Barriques & 650 ſacs de farine, 240 ſacs d'Orge & 2100 de feves.

De la Haye *le 10 Octobre.*

Mr. de *Laval*, Secretaire du Chevalier *Yorke*, Ambaſſadeur-Extraordinaire de la *Grande-Bretagne*, notifia le 7 de ce mois à Mr. d'*Uitenboven*, Seigneur de *Bottenſtein*, Préſident de ſemaine à l'Aſſemblée des Etats-Generaux de la part de la Province d'*Utrecht*, que la Reine étoit heureuſement accouchée d'une Princeſſe le 29 du mois dernier, à huit heures du matin.

Mardi dernier a midi, la nouvelle Reine de *Dannemarck* arriva à *Hellevoetſluis*, & s'y repoſa juſqu'au 9, d'où elle ſe rendit à *Rotterdam*. Le Prince *Stadhouder*, le Prince & la Princeſſe de *Naſſau-Weilbourg*, le Duc de *Brunswig* l'y reçûrent; après s'y être arrêtée deux heures, cette Princeſſe ſe remit en route. S. M. a dîné, hier, à *Leyder-Dam*, village fort riant, ſur le Canal de *Leyden* & a couché cette nuit à *Utrecht*.

De Vienne *le 22 Octobre.*

Par une Patente dattée du 9 de ce mois & publiée & affichée enſuite Sa Majeſté l'Imperatrice Reine a exempté juſqu'à la fin du mois de Janvier, prochain, de tous droits de douanes, tant publiques que particulieres, les grains qui ſeront transportés du Royaume de *Bohême* en *Moravie*, & de *Moravie* dans l'Archiduché d'*Autriche*, ou ceux qui viendront directement de *Bohême* dans cet *Archiduché*.

Les dernieres nouvelles de *Dreſde* portent que Madame l'Electrice Douairiere avançoit heureuſement dans ſa convaleſcence.

N. 86.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 25 OCTOBRE 1766.

De ROME *le* 11 *Octobre.*

LE Nonce du St. Pere a *Bruxelles* a mandé, qu'il arriveroit certainnement de ce Pays-là dans le notre quantité de milliers de Mesures de grain de la meilleure espèce, & que le transport en seroit divisé en quatre chargements pour *Civita Vecchia*. Par ces transports & au moyen de ce que nous avons deja reçû de diverses contrées etrangeres, nous nous trouverons pourvûs de grain à suffisance pour toute l'année tant pour cette Capitale que pour l'Etat du Pape

Le nouveau Cardinal *Odi* a été lundi dernier en public à l'audience de S. S. pour prendre congé d'Elle ; son Eminence étant sur le point de partir pour *Viterbe*, afin de tacher d'y retablir sa santé.

Vendredi passé le Comte de *Rivera* reçut un courrier de *Turin* avec la nouvelle que S. A. R. Madame la Ducheſſe de *Savoye* étoit heureusement accouchée d'un Prince, qui a eu sur les fonts de Bapteme les noms de *Joseph-Benoit-Placide-Marie* ; & qui portera le titre de Comte de *Maurienne*.

De VERSAILLES *le* 11. *Octobre.*

Par un Arêt du Conseil d'Etat, du 5 de ce mois, le Roi, a crée six places de Conseillers d'Etat Surnuméraires, avec les mêmes fonctions, droits & privileges dont jouissent les Conseillers d'Etat

d'Etat Semestres, auxquels les Surnumeraires succéderont lorsqu'il viendra à vaquer quelqu'une desdites places de Conseillers d'Etat & quant aux places de Conseillers d'Etat Surnuméraires, qui vaqueront, soit par promotion aux places de Conseillers d'Etat soit par mort, demission ou autrement, le Roi se réserve d'y nommer, si le bien de la Justice l'exige; cependant Sa Majesté, voulant procurer l'extinction de ces nouvelles places, déclare qu'Elle ne nommera un Conseiler d'Etat Surnuméraire que lorsqu'il y aura deux places vacantes, & ainsi successivement; de sorte que la vacance des six places nouvellement créées ne produira que trois Conseillers d'Etat Surnuméraires, lesquels ne pourront être remplacés que dans la même progression, sans qu'après la mort, promotion ou demission, des deux derniers qui resteront, il puisse en être nommé un autre en leur place, voulant Sa Majesté que les six places de Conseillers d'Etat Surnuméraires soient alors & demeurent éteintes & supprimées.

Le Roi a nommé pour remplir les six places de Conseillers de l'Etat Surnuméraires le Président *Ogier*, ci-devant Ambassadeur du Roi à la Cour de *Coppenhague*; le sieur *Lescalopier*, ci-devant Intendant de *Tours*; le sieur *Bernage de Vaux* Intendant de *Metz*; le sieur de *Blair de Boisemont*, Intendant de *Strasbourg*; le sieur *Maynon* d'*Invault*, ci-devant Intendant d'*Amiens*, & le sieur *Trudaine* de *Montigny*, Intendant des Finances.

Les changemens suivans se sont faits en même temps. Le sieur *Boutin*, Intendant de *Bordeaux*, ayant été nommé Adjoint au sieur de *Chavelin*, Intendant des Finances, a été remplacé a *Bordeaux* par le sieur Bernard de *Balinvilliers*, Intendant d'*Auvergne*, & cette derniere Intendance a été donnée au sieur de *Fargès*, Maitre des Requêtes. Le sieur de *Bacquencourt*, Intendant de la *Rochelle*, passe à l'Intendance d'*Amiens*, vacante par la promotion du sieur d'*Invault* à la place de Conseiller d'Etat Surnuméraire, & le sieur *Sénac* de *Meilhan*, Maître des Requêtes, lui succede à la *Rochelle*; le sieur *Jullien*, Maître des Requêtes, est nommé Intendant d'*Alençon* à la place du sieur de *Levignen* qui a obtenu la permission de se retirer, & le sieur du *Cluzel*, Maître des Requêtes, est fait Intendant de *Tours* à la place du sieur *Lescalopier*, l'un des Conseillers d'Etat Surnuméraires.

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 3 Octobre.*

Le 2, les Chefs de Sauvages de l'*Amerique-Septentrionale*, qui étoient venus ici le 2 Août dernier avec leurs femmes pour demander justice contre quelques Colons *Européens* qui se sont emparés d'un terrein qui leur appartient, se sont embarqués à *Gravesend* sur un Vaisseau qui les transportera à la *Nouvelle-Yorck*. Le Gouvernement a fait à leurs représentations des réponses très-satisfaisantes.

Le 3, le Lord William *Campbell*, Gouverneur de la *Nouvelle-Ecosse*, est parti pour *Portsmouth* d'où il s'embarquera sur un Vaisseau de guerre pour se rendre à son Gouvernement.

Le Comte de *Comartie* est mort ici dernierement. Il avoit été condamé à avoir la tête tranchée en 1746, comme complice de la rébellion de 1745; mais le Roi lui avoit accordé sa grace.

Quelques applaudissiments qu'ait eu les changement qui s'est depuis quelque tems fait dans le ministere, la critique ne cesse point encore aujourd'hui à cet egard, temoin la pièce insérée dans nos Papiers publics, dont voici l'Extrait.

„ Le

„ Le peuple (dit l'auteur de cette piéce :) eſt ſi infatué des talens & des Services imaginaires de certain grand perſonage, que c'eſt paſſer dans l'eſprit du plus grand nombre pour ennemi de la Patrie, que de ne pas approuver toutes les meſures qu'il a priſes malgré les conſéquences malheureuſes qui en ont été la Suite.

Lorſque ce grand homme commença à prendre part à l'adminiſtration, la Nation, il eſt vrai, étoit dans de trés grands embarras : mais ſont-ils à comparer à ceux dans leſquels elle ſe trouve aujourd'hui ? . . . . . Je declare que je ne ſuis d'aucun parti & qu'il m'eſt indifferent que nous ayons un Miniſtere compoſé de *Whigs* ou de *Torys*, pourvû que les meſures qu'il prendra, tendent au bien de la Patrie : je declare de plus, que je ſuis ſincere Admirateur de l'éloquence du Grand Orateur, dont l'harmonie a le charme puiſſant d'endormir la Nation ; de la mener en la berçant juſqu'au bord du précipice & de la mettre dans un état de ſecurité ideale, en lui faiſant baiſer la main qui l'y conduit : mais je ne lui donnerai jamais le beau nom de *Sauveur de la Patrie* & de *Seul appui de notre liberté*, à moins que l'on ne puiſſe repondre affirmativement aux queſtions ſuivantes :

Les affaires du Royaume ſont elles dans un état plus floriſſant qu'elles n'étoient avant qu'il prit part à l'adminiſtration ? Avons nous une indemnité ſuffiſante pour les ruiſſeaux de ſang qui ont coulé, pendant la derniere guerre & pour les depenſes énormes qu'elle a occaſionnées ? Les Taxes ſont elles moindres ? Avons nous moins de penſionnaires ſur la liſte civile ? Notre liberté eſt-elle plus aſſurée & notre Commerce plus étendu ? Les choſes néceſſaires à la vie ſont elles plus en abondance & à un prix plus bas ? La population eſt-elle plus nombreuſe & le peuple plus heureux ? Y at il parmi les grands plus de pratiques de vertu, de religion, d'honneur & d'hoſpitalité & le bas peuple eſt il moins depravé ?

Je crois pouvoir hardiment repondre negativement à toutes ces queſtions par les conſiderations ſuivantes :

Ce ne ſera qu'avec la plus grande difficulté & en nous accablant, qu'on pourra lever, ſans augmenter le poids énorme de nos dettes, les ſommes neceſſaires au Gouvernement pour payer les interêts & les autres depenſes ordinaires. On a ajouté à nos dettes publiques 70 millions, dont les interêts excédent les revenus que l'on ſuppoſe à pluſieurs Monarques & le poids de cette ſomme eſt chargé ſur les epaules des *Anglois*. Nous avons prodigué le ſang précieux d'un *Wolf*, d'un *Howe*, d'un *Thounsbend* & celui de tant de miliers de braves gens, & nous avons ridiculement depenſé plus de Treſors qu'il n'en faudroit pour acheter tout un Royaume le mieux peuplé, & ſe procurer la jouiſſance de ſes revenus annuels, & cela afin de gagner le droit de nom ſur un deſert ſauvage pour la ſureté & l'aggrandiſſement futur d'un peuple, qui dernierement a oſé nous refuſer le droit de Souveraineté ſur lui ?

La Taxe ſur les terres a été continuée à 4 ſchelins par livre ; on a augmenté les impôts ſur la Dreche, la bierre, les fenêtres, le charbon &c. Un plus grand nombre de penſionnaires a été enchainé pour ſe repaître en Vautours de la ſubſtance de l'Etat comme d'un autre *Promethée*. Nos manufacturieres ſurchargés de Taxes trouvent à peine de l'emploi ; la famine, la pauvreté, toute eſpece de miſere, en un mot, ſont le partage des habitans de ce Pays, dans lequel la douce gayeté & le contentement accompa-

gnoient

gnoient autrefois l'abondance. Cette Nation si fameuse par ses Heros, Enfans glorieux de la liberté, & qui se nourissoient de bœuf succulent & de *Pudding*, est devenue, O funeste idée! un peuple flétri & moribond ..... l'Irreligion, le luxe, la debauche, le jeu, la corruption, la vénalité, la faction, la cupidité n'ont jamais tant regné chez les Grands, dont le peuple n'imite que trop servilement les vices.

Puis donc que les affaires de la Nation sont dans une situation aussi triste; puisque le peuple succombe sous un fardeau aussi terrible, je ne crois pas qu'on puisse donner le titre de *Sauveur de la Patrie* à quiconque a eu part à l'administration jusqu'à ces tristes tems & il ne me reste qu'à addresser mes vœux au Très Haut pour qu'il daigne relever nos affaires en douant les Lords du Conseil & toute la Noblesse de sa grace ainsi que de sagesse & de jugement. „

(Signé) PRO PATRIA.

De ROTTERDAM *le 12 Octobre.*

Jeudi dernier à la pointe du jour, on découvrit ici quatre Yachts *Anglois* & une Frégate de guerre qui étoient à l'ancre. A bord de l'un se trouvoit la nouvelle Reine de *Dannemarc*, ce Yacht, à son approche des Boulevards de la Ville, fut salué du canon. A huit heures & demie, arriva le Prince *Stadbouder*, accompagné du Prince & de la Princesse de *Nassau Weilbourg*, ainsi que du Duc de *Brunswich* & d'une brillante Suite, lesquels se rendirent au Chantier de l'Amirauté. Peu de tems après, trois Chaloupes entrerent dans le Port au bruit de l'Artillerie. Dans la premiere étoit l'Amiral *Keppel*, dans la seconde la nouvelle Reine de *Dannemarc*, accompagnée de deux Dames d'Honneur, & dans la troisiéme la Suite de S. M. Ces Chaloupes ramerent jusqu'au Chantier de l'Amirauté, où le Prince reçut & félicita la nouvelle Reine. En même tems, les Bourguemaîtres & leur Secretaire y vinrent complimenter S. M. au nom de la Régence: Aprés quoi, toute l'illustre Compagnie se transporta à la Porte de *Delft*, près de laquelle mouilloient trois Yachts. Là, Sa Majesté, prenant Congé à la vûe d'une nombreuse multitide de Penple, fut conduite par le Prince *Stadbouder* à l'un de ces Yachts, qui partirent incontinent pour *Leyde* & *Utrecht*.

D'UTRECHT *le 12 Octobre.*

La nouvelle Reine de *Dannemarc* arriva ici la nuit du 9 au 10 de ce mois à bord d'un Yacht du Prince *Stadbouder*, suivi de deux autres. S. M. soupa & logea à l'Hôtel du Baron d'*Ablaing* de *Giessenbourg*, & poursuivit le lendemain sa route environ une heure & demie aprés-midi, ayant sept Carosses à sa Suite. Immediatement avant son départ, Elle reçut au nom de la Régence, les Complimens de Mrs. les Bourguemaîtres Cyprien *Berger* & Corneille-Jean von *Royen*, A son arrivée à *Amersfort*, la Reine alla descendre au *Doele* au bruit de toutes les cloches de la Ville, pendant que la Garnison étoit rangée sous les armes. Hier au matin, Sa Majesté se mit en chemin pour *Deventer*.

De la HAYE *le 12 Octobre.*

Mr. *Van Hoey*, Conseiller des Domaines de L. N. & G. P., Maître-Foretier de *Hollande* & de *Westfrise*, Seigneur foncier du *Delftland* & ci-devant Ambassadeur de la République auprés de la Cour de *Versailes* pendant 22 ans, est mort avanthier à sa maison de plaisance dans la 83. année de son âge.

N. 86.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 25 OCTOBRE 1766.

De COPPENHAGUE *le 9 Octobre.*

Avanthier le Baron de *Bernſtorf* Conſeiller Intime & Secretaire d'Etat donna un ſuperbe repas, auquel le Comte de *Horn*, Ambaſſadeur de la Cour de *Suede* aſſiſta.

Hier au ſoir cet Ambaſſadeur en donna un, auquel le Roi lui fit l'honneur d'aſſiſter ainſi que L. L. A. A. R. le Prince Frederic, la Princeſſe Hereditaire *Sophie-Magdelaine*, la Princeſſe Louiſe de *Heſſe-Caſſel*, les Miniſtres de S. M. & pluſieurs autres Perſonnes de la premiere diſtinction qui furent regalées à plus de quarante tables.

Le 6 de ce mois S. Exc. le Comte de *Horn* ſe rendit vers midi à la Cour dans un Caroſſe du Roi attelé de 6 chevaux, à côté duquel marchoient les gens de la livrée de S. Ex. Les Gentils-Hommes d'Ambaſſade ſuivoient dans 5 autres caroſſes attelés de 6 & de 2 chevaux. Le Comte de *Horn* eut enſuite ſes audiences de congé de Sa Majeſté, & de toute la Famille Royale & dina à la table du Roi.

Le 7 la Reine *Julie-Marie* s'eſt rendue à *Friedensbourg*, où toute la Famille Royale a diné avec S. M.

Le 8 la Princeſſe Royale a continué ſon voyage de *Friedensbourg* vers *Kronburg*, d'où elle ſe rendra à *Helſinbourg* accompagnée de l'Ambaſſadeur de *Suede*. Elle y ſera reçue par le Prince Héréditaire, ſon Epoux.

Le Comte de *Danneskiold Samſo*, Vice-Amiral a été chargé d'accompagner Madame la Princeſſe juſqu'à *Schonen* & d'y complimenter au nom du Roi le Prince Hereditaire de *Suede*.

*D'*ALTONA, *le 15 Octobre*

Suivant les nouvelles de *Dannemarck* du 10 de ce mois le Roi vient de donner par une Patente datée du 6. des nouvelles preuves de ſa bonté envers ſes fidelles Sujets *Danois* & *Norwegiens* en leur remettant la contribution qu'il eſt d'uſage de payer à l'occaſion du mariage d'une Princeſſe Royale

Royale S. M. a accordé la même grace à ſes Etats d'*Allemagne*, tant au Clergé qu'à la Nobleſſe.

Le Roi, la Princeſſe *Sophie-Magdelaine*, Epouſe du Prince héréditaire de *Suede*, le Prince *Frederic*, & le Prince Charles de *Heſſe-Caſſel* ſont arrivés le 7 à 6 heures du ſoir à *Helſingör* au bruit du canon. Ils ont été reçus à quelque diſtance de la ville par un Corps de bourgeois qui les a accompagnés jusqu'au Château de *Kronenbourg*, où leurs Majeſtés les deux Reines ſe rendirent le lendemain 8. Le même jour L. L. A. A. R. & S. & les Conſeillers d'Etat accompagnerent la Princeſſe héréditaire jusqu'à la Chaloupe, le Roi lui donna la main pour l'y conduire & elle y fut ſuivie par la Famille Royale, qui y prit congé d'Elle; ainſi que les Miniſtres & les Dames.

Le Roi étant enſuite retourné à terre avec toute la Famille Royale. M. l'Ambaſſadeur de *Suede* ſe rendit à bord de la chaloupe & la Flotte mit à la voile pour *Helſingbourg* vers les onze heures du matin au bruit continuel du canon. Le Prince de *Heſſe Caſſel* étoit parti une demie heure auparavant pour la même ville, au pont de laquelle la Princeſſe héréditaire arriva à midi au bruit de l'artillerie & fut reçue par le Prince héréditaire ſon Epoux. Le ſoir il y eut grande table & Bal. Le lendemain 11. Leurs Alteſſes Royales ont dû continuer leur voyage vers *Stockholm*.

De Genes *le 10 Octobre.*

Les nouvelles de *Madrid* continuent à nous, apprendre que le Roi d'*Eſpagne* perſiſte dans l'intention de mettre ſa marine ſur un pied le plus reſpectable & qu'en conſéquence outre 12 mille arbres pour bois de conſtruction, que ce monarque, avoit déja fait couper dans la forêt de *Catalogne*, ſa Majeſté venoit d'en faire faire une autre coupe de 6. mille, qui avoient été envoyés aux différents chantiers de la monarchie.

De Vienne *le 25 Octobre.*

Par une ſeconde patente en date du 17 de ce mois l'Imperatrice Reine Apoſtolique, en ſe referant à celle du 9. du même mois, étend à ſon Duché héréditaire de *Silſie* la libre importation du grain de cette province dans l'*Autriche*.

Jean *Descallar* & *Desbach* Marquis de *Peſora*, Chevalier de l'Ordre de la *Toiſon d'Or*, Conſeiller Intime Actuel & Chambellan de leurs Majeſtés I. & R. A. eſt mort en cette ville le 22 de ce mois dans la quatrevingt & troiſieme année de ſon âge.

On a appris mercredi dernier par une Eſtaffete depechée de *Florence* que Madame l'Archiducheſſe grande Ducheſſe y etoit tombée malade & qu'elle avoit été ſaignée deux fois: les Eſtaffetes qui ont ſuivi de jour en jour, ont depuis apporté la nouvelle d'une troiſieme ſaignée, aprés laquelle il y avoit du mieux.

N. 87.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 29 OCTOBRE 1766.

De MADRID *le 30 Septembre*

Nous avons reçu du *Ferrol* la novelle qu'il eſt entré dans ce Port, le 22 de ce mois, le Vaiſſeau de guerre *le Magnanime*, parti de *Monte-video* le 30 Juin dernier, & dont la cargaiſon conſiſte, pour le compte du Roi & des particuliers, en 1556070 écus forts en or & en argent; en 15950 livres de Laine de Vigogne; en 9927 Cuirs en poil, & en 460 rouleaux de Tabac.

On apprend auſſi de *Cadix* que le 24 de ce mois il eſt entré dans cette baie, les Vaiſſeaux de guerre *le Brillant* & *le Saint-Ferdinand*, les Frégates *l'Aſtrée* & *la Conception*, la Tartane *le St. Eſprit*, & les Ourques *le St Joſeph* & *la Reſolution*, partis de la *Havane* le 14 Juillet dernier. Tous ces Navires ont apporté pour le compte de S. M. & des particuliers, 1898226 écus forts en or & en argent, 4300 caiſſes de Sucre, 4072 arrobes de Tabac en poudre, 1118 Cuirs en poil, 73 ſacs de Cacao & autres effets.

De LONDRES *le 7 & 10 Octobre.*

Il s'eſt tenu depuis peu à la Cour un grand Conſeil ſur des depêches arrivées d'*Allemagne* & particulierement ſur celles que le chevalier *Mitchel* avoit envoyées de *Berlin*.

Il s'y en eſt auſſi tenu pluſieurs autres, qui ont eu pour objet les affaires inter

térieures du Royaume, qui doivent être traitées à la prochaine séance du Parlement; & l'on y a entre autres discuté les arrangements à prendre rélativement à la chereté des vivres & autres denrées, les moyens de prévenir des troubles semblables à ceux qu'elle a occasionnés en dernier lieu; les expediens les plus propres à la reduction des dettes publiques & à la diminution du fardeau presque insupportable des tailles & autres impôts; la necessité d'assurer avec plus d'efficacité encore la dependance de nos colonies *Americaines* envers la Courone; & l'imposition de certains droits pour qu'elles puissent fournir les sommes necessaires aux depenses, que demande leur propre sureté; lesquels droits ne seront cependant imposés qu'en vertu des resolutions formelles des assemblées provinciales des dites colonies & après communication leur faite de la part du Roi par leurs gouverneurs de Provinces des projets formés à ces égards.

Le 3. de ce mois le Roi a crée Duc de *Cumberland* le Prince *Henri-Frederic* troisieme frere de S. M. Le parlement assignera en consequence à ce Prince à la prochaine séance une somme annuelle de 15. mille livres Sterling; & il sera de même assigné aux Ducs d'*Yorck* & de *Glocester* des pensions qui puissent les mettre en état de soûtenir leur dignité.

Le Roi a aussi conferé le titre de Duc de *Northumberland* au Comte de ce nom.

Le Magistrat & le corps de la Bourgeoisie se sont rendus le 8. à St *James*; ils y ont présenté à S. M. une adresse pour la féliciter sur l'heureux accouchement de la Reine & la naissance d'une Princesse, & ils ont saisi cette occasion pour remercier en même tems le Roi des soins paternels, par lesquels il avoit bien voulu pourvoir par des sages arrangements aux nécessités & au soulagement de son peuple S. M. a reçu cette adresse de la maniere la plus gracieuse & Elle a nommé chevaliers les deux Echevins regens.

Les Troubles que la chereté des Vivres avoit occasionnés en divers Endroits du Royaume, ont éte calmés par la présence des troupes reglées: mais plus encore sans doute par les mesures sages que l'on a prises pour les faire entierement cesser: les Lieutenants-Generaux des Provinces conjointement avec les Magistrats des Villes & les plus notables des Habitans ont en effet fixé le prix du grain, de la farine, du beurre, du fromage & autres denrées, & ils se sont en même tems engagés à se prêter mutuellement la main en cas de quelques nouveaux desordres, & à employer l'autorité civile pour retablir la tranquillité dans les lieux du ressort de leurs jurisdictions respectives.

On assure que le Comte de *Buckingham* s'est excusé d'accepter l'ambassade du Roi à la Cour de *Madrid*.

On *Apprend* de la *Nouvelle Angleterre* que l'Amiral *Durell*, qui alloit commander les Vaisseaux du Roi dans l'*Amerique Septentrionale*, y est mort à son arrivée.

Il y a eu le 6 de ce mois à *Portsmouth* un orage très vient accompagné de tonnere. La foudre y est tombée sur une Eglise, qu'elle a consumée en grande partie, & elle a de même beaucoup endommagé l'Eglise paroissiale de *Bedhampton*.

On mande de *Newcastle* en date du 4 qu'on y avoit appris de *Blyth* que la femme d'un patron de Navire y étoit depuis peu accouchée de cinq garçons, qui tous paroissoient se bien porter.

De Manheim, *le 15 Octobre.*

L'Academie Electorale des Sciences tint le 10 Son Assemblée publique. Elle avoit fait presenter quelques jours auparavant à S. A. S. E. son Fondateur & à toutes les autres personnes de la maison Electorale par ses deux Présidents, Directeur & Secretaire perpetuel la premiere partie de son Histoire & de ses dissertations academiques.

Dans cette Assemblée qui a été ouverte par un discours que M. le Professeur *Schöpflin* Président honoraire a prononcé en langue latine, on a lû les mémoires qu'on avoit reçus sur les deux questions, proposées passés deux ans.

M. Lt. *Cullmann* a de nouveau remporté le prix de 50 Ducats sur la question historique savoir: Quels étoient le Domicile, les biens & les Droits des Comtes Palatins du *Rhin* depuis le partage de la Monarchie des Francs faite en 843, jusqu'au tems que la Résidence des Electeurs a été transferée à *Heydelberg*.

L'Académie n'ayant reçu qu'un seul memoire sur la question de Physique. savoir:

Si & comment on doit se servir de la houille ou charbon de terre dans la prêparation des metaux ou du moins relativement aux mines de fer? Elle n'en a point adjugé le prix.

Le Secretaire perpetuel repeta ensuite les questions suivantes qui deja avoient été proposées pour l'an 1767.

I. Y a-t-il quelque autre chose que le *Cobolt*, dont on puisse se servir pour faire le Bleu de même espéce? quelle est-elle? & comment faut-il la préparer?

2. Quel étoit l'Etat Geographique & politique du Duché de *Franconie* sur le *Rhin* avant la fin du 12*me.* siecle? quels Droits & quelles possessions sont provenus de ce Duché à l'Electorat *Palatin*?

Et il proposa les questions suivantes pour l'année 1768.

1. Quelle étoit la forme & les droits de l'Eglise de *Mayence* avant le tems de *Boniface*? Quels changements s'y firent sous cet Apôtre de l'*Allemagne*? *Worms* at-il jamais été Archevêché?

2. On demande une nouvelle methode de separer avec moins de depenses le vif argent de la mine, sans que la perte qui s'en fait, soit aussi considérable qu'elle l'a été jusqu'ici.

L'Académie recevra les memoires sur ces questions jusqu'au 30 Juillet de chaque année, & elle exige qu'ils soient écrits lisiblement sans; quoi ils ne seront point admis au concours.

Le Comte *Couturelle* Chambellan de S. A. S. E. fut ensuite declaré nouveau membre honoraire de l'Academie & le Baron de *Holbach* qui reside à *Paris*, membre extraordinaire.

Enfin l'Abbé *Maillot* lut un mémoire *François* sur l'introduction du Christianisme à *Mayence*, *Worms*, & *Spire*. M. *Schöpflin* en lut un en latin sur une Tombe des anciens *Romains* decouverte cette année a *Schriesheim* dans le *Berg-Strasse*, & M. *Fladt* Conseiller de l'Administration un troisieme en *Allemand* sur les difficultés qui se rencontrent dans l'étude des insectes &c. S. A. S. E. a assisté à cette Assemblé, avec les Personnes les plus distinguées de sa Cour.

De

De WURTZBOURG *le 18 Octobre.*

On a depuis peu rendue publique une *Lettre de M.* Rebold, *Chirurgien de Mgr. notre Prince Evêque, sur un renverſement général de toutes les parties du corps humain, dans une fille de 36 ans morte au mois d'août dernier à l'Hopital de St.* Julien.

Voici le détail anatomique de l'ouverture du ſujet en queſtion relativement à la diſpoſition des parties. Après avoir ôté les tégumens communs, les muſcles & le péritoine du bas ventre par l'inciſion cruciale, il s'eſt préſenté:

L'éſtomach, dans la région épigaſtrique & hypocondriaque droite.

Le pylore avec la premiere courbure du duodenum, du côté gauche.

Le foie dans l'hypochondre, & l'épigaſtre gauche.

La rate dans l'hypochondre droite entre la gauche courbure de l'eſtomach & les fauſſes côtes voiſines ſur le rein droit.

Le rein droit ſous la rate, le gauche ſous le foie.

Le pancréas ayant ſa baſe du côté droit & ſa petite extrémité du côte gauche.

L'inteſtin cœcum, l'extrémité inférieure de l'ileum, & la ſupérieure du colon ſous le rein gauche.

Le rectum, comme la continuité du dernier contour du colon, entroit dans le baſſin du côte droit.

La veine cave du côté gauche & l'artère du côté droit.

Dans la poitrine: 1. Le cœur, la pointe tournée vers le côté droit, & ſa baſe vers la gauche, ainſi que ſes oreillettes & ventricules.

Le poulmon gauche, plus grand que l'autre, étoit compoſé de trois lobes, & le droit de deux ſeulement.

L'artère carotide gauche avoit ſon origine à l'artère ſouclavière; la droite immédiatement à l'arcade de l'aorte.

La veine azigos ſe trouvoit du côté gauche.

De RATISBONNE *le 26 Octobre.*

Suivant les lettres du *Brandebourg* du 11. de ce mois le Roi de *Pruſſe* venoit de faire dans les poſtes de nouveaux arrangements également avantageux à ſes ſujets & aux voyageurs étrangers: Au moyen de ces arrangements les maîtres des poſtes aux chevaux ſeront deſormais obligés d'en avoir un nombre ſuffiſant pour ne point faire attendre ceux qui voyagent; le prix de chaque cheval eſt fixé à 8. gros par poſte & les guides du poſtiilon à 3. S. M. fixe en même tems le nombre d'hommes qui ſuivant les différentes circonſtances devront accompagner les charriots de poſte, & enfin elle avertit que ſi l'on a quelques plaintes à former ſur la non-obſervation de ſon ordonnance, on n'aura qu'à les porter à M. le Comte de *Reuſſ* Miniſtre d'Etat & des guerres, à M. *Bernard*, Intendant général, ou à M. M. de la *Hoque*, *Guiard*, *Morel* & *Nicolai* Regiſtrateurs Generaux, leſquels rendront à cet égard bonne & prompte juſtice.

On apprend que la nouvelle Reine de *Dannemarck* eſt arrivée le 13. à *Wildeshauſen* dans l'Evêché d'*Oſnabruck*, le 14. à *Breme*; le 15. à *Rottenbourg* & qu'elle devoit être rendue le 17. à *Harbourg* & le 18. à *Altena*, où elle s'arreteroit quelques jours.

N. 87.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 29 OCTOBRE 1766.

De Florence *le 16 Octobre.*

Monſeigneur l'Archiduc Grand Duc vient d'ordonner rélativement à nos papeteries le renouvellement de l'Edit de l'an 1749; auquel S. A. R. a fait ajouter encore divers articles les plus propres à l'amelioration de cette manufacture & retranche en même tems differens abus qui s'etoient introduits ſucceſſivement dans cette fabrique. Le Comte d'*Oſten*, Miniſtre de la Cour de *Dannemarck* à celle des *Deux Siciles* eſt parti d'ici le 10 de ce mois pour *Rome*, d'où il doit inceſſamment paſſer à *Naples*.

Le lendemain 11 le Prince Héréditaire de *Brunswick* eſt également parti pour ſe rendre à *Lucques*; ce Prince à vû, pendant le peu de ſejour qu'il a fait ici, tout ce que cette ville offre de plus curieux. Le 7 il a diné à la Cour, le 9 chez le Feld-Maréchal Marquis de *Botta* & le 11 chez le Chevalier *Mann*. S. A. S. a paru trés ſatisfaite des marques de diſtinction avec leſquelles elle a été reçue ici par tout.

Le Marquis de *Viale* qui étoit venu complimenter Leurs Alteſſes Royales de la part de la Republique de *Genes* au mois d'Août dernier, eſt retourné le même jour dans ſa Patrie après avoir eu ſon Audience de congé de Mgr. le Grand Duc.

Higgi Abdil Babaman Aga a eu auſſi ce jour là une ſeconde Audience du Comte de *Roſemberg*: à laquelle il a été conduit comme à la précédente: Son Exc. l'a reçu le chapeau ſur la tête, ils ſe ſont, enſuite aſſis tous les deux dans des fauteuils placés l'un vis-à-vis de l'autre dans une Sale, où étoient M M les Officiers de l'état Major, M.M. les Gardes Nobles, pluſieurs autres Officiers & beaucoup de Nobleſſe: le Miniſtre *Tripolitain* à preſenté alors à M. le Comte de *Roſenberg* ſes lettres de Créance tant celles adreſſées à S. E., que celles pour Monſeigneur l'Archiduc Grand Duc, & on a ſervi enſuite quantité de rafraichiſſements les plus exquis.

La Cour a été en *Gala*, le 12 Fête de S. *Maximilien*, dont un de Meſſeigneurs les Ardhiducs porte le nom. L'appartement qui devoit à cette occaſion ſe tenir à la Cour l'après midi, n'eut point lieu, parceque Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe ſe trouva attaquée d'un commencement de fluxion de poitrine, pour laquelle S. A. R. fut ſaignée le 14 au matin.

Le 15 Fête de St. *Thereſe*, dont Sa Majeſté l'Imperatrice Reine Apoſtolique porte le nom ainſi que S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Fille de Sa Majeſté l'Empereur glorieuſement Regnant, la Cour fut en Grand *Gala*: Monſeigneur l'Archiduc Grand Duc dina en public, & il y eut pendant le repas une ſuperbe Muſique de voix & d'inſtruments. S. A R. retourna immédiatement après le dîner à la *Villa dell' Imperiale*, où Madame l'Archiducheſſe étoit reſtée, S. A. R. eſt mieux aujourd'hui 16.

Le R. P. *Ximenes* Mathematicien de S. A. R. eſt parti dernierement par ſes ordres pour les confins du Duché de *Modene*, afin d'y examiner les différents projets rélatifs au nouveau chemin : qui doit communiquer de *Piſtoja* à cet Etat.

De Livourne, *le 15 Octobre.*

Le Prince Héréditaire de *Brunswick* eſt arrivé ici le 13 de ce mois, & a ſur le champ été complimenté par notre Gouverneur à la tête de l'Etat Major & des autres Officiers. S. A. S. a vû hier ce qu'il y a de remarquable en cette ville, & ce matin Elle eſt partie pour *Rome*, d'où Elle doit enſuite ſe rendre à *Naples*.

Les lettres de *Marſeilles* en date du 4 de ce mois portent que la Fregate, la *Modeſte* qui étoit partie pour l'*Amerique* le 19 Septembre commandée par le Capitaine *Gayet* & ayant à bord en équipage & en paſſagers 84 hommes, outre quantité d'effets pour la valeur de 200 mille livres, avoit été frappée de la foudre à environ 30 lieues en mer & entierement brulée, de ſorte que tout ſon équipage avoit péri à l'exception de 17 perſonnes, qui s'étant attachées à un mât, avoient lutté contre les flots & été recueillies enſuite pas un Bâtiment *Anglois* qui les avoit transportées à *Marſeilles*: mais dans un état ſi triſte qu'on deſeſperoit de leur vie.

Il eſt arrivé dans notre Port, pendant ces huit derniers jours 39 Bâtiments de diverſes Nations, dont 11 chargés entre autres de 23600 ſacs de grain de differente ſorte, & de 4400 ſacs de feves.

De Genes *le 11 Octobre.*

Nos dernieres lettres de *Madrid* portent que le Prince des *Aſturies* avoit été attaqué à St. *Ildephonſe* d'une violente fluxion accompagnée de Fievre, & dont S. A. R. avoit été heureuſement & promptement retablie.

Ces lettres ajoutent que la Cour avoit reçu avis de la *Havane* que toutes les Fortifications de terre & de Mer de cette place étoient entierement achevées, & qu'elle ſe trouvoit maintenant imprenable, pour ainſi dire, au moyen de ſes ouvrages & d'une garniſon de troupes reglées de 6 à 7 mille hommes & de quantité de Vaiſſeaux de guerre qu'on y avoit conſtruits & qu'on augmentoit encore de deux, auxquels on travailloit.

Il eſt arrivé avant-hier ici deux chebecs de guerre *François* avec de l'argent pour les Troupes du Roi T. Chr. qui ſont dans l'Isle de *Corſe*, & il nous eſt auſſi arrivé pluſieurs Bâtiments chargés de grain.

De Vienne *le 29 Octobre.*

S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie-Anne* eſt revenuë aujourd'hui de *Schönbrunn* au Palais de cette ville, où leurs Majeſtés I. I. & R. & toute la Cour reviendront vendredi prochain pour y paſſer l'hyver.

Il arrive ici tous les jours une Eſtaffette de *Florence* avec des nouvelles de l'Etat de la Santé de Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe; & les avis qu'on en a eu jusqu'à preſent, portent que le mieux continuoit dans le cours de la maladie: la derniere nouvelle arrivée aujourd'hui & datée du 21 de ce mois, eſt ſur tout bien conſolante.

Suivant les dernieres nouvelles de *Dresde* l'Electrice Douairiere continue à ſe porter mieux de jour en jours, de ſorte qu'Elle eſt abſolument hors de danger.

N. 88.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 1 NOVEMBRE 1766.

De Rome *le 8 Octobre.*

Le Pape vient de renouveller les ordonnances portant d'éfenſe de tous jeux de hazard, & S. S. a en même tems enjoint à tous officiers civils d'y tenir exactement la main.

La chereté de l'huile ſe joignant à celle des autres denrées, M *Spinélli* preſident des vivres en a achetté pour ſon compte une certaine quantité, qu'il a fait venir de *Sora* pour être duſtribuée ſans augmentation de prix par les Marchands en detail, précaution, qui à ce qu'on eſpére, ſera ſuffiſante juſqu'au tems de la prochaine recolte, laquelle promet d'être abondante.

Le Baron d'*Oſten* Miniſtre du Roi de *Dannemarck* à la Cour de *Naples* eſt arrivé ici lundi dernier pour ſe rendre enſuite à ſa deſtination.

De Lisbonne, *le 16 Septembre.*

Mecredi dernier, Don Antoine d' *Almada*, nouveau Gouverneur des *Iſſes Açores*. s'embarqua avec ſa famille & quelques autres perſonnes ſur le Vaiſſeau *la Notre-Dame de bon Succés*, qui partit le lendemain pour l'Iſſe de *Tercere*.

On mande d'*Opporto* qu'il en eſt parti depuis peu cinq Bâtimens de tranſport avec le Régiment de *Bragance* qu'on envoie dans ces Iſſes pour en prendre poſſeſſion, au nom du Roi, en vertu d'une ceſ-

ceſſion que pluſieurs Nobles du Pays, & entr'autres, les Comtes de *Ribeyra* & de *Caſtel-Mellor* ont faites à Sa Majeſté des terreins qu'ils y poſſédoient. Le Roi a accordé en dédommagement à ces derniers le titre de Marquis & a donné au Comte de *Caſtel-Mellor* un bien de 30, 000 liv. de rente, qui appartenoit ci-devant aux Jéſuites: Sa Majeſté ſe propoſe auſſi de dédommager le Comte de *Saint-Michel* & les autres anciens Propriétaires.

De CADIX *le 29 Septembre.*

Voici le detail de la cargaiſon des Bâtiments *Eſpagnols* arrivés le 24 dans notre port, dont on a parlé l'ordinaire dernier.

Pour le compte du Roi, 15, 679 piaſtres fortes, en argent monnoyé, & 6949, en ſix lingots d'or; 11 onces de perles, 400 ſurons de tabac, & 2690 flacons de tabac en poudre: &, pour le compte des particuliers, 1609367 piaſtres fortes, en or & en argent monnoyé, & 100,031 en lingots d'or, de 426 caſtillans de bijoux en or, en argent & en yvoire; 4300 caiſſes de ſucre, 215 quintaux de bois de Campêche, 135 barres de bois de Guayac, 81 plateaux de bois de Caobes, 1118 cuirs en poil, 73 ſurons de cacao, 11 caiſſons de tabac, dont un de *Sigarres*; deux caiſſons d'écaille, & deux de chocolat en pâte, & quelques autres productions du Pays. Indépendamment de cette cargaiſon, il y avoit à bord du Vaiſſeau *le Brillant* 200,040 piaſtres fortes, en argent monnoyé, & ſix caiſſons d'argent travaillé, transbordés du Navire *Eſpagnol* la Sainte-*Barbe* qui a fait naufrage dans le canal de *Bahama* en revenant de *Honduras*. Le reſte de la cargaiſon de ce Navire, qui conſiſtoit en 2000 ſurons d'indigo & autres marchandiſes, & qu'on évaluoit à un million de piaſtres, a été perdu, & l'équipage, qui étoit aſſez nombreux, a péri, à l'exception de neuf ou dix perſonnes.

D'ALHUCEMAS *le 10 Septembre.*

Le 30 du mois dernier, il a paſſé aux environs de cette Ville un Corps de ſix mille hommes de Cavalerie & de trois mille d'Infanterie, commandé par *Muley Aly*, fils aîné du Roi de *Maroc*, par un autre fils de ce Prince, & par le Bacha de *Tanger*, Capitaine-Général de cette Côte. Le 31, un détachement de la Cavalerie approcha de la Ville juſqu'à la portée du fuſil, ſous les ordres du ſecond fils du Roi, & il fut ſalué par une ſalve de quinze coups de canon de cette Place, auxquels il répondit par quelques décharges de mouſqueterie. Il y eut pluſieurs démonſtrations d'amitié entre les Chefs *Maures* & notre Gouverneur. Le fils aîné du Roi de *Maroc* a exigé une pleine ſatiſfaction de la déſobéiſſance des habitans de *Viniburiega*, de leur réſiſtance à la paix & de la mort injuſte du Lieutenant *Eſpagnol* Don Joſeph *Munoz*; il a fait punir de mort trente-cinq des plus coupables, & il a envoyé à *Tanger* cinq cens familles, après avoir détruit leurs habitations. Le 7 & le 8 de ce mois, *Muajamet Huider*, Major-Général de l'armée *Maure*, vint complimenter ici notre Gouverneur qui lui rendit tous les honneurs dus à ſa qualité.

De VERSAILLES *le 18. Octobre.*

Le Comte de *Noailles*, Grand d'*Eſpagne* de la premiere Claſſe & Gouverneur du Château & de la Ville de *Verſailles*, s'eſt rendu, le 15 de ce mois, au Convent des Peres Récollets: il a été reçu, en cérémonie, à l'entrée de leur Egliſe, par le Pere Maurice *Mist*, Provincial, à la tête de toute la Communauté; & il a été reconnu Pere & Syndic Apoſtolique de ce Couvent & Protecteur de tous les Récollets de *France*.

Le Roi a nommé le ſieur de *Calonne*, Maître des Requêtes, à l'Intendance de *Metz*, vacante par la nomination du ſieur de *Bernage* de *Vaux*,

à

à l'une des places de Conseiller d'Etat Surnuméraire.

Le Marquis de *Bloſſet*, Miniſtre Plénipotentiaire du Roi à la Cour de *Danemarck*, & le Marquis de *Barbantane*, l'un des Chambellans du Duc d'*Orléans* & Miniſtre Plénipotentiaire de Sa Majeſté auprés du Grand-Duc de *Toſcane*, ont pris congé du Roi, le 11 pour ſe rendre à leur deſtination.

De PARIS *le 20 Octobre.*

Le corps de la Comteſſe de *Toulouſe* fut tranſporté, le 5 de ce mois, à *Rambouillet* où il fut enterré le lendemain; l'inhumation, ainſi que le convoi, ſe fit ſans cérémonies & ſans pompe, comme elle l'avoit ordonné. Les Etats de *Bretagne* ont fait célébrer, le 11 dans l'Egliſe des *Feuillans*, un Service pour le repos de l'ame de cette Princeſſe.

Pierre *Foucault*, né à *Abbeville*, y eſt mort, le 4 de ce mois, âgé de prés de cent cinq ans. Depuis l'âge de quinze à ſeize ans il avoit toujours été d'une ſanté trés-foible & avoit eſſuyé beaucoup de maladies: il eſt mort d'une indigeſtion. Son pere avoit vécu juſqu'à l'âge de cent ſept ans, & ſon ayeul, qui étoit Garde-Chaſſe, avoit été tué par un Braconnier à l'âge de quatre-vingt dix-ſept ans.

De LONDRES *le 17 Octobre.*

Le Roi vient d'aſſigner au Duc de *Cumberland* une Rente de neuf mille livres ſterling, payable hors des Revenus de la Couronne, en attendant que le parlement ait pourvû à l'Entretien des Branches cadettes de la Maiſon Royale

L'Adreſſe, préſentée dernierement au Roi par le Lord Maire, les Echevins & la Bourgeoiſie, étoit conçue en ces termes.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN.

„ Nous, les très humbles & fideles Sujets de Votre Majeſté de Lord Maire, les Echevins & Bourgeois de la Cité de *Londres*, aſſemblés en Conſeil, ſaiſiſſons avec ardeur & zele l'occaſion d'approcher du Trône du meilleur des Rois pour nous acquitter de nos felicitations ſur chaque Evenement agréable à V. M. & ſalutaire à ſes Royaumes. L'heureux accouchement de la Reine, Princeſſe chérie de V. M. & de toute la Nation par les qualités Royales & les vertus dont Elle eſt ornée, remplit nos cœurs de la plus vive gratitude envers la *Providence*. L'accroiſſement de Votre Auguſte Famille, SIRE, par la Naiſſance d'une Princeſſe, ne peut manquer de répandre un excès de joye parmi vos fideles Sujets, puiſqu'il leur garantit, ainſi qu'à leur Poſtérité, une longue continuation des benedictions dont ils ont joui juſqu'à ce jour ſous la protection de l'Illuſtre Maiſon de V. M. D'un autre côté, l'heureux Mariage de la Princeſſe *Caroline-Mathilde* avec le Roi de *Dannemarck*, Alliance ſur laquelle nous demandons à V. M. la permiſſion de la féliciter, doit procurer la ſatisfaction la plus complette, non ſeulement à nous-mêmes, mais encore à chaque Puiſſance *Proteſtante* en *Europe*. Qu'il nous ſoit permis, SIRE, de Vous aſſûrer que vos fideles Bourgeois de *Londres* ſeront à jamais diſpoſés à convaincre tout l'*Univers* que les ſentimens affectueux de leurs cœurs ſont des gages de la reconnoiſſance qu'ils doivent à V. M. pour ſon attention conſtante & paternelle, & particuliérement pour la preuve récente de ſes tendres égards rélativement, aux néceſſités de ſon Peuple. „

Le Roi fit à cette Adreſſe la Réponſe ſuivante.

„ La ſincérité & l'affection avec leſquelles vous prenez part à l'heureux accouchement de la Reine & au Mariage de ma Sœur avec le Roi de *Dannemarc*, mon Allié, ne peuvent que m'être très agréables. Je vois avec plaiſir que les juſtes ſentimens de la Ville de *Londres*

s'ac-

s'accordent avec les mesures que la nécessité de la conjoncture m'a obligé de prendre pour le soulagement de mon Peuple. Jespere que les effets en seront conformes à mes desirs, qu'elles tranquilliseront les espires & qu'elles écarteront les calamités qui sembloient augmenter de jour en jour.„

Les Depêches arrivées d'*Allemagne* le 15 de ce mois à la Cour & d'autres lui communiquées par le Ministre du Roi de *Prusse* y ont encore occasionné ce jour-là la tenue d'un grand Conseil, dans lequel il a aussi été question de divers Reglements tendant à ramener l'abondance dans cet Etat, & à faire enfin cesser les Troubles que la chereté des vivres continue encore de causer dans diverses Provinces. L'objet important des dettes publiques & des interêts considerables qui en resultent, occupent aussi constamment l'attention du Ministere, & l'on espere qu'il sera remis à la prochaine séance du Parlement des projets propres à delivrer la Nation de ce fardeau & à diminuer les Taxes & les impôts sous lesquels elle gémit.

Les Yachts, qui ont transporté la Reine de *Danemarc* en *Hollande*, sont rentrés dans la *Tamise*, à l'exception d'un seul, qui doit ramener en *Angleterre* quelques Personnes, qui accompagneront S. M. jusqu'à *Altena*. L'Amiral *Keppel*, qui a commandé le convoi, a eu hier l'honneur de saluër le Roi, qui l'a reçu très-gracieusement.

La Nouvelle de la croisière, que les Corsaires de *Salé* & d'*Alger* ont établie en grand nombre vers les isles *Açores*, & celles des *Canaries*, de *Madere*, & du *Cap-Verd*, pour y intercepter les Flottes *Portugaises*, qui reviennent du *Bresil* & de *Goa*, cause de l'inquiétude à nos Marchands, dont plusieurs sont en quelque sorte intéressés à l'heureuse arrivée de ces Flottes.

De la HAYE *le 19 Octobre.*

Avanthier, les Membres de la Societé Academique de Peinture, dont le Prince *Stadhouder* a bien voulu accepter le titre de Doyen & de Protecteur, donnerent dans leur Chambre de Conférence un splendide Repas, & firent tirer le soir un beau Feu d'artifice sur le *Princegragt*. Le Théâtre représentoit le Temple de *Minerve*, décoré de Dévises & d'ingénieuses Inscriptions, superbement illumine. Une symphonie continuelle accompagna le Repas, pendant lequel S. A. S. fut installée en qualité de Doyen & de Protecteur de la Societé & reçut les Marques de l'Ordre. Elle en admit aprés cela comme nouveaux Membres le Duc de *Brunswich*, le Prince de *Nassau Weilbourg* & quelques Personnes de la premiere distinction.

*D'*AMSTERDAM *le 20 Octobre.*

Une Lettre, datée de *Cochin* le 11 Mars dernier, porte qu'à la nouvelle de l'avantageux Traité de Paix, conclu avec le Roi de *Candea*, il y avoit eu de grandes Rejouissances dans la Ville le 29 du mois précédent; que depuis une quinzaine de jours, Mr. *Buschman*, ci-dévant Résident à *Karec*, y étoit arivé à bord du Vaisseau le *Walkeren*, ayant laissé Mr. *Honting*, son Successeur, à *Gamron*, où celui-ci devoit s'embarquer sur le Navire le *Kronenbourg* pour se rendre à sa destination, attendu que *Karec* ne pouvoit être repris qu'au moyen de puissans renforts; qu'au tems que la Place fut emportée d'emblée, non seulement il en couta à la Compagnie, mais aussi aux *Anglois*, qui perdirent trois Batimens à mâts & deux Chaloupes' dont les chargemens montoient à environ 300 mille Roupies.

N. 88.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 1 NOVEMBRE 1766.

De Stockholm, *le 3 Octobre.*

Les Etats ont nommé le Lieutenant Général de *Stackelberg* pour aller, en qualité de leur Réprésentant, complimenter à *Hilſingbourg* la Princeſſe *Sophie-Magdelaine* de *Dannemarc*, Epouſe du Prince *Guſtave*, & lui offrir de leur part pour Douaire la Terre de *Stromsholm*, appartenante à la Couronne, au cas que cette Princeſſe ſurvive au Prince ſon Epoux. Dès le ſoir même, le Baron de *Stackelberg* partit pour exécuter ſa Commiſſion.

On eſt informé par deux Eſtafettes, arrivées ſucceſſivement, que le Prince étoit heureuſement parvenu le 20 du mois dernier à *Nykiöping*, & que le lendemain S. A. R. avoit paſſé le *Quarſebo*.

De Helſinbourg, *le 8 Octobre.*

La Princeſſe Royale de *Dannemark* a fait, aujourd'hui, le trajet du *Sund*, vers midi, ſous le convoi de la Flotille qui avoit été équippée à cet effet, & eſt heureuſement arrivée ici. Le Prince Charles de *Heſſe-Caſſel* & le Général-Amiral Lieutenant, Comte de *Danneſckiold-Samſoe*, ont accompagné S. A. R. dans ce paſſage. Elle a été reçûë, au moment de ſon débarquement, par le Prince Royal de *Suede*, qui avoit une Cour des plus nombreuſes & des plus brillantes. Cette Princeſſe a enſuite été conduite au quartier que le Prince occupoit, & les Seigneurs *Danois* qui l'accompagnoient, l'y ont ſuivie, il y a eu à cette occaſion pluſieurs Fêtes & entre autres Bal paré.

De Coppenhague *le 15 Octobre.*

Le Comte de *Hamilton* Feld Maréchal au ſervice du Roi de *Suede* eſt arrivé ici le 11 de ce mois pour complimenter notre Cour au nom de la *Sienne* à l'occaſion de l'étroite union qui s'eſt faite entre les deux couronnes; Son Excellence aura aujourd'hui audience du Roi.

De Breme, *le 16 Octobre.*

La Reine de *Dannemarck* arriva, hier à midi, en cette Ville, au bruit du canon de nos remparts & au ſon de toutes nos cloches: la Bourgeoiſie & la Garniſon étoient ſous les armes pour la recevoir. Sa Majeſté fut complimentée à ſon arrivée par une Députation du Magiſtrat; le ſoir, elle ſe promena dans les rues de la vieille & la nouvelle Villes, pour y voir les illuminations qui étoient très belles. Aujourd'hui, vers les onze heures du matin, cette Princeſſe eſt partie d'ici pour aller coucher à *Rothenbourg*, d'où elle ſe rendra demain à *Harbourg*.

De

De HAMBOURG *le 20 Octobre.*

Le 17 de ce mois sur les 4 heures après midi la Reine de *Dannemarck* arriva à *Harbourg* au bruit du canon. Elle fut reçue à quelque distance de cette ville par un corps de Bourgeois en uniforme verd, & Elle descendit au château. Après y avoir reçu les compliments de la Noblesse &c. Sa Majesté vit du rampart de ce château un feu d'artifice qu'on tira dans l'endroit nommé le *Schweinen-weide*. La ville fut illuminée le soir.

Le lendemain 18 Sa Majesté dina en public & vers les 4 heures après midi Elle passa l'*Elbe*. Sur les 6 heures & demie Elle se rendit à *Altona* au bruit continuel de l'Artillerie des Yachts de *Hambourg*, de ceux d'*Altena* & des autres vaisseaux qui étoient sur l'*Elbe*, ainsi que de celle de nos ramparts. Sa Majesté fut reçue à *Altena* par 16 jeunes filles habillées en bergeres, Elle descendit à l'hôtel du Comte *Ranzoni*. & toutes les maisons de la ville furent illuminées, Dimanche Elle assista au service Divin à l'Eglise *Lutheriene*; Elle dina en public & l'après-midi elle nous fit l'honneur de se rendre en notre ville, dont elle parcourut les places & ruës principales.

A son arrivée & à son depart on tira le canon de nos ramparts. M. M. le Syndic *Schuback* & Senateur *Burmester*, Deputés de notre ville avoient eu auparavant l'honneur de complimenter Sa Majesté, & de diner ensuite à la table du Grand Maréchal, la Reine étant retournée à *Altena* y vit une superbe Illumination & demain Elle doit partir pour continuer son voyage vers *Coppenhague*.

De VIENNE *le 1 Novembre.*

Toute la Cour est revenue hier en cette Capitale où Madame l'Archiducheſſe *Marie-Christine* & le Duc son Epoux sont attendus demain.

On n'a point reçu d'Estaffette de *Florence* depuis celle qui en avoit été depêchée le 21 du mois dernier: mais comme on mandoit en même tems, qu'on n'en enverroit plus, à moins que l'état de la santé de Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe ne changeat en mal, on regarde avec raison la cessation de ces Exprès, comme une marque certaine que S. A.R. continuë à se porter de mieux en mieux.

La Santé de Madame la Comteſſe d'*Apremont-Linden* ne lui permettant plus de continuër les fonctions de l'emploi de Grande Maitreſſe de Sa Majesté l'Impératrice, elle en a demandé & obtenu la demission, non sans regrets de la part de la Cour, qui a nommé pour la remplacer Madame la Comteſſe Douairiere de *Kevenhüller* née Comteſſe de *Saint-Julien*.

On a depuis peu reimprimé & affiché ici une ordonnance de l'Imperatrice Reine de l'année 1752 contre ceux de ses sujets qui sans en avoir obtenu la permission préalable quittent leur Patrie pour aller s'établir en Pays étranger; & contre les Emissaires qui les seduisent & les Enrolleurs cachés. Cette ordonnance contient 12 articles portant peine de mort contre les dits Enrolleurs & Emissaires, confiscation de biens & privation de Droit de bourgeoisie ainsi que de toute succession éventuelle contre ceux qui se transplanteront ainsi, & peine de 3 ans de prison ou de condamnation aux travaux publics contre ceux qui seront convaincus de leur avoir prêté la main. Il est aussi promis par cette ordonnance une recompense de 24 fls. aux Denonciateurs, & elle excepte cependant de la loi portée les garçons & compagnons de differens metiers relativement aux ordonnances précédentes.

N. 89.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 1766.

De MADRID *le 7 Octobre.*

LE Roi a reçu, il y a quelques jours, une lettre du Président de la Contractation de *Cadix*, par laquelle Sa Majesté a appris, que le Vaisseau de registre *le Saint Ignace*, qui vient de *Buenos-Ayres* & qui est parti de *Montevideo* le 19 Mai dernier, étoit aussi arrivé à *Cadix* le 29 Août suivant.

De CADIX *le 26 Septembre.*

Les Vaisseaux de guerte *Espagnols la Galice* & *la Princesse*, qui étoient en croisiere sur les Caps, sont rentrés, le 23, en cette Baye, où il est arrivé, quelques jours auparavant, deux petits Bâtimens *Espagnols*, l'un venant de *Honduras* & de la *Havane* avec une cargaison d'indigo & autres denrées, & l'autre arrivant de la *Guayra*, chargé de cacao & autres productions du Pays.

Il est arrivé aussi, ces jours deniers, en ce Port, une Frégate de guerre *Angloise*, nommée *le Montreal*, commandée par le sieur *Cosby*, & destinée pour *Marseille* & *Gênes* où elle va porter de l'argent pour les Négocians de ces deux Places. Peu de jours après, la Frégate de guerre *Hollandoise le Dieren*, commandée par le sieur *Van der Art*, mit à la voile pour *Amsterdam*.

On voit arriver de tems en tems des differens Ports de *Barbarie*, tant

ici

ici qu'à *Tarife* & aux *Algefires*, des Bateaux, *Eſpagnols* chargés de bœufs, de moutons, de volailles & de fruits.

De BERNE, *le 15 Octobre.*

Un étranger, qui ne s'eſt point fait conoître, s'intéreſſant au progrés de l'Agriculture & voulant concourir aux vues & aux efforts de la Société Oeconomique établie dans cette Ville, lui a fait tenir une ſomme de trois cens livres pour former un Prix dont il a laiſſé le Sujet au choix du Comité de la Société. En conſéquence, elle propoſe aux concurrens de donner : *la définition ſimple, exacte, & à la portée du plus grand nombre des Cultivateurs, des marque qui caracteriſent les diverſes terres, avec l'indication des regles les plus sûres pour fertiliſer le ſol par le mélange des terres de nature & qualité diverſes.*

Extrait d'une lettre de COIRE *du 16 Octobre.*

Par rapport au peu d'exact & de véridique, répandus dans l'Etranger, ſur le ſyſtême actuel de la République des *Griſons*, on ſe trouve à la vérité dans le cas de devoir avouer publiquement la ſcéne connue qui s'y eſt paſſée, il y a quelques ſemaines ; mais en même tems on eſt dans celui de pouvoir aſſurer auſſi, que les ſuites de cet événement, bien loin de troubler le Répos public, ne feront que l'affermir & le mettre pour l'avenir, à l'abri de tout danger quelconque.

Tout eſt ici tranquille ; & l'on n'y remarque d'autres mouvemens, que ceux que la Juſtice ſe donne pour punir le crime. Quant au Peuple, il en attend la Sentence avec une modération & une confiance qui ne font pas moins ſon éloge, que celui de ſon ſage Gouvernement ; ce ne peut donc avoir été, que dans la mauvaiſe intention de pallier l'atrocité du forfait, dont il eſt queſtion, qu'on a cherché, par de faux avis, à le faire annoncer au Public comme une ſuite d'une confuſion générale.

Dans la même vue, en ſubſtituant l'impoſture à la verité, l'on eſt allé juſques à nier l'exiſtence de la Diete paſſée, quoiqu'ayant eû lieu comme de coutume, & repréſenter celle de la preſente année, comme inquiétée par gens armés, tandis qu'elle vient de ſe ſéparer, ſans avoir abſolument été gênée dans ſes Délibérations.

Il régne également un défaut de bonne foi dans les conſéquences attribuées malicieuſement au Traité conclu derniérement avec le *Milanois* ; & il eſt ſi peu vrai que les *Griſons* ayent contribué de leur part au changement de maximes qui a porté les *Venitiens* à ſe relacher des anciens liens par leſquels étoient unis les deux Etats, que le premier, malgré l'envoi d'un Député pour s'en éclaircir, ignore encore aujourd'hui le vrai motif de ce phénoméne politique.

Il n'eſt pas moins faux que la Nobleſſe de ces pays ait recherché l'injuſte diſtinction d'affranchir des Tailles & Impôts ordinaires, les Biens qui lui appartiennent ; & bien loin d'y avoir jamais réuſſi, rien d'approchant n'a même jamais été ſeulement tenté, ni mis ſur le rapis.

Ces informations auroient beſoin de plus d'étendue ; mais on eſpére qu'elles ſeront ſuffiſantes pour déſabuſer le Public & forcer au ſilence ceux qui ont cherché à lui en impoſer ſi groſſiérement, malgré le repos & la tranquillité dont les *Griſons* jouiſſent actuellement dans leur patrie.

De VERSAILLES *le 22. Octobre.*

Ces jours derniers, le Comte de *Guerchy*, Ambaſſadeur du Roi auprès de Sa Majeſté *Britannique*, a pris congé de Leurs Majeſtés & de la Famille Royale.

Le Roi vient d'accorder à Mr. de la *Porte*, ci-devant Intendant du *Dauphiné*, l'expectative de la premiere place vacante de Conſeiller d'Etat Surnuméraire, à laquelle Sa Majeſté ſe trouveroit dans le cas de nommer,

con-

conformément à l'Arrêt du 5 de ce mois. Sa Majesté a disposé de la place de Garde des Livres de son Cabinet, en faveur de l'Abbé *Blanchet*, Censeur Royal, Interprête de la Bibliotheque du Roi pour les Langues *Italienne*, *Espagnole* & *Angloise*.

De PARIS *le 24 Octobre.*

Le 14 de ce mois, l'Archevêque de *Paris*, assisté du Curé de *Saint Sulpice*, & en presence d'un grand nombre de personnes des plus distinguées de la Cour & de la Ville, donna la bénédiction nuptiale, dans la Capelle de l'Hôtel du Cardinal de *Roban*, au Marquis de *Saint-Megrin*, fils unique du Duc de la *Vauguyon*, Pair de *France*, Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, de Monseigneur le Comte de *Provence* & de Monseigneur le Comte d'*Artois*, & à Demoiselle de *Pons* fille du Vicomte & de la Vicomtesse de *Pons*.

Suite des nouvelles de LONDRES, *du 17 Octobre.*

Extrait d'une lettre écrite à bord du Paquebot le *Duncanon*.

Le 31 Août nous trouvans à la hauteur de *Pico*, l'une des Isles de l'Ouest, & étant à environ 240 lieuës à l'oueſt de cette même Isle, nous rencontrames le Vaisseau le *Yorck* commandé par le Capitaine P. *Berton* & chargé pour la *Nouvelle-Yorck*, par lequel nous apprimes que deux jours auparavant il avoit fait voile en compagnie d'un Brigantin chargé pour *Charles-Town* dans la *Caroline*, lequel lui avoit rapporté que s'étant depuis peu trouvé à portée d'une Escadre *Algerienne*, composée d'une Fregate, montée par le Commandant d'une Galère, & de deux demie Galéres, qui croisoient vers l'*Ouest*, il avoit été arreté par une chaloupe de cette Escadre, qui le voyant pourvû d'un passeport en bonne forme, lui dit qu'il pouvoit continuer sa route; mais ne l'en pilla pas moins; sur quoi le Commandant *Anglois* ayant voulu faire des representations, elles indisposerent les infidelles contre lui au point, qu'ils tinrent Conseil pour déliberer s'ils ne massacreroient point lui & son équipage, & que ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, qu'ils eurent enfin la vie sauve & la liberté de poursuivre leur voyage.

Suivant les lettres de *Cadix* celles, que les *Espagnols* y reçoivent regulierement de leurs Colonies du *Sud* de l'*Amerique*, portent unanimement que tout y est dans la plus grande tranquillité, de maniere que tout ce qui a été publié des prétendus troubles dans cette partie du monde, est absolument destitué de verité.

On apprend de *Williamsbourg* en *Virginie* qu'il est mort depuis peu dans le village d'*Indian-Creck* à portée de cette ville un nommé William *Whitchurch*, lequel étoit âgé de 107 ans, & avoit servi dans la milice sous tous nos Rois depuis *George* II. jusqu'au commencement du Regne du Roi Regnant qu'il servoit encore.

Richard Matthewman est aussi dernierement mort à *Rypley* en *Yorkshire* à l'âge de 102 ans: il s'étoit fait 500 livres Sterling de rente, outre une somme d'environ 10 mille livres argent comptant, qu'on lui a trouvée après sa mort. La succession passe à *William Matthewman* son arriere neveu, lequel gagnoit à peine sa vie en travaillant chez un Tapissier de *Londres*.

Le nommé *Price Campbel*, Pêcheur de Profession, & actuellement vivant à *Cromartie* en *Ecosse* est âgé de 117 ans, & continuë d'aller chaque jour à la pêche dans une Barque qui lui appartient.

De la HAYE *le 22 Octobre.*

Comme Nos Seigneurs les Etats de *Hollande* & de *Westfrise* s'assembleront extraordinairement le 29 de ce mois, les Lettres de Convocation s'expédient aujourd'hui aux Villes respectives de la Province.

Il eſt arrivé ici deux Députations ſolemnelles, l'une de la part de la Province de *Gueldre*, & l'autre de la part de la Province d'*Utrecht*, chargées d'une Commiſſion.

De Stockholm, *le 14 Octobre.*

Sur la preſentation faite par les Etats le Baron de *Duden* Secretaire d'Etat a été nommé par le Roi Senateur du Royaume.

Enſuite d'une Deliberation de la Grande Deputation le Negociant Jean *Withoth* a été condamné non ſeulement à reſtituer ce qui a été ſouſtrait à la couronne par ſon adminiſtration du comptoir Royal de change: mais il doit en outre en punition de ſon delit d'avoir meſuſé à ſon profit particulier de la confiance du Roi & du Royaume, reſter en priſon au pain & à l'eau pendant trois ſemaines & être enſuite renfermé pour le reſte de ſes jours dans la Forteresſe de *Marſtrand*.

Samedi dernier 11 de ce mois on a publié de la maniere accoutumée la cloture de la Diete. Demain on prononcera à cette occaſion le diſcours qui eſt d'uſage.

De Coppenhague *le 17 Octobre.*

Avanthier le Roi vit defiler la garde montante & le Regiment de Gardes Infanterie fit entre autres quelques manœuvres en preſence de Sa Majeſté ſous les ordres du Prince Charles de *Heſſe Caſſel*.

Nous avons reçu l'agreable nouvelle que la Reine *Caroline-Mathilde* a paſſé heureuſement la mer & eſt arrivée en *Allemagne*. On eſpere que Sa Majeſté ſera vers la fin de ce mois dans notre voiſinage, ſavoir à *Frederichsberg*, où Elle reſtera jusqu'au tems de ſon entrée en cette ville, qui à ce qu'on croit, ſe fera au commencement du mois prochain.

La Reine *Sophie-Magdelaine* eſt revenuë ce ſoir de *Hirſchholm* en cette ville, & il y a appartement à la Cour.

Le Comte de *Hamilton*, Feld Maréchal au ſervice de *Suede*, qui étoit venu complimenter le Roi de la part de la Cour de *Stockholm* ſur le Mariage de la Princeſſe *Sophie-Magdelaine* avec le Prince *Guſtave*, eut, hier ſon Audience de congé de S. M., & partit le même jour pour *Elſeneur*.

De Hambourg *le 21 Octobre.*

Aujourd'hui a 10 heures du matin la Reine de *Dannemarck* eſt partie d'*Altena* au bruit du canon des Vaiſſeaux qui étoient ſur l'*Elbe* & de celui de nos ramparts, & S. M. a continué ſon voyage par *Pinneberg* vers *Cuppenhague*.

De Ratisbonne *le 1 Novembre.*

Pluſieurs Princes de l'Empire profitent de la tranquillité qui regne en *Allemagne* pour faire des arrangements qui ont pour objet principal l'avancement du Commerce & le Bien être des ſujets. Le Duc de *Brunswick* entre autres a envoyé dans tous les baillages de ſon Duché des reſcripts très avantageux pour animer la culture de la ſoye: les mûriers ſeront non ſeulement donnés & plantés *gratis*; mais la regence prendra de plus à ferme ces plantages, en cas que les feuilles n'euſſent point de debit.

A *Freyberg en Saxe* on a établi une Ecole publique dans laquelle on enſeignera tout ce qui concerne les mines & mineraux & la nouvelle Verrerie établie dans la *Baſſe Luſace* près de *Spremberg*, travaille deja avec ſuccès.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Diderot Theater 2 Th 1 fl.

Portrait Ihro Königl. Hoheiten Herzog Albert von Sachſen, und Ihro Königl. Hoheiten Gemahlinn in Fol. 48 kr.

Detto in 8. 28 kr.

Articul des Vertrags zwiſchen Ihro K. K. A. Majeſt. und Sr. M. den allerchriſtl. Könige wegen Aufhebung des Juris Albinagi. Fol. 14 kr.

Fraydt (P. Leop.) Chriſtenlehr-Predigten in gr. 8. 1. fl. 45. kr.

N. 89.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 5 NOVEMBRE 1766.

De Florence *le 23 Octobre.*

On a défendu par un Edit, publié le 17 de ce mois, à tous Employés de la Monnoye, orfevres &c. de fondre aucune ſorte de medailles, monnoyes & autres pièces antiques ſans en avoir fait préalablement part au Gouvernement, & ce rélativement à l'ordonnance portée à cet égard l'an 1762; laquelle enjoint en même tems à quiconque trouveroit peut-être quelque tréſor ou autre choſe précieuſe, de le notifier au Fiſc, ou au Tribunal du lieu, où la decouverte s'en feroit.

M. *Acton*, Commandant des Navires de S. A. R. eſt parti le 18 pour *Livourne*.

Monſeigneur l'Archiduc Grand Duc vient de donner à la ville & pays de *Sienne* une nouvelle marque de bonté paternelle en ordonnant de faire toutes les diſpoſitions poſſibles pour les fournir de grains, & en ſuſpendant la levée des droits, qui étoient impoſés à *Sienne* ſur la vente des Marons.

Aujourd'hui 23 M. le Feld-Maréchal Marquis *Botta Adorno*, Commiſſaire Plénipotentiaire Imperial &c. eſt parti de cette ville pour ſe rendre à *Pavie* ſa Patrie, après avoir pris congé de L. L. A. A. R. R. qui ont daigné lui donner les marques les plus vives de leur eſtime.

Les avis que nous venons de recevoir de la *Villa dell' Imperiale*, portent que Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe eſt presque entierement retablie de la maladie, qu'elle a eſſuyée, & nous eſpérons qu'Elle ne tardera pas à honorer cette ville de ſa preſence & à mettre par là le comble à notre ſatisfaction.

De Livourne, *le 22 Octobre.*

Un Vaiſſeau *Tuniſien* commandé par le Rais *Alii-Bugaslii* & ayant 80 hommes d'équipage ſe réfugia le 11 de ce mois dans notre mole, y ayant été contraint par la violence du vent qui ſouffloit ce jour là; il fut reconnu par le Commiſſaire de la Santé, & attendu la treve qui ſubſiſte, il fut ſéparé des autres vaiſſeaux, & mis avec les précautions accoûtumées à l'écart, pour y faire quarantaine.

Le 15 la plus grande partie de ſon équipage ſe mutina, ſe plaignant que ſon Commandant le faiſoit manquer de vivres; Et refuſa de continuer le voyage avec lui, & Elle demanda à notre Gouvernement d'être miſe dans le *Lazareth* pour y faire quarantaine, où l'équipage entier fut en effet transporté, & où l'on envoya pour le garder un détachement de 50 hommes: cependant ce Vaiſſeau à remis en mer le lendemain 16 après avoir de nouveau reçû à bord tout ſon équipage qu'il a fallu y renvoyer de force.

Le St. *Michel* Vaiſſeau de Guerre de 6 canons de la Republique de *Veniſe* commandé par le ſergent Major *Bubii* & ayant à bord 150 ſoldats

&

& 160 mariniers a fait voile le 19 pour *Alger*: il étoit dans notre rade depuis le 28 Septembre dernier, venant de *Malthe*, où son Commandant avoit achetté des Esclaves *Saletins* pour en faire présent au Roi de *Maroc* avec une somme considérable d'argent, en conséquence de la paix concluë entre la Republique & ce Prince. Depuis le 1 de ce mois M. *Bubii* étoit à terre avec son équipage; le 5 il avoit tenu un Conseil, après lequel il avoit depêché à ses maîtres, & en ayant reçu des ordres précis de remettre en mer, il les a exécutés, ainsi qu'on vient de le dire, après avoir embarqué ici 130 mille *Dollars* qu'il y a fait fondre, & qui sont destinés pour *Alger*, *Salé* &c.

Le Comte *Finochietti*, Ministre Plénipotentiaire du Roi des *Deux-Siciles* auprès de la Republique de *Venise*, est arrivé depuis peu en cette ville, où il vient voir sa famille.

Depuis le 15 jusqu'au 21 de ce mois il est arrivé dans notre port 77 Navires de diverses Nations, dont 23 étoient chargés entre autres de 3135 sacs de grains de différente espèce & de 800 sacs de feves.

De Sienne, *le 17 Octobre.*

La Prince Héréditaire de *Brunswick* est arrivé ici le 15 de ce mois vers les six heures du soir: ce Prince vit le 16 ce que cette ville offre de plus rare, & il admira sur tout le pavé en *Mosaique* de l'Eglise Cathedrale fait en 1546 de marbre de différentes couleurs. Le même jour 16 S. A. S. continua son voyage pour *Rome*.

De Vienne *le 5 Novembre.*

Samedi dernier Sa Majesté l'Empereur donna dans l'Eglise des PP. Augustins de cette ville au Cardinal *Borromeo* la Barrete, qui lui avoit été apportée de *Rome* par le Prélat *Erba-Odescalchi*.

Le nouveau Cardinal s'étoit rendu à la Cour dans un Carosse à six chevaux, dans lequel le Prelat étoit avec lui, ce carosse, qui étoit précédé de leur livrée, les pages de S. Em. Marchans aux portieres, étoit suivi d'un carosse à deux chevaux à la livrée de M. *Odescalchi*, & ensuite de deux autres carosses aussi attelés de six chevaux, & appartenans à M. le Cardinal.

Dimanche 2 de ce mois & jour anniversaire de la Naissance de Madame l'Archiducheſſe *Antoine*, qui est entrée dans la douzieme année de son âge, la Cour fut en *Gala*, & S. A. R. reçut à cette occasion les compliments des Ministres de cette Cour, des Ambassadeurs & Ministres Etrangers, & de la principale Noblesse, qui eurent en même tems l'honneur de complimenter Madame l'Archiducheſſe *Charlotte* sur la prochaine Fête de S. *Charles*, dont S. A. R. porte le nom.

Le même jour 2, S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Marie-Christine* & le Duc de son Epoux arriverent vers le soir de *Presbourg* en cette ville, où ils doivent passer huit à dix jours.

Les dernieres nouvelles de *Florence* sont très satisfaisantes, & portent que la santé de Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe se retablissoit de jour en jour.

Avant-hier après avoir assisté le matin à l'office des morts avec toute la Cour, S. M. l'Empereur chassa le cerf dans la forêt de *Stammersdorf* avec S. M. l'Imperatrice & L. L. A. A. R. R. Mesdames les Archiducheſſes *Elisabeth*, *Amelie*, *Josephe*, & *Charlotte*.

N. 90.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 8 NOVEMBRE 1766.

De ROME *le 25 Octobre.*

Le Cardinal Jean-Baptiſte *Rovera* Archevêque de *Turin* y eſt mort le 9 du mois paſſé dans la quatre-vingt troiſieme année de ſon âge. Il etoit Cardinal de la promotion de 1756. C'eſt le premier chapeau qui vaque dans le ſacré college depuis la derniere promotion.

Le Prince Héréditaire de *Brunswick* qui eſt arrivé en cette Capitale, s'y fait plus diſtinguer encore par ſon affabilité que par ſon rang & ſa naiſſance: il marque ſur tout beaucoup d'empreſſement à voir les raretés de cette ville, qu'il parcourt à cet effet ſans cérémonies & à pied, accompagné de l'Abbé *Winckelmann*, célébre Antiquaire.

Mercredi dernier le Prince de *Mecklenbourg-Strelitz* eſt parti pour *Naples*, où il doit faire un ſejour de deux mois.

De TOULON *le 7 Octobre.*

Vendredi dernier le *Hardi*, Vaiſſeau du Département de *Rochefort*, arriva ici de *St. Domingue*, commandé par Mr. de la *Touche-Treville*, Capitaine de Vaiſſeau. Conformément aux ordres de la Cour, on travaille à le deſarmer pour qu'il reſte dans ce Département; mais l'Equipage doit être rembarqué ſur la Frégate la *Fortune*, qui le repaſſera dans le ſien. Il arrive journellement de divers Ports de l'*Italie*

talie des Bâtimens chargés de bois de construction, & il y a actuellement sur les Chantiers l'*Engageante* & la *Précieuse*, petites Frégates, dont l'une sera lancée à l'eau dans le courant de ce mois. Le Régiment de *Lamballe*, qui étoit ici en garnison, est parti pour le *Mont-Dauphin*.

De GENES *le 21 Octobre.*

Le Marquis de *Pucci* est arrivé ici depuis quelques jours pour y complimenter le Gouvernement de la part de S. A. R. Mgr. le Grand Duc de *Toscane* & le 16 il a eu à cet effet audience de Sa Serenité, qui l'a reçû avec la plus grande distinction. Mr. *Viale* qui avoit été exécuter à *Florence* une semblable Commission de la République, en est aussi dernierement retourné en cette ville.

Deux de nos Galiotes, qui étoient en course dans les mers de *Corse* contre les corsaires *Barbaresques*, en sont revenuës dans notre port le même jour 16.

De LONDRES *le 17 Octobre.*

La Patente, rendue par le Roi en faveur du Prince *Henri-Frederic*, son Frere, constitue S. A. R. Duc de *Cumberland* & de *Strathern* dans la *Grande-Bretagne*, & Comte de *Dublin* en *Irlande*. Dans un grand Conseil, qui se tint Vendredi au Palais *St. James* sur diverses Dépêches, S. M. créa Duc de *Montague* le Comte de *Cardigan*, & nomma Mr. Guillaume Henri *Littleton* son Envoyé-Extraordinaire auprès de la Cour de *Lisbonne*, à la place de Mr. *Hay*. Ce nouveau Ministre sera chargé d'une Commission, rélative aux moyens de lever toutes les difficultés qui depuis quelque tems portent obstacle au Commerce des *Anglois* en *Portugal*.

Le Roi, sensible aux grands services, rendus à la Couronne par le Lord *Tirawley*, vient de lui assigner une rente de 800 liv. sterl.

Le 16 au soir, le Comte de *Guerchy*, Ambassadeur de *France*, revint de *Paris* en cette Ville, & eut le lendemain une Audience particuliere de S. M. Demain, le Comte de *Rochefort* part pour son Ambassade à la Cour de *Versailles*, où l'on dit qu'il a ordre d'engager le Ministere à prendre des arrangemens qui empêchent les Vaisseaux & Bâtimens *François* d'exercer la Contrebande dans les Ports de la *Grande Bretagne*.

Les Régimens de Milice en ce Royaume ayant rempli le terme de 28 jours, prescrit pour leur Campement & leurs Exercices annuels, sont retournés à leurs destinations respectives. On remarque que la plus grande partie de cette Milice peut aller de pair avec les Troupes réglées; aussi l'on pourra s'en servir avantageusement dans les occasions.

La Régence d'*Irlande* a rendu deux Ordonnances, l'une pour interdire l'exportation du bled, & l'autre pour en prohiber la distillation de la même maniere qu'elle est defendue en *Angleterre*.

Le Roi a aussi écrit depuis peu au Duc de *Marlborough*, Lord-Lieutenant du Comté d'*Oxford* d'employer son Autorité & tout ce qui est possible pour calmer les troubles, qui regnent au sujet de la chereté des denrées, pendant que d'un autre coté les Troupes étoient partagées en differens endroits du Royaume pour contenir la populace, & le Duc de *Marlborough* a fait la dessus avec le Magistrat d'*Oxford* des arrangements qui font esperer le retablissement de la tranquillité dans ces cantons. La Cour paroît d'ailleurs vouloir établir une Commission pour juger le grand nombre de gens arrêtés au sujet des troubles à l'occasion de la cherté qui cependant se renouvellent en divers endroits. La populace a mënacé de mettre le feu à la Ville de *Norwich*, si l'on ne redressoit au plutôt ses Griefs.

L'Amiral *Edgcumbe* a été nommé pour commander, à la place du feu Amiral *Durell*, la Flotte qui est en Station à *Halifax* dans l'*Amerique-Septentrionale*.

Sui-

Suivant les lettres de *Maryland* du 14 Aout les groſſes pluyes, quon, a eſ ſuyées à *Annapolis* au commencement du mois dernier, ont endommagé beaucoup de Moulins, dont pluſieurs ont été même entièrement détruits & entrainés: De 30 Moulins de *Fredericks-Town* au Comté de *Cecil*, il n'en eſt, dit-on, reſté que quatre.

Hier, on a reçu avis de *Paris*, que, vers la fin du mois d'Août dernier, la plus grande partie de la Ville de *St. Pierre* à la *Martinique* avoit été renverſée par un tremblement de terre; Que 80 Vaiſſeaux ou Bâtimens avoient échoué dans les Ports de cette Iſle, dont la plus grande partie ſe trouvoit ſubmergée; Et que les Isles voiſines avoient auſſi plus ou moins ſouffert. Le 25 du même mois, on a ſenti à *Newport* dans *Rhode Island* une violente ſecouſſe, qui a duré environ 20 ſecondes, mais ſans cauſer aucun dommage notable.

On mande de *Minorque* qu'on y a depuis peu decouvert en creuſant dans la terre, une Urne contenant des medailles *Romaines* avec le Buſte & l'Inſcription de l'Empereur TITE VESPASIEN, ſur le revers desquelles on lit *Judæis ſubactis*, d'où l'on conjecture qu'elles ont été frappées à *Rome* à ſon retour du ſiege de *Jeruſalem*.

De PARIS *le 27 Octobre.*

Voici la dépoſition que le Capitaine Jules *Gayet*, qui commandoit la Fregate la *modeſte* a faite lui même, à bord du Senaut *Anglois le Guillaume & Jeanne*, du malheur lui arrivé.

Le 23 Septembre 1766.

„ J'ai appareillé de la rade de *Marſeille*, le 15 de ce mois, pour le Cap *François*. Depuis ce jour juſqu'au 19 à dix heures du ſoir, nous avons couru avec vent arriere ou vent largue, les vents étant à l'*Eſt* ou au *Nord Eſt*. A onze heures & demie, le Vaiſſeau eſt frappé de la foudre. Le tonnerre éclate dans le bord; la plus grande partie de l'équipage eſt renverſée: pluſieurs Matelots bleſſés peuvent à peine ſe relever; mais perſonne ne perd la vie; deux chevaux ſeulement, que nous avions embarqués, tombent morts. Après s'être reconnu à travers l'obſcurité du nuage qui enveloppe le Vaiſſeau, on revient de la premiere frayeur, & j'ordonne auſſi-tôt la viſite du Bâtiment. On ne découvre aucune trace de feu ſous les gaillards, ni à l'entrepont. Mais à peine commençons-nous à nous raſſurer qu'une odeur de ſoufre nous annonce tout ce que nous avons à craindre. La noire fumée, qui la produit, s'éleve & s'épaiſſit ſenſiblement. Elle vient du fond de la cale; on crie à l'eau, on inonde; la fumée augmente toujours; je fais enlever la poudre qu'on jette au plus vîte par les ſabords de la ſainte-barbe. J'ordonne aux Officiers de faire mettre à la mer nos deux Canots: on les lance avec trop d'empreſſement; on s'y précipite en foule; je n'en ai vu déborder qu'un ſeul. On ouvre en même tems une partie des paneaux pour faire entrer de tous côtés un plus grand volume d'eau dans la cale. Tous nos efforts ſont inutiles; le feu du ciel va nous dévorer; l'horreur d'une derniere nuit, du déſeſpoir & de l'affreux genre de mort qui ſe préſente, redouble à la lueur des flammes qui nous inveſtiſſent de toutes parts.

Le feu prend à la Chaloupe qui nous reſtoit, & nous enleve cette unique & derniere reſſource; à cette vûë le morne decouragement ſe joint à la plus vive conſternation. Les progrès de l'incendie ſont rapides & le grand Mât à demi brulé ſe detache & tombe; tout l'Arriere de la Frégate eſt embraſé. Les triſtes reſtes de l'équipage & des paſſagers ſe ſerrent; ſe pouſſent ſe ſauvent en tremblant ſur l'Avant de ce dernier & unique Aſyle; on tend les bras vers la terre, qui n'eſt pas éloignée: mais le vent qui vient de la terre, nous repouſſe, & ne permet pas d'y aborder; Il n'y a plus à deliberer, Il faut perir par le feu ou s'élancer à la Mer avec le foible eſpoir de ſe ſauver à la faveur de quelque debris de la Fregate.

En-

Entre minuit & une heure les flammes arrivent au Gaillard d'avant, & nous chaſſent. On crie : *ſauvez vous Capitaine, vous y êtes encore à tems.* Nous regardons autour de nous, & nous exhortant mutuellement à nous ſoutenir, & à nous entr'aider, nous paſſons d'un cordage à l'autre, ne nous éloignant du feu, que pour nous approcher de l'autre Element, qui nous doit engloutir. Nous arrivons ſur le ton du grand Mât, qui tenant toujours au Mât de hune, & à la grande hune, avec les haubans, les vergues & les voiles, formoit un eſpâce ſuffiſant pour nous recevoir tous comme ſur un radeau.

Samedi 20; le jour en nous éclairant m'a fait compter trente cinq perſonnes, moi compris, & dans cette affreuſe ſituation, qui a duré quatre jours, le Ciel, que je n'ai ceſſé d'implorer, nous a conſervés au nombre de dix-neuf. Les enfans & les mouſſes ont ſuccombé les premiers ; les plus foibles tomboient ſucceſſivement & en diſparoiſſant, nous annonçoient que nous ne tarderions pas à les ſuivre : nous n'attendions plus que ce dernier inſtant & en voyant la fin de ce premier jour, le plus long & le plus accablant pour nous, nous ne nous flattions pas de reſiſter au tourment d'une nuit encore plus longue & plus inſupportable. J'ai entendu des malheureux, dont l'eſprit étoit égaré par le delire de la fievre, me demander qui de nous devoit être le premier égorgé pour ſervir de nourriture à ſes compagnons. Un autre me demanda froidement de l'argent pour aller acheter des vivres & du pain. Ceux qui, épuiſés ou engourdis, ſe détachoient du mât, nous averriſſoient de leur mort par le bruit de leur chute. Ils ne pouvoient tomber ſans agiter fortement le mât flottant, qui en roulant nous faiſoit boire à tous l'eau amere. J'exhortois, j'encourageois ceux qui conſervoient encore, comme moi, leur raiſon ; mais ma voix, que je n'ai pas recouvrée encore, s'éteignoit avec mes forces. Le Ciel, pour premiere faveur, nous a accordé un calme qui nous a laiſſé flotter doucement entre la vie & la mort. Nous avons vu, pendant deux nuits, les flammes de la Frégate embraſée, &, lorsque les canons ont été échauffés, nous avons eu a eſſuyer encore le feu de notre artillerie. Nous n'avons eu aucune nouvelle de nos Bâtimens à rames, aucun ſigne de vie, ni de la part de ceux qui s'y ſont embarqués, ni des autres qui ont pu ſe ſauver ſur les débris du Vaiſſeau. Quant aux notres je veux dire ceux qui étoient avec mois, j'en ai vu périr dix ſept

„ Enfin le Mardi, 23 Septembre, quelques-uns de nos Matelots ont découvert dans la nuit, à la faveur du clair de Lune, un petit Bâtiment qui, paſſant au large, ne nous auroit pas apperçus. Ils ont eſſayé inutilement de pouſſer des cris pour ſe faire entendre ; deux de nos Matelots ſe ſont courageuſement détachés pour tâcher d'arriver à la nage ; mais ne pouvant compter ſur le peu de forces qui leur reſtoient, ils ſe ſont aidés de la vergue de perroquet pour ſe ſoutenir, & de leurs mains pour ramer ; ils ont heureuſement atteint le Navire *Anglois* & ont eu le bonheur de trouver des hommes toujours empreſſés de ſecourir leurs ſemblables. Le Capitaine Thomas *Hubbert*, qui commandoit ce Bâtiment, a fait mettre ſur le champ ſon Canot à la mer, &, à neuf heures du matin, étant à peu près par le travers du Cap de Moulin, ſix à ſept lieurs au large, j'ai été reçu à bord du Sénaut *Anglois* avec toute l'humanité poſſible : nous étions dix neuf en tout. Le Capitaine m'a donné d'abord un verre de vin pour me réchauffer : mais, comme ſi j'avois une eſquinanancie, je n'ai pu qu'avec peine en avaler quelques gouttes. On a préſenté le verre au ſieur Fauquetre, jeune homme vigoureux & fort, fils du Greffier de *Brue* en le portant à la bouche, il a paru agité tout-à-coup par une eſpece de convulſion, il a ſerré & briſé le verre avec ſes dents & eſt tombé mort à nos pieds. "

Le Capitaine *Anglois* eſt arrivé à Marſeille le 30 Septembre avec les dix-huit paſſagers : on a débarqué le Capitaine *Gayet* bien malade ; mais on eſpere le ſauver.

N. 90.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 8 NOVEMBRE 1766.

De la HAYE *le 28 Octobre.*

Les Miniſtres des cours de *Vienna* & de *Verſailles* ont dernierment communiqué aux Etats Généraux une convention faite entre l'Impératrice Reine *Apoſtolique* & le Roi T. C. concernant la reſtitution reciproque des deſerteurs des Troupes des deux Puiſſances. Cette convention a été ſignée de la part de S. M. I. & R. par le Général Comte de *Ferraris*, & de la part de S. M. T. C. par le Marquis de *Boufflers-Remincourt.*

*D'*AMSTERDAM, *le 27 Octobre.*

L'Aſſemblée générale de la Compagnie des *Indes-Orientales* à la Chambre de *Dix-Sept* ſe ſépara Mercredi dernier au ſoir.

Le *Nyenbourg*, Vaiſſeau de retour des *Indes-Orientales* pour la Chambre de cette Ville, eſt heureuſement arrivé au *Texel*, chargé de 552 mille & 462 livres poivre brun; 15 mille, 295 liv. poivre blanc; 200 mille, 43 livres ſucre en poudre; cinq mille livres bois de Sapan de *Siam*; 10 mille livres dito de *Bima*, & 15 mille liv. dito de *Caliatour.*

De HAMBOURG *le 28 Octobre.*

La Reine de *Danemarck* eſt arrivée le 21 à *Igeboe* avec une ſuite nombreuſe: la Bourgeoiſie l'y a reçuë ſous les armes, & le ſoir toute la ville a été illuminée. Le lendemain à 10 heures & demie Sa Majeſté a continué ſon voyage vers *Coppenhague*, elle eſt arrivé a *Eimsborn* à une heure & demie après midi précédée du Baron de *Söhlenthal*, marchant à cheval immédiatement devant le Caroſſe de Sa Majeſté, qui après avoir diné en eſt partie à 3 heures après midi.

Les Etats de *Suede* ont confirmé la ſentence portée contre le nommé *Hoffman*, ſoldat licentié, qui avoit excité la revolte du mois de Mai dernier. Il a été condamné à avoir la main droite coupée & la tête ſeparée du corps, lequel après cela ſeroit écartelé & expoſé ſur la rouë. Cette ſentence a été exécutée le 14 ſur la place de *Stockholm* deſtinée au ſupplice des criminels.

Ils ont auſſi deliberé avant leur ſéparation ſur la queſtion ſavoir, ſi à l'avenir les Diettes ne pourroient point en être ailleurs qu'à *Stockholm.* Trois Etats ont decidé pour l'affirmative, & en ont fixé même la premiere aſſemblée à *Norkiöping*: mais la Nobleſſe a proteſté contre cette réſolution.

On s'étonne au reſte que la ſéparation de la derniere Diette ſe ſoit faite auſſi brusquement, & ſur tout avant l'arrivée de la Princeſſe, Epouſe du Prince Héréditaire.

Suivant les lettres de *Riga*, un Capitaine d'Artillerie voulant décharger un Mortier dans la Citadelle, a mis le feu à un tonneau de poudre qui

qui l'a fait sauter en l'air avec son Lieutenant & 30 hommes; la Ville a couru le plus grand danger par ce malheur, parceque le Magazin à poudre & l'Arsenal sont fort près du corps du Bâtiment, où la bombe a éclaté.

On mande aussi de *Riga*, que le feu a pris à un Vaisseau *Anglois* à la rade de ce Port, & que ce Bâtiment, qui avoit déja toute sa cargaison, avoit été consumé par les flammes

*D'*ALTONA, *le 28 Octobre*

Suivant les lettres de Peterbourg on y a célébré le 3 de ce mois avec la plus grande pompe le jour anniversaire du Couronnement de Sa Majesté Imperiale. Toute la Cour parut le matin dans le plus grand Gala, les Chevaliers des Ordres portant leur habit de cérémonie, l'Imperatrice revêtue des ornements imperiaux & portant la petite Couronne sur la tête se rendit à la Chapelle du Palais précédée de toute sa Cour, & après le service Divin Elle reçut les compliments de félicitation au bruit du canon des forteresses: S. M. I. dina ensuite avec S. A. I. le Grand-Duc & les personnes de la Noblesse la plus distinguée; les santés furent portées au bruit du canon de l'Amirauté.

Le soir il y eut bal; S. M. I. y assista & il fut suivi d'un souper qui se donna dans une sale voisine, où l'on servit plusieurs tables pour le Grand Duc, la principale Noblesse & les Ministres Etrangers. A l'entrée de la nuit les deux Forteresses & toute la ville furent illuminées.

De VIENNE *le 8 Novembre.*

Mercredi dernier 5 de ce mois & Féte de S. *Emeric* Roi de *Hongrie*, Sa Majesté l'Empereur revêtu du Grand habit de l'Ordre Apostolique de St. *Etienne* se rendit à la chpelle du Palais précédé de sa Cour & du Roi d'armes, des Chevaliers Commandeurs & Grands Croix du même Ordre, tous aussi revêtus du grand habit, & y assista au service Divin, après lequel S. M. I. fut reconduite dans le même ordre jusqu'à son appartement.

L'Empereur dina ensuite sous le dais dans le Grand Salon avec Monseigneur l'Archiduc & le Duc Albert de *Saxe-Tetschen*; & les Grands-Croix eurent l'honneur de diner dans la même Sale en face & à peu de distance de Trône de Sa Majesté Imperiale: ils étoient au nombre de neuf savoir. Le Prince Wenceslas de *Lichtenstein*. Le Prince de *Colloredo*. Le Prince de *Kaunitz*. Le Comte *Esterhazy*, Chancellier de l'Ordre. Le Comte d'*Hazfeld*. Le Comte J. de *Choteck*. Le Comte de *Blümegen*. Le Comte de *Zinzendorf*, & le Comte *Bathyany*, Archevêque de *Colocza*.

S. M. l'Imperatrice & L. L. A. A. R. R. Mgr. l'Archiduc *Maximilien* qui avoient assisté au service *Divin* dans leur Tribune, virent d'une Estrade qu'on avoit élevée dans le salon; le repas, pendant lequel il y eut une très belle musique. Les Commandeurs & Chevaliers au nombre de dix-neuf dinerent de leur côté dans une Sale voisine, & lorsque S. M. se leva de table, ils revinrent dans le Salon, & l'accompagnerent, ainsi que les Grands-Croix, jusqu'a son appartement. Les seuls Gardes Nobles *Hongrois*, dans leur Grand Uniforme, occuperent la Salon, où l'Empereur dina.

Le lendemain 6. S. M. I. donna avec les cérémonies accoûtumées au Prince Abbé de S. *Gal*, representé par le Comte de *Gondola*, Prevôt de l'Eglise Cathedrale de *Mayence*, son Plénipotentiaire a cet effet l'Investiture de cette principauté.

Les nouvelles arrivées en dernier lieu de *Florence* sont de plus satisfaisantes: elles portent que Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe continuë heureusement dans sa convalescence, & que S. A. R. reprend chaque jour des forces.

N. 91.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MECREDI 12 NOVEMBRE 1766.

De CADIX *le 3 Octobre.*

Le 29 du mois dernier, le Navire *Eſpagnol le Saint-Ignace*, venant de *Buenos Ayres*, eſt arrivé en cette Baye après cent trente trois jours de traverſée. Sa cargaiſon conſiſte, pour le compte du Roi, en 497 arrobes de tabac, &, pour le compte des particuliers, en 535, 227 piaſtres, tant en or qu'en argent, 35630 curis en poil, 13,150 livres de laine de vigogne, & 228 peaux de tigres.

De PARIS *le 31 Octobre.*

Une lettre de *Gênes* porte qu'un Vaiſſeau *Hollandois*, arrivé dans ce Port, y a conduit onze perſonnes qui étoient de l'équipage de la *Modeſte* & qu'il a recueillies ſur ſon bord.

Jeanne-Marie de *Durfort*, épouſe du Marquis de *Leſcure*, Capitaine au Régiment Dauphin, Cavalerie, & Dame de Meſdames, eſt morte ici, le 29, âgée d'environ dixhuit ans. Elle étoit fille du Marquis de *Durfort*, Ambaſſadeur du Roi à la Cour de Vienne.

De LONDRES *le 24 Octobre.*

La Cérémonie du Baptême de la jeune Princeſſe Royale aura lieu lundi prochain.

Le Comte de *Guerchy* & le Prince de *Maſſerano*, Ambaſſadeurs de *France* & d'*Eſpagne*, furent avant hier en Conférence avec le Miniſtere. Mr. *Littleton* eſt parti pour *Lisbonne* en qualité d'Envoyé-Extraordinaire.

Le nouvel Ambaſſadeur de *Maroc* arriva le 19 à *Plymouth* à bord de la Frégate du Roi la *Tygreſſe*, & ſe rendit le 22 en cette Ville. On le dit chargé de renouveller le Traité d'Amitié & de Commerce avec l'Empereur ſon Maitre; & de négocier à certaines conditions la ceſſion de l'Isle *Feodale* à la *Grande Bretagne*.

Les troubles continuent encore en divers endroits de ce Royaume à loccaſion de la chereté des vivres.

C'eſt principalement ſur les moyens d'etouffer ces troubles que roulent les fréquents Conſeils, qui ſe tiennent à la Cour & dont le Lord *Chatham* quoiqu'abſent, paroît être l'ame par les fréquents exprès qu'on lui depêche à *Bath*, & qui ont été au nombre de

ſept

ſept en un ſeul jour. On y a délibe-
ré entre autres ſur la maniere d'éten-
dre ou de remettre en vigueur diffé-
rentes branches de commerce, qui
puiſſent remplacer les taxes, qu'il
ſemble eſſentiel, ou de ſupprimer ou
de diminuer pour donner appaiſement
aux plaintes qui ſe font chaque jour:
on y traite auſſi d'autres points réla-
tifs aux mêmes objets, & qui doivent
être remis au Parlement à la prochai-
ne ſéance & l'on prétend, qu'il y a
été décidé de prohiber comme on a
fait celle du bled, l'exportation de
l'orge & generalement de toute ſorte
de grains.

Le *Hardwick*, Vaiſſeau de la Com-
pagnie des *Indes*, eſt arrivé de *Bom-
bay* & de *Tillecheri* à *Douvres*. Ce vaiſ-
ſeau a fait le trajet de Ste. *Helane* a-
vec le *Clive* & le *Pacifique*, l'un venant
de *Bombay*, & l'autre de *Madras*, & dont
il s'eſt ſéparé à l'entrée de la *Manche*.

*D'*Amsterdam, *le 30 Octobre.*

On a reçu ici de *Batavia* le Traité
de Paix, conclu avec le Roi de *Can-
dea* le 14 Février dernier, aux condi-
tions ſuivantes.

„ Soit notoire à un chacun que les
Etats-Généraux des *Provinces Unies*,
l'Illuſtre & Puiſſante Compagnie *Hol-
landoiſe* des *Indes-Orientales* d'une part.
& S. M. Impériale le Séréniſſime &
Puiſſant Prince *Kiertie Irie Raya Singa*
Empereur & Roi de *Candea*, ainſi que
les Nobles de l'Empire & Grands Of-
ficiers de Sadite Majeſté Impériale
d'autre part, ſont convenus de termi-
ner la guerre ſurvenue entre les deux
Puiſſances, & de conclure un nou-
veau Traité de Paix & d'Amitié ſur
la foi des Articles ſuivans, leſquels,
à la ſatisfaction réciproque, ſont ar-
rêtés comme inviolables & affermis
par les Perſonnes mutuellement auto-
riſées, ſavoir, du côté de l'Illuſtre
& Puiſſante Compagnie, au nom de
L. H. P. les Etats-Généraux, par Mr.
le Gouverneur & Directeur *Iman Guil-
laume Falck*, de même que par Mrs.
les Membres du Conſeil de *Ceylan*, &
du côté de S. M. Impériale le Séré-
niſſime, Grand & Puiſſant Roi de
Candea, par Mrs. les Ambaſſadeurs,
Nobles de l'Empire & Hauts Officiers
Doembere Ralebame; le Grand Deſſave
de *Matele*; *Pilime Talauwele Ralehamy*,
Grand Deſſave de *Saffergam* & des trois
Korles; *Angammonne Ralehamy*, Grand
Deſſave d'*Oedepalate*; *Miewatterie Ra-
lehamy*, Grand-Secretaire du Roi, &
Morgamm Mohandiram Ralehamy.

Article Premier.

Il y aura, dès à préſent, entre les
Contractans des Parties reſpectives &
les Habitans de part & d'autre une
amitié à jamais inalterable.

La Suite l'ordinaire prochain.

De Hambourg *le 2 Novembre.*

La Reine de *Dannemarck* eſt heureu-
ſement arrivée à *Schleswick* le 23 du
mois dernier: S. M. y a été reçuë &
complimentée par le Magiſtrat. Le
clergé; & le corps des Bourgeois, &
Elle eſt reſtée en cette ville jusqu'au
25 après midi qu'Elle a continué ſon
voyage: le 26 au ſoir Elle a été ren-
duë à *Hadersleben* & cette Princeſſe
s'eſt remiſe en route le lendemain matin.

Suivant les lettres de *Stockholm* les
Etats, ayant conſidéré ce qui concer-
ne l'entretien de la Maiſon du Prince
Royal après ſon mariage, ont réſolu
que Son Alteſſe Royale, outre les
Revenus de la Dot & les Biens pa-
raphernaux de la Princeſſe ſon Epou-
ſe, jouiroit de la Somme dont ce Prin-
ce a jusqu'ici diſpoſé pour ſa dépenſe,
ainſi que cela s'eſt pratiqué à l'égard
du Roi & de la Reine.

De Vienne, *le 9 Novembre.*

Les Miniſtres Plénipotentiaires de
l'Imperatrice Reine de *Hongrie* & de *Bo-
hême* & ceux du Roi de *France* ont ſigné,
le 24 Juin dernier, la Convention ſui-
vante pour l'abolition réciproque du
droit d'aubaine.

Sa Majeſté Apoſtolique l'Impératri-
ce-Reine de *Hongrie* & de *Bohême*,
& Sa Majeſté *Très-Chrétienne* le Roi
de *France* & de *Navarre*; étant animées
du deſir mutuel non-ſeulement de reſ-
ſerrer de plus en plus les liens de l'al-

lian-

liance, de l'union & de l'amitié ſincere qui ſubſiſtent entr'Elles, mais encore d'en faire reſſentir les effets heureux à leurs Sujets, en facilitant le commerce reſpectif & la correſpondance mutuelle entr'eux, Elles ont réſolu d'écarter l'obſtacle principal qui s'y eſt oppoſé juſqu'à préſent, en aboliſſant le droit d'aubaine établi en *France* contre les Sujes de l'Impératrice-Reine Apoſtolique, & exercé dans ſes Etats Héréditaires de *Hongrie*, de *Bohéme*, d'*Auriche* & d'*Italie*, par droit de retorſion contre les Sujets de Sa Majeſté *Très-Chrétienne*, & en établiſſant entre les Peuples dépendans des Monarchies reſpectives, une égalité abſolue & une entiere réciprocité pour tout ce qui concerne l'abolition dudit droit d'aubaine & de celui de retorſion. Dans cette vue, les Miniſtres ſouſſignés ſont convenus des Articles ſuivans.

ARTICLE PREMIER. Sa Majeſté *Très-Chrétienne* déclare par ces Préſentes qu'Elle dérogera à toutes Loix, Coutumes, Arrêts ou Reglemens concernant le droit d'aubaine, en tant qu'il a été & qu'il pourroit être dans la ſuite exercé contre les Sujets Héréditaires ſuſdits de Sa Majeſté l'Impératrice-Reine Apoſtolique, laquelle de ſon côté révoquera & annullera les Reſcrits, Decrets, Ordonnances, Statuts ou Coutumes, en vertu deſquels le droit de retorſion s'eſt exercé juſqu'ici dans ſes Etats Héréditaires contre les Sujets *François*; & les deux Hautes Parties Contractantes ſe promettent réciproquement de procéder à cette abrogation & révocation reſpectives par les moyens les plus efficaces, & par les voies uſitées & conformes à la conſtitution de leurs Etats reſpectifs, & ce dans le même terme qui ſera fixé ci-après pour l'exécution de la préſente Convention.

ART. II. En vertu de la préſente Convention, les Sujets de Sa Majeſté *Très-Chrétienne* auront dorénavant, dans les Etats Héréditaires de *Hongrie*, de *Bohéme*, d'*Autriche* & d'*Italie*, ſoumis à la domination de Sa Majeſté l'Impératrice-Reine Apoſtolique, la libre faculté de diſpoſer de leurs biens quelconques par teſtament, par donation entre vifs, ou pour cauſe de mort ou autrement, en faveur de qui bon leur ſemblera; & leurs héritiers, Sujets de la Couronne de *France*, demeurant tant en *France* qu'ailleurs, pourront recueillir leur ſucceſſion, ſoit *ab inteſtat*, ſoit en vertu de teſtament ou autre diſpoſition légitime, & poſſéder leſdits biens, ſoit meubles, ſoit immeubles, droits, raiſons, noms & actions, & ce ſans avoir beſoin d'aucunes Lettres de Naturalité ou autre conceſſion ſpéciale, & ſeront leſdits Sujets traités, à cet égard dans leſdits Etats Héréditaires de Sa Majeſté l'Impératrice-Reine Apoſtolique, auſſi favorablement que les propres & naturels Sujets de Sadite Majeſté, & *vice verſâ*.

Jouiront en outre à l'avenir les Sujets de Sa Majeſté *Très-Chrétienne* dans tous les Etats ci-deſſus ſpécifiés ſoumis à la domination de Sa Majeſté l'Impératrice-Reine Apoſtolique, de la faculté de pouvoir ſuccéder dans tous les biens dont les Sujets deſdits Pays Héréditaires auront droit de diſpoſer, ſoit en faveur de leurs Concitoyens, ſoit en faveur des Etrangers, & *vice verſâ*.

ART. III. Comme la maniere d'acquérir les droits de Bourgeoiſie & d'Indigenat eſt différente dans les Etats reſpectifs, il eſt convenu & arrêté qu'on ſuivra, à cet égard, les Loix & les Uſages établis dans chaque Pays.

ART. IV. Lorſque les Coutumes particulieres de quelques-unes des Provinces des Hautes Parties Contractantes établiſſent quelques regles ou quelques conditions particulieres, relativement à la poſſeſſion d'une certaine nature de biens, auxquelles les Sujets mêmes de la Puiſſance à qui ces Provinces appartiennent ſont aſſujettis, les Sujets de l'autre Puiſſance, qui voudront y recueillir un héritage ou y poſſéder quelques-uns de ces biens, ſeront

éga-

également tenus de s'y conformer, & ils useront des mêmes droits que les Sujets naturels de celle-ci, soit quant au bénefice, & ce qui leur sera favorable, soit quant aux charges & conditions qui peuvent leur être imposées, & les uns & les autres seront traités de maniere que ce qui peut favoriser les Sujets naturels de l'une des deux Puissances, ou leur nuire dans l'obtention d'une succession, soit *ab intestat*, soit testamentaire, favorisera de même les Sujets de l'autre Puissance ou leur nuira également.

ART. V. Lorsqu'il s'élevera quelques contestations sur la validité d'un testament ou d'une autre disposition quelconque, elles seront décidées par le Juge compétent, conformément aux Loix, aux Statuts ou aux Usages reçus & autorisés dans le lieu où lesdites dispositions auront été faites, soit que ce lieu soit sous la domination de l'une ou de l'autre des Hautes Parties Contractantes; ensorte que, si lesdits Actes se trouvent revêtus des formalités & des conditions qui sont requises pour leur validité dans le lieu de leur confection, ils auront également leur plein effet & valeur de droit dans les Etats de l'autre Partie Contractante, encore que dans ceux-ci ces Actes fussent assujettis à des formalités différentes, & à de plus grandes solemnités qu'ils ne le sont dans les Pays où ils ont été rédigés.

ART. VI. Comme les Loix, les Statuts & les Usages different dans les Etats respectifs des Hautes Parties Contractantes, & même d'une Province de chaque Monarchie à l'autre, relativement aux droits & rétributions qu'on y exige pour droit d'émigration, d'annates, de péage, ou sous quelqu'autre dénomination que ce soit, pour raison de l'adition d'une hérédité de la prise de possession, ou de l'aliénation des biens, soit des étrangers, ou de ceux qui n'ont pas leur domicile dans les Etats de la domination, soit de ceux qui transferent leur domicile d'une domination dans l'autre, comme aussi pour raison de l'exportation de l'héréditè & de l'argent comptant, ou des effets en provenant, ou qu'on est dans l'usage de faire payer pour quelque cause & en faveur de qui que ce soit, on s'en tiendra aux Loix, Statuts & Coûtumes locales; mais, comme l'égalité & la réciprocité entre les Sujets respectifs font la base de la présente Convention, les Hautes Parties Contractantes sont convenues que la stipulation précédente doit s'entendre & s'exécuter de maniere que lorsqu'une succession sera dévolue à un Sujet *Autrichien* dans les Etats de Sa Majesté *Très-Chrétienne*, il ne pourra pas prétendre être traité plus favorablement, ni être tenu à de moindres prestations, de quelque nature qu'elles puissent être, qu'un Sujet *François* ne l'auroit été, s'il lui étoit échu une succession dans la Province où ledit Sujet *Autrichien* sera domicilié, & *vice versâ*.

ART. VII. Et pour obvier à toute fraude & à tout subterfuge que pourroient pratiquer ceux qui voudroient éluder ces stipulations salutaires, les Hautes Parties Contractantes prendront chacune de leur côté, les mesures les plus convenables & les plus efficaces pour écarter tous les obstacles qui pourroient empêcher ou gêner l'exécution de la présente Convention.

ART. VIII. Les ratifications de la présente Convention seront échangées dans l'espace de trois mois, & plutôt si faire se peut; &, trois mois après ledit échange, les stipulations de la présente Convention seront publiées, & elles auront force de Loi du moment de la publication, bien entendu qu'elles n'auront point un effet rétroactif, par rapport aux successions qui seront échues jusqu'au jour de ladite publication, par rapport auxquelles on s'en tiendra de part & d'autre aux regles suivies ci-devant.

En foi de quoi les Ministres des deux Cours ont signé la présente Convention & y ont apposé le cachet de leurs Armes.

Fait à Vienne, le 24 Juin 1766.

(L. S.) KAUNITZ-RITTBERG.

(L. S.) CHATELET-LOMONT.

N. 91.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 12 NOVEMBRE 1766.

De Florence *le 30 Octobre.*

Mgr. l'Archiduc Grand-Duc informé que quantité de miserables étoient forcés par leur indigence à passer la pluspart des nuits d'hyver sous le Ciel n'ayant point d'endroit pour s'y mettre à couvert, a donné ordre qu'on ouvrit à St. *Onufre* un nouvel hopital sous la denomination de l'hopital de *refuge*, qui, à commencer au 1 Novembre, sera fourni de lits necessaires pour les pauvres qui sont sans habitation & dans lequel ils seront reçus après le coucher du soleil au moyen d'un billet, qui leur sera donné par le Deputé de la Congregation. Les Quartiers destinés à ce pieux usage seront separés en deux, les uns pour les hommes, les autres pour les femmes & il y aura dans chaque Chambre une personne de l'un ou de l'autre sexe, prépossée à veiller à ce que tout s'y passe avec ordre.

Le Duc *Salviati*, Chambellan de leurs Majestés I. & R. &c. qui avoit été envoyé de la part de cette Cour pour complimenter celles de *Versailles* & de *Turin*, en est revenu ici le 28 & s'est rendu sur le champ à la *Villa dell' Imperiale*. Le Roi *Très Chretien* & le Roi de *Sardaigne* lui ont fait present de leur portrait enrichi de brillants.

L'Envoyé de *Tripoli* s'étant dernierement rendu au Palais *Pitti* pour en voir la magnificence & les raretés, Mgr. le Grand-Duc y vint de la *Villa dell' Imperiale*, & lui fit l'honneur de s'entretenir quelque tems avec lui.

La nommée Magdelaine *Ristori* est depuis peu morte au village d'*Empoli* à l'âge de 110 ans. Elle étoit d'une extrême pauvreté & paroissoit d'un temperammeut fort foible, ayant été frequemment attaquée de diverses maladies très dangereuses.

On mande de *Sienne*, que les Négociants de cette Ville s'y sont rassemblés à la bourse le 25 de ce mois pour pourvoir aux moyens de se procurer de l'huile, qui y a manqué cette année, ainsi que dans tout cet Etat.

Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe continuë à se porter de mieux en mieux & S. A. R a deja commencé à se promener dans ses jardins.

De Livourne, *le 29 Octobre.*

Le Gouvernement devant, à ce qu'on assure, ordonner la démolition de tous jardins & terrasses, construits sur les murs & fortifications de cette Ville, plusieurs proprietaires, ont déja d'avance fait mettre la main à l'œuvre & transplanter quantité d'arbres qui y étoient.

La *Guadeloupe* Frégate *Angloise* venant de *Genes* a jetté l'ancre le 25 dans notre Rade, & a remis à la voile la nuit passée, après avoir fait ici quelques provisions en vivres & bestiaux.

Une

Une Tartane *Françoise* chargée de grain, venant des Côtes de *France*, arriva hier dans notre port. En entrant dans ce Mole, elle donna sur les ancres d'un autre Bâtiment, & la plus part de son chargement a été perdu par ce malheur.

Ce matin un Navire de *Raguse*, venant du levant & richement chargé pour le compte de plusieurs de nos Négociants est aussi arrivé dans notre Rade. Il avoit entre autres à bord quantité de balles de saffran, qui ayant pris feu annoncerent un prochain incendie, par la fumée que l'on decouvrit: plusieurs barques & petits Bâtiments mirent sur le champ à la Mer pour aller lui porter du secour: mais la Mer, qui étoit fort grosse & le vent qui souffloit avec impetuosité, les empecherent de pouvoir le joindre, & vers les 6 heures du soir ce Navire fut tout en feu & presque entierement consumé. Le Capitaine, qui, ainsique l'Equipage, a été conduit dans un de nos *Lazarethe*, rapporte que depuis deux jours il avoit des indices du malheur qui lui est arrivé, & qu'il avoit pris vainement toutes les précautions possibles pour l'empêcher.

Pendant ces derniers 8 jours il est arrivé dans notre Port 78 Bâtiments de diverses Nations.

De VIENNE *le 12 Novembre.*

On a rouvert hier le Theatre près de la Cour par une representation du *Voyageur ridicule*, Opera Comique *Italien*, qui déja en avoit eu quelques-unes à l'autre Theatre, & dont la Musique est fort goûtée.

J. T. de *Trattnern* vient d'imprimer un ouvrage en grand 8. de 246 pages, sans l'Epitre dedicatoire & la preface, lequel a pour titre.

Adami CHENOT, *Philosophiæ & Medicinæ Doctoris, Rei Sanitatis Transylvanæ Physicici Regii, Tractatus De Peste.*

Cet ouvrage, composé par un medecin, qui non seulement a traité cette terrible maladie, mais qui lui même en a été attaqué, est divisé en cinq Chapitres.

Dans le premier l'auteur traite de l'origine, du progrès, du cours & de la fin de la peste en differens endroits de la *Transylvanie*, depuis le commencement d'Octobre 1755 jusqu'à la fin de Janvier 1757.

Il est question dans le second de ce qui concerne en général cette maladie contagieuse.

Dans le troisieme il s'agit de ses symptomes & de la varieté de sa marche.

Le quatrieme à pour objet la methode du Traitement de la même maladie.

Et le cinquieme enfin concerne les précautions à prendre contre ce fleau.

Ce Traité se trouve chez l'Editeur au prix de 45 Kreutzer.

Il a été jugé par les gens de l'art, utile & très bien fait & Sa Maesté l'Imperatrice Reine a permis en consequence que l'Auteur le lui dediat.

Na. On s'est trompé dernierement en donnant à M. le Comte de Gondola *le titre de* Grand Prevôt *de* Mayence *c'est de l'Eglise de St.* Etienne *à* Mayence *dont il l'est.*

N. 92.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 15 NOVEMBRE 1766.

Suite du Traité de paix conclu avec le Roi de CANDEA &c.

ART. II. L'Empereur de *Candea* & ſes Grands Officiers reconnoiſſent L. H. P. les Etats Généraux des *Provinces-Unies* & la Puiſſante Compagnie *Hollandoiſſe* pour Souverains légitimes & ſeuls Maitres de tous les Pays qui ont été occupés dans cette Iſle par la Companie avant le commencement de la guerre; c'eſt à dire du Royaume de *Jaffana-Patnam* avec toutes ſes dépendances & les Provinces de *Wannia*; de l'Isle *Manaer* avec toutes les Provinces qui lui appartiennent, juſqu'à la frontiere de *Pululang*; de *Kalpetty* avec tous ſes Diſtricts; de la Deſſavonie de *Colombo*; du Diſtrict de *Gale*; des Deſſavonies de *Mature*, *Batikalo* & *Trinconomale* avec les Pays anciennement y annexés. En conſéquence, S. M. Imp. & les Grands Officiers de la Cour renoncent au Droit & aux prétentions que cette Cour avoit autrefois, ou croyoit avoir ſur leſdites Contrées.

III. Le Roi & les Grands de la Cour ſe départent, en faveur de la Compagnie, de la Souveraineté & du plein domaine de tous les Rivages de l'Isle, au cas que celle-ci n'en ait déjà pris poſſeſſion avant la fin de la guerre: ſavoir, du côté *Occidental*, de *Kaimelle* juſqu'au Territoire de *Japna*; du côté *Oriental*, depuis les confins de *Jaffana-Patnam* juſqu'à la Riviere *Walu-*

luwe, lesquels Rivages sont cédés de maniere qu'ils comprennent un mille de *Singale* en avant dans le Pays, plus ou moins suivant que cela sera pratiquable à proportion de l'étendue des Montagnes & des Rivieres.

IV. Pour fixer ultérieurement les limites des Pays cédés, on nommera de part & d'autre des Commissaires, qui commenceront à mesurer depuis le haut Rivage du Continent, sans compter dans l'arpentage les terres separées des petites Isles de *Navikare*, *Kariandiva*, *Pollandiva*, &c. D'ailleurs, comme la Compagnie n'a point intention de s'enrichir aux dépens des Revenus de Sa Majesté, elle promet de lui payer annuelement la valeur de ce que les Rivages cédés lui ont produit; par conséquent lesdits Commissaires, en fixant les limites, prendront les arrangemens nécessaires touchant les Revenus du Roi.

V. En revanche, la Compagnie reconnoit le Roi pour Souverain des autres parties de l'Isle.

VI. Elle lui rendra, par amour pour la Paix, toutes les contrées conquises par ses armes pendant la guerre, à l'exception néanmoins de tous les Rivages, Pays & Endroits situés le long de la Mer dans l'étendue de deux lieues de chemin, comme étant déja stipulés en sa faveur par l'Article III.

VII. On accordera aux Sujets du Roi la liberté d'aller prendre, tant à *Leways* & à d'autres Salines à l'*Orient* qu'à *Silauws* & *Pattelang* à l'*Occident*, telle quantité de sel qu'ils jugeront à propos, sans en rien payer à la Compagnie, ou à qui que ce soit.

VIII. De son côté, la Compagnie aura une égale liberté de peler de la canelle dans les bas Pays du Roi; savoir, dans la Dessavonie de *Saffergam* & dans les trois Korles jusqu'au Mont *Ballane*.

IX. Le Roi fera peler par ses Sujets la canelle qui croit dans les hauts Pays; c'est-à-dire au côté *Oriental* du Mont *Ballane*, laquelle sera délivrée à la Compagnie seule à *Gale*, à *Colombo* ou *Matura*, sur le pied de cinq Pagodes la bale de canelle choisie, pesant 18 livres.

X. La Compagnie payera l'ivoire, le poivre, le cardamome, le caffé, l'arac & la cire, à l'exclusion de toute autre Nation, aux prix suivans: quatre sols ou un 24me. de Pagode par livre de poivre avec cinq pour cent de surpoids en compensation du déchet de cette épicerie, lorsqu'elle est dessechée; deux sols par livre de caffé avec cinq, pour cent de surpoids; trois Ecus pour un ammonam de bon areec sec contenant 26 mille noix, lequel sera livré à la compagnie de la part du Roi: & 25 Ecus par quintal de cire purifiée.

XI. Comme la Compagnie des *Indes* n'a jamais fait ici Commerce d'ivoire, & que par conséquent elle en ignore la valeur, on s'arrangera dans la suite sur cet objet.

XII. En attendant, s'il arrive que la Compagnie ait besoin de quelques productions des terres du Roi, les prix en seront fixés suivant la raison.

XIII. Les Sujets de part & d'autre pourront exercer ensemble toute sorte de Commerce licite, à quel effet les *Candéens* pourront se rendre librement & sans aucun obstacle à *Colombo*, *Gale* & à tous autres Comptoirs, y acheter & vendre des marchandises avec les prérogatives & franchises dont jouissent les Employés & Sujets de la Compagnie, lesquels pourront également négocier avec les Habitans du Roi; de maniere que desormais les deux Nations soient censées ne former qu'un même Peuple, sans que l'une ait plus de Droit que l'autre.

XIV. Maintenant que l'intérêt réciproque consiste à augmenter les productions du Pays & à prévenir les défraudations, le Roi & la Compagnie s'engagent mutuellement à se prêter assistance; tellement que les Effets, qui auront été saisis comme prohibés sur territoire du Roi, quand même ils appartiendroient à l'un des Sujets

de

de la Compagnie, seront sans connivence confisqués au profit du Trésor de Sa Majesté, de même que les marchandises défendues, qui auront été saisies sur territoire de la Compagnie, seront confisquées à son profit, il n'importe que l'un des Sujets du Roi en fût le propriétaire.

XV. Lorsque le Roi pourroit avoir besoin de quelques Effets étrangers, la Compagnie, en cas qu'elle puisse les obtenir, les procurera à Sa Majesté conformément aux modeles qui lui en auront été remis.

XVI. De même le Roi s'oblige de fournir à la Compagnie à *Batticalao* & *Tincanomale* telle quantité de bois de charpente qui lui sera nécessaire.

La suite l'ordinaire prochain.

De MADRID *le 14 Octobre.*

Le Roi & toute la Famille Royale se rendirent, le 8 de ce mois, du Palais de *Saint Ildephonse* à celui de *Saint-Laurent* de l'*Escurial*.

Hamet Elgacel, Ambassadeur du Roi de *Maroc*, eut, le 4 de ce mois, son audience de congé de Sa Majesté, du Prince des *Asturies* & de Infants & Infantes. Le Dimanche suivant, cet Ambassadeur partit avec toute sa suite du Palais de *Saint-Ildephonse* & arriva le soir à l'*Escurial*, où il resta le lendemain pour examiner les beautés de cet édifice: le Mardi, il se rendit à son Hôtel de *Buen-Retiro*. Aprés avoir resté quelques jours en cette Capitale, il retournera à *Maroc* & passera par quelques-unes de nos Villes principales qu'il désire de voir; il sera accompagné par le Pere Barthelemi *Gyron*, de la *Conception*, Ex-Préfet Apostolique des Missions de *Maroc*, par Don Paul *Asensio*, premier Lieutenant des Carabiniers Royaux. & par Don François *Pacheco*, Interprête.

De CADIX *le* 10 *Octobre.*

Hier, vers les neuf heures du matin, la grosse mer & la violence du vent de *Sud*, qui souffloit depuis quatre jours, ont rompu les cables d'un Vaisseau à trois mâts, qui étoit à l'ancre près de la plage, à une demie portée de canon de la porte de terre de cette Ville, & l'ont fait échouer sur le sable. On avoit d'abord cru que c'étoit un Corsaire *Algérien*, & en conséquence le Gouverneur de cette Place avoit fait marcher vers le lieu du naufrage quelques piquets de la troupe de notre Garnison, tant pour maintenir le bon ordre que pour s'assurer des équipages du Bâtiment; mais on reconut que c'étoit une Frégate *Corsaire* du Roi de *Maroc* nommée *la Saletine*, du Département de *Salé*, du port de deux cens tonneaux, de vingt pieces de canon & de soixante-dix hommes d'équipage, & commandée par *Raez Bergazum Agut*, *Saletin*. Tous les gens de l'quipage, à l'exception d'un seul homme qui a été noyé, ont été sauvés & conduits au *Lazaret* pour y faire la quarantaine. Comme il est à craindre que ce Bâtiment, déjà enfoncé en plusieurs endroits, ne soit bientôt brisé par les vagues pour peu que le mauvais tems, continue, on a dressé sur la plage une tente pour y recueillir tout ce qu'on pourra en sauver. Le transport des effets se fera en présence d'un des *Maures* de l'équipage, qui parle *Espagnol*, afin qu'il en rende compte au Roi de *Maroc*. Les papiers de cette Frégate consistent principalement en un passeport du Baillif d'*Arriaga*, Ministre de la Marine d'*Espagne*, visé par le Gouverneur de *Ceuta*, daté du 1. Mai dernier & valable jusqu'à la fin de Juillet 1767; & il paroît par ces papiers qu'elle étoit partie de *Salé* depuis vingt deux jours & croisoit dans ces mers d'où la force du vent l'avoit jettée sur cette plage. Deux jours auparavant, un Paquebot *Anglois*, venant de *Terre Neuve* & chargé de morue pour la *Mediteranée*, avoit aussi échoué sur la même plage: tout l'équipage a été sauvé; on sauvera

aussi

aussi la cargaison, & il y a même lieu d'espérer qu'on parviendra à relever le Navire.

De LONDRES *le 28 Octobre*

Samedi dernier, jour anniversaire de l'Avénement du Roi au Trône, S. M. reçut les Complimens de la principale Noblesse, des Ambassadeurs & Ministres Etrangers, le comte de *chatam* etoit revenu en ville à cette occasion: a midi il se fit une décharge du canon du Parc & de l'Artillerie de la Tour, & le soir il y eut des Réjouissances publiques à cette occasion. Hier, l'Archevêque de *Cantorbery* fit au Palais de *St. James*, en présence du Roi & de la Maison Royale, la Cérémonie d'administrer le Baptême à la Princesse dont la Reine accoucha le 29 du mois dernier. Cette Princesse, qui fut tenue sur les Fonts par le Duc d'*York*, la Princesse *Louise-Anne* & la Princesse de *Galles* au nom du Roi & de la nouvelle Reine de *Dannemarc*, fut nommée *Charlotte-Caroline-Mathilde*.

Les avis de la *Nouvelle-Yorck* confirment le Desastre arrivé à la *Martinique*. Ils ajoutent que 30 Vaisseaux *Anglois*, qui y étoient venus du Continent de l'*Amerique* débarquer des vivres & provisions, avoient échoué au Port de *St. Pierre*: que le 18 Août dernier, il s'étoit elevé à *St. Kitt*, à *Antigoa*, à la *Jamaique*, à *St. Eustache* & en d'autres Isles un furieux ouragan, qui avoit causé de grands dommages & que le 26 du même mois, on en avoit essuyé un autre à *Terre Neuve*, qui avoit fait périr sept gros Vaisseaux *François*, 60 Batteaux de la même Nation, la plùpart chargés de morue, & 250 hommes, outre quelques Bâtimens *Anglois*.

De HAMBOURG *le 4 Novembre.*

Voici la maniere dont s'est faite la cloture de la Diete de *Suede*.

Conformément à la réquisition, faite par le Roi aux Etats de s'assembler le 15 du mois dernier dans la Salle de la Cour, les quatre ordres se reunirent le même jour suivant l'usage, d'abord dans la Grande Eglise, où le Roi, revêtu du Manteau-Royal, la Couronne sur la téte & le Sceptre à la main, se rendit, précédé de ses Hauts Officiers, nommés *Extra Capita* suivi de ses Conseillers en habits de Cérémonie, & accompagné de ses Gardes du Corps. L'Evêque *Lamberg* prononça un Sermon, aprés lequel le Roi retourna à son Palais. Dés que les Etats furent rentrés dans la Salle, Sa Majesté y vint avec le même Cortege, & prit place sous un Dais. Alors le Maréchal-Provincial & les autres Orateurs adresserent des Discours au Roi, lesquels finirent par la lecture de l'Acte, portant dissolution de la Diéte. Le Conseiller Comte de *Löwenhielm* ayant harangué les Etats au nom de Sa Majesté, Elle admit le Maréchal-Provincial & les Orateurs à l'honneur de lui baiser la main. Ensuite, le Président de la Chancelerie, ainsi que plusieurs nouveaux Conseillers, prêterent serment, & ainsi finit la Cérémonie.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarck*.

Oesterreichisches Mercantil-Schema. Zweyte und vermehrte Auflage in gr. 8. 27 kr. in broche 30 kr. in Pappen-Deckel 36 kr.

Item. K. K. Wald-Ordnung 34 kr. und kurzverfaster Auszug aus der Wald-Ordnung 14 kr.

N. 92.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 15 NOVEMBRE 1766.

De Rome *le* 1 *Novembre.*

Le Prince Héréditaire de *Brunswich* continuë de voir avec beaucoup de ſoin toutes les raretés de cette ville, & tout le monde s'empreſſe ici à lui marquer la plus grande diſtinction; les Ambaſſadeurs de *France* & d'*Eſpagne* lui ont entre autres donné un grand repas les 24 & 29 du mois dernier. S. A. S. doit partir demain pour *Naples*, où Elle va faire un tour, afin de s'y trouver le 4 de ce mois au *Gala*, qui s'y célébrera à l'occaſion de la Fête de *St. Charles*, dont le Roi *Catholique* porte le nom.

Comme on a reçu des avis que la Contagion s'étoit manifeſtée dans la *Boſnie*, on vient de fixer par un Edit une quarantaine de 14 jours à tous Vaiſſeaux & Navires, qui en viendront dans les Ports du Pape.

La rareté de l'huile continuant toujours, M. *Spinelli*, Preſident des Vivres eſt parti pour *Terni*, Pays, où elle abonde, afin d'en procurer à cette Capitale la plus grande quantité qu'il ſera poſſible.

De Genes *le* 25 *Octobre.*

Mercredi dernier le Marquis de *Pucci*, Envoyé extraordinaire de Mgr. le Grand Duc de *Toſcane* prit ſon audience de congé de Sa Serenité, & fut regalé enſuite de la part du Gouvernement d'une bague d'un ſeul Brillant de très grand prix. Ce Miniſtre partit enſuite pour *Florence*.

Une Frégate *Angloiſe* arriva ici le même jour de *Cadix* & *Ville-Franche* avec du comptant pour cette place, & il y eſt auſſi arrivé pendant ces derniers jours cinq Navires de differentes Nations, dont deux chargés de grain.

Le Cardinal *Panfili* a paſſé ici hier matin revenant de Sa Nonciature de *Paris*, & il a tout de ſuite continué ſa route vers *Rome*.

Mr. de *Boyer*, Envoyé extraordinaire & Miniſtre Plenipotentiaire du Roi auprès de cette République, eſt auſſi depuis hier revenu de *France* en cette ville.

De Versailles *le* 2. *Novembre.*

Le 29 du mois dernier, le ſieur *Sabatier* eut l'honneur de préſenter à Monſeigneur le Dauphin, à Monſeigneur le Comte de *Provence* & à Monſeigneur le Comte d'*Artois* une Ode de ſa compoſition, intitulée : *le Bonheur des Peuples.*

De

De PARIS *le 31 Octobre.*

Il paroît deux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, l'un du 2 Octobre 1766, & l'autre du 18 du même mois.

Le 1. a été rendu en interprétation de la Déclaration du 13 Août 1766 concernant les privileges & exemptions accordés à ceux qui entreprendront de défricher les landes & terres incultes. Le second porte interprétation de celui du mois de Juin dernier, qui regle la préférence dont jouiront les Seigneurs & Propriétaires de terres pour lever les Gouvernemens des Villes de leurs domaines; fixe l'époque du paiement des appointemens attribués aux Offices de Gouverneurs & Lieutenans-de-Roi & la forme des Déclarations d'emprunt.

Les *Auguſtins* Réformés de la Congrégation de *France* ſe ſont aſſemblés à *Grénoble* & y ont tenu leur Chapitre Général, dans lequel ils ont élu pour leur Supérieur Général le Pere *Alexis Caquet*, Religieux du Couvent de *Paris*, près la Place des *Victoires*, & Continuateur de *l'Hiſtoire Généalogique & Chronologique de la Maiſon Royale de France, des Pairs & Grands Officiers de la Couronne.*

De LONDRES *le 31 Octobre.*

La Cour eſt maintenant à *Richmond* & doit y reſter juſqu'à la prochaine Séance du Parlement: mais les affaires importantes, qui ſe traitent dans les fréquens Conſeils, que l'on tient, rappelle tous les jours en ville le Roi, qui veut être lui même preſent aux deliberations. S. M. a ordonné au Gouverneur de la *Nouvelle-Yorck* de faire reſtituer aux Nations *Indiennes* amies quelques portions de terre ſituées a l'Oueſt de l'*Albanie*, & que leurs Deputés avoient reclamées. Le même Gouverneur a auſſi ordre de régler les limites, qui doivent ſéparer le territoire des *Indiens* de *Delawar* de celui des *Anglois*.

Suivant les lettres de *Boſton* du 25 Juillet dernier un Vaiſſeau y arrivé de *Louisbourg* avoit apporté la nouvelle que peu de tems avant qu'il en partit un des Vaiſſeaux de S. M. nommé le *St. Laurent* qui y étoit à l'ancre, avoit été frappé de la foudre, ce qui avoit mis le feu au Magazin à poudres & fait ſauter le vaiſſeau, trois hommes ayant été tués ſur le champ, & pluſieurs très griévement bleſſés dont deux ſont mort le jour ſuivant.

Le 22 de ce mois le Comte de *Stormond* prit congé de S. M. & dans peu de jours il ſe mettra en route pour retourner à ſon Ambaſſade à la Cour de *Vienne*.

De COPPENHAGUE *le 27 Octobre.*

Le Roi a partagé le 22 de ce mois en deux Departements differens l'Etat militaire des Troupes de terre, qui étoit ci-devant réuni ſous la denomination du Directoire General des Guerres.

De VIENNE *le 15 Novembre.*

La Cour eſt aujourd'hui en *Gala* à l'occaſion de la Fête de St. *Leopold* dont Mgr. l'Archiduc Grand-Duc porte le nom.

L'Empereur eſt allé ce matin à l'Abbaye de *Cloſterneubourg*, pour y aſſiſter à l'Office Divin & y vénérer les Reliques de ce Saint Patron de l'*Autriche*, qui y repoſent, S. M. I. doit en revenir diner en cette ville.

N. 93.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MECREDI 19 NOVEMBRE 1766.

FIN du Traité de paix conclu avec le Roi de CANDEA &c.

ART. XVII. Tous Prisonniers, tant Européens que *Malayes* & *Cypayes*, tous Déserteurs & Transfuges *Européens* & Miliciens Nationanx, ainsi que tous Rebelles desertés du Pays de la Compagnie, seront incessamment reproduits, & son Artillerie, enlevée à *Hangwellen* & ailleurs, promptement restituée.

XVIII. On arrêtera aussi sur le champ les Esclaves échappés & transfuges, pour lesquels les Patrons respectifs les payeront 10 Ecus par téte à ceux qui s'en seront saisis & les auront livrés entre leurs mains.

XIX. Au cas qu'aucun des Sujets de la Compagnie commit quelque excés dans les terres du Roi, ou se rendit coupable de quelque forfait digne de punition corporelle, il sera appréhendé par les Troupes de S. M. & livré, à la Compagnie, qui lui infligera le genre, de supplice convenable & donnera satisfaction à la Partie offensée. La Compagnie, en agira de même envers quiconque des Sujets du Roi qui auroit commis des crimes de cette nature dans l'étendue de ses Possessions.

XX. Sur ce principe on entretiendra une étroite amitié entre les deux Puissances, & comme la Compagnie s'engage à proteger le Roi dans tout le Royaume contre toutes violences au-

au-dehors, S. M. promet auſſi en pareils cas d'aider la Compagnie, ſoit par armes & nombre de Troupes, ou autrement, en continuant ainſi juſqu'à ce que l'Ennemi ſoit entiérement chaſſé de l'Isle.

XXI. Le Roi & les Grands Officiers de ſa Cour ne pourront entretenir de Correſpondance avec aucune Nation *Européenne*, ſinon avec Mrs. les *Hollandois*, & bien moins encore conclure des Traités. Au contraire, ils s'obligent de livrer à la Compagnie tous *Européens* étrangers qui pouroient s'être gliſſés dans le Pays, & de ne contracter avec les Princes *Indiens* aucune liaiſon au préjudice de l'Illuſtre Compagnie.

XXII. En revanche elle s'engage à ne jamais conclure de Traité avec aucune Puiſſance contre le Roi de *Candea*, ou au desavantage de S. M.

XXIII. Afin de maintenir la bonne intelligence mutuelle, on enverra de part & d'autre des Ambaſſadeurs, qui propoſeront ce qu'il ſera neceſſaire de régler, tant par rapport au ſel & carmaat que rélativement à la canelle. Ces Ambaſſadeurs reſpectifs recevront également les honneurs que ſe doivent réciproquement de bons Amis, & le Cérémonial entre eux ſera parfaitement conforme.

XXIV. Ces Articles de Paix ſeront religieuſement obſervés & accomplis; mais s'il arrivoit, contre toute eſperance & attente, que l'une des Parties Contractantes entreprit quelque choſe de contraire à ces ſtipulations, ou s'écartât de ce qui ſe trouve condidionné dans le Traité, la Paix & l'Amitié n'en ſubſiſteront pas moins; mais la Partie offenſée en portera ſes plaintes & en demandera ſatisfaction, qu'elle obtiendra dans le terme de ſix ſemaines.

XXV. Néanmoins, ſi par l'un ou l'autre incident, les ſix ſemaines, aprés déclaration faite de l'offenſe, vinſſent à s'écouler, ſans que l'on eût donné, ou que même on eût refuſé ſatisfaction, alors la Partie en défaut ſera réputée pour avoir enfraint le Traité, & celle lézée aura droit d'en tirer raiſon par la voye des armes. Fait à *Colombo* le 14 Février 1766.

Certificats, ennexés au Traité & conçus en Langue Singaloiſe.

„ Nous, ſouſſignés Ambaſſadeurs du Roi de *Candea*, déclarons par la Préſente que par ordre & conformément à l'intention de notre Souverain, nous avons conclu le Traité de Paix & d'Amitié ci deſſus avec Mr. *Godefroid-Leonard de Coſte*, Principal Marchand, Grand Deſſave de *Colombo*, & *Jean-Gerard von Angelbeek*, Principal Marchand & Secretaire, à ce autoriſés par Son Excellence Mr. le Gouverneur *Iman-Guillaume Falck*, lequel Traité nous promettons qu'il ſera approuvé, ſigné par Sa Majeſté & les Grands de la Cour, & muni du Sceau du Royaume. „

„ A *Colombo* le 14 Février 1766.

„ Ainſi contracté & convenu entre nous ſouſſignés Commiſſaires de la part de Son Excellence Mr. le Gouverneur & Directeur *Iman-Guillaume Falck*, Mrs. les Membres du Conſeil Intime de *Ceylan* & Mrs. les reſpectables Ambaſſadeurs du Roi de *Candea Doembere Ralebamy*, Grand Deſſave de *Maiele*; *Pilime Telauwele* Grand Deſſave de *Sffergam* & des *trois Korles*; *Angammonne Ralbbamy*, Grand Deſſave d'*Oedepalate*; *Miewatterie Ralebamy*, Grand Secretaire du Roi & *Morgamme Mohandiram Ralebamy*. Au Château de *Colombo* le 14 Avril 1766. „

Au-deſſous du Traité, muni des ſings de 14 Ambaſadeurs Candéens, *étoit ſigné:*

G. L. Coste & J. G. van Angelbeek, Jean Reintous, Premier Secretaire du committé Secret.

De Cadix *le* 10 *Octobre.*

On a appris que la Frégate du Roi de *Maroc la Saletine*, qui comme on

la

l'a annoncé en dernier lieu, a échoué sur la plage, avoit été obligée, par un coup de vent de dérader de la rade de *Salé* : elle y mouilloit pour achever son armement qu'elle n'avoit pu completer dans la riviere de *Salé*, parce que le peu de fond oblige les Corsaires d'en sortir & de passer la barre avant de prendre leur artillerie, leur eau & les agrêts nécessaires. Elle n'avoit sur son bord, lorsqu'elle essuya le coup de vent, que dix neuf canons, au lieu de vingt-quatre qu'elle auroit dû avoir, & soixante-treize hommes au lieu de cent cinquante, dont son équipage devoit être composé, & qui pour la plus part étoient restés à terre. On assure que cette Frégate est enfoncée en plusieurs endroits par les coups de vent qu'elle a reçus, & qu'il s'y est introduit une grande quantité d'eau. On a preposé deux autres *Maures*, indépendamment de celui qui parle *Espagnol*, pour veiller au transport des effets, qui seront sauvés.

Des lettres de *Huelva*, bourg d'un departement situé sur cette Côte, portent qu'une autre Frégate de *Salé*, qui paroît en avoir deradé en même tems, & ainsi que la *Saletine*, avant d'avoir fait son armement complet, avoit fait naufrage le 10 de ce mois sur la pointe d'*Umbria* entre *Huelva* & *Gibraleon*; qu'on en a sauvé près de soixante personnes & que le reste, dont le nombre étoit peu considerable, avoit été noyé avec le Capitaine. On n'a point jusqu'à present de details plus circonstanciés du naufrage de cette Frégate, qu'on dit être à peu près de la même force que la *Saletine*.

De VERSAILLES *le 5. Novembre.*

Le Comte de *Rochefort*, Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi d'*Angleterre*, eut, le 2, sa premiere audience du Roi, à qui il présenta ses lettres de créance. Il fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celle de la Reine & de la Famille Royale, par le sieur la *Live* de la *Briche*, Introducteur des Ambassadeurs.

De PARIS *le 7 Novembre.*

On n'a reçu encore aucun détail direct du tremblement de terre & de l'ouragan qui ont fait tant de ravages à la *Martinique*. Les relations qui en ont été publiées dans quelques Gazettes étrangeres ne paroissent pas mériter qu'on y prenne confiance.

Don Ferdinand de *Baeza* y *Vizentelo*, Marquis de *Castromonte*, *Montemayor* y *El Aguila*, Grand d'*Espagne* de la premiere Classe, Grand Chancelier Perpetuel du Conseil des Finances du Roi d'*Espagne*, & Gentilhomme en exercice de la Chambre de Sa Majesté *Catholique*, est mort ici, le 11. de ce mois, âgé de 67 ans. Le Comte de *Cantillana*, son frere, Ambassadeur Extraordinaire du Roi des *Deux Siciles* auprés du Sa Majesté, succede à ses titres & à ses biens.

De LONDRES *le 31 Octobre*

La Magistrature de *Norwich* a pris le 22 trois Résolutions, dont la derniere porte, " que toute Personne, " qui, en cas de tumulte, ne se joindra point d'abord aux Magistrats & " autres Officiers Civils pour disperser & saisir les tumultueux, & qui " se trouvée dans les ruës, sera traité " comme Séditieux, quelque innocentes qu'elle puisse prétendre que soient " ses intentions, puisqu'en bonne justice on ne peut admettre, en pareil " cas, l'excuse de n'avoir été que " simple Spectateur ". Il se tint encore hier un grand Conseil à *S. James* en présence du Roi. On y agita, à ce qu'on prétend, plusieurs Propositions à faire au Parlement, pour calmer les clameurs du Peuple, dont on a toutes les peines du monde à étouffer l'esprit tumultueux. En attandant il s'est établi en quelques Provinces du Royaume des Souscriptions pour lever des fonds de 20, 30 & 40 mille livres sterl., destinés à l'achat de bleds & d'autres denrées aux prix courans, afin de les revendre ensuite aux Néces-

ceſſiteux à un prix modique & convenable à leurs facultés.

Mr. *Wilkes*, que l'on avoit dit mort, eſt reveuu ici, ſans doute dans le deſſein de ſolliciter la revocation de ſa proſcription & ſa réhabilitation dans les Privileges de Sujet.

On eſt informé que le dernier tremblement de terre qu'il y a eu dans les *Indes-Occidentales* s'eſt fait ſentir dans les Isles de *Sainte Croix* & de *Saint-Thomas* appartenantes au Roi de *Dannemarck*, & l'on ajoute qu'il a cauſé de grands dommages dans les ſucreries de cette derniere Isle. On mande auſſi de *Nieuport*, Capitale de l'Isle de *Rhodes*, en *Amérique*, qu'on y reſſentit, le 25 Août, une violente ſecouſſe qui dura environ vingt ſecondes, mais qui ne cauſa aucun dommage conſiderable.

De la HAYE *le 5 Novembre.*

Le Baron de *Reiſchach*, Envoyé-Extraordinaire de Leurs Majeſtés Impériales, eſt de retour de *Vienne*, & le Comte de *Welderen*, Miniſtre de la République aupres du Roi de la *Grande-Bretagne*, lequel s'étoit rendu ici, en eſt parti pour *Hellevoetsluys*, afin de repaſſer à ſa deſtination.

De HAMBOURG *le 8 Novembre.*

L'exécution du ſéditieux *Hoffmann* n'eſt pas la ſeule, qui ſe ſoit faite en *Suede*. Trois de ſes complices ont été renvoyés au lieu de leur demeure pour y ſubir la peine, qui leur ſera infligée. Deux d'entre eux qui ont été convaincus d'être entrés dans le complot, dès le moment que *Hoffmann* l'avoit formé, auront la main droite coupée & la tête trenchée pour être expoſées ſur des poteaux & leurs corps ſur la roue. Le troiſieme qui n'étoit pas abſolument auſſi coupable, ſera fuſtigé de 240 coups de fouet & envoyé pour 6 ans à *Marſtrand* pour y être employé aux travaux publics. Trente huit autres complices ſeront punis avec plus ou moins de rigueur, mais ſans perdre la vie, & enfin le reſte de ceux que *Hoffmann* avoit raſſemblés, ſeront ſerieuſement amonêtés de ne plus à l'avenir ſe prêter directement ou indirectement à de pareils attroupements.

Les biens de *Hofmann* & de ſes deux principaux complices devoient être confiſqués: mais on a bien voulu par grace les laiſſer à leurs femmes & à leurs enfants.

La Reine *Caroline-Mathilde* qui ſuivant les dernieres nouvelles qu'on en a eues, eſt arrivée le 3 de ce mois au Château de *Frederichsberg*, doit faire aujourd'hui 8 ſon entrée publique à *Coppenhague*, d'où l'on apprend que le Roi de *Dannemarck* a fait publier le 27 du mois dernier une Ordonance portant renouvellement de celles de 1736 & 1753 qui interdiſent le galon & toutes ſortes de dorures ſur les habillements.

De Coblence, *le 6 Novembre.*

Le Comte de *Neuperg*, Miniſtre Plénipotentiaire de la Cour de *Vienne*, arriva ici, le 1 de ce mois, & eut le lendemain ſa premiere Audience publique de l'Electeur.

De FRANCFORT, *le 10 Novembre*

On a reçu ici la nouvelle de la mort de la Princeſſe de *Stolberg*, née Princeſſe de *Naſſau-Saarbruck*, decedée le 29 du mois dernier.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

J. Voti publici per l'Auguſtiſſima Imperatrice Regina nel MDCCLXVI. Eſpoſti in ottave dal Signor Abate Pietro Metaſtaſio Poeta ceſareo. 4. Torino. 17 kr.

Eben daſſelbe Italieniſch und deutſch durch Franz Anton von Raab. 4. Trieſt 1766. 24 kr.

N. 93.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 19 NOVEMBRE 1766.

De MADRID *le 21 Octobre.*

Le Roi continuant d'avoir des égards pour ſes troupes, a jugé à propos d'augmenter le prêt des ſoldats de ſon Infanterie à commencer du premier Novembre prochain; de deſtiner des lits ſéparés à chaque place depuis le Sergent jusqu'au Soldat; d'accorder des gratifications aux Officiers d'Infanterie pour le payement des Domeſtiques, & d'aſſigner une paye plus forte aux Officiers, Sergens & Soldats qui ſe retirent aux invalides. Dans l'Ordonnance du Roi qui a été renduë pour ce bienfait, on a compris celle qui accorde une récompenſe aux troupes à proportion des années de leur ſervice. On donnera l'ordinaire prochain l'Ordonnance qui a été publiée à ce ſujet.

De Florence *le 6 Novembre.*

Le 2 de ce mois après midi Madame la Crande Ducheſſe s'eſt montrée la premiere fois au peuple, S. A. R. s'étant promenée avec Son Auguſte Epoux ſur le Grand chemin de la *Villa dell' Imperiale* jusqu'à la porte de *S. Fridiano.*

Mgr. l'Archiduc Grand-Duc extrêmement ſatisfait de la Science & de la capacité que Mr. *Laguſius* premier Medecin de Leurs Alteſſes Royales a montrées dans le cours de la maladie de Madame la Grande Ducheſſe a ordonné que tous medecins & chirurgiens, inſcrits au Role de la Cour, le reconnuſſent pour leur Chef & Superieur, & cet ordre leur a été intimé par un billet du Secretaire de la Cour.

Le Roi des *Deux-Siciles* a accordé à la Ville de *Porto-Ferraio* huit cent ſacs de grain au prix de 16 livres le ſac, en reconnoiſſance de ce que le Gouverneur de cette ville en avoit accordé, il y a quelques mois, ſix cens ſacs à la Ville de *Portolongone.*

La Cour a été en Gala le 1 de ce mois à l'occaſion du jour anniverſaire de la naiſſance de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Antoine.*

Le même jour l'Envoyé de *Tripoli* prit avec les cérémonies accoutumées ſon audience de congé de Mr. le Comte de *Roſenberg*, & on lui envoya enſuite chez lui les preſents deſtinés pour ſa Cour, pour ſa perſonne, & pour celles de ſa Suite: Ils conſiſtent en quantité de pièces d'argenterie pour un ſervice de table complet & pour d'autres uſages; en une chaine d'or avec un Medaillon repreſentant l'Effigie de S. M. l'Empereur; en pluſieurs pièces d'étoffes riches, etoffes de velours, de Drap fin &c. & ils ont été faits au nom de la Cour Imperiale & au nom de la notre.

Ce Miniſtre eſt parti le 5 pour *Livourne* avec toute ſa Suite, & il doit inceſſamment en mettre à la voile pour retourner dans ſa Patrie.

Le 4 Fête de St. *Charles*, dont le Roi *Catholique* porte le nom, ainſi que le Prince des *Aſturies*, une de Mesdames les Archiducheſſes & le Prince & la Princeſſe de *Lorraine*, la Cour fut en grand *Gala*, Mgr. le Grand

Duc

Duc donna sa main à baiser à cette occasion & dina ici en public au bruit d'une très belle musique de voix & d'Instruments. S. A. R. retourna ensuite immédiatement après le repas à la *Villa dell' Imperiale*, où il y eût le soir grand appartement.

Le même jour le Chevalier *Viviani*, Envoyé extraordinaire d'*Espagne*, donna un grands repas, auquel assisterent le Comte de *Rosenberg*, le Comte de *Thurn* & différens autres Seigneurs & Ministres.

De Livourne, *le 5 Novembre.*

Le 28 du mois dernier le *Lion*, Vaisseau de guerre de S. A. R., revint dans ce Port, & la Frégate *Françoise* la *Forte* jetta 3 de ce mois l'ancre dans notre Rade.

Le Navire de *Raguse*, dont nous avons parlé la semaine derniere, se nommoit la *Reine Catherine*, & étoit commandé par le Capitaine *Pasquali* : il venoit d'*Alexandrie* en *Egypte* & avoit fait sa traversée en 34 jours : son chargement consistoit en 175 bales de lin, 1339 Cuirs, 104 bales de Saffran, 10 de gomme, 6 de Caffé, 2 de Cire, 2 de Drogues, 2 de differentes graines & fruits, 2 de sel ammoniac, 2 d'Ences & 2 de racines de *Zeduaria*. Plus de deux tiers de ce chargement ont été consumés par les flammes, & le reste a été beaucoup endommagé par les eaux de la Mer. Ce Navire a commencé à être en feu le 29 vers midi, & il a brulé jusqu'au lendemain matin 30.

Depuis l'ordinaire dernier il est entré dans notre Port 31 Bâtiments de diverses Nations, dont onze, en y comprenant ceux arrivés la semaine derniere dont on n'a point donné le détail, avoient à bord 6400 sacs d'orge, 1000 de seigle, 300 de pois 300 d'autres graines & 180 bales de farine & grain. contenant 24640 sacs de ces denrées.

De Vienne *le 19 Novembre.*

Madame l'Archiducheſſe *Marie Christine* & le Duc son Epoux sont repartis pour *Presbourg* lundi dernier 17 de ce mois.

Le même jour le lord *Stormond*, Ambassadeur d'*Angleterre* à cette Cour, y est arrivé de *Londres*.

Les derniers nouvelles de la *Toscane* en date du 8, portent que Mgr. l'Archiduc Grand Duc & son Auguste Epouse étoient revenus la veille de la *Villa dell' Imperiale* à *Florence* & que L. L. A. A. R. avoient le même soir assisté à l'Opera ; de sorte que la santé de Madame la grande Ducheſſe est entierement retablie.

La Cour est aujourd'hui en *Gala* à l'occasion de la Fête de *Ste Elisabeth*, dont une des Mesdames les Archiducheſſes porte le nem.

Le 10 de ce mois l'Imperatrice Reine Apostolique a érigé en Académie l'Ecole de dessein & de Gravure ouverte au mois de Juillet dernier sous la Direction de M. *Schmutzer*, Graveur en taille douce de la Cour I. & R. le Prince de *Kaunitz-Rittberg* en qualité de Protecteur de la nouvelle Académie a nommé le Comte Joseph de *Kaunitz-Rittberg*, son Fils, Chambellan & Conseiller de la Chambre de comptes, pour y installer en son nom le même M. *Schmutzer* en qualité de Directeur & notifier en même tems à cette Académie ses Statuts confirmés par Sa Majesté. Mr. le Comte de *Kaunitz* a prononcé à cette occasion un discours analogue à cet évenement.

Le 11 l'Académie en corps eut sa premiere audience du Prince son Protecteur qu'elle remercia de la faveur qu'il lui avoit accordée. Les membres de l'Académie de peinture, de sculpture & d'Architecture ont été declarés membres de la nouvelle Académie, & ils ont assisté en cette qualité à ses deux assemblées.

N. 94.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 22 NOVEMBRE 1766.

De MADRID *le 24 Octobre.*

Voici l'ordonnance du Roi dont on a parlé l'ordinaire dernier.

„DESIRANT établir dans nos Armées une récompense ou un avantage de distinction aux Soldats d'une valeur reconnue dans le service, Nous avons résolu d'assigner, dés-à-présent, à ceux qui auront rempli trois termes de cinq ans dans l'Infanterie, ou trois cours de six ans dans la Cavalerie ou dans les Dragons, une augmentation de six réaux de velon par mois au-dessus de leur solde; à ceux, qui auront accompli quatre termes, une augmentation de neuf réaux; à ceux, qui en auront accompli cinq, une Patente de Sergent avec 90 réaux de solde par mois; & à ceux, qui auront servi 35 ans, dont cinq au moins en qualité de Sergent, le titre d'Enseigne avec 135 réaux par mois. Le Soldat, qui obtiendra les Invalides, jouira, outre la solde d'ordonnance, d'un avantage proportioné au tems qu'il aura servi. Le Sergent, le Caporal, le Soldat ou Tambour, qui sert actuellement dans quelques-uns de nos Régimens, sera compris dans ces récompenses, au cas qu'il ait accompli les termes ci dessus, sans avoir deserté, sans avoir usé de Congé absolu & sans avoir rien fait de deshonorant; conditions requises pour en jouir. Dans les Régimens fixes d'*Oran* & de *Ceuta*, les Sol-

Soldats de la classe des Volontaires jouiront seuls de ces avantages. Ceux de l'Artillerie, qui des Compagnies de Province passent avec Congé pour servir dans quelqu'un des quatre Bataillons qui composent le Régiment d'Artillerie, pourront compter pour la récompense le tems qu'ils auront servi dans lesdites Compagnies. Le Soldat, qui aura mérité une récompense, sera exempt dans la Compagnie des travaux méchaniques du Quartier, tels que de porter du pain, du bois, de l'eau, de nettoyer le Quartier; il a le droit de ne s'employer qu'au service des armes & d'être préferé dans tout Détachement pour lequel le Commandant demande des Soldats véterans. Chaque Soldat, qui déclare un Déserteur pour être saisi, outre 60 réaux de gratification, lesquels lui seront comptés sur le champ, sera inscrit au Livre des *Avancemens* pour deux années de service, qui seront ajoutées au tems requis pour jouir des recompenses, & lesquelles lui serviront de recommandation pour son avancement Les Billets pour obtenir ces recompenses seront, ainsi que ceux des Invalides, expédiés par notre Secretaire d'Etat & des Dépêches de la Guerre. Au reste, le présent Décret sera publié à la tête de tous les Corps de nos Armées, & l'on aura soin de le faire observer. Donné au Palais *St. Ildefonse* le 14 Octobre 1766.

(*Signé*) CHARLES, Roi. *Contresigné:* JEAN-GREGOIRE MUNIAIN.

Suite des nouvelles de CADIX *du 14 Octobre.*

On est informé que deux ou trois autres Corsaires de *Sale* ont relâché à *Gibraltar*, & que le Grand Corsaire du Roi de *Maroc*, de quarante-quatre pieces de canon, ayant passé à la rade pour y recevoir son grand mât, son artillerie, ses vivres & ses autres agrêts, avoit été assailli d'un coup de vent si violent qu'il avoit déradé, après avoir perdu deux cables & deux ancres. Il voulut alors se refugier à *Larrache*: mais y ayant mouillé avec la seule ancre qui lui restoit, le cable de cette ancre fut aussi rompu par la violence du vent qui continuoit de souffler, de sorte que ce Vaisseau fut forcé de passer le Detroit avec les plus grands risques de se perdre. Il se présenta devant *Melille* & envoya à terre sa Chaloupe avec vingt hommes pour demander du secours: mais, dans la crainte qu'on avoit à *Melille* que ce Bâtiment ne fût *Algérien*, on retint la Chaloupe & les vingt hommes qui y étoient embarqués: on tira même quelques coups de canon sur le Corsaire pour l'obliger de se retirer, ce qu'il fit; il eut assez de bonheur pour gagner le Port de *Gibraltar*, où on lui a procuré des secours, & où il a trouvé une Frégate de sa Nation, que les mauvais tems y avoient fait relacher. Cette derniere étoit en croisiere depuis près de quarante jours sur les Isles *Terceres*, sans y avoir fait aucune prise.

De PARIS *le 7 Novembre.*

Le 6 de ce mois, l'Académie *Françoise* a nommé, dans son assemblée particuliere, le sieur *Thomas* pour remplir la place vacante par la mort du sieur *Hardion*.

On mande d'*Epernay* en *Champagne* que, le 18 du mois dernier, jour de grand marché, un loup enragé entra dans l'un des Faubourgs de cette Ville à six heures du matin & se jetta sur une fille qui portoit une lanterne à la main. Après lui avoir arraché un œil & déchiré le visage, il attaqua un particulier qui fut encore plus cruellement maltraité. La fille de ce malheu-

reux

reux s'étant empreſſée de ſecourir ſon pere, fut auſſi renverſée & mordue en pluſieurs endroits. Un ſcieur de bois, qui étoit accouru aux cris de ces malheureux, fut terraſſé à ſon tour; mais il eut aſſez de force pour tenir l'animal par les oreilles juſqu'à l'arrivée d'un nommé Claude *Manget*, ſon camarade: ce dernier s'élança ſans armes ſur le loup, le ſaiſit à la gorge, & lui tenant les deux pates d'une main en même temps qu'il lui appuyoit les genoux ſur les flancs, il tira ſon couteau & eſſaya de l'en percer; mais la lame étant trop foible, il appella du ſecours. Sa femme l'entendit & vint ſur les lieux; ſon mari lui demanda un couteau plus fort; elle donna le ſien qui ne valoit pas mieux que le premier; elle alla enfin en chercher un troiſieme avec lequel cet homme courageux perça le cœur de l'animal, dont il s'étoit tellement rendu maître pendant un fort long eſpace de temps, qu'il n'en a pas même été mordu. Le ſieur *Rouille*, Intendant de la Province, qui étoit à *Epernay*, s'étant fait rendre compte des détails de l'action vigoureuſe de Claude *Manget*, l'en a généreuſement récompenſé & a chargé ſon Subdélégué de procurer promptement aux malheureux qui ont été bleſſés, tous les ſecours que leur état exige

De LONDRES *le 4 Novembre*

On prétend qu'une partie de la milice du Comté de *Norfolck* s'eſt jointe aux mutins de ce Comté, & qu'on ſera obligé d'y envoyer un corps de troupes pour les ſoumettre les uns & les autres.

Les Dragons qui ſont dans les environs de *Glocester*, ont eu de leur côté beaucoup à faire avec les mutins vers la fin du mois dernier. Le nombre de ceux qu'ils ont ſaiſis dans ces contrées & fait empriſonner, eſt de plus de 60 mais le nombre de ceux qui à cette occaſion ont abandonné le pays, monte à plus de 400, dont pluſieurs ont laiſſé leur femmes & leur nombreuſe famille dans la derniere miſere.

Nos Isles ont ſouffert plus ou moins par les tremblemens de terre & les ouragans, que l'on a eſſuyés dans les *Indes-Occidentales* au mois d'Aout dernier.

Les Directeurs de la Compagnie des *Indes* ont indiqué au 10 de ce mois la tenuë d'une Aſſemblée générale, pour déliberer ſur le contenu d'une lettre, qui leur a eté écrite le 29 du mois dernier, & ſignée par 9 Propriétaires, au nom de tous. En voici le contenu.

„ Nous ſous-ſignés Propriétaires du Fonds de la Compagnie des *Indes-Orientales*, dûment qualifiés en conformité de ſa Chartre, demandons pour le 14 Novembre prochain une Aſſemblée générale de la dite Compagnie, pour concerter un Plein-Pouvoir, qui vous autoriſe à traiter avec les Miniſtres du Roi au ſujet des demarches à faire pour obtenir du Parlement la prolongation de la Chartre de la Compagnie pour 37 ans à l'expiration du préſent Octrol, en offrant à l'uſage du Public les Revenus des Territoires acquis par la Compagnie dans les *Indes-Orientales* après en avoir deduit toutes les dépenſes tant Civiles que Militaires des Etabliſſemens de la Compagnie, à qui il ſeroit alloué une Somme de 480 mille Liv. St. par an pendant 10 années, pour en former tous les ans un Dividende de 15 pour cent aux Proprietaires du Fonds, payable hors des premiers Revenus après déduction faite des dites depenſes; auquel cas on employeroit invariablement pendant le dit terme de 10 ans les profits du Commerce de la Com-

pagnie

pagnie (qui doivent être ſuppoſés exceder la Somme de 600 mille L. St. par an) à accumuler le préſent Capital de la Compagnie, à l'effet de répartir après le dit terme de 10 ans tous les profits de la Compagnie aux Propriétaires, à condition néanmoins que, ſi les profits nets du Commerce de la Compagnie, après ces 10 ans, ne ſuffiſoient pas à faire un Divinde de 5 pour cent aux Propriétaires, il y ſeroit ſuppléé hors de ces Revenus. Au moyen de ces arrangemens, le Public & la Compagnie pourront retirer des avantages auſſi grands, que ſolides & permanens, de ces acquiſitions, qui ſans cela ſeront infailliblement une ſcène continuë de rapine, de pillage & d'agiotage, ne ſervant qu'à enrichir quelques Individus, & à déranger les affaires de la Compagnie. „

On a fait venir de *Saint-Auguſtin* à *Goſport* pluſieurs centaines de barrils de thérébentine & de goudron dont on fera l'eſſai, dans le chantier du Roi, pour les comparer avec ceux qu'on tire du Nord de l'*Europe* & juger de leur qualité.

Pluſieurs Ouvriers, expérimentés dans l'Art de faire & de ſouffler le verre, ſe diſpoſent à partir pour la *Nouvelle-Yorck*, où l'on établit une verrerie dont on ſe promet de grands avantages. D'autres Ouvriers de cette Capitale ent été appellés à *Aberdéen* en *Ecoſſe* pour y mettre ſur pied une Manufacture de porcelaine ſemblable à celle de *Chelſea*.

On aſſure que le Chevalier *Gray* eſt deſtiné à remplir l'Ambaſſade du Roi en *Eſpagne*. Il a reſidé pendant pluſieurs années en qualité de Miniſtre Plénipotentiaire à *Naples*, lorsque Sa Majeſté *Catholique* occupoit le Trône des *Deux-Siciles*.

De HANOVRE *le 8 Novembre.*

Le Roi d'*Angleterre* a approuvé en ſa qualité d'Electeur par une ordonnance datée du 14 Octobre une Societé établie dans la Principauté de *Calenberg* pour la ſubſiſtance des veuves, dans laquelle toute perſonne tant du Pays qu'etrangere pourra entrer ſans difference de religion, d'âge & de condition & aſſurer après ſa mort à ſa veuve depuis 10 jusqu'à 1000 Ecus de penſion, aux conditions ſtipulées par l'inſtrument de l'établiſſement.

On trouve chez J. T. *de Trattnern*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans ſa Librairie au *Kohlmarck*.

Zoll-ordnung und Tariff Ihro Röm. Kaiſ. auch in Germanien, Hungarn und Böheim Königl. Apoſtol. Majeſt. für Dero Inner-Oeſterreiche Erbländer, benanntlich die Herzogthümer Steyrmark, Cärnten, Crain, die beiden Grafſchaften Görz und Gradiſca, dann das Oeſterreichiſche Littorali. Fol. Wien 1766. 1 fl. 12 kr.

Daſſelbe in Pappendeckel mit blauen Papier. 1 fl. 30 kr.

Dito mit Pergament. 1 fl. 36 kr.

N. 94.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 22 NOVEMBRE 1766.

De LISBONNE, *le 16 Septembre.*

Le Roi, en considération des services distingués de feu Don François de *Mendoza*, vient de conférer au Comte d'*Oeyras*, son frere & premier Ministre de Sa Majesté, la charge d'Alcade-Mayor de *Lamego*, dans la Province de *Beyra*, & la propriété de tout ce qu'il possede à *Oeyras*, tant pour lui que pour ses successeurs à perpétuité. Sa Majesté lui a assuré en même tems la propriété des Commanderies, ainsi que des terres de ses domaines, dont Elle l'a gratifié pendant son Ministere; & ces biens passeront, par droit de succession, à ses enfans, ou neveux & nieces jusq'à la troisieme génération.

De St. PIERRE. *dans la* Martinique, *le 21 Aout.*

Le 13 de ce mois, le vent s'étant tourné au *Nord* vers le 4 heures aprés-midi, il commença à pleuvoir vers les 9 heures, & le vent se renforça. A 10 heures, l'Horison s'obscurcit entiérement; le vent tourné au *Nord Ouest* devint très-impétueux; & la Nature sembloit toucher à sa dissolution par les torrens de bitume & de soufre, que les nuages lançoient sans relâche. L'Ouragan devint plus furieux encore à minuit, & parcourant tous les rumbs de vent, rien ne put lui resister. Pour comble la terre trembla dans ce moment. Ce ne fut que vers les 3 heures du matin que les vents commencérent à s'appaiser. On vit alors la plûpart des Maisons ne présenter plus qu'une charpente mal assurée, les Ruës pleines de décombres, le rivage couvert de débris & de morts, les chemins embarassés d'Arbres brisés & déracinés, & les Riviéres rouler des pierres d'une grosseur énorme. Une nuée épaisse, suspenduë au dessus de la Montagne *Pelée* y creva à 5 heures, & se répandit dans la Plaine. Enfin à 6 heures, le calme succéda à cette scêne. Dans le plus fort de l'Ouragan on avoit vu sortir de terre des gerbes de feu, qui se dissipoient dans l'air. Les habitations dans notre voisinage sont dévastées & les Plantations toutes détruites. On compte dans ce Quartier ci 90 morts, & le double de blessés. Il a péri dans notre Rade 35 Brigantins, Bateaux, Goelettes ou Pirogues, dont 28 *François* & 7 *Anglois*, outre 12 Canots passagers.

Le *Carbet*, la *Case-Pilote* & le *Fort Royal* ont eu le même Sort & sont d'autant plus à plaindre, que l'Incendie du 20 Mai dernier en avoit deja ruiné

ruiné la plus part des Habitans ; Presque toutes les maisons y ont été ou considerablement endommagées, decouvertes, ou renversées ; une caserne de 120 pieds de long sur 18 de large a été poussée toute entiere à plusieurs pas hors de son emplacement ; plusieurs Goelettes & Batimens *François* qui étoient dans la Baye des *Flamans*, ont été jettés & brises sur la côte, ainsi que 9 Bâtiments *Anglois*, & les Vaisseaux qui mouilloient dans le bassin, sont presque tous endommagés. 15 avoient échoué, & il n'en restoit plus que 3, dont un courroit grand risque. Le nombre des morts monte dans ces quartiers à 40 personnes & celui des blessés à autant à peu près.

Dans le *Lamentin* le desastrre n'a pas été si grand, quelques bâtimens y sont restés en entier ainsi que des caffés & des cannes: mais tout ce qui est vivres, est ruiné ; Il y a péri une douzaine de personnes outre autant d'autres blessées. Les Quartiers du *Trou au chat*, de la *Riviere-Salee*, du *St. Esprit*, des *Trois Isles*, des *Anses*, d'*Arlet*, du *Diamant*, de *Ste. Luce*, de la *Riviere-Pilote*, du *Marin*, de *Ste. Anne* & du *Vauclin* ainsi que tous les autres quartiers situés au midi, n'ont eu que quelques Bâtiments renversés. 18 bateaux y ont été poussés sur la Côte ; 5 y ont été brisés & le reste legerement endommagé.

Le Dommage a été plus considérable aux bourgs *Robert* & *François* : le *Gros-Morne* a plus souffert encore & le quartier de la *Trinité* est celui qui a été le plus maltraité. La moitié du Bourg est decouverte ; l'autre renversée ; le nombre des Morts est de 180 ; celui des blessés de 240 & celui des Bâtiments qui ont peri de 17 ou 18.

A *Ste. Marie*, au *Maugot* à la *Grande-Anse*, à la *Basse-pointe* & au *Prêcheur* les maisons, les manufactures, les Cannes, Caffés, Cacao, *Magnoc*, & même les arbres, qui depuis l'établissement de la Compagnie avoient resisté aux Ouragans, tout est detruit ; le nombre des Morts y est de 120 ; celui des blessés est plus considerable & il n'est resté aucun des Navires qui étoient dans ces parages.

Pour obvier à la famine qui nous menace, on a publié le 18 une ordonnance qui permet, au moyen d'un Droit d'un pour cent, l'introduction de la farine & du biscuit étranger ; & notre Gouverneur fait d'ailleurs tout ce qui depend de lui, pour adoucir la triste situation, où nous Sommes. Nous ne pouvons ici passer sous silence l'humanité & la generosité du Capitaine *Rose* de *Bordeaux*, loin de hausser au Bourg de la *St. Tripité* le prix de la farine qui formoit sa cargaison, il en a distribué aux plus necessiteux des parties payables à son premier voyage. Aussi les habitans se sont empressés à lui marquer leur reconnoissance en relevant & en remettant à flot son Bâtiment qui avoit echoué & qui n'a que peu souffert.

N. 95.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 1766.

De MADRID *le 24 Octobre.*

Le Roi a nommé Fiscal du Tribunal de la Grande Chambre des Comptes, à la place de Don Antoine *Bustillo* y *Pambley*, Don Ferdinand *Fernandez* de *Madrid*, Trésorier des revenus. Sa Majesté a accordé en même temps à Don Michel-Jean de *Magarola* une place de Juge Criminel de l'Audience de *Catalogne*; la place de Corrégidor de la Ville d'*Albarracin* en *Aragon*, à Don Pedro *Nolasco Garcia Celdran*; celle d'Alcade-Mayor de la Ville de *Castellon* de la *Plana*, dans le Royaume de *Valence*, à Don Vincent *Catala* de *Monsonis*; & la même place, dans la Ville de *Bes*, à Don François-Vincent *Gonzalez*.

De GENES *le 8 Novembre.*

Nos derniers avis de *Lisbonne* portent qu'après des chaleurs insupportables on y avoit essuyé un orage des plus violents, lequel avoit causé beaucoup de dommage à la ville & sur tout à la campagne & fait périr differentes bâtiments entre lesquels une Frégate *Saletine*, qui avoit coulé à fond: mais dont l'Equipage avoit eu le bonheur de se sauver.

Il est arrivé ces jours ci dans notre port sept navires chargés de sucre, de grain & autres Marchandises, & parmi eux une Frégate *Françoise* venant

nant de *Toulon* avec de l'argent comptant pour cette place.

De VERSAILLES *le 12. Novembre.*

Le Comteſſe de *Pons* eut l'honneur d'être préſentée, le 9, à Leurs Majeſtés & à la Famille Royale par la Vicomteſſe de *Pons*. La Marquiſe de *Guebriand* eut l'honneur de leur être préſentée, le même jour, par la Ducheſſe d'*Aiguillon*, en qualité de Dame d'Honneur de la future Princeſſe de *Lamballe*. La Marquiſe de *Saint-Megrin* a été préſentée, le lendemain, par la Vicomteſſe de *Pons*.

L'Abbé *Lacaſſagne* a eu l'honneur de préſenter, le 9, au Roi & à la Famille Royal un Ouvrage de ſa compoſition, intitulé : *Traité général des Elémens du Chant, dédié à Monſeigneur le Dauphin.*

De PARIS *le 14 Novembre.*

L'ouverture du Parlement s'eſt faite, le 12 de ce mois, avec les cérémonies ordinaires : il y a eu une Meſſe ſolemnelle célébrée par l'Abbé de *Sailly*, Chantre de la Sainte Chapelle, & Aumônier de Madame la Dauphine. Le ſieur de *Maupeou*, Premier Préſident, y a aſſiſté avec toutes les Chambres.

L'Académie Royale des Sciences tint, le même jour, ſon aſſemblée publique d'aprés les vacances. Le ſieur de *Fouchy*, Secrétaire Perpétuel, ouvrit la ſéance en annonçant au Public que le Prix de 1200 liv. propoſé par le ſieur *Trudaine* de *Montigny*, Conſeiller d'Etat & Intendant des Finances, pour quiconque, au jugement de l'Académie, auroit trouvé le *moyen de perfectionner le* flint glaſs *qui entre dans la conſtruction des objectifs achromatiques*, ſeroit donné par le Roi aux mêmes conditions qui ont été énoncées dans le Programme publié au mois de Juillet dernier. L'Abbé *Nollet* lut enſuite un Mémoire intitulé : *Applications curieuſes de quelques phénomenes de l'Electricité.* Après quoi le ſieur *Buache* fit la lecture d'un Ecrit intitulé : *Expoſé de pluſieurs objets de la Géographie Phyſique, concernant les baſſins terreſtres des fleuves & rivieres qui arroſent la France, & en particulier celui de la Seine.* Le ſieur *Deparcieux* lut auſſi un Mémoire *ſur le projet d'amener à* Paris, *à la même hauteur à laquelle arrivent les eaux d'Arcueil & dans les ſaiſons les moins favorables, 1000 à 1200 pouces de très-bonne eau.* Cette lecture fut ſuivie de celle d'un Mémoire du ſieur *Hériſſant ſur le developpement de l'organiſation, juſqu'à préſent inconnue, d'une infinité de coquilles.* La ſéance fut terminée par le ſieur *Fougeroux*, qui lut un Ecrit *ſur le* giallolino *ou jaune de Naples*,

De LONDRES *le 7 Novembre*

Avanthier, il y eut Cercle au Palais de *St. James*, le Chevalier *Gray* y eut l'honneur de baiſer la main du Roi en remerciment de ſa nomination à l'Ambaſſade Extraordinaire à la Cour de *Madrid*, & de ſon élevation à la Dignité de Lord. S. M. nomma en même tems Sécrétaire de cette Ambaſſade le Lord *Cardroſſe*. On dit que le Comte de *Temple* ſera créé Duc & Pair de ce Royaume ; que Mr. *Yorcke* obtiendra la premiere Charge au Département du Droit, & que le Chevalier *Macartney*, ci-devant Ambaſſadeur à *Petersbourg*, ſera revêtu du titre de Pair d'*Irlande* & qu'enfin, il y aura bientôt un Miniſtere, formé des perſonnes les plus intelligentes & les plus zélées pour la Patrie.

Aujourd'hui, il ſe tient un Conſeil, qui a pour principal objet le Diſcours par lequel le Roi fera Mardi prochain l'ouverture du Parlement.

On mande de *Honduras* que ſur les repréſentations des Gouverneurs de la *Jamaique* & de quelques autres Isles *Angloiſes* au ſujet de la déſertion de leurs *Negres*, le Gouverneur *Eſpagnol* à *Yacatan* en fit remettre 47 au Capitaine *Lockyer*, Commandant de la Frégate le *Nautilus*, avec promeſſe de reſtituer tous autres Déſerteurs qui viendroient ſe réfugier dans les endroits de ſon Gouvernement.

Les

Les Directeurs de la Compagnie des *Indes* & la plûpart des intéreſſés ſe ſont oppoſés à la propoſition faite dernierement par neuf d'entre les Propriétaires; ce qui pourroit bien occaſionner de vives conteſtations dans l'Aſſemblée Générale convoquée pour le 14 de ce mois.

Les Négocians, qui ont interêt au Commerce de l'*Amerique*, s'aſſembleront le 12 pour aviſer à quelques arrangemens qu'ils ont deſſein de ſoumettre à la déciſion du Parlement pour l'avantage de ce Commerce, & l'utilité de la *Grande-Bretagne* & de ſes Colonies dans ce pays. On parle de ſupprimer l'encouragement ſur l'exportation des grains, & de l'aſſigner aux Fermiers qui produiront la plus grande quantité de cette denrée de leur propre culture.

Les Troubles, à l'occaſion de la chereté, commencent à ceſſer en pluſieurs endroits du Roïaume. On fait eſpérer au Peuple, que le Parlement va travailler à le ſoulager; On parle déjà de quelques Projets; Mais, ſi l'on ne commence par ramener la ſobriété, & bannir le frivole, on court risque de ne pas extirper l'eſprit qui régne aujourd'hui. Il ſemble, que dans l'une des principales Villes commerçantes du Roïaume on ſoit déjà dans cette idée; puiſque parmi divers arrangemens qu'on y a pris, les Gens aiſés ſont convenus de ne plus donner des Repas ſomptueux, leſquels étoient fort à la mode ci-devant.

Du 11.

La Cour eſt revenuë le 8 du château de *Richmond* au Palais de *S. James*, où elle paſſera l'hyver. Le lendemain la Reine reparut pour la premiere fois depuis ſes couches & reçut à cette occaſion les compliments de la Nobleſſe.

Le Roi s'eſt rendû, aujourd'hui, avec les cérémonies ordinaires à la Chambre des Pairs & y ayant mandé les *Communes*, S. M. a fait l'ouverture de la Séance du Parlement par un Diſcours dans lequel Elle a déclaré aux deux Chambres, que, *ſi Elle avoit convoqué d'auſſi bonne heure ſon Parlement, c'etoit pour lui remettre le ſoin de faire de ſages reglemens pour prevenir l'exportation des grains, & d'impoſer des peines à ceux, qui par leurs violences ont troublé la paix du Royaume en pluſieurs endroits.* SM. paſſant de là aux couches heureuſes de ſon auguſte Epouſe, & au mariage de Mad. *Caroline Mathilde*, avec le Roi de *Dannemarck*, dont elle leur fait part, leur notifie encore la concluſion d'un Traité de Commerce entre ſes Etats & ceux de *Ruſſie*. S'étant addreſſée enſuite aux *Communes*, elle leur a promis „ de leur remettre au „ plutôt l'état des dépenſes pour l'an„ née prochaine, & d'appliquer fidé„ lement aux uſages pour leſquels ils „ ſeront deſtinés, les Subſides, qu' „ elles accorderont. „ S. M. a fini „ par aſſûrer les deux Chambres que „ le ſiſtéme pacifique de l'*Europe* pa„ roiſſoit n'avoir ſouffert aucune alté„ ration, qu'elle eſt elle même déter„ minée à le ſoûtenir, & qu'elle à lieu „ de croire que les autres Puiſſances „ ſont dans des diſpoſitions également „ favorables au bien être des peu„ ples &c „

On écrit de *Liſbonne* que pluſieurs Marchands de cette Ville ont formé une Société, avec la permiſſion de Sa Majeſté *Très Fidelle*, pour équiper une Frégate de trente canons, deſtinée à faire le commerce ſur les côtes de *Bengale* & de *Coromandel*. On ajoute que cette Frégate mettra à la mer dans le courant de ce mois.

On mande de la *Nouvelle-York* qu'on y a marié, dans le mois d'Aout dernier, vingtſept habitans avec autant de femmes Indiennes. Le Gouvernement encourage ces ſortes de mariages qui ne peuvent manquer de reſſerrer les liens qui uniſſent nos Colons avec les Indiens.

De HAMBOURG *le 15 Novembre.*

Suivant les lettres de *Copenhague* le Roi de *Dannemarck* a depuis peu fait no-

notifier aux Evêques de *Dannemarck* que la Fête instituée depuis un siecle à l'occasion de la levée du siege de *Coppenhague* par les *Suedois*, en 1660, & qu'on célebroit le 11 Février, seroit dorénavant supprimée. Sa Majesté a fait déclarer aussi aux Evêques de *Norwege* que le jour d'actions de graces, fixé au 13 Janvier, cesseroit également d'avoir lieu. Dans un moment où le *Dannemarck* & la *Suede* viennent de resserer leurs liens, le Roi a voulu abolir des solemnités qui ne pouvoient qu'entretenir les haines Nationales.

Le Baron de *Loccela*, Secretaire de Legation de la Cour Imp. est parti d'ici pour *Vienne*, ayant été par considération pour la foiblesse de sa santé, dispensé d'attendre le Ministre Impérial qui doit venir résider ici.

La Compagnie des *Indes* arme un Vaisseau pour la *Chine* & deux autres pour la *Chine*, & le *Bengale*; ces Bâtimens seront en état de partir au commencement de l'année prochaine.

Différentes lettres de *Berlin*, portent que la Princesse Epouse du Prince Royal de *Prusse* est grosse, & que sa grossesse doit être déclarée, au premier jour, à la Cour.

L'affaire des *dissidens* est celle qui occupe le plus serieusement la Diette de *Pologne*, l'Evêque de *Cracovie* s'étant dez le 11 du mois dernier le plus vivement expliqué à cet égard par un discours fort éloquent, nous croyons que nos lecteurs verront avec plaisir celui que le Roi prononça ensuite. Le voici.

„ Je sai, qu' une ancienne opinion compte entre les prerogatives du Trône & des Souverains, celle de ne point parler en personne à leurs Peuples: mais je la regarderai aujourd'hui comme une privation la plus sensible, si moi seul dans cette assemblée je ne jouissois point du Droit inherent à la liberté d'un chacun de ses membres de proferer ce qui affecte le plus vivement mon esprit & mon cœur, quand le discours que nous venons d'entendre a mis sur le tapis une matiere, dont l'importance fait disparoitre celle de toutes les autres, Je dois remercier le Prince Evêque de *Cracovie* qui par sa harangue a reconnu & exposé les preuves d'amour pour la Religion & pour la Patrie, dont la date, quoique récente de mon regne est déja marquée. Il m'est doux de regner sur une Nation dont le zèle analogue au mien éclate & s'exprime si energiquement au premier moment qu'elle en est interpellée. J'aime à consulter au milieu d'un cercle, où ceux qui sont les Auteurs d'un Conseil s'offrent eux-mêmes à en être les Instruments & les Exécuteurs: Oui j'aime à regner dans la confiance que ma Nation me connoit, qu'en m'élevant au Trône, qu'en me disant *regnez*, cette Nation savoit que la Couronne & la vie ne seroient rien pour moi, si les jours de mon regne devenoient le prix fletrissant des pertes de l'Eglise & de l'Etat."

La fuite l'ordinaire prochain.

De BERLIN *le 15 Novembre.*

Le Roi a fait present à l'Académie des Sciences & Belles-Lettres d'un très beau Telescope que S. M. lui a envoyé le 13 de ce mois jour ordinaire de ses assemblées, & auquel elle a reçû dans la classe des Belles Lettres en conséquence des intentions du Roi, lui notifiées par le Marquis d'*Argens*, M. *Wegelin* Professeur d'histoire à l'Académie Royale.

S. M. a aussi établi à *Hamm* une chambre des Guerres & des Domaines, qui sera independante du Duché de *Cleves* & soumise au Directoire General des Guerres & Finnances. Cette chambre tiendre ses premieres séance à la nouvelle année.

De VIENNE, *le 25 Novembre.*

Par une Patente datée du 16 de ce mois & publiée affichée ensuite l'Impératrice Reine Apostolique défend l'exportation des grains hors de ses pays héréditaires & donne néanmoins à ceux qui ont antérieurement contracté pour des transports de *Hongrie* vers la Mer, la permission de transiter jusqu'au 31 Decembre prochain, terme peremptoire qu'elle leur fixe.

N. 95.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 26 NOVEMBRE 1766.

De Florence *le 13 Novembre.*

Le Marquis *Pucci* qui avoit été envoyé a la République de *Genes* par notre Cour, en eſt depuis le 6 de retour.

Leurs Alteſſes Royales revinrent le lendemain de la *Villa dell' Imperiale* au Palais *Pitti*, où Elles paſſeront l'hyver: Elles ſe rendirent le ſoir au Théatre de la *Via del Cocomero*, où tous les ſpectateurs témoignerent par des acclamations continuelles & par d'autres marques d'allegreſſe la ſatisfaction que leur inſpiroit la préſence de Madame l'Archiducheſſe Crande Ducheſſe, qui reparoiſſoit pour la premiere fois en public depuis ſa maladie.

La nuit il y eut dans nos environs un violent orage accompagné de tonnere; la foudre tomba dans divers endroits & entre autres ſur la Maiſon de Campagne de M. M. *Pasquali* ſituée à un mille de cette ville, où elle a cauſé beaucoup de dommage.

Le Comte de *Colloredo* Lieutenant General au ſervice de l'Impératrice Reine & Grand Commandeur de l'Ordre *Teutonique* eſt arrivé ici le 11.

On a appris le même jour la nouvelle de la mort de M. *Acton*, Commandant General des navires de Guerre de S. A. R., lequel eſt décédé à *Piſe* le 9.

Il y a encore eu ce jour là vers les trois heures aprés midi un orage conſidérable, & le tonnere eſt entre autres tombé ſur la maiſon de plaiſance de M. *Baldocci* ſituée à peu de diſtance de cette Capitale & ſur la maiſon d'un payſan de *Vicchio*, où il a tué un enfant de ſix ans.

La Marquiſe *Ximenes*, née *Scarlati*, a été déclarée Dame du Palais de Madame la Grande Ducheſſe & préſentée le 12 à S. A. R. en cette qualité par la Comteſſe Douairiere de *Thurn*.

La Cour a été le même jour en *Gala* à l'occaſion du jour anniverſaire de la Naiſſance du Prince des *Aſturies*, qui eſt entré dans la dix neuvieme année de ſon âge, & Leurs Alteſſes Royales ont encore aſſiſté le ſoir à l'opera au Théatre de la *Via del Cocomero*.

De Livourne, *le 12 Novembre.*

Haggi Abdil Rahaman Aga envoyé de *Tripoli* à notre Cour eſt arrivé ici de *Florence* le 6 de ce mois. Il eſt entré depuis huit jours dans notre port

port 68 Bâtimentt de diverſes Nations, dont 18 avec des chargements de bled & autres grains & farine au nombre de 51660 ſacs.

D Coppenhague *le 7 Novembre.*

Le Roi & les Reines Douairieres ſont encore au Château de *Chriſtiansbourg* avec leurs Alteſſes Royales. La Reine *Caroline Mathilde* eſt à *Friderichsberg*, où Elle reçoit chaque jour des viſites de la Famille Royale, Demain Elle fera ſon entrée publique en cette ville. On fait de magnifiques Preparatifs à cette occaſion, le corps de la Marine fait entre autres conſtruire un Arc de Triomphe des plus ſuperbes.

Le Marquis de *Bloſſet*, Envoyé extraordinaire de *France* eſt arrivé ici cet après midi avec Madame ſon Epouſe.

De Stockholm, *le 31 Octobre.*

Le Prince & la Princeſſe Héréditaire ſe rendirent le 28 de ce mois au Château de *Carlberg*, où Son Alteſſe Royale Madame la Princeſſe Héréditaire fut complimentée au nom de Leurs Majeſtès par le Comte de *Horn*, Sénateur & Grand Maréchal & par les Deputés du Senat & des Etats. Leurs Alteſſes Royales partirent enſuite pour *Drotningholm*. Une Flotille de Chaloupes du Roi très élegalement ornées les accompagna dans leur paſſage à ce Château, & lorsque la Chaloupe dans laquelle Elles étoient, en approcha, on fit une ſalve du Canon qui étoit à bord d'un Yacht qui mouilloit en face du château & etoit orné de pluſieurs. banderoles, flammes &c. l'Artillerie de terre ſalua également L.A. R. qui furent reçuës a portée du Pont par M. M. les Senateurs & les principaux Officiers & Seigneurs de la Cour & du Pays. Le Prince Héréditaire précédé du Maréchal de la Cour &c. & ſuivi par M. M. les Sénateurs & autres perſonnes de diſtinction donna la main à la Princeſſe ſon Epouſe & la conduiſit dans les appartements de leurs Majeſtés, où elle fut reçuë avec la plus grande tendreſſe. M. M. les Senateurs, Grands Officiers &c. furent enſuite préſentés à la Princeſſe Héréditaire dans ſon appartement. La Famille Royale dina en public au bruit d'une très belle muſique. Toute la Cour dina à des tables particulieres. Après le repas la Princeſſe Héréditaire fut complimentée par Mesdames les Sénatrices, par les Miniſtres Etrangers, par les principaux Officiers & par leurs Epouſes. Le ſoir on repreſenta l'Opera de *Pſyche*, & on ſoupa enſuite encore à différentes tables.

Avant hier il y eut encore grande table à diner & l'après midi Bal en *Domino*. Hier on repreſenta au Theatre de la Cour la Comedie de *Jones* & le *Philoſophie ſans le ſavoir*.

De Vienne *le 26 Novembre.*

L'Empereur & l'Impératrice Reine ont été paſſer quelques jours à *Schloſſ-hof*, d'ou leurs Majeſté I. & R. A. ſont revenuës Dimanche dernier 23 de ce mois.

Le lendemain 24 la Cour a été en *Gala* à l'occaſion du jour anniverſaire de la naiſſance de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe, qui a eu ce jour-là vingt-un ans accomplis.

N. 96.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 29 NOVEMBRE 1766.

Suite du Discours du Roi de Pologne &c.

Ordres du Royaume assemblés ici, & qui m'êtes si chers, que je pese avec vous nos dangers communs, nous périrons ensemble, ou nous sauverons de concert notre Religion & notre liberté, c'est la devise de mon Regne; c'est par mes actions plus que par mes paroles que je veux prouver que j'y suis fidelle, & j'en appelle sans crainte à l'Etre suprême, qui seul a le Droit d'en être juge & témoin; c'est lui qui me fait penser & vouloir avec autant de fermeté pour vous défendre, que pour vous retenir, quand je vois parmi vous des conseils zélés: mais qui iroient trop loin. Ce n'est pas à nous, foibles Mortels, qu'est donné ce que Dieu s'est reservé à lui seul. Le Cercle immense de l'Eternité toujours tout entier n'est present qu'à ses yeux, & c'est à lui seul de savoir s'il approuvera à jamais ce qu'il approuve aujourdhui, ainsi la loi, proposée dans ce jour, ne sauroit passer chez un peuple sage & de plus il seroit aussi peu possible que peu convenable de nous engager d'emblée dans un projet dur & sur lequel il n'y a pas eu même de debat.

Mais puisque la loi & la demande de la Chambre des Nonces m'appellent par l'organe de son Maréchal, à la plus pretieuse fonction de la Royauté,

auté, à la distribution des graces, je vais m'en occuper.

Faire le Bien selon sa conviction est le premier & le plus immuable des devoirs. Heureux celui qui rencontre dans la voix publique la conformité à son avis! c'est ce que j'ai éprouvé hier, lorsque d'un accord unanime tous les Palatinats m'ont recommandé le Prince *Straznik* de *Lubomirsky*, pour remplir la place vacante du grand Maréchallat de la Couronne: Mon cœur l'y nommoit depuis long tems, & ma voix y appelle aujourdhui dans sa personne l'heritier du nom & des qualités du grand Maréchal Stanislas *Lubomirsky*, Ministre fameux du célébre Jean *Sobiesky*, si les vertus du Prince *Straznik* n'étoient propres à determiner sa conduite, il trouveroit un guide sûr dans l'exemple de cet illustre ayeul, qui jouit encore parmi nous du nom de sage que ses contemporains lui accorderent.

Je vous appelle, Prince! au Ministére, dans un tems, où le Genie national semble enfin se reveiller, resuscité, pour ainsi dire, de ce sommeil de mort, où il étoit plongé depuis plus d'un siécle, je crois voir avec le Prophete cette vaste plaine, où le Seigneur se plut à repandre le souffle de vie sur les Ossemens épars d'un peuple de morts qui se réunirent peu à peu. Nous avons devant les yeux comme une nouvelle création de la *Pologne*: c'est ce mouvement critique où il faut toucher presque en même tems à tout, qui produit nécessairement une vive fermentation dans les cœurs & dans les Esprits des citoyens.

Les uns d'une course rapide s'élancent vers le terme de la Félicité publique & croyent déja y toucher, d'autres par des réflexions plus timides arrêtent leurs freres sur chaque degré que la Loi avoit posés pour marquer nos progrès & non pour les barrer: mais sur lesquels un zéle pur, mais trompé par l'inexperience & l'inhabitude des affaires, croit voir des nouveautés effrayantes.

La suite l'ordinaire prochain.

De MADRID *le 24 Octobre.*

On a depuis peu imprimé ici la pièce suivante au sujet des tumultes arrivés l'été dernier dans ce Royaume.

Arrêté du Conseil Royal de *Castille* par lequel à l'instance de la Noblesse, Ville & Corps Majeurs & mineurs de la Ville de *Madrid*, organes de la voix publique, les prétentions faites lors des troubles passés par des Gens sans aveu sont desavouées & declarées nulles & inefficaces, comme étant opposées aux Loix & constitution de l'Etat.

CHARLES PAR LA GRACE DE DIEU ROI DE CASTILLE, DE LEON, D'ARRANGON, &c. &c.

„ A tous les habitans de la Ville de *Madrid* ainsi qu'aux autres Peuples de ces Royaumes de quelque condition grade & qualité qu'ils puissent être, & autant que le contenu des présentes peut les concerner, Salut. Sachez que la Noblesse, le corps de ville & les autres corps majeurs & mineurs de *Madrid* ont presenté a notre personne Royale les humbles representations, dont la teneur s'ensuit.

I.

Représentations de la Noblesse.

SIRE! la classe distinguée de la Noblesse, qui a le bonheur d'avoir dans la personne Royale de V. M. un Souverain aussi clément, que genereux, ose se flater qu'Elle daignera comprendre combien elle a été affectée des détestables excès d'une populace ameutée, contre lesquels elle a pu d'autant moins se prémunir, qu'elle ne pouvoit s'y attendre. Au milieu de ces tumultes elle a cherché à manifester à V. M. son respect & son amour envers Elle, un chacun de

ses

ſes membres s'étant préſenté au Palais pour y recevoir ſes ordres & lui montrer qu'elle étoit prête au moindre ſigne à ſacrifier ſa vie pour ſon Royal ſervice: mais V. M. prefera dans ce tems la clemence à la juſtice, & tempera la rigueur des chatiments que cette populace effrenée méritoit & dont la Nobleſſe auroit été elle même l'exécutrice. La conſtance de V. M. dans la continuation de ſes bontés impoſe à la Nobleſſe la reſpectueuſe obligation de lui faire à cet égard de très humbles repreſentations. Ces bontés, Sire! étant tombées ſur un ramas de gens qui ne pouvoient s'arroger le droit de faire aucune demande à V. M. & dont les propoſitions étoient auſſi téméraires qu'indécentes, la Nobleſſe ne peut reconnoitre la validité d'une entrepriſe auſſi coupable, ni conſentir que la clémence de ſon Roi diſtingue une claſſe auſſi vile, en la regardant comme un corps, tandis qu'elle n'eſt qu'un compoſé le plus mepriſable de vagabonds, de mendians & de gens ſans aveu. Ce ſeroit degrader la Nobleſſe que de l'aſſujetir aux volontés du peuple, & ce ſeroit bien plus la degrader encore que de la ſoumettre au caprice de ce mepriſable ramas, qui en fait la partie la plus vile. C'eſt donc ſur ce principe & en ſa qualité de corps principal de l'Etat (que V. M. ne peut ſe diſpenſer de lui preferer) qu'elle revoque & tient pour nulles les prétentions de cette partie du vulgaire, en tant qu'illégales, faites ſans la moindre Autoriſation, indignes par conſéquent que l'autorité Royale les reconnoiſſe, & telles en un mot qu'elles doivent être regardées comme non avenuës & même puniſſables. La Nobleſſe ſupplie donc V. M., vû cette abolition, de vouloir bien abreger le cours d'une condeſcendance, qui deviendroit nuiſible à cette même Nobleſſe; parceque ni ſon état tant honoré par V. M. & par les Monarques ſes predeceſſeurs, ni les ſervices fideles & diſtingués qu'elle a eu le bonheur de rendre à la Couronne, ne peuvent ſupporter qu'elle ſoit miſe en comparaiſon avec une populace ſtupide & téméraire, qui fondée ſur le conſentement qu'elle auroit une fois obtenu s'érigeroit en legislatrice de la Majeſté même & des claſſes ſuperieures du Royaume. Les ſujets de V. M. ſe promettent au reſte, SIRE! la félicité la plus parfaite des reflexions que votre amour vous ſuggerera, & ils ne deſirent connoitre vos Royales intentions, que pour les reſpecter.

Daignez revenir, Sire! au centre des cœurs fideles qui ſont tout entiers à V. M., juſques la même qu'au milieu de leurs coupables excès la bouche des tumultueux que leur inconſideration & leur ignorance guidoit dans les demandes qu'elle leur ſuggeroit être utiles, a toujours marqué à V. M. le reſpect pour ſa perſonne ſacrée par des cris de *Vive le Roi.* *Madrid* le 1 Juin 1766.

Cette repreſentation étoit ſignée par les principaux Seigneurs d'entre la Nobleſſe au nombre de cent-huit.

A l'ordinaire prochain les autres repreſentations.

De LONDRES *le 14 Novembre*

Voici dans ſon entier le diſcours que le Roi a prononcé à l'ouverture du Parlement.

MYLORS & MESSIEURS,

„ Le prix exceſſif des vivres, la mauvaiſe recolte de cette année, & les exportations extraordinaires de grains en Pays étrangers, ſont les principaux motifs qui m'ont engagé à vous convoquer de ſi bonne heure, afin d'apprendre le plûtôt poſſible le ſentiment du Parlement ſur une affaire auſſi importante, & qui rejaillit ſur la partie la moins aiſée de mes Sujets. En attendant, la preſſante néceſſité m'a obligé d'employer l'Autorité Royale

pour

pour maintenir le salut du Public contre une calamité, qui ne souffroit aucun délai. J'ai donc pris le parti de mettre, de l'avis de mon Conseil-Privé, un *Embargo* sur le bled & la farine qui sortiroient du Royaume, jusqu'à ce que je puisse avoir l'avis du Parlement à cet égard. S'il est expédient de pourvoir ultérieurement par la Loi à la cherté des vivres, circonstance si nécessaire pour la subsistance des Pauvres, de pareilles ressources ne peuvent échapper à la sagesse du Parlement, auquel je recommande de prendre cet objet en considération. En même tems, je remarque avec douleur que malgré mes soins pour mes Peuples, un esprit de révolte la plus audacieuse s'est glissé en differentes Provinces de ces Royaumes & porté à des violences les plus coupables. Les ordres ont été donnés de se saisir de Mutins aussi dangereux & de les punir comme ils le meritent.

De mon côté, je ne manquerai pas d'employer toute la vigilance & la vigueur possibles pour retablir l'obeissance & le respect dûs aux Loix & au Gouvernement.

Au reste, j'ai le plaisir de vous informer que j'ai conclu avec ma bonne Sœur l'Impératrice de *Russie*, un Traité de Commerce sur un pied également juste & satisfaisant. Je ne suis pas moins charmé de vous apprendre que le Mariage entre mon bon Frere le Roi de *Dannemarc* & la Princesse *Caroline-Mathilde*, ma Sœur, à été célebré, & que l'Alliance naturelle entre les deux Couronnes est par-là heureusement cimentée par un nouveau lien.

MESSIEURS *de la Chambre des* Communes.

„ Nous avons ordonné que les Etats pour le service courant de l'année vous soient remis. Les Subsides. que vous accorderez, seront fidélement appliqués aux objets pour lesquels ils auront été destinés.

MILORDS & MESSIEURS,

„ La situation des Affaires de l'*Europe* en général n'offre rien de nouveau à vous communiquer. Quant à mes vûes elles sont constamment fixées sur les moyens de maintenir la tranquillité publique & de la garantir de toute atteinte, ainsi que sur le soutien de la Dignité de ma Couronne & des Droits de mes Sujets. La droiture & la sagesse des autres grandes Puissances de l'*Europe* ne me laissent aucun lieu d'apprehender qu'elles changent de dispositions. „

Le Roi à la demande des deux chambres, a rendu le 12 une ordonnance portant interdiction de l'exportation de toute sorte de grains. Le même jour les Communes nommerent un Committé pour prendre dans la huitaine en consideration la chereté excessive du bled & de toute autres denrées & elle arrêterent qu'elles ne recevroient aucune requête pour des Bils particuliers jusqu'à la fin de Janvier.

Le 13 la Chambre resolu qu'elle se formeroit aujourd'hui en committé pour deliberer sur le subside.

On apprend de l'Isle de St. *Christophle* que lors du tremblement de terre arrivé à la *Martinique*, on y avoit observé ainsi que dans l'Isle *Nevis*, un flux & reflux soudains & qu'à *Marigalante* la marée s'étoit élevée tout à coup à la hauteur de six pieds, & rebaissée de même en un instant.

N. 96.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 29 NOVEMBRE 1766.

De PARME, *le 9 Novembre.*

Par une ſuite de la prévoyance éclairée du Marquis de *Felino*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, on n'a pas éprouvé dans cette Ville la diſette de grains à laquelle ſont expoſés la plûpart des autres Etats de *l'Italin.* Ce Miniſtre a trouvé dans les Duchés de *Ploiſance* & de *Guaſtalla* une reſſource qui ſuffira pour l'approviſionnement du Pays, juſqu'à la récolte prochaine, ſans qu'on ſoit obligé de recourir à l'étranger.

De VERSAILLES *le 15 Novembre*

Le Marquis de *Conflans*, Maréchal de Camp, qui eſt de retour de *Warſovie* depuis quelques jours, a eu l'honneur d'être préſenté au Roi, le 13 de ce mois, par le Duc de *Choiſeul*, Miniſtre & Secrétaire d'Etat ayant le Département des Affaires Etrangeres. Il a été préſenté auſſi à la Reine & à la Famille Royale.

De PARIS, *le 17 Novembre.*

L'Académie Royale des Inſcriptions & Belles - Lettres tint ſon aſſemblée publique le 14 de ce mois. Le ſieur le *Beau* ouvrit la ſéance en annonçant que le Prix avoit été adjugé au ſieur Jérôme *Zanetti*, attaché à la Bibliotheque de *Saint Marc* à *Veniſe*, & que le Sujet de celui qui doit être diſtribué à Pâques de l'année 1768 conſiſte à examiner: *Quel fut l'état des perſonnes en France ſous la premiere & la ſeconde Race de nos Rois?* Le reſte de la ſéance fut occupé par la lecture des Mémoires ſuivans. 1o. *L'Eloge Hiſtorique du ſieur le Beau, junior*, par l'Abbé *Garnier*. 2o. Une *Diſſertation Preliminaire ſur la Phyſique des Anciens*, par l'Abbé *Ameilhon*. 3o. Une *Diſſertation ſur les Eſclaves des Romains par le ſieur de Burigny*. 4o. *Sixieme Mémoire ſur les Pheniciens* par l'Abbé *Mignot*. 5o. *Obſervations ſur les Titres de* ſalutaris *donné à pluſſieurs Provinces de l'Empire Romain* par l'Abbé *Belley*.

D COPPENHAGUE *le 11 Novembre.*

Samedi dernier 8 de ce mois la Reine fit ſon entrée publique en cette Capitale, & le Roi pour rendre ce jour d'autant plus mémorable créa 12 Chevaliers de l'Ordre de *Dannebrog* & trois Conſeillers d'Etat.

12 Compagnies de Bourgeois ayant à leur tête les Tireurs de la Compagnie Royale, vêtus en uniformes ecarlate à galons d'or ſe mirent à dix heures ſous les armes dans les ruës principales, dont une partie fut auſſi occupée par une Compagnie d'artiſans. La Garniſon étoit rangée ſur les grandes places, le mariniers près du *Holm* & des Canaux & les Gardes à cheval du Roi s'étendoient depuis le Pont du *Holm* jusqu'au Château de *Chriſtiansbourg*.

La Princeſſe Louiſe de *Heſſe - Caſſel* ſe rendit à 8 heures du matin à *Friederichsberg*. Les Miniſtres, les Seigneurs & autres Officiers de la Cour s'y trouverent à 10 heures dans la grande plaine derriere les jardins; après le repas la Reine & la Princeſſe *Louiſe* s'y rendirent dans un caroſſe de

para-

parade; elles furent reçuës avec tous les honneurs militaires par les Gardes à Cheval du Roi, qui s'y étoient auſſi rangés en deux lignes; & on ſe mit enſuite en marche.

La Reine étoit avec la Princeſſe *Louiſe* dans un caroſſe ſuperbe attelé de huit chevaux de la plus grande beauté & le plus richement harnachés; Dès qu'Elle fut à 40 pas de la porte du Nord, on tira le canon des remparts & de *Chriſtianshafen*; le carillon ſonna & toutes les autres cloches ſe firent entendre jusqu'au moment, où S.M. arriva au Château. Elle étoit attenduë dans la rue du *Nord* par 18 jeunes filles vêtuës en jardinieres, qui jetterent des fleurs ſur ſon paſſage; la complimenterent en langue *Danoiſe* & l'accompagnerent jusqu'à l'Hôtel de Ville, qui étoit pompeuſement decoré. On avoit érigé près du *Holm* un Arc de Triomphe, au haut duquel étoit une muſique harmonieuſe; trois Vaiſſeaux, rangés ſur le canal, ſaluerent S. M. chacun de 27 coups de canon & Elle fut reçuë avec la plus grande tendreſſe par le Roi, qui étoit venu à ſa rencontre jusqu'à la porte de la premiere Anti-chambre.

Leurs Majeſtés reçurent à 8 heures du ſoir la bénédiction nuptiale dans la Chapelle du Palais, où il y avoit un nombre infini de Spectateurs, M. M. les Miniſtres étrangers avoient été invités à cette ſolemnité, & étoient dans des places qu'on leur avoit préparées à portée de l'Autel, les deux Miniſtres du Roi d'*Angleterre* étoient rangés près de la Famille Royale. On ſoupa dans la grande Sale des Chevaliers à une table de 120 Couverts.

Le lendemain Dimanche il n'y eut pas de Fête à la Cour: mais hier il y eut grand *Gala*, grand Couvert & le ſoir Bal paré. Le Marquis de *Bloſſet*, Envoyé extraordinaire de *France* étant récemment arrivé, & n'ayant pas encore eu ſes audiences, a aſſiſté *incognito* à ces ſolemnités.

De Manheim, *le 15 Novembre.*

Aujour'dhui Fête de *Ste. Eliſabeth* dont Madame l'Electrice porte le nom, S. A S. E. a créé un nouvel Ordre qui portera le nom de ſa ſainte patrone & dont l'objet eſt le Soulagement des neceſſiteux. S. A. S. E. a en même tems reçû dans cet Ordre trois Princeſſes de la maiſon *Palatine*, ſavoir Madame la Ducheſſe de *Baviere* & les Princeſſes Palatines de Deux Ponts *Marie-Amelie-Auguſte* & *Marie-Anne*; Madame la Comteſſe Douairiere de *Taxis* née Baronne de *Sickingen* ſa grande Maitreſſe & toutes les Dames de ſa Cour Electorale.

De Vienne *le 29 Novembre.*

Les 26 & 27 de ce mois on a celebré dans la chapelle de la Cour des vigiles & un ſervice anniverſaire pour les repos de l'ame de feuë S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Iſabelle* Ducheſſe de *Parme* &c.

Dimanche paſſé 23 de ce mois la Nation *Saxonne* établie en cette ville a celebré ſolemnellement la Fête de St. *Maurice* ſon Patron dans l'Egliſe metropolitaine de St. *Etienne* & l'Univerſité de *Vienne* a aſſiſté à cette Cérémonie.

La grand' Meſſe a été chantée par M. de *Stock*, Docteur en Theologie, Chanoine de St. *Etienne*, Prelat mitré &c. Le panegyrique du Saint dedié à S. A. R. le Prince Albert Duc de *Saxe-Teſchen*, & compoſé par le R. P. Anſelm *Annacker*, Procureur de l'Ordre de St. *Auguſtin*, Docteur en Theologie, a été prononcé à l'entiere ſatisfaction d'une très nombreuſe aſſemblée par Mr. Werner Jean Nepomucene de *Bolza*, Chevalier du S. E. R. Etudiant en Poeſie.

N. 97.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MECREDI 3 DECEMBRE 1766.

Suite du Discours du Roi de POLOGNE &c.

Quoiqu'appellé au ministere par la Nation & par moi, quoique vous vouliez & fassiez le bien, vous eprouverez, Prince! des difficultés, des contradictions, des amertumes. Soyez y preparé, c'est le sort de grandes places. Les Rois n'en sont pas exempts. Les soins les plus penibles, les projets les plus utiles sont souvent mal compris, mal interprétés. Les ravages du tems, du feu & de la negligence, avoient confiné un malheureux héritier dans le coin obscur d'une vaste maison. une administration vigilante voulut la deblayer & l'étayer, le maitre appauvri & fierement méconnoissant du service qu'on vouloit lui rendre, s'y opposa & dit: ces ruines sont à moi, si elles preparent des azyles aux hiboux, si mes toits entr-ouverts, menacent ma tête & celle de mes voisins, ce sont des dangers que je veux courir. Il est des exemples pareils: vous éprouverez dis je, même en faisant le mieux, la censure & la malice, mais il faut une fois pour toutes nous armer contre ce mal prévû, la vertu fait sa propre recompense, & si enfin nôtre foiblesse demande encore une autre aiguillon, ôsons esperer de l'avenir le tribut que nôtre reconnoissance paye à ceux de nos illustres ancêtres qui ont bien merité de nous, permettons nous de croire que dans la plenitude des retributions celestes il est accordé aux manes glorieux de savourer pour ainsi dire avec delices l'encens de nos éloges, qui fait peût-être les grandes ames des *Jagellons*, des *Samoyski*, *Sapieh*, *Garnowski*, *Chodkiewicz Potoski* & de tant d'autres heros, de notre histoire, sont presen-

ſentes parmi nous, inviſibles genies peût-être vous eſt-il permis d'y jouir de vôtre gloire pour verſer dans nos cœurs le deſir de vous imiter. Des preuves diſtinguées de vertu & de patriotiſme données depuis peu m'encouragent même à penſer qu'il eſt ici des hommes avec leſquels on peut aimer & ſervir efficacement la patrie.

La Fin à l'ordinaire prochain.

*SUITE des Repreſentations faites au Roi d'*Eſpagne.

II.

Repreſentation de la Ville de Madrid.

SIRE! La Ville de *Madrid* qui ſe diſtingua de tout tems par ſon amour & ſa fidelité envers ſes Souverains, ſe proſterne par ſa très humble repreſentation aux pieds de Votre Majeſté pénétrée de douleur en conſiderant le mécontentement qu'a cauſé à ſon Roi le tumulte de quelques-uns de ſes plus vils Habitans, ſéduits par de nouveaux venus & par des Gens ſans aveu, évenement deteſtable dont il n'y avoit point juſqu'ici d'exemple dans notre hiſtoire, & que la Ville de *Madrid* auroit vengé les armes à la main, ſi la magnanimité de V. M. n'avoit préferé la Clemence à la juſtice. Oui, Sire! on reconnoit l'étenduë de l'offenſe faite à la Majeſté ſacrée de Rois & c'eſt par cette raiſon même qu'on admire & que la Poſterité la plus reculée admirera la bonté que vous avez marquée non ſeulement en pardonnant le crime d'une populace auſſi vile pour épargner l'effuſion de ſon ſang: mais en condeſcendant même par un excès de clemence à ſes injuſtes demandes; La ville de *Madrid* reflechiſſant cependant que ſes mêmes demandes n'ont jamais été autoriſées par le corps qui la repreſente, ni faites par aucun de ceux qui forment les differentes Claſſes de ſon peuple, mais uniquement par un ramas de populace tumultueuſe & de nouveaux venus, comprend, qu'elles ſont ſans validité & que par conſequent elles ne peuvent être ſuſceptibles de la continuation des graces que la benignité de V. M. a daigné leur accorder. La Ville de *Madrid*, Vous ſupplie donc très reſpectueuſement, Sire! qu'en conſideration de la deſolation qui pénetre le cœur de ſes habitans, fidelles ſujets de V. M., Elle daigne lui accorder en revenant dans ſa Cour le Bien & l'honneur après lequels elle ſoupire le plus, l'Auguſte préſence de V. M. fera renaitre l'allegreſſe & la joye la plus pure remplira tous les cœurs à la vûë du meilleur des Rois & du Monarque le plus digne d'être aimé.

Fait dans l'Aſſemblé du Magiſtrat de Madrid *le 3 Juin 1766.*

La ſuite à l'ordinaire prochain.

De Versailles *le 19. Novembre.*

Le Roi a accordé la place de Lieutenant-Général des Armées Navales, vacante par la mort du Comte de *Blenac*, à M. *Froger* de l'*Eguille*, Chef d'Eſcadre, Commandant la Marine à *Rochefort*.

La Princeſſe de *Bouillon* fut preſentée le 16 à leurs Majeſtés & à la Famille Royale par la Princeſſe de *Turenne*, & prit le Tabouret, ainſi que la Comteſſe de *Biron*.

La Marquiſe d'*Achè* fut preſentée le même jour à leurs Majeſtés & à la Famille Royale par la Comteſſe de *St. Severin*.

De Paris *le 21 Novembre.*

On a remis à l'Academie *Françoiſe* une Médaille d'or, de la valeur de deux cens livres, pour être adjugée dans l'aſſemblée du 27 Avril prochain à l'Auteur du meilleur Diſcours *ſur l'utilité de l'établiſſement des Ecoles Gratuites de Deſſin, en faveur des Métiers.* Les concurrens remettront leurs Ouvrages, avant le 15 Mars, à A. L. *Regnard*, Imprimeur de l'Academie *Françoiſe*, en obſervant les formalités preſ-

cri-

crites par le Programme qui a été publié à ce ſujet. Les Diſcours qui ſeront préſentés, ne paſſeront pas trois quarts-d'heure de lecture.

Un Citoyen, zélé pour le bien de l'humanité, a dépoſé la ſomme néceſſaite pour les frais de la réception gratuite de deux éleves à la Maîtriſe en Chirurgie de *Paris*. Son intention eſt que les Profeſſeurs Royaux des Ecoles jugent d'aprés les épreuves convenables, non ſeulement des connoiſſances acquiſes des concurrens, mais auſſi des diſpoſitions qui promettroient des talens plus diſtingués. Ceux qui, ayant fait les études & les exercices que les Réglemens preſcrivent, ſe croiront en état de concourir, ſe feront inſcrire chez le ſieur *Louis*, Secrétaire Perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, avant le 15 Mars prochain, delai accordé en faveur des Chirurgiens de Province.

Suite des nouvelles de LONDRES *du 14 Novembre.*

L'adreſſe de remercîment des Seigneurs après des felicitations au Roi ſur la naiſſance de la Princeſſe, dont la Reine eſt accouchée en dernier lieu, & ſur le Mariage de la Princeſſe *Caroline-Mathilde* avec le Roi de *Dannemarck* contient ce qui ſuit.

„ Nous reconnoiſſons avec un cœur plein de gratitude l'attention paternelle & le tendre intérêt que V. M. a fait paroître pour ſon Peuple, en metant un *Embargo* ſur le froment & la farine juſqu'à ce que le Parlement eût donné ſon avis ſur cet objet important, en prévenant par cette précaution les ſuites immédiates & dangereuſes qui auroient pû réſulter de la diſette des vivres & en pourvoyant à la commodité & au ſoulagement de la partie la moins aiſée de ſes Sujets. De notre côté, nous nous appliquerons avec la plus ſérieuſe attention à conſidérer tous les moyens propres à prévenir efficacement les maux de la diſette, & à ſeconder avec empreſſement les gracieuſes & ſalutaires vûes qui éclatent conſtamment dans les ſoins que Votre Majeſté ſe donne pour la proſpérité de chaque claſſe de ſes Sujets.

Senſibles à la ſageſſe Royale avec laquelle V. M. a expédié les ordres néceſſaires de ſe ſaiſir & de punir ſur le champ les Perturbateurs du repos public, permettez nous SIRE, d'aſſûrer Votre Majeſté de la reſolution où nous ſommes de ſuivre & de maintenir les meſures, indiſpenſablement néceſſaires pour obvier au deſordre & à la licence; & pour augmenter le reſpect & l'obéiſſance dûs au Gouvernement.

Nous ſommes également pénétrés de reconnoiſſance envers V. M. de ce qu'Elle a daigné nous informer de la concluſion d'un Traitté de Commerce avec l'Impératrice de *Ruſſie*. La ſûreté, que ce Traité, donne à une branche de Commerce auſſi conſiderable, eſt un nouvel exemple de la conſtante attention & de la part que votre Majeſté prend aux intérêts du Commerce de ces Royaumes. Animés de vrais ſentimens de devoir, de zèle & d'affection, nous recevons avec remercimens la juſte & ſage Déclaration que Vous nous faites, SIRE, de vos intentions de maintenir la tranquillité publique, la Dignité de votre Couronne & les Droits de votre Peuple. „

REPONSE du ROI.

„ Les ſentimens, que vous Nous exprimez touchant les meſures que la ſûreté de nos Peuples Nous ont mis dans la néceſſité de prendre pendant la retraite de Notre Parlement, Nous donnent beaucoup de ſatisfaction. Nous Nous en repoſons ſur vos aſſûrances que vous aviſerez attentivement aux moyens propres à prevenir les maux de la diſette, & aux meſures néceſſaires pour augmenter l'obeiſſance & le reſpect dûs aux Loix & au Gouvernement. Nous ſommes auſſi extrêmement ſatisfaits que vous approuviez le Traité de Commerce, conclu avec ma bonne Sœur l'Impératrice de *Ruſſie*, & Nous reſſentons un vrai plaiſir,

en

en recevant vos félicitations sur la Naissance de notre Fille la Princesse Royale, non moins que sur le Mariage de la Princesse *Caroline-Mathilde*, notre Sœur, avec notre bon Frere le Roi de *Dannemarc* „

Le 13, la Chambre des Communes a également présenté à S. M. son adresse de remerciment qui, outre les mêmes compliments de félicitation, étoit conçuë en ces termes.

„ Nous faisons de très humbles remercimens à V. M. pour son gracieux Discours, émané du Trône. Nous desirons ; SIRE ! que Vous soyiez persuadé des sentimens de reconnoissance que nous conservons par rapport à l'attention tendre & paternelle dont V. M. a donné des preuves, en mettant pour le bien de son Peuple un *Embargo* sur les Vaisseaux qui sortoient du Royaume avec des cargaisons de froment & de farine, jusqu'à ce qu'Elle sut l'avis de son Parlement sur cet important objet. Qu'il nous soit permis d'assurer V. M. que ses fideles Communes ne manqueront pas de prendre serieusement, & conformément à la recommandation de V. M., cet article essentiel en consideration, afin d'atteindre de bonne heure par des mesures efficaces aux deux grandes fins que sa sagesse, nous a indiquées ; pour prévenir tous les maux qu'occasionne la chereté ou la disette des bleds, sur tout à l'égard de la partie la moins aisée de ses Sujets, & étouffer en même tems l'audacieux esprit de révolte, qui depuis peu ne s'est que trop manifesté en plusieurs Provinces de ce Royaume.

„ Nous remercions le plus sincerement V. M. de ce qu'il lui a plus nous donner connoissance d'un Traité, conclu dernierement avec l'Impératrice de *Russie*, il nous donne lieu d'esperer que nous verrons dans la suite cette importante branche de notre Commerce continuer sur un pied solide & avantageux, & il est une nouvelle preuve de la constante attention de V. M. pour le vrai interêt de cette Nation commerçante. Vos fideles Communes Vous accorderont, Sire! avec toute la satisfaction imaginable les Subsides necessaires pour le service de l'année, convaincuës que suivant les assûrances de V. M., ils seront employés aux objets auxquels ils auront été destinés. Nous Vous supplions, Sire, de nous permettre d'exprimer combien nous sommes satisfaits de l'heureux établissement de la tranquilité publique, ainsi que des esperances fondées que nous avons de la sagesse de votre Conseil & de l'influence de votre exemple. A la résolution de maintenir la dignité de votre Couronne & les Droits de votre Peuple, Vous réuniſſez un vrai zèle pour la Paix générale & pour la felicité du Genre humain, & le même esprit d'équité & de moderation, qui porte Votre Majesté à tenir une conduite aussi sage, inspirera sans doute aux Conseils des autres grandes Puissances de l'*Europe* des vûes aussi équitables & aussi salutaires.

De la HAYE *le 19 Novembre.*

Corneille Baron d'*Aarsen*, Seigneur de *Vosbol* &c. Président de la Chambre Provinciale des Comptes de *Hollande* & de *Westfrise* de la part de la Noblesse, & Conseiller-Privé du *Dalsland*, est mort ici le 17 de ce mois dans un âge fort avancé.

De HAMBOURG *le 25 Novembre.*

Suivant les lettres de *Petersbourg* l'Imperatrice a nommé Directeur de l'Academie des Sciences de cette ville le Comte Valodomir Gregoriewitz *Orlow*, Gentil homme de la Cour. Cette Académie sera desormais sous la protection immédiate de Sa Majesté imperiale.

De BERLIN *le 22 Novembre.*

Sur les representations faites au Roi par M. de *Bajar*, Colonel du Régiment de *Dalwig*, Cuirassiers & Chevalier de l'Ordre *pour le merite*, Sa Majesté a daigné lui accorder sa demission, & voulant en même tems recompenser ses longs & fideles services, Elle lui a donné le Brevet de Général-Major avec une pension.

N. 97.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 3 DECEMBRE 1766.

De Florence *le 20 Novembre.*

Le 15 de ce mois, Fête de St. *Leopold*, dont S. A. R. Mgr. l'Archiduc Grand Duc porte le nom, la Cour fut en Grand *Gala*, & toute la ville s'empreſſa de temoigner par de demonſtrations publiques l'amour & le reſpect dont elle eſt penetrée pour ce Prince.

Leurs Alteſſes Royales donnerent leur main à baiſer à toute la Nobleſſe, dont elles reçurent les compliments ainſi que des Miniſtres étrangers & dinerent enſuite en public au bruit d'une ſuperbe muſique de voix & d'inſtruments qui exécuta entre autres une Cantate allegorique ſur le retabliſſement de la ſanté de Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe, le ſoir il y eut grand appartement; toutes les cloches de la Ville ont ſonné pendant cette journée; vers le ſoir on y a allumé des feux de joye & le canon de nos Fortereſſes s'eſt ſouvent fait entendre.

Le même jour le Comte de *Roſenberg* publia le matin à la Cour la nomination de la place de grand Chambellan faite par Mgr. le Grand Duc en faveur de Don Antoine Marie *Averardo Salviati* Duc de *Giuliano*, Prince de *Rocca-Maſſima*, Comte de *Turbino*, Baron de *Colleferro*, Marquis de *Montieri* & *Roccheggiano* &c. S. A. R. a fait preſent d'une bague de Brillants ſuperbe au Marquis de *Capponi*, qui depuis la mort du Comte de *Thurn* avoit exercé l'emploi de Grand-Chambellan.

On mande de *Piſe* que les Campagnes des Environs ont beaucoup ſouffert le 9 de ce mois par un inondation, qui a été la ſuite d'une pluye entrêmement forte, de ſorte qu'on craint que les ſemailles n'en ſoient gatées.

La Cour a encore été en Gala hier 19, Fête de St. *Eliſabeth*, dont une des Mesdames les Archiducheſſes porte le nom.

Leurs Majeſtés I. & R. A. ont fait remettre à M. *Laguſius* premier medecin de Leurs Alteſſes Royales des marques de la ſatisfaction qu'Elles ont euë de la maniere, dont il a traité Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe pendant la maladie qu'elle a euë en dernier lieu.

La nommée Cathérine Angelique *Bologneſi* eſt morte en cette ville le 17 à l'âge de 104 ans.

De Livourne, *le 19 Novembre.*

On a célébré ici avec beaucoup de pompe le 15 de ce mois la Fête de St. *Leopold* dont Mgr. l'Archiduc Grand-Duc porte le nom.

Il nous eſt arrivé dernierement un Courrier de *Marſeille*, depêché à nos Negociants avec la nouvelle de cinq Banqueroutes conſiderables qui ſe ſont faites en cette Ville.

L'En-

L'Envoyé de *Tripoli* eſt parti le 17 à bord du Vaiſſeau de guerre le *Lion* pour retourner dans ſa Patrie. A ſon depart ce Miniſtre a été ſalué de 11 coups de canon.

Pendant ces 8 derniers jours il eſt entré dans notre Port 69 Bâtiments de differentes Nations, dont 22 avoient à bord 44300 ſacs de grain & 4200 de Pois, Feves &c.

De Stockholm, *le 7 Novembre.*

La Princeſſe Hereditaire a fait le 4 de ce mois vers les 11 heures du matin avec la plus grande pompe ſon entrée publique en cette capitale & à 7 heures du ſoir l'Archevêque *Beronius* a donné dans la chapelle du Palais la benediction nuptiale aux nouveaux Epoux. Leurs Majeſtés & la Famille Royale ont aſſiſté à cette cerémonie ainſi que M. M. les Senateurs les Miniſtres étrangers, les principaux Officiers du Royaume & quantité de perſonnes de la premiere diſtinction. Le ſoir on a ſoupé dans la Sale des Etats à une table en fer à cheval: les nouveaux Epoux étoient au haut bout, le Roi à la droite avec les Princes *Charles* & *Frederic-Adolphe*, la Reine à la gauche avec la Princeſſe *Sophie-Albertine* & enſuite M. M. les Senateurs rangés des deux côtés. Pendant le repas il y eut une très belle muſique & l'on fit differentes ſalves d'Artillerie & Mouſqueterie, les Miniſtres Etrangers, Mesdames les Senatrices & un grand nombre de Seigneurs & Dames ſouperent à d'autres tables. Le repas fut ſuivi d'un bal après lequel leurs Majeſtés & la Famille Royale accompagnerent les nouveaux Epoux jusqu'à leur apartement.

Avanthier toute la ville fut illuminée.

Hier, leurs Alteſſes Royales furent complimentées par M. M. les Senateurs en corps, enſuite par tous les Officiers civils & militaires & par les deux Conſiſtoires de cette Ville, & de même encore par M. M. les Miniſtres étrangers & par les Dames leurs Epouſes. Le ſoir leurs Majeſtés & toute la Cour aſſiſterent à une repreſentation de l'Opera intitulé. *Les Chinois*, & il y eut bal dans la Sale des Etats.

De Vienne *le 3 Decembre.*

Lundi dernier jour auquel l'Egliſe célebroit la Fête de St. *André*, Patron de l'Ordre de la *Toiſon d'Or*, l'Empereur (qui la veille avoit aſſiſté aux premieres Vepres dans l'Egliſe des P. P. Auguſtins) ſe rendit à 11 heures dans la même Egliſe accompagné de Mgrs les Archiducs & précédé de toute ſa Cour & des Officiers & Chevaliers de l'Ordre, qui tous ainſi que Leur Auguſte Grand Maitre, étoient revétus du grand habit de la Toiſon, & y aſſiſta au Service Divin, après lequel S. M. I. fut reconduite dans le méme ordre jusqu'à ſon appartement. Elle dina enſuite en public avec Mgrs. les Archiducs, & M. M. les Chevaliers eurent l'honneur de diner dans la même Sale à peu de diſtance du Trône. Ils étoient au nombre de 23 ſavoir: Le Prince de *Schwarzenberg*, le Prince de Saxe *Hilbourghauſen*, le Prince d'*Auersperg*, le Prince Wenceslas de *Lichtenſtein*, le Comte d'*Altban*, le Comte d'*Ulfeld*, le Prince *Colloredo*, le Prince de *Kevenhüller*, le Prince Emanuel de *Lichtenſtein*, le Prince de *Trautſohn*, le Comte Ferdinand de *Harrach*, le Comte de *Neiperg*, le Prince de *Stahremberg*, le Comte de *Linden-d'Apremont*, le Comte de *Loſy*, le Comte *Korzensky*, le Comte de *Sternberg*, le Prince *Eſterhazi*, le Comte de *Salm*, le Comte de *Wallis*, le Comte Camille *Colloredo*, le Comte de *Trautmannsdorf* & le Comte de *Bethlem*.

Pendant le repas il y eut une très belle ſymphonie.

N. 98.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 6 DECEMBRE 1766.

Fin du Discours du Roi de POLOGNE &c.

Sans rapeller les exemples donnés dans le ministere aux dernieres Dietes, nous avons vû le referendaire de la couronne, *malachowsky*, laisser volontairement au trêsor public, la somme qui lui revenoit de droit, comme Maréchal de la Diete de couronnement, à laquelle il a si dignement prèsidé, Nous venons de voir le *Zesnik* de la couronne *Driedoszycki*, assuré de la pluralité des suffrages pour le Maréchalat de la Diete, céder volontairement cet honneur pour ne pas retarder d'un instant les progrés des affaires publiques, parcequ'on envisagoit quelque embaras à cette occasion.

Ce fameux renoncement ayant mis cet emploi dans les mains d'un Citoyen, dont la faveur publique à couronné les talens, nous devons augurer de là un heureux cours à cette Diete, la République a voulu de tout tems que toutes nos deliberations publiques fussent dirigées par des Magistrats nommés maréchaux, venez donc Mr. le Prince *Straznik*, occuper le Ministére de grand Maréchal de la couronne, lorsque vous en exercerez les premiers Actes, lorsque de la marque de vôtre dignité vous donnerez le signal, qui ouvrira la bouche au grand Tresorier pour la reddition des Comptes publics, puissions nous voir couler pour la patrie

trie de là une source abondante de richeſſes comme le peuple de Dieu vit autrefois jaillir du rocher, ſous les coups de la verge ſacrée de ſon Conducteur la ſource ſalutaire qui le préſerva d'une perte certaine.

Venez prêter ce ſerment, qui vous conſtituera à mes côtés, ſerviteur de l'Etat, je fais gloire de ce titre.

*SUITE des Repreſentations faites au Roi d'*Eſpagne.

III.

Repreſentation des cinq principaux Corps de Madrid.

SIRE les Deputés & autoriſés par les cinq principaux Corps de *Madrid*, qui en font une partie conſidérable, ſe proſternent aux pieds de V. M. en ſujets fidelles dans leur trés humble attachement & dans leur amour pour ſa perſonne & qui s'intereſſent le plus ſincerement à l'accompliſſement des magnanimes deſſeins que leur bienfaiſant monarque a daigné marquer conſtamment pour le bien public. Ils vous réiterent SIRE les offres qu'ils ont fait porter aux pieds de votre Trône par le Miniſtre des *finances*, de ſacrifier leurs biens & leur vie pour le maintien du reſpect qui eſt du à V. M. pour le ſoutien de ſon autorité Royale, & pour l'obſervation de ce que lui dicte ſa prevoyance paternelle pour l'avantage du gouvernement, leſquels ils ont appris avoir été bleſſés par des deſordres inattendus dans le tems qu'ils vivoient en tranquillité dans leurs maiſons. V. M pour la maintenir ainſi que celle de tous ſes ſujets, n'a employé que la benignité, la prudence & ſa tendre pitié, & Elle a préferé d'apaiſer par des graces & des conceſſions que lui a dictées ſa magnanimité, les diſcours imprudens & tumultueux de la populace & d'hommes qui par leur qualité ne forment aucun corps propre à faire des repreſentations n'etant point habitans de *Madrid* faiſant partie des Corps Majeurs & *M*ineurs de cette Ville, non plus que du Magiſtrat & de la Nobleſſes, Troupe qui ne pouvant par conſequent mériter aucune conſideration, ne merite pas non plus que V. M. laiſſe ſubſiſter des graces qu'Elle a daigné aceorder, l'Autorité Royale devant même en cette occaſion préferer les Inſtances par leſquelles les différéntes claſſes & les Corps les plus reſpectables demandent qu'Elle établiſſe & ordonne tout ce qu'Elle jugera devoir être, ſans avoir égard aux dites concéſſions non plus qu'à leur accompliſſement. La fidelité des cinq Corps majeurs ne leur permet point de ſe conformer aux deſordres du vulgaire, & Votre Majeſté ne doit ſans doute point les juſtifier en en faiſant plus de cas que de la regularité de la demande des ſupplians, Elle ne doit pas de même ſe conformer à ſa promeſſe, quoique ſacrée, lorsque le bien public & la diſtinction que meritent les Corps, qui ſeuls peuvent faire des repreſentations légales, s'y oppoſent manifeſtement. Si le tumulte qui vient d'arriver, engage V. M. à quitter une Capitale qui l'aime & la reſpecte également, les Corps Majeurs & les autres dont les tendres ſentiments ſont connus, demandent du moins hautement & unanimement à V. M. une juſtice qu'Elle ne peut leur refuſer; c'eſt, celle de ne pas confondre avec ce qu'il y a de plus vil, ce que V. M. & ſes Auguſtes Prédeceſſeurs ont de tout tems illuſtré. Un ramas d'Etrangers indigens & vagabonds en uſurpant le droit de repréſentation qui ne ſauroit lui être appliquable, ne peut participer à l'autorité legislative & il ſeroit honteux aux Corps des habitans de *Madrid* autant qu'aux perſonnes honorées & diſtinguées de la Cour de ne pas s'oppoſer de toute leur force à la ſeule idée qu'il peut ou de près ou de loin empieter ſur les Droits ſuprêmes de ſon Souverain dans leſquels giſſent le bonheur, la gloire & la ſplendeur de la Monarchie. Seroit il poſſible, Sire! que V. M. laiſſat ſubſiſter au préju-

dice

dice des ſupplians & des autres Claſſes ſuperieures de cette Ville ce que ſa clemence & ſa bénignité a daigné accorder à une Troupe Licencieuſe & effrenée? Non, Sire! ſi l'amour & la pitié de V. M. pour ſes Sujets vous ont determiné a cette condescendance, le maintien de l'Autorité Royale veut que vous reformiez ou que vous modifiez ſelon votre bon plaiſir, ce que vous avez daigné accorder par compaſſion. C'eſt ce que penſent les ſupplians, qui par reſpect pour le nom ſacré de V. M. ſe bornent ſans s'expliquer davantage, à cette très humble repreſentation.

La ſuite des repreſentations à l'ordinaire prochain

De CADIX, *le 31 Octobre.*

Le ſieur *O Kelly*, Maréchal de Camp & Inſpecteur Général d'Infanterie, eſt arrivé ici ce matin pour y faire la revue de la Garniſon de cette Place.

Il eſt arrivé en cette Baye, depuis le 20 de ce mois juſqu'à ce jour, environ ſixante Bâtimens marchands de différentes Nations, qui viennent de divers Ports du Nord & dont la plûpart ſont chargés pour cette Place. On y compte cinq Navires François, dont deux arrivent du *Havre-de-Grace*: les trois autres, qui ſont *le Saint Louis, le l'Averdy* & *le Bertin*, de la Compagnie des *Indes*, viennent de l'*Orient*. Ces deux derniers embarqueront ici trois cens mille piaſtres & mettront inceſſamment à la voile pour l'*Inde*; quant au *Saint-Louis*, il y a apparence qu'il ſera retenu pendant quelque temps en cette Baye où il n'a relâché que pour réparer une voie d'eau aſſez conſidérable.

De NAPLES *le* 12 *Novembre.*

Le Prince Hereditaire de *Brunſwic* eſt arrivé ici le 3 de ce mois, & le lendemain matin il s'eſt rendu à la Cour, où le Roi l'a reçu avec la plus grande cordialité. Jeudi dernier le Marquis *Tanucci* ſecretaire d'Etat, des depêches &c. donna à ce Prince ainſi qu'au Prince de *Meklenbourg-Strelitz* un grand repas auquel aſſiſterent les Miniſtres etrangers & quantité de Nobleſſe.

La Cour a donné differens Ordres relatives au voyage que le Roi doit faire à *Palerme* pour ſe faire couronner en cette ville, & quoique cette auguſte cérémonie ne doive avoir lieu qu'au mois de mai prochain, on travaille déja actuellement dans la *Calabre* & autres Provinces à la réparation des grands chemins & à former ſur la route des logements pour la Cour. On travaille auſſi également aux équipages de S. M. & à ceux de ſa ſuite.

De PARIS *le* 24 *Novembre.*

On eſt informé par des lettres d'*Alger* que le 29 Septembre dernier il y eſt arrivé, ſur une Galiote de cette Régence, un Matelot, un Mouſſe, un Novice & une Paſſagere, qui étoient à bord de la Frégate *la Modeſte*, la quelle a péri dernierement dans la Méditerranée par l'événement funeſte dont on a rendu compte. On donnera l'ordinaire prochain le detail de ce qu'ils ont ſouffert pendant 6 jours qu'ils ont flotté attachés au mat de beaupré.

De LONDRES *le* 21 *Novembre*

Le 14 de ce mois, les *Communes* ordonnerent de porter un Bil, pour empêcher que l'*Amidon ne ſoit fabriqué de Froment*, & de remettre à la Chambre un état des Grains exportés depuis l'année 1670 & des Primes payées en conſéquence.

S. M., ayant fait paſſer au Grand-Sceau le 15 de ce mois des Commiſſions pour inſtruire les Procès des Tumultueux, détenus en priſon dans les Comtés de *Norfolck*, *Glocester*, *Berkshire*, *Wiltshire*, ainſi que dans les Villes de *Norwich* & de *Glocester*, a ordonné que les Juges, nommés pour l'exécution de ces Commiſſions, en feroient l'ouverture vers le commencement du mois prochain. On n'eſt pas ſans crainte que ces Proce-

du-

dures ne donnent occasion à de nouveaux troubles.

Vendredi dernier, l'Orateur fit aux Communes rapport de la Réponse suivante du Roi à leur Adresse.

MESSIEURS de la Chambre des Communes,

„ Nous vous remercions sincérement de votre fidele & affectueuse Adresse. La part, que vous prenez aux heureux Evenemens dans notre Famille, met le comble à la satisfaction que Nous en recevons. Nous en ressentons une egale de voir la continuation du zéle & du pariotisme que Nous avons toujours éprouvés de la part de nos fidelles Communes par leur attention vigilante aux divers objets essentiels recommandés à leur considération, particuliérement aux moyens de prévenir les maux qu'entraine aprés elle la disette de bleds, & d'affermir la tranquillité du Pays. Au reste, vous pouvez compter sur nos soins constans pour le bien-être & la prosperité de nos Royaumes. „

Le 17 les *Communes* firent la premiére lecture d'un Bil, pour *empecher que le Froment soit employé à la fabrique de l'Amidon.* Il fut ensuite arrêté, que la Chambre en Committé entameroit demain l'affaire du Subside: & il fut ordonné, que les états ordinaires des dépenses lui fussent remis.

Les *Communes*, continuant de travailler à ramener l'abondance, considerérent le 19 de ce mois les *causes de la cherete excessive du Blé*; Et aprés s'y être occupées longtems, Elles prirent la Résolution suivante: Savoir de *permettre l'entrée du Froment & de la Farine de Froment du dehors pour un tems limité avec exemption du Droit d'entrée.* Cette Résolution fut approuvée le lendemain, & le Bil pour *défendre l'exportation du Blé* rédigé.

La Compagnie des *Indes* a remis sous les yeux du Ministére un Exposé détaillé de l'état de ses affaires en *Europe* & dans l'*Inde*; & elle a fait remettre devant le Parlement plusieurs Mémoires détaillés des Marchandises & Effets qu'elle a importés & exportés pendant la derniére année, ainsi que de ce qu'elle a débité au dehors & de ce qui lui reste en Magasin.

De Stockholm, *le 16 Novembre.*

Le Roi a fait à l'occasion du mariage du Prince hereditaire la promotion suivante.

Le Senateur Baron de *Schäffer* qui a été Gouverneur de S. A. R. a été nommé Comte & M. M. le Senateur *Lagerhielke*, le Presidént *Lilieberg*, le General *Wallenstierna*, le Gouverneur *Ramsey* & le Colonel *Sinclair* ont été nommés Barons.

Toutes les Fêtes qui se sont données à l'occasion du mariage de S. A. R. se sont heureusement terminées à l'exception d'un manœuvre qui a été malheureusement tué à la decharge des canons. Le Roi touché de cet evenement a donné à sa veuve une pension de 600 Ecus de monnoye de cuivre, & chaque Soldat de notre Garnison a eu une gratification de 2 plaques de même espéce.

De COPPENHAGUE *le 17 Novembre.*

Le Prince *Charles de Hesse-Cassel* donna, hier au soir, à Leurs Majesté & à la Famille Royale, un repas où le gout & la magnificence étoient réunis. Aprés la table, il y eut un Bal masqué qui dura fort avant dans la nuit.

Le Marquis de *Blosset*, Envoyé Extraordinaire de *France*, a eu, aujourd'hui, sa premiére Audience du Roi, à qui il a présenté ses Lettres de créance.

Le 13 de ce mois, ou coula avec le plus grand succés la Statuë Equestre du Roi *Frederic V*, que la Compagnie des *Indes* a rèsolu de faire élever à la gloire de ce Monarque.

La *Sophie-Magdelaine*, Vaisseau de la Compagnie des *Indes-Orientales* destiné pour *Canton* dans la *Chine* est à l'ancre dans cette rade depuis le 6. Dès que ce Vaisseau aura reçu sa cargaison & que son Equipage aura passé en revuë, ce qui sera le 19 de ce mois, il partira pour sa destination.

N. 98.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 6 DECEMBRE 1766.

De Semlin, *le 30 Octobre.*

Le Baron de *Penklern* eſt arrivé hier ici avec Madame ſon Epouſe & toute ſa Suite de *Conſtantinople*, où il a paſſé 4 ans & demi en qualité d'Internonce & de Miniſtre Plenipotentiaire de L. L. M. M. I. & R. A., emploi dont il s'eſt acquité à leur entiere ſatisfaction & dans lequel il a été remplacé par Mr. de *Brognard* Conſeiller Aulique. La reception de ce Miniſtre qui a ſçu ſe concilier l'eſtime des *Turcs*, s'eſt faite de la maniere ſuivante.

Le Bâtiment, conſtruit pour ces ſortes d'occaſions & auquel viennent aborder au milieu de la *Save* (Point de ſeparation des frontieres) la Saïque I. & R. & celle de la *Porte*, qui ſont deſtinées au paſſage de cette riviere, étoit arrivé ici depuis quelques jours ainſi que deux Saïques venant de *Peterwaradin* & les Troupes deſtinées à parader en cette rencontre.

On apprit le 27 que Mr. l'Internonce étoit heureuſement arrivé à *Belgrade* le même jour à midi au bruit de 10 coups de canon & qu'il y avoit dès le matin été précédé par Madame ſon Epouſe.

Le 29 après midi on conduiſit à l'embouchure de la *Save* le Bâtiment, dont on a parlé plus haut, & il y fut amarré aux deux Saïques, dont on a auſſi parlé, dans l'endroit, où la reception devoit ſe faire ſuivant l'uſage.

Le 30 vers les 8 heures du matin une Compagnie du Regiment de *Peterwaradin* Infanterie, 50 Cuiraſſiers de Charles *Palfy*, commandés, par un Capitaine & un Lieutenant & pareil nombre de Houſſars du Regiment d'*Eſclavonie*, auſſi aux ordres d'un Capitaine & d'un Lieutenant, ſe rangerent ſur le bord du Fleuve en face du Bâtiment de reception ; à leur gauche étoient trois Tentes, dont une plus grande que les autres deſtinée à recevoir Mr. l'Internonce.

A 9 heures la Muſique *Turque* commença à ſe faire entendre des ouvrages qui ſont vis à vis de nous, & l'on vit naviger pluſieurs de leurs barques.

Madame la Baronne de *Penklern* avec quelques Gens de ſa Suite paſſa à 9 heures & demie à notre rive ; elle y fut reçuë au bruit des Trompettes & Tymbales, & complimentée dans la Tente qui lui étoit preparée par M. M. les Officiers de l'Etat Major & autres Officiers de notre Garniſon &c.

A 10 heures *Osman Effendi*, Interprête du Baſſa de *Belgrade*, vint s'aboucher avec Mr. de *Sturm*, Lieutenant Colonel & Commandant de notre ville, nommé Commiſſaire pour cet Acte, il repartit enſuite pour *Belgrade* & dès qu'il y fut de retour, on vit Mr. l'Internonce paſſer avec ſa Suite en Grand *Gala* de la Fortereſſe de cette ville à la rive de la *Save*, & de là dans une Saïque *Turque* très bien ornée. Mr. de *Sturm* partit de ſon côté

té dans celle qui devoit aller à sa rencontre & fut suivi par quelques chaloupes avec plusieurs Officiers de l'Etat Major & autres.

Dès que M. le Baron de *Penklern* fut dans la Saïque *Turque* avec sa Suite, on donna par deux coups de canon le signal du depart & dez qu'elle eut quitté le rivage on tira 24 pieces de canon à doubles charges des batteries basses & 6 grosses pièces, des batteries plus elevées, pendant qu'on tiroit ces 30 pièces les deux Saïques arriverent dans le même moment au Bâtiment de reception dans lequel les Commissaires de part & d'autre entrerent aussi dans le même instant & se placerent au milieu de ce Bâtiment à une même table: La garde de notre part étoit composée d'un Caporal avec 15 hommes & celle des *Turcs* d'un pareil nombre de janissaires, après les céremonies d'usage entre ces deux Commissaires M. l'Internonce passa aussi dans le Bâtiment de reception; il s'y plaça d'abord du côté des *Turcs*, & le Commissaire *Ottoman* le remit ensuite entre les mains du Commissaire I. & R., qui lui en donna Acte. Après un court entretien chacun entra de part & d'autre dans la Saïque de sa Nation, à l'entrée de M. l'Internonce dans celle de L.L. M.M. I. & R. on en tira deux coups de canon, auxquels on repondit de *Semlin* par 6 autres coups: Les Troupes qui paradoient, batirent en même tems aux champs, les Trompettes & Tymballes se firent entendre & l'on fit de la Forteresse de *Belgrade* une nouvelle decharge de 6 pieces d'Artillerie.

A la descente de la Saïque M. le Baron de *Penklern* fut conduit à la Tente, qui lui étoit destinée; il y fut complimenté par M. M. les Officiers de l'Etat Major & autres, & bientôt on se mit en marche vers *Semlin* dans l'ordre suivant.

Les Cuirassiers ouvroient la marche & étoient suivis d'une compagnie d'Infanterie; ensuite venoient M. l'Internonce dans son carosse, attelé de 4 chevaux appartenans à M. de *Sturm*; Ce Commandant lui même, le Gentilhomme d'Ambassade, le Medecin, Madame l'Epouse du Commandant, les Dames Epouses de plusieurs autres Officiers & quantité d'autres personnes de distinction toutes en carosse. Le Detachement de houssars fermoit la marche, il étoit suivi par un très grand nombre de differentes voitures & l'on fit encore alors à *Belgrade* une decharge de 6 pieces de canon.

A l'approche de *Semlin* on en fit de cette ville une seconde de pareil nombre & enfin une troisieme, lorsque M. l'Internonce y entra par la porte de *Belgrade*, où la Garnison étoit rangée & d'où il se rendit au quartier destiné pour sa quarantaine qui doit être de 21 jours, après lequels il se remettra en route pour *Vienne*.

Un peu après les 2 heures on entendit encore tirer à *Belgrade* 6 coups de canon qui vers les 4 heures furent suivis de 3 autres: mais sans qu'on sache pour quelle raison.

Le soir il y eut assemblée & Bal chez notre Commandant.

De VIENNE *le 6 Decembre.*

L'Impératrice Reine est partie le 4 de ce mois pour *Presbourg*, d'où S. M. I. & R. A. est attenduë aujourd'hui de retour en cette ville.

Anne Marie *Auppeltauerin* veuve d'un laquais est morte le 3 dans le fauxbourg nommé *Alstergassen* à l'âge de 105. ans.

N. 99.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 10 DECEMBRE 1766.

*SUITE des repreſentations faites au Roi d'*Eſpagne.

IV.

Repréſentation des cinquante trois Corps Mineurs de MADRID.

SIRE ! les Corps inférieurs de *Madrid*, proſternés dans la plus grande ſoumiſſion aux pieds de V. M. ſe croyent obligés à lui expoſer la conſternation & la douleur qui a pénétré leur cœur rempli de fidélité, d'amour & de reſpect pour ſa perſonne Royale à l'évenement inopiné du tumulte excité en cette Ville. Si quelque choſe a pû tempérer cette juſte douleur; ce n'a été que la réflexion que ces mouvements n'ont été fomentés & excités que par des Gens ſans aveu, par des Etrangers vagabonds, en un mot par un ramas mépriſable de la lie du peuple, dont V. M. a cependant bien voulu épargner le ſang en préférant la clémence à la juſte punition, que méritoit l'énormité de leur attentat. En admirant, Sire ! cet exemple, ſi rare, de bonté nous eſpérons & nous nous aſſûrons même, qu'au milieu de l'affliction qui nous pénétre en voyant, que des hommes auſſi vils aient voulu s'ingerer dans la légiſlation, Votre Majeſté voudra bien entendre nos voix. Les ſupplians reconnoiſſent que le Corps, dont ils ſont membres, forme une des moindres parties de l'Etat: mais quelque peu conſiderable qu'il puiſſe être,

il

il ne penſe pas aſſez baſſement, pour ne pas ſe croire degradé s'il obſervoit d'autres loix que celles que lui dicte la ſageſſe de Son Souverain, qui n'a jamais ceſſé d'avoir pour but la ſplendeur & le Bien de l'Etat.

Il ne peut donc reconnoître le Caractére Sacré de la legislation dans les conceſſions que V. M. a daigné faire par un pur effet de ſa commiſération aux tumultueux, & il la ſupplie en conſéquence de vouloir bien annuller les graces, que ſa ſeule clemence leur a accordées, graces, que les ſupplians tiennent, autant qu'il eſt en eux, pour nulles & inefficaces. Daignez, Sire! par compaſſion, pour votre peuple le conſoler par votre préſence : il eſt prêt à ſacrifier pour ſa perſonne ſacrée & pour ſa Famille Royale tous ſes Biens & tout ſon ſang „

Ces repreſentations ont été communiquées par un ordre Royal expedié par Don Manuel de *Roda* Sécrétaire d'Etat de S. M. & des depêches, des graces & juſtice par le moyen du Comte d'*Aranda* Préſident de ſon Conſeil, & cela dans la forme ſuivante. „ J'envoie à Votre Excellence les quatre repreſentations ci jointes de la „ Nobleſſe, de la Ville & des Corps „ Majeurs & Mineurs de la Ville de „ *Madrid* préſentées au Roi par V. „ Exc. le 6 de ce mois (de Juin) afin „ qu'il ſoit examiné dans le Conſeil, „ ſi elles ſont ſuffiſamment qualifiées pour que S. M. derogeat aux „ graces que ſa clemence a daigné accorder à la populace les 24, 25, & „ 26 Mars, c'eſt ſurquoi V. Ex. aura „ la bonté d'agir ſuivant qu'elle jugera „ le plus convenable pour l'accompliſſement des ordres du Roi.

Reponſe de M. M. les Fiſceaux à cet égard.

Les Fiſcaux ont examiné les humbles repreſentations de la Ville, de la Nobleſſe & des Corps ſupérieurs & inférieurs de *Madrid* addreſſées à S. M. par leſquelles ils desavouent tout ce qui s'eſt paſſé depuis le 23 juſqu'au 26 Mars dernier, & diſent en expoſant la nullité de tout ce qui s'eſt fait en uſurpant le nom du peuple, que cette affaire mérite la plus ſérieuſe attention de la part du Conſeil : la réſolution du doute propoſé par ordre Royal daté d'hier depend de l'examen à faire, ſavoir, ſi les Corps qui ont recourru au Roi, forment la ville de *Madrid* & en repreſentent légitimement les Habitans ; ce qui paroît hors de doute, puiſque le Magiſtrat aſſemblé eſt l'organe de la voix du peuple pour repreſenter ou propoſer ce qui convient au Bien commun : de ſorte que cette repreſentation ſeule ſeroit même ſuffiſante. Il arrive il eſt vrai, mais rarement, des cas, qui exigent la convocation générale du peuple : mais cette même convocation ne peut avoir lieu ſans connoiſſance de cauſe & ſans une permiſſion ſupérieure qui en fixe la tenuë publique.

Or l'Aſſemblée extraordinaire tenuë à *Madrid* depuis le 23 juſqu'au 26 Mars par une Troupe de Gens aſſemblés a été deſtituée de ces conditions eſſentielles.

La ſuite de cette reponſe l'ordinaire prochain.

De MADRID *le 11 Novembre.*

La Cour fut en gala, le 4 de ce mois, au Palais Royal de *Saint-Laurent*, à l'occaſion de la Fête de *Saint Charles* dont le Roi & le Prince des *Aſturies* portent le nom. Sa Majeſté & Son Alteſſe Royale reçurent à cette occaſion les compliments des Grands du Royaume, des Ambaſſadeurs & Miniſtres Etrangers & des principales perſonnes de la Cour.

Le Roi a nommé à quelques emplois vacans dans le Régiment des Gardes *Eſpagnoles* & dans quelques autres Corps.

Sa Majeſté a accordé au Brigadier Don Narciſſe *Vazquez* y *Nicueza* le Gouvernement Militaire & Civil des

qua-

quatre Villes de la côte de la mer, vacant par la mort du Marquis de *Villatorre*.

L'Académie Royale de Géographie & d'Hiſtoire des Chevaliers de *Valladolid* tint, le 4 de ce mois, jour de la Fête du Roi, ſon aſſemblée publique & annuelle qui fut ouverte par un Diſcours que prononça Don Bernard de *Sarria*, faiſant les fonctions de Directeur. Don Vincent de *Villa* lut enſuite une Diſſertation ſur *la Methode de trouver la Longitude*; & la ſéance fut terminée par une Diſſertation de Don Michel de *Ceballos* ſur *le premier Légiſlateur des Rois Gothe en Eſpagne*, & ſur *l'origine du Livre des Loix des Goths* nommé *Fuero-Juzgo*.

De VERSAILLES *le 26. Novembre.*

Le 20 de ce mois, le Duc de *Noailles*, Gouverneur de *Saint-Germain-en-Laye*, poſa, au nom du Roi, la premiere pierre de l'Egliſe Parroiſſiale de la dite Ville. Cette Egliſe ſera conſtruite d'après les Plans du ſieur *Potain*, Architecte du Roi.

De PARIS, *le 28 Novembre.*

Voici la maniere dont ſe ſont ſauvées, les quatre perſonnes qui étoient à bord de la Frégate la *modeſte* lorſqu'elle a peri par le feu de ciel.

Lorſque l'équipage de la Frégate vit qu'il n'étoit plus poſſible d'arrêter les progrès des flammes qui avoient déjà conſumé une partie du Bâtiment, on prit le parti de mettre les Canots à la mer; mais le trop grand nombre de ceux qui s'y jetterent avec précipitation les fit ſur le champ couler à fond. Le grand mât & le mât de beaupré, ayant été brûles par le pied, tomberent à la mer & ſervirent de refuge à ceux qui purent s'y attacher. Tandis que le Capitaine avec trente-quatre hommes de l'equipage ſe jettoient ſur le grand mât, quinze autres, du nombre deſquels étoient les trois Matelots & la Paſſagere qui ſont arrivés à *Alger*, s'attacherent au mât de beaupré ſur lequel ils flotterent pendant ſix jours, ſans hardes & ſans alimens, & ne ſubſiſtant que de leur urine & d'un peu d'eau de la mer. Dix de ces malheureux périrent ſucceſſivement. Le ſixieme jour, les cinq, qui avoient réſiſté aux horreurs de cette ſituation, apperçurent une Galiote *Algérienne* qui s'approcha d'eux & dont le Reis les reçut à bord, avec la plus grande humanité. Ce Reis, ayant appris d'eux qu'il pouvoit y avoir encore quelques perſonnes vivantes ſur le grand mât ou ſur les autres débris de la Frégate, s'empreſſa de parcourir à la rame tous les environs, & à la diſtance de plus de deux milles, il trouva ce mât; mais il n'y vit perſonne. Le Reis témoigna beaucoup de regret de n'avoir pu ſauver tout l'équipage: malgré les ſoins qu'il leur fit donner, l'un des cinq mourut au bout de deux jours. Les quatre derniers étant arrivés à *Alger*, le Reis les préſenta au Dey qui les envoya ſur le champ au Conſul de *France* à qui ils firent le rapport de leur aventure. Le Conſul en dreſſa auſſi-tôt un procés-verbal qu'il dépoſa à la Chancellerie du Conſulat & dont il envoya une copie à la Cour, & une autre aux Echevins & Députés du Commerce de *Marſeille*. On dit que le Matelot & le Novice ſont hors de danger, mais le Mouſſe & la Paſſagere ſont dans un état déſeſpéré. Cette derniere eſt de *Marſeille* & alloit joindre ſon mari qui eſt établi au *Cap*. Elle emmenoit avec elle une fille, âgée de ſeize ans, qui vraiſemblablement eſt du nombre de ceux qui ont péri.

On a vu dans les Nouvelles publiques que vingt-cinq Navires marchands avoient été jettés, par l'ouragan, à la côte du Fort Royal de la *Martinique* & qu'ils avoient été ſecourus ſi à propos qu'à l'exception de deux ou trois, qui étoient encore en danger, ces Navires avoient été remis

à flot. On vient d'apprendre; par les dernieres lettres de cette Iſle qu'il n'en reſtoit plus, le 17 Septembre, qu'un ſeul à relever, & que le Baron d'*Arros*, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi, eſpéroit de le ſauver comme tous les autres. C'eſt à l'activité & à l'intelligence de cet Officier & aux ſages meſures priſes par le Comte d'*Hennery*, Gouverneur de la Colonie, que le Commerce doit la conſervation de ces Bâtimens.

L'Electeur Palatin a envoyé la Clef de Chambellan au Chevalier d'*Hozier*, Chevalier de l'Ordre Royal de *Saint Maurice* de *Sardaigne* & fils du ſieur d'*Hozier*, Juge d'Armes de la Nobleſſe de *France*.

Suite des nouvelles de LONDRES *du 21 Novembre.*

Mardi dernier, les Communes firent premiere lecture d'un Bill, portant correction d'un Acte de la derniere Séance, entant que rélatif à l'exportation des marchandiſes, nous-dénombrées, des Colonies de la Couronne en *Amérique*. Elles arrêterent qu'il en ſeroit conçu un autre, par lequel on pourvoiroit à la protection & à la ſûreté de toutes les perſonnes, qui en conformité au dernier ordre du Conſeil, avoient contribué à mettre un Embargo ſur le froment & la farine de cette denrée. Le 19, les Pairs ne firent rien d'eſſentiel & s'ajournerent au Lundi ſuivant; mais les Communes rédigerent en Committé le Bill pour tolerer les proviſions d'*Irlande*.

Le 20 la Chambre approuva d'une voix unanime l'entrée libre de bled étranger & rédigea en forme le Bill pour interdire l'exportation de cette denrée hors du Royaume. Aujourd'hui, les Communes entameront l'objet du Subſide, & s'occuperont du ſoin de pourvoir non ſeulement à la Dot de la Reine de *Dannemarc*, mais d'aſſigner des Rentes annuelles pour l'entretien des Princes, Freres du Roi, & le maintien de leurs Dignités Royales.

Les Négocians de cette Ville & autres Porteurs de Billets du *Canada* eurent le 18 de ce mois une Conférence avec le Comte de *Shelburne*, Secretaire d'Etat, & le Comte de *Guerchy*. Ambaſſadeur de *France*. Il y fut queſtion de convenir des termes auxquels ces Billets ſeroient liquidés. Demain, les Intéreſſés s'aſſembleront pour ſe conſulter ſur leur acquieſcement aux propoſitions qui leur ont été faites à cet égard.

Les troubles ont ceſſé dans les Provinces par un effet de la confiance du Peuple dans les ſages diſpoſitions du Parlement. Cependant les Juges, chargés d'inſtruire les Procès des perſonnes, détenues en priſon pour cauſe de tumulte, partiront la ſemaine prochaine & ſe rendront aux lieux déſignés pour la tenue des Séances criminelles.

De Stockholm, *le 11 Novembre.*

Il eſt réglé que tous les Dimanches à ſept heures du ſoir, il y aura Aſſemblée chez le Roi & la Reine, qui dinent en public le Jeudi de chaque ſemaine; que tous les Mardis la Cour ſe réunira dans les Appartemens de L. A. R. le Prince *Guſtave* & la Princeſſe ſon Epouſe, & les Dimanches dans ceux du Prince Hérédiaire & de la Princeſſe *Sophie-Albertine* depuis les ſix juſqu'à ſept heures du ſoir.

Les Etats du Royaume viennent d'accorder à L. M. une certaine ſomme pour dépenſes extraordinaires. On croit que vers la mi Octobre de l'année prochaine il s'ouvrira une nouvelle Diéte; mais on ne ſait ſi elle ſe tiendra ici, ou à *Norköping*.

Une Commiſſion doit ſe rendre dans peu dans l'Iſle de *Gothie* pour y rechercher tout ce qui concerne les Forêts de la Couronne, ſur ce que l'on ſe plaint extrêmement des Employés de la Vénerie, & même du Juge de ce Département.

N. 99.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 10 DECEMBRE 1766.

De Florence *le 27 Novembre.*

L'Archevêque de cette Ville, pour ſéconder les pieuſes intentiens de Mgr. l'Archiduc Grand Duc, qui en pourvoyant aux beſoins des neceſſiteux ne veut point que les mendians troublent le ſervice Divin, a ordonné par une lettre paſtorale du 17 à tous les Recteurs & Curés de ſon Diocéſe d'empêcher qu'à l'avenir ils demandent l'aumône dans les Egliſes.

M. *Agoſtini*, *Livournois* Conſul de L. L. M. M. I. & R. A. ainſi que de Mgr. le Grand Duc en *Egypte*, lequel eſt ici depuis quelques jours pour ſes affaires particulieres, a eu le 21 une audience de S. A. R. à laquelle il a eu l'honneur de préſenter pluſieurs raretés du Pays, où il réſide.

Le 24 de ce mois la Cour a été en Grand *Gala*, à l'occaſion du jour anniverſaire de la Naiſſance de Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe qui eſt entrée dans ſa 22e. année & qui a été complimentée à cette occaſion par les Grands Officiers & Miniſtres de cette Cour, par les Miniſtres étrangers & par la principale Nobleſſe des deux Sexes. Leurs Alteſſes Royales ont diné en public & il y a eu pendant le repas une très belle muſique de voix & d'Inſtruments. Le ſoir il y a eu grand appartement, après lequel la Cour s'eſt renduë au Théatre de *la Via del Cocomero*, lequel étoit très élegamment illuminé. Pendant cette journée le canon des deux Fortereſſes s'eſt ſouvent fait entendre, & le ſoir il y a eu des Feux de joye en cette ville.

Le même jour le Comte de *Roſenberg* a donné un grand diner aux principaux Seigneurs de la Cour, aux Miniſtres étrangers & à d'autres perſonnes de diſtinction.

Le 25 M. *Ippoliti*, Secretaire du Commerce eſt parti pour *Livourne* chargé d'ordres rélatifs à la *Marine*, dont M. *Smith*, comme plus ancien Capitaine a eu par *interim* le commandement vacant par la mort de M. *Acton*.

Hier 26 leurs Alteſſes Royales ont fait à M. le Comte de *Roſenberg*, l'honneur de diner chez lui.

M. *Baillet*, Religieux de l'Ordre du *Mont Carmel*, Evêque & Conſul de *France* à *Babylone* eſt arrivé ici depuis quelques jours & doit en partir inceſſamment pour *Rome*.

De Livourne *le 19 Novembre.*

Le Navire la *Notre Dame du Roſaire* commandé par le Capitaine *Higgia* de *Raguſe* eſt arrivé le 20 dans notre Port venant d'*Alexandrie* d'*Egipte* en 38 jours de traverſée. Parmi les marchandiſes qu'il avoit à bord, il ſe trouvoit une grand quantité de Saffran ; le feu y a pris pendant ſa route : mais il a été aſſez heureux pour empêcher l'incendie de ſon Bâtiment en

jet-

en jettant à la Mer entre l'Isle de *Maltbe* & celle de *Sicile* 35 Balles, qui déja étoient preſque reduites en charbon ainſi que quelques Balles de Lin, auxquelles le feu s'étoit comuniqué.

On a célébré ici avec beaucoup de ſolemnités le 24 de ce mois le jour anniverſaire de la naiſſance de Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe.

Il n'eſt entré depuis 8 jours dans notre Port que 20 Bâtiments de différentes Nations, dont 6. avoient à bord 10042 ſacs de grain, farine, Pois, Feves &c.

De Genes *le* 22 *Novembre.*

Le Prince de *Monaco* & ſes Deſcendans ont été inſcrits avant hier par le Grand Conſeil dans le livre d'or de la nobleſſe de cette Republique.

Les lettres de *Madrid* portent que le Roi *Catholique* devoit revenir de l'*Eſcurial* en cette Capitale le 24. de ce mois, & que Sa Majeſté en avoit en attendant augmenté la Garniſon par un nouveau corps de Troupes, qu'elle y avoit fait marcher.

De Caſſel, *le* 16 *Novembre.*

Les Maçons, Charpentiers & Couvreurs de cette ville avoient ici comme par tout ailleurs leurs Statuts particuliers, ſuivant leſquels perſonne n'étoit reçu dans leurs Corps que ceux qui avoient fait auparavant leur apprentiſſage pendant le terme fixé: maintenant l'on a publié une ordonnance en vertu de laquelle un chacun tant de ce Pays qu'étranger qui fait profeſſion d'un de ces metiers, peut s'annoncer en cette qualité dans les villes, Bourgs & villages des Etats du Landgrave & exercer librement ſa profeſſion pendant 2 ans conſecutifs à compter du 4 de ce mois. Ordonnance avantageuſe qui paroit mériter d'être imitée & qui pourra bannir ainſi qu'on le deſire, l'eſpèce de monopole, qui n'a que trop ſouvent lieu dans ces ſortes de profeſſions.

De Hambourg *le* 25 *Novembre.*

On apprend de *Malchin* que la Diete du Duché de *Mecklenbourg* y a fait le 12 de ce mois l'onverture de ſes Séances. Elle eſt compoſée de pluſieurs Membres: M. de *Forſtner* Gouverneur du Château, & M. *Schröder* Conſeiller de juſtice y ont aſſiſté, de la part du Duc de *Schwerin*, & M. *Seich* Conſeiller de Chancelerie de la part du Duc de *Strelitz*. On doit traiter dans cette Diete des Points fort importans, & qui apporteront à ce qu'on croit des changements avantageux à l'Etat. Il s'y agira entre autres à ce qu'ou croit de défendre les jeux publics, & l'uſage des vins étrangers de certaine eſpèce.

De Liege *le* 1. *Décembre.*

On vient d'apprendre que, le 27 du mois dernier, Dom *Jacques Hubin*, Religieux Capitulaire de l'Abbaïe de *Stavelot* avoit été elû Abbé de cette Abbaye Imperiale, & de celle de *Malmedy* & en cette qualité Prince du St. Empire Romain.

De Vienne *le* 6 *Decembre.*

On a donné ſamedi dernier au Theatre *Allemand* une pièce nouvelle en trois actes intitulée *Julie*. L'Auteur (M. de *Heufelt.*) a tiré ſon ſujet de la *Nouvelle Heloïſe*: il l'a tres bien traité & ſa pièce a eu les plus grands applaudiſſements.

Charles Otton Comte de *Salm Neuburg* ſur l'*Inn* & du S. Empire, Chambellan Conſeiller Intime Actuel de leurs Majeſtés I. & R. A Grand Maître de la maiſon de S. A. R. Madame l'Archiducheſſe *Joſephe* eſt mort ſubitement en cette Ville le 8. de ce mois.

N. 100.



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 13 DECEMBRE 1766.

Suite de la Reponſe des Fiſcaux de MADRID.

Cette aſſemble du 23 Mars a été *illicite* parcequ'elle s'eſt tenuë ſans l'intervention du *Corregidor* & du Magiſtrat, ſans la participation desquels aucune deliberation ne peut avoir lieu & parceque ſi elle avoit même été propoſée par ledit Magiſtrat, elle auroit dû ſe tenir, avec l'ordre convenable, en regle & en tranquilité & ayant pour y preſider quelques membres du Magiſtrat tels que les alcades ou les ſubſtituts leſquels encore pour y preſider avoient eſſentiellement beſoin d'une permiſſion du Conſeil, ces ſortes d'Aſſemblées publiques étant toujours dangereuſes parmi les grands peuples, & reprouvées dans ceux même dont le nombre eſt moins conſiderable. De mémoire d'homme on n'a peut-être jamais vû qu'une Ville Capitale ait tenu une Aſſemblée ouverte & publique & il eſt certain que les Habitans de *Madrid* n'ont pas le pouvoir de s'Aſſembler ainſi de leur propre autorité. Cette Aſſemblée a été *inuſitee*, parceque jamais le peuple de *Madrid* n'a eu la coutume de s'aſſembler en corps, ſes facultés ſe trouvant concentrées dans l'Aſſemblée du Magiſtrat, qui lui même doit avoir recours au Conſeil, lorſqu'il ſe trouve à corriger quelque abus rélativement au Gouvernement de la Ville, il eſt d'ailleurs permis à

tout

tout Corps & à tout particulier lorſque ſon Interêt le demande, de reclamer contre les Decrets du Magiſtrat de *Madrid*, qui repreſente la communante & ſi cette reclamation ne ſe fait point lorſqu'il s'agit de matieres graves, ou d'innovation, comme d'approviſionement, d'erection de corps, d'election ou d'autres choſes pareilles, ce que le Magiſtrat reſoud, ne peut avoir d'efficacité ſans l'approbation ſuperieure du Conſeil, qui a une inſpection plus qualifiée que celle que peut avoir un concours nombreux d'habitans compoſé de perſonnes de claſſes, de genie & de qualités auſſi differens.

Cette Aſſemblée a été *defectueuſe* parceque la Nobleſſe, les Commerçans & les Artiſans la deſavoent dans leurs repreſentations & la regardent comme un attrouppement condamnable de Gens ſans aveu & fanatiques.

Cette Aſſemblée a été *ténebreuſe*, parceque dans ceux qui l'ont formée, il ne s'eſt trouvé perſonne qui put repreſenter, & parce qu'on ne peut gueres reconnoitre une repreſentation conſtante & vraie dans ce Corps chimerique & imaginaire.

Cette Aſſemblée a été *violente*, parceque ſes prétendus Griefs ont été propoſés le 24 Mars tumultueuſement & à main armée, & que les 25 & 26 elle a demandé les armes à la main & en bleſſant tout le reſpect dû à la Majeſté le retour du Roi d'*Aranjuez* à *Madrid*, & cela en accumulant fiction ſur fiction ; en cherchant à exciter ſous de fauſſes apparences des tumultes parmi le reſte du peuple, dont elle trompoit la ſimplicité : comme ſi aucun peuple du Monde & beaucoup moins encore cette claſſe vile de gens obſcurs avoit le Droit de fixer à ſon arbitre à ſon Roi le lieu de ſa réſidence, lorsque le Droit de ſe la choiſir & de l'établir depend abſolument de la volonté du Souverain, Droit que poſſede même tout Sujet de S. M. qui peut à ſon gré & ſuivant qu'il le juge convenable, changer de Domicile : il n'eſt donc permis en téms de tranquillité d'avoir d'autre recours que par de très humbles prieres.

Les demandes des Seditieux, & ce qu'ils ont obtenu, ont été de *pernicieux exemple*, puiſque d'autres peuples du Royaume, fondés ſur les deteſtables excés des tumultueux de *Madrid*, ont excité des émeutes & forcé leurs Magiſtrats reſpectifs à baiſſer le prix des Vivres ; à accorder des graces, & qu'ils les ont voulu ſoumetre en un mot à tous les caprices d'une populace effrénée.

Cette aſſemblée a été *coupable d'obſtination* : parceque les Fanatiques, qui ont troublé le repos de *Madrid*, y ont non ſeulement repandu des paſquinades, des ſatyres, des libelles & des menaces contre les perſonnes les plus diſtinguées : mais parce qu'ils ont même fait courir ces deteſtables Ecrits parmi le Royaume, & qu'ils ont ſéduit par là pluſieurs inconſidéres, & cherché en décriant le Gouvernement à detourner les peuples de l'amour qu'ils doivent à l'autorité dublique

Le reſte de cette reponſe à l'Ordinaire prochain.

De Rome *le 29 Novemebre.*

Pour ſubvenir deſormais aux neceſſités publiques le Saint Pere a reſolu de faire labourer à l'avenir dans la Campagne de *Rome* tous les Terreins qui en ſont ſuſceptibles, & il s'eſt en conſequence formé une Compagnie des principaux Poſſeſſeurs pour examiner les moyens les plus propres pour parvenir à ce but.

Dimanche dernier, jour deſtiné pour l'Entrée publique du Cardinal *Panfili* en cette Capitale, elle ſe fit avec beaucoup de pompe, & le jeudi ſuivant S. Em. reçut dans le Conſiſtoire public avec les cérémonies accoutumées le Chapeau de Cardinal.

Mer-

Mercredi dernier on a célébré avec beaucoup de solemnité dans l'Eglise de *Saint Jacques* des *Espagnoles* des obséques magnifiques pour le Repos de l'Ame de feuë la Reine Douairiere *Elisabeth*.

Le Prince héréditaire de *Brunswick* étoit revenu la veille de *Naples* en cette Capitale.

Le Roi T. Chr. voulant procurer à tous ses sujets la paix & la tranquillité, rélativement aux matiéres eccléſiastiques a cru néceſſaire pour sapper les troubles jusques dans leur fondement d'en poursuivre les Fauteurs même dans les Pays étrangers & S. M. a en conséquence ordonné à Son Ambassadeur au Saint siége de demander que certaines personnes suspectes & nommément un certain Abbé *Dufar* fussent éloignés de cette Capitale.

De VERSAILLES *le 29. Novembre.*

Le 25 de ce mois le Baron de *Gleichen*, Envoyé Extraordinaire de *Danemarck*, préſenta au Roi les Gerfaux d'*Islande*. Ce préſent que le Roi de *Danemarck* eſt dans l'uſage de faire à Sa Majeſté, fut reçu par le Duc de la *Valiere* Grand Fauconnier de *France*.

Ce même jour le Roi donna une audience particuliere au Baron de *Gleichen*, qui notifia à Sa Majeſté le mariage du Roi de *Danemarck* avec la Princeſſe *Caroline-Mathilde*, Sœur du Roi d'*Angleterre*. Il fut conduit à cette audience ainſi qu'à celle de la Reine & de la Famille Royale par le Sieur de la *Live* de la *Briche*, Introducteur des Ambaſſadeurs.

De PARIS, *le 28 Novembre.*

Il paroît un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 22. Novembre 1766. par lequel le Roi faiſant droit ſur les requêtes qui lui ont été preſentées au nom de louis René de *Caradeuc* de la *Chalotais*, jacques Anne Raoult de *Caradeuc*, Piquet de *Montreuil*, louis *Charette* de la *Gacherie*, louis François *Charette* de la *Colinière*, & Jean François *Euzenou* de *Kerſalaün*, tendantes à ce qu'il plaiſe à ſa Majeſté de revoquer les lettres patentes du 5. Juillet 1766. Sa Majeſté a ordonné & ordonne.

Que les Lettres-Patentes enſemble toutes les procedures qui s'en ſont enſuivies, demeureront nulles & comme non avenues; ce faiſant a évoqué & évoque a ſoi & à ſon Conſeil les accuſations intentées, & les pourſuites & procédures extraordinaires commencées en exécution pes Lettres-Patentes, des 18 Juillet & 16 Novembre 1765; 20 Janvier & 14 Fevrier 1766, circonſtances & dependances, pour être leſdites procédures continuées ſuivant les derniers erremens de la Requête du Sieur *Eſmengart*, Maitre des Requêtes, que S. M. a commis & commet pour ſon Procureur Général en cette partie, & au rapport du Sieur le *Noir*, Maitre des Requêtes, que S. M. a pareillement commis & commet à cet effet, & le procès fait & parfait aux Accuſés & jugé en ſon dit Conſeil, en la forme préſcrite par les Ordonnances; à l'effet de quoi tous ceux qui ont entrée & voix déliberative en ſon dit Conſeil, ſeront aſſemblés en la maniere accoutumée; ordonne S M. que les piéces ſervant à conviction, étant au Greffe du Parlement de *Bretagne*, ſeront inceſſamment envoiées au Greffe de ſon Conſeil; à quoi faire, tous Gréffiers contraints, même par corps, quoi faiſant déchargés; comme auſſi que les Accuſés priſonniers ſeront transféres ſous bonne & ſûre garde au Chateau de la *Baſtille*, où ſe fera l'inſtruction dudit procès.

De

De LONDRES *le 25 Novembre*

Les Communes approuverent le 21 quelques arrangements relatifs à l'exportation des grains, & il leur fut préſenté par M. *Nugent* un Bil pour permettre l'entrée du Bled venant de quelque partie de l'*Europe*, & un ſecond Bil permettant celle du Bled venant de l'*Amerique* avec exemption du Droit d'Entrée. La Chambre s'étant enſuite formée en Committé approuva le Bil de la derniere ſéance, lequel a pour objet le Commerce & les manufactures des Colonies d'*Amerique* en ce qu'il concerne l'exportation des marchandiſes non denombrées de ces Colonies.

Hier 24 après avoir renvoyé au 28 la recherche des cauſes qui occaſionnent la chereté, la Chambre en committé reſolut que le nombre des matelots de l'année prochaine ſeroit le même que celui de cette année, c'eſt à dire qu'il ſeroit de 16 mille hommes, y compris l'artillerie, à raiſon de 4 livres ſterling par mois pour chacun, le mois ſupputé à 28 jours. Cet objet forme une ſomme de 832 mille livres ſterling par an.

La chereté des proviſions & les arrangements pour en faire baiſſer le prix continuent au reſte de faire l'objet des plus ſerieuſes délibérations: Si l'on pouvoit baiſſer la taxe des terres il paroît, que ce ſeroit un moyen efficace de diminuer cette cherete: mais il ne paroît guerre poſſible qu'on le puiſſe, à moins qu'on ne trouve quelque autre reſſource, qui remplace celle-ci pour les beſoins de l'Etat.

On parle au reſte d'impoſer une taxe ſur les chevaux de ſelle, & il eſt certain que cette impoſition produiroit une ſomme trés conſiderable par le nombre prodigieux des chevaux de cette eſpece qui ſe trouve en cette Ville ſeule, outre qu'elle ne ſeroit point d'ailleurs à la charge des laboureurs ni des pauvres.

Suivant toutes les apparences on verra bientôt de nouveaux changements dans le Conſeil pour prevenir les obſtacles, qui pourroient empêcher les bonnes intentions du Roi & du Parlement & que pourroient bien faire naitre quelques membres actuels du Conſeil, dont les ſentiments paroiſſent n'être pas abſolument conformes à ceux des autres.

On a publié depuis peu ici des Mémoires remis par notre Conſul & notre Factorie de *Lisbonne* à l'Ambaſſadeur du Roi à cette Cour ainſi qu'aux Secrétaires d'Etat. Ces Memoires mettent au jour la grandeur des inconveniens auxquels notre Commerce eſt aſſujetti en *Portugal*, & nommément au ſujet de l'exportation des matieres d'Or & d'Argent de ce Royaume en payement des Denrées & Fabriques du notre.

Anne *Groves*, Demoiſelle de condition, eſt depuis peu morte à *Barnſtaple* en *Devonshire* à l'âge de *114* ans.

*D'*AMSTERDAM, *le 1 Décembre.*

Jeudi dernier, le College d'Amirauté de cette Ville éleva 30 Lieutenans au grade de Commandeurs de Hautbord.

N. 100.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 13 DECEMBRE 1766.

D COPPENHAGUE *le 25 Novembre.*

M. de *ſaldern* Miniſtre Plénipotentiaire de *Ruſſie* eſt arrivé ici le 23 de ce mois.

Le 20 de ce mois le Baron de *Schimmelmann*, Conſeiller Intime a donné un Bal ſuperbe à la Nobleſſe & autres perſonnes de rang; notre cour paroit d'ailleurs devoir être trés brillante & le Roi fait venir entre autres une trés bonne Troupe de Comédiens *Francois*: le 4 Decembre il y aura Bal maſqué à la Cour & chez tous les Miniſtres Etrangers.

Extrait d'une Lettre écrite de Montauban, *le 29 Novembre*

„ On eſt ici dans laplus grande conſternation. La riviere du *Tarne* s'eſt débordée ſi conſidérablement, qu'elle entoure, depuis 3 jours, trois Fauxbourgs de cette Ville, & les eaux, minant les fondemens de toutes les maiſons qui y ſont ſituées, en ont déjà fait écrouler trente. Elles ont tellement pénétré les terreins où elles ſe ſont répandues, que la grande rue du principal de ces Fauxbourgs, qui eſt le quartier le plus riche de la Ville, s'eſt affaiſſée en pluſieurs endroits. Plus de deux cens familles qui habitoient les maiſons inondées, ont été obligées de ſauver avec précipitation leurs effets les plus précieux & d'abandonner le reſte, ainſi que les maiſons mêmes, à la merci des eaux. L'Intendant de la Province a paſſé près de deux jours & deux nuits à donner, ſur les lieux de l'inondation, les ordres néceſſaires, ſoit pour étayer les maiſons qui menaçoient ruine & en faire ſortir les particuliers qui expoſoient leur vie afin de ſauver leurs effets, ſoit pour faire transporter en lieux de ſûreté les effets qu'on a eu le temps de retirer des maiſons. On fait diſtribuer dans les places publiques du pain aux gens du Peuple, qui ſe trouvent ſans reſſource & ſans aſyle, & le ſoir ces malheureux ſe retirent dans les Egliſes. La perte que cette eſpece de déluge a occaſionnée & les ſuites qu'on a lieu d'en redouter, ne pourront être réparées de plus de trente ans. Depuis ce matin, l'eau a baiſſé de trois pieds, & il y a apparence que ſes ravages ſe termineront par la chûte de pluſieurs autres maiſons, lorsqu'elle viendra à ſe retirer entierement. On ne parle juſqu'à preſent que d'un ſeul homme qui ait péri. „

On

De PARIS *le* « *Décembre.*

On célébra, le 27 du mois dernier, par ordre du Roi, dans l'Eglise Métropolitaine de Notre-Dame, un Service ſolemnel pour le repos de l'ame d'Eliſabeth *Farneze*, Reine d'*Eſpagne* & des *Indes*. Le deuil étoit conduit par Madame *Adelaïde* & Meſdames *Victoire* & *Sophie*, accompagnées de Monſeigneur le Dauphin, du Duc de *Chartres* & du Prince de *Condé*. L'Archevêque de *Paris* officia à la Grand Meſſe qui fut chanrée en Muſique à grand Symphonie. Le ſieur *Poncet* de la *Riviere*, ancien Evêque de *Troyes*, devoit faire l'Oraiſon Funebre; mais, s'étant trouvé indiſpoſé au moment où il alloit monter en chaire il ne put la prononcer. Le Chapitre de l'Egliſe de *Paris* aſſiſta à cette cérémonie, ainſi que le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, l'Univerſité & le Corps de Ville. Toute l'enceinte intérieure de la Nef étoit tendue de noir juſqu'à la voûte, avec les Armes & les Chiffres de la feue Reine d'*Eſpagne*. Le Mauſolée, qui formoit un quarré long, coupé à chacun de ſes angles, étoit placé à l'entrée du Chœur & orné de deux principales figures repréſentans l'*Eſpagne* & l'*Italie* éplorées, & de pluſieurs bas-reliefs repréſentans la *Juſtice* la *Prudence*, la *Foi* & l'*Eſpérance*, avec leurs attributs. L'enceinte du Chœur étoit decorée de pilaſtres d'Ordre Ionique & ornée de pluſieurs figures ſymboliques en bas-relief, avec les Armes de la feue Reine & des Ecuſſons aux Armes de *France*. Le Sanctuaire étoit ſéparé par une baluſtrade élevée ſur trois degrés; & l'Autel étoit ſurmonté d'un dais dont les pentes portoient les Armes d'*Eſpagne* & de *Farneze*. Cette pompe funebre a été ordonnée, de la part de S. M. par le Duc d'*Aumont*, Pair de *France*, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & conduite par le ſieur Papillon de *la Ferté*, Intendant & Contrôleur Général de l'Argenterie, Menus-Plaiſirs & Affaires de Sa Majeſté, ſur les deſſins du ſieur Mic. Ange *Challe*, Peintre ordinaire du Roi & Deſſinateur de ſa Chambre & de ſon Cabinet.

Les Marchands des Sixs-Corps de cette Ville ont donné aux deux Ordres de la Rédemption des Captifs une somme de 10000 liv. pour contribuer au rachat des *François* captifs à *Maroc*.

De RATISBONNE *le 7 Decembre.*

Toutes les nouvelles que nous recevons des bords du *Rhin* du *Main* & de l'*Elbe*, portent que la ſechereſſe y eſt extrême ainſi qu'elle l'eſt dans nos cantons; la plus part des moulins ont ceſſé de moudre faute d'eau, & il s'eſt formé entre autres en pluſieurs endroits du lit du *Mein* des ſortes de prairies entieres qui produiſent de l'herbe en abondance.

De VIENNE *le 13 Decembre.*

Le Baron de *Penklern* eſt arrivé ici de *Conſtantinople* le 9 de ce mois.

La Cour fut hier en *Gala*, à l'occaſion du jour anniverſaire de la naiſſance de S. A. R. Mgr. le Duc Charles de *Lorraine*, qui eſt entré dans ſa 55 année de ſon âge, & le ſoir il y eut appartement au Palais.

N. 101.



GAZETTE DE VIENNE,

DU MECREDI 17 DECEMBRE 1766.

Fin de la Reponſe des Fiſcaux de MADRID.

Cette repreſentation a été *illegale* en ce que les demandes faites au Souverain ont outrepaſſé les matieres qui ſont du reſſort du peuple, & qu'en tout cas c'eut été aux Etats du Royaume aſſemblés, ou à la Députation Generale de ce même Royaume qui les repreſente, ou bien au Coſeil à les faire en ſe renfermant néanmoins dans les bornes & dans les regles preſcrites par les loix & par le pacte general de Societé, qui forme la conſtitution politique de la Monarchie & de la Nation *Eſpagnole.*

Elle a été *contraire au reſpect*, parceque les tumultueux ont voulu traiter en public ſur des choſes auſſi graves, & forcer la perſonne du Roi à donner ſon conſentement à des propoſitions, qui jamais n'avoient été ſignées par des perſonnes connuës ou à ce autoriſées, tout l'appareil extérieur de ces demandes s'étant réduit à une liſte de propoſitions, qui fut préſentée par un Eccleſiaſtique, pretendu Repreſentant du peuple, au Religieux de S. Pierre d'*Alcantara*, qui exhortoit les mutins à la tranquillité, à la ſubordination, & qui inſiſtoit ſur ce qu'ils euſſent à s'en repoſer ſur la bénignité du meilleur des Rois.

Les choſes étant ainſi, les Fiſcaux eſtiment que la Ville de *Madrid* & les Corps, qui la repreſentent, ſont ſeuls

mu-

munis de toute l'autorité néceſſaire en ſemblables occaſions ; que quelques habitans ne peuvent former aucun Corps repreſentatif, & qu'ainſi la voix publique & générale deſavouë hautement tous les excés qui ſe ſont paſſés ; les loix & les Conſtitutions de l'Etat ne ſouffrant point, que l'abus de pareilles conventions puiſſe ſubſiſter, & tous les Sujets du Roi devant ſe repoſer ſur la bénignité de S. M., ſur ſa clemence & ſur l'amour avec lequel Elle repand ſes graces ſur tous ſes peuples, & principalement ſur celui de *Madrid*. Ce ſeroit entre des particuliers même la plus noire ingratitude que de vouloir obliger celui qui tient en mains la regle des loix, à faire une convention avec des Gens obſcurs & inconnus, qui au mépris de l'autorité ſuprême s'arrogent des Droits de faire des repreſentations, qui deviendroient un mal dans leurs mains, ainſi que l'a prouvé l'excès condamnable, par lequel ils ont marqué leurs déteſtables vûës. La qualité de ſemblables Contractans tombe donc d'elle même, puiſque ceux qui ont contracté, n'ont été ni connus ni autoriſés, & la Majeſté du Souverain ne peut permettre, qu'on renverſe ainſi les Droits ſacrés de la ſouveraineté & de la legislation ; ni conſentir que la voix du Public ſoit uſurpée par ceux, qui vûs les motifs ci deſſus enoncés, ne peuvent en être l'organe, ce Public & les Tribunaux auxquels on peut recourir, ayant ſeuls le Droit de repreſentation legitime ; les Fiſcaux ne voyent ni contractans ni raiſons pour laiſſer ſubſiſter dans les Annales de *Madrid* une tâche auſſi ignominieuſe, & ils trouvent au contraire digne de toute louange le zéle avec lequel on inſiſte ſur un deſaveu public & dont il conſte à tout le Royaume & à l'*Europe* éntiere par l'impreſſion des repreſentations de la Ville & des Corps politiques de *Madrid* ; zéle qui procéde des principes les plus rigoureux & des Fins de la juſtice, en conformité de laquelle la Ville de *Madrid* eſt ſeule revêtûë du Caractere & des qualités eſſentielles pour faire des repreſentations, telles qu'elle les fait ici de concert avec tous les Corps qu'elle renferme, & avec la Nobleſſe qui eſt d'accord avec la Généralité,

Tel eſt l'avis que les Fiſcaux ont trouvé devoir donner dans ces circonſtances au Conſeil, afin qu'il délibére ſur ce qu'il jugera être le plus convenable. A *Madrid* le 9 Juin 1766.

On donnera l'Ordinaire prochain la Reſolution du Conſeil.

De VERSAILLES *le 29. Décembre.*

Dimanche dernier, la Princeſſe d'*Hénin* a été préſentée à Leurs Majeſtés & à la Famille Royale par la Princeſſe de *Chimai*, Douairiere, & le Marquis de *Lavs*, qui eſt revenu de ſon Gouvernement d'*Artois*, où il étoit allé tenir les Etats, a été préſenté au Roi

Le même jour, le ſieur *Dumas*, Inſpecteur & Commandant en Chef de la Légion de l'*Isle de France*, a été préſenté à Sa Maieſté en qualité de Commandant Général des *Isles de France* & de *Bourbon*, ainſi que le ſieur *Poivre*, en qualité de Commiſſaire Général de la Marine faiſant les fonctions d'Intendant dans ces Colonies ; le Baron de *Saint-Marc*, Colonel d'Infanterie, en qualité de Major Général de la Légion de l'*Isle de France*, & le ſieur de *Bellecombe*, auſſi Colonel d'Infanterie, en qualité de Commandant Particulier de l'*Isle de Bourbon*.

Ces jours derniers le ſieur de l'*Averdy*, Contrôleur Général des Finances, a préſenté au Roi le quatrieme Volume du *Dictionnaire Géographique, Hiſtorique & Politique des Gaules & de la France*, compoſé par l'Abbé *Expilly*.

Le 1. de ce mois, le ſieur *Sabbathier*, Profeſſeur du College de *Châlons-ſur Marne*, a eu l'honneur de pré

ſen-

senter à Sa Majesté le premier Volume d'un *Dictionnaire pour l'intelligence des Auteurs Classiques, Grecs & Latins, tant Sacres que Profanes, contenant la Geographie, l'Histoire, la Fable & les Antiquités.*

L'Archevêque de *Chambray* s'étant rendu, le 15 du mois dernier, à une assemblée du Chapitre de cette même Ville, lui proposa de donner au Roi un témoignage de reconnoissance pour le bienfait que Sa Majesté venoit d'accorder à l'Eglise Metropolitaine, en confirmant ses privileges par des Lettres Patentes du 13 Septembre; le Chapitre acquiesça, par acclamations, à cette proposition & convint de fonder en conséquence une Messe solemnelle qui sera célébrée tous les ans le 15 Février, jour de la naissance du Roi, pour la conservation de Sa Majesté & de son Auguste Famille. Il a été dressé un Acte Capitulaire de cette résolution, lequel a été envoyé à l'Evêque d'*Orléans* qui l'a presenté au Roi le 30 du mois dernier.

De HAMBOURG *le 8 Decembre.*

Nous avon reçu de *Varsovie* les nouvelles suivantes.

„ Le 25 Novembre Fête de St. *Catherine* & jour anniversaire du couronnement du Roi le grand Chancelier avoit preparé une Fête & un Bal masqué superbes: mais Sa Majesté n'ayant pu y assister à cause d'une legére indisposition, cette Fête fut remise au lendemain. Elle fut magnifique: cependant le Roi ne l'honora de sa présence que pendant environ une heure aprés lequelle il se retira.

La Diete s'est terminée le 29 par une séance de plus de vingt heures. Pendant les six semains qu'elle a duré, on y a déliberé sur quantité d'affaires particulieres; quant aux affaires générales on a aboli les Douanes pour tout ce qui regarde le particulier, en y substituant des impôts qu'on a mis sur tout ce qui est boisson, & dont le dixieme sera desormais pour le Trésor, On a aussi accordé six mille florins *Polonois* par an (ou mille Ecus *d'Allemagne*) pour aider à l'entretien des Cadets, dont l'etablissement a été institué par S. M., & il a été resolu qu'ils porteroient à perpétuité sur leur casque le Chiffre de leur Fondateur. Deux articles plus interessans sont l'abolissement de la pluralité des suffrages quant aux affaires œconomiques & l'augmentation des Troupes & le refus unanime d'admettre au Senàt & à aucun emploi les Protestans & tout ce qui est connu sons le nom de *Dissident*. Cette derniere affaire donne de l'inquiétude au Royaume; on parle de la marche d'un Corps de Troupes *Russes*, & il est du moins certain que l'Imperatrice ge *Russie* la prend le plus vivement à cœur, temoin l'Extrait ci aprés remis de sa part à la Diete. „

„ La communauté de Religion & la gloire de contribuer au bonheur de l'humanité ne sont pas les seules raisons qui déterminent Sa Majesté Impériale à reitérer aujourd'hui, de la maniere la plus pressante, son intercession en faveur des Sujets *Grecs* & *Dissidens* de ce Royaume. Les anciennes loix de la Nation établissent un droit public qui n'a pû être annullé par des constitutions civiles d'une partie de l'Etat. Par le Traité de 1686 & par celui d'*Oliva*, la *Russie* & les autres Puissances se sont engagées à veiller à la sûreté de chaque partie de l'Etat, à leur procurer une exacte justice & à leur garantir leurs droits respectifs & communs. Le maintien de l'état de la République & de sa tranquillité est donc devenu une obligation pour ses voisins qui, en contractant avec elle, n'ont pas moins contracté avec tous ses Membres. En ajoutant à cette raison les motifs encore plus forts qui naissent de la position propre de l'Empire de *Russie* à l'égard de la République, on sentira

que

que l'Impératrice ne peut mettre de bornes à la protection qu'Elle accorde aux *Grecs* & aux *Diſſidens*, ſans compromettre ſa gloire, & la confiance de ſes amis. L'Impératrice demande en conſéquence qu'il ſoit arrêté à la Diete préſente.

1. Que les Egliſes qui appartienent de droit aux *Diſſidens* & qui leur ont été ôtées illégalement, leur ſoient rendues; qu'ils aient la liberté de rebâtir ou réparer celles que le tems ou les incendies ont endommagées; qu'ils ne ſoient jamais troublés dans l'exercice de toutes les fonctions Eccléſiaſtiques relatives aux Baptêmes. aux Mariages, aux Enterremens, à la Prédication, &c. tant dans les Temples qu'auprès des malades: qu'ils jouiſſent de tout ce qu'exigent la décence & le reſpect dus aux Choſes Saintes, tel que l'uſage des cloches & celui d'un habit convenable à l'Etat des Eccléſiaſtiques *Grecs* & autres *Diſſidens*; qu'il leur ſoit permis d'avoir des cimetieres, en un mot, de faire, ſans aucun empêchement, tout ce qui a rapport aux Sacremens & aux Prieres preſcrites par chaque Religion, ce qui comprend la liberté entiere du Service Divin. „

„ 2. Que pour déterminer, d'une façon ſtable & générale; la liberté de Religion dans tout le Royaume, il ſoit ſtatué par la Diete préſente que dans toutes Villes, Bourgs & Villages où il ne ſe trouve ni Egliſe ni Chapelle *Grécque* ou autre *Diſſidente*, on permette à ceux de ces Religions, qui voudront s'y établir, d'y avoir librement des Egliſes, des Cimetieres &c. „

„ 3o. La liberté de Religion étant de droit Divin & l'objet qui intéreſſe le plus un Citoyen, il eſt du devoir de tout Gouvernement bien policé de pourvoir à ce que tous les Sujets en jouiſſent & ne dépendent en rien d'une autre Religion. Sur ce principe, on ne peut regarder que comme un abus l'eſpèce d'impôt auquel les *Diſſidens* ſont aſſujettis vis-à-vis des Curés *Catholiques* pour les Enterremens, Mariages & Baptêmes; les variations mêmes de cet impôt dans les différentes Provinces annoncent le défaut de titre. De tels uſages, ne peuvent être autoriſés par aucune conſtitution particuliere où ceux qui y ſont intéreſſés n'auront pas la liberté du ſuffrage. Il paroit donc de toute juſtice de réformer ces abus, & ſi tous les Ordres conſentent à conſerver des prérogatives à la Religion dominante, il faut déterminer, une fois pour toutes, une rétribution modérée qui ſoit plutôt cenſée une diſtinction qu'un impôt „

„ 4o. Que le Séminaire *Grec* établi à *Mohilow* ne ſoit inquiété en aucune façon & puiſſe toujours vaquer tranquillement à l'éducation de la jeuneſſe *Grecque*, ſans que qui que ce ſoit puiſſe y apporter obſtacle. „

„ 5o. Que l'Evêché de la *Ruſſie Blanche* avec toutes ſes appartenances ſoit conſervé pour jamais dans la Religion *Grecque*; & toutes les Egliſes ou *Grecques* ou *Diſſidentes*, dans leur communion actuelle. „

„ 6o. Qu'aucun Pêtre *Grec*, ni aucun *Diſſident*, ne ſoit obligé de comparoître, ſous quelque prétexte que ce ſoit, devant les Tribunaux Eccléſiaſtiques, & qu'ils ne reſſortiſſent uniquement que des Juriſdictions Séculiéres. „

„ 7o. Qu'il ne ſoit pas permis d'empêcher les mariages entre deux perſonnes de Religion différénte, & que les enfans adoptent la Religion de leurs parens ſuivant leur ſexe reſpectif. „

Les Miniſtres d'*Anglettere* & de *Danemarck* ont auſſi remis des Mémoires à peu prés ſemblables en faveur des *Diſſidens*.

N. 101.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 17 DECEMBRE 1766.

De MADRID *le 23 Novembre.*

Le Roi & toute la Famille Royale ſe rendront de l'Eſcurial à cette Capitale le 1. Decembre. Ce voyage a été publié hier à la Cour.

De Florence *le 4 Decembre.*

Mgr. l'Archiduc Grand Duc toujours attentif à ce qui peut procurer le Bien de cet Etat, a voulu être préciſement informé de la ſituation, dans laquelle ſe trouvent actuellement les Arts & Commerce du Grand Duché, afin de remedier aux obſtacles, qui pourroient s'oppoſer à leur augmentation & de donner les ſecours & les encouragements néceſſaires aux parties qui ſe trouveroient en avoir beſoin. En conſequence S. A. R. a nommé une nouvelle Deputation qu'Elle a chargée de lui faire connoître la nature de notre Commerce & de l'informer dans le plus grand detail de ſes differentes branches, tant pour ce qui ſe conſume dans l'interieur de la *Toſcane*, ſoit du cru du Pays, ſoit de l'Etranger, que pour ce qui ne fait que tranſiter par cet Etat. Ce Prince veut encore être informé au juſte de la ſituation actuelle de l'Agriculture, de la conſommation des Vivres, du Commerce qui s'en fait, du nombre des Beſtiaux, & il veut ſavoir enfin celui des perſonnes employées aux différentes manufactures; quels ſont les fonds de ces manufactures & de quelle maniere ils ſont employés. Cette Deputation, qui a pour Chef le Chevalier *Pecci*, Directeur Général des Finances Royales, eſt compoſée de M. M. les Senateurs *Uguccioni*, *Federighi*, *Serriſtori*, *Gianni* & de M. M. *Neri*, *Gavard* & *Tavanti*: Elle s'aſſemblera une fois la ſemaine, M. *Pecci* diſtribuera aux différens Membres les diverſes matieres qu'on jugera devoir être examinées; ils feront leurs rapports à l'Aſſemblée & l'on y concertera enſuite les repreſentations à mettre ſous les yeux de S. A. R. Chaque Membre en particulier aura pleine faculté de s'inſtruire dans les livres & Regiſtres de tout Departement public, tels que ceux de la Ferme generale, des Douanes &c. & d'en faire des depouillements qui puiſſent mettre au jour la vérité & donner à Mgr. le Grand Duc des connoiſſances qui ne peuvent tourner qu'à notre avantage.

Toutes les nouvelles que nous recevons des différentes parties de ce Grand Duché, ne parlent que des Actions de graces renduës & des Fêtes données à l'occaſion du retabliſſement de Madame l'Archiducheſſe Grande Ducheſſe dont la ſanté continuë à être fort bonne: on fait auſſi par tout des prieres ſolemnelles & publiques pour demander à Dieu l'heureuſe délivrance de S. A. R.

De Livourne *le 3 Decembre.*

Le 30 du mois paſſé il eſt arrivé ici d'*Amſterdam* en trente jours le Navire *Hollandois* le *Lion*, comme il a été viſité il y a 15 jours dans les mers d'*Eſpagne* par un Corſaire *Algerien*, il eſt obligé de faire quarantaine.

Les

Les vents contraires, qui regnent depuis quelques jours, empêchent l'arrivée en ce port d'un convoi de Navires *Hollandois* d'environ 40 Bâtiments chargés de grain pour cette ville lesquels sont retenus à la hauteur de l'Isle de *Corse* sans pouvoir s'approcher de nous. Ces nouvelles nous sont venues par quelques autres Navires, qui a causé des mêmes Vents ne sont arrivés ici depuis huit jours qu'au nombre de 33, dont deux avoient à bord 8700 sacs de grain, pois, feves, &c.

De PARIS *le 5 Décembre.*

Le Marquis de *Castries*, Chevalier-Commandeur des Ordres du Roi, se rendit, le 1 de ce mois, au Couvent des Cordeliers où, revêtu du Manteau & Collier de l'Ordre de *Saint Michel*, il présida au Chapitre des Chevaliers de cet Ordre en qualité de Commissaire des Ordres du Roi, & assista avec eux à la Messe qu'on célébre tous les ans, pour le repos de l'ame des Rois, Princes & Chevaliers de l'Ordre, défunts. Avant le Service Divin, le Marquis de *Castries* reçut Chevalier le sieur d'*Arripe*, Secrétaire du Roi, Directeur Général de la Monnoie de *Pau*, chargé de l'exploitation des bois des *Pyrenées* pour les matures des Vaisseaux.

Les différentes opérations que le Roi a ordonnées, par son Edit du mois de Décembre 1764, pour la liquidation des dettes de l'Etat, n'étant pas encore entierement terminées, & le délai que Sa Majesté a fixé par sa Déclaration du 11 Mars dernier, n'expirant que dans le cours de l'année prochaine, Sa Majesté a déterminé, par une Déclaration en date du 23 Novembre dernier, la distribution des différens effets qui doivent entrer dans le tirage qui doit se faire au mois de Janvier prochain pour les remboursemens de 1767, suivant le même plan qu'elle avoit choisi pour ceux de 1766.

Il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 4 Novembre 1766, qui ordonne la saisie & confiscation dans toute l'étendue du Royaume avec l'amende & les autres peines portées par les Réglemens, des mousselines & toiles de coton blanches, qui se trouveront à l'avenir marquées, soit de plombs & bulletins contrefaits de la Compagnie des *Indes*, soit de plombs contrefaits & bulletins vrais, soit de plombs & bulletins vrais, réaposés.

Par un Edit. en date du mois de Mai dernier, le Roi a réglé ce qui doit être observé relativement à l'administration des Villes & Communautés de la Province de *Languedoc*.

Sa Majesté, voulant pourvoir à la réparation, construction & agrandissement du Port de la Ville de *Honfleur*, a ordonné, par des Lettres-Patentes du 28 Août 1766, que les habitans de la dite Ville contribueront à la dépense de ces travaux & seront autorisés à faire l'emprunt des sommes nécessaires pour cette contribution.

Un mur des anciennes fortifications de *Sens* s'étant écroulé, on a découvert un souterrein qui s'est trouvé rempli de vases d'or, & d'autre métal, plusieurs Statues artistement travaillées, des urnes de porphyre, des médaillons d'or, & des plaques d'argent chargées d'inscriptions *Grecques* &c.

De VIENNE *le 17 Decembre.*

L'Empereur a depuis peu donné avec les cérémonies accoutumées l'investiture de l'Evêché & principauté de *Spire* & celle de l'Abbaie de *Maria-Einsidel* aux Plénipotentiaires du Prince Evêque, & du Prince Abbé; & le 12 S. M. I. a donné à Mr. le Vi-Comte de *Becker* Plénipotentiaire du Prince de la *Tour* & *Taxis* celle du Generalat des Postes de l'Empire & des Regaux qui y sont annexés.

N. 102.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 20 DECEMBRE 1766.

*Reſolution du Conſeil du Roi d'*Eſpagne.

Le Conſeil ayant mûrement reflechi ſur l' importance de l'affaire, dont il eſt queſtion, & ſur l'avis des Fiſcaux lui remis le jourd'hier, eſtime que les Corps qui ont fait leurs repreſentations à Votre Majeſté, ſont ſuffiſſament qualifiés pour qu'Elle déroge aux graces que ſa Clemence Royale, avoit accordées à la populace les 24 25 & 26 Mars, ou du moins pour qu' elles reſtent ſans aucun effet: cependant comme ceux qui ont fait ces repreſentations n'ont aucune part dans l'amniſtie que V. M. a daigné accorder aux coupables & qui les regarde ſeuls, il ne penſe pas qu'ils ſoient parties propres à en ſolliciter la dérogation, d'autant plus qu' elle n'a pour but qu'une pitié inſéparable de ſa Clemence Royale.

Repreſentation de l' Aſſemblée des Curés & Beneficiers des paroiſſes de Madrid.

Sire! L' Aſſemblée des Curés & Beneficiers des paroiſſes de *Madrid* animée par les ſentiments de ſa fidelité humble & filiale, & ſe confiant dans les bontés de V. M. oſe ſe proſterner le plus reſpectueuſement à ſes pieds & y apporter les témoignages de l'extrême douleur que lui a cauſée l'excès incroiable & monſtrueux produit par l'oiſiveté des eſprits ſeditieux qui ont oſé entreprendre de troubler & de ternir

nir la gloire constante que la ville de *Madrid* a toujours euë de montrer à ses Souverains l'affection la plus pure & la fidelité la plus inalterable. Nous admirons en même tems tous, Sire! la magnanimité de V. M. qui l'a engagée à dissimuler un attendat aussi énorme, & à traiter par un excès de compassion, plustôt en pere qu'en Roi, des coupables, indignes qu'on leur pardonnat leur Forfait.

L'Assemblée des Curés & Beneficiers des paroisses de *Madrid*, qui toujours ont eu la Gloire de se compter parmi les Sujets les plus favorisés de Votre Majesté n'oubliera jamais ce trait de clémence qui caractérise également un grand Monarque & un Roi *Catholique* & l'histoire qui n'en fournit aucun exemple en même tems qu'elle rappellera celui-ci, détestera sans doute un forfait exécrable dont il seroit à desirer qu'on put perdre le souvenir.

Nous avons toujours prié, Sire! & nous continuons d'adresser des vœux au Tout Puissant pour la précieuse conservation de V. M. & de Sa Famille Royale, pour la félicité du Royaume pour la tranquillité generale: mais dans les affreuses circonstances, où l'on s'est trouvé, nous avons cru qu'il étoit essentiellement de notre devoir d'employer les exhortations & les moyens proportionés au Ministére pastoral, afin que tous & un chacun se tinsent dans les bornes prescrites par les Loix Divines & humaines à leur état & condition sans abuser desormais de l'excessive bonté de votre pitié vraiment Royale. Nous avons la satisfaction d'en voir d'heureux effets par le calme & la tranquillité qui regnent actuellement dans le Peuple & par l'amour filial & l'obeissance aveugle qu'il marque à V. M. Il ne nous reste donc, Sire! qu'à Vous supplier avec les plus respectueuses instances de daigner accorder à ce peuple, quoiqu'il ne la merite peut être pas, la grace de revenir habiter avec lui: c'est de la generosité de V. M. que nous l'attendons en conséquence de la très humble demande, que nous en faisons à ses pieds en lui offrant au reste nos personnes & nos biens. *Madrid le 6 Juin.*

Lettre de M. de Roda *au Comte d'*Aranda.

J'ai remis entre les mains du Roi la representation de l'assemblée des Ecclesiastiques de *Madrid* que Votre Excellence m'avoit fait parvenir à cet effet. Sa Majesté en a entendu la lecture avec beaucoup de satisfaction & Elle m'ordonne de vous la renvoyer afin que V. Ex. la fasse passer au Conseil pour qu'elle y soit jointe à celles de la Noblesse, de la Ville & des Corps de *Madrid*. *Aranjuez le 12 Juin.*

On donnera l'Ordinaire prochain la Resolution du Roi sur la consultation.

De Cadix, *le 7 Novembre.*

Le Vaisseau de guerre *Espagnol le Saint-Janvier*, commandé par le sieur *Argote*, est parti de cette Baye, le 3 de ce mois, pour escorter jusqu'au-delà des Caps le Vaisseau marchand *le Saint-Nicolas de Barry*, destiné pour *Honduras*. Hier au soir, on a expédié une Tartane au premier de ces Bâtimens & au Vaisseau de guerre *la Princesse*, qui doit être aussi sur les Caps; cette Tartane est chargée de leur remettre des avis qu'on présume être relatifs aux nouvelles qu'on a reçues ici touchant plusieurs Corsaires *Algériens* qui ont passé, dit-on, de la Méditerranée dans l'Orcéan.

De Toulon *le* 18 *Novembre.*

Le Prince de *Beaufremont* est rentré dans ce Port avec les Vaisseaux l'*Altier* & le *Protecteur* qui avec les Frégates la *Sultane* & la *Chimere*, formoient l'Escarde destinée à aller parcourir sous ses ordres la Côte d'*Afrique* & une partie de celles du *Levant*. Les deux Frégates ne doivent revenir que dans un mois, ayant eu ordre de croiser encore sur ces parages. Les

deux

deux Vaiſſeaux arrivés ſont en quarantaine pour 18 jours.

De VERSAILLES *le 6. Décembre.*

La Comteſſe de *Rochford*, Ambaſſadrice d'*Angleterre*, a été préſentée, le 2 de ce mois, à Leurs Maieſtés & à la Famille Royale, avec les formalités accoutumées.

Le ſieur *Boileau* de *Saint Pau*, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de *Saint Louis* & ancien Officier d'Artillerie, ayant formé le projet d'établir à *Montargis* une Ecole de trente Gentilshomme, deſtinés pour le ſervice de l'Artillerie & du Génie, le Roi a bien voulu approuver cet établiſſement, & en accorder le commandement & l'inſpection à cet Officier.

De PARIS, *le 8 Décembre.*

On a reçu de nouveaux détails ſur les ravages que le débordement du *Tarn* a faits dans les Faubourgs de *Montauban*. L'ecroulement des maiſons a commencé dans le Faubourg de *Sapiac*; le bruit de leur chûte s'eſt fait entendre dans le Faubourg voiſin, avec les cris de pluſieurs perſonnes qui demandoient de l'aſſiſtance; mais, comme l'eau environnoit entierement le Faubourg de *Sapiac*, il étoit très-difficile d'aller au ſecours de ſes malheureux habitans; la riviere, prodigieuſement enflée & rapide, étoit chargée d'une grande quantité d'arbres d'une groſſeur énorme, qu'elle avoit déracinés & qu'elle entraînoit avec elle, ce qui joint à l'obſcurité, rendoit très-périlleux le paſſage des Bateaux; ces obſtacles n'effrayerent pas un Marinier qui, malgré les prieres & les larmes de ſa femme & de ſes enfans, oſa traverſer la riviere pour aller prendre ſur ſon Bateau & ſauver les malheureux qui étoient prêts à périr. Son audace & ſon courage animerent pluſieurs de ſes camarades à l'imiter & à le ſuivre, & au moyen de leur ſecours, heureuſement il ne périt perſonne. Les eaux ſe ſont enfin retirées le 23; mais tous les moulins ayant été detruits par le débordement, il y auroit eu lieu de craindre que la famine ne ſuccédât à cette calamité, ſi l'Intendant n'avoit fait ouvrir des magaſins de farines deſtinées pour les Colonies, & ne les avoit fait diſtribuer au Peuple.

On mande d'*Albi* que le même débordement y a cauſé auſſi beaucoup de ravages. On a été obligé d'abattre les parapets du pont dont l'élévation eſt de quarante pieds au deſſus du niveau de la riviere, pour donner un libre cours aux vagues qui paſſoient par-deſſus ce pont: les arches ont été fort maltraitées par la grande quantité d'arbres que la riviere entraînoit; tous les moulins de la Ville ont été emportés; il y a eu pluſieurs tanneries englouties & beaucoup de maiſons très-endommagées: les Villages de la *Condoumine*, de *Trebus*, de *Villeneuve-du-Tarn* & tous ceux qui bordent la rivière dans ces Cantons, ont été ſubmergés. Les habitans ſont ſans farines, & ils ſont forcés d'envoyer moudre leurs grains à deux ou trois lieues de la Ville. Le Cardinal de *Bernis*, Archevêque de cette Ville, a donné tous ſes ſoins pour remédier aux ſuites de ce déſaſtre & procurer des ſecours à ceux qui en avoient beſoin. Le premier Conſul étoit ſur le point de partir pour aſſiſter aux Etats de la Province; mais le Cardinal l'a engagé à ne pas ſortir d'*Albi* où ſa préſence a paru néceſſaire.

De LONDRES *le 28 Novembre*

Le 25 de ce mois, on propoſa & on lut dans la Chambre des *Communes* les Actes du Parlement, portant Octroi & Etabliſſement de la Compagnie des *Indes Orientales*. Après cette lecture, il fut propoſé de faire examiner l'état & la ſituation actuëlle de cette Compagnie par un Committé de la

Cham-

Chambre; Et, aprés de longs & de vifs débats, l'affirmative l'emporta à la pluralité de 129. contre 76. Voix. On arrêta enſuite, que toute la Chambre en Grand-Committé éntameroit cette affaire dans la quinzaine. Cette diſcuſſion occupa la Chambre juſqu'à minuit.

Le 26 les *Communes*, en Grand-Committé ſur les *moiens de lever le Subſide*, réſolurent, „ que les Droits ſur la *Drêche*, le *Mum*, le *Cidre*, & le *Poiré*, évalués à 150 mille Livres Sterling par an *nett*, ſeroient continués du 24 Juin 1767 juſqu'au 24 Juin 1768 „ Et il fut arrêté, qu'on reprendroit la matiére dans la huitaine, auquel tems l'affaire du *Subſide* a auſſi été renvoiée.

Le 27 les *Seigneurs* lurent pour la troiſiéme fois & paſſérent le Bil, pour *défendre l'exportation des Grains*; celui qui permet l'entrée des Proviſions ſalées d'*Irlande*; & le Bil, qui concerne les Marchandiſes non dénombrées de l'*Amérique*. Les *Communes* terminérent ce jour-là leurs délibérations ſur les Bils pour permettre l'entrée du Blé d'aucunes Parties de l'*Europe* & de l'*Amérique*. Celui qui concerne l'*Amérique* fut approuvé dans toutes ſes parties; Mais les ſentimens furent partagés à l'égard de celui qui regarde l'*Europe*; On avoit propoſé d'en admettre le Bil juſqu'au 31 Janvier 1767 Mais, à la levée des ſuffrages, il fut décidé que l'importation du Blé d'aucunes Parties de l'*Europe* ſeroit tolerée juſqu'au 1 Mars ſuivant.

Hier, le Duc de *Portland*, ayant réſigné ſon Emploi de Chambellan de la Maiſon du Roi, S. M. en diſpoſa auſſitôt en faveur du Comte de *Hertford*, & l'on croit qu'à la place de celui-ci, le Duc de *Richmond* ſera nommé Grand-Ecuyer. Le Comte de *Besborough* s'eſt auſſi démis de ſa Charge de l'un des premers Directeurs des Poſtes; le Chevalier *Saunders* de celle de premier Commiſſaire de l'Amirauté; le Comte de *Scarborough* de celle de Tréſorier de la Maiſon du Roi & de Grand-Forêtier des Terres Royales au *Midi* de la *Trent*. Le même jour, l'Ambaſſadeur de *Maroc* fut admis à l'Audience de S. M.

Du 2 Decembre.

Le 28 du mois dernier, les *Communes* lurent pour la troiſiéme fois & paſſérent les Bils, pour *permettre l'entrée du* Blé *de toutes les parties de l'Europe & de l'Afrique*, On commença enſuite à examiner les cauſes de la chereté du Blé; Et, après s'y être longtems occupé, cette affaire fut renvoïée à aujourd'hui; & l'on prendra en même tems en conſidération la chereté de toutes les autres ſortes de Denrées.

Les Nouvelles que nous avons reçues de St. *Chriſtophe* & d'*Antigua*, ſont des plus affligeantes: il y a eu dans ces pays là au mois de Septembre & d'Octobre dernier des terribles ouragans qui ont fait périr quantité de Vaiſſeaux: les Torrens ont entrainé pluſieurs Maiſons & les plantations ont conſiderablement ſouffert.

On nous mande de *Dublin* qu'on y a appris par une lettre de *Watterford* du 18 Octobre dernier qu'une Barque qui étoit allée ſe promener en mer avec pluſieurs perſonnes, apperçut un grand Bâtiment qui avoit ſes voiles baiſſés & paroiſſoit être en detreſſe; qu'après pluſieurs ſignaux auxquels il ne repondit point, la Barque en approcha, & que quelques perſonnes étant montées à ſon bord, ni trouverent que quelques femmes à demi mortes dont elles ne purent tirer aucune information: que cependant à force de recherches elles trouverent que ce Bâtiment étoit celui que montoit le Capitaine *Ford*, qui conduiſoit à la *Floride Orientale* 150 coupables condamnés à l'exil. On ajoûte qu'on a appris depuis que ce Capitaine & tout ſon équipage avoient été maſſacrés par les mêmes criminels, qui pendant une nuit avoient trouvé le moyen de rompre leurs Chaines: on en a repris quelques-uns, & ils ont été conduits à *Dublin*, où ils ſont actuellément en priſon.

N. 102.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 20 DECEMBRE 1766.

Suite des Nouvelles de MADRID *du 23 Novembre.*

Sa Majesté, en confirmant à la Ville de *Pinel*, dans la Sénéchaussée de *Tortose*, le titre de *Très Fidelle*, a accordé de nouveau à ses habitans le droit de porter l'épée & le privilege de ne fournir des bêtes de force, en tems de guerre, que dans des cas où le service du Roi l'exigeroit absolument: Elle a en même tems conservé à la Ville le privilege d'ajouter dans l'Ecusson de ses Armes celles d'*Espagne* & de *France*, & celui de tenir, le Jeudi de chaque semaine, un Marché franc de tous droits.

De ROME *le 5 Decembre.*

Le Cardinal *Ursini*, Ministre Plénipotentiaire du Roi des *Deux-Siciles*, a donné Mardi dernier au Prince Héréditaire de *Brunswick* une Fête, dont la magnificence a surpassé tout ce qu'on peut en dire; Les Ambassadeurs & Ministres Etrangers y avoient été invités ainsi que toute la Noblesse *Napolitaine*, qui est en cette Capitale, & quantité d'autre Noblesse: huit Cardinaux y ont aussi assisté, & il s'y trouvoit en tout au delà de 200 Convives.

Dans le tems qu'on commençoit à attendre avec quelque inquietude le grain qu' on avoit demandé de la *Hollande*, on a appris qu'un convoi de Bâtiments de cette Nation étoit arrivé à *Civita-Vecchia* avec un chargement de plusieurs milliers de *Roubles* de cette denrée, qui sera incessamment voiturée en cette Capitale & dans l'Etat Ecclésiastique.

Dans le Consistoire, qui s'est tenu le 1 de ce mois, le Pape a, selon l'usage, fermé & ensuite ouvert la bouche aux nouveaux Cardinaux. Dans le même Consistoire S. S. a nommé le Cardinal *Pallavicini*, Légat de *Bologne*: le Cardinal *Serra*, Légat de *Ferrare*; & le Cardinal *Oddi*, Legat de *Ravenne*. On y a aussi proposé diverses Eglises vacantes & entre autres celle d'*Ancone* pour le Cardinal *Buffalini*.

Les Cardinaux suivans ont été pourvûs par un Billet de la Daterie des provisions ci-après. Au Cardinal *Panfili* l'Abbaye de *Trois-Fontaines* avec une nouvelle pension de 1200 Ecus: Au Cardinal *Canale*, l'Abbaye de *Subjaco*, & une nouvelle pension de même: Au Cardinal *Piccolomini*, l'Abbaye de Ste. *Marie de Galeata* & 300 Ecus de pension sur celle de *Subjaco*: Au Cardinal *Simonetti*, l'Abbaye de St. *Nicolas de Ferrare* avec 600 Ecus de pension sur celle de *Trois-Fontaines* 300 sur celle de *Subjaco*, & 125 sur un Canonicat de *St. Pierre*: Au Cardinal *Veterani* 600 Ecus sur l'Abbaye de *Trois Fontaines*, 300 sur celle de *Subjaco* & 125 sur un Bénéfice de la Basilique de *St. Pierre*: Au Cardinal *Serra* 400 Ecus sur l'Evêché d'*Ancone*, 300 sur l'Abbaye de *Subjaco* & 100 sur un Canonicat: Au Cardinal *Boschi* 225 Ecus sur l'Evêché d'*Ancone*.

En creusant dernierement près des fondements de la Basilique du Vatican on a decouvert un grand tombeau de marbre, qui contenoit un cercueil de Cyprès, dans lequel il ne s'est plus trouvé qu'un crane humain. Il n'y avoit au reste aucune Inscription qui ait pû donner quelque éclaircissement sur cette decouverte.

Le Prince Héréditaire de *Brunswick* est parti d'ici le 3 & a pris la route de *Loretto*.

De

De GENES *le 22 Décembre.*

Le Courrier d'*Eſpagne* qui devoit arriver ici vers le 20 Novembre, n'y eſt arrivé que le 27 ayant été retenu dans ſa courſe par les pluyes conſiderables qui étoient tombées dans l'*Arragon* & dans la *Catalogne*, & qui, ſuivant ſon rapport, y ont cauſé de grands dommages & interrompu tout le Commerce qui s'y fait par terre.

On apprend de *Cadix* qu'au moyen de la treve concluë entre la Cour de *Madrid* & celle de *Maroc* pluſieurs Bâtiments *Eſpagnols* chargoient du grain & d'autres proviſions dans les Ports de cette derniere Puiſance, & l'on mande d'*Alger* que les Conſuls de *Danemarc* & de *Suede* attendoient avec impatience la reponſe de leurs Cours ſur les preſents qu'elles ont coutume de faire au Bey & dont le retardement l'avoit engagé à faire dire à ces Conſuls qu'il les feroit ſortir d'*Alger*, s'ils n'arrivoient promptement.

De Stockholm, *le 26 Novembre.*

Le 23 de ce mois M. de *Schack*, Envoyé extraordinaire du Roi de *Dannemarc*, eut audience de leurs Majeſtés & de Famille Royale & leur notifia le mariage du Roi avec la Princeſſe *Caroline Mathilde* ſoeur du Roi d'*Angleterre:* quelques jours auparavant ce Miniſtre avoit remis au Roi & à la Famille Roiale les medialles qui ont été frappées à *Coppenhague* à l'occaſion du mariage de notre Prince héréditaire. S. A. R. qui a été indiſpoſée pendant quelques jours & pour laquelle on a appprehendé la petite Verole, eſt maintenant entierement retablie: cette indiſpoſition l'a empêchée ainſi que la Princeſſe ſon Epouſe d'aſſiſter à une Fête ſuperbe que le Miniſtre de *France* a donnée en cette Ville, & que cependant les Princes *Charles* & *Frederic-Adolphe* ont honorée de leur preſence.

Le ci-devant Bourguemaître *Kiärmann* eſt depuis peu de jours mort dans la priſon, où il étoit detenu par rapport à ſes malverſations.

D COPPENHAGUE *le 1 Decembre.*

La Cour fut en grand *Gala*, le 28 Nov. à l'occaſion de l'anniverſaire de la Naiſſance de la Reine *Sophie-Magdelaine*, qui eſt entrée dans la 67e. année de ſon âge. Toute la Famille Foyale dîna ce jour là chez le Roi, à une table de 16 couverts; le ſoir il y eut grand couvert, après lequel on ouvrit un Bal en *domino*.

Suite des nouvelles de PARIS *du 8 Décembre.*

Le Roi extrêmement touché des malheurs qu'ont éprouvés ſes Sujets de la *Martinique*, leur a accordé une exemption de tous droits & impôts pendant deux années.

Extrait d'une Lettre écrite de Narbonne, *le 25 Novembre*

„ Il fait, depuis plus de quinze jours, un temps affreux dans ce Pays. Le tonnerre, qui ne ceſſe de gronder, s'eſt fait entendre pendant vingt-quatre heures conſécutives, ſans laiſſer preſqu'aucun intervalle entre ſes exploſions. Les pluies ont cauſé une ſi grande inondation que pluſieurs habitans ont abandonné leurs maiſons pour ſe mettre à l'abri de ce fléau. Quoique la mer ſoit éloignée d'environ deux lieues de cette Ville, nous entendions les mugiſſemens des vagues auſſi diſtinctement que ſi nous euſſions été ſur ſes bords La tempête a fait échouer, le 16. notre Tartane *l'Aimable Roſe* ſur la côte de *Gruiſſan*; & la Frégate *la Ville de Rouen*, ſur la plage de *Canet* entre le ruiſſeau de ce lieu & la riviere de *Thet*. Cette Frégate, de vingt cinq hommes d'équipage, appartenoit aux Armateurs de *Cherbourg* & elle étoit chargée, pour leur compte, de quinze cens quintaux de morue. Le lendemain, une Pinque *Catalane* échoua ſur la côte de *Languedoc* près du *Grau* de *Bourdigon* de *Fleury*: le Patron & tout l'équipage ont été noyes."

N. 103.

GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 24 DECEMBRE 1766.

Reſolution du Roi d'Eſpagne *ſur la Conſultation.*

Sur la Conſultation Nous remiſe de la part de Notre Conſeil Nous avons pris la reſolution ſuivante.

„ Je me conforme au ſentiment du „ Conſeil & je veux que la grace de „ l'amniſtie que j'ai accordée ſubſiſte „

Pendant qu'on renvoyoit cette Conſultation, on communiqua au Conſeil un nouvel Ordre du Roi addreſſé au Preſident Comte d'*Aranda*, ſur les intentions ulterieures de S. M. & les points qui en dépendent, comme s'enſuit.

Lettre de M. de Roda *au Comte d'*Aranda.

Je renvoye à Votre Excellence les repreſentations originales de la Nobleſſe, de la Ville & des Corps de *Madrid*, enſemble l'avis du Conſeil & la reſolution du Roi à cet égard, afin qu'elle ſoit executée, pour avoir l'effet que S. M. entend, & en ce qui eſt de Votre reſſort. S. M. étant inſtruite du tout, a pris les meſures convenables à l'avantage de ſes Sujets & au maintien de l'autorité de ſa couronne: Elle m'ordonne cependant de dire à V. Ex. que malgré l'inſuffiſance reconnue des conceſſions qu'elle a bien voulu faire à la populace de *Madrid* par un pur motif de ſa clemence, Elle ne veut point pour le préſent retablir la join-

jointe chargée des Vivres qui a été supprimée : mais qu'elle entend que le *Corregidor* & l'Assemblée du Magistrat soient chargés de cette partie, & cela avec la même dependance du Conseil, qui étoit établie & qui a été observée avant l'érection de la dite jointe. Telles sont les intentions du Roi jusqu'à ce que S. M. prenne d'autres mesures. *A* Aranjuez *le 13 Juin.*

Cette Résolution du Roi sur la consultation ci-dessus rapportée & les ordres de S. M. ont été publiés le 16 en plein Conseil qui en a réglé l'entier accomplissement & ordonné que participation de tout ce qui s'étoit passé fut faite pour leur connoissance à la Chambre des *Alcades* & à la ville de *Madrid* ; ce qui a été exécuté en remettant des certificats autentiques du tout au Président de la Chambre & au *Corregidor* de *Madrid*. Et afin que le public fut satisfait de l'autorité & de la maturité avec lesquelles on avoit procédé, & en vertu desquelles le Roi s'étoit conformé à la dérogation lui demandée & lui conseillée à l'égard des concessions précédemment faites par S.M. il a été resolu en plein Conseil en conséquence de la proposition faite par les Fiscaux dans leur reponse du 9 d'en expedier acte de la maniere ci-dessus rapportée.

A CES CAUSES Nous voulons & mandons que tous documents inserés dans la forme ici conteuuë, soient imprimés & distribués pour la connoissance d'un chacun, pour que nul n'en puisse prendre cause d'ignorance, ni altérer leur contenu & expression littérale, & afin que tous ceux auxquels il appartiendra puissent se regler sur chaque Point, suivant sa teneur & forme.

Car telle est notre volonté, voulant également que foi pleine & entiere soit ajoûtée à tous exemplaires imprimés. Signés par D. Ignace Etienne de *Higareda* le plus ancien de nos Greffiers de la Chambre & du Conseil. Donné à *Madrid* le 23 Juin 1766. &c.

De CETTE, *le 18 Novembre*

Le 24 de ce mois, à neuf heures du soir, on a essuyé ici une tempête affreuse qui a duré deux jours & deux nuits consécutifs, & qui étoit accompagnée d'un vent impétueux de *Sud-Est*. Le Samedi, la pluie & le tonnerre furent presque continuels, & vers le soir, les eaux de la mer s'éleverent au point que tous les magasins qui sont le long du Port, furent entierement inondés. Le Dimanche au matin, le tonnerre & la pluie, qui n'avoient pas discontinué pendant la nuit, parurent redoubler : une partie du Peuple étoit accourue à la premiere Messe de la *Paroisse*, & une autre partie, à la Messe de la Communauté des *Penitens*. Le tonnerre tomba pendant la célébration de la Messe sur la premiere Eglise, mais heureusement il ne blessa personne. Dans le même tems, l'Eglise des *Pénitens*, qui étoit pleine de monde, s'ouvrit en deux parties : le bruit que ce mouvement occasionna, avertit les assistans du danger qui les menaçoit ; ils s'empresserent de sortir de l'Eglise, &, à peine en étoient-ils dehors, que le mur de la façade & la moitié de la couverture s'écroulerent. On attribue cet accident aux eaux souterreines qui avoient creusé & sappé les fondemens de l'Edifice. Les ravages que l'Inondation a faits dans les différens quartiers de la Ville, sont très-considérables. Il a peri un Navire *Napolitain* sur la côte. & il paroît actuellement un Vaisseau à qui on fait des signaux pour lui indiquer l'entrée du Port.

De VERSAILLES *le 10. Décembre.*

Le sieur *Lattré*, Graveur, a eu l'honneur de présenter au Roi, le 7, une Carte de la *Babylonie* & une autre de la Retraite des Dix Mille, composées par le sieur Guillaume de *Lisle*, premier Géographe de Sa Majesté ; l'Abbé *Aubert* a présenté en même

tems

tems à Sa Majeſté ſix Ecrans repréſentant des Sujets tires de ſes Fables, & mis au jour par le ſieur *Lattré*.

On a célébré, le 6 dans l'Egliſe Royale & Paroiſſiale de Notre-Dame de cette Ville, un Service ſolemnel pour le repos de l'ame de feu Madame Louiſe-Eliſabeth de *France*, Ducheſſe de *Parme*; Meſdames y ont aſſiſté.

De PARIS, *le 12 Décembre.*

Il paroît un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, par lequel Sa Majeſté caſſe & anulle les Arrêts rendus à l'occaſion des Actes de la derniere aſſemblée du Clergé par ſes Parlemens d'*Aix*, de *Toulouſe*, de *Bordeaux* & de *Rouen*, & celui qui a été rendu, le 8 Juillet dernier, par ſon Parlement de *Paris*, au ſujet des adhéſions auxdits Actes; n'entend néanmoins Sa Majeſté autoriſer l'effet qui pourroit être donné auxdits Actes, contre le vœu même de l'aſſemblée du Clergé, en exigeant des adhéſions ou ſignatures qu'elle n'a pas cru devoir exiger & qui pourroient être également préjudiciables à la paix de l'Egliſe & à la tranquilité du Royaume; défent Sa Majeſté d'en exiger de nouvelles à l'avenir, ſe réſervant au ſurplus à Elle ſeule, comme Elle a déjà fait par l'Arrêt de ſon Conſeil du 24 Mai, la connoiſſance de toutes les diſputes & conteſtations qui pourroient s'élever au ſujet deſdits Actes.

Laure-Anne de *Fitz-James*, Dame du Palais de la Reine veuve du Marquis de *Bouzols*, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Lieutenant-Général pour Sa Majeſté de la *Baſſe-Auvergne* & Pays de *Combrailles*, eſt morte en cette Ville, le 5 de ce mois, âgée d'environ cinquante ſix ans.

De LONDRES *le 5 Décembre*

Le 2 de ce mois, les *Communes* en Committé s'occupérent quelque tems de la grande chereté des Grains: Mr. l'Orateur fut prié de propoſer un Committé pour la reviſion de l'Acte de la 31. année de *George* II. relatif au prix & au poids du Pain; Et ce Committé fut tout de ſuite établi. On renvoïa à la huitaine l'examen du prix exceſſif de toutes autres Denrées.

Le 3 les *Communes* approuverent en Committé le Bil, pour *continuër les Droits ſur la Dréche*, &c. L'affaire du *Subſide* & celle des *moïens de le lever* furent remiſes à aujoud'hui.

Mercredi dernier, jour de la tenue d'un grand Conſeil à *St. James* ſur les Affaires du Miniſtere, le Roi admit comme Membre du Conſeil le Duc de *Cumberland*, qui prêta ſerment & prit Séance en cette qualité. En même tems, S. M. créa l'Amiral Hawke Premier-Commiſſaire de l'Amirauté, à la place de l'Amiral Saunders, elle nomma auſſi à ce Département le Chevalier Brett & Mr. Jenkinſon, déclara le Duc d'Ancaſter ſon Grand-Ecuyer, à la place du Comte de Hertford; le Lord Delawar Grand-Ecuyer de la Reine, à la place de ce Duc, & l'un des Gentil-hommes de ſa Chambre le ſecond fils du Comte d'Harcourt, à la place de l'Amiral Keppel, qui s'eſt démis de cet Emploi & de celui de l'un des Commiſſaires de l'Amirauté. C'eſt à quoi ſe réduiſit ce qui fut règlé le même jour, quoique la plûpart des perſonnes du préſent & des précédens Miniſteres ſe fuſſent trouvées à l'Aſſemblée. On ne put y convenir entiérement de toutes les conditions requiſes pour la formation d'un nouveau Conſeil, à la tête duquel doit etre Comte de Chatham.

De la HAYE *le 10 Décembre.*

Lundi dernier, le Baron de *Creutz* Envoyé-Extraordinaire du Roi de *Suede*, remit au Préſident de ſemaine une Lettre, par laquelle S. M. notifie à L. H. P. l'accompliſſement du Maria-

ge

ge du Prince *Guſtave* avec la Princeſſe *Sophie-Magdelaine* de *Dannemarc*; événement ſur lequel le Monarque recevra par écrit les félicitations de la part de L. H. P. En même tems, le Baron de *Creutz* remit à M. d'*Acunha* une pareille Lettre de notification pour être envoyée à la Cour de *Lisbonne*, où il ne réſide aucun Miniſtre de celle de *Stockholm*.

De HAMBOURG *le 15 Decembre.*

Suivant les lettres de *Stockholm* le Senateur Baron de *Ribbing* a été nommé Gouverneur de *S. A. R.* le Prince *Frederic-Adolphe*.

Il paroit une ordonnance du Roi datée du 11 Novembre, qui regle le cours du change pour l'an prochain 1767.

Deux complices de la revolte du fameux *Hofmann* ſavoir Thomas *Nilſſon* de *Kallared* & *Danielſſon* de *Blomberg*, qui avoient été condamnés par la Commiſſion des Etats à être pendus, ſe ſont évadés de leur priſon de *Böras* la nuit du 14 au 15 Novembre & malgré toutes les peines imaginables qu'on s'eſt données pour les découvrir, on n'a repris que Thomas *Nilſſon* qui ſera inceſſamment executé.

Suivant les Nouvelles de *Varſovie* dans l'Audience que M. *Benoit* a eue de la Diete de *Pologne*, ce Miniſtre s'eſt exprimé de la maniere ſuivante au nom du Roi de *Pruſſe* Son Maître, le Roi reclame l'équité l'amour & la bienveillance & de la République en faveur des *Diſſidens*, tant *Evangeliques* que *Grecs*, & il demande que tous les Droits eccléſiaſtiques & civils dont ils jouiſſoient autrefois, & dont la jouiſſance leur eſt dûe par les Conſtitutions de la *Pologne*, leur ſoient reſtitués du Roi.

Perſonne, pour peu qu'il ſoit verſé dans les Loix de la *Pologne*, ne peut ignorer que dès les premiers tems des troubles de Religion, depuis deux ſiecles, les *Diſſidens* furent compris dans tous les *Pacta Conventa* des Rois de *Pologne*, ainſi que dans les Confédérations & les Conſtitutions des Dietes; qu'ils eurent quantité d'Egliſes en *Pologne* & en *Lithuanie*; qu'ils remplirent les plus importantes Charges du Royaume; qu'ils participerent, comme les autres Habitans, à toutes les Prérogatives & Libertés jusqu'à la Diéte de Conféderation en 1716, lorſque par une malheureuſe haine pour leur culte, une partie de la Nation, malgré l'oppoſition de l'autre, les priva de tous leurs Droits & les réduiſit à l'état déplorable dans lequel ils gemiſſent encore aujourd'hui. Maintenant que les anciennes inimitiés ſont éteintes, & que nous vivons dans des tems éclairés, maintenant, dis je, qu'il Vous appartient, SIRE! & qu'il dépend de Vous, Illuſtres Etats de la Republique! de remédier à cette injuſtice, & de retablir les *Diſſidens* opprimés dans la poſſeſſion de leurs anciens Droits, la juſtice & l'equité naturelle exigent non ſeulement que tous les Habitans d'une République jouiſſent également des mêmes Droits; mais même l'intérêt commun ne permet pas que ceux, qui ſont nés bons Citoyens, en ſoient fruſtrés, tandis qu'ils peuvent contribuer a l'utilité de leur Patrie. Enfin, c'eſt à quoi s'attendent tous les Alliés & les Amis de la Republique de *Pologne*, ſur tout le Roi, mon Maitre, qui, eu égard à l'identité de Religion, non moins qu'aux engagemens pris par le Traité de Paix d'*Oliva*, dont le feu Biſayeul de S. M. fut l'une des Parties Contractantes, ne ſauroit voir avec indifférence que les *Diſſidens* reſtent plus longtems privés de l'uſage des Droits qui leur competent ſuivant les Conſtitutions du Royaume & les ſtipulations dudit Traité.

N. 103.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE.

DU 24 DECEMBRE 1766.

De GENES *le 6 Décembre.*

Les lettres de *Madrid* portent que le Roi *Catholique* continuoit dans l'intention de mettre ſes forces de terre ſur le pied le plus reſpectable qu' en conſéquence S. M. avoit ordonné de lever deux nouveaux Régiments d'Infanterie; d'augmenter de dix hommes chaque Bataillon & de les rendre tous complets ſur ce pied.

De COPPENHAGUE *le 5 Decembre.*

La Médaille qu'on a frappée à l'occaſion du Mariage du Roi repreſente d'un côté, les Buſtes des deux Epoux avec cette inſcription : *Chriſtian VII & Carol. Math. D. G. Rex & Reg. Dan. Norv.*; de l'autre eſt une femme qui a à la main une guirlande au tour de laquelle eſt cette deviſe : *Lætit. Aug.* au deſſus on lit : *recurrentibus ſignis*, & à l'Exergue : *Connubio junctis.* D. VIII. Nov. MDCCLXVI.

De BERLIN *le 9 Decembre.*

M. d'*Edelsheim*, Chambellan du Roi, lequel a reſidé à *Vienne* pendant l'abſence de Mr. de *Rodt* Miniſtre Plenipotentiaire de S. M. à cette Cour, en eſt arrivé ici ces jours derniers, & s'en eſt immediatement rendu à *Potsdam*.

*D'*ALTONA, *le 14 Decembre.*

Suivant les Lettres de *Schwerin* du 7 de ce mois on y a publié une patente du Duc de *Mecklenbourg* & de l'aveu des Etats, qui défend de tuer, jusqu'à la *Saint Jean* de l'année prochaine 1767, aucuns Taureaux Vaches & veaux, l'objet de cette ordonnance eſt de remedier en quelque maniere à la diſette des bêtes à cornes & il eſt auſſi defendu d' en aller chercher dans les pays étrangers à peine d'amendes conſiderables, quand même ces bêtes auroient deja été atteintes de la maladie, parce qu'on prétend que la mortalité eſt entretenuë par elles dans les Troupeaux dans leſquels on les met.

De RATISBONNE *le 22 Decembre.*

On nous mande de *Parme* qu'on y a fait des Prieres publiques pour obtenir du Ciel la ceſſation des pluies abondantes & continuelles qui y ſont tombées

bées depuis quelque tems, & qui donnent les plus grandes inquiétudes pour la récolte prochaine puis qu'il y a lieu de craindre qu'elles ne faſſent pourrir les grains ſemés, comme on a eu quelquefois le malheur de l'éprouver.

De VIENNE *le 24 Decembre.*

On vient de publier ici par ordre de S. M. l'Impératrice Reine la Patente ſuivante:

MARIE THERESE &c. &c. à toutes les Cours de juſtice Supérieures & inférieures, aux juſtices Criminelles, à ceux qui en ſont les adminiſtrateurs & en general à tous les fidelles Sujets de notre Royaume & Pays héréditaires de *Bohême* ainſi qu'à ceux de nos Etats de la *Baſſe-Autriche* & de l'*Autriche Interieure & Anterieure* ſavoir faiſons. Que la Commiſſion Aulique par Nous établie pour la compilation d'un Code de Loix, & à laquelle préſide le Comte Jean Michel d'*Altbann*, Notre Conſeiller intime Actuel, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'Or & Vice-Preſident du Tribunal de la juſtice ſuprême, ayant trouvé que l'Article, qui concerne la *Magie*, & qui entre dans la ſeconde partie du Réglement, de la juſtice criminelle, auquel on travaille, étoit un objet auſſi délicat qu'il eſt important, elle Nous en a remis la minute, afin qu'après l'avoir mûrement examinée, il Nous plut donner Notre reſolution ſur ſon contenu.

Nous avons trouvé que ledit Article concernant la *Magie* eſt dreſſé avec autant de ſolidité que de prudence; Nous l'avons agréé & confirmé en tous ſes Points, & en attendant que la compilation entiere ſoit achevée, Nous voulons & ordonnons, qu'il ſoit dès maintenant introduit, publié & obſervé comme ayant force de Loi univerſelle dans ſusdits Pays héréditaires

Mandons en conſequence très expreſſément à toutes nos Cours de juſtice Superieures & Inferieures & generalement à tous nos fidelles Sujets d'obſerver, à peine d'en repondre en leur propre & privé nom, dans tous les cas de *Magie*, *Sortilege*, *Divination* & autres ſemblables la Loi que Nous preſcrivons par les preſentes, telle qu'il s'enſuit, ordonnant à tous nos Officiers Superieurs & Inferieurs de tenir ſoigneuſement la main à ce qu'elle ſoit generalement & exactement obſervée & ſerve de regle à un chacun.

Donné à *Vienne* le 5 Novembre 1766.

§. I.

Par *Magie*, *Necromance*, *Sortilege* &c. on entend en general le crime que commet celui qui oſe prétendre avoir pratique & commerce avec le Diable; qui oſe prétendre faire avec lui un pacte exprès ou tacite; effectuer par ſon aide des choſes qui ſont au deſſus du pouvoir & au delà des forces humaines, ſoit qu'elles cauſent du dommage à autrui, ou qu'elles n'en cauſent point, & commettre enfin d'autres méfaits de cette nature.

La Suite l'ordinaire prochain.

N. 104.

GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 27 DECEMBRE 1766.

De MADRID *le 25 Novembre.*

Hier, la Cour fut en Gala au Palais Royal de *Saint-Laurent*, à l'occasion de l'anniversaire de la Naissance de la Grande Ducheſſe de *Toscane*.

Sa Majeſté a été informée, par une lettre du Préſident de la Contractation de *Cadix*, de l'arrivée du Vaiſſeau de regiſtre *le Prince Saint Laurent*, venant de *Buenos Ayres*.

Dimanche dernier, on célébra dans l'Egliſe du College Impérial de cette Cour le Service anniverſaire pour les Militaires defunts. Le Marquis de *Cevallos* préſida à cette cérémonie, à laquelle aſſiſterent pluſieurs Grands du Royaume, & un grand nombre d'Officiers Militaires & de perſonnes de diſtinction.

L'Oraiſon Funebre fut prononcée par le Pere Diego *Valdes*, Jéſuite, Profeſſeur en Théologie dans ce College

De CADIX, *le 18 Novembre.*

Samedi dernier, le Vaiſſeau de guerre *Eſpagnol*; la *Princeſſe* qui croiſoit depuis quelques jours ſur les Caps, eſt rentré en cette Baye avec le Navire le *St Laurent* de la même Nation. Ce dernier vient de *Buenos Ayres*, d'où il a fait voile le 17 Juin. Sa cargaiſon conſiſte en 952,253 piaſtres, dont 207 pour le compte du Roi, & le reſte pour le compte des particuliers, indé-

dépendamment de 36279 Cuirs en poil & 244 arobes de laine de vigogne.

Le même jour la Frégate de guerre *Hollandoise* le *Loo*, Capitaine *Darens* eſt arrivée ici de *Lisbonne*.

Suivant une lettre de *Gibraltar* en date du 7 de ce mois le vent contraire a obligé l'Ambaſſadaur, que le Roi de *Maroc* envoye au Grand Seigneur, à relacher dans ce Port, d'où il continuera ſa route pour *Conſtantinople*.

De MALTE *le 28 Novembre.*

On a découvert, le 24 du mois dernier, dans la petite Hanſe de *Marſa Scilocco*, quatre poiſons monſtrueux qui étoient échoués ſur le ſable : c'étoient une femelle & trois mâles Les Payſans & les Pêcheurs qui les apperçurent, les tuerent, & les dépecerent en ſi peu de temps qu'on n'a gueres pu examiner que le dernier, qu'ils avoient cependant déjà mulité & qui, dit-on, étoit le moins grand des quatre, quoiqu'il eût environ vingt-cinq pieds de longueur : on en a extrait l'huile. Ce ſont des eſpèces de *Souffleurs*, tels exactement que celui dont le *Mongitore* a fait graver la figure dans *la Sicilia Ricercata*, page 60, Edition de *Palerme*, imprimée en 1763.

De PARIS, *le 12 Décembre.*

Il paroît un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 4 de ce mois, par lequel Sa Majeſté a fixé à la ſomme de 17, 320, 000 liv. les fonds qui ſeront employés au ſecond des rembourſemens à faire par le Tréſorier de la Caiſſe des Amortiſſemens, en exécution de l'Edit du mois de Décembre 1764 & de la Déclaration du 23 Novembre dernier. Le même Arrêt porte que de ces 17, 320 000 livres il en ſera appliqué 2, 147, 000 livres aux effets de la premiere des trois claſſes énoncées dans la dite Déclaration 1943, 000 livres aux effets de la ſeconde claſſe & 13, 230, 000 livres à ceux de la troiſieme claſſe. Sa Majeſté ordonne en même tems que les Proprietaires ou Porteurs d'effets ou contrats échus en rembourſement qui ne ſeront pas préſentés dans le quartier indiqué par la liſte de chaque tirage, ſoient rembourſés ſans difficulté dans les quartiers ſuivans.

M. de la *Chalotais*, aiant eû la permiſſion de prendre un Conſeil, il a choiſi *Mrs Lambon* & de la *Lourcé*, Avocats célébres pour la Conſultation *M. Charette* de la *Gacherie* a demandé auſſi un Conſeil, & il lui a été accordé de prendre M. le *Paige*, Bailli, du *Temple*, qu'il avoit déſigné. M. de *Karadeuc* a obtenû de voir M. ſon Pére, le 5, en préſence de témoins. C'eſt M. *Boyer* qui eſt leur Médecin, & M. *Tronchin* a été auſſi les voir.

M. le Duc de *Praslin* a obtenû du Roi une gratification de 10000 liv. pour les Officiers qui ſont employés dans le Port, de *Breſt* & une augmentation de 6000 liv. par an, à repartir ſur les appointemene de chacun d'eux.

On apprend de *Tunis* par la voye d'*Amſterdam* que les différends qui ſubſiſtoient entre cette Régence & celle de *Tripoli* ſont entierement appaiſés depuis l'arivée d'un Ambaſſadeur *Tripolitain* qui a apporté de magnifiques préſens, entr'autres ſeize chevaux d'une rare beauté. On ajoute que la Régence de *Tunis* a fait partir, de ſon côté, pour *Tripoli*, une Ambaſſade compoſée de deux perſonnes de diſtinction qui porteront auſſi des préſens conſidérables, dont les principaux conſiſtent en ſelles brodées, en armes, & en étoffes de ſoie & de laine. Suivant les mêmes avis, le Corſaire Amiral, qui étoit en croiſiere, eſt rentré dans le Port de *Tunis* avec ſix Barques de Pêcheurs de corail, dont il s'eſt emparé dans la Méditerranée & qui avoient à bord deux caſſettes de corail. De trois autres Galiotes de *Tunis*, deux qui ſe ſont battues contre un Navire *Génois* & à qui il reſte à peine ſix hommes d'équipage,

ge, ont été forcées par le mauvais tems à rélâcher, l'une à *Biserte*, & l'autre à *Gallipia*. Quant à la troisieme, de quatre-vingt hommes d'équipage, on n'en a pas encore de nouvelles.

De LONDRES *le 5 Décembre*

Le Roi a nommé Adjoints-Directeurs-Généraux des Postes le Comte de *Hilsborough* & le Lord *Despencer* M. *Nugent* a été nommé Premier-Commissaire au Département du Commerce & des Plantations, à la place du Comte de *Hilsborough* M. *Stanley* Caissier de la Maison de S. M. & le Duc de *Bolton* Gouverneur de l'Isle de *Wight*.

Vendredi dernier, les Pairs, après avoir passé les Bills concernant l'importation des bleds étrangers & l'entrée des grains de l'*Amérique*, lûrent pour la premiére fois celui pour continuer les Droits sur la drêche, le mum, le cidre & le poiré, lequel fut passé par les Communes à la troisiéme lecture. Elles renvoyerent de nouveau à la huitaine l'Affaire du Subside, & s'étant formées en Committé, elles discuterent le Bill, tendant à indemniser tous ceux, qui, conformément à l'ordre du Conseil, avoient mis un Embargo sur les Bâtimens chargés de grains; y firent des changemens à effet de prouver la nécessité de renouveller l'Embargo, de prévenir tous les inconvéniens qui pourroient en résulter & de démontrer qu'attendu la circonstance, l'Autorité Parlementaire n'avoit souffert aucune atteinte en cette occasion. Le 8, les Pairs relurent le Bill, qui a pour objet de continuer les Droits sur la drêche &c.

De leur côté, les Communes suspendirent au 21 Janvier prochain l'Affaire du Subside & celle des moyens de le lever; approuverent les changemens faits le 5 au Bill d'indemnité, & ordonnerent qu'il seroit mis au net.

On voit ici une Liste des Rentes & Pensions annuelles, assignées par la Couronne sur l'Etablissement d'*Irlande*. Suivant cette Liste, qui fut remise au Parlement de ce Royaume dans la derniere Séance, il paroît qu'elles montent par an à 87 mille, 653 livres, 17 schelins & quatre sols, la Rente de *S. A. R.* la Princesse de *Hesse-Cassel*, des Princes *Charles* & *Frederic* ses Fils faisant cinq mille liv., celle du Duc *Ferdinand* de *Brunswich-Lunebourg* deux mille, celle de d'Amiral *Hawke* autant, celle de la Comtesse d'*Yarmouth* quatre mille, celle de la Princesse Epouse du Prince Héréditaire de *Brunswich* cinq mille & celle du Duc d'*Yorck* trois mille, sans d'autres Pensions moins considérables, mais toutes exemptes de Droits, d'Impôts & de contributions pour l'entretien d'environ 20 mille hommes de Troupes reparties dans le Pays.

Hier il se tint un grand Conseil à St. *James* en presence du Roi avec qui le Duc de *Grafton* & le Comte de *Chatham* curent ensuite un long entretien.

On a imprimé dans nos papiers publics le calcul suivant:

La Ville de *Londres* non compris *Westmünster* & *Middelsex* est chargée à la taxe de terre de 123390 L. 6 D. 6 S.

Tandis que tout le Royaume d'*Ecosse* ne paye que 47954 1 2

De sorte que cette ville paye de plus que ce Roïaume - - - 75445 5 5

De la HAYE *le 14 Décembre.*

On apprend de *Bruxelles* que S. M. l'Impératrice-Reine a élevé le Duc d'*Abrenberg* au grade de Feld-Maréchal de ses Armées.

Nos Seigneurs les Etats de *Hollande* & de *Westfrise* se sont assemblés hier, & continueront après-demain leurs Délliberations. L. N. & G. P. ont nommé

Pré-

Préſident de la Chambre Provinciale des Comptes, au nom de la Nobleſſe de cette Province, M. Gerlac Jean *Döys*, Baron *vander Does*, Seigneur de *Langeveld* &c., Conſeiller de la Cour de *Hollande*, *Zelande* & *Friſe*; Emploi vacant par la mort de M. *van Aarſen*, Seigneur de *Vosbol*.

De HAMBOURG *le 18 Decembre.*

Selon les lettres de *Varſovie* les Troupes Imp. de *Ruſſie* loin d'evacuer la *Pologne* s'étant portées en force dans l'Evêché de *Vilna* le Miniſtère du Roi & de la République ont remis au Prince de *Repnin*, Ambaſſadeur de *Ruſſie*, un Mémoire qui porte en ſubſtance.

„Qu'en conſéquence de la requiſition faite à M. le Prince *Repnin*, Ambaſſadeur de la Cour Imperiale de *Ruſſie*, pendant la Diète du Couronnement pour l'évacuation des Troupes *Ruſſes* des Domaines de la République, & de la même demande, tant de fois réitérée depuis par la Cour de *Pologne* à celle de *Ruſſie*, le Roi eſpéroit d'en voir enfin l'heureux ſuccès, lorsque M. l'Evêque de *Wilna* a fait connoître à Sa Majeſté que ſes Eſpérances à cet égard étoient plus éloignées que jamais, d'autant plus qu'on apprennoit, en même tems, qu'un autre Corps de ces Troupes approchoit des environs de ſa Capitale; ſur quoi le Miniſtère du Roi & de la République de *Pologne* demandoient à M. l'Ambaſſadeur quelles pouvoient être les raiſons qui engageoient les Troupes *Ruſſes* à marcher ainſi en *Lithuanie* & en *Pologne*, & le prioient de faire enſorte que, non ſeulement elles ceſſaſſent de donner ces ſujets de plainte, mais qu'elles evacuaſſent au plutôt les Domaines de la République &c. „

De FRANCFORT, *le 20 Decembre*

Suivant les lettres d'*Amſterdam* ſur les demandes réiterées de la Compagnie des *Indes Occidentales* pour l'envoi d'un Vaiſſeau de guerre vers les côtes de *Guinée*, qui croiſat jusqu'à ſes Colonies d'*Amerique*, L.H.P. après mûre déliberation ont jugé néceſſaire tant pour proteger ces Colonies que pour empêcher la contrebande, d'y envoyer tous les ans une Frégate armée de 36 pièces de canon, montée par 230 hommes, & d'equiper en outre pour la ſuite 6 autres Fregates qui doivent être conſtruites dans l'eſpace de 6 ans & pour leſquelles les Provinces contribueront chaque année d'une ſomme de 100. mille florins, la Compagnie devant de ſon côté payer chaque année 15920 fl. La Frégate qui doit partir, ſera pourvûe de vivres pour 14 mois & dirigera ſon cours de ſorte qu'après avoir parcouru les côtes d'*Afrique*, elle faſſe voile vers l'*Amerique*, & revienne par *Curacao*.

De RATISBONNE *le 24 Decembre.*

Jean Chriſtophle *Gottſched*, Membre de l'Académie, Directeur de la Societé des Sciences & Belles-Lettres de *Leipzig* y eſt mort le 12 de ce mois. Il étoit membre de pluſieurs Acedemies & il a enrichi la Republique des Lettres de quantité d'ouvrages eſtimés.

De VIENNE *le 27 Decembre.*

Jeudi dernier Fête de la nativité de Notre Seigneur l'Empereur aſſiſta avec toute la Cour au ſervice Divin dans la grande Chapelle du Palais, & S. M. I. dina enſuite en public avec S. M. l'Impératrice & avec LL. AA RR. Meſſeigneurs les Archiducs & Mesdames les Archiducheſſes *Eliſabeth*, *Amelie* & *Joſephe*. Il y eut pendant le repas une très belle ſymphonie.

Hier matin S. M. I. s'eſt renduë en public à St. *Etienne* Patron de l'Egliſe métropolitaine de cette ville, où Elle a aſſiſté au ſervice Divin.

N. 104.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 27 DECEMBRE 1766.

Suite de l'Ordonnance de S. M. l'Imperatrice Reine au ſujet des prétendus magiciens, ſorciers &c.

§. 2. On met dans la claſſe de ces hommes pervers, qui ſe font diſtinguer les uns des autres par la différence de leurs actions & des pernicieux effets qu'elles produiſent, ceux qui prétendent évoquer les Eſprits & les Demons (*Geiſter Beſchwörer, oder Teufels bahner*); Ceux qui employent les enchantements (*Abergläubiſche Seegenſprecher*), ceux qui Veulent paſſer pour être transportés ſur un bouc d'un lieu à l'autre (*Bock-reuter*), ceux qui mettent en œuvre la Divination (*Wahrſager*), ceux qui attribuent le cochemar à la ſorcellerie (*Druthen*), celles qu'on nomme Soriceres (*unholden*), & généralement tous ceux qui par l'aide & la coopération du Demon prétendent effectuer des choſes, qui ne ſont ni dans l'ordre ni dans le Cours de la Nature, où empêcher celles qui devroient naturellement arriver; & qui cherchent en un mot à faire par le moyen du Diable d'autres preſtiges & d'autres faſcinations ſuperſtitieuſes de quelque nom qu'on puiſſe les nommer.

§. 3. Tout le monde ſait aujourd'hui à quel point les ſiècles paſſés ont donné dans la croyance des magiciens & des ſorciers. Le penchant du vulgaire pour les choſes ſuperſtitieuſes en avoit jetté les fondements; la ſtupidité & l'ignorance lui avoient donné de l'accroiſſement; le commun du peuple, ſans diſtinguer le vrai du faux étoit parvenu à un degré de credulité, qui attribuoit au Diable & à ſes prétendus miniſtres, tels que ſorciers &c. tous les évenements qui ſurpaſſoient la portée de ſon entendement, quoique produits par des cauſes ou par quelque adreſſe très naturelles, & il attribuoit de même au Démon les accidents les plus ordinaires, comme, orages, mortalité de beſtiaux, maladies parmi les hommes &c.

Cette foi qu'on ajoutoit aux préjugés outrés, qui faiſoient croire l'exiſtence d'une multitude de ſorciers & ſorcieres, fut continuée de génération en generation; on l'inculquoit aux enfans dez le berceau pour ainſi dire, par les contes & les fables effrayantes qu'on leur racontoit, cette erreur gagna ainſi de plus en plus, & jetta enfin de ſi profondes racines que l'on vit même le droit s'écarter de ſes juſtes regles par le jugement de procès ſur ces matieres.

§. 4 Quoique Nous ſoyons animées du zéle le plus juſte pour maintenir de toutes nos forces la Gloire du Très Haut, pour extirper en conſequence tout ce qui pourroit tendre à ſa diminution & nommément pour anéantir les operations de prétenduë *Magie*, Nous ne pouvons cependant permettre que ſur des declarations deſtituées de preuves, ſur des ſoupçons denués de tout fondement & comme par une ſuite de prejugés anciens & erronés on inflige des peines à ceux de nos Sujets, qui peuvent ſe trouver accuſés de ce crime, Nous voulons donc que dans de ſemblables cas il ſoit procedé juridiquement par des preuves de Droit & legales contre les ac-

cu-

cusés & que l'on fasse sur tout attention aux circonstances suivantes, savoir 1. si les tentatives de *Magie* procedent de fraude, de feinte ou de tromperie. 2. si la melancholie, le derangement d'esprit, la folie, ou quelque maladie particuliere y ont donné lieu. 3. s'il sagit de quelqu'un qui au mépris de Dieu & de son propre salut ait sciemment fait, quoique sans suite & sans effet, des tentatives pour contracter un pacte avec le Diable. 4. si l'on croit qu'il y ait des marques indubitables d'une *Magie* reele & qui provienne de la cooperation du Demon.

Le premier de ces cas peut arriver; lorsqu'un impie se vante lui même, soit par vuë de gain ou autres vuës dangereuses, soit par temerité, ou autre malice noire, soit même par desespoir, qu'il pratique la Divination, la Magie; qu'il voyage d'un lieu à l'autre sur un bouc; qu'il est sorcier; qu'il possede des connoissances, & fait des actions magiques; qu'il a un pacte avec le Diable; & qu'il a occasionné par magie des dommages contre l'ordre de la nature; ou lorsqu'il en a en effet causé de toute espéce par le poison & autres choses pernicieuses de leur nature, sans qu'il se trouve néanmoins quant au fond de l'affaire, si l'on en excepte la simple déclaration de l'accusé, aucun indice certain que dans ce cas il y ait magie ou sortilege réels.

Le second cas n'offre rien d'extraordinaire, puisque l'experience nous apprend que la melancolie, le dérangement d'esprit ou quelque maladie extraordinaire font sur les sens des impressions fantastiques, qui produisent des rêves & occasionnent des folies de tout genre.

Quant au troisieme cas, il est egalement demontré qu'il est des hommes assez pervers pour croire & espérer dans l'aide du Démon & dans l'accompliſſement de leurs desirs, lorsqu'ils l'évoquent & se montrent prêts à lui donner, soit par écrit, soit verbalement, leur corps & leur ame. Ces mechants font à la verité de leur côté, tout ce qui est requis pour une magie veritable, suivant le contenu du §. I. mais cependant tous leurs efforts n'ayant pu effectuer l'assistance prétenduë qu'ils cherchoient dans le Démon, leur entreprise impie est bornée à une simple tentative de Magie.

A l'égard du quatrieme cas, qui offre l'apparence de veritable Magie sortilege &c., on ne doit point d'abord fixer sa décision sur la simple declaration de l'accusé qui avouera peut-être d'avoir un pacte avec le Diable, ou confessera diverses autres choses semblables, comme d'avoir volé dans les airs; d'avoir été au Sabat &c. il ne faut pas non plus décider sur un vain soupçon, sur des présomptions trompeuses, sur des choses purement accidentelles ou sur celles qui peuvent naturellement arriver par une suite de la mechanceté de leur auteur; ni conclure de là que dans ces cas il y ait pacte exprès avec le Diable, veritable Magie ou sortilege: car dans toutes les positions douteuses on doit plustot juger que de semblables aveux & de pareilles entreprises doivent suivant les circonstances avoir été produits par malice, par mechanceté, par fraude, par folie, par derangement d'esprit, ou seulement par une cupidité dont les efforts ont été inefficaces.

La Suite l'ordinaire prochain.

AVERTISSEMENT.

Le Sieur *Lamotte*, âgé de 13 ans, déja connu par ses talents aura l'honneur de donner avec permission de L. L. M. M. I. I. Lundi prochain 29 Decembre une Académie de Musique au Théatre auprès de la Cour. On commencera à 6 heures, & le prix sera le même qu'on paye ordinairement au Théâtre.